

REVUE

NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. E. BABELON, A. DE BARTHÉLEMY, A. DE BELFORT, J.-ADRIEN
BLANCHET, E. CARON, A. CHABOUILLET, M. DELOCHE, H. DE LA
TOUR, M. PROU, G. SCHLUMBERGER, M^{is} DE VOGÜÉ.

REVUE NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

A. DE BARTHÉLEMY, G. SCHLUMBERGER, E. BABELON

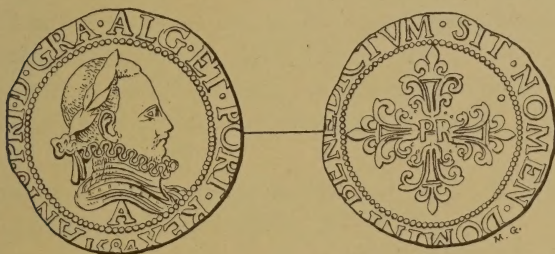
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : J.-A. BLANCHET

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?

ΜΑΤΘ., XXII, 19, 20.

QUATRIÈME SÉRIE — TOME DEUXIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, place Louvois, 4

1898

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

LA

COLLECTION WADDINGTON

AU CABINET DES MÉDAILLES

INVENTAIRE SOMMAIRE

(Suite ¹).

Pl. I à IV.

LYCIE

DYNASTES LYCIENS ANTÉRIEURS A ALEXANDRE LE GRAND ²

2816. Protome de sanglier, à dr., une patte en avant; derrière l'oreille, un symbole (?). \mathfrak{K} . Carré creux orné de lignes formant une croix. \mathfrak{R} . 21 (9 gr. 24).
2817. Protome de sanglier, à g., les deux pattes en avant; sur le flanc de l'animal, le symbole \mathfrak{L} . \mathfrak{K} . pareil au précédent. \mathfrak{R} . 20 (9 gr. 32).
2818. Même type; sur le flanc de l'animal, \mathfrak{M} (?). \mathfrak{K} . Carré creux orné de lignes en treillis. \mathfrak{R} . 19 (9 gr. 45).
2819. Même type; sur le flanc de l'animal, $\mathfrak{B}\mathfrak{V}\mathfrak{X}$ (? *Kubernis*, fils de Kossicas). \mathfrak{K} . Carré creux orné de lignes formant des triangles convergeant vers le centre. \mathfrak{R} . 19 (9 gr. 43).

1. Voy. *Rev. num.*, 1897, pp. 261 et 401.

2. J'ai adopté pour le classement des monnaies des dynastes lyciens l'ordre suivi dans mes *Perses Achéménides* (p. 63 et suiv.), et plus récemment par M. Hill dans le *Catalogue* du Musée britannique. Je me suis également conformé pour la transcription des légendes lyciennes au système que j'ai cru pouvoir adopter dans l'ouvrage précité.

2820. Même type; sur le flanc de l'animal, **T**. **R̄**. Carré creux dans lequel on distingue un triangle et des lignes parallèles. **R.** 18 (9 gr. 24).
2821. Même type; sur le flanc de l'animal, **O**». **R̄**. Carré creux orné d'un **O** central entouré de triangles. **R.** 20 (9 gr. 39).
2822. Protome de sanglier, à g., les deux pattes en avant. **R̄**. Carré creux orné d'une grande **X** accostée de **⊙** et de trois protubérances irrégulières. **R.** 14 (1 gr. 99).
2823. Protome de sanglier, à dr., les deux pattes en avant. **R̄**. Carré creux orné d'un globule au centre et de lignes et symboles indéterminés. **R.** 18 (9 gr. 58).
2824. Protome de sanglier, à dr., une patte en avant. **R̄**. Carré creux orné de quatre **⊙** inscrits dans un carré. **R.** 18 (8 gr. 95). — Pl. I, fig. 1.
2825. Taureau agenouillé, à dr., détournant la tête et se relevant. **R̄**. Tête de bélier, à g., dans un carré creux. **R.** 21 (9 gr. 42).
2826. Même droit. **R̄**. Tête de bélier, à dr., dans un carré creux. **R.** 14 (2 gr. 41).
2827. Sanglier debout, à dr. **R̄**. Tête de taureau, de face, entre deux **+** (*h*?). Carré creux. **R.** 21 (8 gr. 98).
2828. Même droit. **R̄**. Tête de taureau, de face, dans un carré creux. **R.** 14 (2 gr. 64).
2829. Sanglier marchant à g. **R̄**. Tortue marine, dans un carré creux. **R.** 19 (9 gr. 17).
2830. Protome de sanglier, à dr. **R̄**. pareil au précédent. **R.** 11 (1 gr. 60).
2831. Protome de sanglier, à g., deux pattes en avant. **R̄**. Tête barbue et casquée d'Arès, à dr., dans un carré creux. **R.** 19 (9 gr. 14). — Pl. I, fig. 2.
2832. Protome de sanglier, à dr., deux pattes en avant. **R̄**. Triquètre tournant à dr., dans un carré. Carré creux. **R.** 19 (9 gr. 24).
2833. Sanglier, à dr. **R̄**. Triquètre tournant à dr. Carré creux. **R.** 19 (6 gr. 77).

2834. Sanglier, à g. R̄. pareil au précédent. R. 15 (2 gr. 72).
2835. Sanglier, à dr. R̄. pareil aux précédents. R. 13 (2 gr. 67).
2836. Même description. R. 12 (1 gr. 47).
2837. Sanglier, à g.; au-dessus, triquètre; dessous O. R̄. Triquètre tournant à g., accostée de trois points. Carré creux. R. 15 (2 gr. 89).
2838. Sanglier, à g.; au-dessus, OИ. R̄. Triquètre tournant à dr. Carré creux. R. 20 (8 gr. 22).
2839. Sanglier, à g. R̄. ИВ† (*Ynbe...*?) Triquètre tournant à g. Carré creux. R. 21 (8 gr. 28). — Pl. I, fig. 3.
2840. Type incertain (sanglier?). R̄. †[X]†XE (*Esthemi?*). Triquètre tournant à g., les branches terminées en têtes de cygne. R. 18 (9 gr. 09). — Pl. I, fig. 4.
2841. Protome de sanglier, à g., deux pattes en avant. R̄. Triquètre tournant à dr., les branches terminées en têtes de coq. Carré creux. R. 21 (9 gr. 13).
2842. Sanglier, à dr. R̄. pareil au précédent. R. 21 (9 gr. 10).
2843. Sanglier, à dr. R̄. Triquètre tournant à g., les branches terminées en têtes de coq; dans le champ V (*Kh*). Carré creux. — Pièce surfrappée sur une autre qui avait pour type de revers une triquètre terminée en têtes de cygne; on voit encore l'une de ces têtes et les lettres ... OИ. — R. 22 (9 gr. 17).
2844. Sanglier, à dr. R̄. V (*Kh*). Triquètre tournant à g., les branches terminées en têtes de coq. Carré creux. R. 20 (9 gr. 14).
2845. Sanglier, à g. R̄. Bouclier dont l'épissime est orné d'une triquètre; au-dessus et au-dessous du bouclier émergent les quatre extrémités de deux diquètres qui se croisent. Carré creux. R. 21 (9 gr. 17).
2846. Sanglier, à g. R̄. Protome de lion, à g., deux pattes en avant; au-dessus, triquètre. Carré creux. R. 20 (9 gr. 45).
2847. Protome de sanglier, à g.; sur le flanc de l'animal, Э. R̄. Tête de lion, à g., la gueule béante. Carré creux. R. 11 (0 gr. 81).

2848. Protome de sanglier, à dr. \mathfrak{R} . Mufle de lion, de face. Carré creux. \mathfrak{R} . 20 (9 gr. 29).
2849. Protome de sanglier ailé, à g. \mathfrak{R} . Mufle de lion, de face. Carré creux. \mathfrak{R} . 14 (3 gr. 40).
2850. Sanglier, à dr. \mathfrak{R} . \mathfrak{F} . Tête de lion, à dr. Carré creux. \mathfrak{R} . 12 (2 gr. 57).
2851. Sanglier, à g. \mathfrak{R} . Protome de griffon levant une patte, à dr. ; au-dessus, triquète. Carré creux. \mathfrak{R} . 20 (9 gr. 44).
2852. Pégase bondissant à g. ; devant, \mathfrak{T} ; au-dessus, triquète. \mathfrak{R} . \mathfrak{IAIXE} (*Zazhi?*) ; triquète tournant à g. ; dans le champ, \mathfrak{IC} (K). Carré creux. \mathfrak{R} . 19 (9 gr. 74). — Pl. I, fig. 5.
2853. Pégase bondissant à g. \mathfrak{R} . Protome de taureau, à g. Carré creux. \mathfrak{R} . 18 (9 gr. 38).
2854. Pégase bondissant à g. \mathfrak{R} . \mathfrak{T} . Protomes affrontés d'un lion et d'un taureau. Carré creux. \mathfrak{R} . 18 (1 gr. 35).
2855. Bouclier orné d'un Pégase bondissant à g. \mathfrak{R} . Triquète tournant à g. ; dans le champ, \mathfrak{T} . Carré creux. \mathfrak{R} . 14 (3 gr. 02).
2856. Bouclier orné d'un Pégase bondissant à g. ; dessous, \mathfrak{V} \mathfrak{R} . \mathfrak{JEN} (*Khin.*) Triquète tournant à g. Aire creuse. \mathfrak{R} . 22 (9 gr. 77). — Pl. I, fig. 6.
2857. Bouclier orné d'un Pégase bondissant à g. ; dessous, un globule. \mathfrak{R} . Triquète tournant à dr. Aire creuse. \mathfrak{R} . 20 (9 gr. 61).
2858. Même description. \mathfrak{R} . 12 (2 gr. 81).
2859. Lion assis, à g., levant une patte. \mathfrak{R} . Protome de Pégase bondissant à dr. \mathfrak{R} . 19 (10 gr. 20). — Pl. I, fig. 7.
2860. Même droit. \mathfrak{R} . Pégase bondissant à g. ; au-dessus, un fleuron. Aire creuse. \mathfrak{R} . 11 (1 gr. 38).
2861. Sphinx assis, à dr. \mathfrak{R} . $\mathfrak{T}\mathfrak{P}\mathfrak{A}\mathfrak{A}\mathfrak{W}\mathfrak{N}\mathfrak{E}$ (*Erlëni*). Triquète tournant à g. Carré creux. \mathfrak{R} . 21 (7 gr. 22). — Pl. I, fig. 8.
2862. Sphinx assis, à g., levant une patte. \mathfrak{R} . Sphinx assis, à dr., levant une patte. Carré creux. \mathfrak{R} . 21 (9 gr. 23).

2863. Bouc bondissant à g. R. $\text{A1}\text{E1}\text{I}$ (lég. incertaine). Griffon ailé, à g., levant une patte. Carré creux. R. 19 (9 gr. 01). — Pl. I, fig. 9.
2864. Protome de sanglier, à dr. R. Tête de loup, à g.; devant, un croissant. R. 7 (0 gr. 29).
2865. Tête de lion rugissant, à g. R. Deux protomes de lion adossés et accolés. Carré creux. R. 13 (3 gr. 05).
2866. Tête de lion rugissant, à g. R. $[\text{I}]\Delta\text{VA}+\text{O}$ (*Zagahu*, Ζαχάς). Triquètre tournant à g. Aire creuse. R. 10 (1 gr. 26).
2867. Vache debout, à dr., détournant la tête et se grattant; dessous, JOIA (*Akkh.*?). R. Protome de sanglier, à g., deux pattes en avant. Carré creux. R. 14 (2 gr. 93). — Pl. I, fig. 10.
2868. Amphore. R. Triquètre à jambes humaines ailées. Carré creux. R. 9 (1 gr. 10).
2869. Deux dauphins et une tête de bélier, dans un carré. R. ... $\text{E}\Psi$.. (... *ko* ..). Triquètre tournant à g. Carré creux. R. 22 (9 gr. 98).
2870. Dauphin, à g. R. Triquètre tournant à dr. Carré creux. R. 13 (3 gr.).
2871. Même description. R. 10 (0 gr. 68).
2872. Dauphin, à g.; dessous, œil humain, R. XE (*Thi*, ou *XE* *m̄i*?). R. Triquètre tournant à g. Carré creux. R. 10 (0 gr. 60).
2873. Dauphin, à dr. R. Triquètre tournant à g., les branches terminées en têtes de cygne. Carré creux. R. 9 (0 gr. 70).
2874. *Thap*..., à Antiphellos. $\text{W}\text{I}\text{T}\text{T}\text{E}+\text{A}\text{E}$ (*Fah̄tēzē*, d'Antiphellos). Dauphin et petit poisson, à g. R. XAP (*Thap.*). Triquètre tournant à dr. Carré creux. R. 23 (9 gr. 97). — Pl. I, fig. 11.
2875. Dauphin, à g. R. XAP (*Thap.*) Même type. R. 13 (2 gr. 83).
2876. Dauphin, à dr., dessous, A . R. $\text{I}\Delta\text{VAMA}$ (*Zagama*). Triquètre tournant à dr. Aire creuse. R. 21 (9 gr. 61). — Pl. I, fig. 12.

2877. Dauphin, à g. \mathcal{R} . $\mathbf{I\Delta V}$ (*Zag.*). Triquètre tournant à g. Carré creux. \mathcal{R} . 13 (1 gr. 25).
2878. Dauphin, à g.; dessous, un œil humain. \mathcal{R} . $\mathbf{EB\downarrow X}$ (*Iboth.?*) Tétraquètre tournant à g. Carré creux. \mathcal{R} . 12 (3 gr. 26). — Pl. I, fig. 13.
2879. Bouc, à g., détournant la tête; triquètre et \mathcal{M} . \mathcal{R} . $\mathbf{\downarrow\downarrow}$. (*KK*, ou en sens inverse, *EF*). Triquètre tournant à g. Carré creux. \mathcal{R} . 18 (9 gr. 37).
2880. Cheval bondissant à dr., détournant la tête. \mathcal{R} . Triquètre tournant à g. Carré creux. \mathcal{R} . 13 (1 gr. 18).
2881. Héros nu, casqué, debout à côté de son cheval qu'il conduit, à dr. \mathcal{R} . Triquètre tournant à dr. Carré creux. \mathcal{R} . 15 (3 gr. 05).
2882. *Ekuvemis* (vers 450 av. J.-C.). Sanglier, à g. \mathcal{R} . $\mathbf{\Psi K O F \Psi M E}$ (*Ēkuvēmi*). Triquètre tournant à dr. Carré creux. \mathcal{R} . 20 (9 gr. 83). — Pl. I, fig. 14.
2883. Protome de sanglier, à g.; sur le flanc de l'animal, triquètre. \mathcal{R} . $\mathbf{\Psi K O F \Psi M E}$ (*Ēkuvēmi*). Triquètre tournant à dr. Carré creux. \mathcal{R} . 20 (8 gr. 93).
2884. *Tēnegurēs* (vers 440 av. J.-C.). Griffon accroupi, à g.; triquètre et \mathcal{Y} . \mathcal{R} . $\mathbf{T \Psi N \uparrow V O P \uparrow}$ (*Tēnegure*). Triquètre tournant à dr. et \mathcal{Y} . Carré creux. \mathcal{R} . 20 (8 gr. 50). — Pl. I, fig. 15.
2885. Protome de griffon ailé et cornu, à dr. \mathcal{R} . Protome de griffon ailé et cornu, à dr. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 58).
2886. *Utevēs* (vers 420 av. J.-C.). Protome de sanglier, à g. \mathcal{R} . $\mathbf{O T \uparrow F \Psi}$ (*Utevē*). Diquètre en **S** avec un manche au milieu. Carré creux. \mathcal{R} . 13 (2 gr. 44). — Pl. I, fig. 16.
2887. *Spintaza* (vers 410 av. J.-C.). Vache allaitant son veau. \mathcal{R} . $\mathbf{\Sigma \Pi \Gamma \Xi \Theta \Lambda \text{I} \Lambda}$ (*Sppñtaza*). Tétraquètre tournant à dr. Carré creux. \mathcal{R} . 21 (8 gr. 47).
2888. Tête d'Aphrodite, à g., les cheveux relevés sur la nuque. \mathcal{R} . $\mathbf{\Sigma \Pi \Gamma \Xi \Theta \Lambda \text{I} \Lambda}$ (*Sppñtaza*). Tétraquètre, à dr. Carré creux. \mathcal{R} . 18 (9 gr. 48).
2889. Même tête d'Aphrodite. \mathcal{R} . $\mathbf{\Sigma \Pi \Gamma \Xi}$ (*Sppñ*). Tétraquètre, à g. Carré creux. \mathcal{R} . 14 (3 gr. 17).

2890. Même tête d'Aphrodite. Ῥ. ΣΠΠΞΤΑΙΑ (*Sppñtaza*). Même tétraquètre. Ἀ. 13 (2 gr. 55).
2891. Même tête d'Aphrodite. Ῥ. ΣΠΠΞ (*Sppñ*). Même tétraquètre. Ἀ. 10 (1 gr. 60).
2892. *Tethiveibis* (vers 410 av. J.-C.). Protome de sanglier, à g. Ῥ. Τ↑Χ↑Ε↑Ε↑Ε↑Ε (Teththiveibi). Tétraquètre, à g. Carré creux. Ἀ. 19 (8 gr. 55).
2893. Bouclier dont l'épissime est orné d'un protome de sanglier, à g. Ῥ. Τ↑Χ↑Ε↑Ε↑Ε↑Ε (Teththiveibi). Tétraquètre, à g. Ἀ. 18 (8 gr. 42).
2894. Bouclier dont l'épissime est orné d'un lion ailé, à dr. Ῥ. Τ↑Χ↑Ε↑Ε↑Ε↑Ε (Tethiveibi). Tétraquètre, à g. Ἀ. 20 (8 gr. 61).
2895. Variété, avec Τ↑Χ↑Χ↑Ε↑Ε↑Ε↑Ε (Teththiveibi). Ἀ. 18 (8 gr. 47).
2896. Variété, avec Τ↑Χ↑Χ↑Ε↑Ε↑Ε↑Ε (Teththiveibi) et le lion tourné à g. Ἀ. 17 (8 gr. 60).
2897. Coq, à dr. Τ↑Χ↑Χ↑Ε↑Ε↑Ε↑Ε (Teththiveibi). Tétraquètre, à dr. Carré creux. Ἀ. 11 (1 gr. 01).
2898. Autre exemplaire. Ἀ. 11 (1 gr. 08).
2899. Tête d'Aphrodite, à g., les cheveux relevés sur la nuque. Ῥ. Τ↑Χ↑Χ↑Ε↑Ε↑Ε↑Ε (Teththiveibi). Tétraquètre, à g. Ἀ. 18 (9 gr. 60).
2900. Autre exemplaire. Ἀ. 18 (9 gr. 92).
2901. Même tête d'Aphrodite, à dr. Ῥ. pareil au précédent. Ἀ. 13 (2 gr. 99).
2902. Même tête d'Aphrodite, à dr. Ῥ. Τ↑Χ↑Χ↑Ε↑Ε↑Ε (Teththive). Tétraquètre, à g. Carré creux. Ἀ. 9 (0 gr. 77).
2903. *Kuperlis* (vers 410 av. J.-C.). Lion ailé, accroupi à dr., détournant la tête. Ῥ. ΚΟΠ (*Kup.*). Triquètre tournant à g. Carré creux. Ἀ. 19 (8 gr. 40).
2904. Protome de lion, à dr., détournant la tête; sur le flanc de l'animal, triquètre. Ῥ. ΚΟΠΡΑΛΛΕ (*Kuprlli*). Triquètre, à dr., dans un carré. Ἀ. 20 (9 gr. 12).
2905. Lion passant à dr., détournant la tête. Ῥ. ΚΟΠ (*Kup.*). Triquètre à g. Carré creux. Ἀ. 13 (2 gr. 56).

2906. Lion accroupi à g., détournant la tête. $\text{R}.$ Triquètre, à dr., dans un carré. R. 10 (0 gr. 65).
2907. Lion passant à dr., détournant la tête. $\text{R}.$ Triquètre, à dr. Rond creux. R. 14 (2 gr. 05).
2908. Griffon ailé, accroupi à dr. $\text{R}.$ ΚΟΓΡΑΛΛΕ (*Kuprlli*). Triquètre, à dr. Carré creux. R. 20 (9 gr. 45).
2909. Même griffon. $\text{R}.$ Triquètre, à dr. Carré creux. R. 12 (1 gr. 10).
2910. Même griffon. $\text{R}.$ ΚΟΓΡΑΛΛΕ (*Kuprlli*). Même type. R. 13 (2 gr. 85).
2911. Protome de griffon ailé, à dr. $\text{R}.$ ΚΟΓ (*Kup.*). Triquètre, à g. Carré creux. R. 12 (1 gr. 12).
2912. Protome de griffon ailé, à dr., détournant la tête. $\text{R}.$ ΚΟΓΡΑΛΛΕ (*Kuprlli*). Triquètre, à g. Carré creux. R. 18 (8 gr. 35).
2913. Taureau cornupète, à g. $\text{R}.$ ΚΟΓΡΑΛΛ (*Kuprll.*). Triquètre à g. Carré creux. R. 17 (2 gr. 57).
2914. ΑΡΞ (*Arñ.*, nom de Xanthos). Taureau, à g. $\text{R}.$ ΚΟΓΡΑΛΛΕ (*Kuprlli*). Triquètre, à g. Carré creux. R. 14 (2 gr. 64).
2915. Protome de taureau, à g. $\text{R}.$ ΚΟΓΡΑΛΛ (*Kuprll.*). Triquètre, à g. Carré creux. R. 11 (1 gr. 11).
2916. Protome de taureau, à g. $\text{R}.$ Triquètre, à g. Carré creux. R. 9 (0 gr. 45).
2917. Protome de taureau, à dr. $\text{R}.$ ΚΟΓ (*Kup.*) Triquètre, à g. Rond creux. R. 13 (1 gr. 19).
2918. Cheval, à g. $\text{R}.$ ΚΟΓ (*Kup.*). Triquètre, à g. Carré creux. R. 19 (9 gr. 51).
2919. Bouc debout, à dr. $\text{R}.$ ΚΟΓΡΑΛΛ (*Kuprll.*). Triquètre, à g. Carré creux. R. 13 (2 gr. 59).
2920. Bouc agenouillé, à dr., détournant la tête. $\text{R}.$ ΚΟΓ (*Kup.*). Triquètre, à g. Carré creux. R. 14 (2 gr. 70).
2921. Oiseau volant, à g. $\text{R}.$ ΚΟΓΡΑΛΛΕ (*Kuprlli*). Triquètre, à g. Carré creux. R. 20 (8 gr. 25).
2922. Œil humain. $\text{R}.$ ΚΟ (*Ku*). Triquètre, à dr. Carré creux. R. 13 (2 gr. 91).

2923. Tête de Zeus Ammon, à dr.; autour, traces d'une légende.
 Ῥ. ΚΟΓΡΑΛΕ (*Kuprlll*). Triquètre, à g. Carré creux.
 Ἀ. 20 (8 gr. 64).
2924. Même description, avec ΚΟΓΡΑΛ (*Kuprll*). Ἀ. 13 (2 gr. 65).
2925. Même description, avec ΚΟΓ (*Kup*). Ἀ. 10 (1 gr. 15).
2926. Tête de jeune homme imberbe, à g. Ῥ. ΚΟΓΡ (*Kupr*).
 Triquètre, à g. Carré creux. Ἀ. 8 (0 gr. 76).
2927. ΚΟΓΡΑΛΕ (*Kuprlll*, rétrograde). Mufle de lion, de face.
 Ῥ: Triquètre, à dr. Carré creux. Ἀ. 12 (2 gr. 69).
2928. Génie ailé, nu, courant à dr., tenant une branche de la
 main dr. Ῥ. ΚΟΓΡΑΛΕ (*Kuprlll*). Triquètre, à g. Carré
 creux. Ἀ. 18 (8 gr. 27).
2929. *Dynastes incertains*. Tête d'Aphrodite, à g. Ῥ. ↑Χ (*The*).
 Chouette. Carré creux. Ἀ. 9 (0 gr. 68).
2930. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΧΑ...ΝΕ (*Tha...ni?*). Chouette,
 Carré creux. Ἀ. 11 (0 gr. 60).
2931. Tête de Pallas, à g. Ῥ. ↓↓ΚΒΕ↑↑ (*Khokbihe*). Tête
 d'Athéna, à g. Carré creux. Ἀ. 17 (2 gr. 40). —
 Pl. I, fig. 17.
2932. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ↓ (*Kh*). Tête de Pallas, à dr.
 Carré creux. Ἀ. 14 (2 gr. 03).
2933. *Khreis* (vers 410 av. J.-C.). Tête de Pallas, à g. Ῥ. ↓↑ΡΩΕ
 (*Kherëi*). Pallas assise, à g., sur un dauphin et tenant
 une chouette. Ἀ. 22 (8 gr. 50). — Pl. I, fig. 18.
2934. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ↓↑ΡΩΕ ΑΡΙΝ (*Kherëi Arñn*.
Khreis à Xanthos). Tête du dynaste, à dr. Carré creux.
 Ἀ. 12 (2 gr.).
2935. Bouclier orné de deux coqs affrontés. Ῥ. ↓↑Ρ (*Kher*).
 Aigle, à g., et le symbole ↓. Carré creux. Ἀ. 18
 (2 gr. 61).
2936. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ↓↑ΡΩ ΤΛΑΦΕ (*Kherë. Tlavi*.
Khreis, à Tlos). Le symbole ↓. Carré creux. Ἀ. 12
 (1 gr. 84).
2937. *Erbina* (vers 410 av. J.-C.). Tête de Pallas, à dr. Ῥ.
 ↑↑Λ↑Β↑↑Ε↑↑ (*Telebehihe*, le Téléphien). Tête barbe
 d'Héraclès coiffé de la peau de lion, à dr. Ἀ. 21 (8 gr. 15).

2938. Héraclès agenouillé, à g., tuant un lion à coups de massue. \mathcal{R} . Triquètre tournant à g. \mathcal{R} . 12 (1 gr. 36).
2939. Tête de Pallas, avec un casque corinthien, à dr. \mathcal{R} . Tête barbue d'Héraclès, coiffé de la peau de lion, à dr. Carré creux. \mathcal{R} . 12 (1 gr. 59).
2940. *Aruvotiyesis* (vers 410 av. J.-C.). Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . $\Delta\text{POF}\downarrow\text{TEI}\uparrow\text{ZEI}$ (*Aruvotiyesiz*, Ἀρουώτης). Triquètre, à g. Carré creux. \mathcal{R} . 10 (0 gr. 60).
2941. Tête de Pallas, à g. \mathcal{R} . $\Delta\text{POF}\downarrow\text{TEI}\uparrow\text{ZE}$ (*Aruvotiyesi*). Lion, à g.; dessous, \exists . Carré creux. \mathcal{R} . 23 (7 gr. 92). — Pl. I, fig. 19.
2942. *Vexérès* (vers 400 av. J.-C.). Tête de Pallas, à dr. \mathcal{R} . $\text{F}\uparrow\downarrow\text{S}\uparrow\text{P}\uparrow$ (*Vekhssere*). Tête d'Hermès, à dr. Rond creux. \mathcal{R} . 24 (8 gr. 05).
2943. Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . $\text{F}\uparrow\downarrow\text{S}\uparrow\text{P}\uparrow$ (*Vekhssere*). Triquètre, à g.; dans l'anneau central, \ast . \mathcal{R} . 16 (2 gr. 74).
2944. Cheval agenouillé, à g., détournant la tête. \mathcal{R} . $\text{FA}\downarrow\text{S}\uparrow\text{B}\uparrow$ (*Vakhssebe*). Triquètre, à g. Carré creux. \mathcal{R} . 14 (2 gr. 31). — Pl. I, fig. 20.
2945. Lion, à g.; au-dessus, \vee (*g*). \mathcal{R} . $\text{F}\uparrow\downarrow\text{S}$ (*Vekhs*). Triquètre, à g. Carré creux. \mathcal{R} . 10 (1 gr. 19).
2946. *Dynaste incertain*. Protome de sanglier ailé, à g. \mathcal{R} . Triquètre, à g. Carré creux. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 54).
2947. Protome de cerf ailé, à g. \mathcal{R} . $\Delta\downarrow\downarrow\text{EN}$ (*Akh. Khin.*). Triquètre, à g., surmontée de la lettre \downarrow (*Kh.*). \mathcal{R} . 14 (2 gr. 29). — Pl. I, fig. 21.
2948. *Denevelès* (vers 400 av. J.-C.). Tête du dynaste, à dr.; dans le champ, L . \mathcal{R} . $\Delta\Delta\uparrow\text{N}\uparrow\text{F}\uparrow\text{A}\uparrow$ (*Ddenevele*). Tête de Pallas, à dr. \mathcal{R} . 25 (8 gr. 12).
2949. Tête du dynaste, à dr. \mathcal{R} . $\Delta\Delta\uparrow\text{N}\uparrow$ (*Ddene*). Tête de Pallas, à dr. \mathcal{R} . 13 (2 gr.).
2950. Tête du dynaste, à dr. \mathcal{R} . $\Delta\Delta\uparrow\text{N}\uparrow$ (*Ddene*). Tête de Pallas, à dr. \mathcal{R} . 10 (0 gr. 59).
2951. Autre exemplaire. \mathcal{R} . 10 (0 gr. 55).
2952. *Dynastes incertains*. Tête de Pallas, à dr. \mathcal{R} . $\Delta\Delta\text{EMEO}...$ $\text{EP}...$ Tête d'Hermès, à dr. \mathcal{R} . 22 (8 gr. 07).

2953. Tête de Pallas, à dr. $\text{R. } \Delta\Delta\omega\text{ΞITXME}$ (*Ddēntthmi.*) Tête d'Hermès, à dr. $\text{R. } 11$ (0 gr. 57). — Pl. I, fig. 22.
2954. *Artembarès* (vers 400 av. J.-C.). Tête de Pallas, à dr. $\text{R. } \text{APPTOXΓAPA}\uparrow$ (*Arttumparaē*). Tête d'Héraclès, à dr. Carré creux. $\text{R. } 23$ (8 gr. 21).
2955. *Zemous* (vers 400 av. J.-C.). Tête de lion, à g. $\text{R. } \text{I}\omega\text{MO}+\text{O}$ (*Zēmuhu*). Triquètre, à g. $\text{R. } 9$ (0 gr. 77).
2956. Mufle de lion, de face; triquètre. $\text{R. } \text{I}\omega\text{M}$ (*Zēm*). Triquètre, à g. $\text{R. } 29$ (9 gr. 69).
2957. Mufle de lion, de face. $\text{R. } \text{I}\omega\text{M}$ (*Zēm.*). Triquètre, à g. $\text{R. } 25$ (9 gr. 66).
2958. Variété. $\text{R. } 27$ (10 gr.).
2959. *Trebenimis* (fils de Zemous). Mufle de lion, de face. $\text{R. } \text{TPB}$ (*Trb.*). Triquètre, à g. et massue. Carré creux. $\text{R. } 27$ (9 gr. 74).
2960. Mufle de lion, de face; H. $\text{R. } \text{TPBB}\omega\text{NEME}$ (*Trbbēnīmī*). Triquètre, à g. $\text{R. } 26$ (9 gr. 62).
2961. Mufle de lion, de face. $\text{R. } \text{TPBBNEME}$ (*Trbbēnīmī*). Triquètre, à g.; F T. $\text{R. } 25$ (9 gr. 70).
2962. Mufle de lion, de face; triquètre. $\text{R. } \text{TPBB}\omega\text{NEME}$ (*Trbbēnīmī*). Triquètre, à g. $\text{R. } 25$ (9 gr. 71).
2963. Mufle de lion, de face. $\text{R. } \text{pareil au précédent}$. $\text{R. } 17$ (2 gr. 28).
2964. $\text{TPBB}\omega\text{NEM}$ (*Trbbēnim.*). Triquètre, à g. $\text{R. } \text{I}\omega\text{MO}+\text{O}$ (*Zēmuhu*). Triquètre, à g. $\text{R. } 12$ (1 gr. 57).
2965. *Mithrapata* (vers 410 av. J.-C.). Mufle de lion, de face. $\text{R. } \text{ME}\chi\text{PAPATA}$ (*Mithrapata*). Triquètre, à g.; flèche. $\text{R. } 24$ (9 gr. 25).
2966. Mufle de lion, de face. $\text{R. } \text{ME}\chi$ (*Mith.*). Triquètre, à g. Carré creux. $\text{R. } 14$ (1 gr. 42).
2967. Mufle de lion, de face. $\text{R. } \text{ME}\chi\text{PAP}\Gamma$ (*Mithrap.*). Triquètre, à g.; tête de pavot. $\text{R. } 24$ (9 gr. 89).
2968. Mufle de lion, de face. $\text{R. } \text{ME}\chi\text{PAPATA}$ (*Mithrapata*). Triquètre, à g.; osselet. $\text{R. } 14$ (1 gr. 23).
2969. *Dynaste incertain*. Mufle de lion, de face. $\text{R. } \text{F}\uparrow\Delta$ (*Ved.*). Triquètre; rond creux. $\text{R. } 25$ (9 gr. 82).

2970. Même droit. $\text{F}\uparrow\Delta$ (*Ved.*). Triquètre et N; rond creux. \mathcal{R} . 25 (9 gr. 64).
2971. Même droit. \mathcal{R} . $\text{F}\uparrow\Delta\text{B}$ (*Vedb.*). Triquètre. \mathcal{R} . 25 (9 gr. 41).
2972. *Zauas* (vers 380 av. J.-C.). Mufle de lion, de face; H. \mathcal{R} . IAY (*Zag.*). Triquètre, à g.; dans l'anneau central, T. \mathcal{R} . 28 (9 gr. 80).
2973. Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . IAY (*Zag.*). Triquètre, à g.; dorade. \mathcal{R} . 29 (9 gr. 72).
2974. Même droit. \mathcal{R} . IAYA (*Zaga*). Triquètre; grain d'orge. \mathcal{R} . 26 (9 gr. 84).
2975. *Dynastes incertains*. Mufle de lion, de face; T. \mathcal{R} . $\text{IW}\downarrow\text{M}$ (*Zëkhm*). Triquètre, à g. \mathcal{R} . 25 (9 gr. 85). — Pl. I, fig. 23.
2976. Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . $[\text{I}]\text{WT}$ (*Zët*). Triquètre et une autre triquètre plus petite dans le champ. \mathcal{R} . 23 (9 gr. 65).
2977. Mêmes types. avec $\text{IW}[\text{T}]$. \mathcal{R} . 23 (9 gr. 75).
2978. *Puresis* (vers 380 av. J.-C.). Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . $\text{P}\uparrow\text{OR}\uparrow\text{SE}$ (*Puresi*). Triquètre, à g. \mathcal{R} . 15 (2 gr. 50). — Pl. I, fig. 24.
2979. Variété. \mathcal{R} . 16 (2 gr. 22).
2980. *Périclès* (vers 375 av. J.-C.). Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . $\text{P}\uparrow\text{PEK}\uparrow$ (*Perikle*). Triquètre; tête de Hélios, de face. \mathcal{R} . 15 (2 gr. 87).
2981. Même droit. \mathcal{R} . $\text{P}\uparrow\text{PEK}\uparrow$ (*Perikle*). Triquètre. \mathcal{R} . 17 (2 gr. 70).
2982. Tête cornue et imberbe, de Pan, à g. \mathcal{R} . $\text{P}\uparrow\text{PEK}\uparrow$ (*Perikl.*). Triquètre. Br. 13.
2983. Protome de bouc, à g. \mathcal{R} . $\text{P}\uparrow\text{PEK}\uparrow$ (*Perikl.*). Triquètre. Br. 10.
2984. *Miri*. (?). Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . MEPE (*Miri.*). Triquètre, à g. Or, 9 (1 gr. 16). Authenticité douteuse.
2985. *Zakhaba*. Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . $\text{IA}\downarrow\text{ABA}+\text{A}$ (*Zakhaba*). Tête de Pallas, de face. \mathcal{R} . 16 (2 gr. 62).
2986. *Dynastes incertains de Tlos*. Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . TA . Deux lions assis et affrontés. \mathcal{R} . 25 (7 gr. 97).

2987. Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . $\Gamma\Lambda$. Deux lions assis et affrontés.
 \mathcal{R} . 15 (2 gr. 52).
2988. Tête de Pallas, à dr. \mathcal{R} . Deux lions assis et affrontés ;
diquètre. \mathcal{R} . 13 (1 gr. 33).
2989. Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . $\Gamma\Lambda\Phi\text{E}$ (*Tlavi*). Tête d'Apollon,
de face. \mathcal{R} . 12 (0 gr. 95). — Pl. I, fig. 25.
2990. Mufle de lion, de face. \mathcal{R} . $\Gamma\Lambda\Phi\text{E}$ (*Tlavi*). Tête d'Apollon,
à g. \mathcal{R} . 11 (0 gr. 55).
2991. *Dynaste incertain de Patara*. Dauphin. \mathcal{R} . $\Gamma\Gamma$. Tête de
Pallas, à g. \mathcal{R} . 15 (2 gr. 30).
2992. *Dynaste incertain d'Antiphellos*. Protome de taureau, à g. ;
triquètre. \mathcal{R} . $\Phi\downarrow+$ (*Veh.-ntezi*, ethnique d'Antiphellos).
Triquètre. Carré creux. \mathcal{R} . 24 (9 gr. 76). — Pl. I,
fig. 26.
2993. Protome de taureau, à dr. \mathcal{R} . Triquètre, à dr. \mathcal{R} . 13
(1 gr. 52).
2994. Protome de taureau ailé, à dr. \mathcal{R} . Masque de Gorgone, de
face. \mathcal{R} . 10 (1 gr. 41).
2995. *Dynastes incertains de Xanthos*. Tête de Pallas, à dr.
(style archaïque, imit. d'Athènes). \mathcal{R} . Tête laurée d'Apol-
lon, à dr. ; diquètre. Carré creux. \mathcal{R} . 20 (8 gr. 33).
2996. Tête de Pallas, à g. \mathcal{R} . $\text{A}\Phi\text{E}\text{N}\text{A}\downarrow+$ (*Arñnahe*, ethnique de
Xanthos). Tête d'Artémis, à dr. \mathcal{R} . 22 (6 gr. 63).
2997. Tête de Pallas, à g. \mathcal{R} . $\text{A}\Phi$. Tête laurée, barbue, à dr.
 \mathcal{R} . 14 (1 gr. 94).
2998. Mufle de lion, de face. \mathcal{R} M . (?). Tête laurée d'Apollon,
à g. \mathcal{R} . 10 (0 gr. 49).
2999. Tête de Pallas, à dr. \mathcal{R} . Aigle volant, à g. ; diquètre.
 \mathcal{R} . 12 (1 gr. 18).
3000. Γ . Aigle, à dr. ; diquètre. \mathcal{R} . ΓE . Tête d'Aphrodite, à dr. ;
diquètre. \mathcal{R} . 13 (1 gr. 22).
3001. Bouclier orné d'un quadrupède bondissant. \mathcal{R} $\text{A}\Phi\text{E}$ (*Arñ*).
Tête d'Apollon, à dr. \mathcal{R} . 10 (0 gr. 85).
3002. Tête de Pallas, à dr. \mathcal{R} . Tête d'un dynaste, à dr. ; diquètre.
 \mathcal{R} . 12 (1 gr.).

3003. Tête de Pallas, à dr. R . $\text{K}\downarrow$ (*Khr.*). Tête de Pallas, à g.; diadémé. R . 14 (1 gr. 85). — Pl. I, fig. 27.
3004. Tête de femme, de face, les cheveux relevés. R . Tête de Pallas, à dr. R . 15 (1 gr. 96).
3005. Tête de lion, à dr. R . AP . Étoile à huit rayons. R . 17 (3 gr. 69).
3006. Tête de lion, à dr. R . $\text{AP}\Xi$ (*Arñ.*). Étoile à huit rayons. R . 14 (1 gr. 68).

LYCIE, *in genere* (après 168 av. J.-C.)

3007. Tête d'Apollon, de face, avec la lyre. R . $\text{A}\text{Y}\text{K}\text{I}\text{O}\text{N}$. Tête d'Artémis, de face, avec le carquois. Br. 9.
3008. Tête d'Apollon, de face. R . $\text{A}\text{Y}\text{K}\text{I}\text{O}\text{N}$. Arc et carquois. Br. 8.
3009. Même description. Br. 9.
3010. Tête d'Apollon, à dr. R . AY . Lyre; arc et flèche. Carré creux. R . 14 (1 gr. 45).
3011. *Claude*. [T] $\text{B}\text{E}\text{P}\text{I}\text{O}\text{S}$ $\text{K}\text{L}\text{A}\text{Y}\text{D}\text{I}\text{O}\text{S}$... Trépied. R . AY . Deux mains jointes; pavot. Br. 16.
3012. *Trajan*. $\text{A}\text{Y}\text{T}\cdot\text{K}\text{A}\text{I}\text{C}\cdot\text{N}\text{E}\text{P}\cdot\text{T}\text{P}\text{A}\text{I}\text{A}\text{N}\text{O}\text{C}$ $\text{C}\text{E}\text{B}\cdot\text{G}\text{E}\text{P}\text{M}$. Tête de Trajan. R . $\text{D}\text{H}\text{M}\cdot\text{E}\text{E}\cdot\text{Y}\text{P}\text{A}\text{T}\cdot\text{B}$. Deux lyres; chouette. R . 17 (3 gr. 35).

ACALISSUS

3013. *Gordien le Pieux*. R . $\text{A}\text{K}\text{A}\text{I}\text{C}\text{C}\text{E}\text{O}\text{N}$. Hélène voilée, un croissant sur la tête, debout, entre les Dioscures debout à côté de leurs chevaux. Br. 28. — Pl. II, fig. 1.
3014. *Gordien le Pieux*. R . $\text{A}\text{K}\text{A}\text{I}\text{C}\text{C}\text{E}\text{O}\text{N}$. Héraclès nu debout, à g. Br. 26.

ANTIPHELLUS

3015. Tête d'Apollon, à dr. R . $\text{A}\text{Y}\text{K}\text{I}\text{O}\text{N}$ AN . Arc et carquois. Carré creux. Br. 11.
3016. Variété. Br. 10.
3017. Tête d'Apollon, à dr. R . $\text{A}\text{Y}\text{K}\text{I}\text{O}\text{N}$ AN . Tête d'Artémis, à dr. Carré creux. Br. 14.

3018. Tête de Déméter voilée, à g. Ῥ. ΑΝΤΙΦΕΛΛΙΤΩΝ. Dauphin. Br. 10.
 3019. Variété. Br. 10.
 3020. [AN]+ΦΕΛΛ... Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΑΝΤΙΦΕΛΛΙΤΩΝ. Dauphin. Br. 10.
 3021. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΑΝΤΙΦΕΛΛΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 30.

APERLAE

3022. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΛΥΚΙΩΝ ΑΓ. Arc et carquois. Carré creux. Br. 10.

ARYCANDA

3023. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΛΥΚΙ-ΑΡΥ. Arc et carquois. Carré creux. Br. 10.
 3024. Variété. Br. 10.
 3025. *Tranquilline*. Ῥ. ΑΡΥΚΑΝΔΕΩΝ. Aigle sur une hure de sanglier. Br. 29.
 3026. *Philippe fils*. Ῥ. ΑΡΥΚΑΝΔΕΩΝ. L'Abondance debout. Br. 27.

BALBURA

3027. Tête de Pallas. Ῥ. ΒΑΛΒΟΥΡΕΩΝ. Chouette sur un casque. Couronne. Br. 15.
 3028. Tête de Zeus. Ῥ. ΒΑΛΒΟΥΡΕΩΝ. Massue. Couronne. Br. 19.
 3029. Tête de Déméter, à dr. Ῥ. ΒΑΛΒΟΥΡΕΩΝ. Épi. Br. 15.
 3030. Aigle. Ῥ. ΒΑΛΒΟΥΡΕΩΝ. Foudre. Br. 16
 3031. *Caligula*. Ῥ. ΒΑΛΒΟΥΡΕΩΝ. Héraclès nu, debout. Br. 19.

BUBON

3032. Tête d'Artémis, à dr. Ῥ. ΒΟΥ. Cerf, à dr. Br. 18.
 3033. Même description. Br. 11.

CADYANDA

3034. Tête d'Artémis, à dr. Ῥ. ΚΑΔΥ. Xoanon, de face. Br. 13.

3035. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . $\Lambda\Upsilon\text{KI}\cdot\text{KA}$. Arc et carquois. Carré creux. Br. 9¹.

CHOMA

3036. Tête de Zeus. \mathfrak{R} . $\chi\Omega$. Massue. Couronne. Br. 14.
 3037. Même description. Br. 12.
 3038. Tête de Zeus, à g. \mathfrak{R} . $\chi\Omega$. Cavalier armé, à dr. Br. 18.
 3039. Variété, avec la tête de Zeus, à dr. Br. 16.

CORYDALLA

3040. *Gordien le Pieux*. \mathfrak{R} . $\text{KOPY}\Delta\text{A}\Lambda\text{ΛE}\omega\text{N}$. Tyché debout. Br. 32.
 3041. *Gordien*. \mathfrak{R} . $\text{KOPY}\Delta\text{A}\Lambda\text{ΛE}\omega\text{N}$. Cavalier combattant, à dr. Br. 30.

CRAGUS

3042. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . KP . Lyre. \mathfrak{R} . 23 (9 gr. 22).
 3043. $\Lambda\Upsilon$. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . KP . Lyre. Carré creux. \mathfrak{R} . 15 (1 gr. 96).
 3044. *Cragus et Tlos*. Même droit. \mathfrak{R} . $\text{T}\cdot\text{KP}$. Lyre; étoile. Carré creux. \mathfrak{R} . 15 (1 gr. 88).
 3045. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . $\Lambda\Upsilon\text{KI}\Omega\text{N KPA}\Gamma$. Lyre. Carré creux. \mathfrak{R} . 16 (2 gr. 01).
 3046. Tête d'Artémis, à dr. \mathfrak{R} . $\Lambda\Upsilon\cdot\text{KP}$. Carquois; tête de cerf. Carré creux. \mathfrak{R} . 11 (0 gr. 82).
 3047. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . $\Lambda\Upsilon\text{KI}\cdot\text{KP}$. Arc et carquois. Carré creux. Br. 15.
 3048. $\Lambda\Upsilon$. Tête d'Artémis, à g. \mathfrak{R} . KP . Carquois. Br. 16.
 3049. Tête d'Artémis, à dr. \mathfrak{R} . $\Lambda\Upsilon\cdot\text{KP}$. Carquois. Br. 12.
 3050. Δ . Tête d'Artémis, à dr. \mathfrak{R} . $\Lambda\Upsilon\cdot\text{KP}$. Carquois. Br. 11.
 3051. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . KP . Apollon debout, en chiton talaire, tenant une branche de laurier et un arc. Br. 20.
 3052. $\Lambda\Upsilon$. Lyre. \mathfrak{R} . KP . Cerf, à dr. Br. 16.
 3053. $\Lambda\Upsilon$. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . KP . Lyre; couronne de laurier. Br. 23.

1. Cette pièce pourrait aussi bien être attribuée à Candyba ou à Calynda.

3054. Autre exemplaire. Br. 21.
 3055. *Cragus et Tlos*. ΛΥ. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΚΡ·ΤΛΩ.
 Trépiéd. Br. 26.
 3056. *Cragus et Xanthus*. ΛΥ. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΚΡ·ΞΑΝ
 Lyre; couronne de laurier. Br. 24. — Pl. II, fig. 2.
 3057. Variété, avec la tête d'Apollon, à g. Br. 21.
 3058. *Auguste*. Ῥ. ΛΥ·ΚΡ. Lyre et branche de laurier. Ῥ. 20
 (3 gr. 43).
 3059. ΛΥ. Tête d'Auguste. Ῥ. ΚΡ. Deux lyres; maillet. Ῥ. 18
 (2 gr. 36).
 3060. *Cragus et Tlos*. ΛΥ. Tête d'Auguste. Ῥ. ΚΡ·ΤΑ. Lyre;
 couronne. Br. 38.

CYANEA

3061. Λ[Υ]. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΚΥ. Lyre; casque. Carré
 creux. Ῥ. 15 (1 gr. 83).
 3062. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΛΥΚ·ΚΥ. Arc et carquois. Carré
 creux. Br. 10.
 3063. Tête d'Artémis, à dr. Ῥ. ΚΥΑ·ΛΥ. Cerf, à dr. Br. 16.
 3064. *Auguste*. Ῥ. ΛΥ·ΚΥ. Lyre; couronne. Br. 37.
 3065. *Tranquilline*. Ῥ. ΚΥΑΝΕΙΤΩΝ. Guerrier à cheval, com-
 battant. Br. 31.

GAGAE

3066. Apollon debout (? fruste). Ῥ. ΛΥΚΙΩΝ·ΓΑ. Lyre. Carré
 creux. Br. 17.

LIMYRA

3067. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΛΥΚΙΩΝ ΛΙ. Lyre. Carré creux.
 Ῥ. 16 (2 gr. 97).
 3068. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΛΥΚΙΩ·ΛΙ. Lyre et foudre. Carré
 creux. Ῥ. 14 (1 gr. 82).
 3069. Même tête. Ῥ. ΛΥΚΙΩΝ ΛΙ. Lyre. Carré creux. Ῥ. 15.
 (2 gr. 25).

3070. Tête d'Apollon, à dr. \mathcal{R} . $\Lambda\Upsilon\text{KI}\Omega\text{N}\ \Lambda\text{I}$. Arc et carquois. Carré creux. Br. 11.
3071. Autre exemplaire. Br. 11.
3072. Tête d'Apollon, à dr. \mathcal{R} . ΛI . Foudre ailé. Br. 17.
3073. $\Lambda\Upsilon$. Tête d'Artémis, à dr. \mathcal{R} . ΛI . Apollon, en chiton talaire, debout, tenant une branche de laurier et un arc. Br. 19.
3074. *Gordien le Pieux*. \mathcal{R} . $\Lambda\text{IMV}\rho\text{OC}$. Le fleuve Limyros, couché. Br. 27.
3075. Gordien. \mathcal{R} . $\Lambda\text{IMV}\rho\epsilon\omega\text{N}$. Tyché debout. Br. 31.
3076. Même description. Br. 19.
3077. *Tranquilline*. \mathcal{R} . $\Lambda\text{IMY}\rho\epsilon\omega\text{N}$. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 31.

MASICYTUS

3078. $\Lambda\Upsilon$. Tête d'Apollon, à dr. \mathcal{R} . MA . Lyre; chouette. Carré creux. \mathcal{R} . 17 (1 gr. 96).
3079. Tête d'Artémis, à dr. \mathcal{R} . $\Lambda\Upsilon\cdot\text{MA}$. Carquois; tête de cerf. Carré creux. \mathcal{R} . 12 (0 gr. 72).
3080. Même tête. \mathcal{R} . $\Lambda\Upsilon\cdot\text{MA}$. Carquois. Carré creux. \mathcal{R} . 13 (0 gr. 74).
3081. Autre exemplaire. \mathcal{R} . 12 (0 gr. 92).
3082. $\Lambda\Upsilon$. Tête d'Apollon, à dr. \mathcal{R} . MA . Lyre; trépied. Carré creux. \mathcal{R} . 15 (1 g. 65).
3083. Même droit. \mathcal{R} . MA . Lyre; branche de laurier et étoile. Carré creux. \mathcal{R} . 15 (1 gr. 58).
3084. Même droit. \mathcal{R} . MA . Lyre; torche. Carré creux. \mathcal{R} . 17 (1 gr. 85).
3085. Tête d'Apollon, à dr. \mathcal{R} . $\Lambda\Upsilon\text{KI}\Omega\text{N}\cdot\text{MA}$. Lyre. Carré creux. \mathcal{R} . 15 (2 gr. 02).
3086. Tête d'Hermès, coiffé du pétase, à dr. \mathcal{R} . $\Lambda\Upsilon\cdot\text{MA}$. Caducée. Carré creux. Br. 14.
3087. Variété. Br. 13.
3088. Tête d'Artémis, à g. \mathcal{R} . MA . Tête d'Hermès, à g.; carré creux. Br. 11.
3089. Tête d'Apollon, à dr. \mathcal{R} . $\Lambda\Upsilon\text{KI}\cdot\text{MA}$. Arc et carquois. Carré creux. Br. 13.

3090. **ΛΥ.** Tête d'Apollon, à dr. **Ὶ.** **ΜΑ.** Tête d'Artémis, à dr.
Br. 17.
3091. **ΛΥ.** Tête d'Artémis, à dr. **Ὶ.** **ΜΑ.** Artémis debout, de face.
Br. 18.
3092. Autre exemplaire. Br. 18.
3093. **ΛΥ.** Tête d'Apollon, à dr. **Ὶ.** **ΜΑ.** Apollon debout en
chiton talaire, tenant une branche de laurier et un arc.
Br. 21.
3094. Autre exemplaire. Br. 20. — Pl. II, fig. 3.
3095. Autre exemplaire. Br. 18.
3096. Autre exemplaire. Br. 18.
3097. **ΜΑ.** Tête d'Artémis, à dr. **Ὶ.** **ΜΑ.** Fleur, sa tige. Br. 12.
3098. **ΛΥ.** Tête d'Artémis, à dr. **Ὶ.** **ΜΑ.** Cerf, à dr. Br. 19.
3099. [**ΛΥΚΙ**]. Tête d'Artémis, à dr. **Ὶ.** **ΜΑ.** Cerf, à dr. et
coiffure d'Isis. Br. 20.
3100. Autre exemplaire. Br. 18.
3101. **ΛΥ.** Tête d'Apollon, à dr. **Ὶ.** **ΛΥΚΙΩΝ·ΜΑ.** Trépied et
branche de laurier. Br. 28.
3102. Tête d'Apollon, à dr. **Ὶ.** **ΜΑ.** Lyre; couronne de laurier.
Br. 29.
3103. **ΛΥ.** Tête d'Apollon, à dr. **Ὶ.** **ΜΑ·ΙΠΠΟΛΟ.** Lyre; couronne
de laurier. Br. 27.
3104. **ΛΥ.** Tête d'Artémis, à dr. **Ὶ.** **ΙΠΠΟΛΟ·ΜΑCΙ.** Cerf à dr.
Br. 19.
3105. **ΜΑ.** Tête d'Artémis, à dr. **Ὶ.** **ΙΠΠΟΛΟ·ΜΑ.** Cerf, à dr.
Br. 19.
3106. **ΛΥ.** Tête d'Artémis, à dr. **Ὶ.** **ΙΠΠΟ·ΜΑ.** Arc et carquois.
Carré creux. Br. 15.
3107. **ΜΑ.** Tête d'Apollon, à dr. **Ὶ.** **ΑΠΟ.** Arc et carquois. Carré
creux. Br. 13.
3108. *Auguste.* **ΛΥ.** Tête d'Auguste, à dr. **Ὶ.** **ΜΑ.** Deux lyres;
bucrane et maillet. **℞.** 18 (3 gr. 08).
3109. Même droit. **Ὶ.** **ΜΑ.** Deux lyres et maillet. **℞.** 22 (3 gr. 73).
3110. Autre exemplaire. **℞.** 19 (3 g. 22).
3111. Même droit. **Ὶ.** **ΜΑ.** Deux lyres et acrostolium. **℞.** 20
(3 gr. 60).

3112. Variété. \mathcal{R} . 20 (3 gr. 75).
 3113. Variété, avec un rameau et une chouette. \mathcal{R} . 20 (3 gr. 30).
 3114. Variété, avec un épi. \mathcal{R} . 18 (2 gr. 54).
 3115. Variété, avec un trépied. \mathcal{R} . 17 (2 gr. 49).
 3116. $\Lambda\Upsilon$. Tête d'Auguste, à dr. \mathcal{R} . $\text{MA}\cdot\Lambda\Upsilon\text{K}[\text{I}\Omega\text{N}]$. Lyre; couronne de laurier. Br. 35.

MYRA

3117. Tête d'Apollon, à dr. \mathcal{R} . $\Lambda\Upsilon\text{K}\text{I}\Omega\text{N}\ \text{MY}$. Lyre; épi. Carré creux. \mathcal{R} . 15 (2 gr. 83).
 3118. Variété; fleur de lotus en symbole. \mathcal{R} . 15 (2 gr. 65).
 3119. $\Lambda\Upsilon$. Tête d'Apollon, à dr. \mathcal{R} . $\text{MYP}\Lambda$. Lyre; abeille. Carré creux. \mathcal{R} . 18 (1 gr. 70).
 3120. Tête d'Artémis, à dr. \mathcal{R} . $\Lambda\Upsilon\text{K}\text{I}\Omega\text{N}\cdot\text{MY}$. Arc et carquois. Carré creux. Br. 11.
 3121. Tête d'Apollon, à dr. $\Lambda\Upsilon\text{K}\text{I}\Omega\cdot\text{MY}$. Arc et carquois. Carré creux. Br. 11.
 3122. MY . Tête d'Apollon, à dr. \mathcal{R} . Lyre; couronne. Br. 17.
 3123. MY . Buste d'Artémis Eleuthera ou Myrea, voilée, de face. \mathcal{R} . Victoire debout, à dr., tenant une couronne. Br. 17. — Pl. II, fig. 4.
 3124. Gordien le Pieux. \mathcal{R} . $\text{MYP}\epsilon\omega\text{N}$. Statue d'Artémis Eleuthera voilée, debout, de face. Br. 32. — Pl. II, fig. 5.
 3125. Gordien. \mathcal{R} . $\text{MYP}\epsilon\omega\text{N}$. Statue d'Artémis Eleuthera dans un temple distyle. Br. 32.
 3126. Gordien. \mathcal{R} . pareil au précédent. Br. 24.
 3127. Gordien. \mathcal{R} . $\text{MYP}\epsilon\omega\text{N}$. Statue d'Artémis Eleuthera, dans un temple tétrastyle. Br. 31.
 3128. Gordien. \mathcal{R} . $\text{MYP}\epsilon\omega\text{N}$. Statue d'Artémis Eleuthera, entre Tyché et une autre figure à demi nue. Br. 34.
 3129. Gordien. \mathcal{R} . $\text{MYP}\epsilon\omega\text{N}$. Statue d'Artémis Eleuthera sur un arbre attaqué par deux bûcherons armés de haches et fuyant de chaque côté, poursuivis par un serpent qui sort du pied de l'arbre. Br. 31. — Pl. II, fig. 6.
 3130. Autre exemplaire. Br. 30.
 3131. Gordien. \mathcal{R} . $\text{MYP}\epsilon\omega\text{N}$. Tyché debout. Br. 24.

OLYMPUS

3132. Tête d'Apollon, à dr. Ὶ. ΟΛΥΜΠΗ. Lyre; corne d'abondance, lance et bouclier. Carré creux. Ἀ. 14 (2 gr. 27).

PATARA

3133. Tête d'Apollon, de face; petit aigle sur la joue droite. Ὶ. ΠΑ·Ρ·Ε. Rose. Ἀ. 16 (2 gr. 08).
 3134. Même droit. Ὶ. ΠΑ. Rose et trépied. Ἀ. 15 (2 gr. 60).
 3135. Tête d'Apollon, à dr. Ὶ. ΛΥΚΙΩΝ·ΠΑ. Lyre; étoile. Carré creux. Ἀ. 15 (2 gr. 55).
 3136. Variété, avec un monogr. dans le champ du revers. Ἀ. 16 (2 gr. 87).
 3137. Tête d'Apollon, à dr. Ὶ. ΛΥΚΙΩΝ·ΠΑ. Arc et carquois. Carré creux. Br. 11.
 3138. Tête d'Apollon, de face. Ὶ. ΠΑΤ[ΑΡΕΩ]Ν. Tête d'Artémis, de face. Br. 11.
 3139. Tête d'Apollon, à dr. Ὶ. ΠΑΤΑΡΕΩΝ (fruste). Tête d'Artémis, à dr. Br. 11.
 3140. Apollon en chiton talaire debout (fruste). Ὶ. ΛΥΚΙΩΝ·ΠΑ. Lyre; carré creux. Br. 17.
 3141. *Gordien le Pieux*. Ὶ. ΠΑΤΑΡΕΩΝ. Apollon Propylaeus marchant à dr., tirant de l'arc. Br. 30.
 3142. *Gordien*. Ὶ. ΠΑΤΑΡΕΩΝ. Héraclès luttant avec Antée. Br. 28.
 3143. *Tranquilline*. Ὶ. ΠΑΤΑΡΕΩΝ. Tyché debout. B. 29.
 3144. *Tranquilline*. Ὶ. ΠΑΤΑΡΕΩΝ. Apollon debout, en chiton talaire, dans un temple distyle; il tient l'arc et la branche de laurier; à ses pieds, un corbeau. Br. 29.

PHASELIS

3145. Proue de navire à g., ayant la forme d'une tête de sanglier et ornée d'une patte du même animal. Ὶ. Carré creux. Ἀ. 17 (10 gr. 80). — Pl. II, fig. 7.
 3146. Taureau à face humaine, agenouillé à dr.; au second plan,

- un homme barbu, aussi agenouillé et tenant un bouclier. \mathfrak{R} . Proue de navire à g. et dauphin. Carré creux. \mathfrak{R} . 20 (10 gr. 90). — Pl. II, fig. 8.
3147. Proue de navire à g., ayant la forme d'une tête de sanglier et ornée d'une patte du même animal. \mathfrak{R} . $\Phi\Lambda\Sigma$. Poupe à dr. Carré creux. \mathfrak{R} . 13 (3 gr. 55).
3148. Même proue, à dr. \mathfrak{R} . $\Phi\Lambda\Sigma$. Poupe à dr., avec l'acrostolium. \mathfrak{R} . 14 (3 gr. 37).
3149. Proue à dr. \mathfrak{R} . $\text{ΝΑΥΣΙΚΡ} \cdot \Phi\Lambda\Sigma\text{Η}$. Poupe à g., avec l'acrostolium. \mathfrak{R} . 21 (9 gr. 04).
3150. Même description, avec $\Theta\text{ΕΟΚΛΗ} \cdot \Phi\Lambda\Sigma\text{Η}$ (fruste). \mathfrak{R} . 23. (8 gr. 83).
3151. Proue à dr. et étoile. \mathfrak{R} . $\text{ΑΡΜΑΔΑΣ} \Phi\Lambda\Sigma$. Poupe à dr., avec l'acrostolium. \mathfrak{R} . 22 (10 gr. 52).
3152. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . $\Phi \cdot \text{ΝΥΜΦΑΡΑΤΟΣ}$. Proue à dr. surmontée d'une statue de Pallas Promachos. \mathfrak{R} . 25 (10 gr. 20). — Pl. II, fig. 9.
3153. Variété, avec $\Phi \cdot \text{ΤΡΕΒΗΜΙΣ}$. \mathfrak{R} . 25 (10 gr. 10).
3154. Tête d'Apollon, à g. \mathfrak{R} . $\Phi\text{Α} \cdot \text{ΑΡΚΕΣΙΛΑΟΣ}$. Pallas nicéphore, debout à g. \mathfrak{R} . 33 (16 gr. 35). — Pl. II, fig. 10.
3155. Tête de Pallas, à g. \mathfrak{R} . $\Phi\text{Α}$. Proue, à g. \mathfrak{R} . 15. (2 gr. 42).
3156. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . $\Phi\Lambda\Sigma\text{ΗΛΙ}$. Lyre; foudre et torche. Carré creux. \mathfrak{R} . 14 (1 gr. 92).
3157. $\Lambda\Upsilon$. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . $\Phi\Lambda\Sigma\text{ΗΛΙ}$. Lyre; fleur de lotus et torche. Carré creux. \mathfrak{R} . 14 (2 gr. 15).
3158. Proue, à dr.; étoile. \mathfrak{R} . $\Phi\Lambda\Sigma\text{Η}$. Proue avec l'acrostolium. Br. 17.
3159. Variété. Br. 17.
3160. Proue, à dr. \mathfrak{R} . $\Phi\Lambda\Sigma$. Proue avec l'acrostolium. Br. 10.
3161. $\Phi\Lambda\Sigma\text{Η}$. Proue, à dr. \mathfrak{R} . Φ . Pallas Promachos, à dr. et monogr. Br. 20.
3162. Autre exemplaire. Br. 17.
3163. Proue, à dr., surmontée d'une Victoire volant. \mathfrak{R} . $\Phi\text{Α}$. Pallas Promachos, à dr. Br. 17.
3164. Variété. \mathfrak{R} . Même type avec $\Phi \cdot \text{Β}$. Br. 18.

3165. Variété, avec $\Phi\cdot\epsilon$. Br. 22.

3166. *Gordien le Pieux*. R . $\Phi\text{ΑΣΗΛΙΤΩΝ}$. Galère. Br. 31.

PHELLUS

3167. Tête d'Apollon, à dr. R . $\Lambda\text{ΥΚΙΩΝ } \Phi\text{E}$. Arc et carquois.
Carré creux. Br. 11.

3168. Variété. Br. 10.

3169. *Gordien le Pieux*. R . $\Phi\text{ΕΛΛΕΙΤΩΝ}$. L'Espérance voilée,
debout à g., tenant une fleur. Br. 33.

PINARA

3170. Tête d'Apollon, à dr. R . Π . Lyre. Carré creux. R . 16
(1 gr. 50).

3171. Tête d'Apollon, à dr. R . $\Lambda\text{ΥΚΙΩΝ } \Pi$. Arc et carquois.
Carré creux. Br. 10.

3172. Tête d'Apollon, à dr. R . $\Pi\text{ΝΑΡΕΩΝ}$. Bucrane. Br. 10.

3173. Tête d'Hermès coiffé du pétase, à dr. R . $\Pi\cdot\Lambda\text{Υ}$. Caducée.
Carré creux. Br. 11.

3174. Tête d'Apollon, à dr. R . $\Lambda\text{Υ}\cdot\Pi$. Tête d'Artémis, à dr.
Carré creux. Br. 15.

PODALIA

3175. *Tranquilline*. R . $\Pi\text{ΟΔΑΛΙΩΤΩΝ}$. Arès debout, à dr.
s'appuyant sur sa lance et son bouclier. Br. 36.

RHODIAPOLIS

3176. Tête d'Apollon, à dr. R . $\Lambda\text{ΥΚΙΩΝ}\cdot\Pi\text{Ο}$. Lyre; thyrses.
Carré creux. R . 15 (2 gr. 66).

3177. *Tranquilline*. R . $\Pi\text{ΟΔΙΑΠΟΛΕΙΤΩΝ}$. Némésis debout.
Br. 32.

TELMESSUS¹

3178. Tête d'Hermès, à dr. R . ΤΕΛ . Abeille. Carré creux. Br. 11.

1. Voyez pour les monnaies de cette ville, surtout Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 328.

3179. Même description. Br. 11.
 3180. Tête d'Hermès, à dr. Ὶ. ΤΕΛ (?) . Aigle, à g. Br. 10.
 3181. Autre exemplaire. Br. 10.
 3182. Tête radiée de Hélios, de face. Ὶ. ΤΕΛΕΜΗΣΣΕΩΝ.
 Artémis assise à g., tenant un arc. Br. 16.
 3183. Variété. Br. 16.
 3184. Variété avec ΤΕΛΜΗ[ΣΣΕΩΝ]. Br. 12.
 3185. *Telmessus et Cragus*. Tête d'Apollon, à dr. Ὶ. ΤΕ·ΚΡ.
 Lyre. Carré creux. Æ. 16 (1 gr. 74).
 3186. ΑΥ. Tête d'Artémis, à dr. Ὶ. ΤΕΛ·ΚΡ. Cerf, à dr. Br. 18.

TLOS

3187. Tête d'Apollon, à dr. Ὶ. ΤΛ. Arc et carquois. Carré creux. Br. 10.
 3188. Même description. Br. 10.
 3189. ΑΥ. Tête d'Artémis, à dr. Ὶ. ΤΛ. Carquois. Br. 18.
 3190. ΑΥ. Tête d'Artémis, à dr. Ὶ. ΤΛ. Tête d'Apollon, à dr. Br. 18.
 3191. Lyre. Ὶ. ΤΛΩΕΩΝ. Carquois. Br. 12.
 3192. *Tlos et Cragus*. Tête d'Apollon, à dr. Ὶ. ΤΛ·ΚΡ. Arc et carquois. Carré creux. Br. 15.
 3193. Tête d'Artémis, à dr. Ὶ. ΤΛ·ΚΡ. Cerf, à dr. Br. 20.
 3194. *Auguste*. ΑΥΚΙΩΝ. Tête d'Auguste, à dr. Ὶ. ΤΛΩ·ΚΡ.
 Deux lyres et caducée. Æ. 18 (3 gr. 40).
 3195. ΑΥ. Tête d'Auguste, à dr. Ὶ. pareil. Æ. 19 (3 gr. 61).
 3196. *Gordien le Pieux*. Ὶ. ΤΛΩΕΩΝ. Tyché debout. Br. 26.
 3197. Gordien. Ὶ. ΤΛΩΕΩΝ. Guerrier debout, à dr., combattant armé d'un bouclier et d'un maillet. Br. 28.
 3198. Gordien. Ὶ. ΤΛΩΕΩΝ. Guerrier debout, à g., sacrifiant sur un autel. Br. 37.

TREBENNA

3199. Tête d'Apollon, à dr. Ὶ. ΤΡΕ. Massue. Br. 18.
 3200. *Tranquilline*. Ὶ. ΤΡΕΒΕΝΝΑΤΩΝ. Pallas debout, sacrifiant. Br. 26.

XANTHUS

3201. Tête d'Apollon, à dr. $\text{R}.$ $\Xi\text{AN}\Theta\text{I}\Omega\text{N}$. Lyre. Br. 10.
 3202. *Xanthus et Cragus*. Tête d'Artémis, à dr. $\text{R}.$ $\Xi\text{AN}\cdot\text{KP}$. Carquois. Br. 18.
 3203. *Xanthus et Masicytus*. Tête d'Apollon, de face, avec un oiseau sur la joue droite. $\text{R}.$ $\Xi\text{A}\cdot\text{MA}$. Balaustium. \mathcal{R} . 13 (1 gr. 61).

INCERTAINES DE LYCIE

3204. Tête d'Apollon, de face, avec un oiseau sur la joue droite. $\text{R}.$ $\Delta\text{Y}\ \Delta\ \Delta$. Balaustium. \mathcal{R} . 16 (2 gr. 18).
 3205. Même droit, $\text{R}.$ $\Delta\ \text{I}\ \text{M}$. Balaustium. \mathcal{R} . 15 (2 gr. 45).

PAMPHYLIE

ASPENDUS

3206. Cavalier combattant, au galop, à dr. $\text{R}.$ $\text{E}\Sigma\text{T}$. Sanglier, à dr. \mathcal{R} . 19 (5 gr. 41).
 3207. Variété. \mathcal{R} . 18 (5 gr. 40). — Pl. II, fig. 11.
 3208. Même droit. $\text{R}.$ $\text{E}\Sigma\text{T}\text{F}\text{E}\Delta\text{I}\text{I}\text{Y}$. Sanglier, à g. \mathcal{R} . 19 (5 gr. 12).
 3209. Deux lutteurs. $\text{R}.$ $\text{E}\Sigma\text{T}\text{F}\text{E}\Delta\text{I}\text{I}\text{Y}\Sigma$. Frondeur; triquètre et Φ . Contremarque. Carré creux. \mathcal{R} . 23 (10 gr. 81). — Pl. II, fig. 12.
 3210. Deux lutteurs. ΦK . $\text{R}.$ $\text{E}\Sigma\text{T}\text{F}\text{E}\Delta\text{I}\text{I}\text{Y}\Sigma$. Frondeur; triquètre. Carré de grènetis. \mathcal{R} . 23 (10 gr. 72).
 3211. Deux lutteurs; symbole incertain. $\text{R}.$ $[\text{E}\Sigma\text{T}]\text{F}\text{E}\Delta\text{I}\text{I}\text{Y}\Sigma$. Frondeur; génie ailé et triquètre. \mathcal{R} . 23 (10 gr. 79).
 3212. Deux lutteurs; PO . $\text{R}.$ $\text{E}\Sigma\text{T}\text{F}\text{E}\Delta\text{I}\text{I}\text{Y}$. Frondeur; protome de cheval et caducée. \mathcal{R} . 24 (9 gr. 90).
 3213. Même droit. $\text{R}.$ $\text{E}\text{C}\text{T}\text{F}\text{E}\Delta\text{I}\text{I}\text{Y}\text{C}$. Frondeur; protome de cheval et lyre. \mathcal{R} . 24 (10 gr. 11).
 3214. Deux lutteurs; Υ . $\text{R}.$ $\text{E}\Sigma\text{T}\text{F}\text{E}\Delta\text{I}\text{I}\text{Y}$. Frondeur; triquètre et massue. \mathcal{R} . 27 (9 gr. 79).

3215. Deux lutteurs ; E. Ῥ. pareil au précédent. R. 27 (9 gr. 50).
3216. *Tissapherne*, à Aspendus, en 411¹. Tête de Tissapherne, coiffée de la tiare, à dr. Ῥ. BA. Le roi Artaxerxès II Mnémon, tenant l'arc et la javeline. Carré creux. Br. 11 — Pl. II, fig. 13.
3217. Cheval galopant à dr. ; astre et croissant. Ῥ. AC. Frondeur. Br. 16.
3218. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. OΘ. Frondeur. Br. 16. — Pl. II, fig. 14.
3219. Protome de cheval galopant, à dr. Ῥ. OΘ. Fronde déployée. Br. 16.
3220. Même droit. Ῥ. ΚΚ. Fronde déployée. Br. 16.
3221. Autre exemplaire. Br. 16.
3222. Variété, avec ΠΗ. Br. 16.
3223. Variété, avec ΜΦ. Br. 15.
3224. Variété, avec ΦΜ. Br. 19.
3225. Variété, avec ΔΜ. Br. 17.
3226. Protome de cheval galopant, à dr. Ῥ. ΑCΠΕΝΔΙΩΝ. Fronde déployée. Br. 17.
3227. Cheval galopant, à dr. Ῥ. ΑΣ. Frondeur. Br. 17.
3228. Cheval galopant, à dr. ; étoile. Ῥ. AC. Frondeur. Br. 15.
3229. Cheval galopant, à dr. Ῥ. ΑCΠΕ[ΝΔΙΩΝ]. Frondeur. Br. 13.
3230. Cheval galopant, à g. Ῥ. AC. Hoplite debout, à dr. Br. 14.
3231. Bouclier rond. Ῥ. AC. Caducée. Br. 12.
3232. Bouclier rond. Ῥ. ΑΣ. Caducée. Br. 13.
3233. *Auguste*. Ῥ. ΑΣ. Deux *xoana* d'Artémis debout, de face, côte à côte, la tête surmontée du calathos et voilés. Br. 19.
3234. *Trajan*. Ῥ. ΑCΠΕΝΔΙΩΝ. Deux *xoana*, comme ci-dessus. Br. 21.
3235. *Trajan*. Ῥ. ΑCΠΕΝΔΙΩΝ. Deux lutteurs ; palme. Br. 24.
3236. *Hadrien*. Ῥ. ΑCΠ.... Deux *xoana*, comme ci-dessus. Br. 18.
3237. *Commode*. Ῥ. ΑCΠΕΝΔΙΩΝ. Némésis debout, un griffon à ses pieds. Br. 20.

1. E. Babelon, *les Perses Achéménides*, Introd., p. xxxii.

3238. *Plautille*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Deux *xoana*. Br. 19.
3239. *Julia Maesa*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Urne des jeux; trois athlètes tirant au sort. Br. 33.
3240. *Julia Maesa*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Némésis debout. Br. 24.
3241. *Julia Soemias*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Harpocrate debout. Br. 19.
3242. *Orbiane*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Héraclès nu, debout, tenant sa massue, sa peau de lion et un caducée. Br. 26.
3243. *Maximin*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Héphaestos assis, forgeant un bouclier; devant lui, une cuirasse. Br. 34. — Pl. II, fig. 15.
3244. *Maxime*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Deux *xoana* d'Artémis, côte à côte, sous des portiques. Br. 18.
3245. *Gordien le Pieux*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Pallas debout, déposant son vote dans une urne et tenant une palme. Br. 32.
3246. *Gordien*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Tyché assise, à g., tenant une corne d'abondance et les deux *xoana* d'Artémis. Br. 32.
3247. *Gordien*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Deux lutteurs. Br. 28.
3248. *Gordien*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Athlète debout tenant une couronne et une lyre. Br. 25.
3249. *Tranquilline*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Némésis debout. Br. 36.
3250. *Philippe, fils*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Tyché debout. Br. 26.
3251. Autre exemplaire. Br. 26.
3252. *Philippe, fils*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Deux *xoana* d'Artémis, sous des portiques, côte à côte. Br. 16.
3253. *Trajan Dèce*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Zeus et Aphrodite assis en regard. Br. 25. — Pl. II, fig. 16.
3254. *Herennius Etruscus*. Ϝ . $\text{ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ ΣΕΜΝΗΣ ΕΝΤΕΙΜΟΥ}$. Couronne. Br. 32.
3255. *Trébonien Galle*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Asclépios debout. Br. 23.
3256. *Volusien*. Ϝ . $\text{ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ ΣΕΜΝΗΣ ΕΝΤΕΙΜΟΥ}$. Couronne Br. 30.
3257. *Volusien*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Tyché debout. Br. 30.
3258. *Volusien*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Pallas debout, votant. Br. 23.
3259. *Valérien*. Ϝ . ΑΣΠΕΝΔΙΩΝ . Hadès assis, à g., Cerbère à ses pieds. Br. 34.

3260. Valérien R^{f} . ACΠENΔIΩN . La triple Hécate debout. Br. 32.
 3261. Gallien. R^{f} . ACΠENΔIΩN . L'Eurymédon assis, à g., tenant
 une palme et l'urne des jeux. Br. 30.
 3262. Gallien. R^{f} . ACΠENΔIΩN . Pallas votant. Br. 30.
 3263. Gallien. R^{f} . ACΠENΔIΩN . Deux *xoana* d'Artémis sous des
 portiques, côte à côte. Br. 30. — Pl. II, fig. 17.
 3264. Gallien. R^{f} . pareil au précédent. Br. 21.

ATTALIA

3265. Tête de Poseidon, à dr. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Poseidon debout.
 Br. 16.
 3266. Tête de Poseidon, à dr. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Pallas debout,
 tenant un dauphin. Br. 14.
 3267. Buste de Poseidon, à g. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Victoire debout,
 à dr. Br. 14.
 3268. Tête de Poseidon, à dr. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Dauphin autour
 d'un trident. Br. 16.
 3269. Tête de Pallas, à dr. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Artémis chasseresse
 debout, à dr. Br. 12.
 3270. Deux têtes de Pallas conjuguées, à dr. R^{f} . ATΠAΛEΩN .
 Zeus assis, à g. Br. 17.
 3271. Même droit. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Victoire allant à g. Br. 17.
 3272. Dauphin. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Gouvernail. Br. 12.
 3273. Domitien. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Buste de Pallas, à dr. Br. 20.
 3274. Variété. Br. 18.
 3275. Trajan. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Buste de Pallas, à dr. Br. 20.
 3276. Hadrien. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Pallas debout, dans un temple
 tétrastyle ; à ses pieds, chouette sur un cippe. Br. 25.
 3277. Marc Aurèle. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Tête de Zeus Sérapis, à dr.
 Br. 18.
 3278. Lucius Verus. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Pallas debout, dans un
 temple tétrastyle ; à ses pieds, une chouette sur un
 cippe. Br. 25.
 3279. L. Verus. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Buste de Pallas, à dr. Br. 20.
 3280. Commode. R^{f} . ATΠAΛEΩN . Dionysos debout. Br. 22.

3281. *Caracalla*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. Pallas dans un temple, comme ci-dessus. Br. 23.
3282. *Plautille*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. Tyché debout. Br. 19.
3283. *Elagabale*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. Harpocrate debout. Br. 24. — Pl. II, fig. 18.
3284. *Mamée*. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. R̄. Pallas dans un temple, comme ci-dessus. Br. 24.
3285. *Tranquilline*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. Pallas debout, s'appuyant sur son bouclier. Br. 27.
3286. *Trajan Dèce*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. Bétyle d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 24.
3287. *Hostilien*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. Même type. Br. 25.
3288. *Volusien*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. Tyché debout. Br. 23.
3289. *Volusien*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. Pallas debout. Br. 20.
3290. *Volusien*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. Némésis debout. Br. 21.
3291. *Gallien*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ. Némésis debout. Br. 31.
3292. Même description. Br. 36.
3293. *Valérien jeune*. R̄. ΑΤΤΑΛΕΩΝ ΑΘΗΝΑΙΩΝ ΣΥΝΓΕΝΙΑ. Deux femmes debout séparées par un autel. Br. 35.

MAGYDUS

3294. Tête imberbe de Dionysos, à dr. R̄. ΜΑΓΥ. Hermès debout. Br. 17.
3295. Variété. Br. 16.
3296. Même droit. R̄. ΜΑΓΥΔΕΩΝ. Même type. Br. 16.
3297. *Néron*. R̄. ΜΑΓΥΔΕΩΝ. Hadès enlevant Proserpine, dans un char au galop, à dr. Br. 18.
3298. *Domitien*. R̄. ΜΑΓΥΔ[ΕΩΝ] ΙΒ. Pallas nicéphore, à g. Br. 21.
3299. *Trajan*. R̄. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΙΔ. Pallas nicéphore, à g. Br. 19.
3300. *Trajan*. R̄. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΙΕ. Même type. Br. 18.
3301. *Hadrien*. R̄. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΙΗ. Même type. Br. 20.
3302. *Antonin le Pieux*. R̄. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΘΙ. Déméter assise, à g. Br. 25.
3303. *Marc Aurèle*. R̄. ΜΑΓΥΔΕΩΝ Κ. Pallas nicéphore. Br. 20

3304. *L. Verus*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ Κ. Même type. Br. 20.
 3305. *Crispine*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΚΑ. Même type. Br. 19.
 3306. *Macrin*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΚΔ. Aphrodite debout, de face, tenant une tresse de ses cheveux ; à ses pieds, un oiseau. Br. 23.
 3307. *Macrin*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΚϚ. Victoire debout, à g. Br. 17.
 3308. *Maximin*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΛΑ. Le Catarrhactès assis. Br. 25.
 3309. *Philippe, fils*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΛΕ. Zeus assis, à g. Br. 22.
 3310. *Philippe, fils*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΛΖ. Hermès debout. Br. 25.
 3311. *Trébonien Galle*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΗΛ. Pallas nicéphore debout. Br. 17.
 3312. *Volusien*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΛΗ. Déméter debout. Br. 25.
 3313. *Gallien*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΜΑ. Pallas nicéphore debout. Br. 30.
 3314. *Gallien*. Ἐ. ΜΑΓΥΔΕΩΝ ΜΑ. Tyché debout. Br. 30.
 3315. *Salonine*. Ἐ. ΜΑΓΥΔ[ΕΩΝ] ΛΘ. Déméter assise, à g. Br. 26¹.

PERGA

3316. Tête d'Artémis Pergæa, à dr. Ἐ. ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΠΕΡΓΑΙΑΣ. Artémis Pergæa debout, tenant un sceptre et une couronne ; cerf et chien couché. \mathcal{A} . 29 (16 gr. 43).
 3317. Tête d'Artémis Pergæa, à dr. Ἐ. [ΑΡ]ΤΕΜΙΔ[ΟΣ] ΠΕΡΓΑΙΑΣ. Même type d'Artémis Pergæa ; A. \mathcal{A} . 13 (1 gr. 93).
 3318. Sphinx, à g. Ἐ. ΙΑΝΑΨΑΣ ΠΡΕΙΙΑΣ. Artémis Pergæa debout tenant un sceptre et une couronne. Br. 18.
 3319. Sphinx, à dr. Ἐ. pareil au précédent. Br. 17.
 3320. Sphinx, à dr. Ἐ. ΙΑΝΑΨΑΣ ΠΡΕΙΙΑΣ. Artémis Pergæa debout. Br. 13.
 3321. Autre exemplaire. Br. 12.
 3322. Autre exemplaire. Br. 13.

1. Au sujet des chiffres qu'on relève sur les monnaies de Magydus, voyez Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 680.

3323. Sphinx, à dr. R^{c} . **ARTEMI·ΠΕΡΓΑ**. Artémis Pergæa debout. Br. 11.
3324. Tête d'Artémis Pergæa, à g. R^{c} . [**ARTEMIDOS**] ΠΕΡΓΑΙΑΣ. Sphinx, à dr. Br. 15.
3325. Autre exemplaire. Br. 13.
3326. Tête d'Artémis Pergæa, à dr. R^{c} . **ARTE[MIΔΟΣ] ΠΕΡΓΑΙΑΣ**. Artémis Pergæa debout, tenant une couronne; cerf. Br. 18.
3327. Autre exemplaire. Br. 15.
3328. Tête d'Artémis Pergæa, à g. R^{c} . **ARTEMIDOS ΠΕΡΓΑΙΑΣ**. Δ . Artémis allant à dr., tenant une torche et un arc. Br. 17.
3329. Têtes conjuguées d'Apollon et d'Artémis, à dr. R^{c} . **ARTEMIDOS ΠΕΡΓΑΙΑΣ**. Même type. Br. 17.
3330. Autre exemplaire. Br. 18.
3331. Autre exemplaire. Br. 16.
3332. Autre exemplaire. Br. 17.
3333. Tête d'Artémis, à dr. R^{c} . **ARTEMIDOS ΠΕΡΓΑΙΑΣ**. Victoire allant à g. Br. 19.
3334. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. R^{c} . [**ART**]EMIDOS ΠΕΡΓΑΙΑΣ. Carquois. Br. 16.
3335. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. R^{c} . **ARTEMIDOS ΠΕΡΓΑΙΑΣ**. Artémis allant à dr., tenant une torche et un arc. Br. 19. — Pl. II, fig. 19.
3336. *Tibère*. R^{c} . Légende fruste. Artémis allant à dr., tenant une torche et un arc. Br. 17.
3337. *Tibère*. R^{c} . **ARTEM[IDOC ΠΕΡ]ΓΑΙΑΣ**. Même type. Br. 26.
3338. *Claude*. R^{c} . Lég. fruste. Étoile et croissant. Br. 12.
3339. *Néron*. R^{c} . **ARTEMIDOC ΠΕΡΓΑΙΑΣ**. Artémis allant à dr., tenant un arc et un croissant. Br. 18.
3340. *Vespasien*. R^{c} . **ART[EMIDOC] ΠΕΡΓΑΙΑΣ**. Même type. Br. 20.
3341. *Titus*. R^{c} . **ARTEMIDOC ΠΕΡΓΑΙΑΣ**. Même type. Br. 19.
3342. *Domitien*. R^{c} . pareil au précédent. Br. 20.
3343. *Domitien*. R^{c} . ΠΕΡΓΑΙΑΣ. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 15.

3344. *Trajan*. Ῥ. ΠΕΡ. Proue de navire, à dr. ; au second plan, un phare allumé. Br. 13.
3345. *Hadrien*. Ῥ. ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΠΕΡΓΑΙΑΣ. Artémis chasse-resse, à dr. Br. 19.
3346. *Hadrien*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Torche. Br. 14.
3347. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΠΕΡΓΑΙΑΣ. Artémis allant à g., tenant un arc et une torche. Br. 14.
3348. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Même type. Br. 21.
3349. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΠΕΡΓ... Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 13.
3350. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΠΕΡΓΑΙΑΣ. Même type. Br. 36.
3351. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Hermès ithyphallique. Br. 13.
3352. *Lucius Verus*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis allant à g., tenant un arc et une torche. Br. 19.
3353. *Commode*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Aphrodite en chiton talaire, debout, à g., l'Amour à ses pieds. Br. 14.
3354. *Commode*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis en chiton court, debout, tenant un arc. Br. 19.
3355. *Commode*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis debout, à dr., tenant un arc et une torche. Br. 19.
3356. *Commode*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Croissant. Br. 11.
3357. *Septime Sévère*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis allant à g., tenant un arc et une torche. Br. 17.
3358. *Septime Sévère*. Ῥ. ΠΕΡΓΗΙ. Tyché assise à g., tenant une corne d'abondance et le xoanon d'Artémis Pergæa. Br. 34.
3359. *Septime Sévère*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis debout, à dr., tenant un arc et une torche. Br. 20.
3360. *Septime Sévère*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Dionysos debout. Br. 19.
3361. *Julia Domna*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis chasserresse, à dr. Br. 18.
3362. *Julia Domna*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Victoire allant à g. Br. 19.
3363. *Julia Domna*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Tyché debout. Br. 18.

3364. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Tyché debout. Br. 26.
3365. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis chasseresse, à dr. Br. 19.
3366. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis debout, à dr., tenant un arc et une flèche. Br. 19.
3367. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Même type. Br. 24.
3368. Autre exemplaire. Br. 23.
3369. Même description. Br. 27.
3370. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis, à dr., tenant un arc et une longue torche. Br. 26. — Pl. II, fig. 20.
3371. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis Phosphoros dans un bige au galop, à dr. Br. 25.
3372. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Victoire debout, à g. Br. 27.
3373. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. L'empereur debout, à g., couronné par la Victoire. Br. 25.
3374. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Asclépios debout. Br. 27.
3375. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Table surmontée de trois pommes de pin. Br. 25.
3376. *Élagabale*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 24.
3377. *Élagabale*. Ῥ. pareil au précédent; Α·Κ. dans le champ. Br. 25.
3378. *Sévère Alexandre*. Ῥ. Même revers. Br. 26.
3379. Autre exemplaire. Br. 26.
3380. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis debout, à dr., tenant un arc et une flèche. Br. 25.
3381. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis debout, à dr., tenant un arc et une longue torche. Br. 20.
3382. *Julia Maesa*. Ῥ. [ΠΕΡΓΑΙ]ΩΝ. Artémis chasseresse, debout, à dr. Br. 15.
3383. *Julia Maesa*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 19.
3384. *Maxime*. Ῥ. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Tyché debout. Br. 18.
3385. *Maxime*. Ῥ. ΠΕΡΓΗΙ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Br. 19. — Pl. II, fig. 21.

3386. Maxime. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis debout, à dr., tenant un arc et une flèche. Br. 19.
3387. *Tranquilline*. R . ΠΕΡΓΑΙΑΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΑΣΥΛΟΥ. Artémis chasseresse, à dr. Br. 27.
3388. *Tranquilline*. R . ΠΕΡΓΑΙΑΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΑΣΥΛΟΥ. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 25.
3389. *Tranquilline*. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΣΙΔΗΤΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Artémis de Perga et Pallas de Sidé, debout en regard. Br. 28.
3390. *Philippe, père*. R . ΠΕΡΓΑΙΑΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΑΣΥΛΟΥ. Artémis debout, à dr. tenant un arc et une flèche. Br. 27.
3391. Philippe, père. R . ΠΕΡΓΑΙΑΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΑΣΥΛΟΥ. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 24.
3392. Philippe, père. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. L'Espérance debout, à g., tenant une fleur. Br. 29.
3393. *Philippe, fils*. R . ΠΕΡΓΑΙΑΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΑΣΥΛΟΥ. Artémis chasseresse, allant à dr. Br. 26.
3394. Philippe, fils. R . ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΠΕΡΓΑΙΑΣ ΑΣΥΛΟΥ. Artémis debout, à dr., tenant un arc et s'appuyant sur une longue torche. Br. 27.
3495. Philippe, fils. R . Même légende. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 27.
3396. Philippe, fils. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Tyché debout. Br. 24.
3397. Philippe, fils. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Apollon nu debout, tenant une branche de laurier. Br. 23.
3398. Philippe, fils. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Asclépios debout. Br. 23.
3399. Philippe, fils. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Héraclès nu, debout, à dr. Br. 19.
3400. Philippe, fils. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Victoire debout, à g. Br. 22.
3401. *Herennius Etruscus*. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis debout, tenant un arc et une flèche. Br. 23.
3402. *Trébonien Galle*. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Femme debout entre quatre urnes remplies de palmcs. Br. 32.
3403. *Trébonien Galle*. R . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Artémis debout, tenant un arc et une flèche. Br. 19.

3404. Trébonien Galle. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΗΙ. Tête tourelée de Tyché, à dr. Br. 19.
3405. Trébonien Galle. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 21.
3406. Trébonien Galle. \mathfrak{R} . Même type. Br. 18.
3407. Volusien. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Table surmontée de trois pommes de pin. Br. 33.
3408. Même description. Br. 23.
3409. Volusien. \mathfrak{R} . ΙΕΡΑ ΛΑΜΠΡ·ΕΝΔΟΞΟ·ΝΕΩΚΟΡ·ΠΕΡΓΗ·Α, dans une couronne. Br. 33.
3410. Volusien. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΔΕΛΦΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ ΠΥΘΙΑ Α. Artémis de Perga et Apollon delphien debout, en regard. Br. 31.
3411. Gallien. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Aigle dans un temple distyle, accosté de deux enseignes. Br. 30.
3412. Gallien. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΑΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΑΣΥΛΟΥ. Artémis chasseresse, à dr. Br. 28.
3413. Gallien. \mathfrak{R} . Même légende. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 31.
3414. Autre exemplaire; variété de coin. Br. 29.
3415. Gallien. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡ. Artémis chasseresse debout couronnée par Pallas. Br. 31.
3416. Gallien. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Table surmontée de trois pommes de pin. Br. 29.
3417. Gallien. \mathfrak{R} . [ΠΕΡΓΑΙΑΣ ΑΡΤΕ]ΜΙΔΟΣ ΑΣΥΛΟΥ. Artémis Phosphoros dans un bige, au galop, à dr. Br. 30.
3418. Gallien. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Zeus Sérapis debout. Br. 32.
3419. Gallien et Salonine. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Table surmontée de trois pommes de pin. Br. 36.
3420. Gallien et Salonine. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΟΥ... Tyché assise, à g., sur une estrade élevée, devant laquelle s'avance un pontife qui va sacrifier un taureau. Br. 36.
3421. Salonine. \mathfrak{R} . Même légende. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 29.
3422. Salonine. \mathfrak{R} . ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ·Α. Tyché debout, à g. Br. 30.

3423. Salonine. R̄. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Héphaestos assis, à dr., forgeant un bouclier. Br. 31.
3424. Salonine. R̄. ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Harpocrate debout tenant une corne d'abondance. Br. 30.
3425. Salonine. R̄. ΠΕΡΓΑΙΩΝ. Satyre à pied de bouc, debout, tenant le pedum. Br. 30.
3426. Salonine. R̄. ΠΕΡΓΑΙΑΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΑΣΥΛΟΥ. Artémis chasseresse debout, couronnée par la Victoire. Br. 32.
3427. Salonine. R̄. ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ Α. Galère sans voiles. Br. 31.
3428. Salonine. R̄. ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Victoire debout ; au-dessus, un aigle ; de chaque côté une enseigne militaire. Br. 32.
3429. Salonine. R̄. Même légende. Urne des jeux sur une table ; sous la table, ΙΕΡΟΣ. Br. 32.
3430. Salonin. R̄. ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ Α. Tyché tourelée assise, à g. ; à ses pieds, un Fleuve nageant. Br. 33.
3431. Salonin. R̄. ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ Α. Tyché debout, dans un temple distyle. Br. 34.
3432. Aurélien. R̄. ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Zeus assis, à g., tenant sur sa main un Δ. Br. 29.
3433. Autre exemplaire. Br. 27.
3434. Aurélien. R̄. ΠΕΡΓΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 28.

SIDÉ ¹

3435. Grenade. R̄. Tête de Pallas, à dr. ; branche de laurier. Carré creux. R. 15 (2 gr. 99).
3436. Pallas nicéphore, à g., s'appuyant sur son bouclier ; gre-

1. Dans un article récent, M. J.-P. Six a cherché à démontrer que les légendes pamphyliennes des monnaies de Sidé (nos 3436 à 3441) doivent signifier ἀνακτος Σιδήτου, par analogie avec les monnaies de Perga qui portent ἀνάστας Περγαίας ; seulement, au mot grec ἀνακτος dont il est impossible de retrouver les éléments au commencement de la légende pamphylienne, M. Six voudrait substituer le terme sémitique ʾḏn, Adón, qui a le même sens et que les lettres pamphyliennes paraissent transcrire (*Numism. Chronicle*, 1897, p. 194 et s.).

- nade et ↑**Κ**. **Ρ**. 'ϚϚϚϚϚϚ Apollon debout, à g., s'appuyant sur une branche de laurier et sacrifiant sur un autel. **Α**. 21 (10 gr. 74). — Pl. II, fig. 22.
3437. Pallas nicéphore, comme ci-dessus; grenade et ↑**ΙΟΦ**. **Ρ**. 'ϚϚϚϚϚϚ Apollon sacrifiant, comme ci-dessus. **Α**. 23. (10 gr. 62).
3438. Pallas nicéphore et grenade, comme ci-dessus, et ↑**ΙΟ**. **Ρ**. 'ϚϚϚϚϚϚ Apollon sacrifiant, comme ci-dessus. **Α**. 22 (10 gr. 71).
3439. Même type, avec ↑**Φ**. **Ρ**. 'ϚϚϚϚϚϚ Même type. **Α**. 22 (10 gr. 46).
3440. Même type, avec ↓. **Ρ**. ..ϚϚϚϚϚϚ Même type. **Α**. 21. (10 gr. 20).
3441. Même type, sans légende. **Ρ**. 'ϚϚϚϚϚϚ Même type. **Α**. 21 (10 gr. 57).
3442. Tête de Pallas, à dr. **Ρ**. **ΧΡΥ**. Victoire tenant une couronne, à g.; grenade. **Α**. 27 (16 gr. 62).
3443. Tête de Pallas, à dr.; ancre en contremarque. **Ρ**. **ΣΗ**. Même type. **Α**. 28 (16 gr. 16).
3444. Tête de Pallas, à dr. **Ρ**. **ΚΛΕΥ**. Même type. **Α**. 17 (3 gr. 37).
3445. Tête d'Artémis, à dr. **Ρ**. Grenade. Br. 11.
3446. Tête de Pallas, à dr. **Ρ**. **ΣΙΑΗΤΩΝ**. Victoire; grenade et monogr. Br. 17.
3447. Variété. Br. 16.
3448. **ΣΙΑΗΤ[ΩΝ]**. Tête de Pallas, à dr. **Ρ**. **[ΣΙ]ΔΗΤΩΝ**. Victoire et grenade. Br. 16.
3449. *Domitien*. **Ρ**. **ΣΙΑΗΤ**. Pallas marchant à g., tenant son bouclier et une grenade; à ses pieds, un serpent. Br. 18.
3450. *Trajan*. **Ρ**. **ΣΙΑΗΤΩΝ**. Pallas combattant. Br. 37.
3451. *Trajan*. **Ρ**. **ΣΙΑΗΤΩΝ**. L'empereur debout, tenant sa lance et une grenade. Br. 25.
3452. *Hadrien*. **Ρ**. **ΣΙΑΗΤΩΝ**. Pallas marchant à g., tenant son bouclier et une grenade. Br. 18.
3453. *Antonin le Pieux*. **Ρ**. **ΣΙΑΗΤΩΝ**. Même type. Br. 18.

3454. Antonin le Pieux. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas combattant. Br. 18.
3455. *Lucius Verus*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. L. Verus et Marc Aurèle debout, se donnant la main. Br. 31.
3456. L. Verus. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas nicéphore debout. Br. 29.
3457. *Septime Sévère*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas debout, déposant son vote dans une urne. Br. 24.
3458. *Julia Domna*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas debout, couronnant un trophée. Br. 24.
3459. *Caracalla*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Tyché debout. Br. 21.
3460. *Plautille*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Caracalla et Plautille debout, se donnant la main. Br. 34.
3461. *Geta*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas debout, tenant sa lance et une patère. Br. 25.
3462. *Geta*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. La Lune debout à g. sur une proue, la tête surmontée du croissant, tenant une torche et une corne d'abondance. Br. 18.
3463. *Macrin*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Sérapis debout. Br. 33.
3464. *Élagabale*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. L'empereur debout. Br. 23.
3465. *Élagabale*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Tyché debout. Br. 25.
3466. *Aquilia Severa*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas debout, tenant sa lance et une patère. B. 32.
3467. *Aquilia Severa*. R . Lég. fruste. Urne des jeux sur une table. Br. 31.
3468. *Julia Maesa*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. L'empereur dans un quadrige au pas, à g. Br. 32.
3469. *Julia Mamaea*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Némésis ailée debout. Br. 31.
3470. *Orbiane*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Urne des jeux remplie de palmes et accostée de masques tragiques. B. 24.
3471. *Gordien le Pieux*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$ ΠΕΡΓΑΙΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Pallas de Sidé et Artémis de Perga debout en regard, sacrifiant sur un autel; grenade et cerf. Br. 36.
3472. *Gordien*. R . $\text{C}\text{I}\Delta\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Tyché debout tenant une Victoire; enseigne militaire. Br. 33.

3473. Gordien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas debout couronnant un trophée. Br. 31.
3474. Gordien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas debout, votant. Br. 26.
3475. *Tranquilline*. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas debout, votant. Br. 20.
3476. *Philippe, père*. \mathcal{R} $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Urne des jeux sur une table. Br. 34.
3477. *Philippe, fils*. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Héraclès terrassant le cerf. Br. 34.
3478. Philippe, fils. \mathcal{R} . $\text{I}\text{C}\cdot\text{A}\text{I}\text{O}\text{N}\text{A}\ \text{T}\text{A}\ \text{P}\text{Y}\text{Θ}\text{I}\text{A}\ \text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Urne soutenue par deux Victoires. Br. 32.
3479. *Volusien*. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas combattant. Br. 17.
3480. Volusien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Héphaëstos assis à dr., forgeant un bouclier. Br. 17.
3481. *Valérien*. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{A}\text{L}\text{E}\text{X}\text{A}\text{N}\text{D}\text{R}\text{E}\text{O}\text{N}\ \text{O}\text{M}\text{O}\text{N}\text{O}\text{I}\text{A}$. Pallas de Sidé et Isis d'Alexandrie debout, se donnant la main au-dessus d'un autel. Br. 33.
3482. Valérien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{A}\text{S}\text{P}\text{E}\text{N}\text{D}\text{I}\text{O}\text{N}\ \text{O}\text{M}\text{O}\text{N}\text{O}\text{I}\text{A}$. Pallas de Sidé et le Génie d'Aspendus debout, se donnant la main. Br. 33.
3483. Valérien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Pallas votant. Br. 23.
3484. *Gallien*. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. Pallas debout s'appuyant sur sa lance et son bouclier. Br. 30.
3485. Gallien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. Pallas votant; grenade. Br. 30.
3486. Gallien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. Pallas votant. Br. 31.
3487. Gallien. \mathcal{R} . Même lég. Pallas debout tenant la lettre A et s'appuyant sur son bouclier. Br. 31.
3488. Gallien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}$. Tyché debout. Br. 30.
3489. Gallien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. Tyché debout, tenant un petit temple; enseigne militaire. B. 34.
3490. Gallien. \mathcal{R} . Même lég. Zeus assis, à dr. Br. 30.
3491. Gallien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{C}$. Tyché tourelée, assise à g. sur un rocher. Br. 30.
3492. Gallien. \mathcal{R} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. Buste tourelé de Tyché, à dr. Br. 31.

3493. Gallien. R^{v} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. L'empereur debout, tenant une lance et une patère. Br. 30.
3494. Gallien. R^{v} . Même lég. Urne des jeux soutenue par deux Victoires. Br. 30.
3495. Gallien. R^{v} . Même lég. Trois temples. Br. 33.
3496. Gallien. R^{v} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}\ \text{I}\text{E}\text{R}\text{A}\ \text{P}\text{Y}\text{O}\text{I}\text{A}\ \text{P}\text{R}\text{O}\text{T}\text{A}\ \text{P}\text{A}\text{M}\text{F}\text{Y}\text{L}\text{O}\text{N}\ \text{A}$. Temple distyle. Br. 31.
3497. Gallien. R^{v} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{I}\text{E}\text{R}\text{O}\text{C}\ \text{M}\text{Y}\text{C}\text{T}\text{I}\text{K}\text{O}\text{C}$. Urne sur une table. Br. 34.
3498. Gallien. R^{v} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. Couronne. Br. 30.
3499. Gallien. R^{v} . Même lég. Apollon *vates*, debout, accoudé sur le trépied. Br. 30.
3500. *Salonine*. R^{v} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. L'empereur debout dans un temple hexastyle; dans le fronton, **A**. Br. 30.
3501. *Salonine*. R^{v} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\ \text{M}\text{Y}\text{C}\text{T}\text{I}\text{C}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{C}$. Buste voilé de femme, à dr. Br. 32.
3502. Autre exemplaire. Br. 31.
3503. *Salonine*. R^{v} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. Dionysos (?) assis à dr., tenant un thyrsé et détournant la tête. Br. 29.
3504. *Salonine*. R^{v} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{A}\text{Y}\text{A}\text{R}\text{X}$. Trois navires Br. 29.
3505. *Salonine*. R^{v} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. Pallas nicéphore, debout. Br. 32.
3506. *Salonine*. R^{v} . Même lég. Urne sur une table. Br. 31.
3507. *Salonin*. R^{v} . $\text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{N}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{N}$. L'empereur en Apollon, debout; grenade sur sa tige. Br. 29.
3508. *Salonin*. R^{v} . $\text{A}\text{P}\text{O}\text{L}\text{L}\text{O}\text{N}\text{O}\text{C}\ \text{C}\text{I}\text{A}\text{H}\text{T}\text{O}\text{Y}\ \text{N}\text{E}\text{O}\text{K}\text{O}\text{P}\text{O}\text{Y}$. L'empereur en Apollon, debout. Br. 29.

SILLYUM

3509. Tête casquée d'Arès, à dr. R^{v} . $\text{S}\text{E}\text{L}\text{A}\text{Y}\text{N}\text{I}\text{I}\text{Y}\text{S}$. Zeus debout à g., levant la main droite; foudre et étoile. Br. 17. — Pl. II, fig. 23.
3510. Autre exemplaire. Br. 15.
3511. Autre exemplaire. Br. 15.

3512. Autre exemplaire. Br. 13.
3513. Tête laurée d'Apollon, à dr. Ὶ. ΣΕΛΥΝΙΥΣ. Zeus aétophore, assis à g. ; foudre. Br. 19.
3514. Autre exemplaire. Br. 20.
3515. Même description. Br. 16.
3516. Tête barbue et diadémée, à dr. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Harpé. Br. 12.
3517. Tête casquée d'Arès, à dr. Ὶ. ΚΙΛΛΥ[ΕΩΝ]. Zeus debout à g., levant le bras droit. Br. 15.
3518. Variété. Br. 16.
3519. Tête casquée d'Arès, à dr. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Zeus assis à g. tenant un sceptre et une patère. Br. 15.
3520. Tête casquée d'Arès, à dr. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Arès debout. Br. 13.
3521. *Auguste*. Ὶ. ΣΙΛΛΥΕΩΝ B. Apollon citharède debout, à dr. Br. 18.
3522. Variété. Br. 18.
3523. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Mên à cheval, à dr. Br. 23.
3524. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Arès debout. Br. 19.
3525. *Commode*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Mên debout. Br. 36.
3526. *Commode*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 19.
3527. *Commode*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Apollon citharède debout à dr. Br. 19.
3528. *Septime Sévère*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Tyché debout. Br. 34.
3529. *Septime Sévère*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Arès debout. Br. 19.
3530. *Septime Sévère*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 26.
3531. *Septime Sévère*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Apollon citharède, debout, à dr. Br. 18.
3532. *Geta*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 25.
3533. *Julia Paula*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 24.
3534. *Julia Soæmias*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Hermès assis, à g. Br. 17.
3535. *Maximin*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Buste de Mên, à dr. Br. 20.
3536. *Gordien le Pieux*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Buste de Mên, à dr. Br. 28.
3537. *Gordien*. Ὶ. ΚΙΛΛΥΕΩΝ. Tyché debout. Br. 25.

3538. *Philippe, fils.* Ῥ. **CIΛΛΥΕΩΝ**. Buste de Mên, à dr. Br. 36.
 3539. *Philippe, fils.* Ῥ. **CIΛΛΥΕΩΝ**. Buste de Mên, à dr. Br. 25.
 3540. Même description. Br. 17.
 3541. *Gallien.* Ῥ. **CIΛΛΥΕΩΝ**. Buste de Mên, à dr.; dessous, un aigle. Br. 30.
 3542. *Salonine.* Ῥ. **CIΛΛΥΕΩΝ**. Buste de Mên, à dr. Br. 34.
 3543. *Salonin.* Ῥ. **CIΛΛΥΕΩΝ**. Buste de Mên, à dr. Br. 33.

PISIDIE

ADADA

3544. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. **ΑΔΑΔΕ**. Victoire érigeant un trophée. Br. 19.
 3545. Bucrane, de face. Ῥ. **ΑΔΑ**. Triquètre à g. Br. 12.
 3546. Bucrane, de face. Ῥ. Triquètre à g. Br. 15.
 3547. Variété. Br. 12.
 3548. Variété. Br. 13.
 3549. *Domitien.* Ῥ. **ΑΔΑΔΕΩΝ**. Les Dioscures debout. Br. 18.
 3550. *Domitien.* Ῥ. **ΑΔΑΔΕΩΝ**. Zeus aétophore assis, à g. Br. 25.
 3551. *Marc Aurèle.* Ῥ. **ΑΔΑΔΕΩΝ**. Même type. Br. 26.
 3552. *Caracalla.* Ῥ. **ΑΔΑΔΕΩΝ**. Deux mains jointes. Br. 26.
 3553. *Caracalla.* Ῥ. **ΑΔΑΔΕΩΝ ΒΑΚΧΕΙΑ**. Serpent autour de la ciste dionysiaque. Br. 19.
 3554. *Élagabale.* Ῥ. **ΑΔΑΔΕΩΝ**. Sérapis assis à g., Cerbère à ses pieds. Br. 27.
 3555. *Élagabale.* Ῥ. **ΑΔΑΔΕΩΝ**. Zeus aétophore assis, à g. Br. 29.
 3556. *Philippe, fils.* Ῥ. **ΑΔΑΔΕΩΝ**. Buste de Pallas, à g. Br. 27.
 3557. *Philippe, fils.* Ῥ. **ΑΔΑΔΕΩΝ**. Même type. Br. 25.

AMBLADA

3558. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. **ΑΜΛΑ[Δ]ΕΩΝ**. Massue. Br. 14.
 3559. *Caracalla.* Ῥ. **ΑΜΒΛΑΔΕΩΝ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ**. Héraclès debout. Br. 31.

3560. *Philippe, père*. Ῥ. ΑΜΒΛΑΔΕΩΝ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΩΝ. Héraclès debout. Br. 34.
3561. *Philippe, père*. Ῥ. ΑΜΒΛΑΔΕΩΝ ΛΑΚΕΔΑΙ. Némésis à dr., la main appuyée sur une roue. Br. 25. — Pl. II, fig. 24.

ANDEDA

3562. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΑΝΔΗΔΕΩΝ. Artémis chasserresse debout, à dr. Br. 25.
3563. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΑΝΔΗΔΕΩΝ. Tyché debout. Br. 18.
3564. *Tranquilline*. Ῥ. ΑΝΔΗΔΕΩΝ. Cavalier, à dr.; lion. Br. 25.
3565. *Etruscille*. Ῥ. ΑΝΔΗΔΕΩΝ. Artémis debout, à g. Br. 24.

ANTIOCHE

3566. Buste de Mên, à dr. Ῥ. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Zébu, à dr. Br. 23.
3567. Buste de Mên, à dr. Ῥ. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ...ΚΩΝ. Victoire tenant une palme, marchant à dr. Br. 23.
3568. Buste de Mên, à dr. Ῥ. ΑΝΤΙΟ[ΧΕΩΝ] ΕΥΓΝΩ. Zébu, à dr. Br. 21.
3569. Buste de Mên, à dr. Ῥ. ΑΝΤΙΟ[ΧΕΩΝ] ...ΝΑΝΔΡΟ. Zébu, à dr. Br. 19.
3570. Buste de Mên, à dr. Ῥ. ΑΝΤΙΟΧ[ΕΩΝ] ΑΛΕΞΑΝ. Zébu, à dr. Br. 21.
3571. ANTIOCH. Buste d'Hermès, à dr. Ῥ. COLONIAE. Coq. Br. 12.
3572. Variété. Br. 14.
3573. Variété. Br. 13.
3574. ANTIOCH. Buste d'Hermès, à g. Ῥ. COLONIAE. Coq. Br. 13.
3575. ANTIOCH. Buste d'Hermès, à dr. Ῥ. COLONIAE. Autel. Br. 14.
3576. ANTIOCH. Buste d'Héraclès, à dr. Ῥ. COLO. Buste d'Hermès, à dr. Br. 14.
3577. Buste d'Hermès, à dr. Ῥ. Guerrier debout s'appuyant sur sa lance et son bouclier; O B. Br. 20. — Pl. II, fig. 25.
3578. Buste d'Hermès, à dr. Ῥ. Même type; O A. Br. 16.

3579. Tête d'Athéna, à dr. A et \square . Frondeur, à dr. Br. 16.
3580. *Tibère*. R . CAE·ANTIO·COL·S·R. Colon conduisant deux bœufs au labour; deux enseignes. Br. 34 (pièce retouchée au burin).
3581. *Antonin le Pieux*. R . MENSIS COL·CAES·ANTIOCH. Mên debout tenant une petite Victoire; à ses pieds, un coq. Br. 26.
3582. *Marc Aurèle*. R . ANTIOCHEAE·COLONIAE. Aigle. Br. 19.
3583. *Marc Aurèle*. R . ANTIOCHEAE COLONIAE. Satyre debout, à g., une outre sur l'épaule. Br. 20. — Pl. III, fig. 1.
3584. *Marc Aurèle*. R . ANTIOCHEAE·COLONIAE. Femme debout tenant un sceptre et une corne d'abondance renversée. Br. 23.
3585. *Commode*. R . ANTIOCHEAE COLONIAE. Aigle. Br. 17.
3586. *Commode*. R . ANTIOCH·COLONIAE. Mên nicéphore debout; à ses pieds, un coq. Br. 23.
3587. *Septime Sévère*. R . COL·CAES·ANTIOCH. Même type. Br. 34.
3588. *Septime Sévère*. R . Même lég. L'Abondance debout. Br. 22.
3589. *Julia Domna*. R . Même lég. Mên nicéphore debout. Br. 36.
3590. *Caracalla*. R . GEN·COL·ANTIOCH. L'Abondance debout. Br. 23.
3591. *Caracalla*. R . GEN·COL·CAES·ANTIOCH. Même type. Br. 23.
3592. *Caracalla*. R . ANTIOCH·COLONI. Caducée entre deux cornes d'abondance. Br. 20.
3593. *Caracalla*. R . Même lég. Aigle. Br. 17.
3594. *Géta*. R . COL·ANTI.... Caducée entre deux cornes d'abondance. Br. 19.
3595. *Géta*. R . ANTIOCH·COL. Aigle. Br. 18.
3596. *Géta*. R . VICT·DD·NN·COL·ANTIOCH·S·R. Victoire tenant une palme et une couronne, à g. Br. 33.
3597. *Géta*. R . VICTORIAE DD·NN·COL·ANTIO·S·R. Victoire tenant un trophée, à dr. Br. 33.

3598. Geta. R̄. VIRT·AVG·COL·ANTIOCH·S·R. L'empereur à cheval, tuant des ennemis. Br. 34.
3599. *Annia Faustina*. R̄. ANTIOCH·COLONI. La Louve allaitant les Jumeaux. Br. 16.
3600. *Gordien le Pieux*. R̄. CAES·ANTIOCH·COL·S·R. Tyché tenant un sceptre et sacrifiant sur un autel, debout dans un temple tétrastyle. Br. 33.
3601. Gordien. R̄. COL·CAES·ANTIOC·S·R. Buste de Mèn, à dr. Br. 24.
3602. Gordien R̄. CAES·ANTIOCH·CL·(sic)S·R. L'empereur, à dr., tenant un globe et un javelot. Br. 28.
3603. Gordien. R̄. CAES·ANTIOCH·COL·S·R. L'empereur dans un quadrigé, à dr. Br. 27.
3604. Gordien. R̄. FORTVNA COL·CCES·ANTIOCH·R̄·2 (sic). Tyché debout, tenant une corne d'abondance et un vexillum. Br. 27.
3605. Gordien. R̄. COLONIA ANTIOCHIA·S·R. Tyché debout dans un temple tétrastyle, tenant un sceptre et sacrifiant sur un autel; sur la base, FORTVNA. Br. 38. — Pl. III, fig. 2.
3606. Gordien. R̄. ANTIOCHIA COLONIA CAESARIA S·R. L'empereur radié, dans un quadrigé au galop, à g. Br. 34.
3607. Gordien. R̄. CAES·ANTIOCH·COL·S·R. L'empereur tenant une Tyché, debout, à dr., et donnant la main à la Fortune de la ville, au-dessus d'un autel. Br. 35.
3608. Gordien le Pieux. R̄. CAES·ANTIOCH·COL·S·R. La Fortune debout sous un temple tétrastyle, tenant un sceptre et sacrifiant sur un autel. Br. 34.
3609. *Philippe, père*. R̄. ANTIOCHI·COL·ANTIO. Le fleuve Anthios couché, à g. Br. 25.
3610. *Philippe, fils*. R̄. CAES·ANTIOCH·COL·S·R. Praefericulum et autres instruments pontificaux. Br. 27.
3611. Philippe, fils. R̄. CAES·ANTIOCH·COL·S·R. Femme marchant à g., tenant un sceptre et un rameau. Br. 27.

3612. Philippe, fils. CAES·ANTIOCH·COL·S·R. L'empereur dans un quadrige au pas, à dr. Br. 28.
3613. Trajan Dèce. R̄. ANTIOCHI·COL·CAES·S·R. Tyché debout tenant une corne d'abondance et un caducée. Br. 24.
3614. Trajan Dèce. R̄. ANTIOCHI·COL·CAES·S·R. Le fleuve Anthios couché, à g. Br. 24.
3615. Trajan Dèce. R̄. ANTIOCHI·[COL·CAES·]Σ·Ρ·ANTHIO. Le fleuve Anthios couché, à g. Br. 25.
3616. Volusien. R̄. ANTIOCHI·COLA (sic)·S·R. Femme marchant à g., tenant un sceptre et un rameau. Br. 25.
3617. Macrien. IMP·CAEΓ¹·FOLION·MACRIAN. Buste de Macrien, à dr. R̄. ANTIOCHI·CL S·R. Aigle entre deux enseignes. Br. 23. — Pl. III, fig. 3.

APOLLONIA-MORDIAEUM

3618. Tête laurée d'Apollon, à dr. R̄. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΟ. Mouche ; ligne de méandres. Br. 12.
3619. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑ. Tête tourelée de Tyché, à dr. R̄. ΙΠΠΟΦΟΡΑΣ. Le fleuve Hippophoras couché, à g. Br. 31. — Pl. III, fig. 4.
3620. [ΑΛΕΞ]Α·ΚΤΙΣ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Tête d'Alexandre coiffée de la peau de lion, à dr. R̄. ΙΠΠΟΦΟΡΑΣ. L'Hippophoras couché, à g. Br. 31.
3621. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΚΤΙΣΤ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Même type. R̄. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΛΥ. Apollon *vates*, debout, avec le trépied et le corbeau. Br. 30.
3622. ΑΛΕΞΑ·ΚΤΙΣ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ. Même type. R̄. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤ·ΚΑΙ ΛΥΚΙΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Deux Tychés debout se donnant la main. Br. 30.
3623. Marc Aurèle. R̄. ΑΠΟΛΛΩΝΙ·ΛΥΚ (sic). Mên debout, tenant un sceptre et une grappe. Br. 22. — Pl. III, fig. 5.

1. La lettre S, sur les monnaies des colonies latines de la Pamphylie, de la Pisi-die et des autres parties méridionales de l'Asie Mineure affecte souvent une forme très voisine de celle du Γ grec.

3624. Marc Aurèle ? (Tête et lég. retouchées). Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑ-
ΤΩΝ ΛΥΚΙΩ. Asclépios debout. Br. 21.
3625. Marc Aurèle. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΛΥΚΙΩΝ. Zeus assis, à
g., tenant un sceptre et une patère. Br. 34.
3626. *Septime Sévère*. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΛΥ. Zeus assis, à g.,
entre Mên et Apollon debout. Br. 36.
3627. *Caracalla*. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΛΥΚΙΩΝ. Sérapis assis,
à g., entre Isis et Harpocrate. Br. 29.
3628. *Philippe, père*. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΛΥΚΙΩΝ ΘΡ. Tyché
debout. Br. 25.
3629. *Gallien*. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΛΥ·ΘΡΑΚΟ. L'Hippopho-
ras assis, à g. Br. 35. — Pl. III, fig. 6.

ARIASSUS ¹

3630. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΑΡΙΑ. Zébu cornupète, à g. Br. 16.
3631. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΑΡΙ[ΑC]CΕΩΝ. Arès debout. Br. 20.
3632. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΑΡΙΑCCEΩΝ. Cybèle assise, à dr.
Br. 26.
3633. *Julia Domna*. Ῥ. ΑΡΙΑCCEΩΝ. Tyché debout. Br. 25.
3634. *Caracalla*. Ῥ. ΑΡΙΑC[CE]ΩΝ. Dionysos debout. Br. 12.
3635. *Géta*. Ῥ. ΑΡΙΑCCEΩΝ. Hermès debout. Br. 9.
3636. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΑΡΙΑCCEΩΝ. Personnage nu debout
devant une divinité assise à g. Br. 33 (fruste).
3637. *Philippe, fils*. Ῥ. ΑΡΙΑCCEΩΝ. Deux lutteurs. Br. 27.

BARIS

3638. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Dionysos
debout. Br. 17.
3639. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Zeus assis, à g., tenant le
foudre. Br. 27.
3640. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Cavalier luttant contre
un serpent. Br. 20. — Pl. III, fig. 7.

1. Nous avons retiré cette ville de la Pamphylie ; son véritable emplacement en Pisidie, dans le district de Milyas, a été déterminé par M. Bérard, *Bulletin de corr. hellénique*, t. XVI, p. 426 ; cf. Ramsay, *Revue des Études grecques*, 1893, p. 253.

3641. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 22.
3642. *Caracalla*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Zeus assis, à g., tenant le foudre. Br. 25.
3643. *Sévère Alexandre*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Dionysos debout. Br. 19.
3644. *Sévère Alexandre*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Zeus assis, à g., tenant le foudre. Br. 24.
3645. *Julia Mamaea*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Tyché debout dans un temple distyle. Br. 25.
3646. *Gordien le Pieux*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Tyché debout. Br. 19.
3647. *Trajan Déce*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Mèn à cheval, à dr. Br. 28.
3648. *Étruscille*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Tyché debout. Br. 24.
3649. *Trébonien Galle*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Tyché debout. Br. 25.
3650. *Trébonien Galle*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Zeus aétophore assis, à g. Br. 24.
3651. *Trébonien Galle*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Mèn debout. Br. 25.
3652. *Volusien*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Zeus assis, à g. Br. 25.
3353. *Volusien*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Dionysos debout. Br. 23.
3654. Autre exemplaire. Br. 23.
3655. *Volusien*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Mèn debout, à g., tenant la pomme de pin. Br. 25.
3656. *Volusien*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ ΚΑΥ.... ΑΕ... ΟΜΟΝ. (fruste). Deux Tychés debout en regard, sacrifiant sur un autel. Br. 36.
3657. *Volusien*. Ὶ. ΒΑΡΗΝΩΝ. Hermès assis, à g. Br. 24.

CERAITAE¹

3658. Tête d'Artémis, à dr. Ὶ. ΚΕ Γ. Massue. Br. 14.
3659. Tête d'Artémis, à dr. Ὶ. ΚΕ Τ. Massue. Br. 12.
3660. Autre exemplaire. Br. 13.

1. Waddington avait laissé aux *incertaines* toutes les monnaies que nous classons ici à Ceraitæ. Sur ces pièces et leur attribution, voyez Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 337; le même, *Griechische Münzen*, p. 693; J. Svoronos, *Numism de la Crète ancienne*, p. 46 (*Caeræ* de Crète); Hill, *Catal. Lycia, Pamphylia, Pisidia*, *Intro.*, p. xcix.

3661. Variété. Br. 12.
 3662. Variété. Br. 12.
 3663. Même droit. R̄. KE T O. Massue. Br. 13.

CODRULA

3664. *Antonin le Pieux*. R̄. ΚΟΔΡΟΥΛΕΩΝ. Hélène voilée, debout entre les Dioscures aussi debout à côté de leurs chevaux. Br. 23.
 3665. *Marc Aurèle*. R̄. ΚΟΔΡΟΥΛΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 20.
 3666. *Marc Aurèle*. R̄. ΚΟΔΡΟΥΛΕΩΝ. Tyché debout. Br. 19.
 3667. *Commode*. R̄. ΚΟΔΡΟΥΛΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 16.
 3668. *Septime Sévère*. R̄. ΚΟΔΡΟΥΛΕΩΝ. Homme et femme assis en regard; derrière chacun d'eux, une petite statuette. Br. 29. — Pl. III, fig. 8.
 3669. *Tranquilline*. R̄. ΚΟΔΡΟΥΛΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 24.
 3670. *Trajan Déce*. R̄. ΚΟΔΡΟΥ[ΛΕΩΝ]. Homme et femme assis en regard; derrière chacun d'eux, une petite statuette. Br. 35.

COLBASA

3671. *Antonin le Pieux*. R̄. ΚΟΛΒΑCΕΩΝ. Apollon debout, à dr., avec sa lyre posée sur un trépied. Br. 18.
 3672. *Sévère Alexandre*. R̄. ΚΟΛΒΑCCEΩΝ. Arès debout. Br. 26.

COMAMA

3673. *Commode*. R̄. COL·COMAME CN (*sic*). Déesse voilée, debout de face, tenant une patère. Br. 18.
 3674. *Julia Domna*. R̄. [CO]L·COMAMENORV[M]. Tyché debout. Br. 24.
 3675. *Caracalla*. R̄. COL·AVG·COM... Colon labourant avec deux zébus, à g. Br. 24.

CONANA

3676. *Trophée*. R̄. ΚΟΝΑΝΕ. Zébu bondissant, à dr. Br. 16.

3677. *Hadrien*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Les Dioscures debout. Br. 21.
 3678. *Hadrien*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Tyché debout. Br. 19
 3679. Autre exemplaire. Br. 20.
 3680. *Hadrien*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Mên debout, à g. Br. 17.
 3681. *Marc Aurèle*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Tyché debout. Br. 19.
 3682. *Faustine, jeune*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Dionysos debout. Br. 24.
 — Pl. III, fig. 9.
 3683. *Plautille*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Tyché debout. Br. 20.
 3684. *Géta*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Dionysos debout. Br. 24.
 3685. *Sévère Alexandre*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Tyché debout. Br. 20.
 3686. *Philippe, père*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Dionysos debout. Br. 26.
 3687. *Gallien*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$ Θ . Zeus aétophore debout.
 Br. 38.
 3688. *Gallien*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Héraclès marchant à dr. et tirant
 de l'arc. Br. 31.
 3689. *Salonine*. R . $\text{KONAN}\epsilon\text{ON}$. Tyché debout dans un temple
 tétrastyle. Br. 31.
 3690. Variété. Br. 30.

CREMNA

3691. Tête tourelée de Tyché, à dr. R . KPHMNEON KAI
 KEPAEITON . Double corne d'abondance. R . 17
 (3 gr. 60). — Pl. III, fig. 10.
 3692. Tête de Zeus, à dr. R . KPH . Foudre ailé; Z . Br. 16.
 3693. Variété, avec la lettre E . Br. 17.
 3694. Tête de femme tourelée, à dr.; fer de lance. R . KPH .
 Protome de lion, à dr. Br. 12.
 3695. Variété. Br. 11.
 3696. Variété. Br. 15.
 3697. Tête d'Hermès, à dr. R . $\text{KPH}\cdot\text{B}$. Caducée. Br. 12.
 3698. Variété. Br. 11.
 3699. *Lucille*. R MIDAF DFAF (*sic*) $\text{COL}\cdot\text{CREM}$. Femme assise,
 à g., tenant une patère. Br. 18. — Pl. III, fig. 11¹.

1. Sur le nom MIDAE DEAE donné à Cybèle, mère des Dieux et mère de Midas, voyez Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 695. La lettre E , dans la légende, a presque toujours la forme F .

3700. Autre exemplaire. Br. 17.
3701. *Commode*. \mathfrak{R} . GENO (*sic*) COL·CRE. Génie masculin debout, barbu, tutulé, tenant une patère et une corne d'abondance. Br. 19. — Pl. III, fig. 12.
3702. *Septime Sévère*. \mathfrak{R} . [MIDAF] DFAF COL·CREM. Femme assise, à g., tenant une patère. Br. 20.
3703. *Septime Sévère*. \mathfrak{R} . [GENIO] CRE. Génie masculin, tutulé, debout, tenant une patère et une corne d'abondance. Br. 19.
3704. *Julia Domna*. \mathfrak{R} . MATR[I D]€OR(?) COL·IVL·AVG·FEL·CRE. Cybèle assise, à g., dans un temple distyle; devant elle, une petite figure. Br. 33.
3705. *Caracalla*. \mathfrak{R} . FORTVNA COL·CREM. Femme tutulée, debout à g., tenant une haste et la tête de l'empereur, posant le pied sur le buste d'un fleuve; derrière elle, un griffon. Br. 33. — Pl. III, fig. 13.
3706. *Caracalla*. \mathfrak{R} . IMP·A·ET·P·Γ·G·COL·CR. Caracalla et Géta debout, se donnant la main. Br. 34.
3707. *Caracalla*. \mathfrak{R} . DIAN·COL·CREM. Artémis debout sacrifiant et tenant l'arc. Br. 25.
3708. *Geta*. \mathfrak{R} . PROP·COL·CR. Apollon Propylaeus debout, à dr., tirant de l'arc. Br. 19.
3709. *Geta*. MIDAE DEAE COL·CREM. Femme assise, à g., tenant une patère. Br. 20.
3710. *Geta*. \mathfrak{R} . IGENO (*sic*) COL·CRE AC. Génie masculin, tutulé, debout, tenant une patère et une corne d'abondance. Br. 19.
3711. *Gordien le Pieux*. \mathfrak{R} . COL·IVL·AVG·FE·CREMNESI. Hadès assis, à g., Cerbère à ses pieds. Br. 35.
3712. *Gordien*. \mathfrak{R} . COL·CREMNA. Harpocrate debout. Br. 20.
3713. *Tranquilline*. \mathfrak{R} . COL·CREMNENSIVM. Apollon *vates* debout, s'appuyant sur son trépied. Br. 19. — Pl. III, fig. 14.
3714. *Tranquilline*. \mathfrak{R} . COL·CREMNENSIVM. Les trois Grâces. Br. 25.

3715. *Étruscille*. R̄. COL·IVL·AVG·CREM. La Louve allaitant les Jumeaux. Br. 24.
3716. *Trébonien Galle*. R̄. COL·IVL·AVG·F·CREM. Apollon Propylaeus debout, à dr., tirant de l'arc; étoile. Br. 25. — Pl. III, fig. 15.
3717. *Herennius Étruscus*. IMP·CAËS·MESS·QVENTVM. Buste d'Hérennius Étruscus, à dr. R̄. PROP·COL·CR. Apollon Propylaeus, à dr. Br. 17.
3718. *Gallien*. R̄. COL·IVL·AVG·CREM. Apollon Propylaeus. Br. 24.
3719. *Aurélien*. R̄. COL·IVLI·AV·CREMNE. Hadès assis, à g., Cerbère à ses pieds. Br. 31.
3720. *Aurélien*. R̄. FORTVNA COL·CREMNE. La Fortune en chiton court, tutulée, debout à g., s'appuyant sur un sceptre et tenant le buste de l'empereur; elle pose le pied sur un génie fluvial; derrière elle, le griffon. Br. 34.
3721. *Aurélien*. R̄. [...C]REMNE. Artémis éphésienne debout, de face (pièce fragmentée dans l'antiquité). Br. 32.

ETENNA¹

3722. *Ariadne marchant à dr. et portant un serpent*. R̄. ETEN. Serpe. Br. 14.
3723. *Deux hommes nus, marchant côte à côte (ou luttant?), l'un est armé d'une bipenne et l'autre d'une serpe*. R̄. ETEN. *Ariadne marchant à dr. et portant un serpent*. Br. 13. — Pl. III, fig. 16.
3724. *Faustine jeune*. R̄. ETENNEΩN. Déméter debout, à g., portant deux torches inclinées; derrière elle, un autel. Br. 24.
3725. *Lucius Verus*. R̄. ETENNEΩN. Dionysos debout, avec une panthère. Br. 18.
3726. *Julia Mamaea*. R̄. ETENNEΩN. Ariadne debout, à dr.,

1. Nous avons reporté cette ville, de la Pamphylie à la Pisidie, d'après Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 338; W. Ramsay, *Historical Geography of Asia Minor*, p. 418; cf. Hill, *Catalogue*, etc., p. cxix; J.-P. Six, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. VI, p. 76.

tenant un serpent ; devant elle, la statue de Dionysos nu, debout, une panthère à ses pieds. Br. 30.

3727. *Tranquilline*. \mathfrak{R} . $\epsilon\tau\epsilon\eta\eta\epsilon\omega\eta$. Dionysos debout, avec une panthère. Br. 24. — Pl. III, fig. 17.
3728. *Philippe, père*. \mathfrak{R} . $\epsilon\tau\epsilon\eta\eta\epsilon\omega\eta$. Statue de l'empereur à cheval, à g., sur un arc de triomphe. Br. 31.
3729. *Otacilie*. \mathfrak{R} . $\epsilon\tau\epsilon\eta\eta\epsilon\omega\eta$. Hélios nu, debout, tenant une torche. Br. 25.
3730. *Philippe, fils*. \mathfrak{R} . $\epsilon\tau\epsilon\eta\eta\epsilon\omega\eta$. Arès debout. Br. 24.
3731. *Salonine*. \mathfrak{R} . $\epsilon\tau\epsilon\eta\eta\epsilon\omega\eta$. Ariadne debout, à dr., tenant un serpent ; devant elle, la statue de Dionysos nu, debout, une panthère à ses pieds. Br. 29. — Pl. III, fig. 18.

ISINDA¹

3732. Tête de Zeus, à dr. \mathfrak{R} . $\iota\sigma\iota\eta\cdot\mathfrak{B}$. Cavalier au galop, à dr., combattant un serpent. Br. 18.
3733. Variété, avec $\iota\sigma\iota\eta\cdot\mathfrak{F}$. Br. 19.
3734. Variété, avec $\iota\sigma\iota\eta\cdot\mathfrak{A}$. Br. 19. — Pl. III, fig. 19.
3735. Variété, avec $\iota\sigma\iota\eta\cdot\mathfrak{I}$. Br. 19.
3736. Tête d'Artémis, à dr. \mathfrak{R} . $\iota\sigma\iota\eta$. Carquois. Br. 12.
3737. Tête d'Artémis, à dr. \mathfrak{R} . $\iota\sigma\iota\eta$. Casque. Br. 14.
3738. Tête d'Artémis, à dr. \mathfrak{R} . $\iota\sigma\iota\eta$. Épi ; A. Br. 12.
3739. Tête d'Artémis, à dr. \mathfrak{R} . $\iota\sigma\iota\eta$. Épi. Br. 14.
3740. Variété. Br. 12.
3741. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . $\iota\sigma\iota\eta$ dans une couronne. Br. 17.
3742. Variété. Br. 13.
3743. Tête de Zeus, à dr. \mathfrak{R} . $\iota\mathfrak{C}\iota\eta\eta\mathfrak{A}\epsilon\omega\eta$. Hermès assis, à g. Br. 20.
3744. Tête de Zeus, à dr. \mathfrak{R} . $\iota\mathfrak{C}\iota\eta\eta\mathfrak{A}\epsilon\omega\eta$. Aphrodite en chiton talaire, debout. Br. 19.
3745. *Antonin le Pieux*. \mathfrak{R} . $\iota\mathfrak{C}\iota\eta\eta\mathfrak{A}\epsilon\omega\eta$ B. Tyché debout. Br. 21.

1. Isinda, jusqu'ici classée à la Pamphylic, était en réalité une ville pisidienne ; le site en a été récemment déterminé par M. Ramsay (*Athenische Mittheilungen*, de l'Institut archéol. allemand, 1885, p. 340) ; cf. Hill, *Catalogue*, etc. p. xciii. Cette ville était probablement une colonie d'Isinda d'Ionie.

3746. *Élagabale*. R . ICINΔΕΩΝ ΕΤ·Δ . Cavalier au galop, à dr., combattant un serpent. Br. 33.
3747. *Philippe, fils*. R . ICINΔΕΩΝ ΕΙΩΝΩΝ . Couronne. Br. 28.
3748. *Philippe, fils*. R . ICINΔΕΩΝ ΕΙΩΝΩΝ . Femme debout, à dr., tenant un bouclier sur lequel on lit : ΑΡΕ . Br. 27.
3749. *Philippe, fils*. R . ICINΔΕΩΝ . Némésis debout; à ses pieds, le griffon. Br. 25.
3750. *Trajan Dèce*. R . ICINΔΕΩΝ . L'Abondance debout tenant une patère, une corne d'abondance et un enfant. Br. 28.
3751. *Trajan Dèce*. R . ICINΔΕΩΝ . Pied humain. Br. 18. — Pl. III, fig. 20.
3752. *Trébonien Galle*. R . ICINΔΕΩΝ ΑΡ·Μ . Cavalier au galop, à dr., combattant un serpent. Br. 33.
3753. *Volusien*. R . ICINΔΕΩΝ ΑΡΧ·Μ . Tyché debout. Br. 24.
3754. *Gallien*. R . ICINΔΕΩΝ . Tyché debout. Br. 22.
3755. *Valérien*. R . ICINΔΕΩΝ . La Déesse Mère assise, à dr., avec un enfant sur ses genoux; devant elle, un serpent dressé. Br. 23. — Pl. III, fig. 21.

LAGBE

3756. ΛΑΓΒΗΝΩΝ . Tête de Zeus, à dr. R . Foudre. Br. 18. — Pl. III, fig. 22.

MINASSUS

3757. *Marc Aurèle*. R . $\text{MINACCEΩΝ ΚΟΝΑΝΕΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ}$. Zeus et Asclépios debout. Br. 37. — Pl. III, fig. 23.

OLBASA

3758. *Antonin le Pieux* et *Marc Aurèle*. R OLBASENO-RV[M] . Tête de Marc Aurèle. Br. 23.
3759. *Julia Domna*. R . COL·IV·OLBASENΕ . Génie masculin de la ville, tourelé et voilé, debout de face, tenant une corne d'abondance et sacrifiant sur un autel. Br. 26.
3760. *Julia Soæmias*. R . COL·OLBASEN . Pallas debout. Br. 19.

3761. *Julia Mamæa*. R̄. COL·OLBASEN. Héraclès debout. Br. 18.
3762. *Julia Mamæa*. R̄. COL·IVL·OLBASE. Asclépios et Hygie debout. Br. 24.
3763. *Caracalla*. R̄. C·IVL·A·OLBASENORVM. Artémis debout de face, dans un temple tétrastyle. Br. 26.
3764. *Julia Maesa*. R̄. COL·OLBASEN. Aphrodite nue debout; à ses pieds, un vase. Br. 18.
3765. *Maximin*. R̄. COL·IVL·AVΓ·OLBASEN. L'Abondance debout. Br. 23.
3766. *Maximin*. R̄. COL·IVL·AVGV·OLBASENH. Aphrodite en long chiton debout, de face, dans un temple distyle. Br. 23. — Pl. III, fig. 24.
3767. *Volusien*. R̄. COL·OLBASENORVM. Dionysos debout. Br. 28.

PALAEOPOLIS

3768. Buste de Pallas, à dr. R̄. ΠΑΛΑΙΟΠΟ[ΛΕΙΤΩΝ]. Déméter debout. Br. 14.
3769. Buste de Pallas, à dr. R̄. ΠΑΛΑΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Dionysos debout. Br. 14.
3770. *Antonin le Pieux*. R̄. ΠΑΛΑΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Zeus assis tenant le foudre. Br. 26.
3771. *Marc Aurèle*. R̄. ΠΑΛΑΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon debout, sa lyre à terre. Br. 19.
3772. *Septime Sévère*. R̄. ΠΑΛΕΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Zeus nicéphore assis. Br. 26.
3773. *Élagabale*. R̄. ΠΑΛΕΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 25.

PANEMOTICHOS¹

3774. *Julia Domna*. R̄. ΠΑΝΕΜΟΤΕΙΧΕΙΤΩΝ. Cavalier (Sozon?) au pas, à dr. Br. 25.

1. Nous avons reporté cette ville, de la Pamphylie à la Pisidie, d'après Ramsay qui l'a identifiée avec Cretopolis (Ramsay, dans l'*American Journal of Archaeology*, t. IV, p. 266; cf. Lanckoronski, *Les Villes de la Pamphylie et de la Pisidie*, t. II, p. 129).

3775. *Julia Domna*. Ῥ. ΠΑΝΕΜΟΤΕΙΧΕΙΤΩΝ. Personnage imberbe assis, à g., tenant une haste et une petite Victoire. Br. 28.
3776. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΠΑΝΕΜΟΤΙΧΙΤΩΝ. Apollon debout avec le trépied. Br. 25.
3777. *Philippe, père*. Ῥ. ΠΑΝΕΜΟΤΕΙΧΕΙΤΩΝ. Victoire couronnant la Fortune debout. Br. 25.

ΠΑΡΡΑ-TIBERIA

3778. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΤΙΒΕΡΙΕΩΝ ΠΑΠΗΝΩΝ. Mên debout, de face. Br. 22.
3779. *Herennius Etruscus* ou *Hostilien*.
 ΥΟΝΙΛΥΤ·ἘΜ·ΥΟΤΗΤΑ... Buste impérial, à g.
 Ῥ. ΙΩΙΗΠΠΑΠ ΖΟΔΗΧΥἘ·ΦΑ·ΙΠἘ. Mên debout, à g.,
 tenant le sceptre et la pomme de pin. Br. 26¹.

ΠΕΔΝΕΛΙΣΣΟΣ

3780. *Trajan*. Ῥ. ΠΕΔΝΗΛΙΣΣΕΩΝ. Zeus aétophore assis, à g. Br. 18.
3781. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΠΕΔΝΗΛΙΣΣΕΩΝ. Zeus aétophore assis, à g. Br. 19.
3782. Variété. Br. 18.
3783. *Septime Sévère*. Ῥ. Π[ΕΔ]ΝΗΛΙΣΣΕΩΝ. Les Dioscures debout. Br. 27.
3784. *Caracalla*. Ῥ. ΠΕ[Δ]ΝΗΛΙΣΣΕΩΝ. Les Dioscures debout. Br. 22.
3785. Variété. Br. 27.
3786. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΠΕΔΝΗΛΙΣΣΕΩΝ. Tyché debout. Br. 20.
3787. *Gallien*. Ῥ. ΠΕΤΝΗΛΙΣΣΕΩΝ. Tyché debout. Br. 29.

ΠΟΓΛΑ

3788. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΠΩΓΛΕΩΝ. Le xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 23.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 468, n° 55.

3789. Variété. Br. 26.
 3790. Antonin le Pieux. $\text{R}.$ ΠΩΓΛΕΩΝ. Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 19.
 3791. *Julia Domna*. $\text{R}.$ ΠΩΓΛΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 25.
 3792. *Julia Domna*. $\text{R}.$ ΠΩΓΛΕΩΝ. Tyché debout. Br. 24.
 3793. *Julia Domna*. $\text{R}.$ Le xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 26.
 3794. *Sévère Alexandre*. $\text{R}.$ ΠΩΓΛΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 21.
 3795. *Otacilia Severa*. $\text{R}.$ ΠΩΓΛΕΩΝ. Tyché debout. Br. 25.

PROSTANNA

3796. Vue du mont Viaros. $\text{R}.$ ΠΡΟΣ. Arbre. Br. 16.
 3797. ΠΟΛΙΣ. Buste tourelé de Tyché, à dr. $\text{R}.$ ΠΡΟΣΤΑΝΝΕΩΝ. Aphrodite en chiton talaire debout, à g. Br. 19.
 3798. *Antonin le Pieux*. $\text{R}.$ ΠΡΟΣΤΑΝΝΕΩΝ. Les Dioscures debout. Br. 25.
 3799. *Caracalla*. $\text{R}.$ ΠΡΟΣΤΑΝΝΕΩΝ. Les Dioscures debout. Br. 25.
 3800. *Géta*. $\text{R}.$ ΠΡΟ[ΣΤΑΝ]ΝΕΩΝ. Téléphore debout, de face. Br. 13.
 3801. *Géta*. $\text{R}.$ ΠΡΟΣΤΑΝΝΕΩΝ. Poseidon debout, à g., tenant un dauphin. Br. 20.
 3802. *Julia Mamaea*. $\text{R}.$ ΠΡΟΣΤΑΝΝΕΩΝ·ΤΙΟΥΛΟΣ. Le fleuve Tioulos, assis, à g. Br. 25. — Pl. III, fig. 25.
 3803. Autre exemplaire. Br. 27.
 3804. *Sévère Alexandre*. $\text{R}.$ ΠΡΟΣΤΑΝΝΕΩΝ. Tyché debout. Br. 20.
 3805. *Gordien le Pieux*. $\text{R}.$ ΠΡΟΣΤΑΝΝΕΩΝ ΟΥΙΑΡΟΣ. Le mont Viaros surmonté d'un grand arbre. Br. 33. — Pl. III, fig. 26.
 3806. *Tranquilline*. $\text{R}.$ ΠΡΟΣΤΑΝΝΕΩΝ. Apollon nu debout, tenant sa lyre. Br. 26.
 3807. *Gallien*. $\text{R}.$ ΠΡΟΣΤΑΝΝΕΩΝ. Asclépios, Hygie et Téléphore. Br. 24.

3808. *Claude le Gothique*. Ῥ. ΠΡΟCΤΑΝΝΕΥΝ ΒΙΑΡΟC. Le mont Viaros surmonté d'un grand arbre. Br. 31.
3809. Autre exemplaire. Br. 30.

SAGALASSUS

3810. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΣΣΕΩΝ. Victoire, à g., tenant une couronne. Ἀ. 20 (7 gr. 62).
3811. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΣΣΕΩΝ. Corne d'abondance. Ἀ. 18 (3 gr. 77).
3812. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. CΑΓΑ. Corne d'abondance; A. Ἀ. 16 (3 gr. 63).
3813. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. CΑΓΑΛ. Deux boucs affrontés, dressés sur leurs pattes de derrière. Br. 18.
3814. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. Même type. Br. 14.
3815. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. CΑΓΑ. Même type. Br. 14.
3816. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΣΣΕ. Victoire, à dr., tenant une couronne. Br. 15.
3817. Même description. Br. 16.
3818. Bucrane, de face. Ῥ. ΣΑΓΑ. Caducée. Br. 13.
3819. Tête de cheval, à dr. Ῥ. CΑΓΑΛ... Bouc couché, à dr. Br. 26.
3820. *Auguste*. Ῥ. CΑΓΑΛΑCCEΩΝ. Tête de Zeus, à dr. Br. 19.
3821. *Auguste*. Ῥ. CΑΓΑΛΑCCEΩΝ. Le héros Lacédémon debout à g., tenant une petite Victoire. Br. 27.
3822. *Néron*. Ῥ. CΑΓΑΛΑCCEΩΝ. Zeus aétophore, assis, à g. Br. 21.
3823. *Néron*. Ῥ. CΑΓΑΛΑCCEΩΝ. Buste casqué, imberbe, du héros Lacédémon, à dr. Br. 19.
3824. *Nerva*. Ῥ. CΑΓΑΛΑCCEΩΝ. Homme nu marchant, à g., tenant sur le bras g. un enfant, et de la main droite un objet incertain. Br. 18. — Pl. III, fig. 27.
3825. Autre exemplaire. Br. 19.
3826. *Nerva*. Ῥ. CΑΓΑΛΑCCEΩΝ. Les Dioscures debout. Br. 20.
3827. *Nerva*. Ῥ. CΑΓΑΛΑCCEΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 24.

3828. *Hadrien*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Tyché debout. Br. 19.
3829. *Hadrien*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Apollon assis, avec sa lyre posée sur un cippe. Br. 22.
3830. *Hadrien*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Les Dioscures debout. Br. 24.
3831. Autre exemplaire. Br. 19.
3832. *Hadrien*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Lacédémon nicéphore, debout. Br. 27. — Pl. IV, fig. 1.
3833. *Hadrien*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Les Dioscures en regard, debout à côté de leurs chevaux. Br. 32.
3834. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Lacédémon nicéphore, debout. Br. 26.
3835. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ ΚΕΣΤΡΟΣ. Le Cestrus couché, à g. Br. 23.
3836. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Tyché debout. Br. 23.
3837. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚ[ΚΕΩΝ]. Les Dioscures debout à côté de leurs chevaux. Br. 33.
3838. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Hadès assis, à g., avec Cerbère. Br. 26.
3839. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Les Dioscures, debout. Br. 21.
3840. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Asclépios, Hygie et Télésphore. Br. 27.
3841. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Déméter debout, sacrifiant. Br. 26.
3842. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Mèn à cheval, à g. Br. 28.
3843. *Septime Sévère*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Buste de Mèn, à dr. Br. 14.
3844. *Septime Sévère*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Zeus nicéphore, assis, à g.; devant, un zébu. Br. 23.
3845. *Septime Sévère*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Cybèle assise, à g., tenant une patère. Br. 21.
3846. *Caracalla*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Harpocrate debout, à g. Br. 18.
3847. *Caracalla*. Ῥ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Tyché tutulée assise, à g., tenant une Victoire et une corne d'abondance. Br. 35.

3848. *Caracalla*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Tyché debout. Br. 23.
3849. *Caracalla*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Lacédémon nicéphore debout, à g. Br. 29.
3850. *Caracalla*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Colonne entre les autels des Dioscures. Br. 27.
3851. *Caracalla*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Isis debout avec le sistre et le seau. Br. 25.
3852. *Géta*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Harpocrate debout. Br. 17.
3853. *Macrin*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Lacédémon nicéphore, debout. Br. 24.
3854. *Diaduménien*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g.; devant, un zébu. Br. 31. — Pl. IV, fig. 2.
3855. *Diaduménien*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Lacédémon nicéphore, debout. Br. 16.
3856. *Diaduménien*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Harpocrate debout, à g. Br. 16.
3857. *Diaduménien*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Satyre à pieds de bouc, s'apprêtant à sacrifier un bouc sur un autel et portant la main à ses sourcils (ἀποσκοπεύων). Br. 18. — Pl. III, fig. 28.
3858. *Diaduménien*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Hadès assis, à g., avec Cerbère. Br. 20.
3859. *Sévère Alexandre*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Aphrodite à demi nue debout, à sa toilette, un Eros à ses pieds. Br. 24.
3860. *Sévère Alexandre*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 24.
3861. *Sévère Alexandre*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Asclépios debout. Br. 20.
3862. *Julia Mamaea*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Lacédémon nicéphore debout. Br. 29.
3863. *Maximin*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Lacédémon nicéphore, debout. Br. 28.
3864. *Gordien le Pieux*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Mên debout. Br. 29.
3865. *Tranquilline*. Ἰ. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Femme debout, à dr., portant un enfant, Br. 26.

3866. *Tranquilline*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Victoire marchant, à dr. Br. 29.
3867. *Otacilie*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Tyché debout. Br. 18.
3868. *Philippe, fils*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Dionysos debout. Br. 24.
3869. *Philippe, fils*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Lacédémon nicéphore debout. Br. 28.
3870. *Étruscille*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Buste de Mên, à dr. Br. 28.
3871. *Étruscille*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Lacédémon nicéphore debout. Br. 27. — Pl. IV, fig. 3.
3872. *Trébonien Galle*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN A PICIDQN}$. Bucrane de face sur une ciste accostée d'une quenouille (?) et d'un autel. Br. 27. — Pl. IV, fig. 4.
3873. *Valérien, père*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN PRWTHC PICIDQN}$. Temple à huit colonnes; sous le portique, un grand buste de face, accosté d'un épieu (?) et d'un autel. Br. 31. — Pl. IV, fig. 5.
3874. *Valérien, père*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Tyché assise à g., tenant une Victoire et une corne d'abondance. Br. 33.
3875. *Valérien, père*. R^{v} . $\text{POM}\epsilon\text{QN CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Deux mains jointes, couronne et deux palmes. Br. 32.
3876. *Gallien*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Femme conduisant un taureau, à dr. Br. 28.
3877. *Gallien*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Lacédémon nicéphore, debout. Br. 25.
3878. *Gallien*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Asclépios debout. Br. 28.
3879. *Gallien*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Les deux temples des Dioscures séparés par une haute colonne. Br. 24.
3880. *Salonine*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Tyché debout. Br. 34.
3881. *Salonine*. R^{v} . $\text{POMAIQN CAGALACC}\epsilon\text{AIQN PRWTHC PICIDQN F}\text{ILHC C}\text{YMMAXOY}$, en quatre lignes concentriques. Deux mains jointes. Br. 35.
3882. *Valérien, jeune*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Pomme de pin surmontée du croissant avec un astre. Br. 22. — Pl. IV, fig. 6.
3883. *Claude le Gothique*. R^{v} . $\text{CAGALACC}\epsilon\text{QN}$. Tyché debout dans un temple distyle. Br. 34.

3884. Claude le Gothique. R̄. ΒΟΥΛΗ ΔΗΜΟΣ ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ.
A. La Boulé et le Démos debout, sacrifiant sur un autel.
Br. 34.
3885. Claude le Gothique. R̄. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Lion à g., brisant
un javelot dans sa gueule. Br. 33.
3886. Claude le Gothique. R̄. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Mên debout.
Br. 33.
3887. Claude le Gothique. R̄. ΑΛΞΑΝΔΡΟΣ ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ.
(lég. fruste). Statue de Zeus nu, à dr., le pied sur une
base, brandissant le foudre; à g., Alexandre le Grand
sur un cheval au galop, s'apprêtant à transpercer un
guerrier qui s'enfuit de l'autre côté de la statue de Zeus.
Br. 33¹.
3888. Claude le Gothique. R̄. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Tyché debout
dans un temple tétrastyle. Br. 34.
3889. Claude le Gothique. Même type, varié. Br. 32.
3890. Claude le Gothique. R̄. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Les deux temples
des Dioscures séparés par une colonne surmontée de la
lettre A. Br. 28. — Pl. IV, fig. 7.
3891. Claude le Gothique. R̄. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Asclépios debout.
Br. 29.
3892. Claude le Gothique. R̄. ΣΑΓΑΛΑΚΚΕΩΝ. Victoire allant à
dr. Br. 31.

SÉLEUCIE

3893. *Hadrien*. R̄. ΚΛΑΥΔΙΟΣΕΛΕΥΚΕΩΝ. Mên debout, à dr.
Br. 19.
3894. *Septime Sévère*. R̄. ΚΛΑΥΔΙΟΣΕΛΕΥΚΕΩΝ. Zeus nicéphore
assis, à g. Br. 33.
3895. *Julia Domna*. R̄. ΚΛΑΥΔΙΟΣΕΛΕΥΚΕΩΝ. Tyché debout.
Br. 25.
3896. *Géta*. R̄. ΚΛΑΥΔΙΟΣΕΛΕΥΚΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 23.
3897. *Élagabale*. R̄. ΚΛΑΥΔΙΟ[ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ]. Tyché debout.
Br. 18.
3898. *Julia Paula*. R̄. ΚΛΑΥΔΙΟΣΕΛΕΥΚΕΩΝ. Dionysos en

1. Comparez, *British Museum*, Catalogue, pl. XXXVIII, fig. 11.

chiton court, debout à dr., portant une main sur sa tête et versant à boire à une panthère. Br. 22.

3899. Julia Paula. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Hephæstos assis, à dr., forgeant un bouclier. Br. 16.
3900. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Apollon montant à dr., tirant de l'arc. Br. 32.
3901. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Mên debout à dr. Br. 23.
3902. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Héraclès nu debout, à g. Br. 26.
3903. *Julia Mamaea*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Mên debout, à dr. Br. 24. — Pl. IV, fig. 8.
3904. *Julia Mamaea*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Satyre barbu, à pieds de bouc, debout à g. Br. 19.
3905. *Maximin*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Mên debout, à dr. Br. 26.
3906. *Maxime*. Ῥ. Même lég. et même type. Br. 25.
3907. *Maxime*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Tyché debout. Br. 25.
3908. *Maxime*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Apollon debout, jouant de la lyre. Br. 25.
3909. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Apollon Propylæus, marchant à dr., tirant de l'arc. Br. 25.
3910. *Tranquilline*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Serpent sur un autel, dans un temple distyle. Br. 25.
3911. *Claude le Gothique*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Zeus aétophore, assis à g. Br. 32.
3912. *Claude le Gothique*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Dionysos debout; à ses pieds, une panthère et Silène. Br. 28.
3913. *Claude le Gothique*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Tyché debout. Br. 32.
3914. *Claude le Gothique*. Ῥ. ΚΛΑΥΔΙΟCΕΛΕΥΚΕΩΝ. Héraclès debout. Br. 33.

SELGÉ

3915. Deux lutteurs. Ῥ. ΣΤΛΕΓΙΟΝ. Frondeur; osselet et feuille de lierre. Carré creux et grênétis. Ἀ. 24 (10 gr. 75).

3916. Deux lutteurs; ΒΛΙ. Ῥ. ΣΤΛΕΓΙΟΣ. Frondeur; osselet. Carré creux et grènetis. \mathcal{R} . 24 (11 gr. 07). — Pl. IV, fig. 9.
3917. Deux lutteurs. Ῥ. [ΣΤ]ΛΕΛΙΥΣ. Frondeur; épée et osselet. Carré creux et grènetis. \mathcal{R} . 22 (10 gr. 92).
3918. Deux lutteurs. Ῥ. [ΣΤΛ]ΕΛΙΥΣ. Frondeur; hache et osselet. Carré creux et grènetis. \mathcal{R} . 24 (10 gr. 55).
3919. Deux lutteurs. Ῥ. ΣΤΛΕΛΙΥΣ. Frondeur; triquètre. Carré de grènetis. \mathcal{R} . 23 (10 gr. 97).
3920. Deux lutteurs; Κ. Ῥ. ΣΕΛΓΕΟΝ. Frondeur; triquètre. massue, corne d'abondance et Β. \mathcal{R} . 24 (7 gr. 55).
3921. Même droit. Ῥ. ΣΕΛΓΕΩΝ. Frondeur; triquètre, massue et Σ. \mathcal{R} . 23 (10 gr. 53).
3922. Même droit. Ῥ. ΓΕΛΓΕΩΝ. Frondeur; triquètre, massue, fer de flèche et Χ. \mathcal{R} . 21 (9 gr. 99).
3923. Lutteurs. Ῥ. ΣΕΛ[ΓΕΩΝ]. Frondeur; triquètre, osselet et oiseau. \mathcal{R} . 22 (10 gr. 60).
3924. Tête d'Héraclès barbu, couronné de rameaux de styrax, à dr. Ῥ. ΣΕΛΓΕΩΝ. Artémis Phosphoros allant à dr. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 32).
3925. Même description. \mathcal{R} . 17 (4 gr. 75). — Pl. IV, fig. 10.
3926. Masque de Gorgone, de face, tirant la langue. Ῥ. Tête de Pallas, à dr. Carré creux. \mathcal{R} . 11 (1 gr. 03)¹.
3927. Même description, sans carré creux. \mathcal{R} . 11 (0 gr. 92).
3928. Tête de Gorgone, de face, avec de longs cheveux bouclés. Ῥ. Tête de Pallas, à dr., avec un fer de lance. \mathcal{R} . 10 (0 gr. 68).
3929. Même description. Au revers, un osselet à côté du fer de lance. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 84).
3930. Même droit. Ῥ. Même tête de Pallas, à dr.; derrière, un osselet. \mathcal{R} . 10 (0 gr. 92).
3931. Variété, avec un fer de lance. \mathcal{R} . 11 (0 gr. 82).
3932. Tête de Gorgone, de face. Ῥ. Tête de lion, à dr.; osselet. \mathcal{R} . 7 (0 gr. 43).

1. Voyez Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 339.

3933. Variété. \mathcal{R} . 7 (0 gr. 53).
3934. Tête de Pallas, à dr. \mathcal{R} . Tête de lion, à g. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 58).
3935. Bouclier rond, avec \square au centre. \mathcal{R} . Triquètre. Br. 12¹.
3936. Autre exemplaire. Br. 11. — Pl. IV, fig. 11.
3937. Autre exemplaire. Br. 11.
3938. Autre exemplaire. Br. 10.
3939. Bouclier rond (fruste). \mathcal{R} . Triquètre. Br. 19.
3940. Tête d'Héraclès barbu, de trois quarts, à dr., couronné de rameaux de styrax. \mathcal{R} . $\Sigma\mathcal{E}\mathcal{A}$. Cerf couché, à dr.; torche. Br. 16.
3941. Même droit (fruste). \mathcal{R} . $\Sigma\mathcal{E}\mathcal{A}$. Cerf couché, à dr.; \mathcal{K} . Br. 12.
3942. Variété; dans le champ du revers, un fer de lance. Br. 12.
3943. Même description, sans symbole. Br. 12.
3944. Tête barbue d'Héraclès lauré, à dr. \mathcal{R} . $\Sigma\mathcal{E}\mathcal{A}$. Foudre; tête de cerf. Br. 12.
3945. Même tête. \mathcal{R} . $\Sigma\mathcal{E}$. Foudre; triquètre et arc. Br. 12.
3946. Même tête. \mathcal{R} . $\mathcal{C}\mathcal{E}$. Foudre; étoile. Br. 11.
3947. Bouclier. \mathcal{R} . $\Sigma\mathcal{E}$. Fer de lance. Br. 10.
3948. *Hadrien*. \mathcal{R} . $\mathcal{C}\mathcal{E}\mathcal{A}\mathcal{G}\mathcal{E}\mathcal{O}\mathcal{N}$. Base carrée surmontée de deux cornes, de deux petits autels et de deux arbustes ($\sigma\tau\acute{\upsilon}\rho\alpha\chi\epsilon\varsigma$) dans des vases². Br. 23. — Pl. IV, fig. 12.
3949. *Hadrien*. \mathcal{R} . $\mathcal{C}\mathcal{E}\mathcal{A}\mathcal{G}\mathcal{E}\mathcal{O}\mathcal{N}$. Foudre; arc. Br. 19.
3950. *Antonin le Pieux*. \mathcal{R} . $\mathcal{C}\mathcal{E}\mathcal{A}\mathcal{G}\mathcal{E}\mathcal{O}\mathcal{N}$. Base carrée surmontée de deux cornes, de deux petits autels et de deux *styrax* dans des vases. Br. 24.
3951. *Antonin le Pieux*. \mathcal{R} . $\mathcal{C}\mathcal{E}\mathcal{A}\mathcal{G}\mathcal{E}\mathcal{O}\mathcal{N}$. Massue et arc. Br. 14.
3952. Autre exemplaire. Br. 12.
3953. *Antonin le Pieux*. \mathcal{R} . $\mathcal{C}\mathcal{E}$. Massue et triquètre. Br. 13.
3954. Autre exemplaire. Br. 13.

1. Voyez le *Catalogue* du British Museum, p. 263, n° 57 et suiv. Waddington avait laissé aux incertaines les n° 3935 à 3939, qui portent en monogramme les lettres $\Pi\sigma$; on ne peut guère songer à les classer à Podalia de Lycie (Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 340).

2. Sur l'arbre résineux appelé $\sigma\tau\acute{\upsilon}\rho\alpha\chi\acute{\iota}$, qui paraît sur nombre de monnaies de Selgé, voyez Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 343-344.

3955. *Marc Aurèle*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Foudre et arc. Br. 19.
3956. *Marc Aurèle*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Massue et arc. Br. 14.
3957. *Marc Aurèle*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Bouclier entre deux serpents. Br. 14.
3958. *Faustine, jeune*. Ῥ. **CEΛΓΕ[ΩΝ]**. Rosace (fleur du styrax?) entre deux serpents. Br. 12.
3959. *Faustine, jeune*. Ῥ. **CEΛΓΕ**. Corne d'abondance. Br. 14.
3960. *Commode*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 32.
3961. *Commode*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Base carrée surmontée de deux petits autels et de deux *styrax* dans des vases. Br. 30.
3962. *Septime Sévère*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Pallas debout, de face, avec le serpent Erichthonius. Br. 31.
3963. *Septime Sévère*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Homme et femme debout, côte à côte. B. 32.
3964. *Septime Sévère*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Base carrée surmontée de deux cornes, de deux petits autels et de deux *styrax* dans des vases. Br. 25.
3965. *Julia Domna*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 14.
3966. *Caracalla*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Lion, à dr. Br. 12.
3967. *Caracalla*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Artémis chasseresse, à dr. Br. 16.
3968. *Caracalla*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 12.
3969. *Géta*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Artémis chasseresse, à dr. Br. 17.
3970. *Géta*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Arc et massue. Br. 13.
3971. *Géta*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Xoanon d'Artémis Pergæa, dans un temple distyle. Br. 11.
3972. *Sévère Alexandre*. Ῥ. pareil au précédent. Br. 11.
3973. *Julia Mamaea*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Dionysos debout. Br. 24.
3974. *Julia Mamaea*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Base carrée surmontée de deux petits autels et de deux *styrax* dans des vases. Br. 23. — Pl. IV, fig. 13.
3975. *Maximin*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Xoanon d'Artémis Pergæa dans un temple distyle. Br. 11.
3976. *Maxime*. Ῥ. **CEΛΓΕΩΝ**. Tyché debout. Br. 17.

3977. *Gordien le Pieux*. Ὶ. **CEΛΓΕΩΝ**. Héraclès debout. Br. 23.
 3978. *Tranquilline*. Ὶ. **CEΛΓΕΩΝ**. Pallas nicéphore, debout.
 Br. 24.
 3979. *Trajan Dèce*. Ὶ. **CEΛΓΕΩΝ**. Tyché debout. Br. 22.
 3980. *Trajan Dèce*. Ὶ. **CEΛΓΕΩΝ**. Héphaestos assis à dr., forgeant
 un bouclier. Br. 24. — Pl. IV, fig. 14.
 3981. *Trajan Dèce*. Ὶ. **CEΛΓΕΩΝ**. Xoanon d'Artémis Pergæa,
 dans un temple distyle. Br. 23.
 3982. *Etruscille*. Ὶ. **CEΛΓΕΩΝ**. Tyché debout. Br. 17.
 3983. *Etruscille*. Ὶ. **CEΛΓΕΩΝ**. Dionysos debout. Br. 23.
 3984. *Herennius Etruscus*. Ὶ. **CEΛΓΕΩΝ**. Tyché debout. Br. 30.

TERMESSUS *major* ¹

3985. Tête de Zeus, à dr. Ὶ. **TEP**. Cheval galopant, à g.; B.
 Br. 17. — Pl. IV, fig. 15.
 3986. Variété, avec Δ. Br. 17.
 3987. Variété, avec ΚΔ. Br. 17.
 3988. Tête de Zeus, à dr. Ὶ. **TEPMHCCEΩΝ**. Cheval galopant, à
 g. Br. 18.
 3989. Tête de Zeus, à g.; A B. Ὶ. **TEPMHCCEΩΝ**. Cheval galo-
 pant, à g. Br. 19.
 3990. Tête de Zeus, à dr. Ὶ. **TEP**. Protome de cheval galopant,
 à g. Br. 19.
 3991. Tête de Zeus, à dr. Ὶ. **TEP**. Protome de cheval galopant,
 à g.; foudre et ΚΘ. Br. 18.
 3992. Variété, avec AB. Br. 17.

1. *Termessus major* était située sur le Solymus, et *Termessus minor* fut fondée sur l'emplacement d'Oinoanda, probablement aux ruines actuelles d'Urludja. Jusqu'ici, les monnaies de *Termessus major* et de *Termessus minor* étaient restées confondues, bien que M. Imhoof-Blumer eût déjà conjecturé que la légende **TEP OI** qu'on lit sur certaines pièces (voyez notre n° 4021), devait représenter les noms de *Termessus* et d'Oinoanda (Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 703, n° 547). La distinction entre les monnaies des deux *Termessus* vient d'être nettement établie par M. Hill, (*Numismatische Chronicle*, 1897, p. 25 et suiv.; *Brit. Mus. Catalogue*, etc. *Pisidia* Introd. p. LXX, LXXXIX et p. 268) grâce à une monnaie qui porte la légende **OINOANΔΕΩΝ** : c'est ce travail que j'ai pris pour guide dans la présente classification.

3993. Tête de Zeus, à dr. Υ . ΤΕΡΜΗΣΣΕΩΝ . Zébu cornupète, à g. Br. 14.
3994. Tête de Zeus, à dr. Υ . ΤΕΡ . Protome de zébu, à g. Br. 12.
3995. Tête d'Héraclès, à dr. Υ . ΤΕΡΜΗ . Victoire à g., tenant une couronne. Br. 15.
3996. Variété. Br. 14.
3997. Tête d'Héraclès, à dr. Υ . ΤΕΡΜΗCCEΩΝ . Asclépios debout. Br. 15.
3998. Tête d'Artémis, à dr. Υ . ΤΕΡ . Zébu, à g. Br. 13.
3999. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ . Tête de Zeus, à dr. Υ . ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ . Pallas debout, à g., son bouclier à ses pieds; derrière elle, un trophée. Br. 29.
4000. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ . Tête de Zeus, à dr. Υ . ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ . Asclépios debout. Br. 30.
4001. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ . Tête de Zeus, à dr.; Δ . Υ . [ΤΩΝ] ΜΕΙΣΟΝΩΝ . Asclépios, Hygie et Téléspnore. Br. 34.
4002. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ . Tête de Zeus, à dr.; Θ . Υ . ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ Θ . Harpocrate debout, tenant la corne d'abondance. Br. 30.
4003. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ . Tête de Zeus, à dr. Υ . ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ . L'empereur debout couronnant un trophée. Br. 28.
4004. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ . Tête de Zeus, à dr. Υ . ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ Θ . Hermès assis, à g. Br. 30.
4005. $\text{ΤΕΡΜΗCCEΩΝ ΑΥΤΟΝΟΜΩΝ}$ Θ . Tête de Zeus, à dr. Υ . ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ Θ . Victoire stéphanéphore, à g. Br. 29.
4006. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ . Tête de Zeus, à dr. Υ . ΑΥΤΟΝΟΜΩΝ . Arès assis, à g. Br. 29.
4007. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ Θ . Tête de Zeus, à dr. Υ . ΑΥΤΟΝΟΜΩΝ Θ . Génie masculin debout, tenant une couronne et une corne d'abondance. Br. 24.
4008. Même droit. Υ . ΑΥΤΟΝΟΜΩΝ Θ . Pallas nicéphore debout. Br. 30.
4009. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ . Tête radiée de Hélios, à dr. Υ . ΑΥΤΟΝΟΜΩΝ . Dionysos à demi nu, debout. Br. 18.

4010. Variété. Autour de la tête de Hélios, on lit : **TAN ...N..N.**
Br. 19.
4011. **ΤΕΡΜΗCCEΩΝ.** Tête d'Hermès, à dr. **Ὶ. ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ.** Apollon debout s'appuyant sur sa lyre posée à terre. Br. 26.
4012. Même droit. **Ὶ. ΕΛΕΥΘΕΡΩΝ.** Pallas debout tenant une patère. Br. 25.
4013. Même droit. **Ὶ. ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ.** Zeus nicéphore assis, à g. Br. 24.
4014. **ΤΕΡΜΗCCEΩΝ.** Buste casqué de Solymos, à dr. **Ὶ. ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ.** Hermès debout, tenant le caducée et une patère. Br. 23.
4015. Même droit. **Ὶ. ΤΩΝ ΜΕΙΖΟΝΩΝ.** Solymos debout en costume militaire, tenant son glaive et s'appuyant sur sa lance. Br. 23. — Pl. IV, fig. 16.
4016. **ΤΕΡΜΗCCEΩΝ.** Buste casqué de Solymos, à dr. **Ὶ. ΑΥΤΟΝΟΜΩΝ.** Temple distyle. Br. 21.

TERMESSUS minor (Oenoanda)

4017. Tête d'Artémis, à dr. **Ὶ. ΤΕΡ.** Zébu, à dr. Br. 14.
4018. Tête d'Apollon, à dr. **Ὶ. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ.** Lyre. Br. 18.
4019. Tête d'Hermès, à dr. ; abeille. **Ὶ. ΤΕΡΜΗCCEΩΝ.** Aigle sur un caducée. Br. 11.
4020. Autre exemplaire. Br. 12.
4021. *Auguste.* **Ὶ. ΤΕΡ.** Cheval galopant, à g. ; dessous, **ΟΙ** (initiales de *Οινόανδα*, l'ancien nom de la ville). Br. 20. — Pl. IV, fig. 17.

TIMBRIADA

4022. *Hadrien.* **Ὶ. ΤΙΜΒΡΙΑΔΕΩΝ.** Cybèle assise, à g. Br. 22.
4023. *Septime Sévère.* **Ὶ. ΤΙΜΒΡΙΑΔΕΩΝ.** Dionysos debout. Br. 22.
4024. *Julia Domna.* **Ὶ. ΤΙΜΒΡΙΑΔΕΩΝ ΕΥΡΥΜΕΔΩΝ.** L'Eury-médon couché, à g. Br. 33.
4025. *Géta.* **Ὶ. ΤΙΜΒΡΙΑΔΕΩΝ.** Dionysos debout. Br. 20.

4026. Géta. R. **TIMBPIAΔΕΩΝ**. L'Eurymédon couché, à g. Br. 18.
4027. Autre exemplaire. Br. 13.
4028. *Élagabale*. R. **TIMBPIAΔΕΩΝ**. Mên debout ; à ses pieds, un zébu. Br. 25. — Pl. IV, fig. 18.
4029. Autre exemplaire. Br. 24.
4030. *Élagabale*. R. **TIMBPIAΔΕΩΝ**. Tyché debout dans un temple tétrastyle. Br. 25.
4031. *Sévère Alexandre*. R. **TIMBPIAΔΕΩΝ**. Cybèle assise sur un lion allant à g. Br. 34.

TITYASSUS

4032. **TITYACIC**. Protome de sanglier bondissant, à dr. R. **MHTPOC**. Temple tétrastyle ; serpent. Br. 17.
4033. *Antonin le Pieux*. R. **TITYACCΕΩΝ**. Temple tétrastyle. Br. 24.
4034. *Commode*. R. **TITYACCΕΩΝ**. Zeus assis, à g. Br. 19.

VERBE ¹

4035. *Commode*. R. **OYEPBIANΩΝ**. Dionysos nu, debout. Br. 24.
4036. *Julia Mamaea*. R. **OYEPBIANΩΝ**. Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 19.
4037. *Julia Mamaea*. R. **OYEPBIANΩΝ**. Artémis tenant son arc, allant à g. et détournant la tête. Br. 18.

1. W. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1895, p. 102.

(A suivre.)

E. BABELON.

LE PRIX D'ACHÉLOOS

Les archéologues qui, de nos jours, étudient les jeux agonistiques de l'ancienne Grèce et les prix qui y étaient distribués aux vainqueurs, n'oublient guère de citer une monnaie de Métaponte en Italie, didrachme de la première moitié du 5^e siècle avant Jésus-Christ¹. Dans ces travaux, en présentant des considérations générales sur les monnaies grecques, on a l'habitude d'y renvoyer le lecteur comme à un document important². De même, ceux qui s'occupent des mythes du dieu fluvial Achéloos et des représentations de ce dieu dans l'art antique, ont soin de mentionner son image gravée sur le revers de la monnaie et l'inscription qui l'accompagne.

Je m'occuperai ici de cette monnaie dont la légende notamment, à mon avis, doit être étudiée de nouveau et plus attentivement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

La légende est, en général, lue Ἀχελώου ἄεθλον, *le prix d'Achéloos*, et comme on pense que c'est la monnaie elle-même qui est indiquée comme prix, on en tire cette conséquence que, dans l'antiquité, à Métaponte, on frappait des monnaies spécialement destinées à servir de prix aux vainqueurs des combats.

1. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, art. *Certamina*; Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, II, art. *Athlon*.

2. E. Curtius, *Gesammelte Abhandl.*, II, p. 446.

Si j'ai bonne mémoire, une telle coutume est tout à fait sans exemple dans l'ancienne Grèce, avant l'époque de l'empire romain. Et il faudrait aussi s'étonner qu'une monnaie, un didrachme, soit indiquée comme prix, quoique le vainqueur, dans les jeux de Métaponte, — si ceux-ci étaient des ἀγῶνες χρηματῖται —, ait dû recevoir une somme d'argent, plus ou moins considérable, et non pas seulement une unique pièce de monnaie.

M. Lambropoulos a dernièrement¹ donné une interprétation de notre légende qui, si elle était vraie, lèverait cette dernière difficulté. M. Lambropoulos a rapproché notre inscription de celles bien connues des amphores athéniennes données comme prix dans les Panathénées Τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων εἰμί ou seulement Τῶν Ἀθήνηθεν ἄθλων, et expliqué par analogie le mot αεθλον sur le didrachme de Métaponte comme le génitif du pluriel. Selon M. Lambropoulos, il faudrait donc lire la légende Ἀχελῷου ἀέθλων et interpréter : *monnaie faisant partie des prix proposés aux jeux d'Achéloos*.

Pour des raisons philologiques, je ne saurais approuver cette interprétation. Les lois de la langue grecque n'autorisent pas une telle omission de l'article déterminatif. Il est facile d'en donner la preuve. Otez de l'inscription des vases panathénaïques l'article déterminatif : les mots qui resteront (Ἀθήνηθεν ἄθλων εἰμί) ne donneront plus le même sens, ou plutôt ils ne donneront point de sens du tout.

Mais je ferai une observation plus importante encore. Ni M. Lambropoulos ni les autres qui ont écrit au sujet de cette monnaie ne se sont aperçus qu'elle ne porte pas Ἀχελῷο αεθλον. Sans doute, ces deux mots s'y trouvent, et ils ont été exactement lus tous les deux, seulement on

1. *Zeitschrift f. Numismatik*, XIX, p. 212, note 2.

n'a point remarqué qu'ils n'ont pas de rapport l'un avec l'autre; ils ne forment pas une inscription suivie.

C'est ce qui ressort facilement de la monnaie et du dessin que nous en donnons. Ainsi qu'on le voit, les mots



ne sauraient se lire à la suite, comme l'Ἀχελώου ἄεθλον. Dans ce cas, Ἀχελώου aurait dû être écrit de bas en haut, ou bien le mot ἄεθλον aurait dû commencer en bas et finir en haut, de sorte que le commencement suivit la fin du mot Ἀχελώου.

Il faut lire les deux mots séparément. En réalité, il y a deux légendes distinctes accompagnant les différentes parties de l'image gravée sur la monnaie.

On sait que la figure représente le dieu fluvial Achéloos sous la forme humaine, mais avec des cornes et des oreilles de bœuf. La main gauche appuyée sur une branche, ou plutôt sur une plante aquatique (un jonc ou roseau), il tient une phiale de la main droite étendue horizontalement.

Le mot Ἀχελώου se trouve, sur la monnaie, gravé le long de la figure du dieu et de la plante qu'il tient. Ce mot a donc rapport au dieu fluvial et signifie : *voilà le dieu représenté ici*. Le génitif se comprend par l'usage assez généralement adopté de mettre, au génitif, sur les vases et les monnaies, le nom des dieux ou des hommes représentés¹. Pour les vases, il suffit de citer les exemples recueillis par M. O. Jahn². La plupart sont relevés sur

1. On sous-entendra un mot comme εἶδος, figure.

2. *Beschreib. d. Vasensamml. z. München*, p. cxv, note 839.

des vases anciens à figures noires. Sur un vase à figures rouges¹, je trouve la légende ΑΧΕΛΟΙΟ ajoutée à une représentation de ce même dieu fluvial dont nous nous occupons maintenant. Pour les monnaies, l'exemple le plus ancien de cet usage paraît être celui du didrachme de Métaponte; aux époques postérieures, les exemples en sont assez nombreux.

Quant au mot ἄεθλον, il a été inscrit près de la phiale que le dieu tient à la main; la première lettre, A, se trouve au-dessus du vase, le reste du mot, au-dessous. Il n'est donc pas douteux que c'est la phiale qui est indiquée comme prix du combat, ἄθλον. Ce mot est mis au nominatif et non pas au génitif, ce qui s'accorde tout à fait avec l'usage général; ni sur les vases², ni sur les monnaies, on n'emploie le génitif dans les légendes ajoutées pour désigner les *objets*. Ainsi, sur les vases, nous trouvons les légendes λύρα, βωμός, θρόνος, etc., appliquées à la représentation d'une lyre, d'un autel, d'un trône. De même, le mot ἄθλα, placé sur un décadrachme de Syracuse à côté des armes attribuées comme prix aux vainqueurs des jeux célébrés par les Syracusains: ce mot est mis au nominatif, comme on sait.

Trouvera-t-on étrange que, sur la monnaie de Métaponte, l'une des deux légendes soit mise au génitif, l'autre au nominatif? A la vérité, il n'y a là rien d'extraordinaire. Je pourrais renvoyer, ici encore, aux légendes des vases peints grecs. Ainsi, sur un vase à figures noires, maintenant à Munich (Jahn, n° 1325), il y a sur le même côté du vase une légende au génitif, Ἡρακλέους, et deux au nominatif, Εὐρυσθέυς et Ἴόλεως. D'autres exemples ont été réunis par M. Kretschmer³.

1. Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder*, II, 115.

2. Jahn, *ouvr. cit.*, not. 841. Kretschmer, *Griech. Vasenschriften*, p. 83.

3. *Ouvr. cit.*, p. 137.

Il ne faut pas non plus s'étonner que l'écriture dans l'une des légendes, ΑΨΕΛΔΖΔ, soit de gauche à droite, et dans l'autre, ΗΔΛΔΞΑ, de droite à gauche. On trouve bien des exemples analogues dans les peintures de vases. Ainsi, sur le vase bien connu de Munich (n° 376) avec la représentation de Boreas, l'écriture de deux des légendes est dextrograde, celle des autres, sinistrograde. Sur une monnaie de Kamarina, il y a ΚΑΜΑΡΙΝΑΙΟΝ et ΞΚΑΞΞ.

Il ne paraît pas que la littérature de l'antiquité fasse mention des jeux de Métaponte; nous n'en savons que ce que cette monnaie nous apprend. La coutume qu'on y avait de proposer des phiales, comme prix des luttes, ne saurait donc être démontrée par d'autres sources; mais cela n'est pas sans analogie avec les faits qui se passaient dans des jeux célébrés ailleurs, dans d'autres villes. Sans parler des temps héroïques¹, nous connaissons cette sorte de prix d'après plusieurs passages de Pindare. Dans la neuvième ode néméenne, écrite pour célébrer une victoire hippique remportée par Chromios, beau-frère d'Hiéron, dans les jeux pythiques de Sicyone, le poète invite, vers la fin (v. 51-53), à distribuer pendant la fête le vin dans les phiales d'argent, ἀργυρέαι φιάλαι, gagnées à Chromios par son attelage vainqueur. Des prix de même nature, οἰνηραὶ φιάλαι, des mêmes jeux, sont cités dans la dixième ode néméenne comme remportés par la famille de l'Argien Theiaios (v. 43). Enfin, la neuvième ode olympienne chante le Locrien Epharmostos qui, entre autres choses, avait reçu, comme prix, pour une victoire remportée aux Héracléia de Marathon, des coupes d'argent, ἀργυρίδες (v. 90). Donc, dans ces deux localités, à Sicyone comme à Marathon,

1. Homère, *Iliad.*, XXIII, 270 (Achille) πέμπτω ἀμφίθετον φιάλην ἀπύρωτον ἔθηκεν (aux courses de char). Comp. Pindare, *Isthm.* I, 15-18 : Castor et Iolaos ont orné leurs maisons de trépieds, phiales d'or, etc., gagnés dans les jeux.

on avait l'habitude de donner au vainqueur des phiales d'argent. Dans les cas mentionnés par Pindare, la victoire de Marathon fut remportée dans la palestres; celles de Sicyone par l'un des vainqueurs dans une course de chars. Pour l'autre vainqueur, Pindare ne nomme pas le genre de lutte.

J'ajouterai une dernière remarque qui me paraît décisive.

Même si les deux mots Ἀχελώου et ἄθλον se suivaient sur la monnaie et formaient une seule légende, ils ne sauraient avoir la signification qu'on leur attribue (« prix remporté [donné] aux jeux d'Achéloos »). Ils pourraient seulement signifier *combat d'Achéloos* ou bien *prix remporté par Achéloos*, ce qui, dans le cas présent, ne donnerait aucun sens. Pour obtenir la signification voulue, il faudrait que l'inscription portât : ἄθλον παρ' Ἀχελώου ou, plus explicitement, ἄθλον Μεταποντόθεν παρ' Ἀχελώου. Comparez l'inscription sur un vase (*kalpé*) du v^e siècle trouvé à Érétrie : Ἐρετριᾶθεν ἄθλον παρ' Ἡρακλέος¹. Le vase avait été donné comme prix aux Hérakleia d'Érétrie.

Copenhague, octobre 1897.

K. F. KINCH.

1. *Praktika*, 1890, p. 95.

ÉTUDE

SUR LES

PLOMBS ANTIQUES

(Suite ¹).

II

TESSÈRES OFFICIELLES

La grande masse des plombs antiques est formée par les *tessères*. Ce sont des rondelles (parfois des morceaux carrés ou en forme de losange) en plomb, presque toujours coulées, de dimensions variables (de 8 mm. à 25-30 mm.), portant sur une ou sur les deux faces, diverses représentations et légendes. Il en est des tessères comme des plombs de commerce : les unes, les moins nombreuses mais les plus importantes, ont sûrement un caractère officiel ; les autres, un caractère purement privé. Les tessères officielles se distinguent, pour la plupart, par l'effigie impériale ou le nom de l'empereur ². Avant de rechercher leur destination, il est nécessaire d'en dresser le catalogue aussi complet que possible.

1. Voy. *Rev. num.*, 1897, p. 462.

2. Nous ne connaissons pas de tessères qu'on puisse attribuer à l'époque républicaine. Les formes des lettres, le style des représentations, la nomenclature appartiennent aux trois premiers siècles après J.-C.

I. *Jules César.*

1. KAI | CAP. Tête juvénile, aurée, à droite; dans le champ, un astre à huit rayons. R. Lisse. (Postolacca, *Annales de l'Institut*, 1868, n. 174. *Monuments*, t. VIII, pl. 52. Benndorf, *Beiträge*, p. 67.)¹

2. DIVI IVLI. Buste de Jules César, à droite; devant, un astre; derrière la tête, le *lituus* augural. R. Lisse. D. 45-50 mm. (Dressel, *Bulletin de l'Institut*, 1878, p. 36; il rapproche ce plomb du denier de la famille Voconia; Cohen, t. I, p. 17, n° 46.)

II. *Auguste.*

1. CĒBA | C | TOC. Homme nu, debout, de face, regardant à gauche, s'appuyant de la main gauche sur une haste, tenant dans la main droite levée un rameau d'olivier. R. Tête juvénile, à droite; derrière, un rameau(?); devant, ΣΕ. (A. Engel, *Bulletin de correspondance hellénique*, 1884, pl. II, n° 40.)

2. CĒBAC. Homme nu, debout, à gauche, la tête couronnée, s'appuyant de la main gauche sur une haste, tenant dans la droite levée un objet indéterminé; devant, dans le champ, un gouvernail². Le tout, dans une couronne d'olivier. R. Lisse. (Postolacca, *op. cit.*, n. 284. Benndorf, *op. cit.*, p. 68.)

3. CĒBAC | TOY entre deux épis posés horizontalement. R. Lisse. (Benndorf, *op. cit.*, pp. 68 et 77, pl., n° 6.)

1. Comp. CAESAR. Navire à droite. R. Fortune assise. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 106.)

2. Postolacca désigne l'objet placé devant la figure comme un candélabre, ce qui est sûrement impossible.

4. **CEBACTOC. R.** Astre à huit rayons. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 6.)¹

5. **AVG | NII = n(umero) II (?)**. Capricorne. **R.** Couronne de laurier. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 3, n° 3.)²

III. Livie.

AVG | VSTA. Tête de Livie, à droite. **R.** Carpentum attelé de deux mulets, à droite. (Musée des Thermes, à Rome.) (Fig. 8.)



Fig. 8.

IV. Tibère.

1. **TI | CAESAR**. Tête de Tibère laurée, à droite. **R.** Victoire volant à droite, présentant de la main droite une couronne. D. 19 mm. (Collection Martinetti.) (Fig. 9.)



Fig. 9.

1. Comp. **SEB R. AST.** (Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 2195. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 104, lecture fautive.) Nous avons eu dernièrement l'occasion de vérifier les lectures et descriptions de Ruggiero et de Garrucci sur les originaux, qui ont été transportés au Musée des Thermes à Rome. Nous n'indiquerons pas chaque fois les divergences de lecture et description, résultat de notre revision.

2. Comp. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1071. Capricorne. **R.** Cérès; et nos 1072 et 1073. On a voulu attribuer une tessère de Ficoroni (*Piombi antichi*, II, pl. 3, n° 10, p. 92) à Caius et Lucius. La tessère porte au droit deux têtes affrontées et, au revers, la Fortune, à gauche et l'inscription **MGF**. En étudiant cette tessère, qui se trouve

2. Bustes de Néron et de Drusus affrontés. R̄. Deux cavaliers s'avancant à droite. (Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 351, fig. Collection Martinetti.)

V. *Caligula*(?).

1. GALE////////GERMANICVS. Tête juvénile, aurée, de Caligula(?), à droite. R̄. Trophée d'armes. D. 21 mm. (Collection Martinetti.) (Fig. 10.)¹

2. VERE | AVG. Tête aurée, imberbe, de Caligula(?), à droite. R̄. lisse. (Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, n° 3, et p. 49, description fautive. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1115.)



Fig. 10.

VI. *Antonia minor*.

1. //////////NIA DRVSI = *Antonia Drusi*. Tête d'Antonie, à gauche. R̄. Couronne de laurier. D. 21 mm. (Coll. Martinetti.) (Fig. 11.)

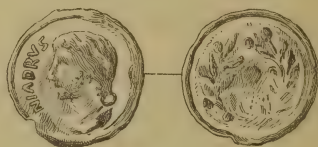


Fig. 11.

actuellement dans la coll. Feuardenet, nous n'avons pas constaté entre les têtes représentées et les portraits connus de Caius et de Lucius une ressemblance frappante qui, seule, pourrait justifier cette attribution.

1. Le dessin donne un C au lieu d'un G qui se lit sur l'original.

2. ANTONIA. Tête d'Antonie, à droite, coiffée d'une couronne d'épis et de laurier. (Cf. Cohen, t. I, p. 222, n° 3.) R. EX | LIBERALI | TATE | TICLAVDI | CAEAVG = *ex liberalitate Ti. Claudii Cae(saris) Aug(usti)*. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 8 et pl. II; description inexacte.)

VII. *Britannicus*.

BRITANNICVS. Tête de Britannicus, à droite. R. Couronne de laurier. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 3, n° 5. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 105. Actuellement, dans la coll. Feuardent.)

VIII. *Néron*¹.

1. NERO CAESAR. Tête de Néron, à droite. R. Lisse. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 1, n° 2.)

2. Même droit. R. Minerve, à gauche. (Ficoroni, *op. cit.*, II, pl. 1, n° 4.)²

3. Même droit. R. Guerrier, de face, regardant à gauche, s'appuyant sur son bouclier et sa lance. (Garrucci, *l. c.* Catalogue n° 33. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 26. 2 exemplaires au Cabinet des médailles de Londres.)

4. Même légende. Tête laurée de Néron imberbe et juvénile, à gauche. R. Guerrier comme au n° précédent. Diam. 19 mm. (Ficoroni, *op. cit.*, II, pl. 3, n° 7. *Catalogue des collections de M^{me} Mertens-Schaaffhausen*, Cologne, 1859, n° 2746. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 1103, 1104.)

1. Les plombs de cet empereur ont été recueillis par Garrucci, *Piombi Altieri*, pp. 48, 49 et *Piombi scritti*, pp. 131, 132. Là où nous ne citons aucune publication ni collection, nous sous-entendons ces travaux.

2. Il est bien probable que ce plomb est identique au suivant.

5. Même droit. R̄. Trois femmes, de face, les mains levées. (Garrucci, *l. c.* Ruggiero, *op. cit.*, n° 1105.)

6. Même légende. Tête, à droite. R̄. CLAUDIOR = *Claudior*(um). Guerrier avec lance et bouclier, à gauche.

7. Même droit. R̄. PAVLLIN = *Paullin*(i). Jupiter s'appuyant de la main gauche sur un sceptre, tenant sur la droite avancée un aigle. (Eckhel, VI, p. 265, et VIII, p. 320. Stieglitz, *Archaeologische Unterhaltungen*, p. 159. *Ibid.*, bibliographie. Garrucci, *l. c.* Actuellement dans la Coll. Feuardent.)

8. Même droit. R̄. ROMA. Rome assise, à gauche, tenant un parazonium dans la main gauche, une Victoire sur la droite. (Garrucci, *l. c.*; comp. Cohen, I, p. 296, n°s 257-287. Actuellement dans la coll. Feuardent. Autre exemplaire au Cabinet des médailles de Londres.)

9. NERONIS. R̄. Rome comme au n° précédent, assise sur un monceau d'armes.

10. NC dans une couronne = *N(ero) C(aesar)*. R̄. ARM | REG (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 3, n° 2.)

11. NERO CAESAR. Victoire, à gauche, tenant une palme sur l'épaule et présentant une couronne. R̄. AVG. Tête de Néron laurée, à droite. Diam. 19 mm. (Garrucci, *l. c.* Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n. 1107.)

12. NCA = *N(ero) C(aesar) A(ugustus)*. Tête de Néron ceinte d'une bandelette. R̄. Palme. Diam. 19 mm. (Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 1112, 1113.)

13. NERO AVG. Tête de Néron, à droite. R̄. CHP | IV | TAR.

14. NE | RO. R̄. AVG. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 3, n° 6.)

15. **AVG///MP** = *Aug(ustus) [i]mp(erator)*. Buste de Néron, lauré, à droite. R̄. Lisse. (Ruggiero, *op. cit.*, n° 1115.)

16. **VA** (pour **MA**) = *N(ero) A(ugustus) (?)*. Buste de Néron lauré, à droite. R̄. Char attelé de huit chevaux conduit par un aurige, se dirigeant à droite. Diam. 18 mm. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 3, n° 8. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 49, n° 8. Ruggiero, *op. cit.*, n. 1102.)

17. **NE** = *Ne(ro)*. Tête laurée. R̄. Tronc de laurier(?).

18. **TINE** = *Ti.Ne(ro) (?)* R̄. Quadriga conduit par la Victoire. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 37.)

19. Buste de Néron lauré, à droite. R̄. Victoire, à droite, présentant une couronne. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 49, n° 7.)

IX. Néron et Agrippine.

NERO | /////AE///// = *Nero [C]ae[sar]*. Tête de Néron, jeune, à droite. R̄. **AG//////////AVG** = *Ag[rippina] Aug(usta)*. Tête d'Agrippine, à droite. D. 18 mm. (Coll. Feuardent.)

X. Néron et Poppée.

1. **TICLANERO** = *Ti.Cla(udius) Nero*. Tête de Néron laurée et tête de Poppée, conjuguées, à gauche. R̄. Tête de Néron, à gauche, accostée de deux contremarques **CP | CP**. Diam. 19 mm. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 1, n° 10. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 48 et pl. III, n° 1. *Piombi scritti*, p. 144. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1006.)

2. **TI | NE** = *Ti.(Nero)¹ (?)* Tête de Néron, à droite.

1. Je n'ai pu constater les traces d'aucune autre lettre quoique l'espace entre les deux groupes soit suffisant pour y insérer **CLA** et **RO**.

℞. Deux têtes conjuguées, à droite ; l'une laurée (Néron), l'autre nue (Poppée). D. 18 mm. (Coll. Feuarent.)

XI. Néron et Claudia.

NERO CAESAR. Tête de Néron, à droite. ℞. CLAVD·AVGVSTA. Tête de Claudia, à droite. (Catalogue n° 32.)¹

XII. Claudia.

CLAVDIA AVG. Tête de Claudia, à droite. ℞. MLDT disposé en croix. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 4, n° 4. Visconti, *Opere varie*, t. II, p. 53. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 46, n° 3. *Piombi scritti*, p. 108. Autre exemplaire(?) : *Numismata antiqua etc. Thomas Pembrochiae... comes* pars III, pl. 49 (n° 1746).

XIII. Galba.

1. GAL AVG. Tête de Galba, à droite. ℞. MGAMV. Cérès assise, couronnée, tenant, de la main gauche, une torche allumée ; de la droite, des épis et des pavots. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 6, n° 12 ; légende et représentation du revers inexacts. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 118.)²

XIV. Vespasien.

VESP. Tête de Vespasien. ℞. Palmier. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 146.)³

1. Il est très probable qu'une réplique de notre plomb est décrite par Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 19, de la manière suivante : NERO CAESAR. Tête de Néron, à droite. ℞. FAVSTA. Tête de femme, à droite.

2. Comp. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 40 : GAL. ℞. Femme assise, tenant de la main droite une patère, de la gauche une corne d'abondance.

3. Comp. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 44. |||||GVESP||||||| ℞. Génie.

XV. *Vespasien, Titus, Domitien.*

1. IMPAVG VES = *imp(erator) Aug(ustus) Ves(pasianus)*. Tête laurée de Vespasien, à droite. R. IMPDOCAES = *imp(erator) T(itus) Do(mitianus) Caes(ar)*. Têtes laurées de Titus et Domitien affrontées; entre elles, au milieu, un globule; au-dessus du globule, M; au-dessous, I. Diam. 18 mm. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 3, n° 1. Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. III, n° 2 et p. 49. *Piombi scritti*, p. 120. Deux exemplaires: Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 1117, 1118; traces de dorure sur l'un des exemplaires. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 42. *Description des médailles romaines de la collection Gréau*, Paris, 1869, n° 4875. *Catalogue des collections de M^{me} Mertens-Schaaffhausen*, Cologne, 1859, n° 2725. Un exemplaire dans la collection Martinetti.)

2. IMPAV | VES (à l'exergue). Cavalier galopant à droite, lançant un trait. R. IMPTCADOMCAE = *imp(erator) T(itus) C(aesar) Dom(itianus) Cae(sar)*. Têtes de Titus et de Domitien affrontées. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 49. *Piombi scritti*, p. 120. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1119.)

3. Même droit. R. IMPTDO = *imp(erator) T(itus) Do(mitianus)*. Mêmes têtes. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 43 et pl. I.)

XVI. *Titus et Domitien.*

1. IMPTCA. = *imp(erator) T(itus) Ca(esar)* R. DOCAE *Do(mitianus) Ca(esar)*. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 120.)

2. Même droit. R. DOMCAE. (*Ibid.*)

3. IMP·T·CÆS. R. DOM CAES. (*Ibid.* Un exemplaire dans la coll. Martinetti.)

4. **MPDOCAE**. Tête de Titus et de Domitien affrontées.
℞. SEM. Fortune, de face. (*Ibid.*)

XVII. Domitien.

1. **IMP. ℞. DOM.** (*Ibid.*)

2. **DOM IMP. ℞.** Fortune, à droite. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 114.)

XVIII. Trajan.

1. **M | VLP.** Tête de Trajan, à droite. **℞. T//////// | AV////////.**
 Tête indistincte. D. 19 mm. (Coll. Martinetti.)

2. **TRA | IANI.** **℞.** Apollon s'appuyant sur une stèle, tenant une cithare et un rameau d'olivier. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 2, n° 6. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 144.)

3. **TRA | IANI.** **℞.** Fortune debout. (Garrucci, *op. cit.*, p. 145. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 47.)

4. **TRAIANVS** en légende circulaire; dans le champ, un thon. **℞.** Neptune avec trident et dauphin. (Garrucci, *Ibid.*, p. 145.)¹

XIX. Antonin.

1. Tête d'Antonin, à droite. **℞. VNISATIS** en légende circulaire. D. 10-13 mm. Coll. Feuardent. (Fig. 12. La quatrième lettre est peut-être un **E**.)



Fig. 12.

1. Comp. aussi les tessères suivantes :

1° **TRAIA.** **℞.** Carpentum à trois chevaux. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1815.)

2° **TRA.** **℞.** Barque à deux rameurs; au-dessous, un poisson. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 145.)

3° **TRA.** Un loup courant. **℞.** Mars ou guerrier avec haste et bouclier. (*Ibid.*)

4° **TRA.** Trophée. **℞.** Tête casquée, à droite. (*Ibid.*)

2. ANT. \mathfrak{R} . Bûcher. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 66. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 50, pl. I. *Description des médailles romaines composant la collection de M. J. Gréau*, n° 4882.)

3. ANT. \mathfrak{R} . Homme à genoux devant un autel allumé. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 49.)

4. AN. \mathfrak{R} . Homme casqué, à gauche, s'appuyant sur son bouclier et présentant de la main droite une palme. Catalogue, n°s 39 et 40.

XX. Hadrien.

1. HAD | AVG \mathfrak{R} . PPF = *Had(riano) Aug(usto) p(atrì) p(atrìae) f(eliciter)(?)* (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 119. Une réplique du même plomb mal lue : Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 48.)¹

2. FEL | SABI \mathfrak{R} . AVG HADR | SAL. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 116; il propose la lecture : *Fel(ici) Sabi(nae) Aug(ustae) Hadr(iani) sal(utem)*, à laquelle nous préférons : *Fel(ix) Sabi(na) Aug(usta) Hadr(iane) sal(ve)!* ou *Hadr(iano) sal(vo)*².

XXI. Commode (?)

MAC = *M. A(urelius) C(ommodus)?* \mathfrak{R} . IMP = *imp(erator)*; grènetis autour. Diam. 10 mm. Musée des Thermes.

XXII. Carin.

CARINVS. Tête de Carin(?), à droite. \mathfrak{R} . KAPI | IIII | NOC. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 106)³. Pl. VII, n° 20.

1. Comp. HA | DR. \mathfrak{R} . Femme, à gauche. D. 15 mm. Coll. Feuarent.

2. Comp. SAB | INA. Fortune, à gauche. \mathfrak{R} . Modius. (Benndorf, *Beiträge*, p. 77, n° 5 et planche.)

3. La tessère de Carausius à la légende *expectate veni* (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 115) est probablement un surmoulage de monnaie.

Outre ces plombs qui portent les noms d'empereurs déterminés, nous en avons une quantité considérable d'autres dont le caractère officiel est simplement marqué soit par la légende **AVG**¹, soit par des portraits d'empereurs indéterminés², soit encore par les sigles **S-C** = *s(enatus) c(onsulto)*³.

Enfin nous rangeons dans la même classe diverses tessères portant des inscriptions et des représentations de caractère officiel :

1. Deux personnages affrontés ; celui de droite, imberbe, vêtu d'une toge, s'appuyant de la main gauche sur un sceptre ou une haste, tend la main droite vers l'autre, barbu, vêtu également de la toge, tourné à droite, tenant un rouleau dans sa main gauche avancée vers le personnage imberbe ; de la droite, il fait un geste invitant l'autre personnage à se diriger avec lui, à gauche, probablement vers les personnages représentés au revers. Tous deux se tiennent sur une estrade sur la base de laquelle on lit l'inscription : **ADOPTIO. R̄**. Trois personnages alignés, assis sur des *sellae curules* posées sur une estrade. Tous trois sont représentés de profil, à gauche ; à droite et à gauche, plantées sur les bords de l'estrade, deux *fasces* ; sur l'estrade, l'inscription : **COLLEGIVM**. (Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1893, p. 350. Collection Martinetti.)

2. **CONSECRATIO**. Figure indéterminée. **R̄. AVGSTAE**. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 2, n° 7.)⁴

1. Ficoroni, *Piombi antichi*. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 104. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n°s 4, 5. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 1532, 1533. Cf. **CAES | ARES. R̄**. Couronne. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 106.)

2. Catalogue, n°s 38 et 41.

3. Catalogue n°s 34. Comp., n°s 35-37.

4. La correction de Garrucci, *Piombi scritti*, p. 110. **AVGSTAE** en **AVGVSTAE** est arbitraire. L'original, au médaillier du Vatican, porte sûrement **AVGSTAE**.

3. **MOS AVGVSTI R̄. OTIVS** en lettres plus petites. L'Espérance. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 130. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1367.) La figure du revers sur un exemplaire que j'ai vu en vente à Rome est Silvain.

4. **PIETAS AVGVSTI. R̄.** Vénus, de face, arrangeant ses cheveux. D. 20^{mm}. Cabinet des médailles de Londres.

5. Autel cylindrique allumé, posé sur une estrade sur laquelle l'inscription **PROVIDENT** = *provident(ia)*. R̄. Tribunal quadrangulaire sur lequel se trouvent quatre personnages tous assis sur des *subsellia*; celui du milieu, personnage principal, est tourné à gauche, la main gauche appuyée sur le siège, la droite levée vers le visage. Il semble parler à ses deux voisins de gauche qui sont tournés à droite vers lui; celui du fond avance la main gauche. Derrière le personnage principal, une femme (?) assise, à gauche, la tête radiée, la main droite posée sur l'épaule du premier personnage; sur l'estrade, l'inscription **RIIPOT** = *t]ri(bunicia) pot(estas)*¹. D. 18 mm. Coll. Martinetti. (Fig. 13.)



Fig. 13.

6. **SAEC AVRE.** Homme dansant, tenant dans la main gauche levée un objet rond. R̄. **FELI AVG.** Arbre. *Saec(u-lum) aure(um) feli(x) Aug(ustum)*. (Cf. les monnaies d'Hadrien : Cohen, II, n°s 1321, 1322.) D. 18 mm. Cabinet des médailles de Londres².

1. Comp. Cohen, t. I, p. 116, n° 382 (Auguste). Le siège représenté n'est pas une *sella curulis* comme le décrit Cohen, mais sûrement un *subsellium*.

2. Une variété de notre plomb dans Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. II, n° 5. Rug-

7. SAL | AVG = *Sal(us) Aug(usta)*. R. Deux figures indéterminées. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 30, n° 29.)

8. VIC | AVC// = *Vic(toria) Aug(usti)*. R. Victoire couronnant un guerrier ; celui-ci est représenté debout, à gauche, tenant, dans la main droite tendue, une palme^(?), s'appuyant de la gauche sur sa lance. D. 14 mm. Cabinet des médailles de Londres.

Une quantité considérable de tessères porte les lettres GPR ou GPRF ou encore GPR—FELICITER. Ces sigles se retrouvent très souvent sur les inscriptions et monnaies et veulent dire, comme l'a déjà indiqué Stieglitz, *Archæologische Unterhaltungen*, II, pp. 157 et suiv. *G(enio)p(opuli) R(omani)f(eliciter)*. Les revers étant parfois très caractéristiques, nous donnons ici un catalogue des pièces de cette série qui nous sont connues.

1. GPR. R. FELICITER. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 7, n° 1. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 118, 2 exemplaires.)

2. GPR. R. Couronne. (Garrucci, *l. c.*)

3. GPR dans une couronne. R. Jupiter, de face, regardant à gauche, s'appuyant sur le sceptre et tenant un foudre. (Ficoroni, II, pl. 25, n° 6. Garrucci, *l. c.* Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1469.)

4. GPR dans une couronne. R. Victoire, à droite. (Garrucci, *l. c.*)

5. GPR. R. F dans une couronne. (Garrucci, *l. c.* Scholz, n° 1370.)

giero, *Museo Kircheriano*, n° 493: AVRE SABO. Victoire, à droite. R. FELI AVG. Fortune, à gauche. Il l'explique (p. 46): *Aug(usto) feli(citer) et Aure(lia) Sabo (feliciter)*. L'original du plomb, que nous avons confronté, porte très nettement l'inscription que nous avons donnée.

6. GPRF dans une couronne. R. Fortune. (Ficoroni, II, pl. 20, n° 1. Garrucci, *l. c.* Scholz, n° 1373.) Catalogue n°s 369-361.
7. GPRF. R. MQ. Fortune. (Garrucci, *l. c.*)
8. R. Victoire, à droite. (Scholz, n° 1371.)
9. R. Rome assise, à gauche, tenant le palladium (?) (Stieglitz, *Arch. Unterhaltungen*, pl. IX, 4.)
10. Dans une couronne. R. Tête de femme, casquée. (Garrucci, *l. c.*, 2 exemplaires.)
11. GPRF. R. Femme sacrifiant. (Scholz, n° 1374.)
12. R. Jeune homme tenant une palme et une couronne. (Garrucci, *l. c.*)
13. R. Modius aux trois épis. (Garrucci, *l. c.*)
14. R. Palme dans une couronne de laurier. (Garrucci, *l. c.*)
15. R. Palme. (Scholz, n° 1375.)
16. GP. R. Fortune assise. (Garrucci, *l. c.*, p. 118.)
17. GP. Palme. R. Couronne d'olivier. (*Ibid.*)

Si nous recherchons maintenant à quel usage étaient destinées ces tessères dont le caractère officiel est hors de doute, nous interrogerons d'abord les monuments eux-mêmes. Le plomb d'Antonia nous donnera la réponse : car sur le revers on lit en toutes lettres *ex liberalitate Ti. Claudii Cae(saris) Aug(usti)*. Donc si cette tessère, absolument semblable aux autres, qui sont contemporaines, et différant très peu de celles qui sont postérieures, est une tessère de libéralité, nous nous croyons autorisés à regarder comme telles toutes les autres pièces analogues. Cette hypothèse est confirmée par un passage de

Suétone (*Aug.* 41) dont nous aurons à nous occuper plus d'une fois : *Frumentum quoque in annonae difficultatibus saepe levissimo, interdum nullo pretio viritim admensus est tesserasque nummarias duplicavit.*

Nous reviendrons plus loin sur ce texte. Ici il suffit de noter qu'il démontre l'existence d'un lien très étroit entre les *tesserae nummariae* et les distributions supplémentaires et irrégulières d'Auguste ¹. Il est donc très probable qu'on employait ces tessères pour régler les distributions irrégulières, les congiaires et libéralités.

En rapprochant le témoignage de Suétone de celui de la tessère d'Antonia nous pouvons désigner cette dernière et toutes celles qui appartiennent à la même série sous le nom de *tesserae nummariae*. Cette désignation convient à merveille à nos monuments qui sont des tessères par leur usage et des monnaies par leur forme ².

Cette détermination générale est insuffisante. Il en faut chercher la confirmation pour chaque type, car on ne peut pas douter que chaque type ne servît à une libéralité spéciale; les variétés du même type pouvant être employées pour une distribution de même nature.

Nous devons faire une observation préliminaire. L'usage des tessères des libéralités commence avec Auguste; il est possible qu'il y ait eu des tessères analogues sous la République, mais nous n'en savons rien; c'était un usage emprunté probablement à la Grèce, où nous voyons des tessères semblables en circulation dès le v^e siècle avant J.-C. Tout d'abord la monnaie servit de prototype. Nos plombs présentent toujours des analogies frappantes avec le monnayage contemporain; Néron se tient encore très près de la monnaie, quoiqu'il se permette déjà d'introduire

1. Marquardt, *Staatsverwaltung*, II, p. 125, n° 2.

2. Cf. Benndorf, *Beiträge*, p. 74; Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 132, n. 1.

des abréviations du nom inusitées sur les monnaies, et quelques types spéciaux. Après lui, les tessères, tout en revenant exceptionnellement aux types monétaires (Voy. celles de Vespasien et de ses enfants), s'en éloignent de plus en plus. On le voit bien par les tessères d'Hadrien, de Trajan et d'Antonin. A partir de Marc-Aurèle ou Commode, nous n'avons plus de tessères aux noms et effigies impériaux ¹. On ne peut pas supposer que l'usage en ait complètement disparu; probablement on a cessé de donner un caractère officiel aux plombs de distribution en se contentant de types communs: types militaires pour les donatifs (voy. Catalogue nos 39-62), types comme par exemple celui au GPRF pour les *largitiones* au peuple ². Les congiaires donnés par les empereurs ne nous sont connus qu'insuffisamment; la liste du chronographe de l'année 354 est incomplète, car les auteurs et les monnaies mentionnent des congiaires qui ne s'y trouvent pas ³. Les monnaies ne mentionnent pas non plus toutes les libéralités des empereurs et les textes naturellement ne donnent pas de renseignements statistiques exacts. Encore tous ces documents ne nous parlent-ils que de grandes distributions officielles, tandis que, sans aucun doute, les empereurs ne se bornaient pas à celles-là et faisaient bien souvent des distributions semi-officielles à propos de tel ou tel événement joyeux de famille, comme, d'ailleurs, c'était l'usage à Rome dans toutes les familles riches ⁴. Les tessères sont donc seules parfois à attester telle ou telle libéralité; mais souvent, du

1. La tessère de Carinus n'est qu'une exception et sa destination est douteuse.

2. Voy. l'histoire de ce type sur les monnaies, Stieglitz, *Archæologische Unterhaltungen*, p. 157, sqq.

3. Voy. Marquardt, *Staatsverwaltung*, II, (p. 174, tr. fr.) Citons p. ex. Tibère dont nous connaissons deux congiaires (v. ci-dessous) tandis que le chronographe n'en donne qu'un; Néron dont les monnaies donnent deux congiaires, le chronographe un, etc.

4. Voy. Pline, *Epist.*, 10, 17.

moins aux premiers temps de l'empire, quand les données des tessères elles-mêmes sont plus riches, nous sommes en état d'en trouver une explication plausible.

I. La série commence par les tessères à l'effigie de César émises après sa mort. La première provient de la Grèce, la seconde de Rome. Cette dernière pourrait bien être une de celles qui ont été émises pour régler la distribution faite par Auguste d'après le testament de César ¹. La première nous rappelle probablement ² une distribution à l'occasion de fêtes données en l'honneur de Jules César, les *Καϊσάρεια*.

II. Les tessères d'Auguste sont pour la plupart d'origine grecque (nos 1-4); une seule porte une légende latine (n° 5). Les plus intéressantes sont les deux premières. Nous y voyons un personnage nu s'appuyant sur un sceptre et tenant une branche de laurier. L'inscription nous dit que c'est Auguste; nous sommes donc en présence d'une reproduction d'une statue d'Auguste. A quel propos avait-elle été érigée? La réponse est donnée premièrement par la branche de laurier que l'empereur tient dans la main, secondement par le gouvernail placé devant lui sur la tessère n° 2. Cet attribut indique qu'une victoire navale a donné lieu à l'érection de la statue; d'autre part, la nudité du personnage et la branche de laurier nous permettent d'y voir un portrait idéalisé, Auguste identifié avec Apollon ³. Apollon était la divinité protectrice d'Auguste *κατ' ἐξοχήν* et c'était grâce à son intervention qu'Auguste, comme il le croyait lui-même, avait vaincu Antoine

1. Voy. *Res gestae divi Augusti lat.*, 3, 7, et le commentaire de Mommsen, p. 60.

2. Voy. Benndorf, *Beiträge*, p. 67.

3. Sur l'existence de telles statues, voy. Bernoulli, *Römische Iconographie*, t. II, p. 18.

à Actium. Il est donc probable que la statue est un monument commémoratif de la victoire navale d'Actium, avec laquelle notre tessère doit avoir quelque rapport¹. Or, nous savons qu'après la guerre en 29 av. J.-C., Auguste a fait une grande distribution au peuple à Rome et aux vétérans dans les colonies². D'autre part nous savons qu'une partie de vétérans était établie en Grèce³; il est possible que nos tessères soient les marques de cette distribution. La tessère n° 3 témoigne d'une distribution de blé au nom de l'empereur; les n°s 4 et 5 ne donnent aucune indication sur la cause de leur émission.

III. L'attribution de la tessère n° 3 à Livie se justifie par les raisons suivantes :

1. Le nom *Augusta* n'est ni suivi ni précédé d'aucun autre⁴.

2. Le type du revers se retrouve sur les monnaies de Tibère portant le nom de Livie⁵.

3. Le type de la tête offre une ressemblance frappante avec Auguste et avec les portraits de Livie⁶.

1. Sur les statues érigées à ce propos, voy. Bernoulli, *Ibid.* — Le revers d'un denier d'Auguste, du monétaire C. Antistius Vetus, représente une estrade ornée d'ancres et de proues, sur laquelle se tient debout un pontife en longue robe, une lyre à la main, et sacrifiant sur un autel allumé, avec l'inscription **APOLLINI ACTIO**. (Babelon, *Monnaies de la république romaine*, t. I, p. 152, n° 22; Cohen, I, p. 110, n° 343.)

2. *Mön. Anc. lat.*, III, 7, 8 et III, 7, 17, 18. Cf. Mommsen, *Res gestæ*, p. 60; Schiller, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, I, p. 134.

3. Mommsen, *op. cit.*, p. 63; Dio, 51, 3, 4.

4. Livie est nommée tout simplement *Augusta*, par exemple, sur une monnaie de Galba, Cohen, n°s 11 et 12.

5. Cohen, t. I, pp. 171, 172, n°s 6, 7, 8.

6. Bernoulli, *Römische Iconographie*, t. II, p. 85 et suiv.; Helbig, *Mitth. des römischen Institutes*, 1887, p. 3 et suiv., et pl. I-II, et Mau, *Ibid.*, 1892, p. 228 et suiv. Cf. une reproduction de la tête publiée par Helbig, dans Brunn-Arndt, *Römische und griech. Porträte* n°s 6 et 7. Les têtes publiées par ces derniers (pl. I) présentent une analogie frappante avec notre plomb, surtout dans la coiffure : mêmes boucles sur les tempes, mêmes tresses derrière la tête, tresses si caractéristiques pour le

Il est impossible de rapporter l'émission de cette tessère aux temps d'Auguste ou de Tibère, car ce n'est que sous la forme de diverses personnifications que Livie apparaît sur leurs monnaies; d'autre part, Tibère aurait difficilement distribué un congiaire au nom de Livie; on sait l'antagonisme toujours croissant de la mère et du fils.

On pourrait penser à la consécration de Livie sous Claude ¹, mais dans ce cas la tessère porterait l'épithète *diva*. Un passage de Dio Cassius nous permettra de déterminer en quelle circonstance a été émise notre tessère ². Après avoir parlé des grandes distributions faites par Caligula, cet auteur dit : τὸ δ' αὐτὸ τοῦτο καὶ περὶ τὰς Λιουίας διαθήχας ἔπραξεν ³. Cette distribution après la mort et avant la divinisation s'accorde parfaitement avec notre tessère : le type iconographique rappelant plutôt Auguste et l'absence de l'épithète *diva*.

IV. La tessère unique appartenant à Tibère porte au revers une victoire; elle se rapporte probablement au premier congiaire de Tibère. Ce fut un congiaire triomphal donné par lui à son retour de Germanie, après son triomphe de l'an 13 ap. J.-C. ⁴. On ne peut pas penser au congiaire de l'an 17 après J.-C., car celui-là fut donné au nom de Germanicus ⁵ et les tessères devraient, selon l'usage, porter le nom et l'effigie de ce dernier ⁶.

temps (comp. Antonia, femme de Drusus). Le nez, sur notre plomb, est moins recourbé, mais c'est pour donner à Livie déjà morte plus de ressemblance avec Auguste. A noter que les trois portraits, ceux publiés par Helbig et Mau et le nôtre, représentent Livie déjà vieille, surtout le nôtre et celui de Naples.

1. Suetonius, *Claudius* 11; Mowat, *La domus divina et les divi*, p. 9.

2. Dio Cass., 59.2.

3. Cf. Suétone, *Caligula*, 16. La dernière volonté de Livie fut laissée par Tibère inexécutée. v. Tacitus, *Ann.*, V, 1.6; Suetonius, *Tib.*, 51, Dio, 59.1.

4. V. Suet., *Tiber.*, 20.

5. « *Nomine Germanici* », v. Tac., *Ann.*, 2.42.

6. Voy. Suet., *Tib.*, 54; Tac., *Annal.*, 3.29; C.I.L., XIV, 244.

Des monnaies, citées par M. Héron de Villefosse, permettent de rapporter en toute certitude la tessère n° IV, 2, au règne de Tibère. Seulement les deux têtes du droit sont, croyons-nous, Néron et Drusus aussi bien que les deux cavaliers du revers, comme d'ailleurs sur les monnaies citées. La tessère se rapporte au congiaire donné par Tibère au peuple à l'occasion de l'entrée de Néron et Drusus dans l'armée (*tirocinium*) ce qui équivalait à la majorité) ¹.

V. 1. La seconde partie de l'inscription de cette tessère donne le titre *Germanicus*; la tête représentée, qui appartient sûrement au premier siècle, ressemble plutôt à Caligula qu'aux autres personnages impériaux ayant porté ce nom. Si cette attribution est juste on pourrait penser au congiaire donné par Caligula lors de son grand triomphe après le retour de l'expédition germanique ². La première partie de la légende reste pour moi une énigme; les deux dernières lettres sont incertaines, la quatrième pourrait être aussi un F (voy. fig.). La tessère V. 2 fut attribuée par Garrucci à Lucius Verus à cause de la légende et de la ressemblance de la tête, barbue selon Garrucci, avec les portraits connus de L. Verus. L'examen de l'original nous a convaincu que la tête est imberbe, que le type est sûrement du 1^{er} siècle; d'autre part le nom de l'empereur au vocatif est sans analogies; la légende doit être expliquée plutôt comme une acclamation de l'empereur: « vrai Auguste »! L'usage de ces acclamations est

1. Marquardt, t. II, p. 138, n. 3, a identifié faussement les deux congiaires, qui, tous les deux, étaient de 300 sest. par tête.

2. Suétone (*Cal.* 17) parle de deux congiaires donnés par Caligula, l'un est celui de son avènement (Dio Cass., 59.2), l'autre reste indéterminé; il est probable que c'est à l'occasion du grand triomphe qu'il fut distribué. Suétone ne parle que d'un donatif de 100 deniers distribué en Gaule (Suet., *Calig.*, 46).

trop connu pour qu'il soit utile de le confirmer par des textes. Quant à l'attribution de la tessère à Caligula, elle ne se base que sur le type de la tête.

VI. La libéralité de Claude au nom d'Antonia ne nous est attestée que par notre monument, mais nous en connaissons les motifs. Au dire de Suétone ¹, Claude, après son avènement au trône s'empressa de rendre tous les honneurs possibles à sa mère : une voiture dans les grandes pompes et le nom d'Auguste. C'est probablement à cette occasion qu'il distribua le congiaire. Il est toutefois étrange que l'épithète *Augusta* manque sur le plomb ².

L'absence de ce titre nous contraint d'attribuer cette tessère à une époque antérieure à Caligula, probablement au règne de Tibère qui aimait beaucoup Antonia : c'était elle qui lui avait dénoncé la conjuration de Séjan (voy. les textes cités par Klebs, *Prosopographia imperii Romani*, I, p. 101).

VII. Probablement au temps de Claude appartient aussi la libéralité attestée par le plomb signé du nom de *Britannicus*. On ne saurait penser à la naissance de ce prince, car ce n'est que plus tard que le nom de *Britannicus* lui fut donné. C'est donc probablement à l'occasion du triomphe britannique de Claude (43 ans après J.-C.), où son fils reçut le nom de *Britannicus*, que les tessères ont été émises ³.

VIII. Le principat qui a laissé la plus grande quantité des tessères des libéralités est celui de Néron. Une partie

1. *Claud.*, 11.

2. Il est impossible de penser à Antonia, fille de Claude, car la tête est bien la même sur les monnaies d'*Antonia minor*.

3. Voy. Dio., 60, 12 et 22; Suet., *Claud.*, 27.1; cf. 27.5.

appartient encore probablement au principat de Claude ce sont les tessères VIII, 6 et IX. La première fut émise au nom de Néron et à celui de *Claudior(um)* c'est-à-dire des *Claudii*. Au temps de Néron il n'existait qu'un *Claudius* de famille impériale : c'était Néron lui-même, donc la tessère ne put être émise par Néron empereur. Il ne reste qu'à penser à l'adoption de Néron par Claude et au donatif (nous voyons sur le revers un guerrier) distribué sans aucun doute à cette occasion ¹. La légende *Claudior(um)* convient très bien à une circonstance dans laquelle la famille des *Claudii* s'augmentait d'un nouveau membre ². Nous attribuerions volontiers au congiaire de cette même adoption le plomb n° IX où Agrippine paraît associée à Néron. On pourrait aussi penser au congiaire donné par Néron à l'occasion de son avènement au trône. Il y a cependant deux graves objections qui s'opposent à cette explication : premièrement, le congiaire de l'avènement au trône ne fut distribué par Néron qu'en 58 ³ quand Agrippine avait déjà perdu presque toute son influence; secondement, sur la tessère, Néron est représenté comme un adolescent de 13 ou 14 ou 15 ans au plus ⁴. C'est pourquoi il faut s'arrêter à la première hypothèse.

Parmi les plombs du principat de Néron ⁵ il faut distin-

1. L'usage du donatif à propos de l'adoption était courant comme nous le démontre le fait que Galba n'en donna pas à l'occasion de l'adoption de Pison, ce qui provoqua un mécontentement général dans les troupes. V. Suet., *Galba*, 17; Tac., *Ann.*, 4.18; cf. Dio Cass., 59.2, Caligula payant le congiaire de son *tirocinium* qui n'était pas donné par Tibère.

2. Sur l'adoption de Néron (an. 50 après J.-C.), voy. Tac., *Annal.*, 12, 25.1; Suétone, *Claudius*, 27.5; Dio Cass., 60.33. Cf. les monnaies de Claude et Néron frappées sous Claude : Eckhel, VI, p. 260, 261; Cohen, I, p. 267, n° 4 (an. 51 après J.-C.).

3. Voy. Tac., *Ann.*, 13.31; Suet., *Nero*, 10.

4. Voy. aussi la monnaie où Néron apparaît avec Agrippine : Eckhel, VI, p. 261; Cohen, I, p. 275, n° 5.

5. La grande quantité de plombs appartenant à ce règne s'explique probablement par la générosité et la prodigalité de Néron envers le peuple romain. Ses paroles (Tac.,

guer deux catégories et plusieurs types. La première grande catégorie est formée par les plombs qui portent la légende *Nero Caesar*, l'autre par ceux à la légende *Nero Caesar Augustus*, *Nero Augustus*, ou sans légende. La première catégorie comprend les types suivants :

1. N^{os} 2, 3 et 4; l'effigie de Néron est associée à un guerrier, ou apparaît seule.
2. Notre n^o 5. Le revers porte trois Vénus (?).
3. N^{os} 8, 9. Néron et la déesse Roma.
4. N^o 7. Néron et *Paulinus*.
5. Néron et *Arm. reg.*

Parmi ces types deux sont faciles à déterminer chronologiquement. Ce sont le 4 et le 5. Nous avons vu que les congiaires et donatifs étaient distribués souvent au nom de quelqu'un par tel ou tel empereur ¹. C'est donc *nomine Neronis et Drusi*, que fut donné le congiaire par Tibère, *nomine Liviae* par Caligula, *nomine Antoniae* par Claude; sur les tessères apparaît le nom du donateur et de celui au nom duquel la distribution était faite ou ce dernier seul. Ce sont donc les participants de ces libéralités dont les noms apparaissent sur nos tessères : *Paulinus* sur la première, *Arm. reg.* sur la seconde. Il est bien probable, comme l'a déjà remarqué Eckhel ², que le premier est le célèbre *Suetonius Paulinus*, vainqueur des Bretons; c'est donc à propos de ses victoires en Bretagne (an 61 après J.-C.) que le congiaire ou donatif fut distribué. Sur la seconde nous lisons **ARMREG** probablement un génitif,

Ann., 15.18) se rapportent aussi bien aux *frumentationes* (v. Hirschfeld, *Annona*, p. 68) qu'aux autres libéralités. Aussi aucun prince ne fut-il aimé par le peuple comme Néron.

1. V. Mon. Ancy., III, 7.8 *nomine meo*; Tac., *Ann.*, 2.42, *nomine Germanici*. Cf. nos tessères d'Antonia, de Livie et autres.

2. VI, p. 265; comp. Stieglitz, *Arch. Unterh.*, p. 159.

comme *Claudior(um)* au n° 6, *Arm(eniae) reg(is)*; l'inscription nous indique que c'est au nom d'un roi d'Arménie que fut distribué notre congiaire. Le fait s'est passé probablement en 66 après J.-C., quand Tiridate vint à Rome recevoir sa couronne des mains de l'empereur ¹.

Il est difficile de dire quelque chose de précis sur les trois autres types. Le grand nombre de tessères au type du guerrier donne à penser que ce sont les marques du premier donatif de Néron; quant aux autres, les données font complètement défaut pour les rapporter à tel ou tel événement.

La seconde catégorie de plombs de Néron, celle aux légendes *Nero Augustus* ou sans légendes, a des revers qui se ressemblent et se rapportent tous aux victoires. Ce sont ou une palme (n° 12), ou une victoire (n°s 11 et 19), ou enfin un char monté par le vainqueur (n° 15) ou par la Victoire (n° 18). On peut y voir des tessères distribuées à propos de victoires remportées par l'empereur dans des concours artistiques ou dans les jeux du cirque. Il est inutile d'ajouter que ces victoires devaient être suivies de riches distributions. A son grand triomphe artistique, qui a suivi son retour de Grèce, se rapportent probablement les tessères 16 et 18. La première rappelle un grand succès de Néron comme aurige, peut-être celui d'Olympie, où il avait vaincu monté sur un char attelé de dix chevaux ²; l'autre, son entrée triomphale à Rome sur le char d'Auguste ³. Bien plus certaines sont les attributions des tessères où son nom est associé à celui de Poppée (VI, 1.2)

1. Sur les fêtes données à cette occasion et sur la manière amicale dont Tiridate fut traité à Rome, voy. Schiller, *Geschichte des Kaiserreichs unter der Regierung des Nero*, p. 201 suiv.

2. Voy. Suet. *Nero*, 24; Cf. Dio, 63, 14.

3. Voy. Schiller, *op. cit.*, p. 258, et la monnaie Cohen, I, p. 305, n° 384.

et à celui de *Claudia* (XI et XII). Il s'agit des distributions qui suivirent son mariage et l'attribution du titre *Augusta* à la petite princesse ¹, titre qui lui fut conféré immédiatement après sa naissance ².

XIII. Les tessères signées du nom de Galba pourraient être invoquées contre notre hypothèse, car il est bien connu que Galba à son avènement ne donna ni donatif ni congiaire ³. Mais si l'on y regarde de plus près, l'on verra que ces tessères ont une particularité. Les revers de deux exemplaires connus portent l'un la représentation d'une Cérès ⁴; l'autre celle de la Félicité ⁵. Or la Félicité et Cérès sont les types usités au premier siècle pour représenter l'*Annona*, dont le type spécial ne s'élabora que postérieurement ⁶. C'est donc l'Annone que nous voyons sur nos tessères et c'est aux distributions régulières ⁷ que nous devons les rapporter.

ROSTOVTSEW.

(A suivre.)

1. Voy. Plinius, ep. 10, 116(117) : *Qui virilem togam sumunt vel nuptias faciunt vel ineunt magistratum solent... binosque denarios vel singulos dare*. Si tel était l'usage pour les simples citoyens, à fortiori pour les empereurs.

2. Voy. Suet., *Nero*, 35.10.

3. Voy. Tac., *Hist.*, I, 5; Suet., *Galba*, 16, 17; Dio Cass., 54.3.3.

4. Cf. la monnaie, Cohen, I, p. 321, n° 21.

5. Cf. Cohen, t. I, p. 323, n° 63.

6. Voy. Brunn, *Annales de l'Institut*, 1849, p. 136 sqq. Roscher, *Lexicon der griech. und röm. Mythologie* s. v. *Annona* (Wissowa).

7. Voy. ci-dessous.

LES
MONNAIES D'ARGENT
DU SYSTÈME FLAMAND

FRAPPÉES A TOURNAI AU NOM DE CHARLES VII

Dans un article paru, en 1876¹, F. de Saulcy a étudié les monnaies d'argent du système flamand frappées à Tournai au nom de Charles VII. Mais cet auteur ne me semble pas avoir traité cette question avec toute la précision désirable; son travail renferme plusieurs affirmations erronées et sa lecture laisse une certaine confusion dans l'esprit qui permet difficilement d'en saisir les conclusions. Aussi, sans vouloir en aucune façon me poser en critique du savant éminent dont la science, qui lui doit tant, déplore justement la perte, je désire reprendre aujourd'hui le même sujet et essayer de résumer avec exactitude et clarté l'histoire des espèces d'argent du système flamand frappées à Tournai au nom du roi Charles VII.

Ces monnaies, qui sont des imitations du numéraire de Flandre, créées pour les besoins du commerce avec les

1. *Recherches sur les monnaies du système flamand frappées à Tournai au nom du roi Charles VII* dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. XXXVII, p. 104.

régions environnantes, et qui, contrairement à ce que F. de Saulcy a essayé d'établir, n'ont aucune corrélation avec les espèces fabriquées, alors, dans les autres ateliers de Charles VII, comportent deux types absolument différents, inspirés, successivement, par deux pièces de Philippe le Bon contemporaines. La première de ces imitations se trouve, aujourd'hui, dans toutes les collections de monnaies royales : c'est la pièce, vulgairement connue sous le nom de « plaque de Tournai », gravée dans l'ouvrage d'Hoffmann, pl. XXXII, nos 12 et 13. L'autre n'a pas encore été retrouvée en nature ; mais il est facile de la reconnaître dans le n° 23 de la même planche, reproduit par M. Hoffmann d'après une figure du traité de Leblanc.

I

Le 14 décembre 1422, deux mois après la mort de l'infortuné Charles VI, l'ordre fut expédié de Paris à l'atelier de Tournai de frapper, au nom de Henri VI, des grands blancs, créés le 23 novembre précédent, en y mettant, comme différent, une petite tour au commencement des légendes¹. Mais Tournai refusa de reconnaître l'autorité du monarque anglais et resta fidèle à son roi légitime. Les lettres du 14 décembre 1422 n'y furent donc pas exécutées. Mais, du 19 février au 20 août 1424, le maître de la monnaie, Jehan Clerbourc, émit dans cet atelier, au nom de Charles VII, des grands blancs de 10 d. t., à 5 d. 4 gr. de loi, taillés à 80 au marc, ainsi que des petits blancs de 5 d. t., à 4 d. 3 gr., et de 128 au marc². C'étaient les mêmes espèces que celles qui se frappaient, sur le

1. A. N., Reg. Z, 1b, 58, fol. 172 v°. — Saulcy, *Documents*, t. II, p. 336.

2. A. N., Registre en papier ; carton Z, 1b, 999. — Saulcy, *Documents*, t. III, p. 25. — Depuis le mois d'octobre précédent, on frappait, à Tournay, des écus à la couronne au nom de Charles VII.

piéd 32^e, dans les autres ateliers de Charles VII, depuis le mois de novembre précédent ¹, mais fabriquées à un titre un peu plus élevé ², ainsi qu'il était d'usage fréquent de le faire à Tournai.

Mais cette ville, limitrophe des possessions du duc de Bourgogne, ressentit bientôt le besoin d'avoir, pour ses transactions journalières, des monnaies de même valeur que celles qui circulaient dans la région et d'un aspect analogue propre à en faciliter le cours et, vers 1427, son atelier se mit à frapper des espèces imitées de numéraire flamand de Philippe le Bon.

Les monnaies qui circulaient alors dans le comté de Flandre étaient celles que Philippe le Bon, encore comte de Charollais, avait créées, le 10 avril 1418, sous le règne de son père, avec promesse qu'elles ne seraient pas modifiées pendant quinze ans, et dont, depuis son avènement, il avait maintenu la fabrication par diverses ordonnances, entre autres par celle du 14 septembre 1427. C'étaient un double gros, dit *cromsteert*, à 6 d. A. R. de loi, taillé à 68 pièces au marc, un gros à 5 d. et de 115 au marc, un demi-gros à 5 d. et de 230 au marc, etc.... ³.



1. Arch. de Grenoble, *Primum Registrum*, fol. 26 r^o. — Sauley, *Documents*, t. III, p. 49.

2. Les grands blancs de novembre 1423, émis dans les autres ateliers, étaient fabriqués à 5 d. A. R. et les petits blancs à 4 d. seulement.

3. Deschamps de Pas, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, dans la *Rev. num.*, 1861, pp. 228, 458 et 464.

Ce sont ces espèces qui furent imitées à Tournai en 1427 ¹.



On sait, en effet, d'après les comptes de cet atelier retrouvés par F. de Saulcy, que, du 10 décembre 1427 au 7 janvier 1428 (anc. style), il y fut frappé 30.000 doubles gros de 14 d. t., à 6 d. 1 gr. A. R. de loi, taillés à 67 1/2 au marc ², 113.000 petits gros de 7 d. t., à 5 d. et de 115 au marc, et 6.000 quarts de gros ³ de 3 d. obole t., à 5 d. et de 230 au marc ⁴.

Le 7 novembre 1428, Philippe le Bon, pour remédier à l'exportation dont ses monnaies flamandes étaient l'objet, les affaiblit légèrement, tout en les maintenant au même type : on frappa, dans le comté de Flandre, des doubles gros à 5 d. 8 gr., taillés à 68 1/2 au marc, des gros à 4 d. 12 gr. et de 107 1/2 au marc, etc... ⁵.

1. Par suite de circonstances particulières, les dessins, qui accompagnent cet article, indiquent, en gros, le type des monnaies dont il est question, mais ils n'en reproduisent ni le style, ni les détails avec fidélité.

2. Conformément à ses habitudes, Tournay fabriquait ces doubles gros à un titre et à un poids légèrement supérieurs à ceux de leur prototype. Ils valaient, en monnaie tournois, 14 d., les demis et quart en proportion.

3. Le compte de la monnaie de Tournay, considérant le double gros comme l'unité du système, appelle quart de gros la pièce indiquée sous le nom de demi-gros dans les ordonnances de Flandre.

4. A. N., Registre en papier; carton Z, 1b, 999. — Saulcy, *Documents*, t. III, p. 65.

5. Deschamps de Pas, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, dans la *Rev. num.*, 1861, p. 468. — Les espèces flamandes, émises en vertu de l'ordonnance du 7 novembre 1428, devaient avoir, pour différence, tous les **Å** barrés, à croix et à pile.

Cet affaiblissement, connu à Tournai, y fut bientôt suivi d'une mutation analogue. Les comptes de cet atelier nous apprennent qu'il y fut émis 2.880.000 doubles gros à 5 d. 8 gr. de loi, taillés à 68 au marc, du 13 avril, après Pâques, 1429 au 24 août 1430¹.

Mais, tandis qu'en Flandre la monnaie du 7 novembre 1428 était frappée, sans le moindre changement, jusqu'au mois d'octobre 1433, Tournay, par suite, sans doute, des difficultés qu'éprouvait son atelier à s'approvisionner de billon, dut, pendant ce temps, affaiblir plusieurs fois la sienne.

Les comptes de la monnaie de Tournay nous révèlent, en effet, qu'il y fut frappé :

1.464.500 doubles gros à 5 d. 4 gr. et de 68 au marc, du 2 septembre 1430 au 6 mai 1431 ;

326.000 doubles gros à 5 d. et de 68 au marc, du 16 juin au 16 août 1431 ;

1.457.000 doubles gros à 4 d. 20 gr. et de 68 au marc, du 18 août au 3 janvier 1431 (anc. style) ;

1.632.000 doubles gros à 4 d. 18 gr. et de 68 au marc, et 21.000 gros à 4 d. et de 115 au marc, du 12 janvier 1431 (anc. style) au 12 septembre 1432 ;

Enfin, 3.257.000 doubles gros à 4 d. 16 gr. et de 68 au marc, 260 000 gros à 3 d. 16 gr. et de 115 au marc, et 23.000 quarts de gros à 3 d. 16 gr. et de 230 au marc, du 19 septembre 1432 au 25 octobre 1433².

II

1. — En 1433, Philippe le Bon, qui, après avoir hérité du duché de Brabant en 1430, venait de réunir à ses pos-

1. A. N., Registre en papier; carton Z, 1^b, 999. — Saulcy, *Documents*, t. III, pp. 65 et 66.

2. A. N., Registre en papier; carton Z, 1^b, 999. — Sauley, *Documents*, t. III, pp. 66, 91, 111, 112 et 114.

sessions les comtés de Hainaut et de Hollande, voulut établir une certaine uniformité monétaire dans ses vastes états, et le 12 octobre, il prescrivit la création de nouvelles espèces.

Le préambule de l'ordonnance qui fut rendue pour la Flandre, à cette occasion, contient, parmi divers considérants, un paragraphe qui semble viser, entre autres, la fabrication effectuée à Tournai, depuis le mois de septembre 1430 :

Item, pour ce que en aucunes villes, forteresses et monnoyes estraingues, ont esté faiz et forgiez deniers d'or et d'argent à la façon, empreinte et fourme des deniers de nostredit seigneur ou assez semblables à iceulx allouez au pris et a la valeur de ses deniers, lesquels toutes voyes sont d'autre et moindre poix et aloy que les siens, dont les subgiez et pays ont esté et sont grandement deffraudéz, endommagiez et apovris....

L'ordonnance du 12 octobre 1433 prescrivait de forger dans le comté de Flandre, entre autres monnaies, des espèces d'argent, à un type nouveau, qui ne devaient pas être modifiées pendant vingt ans et dont la fabrication

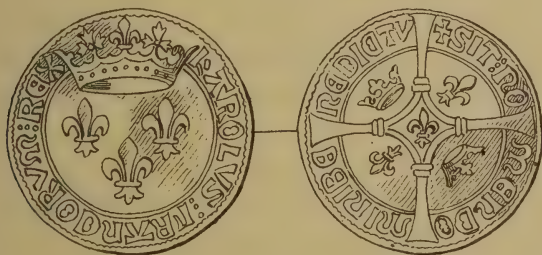


dura, en fait, sans le moindre changement, jusqu'en 1466 : un double gros, connu depuis sous le nom de *vierlander*, à 6 d. A. R. de loi, taillé à 72 pièces au marc, un gros à

6 d. et de 144 au marc, un demi-gros à 5 d. et de 252 au marc, etc...¹.

Les mêmes raisons qui avaient fait imiter à Tournai, en 1427, les premières monnaies flamandes de Philippe le Bon, engagèrent cet atelier à créer de nouvelles espèces, semblables à celles qui venaient d'être ordonnées en Flandre, en octobre 1433, et d'un type analogue.

Le registre qui fut ouvert, à Tournai, pour consigner cette seconde fabrication n'a pas été retrouvé; mais un mandement du 12 décembre 1440, analysé au Registre entre deux ais², dont je parlerai tout à l'heure, nous démontre, d'une façon certaine, qu'il fut frappé dans cet atelier, avant le 21 septembre 1435, des blancs deniers, aux armes du roi, imités des nouvelles monnaies de Flandre. Ce qui est confirmé par un passage du bail de Tournai consenti, pour un an, à Denis de Lille, le 28 février 1440 (anc. style)³. D'après le mandement du 12 décembre 1440, ces espèces portaient une petite tour à la fin de la légende du droit.



Aucun spécimen de cette fabrication n'a été retrouvé, ou du moins signalé, jusqu'à ce jour, mais il est facile

1. Deschamps de Pas, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, dans la *Rev. num.*, 1861, p. 472.

2. Fol. 160 r°. — Sauley, *Documents*, t. III, p. 159.

3. Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 43 r°. — Sauley, *Documents*, t. III, p. 160.

d'en reconnaître le type dans une pièce reproduite par Leblanc, dans son traité, au bas de la quatrième planche du règne de Charles VII.

En 1435, dans les conférences préparatoires au traité d'Arras, signé le 21 septembre, il fut stipulé que, pour laisser le duc de Bourgogne recueillir un plus grand bénéfice du monnayage des ateliers dont les profits lui étaient concédés par ce traité, la monnaie de Tournai resterait en chômage jusqu'à la Saint-Jean 1440. Cette clause mit fin à la fabrication qui s'effectuait, alors, dans cet atelier.

2. — Le 28 juillet 1440, le chômage de l'atelier de Tournai ayant atteint le terme convenu depuis un mois, le roi adressa aux généraux un mandement leur prescrivant, — *comme par certain traictié pièce fait entre notre très cher et très amé frère le duc de Bourgogne et les prévotz, jurez, eschevins et eswardeurs, doyens et soubz doyens de notre ville et cité de Tournay, de notre consentement, entre autres choses eust été acordé que notre monoye de Tournay demeureroit en chomaige, et ne seroit forgé ne monnoyé or ne argent jusques à certain temps et terme lequel est expiré et finy à la Saint-Jehan derrenier passé,* — d'affirmer la monnaie de Tournai selon les us et coutumes et d'envoyer, dans ce but, l'un d'entre eux dans cette ville ¹.

En vertu de cette ordonnance, on se mit en mesure de reprendre, à Tournai, conformément au vœu des habitants, la fabrication interrompue le 21 septembre 1435.

Le Registre entre deux ais contient ², en effet, l'indication suivante qui ne laisse aucun doute sur la nature des espèces d'argent que cet atelier devait fabriquer :

1. A. N., Reg. Z. 1b, 8, fol. 36 r° et v°. — Saulcy, *Documents*, t. III, p. 159.

2. Fol. 160 r°. — Saulcy, *Documents*, t. III, p. 159.

Le 12^e jour de décembre 1440, par vertu des lettres du Roy notre S^r, fut ordonné faire et ouvrier en la monnoye de Tournay..... blancs deniers à 6 d. de loy et de 6 s. de taille au marc, aians cours pour 14 deniers tournois la pièce, aux armes du Roy notre S^r, de la forme des deniers blancs que derrenierement on faisoit en lad. mon^e quant on cessa à ouvrier en icelle, esquelx fut ordonné mettre pour differance une petite tour qui paravant estoit mise en la fin de la lettre qui est autour du denier, au commencement de lad. lettre, entre la petite croisette et le K de KAROLVS.

Le 28 février suivant, la monnaie de Tournai fut affermée, pour un an, à Denys de Lille, aux conditions habituelles. Son bail contient, au sujet des monnaies d'argent qu'il devait ouvrier, l'énonciation suivante qui confirme le renseignement fourni par le Registre entre deux ais :

Marc d'œuvre en blans deniers, à 6 d. de loy et de 6 s. de poids au marc, de la forme des deniers blancs que on faisoit en cette mon^e avant que on cessât a y ouvrier, pour 3 s. 4 d. t¹.

Cette fabrication commença, sans doute, peu après dans l'atelier de Tournai, mais elle n'y fut pas de longue durée.

Le 31 décembre 1441, le roi adressait, de Saumur, aux généraux maîtres des monnaies des lettres ainsi conçues :

Comme nous estans derrenierement en nostre ville de Chartres, nous eussions octroyé et accordé à la requeste de noz chers et bien amez les maire, échevins, eswardeurs, doyens et soubz doyens des mestiers de notre ville de Tournay, que en nostre monn^e d'icelle ville on fist et

1. Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 43 r°, — Sauley, *Documents*, t. III, p. 160.

permist-on faire forger, ouvrer et monnoyer deniers gros à 6 d. de loy et de 6 s. de taille, du cours de 14 d. t. pièce, en donnant aux marchans et changeurs fréquentans lad. mon^e pour chacun marc d'argent à 12 d. de loy A. R. 8 s. t. de lad. mon^e,..... et avecques ce, à la requeste desd. de Tournay, eussions octroyé que jusques à six ans ensui- vans après ledit octroy nous ne ferions forger en notred. monn^e de Tournay autre monn^e... d'argent, ne que autre monn^e au dessoubz dud. aloy de 6 d. n'auroit durant led. temps de six ans cours en lad. ville, et de présent soit venu à notre congnoissance que faire forger et ouvrer en notre dite monn^e de Tournay monnoye telle que dessus est dit, est chose en notre très grant préjudice et dommaige et de toute la chose publique de nostre Royaume et dont sont ensuiz et sont en voye d'ensuir plusieurs inconveniens, si par nous n'estoit sur ce pourvu..... Pour ce est-il que nous revocquons et adnullons par ces présentes led. octroy par nous fait à la requeste desd. de Tournay..... et ordonnons par ces presentes que doresenavant soit fait, forgé et monnoyé en notre dite monn^e de Tournay monn^e... d'argent a tel poix et aloy que en noz autres monn^{es} on fait et forge de présent, ou que pour le temps advenir ferons faire et forger en icelles nos monnoyes ¹.

Ces lettres étaient, sans doute, motivées, en partie, par un fait qui venait de se produire : le duc de Bourgogne, outrepassant ses droits, avait ordonné, le 2 août précédent, d'ouvrer dans les monnaies d'Amiens et de Saint-Quentin, dont les profits lui avaient été concédés par le traité d'Arras, des espèces semblables à celles qui se fabriquaient, alors, à Tournay ².

1. A. N., Reg. Z, 1b, 60, fol. 39 r^o à 40 r^o. — Saulcy, *Documents*, t. III, p. 163.

2. Arch. de la Chambre des comptes de Lille, Registre des chartes, 11, fol. 30, r^o.

Le jour même, en effet, où le roi défendait de continuer, à Tournai, la frappe des monnaies d'argent de système flamand, il adressait au bailli d'Amiens des lettres lui enjoignant de s'opposer à la fabrication, dans cet atelier, de toutes espèces autres que celles prescrites par ses ordonnances et émises dans les autres ateliers du royaume ¹.

A partir de ce moment, la fabrication des monnaies imitées des espèces flamandes cessa partout pour ne plus être reprise, et Tournai, ainsi que le démontre le bail consenti pour trois ans, le 27 janvier suivant, à Pierre Cavoret, se mit à frapper, comme les autres ateliers du royaume, les blancs, sur le pied 32^e, ordonnés en janvier 1435 (anc. style) ².

En résumé, il ressort clairement de ce qui précède ce fait, que j'énonçais en commençant et qui ne paraît pas avoir été bien saisi jusqu'à présent, c'est que les monnaies d'argent frappées à Tournai, au nom de Charles VII, dans le système flamand, sont de deux types absolument distincts.

Les premières, imitées des espèces dites *cromsteert*, fabriquées en Flandre de 1418 à 1433, furent frappées du mois de décembre 1427 au mois d'octobre 1433 : ce sont les pièces, vulgairement connues sous le nom de plaques, qui portent, au droit, trois fleurs de lis, dans le champ, posées 2 et 1, et, au revers, une croix anglaise cantonnée des lettres F, R, $\bar{\text{A}}$, C ³.

Les secondes, dont le type fut inspiré par les nouvelles

1. A. N., Reg. Z, 1b, 60, fol. 40 r^o et v^o. — Saulcy, *Documents*, t. III, p. 164.

2. Sorb.-H, 1, 9, n^o 174, fol. 43 r^o et v^o. — Saulcy, *Documents*, t. III, p. 164.

3. Les différences des sept émissions de ces plaques ne sont indiquées dans aucun des documents que l'on possède, mais l'étude attentive des monnaies elles-mêmes permet d'en dresser un tableau à peu près certain; je donne ce tableau, à titre d'essai, à la fin de ce travail.

monnaies flamandes, dites *vierlander*, créées en octobre 1433 et fabriquées jusqu'en 1474, furent émises, d'abord, entre octobre 1433 et septembre 1435, puis, après une interruption d'environ cinq années, du mois de février 1440 (anc. style) au mois de décembre 1441. Ces espèces n'ont pas été retrouvées de nos jours, mais Leblanc en a reproduit un spécimen dans son traité : elles offrent, au droit, trois fleurs de lis, posées 2 et 1, sous une grande couronne, et, au revers, une croix anglaise, au cœur évidé et chargé d'une fleur de lis, cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis. Celles qui furent fabriquées avant le chômage de 1435 devaient porter une petite tour à la fin de la légende du droit, tandis que sur les monnaies émises depuis la reprise de la fabrication, en 1440, cette même tour devait être placée au commencement de la légende, entre la croisette et le K de KAROLVS ¹.

Comte DE CASTELLANE.

1. Quant aux monnaies semblables à celles de Tournay, dont le duc de Bourgogne avait ordonné la fabrication, le 2 août 1441, à Amiens et à Saint-Quentin, elles devaient porter, dans ces deux ateliers, un point sous les 17^{es} lettres, et, peut-être, en tête des légendes, un agneau pascal dans le premier et une molette dans le second. Mais il semblerait qu'il n'en fut guère frappé avant l'interdiction royale du 31 décembre 1441 : les comptes des ateliers d'Amiens et de Saint-Quentin, retrouvés, pour cette époque, par M. de Saulcy, ne font aucune mention de leur fabrication.

Différences des sept émissions de plaques fabriquées à Tournay du 10 décembre 1427 au 25 octobre 1433.

1. 10 déc. 1427. Plaque, 1/2, 1/4.	<p><i>Losange</i> après les premiers mots. Entre les mots : 2 annelets pointés au droit, 2 points pleins au revers. GRÆ aux plaques.</p>	<i>fracOru</i>	<i>benediCtu</i>
2. 13 avr. 1429. Plaque.		<i>fracOru</i>	<i>benediCtu</i>
3. 2 sept. 1430. Plaque.		<i>fracOru</i>	<i>benediCtu</i>
4. 16 juin 1431. Plaque.	<p><i>Trèfle</i> à la fin des légendes. Entre les mots : 2 annelets au droit, 3 points pleins au revers. GRÆCIA aux plaques.</p>	<i>fracOru</i>	<i>benediCtu</i>
5. 18 août 1431. Plaque.		<i>franCOru</i>	<i>benediCtu</i>
6. 12 janv. 1431. Plaque, 1/2.		<i>franCOru</i>	<i>benediCtu</i>
7. 19 sept. 1432. Plaque, 1/2, 1/4.	<p><i>Point plein</i> sous la 5^e lettre, au droit. Entre les mots : 2, puis 3 points pleins, des deux côtés. GRÆCIA aux plaques.</p>	<i>franCOru</i>	<i>benediCtu</i>

Toutes les 1/2 plaques portent **GRÆ**. Sur les 1/4 de plaque, **DEI GRÆ** est omis.

LA
NUMISMATIQUE MODERNE

C'a été pour les numismatistes une grande satisfaction d'écouter ou de lire l'éloquent discours de M. E. Babelon au Congrès des Sociétés savantes de cette année¹ et de voir l'éloge de leur science favorite fait avec l'absolue compétence, l'élégance suprême, le charme d'esprit et de style qu'a su montrer le savant conservateur du Cabinet des Médailles. Rapprochements ingénieux, fines et mordantes ironies, rayons inattendus de lumière, tout s'y trouve assemblé. Les auditeurs les moins préparés ont pu comprendre toute la valeur artistique, toute la portée historique, voire même philosophique que peut prendre dans un esprit élevé l'étude si froide et aride d'aspect des monnaies et médailles, ces petits fragments de métal, témoins éternels de grands événements.

Jamais certes l'intérêt esthétique et scientifique des séries anciennes n'avait été mis en relief d'une façon plus heureuse et plus saisissante. Présentant ses remarques à un public lettré et d'érudition variée, l'orateur a dû insister sur les époques où l'art s'est manifesté dans la numismatique avec une originalité et une prodigalité qui

1. Cet article a été écrit par M. de Kersers trois mois avant sa mort, survenue en décembre 1897. (*N. de la Réd.*)

n'ont jamais été égalées; il était bon de rapprocher les cartons du Cabinet des médailles des grands noms classiques qui sont dans toutes les mémoires.

Mais la place ainsi donnée à ces brillantes dissertations a nécessité le sacrifice presque absolu de la numismatique féodale et moderne; et nous, numismatistes de France et de province, qui mettons notre zèle et notre joie à recueillir les monnaies que notre sol a conservées et qu'il nous restitue chaque jour, nous qui consacrons nos travaux à élucider les problèmes que soulèvent les découvertes journalières et locales, nous pourrions être déconcertés s'il nous fallait prendre à la lettre cette phrase qu'au moyen âge « les documents écrits sont trop nombreux pour qu'on puisse espérer combler les lacunes historiques par les monnaies ».

Il semble bien au contraire que ce qui nous frappe et nous désole, mais aussi nous anime dans des études sur la numismatique du moyen âge, ce n'est pas l'abondance, mais bien plutôt la disette et l'obscurité des documents écrits. Qui de nous n'a constaté combien difficiles sont parfois les attributions de nos monnaies! Quelles recherches intéressantes, mais patientes, elles exigent, quelles associations parfois imprévues de noms d'hommes et de lieux, d'emblèmes, d'armoiries, de figures de toutes sortes nous présentent ces modestes plaques métalliques! mais aussi quels éclaircissements en jaillissent sur des documents écrits mal compris jusqu'alors! Que d'événements nous sont ainsi révélés! Que de lacunes comblées! Quel recours puissant pour l'histoire de nos provinces, de nos villes, de nos localités moins célèbres à la vérité que les lieux héroïques de la Grèce et de Rome, mais qui nous touchent de plus près et méritent au moins autant qu'eux notre attention et nos soins.

Même en s'en tenant aux généralités de l'histoire, ne saisit-on pas dans nos séries françaises un vif reflet des grandes crises de notre patrie ?

Après la grande éclaircie carolingienne, quand, sous les coups des Normands, tout se désagrège et que notre pauvre race vit écrasée sous des maux que nous soupçonnons, sans en bien connaître toute l'intensité ; ces immobilisations de types, qui font tache dans notre histoire numismatique, ne portent-ils pas leur triste enseignement et ne sont-ils pas un emblème trop réel de l'engourdissement, de la suspension de toute vie publique en ces temps de sommeil, disons presque de mort sociale.

Soudain la société renaît ou se réveille sous la forme féodale, et la numismatique témoigne de cette résurrection. Partout les ateliers se fondent, les types se créent, les légendes se vivifient. Chaque seigneur, fût-il d'un jour, veut mettre son nom sur une monnaie, sentant d'instinct qu'il crée un témoin indélébile de son passage et de la réalité de son pouvoir, témoin qui suppléera à l'absence, à l'insuffisance, à la destruction des documents écrits.

Ici les changements de types ne sont pas à la vérité, comme M. Babelon le constate sur les médailles antiques, les manifestations d'un art sûr de lui-même dans ses plus capricieuses variations ; mais ils nous annoncent souvent l'apparition de quelque famille, parfois de quelque branche nouvelle, tout au moins de quelque seigneur plus riche, plus puissant, plus artiste ; ils nous révèlent quelque alliance honorable, quelque association utile de seigneurs ou d'abbayes : tout cela jetant sur toute notre histoire locale une lumière vive et continue.

Et, dès lors, dans ce microcosme des monnaies baronales, nous trouvons de bien curieux enseignements : la philosophie même y pourrait butiner ; les bonnes et

loyales espèces partout et longtemps recherchées, les mauvaises répudiées et ainsi les générations portant la récompense ou le châtiment des actes de leurs pères, n'y a-t-il pas là un de ces exemples de justice à longue échéance dont l'histoire fournit plus d'exemples qu'on ne paraît le croire ?

Puis tout se régularise sous la main pesante des rois ; le monnayage féodal se restreint en même temps que le pouvoir des seigneurs, et le prestige de la monnaie royale s'accroît dans la même mesure que celui de la royauté. De belles publications toutes récentes permettent de suivre, dans les émissions successives, les crises diverses, succès ou revers, déboires ou triomphes des souverains.

Les invasions anglaises se manifestent par les belles monnaies que frappent les monarques britanniques pour leur royaume de France, et qui rendent tangible le danger que courut alors la nationalité française et le degré d'abaissement initial de ce Charles VII, qui allait devenir le Victorieux.

Au seuil des temps modernes le grand changement qui substitue les pièces lourdes d'or et d'argent aux minces lamelles antérieures, annonce la découverte des richesses métalliques du nouveau monde et la révolution économique produite par cet afflux de métaux précieux.

Les innombrables pécules du xvi^e siècle cachés dans les vieilles maisons accusent les angoisses des guerres de religion éclatant comme un orage terrible dans une société déjà enrichie et pacifiée. Les piastres de l'Espagne qui y abondent nous montrent, non par une vaine métaphore, mais par une réalité palpable, l'or de l'étranger intervenant dans nos luttes civiles. Les innombrables pièces de Charles X, le roi de la Ligue, donnent à cette royauté, à peine signalée par l'histoire, une apparence

tout autrement sérieuse, et nous font mieux sentir la force des obstacles qu'eut à surmonter le Béarnais. De même les misérables piécettes de billon qu'égarent les reîtres pillards venus des bords du Rhin, nous éclairent sur les vrais mobiles de cette intervention tudesque, la barbarie et la pauvreté, les deux causes ordinaires des invasions anciennes et récentes.

Même aux derniers siècles, même en resserrant nos regards sur notre modeste terroir de Berry, nous avons matière à réflexions. Le monnayage inauguré à Henrichemont par le grand Sully témoigne d'une vanité bien extrême dans l'éminent homme d'État qui, pour jouer du souverain, transformait en principauté indépendante un imperceptible franc-alleu; et nous y voyons paraître aussi la largeur d'esprit de Henri IV, qui se prête avec condescendance aux fantaisies un peu puériles de son vieux compagnon de travail.

Un siècle plus tard, c'est Colbert qui, vendant à la ville de Bourges l'hôtel Jacques-Cœur pour y installer un Hôtel de Ville, impose à la municipalité l'obligation de faire frapper chaque année et de lui apporter à son château une pièce d'argent à ses armes. Le fils du tapissier dépassait en orgueil les plus fiers seigneurs.

A la veille de la Révolution, la médiocrité de frappe des pièces sorties de l'hôtel des monnaies de Bourges, pauvre hôtel qui consistait en un simple hangar, justifie la suppression de ces officines éparses et contribue à expliquer cette fièvre de centralisation qui détruisit au xviii^e siècle tant de vestiges dégénérés du vieux temps.

De la numismatique contemporaine nous ne dirons rien. M. Babelon, comme d'autres aussi, d'ailleurs, n'a-t-il pas fait ressortir avec autant d'esprit que de verve les mérites instructifs de la pièce de cent sous ?

Si ce n'est assez de toutes ces indications sur l'histoire et ses annexes, sur la paléographie par les légendes, sur la gravure à toutes ses époques et dans toutes les régions, sur le blason dans ses réalités pratiques : si on veut chercher un aliment plus délicat pour l'esthétique raffinée, ne peut-on le trouver dans nos jetons de cuivre et d'argent, d'abord emblématiques ou héraldiques, puis, au *xvi^e* siècle et depuis, purement artistiques, réalisant les compositions les plus élégantes et les plus variées avec une virtuosité constante ; ne fournissent-ils pas aussi à la curiosité un charmant élément de travail pour rechercher le fait célèbre à son heure auquel ils se rapportent ?

Au-dessus encore, les médailles proprement dites atteignent aux cimes de l'art.

Il serait fastidieux de prolonger inutilement cet énoncé de vérités banales. Peut-être cependant n'était-il pas superflu de rappeler sommairement à nos jeunes confrères l'importance de la science qu'ils abordent, et la haute portée de leurs études, même renfermées dans le cadre des plus modestes provinces.

De même que les merveilleuses découvertes de Tyrinthe et de Delphes et les fouilles heureuses, qui permettent aux nations de l'Europe occidentale de révéler aux Grecs les mystères de leur sol et d'enrichir les musées d'Athènes des chefs-d'œuvre enfouis dans la terre de l'Hellade, sont une des gloires de la science moderne, mais ne doivent pas cependant faire négliger les problèmes de notre archéologie nationale ; de même l'admiration justifiée pour les produits de l'art monétaire chez les Grecs et les Latins ne saurait diminuer l'intérêt immense que garde notre numismatique française.

A. BUHOT DE KERSERS.

MÉLANGES & DOCUMENTS

UN PROJET DE MONNAIE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

J'ai acquis récemment un petit monument dont le caractère numismatique n'échappera à personne. En voici le dessin et la description :



Buste de Mercure coiffé du pétase ailé, à droite; derrière le cou, un caducée. Devant le visage, on lit : SEPVLLIVS¹. Derrière la naissance de l'épaule, la lettre Q. Sans revers.

Plaque rectangulaire en argent mesurant 19 × 11 millimètres. Poids : 1 gr. 38.

Cette plaquette, dont les coins supérieurs sont détériorés, probablement par le feu, aurait été trouvée à Rome.

On connaît des monnaies portant le nom de P. Sepullius Macer, qui fut triumvir monétaire en 710 de Rome (44 avant J.-C). Parmi ces pièces, il y a lieu de rappeler ici un sesterce qui porte au droit un buste de Mercure, avec le pétase ailé sur la tête et un caducée sur l'épaule; au revers, on lit l'inscription P. SEPVLLIVS autour d'un caducée (E. Babelon, *M. Rép. rom.*, t. II, p. 441, n^{os} 11 et 12).

1. Sur l'original, la boucle de la lettre P n'est pas complètement fermée, ce qui est conforme à l'épigraphie de l'époque de notre plaque.

Notre plaquette portait peut-être l'initiale du prénom dans l'angle supérieur gauche. Quant à la lettre Q, elle peut avoir deux significations. D'abord, elle indiquerait que le personnage a rempli les fonctions de questeur ; on connaît des monnaies où le sigle Q ne peut avoir d'autre signification (deniers de Q. Lutatius Cerco, etc.). Dans ce cas, nous aurions un renseignement inédit sur la carrière de P. Sepullius Macer.

Mais dans la seconde hypothèse, la lettre serait la marque de valeur du *quinaire*, si fréquente sur les monnaies de la République romaine. Mais le quinaire au type du buste de Mercure n'existe pas ; nous connaissons seulement le sesterce cité plus haut.

Le poids actuel du petit monument, en tenant compte de ses détériorations, correspondrait à peu près au poids du quinaire, qui est de 1 gr. 95.

Si l'on admet, avec M. E. Babelon, que notre plaquette est l'épiderme supérieur d'un poids ¹ analogue aux *exagia* de l'époque impériale, on devra supposer, avec lui, qu'il s'agit du poids d'un denier (la lettre Q signifiant *questeur*).

Mais il reste que nous ne connaissons ni le denier, ni le quinaire de P. Sepullius Macer, au type du buste de Mercure. On sait que la numismatique de la République romaine s'enrichit bien rarement de pièces nouvelles. Il y a donc de fortes présomptions pour croire que ce denier et ce quinaire n'ont point été frappés. Dès lors, il devient peu probable que nous possédions un poids fait pour une monnaie non frappée.

Je préfère considérer la plaquette comme un projet, un modèle, que les magistrats monétaires du collège de 710 ont laissé de côté.

Il est difficile d'arriver à une solution précise, car le petit monument qui nous occupe paraît unique en son genre, et c'est précisément ce qui le recommande à notre attention.

J.-ADRIEN BLANCHET.

1. Hypothèse émise à la Société des Antiquaires de France, dans une séance où j'ai présenté la plaquette (*Bulletin de la Soc. des Antiqu. de France*, 1897, p. 290).

*
* *JETON A RETROUVER DE THOMAS DU PETIT-CELIER,
CLERC DU ROI PHILIPPE LE BEL

L'histoire, si l'on peut ainsi parler, du seul exemplaire de ce jeton sur lequel l'attention des numismatistes ait pu encore se porter, remonte déjà assez haut.

C'est, en effet, sous la date du 31 octobre 1862 que l'un de nos plus aimables confrères de l'époque, M. Auguste Preux, alors avocat général à la Cour d'appel de Douai, nous mandait qu'il avait découvert, dans un amas de pièces non classées faisant partie de la collection de M. Minart, conseiller à la même Cour, plusieurs jetons du moyen âge qu'il considérait comme devant être inédits, et parmi lesquels se trouvait celui qu'il décrivait ainsi :

« + S \bar{V} : MRI' : T \bar{h} E : D' : RVO : C \bar{E} L \bar{A} RIO. Écusson de..., à la bande de..., chargée de cinq fleurs de lis posées dans le sens de la bande ; celle-ci est accompagnée de deux dragons, un en chef et un en pointe.

« R'. sans légende. Dans un encadrement de six lobes, cantonné extérieurement de six trèfles, un écusson à l'antique, de vair au lion issant. L'écu est accompagné de cinq rosettes dans les lobes du haut.

« XIV^e siècle. »

Voici, suivant Preux, ce que l'on aurait pu voir dans l'inscription de la pièce : *Sum Magistri Theobaldi* (ou *Theoderici*) *de Ruo*, *Cancellario* (ou *cellario*). Notre correspondant se demandait, d'ailleurs s'il n'aurait pas fallu *cellarii* au lieu de *cellario*.

De la manière dont il avait lu la légende, en voyant le mot RVO dans un groupe de lettres commençant par un P, avec signe d'abréviation sur la queue du premier caractère, signe d'abréviation indicateur de la syllabe PAR, Preux était fort embarrassé pour trouver un personnage dont le nom répondît à celui que le jeton semblait lui présenter. Aussi n'avons-nous pas eu de peine à lui faire entendre, en réponse à sa communication, que cette pièce

avait été frappée, au moins en ce qui concernait l'un des côtés, pour quelque membre de la famille du Petit-Celier, *de Parvo Celario*, déjà répandue dans les fonctions de l'administration royale sous le règne de Philippe le Bel, et qui y figure encore assez longtemps après ce monarque¹.

Il était dans les intentions de Preux de publier le jeton qu'il avait découvert ; ce qui l'en empêcha toujours, c'est qu'il se trouvait dans l'impossibilité de faire connaître à quel membre de la famille du Petit-Celier la pièce avait pu appartenir, ce que, du reste, il n'a jamais su lui-même.

Telle était encore la situation quand M. Minart mourut en 1879. Preux le suivait bientôt après dans la tombe ; il décédait subitement à Paris, le 28 novembre de la même année.

Au milieu de ces deuils, le jeton disparaissait, égaré sans doute dans quelque coin de tiroir, sans qu'on ait pu, jusqu'ici, savoir ce qu'il est devenu. M. Van Pétéghem qui a dirigé, en 1880, la vente des richesses numismatiques de M. Minart, nous a déclaré très formellement que le jeton en question n'était point passé par ses mains ; qu'autrement il l'aurait sans nul doute remarqué.

Après plus de quinze ans d'abandon, pour ne pas dire d'oubli, nous ne pensions plus avoir à nous occuper de la question traitée ci-dessus, quand le hasard vint mettre sous nos yeux, en ces derniers temps, pour l'identification du personnage auquel le

1. Nous trouvons, notamment :

Michel du Petit-Celier (*Michael de Parvo Celario*), défunt, cité en 1321 (Félibien et Lobineau, *Hist. de Paris, Preuves*, t. II, p. 528), vivait en 1292 (*Livre de la Taille*, p. 142).

Jean du Petit-Celier, un des comptables royaux, 1315, 1317, 1318 (le P. Anselme, t. VI, p. 658).

Enguerrand du Petit-Celier, trésorier de France, 1351, 1352 (Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie des rois de France*, Paris, 1851, p. 161). — Le sceau de celui-ci se trouve à un titre de 1348, où il est qualifié trésorier du roi à Paris (Demay, *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault*, n° 7133).

Étienne du Petit-Celier, chevalier, participant aux guerres du Vermandois en 1339 (même inventaire, n° 7134).

Étienne du Petit-Celier (le même peut-être), chevalier, capitaine de Saintes en 1352 (même inventaire, n° 7135).

jeton se rapporte, ce qui avait été si longtemps et vainement cherché. Voici les résultats que nous constatons :

Les lettres **Th**, qui indiquent dans la légende du jeton le prénom du personnage, ne doivent pas se lire *Theobaldi*, ni *Theoderici*, comme l'avait supposé M. Preux, mais bien *Thome*, pour *Thomæ* ; et ce Thomas du Petit-Celier était clerc du roi Philippe le Bel. C'est, du moins, ce qui semble résulter le plus manifestement d'un document de 1305, faisant partie des titres scellés de la Collection Clairambault à la Bibliothèque nationale. Le document, tel que l'analyse G. Demay, dans son *Inventaire des sceaux* de ladite Collection, est une « quittance de dix mille livres pour être distribuées aux soudoyers de l'establie de Lille », quittance donnée à Lille, le 1^{er} juin 1305, par « François de l'Hôpital, valet de Maîtres Guillaume Chantre de Milly et Thomas du Petit-Celier, *clercs du Roi*¹ ».

Nous n'insisterons pas sur cette citation dont chacun reste libre d'apprécier le degré d'intérêt.

Quant aux armoiries que portaient les du Petit-Celier et que le jeton rappelle, on voit par les sceaux qui subsistent encore de cette famille² qu'elles consistaient bien, pour la partie principale, en une bande côtoyée de deux dragons. Il n'y avait généralement de différence que dans les meubles dont la bande était chargée.

J. ROUYER.

1. *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault, à la Bibliothèque nationale*, par G. Demay, t. I, p. 499.

2. *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault*, nos 7133 à 7135.

CHRONIQUE

TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — M. Lambropoulos a rédigé récemment le catalogue raisonné des monnaies trouvées à Mycènes en 1895 (*Ἀρχαία ἑλληνικὰ νομίσματα εὑρηθέντα ἐν Μυκίνοις*, Athènes, 1896, in-4°). La trouvaille a été faite dans une chambre d'une maison antique; elle se compose de 3,786 pièces d'argent, qui étaient contenues dans trois vases en terre, et qui sont réparties comme suit :

Monnaies de Corinthe, 296 : statères, 7; drachmes, 254; demi-drachmes, 35.

Monnaies de Leucade, 1 statère.

Monnaies de Phlonte, 133 : trioboles, 82; trihémioboles, 51.

Monnaies d'Argos, 3,354 : trioboles, 1763; trihémioboles, 1,175; oboles, 416.

Monnaies d'Égypte : 2 tétradrachmes (Ptolémée Soter).

La date de l'enfouissement doit être fixée entre le règne de Ptolémée Soter et l'an 243, date de la ligue achéenne, dont on n'a pas trouvé de pièces.

Ce trésor renferme beaucoup de pièces inédites. (Note de M. Th. Homolle dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, 1897, p. 49.)

2. — Au mois de mai 1897, les ouvriers de la briqueterie du Mesnil-Soret, à une demi-lieue du Tréport (Seine-Inférieure), ont découvert à 0 m. 50 de profondeur un vase en terre contenant 720 grands bronzes romains et seulement 2 moyens bronzes. Les effigies reconnues, autant qu'on peut en juger malgré l'usure de la plupart des pièces, sont celles des empereurs et impératrices depuis Hadrien jusqu'à Commode. M. Mowat a pu les voir chez M. Saint-Aubin, géomètre-expert à Eu, propriétaire de la briqueterie, qui se propose de les nettoyer. (*Communication de M. Robert Mowat.*)

3. — A Senan (arr. de Joigny, Yonne), on a trouvé un pot en terre renfermant environ 1,500 monnaies romaines, de bonne conservation. Beaucoup de ces pièces appartenaient au règne de Gordien III. (*Nouvelliste de l'Yonne*, 25 nov. 1897.)

4. — A Bonn, en 1896, on a trouvé un vase renfermant des monnaies mal conservées de Gallien, Salonine, Salonin et Postume. Cinquante-huit pièces ont été déposées au musée de la ville. (*Bonner Jahrbücher*, 1897, n° 101, p. 176.)

5. — On a trouvé des monnaies romaines dans le district de Penza (Russie). Ces monnaies, appartenant aux règnes de Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Commode, Faustine, Crispine, Septime Sévère Salonine et Aurélien, sont conservées au Musée du Comité de statistique du gouvernement de Penza. (*Communication de M. le B^{on} J. de Baye*.)

6. — A Sofia (Bulgarie), en mai 1897, on a rencontré, à une profondeur de 4 m. 50, un piédestal de colonne en marbre auprès duquel étaient deux petits vases en terre cuite. L'un de ces vases contenait des monnaies byzantines en or et en argent ; l'autre des monnaies byzantines et des bijoux en argent. La trouvaille était composée de 35 sous d'or des empereurs Romain III Argyre, Constantin XII Monomaque, Constantin XIII Ducas, Eudoxie et ses fils, Romain IV, Nicéphore III Botaniatè et Alexis I^{er} Comnène (1028 à 1118). Il y avait aussi 171 pièces d'argent de Michel VII, Nicéphore III et Alexis I^{er}. (Note de M. G. Schlumberger, *C^{tes} Rdus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1897, p. 303.)

7. — Près de Beauvais-sous-Matha (Charente-Inférieure), en mai 1897, on a trouvé un vase en terre vernissée qui renfermait 534 monnaies réparties de la manière suivante : 488 doubles et deniers parisis de Philippe-Auguste ; 26 doubles et deniers parisis et tournois de Philippe le Bel ; 14 deniers parisis et tournois de Philippe le Long, 1 obole de Hugues de Châtillon, comte de Blois ; 1 obole de Ch. de Valois, comte de Chartres ; 1 denier de Jean I^{er} de Dreux, duc de Bretagne, et 3 deniers appartenant probablement à la Bretagne. (*Communication de M. Philippe Delamain*.)

8. — A Nedde, près de Limoges, des maçons ont trouvé un pot en grès rempli de pièces en or de Charles VI et Charles VII et de pièces féodales contemporaines. (*Le Figaro*, 18 août 1897.)

9. — Au Mas-des-Pères, près de Montpellier, en décembre 1896, on a fait une trouvaille de 9 pièces en or de François I^{er}, de Charles Quint et de Philippe II d'Espagne, d'Emmanuel-Philibert de Savoie, et de Genève. Le trésor renfermait encore 3 testons et demi-teston, frappés

sous François II, et 156 douzains et doubles sols parisis de Charles VIII, François I^{er}, Henri II et Charles IX. (*Bull. de Num.*, 1897, p. 100.)

J.-A. BL.

*
* *

Inscription de Mylasa relative à la monnaie. — Au commencement de l'année 1895, on a découvert à Mylasa (Carie) une inscription, malheureusement fort mutilée, qui vient de faire l'objet d'un remarquable commentaire de notre collaborateur M. Th. Reinach. (*Bulletin de correspondance hellénique*, 1897, p. 523 à 548.) M. Reinach a pris à tâche de restituer ici, avec une quasi certitude, là, d'une manière conjecturale, les portions disparues de ce texte important pour l'histoire monétaire. Ce document qui est comme le reflet de la grande crise monétaire qui sévit dans toute l'étendue de l'empire romain au III^e siècle, énonce quelques-unes des mesures qui furent prises dans les provinces par l'autorité locale pour conjurer les inconvénients et les abus d'une situation économique des plus graves. Nous allons donner la traduction très étudiée de M. Reinach, en nous appliquant à faire imprimer en *italiques* toutes les parties restituées et, par conséquent, plus ou moins conjecturales :

Lignes 1 à 15 : Sorte de préambule ou exposé des motifs dont il est impossible de tirer un sens précis ; il y est question de l'avis unanime du conseil de Mylasa, et on retrouve les éléments principaux des noms des empereurs régnants, Septime Sévère et Caracalla ; le nom de Géta a été martelé, circonstance qui place notre décret en 209 ou 210.

Lignes 16 à 21 : « Quiconque, en quelque façon que ce soit, *homme libre ou esclave*, à l'exception du fermier *et gérant* de la banque, *sera pris sur le fait* de changer ou d'acheter du numéraire, sera amené devant le banquier, après que le fait aura été dénoncé au conseil *par tout citoyen qui le voudra.* »

Lignes 21 à 25 : « Après que le délinquant aura été convaincu du fait *par devant les magistrats et le conseil*, s'il a fait l'opération sans courtage, la somme pourra être revendiquée par le banquier et par celui qui aura dénoncé et fait condamner le coupable ; le banquier aura même le droit de se saisir de sa personne s'il ne fournit pas des sûretés suffisantes. »

Lignes 25 à 29 : « Si l'opération a lieu avec courtage, le comptable, s'il est homme libre, payera au trésor sacré de nos seigneurs... les empereurs, 500 deniers, au peuple 250, et à celui qui l'aura dénoncé et

fait condamner 100 deniers; l'argent (qui a fait l'objet de l'opération), soit qu'on le saisisse sur place, soit qu'on le recouvre par voie de poursuite, sera confisqué au profit du banquier. »

Lignes 29 à 36 : « *S'il est esclave*, après que le délit aura été établi comme il est écrit plus haut, le coupable sera livré par son maître aux magistrats par devant le conseil, recevra cinquante (?) coups de fouet et sera jeté dans le practoreion où il restera enfermé pendant six mois : si le maître ne traite pas ainsi son esclave, il devra lui-même les amendes susdites au trésor sacré, au peuple et à celui qui a provoqué et obtenu la condamnation. »

Lignes 36 à 44 : « Les dénonciations de ce genre seront présentées au secrétaire des archontes, qui aussitôt après les avoir reçues fera exposer une affiche trois jours de suite dans les lieux sacrés et publics ; l'affiche dira textuellement que le conseil est convoqué pour tel objet. Si les archontes ou le secrétaire négligent d'accomplir une des dispositions du présent décret ou si les conseillers ne se rendent pas à la convocation, quoique valides et présents dans la ville, les archontes et le secrétaire payeront, chacun, au trésor sacré des empereurs, 300 deniers par tête, et les conseillers... deniers par tête. »

Lignes 44 à 47 : « Le présent décret sera gravé sur une stèle qui sera érigée... dans l'agora, au lieu le plus apparent, parce qu'il établira une loi qui devra être observée à tout jamais. »

Lignes 47 à 55 : « Car, en vérité, le salut de la ville est mis en péril par la perversité et la scélératesse d'un petit nombre d'individus qui (accaparent ?) et mettent de côté le numéraire, et la petite monnaie a disparu de la ville. Qui a jamais établi son domicile dans (un pays ou) une ville dont les habitants sont en peine de se procurer les choses nécessaires à la vie ? Or, nous sommes dans cet embarras, par suite de la pénurie de petite monnaie. Et par la même raison aussi, la perception des impôts pour nos seigneurs les empereurs souffre des retards et (les intérêts ?) du commandement suprême (sont lésés ?). Toute la cité... réclame un remède à cette situation. »

Lignes 55 à 68 : « Acclamations : A toute éternité ! (gloire) à nos invincibles seigneurs ! — Aux temples... (si on enlève) la menue monnaie ; nous n'avons pas de quoi vivre ; et la ville (est perdue)... Quelques scélérats jettent le trouble dans les affaires et accaparent l'argent, c'est intolérable !... souvent le Conseil (a amélioré ?) les lois... »

Malgré toute la pénétration scientifique dont M. Th. Reinach a fait preuve, les passages restitués que nous avons soulignés montrent que la conjecture a une part considérable dans son commentaire. Il en ressort

toutefois clairement qu'il s'agit, dans ce texte, d'étendre et de faire respecter les privilèges d'une banque d'État à qui était réservé le monopole de toutes les opérations de change. Nous pouvons croire que cette mesure fut rendue nécessaire par l'avalissement de la monnaie romaine d'argent, car on sait qu'à partir de Septime Sévère le denier romain renferma 50 ou 60 pour 100 de cuivre, tandis qu'auparavant il n'avait guère que 10 à 25 parties de cuivre sur 100. Le cours forcé donné aux nouvelles pièces, l'obligation où l'on se trouvait, de par la loi, de les accepter sur le même pied et pour la même valeur que les anciens deniers de bon aloi : telles furent, dans tout l'empire, les causes de la crise monétaire dont l'inscription de Mylasa n'est qu'une des multiples manifestations ; notre histoire économique et financière, au moyen âge, ne manque pas d'épisodes critiques de même nature.

E. B.

*
* *

Monnaies trouvées dans des ruines gallo-romaines. — M. Liebbe a communiqué récemment au Comité des travaux historiques le résultat des fouilles faites par lui à Saint-Maur-en-Chaussée (Oise). Il a exhumé un monument circulaire composé d'une double enceinte construite en craie et en silex. Parmi les objets peu nombreux qui sont sortis des fouilles se trouvaient les monnaies suivantes : un denier de la famille Scribonia frappé d'un coup d'instrument contondant ; trois moyens bronzes, l'un d'Auguste, le second de Claude, de style barbare, avec contremarque, le troisième de Néron ; des gauloises (Atlas, pl. 34, 8577 ; pl. 33, 7100 ; pl. 7, 2935 ; pl. 30, 7545). Ces pièces sont attribuées aux *Veromandui*, aux *Aulerici Ebuovices*, aux *Allobroges* et aux *Senones* ; deux autres gauloises très frustes et enfin un bronze qui offre un certain intérêt. Il appartient au groupe qui est classé aux *Veliocasses* (pl. 29, nos 7258 à 7329) et c'est le premier qui porte une légende qui paraît être EPADVM.

Presque simultanément, M. Célestin Port signalait en Anjou, à Méron, des substructions qui ne sont pas sans analogie avec celles de Saint-Maur-en-Chaussée. Là, on recueillit un assez grand nombre de monnaies de la République romaine ; des monnaies impériales depuis Auguste jusqu'à Domitien, et une certaine quantité de monnaies gauloises, les unes muettes, les autres avec les légendes GERMAN INDVTILLIF, TOVTBOCIOC, LVCCIOS, TVRONOS TRICCOS, CABALLOS, DVRNACOS.

A^{LE} DE B^V.

*
* *

Legs de M. Jules Rouyer.

Notre savant collaborateur, M. Jules Rouyer, dont les travaux sur les monnaies et les jetons de l'ancienne France ont été si souvent et si justement appréciés de nos lecteurs, est décédé le 10 février dernier en laissant un testament par lequel il lègue au Cabinet des Médailles de France toute sa collection de jetons historiques. Notre prochain fascicule contiendra sur M. Jules Rouyer une notice biographique et bibliographique; en attendant, nous croyons devoir, dès aujourd'hui, reproduire la communication que M. E. Babelon a faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 18 février dernier, pour annoncer le legs important fait par M. Jules Rouyer au Cabinet des Médailles. M. Babelon s'est exprimé en ces termes :

« Je demande à l'Académie la permission de lui communiquer une nouvelle, à la fois importante pour le Cabinet des Médailles et intéressante pour les études de numismatique française. Un collectionneur fort instruit, dont les travaux sont bien connus de tous ceux qu'intéresse la numismatique du moyen âge, Nicolas-Jules-Joseph Rouyer, ancien directeur départemental des postes, est mort, il y a une dizaine de jours, à Thiaucourt, près Nancy, en léguant par testament au Département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque Nationale toute sa collection de jetons historiques.

« Cette collection, la plus importante qu'un particulier ait jamais formée, se compose de 4.888 pièces. Dans le classement qu'en a fait M. Rouyer, elle est divisée en deux parties. La première se compose de jetons du moyen âge, c'est-à-dire antérieurs à François I^{er}, et cette série forme, à elle seule, un total de 1.775 variétés. On en saisira tout de suite l'importance, si je fais observer que le Cabinet des Médailles lui-même, bien qu'attentif, — je puis dire depuis deux siècles, — à développer et à enrichir cette série des jetons du moyen âge, comme toutes les autres suites numismatiques, ne possède pas 400 jetons antérieurs à François I^{er}. C'est dire aussi, par là même, l'ardeur, la passion et l'intelligence dont M. Rouyer, au cours de sa longue carrière, a dû faire preuve pour rassembler une série de ces monuments montant jusqu'à 1.775 numéros.

« Ces jetons du moyen âge se rapportent :

« Aux Cours Souveraines et aux offices divers de l'Administration supérieure des Finances du Roi ;

« A la Maison ou Hôtel du Roi et aux charges différentes qui la composaient ;

« Aux reines de France et aux princes du sang royal ;

« Aux administrations des provinces ;

« Enfin aux pays étrangers, tels que la Flandre et la Bourgogne, l'Angleterre et les différents États de l'Italie.

« Les plus anciens de ces jetons remontent jusqu'au milieu du XIII^e siècle.

« La deuxième partie de la collection Rouyer comprend les jetons depuis l'époque de François I^{er} jusqu'à la fin de l'ancien régime : il y a ici 3,113 pièces. Bien que cette série soit moins importante que la précédente au point de vue historique et qu'un assez grand nombre de pièces doivent, probablement, faire double emploi avec la suite similaire de notre ancien fonds, les pièces nouvelles y constituent encore, pour le Cabinet des Médailles, un enrichissement des plus heureux et des plus utiles. On y trouvera, par exemple, presque au complet l'œuvre du célèbre graveur français Nicolas Briot, ainsi que l'œuvre de ces artistes de Nuremberg qui ont, durant deux siècles, inondé l'Europe de leurs produits aussi variés que nombreux.

« M. Rouyer a fait ressortir lui-même, dans de nombreuses monographies, l'intérêt scientifique de ces monuments monétiformes dont les types et les légendes, parfois si énigmatiques, sont en quelque sorte la traduction ou le reflet de l'esprit contemporain. Les jetons sont, à certains points de vue, pour les siècles passés, ce qu'étaient les tessères dans l'antiquité. M. Jules Rouyer qui les a étudiés et souvent interprétés avec tant de perspicacité, était si pénétré de leur importance historique que, dans une note écrite quelques mois seulement avant sa mort, il exprime le vœu qu'un catalogue sommaire de sa collection soit publié, afin qu'il serve de base aux recherches des curieux et des érudits. Ce vœu, je crois pouvoir dire que nous nous empresserons, à la Bibliothèque, de le réaliser dans le plus bref délai possible. Celui de mes collaborateurs le mieux préparé à ce genre de travaux, M. Henri de La Tour, à qui nous devons déjà le premier volume du Catalogue général de nos jetons, sera chargé de rédiger et de publier, pour la collection de M. Jules Rouyer, un inventaire analogue à celui de la collection Waddington dont je poursuis personnellement la publication.

« Je dois ajouter que les intentions libérales de M. Jules Rouyer, en faveur du Cabinet des Médailles, étaient connues depuis plusieurs années déjà, par ses amis intimes, et, parmi ces derniers, il en est, comme notre confrère M. A. de Barthélemy, que je soupçonne de

n'avoir pas été tout à fait étranger à la détermination prise par notre généreux bienfaiteur. Qu'on me permette enfin de me prévaloir, au nom de mes collègues du Cabinet des Médailles, d'un passage de la note à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, et où M. Jules Rouyer nous prie de considérer son legs comme un souvenir des bons rapports qu'il n'a cessé d'entretenir avec le personnel du Cabinet des Médailles.

« J'espère que l'Académie m'approuvera d'emprunter la publicité de ses séances pour adresser à la mémoire du très regretté Jules Rouyer le tribut de reconnaissance que lui doivent la Bibliothèque Nationale et, en général, les études de numismatique que sa donation contribuera, dans une large mesure, à développer dans notre pays. »

*
* *

Cabinet de France. — M. Henri de La Tour, bibliothécaire au département des Médailles de la Bibliothèque Nationale, a été nommé conservateur adjoint au même département.

M. Fr. de Villenoisy, attaché des Musées nationaux, a été nommé attaché au département des Médailles, en remplacement de M. P. Casanova, appelé à d'autres fonctions.

NÉCROLOGIE

ACHILLE DEM. POSTOLACCAS

La Grèce vient de perdre son premier numismatiste, le Musée numismatique d'Athènes son vrai fondateur, et nous enfin, celui qui nous encouragea à l'étude de notre chère science, le meilleur des maîtres, le plus dévoué et bienveillant des amis. Achille D. Postolaccas est mort à Athènes, le 25/6 août 1897.

Il appartenait à une des meilleures familles de la Grèce moderne. Son père, Démétrius Postolaccas, fut un bibliophile éclairé et un de ceux qui ont le plus contribué à la renaissance des sciences dans la Grèce moderne.

Achille Postolaccas était né à Vienne (Autriche), le 6/18 septembre 1821. Très jeune encore, il s'éprit d'un véritable enthousiasme pour les études numismatiques. Son premier travail — qui reste encore en manuscrit — était le catalogue des pièces grecques inédites de la fameuse collection de Welz de Wellenheim. Il est daté de 1841 et dénote un savant et parfait numismatiste. Trois années plus tard parut

le grand catalogue de cette collection de Wellenheim, dont toute la partie grecque est écrite par Postolaccas. On sait que ce livre reste encore un des plus utiles pour le classement et les descriptions.

En 1834, la famille de Postolaccas est revenue en Grèce. Le père d'A. Postolaccas céda à la Bibliothèque Nationale, à Athènes, pour une somme minime, sa fameuse bibliothèque, unique à cette époque pour ses premières éditions des auteurs grecs.

Achille s'occupait exclusivement de numismatique. En 1856, le 2/14 novembre, un décret royal le tira de son cabinet d'études et le nomma conservateur du Musée numismatique National, alors un des départements de la Bibliothèque Nationale. Il resta à ce poste pendant plus de trente ans, jusqu'en 1887. Avant Postolaccas, ce Musée n'existait que de nom et ne possédait qu'un petit nombre de monnaies, presque toutes communes et non classées. Postolaccas commença immédiatement avec une connaissance parfaite à y mettre ordre. Il publia, en 1858, sous le nom de M. George Koz. Typaldos, — la plus ancienne publication numismatique de la Grèce moderne, — une notice exposant l'ordre scientifique du classement adopté pour le Musée. Depuis lors, il consacra toute sa vie à enrichir le Musée Numismatique et sa bibliothèque. Sans aucun aide, avec des ressources médiocres, il est parvenu à former un véritable musée, digne du plus haut intérêt.

N'ayant pas d'enfants, Postolaccas ne vivait que pour le Musée et la Numismatique. On sait que de grandes monographies, comme la *Sigillographie* de M. Schlumberger, et divers *Corpus*, tels que les recueils de bas-reliefs votifs de l'Attique publiés par Conze, Benndorf et Postolaccas, et le *Corpus Insc. Attic.*, doivent beaucoup à Postolaccas. Il ne s'épargna aucune peine pour aider à leur perfection par des recherches sans nombre.

Comme érudit, Postolaccas n'était pas de ceux qui marchent à la tête de la science pour l'importance de leurs découvertes. Il était plutôt collectionneur et un parfait conservateur pour un musée. Postolaccas a publié de nombreux catalogues et articles relatifs aux collections du Cabinet d'Athènes; nous citerons seulement le *Synopsis numorum veterum* (in-4, 1878). Il a collaboré aux *Annali* et au *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome* (1861, 1866, 1867, 1868).

Athènes, novembre 1897.

JEAN N. SVORONOS.

*
* *

ALFRED VON SALLET

Né en 1842, à Reichau, en Silésie, Alfred von Sallet est mort à Berlin, le 25 novembre 1897. Il était entré au Cabinet royal des

médailles en 1869, et en était devenu le directeur, à la mort de J. Friedländer, survenue en 1884.

Il fonda, en 1873, la *Zeitschrift für Numismatik*, qu'il sut diriger avec tant de zèle et de science, que ce recueil devint le plus important du genre, en Allemagne. Il a publié de nombreux articles principalement dans cette revue (Monnaies de Vabalathe et de Zénobie; Monnaies inédites de l'Italie méridionale et de la Sicile; Bérénice II et Cleopatra Selene; Fulvia Plautiana; Denier de Vabalathe; Monnaies des satrapes à légendes grecques, etc.). Il collabora avec Friedländer à la rédaction du volume consacré à l'histoire du Cabinet de Berlin (*Das Königliche Münzkabinet*, 1877), et publia les deux premiers volumes du Catalogue des monnaies antiques de cette riche collection (1888 et 1889).

J.-A. BL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

E. J. RAPSON. *Indian coins*, Strasbourg, 1898, in-8° de 41 p. et 5 pl. (3^e fascicule du t. II de la *Grundriss der Indo-arischen Philologie und Alterthumskunde*.) Prix 5 Mark.

I. Ce volume fait partie de la collection des mémoires rédigés par les indianistes les plus estimés, sous la direction du D^r G. Bühler, de Vienne. Elle se composera d'une trentaine de fascicules (dont le quart a déjà paru) embrassant la littérature, la linguistique, l'histoire, la religion, l'art et les sciences chez les Hindous. Le volume dont nous avons à parler est classé dans la section des sources de l'histoire de l'Inde. L'étude des monnaies est, en effet, un des auxiliaires les plus précieux pour l'histoire d'un pays, surtout quand cette histoire n'a pas été écrite par les nationaux eux-mêmes. C'est le cas de l'Inde ancienne où, sauf Kalhana, il n'existe aucun livre d'histoire proprement dit pour la période antérieure aux sept ou huit premiers siècles de notre ère, alors que nous avons des inscriptions et des médailles en assez grand nombre. L'étude des monnaies se relie en outre à la paléographie et à l'origine de l'écriture, comme aussi à cette question de savoir ce que l'Inde doit à la Grèce, ce qu'elle lui a emprunté dans les arts, dans les sciences, en littérature et en philosophie. Le monnayage vint-il de la Perse et

fut-il importé avec l'alphabet par Darius, ou vint-il de la Grèce avec l'armée macédonienne, ou bien enfin est-il indigène? Les plus anciennes monnaies hindoues avec des légendes ont-elles été imitées des dariques achéménides ou sont-elles postérieures à l'arrivée d'Alexandre? Pendant bien longtemps les indianistes se refusaient à admettre l'origine sémitique de l'écriture indienne, mais aujourd'hui que tout le monde est d'accord pour faire venir de l'araméen l'alphabet du Nord-Ouest ou Kharoshthi, le litige ne porte plus que sur la date de cet événement : est-elle de l'an 500 ou de l'an 325 avant J.-C.? Cette question n'est pas étrangère à la Numismatique, car, parmi les savants qui, comme le D^r Bühler, adoptent la date la plus ancienne, quelques-uns ont précisément pris un de leurs arguments dans ce fait que les premiers échantillons monétaires qui ont circulé dans le Nord de l'Inde seraient imités des dariques et non des pièces de l'armée d'Alexandre. On a même été plus loin (et M. Rapson paraît partager cette théorie), on a dit que d'une part, avant l'arrivée de Darius, il y avait eu dans l'Inde des monnaies carrées et oblongues poinçonnées avec des marques de marchands ou d'offices monétaires et ensuite que, sous les Achéménides, il y avait eu d'abord des sicles perses, puis des monnaies frappées par les indigènes à l'imitation de ces sicles, et même des pièces d'Athènes au type de la chouette (pl. I, n^o 6). Mais toutes ces pièces sont la plupart anépigraphes, et celles qui ont des légendes ne portent avec elles aucun indice qui puisse en fixer la date. La question reste donc tout entière. On peut dire toutefois que le vrai monnayage indigène ayant date certaine n'apparaît qu'avec Alexandre, ou même plus tard, avec les monnaies gréco-bactriennes de Pantaléon, d'Agathoklès et d'Eukratidès, c'est-à-dire au milieu ou à la fin du III^e siècle avant J.-C. C'est la période vraiment historique au delà de laquelle il n'y a que du vague et des hypothèses.

M. R. passe ensuite en revue les différentes étapes de la monnaie hindoue sous l'influence des Grecs, des Séleucides, puis des Parthes, de Rome même et des Sassanides. Sous le titre de *Scythic Invaders of India*, il fait l'historique des différentes tribus tartares qui, sous le nom de *Saka*, ont successivement occupé la Transoxiane, la Bactriane, le Kaboul, les rives de l'Indus et le Nord-Ouest de l'Inde. Dans cette section figurent notamment les monnaies frappées à l'imitation des monnaies macédoniennes par les princes qui ont régné au Nord de l'Hindo-Kouh dans les trois premiers siècles avant l'ère chrétienne, par la dynastie de Mauès, Azès, Vononès en Arachosie et au Kaboul, par les Kshatrapas du Nord : Ranjabula et Miaüs ou Heraüs. M. R.

donne les diverses interprétations qui ont été proposées pour la légende de ce dernier souverain, mais la lecture reste toujours incertaine. Parmi les monnaies contemporaines frappées dans l'Inde par les rois indigènes eux-mêmes, M. R. reproduit des spécimens des monnaies de la ville de Odumbara, de Eran, de Kosambi, de Kuninda, de Taxila, de Ujjain, etc.; les légendes sont pour la plupart en brahmi, quelques-unes sont encore en kharoshthi, écriture qui devient rare et disparaît dans le courant du II^e siècle de notre ère, pendant que l'écriture brahmi se développe et se transforme peu à peu.

Dans la liste des rois Kouchans, M. R. adopte l'ordre suivant : Kujula-Kadphises, l'associé et le vainqueur d'Hermaeus, le Kieou-tsieou-khio des Chinois, Hvima-kadphises, le Yen-Kao-tching des Chinois et le premier qui ait repris la monnaie d'or qui avait disparu depuis deux siècles. Des doutes règnent toujours sur l'identité de Kozola-Kadaphès et de Sotermegas. Cette période de l'histoire monétaire de l'Inde restera encore longtemps indécise, on n'est même pas certain des identifications entre les noms chinois et ceux des monnaies; c'est ainsi qu'on a émis récemment l'opinion que le nom chinois Kieou-tsieou-khio pourrait être une transcription du nom de Kanishka. Même incertitude sur l'époque exacte du commencement du règne de ce prince qui prend sur ses monnaies et dans ses inscriptions l'appellation de *Kushana* et que la chronique de Kalhana désigne comme le premier des Touroushka ou Turcs. On était généralement d'accord pour placer à l'an 78 de J.-C. le couronnement (*Abhisheka*) de Kanishka et le point de départ de l'ère Saka, mais quelques indianistes font remonter à 130 années plus haut (vers 50 av. J.-C.) l'avènement de ce roi et placent Nahapâna roi du Saurâshtra comme le fondateur de l'ère Saka. Mais ces nouvelles théories ne reposent pas sur des bases assez solides pour renverser les données acceptées jusqu'à ce jour sur l'ancienne chronologie indienne.

Après les Touroushka viennent ce que l'on appelle les grands Kouchans (de 180 à 425 de J.-C.), dont les uns ont régné dans l'Inde, avec des monnaies d'or au type de Kanishka, et les autres dans le Kaboul, l'Iran oriental et la Bactriane jusqu'à l'Oxus, avec des monnaies d'or concave grand module, au type des Sassanides. Ces variétés sont soigneusement notées par M. R. qui passe ensuite en revue les monnaies des Petits Kouchans, celles des dynasties hindoues contemporaines telles que les Ksharatas, les Kshatrapas, les Andhras. La série importante des monnaies d'or des Hounas ou Huns Ephthalites de l'Inde représentés par Toramâna et Mihirakoula (448 à 540 environ)

dont il n'existe que des monnaies de cuivre connues et classées depuis quelques années à peine. Après l'expulsion des Ephthalites à la fin du vi^e siècle, la Transoxiane est occupée par les Turcs Tou-kiou dont il n'existe encore que de rares monnaies non déchiffrées, et l'Inde est rendue à ses rois indigènes. C'est alors qu'apparaissent les belles médailles d'argent et de cuivre frappées à Moultan, dans le Zaboulistan et contrées avoisinantes par Khosroès II, par Shahi Tigin et d'autres avec des légendes en pehlvi, en sanscrit et en langue et caractères scythiques, non encore déchiffrés. Pour la pièce de Shahi Tigin, M. R. adopte la lecture de Cunningham et Thomas, *Hitivi ca Airan ca paramesvara*, « Seigneur suprême du Penjabe et de l'Iran »; mais le mot *Hitivi* est inconnu et la lecture n'en est même pas certaine. De plus le nom du roi est-il bien *Shahi Tigin*? *Shahi* est le mot iranien qui signifie roi ou prince et *tigin* a même sens en ture, on aurait donc un pléonasme. Je crois qu'il faut lire *Vahi-tigin* « le prince Vahi » et la fin de la légende *parade içvara devabhârîta* « seigneur de la Paradène, protégé des devas ». Les médailles à légendes scythiques, publiées par Cunningham en 1894, ne figurent pas dans le travail que nous analysons; il y a peut-être là une lacune. Le paragraphe concernant les monnaies du Kashmere nous paraît un peu écourté, de même celui relatif aux rois Shâhis du Gandhara, qui ont régné jusqu'à la conquête musulmane en 1026. L'ouvrage se termine par un résumé du monnayage de différentes dynasties Pandya, Tchola, Tchera, Pallava, Tchaluksya, etc., ainsi que celles du Sud de l'Inde antérieurement au xiii^e siècle.

Il était difficile de se reconnaître au milieu des nombreuses monnaies que nous possédons sur l'Inde ancienne; M. R. s'en est tiré avec honneur en y mettant de l'ordre, de la méthode et de la clarté. Son travail, qui n'est en somme qu'une sorte de tableau et une série de notions sommaires disposées avec connaissance parfaite de la matière, rendra service à l'historien et lui permettra de s'orienter au milieu des événements confus des premiers siècles de notre ère. Les références bibliographiques sont nombreuses et très exactes. L'ouvrage est accompagné de cinq planches donnant les dessins de près de cent monnaies des différentes époques avec l'explication des légendes.

E. DROUIN.

II. *Travaux divers sur la Numismatique de l'Inde ancienne.* — M. Vincent A. Smith a publié dans le journal *Asiatic Society of Bengal* (1897), deux séries d'articles qu'il intitule *Numismatic Notes and Novelties*, concernant l'Inde ancienne et du moyen âge, dans lesquelles il

signale et étudie des monnaies récemment découvertes. Parmi ces nouveautés, nous croyons devoir mentionner les suivantes qui sont particulièrement intéressantes.

Une monnaie de cuivre d'Azès avec une double légende en caractères brahmi et kharoshthi. Jusqu'à présent, pour la série gréco-bactrienne, on ne connaissait que deux rois, Pantaléon et Agathoclès, qui eussent des légendes en caractères brahmi. Cette pièce rare fait partie de la collection de M. Rawlins, haut fonctionnaire anglais en résidence à Abbottabad.

Une pièce des Indo-Scythes postérieurs avec un pyrée parfaitement dessiné au revers. Comme la forme de ce pyrée est celle des monnaies d'Ardeshir, le premier roi sassanide (225-241 de J.-C.), nous avons là une date à peu près certaine pour la pièce du roi inconnu (car la lecture de la légende nagari est douteuse). C'est à tort, suivant moi, que M. Smith fait descendre la date jusqu'en l'an 310. (Collection Rawlins.)

Une monnaie de bronze d'un ancien roi du Kashmire dont le nom a été lu *Sri Tunjina* par le Dr A. Stein de Lahore. (Même collection.)

Une monnaie de bronze de Sri Djayata Sri Narendra avec la roue bouddhique au revers, au lieu de l'autel du feu qui est le type le plus fréquent. (Collection Rawlins.)

Un Mihirakoula du Kashmire avec le titre de *Shâhi* qu'il ne porte pas d'ordinaire (*id.*).

Une pièce incertaine de la ville d'Odumbara avec l'arbre sacré (*bodhi*) au revers (*id.*).

Une monnaie carrée, de Taxila, portant une légende en caractères d'Asoka, que Cunningham et M. Smith lisent *Vataçvaka*, « de la tribu des Açvaka », les Assakenoi des Grecs.

Deux pièces de cuivre de la collection Rawlins portant au revers l'image de Bouddha assis, les jambes croisées, la main droite en l'air et la gauche appuyée sur la hanche. M. Smith les attribue à Kadaphes, ce qui reporterait à près d'un siècle en arrière la plus ancienne image de Bouddha, lequel n'était connu, jusqu'à présent, que par les monnaies de Kanishka. Les deux photogravures qui accompagnent le texte sont tellement mauvaises qu'il est impossible de vérifier les fragments de légendes grecques et kharoshthi que M. Smith a lus; nous sommes donc obligés de nous en rapporter à lui pour cette attribution. En ce qui concerne le personnage au revers on peut se demander s'il ne représenterait pas plutôt le roi assis à l'orientale, motif qui, quoique rare, se trouve cependant sur les monnaies de Mauès, d'Azès et de

Kadphisès. J'ajouterai que le poing gauche sur la hanche n'est pas, que je sache, l'attitude de Bouddha; elle est plutôt d'un guerrier que d'un personnage sacré.

Des deux pièces que M. Smith attribue au roi Atchyouta et dont il donne la gravure, une seule me paraît d'une attribution certaine, celle qui porte d'un côté la légende *Atchyou* et au revers la roue bouddhique. Quant à la seconde, qui a sur le droit une tête imitée d'un denier romain, avec le même revers, il est impossible de lire les deux groupes *a-tchyou*; la pièce, à cause du buste, doit être beaucoup plus ancienne. (Ces deux monnaies proviennent toutes deux de la collection Delmerick et ont été trouvées sur l'emplacement d'Ahitchhatra (mod. Ramnagar). Atchyouta est un des rois, mentionnés dans l'inscription de Allahabad, vaincus par Samoudra Goupta; il est par conséquent du IV^e siècle de notre ère, vers l'an 350. (V. à ce sujet l'article de M. Rapson dans *J. Roy. Asiatic Soc.*, 1897, p. 421.)

Pour le moyen âge, l'article de M. Smith contient des observations importantes sur les monnaies du roi Gangeyadeva, de la dynastie des Tchedi dans le centre de l'Inde, du roi Govindatchandra de Kanaudj, sur le monnayage de la dynastie des Tchandella dont les exemplaires sont rares et peu connus.

Le *Journal of the Royal asiatic Society* (avril 1897) contient un petit article de M. E. J. Rapson qui mérite d'être mentionné ici. Il s'agit de l'explication d'une légende de Hermaeus, le dernier roi de la dynastie macédonienne. Il y a deux séries de monnaies bilingues de ce souverain : celles où il y a ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΕΡΜΑΙΟΥ et alors, au revers, en hindou, *maharajasa tratarasa Heramayasa* « d'Hermaeus grand roi sauveur », et les monnaies portant en grec ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΤΗΡΟΣ ΣΥ ΕΡΜΑΙΟΥ avec substitution du mot *mahantasa* « très grand, excellent » à *tratarasa*, dans la légende hindoue. Différentes explications ont été données de la syllabe ΣΥ. M. Rapson propose de la réunir au mot précédent et de lire en un seul mot ΣΤΗΡΟΣΣΥ qui serait la transcription grecque du prâkrit *sterassa*; ce dernier correspondrait au sanscrit *sthavirasya* (au génitif). Mais *sthavira* a le sens de « vieillard, mendiant » en parlant surtout des moines et il est difficile d'admettre que cette épithète, même en lui donnant, par extension, le sens de « respectable, grave », ait pu être appliquée à un roi; on devrait la retrouver en tous cas dans la légende sanscrite, au lieu de *mahanta* qui n'en est pas la traduction. En d'autres termes, il n'est guère probable que l'inscription grecque contienne autre chose que du grec, alors qu'il existe une autre inscription dans la langue indigène sur la même pièce.

Nous soumettons ces observations à M. Rapson, tout en le remerciant d'avoir tenté, à son tour, l'interprétation d'une légende difficile.

E. DROUIN.

*
* *

MAURICE PROU. *Essai sur l'histoire monétaire de Beauvais à propos d'un denier de l'évêque Philippe de Dreux*. Paris, 1897, in-8, 22 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, t. LVI.)

Un document des premières années du XIII^e siècle s'exprime ainsi : « Le seigneur de Beauvais est comte et évêque, et la monnaie de Beauvais est à lui... » Comment et à quelle époque les évêques de Beauvais sont-ils entrés en possession de la monnaie ? Évidemment au même temps qu'ils ont obtenu le *comitatus*. Les textes ne nous permettent pas, pour les origines de la puissance comtale des évêques, de remonter plus haut que l'an 1015. En cette année le roi Robert confirma la donation faite par le comte Eudes à l'église de Beauvais du *comitatus* dans un certain nombre de *villæ*. Il s'agit dans cet acte, non pas de la cession du comté de Beauvais, mais seulement de la cession d'une partie des droits que le comte exerçait et des revenus qu'il percevait en tant que comte sur une partie de la banlieue de Beauvais. Mais du fait que, dès le moyen âge, l'on a fait honneur à l'évêque Roger d'avoir affranchi Beauvais de la domination du comte, on peut conclure que l'acte de 1015 marque l'achèvement de la translation du *comitatus* des comtes aux évêques. Les monnaies viennent confirmer cette hypothèse. Car si l'évêque Hervé inscrivait son nom à côté de celui du roi Hugues Capet, sur les monnaies de Beauvais, c'est qu'il possédait la *moneta* qui était l'un des éléments du *comitatus*. Il faut gagner la fin du XII^e siècle pour trouver dans les documents d'archives des renseignements sur la monnaie beauvaisis ; une charte de l'an 1179, une plainte des chanoines d'environ l'an 1208, deux mandements royaux de 1215, nous donnent la relation entre le denier beauvaisis et le parisien, et le titre de ces deux monnaies. De la combinaison des éléments de calcul fournis par ces textes, M. Prou a conclu que le denier beauvaisis contenait 0 gr. 6118 d'argent fin. Ce calcul ne peut pas être rigoureusement exact ; il est approximatif. Il y a même un point inquiétant : l'on sait que dans le testament de Philippe-Auguste de 1222 le marc d'argent est estimé à 40 sols parisis ; d'où l'on déduit qu'on taillait 480 deniers au marc ; chaque denier contiendrait alors 0 gr. 509 d'argent fin. Mais 40 sols représentent sans doute la somme payée par la Monnaie pour un marc d'argent en lingot.

Il est évident dès lors que les 40 sols ou 480 deniers, livrés en échange d'un marc d'argent, ne devaient pas contenir un marc d'argent, car, à supposer que le roi n'eût réalisé aucun bénéfice, encore eût-il été pour le moins équitable et nécessaire qu'il ne perdît rien. Par conséquent, la différence entre la quantité d'argent non monnayée reçue pour un denier et la quantité d'argent contenue dans un denier devait représenter au moins les frais de fabrication.

A combien ces frais étaient-ils estimés? Quel était le bénéfice au seigneurage prélevé par le roi? Nous l'ignorons. Il n'y aurait qu'un moyen de s'en rendre compte, ce serait d'analyser des deniers de Philippe-Auguste. Peut-être s'expliquerait-on ainsi la contradiction qui paraît exister entre les résultats auxquels l'analyse des documents a conduit M. Prou et le denier même qu'il publie et qui est contemporain de ces documents; car il a été frappé par Philippe de Dreux qui occupa le siège de Beauvais de 1175 à 1217. Cette monnaie, d'un style élégant et d'un type tout nouveau dans l'atelier de Beauvais, fait partie de la collection de M. Creusot, à Beauvais. Il est vrai qu'un changement de type coïncide d'ordinaire avec un changement de titre. On peut supposer que Philippe de Dreux n'a modifié le type du beauvaisis que parce qu'il en a modifié le titre. En tout cas, cette pièce appartient à l'une des dernières émissions de l'atelier épiscopal de Beauvais. Le paris, dès le XII^e siècle, avait cours dans le comté de Beauvais, et de plus en plus il tendait à se substituer au beauvaisis; un ordre royal de 1215 qui n'avait pas, il est vrai, un caractère général, mais qui ne se rapportait qu'au paiement de certaines rentes, suffit à lui donner le coup de grâce. Dans une charte de 1220, il est question d'une rente de huit livres paris qu'on payera en deniers de Beauvais, si cette monnaie revient en usage.

X.

*
* *

H. WALLON. *Jetons et médailles de la Chambre de commerce à Rouen*, Rouen, 1897, imp. Cagniard, in-8 de 78 p.

A l'occasion de sa visite à l'Exposition de Rouen, en 1896, le ministre du Commerce a offert à la Chambre de commerce une médaille en argent, datée de 1729, dont le coin fut gravé par Jean Duvivier. Cette médaille est relativement moderne; le coin du droit est en réalité de 1747; le revers seul est de la première date.

M. H. Wallon a voulu, à propos de cette cérémonie, et il a parfaitement réussi, réunir tout ce que l'on sait sur les jetons frappés par

ordre de la Chambre de commerce depuis 1707; on en donnait deux en argent aux syndics et une médaille en or au député au Conseil de Commerce, à l'expiration de leurs mandats. On trouve dans ce travail l'historique des distributions de jetons et médailles que la Chambre faisait en faveur de certains personnages dont elle voulait reconnaître les services et la protection.

La nouvelle Chambre de Commerce, reconstituée en 1802, ne reprit l'usage des jetons qu'en 1808; octogonaux jusqu'à la Restauration, ils reprirent alors la forme circulaire et, à dater de 1848, revinrent au type quelque peu modifié de Tiolier en 1806. Ce ne furent plus que des pièces en argent distribuées comme jetons de présence.

A^le de By .

*
* *

Baron R. DE PONTON D'AMÉCOURT. *Monnaies au type chinonais*. Mâcon, imp. Protat, in-8 de 137 p., avec nombreux bois intercalés.

Cette monographie est très précieuse pour les numismatistes désireux de fixer leur opinion sur tout un groupe de monnaies qui procèdent d'un même type original mais présentent de nombreuses variétés, par suite d'imitations successives et plus ou moins raisonnées. Ces imitations eurent pour résultat de faire perdre le sens du type primitif et de fournir aux archéologues l'occasion de proposer les interprétations les plus bizarres. M. d'Amécourt, adoptant l'opinion de Lelewel, considère le type chinonais comme né de la tête de Louis le Débonnaire gravée sur la monnaie de Tours; cependant il ne semble se rattacher qu'au denier de Louis IV; je suis presque de son avis quant au point de départ; mais je crois que le type qu'il étudie provient véritablement de la tête du saint Martin, gravée sur les monnaies de la célèbre abbaye tourangelles alors qu'au temporel elle était aux mains des descendants de Robert le Fort. Il était tout naturel que ce type se répandit dans toute la région qui était sous l'autorité des ducs des Francs, ainsi que dans les pays limitrophes. M. d'Amécourt a pu recueillir de nombreux exemplaires parmi lesquels il en a gravé 150. Cette série se répartit entre 22 localités. L'une d'elles est encore d'une attribution douteuse, elle porte la légende MONT · LADRI · IE. Espérons qu'un exemplaire mieux conservé, donnera, un jour, la solution de l'énigme. Il y a quelques rares pièces dans la Numismatique baronale de France, qui mettent, hélas, à la torture la curiosité des chercheurs.

A^le DE BY .

*
* *

BARCLAY V. HEAD. *Catalogue of the greek coins of Caria, Cos, Rhodes, etc.*
Londres, 1897, in-8° de cxviii et 325 p., avec une carte et 45 pl. en phototypie.

L'auteur de cet important catalogue nous avertit d'abord que les limites assignées à la Carie sont celles qui ont été adoptées par M. W. M. Ramsay, dans son livre sur les cités et les évêchés de la Phrygie.

Comme tous les travaux de M. Head, celui-ci abonde en corrections de lectures antérieures et en remarques intéressantes.

Les monnaies de la Carie offrent de nombreuses représentations de divinités peu connues par ailleurs. C'est le Zeus *Boulaïos*, le Zeus *Kapetôlios*, à Antioche sur le Méandre; c'est le *Mên Karou*, à Attuda; c'est le dieu phrygien Sabazios ou Saoazos; puis le Zeus *Lydios* à Cidramus, le Zeus *Osogoa* (combinaison de Zeus et de Poseidon) à Mylasa, et le Zeus *Labraundos* ou *Stratios*, qui est le type constant des monnaies des satrapes de Carie.

Sur une drachme rarissime d'Attuda, frappée au 1^{er} siècle avant J.-C., on voit Apollon debout, le bras gauche appuyé sur une colonne et tenant sur la main droite un objet indistinct. Bien que la pose du dieu soit à rapprocher de celle qu'il a sur des pièces d'Antiochus IX et de Seleucus VI, rois de Syrie, il ne paraît pas que l'attribut de la main droite soit un rameau, comme sur ces pièces. Je suis porté à croire qu'il s'agit ici d'une forme de l'Apollon Sauroctone et que le dieu tient le lézard sur sa main droite. Remarquons que sur la monnaie d'Attuda, Apollon a l'apparence féminine qu'on a déjà signalée dans les répliques de l'Apollon Sauroctone.

Signalons aussi la curieuse statue d'Aphrodite reproduite sur les monnaies de Cidramus et d'Heraclea Salbace. La déesse dirige en arrière son bras droit, étendu, et paraît tenir, de la main gauche, un miroir devant son visage.

M. Head attribue dubitativement à Neapolis Myndiorum une pièce en bronze sur laquelle on dissentera encore à l'avenir. A Chalcedon sont donnés des petits bronzes attribués à la petite île de Chalce ou Chalcia, par M. J. P. Six. C'est une attribution qui demande à être appuyée par des pièces recueillies dans le pays lui-même.

Parmi les pièces nouvelles, on notera une très ancienne monnaie en argent, frappée probablement à Cnide, au VII^e siècle, et portant une tête qui est peut-être la plus ancienne représentation de la figure humaine sur la monnaie.

Remarquons en passant que le célèbre statère au cerf (*Hist. Num.*, p. 526) n'est pas cité en tête de la numismatique d'Halicarnasse. Bien que l'ancienne attribution fût incertaine, on pouvait la conserver provisoirement, et nous eussions aimé que M. Head nous donnât un résumé de l'histoire de cette pièce.

M. Head trace dans son livre de bons tableaux des monnayages de Rhodes et de Cos, dont il publie deux pièces archaïques du VII^e siècle, au type du crabe.

J.-A. BL.

*
* *

KLEIN (Joseph). *Der Marberg bei Pommern an der Mosel und seine Kultstätte*. Bonn, 1897, 57 p. et 4 pl. (Extrait des *Jahrbücher* de Bonn, n^o 101.)

Sur un plateau dit *Marberg* ou *Mart*, entre Carden et Pommern, sur la rive gauche de la Moselle, des fouilles ont amené la découverte d'importantes substructions romaines au milieu desquelles on a recueilli des bijoux, fibules et bagues, des armes, des outils et des ustensiles divers. Nous ne suivrons pas l'auteur dans sa description des ruines où il retrouve un temple, mais nous ferons un court relevé des monnaies trouvées au *Marberg*.

Les pièces de la République portent le nom des familles Calpurnia (Babelon, 24); Cloulia (B., 2); Coponia (B., 1); Cornelia (B., 54); Egnatuleia (B., 1); Mallia (B., 2); Memmia (B., 2); Tituria (B., 1); Vibia (B., 2); Julia (B., 9). Les monnaies impériales, plus nombreuses, appartiennent aux règnes compris entre Auguste et Honorius, et sont au nombre de 400 environ.

On a recueilli aussi un certain nombre de monnaies gauloises : Nîmes, Trevires, Hirtius (*Cat. des M. gaul.*, 9243); 10 Germanus Indutilli (*Cat.*, 9245); 2 statères *Potina* (*Cat.*, 8825); statère à l'œil (*Cat.*, 8814); bronze *Arda* (*Cat.* 8840 à 8852), 82 exemplaires variés, qui apportent une nouvelle preuve à la localisation de ces pièces, trouvées généralement chez les Trévires et dans les Ardennes; 76 exemplaires de la petite pièce en argent portant un homme assis et au revers un cheval (*Cat.*, 9378, attr. à la Vindélicie. Le nombre des exemplaires recueillis au Marberg permet d'attribuer ces pièces au pays des Trévires); 2 petites pièces se rattachant au type précédent; 50 bronzes Aduatuci? (*Cat.*, 8868, 8882, *Atlas*, pl. XXXVI; 3 ex. avec la légende *Avaucia* incomplète) confirmant la provenance ordinaire de ces pièces; 22 pièces en potin des Leuci, dont 2 avec KAO au-dessus du sanglier,

légende qui ne paraît pas avoir été signalée jusqu'à ce jour; 8 exemplaires de la pièce portant deux chèvres affrontées attribuée aux Senones (*Cat.*, 7467); 2 potins des Catalauni? (*Cat.*, 8133 et 8124); 1 potin avec la tête de taureau de face et au revers un ours (*Cat.*, 8351; *Atlas*, pl. XXXIII); enfin un bronze avec la tête de taureau accompagnée de la légende *Ambactus*, qui est si commun dans la Belgique première.

J.-A. BL.

*
* *

— J. Bertrand, *La Question monétaire*, dans le *Journal des Savants*, décembre 1897 et janvier 1898.

— M. Alexandre Bertrand a consacré aux monnaies gauloises un chapitre de son livre sur *La religion des Gaulois; les Druides et le Druidisme* (Paris, 1897, in-8° de 436 pages). Dans ce chapitre intitulé *Les symboles religieux sur les monnaies gauloises* (p. 228 à 244), M. Bertrand tente de faire revivre les théories de Duchalais, Lambert et Hucher, et pense que les Druides ont dû présider au monnayage (cf. *Revue Archéologique*, 1896, II, p. 277). Citons aussi la phrase suivante qui renferme une théorie : « Nous préférons le terme de *médailles* à celui de *monnaies*, parce que nous sommes convaincu que ces pièces n'étaient point destinées à des échanges commerciaux (p. 152, note 3; il s'agit des statères de la série dite *armoricaïne*).

— M. Thomas Wilson a consacré un long mémoire au *Swastika* ou croix gammée. Ce travail a paru dans le *Smithsonian Report* pour 1894 (pages 757 à 1011, avec 25 planches et 374 figures). La planche 9 de ce mémoire reproduit des « carrés creux », revers de monnaies grecques archaïques (cf. *Rev. Num.*, 1897, p. 236).

— M. Adrien Blanchet a publié un article intitulé *Les monnaies antiques de la Sicile*, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, dirigée par M. Jules Comte (1898, t. III, p. 117 à 122).

— M. l'abbé Ch. Urseau a donné un inventaire des monnaies gauloises et romaines trouvées dans les ruines de Méron (*Les fouilles archéologiques de Méron*, Angers, 1897, in-8° de 18 p. et 3 planches. Extrait de la *Revue de l'Anjou*). Cf. plus haut, p. 131.

— M. de Mensignac a décrit une trouvaille de 200 grands bronzes romains, depuis Trajan jusqu'à Marc Aurèle, faite à Naujac (arr. de Lesparre); *Société archéologique de Bordeaux*, 1896, t. XXI, p. 45 à 64.

— M. F. Abbadie, dans son *Histoire de la Commune de Dax*, a cité un document relatif à l'atelier de Dax en 1344 (*Bull. de la Société de Borda*, 1897, p. 137).

— M. Henri Magaud a publié une notice sur le *Trésor de Beaumont-Pied-de-Bœuf* (Mayenne). Laval, E. Lelièvre, 1897, in-8° de 39 p. Ce trésor, découvert le 24 juillet 1895, était composé de 2.400 pièces de billon et bronze depuis Maximin I^{er} jusqu'à Tetricus.

— M. Maxime Legrand a publié dans le *Bulletin de la Société historique de Corbeil, d'Étampes*, etc. (III, 1897, p. 1 à 10) une *Note sur des doubles tournois du XV^e siècle trouvés à Angerville (Seine-et-Oise)*. Ces pièces sont des doubles tournois faux, au type de Charles VI (cf. *Rev. num.*, 1894, p. 132).

— D^r Paul Gosset, *Les billets de la Caisse patriotique de Reims (1791-1793)*. Reims, 1897, in-8° avec figures.

— René de Lespinasse, *Jetons et armoiries des Métiers de Paris*. Nevers, 1897, in-8°.

— Ed. Grimm, *Münzen und Medaillen der Stadt Wismar*. Berlin, 1897, in-8° de 73 p.

— J. Menadier, *Deutsche Münzen. Gesammelte Aufsätze zur Geschichte des deutschen Münzwesens*. Tome IV. Berlin, in-8° de 294 p. avec figures.

— E. Klebs et H. Dessau, *Prosopographia imperii romani*. Tomes I et II (A-O). Berlin, 1897.

— P. V. Soubov, *Matériaux pour la Numismatique russe* (en russe). Moscou, 1897, 32 p. in-4° et 10 pl.

— O. Ph. Retovski, *Monnaies géno-tartares de la ville de Kaffa* (en russe). Simferopol, 1897, 56 p. in-8° et 3 pl.

— Stanley Lane-Poole, *Catalogue of the collection of arabic coins preserved in the Khedivial Library*. Londres, 1897, in-8°, 384 p.

— Alb. Forster et Rich. Schmid, *Die Münzen der freien Reichsstadt Augsburg (1521-1805)*. Augsburg, 1897, in-4° de 50 p. et 8 pl.

— *Musée impérial historique de Russie. Description des monuments. Les monnaies russes jusqu'en 1547*, par Orjeschnikov (en russe). Moscou, 1896, in-8° de 232 p. et XXI pl.

— Hildegard Lehnert, *Henri François Brandt, erster Medailleur an der Königlichen Münze und Professor der Gewerbe-Academie zu Berlin (1789-1845)*. Berlin, 1897, in-4° avec 22 pl.

— D^r Heinrich Günter, *Das Münzwesen in der Grafschaft Württemberg*. Stuttgart, 1897, in-8° de 122 p.

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la Rédaction,
J.-ADRIEN BLANCHET.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

LA
COLLECTION WADDINGTON
AU CABINET DES MÉDAILLES

INVENTAIRE SOMMAIRE

(Suite ¹).

Pl. V à VIII.

CILICIE

ADANA

4038. Tête de Zeus, à dr. R. ΑΔΑΝΕΩΝ ΑΠΕ. Hermès debout.
Br. 20.
4039. Variété; au revers, ΔΙΟ·ΕΥΜΗ (?). Br. 19.
4040. Tête radiée de Hélios, à dr. R. ΑΔΑΝΕΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 22.
4041. Tête d'Apollon, à dr. R. ΑΔΑΝΕΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 24.
4042. Tête de Déméter, à dr. R. [ΑΔΑ]ΝΕΩ[N] ΙΔ ΕΜ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 21.
4043. Variété. R. ΑΔΑΝΕΩΝ Α Θ. Br. 19.

1. Voy. *Rev. Num.*, 1897, pp. 261 et 401; 1898, p. 1.
1898 — 2.

4044. Variété; au revers, **NE ΗΦ**. Br. 21.
4045. Tête de Déméter, à dr. **Ῥ. ΑΔΑΝΕΩΝ**. Cheval, à g.; **ΑΣ ΠΠ**. Br. 18.
4046. Tête tourelée de Tyché, à dr. **Ῥ. ΑΔΑ[ΝΕΩΝ]**. Cheval, à g. Br. 21.
4047. Tête tourelée de Tyché, à dr. **Ῥ. ΑΔΑΝ[ΕΩΝ]**. Aigle sur un épi; **ΔΙ**. Br. 17¹.
4048. Buste de Pallas, à dr. **Ῥ. ΑΔΑΝΕΩΝ ΕΥΜΑ·ΝΙΚΑ**. Victoire, à dr. Br. 21.
4049. Tête de Zeus, à dr. **Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ**. Aigle. Br. 15.
4050. *Antonin le Pieux*. **Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ**. Buste tourelé de Tyché, à dr. Br. 23.
4051. *Septime Sévère*. **Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ**. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 38.
4052. *Septime Sévère*. **ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ**. Buste de Déméter, à dr. Br. 25.
4053. *Caracalla et Julia Domna*. **Ῥ. ΙΟΥ[ΛΙΑ] ΔΟΜΝΑ ΑΔΑΝΕΩΝ**. Buste de Domna, à dr. Br. 36.
4054. *Géta*. **Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ**. Victoire allant à g. Br. 27.
4055. *Philippe, fils*. **Ῥ. ΑΔΡΙΑΝ·ΑΔΑΝΕΩΝ**. Zeus assis, à g., tenant une patère, l'aigle à ses pieds. Br. 34.
4056. *Trajan Déce*. **Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ**. Même type. Br. 31.
4057. *Etruscille*. **Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔΑΝΕΩΝ**. Dionysos debout. Br. 27.
4058. *Volusien*. **Ῥ. ΑΔΡ·ΑΔΑΝΕΩΝ ΟΙΚ·ΔΙΟ**. Hermès debout, à g.; urne des jeux sur une table. Br. 27.

ÆGÆE

4059. Tête de Zeus, à dr. **Ῥ. ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΑΛΕ**. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 21.

1. Six, dans le *Numismatic Chronicle*, 1895, p. 194.

4060. Tête tourelée de Tyché, à dr. \mathfrak{R} . ΑΙΓΕΑΙΩΝ. Protome de cheval bondissant, à g. ; monogr. Br. 21.
4061. Tête tourelée de Tyché, à dr. \mathfrak{R} . ΑΙΓΕΑΙΩΝ. Tête de cheval, à g. ; monogr. Br. 18.
4062. Variété ; autre monogr. Br. 18.
4063. Tête tourelée de Tyché, à dr. \mathfrak{R} . ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ. Tête de cheval, à g. ; monogr. Br. 21.
4064. Variété ; autre monogr. Br. 22.
4065. Variété ; autre monogr. Br. 22.
4066. ΑΙΓΕΑΙΩΝ. Tête de Déméter, à dr. \mathfrak{R} . Chèvre dans une couronne. Br. 19.
4067. Tête impériale (?), à dr. \mathfrak{R} . Chèvre dans une couronne ; Σ . Br. 18.
4068. *Tibère*. \mathfrak{R} . ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΕΚΦΑΝΙΔΟΥ (?). Femme assise, à g., tenant une patère. Br. 32.
4069. *Tibère*. \mathfrak{R} . ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΕΥΑΝ· dans une couronne. Br. 22.
4070. *Hadrien*. \mathfrak{R} . ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΕΤΟΥΣ ΔΞΡ. Tête imberbe diadémée d'Alexandre le Grand ¹, à dr. ; dessous, petite chèvre couchée. \mathfrak{R} . 22 (10 gr. 46).
4071. *Hadrien*. \mathfrak{R} . ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΕΤΟΥΣ ΗΟΡ. Aigle ; dessous, petite chèvre. \mathfrak{R} . 25 (12 gr. 04).
4072. Variété. \mathfrak{R} . 27 (12 gr. 73).
4073. *Caracalla*. \mathfrak{R} $\mathfrak{C}\mathfrak{E}\mathfrak{Y}\mathfrak{H}\mathfrak{P}\cdot\mathfrak{A}$ [ΑΙΓΕΑΙΩΝ] $\mathfrak{A}\mathfrak{N}\mathfrak{T}\mathfrak{W}$... $\mathfrak{A}\mathfrak{E}\mathfrak{C}$. Galère. Br. 29.
4074. *Diaduménien*. \mathfrak{R} . $\mathfrak{M}\mathfrak{A}\mathfrak{K}\mathfrak{P}\mathfrak{E}\mathfrak{I}\mathfrak{N}\mathfrak{O}\mathfrak{Y}\mathfrak{P}\mathfrak{O}\mathfrak{L}\mathfrak{E}\cdot\mathfrak{A}\mathfrak{I}\mathfrak{G}\mathfrak{A}\mathfrak{I}\cdot\mathfrak{M}\mathfrak{A}\cdot\mathfrak{E}\mathfrak{Y}\mathfrak{G}\cdot\mathfrak{P}\mathfrak{I}\mathfrak{O}\mathfrak{C}$ (?) $\mathfrak{G}\mathfrak{E}\mathfrak{C}$. Tête imberbe diadémée, à dr. Br. 28. — Pl. IV, fig. 19.
4075. *Diaduménien*. \mathfrak{R} . $\mathfrak{M}\mathfrak{A}\mathfrak{K}\mathfrak{P}\mathfrak{I}\mathfrak{N}\mathfrak{O}\mathfrak{Y}\mathfrak{P}\cdot\mathfrak{M}\cdot\mathfrak{E}\mathfrak{Y}\mathfrak{G}\cdot\mathfrak{P}\mathfrak{I}\mathfrak{O}\cdot\mathfrak{A}\mathfrak{I}\mathfrak{G}\mathfrak{E}\mathfrak{W}\mathfrak{N}$ $\mathfrak{D}\mathfrak{E}\mathfrak{C}$. Chèvre, à dr. ; devant, un arbre. Br. 28.
4076. *Diaduménien*. \mathfrak{R} . $\mathfrak{M}\mathfrak{A}\mathfrak{K}\mathfrak{P}\mathfrak{I}\mathfrak{N}\mathfrak{O}\mathfrak{Y}\mathfrak{P}\cdot\mathfrak{M}\cdot\mathfrak{E}\mathfrak{Y}\mathfrak{G}\cdot\mathfrak{P}$ [... ΑΙΓ]ΕΩΝ $\mathfrak{D}\mathfrak{E}\mathfrak{C}$. Tête imberbe d'Héraclès coiffée de la peau de lion, à dr. Br. 27.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 348.

4077. Diaduménien. R. ΜΑΚΡΙΝΟΥΠ·Μ·ΕΥΓ·Π·ΑΙΓΕΩΝ·ΔΕΣ·
Chèvre, à dr. ; devant, un arbre, Θ. Br. 28.
4078. Diaduménien. R. ΜΑΚΡΙΝΟΥΠ·ΑΙΓΙ·ΑΥ·...ΔΕΣ. Galère à
la voile. Br. 26.
4079. *Sévère Alexandre*. R. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥΠΟΛΙΣ ΑΔΡΙΑΝΩΝ
ΑΙΓΑΙΩΝ (date fruste). L'empereur, à cheval, au pas, à
dr. Br. 37.
4080. *Sévère Alexandre*. R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΑΙΓΑΙΩΝ ΕΟΣ. Ciste
d'où sort un serpent et accostée de deux torches. Br. 32.
4081. *Sévère Alexandre*. R. ΑΔΡΙ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥΠΟΛ·ΑΙΓ·ΕΟΣ·
Tête de Dionysos, à dr. Br. 26.
4082. *Sévère Alexandre*. R. ΣΕΥ·ΑΔ·ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ·
ΠΟΛ·ΖΟΣ. Pallas nicéphore assise, à g. Br. 28.
4083. *Sévère Alexandre*. R. ΣΕΥ·ΑΔΡ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥΠ·ΑΙ·
ΓΕΑΙΩΝ Μ·Ε·Π·Θ¹·ΖΟΣ. Galère devant laquelle se pré-
sentent quatre personnages debout. Br. 33. — Pl. IV,
fig. 20.
4084. *Julia Mamaea*. R. ΜΑΚΕ·ΕΥΓΕΝΙΣ ΠΙΣΤΗΣ ΘΕΟΦ·ΝΕΟ·
ΚΟΡΩΝ ΑΙΓΑΙΩΝ·Ε·ΗΟΣ, dans une couronne. Br. 23.
4085. *Pupien, Balbin et Gordien*. Trois bustes. R. ΣΕΥ·ΑΔΡΙΑ·
[ΝΩΝ ΑΙΓ]ΕΩΝ ΔΠΣ. Asclépios, Hygie et Téléspore
debout. Br. 34.
4086. *Æmilien*. R. ΑΙΓΕΑΙΩΝ ...ΝΑΥΑΡ·ΘΗΣ. Pallas debout, à
dr., avec deux chèvres à ses pieds. Br. 25. — Pl. IV,
fig. 21.
4087. *Æmilien*. R. ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟ·ΝΑΥΑΡΧΙΣ·ΘΗΣ. Cadmus
nu debout, à g., devant la forteresse de Thèbes ; à ses
pieds, un zébu couché². Br. 27. — Pl. IV, fig. 22.
4088. *Valérien, père*. R. ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟ·ΝΑΥΑΡ·ΕΤ·Τ. Tyché
voilée assise, à g., mettant un bulletin dans l'urne des
jeux. Br. 34.

1. Μακεδονική εύγενής πιστή θεοφιλής. Comparez la légende du n° 4084, et voyez Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 704, n° 549.

2. Comparez les monnaies de Tyr au même type. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 346, n° 2341, etc.

4089. Valérien, père. R̄. ΙΕΡ·ΟΙΚΟΥΜΕΝΙΚΟΣ ΑΣΚΛΗΠΙΟΣ ΑΙ·ΓΑΙΩΝ·Τ. Table des jeux, avec deux urnes. Br. 31.
4090. Valérien. R̄. ΑΙΓΑΙΩΝ ΝΕΩ·ΝΑΥΑΡΧ·ΕΤ·Τ. Artémis chasseresse. Br. 27.
4091. Valérien. R̄. ΑΙΓΕΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΟ·ΕΤ·Τ. Aigle dans un temple distyle. Billon, 24.

ALEXANDRIE *ad Issum*

4092. Tête imberbe d'Héraclès, à dr., coiffée de la peau de lion. R̄. ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ. Zeus debout, à g., tenant une couronne; monogr. Br. 19. — Pl. IV, fig. 23.
4093. Variété. Br. 21.
4094. Tête diadémée, à dr. R̄. ΕΤ·ΙΡ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 25¹. — Pl. IV, fig. 24.
4095. *Sévère Alexandre*. R̄. ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΚΑΤ·ΙC·CΟΝ ΕΤ·ΗΨΡ. Tyché debout. Br. 25.

ANAZARBE

4096. Tête de Zeus, à dr. R̄. ΑΝΑΖΑΡΒΕΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g.; monogr. Br. 21.
4097. Variété. Br. 21.
4098. Variété. Br. 23.
4099. Tête de Zeus, à dr. R̄. ΑΝΑΖΑΡΒΕΩΝ. Tyché debout, à g., tenant des épis et une corne d'abondance. Br. 21.
4100. ΑΝΑΖΑΡΒΕ. Fleuve nageant. R̄. ΕΤ·ΠΡ. Cheval, à dr. Br. 13.
4101. Variété. Br. 12.
4102. *Claude*. R̄. ΚΑΙCΑΡΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟC ΤΩ ΑΝΑΖΑΡΒΩ ΕΤΟΥC ΖΞ. L'empereur sacrifiant; derrière lui, un trophée. Br. 35.
4103. *Claude*. R̄. [ΚΑΙCΑΡΕ]ΩΝ ΠΡΟC ΤΩ ΑΝΑΖΑΡΒΩ ΕΤΟΥC ΖΞ. Même type. Br. 34.

1. Voyez sur cette monnaie qu'on a attribuée à Antiochus IV Épiphane, roi de Commagène: E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Introd., p. CCXVI.

4104. *Néron*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΕΤΟΥΣ 𐀓𐀗. Tyché voilée assise, à g., déposant un bulletin dans une urne. Br. 18. — Pl. IV, fig. 25.
4105. *Domitien*. Ὶ. [ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ....] ΑΝΑΖΑΡΒ...ΕΤΟΥΣ ΙΒΡ. Caducée entre deux cornes d'abondance. Br. 26.
4106. *Domitien*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ...ΕΤΟΥΣ ΙΒΡ. Tête tourelée de Tyché, à dr. Br. 28.
4107. *Domitien*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΠΡ·ΑΝΑΖΑΡΒΩ·ΕΤΟΥΣ ΙΒΡ. Tyché assise, un fleuve nageant à ses pieds. Br. 25.
4108. *Domitien*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ 𐀓 ΑΝΑΖΑΡΒΩ·ΕΤΟΥΣ ΙΒΡ. Même type. Br. 26.
4109. *Domitien*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ... Ὶ. Tête de Zeus, à dr. Br. 22.
4110. *Domitien*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ 𐀓 ΑΝΑΖΑΡΒΩ ΕΤΟΥΣ ΒΡ. L'Espérance debout, à g. Br. 23.
4111. *Domitien*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ 𐀓 ΑΝΑΖΑΡΒΩ ΕΤΟΥΣ Β Ρ. L'Espérance debout, à g. Br. 22. — Pl. IV, fig. 26.
4112. *Domitien*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ..... Tête de Domitia, à g. Br. 21.
4113. *Trajan et Marciane*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕ·𐀓 ΑΝΑΖΑΡ·ΕΤ·ΒΑΡ·ΜΑΡΚΙΑΝΗΝ ΘΕ. Buste de Marciane, à dr. Br. 25. — Pl. IV, fig. 27.
4114. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩ ΑΝΑΖΑΡΒΩ·ΕΤ·ΘΟΡ. Tête tourelée de Tyché, à dr. Br. 22.
4115. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΠΡ·ΤΩ ΑΝΑΖΑΡΒΩ ΕΤ·ΘΟΡ. Temple à dix colonnes. Br. 32.
4116. *Lucius Verus*. Ὶ. ΚΑΙ·ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩ ΑΝΑΖΑΡΒΩ·ΕΤ·ΒΠΡ. Tête tourelée de Tyché, à dr. Br. 22.
4117. *Commode*. Ὶ. ΑΝΑΖΑΡΒΕΩΝ ΕΤ·ΘΗΡ. Couronne dans laquelle on lit : ΙΕΡΟΣ ΙΣΕ. Br. 22.
4118. *Commode*. Ὶ. ΑΝΑΖΑΡΒΕΩΝ ...ΘΗΡ. Capricorne. Br. 17.
4119. *Septime Sévère*. Ὶ. ΑΝΑΖΑΡΒΕΩΝ ΕΤ·ΓΙΣ. Buste de Zeus, à dr. Br. 27. — Pl. IV, fig. 28.
4120. *Caracalla*. Ὶ. ΑΝΑΖΑΡΒΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ·ΚΟΙΝΟ·ΒΟΥΛΙΟΝ ΕΤ·ΑΛΣ Γ Β. Tyché assise, à g., tenant sur

sa main trois statuettes; urne des jeux. Br. 37. —
Pl. V, fig. 1.

4121. Caracalla. \mathfrak{K} . ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΕΤ ΒΛΣ
ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟΝ Γ Β. Tyché assise, à g., tenant une
corne d'abondance et déposant un bulletin dans l'urne;
devant, un arbre. Br. 36.
4122. Caracalla ¹. \mathfrak{K} . ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟ Α Μ Κ. La Louve
allaitant les Jumeaux. Br. 28.
4123. Caracalla. \mathfrak{K} . ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟ Α Μ Κ Γ Β. Même
type. Br. 26.
4124. Caracalla. \mathfrak{K} . ΑΔΡΙΑΝΙΟΣ ΟΙΚΟΥΜΕΝΙΚΟΣ ΑΝΑΖΑΡΒΟΥ
Α Μ Κ. Urne des jeux sur une table. Br. 29.
4125. Caracalla. \mathfrak{K} . ΙΕΡΟΣ ΟΙΚΟΥΜΕΝΙΚΟΣ ΑΝΑΖΑΡΒ· Α Μ Κ.
Même type. Br. 28.
4126. Caracalla. \mathfrak{K} . ΑΝΑΖΑΡΒΕΩΝ ΟΙΚΟΥΜΕ... Α Μ Κ Γ Β. Même
type. Br. 27.
4127. Caracalla. \mathfrak{K} . ΑΝΑΖΑΡΒΟΥ ΜΗΤΡΟ·Α Μ Κ. Lion ailé
dévorant un taureau. Br. 28.
4128. Caracalla. \mathfrak{K} . ΑΝΑΖΑΡΒΟΥ ΜΗΤΡΟ·Α Μ Κ Γ Β. Temple
vu de trois quarts. Br. 30.
4129. *Macrin*. \mathfrak{K} ΣΤΩΝ ΠΡ·ΑΝΑΣ·ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤΡΟ·ΡΩΜ·Τ
...ΚΕΚ·Γ·Β·ΕΤ·ΕΛΣ. Victoire, à g., portant un trophée.
Br. 36.
4130. *Macrin*. \mathfrak{K} . ΑΝΑΖΑΡΒΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛ·Γ Β. Tyché assise,
à g.; devant elle, une Victoire; à ses pieds, un Fleuve
nageant. Br. 27.
4131. *Diaduménien*. \mathfrak{K} . ΑΝΑΖΑΡΒΟΥ ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤΡΟΠ·ΡΩΜ·
ΤΡΟ·ΚΕΚ·Γ·Β. Deux Victoires tenant un bouclier.
Br. 29.
4132. Variété. Br. 29.
4133. *Diaduménien*. \mathfrak{K} . ΑΝΑΖΑΡΒΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕ·Γ Β. Vic-
toire dans un bige, à dr. Br. 30.

1. Les pièces décrites sous les nos 4122 à 4128 appartiennent à Caracalla ou à Élagabale. Les lettres Α·Μ·Κ·Γ·Β· signifient : πρώτη, μεγάλη, καλλίστη, γράμματι βουλή; (Waddington, *Voyage archéol. en Asie mineure. Explication des Inscriptions*, t. III, p. 349.)

4134. *Élagabale*. ANAZ·ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤΡΟΠ·ΤΡΟΠ·Α Μ Κ Γ Β·
ΔΗΜΙΟΥΡΓΙΑ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ ΕΤ·ΜC. Couronne. Br. 32.
4135. *Élagabale*. R̄. ANAZ·ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤΡΟΠ·ΤΡΟΠΕ·ΕΤ·ΜC·Α
Μ Κ Γ Β. L'empereur debout, sacrifiant au pied d'un
trophée. Br. 29.
4136. Autre exemplaire. Br. 31.
4137. *Élagabale*. R̄. ANAZAP·ΜΗΤΡΟΠ·Α Μ Κ Γ Β. Femme
debout, à dr. Br. 22.
4138. *Cornelia Paula*. R̄. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟ Α Μ Κ Γ Β
Cavalier allant au pas, à dr. Br. 27.
4139. *Sévère Alexandre*. R̄. ANAZ·ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤΡ·ΟΛΥΜΠΙΑ Β Γ·
ΕΤ·ΗΜC. Athlète à demi nu, debout, tenant une cou-
ronne et une palme. Br. 35.
4140. *Sévère Alexandre*. R̄. ANAZ·ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤΡΟΠΟΛ·ΕΤ·
ΗΜC. L'empereur dans un quadrigé au pas, à g.
Br. 33.
4141. *Sévère Alexandre*. R̄. ANAZAPBOY ΜΗΤΡ[ΟΠΟΛΕ·ΕΤ]·
ΘΜC·Γ Β. Pontife tenant une bipenne et saisissant un
taureau. Br. 33.
4142. *Sévère Alexandre*. R̄. ANAZ·ΕΝΔΟΞ ...Γ Β. Victoire
allant à g. Br. 21.
4143. *Sévère Alexandre*. R̄. ANAZ·ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤ·ΕΤ·ΗΜC Β Γ.
Cheval, à dr. Br. 27.
4144. *Sévère Alexandre*. R̄. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠΟΛΕ·ΕΤ·
ΘΜC·Γ·Β. Même type. Br. 32.
4145. *Sévère Alexandre*. R̄. ANAZAPBO·ΜΗΤΡΟ·ΕΤ·ΘΜC·Γ Β.
Victoire dans un bige, au pas, à dr. Br. 29.
4146. *Sévère Alexandre*. R̄. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠ·Γ Β ΕΤ·
ΘΜC. Temple à sept colonnes. Br. 23.
4147. *Maesa*. R̄. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠΟ·Α Μ Κ Γ Β·ΕΤ·ΗΜC.
Apollon debout avec le trépied. Br. 34.
4148. *Maximin*. R̄. ANAZAPBOY. Édifice avec un portique sup-
porté par quatre colonnes; au centre, une sorte de
rosace. Br. 33.

4149. Maximin. Ῥ. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠΟ·ΕΤ·ΔΝC. Variété du même type. Br. 32.
4150. *Maxime*. Ῥ. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC ΕΤ·ΔΝC. Tyché assise dans un temple à quatre colonnes. Br. 32.
4151. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ANAZAPBOY ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤΡΟ·Γ Β ΕΤ·ΑΞC. Guerrier assis, à g. Br. 32.
4152. Variété. Br. 34.
4153. Variété. Br. 35.
4154. *Tranquilline*. Ῥ. ANAZAPBOY ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤΡΟΠΟ·Γ Β ΕΤ·ΑΞC. Tête d'Artémis sur un croissant. Br. 26.
4155. *Otacilie*. Ῥ. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠΟ·ΕΤ·ΓΞC. Femme assise, à g., tenant un rameau. Br. 31.
4156. *Otacilie*. Ῥ. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠ·ΕΤ·ΓΞC. Femme debout, à g., tenant un rameau. Br. 32.
4157. *Philippe, fils*. Ῥ. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠ·ΕΤ·ΓΞC. Capricorne, à g. Br. 25.
4158. *Philippe, fils*. Ῥ. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠ·ΕΤ·ΗΞC. Fleuve couché, à g. Br. 27.
4159. *Trajan Dèce et ses fils*. ΑΥΤ·Κ·Κ·ΤΡΑΙ·ΔΕΚΙΟC·ΕΤΡΟΥC·ΜΕ·ΚΥΙΝ·ΜΕ·ΚΥΙΝΤΟC. Trajan Dèce assis entre Étruscus et Messius. Ῥ. ANAZAPBOY ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤΡΟΠΟ·Γ·Γ·¹ ΕΤ·ΘΞC. Sacrificateur debout à côté d'un taureau. Br. 31.
4160. *Hérennius Étruscus*. Ῥ. ANAZAPBOY ΕΝΔΟ·ΜΗΤ·ΕΤ·ΘΞC·Γ Γ. Croissant et sept étoiles. Br. 25.
4161. *Trébonien Galle*. Ῥ. ANAZAPBOY ΕΝΔΟΞ·ΜΗΤΡΟΠΟ·ΛΕΩC ΕΤ·ΟC·Γ Γ Α Μ Κ. Six urnes. Br. 34.
4162. *Trébonien Galle*. Ῥ. ANAZAPBOY ΕΝΔ[ΟΞ...]Α Κ Μ Γ Γ·ΚΟΙΝ·ΕΤ·ΟC. Tyché assise, à g., déposant un bulletin dans une urne. Br. 33.
4163. *Trébonien Galle*. Ῥ. ANAZ·Α Κ Μ·ΜΗΤΡ·ΕΤ·ΟC ΤΙΜ·Γ Γ. Capricorne. Br. 25.
4164. *Volusien*. Ῥ. ANAZAPBOY ΜΗΤΡ·Α Μ Κ Γ Γ·ΕΤ·ΟC.

1. Γ·Γ· signifient γράμματι γερονσίας.

- Apollon debout accoudé sur sa lyre. Br. 21. — Pl. V, fig. 2.
4165. Volusien. R. ANAZAPBOY ΜΗΤΡ·ΕΤ·ΟC·Γ Γ. Capricorne. Br. 22.
4166. Valérien et Gallien. R. ΑΥΤ·Κ·ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟC ANAZAPB· ΑΥΤ·ΓΑΛΛΙΗΝΟC ΒΟC Α Μ Κ. Valérien et Gallien assis. Br. 30. — Pl. V, fig. 3.
4167. Valérien. R. ANAZAPBOY ΜΗΤ·ΕΤ·ΒΟC·Γ Γ Α Μ Κ. Buste d'Artémis sur un croissant. Br. 26.
4168. Valérien. R. ANAZAPBOY ΕΝΔΟΞ·ΜΗ·ΕΤ·ΒΟC·Τ Α Κ Μ Γ Γ. Femme tutulée, debout à g., tenant une urne. Br. 30. — Pl. V, fig. 4.
4169. Valérien. R. ANAZAPBOY ΜΗΤΡΟΠΟΛ·ΕΤ·ΒΟC·Γ Γ Α Μ Κ Τ. Urne sur une table. Br. 25.
4170. Valérien. R. ANAZAPBOY Γ Γ ΕΤ·ΒΟC Α Μ Κ. Six urnes. Br. 29.
4171. Valérien. R. ANAZAPB·ΜΗΤΡΟΠΟ·ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΙΑ Α Μ Κ Γ Γ·ΕΤΟΥC... Personnage debout devant une grande vasque. Br. 27.
4172. Valérien. R. ANAZAPBOY ΕΤ·ΒΟC. Hermès debout. Br. 22.
4173. Valérien. R. ANAZAPBOY ΕΤ·ΒΟC·Α Μ Κ Γ Γ. Apollon debout avec sa lyre sur un cippe. Br. 22.
4174. Valérien. ANAZAPBOY...ΕΤ·ΔΟC·Α Μ Κ Γ Γ. Cheval au pas, à dr. Br. 23.

ANEMURIUM

4175. Trajan. R. ΑΝΕΜΟΥΡΙΩΝ. Tête tourelée de Tyché, à dr. Br. 25.
4176. Faustine, jeune. R. ΑΝΕΜΟΥΡΙΩΝ·ΕΤ·Ζ. Apollon debout avec sa lyre sur un cippe. Br. 24.
4177. Maximin. R. ΑΝΕΜΟΥΡΙΩΝ ΕΤ·Α. Persée debout tenant la tête de Méduse. Br. 34.
4178. Maximin. R. ΑΝΕΜΟΥΡΙΩΝ·ΕΤ·Α. Lion et croissant. Br. 30.

4179. *Philippe, père.* R̄. ANEMOYPIEΩN... Xoanon d'Artémis Alpheia, de face. Br. 29.
4180. *Trajan Dèce.* R̄. ANEMOYPIEΩN ET·A. Dionysos debout. Br. 24.
4181. *Valérien, père.* R̄. ANEMOYPIEΩN ET·B. Xoanon d'Artémis Alpheia, de face. Br. 28. — Pl. V, fig. 5.
4182. *Valérien, père.* R̄. ANEMOYPIEΩN ET·B dans une couronne. Br. 26.

AUGUSTA

4183. *Tibère et Livie.* R̄. [AYΓOYΣ]TANΩN·IOYΛIA ΣEB[ΑΣTH]. Tête de Livie. Br. 25.
4184. Tête de Livie, à dr. R̄. Légende fruste. Zébu cornupète, à dr. Br. 13.
4185. *Livie.* R̄. AYΓOYΣTANΩN (lég. fruste). Tyché assise, à dr., un Fleuve à ses pieds. Br. 24.
4186. *Trajan.* R̄. AYΓOYΣTANΩN. Pallas allant à g. Br. 32.
4187. *Trajan.* R̄. ETOYΣ ΑΠ·AYΓOYΣTANΩN. Buste de Dionysos, à dr. Br. 25.
4188. Autre exemplaire. Br. 26.
4189. *Hadrien.* R̄. AYΓOYCT[ANΩN]. Galère. Br. 18.
4190. *Septime Sévère.* R̄. AYΓOYCTANΩN ETOYC EOP. Tyché assise et Tyché debout, en regard; au-dessus d'elles, le globe solaire égyptien; derrière chacune d'elles, un aigle sur une colonne. Br. 32. — Pl. V, fig. 6.
4191. *Trajan Dèce.* R̄. AYΓOYCTANΩN ETOYC ΘKC. Athlète nu, assis à g., prenant une palme dans une urne. Br. 31.
4192. *Volusien.* R̄. AYΓOYCTANΩN ET·ΓAC. Victoire dans un bige, à g. Br. 29.
4193. *Valérien, père.* R̄. AYΓOYCTANΩN E·ΔAC. Pallas debout. Br. 31.

CASA

4194. *Maxime.* R̄. KACATΩN. Pallas assise, à g. Br. 32.
4195. *Gordien le Pieux.* R̄. KACATΩN. Tyché debout. Br. 24.

4196. Gordien le Pieux. R̄. ΚΑΤΑΩΝ. Pallas assise, à g. Br. 31.
 4197. Variété. Br. 32.
 4198. Gordien le Pieux. R̄. ΚΑΤΑΩΝ. Héros nu, debout à dr., s'appuyant sur sa lance. Br. 23.
 4199. Otacilie. R̄. ΚΑΤΑΩΝ. Héraclès debout, à g. Br. 24.
 4200. Philippe, fils. R̄. ΚΑΤΑΩΝ. Hadès enlevant Proserpine, dans un quadrigé, à g. Br. 29.
 4201. Valérien, père. R̄. ΚΑΤΑΩΝ. Déméter debout, à g. Br. 28.
 4202. Valérien, père. R̄. ΚΑΤΑΩΝ. Zeus assis, à dr. Br. 27.
 4203. Valérien, père. R̄. ΚΑΤΑΩΝ. Héraclès debout, de face. Br. 29.

CELENDERIS

4204. Héros nu, assis sur un cheval galopant à dr. ; monogr. R̄. ΚΕΛΕΝ. Bouc agenouillé, à dr. ; monogr. R̄. 23 (9 gr. 73). — Pl. V, fig. 7.
 4205. Même type. R̄. ΚΕΛΕΝ. Bouc agenouillé, à dr. ; ΤΑ. R̄. 22 (10 gr. 20).
 4206. Même type, à g. R̄. Bouc agenouillé, à g. ; branche de lierre. R̄. 14 (3 gr. 48).
 4207. Héros à cheval au galop, à dr. R̄. ΚΕΛΕΝ. Bouc agenouillé, à g. ; Μ Α. R̄. 22 (9 gr. 99).
 4208. Cheval galopant à dr. R̄. ΚΕ. Bouc à demi agenouillé, à g. R̄. 10 (0 gr. 68).
 4209. ΙΣ. Tête tourelée de Tyché, à dr. R̄. ΚΕΛΕΝΔΕΡΙΤΩΝ. Apollon nu, debout à g., accoudé sur un cippe et tenant une couronne ; trépied. Monogr. Br. 23.
 4210. ΑΘ. Même tête. R̄. ΚΕΛΕΝΔΕΡ[ΙΤΩΝ]. Même type d'Apollon ; ΠΥ ΛΙ ΚΛ. Br. 21.
 4211. ΑΣ. Même tête. R̄. Même lég. et même type ; ΜΩ. Br. 21.
 4212. Variété, avec ΠΥ au revers. Br. 20.
 4213. Tête royale imberbe, laurée, à dr. R̄. ΚΕΛΕΝΔΕΡΙΤΩΝ. Bouc agenouillé, à g. Br. 16.
 4214. Antiochus IV Épiphané, roi de Commagène (38 à 72 ap.

- J.-C.)¹. ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΑΝΤΙΟΧΟΣ. Buste d'Antiochus, à dr. R̄. ΚΕΛΕΝΔΕΡΙΤΩΝ. Apollon nu, debout à g., accoudé sur un cippe et tenant une couronne; trépiéd; Ν ΑΣ. Br. 23.
4215. Mêmes types. Au revers, C A N. Br. 20.
4216. *Commode*. R̄. ΚΕΛΕΝΔΕΡΙΤΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 28.
4217. *Sévère Alexandre*. R̄. ΚΕΛΕΝΔΕΡΙΤΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 30.
4218. *Philippe, père*. R̄. ΚΕΛΕΝΔΕΡΙΤΩΝ. Poseidon nu, debout à g. Br. 28.
4219. *Otacilie*. R̄. ΚΕΛΕΝΔΕΡΙΤΩΝ. Buste de guerrier casqué, à dr. Br. 23.

COLYBRASSUS

4220. Empereur incertain. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Hermès debout. Br. 17.
4221. *Lucius Verus*. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Hygie debout. Br. 18.
4222. *Caracalla*. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Pallas debout. Br. 23.
4223. *Sévère Alexandre*. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Zeus assis, à dr. Br. 31.
4224. *Sévère Alexandre*. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Tyché debout. Br. 23.
4225. *Maxime*. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Pallas debout, tenant une patère et une haste. Br. 33.
4226. *Tranquilline*. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Tyché debout. Br. 22.
4227. *Trajan Dèce*. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Femme assise, à g., tenant une patère et un sceptre. Br. 30.
4228. *Salonine*. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Zeus assis, à g., tenant un sceptre et une patère. Br. 31.
4229. *Salonin*. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Pallas debout dans un temple tétrastyle. Br. 28.
4230. *Salonin*. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑΚΚΕΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 31.

1. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, Introd., p. CCXVI.

4231. Salonin. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑCCEΩΝ. Pallas nicéphore assise, à g. Br. 31.
 4232. Salonin. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑCCEΩΝ. Tyché debout. Br. 29.
 4233. Salonin. R̄. ΚΟΛΥΒΡΑCCEΩΝ ΓΥΜΝΑCΙΑΡΧΙΑ. Grande vasque agonistique surmontée de trois petits vases et accostée de deux palmes. Br. 29. — Pl. V, fig. 8.

CORACESIUM

4234. Trajan. R̄. ΚΟΡΑΚΗCΙΩΤΩΝ. Déméter debout. Br. 17.
 4235. Lucius Verus. R̄. ΚΟΡΑΚΗCΙΩΤΩΝ. Artémis chasseresse allant à g. Br. 18.
 4236. Lucius Verus. R̄. ΚΟΡΑΚΗCΙ[ΩΤΩΝ]. Hadès assis, à g., avec Cerbère. Br. 30.
 4237. Maxime. R̄. ΚΟΡΑΚΗCΙΩΤΩΝ. Femme debout, à g. (fruste). Br. 23.
 4238. Otacilie. R̄. ΚΟΡΑΚΗCΙΩΤΩΝ. Femme debout, à g., tenant une corne d'abondance. Br. 28.
 4239. Valérien, père. R̄. ΚΟΡΑΚΗCΙΩΤΩΝ. Pallas debout, à g., tenant une palme et déposant un bulletin dans une urne. Br. 34.
 4240. Salonine. R̄. [ΚΟΡΑΚΗ]CΙΩΤΩΝ. Zeus debout, de face, tenant une haste et une patère. Br. 32.

CORYCUS

4241. ΑΥΤΟ. Caducée ailé. R̄. ΚΩΡΥΚΙ. Aplustre. Br. 18.
 4242. A. Tête de Zeus, à dr. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ. Tyché debout, à g., tenant une patère; ΕΡΝ ΕΡ. Br. 27.
 4243. AN. Tête tourelée de Tyché, à dr.; R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ. Hermès debout; ΔΙ ΝΙ ΑΝ. Br. 20.
 4244. Autre exemplaire. Br. 20.
 4245. Tête tourelée de Tyché, à dr.; monogr. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ. Hermès debout; ΕΠΙ ΔΗ. Br. 20.
 4246. ΔΤ. Tête tourelée de Tyché, à dr. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ. Hermès debout; ΗΡ·ΤΑΡ. Br. 20.

4247. ΣΑ. Tête tourelée de Tyché, à dr. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ. Hermès debout; ΕΠΙ ΔΙ. Br. 22.
4248. ΑΚ. Tête tourelée de Tyché, à dr. R̄. Même lég. et même type, avec CP ΠΟ ΕΡ. Br. 21.
4249. Tête de Poseidon, à dr. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ. Victoire stéphanéphore, à dr. Br. 20.
4250. ΔΙ. Tête de Déméter, à dr. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ. Hermès debout; ΕΠΙ ΕΡ. Br. 26.
4251. ... ΟΡΟΝ ... Tête diadémée de femme, à dr. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ. Hermès debout, à dr. Br. 26.
4252. *Antiochus IV Épiphanes*, roi de Commagène (38 à 72 apr. J.-C.). ΒΑΣΙΛΕΟΣ Μ[ΕΓΑΛΟΥ] ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Tête diadémée du roi, à dr. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ. Femme assise, à g., tenant une patère. Br. 26.
4253. Autre exemplaire. Br. 23.
4254. *Diaduménien*. R̄. ΚΩΡΥ[ΚΙΩΤΩΝ] ΑΥΤΟ. Dionysos debout. Br. 23.
4255. *Sévère Alexandre*. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ ΑΥΤΟΝΟΜΩΝ. Femme debout, à g., tenant un sceptre et un aplustre; vase. Br. 32.
4256. *Gordien le Pieux*. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ ΑΥΤΟΝΟ. Poseidon debout, à g., le pied sur une proue. Br. 27.
4257. *Gordien le Pieux*. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ ΝΑΥΑΡΧΙΔΟΣ. Hermès debout; coq. Br. 27.
4258. *Gordien le Pieux*. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ ΑΥΤΟΝΟΜΩΝ. Hermès debout. Br. 29.
4259. *Philippe, père*. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ. Femme debout tenant un sceptre et un aplustre; à ses pieds, une proue. Br. 30. — Pl. V, fig. 9.
4260. *Otacilie*. R̄. [ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ] ΝΑΥΑΡΧΙC. Hermès debout. Br. 30.
4261. *Philippe, fils*. R̄. [ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ] ΝΑΥΑΡΧΙC. Poseidon debout, à dr., le pied sur une proue. Br. 25.
4262. *Valérien, père*. R̄. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ ΑΥ·ΝΑΥΑ. Urne des jeux sur un trépied et Dionysos debout. Br. 35.

4263. *Gallien*. R. ΚΩΡΥΚΙΩΤΩΝ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ. Femme debout tenant un sceptre et un aplustre. Br. 29.

DIOCÉSARÉE

4264. ΑΔΡΙ·ΔΙΟ[ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ]. Buste tourelé de Tyché, à dr. R. ΔΙΟΚΕΣΑΡΕΩΝ. Aigle. Br. 20.
4265. *Trajan*. R. ΔΙΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Foudre. Br. 24.
4266. *Commode*. R. ΑΔΡΙΑ[ΝΩΝ] ΔΙΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΜΗΤΡΟ·ΚΕΝΝΑΤΙΑ[ΟC]. Foudre et étoile. Br. 23.
4267. *Julia Domna*. R. ...ΔΙΟΚΑΙC... Foudre. Br. 22.
4268. *Julia Domna*. R. ΑΔΡ·ΔΙΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Foudre sur un trône. Br. 24.
4269. *Caracalla*. ΑΔΡΙ·ΔΙΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Zeus dans un quadrigé au galop, à dr., foudroyant les Géants. Br. 31.
4270. *Géta*. R. ΑΔΡ·ΔΙΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 28.
4271. *Annia Faustina*. R. [ΑΔΡΙΑ]ΝΩΝ ΔΙΟΚΕΣΑΡΕΩΝ. Foudre. Br. 28.
4272. *Philippe, père*. R. ΑΔΡΙ·ΔΙΟΚΑΙΣΑΡ[ΕΩΝ ΜΗΤΡΟΠ·]ΚΕΝ·ΝΑΤΩΝ. Deux Tychés en regard, l'une debout, l'autre assise. Br. 33. — Pl. V, fig. 10.
4273. *Philippe, père*. R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΔΙΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΜΗΤΡ·ΚΕΝΝΑΤ. Deux bustes en regard. Br. 33.
4274. *Philippe, père*. R. ΑΔΡΙΑ·ΔΙΟΚΕΣΑΡΕΩΝ ΜΗ·ΚΕΝΑΤΩ. Héraclès assis, à g. Br. 32.
4275. *Otacilie*. R. ΑΔΡ·ΔΙΟΚΕΣΑΡΕΩΝ Μ·ΚΕΝΑ. Portique surmonté de quatre figures. Br. 26. — Pl. V, fig. 11.

EPIPHANEA

4276. *Gordien le Pieux*. ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ ΕΤ·ΦΤ. Helios radié, debout, tenant un globe. Br. 33. — Pl. V, fig. 12.
4277. *Philippe, père*. R. ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ ΑΙΤ. Tyché debout. Br. 32.
4278. *Trébonien Galle*. R. ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ ΘΙΤ. Dionysos dans un char traîné par deux panthères et dirigé par un satyre. Br. 32¹.

1. Imhoof-Blumer, *Grécische Münzen*, p. 707.

FLAVIOPOLIS

4279. *Domitien*. R̄. ΕΤΟΥΣ ΖΙ ΦΛΑΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Tête barbue et voilée, à dr.; devant, la harpè. Br. 16. — Pl. V, fig. 13.
4280. *Domitien*. R̄. ΦΛΑΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ... Tyché debout. Br. 17.
4281. *Domitien*. R̄. ΕΤΟΥΣ ΖΙ ΦΛΑΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Déméter assise, à dr., tenant des épis. Br. 22.
4282. Autre exemplaire. Br. 22.
4283. *Domitien*. R̄. ΕΤΟΥΣ ΖΙ ΦΛΑΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Buste des Dioscures affrontés. Br. 27.
4284. *Trajan*. R̄. ΦΛΑΥΙΟΠΟΛΙΤΩΝ Β Μ. Les Dioscures debout. Br. 22.
4285. *Antonin le Pieux*. R̄. ΦΛΑΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΘΕΑ ΦΑΥΣΤΕΙ-
ΝΑ ΕΤ·ΞΗ. Tête de Faustine mère, à dr. Br. 22.
4286. *Antonin le Pieux*. R̄. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ·ΕΤ·ΘΠ. Tête barbue, à dr. Br. 26.
4287. Autre exemplaire. Br. 25.
4288. *Commode*. R̄. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤΟΥΣ ΑΙΡ. Bustes affrontés de Sérapis et d'Isis. Br. 26.
4289. Autre exemplaire. Br. 26.
4290. Autre exemplaire. Br. 28.
4291. *Septime Sévère*. R̄. ΦΛΑΥΙΟΠΟ[ΛΕΙΤΩΝ·ΕΤΟΥ]C ΡΚΒ. Buste de Sérapis, à dr. Br. 33.
4292. *Élagabale*. R̄. ΦΛΑΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤ·ΦΜΡ. Buste de Sérapis, à dr. Br. 34.
4293. *Élagabale*. R̄. ΦΛΑΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤ·ΦΜΡ. Buste de Pallas, à dr. Br. 25.
4294. *Sévère Alexandre*. R̄. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤ·ΓΝΡ. Buste de Sérapis, à dr. Br. 33.
4295. *Sévère Alexandre*. R̄. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤ·ΓΝΡ. Buste de Sérapis, à dr. Br. 30.
4296. *Sévère Alexandre*. R̄. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Artémis chasseresse, à dr. Br. 24.
4297. *Mamée*. R̄. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΓΝΡ. Tyché assise, à g.; à ses pieds, un Fleuve nageant. Br. 29.

4298. *Trajan Dèce*. Ῥ. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤ·ΖΟΡ. Zeus assis, à g., tenant une patère; à ses pieds, un aigle. Br. 33.
4299. *Trajan Dèce*. Ῥ. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤ·ΖΟΡ. Zeus nicéphore assis à g.; à ses pieds, un aigle. Br. 32.
4300. *Valérien, père*. Ῥ. ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤ·ΑΠΡ. Buste de Sérapis, à dr. Br. 31.
4301. Autre exemplaire. Br. 30.

HIÉROPOLIS (Castabala) *ad Pyramum*¹

4302. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ῥ. ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΠΥΡΑΜΩΙ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΓΥΛΟΥ. Déesse tutulée assise à g.; pin. Br. 23.
4303. Buste tourelé de Tyché, à dr.; monogr. Ῥ. ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΠΥΡΑΜΩΙ. Déesse tutulée assise à g., un aigle à ses pieds. Br. 20.
4304. Variété. Br. 20.
4305. Buste tourelé de Tyché, à dr.; monogr. Ῥ. ΙΕΡΟΠΟΛ[ΙΤΩΝ] ΤΩΝ ΠΡΟΣ [ΤΩΙ] ΠΥΡΑΜΩΙ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ. Aigle à g. Br. 20.
4306. Variété. Br. 22.
4307. Buste tourelé de Tyché, à dr.; monogr. Ῥ. ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΠΥΡΑΜΩΙ. Fleuve nageant, vu à mi-jambes. Br. 21.
4308. Variété, avec ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΠΥΡΑΜΩΙ. Br. 21.
4309. ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ῥ. ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩ ΠΥΡΑΜΩ. Fleuve nageant, vu à mi-corps; torche. Br. 22.
4310. Buste diadémé, imberbe, du Démos, à dr. Ῥ. ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. Buste de Tyché, à dr.; torche. Br. 23.
4311. Autre exemplaire. Br. 23.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 352; le même, *Griechische Münzen*, p. 708.

4312. Tête laurée d'Apollon, à dr. Ὶ. ΙΕΡΟΠΟΛΕΙ...ΠΥΡΑΜ..
Femme assise, à g., tenant une Victoire (fruste). Br. 19
4313. *Antiochus IV, Épiphane*, roi de Syrie (175-164 av. J.-C.).
Tête diadémée du roi, à dr. Ὶ. ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. Zeus
debout, tenant une couronne. Br. 20.
4314. *Marc Aurèle et Lucius Verus*. Σεβαστων Ομονοια.
Marc Aurèle et Lucius Verus debout, se donnant la
main. Ὶ. ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΠΥΡΑΜΩΙ.
Buste de Dionysos, à dr. Br. 28.
4315. *Faustine, jeune*. Ὶ. ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Buste de Hélios, à g.
Br. 25.
4316. *Faustine, jeune*. Ὶ. ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. Hélios radié, debout
à g. ; torche. Br. 28.
4317. *Commode*. Ὶ. ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Buste de Tyché, à dr.
Br. 20.
4318. *Commode*. Ὶ. ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Héraclès debout. Br. 19.
4319. Autre exemplaire. Br. 19.
4320. *Septime Sévère*. Ὶ. ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ ΚΑΣΤΑΒΑΛΕΩΝ.
Buste de Dionysos, à dr. Br. 29.
4321. *Caracalla*. Ὶ. ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ... Caracalla et Géta debout,
se donnant la main. Br. 30.
4322. *Macrin*. Ὶ. ΙΕΡΟΠ·ΚΑΣΤΑΒΑΛΕΩΝ. Victoire debout, à g.
Br. 20.
4323. *Valérien*. Ὶ. ΙΕΡΟΠ·ΚΑΣΤΑΒΑΛΕΩΝ. Héros nu, marchant
à g. en levant le bras. Br. 28.

. ΙΟΤΑΡΕ

4324. *Trajan*. Ὶ. ΙΩΤΑ[ΠΕΙΤΩΝ]. Persée debout, tenant la tête
de Méduse. Br. 28.
4325. *Hadrien*. Ὶ. ΙΩΤΑΠΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 20.

IRENOPOLIS

4326. *Néron*. [L·]ΔΙ·ΝΕΡΩΝΟ·ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ, dans une
couronne. Ὶ. ΕΙΡΗΝΟΠΟ[ΛΕΙΤΩΝ...] Caducée entre
deux cornes d'abondance. Br. 24.

4327. *Domitien*. R̄. ΙΡΗΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΤ·ΒΜ. Hygiee debout. Br. 24.
4328. *Marc Aurèle*. R̄. ΙΡΗΝΟΠΟΛΙΤΩΝ ΦΑΥΣΤΕΙΝΑ ΣΕΒ·ΘΙΡ. Buste de Faustine jeune, à dr. Br. 27.
4329. *Septime Sévère*. R̄. ΕΙΡΗΝΟΠΟΛΙΤΩΝ ΕΤΟΥΣ ΔΜΡ. Tête de Zeus, à dr. Br. 29.
4330. *Julia Domna*. R̄. ΕΙΡΗΝΟΠΟΛΙΤΩΝ ΕΤΟΥΣ ΔΜΡ. Tête de Tyché, à dr. Br. 24.
4331. *Maximin*. R̄. ΕΙΡΗΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Éphèbe nu, assis à g., mettant un bulletin dans une urne. Br. 32.
4332. *Valérien, père*. R̄. ΙΡΗΝΟΠΟΛΙΤΩΝ·Η. Dionysos dans un char conduit par deux panthères et vu de face. Br. 28.

ISSUS

4333. *Tiribaze*, satrape (386 à 380 av. J.-C.)¹. 𐎠𐎢𐎺𐎠 (תריבזו) *Tiribazou*) ΙΣΣΙΚΟΝ. Baal debout, tenant un aigle et un sceptre. R̄. ΑΜΙ. Ormuzd à mi-corps, le buste terminé par des ailes et une queue de colombe, tenant une couronne et une fleur de lotus. R. 22 (10 gr. 32). — Pl. V, fig. 14.
4334. Variété; les mots ΙΣΣΙΚΟΝ et ΑΜΙ manquent. R. 20 (10 gr. 65).
4335. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. R̄. ΤΕΙΡΙΒΑΖΟΥ. Tête du satrape Tiribaze, coiffé de la tiare perse, à dr. R. 24 (9 gr. 85). Style barbare. — Pl. V, fig. 15.

LAERTE

4336. *Trajan*. R̄. ΛΑΕΡΤΕΙΤΩΝ. Zeus assis, à g., tenant une patère. Br. 30.
4337. R̄. ΛΑΕΡΤΕΙΤΩ. L'empereur debout, tenant un sceptre et une patère. Br. 21.
4338. *Hadrien*. R̄. ΛΑΕΡΤΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 18.
4339. *Lucius Verus*. ΛΑΕΡΤΕΙΤΩΝ. Personnage debout au pied d'un arbre. Br. 32.

1. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 21, et *Introd.*, p. xxix et suiv.

4340. *Julia Domna*. R̄. ΛΑΕΡΤΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 25.
 4341. *Valérien*. R̄. ΛΑΕΡΤΕΙΤΩΝ. Arès debout. Br. 34.

LYRBE

4342. *Marc Aurèle*. R̄. ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Arès debout. Br. 23.
 4343. *Gordien le Pieux*. R̄. ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Hélios radié, debout, tenant une corne d'abondance. Br. 33.
 4344. *Gordien*. R̄. ΛΥΡΒΕΙ[ΤΩΝ]. Victoire dans un quadrigé au pas, à dr. Br. 31.
 4345. *Gordien*. R̄. ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Zeus assis, à g. Br. 32.
 4346. *Gordien*. R̄. ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 32.
 4347. *Gordien*. R̄. ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Tyché debout, couronnée par la Victoire. Br. 33.
 4348. *Gordien*. R̄. ΛΥΡΒ[ΕΙΤΩΝ]. Arès debout. Br. 23.
 4349. *Gordien*. R̄. ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Pallas debout, tenant sa lance et une patère. Br. 27.
 4350. *Tranquilline*. R̄. ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Arès debout. Br. 24.
 4351. *Étruscille*. R̄. ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 23.
 4352. *Valérien, père*. R̄. ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Pallas debout. Br. 32.
 4353. *Salonine*. R̄. ΛΥΡΒΕΙΤΩΝ. Femme assise, à g., tenant un sceptre et une patère. Br. 31.

MALLUS ¹

4354. Femme ailée courant, à demi agenouillée, à dr. R̄. Sphinx, à dr., levant une patte. Carré creux. R. 11 (2 gr. 40). — Pl. V, fig. 16.
 4355. Femme ailée courant, à demi agenouillée, à g. R̄. Sphinx, à g., levant une patte. Carré creux. R. 11 (2 gr. 73).
 4356. Femme ailée courant, à demi agenouillée, à g. R̄. Carré creux dans lequel est un bétyle pyramidal accosté des lettres ∇ Γ ². R. 22 (11 gr. 41). — Pl. V, fig. 17.

1. Imhoof-Blumer, dans *l'Annuaire de la Société franç. de numism.*, t. VII, 1883, p. 89.

2. J. Svoronos (dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. XVI, p. 219 et suiv.), voit dans ce type les symboles astronomiques de constellations; Δ serait l'initiale de

4357. Femme ailée courant à dr., tenant sur son ventre un disque étoilé. R̄. MAP. Cygne; poisson et croix ansée. R. 20 (10 gr. 47). — Pl. V, fig. 18.
4358. Le roi de Perse Artaxerxès II Mnémon, en archer, courant à dr.; grain d'orge. R̄. MAA. Héraclès nu, debout, étouffant le lion néméen. R. 22 (10 gr. 30)¹. — Pl. V, fig. 19.
4359. *Tiribaze*, satrape (386 à 380 av. J.-C.). תריבזו (תרביזו, *Tiribazou*) MAP. Baal debout, tenant un aigle et un sceptre. R̄. Ormuzd à mi-corps, comme sur les monnaies d'Issus, nos 4333 et 4334. R. 22 (10 gr. 47). — Pl. V, fig. 20.
4360. *Tiribaze*. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. R̄. MAA. Tête de Tiribaze, à dr., coiffée de la tiare perse. R. 22 (10 gr. 42). — Pl. V, fig. 21.
4361. Variété. R. 22 (10 gr. 22).
4362. *Tiribaze*. Tête d'Aphrodite, à dr. R̄. MA[AAΩ]THΣ. Tête de Tiribaze, à dr., coiffée de la tiare perse. R. 22 (9 gr. 65). — Pl. V, fig. 22.
4363. Variété; on lit seulement MA... R. 22 (9 gr. 23).
4364. Tête d'Héraclès, à dr., barbue, ceinte d'un large bandeau; poisson. R̄. MAA. Déméter debout, à dr., tenant une torche et des épis; grain d'orge. R. 24 (10 gr. 65). — Pl. V, fig. 23.
4365. Pallas assise, à g., au pied d'un arbre. R̄. MAA. Hermès et Aphrodite debout. R. 22 (10 gr. 55). — Pl. V, fig. 24.
4366. Tête d'Apollon, à dr. R̄. MAA. Tête de Méduse, de face. Br. 11.

Δελτωτόν, Γ pour V représenterait les Hyades et le bétyle conique serait la constellation du Taureau. Six (*Numism. Chronicle*, 1894, p. 320) propose, au contraire, de voir dans les lettres Δ Γ une forme archaïque de Α Γ, initiales de Αγγλίαλη; il attribue, en conséquence, notre pièce et ses congénères, non plus à Mallus, mais à la ville d'Anchialé, de Cilicie. Il y a une trop grande part de conjecture dans ces hypothèses.

1. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, Introd., p. xxvi et p. 20.

4367. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ὶ. ΜΑΛΛΩΤΩΝ. Pallas debout, de face. Br. 19.
4368. *Auguste*. Ὶ. [ΜΑΛ]ΛΩΤΩΝ. Tyché assise, à dr., un Fleuve nageant à ses pieds. Br. 23.
4369. *Diaduménien*. Ὶ. ΜΙΛΙΗΡΠΟΛ (?) ΘΕΟΥ ΑΜΦΙΛΟΧΟΥ ΕΤ-ΔΠ. Amphiloachus nu, debout, tenant une branche et un sceptre autour duquel est enroulé un serpent; à ses pieds, un sanglier. Br. 37.
4370. *Valérien, père*. Ὶ. COLONIA [ΜΑΛΛΟ] S C. L'empereur debout, présentant une statuette de Satyre à une Tyché debout devant lui; un colon qui a, à ses pieds, un attelage de zébus, couronne l'empereur. Br. 31.
4371. *Valérien, père*. Ὶ. MALLO COL. S·C. Apollon debout tenant un rameau; à ses pieds, un sanglier; derrière lui, le trépied avec un serpent. Br. 31.

MOPSUS

4372. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ὶ. ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ [ΚΑΙ] ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 22.
4373. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ὶ. [ΜΟΥΕΑΤΩ]Ν ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΥΤΟ[ΝΟΜ]ΟΥ. Apollon debout, à g.; trépied. Br. 17.
4374. Tête de Zeus, à dr. Ὶ. ΜΟΥΕΑΤΩΝ. Autel sur un trépied. Br. 20.
4375. Tête de Zeus, à dr. Ὶ. ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ. Autel sur un trépied. Br. 21.
4376. Buste de Pallas, à dr. Ὶ. ΜΟΥΕΑΤΩΝ. Hélios nu, dans un bige, au galop, à dr.; monogr. Br. 23.
4377. *Antiochus IV Épiphane*, roi de Syrie (175 à 164 av. J.-C. ¹). Tête diadémée d'Antiochus IV, à dr. Ὶ. ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ. Trépied; monogr. Br. 15.
4378. *Tibère*. Ὶ. ΜΟΥΕΑΤΩΝ. Tyché assise, à dr., un Fleuve nageant à ses pieds. Br. 24.

1. E. Babelon, *Les rois de Syrie*, Introd., p. cvi.

4379. Tibère. R. ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΤΕΙ. dans une couronne. Br. 22.
4380. *Claude*. Tête laurée de Zeus, à dr. R. ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΜΟΥΕΑΤΩΝ·ΓΙΡ. L'empereur debout tenant une petite Victoire. Br. 27.
4381. *Domitien*. R. ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑCΥΛΟΥ ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ ΑSΡ. Apollon debout accoudé sur le trépied. Br. 25.
4382. *Antonin le Pieux*. R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΥΕΑΤΩΝ. Aigle ; dessous, un petit autel. R. 25 (13 gr. 64).
4383. *Antonin le Pieux*. R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΕΤ·ΖC. Artémis chasserresse debout. Br. 30.
4384. *Antonin le Pieux*. R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΕΤ·ΖC. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 22.
4385. *Antonin le Pieux*. R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΕΤ·ΗC. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 23.
4386. *Lucius Verus*. R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΥΕΑΤΩΝ. Marc Aurèle et Lucius Vêrus debout, se donnant la main au-dessus d'un autel. Br. 28.
4387. L. Vêrus. Α·ΑΥΡ..... Lucius Vêrus debout, à g., tenant une petite Victoire. R. ΑΔΡΙΑΝ·ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΔΜC. Autel ; crabe. Br. 23.
4388. *Lucille*. R. ΑΔΡΙ·ΜΟΥΕΑ·ΓΛC. L'Équité debout. Br. 22.
4389. Variété. Br. 21.
4390. *Septime Sévère*. R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΕΤΟΥC ΔΟC. Deux empereurs debout se donnant la main. Br. 30.
4391. *Géta*. R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ [ΜΟΥΕΑΤ]ΩΝ ΕΤΟΥ·ΕΖC. Tyché debout, à dr., tenant une ciste. Br. 31.
4392. *Diaduménien*. R. ΑΔΡ·ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΕΠC. Artémis chasserresse debout. Br. 29.
4393. *Diaduménien*. R. ΑΔΡ·ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΕΤΟ·ΕΠC. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 27.
4394. *Élagabale*. R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΥΕΑΤΩΝ Ε... Mulet, à g. portant l'arc, le carquois et une couronne de lierre. Br. 33.

4395. *Herennius Etruscus*. Ῥ. ΑΔΡ·ΔΕΚΙΑΝΩΝ ΜΟΥ·ΗΙ[Τ].
Persée debout tenant la tête de Méduse. Br. 31.
4396. *Valérien, père*. Ῥ. ΑΔΡ·ΟΥΑΛ·ΓΑΛ·ΜΟΥΕΑΤΩΝ ΕΤ·ΓΚΤ·
ΙΕΡΟΣ ΟΙΚΟΥΜΕΝΙΚΟΣ. Urne sur une table. Br. 32.
4397. *Valérien, père*. Ῥ. ΑΔΡ·ΟΥΑΛ·ΓΑΛ·[ΜΟΥΕΑ]ΤΩΝ ΕΤ·
ΓΚΤ. Asclépios et Hygie debout. Br. 31.

NAGIDUS

4398. Forteresse à trois tours crénelées. Ῥ. Protome de taureau,
à dr. Ῥ. 19 (11 gr. 07)¹. — Pl. VI, fig. 1.
4399. Aphrodite assise, à g., tenant une patère; l'Amour est
debout à sa gauche. Ῥ. ΝΑΓΙΔΕΩΝ. Dionysos Pogon
en chiton talaire, debout, à g., tenant un thyrsos et un
cep de vigne. Ῥ. 23 (10 gr. 70). — Pl. VI, fig. 2.
4400. Aphrodite nicéphore assise, à g. Ῥ. ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ. Dionysos
Pogon, en chiton talaire, debout, à g. Ῥ. 21 (9 gr. 96).
4401. Aphrodite assise, à g., couronnée par l'Amour volant
devant elle. Ῥ. ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ ΤΩΝΔΩΝ. Dionysos Pogon,
debout. Ῥ. 24 (9 gr. 81).
4402. Même droit. Ῥ. ΝΑΓΙΔΕΩΝ. Même type de Dionysos
Pogon. Ῥ. 25 (9 gr. 90).
4403. Variété. Ῥ. 20 (10 gr. 63).
4404. Même droit. Ῥ. ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ. Même type de Dionysos
Pogon; ΑΘΗ·ΔΙ. Ῥ. 22 (10 gr. 32). — Pl. VI, fig. 3.
4405. Même droit. Ῥ. ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ. Même type de Dionysos
Pogon; ΤΟΛ et monogr. Ῥ. 24 (10 gr. 15).
4406. Même droit. Ῥ. ΝΑΓΙΔΙΚΟΝ. Même type de Dionysos
Pogon; monogr. et ΑΠΟΛ. Ῥ. 25 (9 gr. 98).
4407. Tête d'Aphrodite, à dr. Ῥ. ΝΑΓΙ. Tête de Dionysos Pogon,
à g. Ῥ. 11 (0 gr. 67).
4408. Tête de Satyre à oreilles de cheval, à dr. Ῥ. ΝΑΓΙ. Tête de
Dionysos Pogon, à dr. Ῥ. 11 (0 gr. 71). — Pl. VI,
fig. 4.

1. Attribution douteuse: le revers a le type de monnaies de Samos, Waddington, *Voyage numismatique en Asie mineure*, p. 146 et pl. X, fig. 7.

4409. Tête d'Aphrodite, à g. Ῥ. ...ΔΙΠΑΙ. Tête de Dionysos Pogon, à g. Ῥ. 9 (0 gr. 68).
 4410. Tête d'Aphrodite, à dr. Ῥ. Ν. Tête de Dionysos Pogon, à dr. Ῥ. 9 (0 gr. 65).

OLBA

4411. *Polémon I*¹. Μ·ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΑΡΧ. Tête nue, à dr. Ῥ. ΔΥΝΑΣΤΟΥ ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ... ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ·Ε·ΙΑ. Trône sacré ; triquète. Br. 26. — Pl. VI, fig. 5.
 4412.ΠΟΛΕ]ΜΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ... Tête de Polémon, à dr. Ῥ. ΔΥΝ[ΑΣΤΟΥ ΟΛΒΕΩΝ] ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣ. Foudre. Br. 23.
 4413. *Ajax*. Tête diadémée d'Ajax, à dr. Ῥ. ΑΙΑΝ·ΤΕΥΚΡΟ ; monogr. Br. 14.
 4414. ΑΡΧΙΕΡΕ·ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ. Triquète ; monogr. Ῥ. ΤΟΠΑ·ΚΕΝΝΑ·ΛΑΛΑ. Br. 16.
 4415. ΑΡΧΙΕΡΕ·ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ. Foudre. Ῥ. ΤΟΠΑΡΧ·ΚΕΝΝΑΤ·ΛΑΛΑΣ. Monogr. Br. 17.
 4416. ΑΡΧΙΕΡ·ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ. Foudre. Ῥ. ΤΟΠΑΡΧ·ΚΕΝΝΑΤΩ·ΛΑΛΑΣΣ. Monogr. Br. 15.
 4417. ΑΙΑΝΤΟ·ΤΕΥΚΡΟΥ. Tête d'Ajax, à dr. Ῥ. ΑΡΧΙΕΡΕ·ΤΟΠΑΡΧΟΥ·ΚΕΝΝΑΤ·ΛΑΛΑΣ. Foudre ; monogr. Br. 21.
 4418. ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ. Tête d'Ajax. Ῥ. ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤ·ΛΑΛΑΣΣ. Triquète ; monogr. Br. 21.
 4419. Même droit. Ῥ. ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤ·ΛΑΛΑΣΣ·ΕΠΙ ΔΙΟΔΩ. Triquète ; monogr. Br. 22.
 4420. Variété. Br. 21.
 4421. *Auguste*. Ῥ. ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ. Foudre ; monogr. Br. 24.
 4422. Variété. Br. 23.
 4423. Variété. Br. 25.
 4424. *Tibère*. Ῥ. ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ ΤΟΠΑΡΧΟΥ

1. J. Raillard, dans la *Numismatische Zeitschrift*, de Vienne, t. XXVII, 1895, p. 23.

ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑ[ΛΑΣΣΕΩΝ] ΕΠΙ ΔΙΟΔΩ. Foudre ;
monogr. Br. 24.

4425. Variété. Br. 23.

4426. Variété. Br. 22.

4427. *Galba et Polémon II.* Ῥ. Μ·ΑΝΤ·ΠΟΛΕΜΩΝ ΒΑΣΙΛΕΥΣ.
Pallas debout, s'appuyant sur son bouclier. Br. 23.

4428. *Domitien.* Ῥ. ΚΟΙΝΟΝ ΛΑΛΑΣΕΩΝ ΚΑΙ ΚΕΝΝΑΤΩΝ.
Corne d'abondance. Br. 20.

4429. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΟΛΒΕΩΝ. Harpè entre les bonnets
des Dioscures. Br. 18.

4430. Trône sacré. Ῥ. ΟΛΒΕΩΝ. Hermès debout, à g. Br. 18.

4431. Tête nue, barbue, d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΟΛΒΕΩΝ. Tour
crénelée. Br. 18.

4432. Massue. Ῥ. ΟΛΒΕΩΝ. Tour crénelée. Br. 18.

4433. *Hadrien.* Ῥ. ΟΛΒΕΩΝ. Tête d'Artémis, à dr., et croissant.
Br. 20.

4434. *Antonin le Pieux.* Ῥ. ΟΛΒΕΩΝ. Artémis Phosphoros dans
un bige de zébus bondissant à g. Br. 30. — Pl. VI,
fig. 6.

4435. *Antonin le Pieux.* Ῥ. ΟΛΒΕΩΝ. Aigle sur un foudre. Br.
23.

4436. *Septime Sévère.* ΑΥ·Κ·ΣΕΠ·ΣΕΟΥΗΡΟΣ ΠΕΡ·ΣΕΒ. L'empereur
radié, sur un cheval au pas, à dr. Ῥ. ΑΔΡ·ΑΝΤ·
ΟΛΒΕΩΝ ΜΗΤ·ΚΗ. Sérapis allant au pas, à dr. Br. 28.
— Pl. VI, fig. 7.

PHILADELPHIE

4437. *Trajan.* Ῥ. ΦΙΛΑΔΕΛ... ΚΗΤΙΔΟΣ. Zeus assis, à g. Br. 28.

4438. *Trajan.* Ῥ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΤΗΣ ΚΙΗΤ¹. Aigle dans un
temple distyle. Br. 24.

4439. *Maximin.* Ῥ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΚΗΤΙΔΟΣ. Tyché debout.
Br. 34.

4440. *Maximin.* Ῥ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΚΗΤΙΔΟΣ. Zeus debout
tenant une patère. Br. 26.

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 712.

SÉLEUCIE, *ad Calycadnum.*

4441. ΣΑ. Tête de Pallas, à dr. Ὶ. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΚΑΛΥΚΑΔΝΩΙ ΑΘΗ. Victoire, à g.; monogr. Br. 23. — Pl. VI, fig. 8.
4442. Autre exemplaire. Br. 23.
4443. Variété, avec ΚΑΛ (au lieu de ΑΘΗ). Br. 22.
4444. Variété, avec ΑΘ. ΑΝ. Br. 22.
4445. Variété, avec ΔΕ. Br. 21.
4446. Variété. Br. 21.
4447. Tête de Pallas, à dr. Ὶ. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΑΘΗΝΑΙΟΥ. Victoire, à g. Br. 19.
4448. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ. Tête de Pallas, à dr. Ὶ. ΞΕΝΑΡΧΟΥ. Victoire, à g. Br. 19.
4449. ΣΑ. Tête d'Apollon, à dr. Ὶ. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΚΑΛΥΚΑΔΝΩΙ ΑΘΗ ΑΘΗ. Protome de cheval, à dr. Br. 18. — Pl. VI, fig. 9.
4450. Variété, avec ΝΙ ΚΑΛ. Br. 18.
4451. Variété, avec des monogr. Br. 17.
4452. Variété. Br. 17.
4453. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ. Buste de Pallas, à dr. Ὶ. ΕΠΙ ΚΥΝΤΙ... Buste de Hélios, à dr. Br. 18.
4454. Tête laurée d'Apollon, à dr.; lyre. Ὶ. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΕΠΙ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. Buste d'Athéna, à dr. Br. 24.
4455. *Hadrien*. Ὶ. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΚΑΛΥΚΑΔΝΟΥ. Pallas nicéphore debout, à g. Ὶ. 25 (9 gr. 55).
4456. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ. Ε[ΠΙ..... Buste de Pallas, à dr. Br. 24.
4457. *Hadrien*. ΑΥΤ·ΚΑΙ·ΤΡ·ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΣΕΒ·Π·Π·ΕΤΟΥΣ Κ. Têtes affrontées d'Apollon et d'Artémis. Ὶ. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΤΩΝ Π·ΚΑΛΥ·ΤΗΣ ΙΕΡ·ΚΑΙ·Ας·ΑΥΤ. Pallas frappant un géant anguipède. Br. 29.
4458. *Sabine*. Ὶ. ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΤΩΝ Π·ΚΑΛΥΚΑΔΝΩ ΤΗΣ ΙΕΡ·Ας·ΑΥΤ. Io sur la vache qui l'emporte en bondissant, à g. Br. 25.

4459. *Lucius Verus*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYK} \cdot \text{TΩN Π} \cdot \dots \text{KALYKADNΩ}$. L'Espérance debout, à dr., tenant une fleur ; étoile et croissant. \mathfrak{R} . 28 (12 gr. 70).
4460. *Commode*. \mathfrak{K} . CEΛEYKEΩN . Pierre sacrée dans un temple tétrastyle. Br. 16.
4461. *Septime Sévère*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN TΩN Π} \cdot \text{KALYKADNΩ}$. Tyché debout. Br. 21.
4462. *Julia Domna*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN TΩN Π} \cdot \text{KALYK} \cdot \dots$. Io sur la vache qui l'emporte en bondissant, à dr., au milieu des Amours. Br. 24.
4463. *Julia Domna*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN TΩN ΠPOC TΩ KALYKADNΩ}$. Tyché debout. \mathfrak{R} . 24 (8 gr. 38).
4464. *Caracalla*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN TΩN ΠPOC KALYKADNΩ}$. Dionysos dans un bige de panthères, à dr., précédé par un Satyre. Br. 27. — Pl. VI, fig. 10.
4465. *Macrin*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN KALYKADNΩ}$. Zeus enfant et les trois Curètes. Br. 29.
4466. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN KALYKADNΩ EΛEYΘEPAC}$. Victoire, à g. Br. 32.
4467. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN KALYKADNΩ}$. Zeus enfant et les trois Curètes. Br. 30. — Pl. VI, fig. 11.
4468. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN KALYKADNΩ}$. Bustes affrontés d'Apollon et d'Artémis. Br. 24.
4469. *Julia Mamaea*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN TΩN ΠPOC TΩ KALYKADNΩ EΛEYΘEPAC}$. Femme debout, à dr., les mains ramenées sur la poitrine. Br. 32.
4470. *Gordien le Pieux*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN TΩN ΠPOC TΩ KALYKAD}$. Aphrodite en chiton talaire, debout, à dr., avec deux Amours. Br. 34.
4471. *Gordien*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEY[K} \cdot \text{EΩN TΩN ΠPOC T]Ω KALYKAD}$. Victoire debout, de face, sur un globe, tenant au-dessus de sa tête une couronne dans laquelle on lit : EΛEYΘEPAC . Br. 31.
4472. *Gordien*. \mathfrak{K} . $\text{CEΛEYKEΩN TΩN ΠPOC TΩ KALYKA-EΛEYΘEPAC}$. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 29.

4473. Variété. Br. 30.
4474. Gordien. R̄. **CEΛEYKEΩN TΩ·ΠPOC TΩ...** Le Calycadnus couché, à g. Br. 29.
4475. Gordien. R̄. **CEΛEYKEΩN TΩ·ΠPOC TΩ KALYK.** L'empereur couronnant Tyché debout, à g. Br. 28.
4476. Gordien. R̄. **CEΛEYK[ΕΩN...]**. L'empereur à cheval, au pas, à dr. ; derrière, un homme nu debout. Br. 26.
4477. Gordien. R̄. **CEΛEYKEΩN.** Artémis chasseresse debout entre un arbre, au pied duquel est un faisceau de flèches et un bosquet où l'on voit un cerf. Br. 27. — Pl. VI, fig. 12.
4478. *Philippe, père.* R̄. **CEΛEYKEΩN TΩN ΠPOC TΩ KALYKADNΩI.** Bustes affrontés d'une femme coiffée du polos, et d'un jeune homme lauréat. Br. 33.
4479. *Trébonien Galle.* R̄. **CEΛEYKEΩN TΩN ΠPOC TΩ KALYKADNΩ.** Autel entre deux enseignes. Br. 28.
4480. *Trébonien Galle.* R̄. **CEΛEYKEΩN TΩ·ΠPOC KALYKADN.** Pallas combattant un géant anguipède. Br. 30.
4481. *Gallien.* R̄. **CEΛEYKEΩN TΩN Π·KALYKADNΩ.** Victoire debout, à g. Br. 29.
4482. *Gallien.* R̄. **CEΛEYKEΩN TΩN TPOC KANΩ (sic).** Pallas combattant un géant anguipède. Br. 29. — Pl. VI, fig. 13.
4483. *Gallien.* R̄. **CEΛEYKEΩN.** Buste de Pallas, à g. Br. 27.

SELEUCIE *ad Pyramum.*

4484. Tête de Zeus, à dr. R̄. **ΣEΛEYKEΩN TΩN ΠPOC TΩI ΠYPAΜΩI.** Ciste sur un trépied entre deux monogr. Br. 21.

SELINUS

4485. *Trajan.* R̄. **CEΛINOYCIΩN,** Deux statues de femmes voilées, tenant des épis, debout côte à côte, sur une base. Br. 23. — Pl. VI, fig. 14.
- 4486 *Macrin.* R̄. **TPAIANO·CEΛINOY·THC IEP.** Personnage de-

bout, de face, vêtu d'une tunique courte et d'un manteau, tenant un sceptre et une patère ; à ses pieds, un aigle. Br. 29. — Pl. VI, fig. 15.

SOLI-POMPEIOPOLIS

4487. *Roi de Cilicie*, incertain (vers 450-400 av. J.-C. ¹). Le roi de Cilicie agenouillé, à g., bandant son arc. Ῥ. ΣΟ. Grappe. Carré creux. R. 12 (3 gr. 33).
4488. Le roi de Cilicie agenouillé, à g., bandant son arc. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ ΑΚ. Grappe ; mouche. Carré creux. R. 24 (10 gr. 40).
4489. Le roi de Cilicie agenouillé, à g., bandant son arc ; tête de Satyre. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ. Grappe ; mouche. Carré creux. R. 13 (3 gr. 41).
4490. Le roi de Cilicie agenouillé, à g., bandant son arc. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ ΓΑ. Grappe ; mouche. R. 22 (10 gr. 56).
4491. Le roi de Cilicie agenouillé, à g., bandant son arc. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ. Grappé ; croix ansée. R. 20 (10 gr. 63). — Pl. VI, fig. 16.
4492. *Tiribaze* (de 386 à 380 av. J.-C. ²). Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΣΟΛΙΚΟ[N]. Tête de Tiribaze, coiffée de la tiare perse, à dr. R. 21 (10 gr. 18).
4493. Tête de Pallas coiffée du casque athénien, à dr. Ῥ. ΣΟ. Grappe. Carré creux. R. 21 (9 gr. 87).
4494. Même droit. Ῥ. ΣΟΛΕ. Grappe dans un carré creux. R. 20 (10 gr. 57).
4495. Même droit. Ῥ. ΣΟΛΕ. Grappe accostée de A B, dans un carré creux. R. 22 (10 gr. 52).
4496. Même droit. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ. Grappe. R. 9 (0 gr. 59).
4497. Tête de Pallas, coiffée du casque corinthien, à dr. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ ΔΑ. Grappe ; chouette. R. 21 (9 gr. 75).
4498. Même droit. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ ΝΙ. Grappe ; étoile et chouette. R. 24 (8 gr. 51).

1. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 19 et Introd., p. xxv.

2. E. Babelon, *op. cit.*, p. 21 et Introd., p. xxx.

4499. Même droit. Ῥ. ΣΟΛΕΩ[N] ΗΡΩΙ. Grappe ; balaustium et chouette. Ἀ. 22 (9 gr. 72).
4500. Même droit. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙ... Grappe ; étoile et chouette. Ἀ. 22 (9 gr. 82).
4501. Égide avec le Gorgonium, au centre. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ. Europe sur le taureau, à dr. ; aigle et monogr. Br. 24.
4502. Variété. Br. 24.
4503. Tête de Méduse, de face. Ῥ. ΕΥΑΓ. Casque. Br. 12.
4504. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ ΔΑ. Grappe. Br. 12.
4505. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ ΕΘ. Chouette. Br. 20.
4506. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ ΗΝ. Chouette. Br. 21.
4507. Tête d'Artémis, à dr. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ Θ. Corne d'abondance. Br. 17.
4508. Tête radiée, imberbe, à dr. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ. Pallas nicéphore assise, à g. Br. 23.
4509. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ ΑΡΤ. Bonnets des Dioscures. Br. 18.
4510. Variété ; monogr. Br. 18.
4511. Tête d'Artémis, à dr. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ. Pallas Promachos, à dr. ; monogr. Br. 21.
4512. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΣΟΛΕΩΝ. Pallas debout, de face ; monogr. Br. 21.
4513. Tête de Pompée, à dr. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Victoire, à dr. Br. 19.
4514. Tête de Pompée, à dr. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΘΜΡ Η ΑΛΚΜΗΝΕΜΑ. Pallas nicéphore, à g. Br. 24.
4515. Zeus nicéphore assis, à g. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΘΚΣ. Le philosophe Chrysippe debout, à dr. Br. 31.
4516. Néron. Ῥ. ΠΟΜΠΗ.... ΑΡ ΓΡ ΔΗ ΑΝ ΝΙ (?). Pallas nicéphore debout, à g. Br. 24.
4517. Néron. Ῥ.ΠΑ ΔΙ ...ΡΕΤΡΑ(?). Pallas nicéphore debout, à g. Br. 23.
4518. Domitien. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΘΜΡ Η ΑΛΚΜΗΜΕΝΑ. Pallas nicéphore, à g. Br. 23.
4519. Domitien. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛ[ΕΙΤΩΝ.....]ΔΗ Α. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 22.

4520. Variété. Br. 21.
4521. *Julia Domna* Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ... Tyché assise, à g., un Fleuve nageant à ses pieds. Br. 35.
4522. *Caracalla*. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΓΟΣ ΠΗΓΗ ΣΟΥΝΙΑΣ. La fontaine Sunias couchée, à g. Br. 30. — Pl. VI, fig. 17.
4523. *Julia Mamaea*. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΙΕΡΑΣ ΑΥΤΟΝ... ΗΥΣ ΒΨ. Asclépios, Hygie et Téléphore debout. Br. 34.
4524. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΑΨ. Dionysos Rogon debout. Br. 32.
4525. *Gordien*. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ Α Γ Γ Τ. Buste du philosophe Chrysippe, à dr. Br. 32. — Pl. VI, fig. 18.
4526. *Gordien*. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ Ϛ Τ Α Ϛ. Homme debout au pied d'un arbre et levant la main droite. Br. 34.
4527. *Gordien*. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Ϛ Τ Α Ζ. Pallas debout, s'appuyant sur sa lance et son bouclier. Br. 30.
4528. *Philippe, fils*. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛ. Λ Α Τ Σ. Buste du poète Aratus, à dr. Br. 32. — Pl. VI, fig. 19.
4529. *Volusien*. Ῥ. ΠΟΜΠΗΙΟΠΟΛΙΤΩΝ Α. Pallas debout s'appuyant sur sa lance et son bouclier. Br. 27.

SYEDRA

4530. *Tibère*. Ῥ. ΣΥΕΔΡΕΩΝ. Déméter debout, à g. Br. 15.
4531. *Trajan*. Ῥ. ΣΥΕΔΡΕΩΝ. Déméter debout, de face. Br. 21.
4532. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΥΕΔΡΕΩΝ. Déméter debout, de face. Br. 15.
4533. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΣΥΕΔΡΕΩΝ. Aphrodite debout, à demi-nue, tenant un miroir. Br. 23.
4534. *Lucius Verus*. Ῥ. ΣΥΕΔΡΕΩΝ. Aphrodite, Arès et Hermès debout, côte à côte. Br. 28.
4535. *Maxime*. Ῥ. ΣΥΕΔΡΕΩΝ. Arès assis, à dr., s'appuyant sur sa lance et son bouclier. Br. 31.
4536. *Maxime*. Ῥ. ΣΥΕΔΡΕΩΝ. Arès debout, à g. Br. 25.

4537. Maxime. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}$. Aphrodite à sa toilette, debout. Br. 23.
4538. Trajan Dèce. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N GYMNACIAPXIA}$. Grande vasque surmontée de trois petits vases, entre deux palmes. Br. 29.
4539. Trajan Dèce. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}$. Aphrodite, Arès et Hermès debout côte à côte. Br. 30.
4540. *Herennius Etruscus*. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}$. Hadès assis, à g., ayant devant lui Déméter debout. Br. 25.
4541. Valérien, père. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}$. Arès debout. Br. 35.
4542. Valérien, père. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}$. Aphrodite, Arès et Hermès debout côte à côte. Br. 27.
4543. Gallien. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}$. Arès assis, à dr., s'appuyant sur sa lance et son bouclier. Br. 28.
4544. Gallien. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}$. Aphrodite, Arès et Hermès debout. Br. 28.
4545. Gallien. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}\ \Theta\epsilon\text{M}\text{I}\text{C}$. Deux lutteurs. Br. 29.
4546. Salonine. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}$. Déméter s'avancant à dr., une torche dans chaque main. Br. 30.
4547. Salonine. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}\ \Theta\epsilon\text{M}\text{I}\text{C}$. Table surmontée de deux urnes remplies de palmes. Br. 28.
4548. Salonine. R^{y} . $\text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}$. Déméter debout, à dr. Br. 31.
4549. Salonine. R^{y} . $\text{C}\epsilon\text{M}\text{N}\text{H}\text{C}\ \epsilon\text{N}\Delta\text{O}\text{I}\text{O}\text{T}\epsilon\text{P}\text{A}\text{C}\ \text{CY}\epsilon\Delta\text{P}\epsilon\Omega\text{N}$. Couronne. Br. 30.

TARSE

4550. *Roi de Cilicie* incertain (vers 450 av. J.-C. ¹). Le roi de Cilicie sur un cheval au pas, à g. ; dessous, tête d'aigle. R^{y} . Le roi de Cilicie agenouillé, à dr., tirant de l'arc ; tête d'aigle et croix ansée. Carré creux. R . 20 (10 gr. 74).
4551. Le roi de Cilicie tenant deux javelots, sur un cheval au galop, à g. ; abeille. R^{y} . IYI (IYI , *Tarsou*). Archer

1. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 17 et Introd., p. xxv.

- nu agenouillé, à dr. ; épi et osselet. Carré creux. *R.* 22 (10 gr. 14). — Pl. VI, fig. 20.
4552. Le roi de Cilicie sur un cheval galopant, à dr. *R.* 191 (תרד, *Tarsou*). Hoplite grec agenouillé, à dr. Carré creux. *R.* 22 (10 gr. 45).
4553. Le roi de Cilicie sur un cheval galopant, à dr. ; abeille. *R.* 191 (תרד, *Tarsou*). Hoplite grec agenouillé, à dr. ; épi, abeille et osselet. Carré creux. *R.* 21 (10 gr. 27).
4554. Variété. *R.* 21 (10 gr. 36). — Pl. VI, fig. 21.
4555. Le roi de Cilicie sur un cheval galopant, à dr. ; abeille. *R.* 191 (תרד, *Tarsou*). Hoplite grec agenouillé, à dr. ; épi. *R.* 16 (3 gr. 23).
4556. Le roi de Cilicie sur un cheval galopant, à dr. *R.* 191 (תרד, *Tarsou*). Hoplite grec agenouillé, à g. *R.* 21 (10 gr. 75).
4557. Variété. *R.* 22 (10 gr. 66).
4558. Variété. *R.* 22 (10 gr. 29).
4559. Lion dévorant un taureau. *R.* 191 (תרד, *Tarsou*). Épi ; tête de loup. *R.* 19 (10 gr. 27). — Pl. VI, fig. 22.
4560. Variété. *R.* 15 (3 gr. 49).
4561. Lion dévorant un taureau. *R.* Empreinte creuse. *R.* 20 (10 gr.). Imitation barbare des types du n° 4559. — Pl. VI, fig. 23.
4562. *Pharnabaze* (de 379 à 374 av. J.-C.)¹ 191 טילתרו (בעלתרו, *Baaltars*). Baaltars à demi-nu assis, à g., tenant un long sceptre. *R.* 191 פרנבוז כלך (*Pharnabaze. Cilicie*). Tête barbue et casquée d'Arès, à g. *R.* 21 (10 gr. 71). — Pl. VI, fig. 24.
4563. Tête d'Aréthuse, de face. *R.* 191 פרנבוז חלך (*Pharnabaze. Cilicie*). Tête barbue et casquée d'Arès, à dr. *R.* 21 (10 gr. 75).

1. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 23 et Introd., p. xxxiv.

4564. Tête d'Aréthuse, de face. R. ΚΙΛΙΚΙΟΝ ὙΛΗ (חלך). Tête barbue et casquée d'Arès, à g. R. 21 (10 gr. 55). — Pl. VI, fig. 25.
4565. Tête d'Aphrodite, à dr. R. Lég. araméenne fruste. Tête barbue et casquée d'Arès, à dr. R. 10 (0 gr. 52).
4566. Tête d'Aréthuse, de face. R. ὙΛΗ (חלך, Cilicie). Tête barbue et casquée d'Arès, à dr.; croix ansée. R. 10 (0 gr. 83).
4567. Tête d'Aréthuse, de face. R. Buste d'Aphrodite, avec un large collier, à dr. R. 10 (0 gr. 75).
4568. *Datame* (de 378 à 372 av. J.-C.)¹. Tête d'Aréthuse, de face. R. דַּתַּמֶּה (תרדמו, *Datame*). Tête barbue et casquée d'Arès, à dr. R. 22 (10 gr. 80).
4569. בַּעַלְתָּרִי (Baaltars). Baaltars assis, à dr., tenant un épi et une grappe; thymiaterion, bucrane. Cercle crénelé au pourtour. R. דַּתַּמֶּה (תרדמו, *Datame*). *Datame* assis, à dr., regardant une flèche qu'il tient des deux mains; arc et disque d'Ormuzd. R. 23 (10 gr. 39). — Pl. VII, fig. 1.
4570. בַּעַלְתָּרִי (Baaltars). Baaltars assis, à g., tenant un épi et une grappe; thymiaterion. Cercle crénelé au pourtour. R. דַּתַּמֶּה אַנָּה (תרדמו, *Datame, Ana*). Deux divinités debout devant un temple et se regardant; l'un des dieux, sans doute Anou, est nu et barbu; l'autre, sans doute Baaltars, est drapé; ils sont séparés par un thymiaterion. (Le fronton du temple est rogné). Carré creux. R. 23 (10 gr. 78). — Pl. VII, fig. 2.
4571. Variété; au droit, Baaltars est tourné à dr. R. 22 (10 gr. 60).
4572. *Mazaios* (de 361 à 333 av. J.-C.)². בַּעַלְתָּרִי (Baaltars). Baaltars assis, à g., tenant un sceptre et un

1. E. Babelon, *op. cit.*, p. 25 et *Introd.*, p. xxxviii.

2. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 28 et *Introd.*, p. xlhii.

- bouquet d'épis et de raisin. R. 1414 (מזדי, *Mazaios*).
Lion dévorant un cerf; א (ע). R. 23 (10 gr. 75).
4573. Même droit. R. 1414 (מזדי, *Mazaios*). Lion dévorant un cerf; מ (מ). Carré de lignes. R. 22 (10 gr. 72).
4574. Même droit; sous le trône de Baaltars, une tête de bélier. R. pareil au précédent, mais sans le carré de lignes. R. 23 (10 gr. 74).
4575. Variété, sans la lettre מ, au revers. R. 26 (12 gr. 02).
4576. 1414 ט (בעלתרה, *Baaltars*). Baaltars assis, à g., tenant un sceptre et un aigle; נ (נת); sous le trône, מ (מ). R. 1414 (מזדי, *Mazaios*). Lion dévorant un taureau. R. 23 (10 gr. 48).
4577. Même légende et même type; devant Baaltars, un cep de vigne; sous le trône, מ. R. 1414 ט (בעלתרה, *Baaltars*). Baaltars assis, à g., tenant un sceptre et un aigle; נ (נת); sous le trône, מ (מ). R. 1414 (מזדי, *Mazaios*). Lion dévorant un taureau. R. 23 (10 gr. 48).
4577. Même légende et même type; devant Baaltars, un cep de vigne; sous le trône, מ. R. 1414 ט (בעלתרה, *Baaltars*). Baaltars assis, à g., tenant un sceptre et un aigle; נ (נת); sous le trône, מ (מ). R. 1414 (מזדי, *Mazaios*). Lion dévorant un taureau. R. 23 (10 gr. 48).
- Pl. VII, fig. 3.
4578. 1414 ט (בעלתרה, *Baaltars*; lég. barbare, lettres retournées). Baaltars assis, à g.; devant, un épi. R. Les pyles de la Cilicie et lion dévorant un taureau; massue, couronne et B. R. 24 (10 gr. 22).
4579. 1414 ט (בעלתרה, *Baaltars*). Baaltars, assis, à g., comme ci-dessus. R. 1414 (מזדי, *Mazaios*). Lion à g., sur un croissant, et étoile. R. 22 (10 gr. 05).
4580. 1414 ט (בעלתרה, *Baaltars*). Baaltars assis, à dr., tenant un sceptre et une fleur, et coiffé d'une haute tiare conique. R. Lion couché, à g.; arc. R. 22 (10 gr. 62).
— Pl. VII, fig. 4.
4581. Baaltars assis, à g. R. 1414 (מזדי, *Mazaios*). Zébu cornupète, à dr. Br. 16 (2 gr. 92).
4582. Buste de Pallas, de face, avec un casque à triple aigrette;

- grappe et **T**. **R**. Baaltars assis, à g.; épi, grappe, feuille de lierre et **B**; sous le trône, **T**. **R**. 23 (10 gr. 88).
4583. Tête d'Héraclès imberbe, vue de face, coiffée de la peau de lion. **R**. Aigle debout, à g., sur une tête de cerf. **R**. 11 (0 gr. 62)¹.
4584. Baaltars assis, à g. **R**. Protome de loup et croissant. **R**. 10 (0 gr. 49).
4585. Variété. **R**. 10 (0 gr. 49).
4586. Variété. **R**. 10 (0 gr. 58).
4587. Pallas assise, à g., au pied d'un arbre; elle est accoudée sur son bouclier et elle tient sa lance debout. **R**. Lég. fruste. Joueuse d'osselets agenouillée à g.; derrière elle, un balaustium sur sa tige. **R**. 22 (9 gr. 88).
4588. Tête de Tyché, à dr. **R**. **ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΚΥΔΝΩΙ**. Zeus Dolichenos (Sardanapale) debout, à dr. sur un lion cornu; monogr. Br. 17.
4589. Variété. Br. 15.
4590. Tête de Tyché. **R**. **ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΚΥΔΝΩΙ**. Zeus assis, à g.; **E** et **H**. Br. 22.
4591. Massue dans une couronne de chêne. **R**. **ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ [ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ] ΚΥΔΝΩΙ**. Corne d'abondance. Br. 21.
4592. *Alexandre II Zébina*, roi de Syrie (128 à 123 av. J.-C.). Tête diadémée du roi, à dr. **R**. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ**. Zeus Dolichenos (Sardanapale) debout, à dr., sur un lion cornu; monogr. **R**. 19 (3 gr. 93).
4593. *Antiochus VIII Grypus*, roi de Syrie (125 à 96 av. J.-C.). Tête diadémée du roi, à dr. **R**. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ**. Autel de Zeus Dolichenos, dit monument de Sardanapale²; **ΘΕ Π**. **R**. 29 (16 gr. 41).
4594. *Antiochus IX Cyzicène*, roi de Syrie (116 à 95 av. J.-C.). Tête diadémée du roi, à dr. **R**. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ**

1. J.-P. Six, dans le *Numism. Chronicle*, 1895, p. 193 et suiv.

2. Sur ce type, voyez E. Babelon, *Les rois de Syrie*, Introd., p. CLVI et suiv.

- ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ.** Autel de Zeus Dolichenos, dit monument de Sardanapale; monogr. \mathcal{A} . 27 (16 gr. 08).
4595. Antiochus IX Cyzicène. Tête diadémée du roi, à dr. \mathcal{R} . **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ.** Zeus Dolichenos (Sardanapale) debout, à dr., sur un lion cornu. \mathcal{A} . 19 (4 gr.).
4596. Tête de Tyché, à dr. \mathcal{R} . **ΤΑΡΣΕΩΝ.** Zeus Dolichenos ou Sardanapale debout, à dr., sur un lion cornu; monogr. \mathcal{A} . 17 (3 gr. 77).
4597. Même description; autres monogr. Br. 21.
4598. Même description; autres monogr. Br. 18.
4599. Même description; autres monogr. Br. 14.
4600. Même description; autres monogr. Br. 18.
4601. Tête de Tyché, à dr. \mathcal{R} **ΤΑΡΣΕΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ.** Zeus Dolichenos (Sardanapale) debout sur un lion cornu, à dr. Br. 19.
4602. Tête de Tyché, à dr. \mathcal{R} . **ΤΑΡΣΕΩΝ.** Autel de Zeus Dolichenos ou tombeau de Sardanapale; monogr. Br. 21.
4603. Variété; autres monogr. Br. 20.
4604. Variété; autres monogr. Br. 21.
4605. Variété; autres monogr. Br. 21.
4606. Variété; autres monogr. Br. 20.
4607. Variété; autres monogr. Br. 21.
4608. Variété; autres monogr. Br. 21.
4609. Tête de Tyché, à dr. \mathcal{R} . **ΤΑΡΣΕΩΝ.** Autel de Zeus Dolichenos ou tombeau de Sardanapale; **ΚΑΝ ΦΙΛΙ.** Br. 25.
4610. Variété, avec **ΜΑΡ ΧΑΡ**, au revers. Br. 20.
4611. Tête de Tyché, à dr. \mathcal{R} . **ΤΑΡΣΕΩΝ.** Zeus assis, à g.; monogr. Br. 21.
4612. Variété (tréflage au revers). Br. 21.
4613. **ΜΗΤΡΟ** en monogr. Massue; couronne de chêne au pourtour. \mathcal{R} . **ΤΑΡΣΕΩΝ.** Zeus nicéphore, à g.; étoile. Br. 17.
4614. Variété. Br. 17.
4615. **ΛΥΣΙΑ.** Massue; couronne de chêne au pourtour. \mathcal{R} . **ΤΑΡΣΕΩΝ.** Zeus nicéphore assis, à g.; étoile. Br. 16.

4616. Massue dans une couronne. $\text{Ϛ} \cdot \text{TAPCCEON} \Lambda \text{A} \Delta \text{IO}$. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 17.
4617. Massue, dans une couronne de chêne. $\text{Ϛ} \cdot \text{TAPCCEON}$. Corne d'abondance; deux monogr. Br. 18.
4618. Tyché assise, à dr., le Cydnus nageant à ses pieds; derrière, OPTYGOTHPA . $\text{Ϛ} \cdot \text{TAPCCEON} \cdot \text{NAEI} \cdot \text{NIKO} \Delta \text{A}$. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 26. — Pl. VII, fig. 5.
4619. Variété. Br. 26.
4620. Tyché assise, à dr., le Cydnus nageant à ses pieds. $\text{Ϛ} \cdot \text{TAPCCEON} \cdot \text{EIKY} \text{OC}$ (?). Zeus nicéphore assis, à g. Br. 27.
4621. APCAKOY . Tyché assise, à dr., le Cydnus nageant à ses pieds. $\text{Ϛ} \cdot \text{TAPCCEON} \text{ TEN} | \text{ON} | \text{TOC}$. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 24.
4622. *Tibère*. $\text{Ϛ} \cdot \text{CEBACTHCTC IOYΛIACTC HPACTC MHTP} \cdot \text{TAP}$. Héra voilée, assise à dr. A . 27 (15 gr. 20).
4623. *Trajan*. $\text{Ϛ} \cdot \text{DHMAPX} \cdot \text{EE YPAT} \cdot \text{G} \cdot \text{TAP}$. Tyché assise, à dr., le Cydnus nageant à ses pieds. A . 28. (15 gr. 64)
4624. *Trajan*. $\text{ADPIANON TAPCCEON MHTPOΠOΛEΩC}$. Aigle debout sur une harpè. A . 28 (13 gr. 14).
4625. *Hadrien*. ADPIANHC TAPCCEON . Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. $\text{Ϛ} \cdot \text{MHTPOΠOΛEΩC BOHTHOY}$. Persée debout, tenant la harpè et une statuette d'Apollon entre deux lévriers dressés. Br. 28.
4626. Variété. Br. 27. — Pl. VII, fig. 6.
4627. Variété. Br. 27.
4628. *Hadrien*. $\text{Ϛ} \cdot \text{ADPIANHC TAP} \cdot \text{MHTPOΠO}$. Tyché assise, à dr., le Cydnus nageant à ses pieds. Br. 24.
4629. *Sabine*. $[\text{BOYAH}] \text{TAPCCEON MHTPOΠOΛEΩC}$. La Boulé assise, à g. Br. 29.
4630. *Antinous*. ANTINOOC HPΩC . Buste d'Antinous, à g. $\text{Ϛ} \cdot \text{ADPIANHC TAPCOY MHTPOΠOΛEΩC NEOKOPOY KYΔNOC}$. Le Cydnus couché, à g. Br. 36.
4631. Même droit. $\text{Ϛ} \cdot \text{ADPIANHC TAPCOY MHTPOΠOΛEΩC NEΩ IAKX}$ ¹. Ciste dionysiaque entre deux thyrses. Br. 30.

1. E. Babelon, *Mélanges numism.*, 2^e série, p. 25.

4632. *Antonin le Pieux*. [ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΤΑΡΣΕΩΝ] ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. Temple à dix colonnes ; sur le fronton, ΚΟΙΝΟΣ ΚΙΛΙΚΙΑΣ. Br. 35.
4633. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΤΑΡΣΕΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. Temple à dix colonnes ; sur le fronton, ΚΟΙΝΟΣ ΚΙΛΙΚΙΑΣ. Br. 25.
4634. *Marc Aurèle* Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΗΣ ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. L'autel de Zeus Dolichenos (tombeau de Sardanapale) sous un portique en plein cintre soutenu par deux guerriers ailés. Br. 31.
4635. *Marc Aurèle*. Ῥ. [ΑΔΡΙΑΝΗΣ] ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ... ΟΜΟΝΟΙΑ ΣΕΒΑΣΤΩΝ. Marc Aurèle et L. Vérus se donnant la main. Br. 34.
4636. *Commode*. Ῥ. ΑΔΡ·ΚΟΜ·ΤΑΡ·ΜΗ·ΝΕΩΚΟ·ΚΟΜΟΔΕΙ·ΟΙΚΟΥΜΕ. Grande urne des jeux. Br. 26.
4637. *Septime Sévère*. Ῥ. ...ΜΗΤΡΟΠ... Couronne à laquelle sont rattachées une série de petites têtes humaines et les lettres Γ Β ; au centre, ΚΙΛΙΚΑΡΧΙΑΣ. Br. 35.
4638. *Septime Sévère*. Ῥ. ΑΔΡΙ·ΣΕΥΗΡΙΑΝΗΣ ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛ...Γ Β. L'empereur debout, à g., tenant une patère et la harpè, et sacrifiant devant une statue d'Apollon placée sur un cippe, et qui tient de chaque main un lévrier dressé sur ses pattes de derrière. Br. 37.
4639. *Caracalla*. Ῥ. ΤΥΧΗ ΤΑΡΣΟΥ Α·Μ·Κ· ΜΗΤΡΟ. Tyché assise, à g., le Cydnus nageant à ses pieds. Billon 26.
4640. *Caracalla*. Ῥ. ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟΝ ΕΛΕΥΘΕΡΟΝ ΤΑΡΣΕΩΝ. Pallas assise, à g., déposant son vote dans une urne. Billon 24. — Pl. VII, fig. 7.
4641. *Caracalla*. Ῥ. ΑΝΤΩΝΙΑΝΗΣ ΣΕΥΗ·ΑΔΡ·ΜΗΤΡΟ·ΤΑΡΣΟΥ Α Μ Κ Γ Β. L'empereur en Triptolème, dans un char trainé par deux dragons, à dr. Br. 33. — Pl. VII, fig. 8.
4642. *Caracalla*. Ῥ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΟΙΚΟΥΜΕΝ... Α·Μ·Κ·Γ·Β. Table et urne de jeux. Br. 29.
4643. *Caracalla*. Ῥ. ΤΑΡΣΟΥ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕ·Α·Μ·Κ·Γ·Β. Couronne dans laquelle il y a ΔΗΜΙ (?). Br. 24.

4644. Caracalla. \mathcal{R} . ΑΔΡ·ΣΕΥΗΡΙΑΝΗΣ ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛ·
Γ·Β. L'empereur debout, à g., donnant la main à une
femme aussi debout devant lui (fruste). Br. 35.
4645. Caracalla. \mathcal{R}ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ.....ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡ·ΚΟΙ-
ΝΟΝ Κ[ΙΛΙΚΙΑΣ] L'empereur et Tyché debout, se don-
nant la main (fruste). Br. 35.
4646. Caracalla. \mathcal{R} . ΤΑΡΣΟΥ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛ·Α Μ Κ. Deux
couronnes, l'une sur un cippe, l'autre entourée de têtes
humaines et des lettres Γ Β. Br. 33. — Pl. VII, fig. 9.
4647. Caracalla. \mathcal{R} . ΑΔΡΙ·ΣΕΟΥΗΡΙ·ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥΠΟΛ·ΤΑΡΣΟΥ
ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟΝ Γ Β. Tyché debout entre deux temples.
Br. 36.
4648. Caracalla. \mathcal{R} . ΑΝΤΩΝΙΑΝΗΣ (*sic*) ΣΕΥ·ΑΔΡ·ΜΗ·ΤΑΡΣΟΥ..
L'empereur dans un quadrigé de face. Br. 33.
4649. Caracalla. \mathcal{R} . ΑΝΤΩΝ.... ΣΕΥΗΡ·ΑΔΡ·ΜΗΤΡ·Α Μ Κ Γ Β.
L'empereur nu, debout, tenant un buste d'homme sur
sa main droite. Br. 35.
4650. Caracalla. \mathcal{R} . ΑΝΤΩΝΕΙΝΙΑΝΗΣ..... Couronne autour de
laquelle on lit : ΚΟΙΝ·ΕΛΕΥΘΕ·Α Μ Κ Γ Β, et à l'intérieur,
Α Μ Κ Γ Β·ΚΟ·ΕΛΕ¹. Br. 34.
4651. Caracalla. \mathcal{R} . ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Α Μ Κ Γ Β.
Apollon nu debout, tenant son arc posé sur un cippe.
Br. 34.
4652. *Diaduménien*. Μ·ΟΠ·ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ ΚΑΙΣ. Buste de Diadu-
ménien, à dr. \mathcal{R} . ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠ. Victoire allant à
g. Billon 20.
4653. *Cornelia Paula*. \mathcal{R} . ΤΑΡΣΟΥ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Α Μ Κ
Γ Β. Tyché assise, à g., le Cydnus nageant à ses pieds.
Br. 28.
4654. *Sévère Alexandre*. \mathcal{R} . ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑΝΩΝ ΑΔ.....Α Μ Κ Γ Β·
ΠΑΤΡΩΟΣ. Persée debout, à dr., tenant la harpè de la
main droite et une statuette d'Apollon sur sa main gauche
levée; il paraît chasser un pêcheur qui s'enfuit devant

1. Cette légende doit s'interpréter ainsi : Πρώτη, μεγίστη, καλλίστη, γράμματι
βουλῆς. Κοινόν ἐλευθερον.

lui en emportant un poisson accroché à sa ligne. Br. 38.
— Pl. VII, fig. 10.

4655. Sévère Alexandre. R. ΑΑΕ...ΣΕΥΗ·ΑΔΡΙΑ·ΜΗΤΡΟ·ΤΑΡ-
 CEΩΝ·Α Μ Κ Γ Β. Quatre personnages debout qui
 viennent de sacrifier un taureau au pied d'une statue
 d'Apollon élevée sur une colonne. Br. 38.
4656. Sévère Alexandre. R. ΔΩΡΕΑ ΑΛΕΧΑΝΔΡΟΥ (*sic*) ΤΑ·ΜΗ·
 Α·Μ·Κ·Γ·Β. Galère à la voile. Br. 37.
4657. Sévère Alexandre. R. ΑΔΡ·ΣΕΟΥ·ΑΛΕΞΑΝ·ΜΗΤ·ΤΑΡ·Α·Μ·
 Κ·Γ·Β. Pallas debout, sacrifiant sur un autel. Br. 38.
4658. *Maximin*. R. ΤΑΡCOY·ΤΗΣ·ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC Α·Μ·Κ·Γ·Β.
 Héraclès nu, debout à g., tenant sa massue et une
 patère. Br. 37.
4659. *Maximin*. R. ΤΑΡCOY ΤΗΣ ΜΗΤΡΠΟΛΕΩC Α·Μ·Κ·Γ·Β.
 Temple tétrastyle avec la statue d'Apollon de face, un
 lévrier dressé à côté de lui. Br. 35.
4660. *Maximin*. R. ΤΑΡCOY ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC Α·Μ·Κ·Γ·Β.
 Pallas dans un quadrigé au galop, de face. Br. 36.
4661. *Maxime*. R. ΤΑΡCOY ΤΗΣ ΜΗΤΡΟ. Couronne ornée de
 six têtes humaines et d'une Victoire ; au centre, ΕΠΑΡ-
 ΧΙΕΩΝ. Br. 34. — Pl. VII, fig. 11.
4662. *Maxime*. R. ΤΑΡCOY ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC Α·Μ·Κ·Γ·Β. Apol-
 lon nu debout, tenant son arc et accoudé sur un cipre.
 Br. 34.
4663. *Maxime*. R. ΤΑΡCOY ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC Α·Μ·Κ·Γ·Β. Némé-
 sis debout, à g., un griffon à ses pieds. Br. 32.
4664. *Pupien*. ΑΥΤ·ΚΕC·Μ·ΛΟΔ ΠΟΠΑΗΝΙΟC CΕ·Π·Π (*sic*). Buste
 radié de Pupien, à dr. R. ΤΑΡCOY ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC
 Α·Μ·Κ·Γ·Β. Têtes de Balbin, de Pupien et de Gordien.
 Br. 36.
4665. *Pupien*. R. ΤΑΡCOY ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC Α·Μ·Κ·Γ·Β. Persée
 debout, tenant la harpè et la tête de Gorgone. Br. 35.
4666. *Balbin*. ΑΥΤ·ΚΕC·ΚΕΛ·ΒΑΛΒΕΙΝΟC CΕΒ·Π·Π. Buste de
 Balbin, à dr. R. ΤΑΡCOY ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩC Α·Μ·Κ·Γ·
 Β. Victoire tenant une palme et une couronne. Br. 36.

4667. *Gordien le Pieux*. Ὶ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟ·Α·Μ·Κ·Γ·Β. Le Cyd-nus couché, à g., tenant une corne d'abondance. Br. 31.
4668. Gordien. Ὶ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. Deux couronnes concentriques ornées de têtes humaines. Br. 35.
4669. Gordien. Ὶ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Α·Μ·Κ·Γ·Β. L'em-pereur debout, radié, tenant sa lance et une Victoire; à ses pieds, un captif enchaîné. Br. 37.
4670. Gordien. Ὶ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Α·Μ·Κ·Γ·Β. Héra-clès tuant les oiseaux de Stymphale. Br. 35. — Pl. VII, fig. 12.
4671. Gordien. Ὶ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Α·Μ·Κ·Γ·Β. Le monstre Scylla. Br. 35.
4672. Gordien. Ὶ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΣΕΟΥΗΡΕΙΑ ΑΔΡΙΑΝ·Α·Μ·Κ·Γ·Β. Deux urnes des jeux sur une table. Br. 38.
4673. Gordien. Ὶ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Α·Μ·Κ·Γ·Β. Autel entouré de quatre personnages; au second plan, une colonne surmontée de la statue d'Apollon. Br. 35. — Pl. VII, fig. 13.
4674. Gordien. Ὶ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Α·Μ·Κ·Γ·Β. L'em-pereur nicéphore debout. Br. 38.
4675. *Tranquilline*. Ὶ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Α·Μ·Κ·Γ·Β. L'autel de Zeus Dolichenos (tombeau de Sardanapale) sous un portique en plein cintre. Br. 29.
4676. *Philippe, père*. Ὶ. ΤΑΡΣΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Α·Μ·Κ·Γ·Β. Hermès nu, debout. Br. 34.
4677. Philippe, père. Ὶ. Même légende. Cavalier au galop, à dr. combattant un lion. Br. 37.
4678. *Otacilie*. Ὶ. Même légende. L'Équité debout, tenant un sceptre et une balance. Br. 30.
4679. Otacilie. Ὶ. Même légende. Dionysos debout, tenant un thyrsos et une grappe; une panthère à ses pieds. Br. 27.
4680. *Trajan Déce*. Ὶ. Même légende. L'autel de Zeus Dolichenos (tombeau de Sardanapale) sous un portique en plein cintre soutenu par deux guerriers. Br. 26. — Pl. VII, fig. 13.

4681. Variété. Br. 26.
4682. Trajan Dèce. R̄. Même légende. Couronne. Br. 21.
4683. Trajan Dèce. R̄. Même légende. Victoire allant à g. Br. 28.
4684. Trajan Dèce. R̄. Même légende. Artémis chasseresse debout, à dr., entre un cerf et un lévrier. Br. 36. — Pl. VII, fig. 14.
4685. *Etruscille*. R̄. Même légende. Dionysos debout, de face, les jambes croisées, ayant un Satyre à côté de lui. Br. 30.
4686. *Etruscille*. R̄. Même légende. Dionysos debout, tenant le thyrses et une grappe; une panthère à ses pieds. Br. 32.
4687. *Etruscille*. R̄. Même légende. L'autel de Zeus Dolichenos (tombeau de Sardanapale) sous un portique en plein cintre soutenu par deux guerriers. Br. 26.
4688. *Hostilien*. R̄. Même légende et même type. Br. 27.
4689. *Valérien, père*. R̄. Même légende. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 33.
4690. Valérien. R̄. Même légende. Tyché assise entre Héraclès et Persée debout; à ses pieds, un Fleuve nageant. Br. 30.
4691. Valérien. R̄. Même légende. Hermès debout tenant la bourse et le caducée. Br. 31.
4692. *Gallien*. R̄. Même légende. Victoire debout, à dr., le pied sur un globe, et tenant un bouclier sur lequel on lit : ΕΙC ΑΙΩΝΑ ΤΟΥC ΚΥΠΙΟΥC. Br. 33.
4693. Gallien. R̄. Même légende. Pallas assise sur un lion, à dr. Br. 32.
4694. Gallien. R̄. Même légende. Pallas assise, à g., tenant une corne d'abondance et déposant son vote dans une urne; un bouclier à ses pieds. Br. 33.
4695. Gallien. R̄. Même légende. Couronne ornée de têtes humaines et des lettres Γ Β; au centre, ΤΑΡCΕΩΝ. Br. 30.

ZEPHYRIUM-ADRIANA

4696. Tête tourelée de Tyché, à dr. R̄. ΖΕΦΥΡΙΩΤΩΝ. Tyché tourelée assise, à g. sur un trône à dossier; monogr. Br. 20.

4697. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Buste de Pallas, à dr. Ῥ. [ΖΕΦΥΡΙΩΤΩΝ]. Poseidon debout, à g. Br. 18.
4698. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΖΕΦΥΡΙΩΤΩΝ. Autel allumé. Br. 19.
4699. Variété. Br. 19.
4700. *Hadrien*. Ῥ. ΖΕΦΥΡΙΩΤΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 27.
4701. *Hadrien et Sabine*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΖΕΦΥΡΙΩΤΩΝ. Tête de Sabine, à g. Br. 25.
4702. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΖΕΦΥΡΙΩΤΩΝ. Zeus assis, à g., tenant une patère. Br. 29.

ΕΛΑΕΪΣΑ (île)

4703. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΕΛΑΙΟΥΣΙΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ. Femme debout, à g., la main appuyée sur le manche d'un gouvernail; monogr. et aplustre. Couronne au pourtour. Ῥ. 30 (15 gr. 51). — Pl. VII, fig. 15.
4704. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΕΛΑΙΟΥΣΣΙΩΝ ΔΙΟΥ. Victoire à g. Br. 22. — Pl. VII, fig. 16.
4705. Variété, avec ΕΛΑΙΟΥΣΙΩΝ et monogr. Br. 21.
4706. Variété; autres monogr. Br. 21.
4707. Variété; autres monogr. Br. 21.
4708. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΕΛΑΙΟΥΣΣΙΩΝ ΝΙΚ·ΔΙΟΥ. Hermès debout, à g. Br. 17.
4709. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ·ΕΡ·ΔΩ. Victoire, à g.; aplustre. Br. 26.
4710. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. Victoire, à g. Br. 23.
4711. *Commode*. Ῥ. ΕΛΑΙΟΥΣΙΩΝ. Guerrier debout sur une proue terminée en tête de cerf. Br. 25.
4712. *Commode*. Ῥ. ΣΕΒΑΣΤΗ·[ΕΛΑΙΟΥΣΙΩΝ]. Pallas combattant un géant anguipède. Br. 28.
4713. *Valérien, père*. Ῥ. ΣΕΒΑΣΤΗ ΝΑΥΑΡΧΙΣ. Tête de Sérapis, à g. Br. 23.

ROIS DE CILICIE

4714. *Tarcondimotus*. Tête diadémée du roi, à dr. $\text{R}.$ ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΤΑΡΚΟΝΔΙΜΟΤΟΥ ΦΙΛΑΝΤΩΝΙΟΥ¹. Zeus nicéphore
assis, à g. Br. 20. — Pl. VIII, fig. 1.
4715. *Philopator*. Tête tourelée de Tyché, à dr. $\text{R}.$ ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ. Pallas nicéphore debout, son bouclier
à ses pieds. Br. 22.

ISAURIE

CARALLIA²

4716. *Marc Aurèle*. $\text{R}.$ ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Pallas nicéphore debout.
Br. 18.
4717. *Crispine*. $\text{R}.$ ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Aphrodite debout, tenant
des tresses de sa chevelure, le buste nu, les jambes
drapées (attitude de la Vénus de Milo). Br. 22.
4718. *Crispine*. $\text{R}.$ ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Tyché debout. Br. 21.
4719. *Géta*. $\text{R}.$ ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Artémis en chiton talaire,
debout, à dr., tenant un arc et une torche renversée
(non une flèche). Br. 20. — Pl. VII, fig. 17.
4720. *Maximin*. $\text{R}.$ ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Tyché assise, à g., dans un
temple distyle. Br. 31.
4721. *Maximin*. $\text{R}.$ ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Déméter debout, à dr.,
tenant une longue torche et des épis. Br. 25.
4722. *Maxime*. $\text{R}.$ ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Persée debout, à g., tenant
la harpe et étendant la main droite. Br. 32.
4723. *Maxime*. $\text{R}.$ ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Pallas nicéphore debout, à
g. Br. 18.
4724. *Gordien le Pieux*. $\text{R}.$ ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Tyché assise, à g.,
dans un temple distyle. Br. 31.

1. Voyez E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 82 et suiv.

2. Voyez Waddington, *Numismatique de l'Isaurie et de la Lycœonie*, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 25 et suiv.; Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 346.

4725. Gordien. R̄. ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Déméter debout, à g., tenant une longue torche et des épis. Br. 23.
4726. *Philippe, père.* R̄. ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Pallas debout, à g., s'appuyant sur sa lance et sur son bouclier. Br. 23.
4727. *Philippe, fils.* R̄. ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Même type de Pallas. Br. 31.
4728. Philippe, fils. R̄. ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. L'Abondance debout, à g. Br. 23.
4729. *Gallien.* R̄. ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Pallas debout, à g., déposant son vote dans une urne. Br. 29.
4730. Gallien. R̄. ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Déméter debout, à g., tenant une longue torche et des épis. Br. 23.
4731. *Salonine.* R̄. ΚΑΡΑΛΛΙΩΤΩΝ. Pallas debout, à g., déposant son vote dans une urne. Br. 32.

NINICA-CLAUDIOPOLIS ¹

4732. *Trajan.* R̄. COL·IVL·AVG·FELI·NINI·CLAVD. Aigle de face. Br. 23².
4733. *Marc Aurèle.* R̄. NINICA COLONIA, dans une couronne. Br. 22.
4734. *Maximin et Maxime.* R̄. MAXIMV·CAE·COL·NINI·CLAV. Buste de Maximin, à dr. Br. 31.

GERMANICOPOLIS

4735. *Hadrien.* R̄. ΑΔΡΙΑΝΗ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΠΟΛ. Zeus debout tenant un sceptre et une patère; un aigle à ses pieds. Br. 24.

ISAURA ³

4736. *Julia Domna.* R̄. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΙΣΑΥΡΩΝ. Pallas, à dr., tenant un javelot et lançant la foudre. Br. 28. — Pl. VII, fig. 18.

1. Les pièces qui suivent (nos 4732, 4733, 4734) étaient autrefois classées à la Mésopotamie, à une prétendue colonie latine de Ninive. Voyez M. Ramsay, dans la *Revue numismatique*, 1894, p. 164 à 173.

2. *Zeitschrift für Numismatik*, t. XVII, 1890, p. 239.

3. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 38 et suiv.

4737. *Caracalla*. Ῥ. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΙΣΑΥΡΩΝ. Tyché assise, à g., dans un temple tétrastyle surmonté d'une statue de Victoire. Br. 25.
4738. *Caracalla*. Ῥ. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΙΣΑΥΡΩΝ. Héraclès nu debout. Br. 26.
4739. *Géta*. Ῥ. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΙΣΑΥΡΩΝ. Héraclès nu, debout. Br. 21.

TITIOPOLIS¹

4740. *Hadrien*. Ῥ. ΤΙΤΙΟΠΟΛΙΤΩΝ. Tête de Tyché tourelée, à dr. Br. 23.
4741. *Caracalla et Géta*. Ῥ. ΤΙΤΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ CI. Dionysos debout, une panthère à ses pieds. Br. 27.

LYCAONIE

BARATA²

4742. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΒΑΡΑΤΕΩΝ ΚΟΙ·ΛΥΚΑΟΝΙΑC. L'empereur à cheval au galop, à dr., foulant aux pieds un ennemi. Br. 22.
4743. Autre exemplaire. Br. 23.
4744. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΒΑΡΑΤΕΩΝ ΚΟΙ·ΛΥΚΑΟΝΙΑC. Victoire, à g.; tenant une palme et une couronne. Br. 21.
4745. *Lucius Vèrus*. Ῥ. ΒΑΡΑΤΕΩΝ ΚΟΙ·ΛΥΚΑ[ΟΝΙΑC]. L. Verus et Marc Aurèle debout sacrifiant sur un autel. Br. 23.
4746. *Philippe, père*. Ῥ. ΚΟΙΝΟΝ ΛΥΚΑΟΝΙΑC ΒΑΡΑΤΕΩΝ. Zeus debout, un aigle à ses pieds. Br. 29.
4747. Autre exemplaire. Br. 30.
4748. *Philippe, père*. Ῥ. ΚΟΙΝΟΝ ΛΥΚΑΟ·ΒΑΡΑΤΕΩ. Pallas debout, tenant une patère; à ses pieds, son bouclier et une chouette. Br. 30.

1. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 37.

2. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 42.

COROPISSUS ¹

4749. *Hadrien*. Ξ. ΚΟΡΟΠΙΣΣΕΩΝ ΚΗΤ·ΜΗΤΡΟ. Tyché debout. Br. 25.
4750. *Antonin le Pieux*. Ξ. [ΚΟΡΟΠΙΣΣΕ]ΩΝ ΚΗΤΩΝ ΜΗΤΡΟ. Tyché debout. Br. 26.
4751. *Lucius Vérus*. Ξ. ΚΟΡΟΠΙΣΣΕΩΝ ΚΗΤΩΝ ΜΗΤΡ. Zeus debout, à g., un aigle à ses pieds. Br. 29.
4752. *Septime Sévère*. Ξ. ΚΟΡΟΠΙΣΣΕΩΝ ΚΗΤΩΝ ΜΗΤΡΟ-ΠΟΛΕΩΣ. Victoire, à g. Br. 29.
4753. *Maxime*. Ξ. ΚΟΡΟΠΙΣΣΕΩΝ ΤΗΣ ΚΗΤΩΝ ΜΗΤΡΟ. Apollon nu, debout, à g., tenant un rameau au-dessus d'un autel. Br. 27.
4754. *Maxime*. Ξ. ΚΟΡΟΠΙΣΣΕΩΝ ΤΗΣ ΚΗΤΩΝ ΜΗΤΡ. Zeus assis, à g., un aigle à ses pieds. Br. 25.
4755. *Maxime*. Ξ. ΚΟΡΟΠΙΣΣΕΩΝ ΤΗΣ ΚΗΤΩΝ ΜΗΤ. Temple tétrastyle, dans lequel on voit une Tyché assise, à g. Br. 29.
4756. *Valérien, père*. Ξ. ΚΟΡΟΠΙΣΣΕΩΝ ΤΗΣ ΚΗΤΩΝ ΜΗΤΡΟ-ΠΟ. Apollon nu, debout, à g., tenant un rameau au-dessus d'un autel. Br. 27.
4757. *Valérien, père*. Ξ. ΚΟΡΟΠΕΙΣΣΕΩΝ ΤΗΣ ΚΗΤ..... Persée et Andromède debout se donnant la main. Br. 27.

DERBE ²

4758. *Lucille*. Ξ. ΚΛΑΥ·ΔΕΡΒ·ΚΟΙ·ΛΥΚΑΟ. Victoire, à dr., écrivant sur un bouclier. Br. 20.

HYDE

4759. *Lucius Vérus*. Ξ. ΥΔΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΟΙΝ·ΛΥΚΑΟΝΙΑΣ. Hermès debout, à g., tenant la bourse et le caducée. Br. 23.

1. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 31. Sur le pays appelé Kietis, voyez Ad. Wilhelm, dans les *Archaeologisch-epigraph. Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn*, t. XVIII, 1894, p. 1 à 6.

2. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 43.

ICONIUM¹

4760. Buste de Persée, avec la harpè, à dr. R̄. ΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Zeus assis, à g., tenant le foudre. Br. 17.
4761. Tête de Méduse, de face. R̄. ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ, dans une couronne. Br. 14.
4762. *Claude*. R̄. ΕΠΙ Α[ΦΡΕΙΝΟΥ ΚΛΑΥ]ΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Hadès assis, à g. Br. 26².
4763. *Claude*. R̄. ΣΕΒΑΣΤΗ ΕΠΙ ΑΦΡΕΙΝΟΥ ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Tête d'Agrippine, à dr. Br. 20.
4764. *Vespasien*. R̄. ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Cybèle assise, à g., tenant une patère. Br. 24.
4765. *Titus*. R̄. ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Buste de Persée, à dr. Br. 20.
4766. *Hadrien*. R̄. ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Buste de Pallas, à dr. Br. 18.
4767. *Hadrien*. R̄. ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ. Persée debout, tenant la harpè et la tête de Méduse. Br. 16.
4768. *Hadrien*. R̄. COL·ICO. Pallas nicéphore debout, à g., s'appuyant sur sa lance, son bouclier à ses pieds. Br. 20.
4769. *Gordien le Pieux*. R̄. COL·AEL·HAD·ICONIENSI·S·R. Colon conduisant deux bœufs, à dr.; au second plan, deux enseignes militaires. Br. 36.
4770. *Valérien, père*. R̄. ICONIENSIUM COΓ (sic) S·R. La Louve allaitant les Jumeaux. Br. 29.
4771. *Valérien*. R̄. ICONIENSIUM CO·S·R. Colon conduisant deux bœufs, à dr.; au second plan, deux enseignes militaires. Br. 30.
4772. *Gallien*. R̄. ICONIEN·COLO·S·R. Héraclès nu, debout. Br. 23.
4773. *Gallien*. R̄. ICONIEN·COLO·S·R. Pallas debout tenant une patère. Br. 24.

1. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 45 et suiv.

2. Sur M. Annius Afrinus, voyez E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 57 et suiv.

ILISTRA ¹

4774. *Lucius Vêrus*. Ὶ. ΙΛΙΣΤΡΕΩΝ ΚΟΙΝ·ΛΥΚΑΟΝΙΑΣ. Héraclès nu, debout, s'appuyant sur sa massue. Br. 25.
4775. *Lucille*. Ὶ. ΙΛΙΣΤΡΕ·ΚΟΙ·ΛΥΚΑΟΝΙΑΣ. Pallas debout, à g., sacrifiant sur un autel. Br. 22.
4776. *Philippe, père*. Ὶ. ΙΛΙΣΤΡΕΩΝ ΚΟΙΝ·ΛΥΚΑΟΝΙΑΣ. Zeus assis, à g., tenant une patère, l'aigle à ses pieds. Br. 30.

LAODICÉE *la Brulée* ²

4777. *Vespasien*. Ὶ. ΣΕΒΑΚΤΗ ΝΕΙΚΗ ΚΛΑΥΔΙΟΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Victoire debout, à g. Br. 25.
4778. Variété. Br. 22.
4779. *Titus et Domitien*. Ὶ. ΚΛΑΥΔΙΟΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 19.
4780. *Maximin*. Ὶ. COL·IVL·AVSP·CL·LA. Cybèle assise, à g., portant la main droite à ses lèvres. Br. 27.
4781. *Maximin*. Ὶ. COL·...·C·LA. Persée nu, debout, tenant la harpe et la tête de Méduse. Br. 26.
4782. *Philippe, père*. Ὶ. COL·IVL·AVSP·CL·LA. Cybèle assise, à g., portant la main droite à ses lèvres. Br. 25. — Pl. VII, fig. 19.

LARANDA ³

4783. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΛΑΡΑΝΔ·ΜΗΤ·ΚΟΙΝ·ΛΥΚΑΟΝΙΑΣ. Héraclès assis, à g. Br. 27.
4784. *Faustine, jeune*. Ὶ. ΛΑΡΑΝΔ·ΜΗΤ·ΚΟΙΝ·ΛΥΚΑΟΝΙΑΣ. Tyché debout, à g. Br. 18.
4785. Variété. Br. 22.
4786. *Philippe, père*. Ὶ. ΣΕΒ·ΛΑΡΑΝΔΕΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΟΙΝΟΝ. Héraclès nu, debout, de face. B. 32.
4787. Variété. Br. 33.

1. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 52.

2. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 53.

3. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 55.

4788. Philippe, père. \mathcal{R} . $\Sigma\text{EB}\cdot\Lambda\text{P}\text{A}\text{N}\Delta\text{E}\Omega\text{N}\ \text{M}\text{H}\text{T}\text{R}\text{O}\text{P}\text{O}$. Héraclès nu, debout, de face. Br. 31.
4789. Otacilie. \mathcal{R} . $\Lambda\text{P}\text{A}\text{N}\Delta\text{E}\Omega\text{N}\ \text{M}\text{H}\text{T}\text{R}\text{O}$. Tyché assise, à g., un Fleuve nageant à ses pieds. Br. 25.

LYSTRA ¹

4790. Auguste. \mathcal{R} . $\text{COL}\cdot\text{IVL}\cdot\text{FEL}\ \text{G}[\text{EM}\cdot]\text{LYSTRA}$. Pontife conduisant deux zébus, à g. Br. 26.
4791. Titus. \mathcal{R} . $\text{COL}\cdot\text{IVL}\cdot\dots$. Buste de Pallas, à g., avec deux javelots sur l'épaule. Br. 20.

PARLAÏS ²

4792. Commode. \mathcal{R} . $\text{IVL}\cdot\text{AVG}\cdot\text{COL}\cdot\text{PARLA}\cdot\dots$. Mèn debout, à dr., tenant la pomme de pin; à ses pieds, un coq. Br. 21.
4793. Septime Sévère. \mathcal{R} . $\text{IVL}\cdot\text{AVG}\cdot\text{COL}\cdot\text{PARLAÏS}$. Mèn debout, à dr., tenant la pomme de pin, le pied sur une tête de taureau. B. 23.
4794. Julia Domna. \mathcal{R} . $\text{IVL}\cdot\text{AVG}\cdot\text{COL}\cdot\text{PARLAÏS}$. Même type. Br. 21.
4795. Julia Domna. \mathcal{R} . $\text{IVL}\cdot\text{AVG}\cdot\text{COL}\cdot\text{PARLAÏS}$. Tyché debout, à g. Br. 21.

SAVATRA ³

4796. Trajan. \mathcal{R} . $\Sigma\text{A}\text{OYATP}\text{E}\Omega\text{N}$. Zeus aétaphore assis, à g. Br. 23.
4797. Antonin le Pieux. \mathcal{R} . $\Sigma\text{A}\text{OYATP}\text{E}\Omega\text{N}$. Personnage nu, debout, s'appuyant sur un long roseau et tenant des épis; à ses pieds, un poisson. Br. 25.
4798. Philippe, père. \mathcal{R} . $\Sigma\text{AYAT}\cdot\dots\ \text{K}\cdot\dots\ \Lambda\text{Y}\text{K}\text{A}\text{O}\cdot\dots$. Pallas debout, à g., tenant une patère; à ses pieds, son bouclier et la chouette. Br. 30.

1. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 57; Lœbbecke, *Zeit. für Numismatik*, t. XVII, 1890, p. 14; Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1893, p. 17.

2. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 58; Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 347.

3. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 61.

4808. Autre exemplaire. \mathcal{R} . 11 (0 gr. 87).
4809. Même droit. \mathcal{R} . \ddagger (βx). Roue à quatre rais. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 81).
4810. *Evagoras I* (411 à 374). $\lambda \wedge \lambda \Upsilon * (E-\delta-\rho\alpha-\gamma\acute{o}-\rho\omega)$. Héraclès imberbe, nu, assis, à dr., tenant de la main g. un rhyton et de la dr. sa massue. \mathcal{R} . $\mu \rho \delta \alpha \ddagger$ ($Bx-\sigma-\lambda\varepsilon-\rho\omega-\sigma\varepsilon$). Bouquetin couché à dr.; grain d'orge. \mathcal{R} . 15 (3 gr. 39). — Pl. VIII, fig. 7.
4811. *Nicoclès I* (374 à 368). Tête d'Aphrodite, à g., ceinte d'une haute tiare, les cheveux retombant sur la nuque, la poitrine drapée; dans le champ, \times ($\rho\alpha$). \mathcal{R} . Tête de Pallas, à g.; dans le champ, \ddagger ($Bx-Nt$). Or, 12 (2 gr. 78). — Pl. VIII, fig. 8.
4812. *Evagoras II* (361 à 351). **BA**. Tête d'Aphrodite, à dr., ceinte d'une couronne murale. \mathcal{R} . **EYA**. Tête de Pallas, à g. Or, 8 (0 gr. 63).
4813. **BA**. Même tête d'Aphrodite, à dr. \mathcal{R} . **EYA**. Même tête de Pallas, à dr. \mathcal{R} . 19 (7 gr.).
4814. Tête de Pallas, à g. \mathcal{R} . Étoile à seize rayons. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 51).
4815. Lion à g.; au-dessus, une tête de bélier. \mathcal{R} . Cheval à g.; étoile et croix ansée. Br. 16. — Pl. VIII, fig. 9.
4816. *Pnytagoras* (351 à 332). ΓN . Tête d'Aphrodite, à g., ceinte d'une couronne de myrte. \mathcal{R} . [**BA**]. Tête d'Artémis, à g., avec le carquois. \mathcal{R} . 16 (6 gr. 96).
4817. *Nicocréon* (331 à 310). Tête d'Aphrodite ceinte d'une couronne murale, à dr. \mathcal{R} . \mathcal{N} . Tête d'Apollon, à g. \mathcal{R} . 13 (2 gr. 10).
4818. *Alexandre le Grand*, à Salamine. Tête imberbe d'Héraclès, coiffée de la peau de lion, à dr. \mathcal{R} . $\mathcal{A}\mathcal{L}\mathcal{E}\mathcal{E}\mathcal{X}\mathcal{A}\mathcal{N}\mathcal{A}\mathcal{P}\mathcal{O}\mathcal{Y}\mathcal{O}\mathcal{Y}\mathcal{S}\mathcal{A}$. Massue, arc et carquois. Br. 16 (trouvée à Cypre).
4819. Même description. Br. 9 (trouvée à Cypre).

CITIVM

4820. *Azbaal* (449 à 425 environ). Héraclès marchant à droite, tenant son arc et sa massue. \mathcal{R} . $\lambda\omicron\rho\rho\tau\omicron\lambda$ (לעזבעל),

- d'Azbaal*). Lion dévorant un cerf, à dr. Carré creux. \mathcal{R} . 21 (10 gr. 70).
4821. *Baalmelek II* (425 à 400 environ). Héraclès marchant à dr., tenant son arc et sa massue. \mathcal{R} . $\gamma\lambda\psi\lambda\sigma\theta\lambda$ (לבעלמלך, *de Baalmelek*). Lion dévorant un cerf, à dr. Carré creux. \mathcal{R} . 13 (1 gr. 61).
4822. *Melekiaton* (392 à 361). Tête d'Aphrodite, à g., coiffée d'une haute tiare. \mathcal{R} . ψ (ב). Héraclès marchant, à dr., tenant son arc et sa massue. Br. 13. — Pl. VIII, fig. 10.

GOLGOI ¹

4823. Tête de lion, à dr., la gueule béante. \mathcal{R} . Croix ansée, dans un carré creux. \mathcal{R} . 10 (0 gr. 63). — Pl. VIII, fig. 11.

IDALIUM

4824. .. Σ .. (... $\rho\alpha$...). Sphinx assis, à g., posant une patte sur une fleur de lotus renversée; dessous, un bouton de lotus sur sa tige. \mathcal{R} . Fleur de lotus sur sa tige enroulée en deux vrilles symétriques; feuille de lierre et osselet. \mathcal{R} . 22 (10 gr. 94). — Pl. VIII, fig. 12.

AMATHONTE

4825. Lion couché, à dr.; au-dessus, un aigle volant. \mathcal{R} . $\underline{\psi} \uparrow \psi$ ($\pi\upsilon\text{-}\rho\sigma\text{-}\sigma\sigma?$). Protome de lion, à dr. \mathcal{R} . 19 (6 gr. 65).
4826. *Rhoicos* (vers 375). Tête de lion, à dr. \mathcal{R} . λ ($\rho\sigma$). Protome de lion, à dr. \mathcal{R} . 15 (2 gr. 09).
4827. Mêmes types, sans légende. \mathcal{R} . 14 (2 gr. 20).

PAPHOS

4828. Taureau passant à g.; dessous, $\times \ddagger$ (Bz. A.). \mathcal{R} . Grande tête d'aigle, à g.; au-dessus, un fleuron; au-dessous,

1. Les monnaies de Golgoi viennent d'être tout récemment, grâce à de nouvelles découvertes, déterminées d'une façon certaine par M. J.-P. Six, dans le *Namismatic Chronicle*, 1897, p. 206; jusqu'ici la plupart d'entre elles étaient attribuées à Soli ou classées aux incertaines de Chypre.

- une torsade. Carré creux. \mathcal{R} . 20 (11 gr. 05). — Pl. VIII, fig. 13.
4829. Taureau, à g.; au-dessus, le disque solaire. \mathcal{R} . $\text{☉} \neq$ (Bx. $\Pi\upsilon$). Aigle, à g.; fleuron. \mathcal{R} . 13 (3 gr. 40). — Pl. VIII, fig. 14.
4830. Même description. \mathcal{R} . 13 (1 gr. 55).
4831. Variété, avec $\neq \text{☉}$ (Bx. $\Pi\upsilon$). \mathcal{R} . 12 (1 gr. 58). — Pl. VIII, fig. 15.
4832. Pousse d'olivier composée de trois feuilles. \mathcal{R} . $\text{☙} \neq$ (Bx et monogr.). Aigle, à g. Carré creux. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 49). — Pl. VIII, fig. 16.
4833. *Stasandros* (vers 440-420). Taureau, à g.; croix ansée. \mathcal{R} . $\neq \text{☉}$ FVTV ($\Sigma\alpha\text{-}\tau\alpha\text{-}\sigma\alpha\text{-}\delta\omicron$. Bx- $\sigma\iota$). Aigle, à g. Carré creux. \mathcal{R} . 23. (10 gr. 63). — Pl. VIII, fig. 17.
4834. Tête d'Aphrodite, à g., coiffée d'un stéphanos orné de palmettes. \mathcal{R} . $\Gamma\text{A}\Phi\text{I}$. Colombe, à dr. Br. 10. — Pl. VIII, fig. 18.
4835. *Ptolémée I Soter* (310 à 305). Tête d'Aphrodite, à dr., coiffée d'un stéphanos orné de fleurons. \mathcal{R} . $\Gamma\text{ΤΟΛΕΜΑΙΟΥ}$. Aigle debout, à g., sur un foudre. Br. 21. — Pl. VIII, fig. 19.
4836. Tête cornue de Zeus Ammon, à dr. \mathcal{R} . $\text{ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ}$. Statue archaïque de femme, vue de face, sur une haute base; elle a la tête surmontée du polos et elle étend la main gauche, la droite ramenée sur sa poitrine. Br. 26 (trouvée à Cypre). — Pl. VIII, fig. 20.
4837. Même description. Br. 20 (trouvée à Cypre).
4838. Tête laurée de Zeus, à dr. \mathcal{R} . Sans lég. Zeus debout, s'appuyant sur son sceptre et tenant des épis; au-dessus, une étoile. Br. 16 (trouvée à Cypre). — Pl. VIII, fig. 21.
4839. Variété. Br. 16 (trouvée à Cypre). — Pl. VIII, fig. 22.

MARIUM

4840. *Stasioicos I* (vers 370) [$\text{Ϸ} \text{Ϸ}$] $\times \uparrow \text{⊥} \uparrow \vee \text{Ϸ} \uparrow \text{⊥} \neq$
 (Bx- $\sigma\iota$ - $\lambda\epsilon$ - φο - $\sigma\epsilon$ $\Sigma\alpha\text{-}\tau\alpha\text{-}\sigma\iota\text{-}\text{φο}$ - ι - $\nu\omicron$ - $\sigma\epsilon$ = Βασιλέως Στασιόικως).

- Tête laurée d'Apollon Hylatès, à dr. $\text{R. } \Psi \uparrow \delta \uparrow \neq$
 $[\Psi \wedge] * \uparrow \uparrow [\uparrow \vee]$ (Βα-σι-λε-φο-σε. Σα-τα-σι-φο-ι-χο-σε.)
 Artémis assise sur un taureau bondissant, à dr. Carré
 creux. $\text{R. } 16$ (3 gr. 60). — Pl. VIII, fig. 23.
4841. *Stasioicos II* (330 à 312). Tête laurée de Zeus, à g. $\text{R. } \text{ΜΑΡΙ}$. Tête d'Aphrodite, couronnée de myrte, à dr. $\text{R. } 14$ (2 gr. 53). — Pl. VIII, fig. 24.
4842. Tête laurée d'Apollon, à g. $\text{R. } \text{Croix ansée composée d'une}$
 branche ayant la forme du signe \neq (Bx), et d'un anneau
 dans lequel est inscrit le signe \vee (Σα). $\text{R. } 9$ (0 gr. 56).
 — Pl. VIII, fig. 25.

SOLI

4843. *Eunostos II* († en 310). Tête laurée d'Apollon, à g.; der-
 rière, une étoile ou le signe $*$ (E). $\text{R. } \neq$ (Bx). Tête
 d'Aphrodite, à dr., couronnée de myrte. Or, 8 (0 gr. 68).

CYPRE, sous la domination romaine.

4844. *Auguste*. IMP·CAESAR AVGVSTVS. Tête nue d'Auguste, à
 dr. $\text{R. } \text{COS·OCTAVO DESIG...}$ Victoire allant à g. Br.
 20 (trouvée à Cypré).
4845. *Auguste*. $\text{R. } \text{A·PLAVTIVS PROCOS}$. Le temple d'Aphro-
 dite paphienne. Br. 15.
4846. *Claude*. $\text{R. } \text{ΕΠΙ ΚΟΜΙΝΙΟΥ ΠΡΟΚΛΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΚΥ-$
 ΠΡΙΩΝ . Br. 28.
4847. *Trajan*. $\text{R. } \text{ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ ΥΠΑΤΟ·Φ·ΚΟΙΝΟΝ ΚΥΠΡΙΩΝ}$.
 Le temple d'Aphrodite paphienne. Br. 27.

E. BABELON.

(A suivre.)

STATÈRE CHYPRIOTE

AU NOM D'EIPIALOS

Une série de belles pièces d'argent à inscriptions chypriotes, qui, d'après le style, appartiennent au iv^e siècle, portent au droit un lion couché, et au revers une protomé de lion¹. Parmi ces pièces, il en est une qui offre cette particularité d'avoir écrit sur ses deux faces le nom du personnage qui l'a fait frapper, sur le droit à l'exergue, et sur le revers dans le champ, entre la tête et la patte levée du lion : c'est le statère de Lysandros, de la collection Luynes².

Une découverte faite il y a deux ans dans la Messorée, entre Athiéno et Timbo, vient enrichir cette série peu aisée à classer. Ce petit trésor se trouvait, en 1896, en la possession de M. Ernest H. Hore, Island postmaster, Larnaca, qui m'en a permis l'étude avec la plus grande courtoisie.

Il renfermait trois pièces de la série aux lions³.

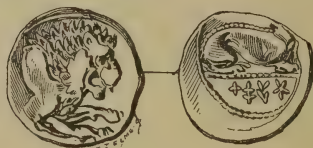
1. Babelon, *Les Perses Achéménides, Cypre et Phénicie*, n^os 729-741.

2. Six, *Du classement des séries cypriotes* (*Rev. num.* 1883), pl. VII, 3; Babelon, n^o 736, pl. XX, 7. Deux statères de Lysandros ont été acquis en 1897 par le musée Britannique.

3. En outre 2 didrachmes de Pnytagoras, l'un identique à celui de Paris (Babelon, n^o 630, pl. XVII, 22), l'autre qui est une variété anépigraphie du même coin; l'Artémis du revers y a le chignon très relevé.

1. Statère de Lysandros. 20^{mm} ; 6 gr. 50.

Variété de coin de la pièce de Paris. L'inscription de l'avvers est effacée; celle du revers se lit ΡΞΥ .. (...-sa-to-ro, [$\Lambda\upsilon$]σάνδρω). Le signe *to* est à rebours; de même le signe *lu*, sur une des inscriptions du statère de Paris.



2. Statère d'Epipalos. 20^{mm} ; 6 gr. 50.

Sur une base figurée par un grènetis entre deux lignes parallèles, un lion couché à droite, rugissant, les pattes antérieures avancées; en haut, dans le champ, devait être un aigle volant à droite; mais le coin ayant mal porté, on ne voit de l'aigle que les serres, et il manque la tête du lion. Grènetis au pourtour. A l'exergue, $+\ddagger\zeta*$ (*E-pi-pa-lo*, 'Επιπάλω).

Υ. Protomé de lion rugissant, lancé à droite, les pattes en avant. Cercle au pourtour. En lettres presque microscopiques, entre la tête et les pattes, $+\ddagger\zeta$ //// (...-pi-pa-lo, ['E]πιπάλω).

3. Autre exemplaire de la même pièce; 20^{mm} ; 6 gr. 40. Le droit est bien frappé, l'aigle visible en entier, mais l'inscription de l'exergue est illisible. Au contraire, l'inscription du revers se lit sûrement $+\ddagger\zeta*$.

L'identité des types, du style, du poids, des dimensions des statères de Lysandros et d'Epipalos, cette particularité qui leur est commune de porter sur chacune de leurs faces le nom de Lysandros ou d'Epipalos, le fait qu'un statère de Lysandros a été trouvé avec deux statères

d'Épipalos, obligent à croire que ces deux rois ont régné sur la même ville; peut-être même l'un a-t-il succédé immédiatement à l'autre. Où ont-ils régné? M. Babelon donne à Amathonte toute la série aux lions, parce qu'on connaît un roi d'Amathonte du iv^e siècle nommé Rhoecos¹ et qu'un certain nombre de pièces aux lions commencent par le signe chypriote *rho*². L'argument est plus fort qu'il ne semble d'abord, si l'on réfléchit au petit nombre de noms grecs commençant par la syllabe *rho*. Cette preuve ne nous paraît pourtant pas assez décisive pour que nous soyons sûr d'avoir fait connaître le nom et la frappe d'un nouveau roi d'Amathonte.

Le statère d'Épipalos décrit ici sous le n^o 2 appartient aujourd'hui au Cabinet de France, qui vient d'en faire l'acquisition.

PAUL PERDRIZET.

1. Aux références données par M. Babelon, p. CXXXVI, ajouter Kock, *Comitorum atticorum fragmenta*, III, p. 460, fr. 290 des *Adespota*.

2. Les pièces de Lysandros et d'Épipalos sont des statères, les pièces marquées *rho* des pièces divisionnaires (oboles et tétroboles); d'où il suit quelques différences: sur les pièces marquées *rho*, l'avvers représente une tête de lion (non un lion couché), sous l'oiseau; la protomé du revers a la tête de face, non de profil. Le style est du reste le même que celui des statères.

MONNAIES AUTONOMES

D'APOLLONIA DE THRACE

En avril 1896, en parcourant le littoral bulgare sur la Mer Noire, pendant un séjour d'une semaine à *Sozoupolis* (l'ancienne *Apollonia* de Thrace), j'acquis, entre autres monnaies antiques, cinq petits bronzes autonomes, tous bien conservés, dont deux recouverts d'une très jolie patine noire. En juillet 1897, dans une nouvelle excursion au même endroit, m'étant arrêté cinq jours à Sozoupolis, j'y recueillis une petite pièce autonome archaïque en argent, quatre de ces mêmes petits bronzes autonomes et une impériale à l'effigie de Faustine jeune.

Voici la description de ces onze monnaies figurant, maintenant, dans les vitrines du médaillier de notre Musée de Sophia :

1. Ancre; à gauche, une écrevisse. R. Croix gammée dans un creux en forme d'ailes de moulin. Arg. Diam., 15 mill. ; poids, 4 gr. 05. (Fig. 1.)



Fig. 1.



Fig. 2.

2. Tête d'Apollon, à droite, les cheveux enroulés. R̄. Ancre, l'organeau en bas, entre Δ ou Δ (à gauche) et Γ (à droite). Br. Diam., 15 mill. ; poids, 4 gr. 14. (Fig. 2.)

3. Tête d'Apollon, laurée, à droite. R̄. Même ancre entre Λ (à gauche) et une écrevisse (à droite). Dans le champ, à gauche, $\Delta I X A$, écrit verticalement. Br. Diam., 12 mill. ; poids, 2 gr. 05. (Fig. 3.)



Fig. 3.



Fig. 4.

4. Tête d'Apollon, diadémée, à droite. R̄. Même ancre entre Λ (à gauche) et l'écrevisse (à droite). Dans le champ, à gauche, $H I \Lambda$ (?), écrit verticalement. Br. Diam., 13 mill. ; poids, 2 gr. 20. (Fig. 4.)

5. Tête nue d'Apollon, à gauche. Cercle de grénétis. R̄. Même ancre entre Λ , à gauche, et l'écrevisse, à droite. Br. Diam., 12 mill. ; poids, 1 gr. 25. (Fig. 5.)



Fig. 5.



Fig. 6.

6. Tête laurée d'Apollon, à droite. R̄. Même ancre entre H , à gauche, et l'écrevisse, à droite, le tout dans un cercle en creux. Br. Diam. 14 mill. ; poids. 1 gr. 30. (Fig. 6.)

7. Même tête laurée, à droite. R̄. Même ancre ; à gauche, Λ (ou Δ ?) : Br. Diam., 16 mill. ; poids, 3 gr. 79.

8. Même tête, radiée, à droite. Ῥ. Même ancre; l'écrevisse à gauche, A à droite. Br. Diam., 10 mill.; poids, 1 gr. 19. (Fig. 7.)



Fig. 7.



Fig. 8.

9. Apollon nu, assis, à gauche, sur l'*omphalos*, tenant l'arc de la main droite, la gauche sur le siège. Ῥ. Même ancre; A à gauche, l'écrevisse à droite. Br. Diam., 16 mill.; poids, 4 gr. 05. Trouée. (Fig. 8.)

10. Apollon nu, debout de face, la tête tournée à gauche, tenant une longue branche de la main droite et la lyre (?) de la gauche pendante. Ῥ. Même ancre; à g., A. Br. Diam., 15 mill.; poids, 3 gr. 20. Fruste.

11. ΦΑΥΣΤΙΝΑ ΣΕΒΑΣΤΗ. Buste drapé de Faustine, à droite, la tête nue. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩ ΝΗΤΕΩΝ; (à l'exergue) ΕΝ ΠΟΝΤΩ. Bûcher à deux étages, allumé. Br. Diam., 20 mill.

J'ai vu encore, à Sozoupolis, une autre pièce archaïque en argent comme notre n° 1 et une quantité de ces petits bronzes autonomes portant l'ancre au revers; mais ces petites pièces étaient très frustes. A mon dernier passage dans cette ville, j'en ai acquis dix des moins frustes, dont deux au type d'Apollon assis, comme le n° 9; les autres portent la tête d'Apollon. Je dois faire remarquer que toutes ces monnaies m'ont été vendues ou proposées par presque autant de vendeurs, pour la plupart des femmes ou des enfants du peuple. Je ne manquais jamais de demander où et comment ces monnaies avaient été

recueillies ; et, en général, on me répondait, pour les pièces bien conservées, qu'elles provenaient de la ville, et, pour les frustes, qu'elles avaient été trouvées dans le sable de la plage. Une femme, qui me céda la pièce autonome en argent et le bronze de Faustine, m'a dit les avoir trouvées, dans le jardin de sa maison, à un intervalle de plus de deux ans.

Le n° 1 est identique à la pièce que Mionnet ¹ a attribuée à *Abydos* de la Troade (restituée par M. Imhoof-Blumer ², à *Astakos* en Bithynie, et par M. Barclay V. Head ³, à *Apollonia ad Rhyndacum* en Mysie). Le n° 4 est la pièce que Mionnet a également attribuée à *Abydos* ⁴; cette pièce, et mes huit autres petits bronzes, ont été attribués par M. Imhoof-Blumer ⁵ et par M. Head ⁶ respectivement à *Astakos* et à *Apollonia ad Rhyndacum*.

A mon sens, la question de provenance prime toutes les autres, et je considère que ces monnaies appartiennent à *Apollonia* de Thrace. Un argument important m'est fourni par les pièces dont je vais parler maintenant.

En Thrace, tant dans la vallée de l'Hèbre que dans les régions situées près du littoral de la mer Égée, on rencontre souvent des petites pièces en argent aux types suivants :

Tête de Gorgone de face, hérissée de serpents et tirant la langue. R. Ancre, l'organeau en bas, entre A et une écrevisse. Diam., 12 mill. ; poids, 3 gr. 25 environ.

On n'en trouve jamais, ni dans la partie méditerranéenne de la Mésie Inférieure, ni sur le littoral de la

1. T. II, p. 632, 8.

2. *Mon. Gr.*, p. 233.

3. *Hist. num.*, p. 447.

4. T. II, p. 635, 40.

5. *L. c.*, p. 236.

6. *L. c.*, p. 448.

Mésie et de la Thrace, du côté de la mer Noire. Ces monnaies avaient été attribuées par Mionnet¹ à Abydos de Troade, mais M. Imhoof-Blumer² et M. Head³ ont jugé à propos de les restituer, l'un à Astakos, l'autre à Apollonia sur le Rhyndacum. Selon moi, en ce qui concerne ces petites monnaies autonomes, l'attribution de Mionnet est préférable.

Depuis trente ans que je suis établi dans la Thrace occidentale, j'ai fait de nombreuses excursions en tous sens, dans les régions, tant au deçà qu'au delà de l'Hémus et du Rhodopé. Or, je n'ai jamais vu, dans la Mésie et dans les régions voisines de la mer Noire, une seule de ces monnaies en argent, aux types du Gorgoneion et de l'ancre. Comment se fait-il, par contre, que ces mêmes pièces soient communes dans la vallée de l'Hèbre et dans la Thrace, du côté de la mer Égée?

Il y a environ vingt-cinq ans, me trouvant à Andrinople, j'eus occasion d'examiner un lot de monnaies en argent provenant d'une trouvaille qu'on venait de faire dans le district de Didymotichon (*Plotinopolis*). A part une vingtaine de tétradrachmes, dont trois ou quatre de *Maronée* et les autres de *Thasos*, la plupart de coin barbare, ce lot était composé d'un millier de petites pièces en argent. Sur ce nombre, les trois quarts au moins étaient de celles attribuées par Mionnet à *Cherronesos* (Partie antérieure de lion. R . Deux aires triangulaires en creux contenant des symboles et des monogrammes variés). Le reste du trésor consistait, principalement, en pièces de *Parium* (Bœuf debout regardant en arrière. R . Tête de Gorgone). Il y avait aussi quelques pièces d'Abdère (Tête

1. T. II, p. 632; *Suppl.*, t. V, p. 448.

2. *L. c.*, p. 260.

3. *L. c.*, p. 448.

d'Apollon dans un carré. R. Griffon), quelques-unes de *Maronée* (Partie antérieure du cheval. R. Grappe de raisin), et enfin une dizaine de ces autonomes en argent d'*Abydos*, aux types de la tête de Gorgone et de l'ancre.

Il y a environ douze ans, j'ai vu à Hass-Keui un autre lot de ces petites pièces d'argent, 300 à 400, ayant fait partie d'une trouvaille recueillie dans ce même département. Il y avait, en majeure partie, de ces mêmes pièces de Cherronesos et de Parium, et 10 à 15 monnaies, tant de Maronée que d'Abdère et d'Abydos.

En 1896, une petite trouvaille, consistant en 200 de ces mêmes petites pièces, a été faite à Sténimach, la ville grecque bien connue, sise au pied du Rhodope, à 19 kilomètres au sud de Philippopoli, à l'entrée du défilé aboutissant au district de Gumuldjina où était située Abdère. Dans ce lot, les monnaies des cinq mêmes villes étaient représentées à peu près dans les mêmes proportions.

Enfin, j'ajouterai que, dans la vallée de l'Hèbre aussi bien que dans la Thrace méridionale, on peut recueillir quotidiennement de ces petites pièces d'Abydos, isolées ou nom.

Il paraît donc prouvé que les petites pièces en argent de ces cinq villes, ayant, à peu près, une égale valeur intrinsèque, avaient libre cours tant dans les villes situées sur l'Hellespont, que dans celles de la Thrace voisines de la mer Égée. Cherchons, maintenant, à nous rendre compte des raisons qui les auraient introduites dans la vallée de l'Hèbre.

A notre époque encore, avant la création du chemin de fer longeant la vallée de l'Hèbre et aboutissant à Dédéagatch sur la mer Égée (1873), et avant que l'annexion de la Roumélie orientale à la Principauté bulgare ne vînt, en 1885, élever des barrières douanières aux frontières

méridionales, il y avait un commerce très important entre les deux régions de la Thrace, en deçà et au delà du Rhodope. C'est par les défilés de ces montagnes que Cavalla et Porto-Lagos faisaient parvenir sur les marchés de Sténimach, Philippopoli, Hass-Keui, Tatar-Pazardjik, etc., leurs poissons frais et salés, et ces marchés recevaient, par la même voie, le coton et autres produits de la vallée du Strymon. Souvent, surtout en hiver, les marchands des villes de la vallée de l'Hèbre préféraient importer des produits d'Occident par la voie de Porto-Lagos, plutôt que par celle de Rodosto. L'exportation de la vallée de l'Hèbre vers les vallées du Mestus et du Strymon était plus importante encore, car les versants méridionaux du Rhodope ne produisant, même lors d'abondantes récoltes, qu'une quantité de céréales insuffisante aux besoins de la consommation locale, chaque année, au printemps, des achats importants étaient effectués sur les marchés de Sténimach, de Philippopoli, de Hass-Keui, etc.

Ce courant commercial à travers le Rhodope a dû exister aussi dans les temps anciens. C'est bien par cette voie que la Thrace de la vallée de l'Hèbre a dû recevoir, de la Macédoine et de la Grèce, les produits naturels et industriels qui lui étaient nécessaires.

Cet exposé, tout en expliquant l'abondance dans la vallée de l'Hèbre de ces petites monnaies d'argent des villes de l'Hellespont et de la Thrace méridionale, prouve d'une manière irréfutable, je crois, que l'attribution à *Abydos*, des pièces aux types du Gorgoneion et de l'ancre doit être respectée. En effet, quels rapports commerciaux pouvaient exister entre la lointaine *Astakos*, située sur le golfe de *Nicomédie*, dans la Propontide, ou entre *Apollonia sur le Rhyndacum*, située en arrière de *Prusias ad*

mare, sur le golfe de *Cius*, et les villes thraces situées en deçà et au delà du Rhodope?

On se demande sans doute la raison de notre longue digression à propos de ces monnaies d'argent d'Abydos. Y a-t-il donc une corrélation entre ces monnaies et les petits bronzes autonomes que j'ai attribués à Apollonia de Thrace? En effet, le rapport entre ces monnaies est grand; il est même d'une importance capitale. Comme Apollonia de Thrace¹, Abydos de Troade² a été fondée par une colonie de Milésiens. Rien de plus naturel que de voir dans l'ancre et l'écrevisse, types du revers commun aux monnaies de ces deux villes, un symbole rappelant, tant à ces colons établis sur le Pont-Euxin qu'à ceux établis sur l'Hellespont, leur commune patrie primitive.

Si nous admettions, ne fût-ce qu'un instant, l'avis de MM. Imhoof-Blumer et Head, nous serions bien embarrassés pour trouver la cause de l'abondance des pièces d'argent en Thrace, tandis qu'elles sont tout à fait introuvables en Mésie et sur la côte occidentale de la mer Noire. Par contre, comment expliquer le manque absolu des pièces en bronze, tant en Mésie qu'en Thrace, à l'exception de la seule ville de Sozoupolis, où on les trouve exclusivement et avec une abondance relative? Je n'en ai jamais vu une seule dans d'autres localités, pas même dans les villes voisines d'Anchialos et de Mesembria que j'ai visitées.

Bien que les monnaies autonomes et impériales de toutes les villes de la Mésie et de la Thrace aient eu libre circulation dans toute l'étendue de ces deux provinces³,

1. Strabon, VII, 6.

2. Thucydide, VIII, 61.

3. Ce mélange de monnaies en circulation existait encore au commencement du Bas-Empire. Je me borne à en donner comme preuve, qu'au mois d'août 1897, une

ces petits bronzes, n'ayant pas de similaires dans d'autres villes, doivent être considérés comme les monnaies d'appoint ne circulant qu'à Apollonia.

Si j'ai pu enrichir la numismatique d'Apollonia, par ces attributions basées sur des trouvailles, en revanche, pour des raisons du même ordre, je crois qu'il faut lui enlever les pièces autonomes au type de la tête de lion ¹. Je ne connais ces monnaies que par les ouvrages de MM. Imhoof-Blumer et Head, et je n'en ai jamais rencontré un seul exemplaire, ni à Sozoupolis, ni dans aucune autre localité.

Avant de terminer, je ferai une constatation qui est aussi de nature à intéresser les archéologues. Sozoupolis a été de tout temps, et est encore à présent, peuplée entièrement et exclusivement par les descendants des anciens colons milésiens. Cette petite ville de 3.000 habitants environ, gouvernée patriarcalement par son *mouhtar*, lors de la domination turque, actuellement par son maire, n'a jamais compté plus d'une dizaine d'étrangers, tous des fonctionnaires gouvernementaux (un juge de paix, deux ou trois gendarmes, un douanier qui est en même temps préposé des finances, un maître des postes, un officier sanitaire, etc.). De sorte que cette petite population, très paisible, très laborieuse et très intelligente, a pu conserver l'entière pureté de sa race et de sa langue.

E. TACCHELLA,

Conservateur adjoint au Musée national de Sophia.

petite trouvaille de monnaies en bronze a été faite au centre de la ville de Sophia, en déblayant un terrain. Il y avait une quinzaine de pièces, toutes recouvertes d'une même patine verdâtre : 2 impériales, l'une de Philippopolis, à l'effigie de Geta, l'autre de Serdica, à celle de Caracalla ; 4 petits bronzes romains, 1 de Gallien, 2 d'Aurélien, 1 de Probus ; 2 moyens bronzes romains, 1 de Valéria, femme de Gal, Maximien, l'autre de Maximin Daza ; 5 petits bronzes romains frustes ; enfin, un *folles* d'Anastase I^{er}.

1. Imhoof-Blumer, *Mon. gr.*, p. 41 et 42 ; B.-V. Head, *Hist. num.*, p. 236.

OBSERVATIONS
SUR LES
MONNAIES AUTONOMES
D'APOLLONIA DE THRACE

Lorsqu'en 1892, je visitais, pour le *Corpus Nummorum* de l'Académie de Berlin, les musées de l'Europe orientale, j'ai eu la joie de trouver à Philippopoli et à Sophia deux collections, non seulement riches, mais mieux classées que bien des cabinets de l'Occident. Ce résultat était dû à M. le D^r E. Tacchella, qui, dès la création de l'État bulgare, avait mis à la disposition du gouvernement ses connaissances archéologiques et sa longue expérience numismatique.

Il n'était pas étonnant, du reste, qu'il y eût, dans ces collections, beaucoup de monnaies antiques de la Grèce du Nord, trouvées dans la contrée où elles furent frappées ; mais le nombre extraordinaire de pièces inconnues et intéressantes surpassa mon attente. A cette époque, le Musée de Philippopoli était le plus riche, tandis que celui de Sophia ne contenait pas autant de monnaies grecques, si l'on met à part celles de l'importante trouvaille de Dobritch dont M. Tacchella a rendu compte dans la *Revue* de 1893. Aujourd'hui le musée de Sophia, devenu le Musée National de la Bulgarie est celui qui reçoit la plus grande partie des monnaies trouvées dans le pays et

devient de jour en jour plus important. Le savant directeur de ce musée central, M. V. Dobrousky, lui aussi, a pris du goût pour la numismatique et, l'année passée, il a publié un mémoire développé sur les monnaies des rois thraces, écrit en bulgare, mais qu'il serait très utile de traduire dans une langue occidentale. MM. Dobrousky et Tacchella, donnant l'exemple d'un rare désintéressement qu'on ne saurait trop recommander, continuent à me communiquer les monnaies de la Mésie et de la Thrace qui entrent dans leur musée et qui seront publiées dans mon ouvrage; et comme ils m'ont adressé aussi les empreintes des monnaies publiées plus haut par M. Tacchella, je me permettrai d'ajouter quelques observations.

Le plus grand avantage de ces collections formées dans les lieux mêmes où l'on trouve les monnaies, est que nous avons des renseignements précis sur la provenance des pièces. On peut espérer que dans quelques années il n'y aura plus beaucoup de monnaies incertaines dans les séries thraces. Pour le moment, la question, que les observations de M. Tacchella ont en partie résolue et en partie soumise à une nouvelle discussion, est des plus intéressantes.

Les monnaies au type de l'ancre, classées autrefois à Abydos, puis à Ankoré, par M. J.-P. Six¹, et à Astakos par M. Imhoof-Blumer², avaient été enfin attribuées à Apollonia sur le Rhyndakos par M. J. Six fils³, et cette attribution

1. *Zeitschrift für Numismatik*, III, p. 237-239.

2. *Monnaies grecques*, p. 232-238. M. Imhoof y a donné le plus complet catalogue des monnaies au type de l'ancre, dont j'aurai à citer les numéros ci-dessous. [Voy. quelques observations récentes du même auteur dans le *Journal international d'archéologie numismatique* (Athènes), t. I, 1898, p. 42.]

3. Janus Six, *De Gorgone* (Amsterdam, 1885), p. 37-42. — La pièce la plus importante est le n° 5 (p. 41) : Gorgoneion. R. Ancre, écrevisse et la légende ΑΠΟΛΛΩΝ. Elle était déjà décrite par M. Imhoof, sous le n° 25^a, d'après une copie galvanoplas-

fut généralement adoptée aussi par M. Imhoof-Blumer¹. Mais la monnaie avec la légende ΑΠΟΛΛΩΝ, sur laquelle M. Six fonda sa nouvelle attribution, de même que celle avec ΑΠΟΛ, à l'aide de laquelle M. Imhoof voulait la soutenir, prouvent seulement que ces monnaies appartiennent à une ville quelconque des vingt-cinq nommées Apollonia. Rien ne démontre que ce fut la ville de ce nom, située sur le fleuve Rhyndakos, à l'intérieur de la Mysie; il est certain qu'il s'agit d'une autre ville de ce nom, parce que seule une ville *maritime* aurait pu choisir l'ancre pour type principal de ses monnaies. C'est ce que s'est avoué M. Six lui-même qui, pour prouver que le Rhyndakos fut navigable, a cité une monnaie impériale au type d'un vaisseau². Mais Mionnet a connu cette monnaie seulement par Vaillant, témoin peu sûr qui ne suffit pas pour prouver l'authenticité d'une médaille d'ailleurs inconnue; c'était peut-être une pièce d'Apollonia en Illyrie. En tout cas, quand même le Rhyndakos eût été navigable, — ce que je ne saurais nier pour le moment, — cela ne prouverait rien. Le type de l'ancre ne convient pas à une ville de l'intérieur; il faut chercher, comme patrie de ces monnaies, une autre Apollonia, située sur la mer.

Après l'heureuse découverte de M. Tacchella il n'y a plus de doute, pour les monnaies en *bronze*, qu'elles aient été frappées à Apollonia Pontica, une des colonies milésiennes situées sur le littoral thrace du Pont-Euxin. Il en est de même, je crois, pour la monnaie archaïque

tique conservée au Musée de Berlin; l'original doit être dans une collection russe, mais je ne suis pas sûr que ce soit à Saint-Petersbourg.

1. *Griechische Münzen*, p. 84 et 85. La monnaie importante du Musée de Berlin, avec l'Apollon debout au droit et l'ancre accompagnée de la légende ΑΠΟ[Λ] au revers, est figurée planche VI, n° 19.

2. Mionnet, *Suppl.*, V, 291, 70, qui cite Vaillant, *Num. gr.*, 80; il faut noter le génitif ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΑΝ.

avec la croix gammée au revers (n° 1), quoique le cours des monnaies d'argent n'ait jamais été aussi restreint que celui des monnaies en bronze, avant l'époque romaine. Des autres séries au type de l'ancre, celles qui ont la tête d'Apollon au droit, ne peuvent pas être séparées des monnaies en bronze; ce sont les mêmes types, le même style pour la tête, le même bord saillant au revers, comme l'avait déjà remarqué M. Imhoof. Il faut donc attribuer à Apollonia en Thrace, outre les monnaies en bronze, sans doute aussi les tétradrachmes et les petites divisions qui ont les mêmes types¹, probablement aussi celles avec la tête d'Apollon de face². Comme Apollonia était une ville très importante jusqu'à l'époque d'Alexandre le Grand, ces émissions de monnaies en argent et même en bronze n'ont rien d'étonnant. Il suffit de se rappeler le monnayage parallèle d'Olbia. Pour la monnaie d'argent publiée dernièrement par M. Imhoof, avec l'Apollon debout³, il n'y a pas de doute qu'elle soit frappée dans le même atelier que le n° 10 de la liste dressée par M. Tacchella. Comme le prouve le mauvais style de ces monnaies d'Apollonia, en argent et en bronze, elles appartiennent à une époque assez basse; je serais porté à les attribuer au second siècle plutôt qu'au troisième siècle.

Reste à examiner la catégorie la plus fréquente des monnaies à l'ancre, celles qui ont le *Gorgoneion* pour type de l'autre côté. M. Tacchella nous fait savoir que ces petites monnaies d'argent se trouvent très fréquemment dans la vallée de l'Hebros et dans le sud de la Thrace vers le littoral de la mer Égée, tandis qu'il n'en a jamais rencontré à Apollonia et en général vers le littoral du

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 235, n° 28-33; p. 236, n° 40-42.

2. *Ibid.*, p. 236, n° 36-39.

3. *Griechische Münzen*, p. 85, 155, pl. VI, 19.

Pont-Euxin. Comme on a trouvé plusieurs fois ces monnaies avec les petites pièces d'Abdère, de Maronée, de la Chersonnèse de Thrace, et de Parium, M. Tacchella a émis l'opinion qu'il faut les restituer à Abydos. Mais je dois avouer que ce raisonnement ne m'a pas persuadé. D'abord, M. Imhoof a déjà remarqué combien le classement des monnaies sûres d'Abydos serait troublé par ces monnaies dont il serait très difficile de trouver la place dans le monnayage de cette ville. En outre, l'extraordinaire identité des revers, même dans le symbole de l'écrevisse adjoint au type principal, n'est pas suffisamment expliquée par l'origine milésienne commune aux deux villes. Mais ce qui est décisif, c'est qu'il existe une monnaie de cette catégorie, au type du Gorgoneion, qui a la légende ΑΓΟΛΛΩΝ¹. Pour cette pièce, il n'y a pas de doute qu'il faille l'attribuer à une ville nommée Apollonia; mais il paraît aussi impossible de séparer de ce didrachme, — le seul connu jusqu'ici, — la grande série des drachmes et des petites divisions, aux mêmes types, avec ou sans la lettre A.

Si, en raison des trouvailles, on ne veut pas attribuer ces pièces à Apollonia Pontica, il faut chercher une autre ville de ce nom, maritime elle aussi, et située plus au sud, comme patrie de nos monnaies; et la seule place qui s'offre serait, je crois, l'Apollonia située sur le littoral égéen de la Thrace, vers l'embouchure du Nestos². Ici le type du Gorgoneion s'expliquerait peut-être par le voisinage de Neapolis; et, pour les types du revers, il n'est

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 234, n. 252; J. Six, *De Gorgone*, p. 41, n° 5.

2. Il s'agit de la ville que Strabon (7, fr. 33 et 35) place entre les embouchures du Strymon et du Nestos, mais qui, suivant Tite-Live (38, 41), aurait été située au delà du Nestos, entre Abdère et Maronée (v. Hirschfeld dans Pauly-Wissowa, *Realencyclopaedie*, II, 114).

pas impossible que cette Apollonia, elle aussi, ait été une colonie milésienne, s'il est permis d'y reconnaître la vingt-deuxième ville de ce nom chez Étienne de Byzance, désignée comme ville τῶν ἐπὶ Θράκης Ἰώνων¹. Ainsi on comprendrait bien la découverte de ces monnaies, mêlées à celles d'Abdère et des autres villes, dans le sud de la Thrace. Mais on a trop peu de renseignements sur cette ville pour lui attribuer des monnaies d'une manière positive; et on fera bien d'attendre encore afin d'être certain que l'on ne trouve pas à Apollonia Pontica de ces monnaies au Gorgoneion.

Mais, pour une autre série de monnaies qu'on a voulu attribuer à Apollonia Pontica, les observations de M. Tacchella sont plus importantes. Il nous apprend qu'on n'a jamais trouvé à Sozoupolis, ni dans le voisinage, ces petites monnaies d'argent qui ont pour type du droit la tête du lion (ou plutôt la dépouille) de face. Cette observation de M. Tacchella sert donc à confirmer l'opinion des numismatistes russes, surtout de M. Giel, qui attribuent à Panticapée, ou à une place voisine nommée Apollonia, ces monnaies et d'autres semblables, parce qu'elles sont trouvées près de Kertch². Il faut donc enlever toutes ces monnaies à Apollonia Pontica, à présent pourvue d'une autre série de monnaies d'argent, celles au type de l'ancre.

Je reviens aux monnaies en bronze, dont j'ai sous les mains une dizaine d'exemplaires également trouvés à Sozoupolis, de même que les empreintes de ceux de

1. L'indication « χβ' τῶν ἐπὶ Θράκης Ἰώνων ἣν Δημοσθένης φησιν » désigne une Apollonia détruite par Philippe II (cf. Demosth. or. 7, 29); c'est ce qui est arrivé à la ville située près du Nestos, suivant Strabon (7, fr. 35) qui dit : εἶτα Γαληψός καὶ Ἀπολλωνία, κατεσχαμμένοι ὑπὸ Φιλίππου.

2. Chr. Giel, *Kleine Beiträge zur antiken Numismatik Südrusslands* (Moscou, 1886), p. 20-24, pl. III.

Sophia et de plusieurs autres collections. Ce qui est étrange, c'est qu'on y trouve dans le champ, au lieu de la lettre A, quelquefois d'autres lettres à côté de l'ancre, soit Δ ou ΔΙ (si ce ne sont pas des monogrammes plutôt que Δ), soit IH. Je n'ai pas encore réussi à expliquer ces lettres; mais peut-être que ce sera possible quand on aura étudié de plus près tous les exemplaires qui existent. Pour le moment, je voudrais seulement dire qu'on ne peut guère reconnaître, dans les lettres IH, une marque de valeur, soit ὀβολὸς ἡμισυ (une obole et demie) ¹, car, à côté de la petite pièce de Sophia (n° 6) pesant 1 gr. 30, il y en a d'autres beaucoup plus grandes attribuées jadis à l'île d'Ios par Pellerin et Mionnet ²; l'exemplaire qui se trouve dans le cabinet de Gotha pèse 6 gr. 35. La même sigle IH se trouve peut-être à la fin de certaines légendes circulaires sur plusieurs autres pièces. M. Imhoof-Blumer ³ en a publié deux avec ΧΑΛΚ III, qu'il voulait lire χαλκοῦ (ὀβολοὶ) τρεῖς; mais, sur l'exemplaire de Berlin, je crois plutôt lire ΔΙΧΑΛΚΙΗ. Il n'est pas douteux qu'il faille reconnaître dans ces légendes les mots δίχαλκον ou χαλκοῦς ⁴; le premier se retrouve sur le numéro 3 de M. Tacchella, et sur un autre, dont j'ai sous les mains l'original, on lit ΔΙΧΑ précédé d'un petit Λ, la fin de la légende manquant sur ces deux exemplaires. D'autre part, le numéro 4 de M. Tacchella pourrait offrir la fin d'une

1. On pourrait comparer les monnaies de Chio, de l'époque impériale, avec la légende ἀσσάριον ἡμισυ; voy. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 134 et 135.

2. Pellerin, *Recueil*, III, pl. 93, 14; Mionnet, II, 635, 40; voir Imhoof, *Monnaies grecques*, p. 232, 42, qui n'a pas oublié cette attribution.

3. *Monnaies grecques*, p. 236, n° 43.

4. Comme le poids des monnaies avec la légende ΔΙΧΑ... est de deux grammes à peu près, celui du χαλκοῦς serait d'un gramme; et il ne serait pas impossible de voir dans les monnaies avec Δ ou ΔΙ, pesant 4 grammes environ, des pièces de quatre unités; la lettre Ι, après le Δ, serait l'initiale du mot indiqué par IH sur les autres monnaies.

inscription rétrograde, c'est-à-dire de ΗΙΧΛ[ΑΧΙΔ]. Mais pour les lettres ΗΗ, à la fin de la légende, je ne saurais proposer une explication satisfaisante; on pourrait penser à une apposition comme *ιηπρικόν*, mais cette conjecture me paraît trop hardie. En tout cas, quoique l'initiale Α ne se trouve pas sur ces monnaies, et que, sur celles avec Δ ou ΔΙ, l'écrevisse même soit omise, il faut regarder comme certaine leur attribution à Apollonia, à cause des trouvailles, et on ne peut pas séparer d'elles, à cause de l'identité des types, les grandes pièces de provenance incertaine données jusqu'ici à l'île d'Ios.

Tandis que les monnaies dont je viens de parler ont pour type du droit la tête d'Apollon, les autres donnent la figure entière du dieu éponyme, tantôt assis, tantôt debout.

Le type d'*Apollon assis* sur l'omphalos trouve son pendant, tout près d'Apollonia, dans une autre colonie milésienne de ce littoral, sur les monnaies d'Istros. Une partie de ces dernières sont surtout intéressantes parce que le magistrat qui les a fait frapper, ΑΡΙΣΤΑ (*γόρας*), est connu aussi par un décret remarquable fait en son honneur¹; il avait été plusieurs fois prêtre du dieu éponyme, Ἀπόλλων Ἰηπόρος, et c'est pour cette raison probablement qu'il avait choisi pour type de ses monnaies la figure d'Apollon. Ce type de l'Apollon assis était nouveau pour la ville d'Istros; mais ce n'était que l'imitation du type bien connu des monnaies séleucides². Il en est de même

1. Une de ces monnaies, avec la légende ΑΡΙΣΤΑ, est publiée par Mionnet, I, 357, 29; il y en a d'autres sans nom de magistrat; elles sont décrites toutes dans mon ouvrage (*Die antiken Münzen Nordgriechenlands*), vol. I, n. 478-481. — Le décret en l'honneur d'Aristagoras se trouve dans les *Archæol. epigr. Mittheilungen aus Oesterreich*, vol. VI, p. 37 et suiv.; j'en ai parlé dans mon introduction, aux monnaies d'Istros, p. 144-146. Il en résulte qu'Aristagoras a frappé ses monnaies après le départ d'un ennemi dangereux, probablement les Gaulois Scordisques, vers la fin du II^e siècle avant J.-C.

2. C'est pourquoi il n'est pas permis de croire que l'Apollon assis des monnaies

pour les monnaies d'Apollonia. La seule différence est qu'à Istros le dieu tient une flèche de la main droite et sa gauche repose sur l'arc debout derrière l'omphalos, tandis qu'à Apollonia, c'est la droite qui repose sur l'arc debout devant lui et l'on ne voit rien dans la gauche pendante.

Je crois qu'il faut attribuer ces monnaies à la première moitié du deuxième siècle. A en juger par le style, elles sont postérieures à celles avec la tête d'Apollon, mais antérieures à celles avec l'Apollon debout. Les noms des magistrats, qui se trouvent au revers de toutes ces pièces, sont souvent illisibles. M. Imhoof nous a fait connaître cependant les noms ΑΚΟΥΣΙΑΕΩΣ, ΝΑΥΚΥΔΗΣ et ΜΥΣ.

Le plus intéressant des types d'Apollon, au point de vue archéologique, est l'*Apollon debout* qui se trouve sur les dernières monnaies de la ville, en argent et en bronze. Le dieu est debout, de face, tenant de la main droite une branche et de la gauche un peu abaissée l'arc avec deux flèches ¹. Maintenant que nous connaissons l'origine de ces monnaies, on peut supposer qu'elles donnent la reproduction du fameux colosse d'Apollon, œuvre du célèbre sculpteur Kalamis, qui fut enlevé d'Apollonia par M. Lucullus et placé à Rome sur le Capitole ou le Palatin ². Si j'avais encore un doute, il serait dissipé par une empreinte due à l'obligeance de M. J. P. Six, qui possède

d'Istros fût une représentation typique de l'éponyme Ἀπόλλων Ἰστρός, comme c'est le cas pour l'Apollon debout sur les monnaies d'Apollonia.

1. La monnaie d'argent (Imhoof-Blummer, *Griechische Münzen*, 85, 155, pl. VI, 19) donne très distinctement l'arc et les flèches, tandis que sur les monnaies en bronze (Imhoof-Blummer, *Monnaies grecques*, p. 237, 48; Tacchella, ci-dessus, n° 10) l'attribut de la main gauche est obscur; je crois cependant voir sur l'exemplaire de Sophia le reste d'un arc. L'attribut de la main droite est, sur ces trois pièces, un long rameau appuyé sur le sol.

2. Voir Strabon, 7, 6, 1, et Appien, *Illyr.*, 30. Je crois que cette statue d'Apollon se trouvant à Rome a été reproduite sur les médailles de Trébonien Galle et de Volusien qui ont pour type un Apollon nu, debout sur un mont, avec l'inscription inexplicquée ARN AZI, peut-être aussi sur d'autres monnaies impériales.

une petite monnaie d'argent aux mêmes types que celle du musée de Berlin publiée par M. Imhoof-Blumer ¹, avec la même inscription ΑΠ/ΟΛ aux côtés de l'ancre, mais de meilleur style. Et ce qui fait l'importance de cette pièce, c'est que la main droite du dieu tenant la branche est appuyée sur une colonne ou un support semblable. L'addition de ce support suffit pour prouver d'une manière positive que le graveur de cette médaille a eu l'intention de donner la reproduction d'une statue connue d'Apollon qui, à Apollonia Pontica, devait être celle créée par Kalamis. J'espère publier prochainement un choix de types de monnaies thraces dans le *Jahrbuch* de l'Institut archéologique allemand, où je donnerai aussi les figures de ces monnaies d'Apollonia au type de l'Apollon debout. En attendant, il suffira de comparer l'Apollon d'Apollonia figuré dans l'ouvrage de M. Imhoof avec l'Hermès Criophore des monnaies de Tanagra, pour reconnaître que les deux statues reproduites sur ces monnaies peuvent être des œuvres du même Kalamis.

Outre les monnaies à l'ancre, il y en a encore deux autres, connues depuis vingt ans, mais restées incertaines jusqu'ici, qu'il faut attribuer à Apollonia Pontica. Elles ont au droit la tête d'Apollon à droite, au revers le type d'Apollon nu, debout, de face, tournant la tête à gauche, tenant un long rameau de la main droite, l'arc et la flèche de la gauche; le nom de la ville n'est pas indiqué, mais le type du revers est accompagné de la légende ΑΡΟΛΛΩΝΟΣ ΙΑΤΡΟΥ ². Ces deux monnaies sont de mauvais style, mais

1. Outre la différence de style, il faut noter celle du poids. La monnaie de Berlin pèse 3 gr. 62, celle de M. Six, 2,55. — La tête d'Apollon est vue de face sur ces deux pièces, tandis que sur les monnaies en bronze elle est tournée à gauche.

2. Sous le bras droit du dieu, entre le rameau et la jambe, il y a quelque chose, des lettres ou un symbole ressemblant à un oiseau; mais cela est peu distinct sur les deux exemplaires. Sur celui de M. Løbbecke, la légende n'est pas complète;

l'exemplaire de M. Loebbecke est un peu moins barbare que celui de la Bibliothèque Nationale. On a voulu attribuer ces monnaies à l'Asie Mineure; seul, M. Loebbecke avait l'idée de les restituer à leur véritable patrie, Apollonia, en se basant sur la fabrique, qui est semblable à celle des monnaies de la ville voisine de Mesambria¹. Aujourd'hui, nous savons qu'il y a d'autres monnaies, offrant le même type d'Apollon, qui appartiennent à la ville d'Apollonia en Thrace, et on peut tenir comme certain que ces deux pièces intéressantes doivent être attribuées à la même ville, comme l'avait proposé M. Loebbecke. Pour la légende ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΙΑΤΡΟΥ, on peut comparer les tétradrachmes de Maronée et de Thasos avec ΔΙΟΝΥΣΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ ou ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ, et surtout ceux de la ville voisine d'Odessos avec la légende ΘΕΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ. Ces derniers sont probablement contemporains de nos monnaies d'Apollonia et doivent leur origine à un fait semblable². Le surnom donné au dieu éponyme sur ces monnaies, se retrouve dans une inscription d'Apollonia dédiée Ἀπόλλωνι Ἰητρῶ, à peu près un siècle plus tard, lorsque la ville fut reconstruite³, après sa destruction par les Romains.

on voit ΑΠΟΛΛΩΝ.. et ΙΑΤΡΟ.., mais il faut la suppléer au génitif et non au nominatif.

1. L'exemplaire de Paris a été publié par M. Michel P. Lambros dans le *Bulletin de corr. hell.*, II (1878), p. 508, 2; pl. XXIV, 2; le revers se trouve mieux figuré dans Overbeck, *Kunstmythologie*, IV, *Apollon*, Münztafel I, 28. — L'exemplaire de M. Loebbecke appartenait auparavant à Grotefend qui le publia dans l'*Anzeiger* de 1870, p. 19, 2; puis feu M. de Sallet en parla dans la *Zeitschrift f. Num.*, t. V (1878), 108, et dernièrement M. Loebbecke lui-même l'a décrit dans la *Zeitschrift f. Num.*, t. XV, p. 4.

2. Il s'agit de la délivrance d'un grand danger, comme par exemple le départ d'ennemis barbares à Istros (v. plus haut p. 226, note 1). Pour remercier le dieu qui avait protégé la ville, on lui dédia ces monnaies.

3. L'inscription est répétée dans la nouvelle édition de Dumont, *Melanges d'archéologie*, p. 459, n. 111 d, 7 : κτίσας τὴν πόλιν μετὰ τὴν ἔκπτωσιν.. Ἀπόλλωνι Ἰητρ[ῶ].

Ce surnom Ἴητρος paraît, du reste, avoir été donné à Apollon dans beaucoup de villes milésiennes situées sur le Pont-Euxin. Nous l'avons déjà rencontré à Istros; mais il est surtout fréquent dans les inscriptions de Panticapée¹, et je ferai remarquer que sur l'intéressant bas-relief de Panticapée, attribué à l'époque de Kalamis par M. S. Reinach², Apollon est représenté tenant, outre la lyre, un grand rameau de laurier. C'est une preuve que ce rameau est l'attribut qui convient spécialement à Apollon comme Ἴητρος³. Il est possible que ce symbole ait été répandu universellement, parce que Kalamis l'avait placé dans la main du colosse d'Apollonia. Cette antique statue ayant été enlevée par les Romains, Apollon resta néanmoins le dieu principal de la ville restaurée, et, sur les monnaies impériales, nous trouvons un nouveau temple du dieu éponyme avec une nouvelle statue nue, debout à gauche, la main droite étendue, la gauche abaissée. Les attributs sont incertains, mais il est sûr que ce n'est pas une imitation de l'œuvre de Kalamis.

Des résultats plus complets pour toutes ces questions ne peuvent être obtenus sans l'établissement préalable d'un catalogue de toutes les monnaies d'Apollonia. Quant à présent, ces observations suffisent pour démontrer combien nous avons à remercier M. Tacchella de ses communications intéressantes.

B. PICK,

Conservateur du Cabinet de Gotha.

1. Latyshev, n. 6, 10, 15. — Peut-être faut-il suppléer ce surnom aussi dans une inscription d'Olbia (Latyshev, n. 93). En outre, nous le trouvons dans une inscription de Phanagoria, colonie téienne (Latyshev, n. 378).

2. *Fondation Piot, Monuments et mémoires*, tome II, p. 57-76, pl. VII.

3. C'est ce qu'a proposé mon ami regretté Alfred de Sallet en publiant la monnaie avec ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ ΙΑΤΡΟΥ; voy. aussi Overbeck, *Kunstmythologie*, IV, *Apollon*, p. 226, 300, 309.

ÉTUDE

SUR LES

MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES

PREMIÈRE PARTIE

Notre travail sur la numismatique républicaine des Romains remonte à plus de huit ans, et nous n'avons pu jusqu'ici faire généralement accepter des résultats qui paraissent cependant tout à fait sûrs. Nous espérons être plus heureux aujourd'hui.

Nous sommes parvenus, en effet, en partant de ces résultats, à reconstituer les principaux systèmes monétaires de l'Empire romain, depuis Jules César jusqu'à Constantin, et il en ressort une confirmation complète de nos recherches antérieures.

L'exposé de l'organisation monétaire de l'Empire romain depuis ses origines jusqu'à la fin de l'Empire d'Occident forme l'objet de la présente étude. La numismatique byzantine reste en dehors de notre cadre, non que son étude paraisse plus difficile que le reste, bien au contraire, mais parce que nous n'avons pas eu jusqu'ici le temps de nous en occuper.

Nous aurions voulu joindre à notre travail un aperçu sur l'organisation monétaire des provinces de l'Empire, mais les matériaux d'étude à ce sujet font aujourd'hui défaut, les bronzes romains, à légendes grecques, des grandes collections publiques, n'ayant pas encore été systématiquement pesés par personne.

Avant d'entrer en matière, il est nécessaire de faire ressortir l'extraordinaire importance de certains principes généraux qui dominent la numismatique romaine de toutes les époques. Ces principes fondamentaux de la numismatique romaine sont au nombre de trois.

1. Le caractère effectif ou de réalité.
2. Le caractère traditionnel ou de continuité.
3. Le caractère d'adaptation ou de relation.

Nous les examinerons successivement.

Caractère effectif ou de réalité des monnaies romaines.

Toutes les monnaies romaines en bronze ont un caractère effectif et réel, et la monnaie conventionnelle de bronze, telle que nous la concevons aujourd'hui, paraît avoir été étrangère aux Romains pendant toute la durée de la République et la plus grande partie de l'Empire. Les Romains avaient trois métaux, l'or, l'argent et le cuivre ou le bronze.

Le bronze leur servit d'étalon monétaire depuis les origines jusqu'à Néron, et ce prince, nous l'établirons tout à l'heure, adopta pour la première fois à Rome l'étalon d'argent. Cependant, après, comme avant l'adoption de l'étalon d'argent, *toutes* les monnaies d'or et d'argent des Romains représentaient *des unités pondérales de bronze* ou des fractions remarquables d'unités. Cette règle ne paraît pas souffrir d'exception.

Les pièces d'or sont des fractions de *talents* de bronze. Les pièces d'argent des *mines* de ce métal.

A l'encontre de cet état de chose, on croit aujourd'hui, et très à tort, que dès l'époque républicaine les monnaies en bronze des Romains avaient perdu leur caractère effectif et s'étaient transformées en monnaies de convention, à l'instar du billon moderne. Le fait paraît, en général, tellement naturel et d'une telle évidence, que l'on se croit dispensé d'en donner la moindre preuve. Dès que le poids des monnaies de bronze romaines ne s'accorde plus avec les systèmes des savants qui les étudient, on admet sans difficulté que ces monnaies sont des espèces conventionnelles dont le poids ne vaut même pas la peine d'être noté.

Cette manière de procéder s'applique aujourd'hui aussi bien aux monnaies grecques qu'à celles des Romains. Vis-à-vis des monnaies grecques, la méthode est plus radicale encore, car l'on paraît admettre implicitement que les monnaies de bronze effectives n'ont jamais existé chez les Grecs. Cette manière de voir nous explique pourquoi les excellents catalogues de médailles publiés par le British Museum, si précieux pour l'étude des monnaies d'or et d'argent antiques, sont de nul secours pour l'étude des monnaies de bronze.

Ces catalogues nous donnent, en effet, le module des monnaies de bronze, — renseignement d'assez minime valeur, — jamais le poids des pièces, la notion la plus essentielle. Il suffit cependant de regarder les médaillons en bronze de Périnthe, de Pergame, d'Éphèse et de nombre d'autres cités pour être complètement renseigné sur le caractère effectif de ces lourdes monnaies.

Il est certes bien plus aisé de classer parmi les espèces conventionnelles une monnaie de bronze antique détermi-

née que d'en retrouver le poids normal originaire et la place qu'occupait cette pièce dans un système monétaire donné. Le procédé est des plus commodes et permet d'éluder les problèmes ; mais a-t-on le droit d'en faire usage ?

Il convient d'observer d'abord que la monnaie conventionnelle ne se rattache aucunement à l'invention monétaire proprement dite.

L'invention monétaire, en effet, consiste dans l'estampillage ou la marque des lingots métalliques servant aux usages monétaires, à la fin de garantir leur poids et leur titre et de dispenser ainsi de fastidieuses vérifications de qualité et de pesée.

Cette opération de la marque ne modifiait en rien la nature des lingots ; après, comme avant la marque, ces objets étaient essentiellement des poids de matière précieuse, et pas autre chose.

Ce caractère pondéral de la monnaie, presque effacé de nos jours, était, chez les anciens, inséparable de la notion monétaire elle-même. Pour un Grec ou pour un Romain, par exemple, une pièce de bronze aussi bien qu'une pièce d'or ou d'argent était, avant tout et nécessairement, un poids. L'invention de la monnaie était relativement récente pour eux, et les trois métaux, sous forme de lingots pesés, avaient servi pendant des siècles aux usages monétaires. Les traditions, tout un passé séculaire, oublié par nous, imposait alors cette conception de la monnaie, et c'était là, sans conteste, tout au moins pour les Romains, le caractère primitif de leur monnaie de bronze.

Habitué à ne considérer comme métaux précieux que l'or et l'argent, à ne voir dans le bronze qu'une matière vile et dans les monnaies de ce métal que des jetons marqués sans valeur intrinsèque, il nous faut aujourd'hui

faire un effort véritable pour comprendre un état de choses absolument différent de celui où nous vivons.

Un examen attentif de la question ne peut cependant laisser aucun doute dans l'esprit. La monnaie conventionnelle n'est aucunement primitive, elle n'est peut-être pas même antique, du moins sous sa forme parfaite qui a un caractère fiduciaire très moderne.

L'invention de la monnaie conventionnelle est en tout cas très distincte de celle de la monnaie effective. On doit rechercher ses origines, et loin de pouvoir l'admettre *a priori* dans l'antiquité, comme on le fait aujourd'hui, on doit prouver son existence à cette époque.

Les textes anciens, à notre connaissance, ne font aucune mention de la monnaie conventionnelle en bronze. Ce n'est là, il est vrai, qu'un argument négatif contre son existence, mais certains passages d'auteurs anciens supposent implicitement que le bronze de valeur était encore en usage au moment où ils ont été rédigés.

Lorsque Festus écrit¹ : « *Talentorum non unum genus Atticum est sex milium denarium..... Alexandrinum XII denarium, Neapolitanum sex denarium, Syracusanum trium denarium, Rheginum Victoriati,* » cet auteur entend, comme l'a très bien vu M. Mommsen, que le talent d'Alexandrie pesait autant que le poids de bronze équivalant en valeur à douze deniers, le talent de Naples la moitié de ce poids, celui de Syracuse le quart, enfin le talent de Rhégium un poids égal à celui du bronze équivalent à la valeur du *victoriat*.

Cette manière singulière de déterminer les poids ne serait pas comprise à présent; si l'on venait nous dire, par exemple, aujourd'hui, que le myriagramme de cuivre était

1. Hultsch, *Metr. Script.*, II, 81, 13-17.

un louis d'or (vingt francs), cela paraîtrait bizarre et inintelligible, même si la valeur effective du bronze se trouvait être en ce moment juste de deux francs le kilogramme.

Il faudrait tout au moins, pour se faire entendre, donner des explications ; nul ne songerait de lui-même à rapprocher cette évaluation de l'équivalent pondéral de bronze, de la pièce de vingt francs. Cet équivalent ne représente plus rien pour nous, car la notion conventionnelle a effacé, pour toujours, la conception primitive.

Il en était tout autrement dans l'antiquité. Déterminer un poids, en l'assimilant à une pièce d'or ou à une pièce d'argent, paraissait aux Grecs et aux Romains chose naturelle et simple, parce que, pour eux, toute pièce d'or et toute pièce d'argent *valait*, dans les usages de la vie, un poids effectif de *bronze*, de même que naguère, chez les modernes, toute pièce d'or valait un poids effectif d'argent. La situation monétaire du bronze dans l'antiquité était donc la même que celle de l'argent dans l'organisation monétaire contemporaine.

Festus n'est pas le seul auteur qui fasse usage de cette manière de définir les poids ; on la retrouve également chez d'autres auteurs, et toujours sans explications ni commentaires.

C'est ainsi que le talent homérique¹ était pour les anciens une pièce d'or. Dans le même ordre d'idées, les talents siciliens des diverses époques, valaient, pour Aristote, 24 et 12 pièces d'argent². Un ou plusieurs stères d'or servent souvent à désigner des poids³. Ce sont, à notre avis, des preuves manifestes de l'emploi corrélatif du bronze de valeur dans l'antiquité. Il suffit, en effet, d'un

1. Hultsch, *Metr. Script.*, I, 281, 3.

2. Hultsch, *Metr. Script.*, I, 294, 22.

3. Hultsch, *Metr. Script.*, I, 281, 12 ; 299, 21, etc.

peu de réflexion pour mesurer la distance qui sépare la conception de Festus de l'idée moderne. La numismatique fournit des arguments tout aussi sérieux.

Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur une collection, un peu complète, de monnaies anciennes, orientales et grecques, on est frappé de la pesanteur de certaines séries de pièces de bronze. La nature effective de ces lourdes monnaies ne peut faire de doute pour personne.

Les pesantes lentilles de bronze du centre de l'Italie, les séries de bronzes ptolémaïques, les grands bronzes carthaginois, les grands disques de bronzes d'Olbia sont pour tout le monde des pièces de valeur réelle. Mais ces monnaies sont loin d'être les seules espèces de bronze effectives de l'antiquité. Aristote nous apprend, par exemple, que Syracuse, même à l'époque la plus florissante de son histoire, se servait encore de l'*étalon monétaire de bronze*. Si ce texte important ¹ n'était pas parvenu jusqu'à nous, on aurait eu de la peine à le croire, car la numismatique de Syracuse est surtout riche en monnaies d'or et d'argent, et le bronze n'y occupe, en apparence qu'une place très restreinte.

Ce fait a une très grande importance numismatique, et il nous autorise à penser que le rôle du bronze en Grèce était beaucoup plus considérable qu'en ne le croit aujourd'hui.

Nous savons d'une façon positive que les Assyriens employaient, à côté de l'or et de l'argent, le bronze pesé pour les usages monétaires ². Les Égyptiens s'en servaient d'une manière constante. En Grèce, si les preuves directes font défaut, on le peut induire du fait que le fer, métal

1. Hultsch, *Metr. Script.*, I, 292, 10-15.

2. *Cuneif. Inscip. of West. Asia*, t. III, pl. 47, 5.

beaucoup moins précieux que le bronze, servait de monnaie à Lacédémone et à Byzance; il est donc à peu près certain que les monnaies grecques en bronze, tout aussi bien que celles de l'Italie, ont eu pour précurseurs monétaires des lingots métalliques de bronze.

On doit observer que l'emploi monétaire du bronze de valeur, dans l'antiquité, là où on le rencontre sans conteste, n'est nullement un indice de pauvreté ou de barbarie. Les peuples du centre de l'Italie qui se servaient exclusivement du bronze étaient pauvres et peu civilisés, mais l'Étrurie était riche; les villes grecques de la Campanie, et surtout Capoue, étaient opulentes et prospères. Syracuse était la rivale d'Athènes en puissance et en splendeur et l'un des centres les plus brillants de la culture hellénique. Les Carthaginois, qui se servaient de lourdes pièces de bronze, possédaient en abondance l'or et l'argent que le commerce faisait affluer dans leurs coffres. Les trésors des Ptolémées étaient légendaires chez les anciens, et certes ces princes éclairés, protecteurs des sciences et des lettres, ne se sont servis de bronze effectif ni par pauvreté, ni par ignorance. Ainsi en était-il d'Olbia, riche cité grecque du Pont-Euxin, qui le cédait à peine à Panticapée en prospérité opulente.

Malgré l'extrême division du pouvoir politique dans l'antiquité, la civilisation des anciens, tout comme celle des modernes, présentait une apparence homogène.

Partout dans l'antiquité on rencontre, en effet, un fonds commun de croyances, de procédés et d'habitudes.

Il semble donc, *à priori*, très improbable que certains peuples et certaines cités aient pu conserver l'usage du bronze effectif, pendant que d'autres peuples et d'autres cités, en relations constantes d'affaires avec eux, employaient le bronze conventionnel. Syracuse et Corinthe,

par exemple, dont les numismatiques présentent tant de rapports, dont les liens historiques étaient si étroits, pouvaient-elles employer, en même temps, l'une le bronze effectif et l'autre les monnaies conventionnelles de ce métal? Nous ne le pensons pas.

Chez les modernes, l'usage du billon conventionnel est uniforme dans tous les états civilisés. L'idée de faire revivre l'emploi du bronze effectif ne viendra à personne, et cependant il semble tout naturel aujourd'hui, en constatant l'existence indubitable du bronze effectif dans la numismatique impériale des basses époques, d'admettre le retour à un état de choses disparu, comme si la monnaie de convention une fois adoptée ne suffisait pas seule à tous les besoins, et ne constituait pas elle-même un expédient des plus commodes pour faciliter toutes les fraudes et toutes les banqueroutes monétaires.

En résumé, si nous ne possédons pas actuellement de matériaux suffisants pour refaire l'histoire monétaire du bronze dans la numismatique grecque, nous en savons assez pour en pressentir l'importance. Nous constatons souvent, dans cette numismatique, l'emploi certain et persistant du bronze effectif, et cela dans des cités riches, et par des monarques et des peuples puissants. Nulle preuve certaine, au contraire, de l'usage des monnaies de convention. En présence de ces faits, les doutes les plus sérieux s'élèvent dans l'esprit sur l'existence même de la monnaie de bronze conventionnelle en Grèce.

Or, s'il en est ainsi pour l'ensemble de la numismatique grecque, aurons-nous besoin d'ajouter quelque chose pour établir que chez les Romains il en était de même?

Les origines monétaires des Romains sont familières à tous. Nul n'ignore que d'informes lingots de bronze, pesés à la balance, leur servirent longtemps d'unique monnaie ;

que plus tard ils coulèrent dans des moules leurs unités pondérales de bronze : la livre et ses divisions qui devinrent ainsi les as monétaires, les sémis, triens, quadran, etc...

En 268, lors des premières frappes de l'argent à Rome, le poids de l'as monétaire fut réduit à 2 onces¹, et cet as conserva non seulement son caractère effectif, mais aussi son rôle d'étalon monétaire. Après cela, on voudrait nous faire croire que tout à coup, et sans transition, en 217 av. J.-C., lors de la deuxième réduction et de la création du denier de 16 as, le bronze perdit à Rome toute valeur, et les monnaies de ce métal devinrent du numéraire de convention.

Cette audacieuse hypothèse n'est étayée d'aucune preuve ; elle va à l'encontre de tous les faits et de tous les textes connus ; elle méconnaît l'un des principes fondamentaux de la monnaie romaine que nous développerons tout à l'heure, celui de la continuité traditionnelle ; enfin, et ce n'est pas là son moindre défaut, cette hypothèse ne sert à rien ; elle n'explique rien.

Il y a plus de trente ans que M. Mommsen a écrit son livre sur la numismatique romaine sans parvenir à retrouver l'organisation monétaire des Romains, et depuis lors nous ne voyons aucun progrès. On en est réduit encore de nos jours à classer les monnaies romaines d'après leur grandeur, en grands, moyens et petits modules, comme on le ferait pour des jetons. On ne tient nul compte de leurs variations à travers les âges et des relations qui existent entre elles. Entre des monnaies d'or et de bronze toujours de bonne qualité et des pièces d'argent de plus

1. *Metr. Script.*, II, 81-4. Festus s'exprime ainsi : *ut ex assibus qui tum erant librari fierent sextantari*, et Pline (livre XXXIII, 13) : *...ut asses sextantario pondere ferirentur*.

en plus mauvaises, au point de devenir du cuivre saucé, les rapports ont dû nécessairement varier. Nous en connaissons les termes extrêmes, puisque l'on sait que la livre d'or valait mille deniers sous Jules César¹, et cinquante mille deniers sous Dioclétien². Mais entre ces deux valeurs, cinquante fois plus grande l'une que l'autre, tout est inconnu, et cependant il est bien évident que cette énorme réduction ne s'est pas produite d'un seul coup. Notre actuelle ignorance ne provient du reste nullement du manque d'éléments de travail ou d'information. Nos collections sont pleines de monnaies impériales romaines de toutes les époques ; quelques-unes d'entre elles portent des marques de valeur de nature à nous éclairer ; les variations pondérales des pièces sont très instructives, quelques inscriptions et des textes nombreux nous ont conservé des détails sur l'organisation monétaire des Romains ou sur les rapports de leurs monnaies ; enfin nous connaissons assez bien l'histoire du peuple romain. Non seulement aujourd'hui tous ces matériaux ne sont pas mis en œuvre, mais les textes anciens les plus importants que nous possédions sur la matière, les textes de Pline et de Festus, sont généralement, et sur la foi de M. Mommsen, considérés comme fautifs³.

Ainsi l'expérience est faite. Il n'est rien sorti, il ne sortira jamais rien de l'hypothèse du bronze conventionnel chez les Romains ; elle nous laissera toujours dans une ignorance complète et une obscurité absolue.

Si, renonçant à l'hypothèse, nous essayons au contraire

1. Quarante *aurei* de 25 deniers.

2. Édit de Dioclétien, chapitre XX, 752. *L'édit du Maximum*, par Émile Lepaulle. Paris, 1896, p. 112.

3. M. Mommsen se croit autorisé à infirmer les témoignages concordants de Pline et de Festus relatifs à la première réduction *sextantaire* de l'as libral romain.

de mettre d'accord les faits et les textes, tout s'éclaircit aussitôt. On retrouve sans trop de peine les liens qui rattachent entre elles les diverses sortes de monnaies. On se rend compte de la nature des changements qui se produisent ; la solution des problèmes que soulève l'étude des monnaies impériales romaines se réduit à une simple question de travail et de temps. — Ainsi, pour nous, les monnaies de bronze des Romains seront toujours des monnaies effectives et réelles, leurs monnaies d'argent devront toujours valoir un poids de bronze remarquable et les équivalents pondéraux de bronze de leurs pièces d'or devront toujours nous représenter des fractions simples de Talents connus.

Avant de nous occuper de l'Empire, nous devons établir que toutes les monnaies républicaines satisfont à la loi que nous venons d'énoncer.

I^e Époque. Antérieurement à la première frappe de l'argent, les monnaies de bronze des Romains étaient des poids de bronze. Les as étaient des livres. Les semis, des moitiés de livre. Les triens, des tiers de livre. Les quadrans, des quarts de livre, etc.

II^e Époque. Le premier denier était un *poids* d'argent de quatre scrupules ; il valait dix as sextantaires, ou vingt onces, c'est-à-dire une unité pondérale connue. 'Η μνά ἢ Ρωμαϊκὴ ἔχει οὐγγίας Κ', nous disent les vieux textes ¹.

Le quinaire d'argent valait une demi-mine romaine de bronze. Le sesterce d'argent valait un quart de mine. La libelle de bronze ou l'as de réduction était un *poids* de deux onces. Le premier victoriat pesait un quatre-vingt-dixième de la livre ² et valait seize onces de bronze,

1. Hultsch, *Metr. Script.*, I, 248, 3 et 249, 3.

2. Un vieux texte, qui se rapporte probablement à la drachme égyptienne égale en poids à ce Victoriat, nous a conservé la valeur normale de cette unité : ἐπειδὴ

c'est-à-dire une mine attique de ce métal. Ἡ μνά ἢ Ἀττικὴ... ἔχει οὐγγίας ἰς' ¹.

III^e Époque. Lors de la réduction onciale en 217 av. J.-C., les Romains adoptèrent le denier de 84 à la livre. Ce denier valait seize as d'une once ou seize onces de bronze, une *mine attique* de bronze. La *libella* ou as réduit pesait *une once*, c'est-à-dire un *poids* romain. Le *victoriat* contemporain pesait 1/112 de la livre; il valait douze onces de bronze, une *livre romaine* de ce métal.

Les pièces d'or dites romano-campaniennes, frappées par les généraux romains, étaient des *poids* d'or de 1, 2, 3 scrupules. Elles valaient 20, 40 et 60 sesterces, et par suite *cinq*, *dix* et *quinze mines* attiques de bronze. Ces monnaies étaient des douzièmes, des sixièmes et des quarts du *talent attique*. La pièce d'or au type du Janus imberbe, portant au revers trois personnages, dont l'un tient une truie, était un *poids* d'or romain de six scrupules, qui valait un *demi-talent* de bronze attique.

IV^e Époque. La réduction semi-onciale de l'as (l'unité monétaire des Romains) effectuée l'an 89 av. J.-C. donna au denier de 84 à la livre, le même que le précédent, une valeur de 40 as. L'équivalent pondéral de bronze de cette monnaie d'argent était donc égal à 20 *onces*, c'est-à-dire à une *mine romaine*.

Nous avons établi dans notre étude sur les monnaies de la république que l'*aureus* de Sylla pesant 1/30 de la livre valait 60 livres de bronze ou un *demi-Talent* bilibras ². Les monnaies d'or de Sylla et de Pompée pesant

καὶ τὴν οὐγγίαν οἱ πλείστοι μὲν ἐπτὰ καὶ ἡμισείας δραχμῶν εἶναι φασιν. Hultsch. *Metr. Script.*, I, 214, 13.

1. Hultsch., *Metr. Script.*, I, 248, 2 et 249, 2.

2. Voir pour l'étude de ce poids nos *Nouvelles recherches sur les origines et les rapports de q. q. poids antiq.*, p. 32. *Rev. Num.*, 1895.

1/36 de livre valaient 50 livres de bronze ou la *moitié* d'un *talent romain* ¹. On remarquera que la plupart des monnaies d'or républicaines représentaient des *demi-talents* de bronze, et nous verrons tout à l'heure que les aurei impériaux des premiers Césars et les aurei de Néron représentent également des *demi-talents*.

Cette propriété de représenter la moitié de l'unité pondérale supérieure de bronze appartient aussi au stathère d'or macédonien, comme nous l'avons établi ailleurs ².

Il semble donc bien que ce soit là une loi générale inhérente au mode d'organisation des systèmes monétaires antiques.

Caractère traditionnel ou de continuité des monnaies romaines.

Plusieurs siècles après avoir cessé de se servir du bronze pesé, comme monnaie, les Romains faisaient figurer dans leurs actes de ventes immobilières la balance et le morceau de bronze symboliques qui représentaient le versement effectif et exact du prix d'achat. Cette vieille coutume nous en apprend plus sur les habitudes monétaires des Romains que ne le pourraient faire bien des livres. Elle témoigne avec force de la constance des usages et du respect quasi religieux des Romains pour le métal étalon de leurs ancêtres. Nous ne citerons qu'un seul exemple républicain de persistance monétaire traditionnelle chez les Romains, mais il est d'une importance extrême et suffit à nous démontrer l'intérêt considérable qui s'attache à ce caractère.

1. Id. p. 28.

2. *Essai de restitution des systèmes monétaires macédoniens. Revue Roumaine d'archéologie*, Bucarest, 1893, p. 7.

Les Romains à la fin de la République tenaient encore leurs comptes en sesterces d'argent ou en quarts de denier. Si l'on ne remontait pas plus haut que cette époque, cette manière de compter paraîtrait singulière. Le nom même de cette monnaie serait une énigme, car le sesterce d'argent, quart du denier contemporain, valait alors beaucoup plus de deux as et demi. Ces apparentes anomalies s'expliquent très aisément au contraire dès que l'on remonte aux origines de cette manière de compter.

Avant de se servir de monnaies d'argent, les Romains ont fait un usage assez long de lingots de ce métal, pesés à la balance, et leurs *unités* monétaires d'argent étaient, à cette époque et sans conteste, des *poids* d'argent : des livres, des onces et des scrupules de ce métal, des *scrupules* surtout, vu le prix élevé de la matière.

En frappant des deniers de quatre scrupules valant dix as, des quinaires de deux scrupules valant cinq as, des sesterces d'un scrupule valant deux as et demi, les Romains retrouvaient parmi ces monnaies, dans le quart du denier l'unité pondérale d'argent, *le scrupule*, dont ils se servaient déjà dans leurs comptes. Ils la conservèrent donc très naturellement malgré sa valeur un peu complexe de $2\frac{1}{2}$ as. C'est là l'origine première et indubitable du sesterce romain.

Si le franc moderne, qui pèse cinq grammes, avait été la première monnaie des Français, et s'ils avaient fait usage avant sa frappe de lingots d'argent pesés, ils auraient tout naturellement, à cette époque, tenu leurs comptes en *grammes d'argent*, et, après en avoir contracté l'habitude, ils l'auraient peut-être gardée, même après l'invention du franc monétaire. Nous les verrions alors, sans trop d'étonnement, continuer à compter en pièces de *vingt centimes*.

Il en fut ainsi des Romains ; mais si l'origine de leur sesterce s'explique aisément, l'emploi ultérieur persistant de cette unité est une manifestation singulière du caractère traditionnel des monnaies romaines.

Quand les Romains en 217 av. J.-C. remplacèrent leur denier de quatre scrupules par une monnaie d'argent d'un autre poids, le quart de la nouvelle monnaie ne valait plus 2 1/2 as, mais 4, et n'avait plus, par suite, aucun droit au nom de sesterce. On lui conserva cependant, par persistance d'usage, ce nom désormais impropre.

Le quart du nouveau denier ne pesait plus un scrupule ; il avait perdu son caractère essentiel d'unité pondérale primitive, mais l'habitude de compter en quarts de deniers était prise ; elle était entrée profondément dans les mœurs ; elle se conserva, et, pendant plusieurs siècles encore, le quart du denier resta le sesterce d'argent des comptes romains.

Caractère d'adaptation ou de relation des monnaies romaines.

L'étude des rapports de la monnaie romaine avec les monnaies grecques est féconde en résultats intéressants. Elle nous éclaire à la fois sur les habitudes monétaires des Romains et sur les origines et la nature de leurs monnaies qui seraient sans son aide très difficiles à comprendre.

La préoccupation constante des Romains, à chaque changement de système monétaire, de créer, à côté des monnaies proprement romaines, des espèces mixtes, de véritables monnaies de relation, à la fois romaines et grecques, nous indique clairement la manière dont les Romains traitaient les monnaies grecques.

Non seulement ils n'ont jamais essayé, comme le croyait M. Mommsen, de les faire disparaître, en les tarifant arbitrairement au-dessous de leur valeur et en essayant de les remplacer par leurs deniers, mais ils les ont toujours considérées comme espèces se rattachant à leurs propres systèmes. Cette manière de voir nous explique la facilité avec laquelle les Romains accordaient aux provinces et aux cités le droit de battre des monnaies, qui n'étaient ni des deniers ni des as.

La conception moderne et régaliennne du droit monétaire paraît être restée étrangère aux Romains de la République et de la plus grande partie de l'empire; elle semble byzantine et on pourrait tout au plus la faire remonter à l'époque de Dioclétien. Le droit de battre monnaie était un privilège municipal dont jouissait un très grand nombre de cités et les monnaies grecques se rattachent toujours simplement, par le fait même de l'organisation des systèmes monétaires romains, aux monnaies impériales romaines.

Avant d'aborder l'étude des monnaies de l'Empire, il est indispensable de se bien pénétrer de la signification des diverses espèces monétaires dont se sont servis les Romains de la République.

Le premier denier d'argent républicain de 72 à la livre se rapproche beaucoup par son poids de la drachme attique, mais il en diffère absolument par sa nature. Le premier denier est un *poids* romain de quatre scrupules; c'est, à l'estampille près, un lingot monétaire, et, avant l'an 268, des lingots bruts du même poids avaient effectivement servi aux Romains au lieu de monnaies d'argent.

Le quinaire est un poids de deux scrupules.

Le *sesterce* est le *scrupule pondéral* lui-même.

L'origine du victoriat est tout à fait différente.

Cette espèce nous représente la première monnaie de relation des Romains. Le victoriat et surtout le double victoriat ont été pour la première fois fabriqués dans les camps, bien avant la frappe des premiers deniers urbains. Lorsque les généraux romains qui guerroyaient en Campanie, pays habitué à se servir de monnaies d'argent, sentirent le besoin de remplacer les lingots d'argent qu'ils recevaient de Rome par du numéraire, ils obtinrent du Sénat, ou ils s'attribuèrent d'eux-mêmes, le droit de battre monnaie, droit qui resta depuis lors toujours attaché à l'imperium militaire. Les espèces militaires fabriquées par les généraux romains portent le nom impropre de monnaies romano-campaniennes. Ce sont des monnaies militaires romaines, comme l'a très judicieusement reconnu M. Babelon¹. Les poids normaux des unités romano-campaniennes choisies par les généraux romains comme types monétaires ne peuvent faire l'objet d'aucun doute. Ces unités pèsent $1/45^e$ et $1/90^e$ de la livre romaine, $1/60^e$ et $1/120^e$ de la mine attique, soit 7 gr. 266 et 3 gr. 63. Au point de vue grec, ces pièces sont des déca-boles et des pentoboles attiques. Nous avons vu ailleurs² que les drachmes macédoniennes du roi Philippe étaient des déca-boles, et les drachmes égyptiennes de Ptolémée Soter des pentoboles attiques, qui comptent parmi les plus importantes monnaies grecques de l'antiquité.

Au point de vue pondéral, le statère romano-campanien de dix oboles attiques se rattache à la mine d'Égine de Pollux, l'une des plus remarquables unités de pesée grecque³.

1. Babelon, *Description des monnaies de la République romaine*, I, Introduction, VII.

2. *Essai de restitution des systèmes monétaires macédoniens, etc.... Revue roumaine d'archéologie*. Bucarest, 1893, p. 7.

3. Voir notre étude sur les poids grecs. *Nouvelles recherches, etc.*, p. 36.

Nous avons eu déjà l'occasion de dire que la drachme romano-campanienne valait 16 onces de bronze, ou une mine attique de ce métal. Ce caractère paraît avoir été la raison déterminante du choix de ce type monétaire par les Romains. Quoi qu'il en soit, la drachme romano-campanienne était pour les Romains une monnaie grecque très remarquable. Elle pesait en argent $1/90$ de leur livre, ou trois scrupules et un cinquième. Elle valait en poids de bronze une unité de pesée qui leur était familière, une mine attique de 16 onces. Elle se prêtait aisément à tous les calculs romains. D'autre part, cette monnaie était une drachme grecque de grande circulation, en relation simple avec le numéraire de poids attique.

Les monnaies romano-campaniennes au type du Janus imberbe du Jupiter dans un quadriges et avec des légendes incuses, paraissent d'une fabrique tellement semblable à celle des premiers deniers sortis de l'atelier de Rome, que M. Babelon se demande si elles ne sont pas elles-mêmes de fabrique urbaine. Cette provenance nous paraît plus que probable, et l'on ne saurait hésiter en tout cas à considérer les premiers *doubles victoriats* et les *victoriats*, malgré la différence des types, comme des monnaies de même espèce, des *décaboles* et des *pentoboles* attiques, valant $8/5$ et $4/5$ du premier denier romain.

En 217 av. J.-C. les Romains réduisirent leur as à une once, et adoptèrent le denier de 84 à la livre, valant 16 as, c'est-à-dire autant que le précédent victoriat, par le fait d'une élévation dans le cours du bronze. En même temps on voit paraître dans la numismatique romaine un victoriat d'une nouvelle espèce que l'on confond à tort aujourd'hui avec le premier. Cette monnaie, aux mêmes types que la précédente, présente un poids normal différent. Tandis que le premier victoriat pesait 3 gr. 63, celui

de la seconde époque pèse 2 gr. 90 ou les $\frac{3}{4}$ du denier et le $\frac{1}{112}$ de la livre. Ce *victoriat* nous représente un *tétrobole* attique. C'est à cette monnaie que se rapporte le texte de Pline relatif à l'origine illyrienne du victoriat. La drachme d'Illyrie était la même probablement que l'antique drachme de Corinthe et pesait comme elle un *tétrobole* attique¹. Le victoriat de quatre oboles² vaut trois sesterces ou les $\frac{3}{4}$ du denier de 16 as et par suite 12 as onciaux. Il représente une livre romaine de bronze. L'obole attique, quart de ce victoriat, valait trois quarts de sesterce ou trois as, et la drachme attique de six oboles $4 \frac{1}{2}$ sesterces ou 18 as de bronze.

Ces valeurs remarquables des monnaies d'argent attiques en unités romaines ne sont certes pas l'effet du hasard. Elles rattachent directement, dès cette époque, les monnaies attiques au système monétaire romain de la République.

MICHEL C. SOUTZO.

(*A suivre.*)

1. Voir nos *Nouvelles recherches sur les poids antiques*, p. 39.

2. Sauf indication contraire, tous les rapports signalés par nous, au cours de cette étude, seront exacts dans l'acception mathématique de ce mot. Celui-ci déroge à cette loi, car le poids des trois quarts du denier de 84 à la livre ne se confond pas absolument avec celui du *tétrobole* de la drachme attique normale de 4 gr. 36.

La différence en fait est nulle, mais il n'y a pas identité théorique et nous devons en prévenir le lecteur.

ÉTUDE

SUR LES

PLOMBS ANTIQUES

(Suite¹).

XIV. Les tessères émises sous Vespasien se divisent en trois types.

1. Vespasien seul ; au revers, palmier.

2. Vespasien ; au revers, têtes de Titus et de Domitien.

3. Nom de Vespasien et cavalier ; au revers, têtes de Titus et de Domitien. Ces types sont des types monétaires bien connus et se rapportent tous trois probablement à une seule et même distribution, celle qui suivit le grand triomphe judaïque². Le premier type est une réplique simplifiée de celui des monnaies qui célèbrent la conquête de la Judée à la légende « *Judaea* » ou « *Judaea capta* »³. Le second se retrouve sur les monnaies⁴ frappées, pour la plupart, en 70 après Jésus-Christ. Les tessères ne peuvent pas appartenir à cette année, car Titus y porte déjà le titre *imp(erator)*⁵ ; d'autre part, le type des deux têtes se retrouve très rarement dans les années suivantes ; il ne

1. Voy. *Rev. num.*, 1897, p. 462 ; 1898, p. 77.

2. Le même est probablement mentionné par le chronographe de 354. V. Marquardt, *l. c.*

3. Voy. Cohen, I, p. 384-386.

4. Cohen, I, p. 423-425.

5. Voy. Eckhel, t. VI, p. 525-526.

reste qu'à attribuer nos monuments à l'an 71, celui du triomphe. Enfin le troisième type ¹ présente un cavalier au droit et les têtes de Titus et Domitien au revers. Ce cavalier n'est-il pas Domitien, qui, selon Suétone ², suivait le triomphe de son père et de son frère, monté sur un cheval.

Après Vespasien, comme nous l'avons déjà dit, les tessères cessent d'emprunter leurs types aux monnaies; les noms des empereurs apparaissent encore quelquefois, mais en abrégé ou sans titres, avec des revers qui ne se retrouvent pas dans le monnayage de leur temps. Néanmoins on trouve encore des allusions aux événements remarquables : comme par exemple sur la tessère n° 3 de Trajan qui se rapporte probablement à la construction du port Trajan ³. Parmi les tessères que nous donnons à Antonin, il n'y a que le n° 1 qui soit certainement de son temps. Et encore nous ne sommes pas parvenu à donner une explication plausible de la légende du revers (y voir *uni satis*, c'est-à-dire « portion suffisante pour un », serait trop bizarre). Les revers des n°s 2 et 3 se rapportent sûrement à une consécration et la légende permet de supposer que la personne consacrée est l'empereur Antonin ⁴, mais c'est une pure hypothèse.

Les plombs dont la légende ou le type n'indiquent que la cause de l'émission, sans nommer un empereur, sont difficiles à dater. Le n° 1 mentionne sûrement une adoption impériale *apud pontifices* ⁵; il rappelle les monnaies de Hadrien à la légende ADOPTIO ⁶ dont les revers sont tout

1. Comp. Cohen, I, p. 397, n° 394.

2. *Vesp.* 8.

3. Au même fait se rapporte probablement la tessère que nous avons citée, au § XVIII, en note (n° 2) et Catalogue n° 98; comp. aussi les tessères citées.

4. Cf. Cohen, II, p. 287-288.

5. Tac., *Hist.*, I, 15, texte cité par M. Helbig.

6. Cohen, II, p. 107, n°s 3-7.

à fait identiques au droit de notre plomb. Cela, joint à ce fait que des revers semblables ne se retrouvent pas sur d'autres monnaies, pourrait faire attribuer la tessère à l'adoption d'Hadrien par Trajan; mais le personnage de gauche dans lequel Cohen reconnaît Trajan paraît être barbu sur notre tessère, ce qui nous fait plutôt penser à l'adoption d'Ælius Verus par Hadrien. Le congiaire distribué à cette occasion est attesté par Spartien, *Helius*, 3.3. Le n° 2 présente une grande analogie avec les tessères citées d'Antonin.

Le n° 5 représente probablement la réception par l'empereur de la *tribunicia potestas*. Elle était assignée par le peuple sur la proposition d'un magistrat¹ recevant l'ordre du Sénat. Mais ces élections qui se faisaient en l'absence de l'empereur devaient être suivies d'un acte solennel où l'empereur était investi de la puissance tribunitienne. Cet acte, qui se passait probablement dans le Sénat, est représenté, croyons-nous, sur notre tessère. Le personnage du centre est l'empereur; ses deux voisins représentent le collègue des tribuns ou peut être le Sénat tout entier (malheureusement on ne peut pas décider avec certitude si les sièges sont vraiment des *subsellia*). L'empereur est plus grand et comme présidant la réunion. Derrière lui, et lui conférant la puissance, la déesse Rome(?) symbolisant le peuple romain.

Les n°s 6, 7 et 8 ne demandent pas d'explication.

Le n° 3 dont la lecture est certaine reste pour moi incompréhensible.

Nous avons déjà dit que l'usage des tessères a duré probablement plus longtemps que ne l'attestent les légendes et effigies des empereurs et qu'il est très vraisemblable que les types seuls ont changé ayant perdu leur caractère officiel. Nous citerons ici quelques tessères dont les types se rapportent à des distributions militaires.

1. Mommsen, *Staatsrecht*, II³, p. 874.

Il est inutile de répéter la description des n^{os} 39-62 du *Catalogue* dont les représentations, rappelant les victoires et les triomphes, se rapportent probablement aux donatifs.

Très caractéristiques sont les tessères suivantes en partie inédites.

1. **ABVDANTI** = *Abu(n)danti(a)*. R. Deux hommes debout; l'un, nu, armé d'une lance et d'un bouclier, l'autre sans armes. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. I, n^o 16.)

2. Deux Victoires soutenant une couronne.

R. Aigle de face, la tête retournée, tenant dans le bec une couronne, dans ses pattes une palme. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n^o 55 et pl. II.)

3. Guerrier à droite s'appuyant de la main droite sur la lance, présentant de la gauche son bouclier; à droite **S**, à gauche **C** = *S(enatus) c(onsulto)*?

R. Même représentation qu'au droit; pas de légende. D. 17 mm. Cabinet des Médailles de Londres.

4. Triomphateur monté sur un bige de face, la main droite levée, tenant dans la gauche un objet rond indéterminé.

R. Trophée accosté des lettres **F—R**. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 22, n^o 25, corrigé d'après l'exemplaire qui se trouve dans la collection Feuardent.)

5. Trois enseignes.

R. Guerrier à gauche ¹. D. 18 mm. Coll. Feuardent (Fig. 14.)



Fig. 14.

1. A un donatif de basse époque se rapportent probablement les pièces n^{os} 227-229 du *Catalogue*, trouvées à Rome. M. Blanchet a vu quelques pièces identiques à

6. Sur une tessère publiée par Dancoisne (*Revue belge de numismatique*, 1891, n° 25) nous voyons au droit la tête de Minerve; au revers, un guerrier à gauche s'appuyant sur la lance et présentant de la main droite un objet rond (tessère). Nous la publions de nouveau d'après l'exemplaire qui est conservé au Cabinet des Médailles de Londres. (Fig. 15.)

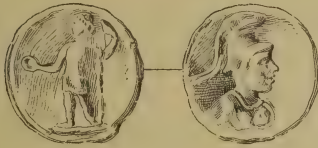


Fig. 15.

Mais il n'est pas possible d'attribuer tous les plombs portant des représentations militaires aux donatifs des empereurs. Une quantité assez considérable devait servir aux usages des divers corps, probablement pour des distributions de vivre et d'argent ou autres analogues.

1. Trois enseignes. R. Aigle à droite, la tête retournée, tenant une couronne dans son bec, accosté de L—I probablement *l(egio prima)*. 2 exemplaires. D. 18 mm. Coll. Feuarent. (Fig. 16.)



Fig. 16.

Londres; on lui a affirmé qu'elles avaient été trouvées dans la Tamise. Il est bien possible que ces tessères aient été envoyées de Rome pour la distribution du donatif aux troupes de Bretagne; ce qui est plus probable, c'est qu'elles étaient fabriquées sur place d'après un modèle prescrit. Comp. aussi les tessères en bronze portant la représentation d'un vexillum, au droit et d'un guerrier, d'une Minerve ou d'une Victoire au revers. A. de Belfort, *Annuaire de Numismatique*, 1892, pl. VIII, nos 5, 6, 7.

2. L—V = *U(egio quinta)*. R̄. Soldat tenant une aigle légionnaire sur la main droite, une haste dans la gauche. (Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1355.)

3. L—X. Buste sur une colonne. R̄. Lion à droite. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 946.)

4. C—I = *C(ohors prima)*? R̄. Mars avec lance et bouclier à gauche. D. 20-22 mm. Coll. Feuardent. (V. pl. VII.)

5. VI. Aigle, à gauche, tenant une couronne dans le bec; dans le champ, un rameau. R̄. PIA dans une couronne¹.

Comp. aussi les tessères décrites par Scholz, *Römische Bleitesserae*, p. 48-49, sous la rubrique « militaires ». (Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 119-174.)

A noter encore deux tessères qui portent les noms des *evocati Aug(usti)*.

1. AGR | EVO | AVG. R̄. Un animal indéterminé. *Agr(ip-pa?) evo(catus) Aug(usti)*. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 101. Actuellement dans la coll. Feuardent.)

2. IVL | EVO R̄. AC. Bouc à droite. *Jul(ius) evo(catus) A[u]g(usti)*. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 35, n° 10.)

L'aigle et le lion se retrouvent très souvent sur les monnaies dites des légions. Voy. Domaszewski, *Die Fahnen im römischen Heere*, Wien, 1885, p. 54-55 (Abhandlungen des Seminars, V). Le lion apparaît ici sur les signa des IV^e et XIII^e légions, l'aigle sur ceux de la V Macedonica.

Stieglitz² fut le premier qui signala entre les tessères en plomb plusieurs types qui devaient, selon lui, servir aux distributions du blé, aux *frumentationes* régulières. Garrucci (*Piombi Altieri*, p. 11 sqq.), et Dumont ont com-

1. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 134 qui donne le chiffre V. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, 1493.

2. *Archaeologische Unterhaltungen*, p. 147.

battu cette attribution, soutenant avec raison que les tessères en plomb ne doivent et ne peuvent pas être identifiées avec les *tesserae frumentariae*, que nous connaissons par les textes et les inscriptions. Néanmoins, Benndorf (*Beiträge*, p. 54 sqq.) est revenu à l'opinion de Stieglitz et a dressé une liste des prétendues *tesserae frumentariae*. Cette opinion de Benndorf fut généralement acceptée et passa dans les manuels¹.

Avant de discuter ces attributions, tâchons de nous former une idée de la manière dont les distributions se faisaient à Rome. Cette question est une question vivement controversée². Mommsen³ a émis l'opinion qu'on distribuait les *tesserae frumentariae*, *in concione*, peut-être dans le *porticus Minucia*; on y recevait, d'après lui, une tessère; muni de celle-ci, l'on se rendait dans le magasin affecté à la tribu à laquelle on appartenait. Cette opinion a été combattue par Hirschfeld⁴. D'après lui, c'était le blé qui était distribué dans le *porticus Minucia*, et non les tessères. et tout citoyen *frumento incisus*, c'est-à-dire inscrit dans les listes des 200.000 qui avaient le droit d'avoir du blé gratuitement, recevait sa tessère une fois pour toutes. L'opinion de Hirschfeld fut adoptée par Marquardt (t. II, p. 129 et suiv.). D'autre part, Karlowa (*Römische Rechtsgeschichte*, II, 2, p. 840) est revenu à l'opinion de Mommsen et pense que les tessères étaient distribuées pour chaque frumentation et que cette distribution des tessères devait apporter une facilité de contrôle impossible sans elle⁵.

1. Voy. par ex. Marquardt, t. II, p. 129, n. 3 et p. 127-128, n. 4.

2. Voy. la bibliographie dans Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, art. *frumentariae leges* (Humbert); et Karlowa, *Römische Rechtsgeschichte*, II, 2, p. 840.

3. *Die römischen Tribus*, p. 196.

4. *Annona* dans *Philologus*, 1870 p. 16; et *Untersuchungen*, p. 132 et 134.

5. Nous ne donnons que les opinions principales; les autres ne les modifient que sur quelques points peu importants.

Il y a du vrai dans chacune de ces théories. La question la plus importante est celle de savoir ce qu'était la *tessera frumentaria*. Hirschfeld a parfaitement raison en disant que cette tessère était donnée à chaque participant une fois pour toutes. Les textes du Digeste où l'on parle de l'acquisition d'une tessère, du legs d'une tessère, etc., le démontrent suffisamment¹. On n'aurait pu ni acheter une fois pour toutes, ni léguer une tessère qu'on aurait reçue chaque fois dans le *porticus Minucia*². Cette tessère, comme l'a démontré Garrucci (*Piombi Altieri*, p. 15-16), portait probablement le nom du propriétaire, le jour du mois où il allait recevoir sa portion, l'*ostium* du portique où il devait se rendre³. Or nous n'avons pas de tessères où toutes ces données soient réunies. Benndorf, Hirschfeld et Marquardt citent comme telle la tessère de Garrucci (*Piombi Altieri*, pl. III, n° 1), qui porte au droit DELIBI FOR au pourtour et IV au milieu, et au IX. MINVCIA, ce que Benndorf a lu de lib(eralitate) I for(o) IV. Minucia, et Hirschfeld d[*i*]e lib(eralitatis) I for(o) IV⁴. Mais cette tessère n'est pas une *tessera frumentaria*, une tessère des distributions régulières, c'est une tessère de libéralité comme celles que nous avons vues ci-dessus. Avec la tessère Orelli n° 3360, elle n'atteste que le fait, d'ailleurs très important, que les libéralités étaient distribuées dans le *porticus Minucia* et que leur distribution était probablement réunie aux *frumentationes* régulières. Nous n'avons donc aucune raison de considérer comme des *tesserae frumentariae* les plombs

1. Voy. Hirschfeld, *Annona*, p. 18; Marquardt, *op. cit.*, p. 130.

2. Il s'agit de tout autre chose dans le texte de Juvénal, VII, 174, *Summula ne pereat qua vilis tessera venit frumenti*, qui parle probablement de la *tessera nummaria*. Voy. ci-dessous.

3. Voy. Marquardt, p. 129, n. 3.

4. Notre tessère d'Antonia semble justifier l'explication de Benndorf; *die liberalitatis* nous paraît impossible. Comp. Plin. *Paneg.*, 26, cité par Hirschfeld lui-même (*Annona*, p. 19).

pour la plupart anépigraphes recueillis par Benndorf ¹. En conséquence nous ne possédons aucune de ces *tesserae frumentariae*, qui devaient être d'un volume assez considérable et sans doute en bois ².

D'autre part, nous avons des textes qui nous parlent des tessères distribuées probablement pour chaque frumentation. Suet. *Aug.* 40 : « *populi recensum vicatim egit, ac ne plebs frumentationum causa frequentius ab negotiis avocaretur ter in annum quaternum mensum tesseras dare destinavit; sed desideranti consuetudinem veterem concessit rursus, ut sui cuiusque mensis acciperet.* » Hirschfeld (*Annona*, p. 17) explique *tessera* comme portion, ce qu'on pourrait admettre à la rigueur si nous n'avions pas le texte déjà cité du même Suétone. *Aug.* 41 : « *Frumentum quoque in annonae difficultatibus saepe levissimo interdum nullo pretio viritim admensus est tesserasque nummarias duplicavit.* » Il nous semble qu'il y a, comme l'a déjà vu Marquardt ³, un lien étroit entre ces deux passages et qu'il faut interpréter le second de la manière suivante : Auguste dans les temps où le peuple manquait de blé aurait parfois distribué du blé gratuitement, parfois l'aurait vendu à bas prix, et dans ce but il aurait doublé le nombre des *tesserae nummariae*. Si c'est pour les distributions et ventes irrégulières, pour des libéralités qu'il a *doublé* le nombre des *tesserae*, à quoi servait cette autre partie qui existait avant cette augmentation ? La seule réponse possible est : pour les distributions régulières, pour les *frumentationes* ⁴.

1. Marquardt, *op. c.*, p. 127-128, n. 4.

2. Plutôt qu'en bronze comme l'a pensé Humbert (v. art. cité, n. 14). Le texte de Sénèque, *De benef.*, IV, 28, par lui cité, parle des *frumento incisi*, ceux dont les noms étaient gravés sur des registres en bronze probablement exposés dans le *porticus Minucia*.

3. P. 125, n. 4.

4. Ici comme ailleurs chacun avait raison dans l'explication du texte. Marquardt

C'est bien avec raison que Benndorf (p. 74) veut voir ces *tesserae nummariae* dans les plombs recueillis par lui, qui se rapportent sans aucun doute aux *frumentationes*.

Quel rôle jouaient ces *tesserae nummariae* à côté des *tesserae frumentariae*? Cette question se rattache à une autre non moins importante : comment se passaient les distributions et où recevait-on le blé, dans le *porticus Minucia* ou ailleurs? Cette question est bien difficile à résoudre. Mommsen¹ a pensé qu'on distribuait le blé dans les *horrea*; Hirschfeld², que l'acte se passait dans le *porticus Minucia*.

Nous savons mal ce qu'était le *porticus Minucia*. Les inscriptions et les textes nous disent seulement qu'il avait 45 *ostia*, c'est-à-dire 45 entrées et probablement 45 bureaux³, qu'il était situé dans la ix^e région (Notitia, reg. ix) c'est-à-dire non loin du centre, dans la partie commerciale de la ville, enfin qu'il y avait deux portiques du même nom, l'un surnommé *vetus*, l'autre, qui nous intéresse, *frumentaria*, voisins l'un de l'autre. Les topographes modernes⁴ ont peu ajouté à ces données : Canina, prenant pour base un fragment du plan Capitolin, qui sûrement n'appartient pas à notre édifice, a donné une resti-

(*l. c.*) en pensant à des ventes à prix modéré, Mommsen à des distributions régulières, Karlowa à des marques de contrôle. Il nous paraît tout à fait impossible de voir avec Bergk, *Monumentum Ancyranum*, p. 60, sqq., et Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 130, n. 2 et p. 132, n. 1, dans la duplication des tessères une augmentation de la portion reçue par chaque *incisus*. Dion, 55.26 : ἐπέδωκε μὲν γὰρ καὶ προῖκα ὁ Αὐγουστος τοῖς σιτοδοτουμένοις τοσοῦτον ἔτερον ὅσον ἀεὶ ἐλάμβανον, parle des mêmes distributions gratuites irrégulières que Suétone (*l. c.*). Auguste comprend les mêmes distributions sous les 12 *frumentationes* qu'il a données au peuple à ses propres frais (voy. *Mon. Anc.*, c. 15, l. 11, 12).

1. *Tribus*, p. 196.

2. *Annona*, p. 16 et 64. Comp. *Untersuchungen*, p. 134 et note.

3. V. *curator... ostio XLII, C.I.L.*, VI, 1023. Cf. *Chronogr. anni 354*, p. 146.

4. V. Becker, *Handbuch der Alterthümer*, I, p. 621; *Beschreibung Roms*, III, 3, p. 38; Canina, *Gli edifizj*, pl. CL; Gilbert, *Topographie*, III, p. 286, n. 1; Holsen-Kiepert, *Forma urbis*, pl. III, et *Nomenclator*, p. 57.

tution fantaisiste du portique; mais, si la restitution n'a pas de valeur, les ruines qui se trouvent sur l'emplacement probable du portique justifient le plan qu'il a dessiné et qu'a reproduit Hülsen. Ce plan, d'autre part, s'accorde avec le bas-relief de l'arc de Constantin représentant une distribution d'argent, qui, comme nous avons vu ci-dessus, se passait dans le *porticus Minucia*. Tout porte à croire que le local représenté sur le bas-relief est le portique en question. D'autre part, des fouilles récentes ont démontré la fidélité de la représentation des *rostra* sur l'autre relief du même arc formant pendant au bas-relief en question. Déjà les auteurs de la « *Beschreibung Roms* » (*l. c.*) n'ont pas cru pouvoir admettre que dans un portique, on distribuât et conservât la quantité de blé (1.000.000 modii par mois) nécessaire pour les frumentations. La représentation de l'arc de Constantin leur donne parfaitement raison. Nous n'y voyons que des bureaux de comptabilité (*v. ci-dessous*) séparés, auxquels la dénomination *ostium* ou *forum* convient à merveille; l'empereur est assis au milieu du portique et devant lui défilent ceux qui sont admis à participer à la distribution. Les bureaux s'ouvrent à l'intérieur du portique et sont situés au rez-de-chaussée; la maladresse seule du sculpteur, incapable de représenter les bureaux derrière les recevants, lui a fait figurer les bureaux comme situés au-dessus de la foule. Ce que nous venons de dire ne démontre-t-il pas assez que c'est non pas dans le portique que les *incisi* recevaient leurs portions, mais plutôt dans les *horrea* où se conservait le blé venu des provinces, et qui étaient administrés par toute une armée d'employés, des *horrearii*, des *vilici ex horreis* et autres ¹.

¹. Voy. *C.I.L.*, VI, 4239, 4280, 8681, 8682; 3971, 4226, 4226 a. Cf. Gatti, *Römische Mittheilungen*, 1886, p. 65 suiv. Cf. Hirschfeld, *Annona*, p. 52 suiv. Marquardt, t. II, p. 133.; Waltzing, *Étude sur les corporations professionnelles*, t. II, p. 65.

Quel était donc le rôle du *porticus Minucia* ?

Une représentation antique sur un contorniate nous donne une indication très importante ¹. On y voit au revers trois hommes : les deux à gauche sont probablement des esclaves, celui de droite, un citoyen libre. Les deux hommes à gauche sont auprès d'un modius : l'un tient un sac large ouvert au-dessus et en partie dans le modius et aplanit de la main droite le blé que verse dans le sac le second esclave. La troisième personne s'éloigne du groupe central à droite portant sur les épaules son sac rempli de grains et présentant de la droite une tessère ronde. Il semble que nous ayons affaire à une scène de distribution. La particularité importante est que l'*incisus* rend en sortant une *tessera nummaria* probablement à un employé chargé de cette besogne. Nos tessères n'étaient que des tessères de contrôle.

Voici comment nous nous figurons le procédé des distributions. Le citoyen se rendait avec sa *tessera frumentaria* dans le *porticus Minucia* au jour fixé. Il passait dans le bureau indiqué sur la tessère et présentait sa tessère à l'employé (*curator*) ² qui vérifiait le droit de l'*incisus* d'après la liste exposée dans le bureau et gravée sur bronze et marquait dans ses livres qu'un tel avait reçu son blé. Ensuite il lui donnait une *tessera nummaria*, une marque de contrôle. Avec cette marque, le participant allait dans un des greniers où le blé appartenant à l'État était conservé et recevait contre sa marque ses cinq modius ³. Rien de plus pratique pour un contrôle numé-

1. Cohen, VIII, p. 298, n° 201. Nous avons vainement cherché l'original qui se trouvait jadis dans la coll. Charvet. Ce contorniate m'a été signalé par M. Wuensch.

2. *Curator de Minucia*, C.I.L., VI, 10223. Cf. Mommsen, *Staatsrecht*, p. 1007, n. 4.

3. Le *horrearius*, lui aussi, tenait des livres où devaient être consignés les noms des recevants attribués à son *horreum*. Ce fait nous est démontré par une fresque de la

rique : le bureau central du *praefectus annonae* n'avait qu'à compter les tessères dans les greniers, comparer leur nombre avec les listes des bureaux du portique ; ainsi ni fraude ni erreur n'étaient possibles. Hirschfeld (*Annona*, p. 16) fait difficulté d'admettre que pour chaque distribution on ait fabriqué 200.000 tessères. Il était bien inutile de le faire, car les mêmes tessères pouvaient servir à plus d'une frumentation. Comment le peuple était-il réparti entre les *horrea* de Rome ? Par tribus, comme le pense Mommsen avec grande vraisemblance ¹, ou autrement, nous ne pouvons pas le savoir.

C'est probablement de la *tessera nummaria* que parle Juvénal, VII, 174 ; il n'y a rien d'étrange qu'ayant reçu sa tessère au portique, on la vendit au premier venu qui lui, sous le nom du vendeur, recevait le blé au grenier. Ces abus importaient peu à l'État.

Absolument différentes étaient les *tesserae frumentariae* mentionnées par Suétone, *Nero*, 11 : *Sparsa et populo missilia omnium rerum per omnes dies : singula cotidie milia avium cuiusque generis, multiplex penus, tesserae frumentariae* ². Il est certain, comme l'a établi Hirschfeld

catacombe de S^{te} Domitille dans la chambre mortuaire des employés de l'Annona ; voy. la description et l'explication de ce tableau par Wilpert, dans la *Römische Quartalschrift*, 1887, p. 20 et suiv., pl. II. La représentation appartient au bas empire, car on ne distribue plus de grain, mais le pain fait ; cependant les formalités semblent être restées les mêmes. Nous y voyons dans un *horreum* l'employé principal — le *vilicus* ou *horrearius* — au milieu de ses subordonnés tenant un rouleau dans la main gauche et s'adressant à un des recevants, qui défilent devant lui, en lui disant : *Secunde sume*, Secundus, prends (ta part). Ce dernier (il n'en reste que les pieds) est probablement en train de recevoir son pain des mains du *mentor* qui tient la balance. Le nom de Secundus était probablement inscrit dans le rouleau de l'employé. Maintenant la phrase précitée se lit à gauche du personnage principal.

1. *Tribus*, p. 194. Contre son opinion Hirschfeld, *Annona*, p. 15. Comp. Mommsen, *Staatsrecht*, t. VI, 1 (trad. fr.), p. 213 et 220, t. VI, 2, p. 30-35.

2. Comp. les *nomismata* dont parle Martial, I, 11 ; 1-2 (avec la note de Friedländer, v. aussi VIII, 78, 9-12) qui étaient probablement en bronze (Mart., I, 26, 3-4). Ces tessères nous sont probablement conservées dans les monuments recueillis dernièrement par

(*Annona*, p. 18, n. 23), qu'il ne s'agit pas ici de *tesserae frumentariae* proprement dites, mais sûrement de tessères en forme des *tesserae nummariae* avec l'indication de la quantité de blé qui devait être donnée à celui qui attrapait la tessère. Nous pouvons rapporter à ces *missilia* une tessère inédite de la coll. Feuardent.

A — A | P — P R. MOD
N
I

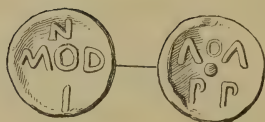


Fig. 17.

La signification du revers n'est pas douteuse, c'est *mod(ius) n(umero) unus*, indication de la quantité due au possesseur de la tessère; les sigles du droit sont incompréhensibles. On pourrait penser à l'abréviation du nom de l'empereur *A(ntoninus) A(ugustus) p(ater) p(atriae)* mais nous n'osons pas insister sur cette hypothèse.

De la même manière nous devons expliquer les tessères de Vespasien et de ses fils décrites ci-dessus dans le Catalogue de tessères impériales, XV. 1. Les sigles **MI** que nous avons notés dans la description doivent être expliqués *m(odius) unus*; la dorure dont étaient couvertes nos tessères s'accorde avec l'emploi comme *tesserae missiles*, car celles-ci étaient ordinairement en bronze.

Nous avons déjà dit que les distributions des libéralités et congiales étaient parfois réunies aux *frumentationes*¹. Il y avait probablement une différence entre le

M. A. de Belfort, *Annuaire de numismatique*, 1892, pl. VII, VIII, IX (sur les tessères en bronze aux effigies d'empereurs, voy. ci-dessus le chapitre sur les tessères de particuliers). Spécialement les tessères publiées, pl. VIII, nos 3-4, sont probablement de ces *nomismata* distribués à l'occasion d'un triomphe; elles représentent un arbre au droit et l'inscription **IO | IO TRI | VMP**; malheureusement, on ne peut pas déterminer l'objet qui est figuré au revers et qui peut être l'objet distribué.

1. Mommsen, *Tribus*, p. 195; Hirschfeld, *Annona*, p. 18.

mode des distributions irrégulières et celui des régulières ¹. L'acte de la distribution des libéralités nous est représenté sur une série de monnaies et sur le bas-relief mentionné de l'arc de triomphe de Constantin ². Commençons par ce dernier. Nous y voyons au milieu l'empereur sur l'estrade, faisant la distribution. Il est entouré de plusieurs fonctionnaires : à droite, peut-être le préfet du prétoire et celui de la ville ; à gauche, un personnage barbu tenant un *abacus* ; il est là probablement pour compter les sommes distribuées ³. Au fond, la suite et deux soldats. Devant l'estrade, le peuple recevant la libéralité : un citoyen est devant l'empereur, il reçoit, dans le *sinus* de sa toge, deux rondelles, probablement des *aurei* que lui jette l'empereur ; l'un des voisins de l'empereur (le second à droite) lui tend la main droite dans laquelle nous avons cru reconnaître quelques monnaies. A gauche et à droite au-dessus de la foule, quatre bureaux et dans chacun, quatre employés assis autour d'une table et tenant des rouleaux ; dans chacun des bureaux, à gauche un *abacus*. Les bureaux sont sans doute les *ostia* du *porticus Minucia*, lieu probable de la scène. Sur les monnaies, les représentations sont plus sommaires, mais c'est presque toujours l'empereur lui-même qui fait la distribution ; quelquefois c'est la personnification de la Libéralité (monnaies d'Hadrien et d'Antonin, par exemple), qui verse des monnaies de sa corne dans le *sinus* du gratifié. Sur quelques monnaies ⁴, nous voyons,

1. Voy. là-dessus, Espérandieu, *Dizion. epigraf.*, II, p. 599-600.

2. Bellori, *Veteres arcus Augustorum*, Rome, 1690, pl. 47 ; Rossini, *Gli arch. trionfali*, etc.. Rome, 1836, pl. 70.

3. Sur les dessins de Bellori et Rossini, l'empereur est représenté tenant l'*abacus* lui-même. Sur l'original la main droite manque, mais il est impossible qu'elle puisse avoir tenu l'*abacus*.

4. Néron, Cohen, t. I, p. 283, n° 68 ; Nerva, Cohen, t. II, p. 4, n° 37-39.

près de l'empereur, un scribe inscrivant probablement le nom du recevant; ce scribe correspond au personnage avec l'*abacus* du bas-relief de l'arc. Le site n'est indiqué que sur les monnaies du haut-empire (de Néron jusqu'à Nerva), notamment par une statue de Minerve¹; on pourrait penser à l'édifice situé auprès de la curie, au *contingens curiae Chalcidicum* surnommé 'Αθήναιον². Après Nerva, nous avons une indication dans la *Vita Commodi*, 2; d'après ce texte, la cérémonie fut transférée dans la basilique de Trajan. Enfin au temps de Constantin, l'acte se passe comme nous l'avons vu dans le *porticus Minucia*. Deux circonstances sont établies par les monuments cités : premièrement, l'empereur lui-même présidait la cérémonie; secondement, on distribuait de l'argent et non des tessères. Or, il est impossible de supposer que l'empereur assistait à toute la distribution, qu'il donnait personnellement sa part à chacun de 200.000 recevants. Il est bien plus probable que ce n'est que la cérémonie inaugurale que nous avons sous les yeux, que l'empereur commençait la distribution en donnant personnellement leur part à quelques citoyens. Nous n'avons pas de renseignements sur la suite de la distribution, mais les tessères de libéralité et principalement celle avec l'inscription *Minucia*, nous démontrent que Mommsen et, d'après lui, M. Espérandieu ont raison en admettant qu'on distribuait au peuple des tessères, probablement à la suite de la cérémonie inaugurale, et qu'avec ces tessères, le citoyen se dirigeait au portique *Minucia* pour retirer son argent³.

1. Fröhner, *Médaillons*, p. 14, nomme la déesse Rome, mais il semble d'après les originaux qu'Eckhel (t. VI, p. 271) et Cohen ont raison en disant qu'elle tient une chouette et non une Victoire sur la main.

2. *Mon. Anc.*, 4, 1. Αθήναιον ὀνομασμένον. Dio, 51, 22. *Not. reg.*, VIII. Voy. Hülsen, *Römische Mittheilungen*, 1893, p. 280 et suiv.

3. Comp. le texte cité de la *Vita Commodi*, 2 : « *congiarium dedit atque ipse in*

Ayant établi l'existence des tessères servant aux distributions régulières, nous tâcherons maintenant de chercher, parmi les tessères conservées, celles qui ont pu servir à cet usage. Nous ne devons pas espérer de trouver sur nos marques des renseignements précis : les tessères étant émises pour une série des distributions et en masses considérables, ne pouvaient pas être datées même vaguement, comme les tessères de libéralités. Les seules datées sont celles de Galba, et aussi la tessère avec le nom de l'impératrice Sabine¹. D'autre part, nous devons supposer qu'il a existé une quantité considérable de tessères, le plomb n'étant pas une matière durable.

Les types qui appartiennent certainement aux distributions sont les suivants :

1. $\begin{matrix} \text{MINV} \\ \text{///AE} \end{matrix}$ = *Minu[ci]ae*. R . Hercule tenant la massue dans la main droite. (Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1080, légende incomplète.) C'est un pendant très intéressant de la tessère citée avec le nom du *porticus Minucia*. La représentation d'Hercule au revers est probablement celle de la statue en bronze de ce dieu qui se trouvait dans le *porticus Minucia* et dont parle la *Vita Commodi*, 16 : « *Herculis signum aeneum sudavit in Minucia per plures dies* », en termes qui démontrent qu'elle était bien connue à Rome. On sait qu'Hercule était honoré à Rome comme une divinité rurale.

2. DIII . R . Annone tenant une corne d'abondance dans la main droite, des épis dans la gauche. (Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1403.) Les sigles du droit, confrontées avec la représentation du revers, doivent être expliquées *d(ie)*

basilica Traiana praesedit ». Commode a présidé personnellement la cérémonie inaugurale qui s'est passée dans la basilique.

1. Voy. ci-dessus la note au n° XX. 2 du catalogue des tessères impériales.

quarto. C'était donc au quatrième jour de la distribution que notre tessère était délivrée à un *incisus* qui recevait son blé ce jour-là. Même représentation de l'Annone dans Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 18, n° 8, et sur le moule pour tessères, Ruggiero, *Museo Kircheriano*, p. 217, n° 1.

3. FRV. \mathfrak{F} . Fortune assise. (Garruci, *Piombi scritti*, p. 117.)

4. FRV. Couronne et deux palmes. \mathfrak{F} . Lisse. (Garrucci, *Ibidem*.)

5. Modius aux trois épis accosté des lettres FR. \mathfrak{F} . Arbre couvert de fruits, près duquel un épi. (Benndorf, *Beiträge*, p. 55, n° 12 et pl. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1777.)

Nous croyons que les représentations nous autorisent à compléter les légendes *fru(mentum)* ou *fru(mentatio)*.

Aux frumentations appartiennent certainement les types avec la représentation de l'Annone réunie à celle d'un modius. Il est très intéressant de poursuivre le développement du type de l'Annone sur les tessères¹. Nous l'avons vu, sur les tessères de Galba, sous les traits de Cérès² et de la Félicité. (Comp. notre n° 75; comme Cérès modifiée elle apparaît au n° 2 ci-dessus.) On doit probablement la reconnaître aussi dans la Fortune qui se trouve souvent réunie au modius sur nos tessères. Le type de l'Annone, tel qu'il s'est développé sur les monnaies, ne se retrouve pas sur nos tessères, mais à sa place, nous en trouvons un

1. Sur les types statuaires et ceux des monnaies, voy. Brunn, *Annales de l'Institut*, 1849, p. 136 et suiv.; *Sitzungsberichte der bayrischen Academie*, 1881, t. II, p. 119 et suiv.; Roscher, *Lexicon der Mythologie*, s. v. (Wissowa); Daremberg et Saglio, *Dictionnaire*, s. v.

2. Comp. la tessère Müller, *Musée Thorvaldsen*, p. 198, n° 25. Tête de Cérès. \mathfrak{F} . Deux épis.

autre, égyptisant, que personne n'a jusqu'ici signalé. C'est le type des n^{os} 63, 64 du cabinet de France. Au droit, une femme debout, de face, la tête tournée à droite, une bandelette dans les cheveux, tenant dans la main droite abaissée des épis, dans la gauche levée un pain double ; au revers, un modius aux trois épis flanqué de deux étoiles¹. (Fig. 18.)

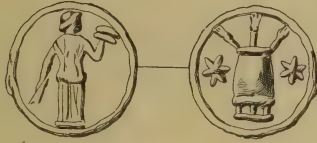


Fig. 18.

Ce type, que tout caractérise comme la représentation de l'Annone, ne se retrouve semblable ni dans la numismatique romaine, ni dans celle de l'Égypte. Mais celle-ci nous offre deux types dont le syncrétisme a formé le nôtre. C'est premièrement celui de l'Abondance, *Εὐθηνία*, et celui de la Paix, *Εἰρήνη*. La première est représentée comme une femme vêtue tenant dans la main droite abaissée des épis, dans la gauche, une corne d'Abondance²; la seconde tient dans la main droite abaissée des épis, dans la gauche, un caducée³. L'autre élément est donné par le type égyptien de la Piété. Elle est représentée ordinairement debout, sacrifiant sur un autel, tenant dans la main gauche levée, un pain de sacrifice double⁴. Ces deux types, purement

1. Voy. Benndorf, p. 54, 55, n^{os} 2, 20, 25 ; nos n^{os} 72, 73. Cf. Marquardt, t. II, p. 124, n. 8. — C'est l'exemplaire du Cabinet des Médailles de Londres parfaitement conservé que nous publions ici, fig. 18.

2. Voy. par exemple, R. S. Poole, *Catalogue of the coins of Alexandria and the nomes*, Londres, 1892, n^{os} 803-806 (Adrien) et n^o 1303 (Marc-Aurèle) et pl. XXII. Cf. Feuardent, *Coll. Demetrio*, pl. XXV, n^o 2022.

3. Voy. R. S. Poole, *op. cit.*, n^{os} 956-960 (Antonin), n^o 2099 (Hostilien) et pl. VII.

4. Voy. R. S. Poole, *op. cit.*, n^{os} 1466, 1467 (Julia Domna), 2013-2017 (Otacilia), 2089, 2090 (Herenia Etruscilla), 2508 (Dioclétien), pl. VIII. Cf. Feuardent, *op. cit.*

égyptiens, ont évidemment formé le nôtre, mais je ne pense pas que nos marques aient servi aux *frumentationes* d'Alexandrie. Le nombre des exemplaires et la provenance de la plupart ne permettent pas de le croire. On connaît deux variétés du type :

1. Même représentation de l'Annone. R̄. Deux épis. Diam. 13 mm. Cabinet des Médailles de Londres.

2. Annone. R̄. VIII. Diam. 14 mm. Même Cabinet.

Quant au temps de la formation de ce type, il est impossible de le fixer ; mais il n'est pas antérieur au III^e siècle de notre ère.

L'un des types les plus répandus de nos tessères est celui où nous voyons au revers la représentation des trois Grâces (Voy. Catal., n^{os} 65-69). Ce type est représenté, en ne comptant que les exemplaires publiés, par 50 pièces environ, qui cependant ne sont pas toutes de mêmes dimensions et formes et proviennent de moules différents. Ce type a donc été usité assez longtemps, car nous avons pu constater, parmi les variétés du type, des différences d'exécution qui témoignent apparemment d'une différence d'époque. Une série de tessères, dont quinze exemplaires trouvés à Rome sont actuellement conservés au Musée des Thermes, portent au droit un modius, et au revers un dolium. Les types avec les n^{os} 6, 11, 13, 18, 28, 29, 34 de Benndorf, et nos n^{os} 72, 75, 76, 77 sont probablement des types officiels. Le caractère officiel de quelques autres types est douteux, le modius étant une

n^o 2860, 2862 (pl. XXXI) 2931, 3363 (pl. XXXIV). Feuardent et Poole décrivent l'objet que tient dans la main gauche la Piété comme une *acerra*, ce qui nous paraît peu vraisemblable, la forme ressemblant peu à celle d'une boîte à parfums telle que nous la trouvons sur d'autres représentations antiques. D'autre part, et la forme de l'objet et son apparition, réunies au modius et aux épis, nous autorisent à le déclarer un pair de sacrifice.

représentation trop commune pour que les particuliers n'en aient pas usé pour leurs tessères. Assurément les n^{os} 7, 14, 21, 32 et 30¹ de Benndorf sont des tessères privées.

III

TESSÈRES MUNICIPALES

La classe peut-être la plus importante des plombs antiques est constituée par les tessères mentionnant les collèges et sodalices municipaux, particulièrement ceux des « *juvenes* ». Ce n'est pas ici le lieu de traiter à fond de cette question si importante des collèges. Nous nous bornerons à donner un catalogue aussi complet que possible des tessères et d'y relever ce qu'elles apportent de nouveau et d'important sur la formation, l'histoire et le caractère des collèges.

Ces tessères proviennent toutes de l'Italie et particulièrement du Latium et de l'Étrurie; nous les classons par villes; viennent ensuite les indéterminées.

LATIUM

VELITRAE

1. MVNICIPIVELITER FEL | V. Tête barbue, à droite. R.
IVVENAVELITER FEL. Tête juvénile, à droite. (Cabinet des

1. La collection Webster, à laquelle appartenait les tessères de Londres, consiste exclusivement en tessères aux types romains. — Le plomb n^o 30 de Benndorf (*Beiträge*, dans *Zeitschr. f. die oesterreich. Gymnasien*, XXVI, p. 594) porte les lettres DAR | H au revers d'après Garrucci, *Piombi scritti*, p. 112. Ayant pu vérifier cette lecture, nous avons trouvé que la troisième lettre est un P, donc c'est probablement le nom *Daph(ne)* en abrégé.

Médailles de Paris; voy. Catalogue n° 93, où l'on trouvera la bibliographie et les lectures proposées¹.

2. SODALIVELITERFEL = *Sodali(bus) Veliter(nis) fel(i-citer)*. Mercure de face, regardant à gauche, tenant dans la main droite la bourse, et dans la gauche le caducée. R. GERANOCVRAFELI = *Cerano cura(tori) fel(i-citer)*. Tête de femme, à droite. (Visconti, *Opere varie*, t. II, p. 89 et suiv., pl. IV, 2, reconnaît dans la tête du revers Antonia, femme de Drusus. Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 36; *Piombi scritti*, p. 140. Cardinali, *Iscrizioni Veliterne*, p. 20. *C.I.L.*, X, 6555.)

3. IUVENVELITER FEL = *Iuven(alia) Veliter(na) fel(iciter)*. Tête juvénile, à droite. R. ARVNDIGNOFELI = *Arun(tio) Digno fel(i-citer)*. Tête juvénile, à droite. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 36 et pl. I, 1; *Piombi scritti*, p. 122. Il lit au R. *Arun(tio) Dign(o) cu(ratori) fel(i-citer)*. Même lecture : Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1419. En nous reportant à l'original de la tessère actuellement au musée des Thermes à Rome, nous avons pu constater qu'après DIGN il n'y a qu'un O, mais aucunement C et V liés.)

Une réplique du même plomb, avec une variante dans la légende du droit, se trouve actuellement au Cabinet des médailles de Londres. Nous la publions d'après un moulage (v. fig. 19). En voici la description : V/////ENAVELITERF̄LL = *Iuvena(lia) Veliter(na) fel(iciter)*. Tête juvénile,

. 1. Sestini, *Classes generales seu moneta vetus* (Flor., 1821), p. 12, mentionne parmi les tessères du Latium une tessère de Velitrae ayant le même droit, mais au revers, FEL SODALIVELITER. Comme dans son énumération des tessères (qui, d'après lui, sont des monnaies) du Latium, il ne parle pas de notre tessère, qu'il a lui-même publiée pour la première fois dans sa *Lettera al Zoega* (Roma 1796) nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne s'agit pour la tessère à la légende *Sodali(bus)*, que d'une simple erreur de mémoire et que les deux tessères sont identiques.

à droite. R̄. ARVNDIGNO FELI = *Arun(tio) Digno feli(citer)*.
Tête imberbe, à droite ¹.



Fig. 19.

LANUVIUM

4. SACRLANI IVVEN = *Sacr(a) Lanivina iuven(alia) ou iuven(um)*. Tête de la Junon Lanuvine voilée, à droite. R̄. Femme couronnée, à droite, présentant un gâteau à un serpent, qui sort la tête d'une caverne (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. I, n° 13, et p. 90, lecture erronée. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 36, et pl. I, n° 2; *Piombi scritti*, p. 139. *C.I.L.*, XIV, p. 192.)

5. SODALES LANIVINI. Tête de la Junon Lanuvine voilée. R̄. Femme donnant à manger au dragon sacré, comme au précédent. (Visconti, *op. cit.*, p. 55. Cf. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 37; *Piombi scritti*, p. 140. *C.I.L.*, XIV, p. 192.)

6. IVVEN. R̄. Femme (Junon ?) à droite, s'appuyant de la main droite sur un sceptre, présentant de la gauche un gâteau au dragon sacré. (Ficoroni, *op. cit.*, II, pl. 4, n° 6, représente, au lieu de la Junon, une Minerve. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 38, et pl. I, n° 5; *Piombi scritti*, p. 122. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 13.)

7. NEROCAESAR. Junon Lanuvine, à gauche, s'appuyant de la main droite sur un sceptre. R̄. Jeune homme, à gauche, vêtu d'une tunique sans ceinture; devant lui un

1. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 109 décrit un quatrième plomb de Velitrae : CL-PR R̄TI-CA et traces de lettres SODVEL.

animal (agneau ou chevreau). (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 49, n° IX, et pl. I, n° 4; *Piombi scritti*, p. 131.)

8. IVNONLANV = *Iunon(i) Lanu(vinae)*. Junon Lanuvine, à gauche. R. Jeune homme comme au précédent. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 38.)

Les revers des deux derniers plombs représentent sans doute un sacrifice à la Junon Lanuvine fait peut-être par un membre du collège des *juvenes*. On ne saurait penser, avec Garrucci, à la chèvre Amalthée qui n'a rien à faire avec nos représentations.

9. SACRLANF = *Sacr(a) Lan(uvina) feliciter*. R. Jeune fille à demi nue, de face, regardant à gauche vers le dragon sacré. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 38 et pl. I, n° 3; *Piombi scritti*, p. 139. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1395.)

TUSCULUM

10. IVVEN | TVSCL | F = *Iuven(alia) Tusc(u)l(ana) feliciter*. R. Deux hommes affrontés, peut-être deux combattants. Voy. Catalogue, n° 96.

11. SODALESTVSCVLANI. Tête de Caligula (?), à gauche. R. Aigle, les ailes éployées, de face, la tête tournée à gauche, dans une couronne de palmier. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. I, n° 11; légende fausse.) J'ai vérifié la légende du plomb, actuellement dans le Médaillier de la Bibliothèque vaticane.

Vulpi, *Latium vetus*, t. VIII, p. 177 et pl. II, a publié une variété du même plomb qu'il décrit ainsi : **SODALES TVSCVLANI** et in globulo T forte *Telegonus*, in aversa autem *aquila stans expansis alis, circa vel nullae, vel certe corrosae penitus litterae*.

12. **SODALESTVSCVLAE** = *Sodales Tusculan(a)e*. Tête nue, à gauche, peut-être de Caligula. R̄. Comme au précédent. (Sestini, *Classes generales*, p. 12. Catalogue, n° 95.) Autres exemplaires : Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 38 et pl. I, n° 6. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n°s 1100, 1101. *C.I.L.*, p. 254. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 140, et Ruggiero, *l. c.*, donnent à la fin de la légende **NAE** liées. Nous n'avons pu constater sur les originaux la présence de la barre de l'**A**.

Une variante du même plomb a été publiée par Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens* (Paris, 1819), pl. XVIII, n° 34; la tête d'aigle y est accostée de X—V.

13. **SODALTVSC**. Buste d'Antonie, femme de Drusus l'aîné, à droite. R̄. Buste de Drusus l'aîné, à droite. (Ficoni, *Piombi antichi*, II, pl. I, n° 7, légende incomplète. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 39, et pl. I, n° 8; *Piombi scritti*, p. 140.)

14. **TVSC**. Buste de Néron, à droite. R̄. **SOD**. Victoire, à gauche, tenant une palme sur l'épaule et présentant une couronne. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 39, et pl. I, n° 1; *Piombi scritti*, p. 140.)

15. Tête de Néron, à droite. R̄. **TVSC**. Aigle, de face, les ailes éployées, la tête tournée à gauche. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 40 et pl. V, n° 10; *Piombi scritti*, p. 145.)

16. **AVIGIMP** = *A(ulus) Vi(tellius) G(ermanicus) Imp(erator)*. Buste de Vitellius, lauré, à droite. R̄. **SODTVS**. Guerrier ou Mars s'appuyant de la main droite sur un bouclier, de la gauche sur une lance. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 42, et pl. I, n° 13; *Piombi scritti*, p. 104 (deux

exemplaires). Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1116. Un exemplaire dans la coll. Martinetti¹.)

17. **SVBCVRAT** = *Sub cura*[*t(ore)*]. Diane volant, à gauche. Ses vêtements sont agités par le vent, le peplos forme un demi-cercle autour de sa tête couronnée d'une demi-lune. Autour de Diane, 4 étoiles; à gauche, une palme plantée verticalement; une autre recourbée forme le prolongement de l'S de la légende. R̄. lisse D. 27 mm. (Trouvée à Tusculum. Publiée par Mariani dans les *Notizie degli Scavi*, 1897, p. 419, 420.)

18. **CVR** = *cur(ator)*? Tête de Caligula nue, à droite. R̄. Diane, à droite avec arc et carquois². (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 122.) Autre exemplaire au musée des Thermes à Rome.

BOVILLAE

19. **IVVENAVG** = *iuven(es) Aug(ustales)*. R̄. **ALBAN** = *Albani*. Buste de Minerve, à droite. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 40 et pl. I, n° 9; *Piombi scritti*, p. 122. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 111. *C.I.L.*, X, 3909. Autre exemplaire : Catalogue, n° 92.)

VERULAE

20. **IVVEN** = *iuven(es)*. R̄. **VERV** = *Veru(lani)*, porc courant, à droite. (Plusieurs exemplaires maintes fois publiés. Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 20, n° 33. Sestini, *Classes generales*, p. 12. Visconti, *op. cit.*, p. 39, 40. Capranesi, *Annales de l'Institut*, 1840, p. 210, tav. d'agg. P. 4.

1. On a généralement lu au revers **SOD RVS**. On voit sur le dessin que le prétendu **R** est un **T** dont la forme se rapproche de celle d'un **R** à cause d'une boursoflure occasionnée par une petite échancrure dans le moule.

2. La légende et la représentation rapprochées du n° 17 nous permettent d'attribuer cette tessère à Tusculum.

Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 40, pl. I, n° 10; *Piombi scritti*, p. 122 (2 exemplaires). Catalogue, n° 94. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 411.)

FORMIAE (?)

21. NEROCAESAR. Buste de Néron lauré, à droite. R̄. FORMAN. Jupiter, à gauche, tenant sur la main droite étendue, un aigle, et s'appuyant de la gauche sur un sceptre. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. I, n° 3. Visconti, *op. cit.*, p. 41. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 41, et pl. I, n° 11; *Piombi scritti*, p. 131. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1108.)¹

ÉTRURIE

VOLSINII (?)

22. NEROCAESAR. Buste de Néron, à droite. R̄. SODAVOIS = *Soda(les) Vo[l]s(inienses)*. Guerrier, ou Mars, s'appuyant de la main droite sur un bouclier, de la gauche, sur une lance. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 35, n° 1. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 41, 42 et pl. I, n° 12; *Piombi scritti*, p. 131.)²

CORTONA

23. IV CORIV. Tête barbue, à droite. R̄. CERTE | F =

1. Tous ceux qui ont publié ce plomb donnent la légende FORMANI. L'existence pas sur l'original actuellement au Musée des Thermes. L'attribution à Formiae est bien douteuse. Φορμανοί chez Steph. Byz. (cité par Visconti) ne doit son existence qu'à une leçon corrompue de quelques manuscrits de Ptolémée. Néanmoins la légende peut se rapporter à Formiae, car l'omission d'une lettre sur les plombs est chose commune. Voy. par exemple *Abudanti(a)* p. 254, *Tuscl*, p. 274, *Augstae*, p. 88 et plusieurs autres.

2. L'explication de la légende du revers a été proposée par Visconti, *op. cit.*, p. 55, réfutée par Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 41, 42, puis adoptée par le même, *Piombi scritti*, p. 98. Même abréviation du nom de la ville. *C.I.L.*, XI, 2715.

Certe f(e)liciter. Tête juvénile, imberbe, à droite. Inédit. Cabinet des Médailles de Marseille.

L'analogie frappante de ce plomb avec ceux de Velitrae (n^{os} 2 et 3) autorise à chercher dans la légende du droit la mention d'un collège municipal; les lettres *Corto...* sont probablement le reste de *Corto(nenses)*; mais il est difficile de trouver le sens des deux premières lettres, peut-être *juvenes*.

MA.....

24. IMP AC | VESPF = *Imp(eratori) Aug(usto) Vesp(asiano) f(eliciter)*; au-dessus, en contremarque AFRI. R. SAC | MAF. (Visconti, *op. cit.*, p. 67. Garrucci, *Piombi altieri*, pl. II, n^o 3 et p. 48; *Piombi scritti*, p. 131; il pense à *Sac(ra) Mai(a)*.) La contremarque contient probablement le nom d'un magistrat du collège. (Cf. Mowat dans la *Rivista numismatica italiana*, 1898, p. 30, n^o 11.) Les abréviations du revers présentent une analogie très grande avec notre n^o 9 (de Lanuvium); c'est pourquoi on pourrait chercher dans MA le nom d'un municipes: *Marruvium*, par exemple, capitale des Marses. Dans ce cas la légende serait à suppléer: *Sac(ra) Ma(rruvina) f(eliciter)*.

PLOMBS DE COLLÈGES DE MUNICIPES INDÉTERMINÉS

25. IVVEN. Vase. R. IVVEN. Figure effacée. (Visconti, *op. cit.*, p. 67.)

26. Buste lauré, à droite; devant lui, dans le champ, la partie supérieure d'une palme. R. IVVEN | AVG¹ = *Iuven(es) Aug(ustales)*. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 15,

1. La tête n'appartient pas à Néron comme on l'a pensé jusqu'ici. Ce n'est pas un empereur, mais plutôt un magistrat du collège.

n° 21. Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. II, n° 4, et p. 44; *Piombi scritti*, p. 122. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 1114.)

27. IVV | EN. R. Minerve, à droite. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 4, n° 9.)¹

28. HER. R. AVG. = *Her(culanei) Aug(ustales)*. Minerve, à droite, s'appuyant sur la lance et le bouclier. (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 71; *Piombi scritti*, p. 98 et 119. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 109, 110. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 2.)

29. HER. R. ANT. (*n et t* liés) = *Her(culanei) Ant(oniniani)* (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 13, n° 5. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 102.)

L'explication de ces tessères est donnée par les inscriptions bien connues d'*Apolaustus*, qui fut *Herculaneus Augustalis*, *C.I.L.*, IX, 344; X, 3716, 6219; VI, 10117; XIV, 4254, et par celle de *Trebulanus Nepos* qui faisait partie du même collège, *C.I.L.*, XIV, 3684. De cette dernière inscription il résulte que les *Herculanei* étaient en relations étroites avec les *iuvenes*, ce qui est confirmé par les inscriptions *C.I.L.*, XIV, 3638, *iuvenes Anto(niniani) Herculan[ei]* et *C.I.L.*, X, 5651, *iuvenes Herculan[ei]*. Ces inscriptions appartiennent toutes aux temps de l'empereur Commode; c'est pourquoi nous rangeons ici la tessère suivante.

30. MA COM ANTONINVS = *M. A(urelius) Com(modus) Antoninus*. Bustes de M. Aurèle et de Commode laurés.

1. On pourrait voir une mention des *iuvenes* sur le plomb mentionné par Garrucci, *Piombi scritti*, p. 129. : SOD graffito. Amphore. R. MI (liés) IVV XV graffito. Comp. aussi Scholz, *Römische Bleitesserae*, 410 et 1505 (*iuvenes*); Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. I, n° 14 et p. 78; Scholz, *Römische Bleitesserae*, 1764 (*Sodales*).

R. ANTO. = *Anto(niniani)*. Couronne autour (Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 73, cf. p. 49; *Piombi scritti*, p. 128.)¹

MAGISTRATS DES COLLÈGES

31. MAG MINERVALES MN. Minerve, casquée, à gauche, tenant dans la main droite étendue une sphère, s'appuyant de la gauche sur sa lance. Dans le champ, à droite et à gauche, II—II. R. Proéminence carrée portant P̄V̄!! accostée de lettres N F; au-dessus et au-dessous, posé horizontalement, II—II. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 9, n° 1. Eckhel, *Doctrina nummorum*, VIII, p. 318. Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. I, n° 16 et p. 43; *Piombi scritti*, p. 129. Autre exemplaire : Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 595. Un exemplaire au Cabinet des Médailles de Londres.)

La lecture correcte a été donnée par Visconti (*op. cit.*) qui supplée *Mag(istri) Minervales*². Garrucci a interprété les lettres M N par *M(inervae)*, *N(autiae)*; il attribue cette tessère à Bovillae (voy. Festus, p. 106, éd. Müller); les lettres N F du revers seraient alors *N(autiis) f(eliciter)*. N'est-il pas préférable de voir dans les sigles M N le nom d'un municpe, par exemple *Nursia : m(unicipii) N(ursiae)* et au revers, *N(ursianis) f(eliciter)*? Mais c'est là une hypothèse et rien de plus.

32. PPETRSABI. Tête de jeune homme, à droite. R. MAG | IVV et au milieu VIII = *P. Petr(onius) Sabi(nus) mag(ister) iuv(enum)*. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 1, n° 9 (légende fausse). Visconti, *op. cit.*, p. 44. Eckhel, *Doctrina*

1. Comp. aussi les tessères à la légende HER au droit et diverses divinités au R. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 71; *Piombi Scritti*, p. 119. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1477 (au R. p. être à lire au lieu de SOR-SOD?).

2. Sur ces derniers, Voy. *C.I.L.*, 7462-7497; Krascheninnikoff, *Les Augustaes et le Magisterium sacral*, I, 107, 536, cf. 465.

nummorum, VIII, p. 318. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 44 et pl. I, n° 16; *Piombi scritti*, p. 135.)

33. VAL | MAG = *val(eant) mag(istri)?* R. Fortune, de face, regardant à gauche. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II pl. 20, n° 2. Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. I, n° 18 et p. 45; *Piombi scritti*, p. 145. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 885. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1829, catalogue n° 99.)

34. NERONIS INVICTI. Buste lauré de Néron. R. PEDO PAETVS MAG = *Pedo (et) Paetus mag(istri)* (Visconti, *op. cit.*, p. 67. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 48; *Piombi scritti*, p. 131.)

35. MAG | III = *mag(istri tres)*. R. Buste de Diane, à droite, un arc derrière les épaules. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, pl. 16, n° 20. Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. I, n° 17 et p. 41; *Piombi scritti*, p. 127.)

36. C MITREIVS PF MAG IVVEN = *C. Mitreius P(ublii) f(ilius) mag(ister) iuvent(utis)*. Tête d'homme, à droite. R. Édifice probablement amphithéâtre à deux étages, sur l'épistyle l'inscription L SEXTILIVS S-P = *L. Sextilius s(ua) p(ecunia)*; en bas VIII graffito.

Une série de tessères semblables, toutes en bronze, comme la nôtre, ont été publiées par M. A. de Belfort, *Annuaire de numismatique*, 1891, p. 177, et par Cohen, t. VIII, p. 267. Cf. Hadrava, *Ragguagli degli scavi in Capri*, p. 40, et Garrucci, *Piombi scritti*, p. 109.

37. CAECILIVS·IVSTVS (au pourtour), CVR (au milieu) = *Caecilius Iustus cur(ator)*. R. Tête juvénile ayant le caractère d'un portrait, probablement d'un membre de la famille impériale, du 1^{er} siècle, à droite, dans un cercle;

au-dessous, un aigle à droite, les ailes éployées, retournant la tête (fig. 20). D. 20 mm. Coll. Martinetti.



Fig. 20.

38. ARC. R. IVENV = *arc(arius) ou arc(a) iu(v)enu(m)?*
D. 18 mm. Trouvée près de Viterbo. Coll. Falcioni à Viterbo.

Les documents relatifs aux collèges des *juvenes* dans l'empire romain, principalement les inscriptions, aussi bien que la bibliographie moderne, ont été recueillis dernièrement par M. Demoulin ¹; ce travail consciencieux nous dispense de parler longuement de l'organisation, de l'administration et de la statistique de ces collèges. Mais M. Demoulin en a méconnu le caractère véritable, n'ayant pas tenu un compte suffisant des plombs énumérés ci-dessus, et s'est privé ainsi d'un certain nombre de données historiques sur la naissance et le développement de cette institution. C'est pourquoi nous reprenons ici la question en nous bornant à établir le caractère véritable et le développement historique de collèges des *iuvenes* dans l'empire romain.

Le premier, Oderici ² a longuement parlé de cette institution. D'après lui, la formation des collèges en Italie a

1. H. Demoulin, *Les collegia iuvenum dans l'empire romain*, Louvain, 1897, p. 1-43. (Extrait du *Musée belge*, t. I.) Cf. notre compte-rendu dans la *Wochenschrift für classische Philologie*, 1898, p. 150 suiv. Je n'ai pas pu consulter le travail récent de M. Floss, *De collegiis iuvenum quaestiones epigraphicae*. Erlangen, 1897 (Diss.), p. 1-37. Du travail de M. Demoulin nous n'avons eu connaissance qu'après la rédaction du nôtre; c'est pourquoi nous ne pouvons pas toujours tenir compte de ses déductions.

2. *Dissertationes et adnotationes*, etc. Roma, 1766. Dissert. V, p. 87-98.

suivi celle d'un collège similaire à Rome, formation qu'il attribue à Néron et dont le but était de célébrer le *lusus iuvenalis*, les *juvenalia*. Il s'appuie particulièrement sur le texte de Dion qui, parlant de jeux institués par Néron et auxquels l'empereur et, par son ordre, toute l'aristocratie romaine prenaient part, nous dit que, pour s'exercer aux jeux scéniques, on créa plusieurs *scholae* (διδασκαλεῖα)¹, identiques dans l'opinion d'Oderici aux collèges ou corps et qui furent imitées dans tous les municipes de l'Italie. On voit bien que les écoles de musique, de gymnastique n'ont presque rien de commun avec les collèges; d'autre part, les collèges de *iuvenes* sont de beaucoup antérieurs à Néron. Ces réserves faites, Oderici a bien compris le caractère de cette institution.

Depuis Oderici on a émis diverses opinions, peu fondées pour la plupart, sur le caractère de l'institution. Walter² a classé les collèges de *iuvenes* parmi les collèges funéraires. Waltzing³, en se basant sur le travail de De Rossi⁴, a fait ressortir leur caractère religieux; même tendance dans les travaux de Garrucci les plus complets sur la matière⁵. M. Demoulin, dans son travail précité, maintient l'opinion de Waltzing sur le caractère purement privé des collèges, ne niant ni leur caractère religieux, ni leur destination funéraire. Enfin Mommsen et, d'après lui, MM. Cagnat et Hirschfeld⁶ ont relevé leur rôle de milice municipale dans les provinces.

1. V. Tac., *Ann.*, XIV, 15; XV, 33; Plin. *Nat. h.*, 37, 19; Dio., 61, 19; Suet., *Nero*, c. 11.

2. *Römische Rechtsgeschichte*, § 348.

3. *Sur les corporations professionnelles chez les Romains* (Louvain, 1895), t. I, p. 47, 48; cf. *Dizionario epigrafico*, II, p. 341.

4. De Rossi, *Annales de l'Institut*, 1883, p. 265.

5. Garrucci, *Piombi Altieri*, p. 19, suiv.; *Piombi scritti*, p. 27, suiv. Cf. Dumont, *De tesseriis*, p. 85, suiv.

6. Mommsen, *Berichte der Sächsischen Gesellschaft*, 1852, p. 197-198; *Die Schweiz in römischer Zeit*, p. 20. Cagnat, *De provincialibus et municipalibus militiis*, Paris,

Les collèges de *iuvenes* étaient répandus dans les municipes de l'empire romain entier, en Italie et dans les provinces, en Espagne, en Gaule, sur le Rhin, en Afrique¹ et dans l'Orient, en Asie mineure et en Grèce². La plus ancienne inscription, mentionnant les *iuvenes*, appartient probablement au principat d'Auguste ou de Tibère au plus tôt³; aucune mention de ces collèges ne remonte à la République⁴.

Longtemps cette institution resta cantonnée dans l'Italie : nous constatons son existence sous Auguste⁵, Tibère⁶, Caligula⁷, Néron⁸, Vitellius⁹, Vespasien¹⁰, Domitien¹¹, Commode¹², Gordien¹³. D'autre part, aucune des inscriptions provinciales ne peut remonter au delà du II^e siècle après J.-C. et plusieurs sont assurément du II^e ou III^e siècle¹⁴.

1880, p. 810. Hirschfeld ad *C.I.L.*, XII, 4371; comp. Mommsen, *Hermes*, 1887, p. 547, suiv. et O. Hirschfeld *Sitzungsberichte der Berliner Akademie*, 1889, p. 431, suiv. Voy. aussi Renier, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1866, p. 163, 164. Demoulin, p. 40, exprime des doutes sur le caractère militaire de notre institution.

1. Demoulin, p. 9, le nie; mais en Afrique le rôle de nos collèges était joué par des subdivisions des curies qui, elles-mêmes, remplaçaient les autres collèges municipaux. Voy. *C.I.L.*, VIII, 14683; Schmidt, *Rheinisches Museum*, 45, p. 599 et suiv. Toutain, *Les cités romaines de la Tunisie*, p. 280 et suiv. C'est la *iuventus curiae*; voy. Cagnat, *Rev. arch.*, 1896, n° 32, qui correspond en Afrique aux collèges des autres provinces. Comp. *C.I.L.*, VIII, 1886-16509 et le titre officiel de Cirta : *colonia Julia iuvenalis Honoris et Virtutis* (*C.I.L.*, VIII, 7041, 7071).

2. Voy. Ziebarthe, *Die griechischen Vereine und Genossenschaften*. Leipzig, 1896, p. 110 et suiv. Chez lui, la bibliographie complète.

3. *C.I.L.*, XIV, 2121 (Lanuvium); Orelli, 3324. Ce dernier l'attribue à la république. Cf. *C.I.L.*, XIV, 2592, de l'an 32-33 ap. J.-C.

4. L'inscription citée par Garrucci, *Piombi scritti*, p. 91, cf. *C.I.L.*, I, 918, n'a sûrement aucun rapport avec les *iuvenes*.

5. Inscription citée et tessère, n° 13.

6. *C.I.L.*, XIV, 2592.

7. Tessères n° 11 et 18.

8. Tessères n° 7, 14, 15, 21, 22, 34.

9. Tessère n° 16.

10. Tessère n° 24.

11. *Fronto ad M. Caesarem*, V, 23, 24.

12. Tessères n° 28, 29, 30 et les inscriptions citées p. 279.

13. *Script. hist. Aug.*, *Gordiani tres*, 4, 6.

14. *Illyricum* : *C.I.L.*, III, 4045 *Ulpus* et *Aelius*, 4272 *Aelius*. L'offrande est con-

Le titre officiel des *iuvenes* varie selon la ville et l'époque : à *Lanuvium* les membres s'appellent tantôt *iuvenes Lanivini* (*C.I.L.*, XIV, 4178^b) ou *sodales Lanivini* (Tess. n° 5), tantôt *iuvenes* (*C.I.L.*, XIV, 2113, Tess. n°s 4 et 6) ou *iuventas* sans épithète¹; à *Tusculum* : *sodales lusus iuvenalis* (*C.I.L.*, XIV, 2640) ou *sodales (lusus) iuvenum* (*C.I.L.*, XIV, 2635), en abrégé *iuven(es) Tusculani* (Tess. n° 10) *sodales Tusculani* (Tess. n°s 11, 12, 13, 14) ou *sodales* tout court (*C.I.L.*, XIV, 2631, 2636); à *Velitrae* *sodales Veliterni* (Tess. n° 2). Jamais sur les tessères n'apparaît la désignation *collegium, corpus* ou autre analogue; il en est de même sur les inscriptions antérieures au second siècle². Donc le titre officiel des collèges de l'Italie était au premier siècle : *sodales lusus iuvenum* et le nom du municipes ou *sodales lusus iuventutis* et le nom du municipes, ce qui en abrégé a pu donner prenant pour exemple *Lanuvium iuventas Lanuwina, iuvenes Lanuvini, sodales Lanuvini*, enfin *sodales, iuvenes* ou *iuventas* tout court.

Les épithètes jointes parfois au nom du collège sont empruntées soit au nom d'une divinité³, soit au nom de

sacrée à *Hercules invictus pro salute Augusti*, ce qui semble se référer aux temps de l'empereur Commode. *Espagne* : *C.I.L.*, II, 2008, cf. Suppl., p. 878, nomme des consuls du II^e siècle (d'après Hübner). *Germanie* : *C.I.R.* 1000 (a. 199 p. Ch.), 1410 (a. 242 p. Ch.), 1138 (a. 220 p. Ch.), 1151 (a. 222 p. Ch.)

1. *C.I.L.*, XIV, 2121. Cf. *iuventas Anagnina*, *C.I.L.*, X, 5919.

2. Le titre *collegium* n'apparaît que plus tard au II^e et au III^e siècle; voy. *C.I.L.*, V, 4355 *colleg(ium) iuvenum* de l'an 201 p. Ch.; *C.I.L.*, XI, 4086, même titre de l'an 202 ou 251 p. Ch. Voy. aussi les inscriptions précitées de l'Illyricum, d'Espagne et du Rhin. La forme *collegius iuvenum* dans *C.I.L.*, XI, 4529, atteste une époque basse. Le *corpus iuvenum* *C.I.L.*, IX, 4696 n'est mentionné que dans une inscription bien suspecte (v. Mommsen ad l.). Le nom *sodalitium* ne se trouve qu'une fois (*C.I.L.*, V, 6591). A Beneventum nous trouvons dans plusieurs inscriptions de basse époque le nom *studium* (an 257 p. Ch.). Voy. *C.I.L.*, IX, 1681, 1684, 1682, 1685.

3. *Iuvenes Nepessini Dianenses*, *C.I.L.*, XI, 3210. Cf. *C.I.L.*, IX, 1681 *cultorum dei Herculis* comp. aussi *conlegium Honoris et Virtu[ti]s* *C.I.L.*, XII, 4371, qui est à rapprocher des *iudi Honoris et Virtutis* (*C.I.L.*, 8260 et I, p. 394).

l'empereur ¹; il arrive que les deux épithètes sont réunies ².

Ces épithètes ³ nous témoignent de deux faits. Premièrement, celles qui sont tirées du nom de l'empereur attestent, sinon un caractère officiel, au moins le caractère de collègue protégé. L'effigie de l'empereur ou celle d'un membre de la famille impériale sur les tessères de ces collèges a la même signification. En second lieu les épithètes dérivées des noms de dieux démontrent le caractère religieux qui a été mis en relief par Garrucci, De Rossi, Waltzing et Demoulin ⁴.

ROSTOVTSEW.

(A suivre.)

1. *Iuvenes Augustaës*. *C.I.L.*, X, 3909, XI, 4395. Tess., n^{os} 19, 26. *Traianenses*. *C.I.L.*, XIV, 4.

2. *Iuvenes Herculanæi*. *C.I.L.*, X, 5657, *Herculanæi Augustales* *C.I.L.*, IX, 344, X, 3716, 6219, VI, 10117, XIV, 4254, 3684. Tess. 28. *Herculanæi Antoniniani*. *C.I.L.*, XIV, 3638. Tess., 29, 30. Ce collège unissait le culte d'Hercule à celui de Commode-Hercule.

3. Sur les autres, voy. Demoulin, p. 14 et mes remarques dans la *Wochenschrift für class. Philol.*, l. c.

4. V. aussi l'inscription d'Aquæ Septiæ. *C.I.L.*, XII, 533, v. 10, 14 (cf. Bucheler, *Carmina epigraphica*, n^o 465) et *comes ursaris comes his qui victima(m) sacris caedere saepe solent et qui novo tempore veris floribus intextis resovent simulacra deorum*. Les *ursari* forment sûrement une partie du collège des *iuvenes*. Ils combattaient dans l'amphithéâtre les ours et en même temps faisaient des sacrifices aux dieux de la chasse, Silvain et Diane; comp. les collèges de chasseurs, non de bestiaires, à Turicum (*Berichte der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 1868, p. 65; *C.I.L.*, 5671 et autres); les médaillons de l'arc de Constantin appartenant aux temps de Trajan où sur l'un l'empereur tue un ours, sur l'autre il offre la peau de l'animal tué au dieu Silvain (Petersen, *Mittheilungen des röm. Instituts*, 1889, p. 323, pl. XII, n^{os} 5, 6).

ARNASI

On n'a pas encore expliqué de façon certaine la légende ARN ASI, *alias* ARN AZI, qu'on voit au revers de quelques médailles de bronze des empereurs Trébonien Galle et Volusien décrites par Cohen¹. Je suivrai l'ordre de ses notices sans m'astreindre à reproduire son texte.

Trébonien Galle.



23. — IMP CAES C VIBIVS TREBONIANVS GALLVS AVG. Buste radié, drapé et cuirassé de Trébonien à droite.

R̄. ARN ASI, légende rectiligne dans le champ, coupée en son milieu par l'image d'Apollon nu, de face, debout sur un monticule rocheux, regardant à gauche ; il tient dans la main droite levée une branche de laurier et dans la main gauche abaissée un arc que quelques auteurs ont pris pour un serpent.

1. *Descr. hist. des monn. de l'emp. rom.*, 2^e éd., V, 1885, p. 239 et p. 268.

Médaille de bronze du module 9 1/2 (échelle de Mionnet) = 33 millimètres. Cabinet de Paris. Coll. Rollin et Feuadent, *Catalogue*, 3^e partie, 1880, p. 512, n^o 5666 bis. Eckhel, *Doctr. numor.*, VII, p. 357. Pellerin, *Recueil des médailles*, III, p. LII et p. 283, vignette.

24. — IMP CAE C VIB TREB GALLVS AVG. Buste radié de Trébonien à droite.

R. ARN AZI. Même type d'Apollon.

Moyen bronze. Cabinet de Vienne. Eckhel, *l. c.* Theupoli, *Musei antiq. num.*, I, *in coloniis*, v^o Arna, p. 758.

Volusien.

17. — IMP CAE C VIB VOLVSIANO AVG. Buste radié de Volusien à droite.

R. ARN AZI. Même type d'Apollon.

Grand bronze. Cabinet de Londres.

18. — IMP CAE C VIB VOLVSIANO AVG. Même buste.

R. ARN AZI. Même type d'Apollon.

Moyen bronze. Anc. coll. Wiczay, *Mus. Hedervar*, II, p. 316, n^o 2728. Eckhel, *l. c.* Idem, *Numi veteres*, pl. 17, f. 6.

On tiendra compte de l'absence des sigles sénatoriales SC sur toutes ces pièces, quel que soit leur module. Quant à la variante orthographique *Arnazi* pour *Arnasi*, elle s'explique aisément par le fait que le Z paraît n'être qu'un S retourné plus ou moins anguleux.

Un exemplaire du cabinet Polazzi de Bologne a été décrit sans explication par Vaillant et, d'après lui, par Banduri. Mezzabarba en a aussi décrit un semblable et, le premier, a essayé de l'expliquer en regardant ARNASI comme un nom de colonie.

Pellerin, décomposant la légende en deux mots ARN(*a*) et ASI(*sium*), croyait y voir les noms de deux villes ombriennes dont les habitants avaient élevé, à frais communs, une statue à Apollon sur le sommet d'une montagne au moment d'une épidémie de peste; c'est en effet à une calamité de ce genre, mentionnée par les historiens, que paraît se rapporter la légende APOLL ou APOLLO SALVTARI (*sic*) de monnaies des mêmes empereurs en argent et en bronze.

Eckhel a reproduit cette explication, mais seulement pour la critiquer, tout en déclarant n'avoir à proposer rien de mieux à la place, *difficile melius quidquam et valiturum adferre*.

Contrairement à Pellerin, Cavedoni¹ a lu ARNASI en un seul mot dont il faisait un dérivé de *Arna*, nom d'une localité voisine de Pérouse encore appelée aujourd'hui *Civitella d'Arna*, peut-être identique avec l'oppidum *Aharna* mentionné par Tite-Live, X, 25. Or, Trébonien Galle et *Afinia Geminia Baebiana*, sa femme, issue de la gens *Baebia*, comme l'indique son cognomen, étaient tous deux originaires de Pérouse. Le numismatiste modenais en avait conclu que *Arnasis* était un surnom d'Apollon honoré à Arna d'un culte domestique dans la famille de Trébonien, d'autant plus que le type de l'Apollon nu, tenant un arc, une flèche et un rameau de laurier, debout dans un quadrigé, se voit sur un denier de M. *Baebius Tampilus*², ancêtre supposé de *Baebiana*, sa femme. Par la même occasion, Cavedoni a rappelé que, sur une monnaie de Métaponte, on voit aussi l'image d'Apollon nu,

1. G. Cavedoni, *Osservazioni critiche intorno alla storia della moneta presso i Romani scritta da prof. Teodoro Mommsen*, dans le *Bulletino archeologico italiano*, I, 1861, p. 62-63; cf. ses *Nuovi studii*, p. 16.

2. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, II, p. 297, note 3; cf. Babelon, *Descr. hist. des monn. de la Rép. rom.*, I, p. 254

debout près d'un autel, tenant un rameau de laurier dans la main droite et un arc dans la main gauche¹; c'est donc de Métaponte que serait venu le culte de l'Apollon à l'arc honoré en Étrurie où on le retrouve ainsi figuré sur des miroirs².

Il y a quelques années j'avais, dans une communication à la Société de Linguistique³, émis l'opinion que le mot *Arnasius* était probablement un nom de divinité formé à l'aide du suffixe *-asius* qui caractérise le nom du dieu sabin *Loebasius*; ce dernier ne nous est d'ailleurs connu que par une scolie de Servius, *quamvis Sabini Cererem panem appellant, Liberum Loebasium*⁴.

Voilà où en est la question et je ne sache pas qu'elle ait été reprise depuis Cavedoni; la forme *Arnasi*, au datif, dont il avait adopté la lecture sur les médailles de Trébonien et de Volusien, était restée isolée et inconnue de par ailleurs, car les seuls dérivés d'*Arna*, en usage, qui avaient été recueillis, sont *Arnius*, *Arnensis*, *Arnates*, *Arnatia*⁵. Cependant il en existe un autre exemple; il est vrai qu'il est de découverte relativement récente et que Cavedoni n'a pu le connaître: c'est une inscription trouvée en 1886 par le capitaine Vincent à Sidi-Ali-bel-Karem (Tunisie) qui nous le révèle⁶. Elle mérite d'être reproduite ici en entier d'après le déchiffrement qu'en a publié feu Johannes Schmidt; elle est gravée sur un piédestal de statue, la première ligne en grands caractères sur la corniche de la base, les lignes suivantes en caractères plus petits sur le dé.

1. Carelli, *Numorum Italiae veteris*, tab. CLV.

2. Gerhardt, *Etruskische Spiegel*, pl. LXXVII et LXXIII.

3. *Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 20, avril 1880, p. XIII.

4. *Ad. Virgil. Georg.*, I, 7.

5. Ar. Fabretti, *Glossarium italicum*, col. 165.

6. *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° XXII, 1887, p. 154; n° XXIII, 1889, p. 132, photogravure.

A R N A S I

Q OCTAVIO Q F
 C O R N P R I M O
 O M N I B V S H O N O
 R I B V S I N C O L O N I
 A S V A F V N C
 // // // // // H V i c O R D O
 C V M O B E X I M I A M
 E I V S I N R E M P V B L I C A M
 O P E R A M e t I N C I
 V E S A D F E C T I O N E M
 S T A T V A M D E P V B L I
 C C L S T A T V E N D A M
 C E N S E R E T C O C T A V I
 u S H O N O R A T V S F I L I V s o p
 t i M O P a t R I S P F L D D D .

Les sigles de la dernière ligne signifient *s(ua) p(ecunia) f(ecit), l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum)*. Il ne s'agit pas, bien entendu, de faire ici le commentaire épigraphique de ce texte ; mais, pour l'intelligence de mon sujet, je me bornerai à rappeler que vers le milieu du troisième siècle il commençait à être d'usage d'inscrire en vedette sur les bases de statues élevées à des sénateurs ou même à de simples chevaliers, l'un des noms du titulaire au génitif ; venait ensuite l'énoncé des autres noms au datif avec tous ses titres, et enfin l'exposé des motifs de la dédicace. On traduira donc les premières lignes de la manière suivante : (statue) d'Arnasius. A Quintus Octavius Primus, fils de Quintus, de la (tribu) Cornelia, parvenu à tous les honneurs dans la colonie, etc. Par là, nous apprenons que Q. Octavius Primus inscrivait dans sa nomenclature le deuxième gentilice *Arnasius* sous lequel il était populairement connu. Les gentilices romains en *asius*, ayant

pour type de dérivation le mot *amasius*, forment une série spéciale, *T. Acrasius Justus*, *Q. Salasius*, *M. Neradius Saturninus*, *Faesusia Bassilla*, *Vernasia Cyclas*, *Vitrasius Pollio*, *Vespasia Polla* (mère de Vespasien), *Sex. Herbasius Nautilus*, *Murrasius Optatus*, *A. Vettius Caprasius Felix*, *Q. Equasius Faustus*, *Vitulasius Laetianianus*, etc. ; voir les *Index* du *Corpus inscriptionum latinarum*. Les noms *Caprasius*, *Equasius*, *Vitulasius*, évidemment dérivés des noms d'animaux *capra*, *equa*, *vitula*, donnent à penser que *Arnasius*, au lieu d'être tiré du nom de la ville d'Arna, pourrait, par analogie, être dérivé du vieux mot *arna* « brebis » (Festus); *arnus* « agneau » (A. Gelle).

Quoi qu'il en soit de l'étymologie d'*Arnasi*, toponymique ou zoologique, il est démontré par l'inscription tunisienne que c'est un nom gentilice au génitif; rien n'empêche de lui attribuer la même valeur dans la légende des médailles de Trébonien et de Volusien en le rapportant soit à l'image d'Apollon *Arnasius*, (*signum*) *Arnasi(i)*, honoré dans la gens *Arnasia* comme la *Diana Planciana*, la *Diana Valeriana* dans la gens *Plancia* et la gens *Valeria*, soit à l'érection de cette statue par un *Arnasius*.

L'absence des sigles S C enlève à ces médailles toute valeur légale, malgré leur aspect monétiforme, et prouve qu'elles ont eu une destination privée; les légendes de médaillons, telles que ΒΕΤΟΥΠΙΟC ΤΟΙC ΑΡΚΑCΙ, ou ΟCΤΙΛΙΟC ΜΑΡΚΕΛΛΟC Ο ΙΕΡΕΥC ΤΟΥ ΑΝΤΙΝΟΟΥ ΑΧΑΙΟΙC ΑΝΕΘΗΚΕ¹, nous ont familiarisés avec la lecture de noms de particuliers sur des pseudo-monnaies.

Il est intéressant de constater une fois de plus le secours que l'on peut demander à l'épigraphie pour la solution d'une foule de problèmes numismatiques.

ROBERT MOWAT.

1. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, I, p. 27.

MONNAIES ITALIENNES

INÉDITES OU INCERTAINES

L'étude du monnayage des rois lombards présente beaucoup de difficultés à cause de la grande quantité de types anonymes imités des émissions impériales, de l'incertitude avec laquelle, souvent intentionnellement, sont tracées les légendes et aussi des monogrammes assez compliqués qu'on rencontre parfois. C'est pourquoi jusqu'ici, malgré les savantes recherches de San Quintino, de Promis et de Brambilla, plusieurs questions sont encore à l'état d'hypothèse.

Selon San Quintino¹ et Brambilla², la première monnaie lombarde avec le nom d'un roi serait un *tiers de sou* du Musée municipal de Brescia, attribué à Rotharis. On a lu d'un côté : **MARINVS·MONetarius** (à rebours) autour d'un buste, sur la poitrine duquel on voit un monogramme qui pourrait indiquer **MARINVS**, et de l'autre côté : **DN·ROTHAPY — VICTORIA — IONO** autour d'une Victoire imitée des tiers de sou de Maurice Tibère.

La lecture de ces inscriptions, proposée d'abord par San Quintino, fut mise longtemps en doute par les numisma-

1. *Sulla moneta dei Longobardi*. Mém. lu à l'Accad. Pontaniana. *Il Progresso*, Naples, 1834, et *Della Zecca e delle monete di Lucca*, 1844.

2. *Le monete di Pavia*, 1885, et *Tremisse di Rotari*, Pavie, 1887.

tistes italiens¹. Revendiquée en 1887 par M. Brambilla, elle a trouvé plus de partisans, mais n'est pas sans laisser encore des doutes bien légitimes.

Des successeurs immédiats de Rotharis, Rodoald (652-653), Aripert (653-661), Godipert (661), on n'a encore signalé aucune monnaie ou, au moins, celles qu'on a indiquées sont d'attribution absolument incertaine².

On attribue à Grimoald (662-671) un *tiers de sou* avec monogrammes et on voudrait faire commencer la série des monnaies avec noms de rois par cette pièce, d'un type *tout à fait différent* des précédentes émissions pseudo-impériales³.

Cela n'est pas probable et je suis persuadé que, comme tous les autres monnayages barbares, le lombard a dû progresser uniquement par des tentatives graduelles et par une lente modification du type byzantin.

Les premières imitations des rois lombards sont bien connues. On en trouvera des exemples dans Engel et Serrure (*Traité de numismatique*), Brambilla (*Tremisse di Rotari*), etc.

Ce sont des imitations de monnaies de l'empereur Maurice Tibère⁴ (582-602) et elles se reconnaissent facilement à cause de leur flan large et aminci, sur lequel se trouve

1. Morbio, *Catalogo ragionato della sua raccolta*, Milan, 1857, la declara « une imitation barbare du triens de Maurice Tibère ». San Quintino, en la signalant, disait que le nom de Rotharis était formé de lettres en partie à rebours et en partie confuses et entremêlées d'autres caractères. M. Brambilla admet aussi (p. 6 et 14, *Tremisse di Rotari*, 1887) que la lecture du nom ROTHAPY n'est point claire: sur la photogravure qu'il en donne, je ne réussis à lire autre chose que IONO — VNAOTRA·IVÇYSORV. MM. Engel et Serrure à la p. 31 de leur *Traité de numismatique* (Paris, 1891) disent: « cette lecture est loin d'être certaine et nous croyons, avec M. Maurice Prou, que cette pièce n'est qu'une imitation barbare d'une monnaie impériale. »


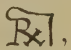
2. Voir Morbio, *Op. Stor. numism.*, Bologna, 1870, p. 111.

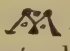
3. M. Boyne, *Annuaire de la Soc. franç. de numismatique*, 1867, a le premier proposé cette attribution.

4. Sabatier, *Monnaies byzantines*, pl. XXIV, 12.

un anneau fortement relevé, qui encadre le type et souvent coupe la légende. Il est facile de s'apercevoir que cet anneau, après les premiers essais, est mis souvent intentionnellement de manière à rendre illisible l'inscription impériale.

On connaît deux types bien distincts de monnaies lombardes pseudo-impériales.

1° *Le type imité des tiers de sou de Maurice Tibère avec une Victoire au revers*¹. Ce type est presque toujours frappé sur des flans très larges ; les traits sont d'un relief plutôt bas ; l'œil est formé par un < ou <° ou  ; les plis des draperies affectent des formes diverses qui se changent, pendant la seconde moitié du VII^e siècle, en un monogramme : , visible encore sur presque toutes les monnaies de Cuni-pert.

2° *Le type imité des tiers de sou de Maurice Tibère ayant au revers la croix*². Ce type est en général de module beaucoup plus petit ; les légendes sont d'un plus haut relief et les lettres, avec des terminaisons globulaires, sont plus serrées les unes contre les autres. Le buste est orné d'un simple dessin à carreaux et ensuite souvent d'un . La légende du revers et même du droit est composée de la répétition de syllabes sans signification. Pour la plus grande partie une grande ressemblance avec les monnaies de Lucques est à noter.

*Ces deux types ne sortent sûrement pas du même atelier monétaire*³. Ils se modifient presque simultanément. Celui

1. Sabatier, XXIV, 12.

2. *Ibid.*, XXIV, 13. Ce type avait été déjà usité par Tibère II Constantin (578-583).

3. Jusqu'ici les numismatistes italiens ne se sont guère occupés du type à la croix, qui a pourtant une grande importance. Il faut signaler que, à partir du VII^e siècle, les imitations lombardes anonymes semblent procéder de plusieurs ateliers, se rattachant toutes à l'un ou à l'autre des deux types que nous avons indiqués. De 600 à 686 environ, le monnayage lombard n'est qu'une exploitation commerciale, et, soit

avec la Victoire subit, vers 671, une première modification : on ajoute l'indication *RZ* aux vestiges incompréhensibles de l'ancienne légende impériale simulée et le monogramme *GR* (*Gloriosus rex*) sur le buste; au revers, Victoire et légende pseudo-impériale.

Il subit encore trois modifications successives durant le règne de Cunipert (686-700) :

1° Légende incertaine pouvant se lire *DOM* ou *DN·CVNICPT R* et monogr. *GR* sur le buste. *IX*. Victoire et légende simulée dans laquelle on distingue les éléments *IONO* et *VICTORIA*.

2° *DN·CVNINCPER R* en caractères bien clairs. Buste avec monogr. *GR*; lettre variée dans le champ. *IX*. + *DN CVNINCPERT REX TI* ou *TI*. Victoire.

3° Au revers, le nom et l'effigie de l'archange Michel (peu avant 700)¹.

Sous Aistulf a lieu une nouvelle modification : le buste est remplacé par le monogramme *GR* ou *GR* (*GR* *Gloriosus Rex* ou *Aistulfus G. Rex*). Sous ce même souverain, le type des *stellati* de Lucques fut ensuite adopté comme type unique dans tous les ateliers lombards.

Le type avec la croix nous présente d'abord, autour du buste et de la croix, des légendes composées de syllabes répétées plusieurs fois, en général : *IVNOI* ou *INV*. Sou-

à cause de la puissance et de l'audace de quelques ducs lombards, soit par effet de concessions royales, cette exploitation n'était pas mise à profit uniquement par le souverain. L'étude de ces monnaies ne permet pas encore un classement, mais je suis persuadé qu'à mesure qu'un plus grand nombre de ces imitations seront publiées, des rapprochements pourront faire déterminer le lieu d'origine de plusieurs d'entre elles.

1. Ces différentes modifications dans le cours de quatre ans semblent indiquer que c'est bien sous Cunipert que la monnaie lombarde s'est affranchie de la servile imitation des types byzantins. Le dernier type avec *SCS HIH* est d'un dessin beaucoup plus parfait que celui des précédentes émissions; le monogr. du buste a disparu.

vent une lettre est placée devant le buste; c'est évidemment une sigle d'émission ou l'initiale d'un monnayeur¹. Une de ces transformations du type pseudo-impérial, conservée au Cabinet des Médailles, semble présenter une allusion à la domination de Cunipert; on y lit **CVNRT**. Je crois toutefois que cela est dû entièrement au hasard.

1. Voici la description des *tiers de sou à la croix*, provenant d'ateliers lombards, qui sont au Cabinet des médailles :

- 1° **IVNIV — VNOVI**. Buste. **Ɔ**. **ΝΥΠΙΟΝΝΙΝΟΙΝ**. Croix;
- 2° **INVOV — NOVNI**. Buste. **Ɔ**. **ΝΥΠΤΟΝΝΑΥΝΟΙΝ**. Croix;
- 3° **VNVV — ΝΟΙΥ**. Buste. **Ɔ**. **ΠΥΝΟΙΥΝΝΟΝ**. Croix;
- 4° **NIVA — IVRNI**. Buste; devant **A**. **Ɔ**. **ΝΙΟΝΝΙΝΟΙΝΥΝ**. Croix;
- 5° **IVNV — — ΙΥΟΙΥΙ**. Buste; devant **B**. **Ɔ**. **ΥΠΟΝΥΛΝΟΙΝΥΝ**. Croix;
- 6° **IVNIV VNVS**. Buste; devant **B**. **Ɔ**. **ΥΥΠΟΝΝΙΝΙΝΟΙΝ**. Croix. Ces pièces sont de petit module et d'un dessin très serré.

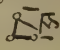

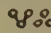


- 7° **CVNRTO—ΛΩΝΥ**. Buste. **Ɔ**. **ΝΙΑΝΠΙΟΙΩΝΙΑΙΙΣ—ΟΝΟ**. Croix (gravée). — Dans la coll. Sambon. Milan. **DINIARC—VTA P AVG**. Buste. **Ɔ**. **ΝΙΤΟΡΙΑΛΛΝΙΤΟΡΥΜ—ΙΟΝΟΒ**. Croix. — **CLTIANΠΙΟ—ΙΡΙΤΙΩΥ**. Buste avec une croix sur le front, vêtement orné d'une grecque. — Musée Brera de Milan. **ΟΝΙΟΛΙΣΑ—ΙΝΙΙΝ**. Buste entre deux **O**. **Ɔ**. **ΝΙΟΤΛΙΟΙΥΟΛΤΙΟΡΥΤΙ**. Croix. — Coll. Papadopoli. Venise. **ΕΣΙΕΥ—ΛΥΝΝΙ**. Buste. **Ɔ**. **ΥΙΥΥ·ΟΙΛΙΑ—ΙΟΝΟΙ**. Croix (gravée).




Quant à l'origine lombarde de ces pièces, il ne peut exister de doute : elle a été admise dans le classement de toutes les collections d'Europe, car la provenance, le style, la présence de cet anneau caractéristique des pièces lombardes et la comparaison avec les autres monnayages contemporains en a fourni des preuves convaincantes.

Il est possible de grouper autour de ce type à la croix plusieurs demi-siliques d'argent de facture lombarde ayant d'un côté un buste avec légende simulée et au revers une croix.

A côté de ces monnaies imitées des tiers de sou de Maurice Tibère, nous voyons une série très restreinte de monnaies d'or émises à Lucques, avec un type anonyme, qui présente d'un côté le monogramme de la ville  ou  et autres variantes semblables, et au revers une croix entourée d'une légende composée de la répétition de certaines lettres ou syllabes, ainsi que VI ou VA ou .

On a discuté beaucoup sur l'époque de ces intéressantes monnaies. San Quintino les attribua au vi^e siècle, les croyant frappées avant que Lucques tombât dans les mains des rois lombards. M. Promis objecta qu'à cause de leur style elles ne pouvaient être antérieures à l'année 650. M. Brambilla, en 1885, se déclara pourtant en faveur de l'opinion de San Quintino.

Il me semble que l'attribution au vi^e siècle est insoutenable. Après le monnayage des rois goths, cessé vers 553, il se peut que quelques villes aient continué la frappe de monnaies de cuivre et d'argent anonymes, voire même de pièces d'or imitant servilement les espèces byzantines; mais rien ne peut expliquer, au vi^e siècle, la création subite de ce type anonyme dans une ville qui n'avait pas eu auparavant un atelier monétaire. Du reste, la forme des lettres à terminaison globulaire, l'allure dégagée et peu sculpturale du monogramme, la qualité de l'or d'environ 16 carats et avec alliage à base d'argent, tel qu'on le retirait d'Afrique et de Sardaigne ainsi que le poids, indiquent que ces monnaies appartiennent au vii^e et viii^e siècles¹.

1. Une singulière monnaie lombarde du Cabinet des Médailles mérite d'être mentionnée. Elle a d'un côté le monogramme ; de l'autre une croix et autour

Nous n'avons pas d'indications précises sur l'époque où Lucques fut soumise par les Lombards, et encore moins sur les conditions imposées par les vainqueurs, mais l'étude des monnaies nous permet de constater que, depuis 650 environ, cette ville jouissait du privilège de frapper monnaie. Il est pourtant probable que la monnaie au type du monogramme n'est pas la première émise par l'atelier monétaire de Lucques et qu'il faut rechercher parmi les différentes imitations avec buste du type à la croix de Maurice Tibère, les débuts de ce monnayage.

Nous aurions dans ce cas :

600-670 env. Tiers de sou avec buste et croix entourés de légendes simulées.

670¹-720 env. Tiers de sou avec LVCA en monogramme.
R. Croix et légende sans signification.

L'inscription I·VICV·OLETI.*, très lisible et en caractères très bien formés ; mais écrite à rebours.

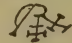
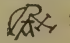
Cette curieuse et énigmatique monnaie paraît appartenir à la fin du VII^e ou au commencement du VIII^e siècle et est évidemment une imitation des tiers de sou de Lucques, à tel point que si on n'examinait pas attentivement les légendes et le monogramme, on pourrait la croire de cette ville. Cordero de San Quintino a publié un triens avec ce même monogramme et une légende composée de la répétition des syllabes VI et VIN. Une troisième variété se trouve dans la collection du comte Papadopoli. Le même monogramme, en sens contraire et dans le champ : ✕^ω ⊙. R. Croix et |||||.....

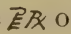


Ces trois monnaies furent donc frappées par une autre ville à imitation des monnaies de Lucques. Mais quelle est cette ville ? Nous trouvons dans un document de l'année 826, publié par Fumagalli (*Cod. Ambrosiano*, p. 149 et 150), un certain *Ariulf de Olegio* et dans plusieurs documents du X^e siècle des individus *de loco Olegio* (voir *Mon. Hist. Patr.*, *Cod. Lang.*). Mais j'hésite à proposer un rapprochement avec cette localité dont la forme latine du nom était, selon Fumagalli, *Oleoductum*. La monnaie publiée par San Quintino était à 24 carats environ ; c'est une nouvelle anomalie.

1. Apparition des monogrammes sur le buste du droit ou dans le champ du revers sur les monnaies d'or et d'argent de Pavie.

720-fin du VIII^e siècle¹. Tiers de sou avec FLAVIA LVCA et étoile. R^r. Croix et légende sans signification ou bien R^r. croix et noms de rois (Aistulf, Didier, Charlemagne).

Mais revenons aux monnaies lombardes ayant des noms de rois. Nous avons vu que pendant le règne de Cunipert, sur la monnaie lombarde de l'atelier de Pavie, avait été gravé, des deux côtés et d'une façon très claire, le nom du roi, et que vers la fin de ce règne (689-700) on avait substitué à la Victoire l'effigie et le nom de l'archange Michel, patron de la nation lombarde, en donnant en même temps à la monnaie une élégance de dessin beaucoup plus grande. Ce type fut continué par les successeurs de Cunipert; on le retrouve avec les noms d'Aripert II et de Luitprand. Sous Aistulf, on substitua au buste un monogramme contenant les titres de *Gloriosissimus* ou *Excellentissimus rex*, unis souvent à l'initiale du roi  ou ².

Malgré ce type officiel de la monnaie lombarde de Pavie, on en rencontre d'autres, sur les espèces d'argent surtout, ayant en monogramme le nom et les titres des rois lombards. Déjà sous Pertarit (671-686) on avait frappé des demi-siliques ayant d'un côté un buste, de l'autre le monogramme  ou bien le monogramme des deux côtés³.

1. Les *stellati* sont déjà mentionnés dans un doc. de 730 (v. Muratori, *Antiq. italicæ*, t. III, col. 1005).

2. Voir Promis, *Monete Italiane inedite e corrette*. Brambilla, *Annotazioni*, 1867. Un très bel exemplaire est conservé au Cabinet des médailles. A côté de ces types on en a signalé plusieurs autres dus à des faussaires et qui ont rendu encore plus difficile l'explication des modifications des types lombards. Ainsi les monnaies milanaises de Luitpert et Cunipert publiées par Promis en 1871 (*Miscellanea di Stor. It.*, t. XIII).

3. Promis, *Le monete dei Pontefici avanti il mille*. Brambilla, *Le monete di Pavia*.

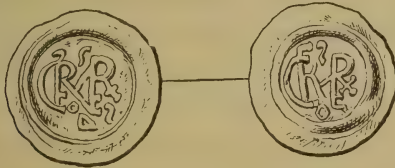


Je donne le dessin d'une demie silique de facture lombarde à imitation des pièces byzantines.

De Liutprand on connaît une silique ayant d'un côté un buste et au revers le monogramme *LD*. Ces monnaies succédaient aux siliques byzantines avec monogrammes ou symboles religieux au revers, dont, si fréquemment, on trouve mention dans les documents italiens de l'époque.

Parmi les monnaies d'or lombardes, on a signalé, depuis 1883, un tiers de sou ayant des deux côtés un monogramme dans lequel la terminaison *z* est bien claire. La forme des lettres, la présence de cet anneau fortement relevé qui, sur un flan large et aminci, encadre le type et caractérise si bien les monnaies lombardes, ainsi que la similitude avec les tiers de sou de Lucques et de Pavie, de 686 à 749, ne permettent pas de douter que cette monnaie appartienne à la fin du VII^e ou au commencement du VIII^e siècle, et à une ville italienne où la domination lombarde était établie.

En voici le dessin :



Son poids de grammes 1,38¹ nous démontre aussi qu'elle ne peut être postérieure au règne de Liutprand, car, après cette époque, les tiers de sou lombards commencèrent à décroître rapidement de poids et ne pesèrent guère plus de gr. 1,06 à 1,10 sous le règne de Didier.

Mais à quel roi et à quelle ville faut-il l'attribuer? Les

1. M. Gavazzi dans la *Rivista* (1890) signale un exemplaire de sa coll. pesant 1 gr. 10 Le poids de l'ex. du Cabinet des Médailles est bien de 1 gr. 38, je suppose qu'il y a erreur dans la pesée de M. Gavazzi ou bien que son ex. a été coupé au bord pour quelque essai sur le titre de l'or.

plus étranges hypothèses ont été émises à ce sujet. Gariel, en 1883¹, a lu sur cette monnaie le nom **CARLEMAN RX**. M. Gavazzi, dans un article publié dans la *Rivista italiana* de 1890, hésite d'abord entre une association royale et un seul roi, dont le nom se retrouverait dans les deux monogrammes qu'il lit : **CER^SMTREX**, et, ensuite, donnant libre essor à son imagination, propose d'y lire **CAROLVS PATRicius ROManorum** d'un côté et les noms *Carlemannus* et *Pipinus* au revers. D'autres numismatistes ont cru, dans ce monogramme, reconnaître des deux côtés les éléments composant le nom de Grimoald (662-671).

L'attribution, à l'époque carolingienne, ne peut être admise d'aucune façon : le poids de ces pièces, la forme et le style des lettres permettent facilement d'écarter l'attribution de Gariel. Cela a déjà été établi par M. Boyne en 1886² et ensuite par MM. Engel et Serrure³ qui déclarent l'attribution de Gariel « *une inconcevable méprise* ». Nous n'avons donc pas besoin d'insister sur ce point.




MM. Engel et Serrure pourtant acceptent l'attribution à Grimoald se basant sur la compétence des auteurs qui l'ont proposée. Il me semble néanmoins assez difficile de retrouver dans ce monogramme les éléments qui composent le nom de Grimoald, dont nous trouvons dans les inscriptions et les documents les formes suivantes : **GRIMOWALDVS** — **GRIMWALD** — **GRIMVALD** — **GRIMOALDVS** et même, en admettant la lecture **CREIMVALD REX**, nous croyons que ce type, s'il avait été frappé en 661-671, ne


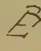
1. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, part II, pl. IV, nos 84 et 85. Autour du monogr., Gariel lit sur un exemplaire **ϢΔ** et **ϠO**; sur un autre, **ΓΠΔ**. Ces lectures ne sont pas exactes : un des ex. examinés par lui est celui du Cabinet des Médailles qui a **ϢOΔ** ou **SOΔ**. L'ex. Gavazzi, reproduit à p. 207 de la *Rivista* de 1890 et qui est renversé, a de même **ϢOΔ** ou **SOΔ**.

2. *Annuaire de la Soc. franç. de numismatique*, 1886.



3. *Traité de numismatique du moyen-âge*.

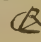
pourrait d'aucune façon se concilier avec les graduelles transformations que nous avons vu se produire de 671 à 700. Si on admettait les attributions à Rotharis et à Grimoald, il faudrait admettre deux retours très étranges aux pièces *pseudo-impériales* desquelles, avec plusieurs transformations, Cunipert s'était affranchi complètement vers 688. Il me semble donc que les faits que nous avons exposés, relatifs au double monnayage lombard de 600 à 700, imposent l'attribution de cette pièce à une époque postérieure à 700.

Pour montrer le danger que présentent les explications de monogrammes, je ferai noter que le monogramme de l'exemplaire Gavazzi, , sauf l'adjonction du , est identique au monogramme de Geilamir, roi des Vandales, ; c'est pourquoi, si on ne tenait aucun compte du style de la monnaie, l'attribution à Geilamir pourrait sembler probable.

Il y a pourtant un autre détail dont on n'a pas tenu compte dans l'attribution à Grimoald. REX est indiqué toujours par  et la forme  ne peut s'expliquer autrement que PER RX.

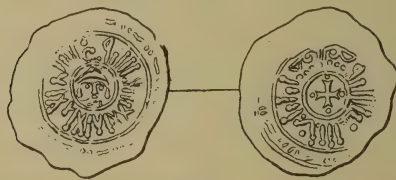
Parmi les monnaies du Cabinet des Médailles, j'ai pu examiner, grâce à l'obligeance de M. M. Prou, un bel exemplaire de ce tiers de sou et je crois que le monogramme est composé des éléments suivants :

Un premier groupe  qui, à mon avis, peut se décomposer en CI·RE que je lis RECI et le groupe  qui ne pourrait se lire autrement que MPE₂ RX; c'est-à-dire RECIMPertu₂ RX¹. J'attribue donc cette monnaie à Regimbert (701).

1. Nous trouvons ce nom sous les formes suivantes : RAGIMPERTVS — REGIMPERTVS RAGIMBERTVS. Le monogr. du triens Gavazzi ayant  donnerait RACImpertus.

Les lettres dans le champ servent probablement à dénoter un titre quelconque. Si la première lettre est un S, on lira facilement ΔOminuS, si, comme je crois, c'est un ϑ, la lecture ΔOminuS RECIMPertuϑ ϑloriosuS RX ne serait point improbable, étant la formule habituelle des rois lombards.

TARIN FRAPPÉ A AMALFI VERS 1088.



Imitation des légendes du *roubâ'i* sicilien du Khalife El-Mo'ezz¹. Au centre, dans un cercle, tête de S. André. R̄. Imitation de la légende du *rubâ'i* sicilien du khalife El-Mo'ezz. Au centre, croix. Or pâle².

M. Engel³, parmi les monnaies frappées par les

1. H. Lavoix, *Cat. des monnaies musulm. de la Bibl. Nationale, Égypte et Syrie*, pl. II, n° 95.

2. Déjà dans les documents de la première partie du XI^e siècle nous trouvons la formule suivante *pro pretio solidorum...*, de tarenis de Amalfi de untiis quinque de auro et quinque de argento ad tarenos quatuor per solidum; c'est-à-dire à 10 carats. Pansa, *Istor. Amalf.*, t. II, p. 415.

La légende est complètement défigurée; les caractères allongés et élargis sont devenus de simples ornements; mais il est très probable qu'ils parvenaient encore à tromper.

3. A. Engel, *Recherches sur la Numismatique des Normands de Sicile et d'Italie*, p. 56, pl. VII, n°s 34 et 35. M. Engel décrit ainsi ces pièces :

N° 163. Légende coufique de deux lignes circulaires; dans un cercle, tête de face. R̄. Légende coufique de deux lignes circulaires; dans un cercle, petite croix, cantonnée de quatre points. Or pâle, 22 mm., poids 0,75.

N° 165. Légende coufique circulaire; dans un cercle, deux cimenterres (?) entre lesquels une croix (ou vestige du type ci-dessus)? R̄. Légende coufique de deux lignes circulaires; dans un cercle, une croix. Or pâle, 20 mm., poids, 0,85.

De cette seconde monnaie je me suis déjà occupé dans mon article *Tari d'Amalfi* publié dans la *Rivista ital. di numismatica* de 1891, et plus particulièrement dans

Normands dans le sud de l'Italie, a signalé comme incertains, deux *tarins* avec inscriptions pseudo-arabes.

Ces deux monnaies, achetées par lui à Naples, furent cédées à la Bibliothèque Nationale ¹. A. de Longpérier, interpellé au sujet de ces médailles, donna l'opinion suivante qui est publiée dans l'ouvrage *Recherches sur la Numismatique des Normands de Sicile et d'Italie* de A. Engel.

« Les deux pièces pourraient avoir été frappées à « Salerne, entre Gisulfe et Guaimar, ou peut-être (très « douteux) sous Robert Guiscard ; mais je n'oserais prendre « sur moi d'affirmer qu'elles appartiennent à la domina- « tion des Normands. Il faut les ranger dans la classe des « imitations dégénérées. »

Un document des archives de l'Abbaye de Cava, du mois d'août 1088 (xi^e Ind)² nous donne sur une de ces monnaies des indications très précises. Dans ce document, il est question d'une terre vendue pour 200 sous d'or : *Venditio terre cum vinea in Transboneia, ubi a la valle dicitur, facta Monasterio Cavensi a Jaquinto filio quondam Joannis Apuliensis et Gemma uxore ejus pro solidis auri cc* ; et le paiement devait être fait en *tarins* d'or d'Amalfi, ayant pour types, d'un côté une tête humaine, de l'autre une croix, à raison de 4 tarins par sou d'or : *reddat ducentos auri solidos quorum quisque habeat tarenos quatuor auri boni et moneta amalphytana cum capite et cruce.*

une courte notice : *Monnaies inédites de l'Italie méridionale*, parue dans le *Bulletin numismatique*, 1897, t. IV, p. 38, où je l'ai attribuée aux années 1096-1100, pendant lesquelles Amalfi, rebelle au duc normand Roger, s'érigea de nouveau en duché indépendant.

1. Ces monnaies sont classées dans les cartons du Cabinet des Médailles aux nos 149 et 150 ; je dois la communication de ces pièces à l'obligeance de M^r M. Prou.

2. Archives de l'abbaye de Cava, Arca XIV, n^o 97 ; jadis, cet intéressant document était classé, Arca 43, n^o 31. On m'assure que d'autres documents portent indication du *tarin cum capite et cruce* ; mais je n'ai pu savoir s'ils sont antérieurs à 1088 : il serait important de déterminer jusqu'à quelle époque remonte ce terme.

Le *tarin* du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale est le seul, antérieur à 1088, qui ait d'un côté une tête humaine et de l'autre une croix¹, et il ne peut, par conséquent, y avoir de doute que la monnaie dont nous nous occupons soit le *tarin amalfitain* signalé dans le document de 1088 de l'abbaye de Cava.

Cette pièce a-t-elle été frappée vers l'année 1088 ou se pourrait-il qu'elle fût antérieure? Je crois qu'il ne peut être douteux que cette monnaie a été frappée lorsque Amalfi avait un gouvernement autonome tel que celui dont elle jouissait vers 1088 et l'examen des événements de cette époque nous fixera à ce sujet.

Les Amalfitains commencèrent à frapper des tarins vers la moitié du x^e siècle² imitant d'abord fidèlement les types et les inscriptions des *roubâ'i* siciliens des califes Abou'l-K'âsim-Mohammed surnommé El-K'âim-Billah (A. D. 934-945)³ et Abou Tamim-ma'ad surnommé El-Mo'ezz-lédin-Allah (952-975)⁴.

1. Dans la série des tarins d'Amalfi, on connaît seulement un autre exemplaire qui pourrait répondre au signalement : *cum capite et cruce*; c'est le tarin frappé en 1196 par Henri VI et qui a l'inscription **† HEINRICVS SEXTUS ROMANORUM IMPERATOR**. Le Cabinet des Médailles possède un exemplaire de ce rarissime tarin, un autre est gravé dans le Cat. de la Coll. Thompson de Copenhague.

2. Dans les documents de l'Italie méridionale on trouve mention des tarins à Salerne à partir de 908 (*Cod. dipl. Cav.*, t. I, p. 159), à Gaète de 909 (*Cod. dipl. Cai.*, t. I, p. 40), à Naples de 935 (*Regest Neap.*, n° 28), à Amalfi de 939 (*Chartul. Amalphit.*, *Codice Perris*, n° 32); mais il est question de tarins siciliens. J'ai démontré (*Riv. Num.*, 1891) que le document cité par Camera (t. I, p. 176, *Tab. del Monast. di S. Gregorio Maggiore di Napoli*) comme étant de 913 et donnant mention d'un tarin amalfitain, appartient à l'année 1063.

3. Amari, vol. 2, p. 183. Voir pour ces monnaies le *Cat. des monnaies musulmanes de la Bibl. nationale*, par Henri Lavoix, p. 41.

4. Cat. de M. H. Lavoix, p. 46, pl. II, n°s 95. Lagumina, *Cat. Bibl. de Palerme*, pl. II, n°s 17, 20, 22. Au x^e siècle, on trouve dans les documents mention de *tari cassi mini* et *bultamini*. Di Meo, Engel et Capasso, en signalant ces expressions, ont renoncé à en trouver la signification; il me semble que les noms des califes Abou'l-K'âsim-Mohammed et Abou-Tamim-ma'ad qui firent frapper ces tarins expliquent clairement ces dénominations. (V. Capasso, *Mon. Duc. Neap.*, t. III, *De Sigillis et nummis*,

Les premières imitations furent identiques aux *tarins* siciliens, si ce n'est que la mauvaise interprétation des légendes, trahissait la main des graveurs des ateliers d'Amalfi et de Salerne, pour qui les inscriptions arabes étaient incompréhensibles¹.

Ce fut seulement vers la fin du xi^e siècle, que les Amalfitains commencèrent à graver sur leurs monnaies une légende ou un symbole qui pût facilement dénoter leur origine. J'ai signalé en 1891² le curieux tarin amalfitain ayant l'inscription **S·ANDREAS** et le nom de Salerne. Si, comme il paraît probable, cette monnaie a été frappée en 1039³, lorsque Guaimar IV se rendit maître d'Amalfi, le nom de Salerne s'expliquerait par le fait que Guaimar, concédant à la ville soumise le droit de continuer la frappe des tarins, lui aurait enjoint de mentionner sa dépendance de Salerne⁴.

p. 249, note 1.) Les documents sont publiés par Blasi, n° 82, et on les trouve aussi dans le Cod. Perris, n°s 72 et 31. Camera donne l'indication *auri solidi cassimiani* avec trois points d'interrogation (V. t. I, p. 144; *Memorie Storico dipl. d'Amalfi*) et ajoute : « *Cosa poi volevasi intendere per Cassimini non arriviamo a comprendere* ».

1. On trouvera une série très complète de ces imitations dans Spinelli, *Monete Cufiche*, 1844. Consultez aussi B. Lagumina, *Studi sulla Num. arabo-normanna di Sicilia*; *Arch. Stor. Sicil*, 1891, f. IV.

2. A. Sambon, *Il Tari Amalfitano. Riv. Num.*, 1891.

3. Peut-être mieux en 1042, par le duc Manson IV, sous la dépendance de Guaimar IV. Cette monnaie a l'inscription **S·ANDREAS** très nettement écrite et l'inscription **SALER** ou **PR·SALER** tracée d'une façon peu compréhensible.

4. S. Fusco, *Intorno ad alcune monete di Amalfi* (Naples, 1846) soutint que les *folles* avec l'inscription **MANSO VIC·E·DVX** avaient été frappés à Amalfi par Manson IV, duc d'Amalfi sous la dépendance de Salerne et il proposait de lire *Manso vice dux*. Bien que cette attribution semblât alors être très probable, il est aujourd'hui établi que ces pièces n'ont pu être frappées à Amalfi. Lazari fut le premier à attaquer l'attribution de Fusco (Zecche d'Abruzzo, p. 3); depuis, le comte Padapopoli a publié une pièce avec l'effigie et les sigles de S^t Mathieu, le patron de Salerne. Il paraît donc plus probable d'attribuer ces monnaies à Manson III, qui s'empara de Salerne en 981. Il est douteux s'il faut lire **VICARIUS** ou *Victor et dux*, comme le propose M. Lazari. Si je propose *Vicarius*, c'est en songeant au rôle de Manson III auprès de l'Empereur Othon; mais je ne me dissimule pas les objections qu'un pareil titre sur une monnaie de 981 pourrait susciter. Il est aussi important de constater que des raisons commerciales rendaient presque inutile la frappe des monnaies de cuivre à

Amalfi s'étant soustraite en 1053¹ à cette domination, menacée par les armes de Gisulphe II, prince de Salerne, plutôt que de tomber de nouveau sous l'ancien joug, préféra reconnaître la domination normande, et le duc Serge IV fit sa soumission à Robert Guiscard, vers 1073².

Haïssant la nouvelle domination autant que l'ancienne, ce peuple intrépide essaya encore de reconquérir son indépendance et chercha d'intéresser Grégoire VII à son sort; mais le pontife l'ayant exhorté à retourner sous l'autorité de Gisulphe II, il se résigna à suivre la fortune des Normands.

Quelques années plus tard, les Amalfitains pourtant revendiquèrent de nouveau leur autonomie³ et même, en 1088⁴, ils appelèrent⁵ au gouvernement Gisulphe II, ce prince qui les avait persécutés pendant si longtemps, mais qui, chassé de Salerne en 1077, par Robert Guiscard, leur parut peut-être indiqué pour les soutenir contre le conquérant normand.

Amalfi et qu'en effet on n'en connaît pas d'autres qui puissent être attribuées à cette ville. Amalfi avait un commerce essentiellement de navigation; Salerne au contraire s'occupait beaucoup du commerce de transit ou de terre : de là la raison de l'abondance de la monnaie de cuivre.

1. Aimé, III, 28. Schipa, *Princ. Sal., Arch. Stor. Napolet.*, 1885, p. 543. *Id.*, *Il Ducato Napol.*, p. 328.

2. Guill. Ap. L. III, v. 412 s., p. 273 s.; Di Meo, *ad an 1073*. Schipa, *Storia del Ducato Napolitano*, 1895, p. 333.

3. Camera fait commencer cette autonomie après la mort de Robert Guiscard (17 juillet 1085); v. *Memorie Storico-dipl. dell' antica città e Ducato d'Amalfi*, t. I, p. 280 et 282.

4. Un document du 1^{er} mars 1088 fait mention du gouvernement de Gisulphe II (Arch. de Cara asea, XI^e, n^o 56) et un autre document du 25 juillet de la même année porte l'indication suivante : « In nomine etc. anno ab incarnat. euis millesimo octuagisimo octavo temporibus domini Gisulfi gloriosi et eximii principis anno primo ducatus illius Amalfi die prima mensis martii Indict. XI » (*Chartul. Amalphit.* Fol. 228, n^o 175). V. Camera, *O. C.*, p. 282; De Blasiis, *Insurrezione Pugliese II*. Notre document du mois d'août 1088 porte indication du duché de Roger; donc, en août 1088, Amalfi était déjà retournée sous la domination de Roger.

5. Camera semble croire que Sicilgaita, veuve de Robert Guiscard et sœur de Gisulphe II, ait obligé les Amalfitains à subir le joug de Gisulphe (V. *O. C.*, p. 282).

C'est sans doute à cette période d'autonomie, sinon sous l'éphémère duché de Gisulphe II, qu'a été frappé le tarin *cum capite et cruce* ¹.

Depuis lors la croix continua à être gravée sur les *tarins* d'Amalfi et devint presque un signe distinctif des monnaies de cette ville, de manière que, dans nombre de documents du XII^e siècle, nous trouvons l'indication : *tari amalfitane monete in quibus crux efformata apparet* ².

TARINS D'OR DE CONRAD II ROI DE SICILE FRAPPÉS A BRINDES
ET A MESSINE

V. Promis et, après lui, plusieurs numismatistes italiens avaient attribué à l'atelier monétaire de Manfredonia toutes les monnaies de Conrad II ³.

Pourtant, des notices contemporaines prouvent que des monnaies avaient été frappées au nom de ce monarque, dès 1254, dans les ateliers de Brindes et de Messine ⁴.

1. Cette indication si précise pour le tarin d'Amalfi de 1088 est d'autant plus précieuse qu'on a eu la plus grande difficulté à identifier les tarins d'Amalfi. M. Engel, en 1882, écrivait : « Il me paraît difficile de refuser à cet atelier (Amalfi) une partie des tarins d'or attribués jusqu'à présent exclusivement à Salerne. Les *tarins amalfitains* apparaissent dans les chartes des XI^e et XII^e siècles, bien plus souvent que ceux dits de Salerne; mais quant aux pièces mêmes, je n'ai pu, jusqu'à présent, les distinguer entre elles. »

2. Camera, *O. C.*, t. I, p. 175. Archiv. Cavens. arc., 101, n° 272 (ancienne classif.).

3. Promis, *Tavole Sinottiche delle monete battute in Italia*, Turin, 1869, p. 100. Gnechi, *Saggio di Bibliografia*, p. 177 « *Manfredi vi battè moneta* (Manfredonia) dal 1256 al 1266 e dopo di lui il nipote Corrado II.

4. M. Amari, dans son *Histoire des Vêpres Siciliennes*, avait fait mention du texte de Jamsilla relatif à la frappe des monnaies de Conradin, à Messine, et M. Lazari, en 1858 (*Zecche d'Abruzzo*, p. 8), allant à un autre extrême, nia absolument l'existence de l'atelier monétaire de Manfredonia. Les documents publiés par Minieri Riccio et Del Giudice (*Cod. dipl. di Carlo*, t. II), ayant enlevé toute espèce de doute à ce sujet, V. Promis, en 1869, n'admit que l'atelier de Manfredonia, pour la frappe des monnaies de Conradin, et crut que toutes les monnaies de ce prince avaient été frappées pendant la malheureuse expédition de 1268. Pourtant, étant même donné que Manfredonia, fidèle à la maison de Souabe pendant le mouvement insurrectionnel qui se produisit en faveur de Conradin, ait eu le temps et l'occasion de frapper monnaie, on ne saurait admettre qu'en si peu de temps elle eût frappé

Nous savons en effet que l'atelier de Brindes était encore en activité en 1254, et, d'autre part, que Manfredonia n'était construite et ne pouvait être habitée que de 1261 à 1263, ainsi qu'il ressort des notices données par le chroniqueur Jean Villani¹ et d'un document de Manfred, daté de novembre 1263², c'est-à-dire après que Manfred eût commencé à faire frapper monnaie en son propre nom. On sait que la monnaie de billon était à cette époque un véritable vol et une des principales ressources du fisc³, par conséquent, étant donné le besoin pressant d'argent, je crois que le marquis d'Honenbruch et ensuite Manfred durent s'empressez de faire frapper cette monnaie⁴, sur laquelle, naturellement, ils ne pouvaient faire graver un autre nom que celui du jeune Conrad II.

Quant à Messine, le chroniqueur Jamsilla⁵ nous fait savoir que Pierre Ruffo, comte de Catanzaro, gouverneur en Sicile, fit frapper dans cette ville, en 1254, des monnaies au nom du jeune monarque.

huit types différents de deniers et deux types pour la monnaie d'or. Mais la compétence de l'illustre savant piémontais avait trop de poids pour qu'elle ne trouvât facilement des partisans. C'est ce qui est arrivé pour cette étrange classification des monnaies de Conradin.

1. *Storia*, l. VI, chap. 46. année 1261.

2. Ce document est copié dans une ordonnance de Charles II de l'année 1300. Voir G. M. Fusco, *Dell'Argenteo Imbusto di S. Gennaro*, Naples, 1861, p. 83 et 85. Les dates de 1200, 1236, 1256, données par Giustiniani, *Dizionario Geogr. del Regno*, et d'autres auteurs sont toutes inexactes. Celle de 1256, qui a été le plus en faveur, est donnée par Matteo Spinelli di Giovenazzo; mais les savantes dissertations de mon vénérable ami B. Capasso, ont établi d'une façon incontestable que cette chronique est une supercherie du XVII^e siècle qui, pendant trop longtemps, a trompé la bonne foi des historiens.

3. L. Blancard, *Les deniers siciliens du XIII^e s.*, *Rev. Num.*

4. Il est à croire que Manfred, comme Frédéric II, depuis 1240 et comme Conrad I^{er}, fit frapper chaque année une nouvelle émission de billon au nom de Conrad II. Si de 1254 à 1258, on a frappé tous les ans à Brindes et tous les ans de même à Messine, en changeant légèrement le type Messinois, selon la coutume, pour distinguer les émissions des deux ateliers monétaires en deçà et en delà du Phare, les *huit* deniers de Conradin peuvent très bien représenter l'entier monnayage de 1254 à 1258.

5. Muratori, *Rerum Ital. Scriptores*.

Il n'y a donc aucun doute que, de 1254 au mois d'août 1258, époque à laquelle Manfred, faisant circuler la fausse nouvelle de la mort de Conradin, prit la couronne et fit frapper monnaie en son propre nom, on a dû émettre une grande partie des monnaies de Conrad, sinon absolument toutes les pièces qu'on a de lui.

Jusqu'ici on ne connaissait de Conradin que des monnaies de billon, c'est-à-dire huit types différents ¹, dont quatre émis à Brindes et quatre à Messine, et probablement en 1254, 1255, 1256 et 1257.

Nous avons la bonne fortune de faire connaître deux monnaies d'or de ce monarque et de compléter ainsi la série des tarins d'or de la Maison de Souabe, qui n'était interrompue qu'aux années 1254-1258.

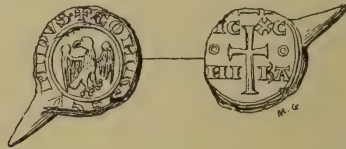
Il y a quelques années, le Cabinet des Médailles est entré en possession d'un superbe exemplaire de la pièce de 4 tarins de Conrad II avec l'inscription **COIR·SECYNDVS** et je possède le plâtre d'une pièce de 2 tarins de type tout à fait différent et avec l'inscription **COR·SECYNDVS**. Cette dernière monnaie figurait dans une trouvaille faite à Naples en 1892, dans laquelle étaient aussi les intéressantes monnaies d'or de Charles I^{er} d'Anjou, avec la légende **SERVVS XPIsti** ².

1. Voir Spinelli, *Monete Cufiche*, 1844, p. 133. Gennaro Chiarito, *Esame di tre pergamene*, p. xxxviii, note 5. G. Minervini, *Adnotationes in quatuor graeca diplomata* 1840, p. 58. Buchon, *Rech. pour l'hist. de la dom. franç. en Orient*, 1840, pl. VII, n^{os} 5 et 6, et Atlas XXVIII 5 et 6. G. M. Fusco, *Di alcune monete speltanti ai re di Napoli*, *Annali di Numismatica di G. Fiorelli*, 1846, p. 90, vol. I, pl. IV. G. Fiorelli, *Catalogo del Museo Nazionale di Napoli*, 1871, p. II, et *Catalogo della Coll. Santangelo*. G. Friedländer, *Numismata medii aevi inedita*, 1835. Marks von Marksfeld, *Vierzig münzen, etc. Milan*, 1858, II, n^{os} 14-18. J. Sambon, *Catalogo della Coll. Sambon*, Milan, 1891, p. 21 et 22. Les monnaies de billon ont le nom de Conradin avec les variantes : **CONRADVS**, **CVRradus** et **CORradus**.

2. Voy. A. Sambon, *Monete d'oro coniate da Carlo I d'Angio a Tunisi*, *Rivista italiana di numismatica*, 1893, fasc. III.

Voici la description et les dessins des multiples de tarin de Conrad II :

4 tarins. ✠ **CONR·SECYNDVS.** Aigle éployée à droite, tournant la tête à gauche. R. Croix occupant tout le champ, au-dessus ; de chaque côté, un anneau ; au-dessus de la branche horizontale de la croix, les sigles $\overline{IC·XC}$; au-dessous, $MI·K\bar{A}$. Or (carats 16 $\frac{1}{3}$; poids : 3 gr. 54). Cabinet de France.



2 tarins. ✠ **COR·SECYNDVS.** Aigle éployée regardant à gauche. R. Croix accostée des sigles $\overline{IC·XC}$. $MI·K\bar{A}$ et deux étoiles (revers des tarins de Conrad I^{er}).



D'après un plâtre en ma possession.

ARTHUR SAMBON.

MÉLANGES & DOCUMENTS

RECUEIL DE DOCUMENTS

RELATIFS A

L'HISTOIRE MONÉTAIRE

(Suite¹).

V

MONNAIES DE FLANDRE

Les documents qui suivent ont été extraits par mon confrère M. Georges Espinas, des registres des archives municipales de Douai. Ils sont connus depuis longtemps. Dancoisne et Delanoy les ont utilisés et en ont donné quelques fragments². Tailliar les a publiés intégralement³, mais avec une telle négligence et spécialement avec de si nombreuses inexactitudes dans les chiffres qu'il a paru utile de les imprimer à nouveau; l'intérêt de ces documents réside en effet dans les renseignements qu'on peut en tirer pour la détermination du poids et du titre de quelques monnaies du nord de la France au milieu du XIII^e siècle.

1. Voy. *Revue numismatique*, 1896, p. 283; 1897, p. 174.

2. *Recueil de monnaies, médailles et jetons pour servir à l'histoire de Douai*. Douai, 1836, in-8. — Ces documents ont été encore cités par E. Vanhende, *Numismatique lilloise*, p. 21-22, d'après Tailliar.

3. *Recueil d'actes des XII^e et XIII^e siècles en langue romane wallonne du nord de la France*. Douai, 1849, in-8.

1.

Douai. 2 février 1246 (1247 n. st.). — Ban déterminant les monnaies dont on devra user pour le paiement des salaires des manouvriers et celui des marchandises achetées à Douai et fixant la relation entre deniers artésiens et esterlins.

(Archives municipales de Douai. Registre AA. 88, fol. XVIII.
— Publ. : Tailliar, *Recueil d'actes*, p. 134, n° 73.)

On fait le ban que a tous ceus et a celes ki waigneront deniers a leur bras et a lor force, que on leur paît leur loier de tele monoie que on les auera loueis u en autre monoie sans esterlins paier.

Et ki a teus gens paieroit esterlins, il seroit a C sols.

Et de toutes les marcandises et les veneus ke on vendera et acatera aval ceste vile a artisiens, ke on en prenge esterlins al avenant de XXXV sols le marc a artisiens, se il n'est faus u retaillies, sour C s. de forfait ki l'escondiroit.

Et si venge on les veneus a douisiens u a artisiens.

[Cis bans d'esterlins est osteis] ¹

Cis bans fu cries en l'an XLVI a le Candeler.

2.

Douai. 5 juillet, 1251. — Ban fixant la relation entre les deniers douaisiens, les artésiens et les parisis pour le paiement des tonlieux.

(Archives municipales de Douai. A. Registre AA. 90, fol. XLV. — B. Registre AA. 89, fol. LXXII v°. — Publ. : Dancoisne et Delanoy, *Recueil de monnaies*, p. 48. — Tailliar, *Recueil d'actes*, p. 193, n° 121, d'après A.)

BANS DE LE MONNOIE ²

On fait le ban que des deniers douissiens et des mailles que on doit prendre, si com as portes et as tonlius et as veneus et as goudales et

1. Le passage entre crochets est une addition de la même époque qui se complète par le mot « abatus », écrit en marge, également de la même époque.

2. Cette rubrique est remplacée dans B par celle-ci : « Bans des deniers con doit prendre douissiens as portes, as tonlius et as veneus de le vile. »

as cervoises et as¹ toutes choses la on doit menus deniers douissiens, que on prenge par tout, por III deniers² douissiens³, I artisien, et por II deniers douissiens⁴, une maille artisanne⁵. Et ki ne deveroit que I denier douissien, que on li reнге I meriel por le maille que cils paiera, et au revenir si soit quites d'un denier por sen meriel que il rendera⁶. Et⁷ que nus ne soit encontre sour C sols et banis. Le merkedi apres le saint Piere et saint Pol, l'an LI^{isme}.

3.

Douai. 1263. — Essai de monnaies noires fait à Douai.

(Archives municipales de Douai. Registre AA. 89, fol. XLII v^o.
— Publ. : Tailliar, *Recueil d'actes*, p. 259, n^o 170.)

Li asais des noires monnoies ki fu fais a Douay l'an LXIII^{isme}.

(1). XXIII pur⁸ tornois poisent XVI esterlins; si a ens III esterlins et I ferlinc et demi de fin argent; si poisent XV s. et III d. de tornois, I marc; si a ens de fin argent XXXV esterlins. Ensi a en LVI s. et I d. de tornois, I marc de fin argent⁹.

1. a A.

2. deniers *omis par A.*

3. doissiens A.

4. doissiens A.

5. *Après maille artisanne, B ajoute u I denier parisien u une maille parisien.* — C'est-à-dire que pour 4 deniers douaisiens l'on donnera 1 artésien ou 1 parisien; et pour 2 deniers douaisiens, une maille artésienne ou une maille parisien. L'artésien et le parisien sont équivalents.

6. L'individu qui ne doit qu'un denier douaisien ne peut pas le payer, faute de monnaie divisionnaire d'assez faible valeur; il en paye deux, sous la forme d'une maille artésienne ou parisien, et le percepteur lui rend un méreau qui représente la valeur d'un denier douaisien.

7. *Avec le mot et s'arrête le texte de B.*

8. *Les purs tornois, c'est-à-dire les tornois royaux par oppositon aux tornois contrefaits.* La même expression se rencontre dans une ordonnance de saint Louis.

9. Si 23 tornois pèsent 16 esterlins et si, d'autre part, 15 sols 4 deniers de tornois, c'est-à-dire 184 tornois pèsent 1 marc, il en résulte que le marc employé pour l'essai était un marc de 128 esterlins. Mais de quel esterlin s'agit-il? Probablement de l'esterlin anglais du marc de La Rochelle. Une note du xiv^e siècle au registre *Noster* de la Chambre des Comptes, souvent citée, permet d'établir l'équivalence de l'esterlin avec nos poids modernes.

Il y est dit, en effet, que le marc de Troyes pèse 14 sols 2 deniers esterlins, soit 170 esterlins, et le marc de La Rochelle dit d'Angleterre 13 sols 4 deniers esterlins, soit 160 esterlins. Le marc de Troyes est égal à 244 gr. 7529, d'où la 170^e partie = 1 gr. 4397, et un marc de 128 esterlins = 184 gr. 2816. C'est de ce poids que devait se rapprocher le marc usité à Douai, qu'on peut être tenté d'identifier avec le « petit

(2). XXIII poitevin poisent XVI esterlins; si a ens IIII esterlins et I ferlinc⁴; si poisent XV s. et IIII poitevin, I marc; si a ens de fin argent XXXIIII esterlins. Ensi a en LVII s. et IX d. de poitevins, I marc².

(3). XXIII et demi escuel³ poisent XVI esterlins; si a ens IIII esterlins et I ferlinc; si poisent li XV s. et VIII d. escucoel, I marc; si a ens de fin argent, XXXIIII esterlins. Ensi a en LIX s. d'escucoes, I marc.

(4). XXV angevin poisent XVI esterlins; si a ens IIII esterlins et I ferlinc et demi; si poisent li XVI s. et VIII d. d'angevins, I marc; si a ens de fin argent XXXV esterlins. Ensi a en LXI s. d'angevins, I marc⁴.

marc de Flandre » qui apparaît dans les textes du XIII^e siècle. Dans cette hypothèse le poids moyen des tournois essayés à Douai aurait été de 1 gr. 0015, poids qui paraît bien faible, encore qu'il soit plus élevé que le poids moyen des tournois de Louis IX de la trouvaille de Sierck, qui était de 0,80. (Voy. E. Gariel, dans *Mélanges de Numismatique*, pub. par F. de Saulcy et A. de Barthélemy, III, p. 101 et 146.) Mais les tournois essayés à Douai devaient avoir perdu moins de leur poids primitif que ceux de la trouvaille de Sierck restés dans la circulation jusque sous le règne de Charles IV (1322-1328). On peut se demander si l'esterlin-poids, dont il est ici question, n'est pas celui du marc de Troyes ou de Paris; car un marc, quel qu'il fût, se divisait en 160 esterlins; seulement les 160 esterlins du marc de Troyes équivalaient à 170 esterlins du marc de La Rochelle. L'esterlin du marc de Troyes avait un poids équivalent à 1 gr. 5297; d'où, pour le marc de 128 esterlins (qui aurait représenté les $\frac{2}{3}$ du marc de Paris), un poids de 195 gr. 8016, et pour le denier tournois, 1 gr. 0641. Nous pouvons encore arriver à la détermination du marc par une autre voie qui nous donnera un maximum. Le denier tournois était de même poids que le poitevin comme il résulte de divers documents et spécialement du § 2 du présent document. Or, le poitevin était à la taille de 18 sols 2 deniers, en d'autres termes 218 deniers au marc. (Bail pour la fabrication des poitevins à Montreuil-Bonnin, en 1267, publ. dans Molinier, *Correspond. d'Alfonse de Poitiers*, I, p. 40, n° 61.) Taillé probablement au marc de Paris, le poitevin, et conséquemment le tournois, aurait pesé 1 gr. 1227, chiffre qui, multiplié par 184, donne pour le marc 206 gr. 5768. Mais ce chiffre est évidemment trop élevé, car notre calcul est basé sur le poids fort, sans tenir compte du remède de poids, tandis que l'essai fait à Douai en 1263 a dû porter sur des monnaies prises dans la circulation et par conséquent plus ou moins usées. Le poids du marc n'atteignait donc pas 206 grammes. — En ce qui regarde le titre, il était, d'après l'essai, de $\frac{3}{12} + \frac{13}{64}$ ou 0,273. Le titre légal du tournois était de 3 deniers 18 grains, en d'autres termes de 0,313. L'écart entre le titre accusé par l'essai et le titre légal n'est qu'apparent. En effet, le titre est indiqué dans l'essai par rapport à l'argent fin, et, dans les ordonnances, par rapport à l'argent le roi, lequel était à $\frac{23}{24}$ de fin; par conséquent le titre légal était non 0,313 de fin, mais 0,299.

1. *Sous-entendu* : de fin argent.

2. *Sous-entendu* : de fin argent. — Les poitevins étaient donc de même poids que les tournois, mais d'un titre légèrement inférieur, 0,265.

3. Nous n'avons pas su identifier ce denier appelé *escuel* et plus loin *escucoel*. En admettant que le marc fût équivalent à 184 gr. 2816, il pesait 0 gr. 9802; et, si l'on admet un marc de 195 gr. 8016, il pesait 1 gr. 0414. Le titre était le même que celui du poitevin.

4. Un marc de 184 gr. 2816 donnerait pour le denier angevin un poids de 0 gr. 9214;

(5). XX mansois et demi vies poisent XVI esterlins; si a ens VIII esterlins et demi ferlinc; si poisent XIII s. et VIII d. de mansois vies I marc; si a ens de fin argent V s. et V. d. d'esterlins. Ensi a XXVI s. et XI d. de mansois vies, I marc¹.

(6). XIX mansois et demi noef grant poisent XVI esterlins; si a ens VII esterlins et III ferlins et demi; si poisent li XIII s., I marc; si a ens de fin argent V s. et III d. d'esterlins. Ensi a en XXVI s. V. d. de noes mansois grans, I marc².

(7). XXI mansois petit noef poisent XVI esterlins; si a ens VIII esterlins; si poisent li XIII s., I marc; si a ens V s. et III d. d'esterlins de fin argent. Ensi a en XXVIII s. de petis mansois noes, I marc³.

(8). XXII paresis et une maille poisent XVI esterlins; si a ens V esterlins et demi et demi (*sic*) ferlinc; si poisent li XV s., I marc; si a ens de fin argent III s. et IX d. d'esterlins. Ensi a en XLII s. et VIII d. de paresis, I marc⁴.

4.

Lille. Juin 1265. — Essai de deniers esterlins, artésiens et parisis.

(Archives municipales de Douai, Registre AA. 89, fol. XXIII. — Publ. : Tailliar, *Recueils d'actes*, p. 268, n° 179.)

Uns asais con fist en LXV sor esterlins⁵, sor artisiens et sor parisis⁶. A Lille en June.

et un marc de 195 gr. 8016, pour le même denier un poids de 0, 9790. Le titre accusé par l'essai est le même que celui du tournois.

1. Un marc de 184 gr. 2816 donnerait pour le mansois vieux, un poids de 1 gr. 1236 et un marc de 195 gr. 8016, pour le même denier, un poids de 1 gr. 1939. Le titre est de 0,507.

2. Un marc de 184 gr. 2816 donnerait, pour le grand mansois neuf, un poids de 1 gr. 1812, et un marc de 195 gr. 8016, pour le même denier, un poids de 1 gr. 2551. Le titre est de 0,492.

3. Un marc de 184 gr. 2816 donnerait, pour le petit mansois neuf, un poids de 1 gr. 0969, et un marc de 195 gr. 8016, pour le même denier, un poids de 1 gr. 1654. Le titre est de 0,500.

4. Un marc de 184 gr. 2816 donnerait, pour le parisis, un poids de 1 gr. 0237, et un marc de 195 gr. 8016, pour le même denier, un poids de 1 gr. 0877. Le titre est de 0,351. — En rapprochant l'essai du tournois et celui du parisis, l'on trouve que le parisis était avec le tournois dans un rapport très voisin de 4 à 5; cependant 5 tournois ne contenaient pas tout à fait autant d'argent fin que 4 parisis.

5. Le ms. porte *estr*; mais partout où le mot est écrit en toutes lettres, il se présente sous la forme *esterlin*.

6. Ce titre est rubriqué jusqu'au mot « parisis ».

V s. et V d. d'esterlins poisent demi¹ marc². Si treuve on demi marc IIII esterlins mains³ de fin argent et li V s. V d.⁴ d'esterlins, si com il keurent, III d. o. d'artisiens por esterlin, valent XVIII s. et XI d. o. d'artisiens.

Or a on pris XVIII s. XI d. o. d'artisiens qui peserent demi marc et IIII esterlins⁵, si treuve on de fin argent demi marc II d. o. mains⁶.

Ensi valent miols artisiens ke esterlins, li mars III esterlins⁷.

Et si prist on XVIII s. XI d. o. de parisis⁸ qui peserent V fiertons⁹.

Si eut de fin argent demi marc VIII esterlins et o. mains¹⁰.

Ensi valent miols esterlins que parisis au fondre, li mars IX esterlins.

Et si valent li artisiens miols que parisis au fondre, li mars XII d. esterlins.

1. Le mot *demi* est rendu par l'antique sigle .S.

2. Si le marc était équivalent à 184 gr. 2816, le poids de chaque denier esterlin aurait été de 1 gr. 4175.

3. C'est-à-dire : demi-marc moins 4 esterlins, ou 64 esterlins-poids.

4. Le titre de l'esterlin est donc de 0,937. Un denier pesant 1 gr. 4175 contenait 1 gr. 3281 d'argent fin.

5. Avec un marc d'un poids équivalent à 184 gr. 2816, on aurait pour le denier artésien un poids de 0 gr. 4302.

6. Le titre de l'artésien est donc 0,904. Si le denier pesait 0 gr. 4302, il contenait 0 gr. 3889 d'argent fin.

7. Pour faciliter la lecture de ces essais, nous ne croyons pas inutile de résumer en termes plus clairs l'opération qui précède. 5 sols et 5 deniers d'esterlins, c'est-à-dire 65 esterlins pèsent un demi-marc ou 64 esterlins-poids (le marc comprenant 128 esterlins, comme on l'a vu dans l'*Essai des monnaies noires*). Ce demi-marc de deniers esterlins, soumis à l'essai, donne un demi-marc, moins 4 esterlins, d'argent fin. Mais l'esterlin a cours pour 3 deniers et 1 obole d'artésiens. Par conséquent, dans un payement, au lieu de 5 sols et 5 deniers esterlins, on pourra donner 18 sols, 11 deniers et 1 obole d'artésiens, c'est-à-dire 227 deniers et une obole. On prend donc 227 deniers et une obole d'artésiens; ils pèsent un demi-marc et 4 esterlins ou 68 esterlins-poids; on les essaye et l'on trouve qu'ils contiennent un demi-marc moins 2 esterlins-poids et une obole, ou 61 esterlins et demi d'argent fin. Donc, d'une part, 5 sols et 5 deniers d'esterlins, qui pèsent un demi-marc, contiennent 60 esterlins-poids d'argent fin, sur un poids total de 64 esterlins; et, d'autre part, 18 sols 11 deniers et 1 obole d'artésiens qui, dans le commerce, sont reçus pour 5 sols et 5 deniers d'esterlins contiennent 61 esterlins-poids et demi d'argent fin; il y a donc, dans la quantité d'argent fin contenue dans l'une et l'autre espèce, une différence de 1 esterlin $\frac{1}{2}$, au demi-marc, et de 3 esterlins au marc, en faveur des artésiens. — Ainsi, il y avait avantage pour un créancier à recevoir des artésiens en payement; car 3 artésiens et obole contenaient un peu plus d'argent fin qu'un denier esterlin, sur les bases admises précédemment, environ trois centigrammes.

8. On prend 18 sols 11 den. obole de parisis, ou 227 deniers et une obole, parce que le parisis était considéré comme l'équivalent de l'artésien.

9. Soit pour le denier 1 gr. 0124 au marc de 184 gr. 2816. Le fierton est le quart du marc.

10. Titre de 0,346.

X s. X. d. d'esterlins, ensi ke il keurent ore coumunement poisent I marc; si treuve on en ces X s. X d., I marc VIII esterlins mains de fin argent.

Si valent X s. X d. d'esterlins, ensi ke il keurent ore a Paris⁴, XXXVII s. et XI d. de parisis²; si poisent II mars et demi.

Or prist on XXXVII s. XI d. de parisis; si trouva on ens, I marc XVII esterlins mains de fin argent.

Ensi valent miols X s. X d. d'esterlins, ensi ke il keurent, uns esterlin por III d. o., que ne facent XXXVII s. XI de parisis, VIII esterlins de fin argent.

5.

Douai. 28 décembre 1265. — Essai de deniers de Hollande,

(Archives municipales de Douai, Registre AA 89, fol. XXIII v^o.
— Publ. : Tailliar, *Recueil d'actes*, p. 271, n^o 181.)

Uns asais de Hollande ki fu fais à Douay l'an LXV le deluns apres le Noel, des eschevinnages de Flandres.

(1). Ou premier asai ki vint de Lille eut VI s. VIII d. et I ferlinc de Hollande el fierton de coumuns deniers si comme il keurent par borse; si est dekeus li fiertons V d. o. d'esterlins³.

Ensi chaient ou marc de Hollande⁴ XXVI s. et IX d. de Hollande; et si a on trouvet de fin argent III fiertons et X d. esterlins.

(2). En l'autre asai ki vint de Gant, ensi ke il keurent par borse, eut VI s. et XI d. o. el fierton; si est dekeus li fiertons, V d. o. d'esterlins.

Ensi chaient ou marc XXVII s. X d. de Hollande; si a on trouvé de fin argent III fiertons et X d. esterlins.

1. *Le ms. porte ore apār.*

2. L'esterlin avait donc cours pour 3 deniers obole parisis, comme il est dit au paragraphe suivant.

3. C'est-à-dire qu'il s'en faut de 5 deniers obole esterlins que le fierton ne soit d'argent fin; en d'autres termes, le fierton de deniers de Hollande contient 26 esterlins et demi d'argent fin, puisque dans l'hypothèse d'un marc de 128 esterlins, le fierton comprend 32 esterlins. Il est dit plus loin qu'au marc il y a 3 fiertons et 10 deniers esterlins d'argent fin, ou 106 esterlins; or $26\frac{1}{2} \times 4 = 106$.

4. Puisque les présents essais sont faits à un marc de 128 esterlins, il est probable que ce marc de Hollande n'est pas différent du marc de Flandre employé dans les essais précédents et qu'on peut évaluer à 184 gr. 2816. D'où, pour le denier de Hollande, un poids moyen de 0 gr. 5740.

(3). Ou tierce asai de Douay, dont li vies furent tout osté, eut VI s. et XI d. el fierton.

Ensi chaient ou marc XXVII s. et VIII d. de Hollande. Et si i a on trouvé de fin argent III fiertons et X d. esterlins.

(4). Ensi monte li damages, selonc les deniers de Lille, ensi ke il keurent comunement, XVI, ains selonc l'asai de Lille, li mars VI s. et II d. artisiens.

Et li asais de Gant a XVI d. o. les XII portent de damage, li mars VIII s. et XI d. o. d'artisiens.

Et li asais de Douay a XVI, ains portent de damage, li mars VII s. V. d. d'artisiens.

6.

Douai. 25 janvier 1265 (1266 n. st.). — Essai d'esterlins.

(Archives municipales de Douai. Registre AA. 89, fol. XXIII. — Publ. : Tailliar, *Recueil d'actes*, p. 272, n° 182.)

En l'an del Incarnation LXV, le jour de le conversion saint Pol en jenvier, fist on I asai li eskevin de Flandres en le hale des eschevins de Douay, d'esterlins.

(1). Si prist on esterlins par bourse a commons mestiers. Si entra el marc de pois XI s. et I demi denier¹. Si fali li asais.

(2). Et si prist on apres en ces esterlins mimes esterlins. Si entra el marc X s. VIII d. demi².

Si trouva on ens de fin argent I marc VIII esterlins mains³.

(3). Et si prist on XII s. VI d. des esterlins contrefais davanterre⁴ et sans retailles; si ne peserent que I marc⁵. Si ne trouva ens de fin argent que III fiertons⁶.

M. PROU.

(A suivre.)

1. Si le marc était équivalent à 184 gr. 2816, le poids moyen du denier serait de 1 gr. 3908.

2. D'où, pour un denier, un poids équivalent à 1 gr. 4340.

3. C'est, à peu de chose près, le même titre (0,937) donné par l'essai de juin 1265. Cf. plus haut, n° 4.

4. Mon confrère, M. A. Blanchet, me propose de voir dans ce mot le nom de la ville de Deventer (Hollande) qui, dès le temps d'Otton III, était le siège d'un atelier monétaire et où l'on a pu contrefaire les esterlins anglais.

5. Le poids serait donc de 1 gr. 2285.

6. Titre de 0,750.

*
* *

LE FRANC D'ANTONIO, ROI DE PORTUGAL

La numismatique d'Antonio, grand prieur de Crato, nommé roi de Portugal le 24 juin 1580, a déjà fait l'objet de plusieurs notices¹. J'ai moi-même signalé brièvement un document qui présente un intérêt considérable pour le monnayage de ce prince². Ce document m'a paru mériter d'être publié intégralement; on en trouvera le texte plus loin. Sans m'étendre longuement sur la question, je tiens cependant à dire quelques mots d'une pièce qui a été publiée d'abord par R. Chalon³. En voici un dessin préférable à celui qui a été donné autrefois⁴.



ANTO · PRI · D · GRA · ALG · ET · PORT · REX. 1584. Buste lauré, avec collerette, à droite; au-dessous, A. R. SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM. Croix fleuronnée, avec les lettres P R au centre.

Argent. Poids, 13 gr. 60. Cabinet royal de La Haye.

1. Renier Chalon, dans la *Rev. belge de Numism.*, 1868, p. 52 et 148; A.-C. Teixeira de Aragao, *Descripcao geral das moedas.... de Portugal*, t. I, p. 297; H. Léonardon, dans la *Rev. Numism.*, 1889, p. 351.

2. *Nouveau manuel de numismatique du moyen âge*, t. II, p. 288.

3. *Rev. belge de Numism.*, 1868, p. 148; Teixeira de Aragao, *op. cit.*, t. I, p. 305.

4. Je dois à l'obligeance de M. H. J. de Dompierre de Chauffepié, le moulage qui a servi de modèle pour ce dessin.

Cette pièce est une imitation parfaite du *franc* de Henri III, et, fait remarquable, porte sous le buste la lettre A, différent de l'atelier de Paris. Chalon a considéré cette pièce comme une contrefaçon qui aurait été fabriquée par le maître de la Monnaie de Gorcum (Gorinchem, à 20 kilomètres de Dordrecht), qui travailla pour le compte du roi de Portugal. Mais ces pièces pourraient avoir une origine parisienne, sinon comme frappe, du moins comme composition. Il est possible que des recherches plus étendues, faites aux Archives Nationales, permettent de connaître d'autres documents concernant les monnaies d'Antonio.

En attendant, je ne crois pas qu'on puisse considérer le *franc* du Cabinet de la Haye comme un simple essai, car la pièce figure, au milieu d'autres francs, dans un tarif monétaire de 1604¹. C'est un fait qui, selon toute vraisemblance, ne se serait pas produit, si le *franc* d'Antonio n'eût pas été rencontré dans la circulation.

J.-ADRIEN BLANCHET.

*Délibérations de la Cour des Monnaies et du Conseil du Roi,
relatives aux monnaies du roi de Portugal. 1583.*

Nous, Guillaume le Clerc, conseiller du Roy et président en sa Cour des Monnoyes, Germain Longuet et François Garrault, aussy conseillers et généraulx en la dite cour, commissaires deputed par icelle pour faire les remonstrances au Roy et a messieurs de son conseil sur les lettres patentes du dit sieur en datte du (*en blanc*) par lesquelles sa Maiesté auroit octroyé au seigneur Dom Antonio, esleu Roy de Portugal, permission de faire et fabriquer en ses monnoyes telle quantité de monnoyes d'or, d'argent et cuivre, de tel poix, prix et loy qui seroit advisé par le dit seigneur dom Antonio.

1. *Beeldenaer ofte Figuer-boeck, La Haye, 1604.*

Sur quoy, auroit esté remonstré par les susdits commissaires que c'est contre l'autorité du Roy battre monnoye en ce royaume aux coings et armes d'ung prince estrangier; davantage, que c'est contre l'honneur de sa Maïesté de permettre battre lesdites monnoyes de mesme marque et de moindre bonté que ne sont celles qui se forgent au pays duquel elles portent les marques : comme ha desja commencé le dit sieur dom Antonio, qui ha faict battre des testons semblables a ceux de Portugal, qui ne sont que a cinq deniers de fin, qui est la moitié du différent de bonté.

Aussy la majesté du Roy y aura grand intérêt¹, d'aultzant que, suyvant la déclaration faicte au bureau de la dite cour par..... (*en blanc*), soydisant ayant du dit seigneur dom Antonio, de prendre les matières propres a la fabrication des susdictes monnoyes en France ou aultres lieux, les prenant en France, se seroit destourner les matières dont s'ensuyveroit un chômage évident et général de toutes les monnoyes de France; et oultre l'abolition de celles qui sont ja forgées que le dit sieur esleu Roy pourra faire fondre par le moyen de telle fabrication.

Pour le regard des monnoyes de cuivre, ha esté remonstré par les susdits commissaires qu'elles seroient du tout inutiles, si elles estoient exposées pour le prix commun et si elles estoient aussy mises a prix et valeur excessive, qu'elles seroient semblablement inutiles pour ne s'en pouvoir ayder au commerce et négociation. Et en tout événement qu'il ne seroit bienséant voir faire telle fabrication dans les monnoyes du Roy par les ouvriers et monnoyers de sa Maïesté.

Et encore qu'il y eut beaucoup de consydérations qui pourroient esmouvoir la dite cour a entrer en vérification des dites lettres, comme l'affliction d'un prince estrangier, chassé de ses royaumes, terres et seigneuries.

Ce néantmoins, cela ne pouvoit estre tellement consydérable qui nous doibve induire a souffrir et tolérer quelque chose contre l'honneur et autorité de nostre Prince, qui adviendroit, permettant telle fabrication estre faicte ès monnoyes et par les ouvriers de sa Maïesté; joint que seroit autoriser un abus et signalé malfaict, chose de pernicieuse conséquence.

Adonc, supplioit la dite Cour sa Maïesté et messieurs de son Conseil les vouloir dispenser de la vérification de telles lettres.

Sur quoy auroit esté dict par messieurs du Conseil que cet affaire estoit hors de conséquence, qu'il estoit question subvenir a un prince estrangier et affligé, et qu'en tout événement le Roy et le public n'y

1. Au xvii^e siècle, *intérêt* a souvent le sens de *préjudice*.

auroient aucun intérêt, d'autant que telles pièces ainsi fabricqués s'exposeroient hors le royaume, ès-lieux de l'obéissance du dit seigneur dom Antonio, et pour cet effect qu'il avoit esté nommément convenu par les soldats du dit seigneur dom Antonio de prendre les dites espèces ainsi changées ou altérées de bonté. Aussy convenu et arrêté par les marchans fournissans le dit seigneur esleu Roy de toutes ses affaires et nécessités demourans a la Tercere et aultres lieux de son obéissance, a la charge de les reprendre et retirer des susdits soldats, marchans et aultres dans certain temps.

Partant, le conseil, aulcunement égard a nos remonstrances, joint la declaration faicte au bureau de la dite cour par le dit agent du dit seigneur dom Antonio, du (*en blanc*) par laquelle, entre autres choses, il se seroit restrainct a la fabrication des monnoyes de cuivre, auroit avisé et arrêté en nos présences que le dit seigneur dom Antonio ne feroit fabricquer aulcunnes espèces d'or ou d'argent, mays seulement de cuivre, suyvant sa dite déclaration, et ce au moulin par Aubin Olivier, et non ès monnoyes du Roy, et sans avoir cours et mise en ce royaume, suyvant la teneur des dites lettres.

G. LECLERC.

G. LONGUET.

F. GARRAULT.

A Saint-Gangulphe, le XIX^{ème} jour d'avril mil V^c IIII^{xx} III.

(Archives Nationales, Z^{1b} 379.)

CHRONIQUE

Numismatique sassanide. — Notre savant collaborateur, M. Edmond Drouin, poursuivant ses études sur les parties les plus ardues et les plus ignorées de la numismatique orientale, vient de publier deux nouveaux fascicules que nous signalons à nos lecteurs. Dans le *Museon* de Louvain, un mémoire intitulé : *Histoire de l'épigraphie sassanide*, considérée au point de vue des inscriptions lapidaires, des légendes monétaires et des légendes des pierres gravées. Dans la *Revue archéologique* de 1898, un mémoire qui a pour titre *les Légendes des monnaies sassanides*. Ce dernier travail est, en quelque sorte, la suite de celui que M. Drouin a donné à la *Revue numismatique* sous le titre d'*Onomastique arsaçide* (1895); on sait combien le déchiffrement des légendes pehlvies des monnaies sassanides est difficile, et dans quels embarras il a mis les orientalistes qui s'en sont occupés. M. Drouin, en tentant la révision des lectures et des classements jusqu'ici adoptés, a rendu un véritable service à la science.

E. B.

*
* *

Journal international d'archéologie numismatique. — Notre érudit collaborateur, M. Jean N. Svoronos, directeur du Cabinet des médailles d'Athènes, vient d'inaugurer la publication d'une nouvelle revue numismatique spécialement consacrée à l'antiquité. Le titre, — un peu long pour les citations futures, — Διεθνής Ἐφημερίς τῆς νομισματικῆς Ἀρχαιολογίας ou *Journal international d'Archéologie numismatique*, indique que les articles, publiés dans ce nouveau périodique, seront conçus d'après la pensée qui domine, du reste, la plupart des travaux contemporains et qui est basée sur l'étude comparée de la numismatique, de l'archéologie, de l'histoire politique et artistique, et de toutes les sciences voisines. Le premier fascicule contient six planches et trois articles : de M. E. Babelon sur les monnaies de Gétas, roi des Edoniens, de M. Imhoof-Blumer, sur des monnaies de la Bithynie, de M. J. N. Svoronos sur les tessères en bronze qui servaient pour le théâtre de Dionysos et l'*ecclesia* de Clisthène.

J.-A. BL.

*
* *

Méreau des archers de Rodez. — En juillet 1897, la presse quotidienne a signalé un méreau en plomb, trouvé à Millau, au sujet duquel nous trouvons quelques renseignements intéressants dans le procès-verbal de la séance du 29 juin 1897, de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Ce méreau porte d'un côté : *Francs archers de Rodez* et au centre, *S^t Amans* précédé d'un *p* qui signifie sans doute « paroisse ». Au revers on lit : *Ny · peyans · taille · ny · denies* ; au centre, trois fleurs de lis.

Les archers des paroisses n'avaient pas été supprimés en 1480, en même temps que les milices de francs archers, et ils avaient obtenu des privilèges dont témoigne le méreau. Ce petit monument date probablement du règne de Henri IV, car Rodez ne fut réuni à la Couronne qu'à l'avènement de ce prince, et le méreau porte les trois fleurs de lis de France.

M. l'abbé Vialettes a rappelé que le nombre des francs archers, à Rodez, s'élevait à 1600, sous Louis XI ; et il a publié un document des archives de Rodez, daté du 16 juin 1522, qui est relatif à l'armement et au costume des francs archers du pays de Rouergue.

J.-A. BL.

*
* *

Prix de numismatique. — Dans sa séance du 13 mai, l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a décerné le prix Duchalais à M. Léon Maxe-Werly, pour son *Histoire numismatique du Barrois*, et à M. Maurice Prou, pour son catalogue, *Les monnaies carolingiennes*.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Königliche Museen zu Berlin. — Katalog der orientalischen Münzen. — Erster Band : Die Münzen der Oestlichen Chalifen. Gr. in-8, xviii-423 p., VII planches. Berlin, W. Spemann, 1898 ; prix 25 mark.

Le Cabinet des Médailles du Musée royal de Berlin, quoique d'origine relativement récente, est aujourd'hui un des plus riches cabinets

d'Europe. Formé d'abord par l'acquisition des collections Guthrie, Prokesch-Osten et autres, il peut maintenant marcher de pair avec les musées de Londres, de Paris et de Pétersbourg. Nous ne parlons ici que des monnaies orientales, comprenant sous ce titre, non seulement le monde musulman, mais aussi toute la série des monnaies de l'Iran ancien, de la Transoxiane, de l'Arachosie, du Kaboul et de l'Indus, dont les légendes sont encore la plupart indéchiffrées. A ce propos, nous voudrions exprimer le désir que ces monnaies très rares et la plupart uniques fussent publiées en photogravure sans attendre l'époque — peut-être lointaine — où elles seront déchiffrées et classées; car tous les trésors que possèdent les musées de Berlin, de l'Ermitage et de Londres risquent de rester longtemps inconnus aux travailleurs qui n'en soupçonnent même pas l'existence.

Pour le moment, nous avons à nous occuper du Catalogue qui vient de paraître et qui est le premier volume de ceux que doit publier l'Administration du Musée royal de Berlin sur les monnaies orientales. Il est dû au zèle et au savoir du Dr Henri Nützel, conservateur adjoint, arabisant distingué, connu par différentes études sur la numismatique musulmane.

En dehors des ouvrages des anciens auteurs et du volume de M. Tiesenhauseu (1873) sur les Khalifes Orientaux, nous possédons actuellement sur les Omeïades et les Abbassides, les Catalogues du British Museum (1875), du Cabinet de France (1887), du Musée impérial de Constantinople (1894), du Cabinet khédivial du Caire (1897) et l'Inventaire de la Collection Ismail-pacha (1896). L'ensemble de ces travaux constitue un vaste répertoire de la numismatique des Khalifes et même des autres dynasties arabes, de telle sorte que l'on peut dire que les catalogues futurs de monnaies musulmanes ne devront plus être que de simples listes, avec références aux travaux antérieurs, sauf bien entendu pour les nouveautés, les pièces inédites ou incertaines. Le Catalogue de Berlin traite successivement des plus anciennes monnaies musulmanes au type étranger (byzantin et sassanide), des monnaies des Omeïades à partir de la réforme d'Abd-el-Melek et des monnaies des Abbassides; il comprend, avec le supplément, 2.295 numéros.

La série des monnaies au type étranger se compose de : 1° Celles au type byzantin (nos 1 à 33); elles sont toutes en cuivre, sauf une en or avec la tête d'Héraclius et de ses fils (catalogue Lavoix, n° 26). — 2° Monnaies au type byzantin avec l'effigie du khalife, mais sans son nom (nos 34 à 46), toutes en cuivre. Le Cabinet de Berlin n'a pas les deux pièces d'or d'Abd-el-Melek des années 76 et 77 que possède le Cabinet

de France. — 3^e Monnaies au même type avec l'effigie et le nom du khalife Abd-el-Melek et du gouverneur En-Naman, toutes en cuivre, n^{os} 47 à 64 cat. Lavoix, n^{os} 57 à 95). — 4^e Monnaies au type byzantin avec légendes latines, n^{os} 65 à 79; ce sont celles frappées dans le nord de l'Afrique et en Espagne, très nombreuses au Cabinet de France (n^{os} 96 à 136 du catal. Lavoix), que M. Lavoix a déchiffrées avec tant de bonheur. Elles sont presque toutes en or. — 5^e Enfin les monnaies au type sassanide. Cette série est très importante au Musée de Berlin (n^{os} 80 à 294, 94 bis et 186 bis); elle comprend ce qu'on appelle les monnaies des gouverneurs arabes de la Perse et du Tabaristan et les monnaies des Ispéhbeds. Le catalogue Lavoix n'en donne qu'une vingtaine, n^{os} 137 à 157; le Musée impérial de Constantinople en a un peu plus du double (n^{os} 1 à 47 du catalogue de Ghâlib); M. Tiesenhausen a décrit près de deux cents de ces pièces.

Les monnaies des gouverneurs arabes de la Perse et des premiers khalifes sont datées de quatre ères différentes qui ne sont naturellement pas indiquées sur les pièces et dont la confusion conduirait à des erreurs chronologiques. C'est Mordtmann qui a débrouillé et reconnu ces différentes ères : de Khosroès (590 de J.-C.), de Yezdegerd (632), de l'hégire (622) et du Tabaristan (652).

M. Nützel ne s'y est pas trompé, et dans l'index des ateliers monétaires, où les pièces sont classées par ordre de date, je n'ai relevé aucune erreur sur les deux cents numéros dont se compose cette série. Le catalogue allemand possède les monnaies de quatorze gouverneurs ou khalifes, tous connus par les collections antérieures et notamment par les listes de Mordtmann (*ZDMG.* 1854 et 1879), avec les noms des personnages, des villes et les dates en pehlvi. Pour les ateliers monétaires, M. N. a adopté en général les lectures de Mordtmann et c'est justice. On sait que le général Bartholomaei et Dorn avaient contesté ces lectures et allaient jusqu'à prétendre que les mots abrégés qui se trouvent à droite sur les revers des monnaies des rois sassanides et des gouverneurs arabes, qui leur ont succédé, ne pouvaient désigner des villes de frappe, et que ces mots étaient des noms de magistrats monétaires; mais, comme je l'ai expliqué ailleurs¹, l'indication des monétaires est inconnue à cette époque dans la numismatique orientale, tandis que l'usage constant par les Arabes de l'indication de l'atelier de frappe indique bien qu'ils l'ont emprunté, comme le type de leurs premières monnaies, aux Sassanides. Voilà pour le principe; quant à la

1. *V. Hist. de l'Épigraphie sassanide*, in-8, Louvain, 1898, p. 21.

lecture des noms de ces ateliers sur les monnaies au type sassanide, nous avons un élément de contrôle par les monnaies musulmanes où ces noms sont écrits en toutes lettres et en caractères coufiques. Le doute n'est donc pas possible et il ne reste d'incertitude que pour certaines villes; M. N. a fait preuve à cet égard de beaucoup de perspicacité et ses efforts ont souvent été couronnés de succès. L'avenir fera le reste.

Parmi les pièces de cette période remarquable de l'imitation sassanide, je mentionnerai celles qui m'ont paru les plus intéressantes: n° 93, avec le nom de Mohammed (écrit *Mahamet* en pehlvi) à la place qu'occupe d'ordinaire le nom du prince; n°s 134, 136, 157, 185, avec trois, quatre et même cinq contremarques; n°s 94, dirhem de Moawia de l'an 43 de l'Hégire (la plus ancienne date de cette ère, écrite en pehlvi), avec la légende *Amir-i Varoïchnikân*, « prince des croyants, » titre réservé aux khalifes, mais pris aussi par les antikhalfes Abd-allah ben Zobeïr (n° 144 sq.) et El-Katari (n° 191); n° 192, le dirhem de Haddadj de l'an 76 H. avec une légende marginale disposée en monogrammes coufiques; n° 195, dirhem du même gouverneur de l'an 78: c'est la pièce célèbre par la polémique entre Fraehn et S. de Sacy en 1823. La série du Tabaristan renferme, à Berlin, les pièces frappées par trois Ispéhbeds: Ferhân, Dadburdjmitra et Khorshird II, de 66 à 116 de l'ère de la contrée, et les monnaies des gouverneurs arabes de cette même province, de l'an 116 à l'an 140, ainsi que les monnaies dites anonymes. La pièce n° 294, que M. N. a placée à la fin de cette série, est intéressante à signaler à cause du buste qui est de face et de la légende marginale, de même le n° 166. En résumé, la collection des pièces musulmanes, pour la période antérieure à la réforme d'Abd-el-Melek, est jusqu'à présent la plus riche de toutes les collections connues; le British Museum ferait peut-être exception, mais on sait que le Catalogue de ces monnaies au type sassanide n'a pas encore paru.

La dynastie des Omeïades comprend (n°s 295 à 693) plus de trois cents pièces d'or ou d'argent et environ cent cinquante monnaies de cuivre. La plus ancienne pièce d'or que possède le Musée de Berlin est un dinar d'Abd-el-Melek de l'an 78 Hég., qui se trouve dans toutes les collections. On sait que le British Museum et Milan possèdent le dinar de l'an 77 qui est la plus ancienne date connue depuis la réforme monétaire. Pour l'argent, c'est l'année 73, en dehors, bien entendu, de la fameuse pièce de l'an 40, restée unique jusqu'ici et qui est au Cabinet de France. La collection de Berlin ne commence qu'avec l'an 79 et nous fait connaître un atelier monétaire très rare: *Fil*, ville du Khvârizm,

qui ne se trouvait que dans la collection d'Ismâïl pacha (décrit par Blau en 1855, *ZDMG*, IX, 835, et Inventaire dressé par M. P. Casanova en 1896, n° 20, mentionné d'après Blau par Tiesenhausen, n° 279, et Soret, 1864, Liste, p. 121). N° 400, dirhem de Walid I^{er}, frappé à Farâb en 96 (Paris, an 97, CP, an 95). N°s 454 et 455, dirhems de Soliman frappés à Sarakhs, an 99, et à Sabour (Châhpour), an 98. N° 598, dirhem de l'an 133 émis à Tanbouk, lecture incertaine, atelier monétaire inconnu.

Le monnayage abbasside comprend naturellement la plus grosse partie du Catalogue : environ cent pièces d'or, plus de douze cents dirhems d'argent et deux cent treize fels de cuivre. Sous le rapport de l'or, le Cabinet de Berlin est de beaucoup inférieur aux collections de Paris, de Londres, du Caire et d'Ismâïl pacha, mais il l'emporte de beaucoup sur celles-ci par le monnayage d'argent. A moins d'un travail considérable de comparaison, il est impossible d'établir toutes les variétés que peut présenter le Musée de Berlin ; on peut dire d'une manière générale que ce sont presque toujours les mêmes pièces que celles décrites dans les Catalogues antérieurs. Il nous a paru cependant que celles que nous allons citer présentaient quelques particularités dignes d'être mentionnées : n° 611, dirhem de l'an 134, Râmhorouz ; — n° 636, dirhem d'El-Mansour an 152, Arrân, première mention de El Mahdi son fils, comme prince des croyants ; quoique se trouvant à Paris, Londres et Constantinople, cette pièce est assez rare ; elle porte sur la marge le mot *Bekkâr*, nom d'un gouverneur. On sait que, avant El Mahdi, les Khalifes ne mettaient pas leur nom sur les monnaies et que ce prince est le premier qui ait fait cette innovation, dès l'an 159, quand il fut devenu khalife ; — n° 793, apparition du nom de Haroun comme héritier présomptif sur un dirhem de El Mahdi de l'an 165 ; — n° 833, dirhem du même khalife, an 168, frappé à Qasr es-Salâm, atelier monétaire qui n'a eu qu'une existence éphémère (Paris, Cat. Lavoix, n° 715 ; Le Caire, n° 368 ; Tiesenhausen, n° 929) ; — n°s 960 et suiv., divers dirhems de Haroun ar-Rachid avec des noms de gouverneurs au revers et le titre de *Walî àhdi-l muslemîn* « héritier présomptif » ; — n° 1051, dirhem du même khalife en 173 ; c'est la plus ancienne date des pièces frappées à Sanaâ. Le dirhem de El-Mamoun, an 204 (n° 1385), avec la mention de l'atelier du Caire sous la double appellation de Fostât-Misr est unique jusqu'ici. C'est sous ce khalife qu'apparaît pour la première fois sur les pièces d'or l'indication de la ville en l'an 199 (Cat. Lavoix, n° 885, British Mus., n° 264). Le dinar de Berlin est de l'an 200 (n° 1313). La collection du Caire (n° 553)

possède un dinar dont l'atelier figure dans le champ au lieu de la marge. Le n° 1450, dinar de El-Wâtik, an 232, à Sanaâ, renferme après la date un mot d'une lecture incertaine. Nom de ville également incertain sur le dirhem de El-Moutadhid, an 282 (n° 1586). Les n°s 1646, 1707 et 1708 nous font connaître un atelier monétaire nouveau : Tarsous (v. Brit. Mus., t. IX, p. 100). Parmi les monnaies de cuivre des Abbassides, nous mentionnerons : n° 2017, la ville de Sarmîn qui n'était connue jusqu'ici que par Tiesenhausen, n° 2597, d'après Fraehn; Ascalân, atelier particulier aux Omeïades, rare chez les Abbassides (n° 2027). La grande lacune de plus de deux siècles que présente le monnayage abbasside, de 334 à 566 H., existe au Cabinet de Berlin comme ailleurs. Il ne faut pas désespérer de la combler un jour, au moins en partie, puisqu'on a déjà trouvé un dinar de Moktafi de l'an 541 (Collection Ismail, n° 843), de l'an 548 (Brit. Mus.) et deux dinars de El-Mostendjid des années 555 et 566 (Cab. de France, Cat. Lavoix, n°s 1270 et 1271). Les dernières années du khalifat abbasside de Bagdad (653 et 654 H.) sont représentées savoir : 653 par les collections de Berlin et de Paris, 654 collections Ismail Pacha et de Constantinople, 655 British Museum et 656 collection Ismaïl. C'est l'année même (1258 de J.-C.) où les Mongols s'emparaient de Bagdad et étranglaient le malheureux Mostasem, dernier défenseur de l'empire abbasside.

Le catalogue est précédé d'une table analytique et se termine par les index ordinaires des années de frappe, des ateliers monétaires et des légendes arabes, indispensables pour les recherches. L'auteur n'a donné aucune introduction, se réservant de faire un travail d'ensemble quand les autres volumes auront paru.

Quelles que soient les facilités relatives que présente aujourd'hui la rédaction d'un catalogue de monnaies musulmanes, grâce à l'existence d'ouvrages antérieurs, le travail de déchiffrement de chaque monnaie arabe n'en offre pas moins de grosses difficultés épigraphiques; il faut savoir gré au D^r Nützel d'avoir consacré plusieurs années à cette besogne délicate et d'avoir ainsi mis à la disposition des savants un ouvrage de haute valeur et de grande utilité. Le catalogue a été luxueusement autographié, de la main même de l'auteur, qui a pu ainsi reproduire le fac-simile des légendes, des contremarques et des divers symboles que l'on rencontre sur les monnaies. Le pehlvi et l'arabe sont très corrects et parfaitement écrits, comme il convient à une main exercée. Nous adressons donc nos félicitations et nos remerciements au D^r Nützel et à l'Administration du Musée royal de Berlin pour le beau volume qui vient d'être présenté au monde savant.

Nous croyons pouvoir donner, en terminant, un tableau comparatif de la composition du monnayage omeïade et abbasside pour les diverses collections du Musée de Berlin, du Cabinet de France (d'après le catalogue Lavoix 1887, non compris les acquisitions postérieures), du British Museum 1875 avec les Additions 1889, du Musée impérial de Constantinople (d'après le Catalogue de Ghâlib Edhem, 1894) de la collection khédiviale du Caire (d'après le catalogue de 1897) et de l'Inventaire de la collection d'Ismail Pacha par P. Casanova (1896) :

	Berlin	Paris	Londres	Constan- tinople	Le Caire	Ismail
Omeïades. Or.....	40	73	62	12	65	140
Argent...	270	337	229	175	184	179
Cuivre...	152	219	118	50	86	14
Abbassides. Or.....	102	285	255	77	224	180
Argent...	1218	483	500	396	284	390
Cuivre...	213	128	121	31	28	60
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1995	1525	1285	741	871	963
Imitation byzantine et sasanide.....	300	166	»	55	7	»
Totaux d'après les cata- logues.....	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2295	1691	»	796	878	»

On voit que le Cabinet de Berlin, s'il a moins de monnaies d'or, est celui qui possède le plus de monnaies d'argent et de cuivre.

E. DROUIN.

*
* *

SCHLUMBERGER (Gustave). *L'épopée byzantine à la fin du dixième siècle*. Paris, Hachette, 1 vol. gr. in-8 de 800 pages, illustré.

Je dois, tout d'abord, m'excuser auprès des lecteurs de la *Revue*, de venir leur présenter un livre qui a paru depuis plus d'un an, qui est entre les mains de tous ceux qu'intéressent les nouveautés historiques, et dont la réputation est, d'ores et déjà, solidement établie. Aussi bien, cette circonstance leur sera-t-elle de quelque profit, puisqu'elle m'impose l'obligation d'être bref.

En 1890, j'analysais, ici-même, le *Nicéphore Phocas* de M. Schlumberger : c'était la première partie d'une trilogie consacrée à réhabiliter historiquement ces malheureux Byzantins si injustement ridiculisés, surtout par les Encyclopédistes du XVIII^e siècle, dont nous avons trop

légèrement adopté les jugements. Sept ans d'efforts et de recherches érudites ont été nécessaires à M. Schlumberger pour élaborer et écrire la seconde portion de cette grande et dramatique histoire, et il nous laisse espérer qu'avant la fin du siècle nous aurons en main la troisième partie qui conduira le lecteur jusqu'à la mort de l'empereur Basile II, en 1025.

Le présent volume embrasse les événements dont l'empire byzantin fut le théâtre depuis la mort de Nicéphore Phocas jusque durant les premières années du règne de Basile II (969-989). Si nous avons à nous prononcer sur l'intérêt du récit pour le grand public, nous dirions que nulle lecture n'est plus captivante que celle des chapitres où l'auteur raconte, soit les terribles épisodes des luttes de Jean Zimiscès contre les Russes, les Arabes, les Allemands, les Bulgares ; soit ceux où il retrace les aventures audacieuses des deux Bardas révoltés contre l'autorité impériale. L'auteur nous met sous les yeux le tableau saisissant de la vie même des Byzantins ; il nous fait assister aux combats de géants qu'ils livrent sur toutes leurs frontières envahies, aux processions triomphales des armées victorieuses, à la revue des flottes, aux largesses distribuées au peuple acclamant les troupes ; puis, ce sont les fêtes du couronnement d'une impératrice, des conspirations de palais ou de simples intrigues de courtisans, la déposition du patriarche Basile, la réception pompeuse d'ambassadeurs étrangers, voire même des scènes de la vie religieuse et monacale, avec les saints Tornig, Joané et Euthyme. Et n'allez pas dire que tout cela se passe dans un monde trop vieux et trop éloigné de nous, pour que nous puissions être saisis, intéressés, empoignés ; je suis sûr de n'être démenti par aucun de ceux qui ont lu l'*Épopée byzantine* de M. Schlumberger, en affirmant que ce beau livre égale en intérêt dramatique et pittoresque les plus renommés des ouvrages publiés, au cours de ces dernières années, sur les hommes et les événements du premier Empire français.

Comme pour le *Nicéphore Phocas*, une brillante illustration archéologique ajoute à l'intérêt du récit. Elle mériterait, à elle seule, une étude minutieuse à cause du choix des monuments reproduits et des explications techniques fournies sur chacun d'eux : le plus grand nombre est d'ailleurs inédit. Mosaïques, coffrets et triptyques en ivoire, coupes, émaux, peintures murales, monuments, miniatures, reliquaires, camées, icônes, édifices, remparts, vues de ruines et de sites historiques, tout cela constitue par sa nouveauté et sa variété la plus belle galerie de chefs-d'œuvre byzantins qu'on puisse voir. Cet ensemble est complété par la reproduction des monnaies, méreaux et bulles de plomb

qui se rapportent aux personnages contemporains. Nous remarquons, entre autres, les monnaies et les sceaux en plomb de Jean Zimiscès, de Basile II et Constantin, des papes Benoît VI et Benoît VII, des empereurs Othon I^{er} et Othon II; des bulles de plomb du patriarche d'Antioche Théodore de Colonée; de David, protonotaire du thème de Lycandros; du stratigos Michel Courtice, amiral de la flotte de Bardas Skleros; du chef sarrasin renégat Kouleïb, qui joue un rôle important dans les affaires de la rébellion de Bardas Skléros; de Mansone III, patrice impérial et duc d'Amalfi, pièce unique de la collection Corvisieri, à Rome; du catépano Grégoire Trachaniotes; de Romain Skleros, fils du prétendant Bardas Skleros, pièce inédite de la collection de l'auteur. Je citerai encore un méreau de cuivre et une bulle de plomb d'un higoumène du célèbre couvent de Saint-Jean de Stoudion, à Constantinople, et enfin, une monnaie d'argent rarissime du curopalate Davith, d'Ibérie, frappée à l'imitation des monnaies impériales contemporaines. Comme on le voit par cette simple nomenclature, la numismatique est grandement en honneur dans le nouveau comme dans les précédents livres de M. Schlumberger : comment en pourrait-il être autrement de la part du savant qui a le plus fait, en ce siècle, pour la recherche, la préservation et l'interprétation des monuments numismatiques de l'Orient chrétien?

E. BABELON.

*
* *

DOBRUSKY (V.). *La numismatique des rois thraces au point de vue historique*. Sophia, 1897, gr. in-8 de 82 p. et 4 planches.

Le travail de M. Dobrusky, directeur du Musée national de Sophia, présente un intérêt considérable, et il est regrettable qu'il soit écrit dans une langue peu accessible à la plupart des numismatistes.

Je signalerai tout d'abord l'existence au musée de Sophia d'un coin en fer, malheureusement mal conservé, mais dont le type, encore très visible, représente le cavalier des monnaies en argent de Philippe II et de Seuthès III. On connaît la rareté extrême des coins de monnaies grecques, et M. Dobrusky nous rend un véritable service en signalant celui-ci.

Par leurs légendes ($\Sigma\text{EY}\Theta\text{A KOMMA}$, $\Sigma\text{EY}\Theta\text{A APY}\Gamma\text{YPION}$, etc.) et par leurs types variés, les monnaies des rois thraces sont de curieux documents. Au point de vue artistique, l'étude de ces monnaies est également intéressante, car elle révèle des influences extérieures.

J.-A. BL.

*
* *

BARTHÉLEMY (A. de). *Le bonnet phrygien, le bonnet rouge, le bonnet de la liberté* (*Bulletin critique*, 1897, p. 401-405, et *Journal de la Marne*, 27 et 28 août 1897).

— *La pièce de 50 centimes de 1897* (*Bulletin critique*, 1898, p. 95-98, et *Journal des Arts*, 12 mars 1898).

Ces deux articles, écrits à propos des monnaies nouvelles, contiennent des recherches pleines d'intérêt. L'auteur démontre que le bonnet phrygien n'a jamais été l'emblème de la Liberté; le vrai bonnet de la Liberté est celui des deniers de Brutus. C'est en effet cette coiffure que la Liberté personnifiée tient à la main, sur de nombreuses monnaies romaines. C'est le graveur Dupré, dont le projet de monnaie fut adopté en 1791, qui ajouta un bonnet phrygien sur le faisceau. Il l'avait peut-être emprunté à la médaille faite en 1789 pour la mairie de Bailly, et l'imagination d'un artiste, frappée de l'analogie du nom de Paris et de celui du berger Pâris, pouvait être la seule cause de cette innovation. Le bonnet rouge fut très en faveur après l'arrivée des Marseillais à Paris.

Dans le second article, M. A. de Barthélemy critique le type de la Semeuse. Bien que cette création soit inspirée par plusieurs jetons anciens et en particulier par un jeton de Bouchardon, et bien que ce type ait une réelle valeur artistique, on lui reprochera toujours de n'avoir aucun caractère national. Il faut regretter que le choix des nouveaux types monétaires français n'ait pas été confié à une commission compétente dont il était facile de trouver les membres à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

J.-A. BL.

*
* *

AMBROSOLI (Solone). *L'Ambrosino d'oro; ricerca storico-numismatica*. Milan, 1897, in-4° de 31 pages (Extrait du volume *Ambrosiana*, recueil publié pour le quinzième centenaire de la mort de Saint Ambroise).

Saint Ambroise, qui figure sur de nombreuses monnaies de Milan, a donné son nom à plusieurs de ces espèces. L'une, en argent, très répandue dans les collections, est l'*ambrosino* de la première république milanaise (XIII^e siècle), dont les types sont la figure du saint et une croix. L'autre monnaie, l'*ambrosino* d'or, était considérée jusqu'à ce jour comme un florin, frappé à l'imitation de celui de Florence.

M. Ambrosoli s'attache à l'étude d'une petite monnaie en or, assez commune, portant le buste de saint Ambroise et, au revers, un Ω dans un épicycloïde. S'appuyant sur la composition de plusieurs trouvailles, il démontre que cette pièce doit appartenir à la première république. De plus, les documents prouvent que la valeur de l'*ambrosino* d'or était inférieure à celle du florin. Il est donc très probable que cette monnaie, divisionnaire du florin, est l'*ambrosino* d'or.

Ces recherches font honneur à M. Ambrosoli.

J.-A. BL.

*
* *

— M. R. Weil a donné une étude sur le système monétaire attique d'après Aristote (*Jahresbericht über die Fortschritte der klassischen Alterthumswissenschaft*, 23^e année).

— M. G. Gilbert, dans un article sur la plus ancienne monnaie d'Athènes, a étudié divers textes (Pseudo-Aristote, *Οἰκονομικά* 2, 5; Schol. ad Aristoph., *Aves*, 1106; Pollux, IX, 60, 61; Aristote, *Const. d'Athènes*, 10, 2). La conclusion de cet article est que la monnaie la plus ancienne était une pièce de deux drachmes, anépigraphue, au type de la tête de taureau; cette pièce, introduite sous Solon, fut remplacée par le tétradrachme sous Hippias (*Jahrbücher für Philologie und Pädagogik*, 1896, 8^e fasc.; *Rev. des Revues*, t. XXI, p. 63).

— M. W. Drexler a étudié le Charoneion près de Magnésie du Méandre sur les monnaies de cette ville. Ces pièces portent un taureau ou un zèbre destiné à être sacrifié dans le Charoneion (*Wochenschrift für Klassische Philologie*, XIII, avril 1896).

— Le même auteur pense que certaines monnaies impériales alexandrines représentent Persée et que ce type monétaire est la reproduction d'une œuvre d'art connue (*Même revue*, janvier 1896).

— M. J. Toepffer a relevé les monnaies d'Astakos dans un mémoire consacré à l'histoire de cette colonie athénienne de la Propontide (*Hermes*, t. 31, 1896).

— M. Otto Hirschfeld a consacré une étude importante à *Decimus Clodius Albinus* (*Historische Zeitschrift*, t. 43, p. 452 à 484). Il s'est heureusement appuyé sur les monnaies et a cité en particulier le moyen bronze d'Albin, qui ne porte pas les sigles S C,

— M. E. Groag a dressé une liste des patriciens qui ont rempli l'emploi de *tres viri monetales*, depuis Vespasien jusqu'à Alexandre Sévère (*Arch. Epigr. Mittheil. aus Oesterreich-Ungarn*, XIX, 1896, 2^e livr.).

— M. l'abbé Henry Thédénat vient de publier un livre plein d'intérêt sur *Le Forum romain et les forums impériaux* (Paris, Hachette, 1898, in-16 de 406 p. avec 2 plans et 46 gravures, 3 fr. 50). On y lira des remarques sur plusieurs monuments dont on ne trouve la reproduction que sur les monnaies. Citons : le temple de Janus, le sacrarium de Venus Cloacina, le temple de Vesta, la fontaine de Juturne, les rostres du Comitium, la statue de Marsyas, la basilique *Æmilia*, le puteal Libonis, le temple et les rostres de César, le temple d'Antonin et de Faustine et d'autres monuments de l'époque impériale.

— Le fascicule 25 du Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines contient les articles *incusa signa* (contremarques) et *incusi nummi*, commencés par F. Lenormant et complétés par M. E. Babelon.

— A propos d'un bas-relief trouvé à Saint-Martin (Côte-d'Or), M. R. Mowat a étudié le type du dragon sur les monnaies romaines du IV^e siècle (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1897, p. 119).

— M. R. Mowat a fait une communication au sujet des monnaies de Gallien portant la couronne de roseaux. Il pense que ces pièces ont rapport au passage du Rhin, en 259 (*Bull. de la Soc. des Antiqu. de France*, 1897, p. 295).

— M. M. Prou a publié un tiers de sol mérovingien portant les légendes *Dacomeres* et *Pennobrias vico* (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1897, p. 233).

— F. Mazerolle, *L'Hôtel des Monnaies de Paris*, 20 p. et 11 pl. (Extrait du *Bull. de la Soc. des Amis des Monuments Parisiens*.)

— A. Héron, *Une fabrication privée de doubles à Rouen en 1639*, dans le *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1897, 1^{re} livr., p. 96 à 105.

— M. L. Dimier a publié dans la *Revue Archéologique* (1898, I, p. 241-276) un travail, appuyé sur des recherches précises, dont le titre est *Benvenuto Cellini à la Cour de France*.

— M. Léon Germain a étudié *Le Chapelet, emblème du roi René*, que l'on voit sur une médaille publiée par Dom Calmet (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*. Nancy, 1897, in-8 de 28 pages).

— Reinhard Suchier, *Die Münzen der Grafen von Hanau*. Hanau, 1897, in-4 de 118 p. et 20 planches.

— M. V. Capobianchi a publié des notes concernant les monnaies frappées par le Sénat romain, de 1184 à 1439 (dans l'*Archivio della Società romana di Storia patria*, t. XIX, 1896).

— Le C^{te} N. Papadopoli a fait un compte rendu critique du travail

de M. Julius von Schlosser sur les plus anciennes médailles et les Antiques, en particulier sur les médailles des Carrares et sur les Sesto de Venise. (Extrait des *Atti del R. Istituto Veneto di Scienze, lettere ed arti*, série VII, t. IX, 1897-1898. p. 207 à 213; reproduit dans la *Rivista italiana di Numismatica*.)

Pour la chronique :

Le Secrétaire de la Rédaction,

J.-ADRIEN BLANCHET.

PÉRIODIQUES

GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE, 1^{re} année, 1897.

F. M[azerolle] et R. S[errure], *A nos lecteurs*. — F. Mazerolle, J.-C. Chaplain, membre de l'Institut. *Biographie et catalogue de son œuvre*. — Paul Pinette, *Le trésor du Bourgneuf; monnaies carolingiennes*. — Georges Védie, *La trouvaille d'Évreux; monnaies de Philippe VI, de Jean le Bon et de Charles le Mauvais*. — Arthur Sambon, *Les monnaies d'argent frappées en 1460 par ordre du duc d'Anjou et du prince de Tarente dans le Royaume de Naples et le monnayage frauduleux de Ferdinand 1^{er} d'Aragon*. — R. Serrure, *Contributions à la numismatique tournaisienne*. — H. Denise, *Les monnaies en nickel en France et à l'étranger; I, le nickel à l'étranger*. — F. Mazerolle, O. Roty, membre de l'Institut; *Biographie et catalogue de son œuvre*. — H. de La Tour, *Trouvaille du Champ de Lamoy; monnaies gauloises*. — R. Serrure, *Une imitation inédite de la maille blanche de Philippe le Bel*. — Arthur Sambon, *Le gillat du couronnement de Jeanne d'Anjou et de Louis de Tarente et les émissions posthumes des gillats de Robert d'Anjou, roi de Naples et comte de Provence*. — Georges Cumont, *Un officier monétaire au XIV^e siècle. Nicolas Chavre (mort en 1397), maître de la Monnaie de Louvain*. — F. Mazerolle, *Jean-Baptiste Maire (1787-1859); Biographie et catalogue de ses œuvres*. — Chev^r d'Achon, *Les mansois frappés en Normandie par Henri V, roi d'Angleterre*. — C^{te} de Castellane, *Les grands et petits blancs au K, à la croix cantonnée, de Charles VII, frappés à Beauvais*. — R. Vallentin du

Cheyliard, *L'atelier delphinal de Piégon (Drôme)*. — R. Serrure, *Ogier le Danois, paladin de Charlemagne, sur un jeton du XIV^e siècle*. — F. Mazerolle, *Le journal historique de la Monnaie des médailles (1697-1726)*. — F. Mazerolle, *Ernest Babelon, membre de l'Institut. Biographie et bibliographie numismatique*. — M. Prou, *Notes sur quelques monnaies mérovingiennes*. — P. Pinette, *La trouvaille de Tournus; monnaies du XI^e siècle*. — Arthur Sambon, *Le gillat de Louis II d'Anjou*. — J. Laugier, *Un double ducat d'Avignon*. — Émile Caron, *Un marché de fabrication de jetons sedanais, en 1639*. — F. Mazerolle, *L.-O. Roty, membre de l'Institut; catalogue de son œuvre*. — Comptes rendus; chroniques; correspondances étrangères; périodiques; nouvelles diverses.

*

* *

BULLETIN DE NUMISMATIQUE, t. IV, 1896.

C^{te} de Castellane, *Denier blanc de Charles V au K couronné, frappé à Limoges*. — Maurice Raimbault, *Les faux louis de La Rochelle*. — R. Richebé, *Médailles à retrouver*. — *La plus ancienne monnaie féodale d'Anvers*. — Henri Gillard, *Le trésor du Poiré de Velluire (Vendée)*. — R. Serrure, *Jetons rares ou inédits*. — Arthur Sambon, *Monnaies inédites de l'Italie méridionale*. — E. Zay, *Aux colonies. Ce que coûte la copie d'un document historique*. — R. S[errure], *La monnaie de Luxembourg, sous Philippe II, roi d'Espagne*. — R. S[errure], *Le vol au jeton*. — E. Zay, *Une facétie de graveur*. — Alfred Richard, *Notes sur une trouvaille de pièces de billon des XV^e et XVI^e siècles*. — R. Serrure, *De l'authenticité des statères d'or de Panticapée*. — D^r Lamare, *La nouvelle loi monétaire du Japon*. — R. Serrure, *Monnaies mérovingiennes fausses*. — A. Engel et R. Serrure, *Résumé de l'histoire monétaire des Pays-Bas septentrionaux, depuis la création de la République des Provinces-Unies jusqu'à l'avènement de Louis-Napoléon (1581-1806)*. — D^r Duhamel, *Denier d'argent mérovingien frappé à Orléans*. — Maurice Raimbault, *Les médailles du tir aux pigeons de Monte-Carlo*. — R. S[errure], *La collection van den Broeck acquise par l'État belge*. — Livres nouveaux; revue des revues; lectures diverses; académies et sociétés; nouvelles émissions; trouvailles; musées; ventes; nécrologie.

*

* *

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE, 53^e année, 1897.

J.-Adrien Blanchet, *Monnaies en or des empereurs Trébonien Galle et Volusien*. — V^{te} B. de Jonghe, *Monnaies de Reckheim*. — C^{te} Th. de

Limburg-Stirum, *Monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne*. — Fréd. Alvin, *Sous tapés et sous marqués*. — A. de Witte, *Les pièces d'or et d'argent à l'effigie de l'empereur François I^{er}, frappées à Anvers, en 1751*. — Cam. Picqué, *La médaille de Geneviève d'Urfé, duchesse de Croy*. — L. Maxe-Werly, *Notes sur quelques plateaux de balance*. — M. Bahrfeldt, *Les deniers consulaires restitués par Trajan*. — A. de Witte, *Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (1717-1792)*. — A. De Meunynck, *Médailles de l'école des Beaux-Arts de la ville de Lille et origines de cet établissement*. — J. Rouyer, *Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du XV^e siècle, principalement en France et dans les pays voisins*. — V^{te} B. de Jonghe, *Un sceau de Burckard, seigneur de Fenestrange ou Vinstingen*. — V^{te} B. de Jonghe, *Un denier frappé à Mayence par l'empereur Lothaire I^{er}, avant le traité de Verdun (843)*. — V. Lemaire, *Une conclusion (sur les coins monétaires de l'antiquité)*. — Mubarek Ghalib Bey, *Quelques mots sur deux monnaies ilkhaniennes*. — C.-F. Trachsel, *Deux testons inédits de Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne et prince du Saint-Empire*. — J.-E. Ter Gouw, *Des fausses monnaies*. — E. Van Hende, *Pierre Lorthior, graveur des médailles du Roi*. — V^{te} Baudouin de Jonghe, *Un cinquième d'écu de Philippe II, frappé à Arras en 1582*. — L'abbé Polyd. Daniëls, *Le « civitat » de Jeanne de Merwede*. — C.-F. Trachsel, *Les ducats d'or d'Aymon de Montfaucon (1490-1517)*. — J. Rouyer, *Médaille gravée de Marie de la Châtre, dame de Châteauneuf-sur-Cher, femme de Guillaume de l'Aubespine, maître des requêtes de l'hôtel du Roi (1586)*. — D^r C. Bamps, *Note sur les sceaux des corporations de métiers de la ville de Hasselt, au XVI^e siècle*. — Mélanges; nécrologie; procès-verbaux de la Société royale de numismatique.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

LA
COLLECTION WADDINGTON
AU CABINET DES MÉDAILLES

INVENTAIRE SOMMAIRE

(Suite ¹).

Pl. IX à XII.

LYDIE

ACRASUS ²

4848. Buste de Pallas, à dr. Ὶ. ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ. Lion, à dr.
Br. 15.
4849. Même droit. Ὶ. ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ. Abeille. Br. 14.
4850. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ὶ. ΑΚΡΑCΙ. Abeille.
Br. 14.
4851. *Commode*. Ὶ. ΕΠΙ CΤΡΑ·ΒΑC[COY] ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ.
L'empereur à cheval, à dr. ; devant, un trophée. Br. 38.
4852. *Septime Sévère*. Ὶ. ΕΠΙ CΤΡΑ·ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ ΧΑ...
ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ. Artémis, dans un bige de cerfs bondis-
sant, à dr. Br. 35 ³.
4853. *Septime Sévère*. Ὶ. ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ ΑCΚΛΗΠΙΟΔΩ.
L'Abondance debout. Br. 25.
4854. *Septime Sévère*. Ὶ. ΕΠΙ CΤΡ·ΦΙΛ[ΟΔ]ΗΜΟΥ ΜΟCΧΙΑ·
ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ. Asclépios et Hygie, debout. Br. 26.

1. *Voy. Rev. Num.*, 1897, pp. 261 et 401; 1898, pp. 1 et 149.

2. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 193.

3. Voyez ci-après le médaillon n° 7054.

4855. *Caracalla*. Ῥ. Ε[ΠΙ ΣΤΡ·ΣΤΡΑΤ]ΟΝΕΙΚΙΑΝΟΥ·Β·ΑΚΡΑ-
 CΙΩΤΩΝ. Artémis éphésienne, dans un temple
 hexastyle. Br. 33.
4856. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΕΠ·ΚΑΛΛΙΣΤΟΥ ΑΡ·ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ.
 Artémis chasseresse, à dr. Br. 25.
4857. *Julia Mamaea*. Ῥ. ΕΠ·ΚΑΛΛΙCΤΟΥ ΑΡ·ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ.
 Hermès nu, debout. Br. 31 ¹.
4858. *Julia Mamaea*. Ῥ. ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ. Pallas debout, tenant
 une patère. Br. 22.
4859. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΑΥΡ·ΑΝΕΝΚΛΗΤΟΥ
 ΖΩCΙΜΟΥ ΑΚΡΑCΙΩΤΩΝ. Héraclès nu, debout. Br.
 29 ².

ANINETOS ³

4860. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΑΝΙΝΗΣΙΩΝ ΔΙΟΔΟ. Cheval et
 palme, à g. Br. 19.
4861. CΥΝΚΛΗΤΟC. Tête nue et imberbe du Sénat. Ῥ.
 ΑΝΙΝΗΣΙΩΝ. Cerf, à dr. Br. 18.
4862. *Plautille*. Ῥ. ΑΝΙΝΗΣΙΩΝ. Cheval et palme, à dr. Br. 19.

APOLLONIS

4863. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΕ[ΩΝ].
 Zeus Lydius, assis, à g. Br. 20.
4864. Tête imberbe d'Héraclès, coiffée de la peau de lion, à dr.
 Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΕΩΝ. Foudre. Br. 15.
4865. Buste d'Artémis, à dr. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΕΩΝ. Autel.
 Br. 15.
4866. ΘΕΟΝ CΥΝΚΛΗΤΟΝ. Buste imberbe du Sénat, à dr.
 Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΕΩΝ. Lyre. Br. 16.
4867. *Hadrien*. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΕΩΝ. Dionysos en chiton court,
 debout. Br. 18.

1. Waddington, *Voyage en Asie Mineure, au point de vue numismatique*, 1853,
 p. 60.

2. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 716.

3. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1896, p. 5.

4868. *Septime Sévère*. Ῥ. ΕΠ·CΤΡ·ΚΛ·CΕΟΥ·ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΕΩΝ. Fleuve assis, à g. Br. 36¹.
4869. *Orbiane*. Ῥ. ΕΠΙ CΤΡ·ΑΥΡ·ΤΕΡΤΥΛΛΟΥ ΓΛΥ·ΑΠΟΛΛΩ-
ΝΙΔΕΩΝ. Zeus debout, tenant une patère. Br. 31².

ΑΠΟΛΛΟΝΟΗΙΕΡΟΝ³

4870. Buste d'Asclépios, à dr. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΕΡΕΙΤΩΝ. Némésis
debout, tenant le sistre et se découvrant le sein de la
main droite. Br. 18.
4871. ΔΗΜΟΣ. Tête imberbe, à dr. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΕΡΕΙΤ[ΩΝ].
Pallas debout, à dr. Br. 22.
4872. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste du Sénat, à dr. Ῥ. ΕΠΙ Γ·
ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΕΡΙΤΩΝ. Apollon en
chiton talaire, debout, de face. Br. 24.
4873. Même droit. Ῥ. ΕΠΙ ΕΡΛΟΥ ΝΕ·ΑΡΧ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΕ. Hadès
debout, Cerbère à ses pieds. Br. 24. — Pl. IX, fig. 1.
4874. *Tibère*. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΕΡΕΙΤΩΝ. Apollon en chiton
talaire, debout, de face. Br. 18.
4875. *Caracalla*. Ῥ. [ΕΠΙ·] ΑΡΧ·Α·ΑΠΟΛΛΩΝΙΕΡΙΤΩΝ.
Tyché debout. Br. 25.
4876. *Hostilien*. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΕΡΕΙΤΩΝ. Hadès debout, Cerbère
à ses pieds. Br. 25.

ΑΤΤΑΛΙΑ

4877. ΘΕΑΝ CΥΝΚΛΗΤΟΝ. Buste féminin du Sénat, à dr.
Ῥ. ΑΤΤΑΛΕΑΤΩΝ. Amazone sur un cheval au pas, à
dr. Br. 19.
4878. *Septime Sévère*. Ῥ. ΑΤΤΑΛΕΑΤΩΝ. Pallas debout, tenant
une patère, son bouclier à ses pieds. Br. 24.
4879. *Septime Sévère*. Ῥ. ΑΤΤΑΛΕΑΤΩΝ. Artémis Phosphoros,
à dr. Br. 24⁴.

1. Waddington, *Voyage*, p. 60.

2. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1896, p. 10.

3. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse*, t. VI, 1897, p. 194.

4. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse*, t. VI, 1897, p. 197.

4880. Septime Sévère. R . ΑΤΤΑΛΕΑΤΩΝ. Asclépios debout. Br. 18.
4881. *Caracalla*. R . ΕΠΙ ΣΤΡ·ΑΥΡ·ΓΛΥΚΩΝΟ·ΑΤΤΑΛΕΑΤΩΝ. Pallas et l'empereur debout, en regard; entre eux, un autel. Br. 37.
4882. *Caracalla*. R . ΑΤΤΑΛΕΑΤΩΝ. Amazone sur un cheval au pas, à dr. Br. 19.

BAGIS ¹

4883. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Buste de Mên, sur un croissant, à dr. R . ΒΑΓΗΝΩΝ. Zébu, à g. Br. 15. — Pl. IX, fig. 2.
4884. ΔΗΜΟΣ. Buste imberbe, lauré, à dr. R . ΕΠΙ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ ΒΑΓΗΝΩΝ. L'Hermus couché, à g. Br. 21.
4885. Même droit. R . ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΑΡΧ·Α·ΒΑΓΗΝΩΝ ΕΡΜΟΣ. L'Hermus couché, à g. Br. 21.
4886. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste féminin du Sénat, à dr. R . ΕΠΙ ΑΠΟΛΟΔ[ΡΟΥ] (*sic*) ΒΑΓΗΝΩΝ. Rome assise, à g., un bouclier à ses pieds. Br. 17².
4887. Autre exemplaire (fragmenté). Br. 19.
4888. ΘΕΟΝ ΣΥΝΚΛΗΤΟΝ. Buste masculin du Sénat, à dr. R . ΒΑΓΗΝΩΝ. Rome assise, à g., un bouclier à ses pieds. Br. 19.
4889. *Commode*. R . ΕΠΙ ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ ΣΤΕΦΑ·ΒΑΓΗΝΩΝ. Tyché debout. Br. 32.
4890. *Septime Sévère*. R . ΕΠΙ ΑΝΤΙΓΟ·ΑΡΧ·Α·ΒΑΓΗΝΩΝ. Zeus Lydius debout. Br. 23.
4891. *Julia Domna*. R . ΕΠΙ ΔΙΟΓΕΝΟΥΣ ΑΡΧ·Α·ΒΑΓΗΝΩ. Tyché debout. Br. 30.
4892. *Julia Domna*. R . ΕΠΙ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ ΑΡΧ·Α·Β·ΒΑΓΗΝΩΝ. Asclépios et Hygie, debout. Br. 23.
4893. *Caracalla*. R . ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΒΑΓΗΝΩΝ. Dionysos nu, debout. Br. 21.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse*, t. VI, 1897.

2. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 716.

4894. Caracalla. R^{v} . ΚΕΣΑΡΕΩΝ ΒΑΓΗΝΩΝ. Asclépios debout.
Br. 19.
4895. Caracalla. R^{v} . ΕΠΙ ΔΙΟΓΕΝΟΥ·ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·ΒΑΓΗΝΩΝ.
Asclépios debout. Br. 19¹.
4896. *Geta*. R^{v} . ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΑΡΧ·ΒΑΓΗΝΩΝ. Tyché debout.
Br. 23.
4897. *Elagabale*. R^{v} . ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΑΣΚΛΙΩΝΟΣ ΑΡΧ·Α·ΒΑΓΗΝΩΝ.
Tyché debout. Br. 29².
4898. *Salonin*. Κ·ΠΟ·ΚΟΡ·ΒΑΛΕΡΙΑΝΟΣ. Buste lauré de Salonin,
à dr. R^{v} . ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΒΑΓΗΝΩΝ. Zeus aéthopore
debout. Br. 25.

BLAUNDUS³

4899. Tête d'Apollon, à dr. R^{v} . ΜΛΑΥΝ. Arc et carquois; deux
monogr. Br. 17.
4900. Tête laurée de Zeus, à dr. R^{v} . ΜΛΑΥΝΔΕΩΝ. Aigle, à
dr. Br. 11.
4901. Tête laurée de Zeus, à dr. R^{v} . ΜΛΑΥΝΔΕΩΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙ·
ΘΕΟΓΕΝ. Aigle, caducée et épi. Br. 20.
4902. Autre exemplaire, avec un monogr. en contremarque.
Br. 22.
4903. Même droit. R^{v} . ΜΛΑΥΝΔΕΩΝ ΘΕΟΤΙΜΙΔΟ. Aigle,
caducée et épi. Br. 22.
4904. Même droit. R^{v} . ΜΛΑΥΝΔΕΩΝ. Hermès debout, à g., et
monogr. Couronne au pourtour. Br. 20.
4905. Tête imberbe de Dionysos, à dr. R^{v} . ΜΛΑΥΝΔΕ·
ΑΠΟΛΛΩΝΙ·ΘΕΟΓΕΝ. Thyrsé. Br. 19.
4906. Même droit. R^{v} . ΜΛΑΥΝΔΕΩ·ΘΕΟΤΙΜΙΔΟ. Thyrsé.
Br. 18.
4907. Même droit. R^{v} . ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ, dans une couronne. Br. 16.
4908. ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ. Tête nue, barbue, d'Héraclès, à dr. R^{v} . ΣΤΡ·
ΚΛ·ΒΑΛΕΡΙΑΝ. Aigle. Br. 19.

1. Voyez ci-après le médaillon n° 7055.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 384.

3. Waddington, *Voyage*, p. 62; Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 384; le même, *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 200.

4909. **ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ.** Buste féminin voilé, à dr. **Υ.** **ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ ΜΑΚΕ.** Dionysos debout. Br. 21.
4910. Même droit. **Υ.** **ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ ΜΑΚ.** Éphèbe debout, sacrifiant sur un autel. Br. 23.
4911. **ΔΗΜΟΣ ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ.** Tête jeune du Démos, à dr. **Υ.** **ΣΤΡ·ΚΛ·ΒΑΛΕΡΙΑΝΟΥ.** Tyché debout. Br. 29.
4912. Même droit. **Υ.** **ΕΠΙ ΟΚΡΑΤΙΟΥ ΑΡΧ.** Tyché debout. Br. 25.
4913. Même droit. **Υ.** **[ΕΠΙ ΣΤ]Ρ·ΑΥ·ΠΑΠΙΑ·ΕΡ·ΙΠΠΟΥΡΙΟΣ.** Le fleuve Hippourios, assis, à g. Br. 25. — Pl. IX, fig. 3.
4914. **ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ.** Buste imberbe du Sénat, à dr. **Υ.** **ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ.** Zeus nu, debout, tenant le foudre et une patère. Br. 21.
4915. *Néron.* **Υ.** **ΤΙ·ΚΛΑΥ·ΚΑΛΛΙΓΕΝΗΣ ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ.** Apollon en chiton talaire, debout, à dr., tenant sa lyre. Br. 20.
4916. *Néron.* **Υ.** **ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ ΚΑΛΛΙΓΕΝΗΣ.** Gerbe d'épis. Br. 16.
4917. *Vespasien.* **Υ.** **ΒΛΑΟΥΝΔΕΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΕΠΙ ΙΤΑΛΙΚΟΥ ΤΙ·ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΦΟΙΝΙΞ.** Apollon debout en chiton talaire, tenant sa lyre posée sur un cippe. Br. 22.
4918. *Titus.* **Υ.** **ΒΛΑΟΥΝΔΕΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΦΟΙΝΙΞ.** Zeus debout, à g., en chiton talaire, tenant le foudre et un sceptre. Br. 18.
4919. *Domitien.* **Υ.** **ΒΛΑΟΥΝΔΕΩΝ ΤΙ·ΚΛΑΥ·ΦΟΙΝΙΞ.** Aigle. Br. 15.
4920. *Sabine.* **Υ.** **ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ.** Déméter debout, à g. Br. 19.
4921. *Marc Aurèle.* **Υ.** **ΣΤΡ·ΚΛ·ΒΑΛΕΡΙΑΝΟΥ ΒΛΑΥΔΕΩΝ (sic) ΜΑΚΕΔ.** Apollon lyricine debout, à dr. Br. 31.
4922. *Julia Domna.* **Υ.** **ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ.** Déméter debout. Br. 20.
4923. *Caracalla.* **Υ.** **ΕΠΙ ΚΛ·ΜΑΡΚΟΥ ΑΡ·Α·ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ.** Apollon lyricine debout, à dr. Br. 29.
4924. *Otacilie.* **Υ.** **ΕΠ·ΑΥΡ·ΓΛΥΚΩΝΟΣ Γ·ΝΙΓΡ·ΑΡΧ·Α·ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ ΜΑΚ.** Amazone à cheval, au pas, à dr. Br. 31. — Pl. IX, fig. 4.
4925. *Philippe, fils.* **Υ.** **ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ ΜΑ·ΙΠΠΟΥΡΙΟΣ.** L'Hippourios couché, à g. Br. 26.

4926. Autre exemplaire. Br. 26.
4927. *Trébonien Galle*. Ὶ. ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ ΜΑΚΕΔΟ·ΑΡΧ·Α·ΑΥ·ΠΑΠΙΟΥ. Héraclès posant le genou sur le lion néméen et le tuant à coups de massue. Br. 35¹. — Pl. IX, fig. 5.
4928. *Volusien*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΡΧ·Α·ΑΥ·ΠΑΠΙΑ·ΕΡ·ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ ΜΑ. Amazone à cheval au pas, à dr. Br. 27.

BRIULA²

4929. ΗΛΙΟΣ. Buste radié de Hélios, à dr. Ὶ. ΒΡΙΟΥΛΕΙΤΩΝ. Apollon nu, debout, à g., tenant une branche de laurier, un arc et deux flèches. Br. 17.
4930. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΒΡΙΟΥΛΙΤΩΝ. Cybèle debout, de face, entre deux lions. Br. 30.

CAYSTRIANI³

4931. Tête tourelée de Tyché, à dr.; monog. Ὶ. ΚΑΥΣΤΡΙΑΝΩΝ Π. Lyre. Br. 15.
4932. Tête imberbe de Dionysos, à dr. Ὶ. ΚΑΥΣΤΡΙΑΝΩΝ Δ Κ. Lyre. Br. 14.

CIDRAMUS

4933. Tête laurée de Zeus, à dr. Ὶ. ΚΙΔΡΑΜΗΝΩΝ. Foudre. Br. 18.
4934. ΖΕΥΣ ΛΥΔΙΟΣ. Tête laurée de Zeus, à dr. Ὶ. ΚΙΔΡΑΜΗΝΩΝ. Hermès debout, à g. Br. 16.
4935. *Auguste*. Ὶ. ΠΟΛΕΜΩΝ ΣΕΛΕΥΚΟΥ ΚΙΔΡΑΜΗΝΩΝ. Cheval, à dr. Br. 20.
4936. *Néron*. Ὶ. ΠΟΛΕΜΩΝ ΣΕΛΕΥΚΟΥ ΚΙΔΡΑ, dans une couronne. Br. 18.
4937. *Vespasien*. Ὶ. ΠΑΜΦΙΛ[ΟΥ ΚΑΙ ΣΕΛΕΥ]ΚΟΥ ΚΙΔΡΑ-

1. Voy. ci-après le médaillon n° 7056.

2. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 203.

3. Imhoof-Blumer, *loc. cit.*, p. 205.

- MHNΩΝ. Aphrodite voilée et tutulée, debout, de face, étendant les bras. Br. 19.
4938. *Hadrien*. Ῥ. [ΔΙ]Α ΠΑΜΦΙΛΟΥ ΚΑΙ ΠΟΛΕΜ[ΩΝΟΣ] ΚΙΔΡΑΜΗΝΩΝ. Aphrodite voilée et tutulée debout, de face, étendant les bras. Br. 22.
4939. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΔΙ·ΑΡΤΕΜΑ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΚΙΔΡΑΜΗΝΩΝ. Aphrodite voilée et tutulée, debout, de face, étendant les bras. Br. 23. — Pl. IX, fig. 6.
4940. *Elagabale*. Ῥ. ΚΙΔΡΑΜΗΝΩΝ. Canéphore voilée, debout, de face. Br. 29.
4941. *Julia Maesa*. Ῥ. ΚΙΔΡΑΜΗΝΩΝ. Mên debout, à g. Br. 22. — Pl. IX, fig. 7.

CILBIANI *superiores* ¹

4942. *Trajan*. Ῥ. ΕΠΙ ΚΕΛΣΟΥ ΑΝΘΥ·ΚΙΛΒ·ΤΩΝ [ΑΝΩ]. Zeus Lydius debout, à g. Br. 25.
4943. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΚΙΛΒΙΑ·ΤΩΝ ΑΝΩ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 17.
4944. *Géta*. Ῥ. ΚΙΛΒΙΑΝΩΝ ΤΩΝ ΑΝΩ. Le Caystre assis, à g. Br. 16.

CILBIANI *inferiores* (*Nicæenses*)

4945. *Caius et Lucius Caesar*. ΓΑΙΟΣ ΛΕΥΚΙΟΣ. Têtes accolées de Caius et de Lucius Caesar. Ῥ. ΑΡΑΤΟΣ [ΓΡ]ΑΜΜΑΤΕΥΣ ΚΙΛΒΙΑΝΩΝ ΝΕΙΚΑΙΑΣ. Démos debout, à g. Br. 17.
4946. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΚΙΛΒΙΑ·ΠΕΡΙ ΝΕΙ ². Télésphore debout, de face. Br. 18.
4947. *Julia Domna*. Ῥ. ΝΕΙΚΑΕΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΚΙΛΒΙΑΝΩΝ (*sic*). Tyché debout. Br. 32.
4948. *Julia Domna*. Ῥ. ΝΕΙΚΑΕΩΝ ΚΙΛΒΙΑΝΩΝ. Tyché debout. Br. 24.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. XX, 1888, p. 1 et suiv.; le même, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 206.

2. Περὶ Νείκεων. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 716.

4949. *Caracalla*. Ῥ. ΕΠΙ Λ·ΜΑΝΛ·ΠΛΟΥΤΙΑΝΟΥ Α·ΑΡΧ·ΝΕΙΚΑΕΩΝ ΚΙΛΒΙΑΝΩΝ. Asclépios et Hygie debout. Br. 36.
4950. *Caracalla*. Ῥ. [ΕΠΙ ΣΤ...]ΩΝΟC Β·ΦΙΛΟ·ΑΡΧ·[ΝΕΙΚΑ]ΕΩΝ ΚΙΛΒΙΑΝΩΝ. L'empereur debout, à g., couronné par la Victoire. Br. 30.
4951. *Géta*. Ῥ. ΝΕΙΚΑΕΩΝ Τ·ΕΝ ΚΙΛΒΙΑΝΩ. Tyché debout. Br. 22.
4952. *Géta*. Ῥ. ΝΕΙΚΑΕΩΝ ΚΙΛΒΙΑΝΩΝ. Téléphore debout, de face. Br. 17.

DALDIS ¹

4953. [ΡΩ]ΜΗ. Buste de la déesse Rome, à dr. Ῥ. ΔΑΛΔΙΑΝΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 15.
4954. ΔΑΛΔΙΑΝΩΝ. Buste imberbe du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΜΕΝΕΚΡΑΤΟΥC Β. Artémis éphésienne, debout, de face. Br. 23.
4955. ΙΕΡΟC ΔΗΜΟC. Buste imberbe du Démos, à dr. Ῥ. ΔΑΛΔΙΑΝΩΝ. Tyché debout. Br. 20.
4956. *Otacilia Sévera*. Ῥ. ΕΠΙ ΦΛΑ·Ι·ΠΡΕΙCΚΟΥ ΑΡΧΙΠΡΩΠΟ·Β·ΔΑΛΔΙΑΝΩΝ. Xoanon de Déméter de face, entre un épi et un pavot. Br. 32. — Pl. IX, fig. 8.

DIOSHIERON

4957. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΔΙΟCΙΕΡΕΙΤΩΝ. Asclépios debout. Br. 16.
4958. ΔΗΜΟC ΔΙΟCΙΕΡΕΙΤΩΝ. Tête barbue du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΜΙΘΡΟΥ ΚΟΔΡΟΜΗΝΗ. Déesse debout, de face, voilée, la tête surmontée du polos, étendant les deux bras et ayant le croissant sur les épaules. Br. 21. — Pl. IX, fig. 9.
4959. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. ΔΙΟCΙΕΡΕΙΤΩΝ ΚΑΥCΤΡΟC. Le Caystre assis, à g. Br. 20.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numism.*, t. VI, 1897, p. 211.

4960. *Auguste*. Ῥ. ΔΙΟΣΙΕΡΙΤΩΝ. Tête de Zeus, à dr. Br. 19.
 4961. Autre exemplaire (fruste). Br. 18.
 4962. *Néron*. ΣΕΥΣ ΝΕΡΩΝ ΚΑΙΣΑΡ. Têtes affrontées de Néron et de Zeus. Ῥ. ΔΙΟΣΙΕΡΙΤΩΝ ΚΟΡΒΟΥΛΩΝ Π ΗΡΑ. Héra debout, à g. Br. 23¹. — Pl. IX, fig. 10.
 4963. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΕΠΙ ΜΙΘΡΟΥ ΔΙΟΙΕΡΕΙΤΩΝ. Asclépios debout. Br. 18.
 4964. *Commode*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΕΑ ...ΔΙΟΙΕΡΕΙΤΩΝ. Zeus assis, à g., dans un temple tétrastyle. Br. 40.
 4965. *Plautille*. Ῥ. ΕΠΙ ΤΕΡΤΥΛΛΕΙΝΟΥ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ (*sic*) ·Γ·ΣΤΡΑΤ·ΔΙΟΙΕΡΕΙΤΩΝ. Zeus assis, à g. Br. 30.
 4966. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΔΙΟΙΕΡΕΙΤΩΝ. Asclépios debout. Br. 17.
 4967. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΔΙΟΙΕΡΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 22.

JULIA GORDUS²

4968. ΓΟΡΔΟΣ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΛΥΔΟΥ. Amphore. Br. 15.
 4969. Même droit. Ῥ. ΕΠΙ ΠΗΛΕΟΥ. Asclépios debout, Br. 15.
 4970. [ΙΟΥΛ]ΙΑ ΓΟΡΔΟΣ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ῥ. ΙΟΥΛ·ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 16.
 4971. ΘΕΑ ΡΩΜΗ. Buste casqué de Rome, à dr. Ῥ. ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΓΟΡΔΗΝΩΝ. L'Hermus couché, à g. Br. 21.
 4972. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Dionysos nu, debout. Br. 20.
 4973. ΘΕΟΝ ΣΥΝΚΛΗΤΟΝ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. [ΙΟΥΛΙΕΩΝ Γ]ΟΡΔ[ΗΝΩΝ]. Déméter debout, à g. Br. 19.

1. Pick, dans la *Zeitsch. für Numismatik*, t. XVII, 1890, p. 181; Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numism.*, t. VI, 1897, p. 214; le monogramme doit s'interpréter : γράμματεῦς.

2. Imhoof-Blumer, *loc. cit.*, t. VI, 1897, p. 236.

4974. *Trajan*. Ῥ. ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Mên debout, à g.
Br. 21.
4975. *Sabine*. Ῥ. ΙΟΥΛΙ·ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Artémis éphésienne debout,
de face. Br. 17.
4976. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΛΑΥΚΟΥ ΙΟΥΛΙ·ΓΟΡΔΗΝΩΝ.
Xoanon de Déméter voilée, debout, de face, entre un
pavot et des épis. Br. 30.
4977. *Commode*. Ῥ. ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Mên debout, à g.
Br. 24.
4978. *Julia Domna*. Ῥ. ΓΟΡ[ΔΗΝΩΝ] ΙΟΥΛ[ΙΕΩΝ]. L'Hermus
couché, à g. Br. 20.
4979. *Caracalla*. Ῥ. ΕΠΙ·Τ·ΦΛ·ΣΤΛΑΚΚΙΟΥ ΚΛ·ΑΡΧ·Α·
ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Hadès assis, à g., Cerbère à ses
pieds; devant lui, Isis debout. Br. 35.
4980. *Macrin*. Ῥ. ΣΤΡ·ΑΙΛ·ΖΩ[ΣΙΜΟΥ ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·] ΙΟΥΛΙΕ·
ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Xoanon de Déméter voilée, debout, de
face, entre un pavot et des épis. Br. 26¹.
4981. *Élagabale*. Ῥ. ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Tyché debout.
Br. 24.
4982. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Tyché
debout. Br. 24.
4983. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Pallas
Promachos debout, à dr. Br. 24.
4984. *Valérien, père*. Ῥ. ΑΓΩΝΟΘΕΣΣΙΑ ΑΥΡ·ΑΙΛ·ΦΟΙΒΟΥ
ΙΠΠΙΚΟΣ ΑΡΧ·ΙΟΥΛΙΕΩΝ ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Couronne. Br.
35.
4985. *Gallien*. Ῥ. ΕΠ·ΦΟΙΒΟΥ ΙΟΥ·ΓΟΡΔΗΝΩΝ. Tyché debout.
Br. 24.

HERMOCAPELIA ²

4986. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΕΡΜΟΚΑΠΗ.
Grappe de raisin. Br. 15.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 385-386.

2. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 226.

4987. **ΙΕΡΑ** **ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ**. Buste imberbe du Sénat, à dr. **Ϝ. ΕΡΜΟΚΑΠΗΛΕΙΤΩΝ**. Sérapis debout, tenant une patère et un sceptre. Br. 22. — Pl. IX, fig. 11.
4988. *Trajan*. **Ϝ. ΕΡΜΟΚΑΠΗΛΙΤΩΝ**. Hermès nu, debout. Br. 19.
4989. *Hadrien*. **Ϝ. ΕΡΜΟΚΑΠΗΛΕΙΤΩΝ**. Zeus debout, à g., drapé, tenant une patère. Br. 26.
4990. *Hadrien*. **Ϝ. ΕΡΜΟΚΑΠΗΛΙΤΩΝ**. Hermès nu, debout. Br. 19.
4991. *Hadrien*. **Ϝ. ΕΡΜΟΚΑΠΗΛΙΤΩΝ**. Tyché debout, à g. Br. 19.
4992. *Septime Sévère*. **Ϝ. ΕΡΜΟΚΑΠΗΛΕΙΤΩΝ**. Pallas debout, à g., tenant une patère, son bouclier à ses pieds. Br. 24.
4993. *Septime Sévère*. **Ϝ. ΕΡΜΟΚΑΠΗΛΕΙΤΩΝ**. Déméter debout, à g. Br. 18.
4994. *Septime Sévère*. **Ϝ. ΕΡΜΟΚΑΠΗΛΕΙΤΩΝ**. Hermès nu, debout, à g. Br. 19.
4995. *Trébonien Galle*. **Ϝ. ΕΠ·ΑΥΡ·ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ·Β·ΕΡΜΟΚΑΠΗΛΕΙΤΩΝ**. Asclépios et Hygie debout. Br. 29.
4996. *Volusien*. **Ϝ. ΕΡΜΟΚΑΠΗΛΕΙΤΩΝ**. Tyché debout. Br. 25.
4997. Autre exemplaire. Br. 23.

HIEROCÉSARÉE¹

4998. Artémis debout, tenant son arc et ayant un cerf à côté d'elle. Couronne au pourtour. **Ϝ. ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ**. Cerf, à droite. Br. 19.
4999. Tête d'Artémis, à dr. **Ϝ. ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ**. Zébu, à dr. Br. 15.
5000. Tête d'Artémis, à dr. **Ϝ. ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ**. Autel allumé. Br. 15.
5001. **ΠΕΡΣΙΚΗ**. Buste d'Artémis Persique, à dr. **Ϝ. ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ**. Cerf, à dr. Br. 17.
5002. **ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ**. Buste imberbe du Sénat, à dr. **Ϝ. ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ**. Cerf, à dr. Br. 17.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. V, 1895, p. 309 et suiv.

5003. *Agrippine, jeune*. Ξ. ΕΠΙ ΚΑΠΙΤΩ[ΝΟΣ] ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Artémis chasseresse, à dr. Br. 17.
5004. *Néron*. Ξ. ΕΠΙ ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ ΙΕΡΟΚΕΣΑΡΕΩΝ. Artémis debout, de face, entre deux cerfs. Br. 18.
5005. *Trajan*. Ξ. ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΦΕΡΟΚΙ ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Artémis debout dans un temple tétrastyle. Br. 27.
5006. *Faustine, mère*. Ξ. ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 19.
5007. *Marc Aurèle*. Ξ. ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 22.
5008. *Marc Aurèle*. Ξ. ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Artémis debout dans un temple tétrastyle. Br. 32.
5009. *Commode*. Ξ. ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. L'Abondance debout, à g., sacrifiant sur un autel. Br. 27.
5010. *Julia Domna*. Ξ. ΙΕΡΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Artémis debout dans un temple tétrastyle. Br. 29.

ΗΥΡΑΕΡΑ ¹

5011. Tête imberbe de Dionysos, à dr. Ξ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Bucrane formant le tympan d'une lyre. Br. 16.
5012. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ξ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Dionysos nu, debout. Br. 16.
5013. ΕΠ·ΙΟΥΛ·ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ξ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Asclépios debout. Br. 19.
5014. *Néron*. Ξ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ ΗΓΗΣΙΠΠΟΣ. Zeus tenant le foudre, debout, à g. Br. 19.
5015. *Néron et Messaline*. Ξ. ΥΠΑ·ΙΟΥ·ΓΡ·ΗΓΗΣΙΠΠΟΣ. Artémis Anaitis voilée, debout, de face, étendant les bras. Br. 26. — Pl. IX, fig. 12.
5016. *Sabine*. Ξ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Personnage nu, debout, à g., tenant une bipenne. Br. 20.
5017. *Marc Aurèle*. Ξ. ΕΠΙ ...ΠΡΩΤΟΥ ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Artémis Anaitis debout dans un temple hexastyle. Br. 35.

1. Imhoof-Blumer, *loc. cit.*, t. VI, 1897, p. 228.

5018. *Commode*. Ῥ. ΕΠΙ·ΑΠ·ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ ΥΠΑΙ-
ΠΗΝΩΝ. Artémis Anaitis debout dans un temple
tétrastyle. Br. 34.
5019. *Crispine*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΠΟΛΛΩΝΙΔ[...] ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Artémis
Anaitis voilée, debout, de face, étendant les bras. Br. 23.
5020. *Septime Sévère*. Ῥ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. L'empereur sur un
cheval au galop, à dr., tuant des ennemis. Br. 34.
5021. *Septime Sévère*. Ῥ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Asclépios debout. Br.
15.
5022. *Septime Sévère*. Ῥ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Bétyle dans un temple
tétrastyle. Br. 17.
5023. *Septime Sévère*. Ῥ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Artémis Anaitis voilée,
debout, de face, étendant les bras. Br. 18.
5024. *Julia Domna*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤ·ΠΑΠ[ΙΩΝΟΣ] ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Arté-
mis Anaitis dans un temple tétrastyle. Br. 21.
5025. *Julia Domna*. Ῥ. ΕΠ·ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Artémis
Anaitis dans un temple tétrastyle. Br. 21.
5026. *Caracalla*. Ῥ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Artémis Anaitis dans un
temple tétrastyle. Br. 31.
5027. *Plautiana*. Ῥ. ΕΠΙ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ ΒΑΣ·ΣΤΡ·ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ.
Artémis Anaitis dans un temple tétrastyle. Br. 29.
5028. *Géta*. Ῥ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Hermès nu, debout, à g. Br. 16.
5029. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ ΣΤ·ΑΙ·ΑΝΤ·ΤΑΕΤΑ.
Artémis Anaitis debout, de face, entre deux figures
assises. Br. 21.
5030. *Trajan Dèce*. Ῥ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. Artémis Anaitis dans un
temple tétrastyle Br. 22.
5031. *Trajan Dèce*. Ῥ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ ΕΠΙ ΣΤΡ·ΕΡΜΟΛΛΟΥ.
Artémis Anaitis debout, de face. Br. 20.
5032. *Trajan Dèce*. Ῥ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ ΕΠΙ ΣΤΡ·ΕΡΜΟΛΛΟΥ.
L'Abondance debout tenant sa corne et une statuette
d'Artémis Anaitis. Br. 22.
5033. *Valérien, père*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΚΟΝΔΙΑΝΟΥ ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ.
Artémis Anaitis dans un temple tétrastyle. Br. 28¹.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 234.

5034. *Gallien*. Ὶ. ΥΠΑΙΠΗΝΩΝ. L'Abondance debout tenant sa corne et une statuette d'Artémis Anaitis. Br. 21.

HYRCANIS ¹

5035. Buste de Pallas, à dr. Ὶ. ΥΡΚΑΝΩΝ. Lyre. Br. 14.
 5036. Tête d'Hermès, à dr. Ὶ. ΥΡΚΑΝΩΝ. Bâton d'Asclépios. Br. 14.
 5037. Tête nue, barbue, d'Héraclès, à dr. Ὶ. ΥΡΚΑΝΩΝ. Téléphore debout, de face. Br. 14.
 5038. Même droit. Ὶ. ΥΡΚΑΝΩΝ. Cerf debout, à dr. Br. 14.
 5039. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ὶ. ΥΡΚΑΝΩΝ ΜΑΚΕ. Le Pidasus assis, à g. Br. 17. — Pl. IX, fig. 13.
 5040. Même droit. Ὶ. ΕΠ·C·Α·ΕΡΜΟΓΕΝΟΥΣ ΥΡΚΑΝΩΝ. Asclépios debout. Br. 24.
 5041. *Trajan*. Ὶ. ΥΡΚΑΝΩΝ ΣΤΡ·Μ·ΚΥΙΝΤΙΑΝΟΥ. Dionysos drapé, debout. Br. 22.
 5042. *Trajan*. Ὶ. ΑΝΘ·ΒΙΤ·ΠΡΟΚ[ΛΟΥ] ΥΡΚΑΝΩΝ. Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 25.
 5043. *Hadrien*. Ὶ. ΑΝΘ·ΚΥΙΝΤΩ·ΥΡΚΑΝΩΝ. Dionysos drapé, debout. Br. 20.
 5044. *Sabine*. Ὶ. ΥΡΚΑΝΩΝ. Bâton d'Asclépios. Br. 15.
 5045. *Faustine, jeune*. Ὶ. ΥΡΚΑΝΩΝ. Bâton d'Asclépios. Br. 15.
 5046. *Commode*. Ὶ. ΣΤΡΑ·Λ·ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΥ ΥΡΚΑΝΩΝ. Déméter tenant deux torches, assise dans un bige traîné par deux dragons. Br. 29.
 5047. *Septime Sévère*. Ὶ. ΥΡΚΑΝΩΝ. Asclépios debout. Br. 19.
 5048. *Philippe, fils*. Ὶ. ΥΡΚΑΝΩΝ. Dionysos drapé, debout. Br. 20.

ΜΑΕΟΝΙΑ ²

5049. Cep de vigne. Ὶ. ΜΑΙΟΝΩΝ. Héraclès nu, debout, à dr. Br. 20.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 234.

2. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, t. VI, 1897, p. 243.

5050. Tête nue, barbue, d'Héraclès, à g. Ὶ . ΜΑΙΟΝΩΝ . Omphale marchant, à dr. Br. 20. — Pl. IX, fig. 14.
5051. Tête nue, barbue, d'Héraclès, à dr. Ὶ . $\text{ΕΠΙ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ ΜΑΙΟΝΩΝ}$. Omphale marchant, à dr. Br. 21.
5052. ΜΑΙΟΝΩΝ . Tête nue, barbue, d'Héraclès, à g. Ὶ . ΕΠΙ ΔΑΜΑ . Omphale marchant, à dr. Br. 19.
5053. ΜΑΙΟΝΩΝ . Buste de Pallas, à g. Ὶ . ΕΠΙ ΣΕΙΛΩΝΟΣ . Déméter debout, à g. Br. 26.
5054. ΜΑΙΟΝΩΝ . Tête de Zeus, à g. Ὶ . $\text{ΕΠΙ ΑΥΡ·ΣΕΙΛΩΝΟΣ ΣΤΡ}$. Zeus et Hermès debout, en regard, se donnant la main. Br. 27.
5055. ΖΕΥΣ ΟΛΥΜΠΙΟΣ . Tête de Zeus Olympien, à dr. Ὶ . $\text{ΕΠΙ ΑΙ·ΝΕΩΝΟΣ ΜΑΙΟΝΩΝ}$. Rome nicéphore assise, à g. Br. 25.
5056. ΖΕΥΣ ΟΛΥΜΠΙΟΣ . Tête de Zeus Olympien, à g. Ὶ . $\text{ΕΠΙ ΜΟΥΚΙΑΝΟΥ ΑΡΧ·ΜΑΙΟΝΩΝ}$. Rome nicéphore assise, à g. Br. 24.
5057. Même droit. Ὶ . $\text{ΕΠΙ ΚΥΕ...ΤΟΥ·ΑΡΧ·ΜΑΙΟΝΩΝ}$. Rome nicéphore assise, à g. Br. 24.
5058. Même droit. Ὶ . $\text{ΣΤΡ·ΤΟ·Γ·ΑΠΠΑ·ΜΑ[ΙΟΝΩΝ]}$. Cybèle assise, à g. Br. 23.
5059. ΔΗΜΟΣ . Tête imberbe du Démos, à dr. Ὶ . ΜΑΙΟΝΩΝ . Artémis éphésienne. Br. 17.
5060. Même droit. Ὶ . ΜΑΙΟΝΩΝ . Canthare d'où émergent deux ceps de vigne. Br. 15.
5061. *Néron*. Ὶ . $\text{ΕΠ·[ΤΙ·ΚΛ] ΜΕΝΕΚΡΑΤΟΥΣ ΜΑΙΟΝΩΝ}$. Mèn debout, à g. Br. 16.
5062. *Néron*. Ὶ . $\text{ΕΠ·ΤΙ·ΚΛ·ΜΕΝΕΚΡΑΤΟΥΣ ΜΑΙΟΝΩΝ}$. Déméter debout, à dr. Br. 18.
5063. *Trajan*. Ὶ . ΜΑΙΟΝΩΝ . Artémis chasseresse, à dr., tenant un arc et un épieu. Br. 26.
5064. *Antonin le Pieux*. Ὶ . $\text{ΕΠΙ ΑΙΛ·ΝΕΩΝΟΣ ΙΟΥΛ·ΜΑΙΟΝΩΝ}$. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 27.
5065. *Faustine, jeune*. Ὶ . $\text{ΕΠΙ ΑΙΛ·ΝΕΩΝΟΣ ΜΑΙΟΝΩΝ}$. Déméter debout, à g. Br. 21.

5066. *Septime Sévère*. Ὶ. ΜΑΙΟΝΩΝ. Héraclès nu, debout, à dr. Br. 18.
5067. *Julia Domna*. Ὶ. ΜΑΙΟΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 18.
5068. *Caracalla*. Ὶ. (Longue lég. fruste). ...ΣΤΕ[ΦΑ]ΝΗΦΟΡΟΥ ΜΑΙΟΝΩΝ. Zeus et Artémis Anaitis debout. Br. 36.
5069. *Plautille*. Ὶ. ΕΠΙ ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ Β·ΞΕΥΞ·ΑΡΧ·Α·Τ·Γ· ΜΑΙΟΝΩΝ. Asclépios et Hygie, debout. Br. 31.
5070. *Sévère Alexandre*. Ὶ. (Lég. fruste) ..ΑΡ·ΜΑΙΟΝΩΝ. Zeus debout, à g. Br. 24.
5071. *Etruscille*. Ὶ. ΕΠ·ΑΥΡ·ΑΠΦΙΑΝΟΥ Β·ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·ΜΑΙΟΝΩΝ. Zeus Lydius debout, à g., tenant une patère et un sceptre. Br. 30.

MAGNÉSIE *ad Sipyllum*¹

5072. Tête d'Artémis, à dr. Ὶ. ΜΑΓΝ[ΗΤΩΝ] ΣΙ[ΠΥΛ]ΟΥ. Apollon et Zeus debout, en regard. Br. 18.
5073. ΕΠΙ ΣΤΡ·Μ·ΟΥΛ·ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ. Tête de Zeus, à dr. Ὶ. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΣΙΠΥΛΟΥ. Déméter debout. Br. 20.
5074. ΙΕΡΑ ΚΛΗΤΟΣ (*sic*). Buste imberbe du Sénat, à dr. Ὶ. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΣΙΠΥ. Pallas nicéphore, à g. Br. 18.
5075. *Auguste*. ΜΑΓΝΗΤΕΣ ΑΠΟ ΣΙΠΥΛΟΥ ΣΕΒΑΣ[ΤΩΙ]. Bustes accolés d'Auguste et de Livie, à dr. Ὶ. ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ ΚΙΛΑΣ ΙΕΡΕΥΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Bustes affrontés de Caius et Lucius Caesar. Br. 20.
5076. Autre exemplaire. Br. 19.
5077. ΣΕΒΑΣΤΗΝ ΜΑΓΝΗΤΕΣ. Tête de Livie, à dr. Ὶ. ΘΕΟΝ ΣΥΝΚΛΗΤΟΝ. Tête imberbe du Sénat, à dr. Br. 17.
5078. *Caligula*. ΓΑΙΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ ΣΕΒΑΣΤΟΝ. Tête radiée de Caligula. Ὶ. ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΝ [...ΑΓΡ]ΙΠΠΙΝΑΝ ΜΑ·ΑΠΟ ΣΙΠΥ. L'empereur voilé en pontife, et Agrippine en Déméter, tous deux debout. Br. 19.
5079. *Sabine*. Ὶ. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΣΙΠΥΛΟΥ. Déméter debout, à g. Br. 19.
5080. *Antonin le Pieux*. Ὶ.ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΜΑΓΝΗΤΩΝ

1. Imboof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 238.

- ΚΙΠΥΟΥ. Cybèle dans un char traîné par deux lions, à g. Br. 33.
5081. Antonin le Pieux. Ἰ. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΚΙΠΥΛΟΥ. Héros nu, barbu, debout à côté de son cheval, à g. Br. 24.
5082. Marc Aurèle. Ἰ. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΚΙΠ[ΥΛΟΥ]. Silène debout, à g. Br. 15.
5083. Julia Domna. Ἰ. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΚΙΠΥΛΟΥ. Zébu, à g. Br. 22.
5084. Gordien le Pieux. Ἰ. ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΚΙΠΥΛΟΥ. Cybèle debout, à g. Br. 22.
5085. Etruscille. Ἰ. ΕΠ-ΣΤΡ·ΑΡΤΕΜΑ[...ΜΑΓ]ΝΗΤ·ΚΙΠΥΛΟΥ. Cybèle debout dans un temple tétrastyle. Br. 24.

MASTOURA ¹

5086. Thyrses et branche de lierre. Ἰ. ΜΑΣΤΟΥΡΕΙΤΩΝ. Corne d'abondance. Br. 14.
5087. Autre exemplaire. Br. 15.
5088. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ἰ. ΜΑΣΤΟΥ. Corne d'abondance. Br. 16.
5089. Tête d'Asclépios, à g. Ἰ. ΜΑΣΤΟΥΡΕΙΤΩΝ. Déméter debout, à g. Br. 21.
5090. Néron. Ἰ. ΜΑΣΤΟΥΡΕΙΤΩΝ. Déméter debout, à g. Br. 19. — Pl. IX, fig. 15.
5091. Hadrien. Ἰ. ΜΑΣΤΟΥΡΕΙΤΩΝ. Déméter debout, à g. Br. 23.
5092. Sévère Alexandre. Ἰ. ΜΑΣΤΟΥΡΕΙΤΩΝ. Zébu, à dr. Br. 21.
5093. Maximin. Ἰ. ΜΑΣΤΟΥΡΕΙΤΩΝ. Héraclès nu, debout, à g. Br. 21.
5094. Maxime. Ἰ. ΕΠΙ ΓΡ·ΚΛ·ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ ΜΑΣΤΟΥΡΕΙΤΩΝ. Cybèle assise, à g., entre deux lions. Br. 30.
5095. Maxime. Ἰ. ΜΑΣΤΟΥΡΕΙΤΩΝ. Apollon, nu, debout, tenant sa lyre posée sur un cippe. Br. 15.
5096. Gordien le Pieux. Ἰ. ΜΑΣΤΟΥΡΕΙΤΩΝ. Zébu, à dr. Br. 21.
5097. Otacilie. Ἰ. ΕΠΙ·Μ·ΑΠΟΛΙΝΑΡΙΟΥ ΜΑΣΤΟΥΡΕΙΤΩΝ. Dionysos à demi nu, debout, à g. ; à ses pieds, une panthère et un Satyre. Br. 29.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 246.

5098. Otacilie. $\text{R}.$ $\text{ΕΠΙ ΜΕ·ΑΠΟΛΙΝΑΡΙΟΥ ΜΑCΤΑΥΡΕΙΤΩΝ.}$
Déméter debout, dans un bige de zébus bondissant, à
dr. Br. 30¹.
5099. Otacilie. $\text{R}.$ ΜΑCΤΑΥΡΕΙΤΩΝ. L'Abondance debout, sacri-
fiant sur un autel. Br. 24.
5100. *Philippe, fils.* $\text{R}.$ ΜΑCΤΑΥΡΕΙΤΩΝ. Zébu, à dr. Br. 23.

MOSTENE²

5101. Tête de Zeus, à dr. $\text{R}.$ $\text{ΛΥΔΩΝ ΜΟCΤΗΝΩΝ Ε Β.}$
Amazone à cheval, au pas, à dr.; monogr. Br. 19.
5102. ΜΟCΤΗΝΗ. Buste de Tyché tourelée, à dr. $\text{R}.$ ΛΥΔ·ΚΑΙ·
 CΑΡΕΙΑ. Déméter debout, à g. Br. 21.
5103. ΘΕΑ ΡΩΜΗ. Buste casqué de Rome, à dr. $\text{R}.$ ΛΥΔΩΝ
 ΜΟCΤΗΝΩΝ. Trépied. Br. 26.
5104. ΘΕΑΝ ΡΩΜΗΝ. Tête de la déesse Rome (non casquée), à dr.
 $\text{R}.$ ΜΟCΤΗΝΩΝ. Amazone debout, à g., tenant des épis
et une bipenne. Br. 15.
5105. CΥΝΚΛΗΤΟC. Buste imberbe du Sénat, à dr. $\text{R}.$ ΜΟC·
 $\text{CΗΝΩΝ (sic) ΛΥΔΩΝ.}$ Le Phrygius assis, à g. Br. 22.
5106. *Lucius Verus.* $\text{R}.$ ΜΟCΤΗΝΩΝ ΛΥΔΩΝ. Amazone à cheval
au pas, à dr.; devant, un autel et un cyprès. Br. 31³.
5107. *Salonine.* $\text{R}.$ ΜΟCΤΗΝΩΝ. Tyché debout. Br. 20.
5108. *Salonine.* $\text{R}.$ ΜΟCΤΗΝΩΝ. Trépied et palmes. Br. 21.

NACRASA⁴

5109. ΕΠΙ ΜΙΛΩΝΟC. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr.
 $\text{R}.$ ΝΑΚΡΑCΕΩΝ. Cerf debout, à dr. Br. 15.
5110. ΘΕΟΝ CΥΝΚΛΗΤΟΝ. Buste imberbe du Sénat, à dr.
 $\text{R}.$ $\text{ΕΠΙ CΤΡΑΤΗ·ΘΕΟΦΑΝΟΥ.}$ Artémis éphésienne
debout, de face. Br. 23.
5111. ΘΕΟΝ CΥΝΚΛΗΤΟΝ. Buste imberbe du Sénat, à dr.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 386.

2. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 250.

3. Voyez ci-après un médaillon à l'effigie de Commode, n° 7057.

4. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse*, t. VI, 1897, p. 256.

- Ῥ. ΘΕΑ ΡΩ·ΝΑΚΡΑ. Buste de la déesse Rome (non casquée), à dr. Br. 15.
5112. *Domitia*. Ῥ. ΜΑ·ΝΑΚΡΑ[ΣΕΙΤΩ]Ν. Arc et carquois. Br. 16.
5113. *Domitia*. Ῥ. ΝΑΚΡΑΣΕΙΤΩΝ. Trépied. Br. 22.
5114. *Trajan*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡΑ·ΘΕΟΦΑΝΟΥ. Artémis debout dans un temple tétrastyle. Br. 19.
5115. *Trajan*. Ῥ. ΝΑΚΡΑΣΙΤΩΝ. Artémis debout dans un temple tétrastyle. Br. 19.
5116. *Hadrien*. Ῥ. ΝΑΚΡΑΣΕΙΤΩΝ. Tyché debout. Br. 19.
5117. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΕΠ·Γ·ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ Β ΝΑΚΡΑΣΕΩΝ. Pallas nicéphore debout. Br. 24.
5118. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡΑ·ΠΑΡΑΛ...ΤΟ·Β·ΝΑΚΡΑ·ΣΕΩΝ. Cybèle assise, à g., entre deux lions. Br. 29.
5119. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΗΓΗ[ΣΙΠ]ΠΟΥ ΝΑΚΡΑΣΕΩΝ. L'Abondance debout, sacrifiant sur un autel. Br. 31.

PACTOLUS ¹

5120. Buste de Ménade, à dr. Ῥ. ΠΑΚΤΩΛΕΩΝ. Dionysos drapé, debout, à g. Br. 21.

PHILADELPHIE ²

5121. Bouclier rond. Ῥ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Foudre; monogr. Couronne au pourtour. Br. 16.
5122. Bouclier rond. Ῥ. [ΦΙΛΙ]ΠΠΟΣ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Même type. Br. 14.
5123. Buste d'Artémis, à dr. Ῥ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Apollon à demi-nu, assis à g. Br. 22.
5124. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Buste de Tyché, à dr. Ῥ. Ε[ΠΙ Δ]ΟΚΙ·ΜΟΥ ΑΡΧ. Apollon debout, posant la main sur sa lyre. Br. 23 ³.
5125. ΖΕΥΣ ΚΟΥΡΥΦΑΙΟΣ. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΛΩΛΛΙΑ·ΝΟΥ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Tyché debout. Br. 23.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 262.

2. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse*, t. VI, 1897, p. 264.

3. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 719.

5126. ΕΠΙ ΟΡΕΣΤΕΙΝΟΥ. Buste de Zeus Sérapis, à g. Ῥ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Isis debout. Br. 21.
5127. ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΙΑ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ῥ. ΝΕΩ·ΚΟΡΟΣ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 19.
5128. ΔΗΜΟΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Tête imberbe du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΠΕΡΙΚΛΕΟΥΣ ΑΡΧ. Cybèle en chiton court, debout sur un lion; elle tient une torche (?) et une patère. Br. 19. — Pl. IX, fig. 16.
5129. ΔΗΜΟΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Tête imberbe du Démos, à dr. Ῥ. ΚΑΙ ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ Γ·ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Tyché assise, à g., tenant une statuette d'Artémis éphésienne. Br. 26.
5130. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. ΕΠΙ Γ·Β·ΝΙΓΡΟΥ ΑΡ·ΠΡ·Β·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Tyché debout. Br. 24.
5131. Même droit. Ῥ. ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Aphrodite drapée, debout, à dr. Br. 23.
5132. Même droit. Ῥ. ΕΠΙ ΑΛΛΙ·ΣΕΒΗΡΟΥ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Aphrodite nue, debout, dans un temple distyle. Br. 26.
5133. Même droit. Ῥ. ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Artémis chasseresse. Br. 25.
5134. *Caligula*. Ῥ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΑΝΤΙΟΧΟΣ ΑΠΟΛΛΟΔΟ·ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡ. Capricorne et corne d'abondance, à g. Br. 18.
5135. *Caligula*. Ῥ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ Γ·ΙΤΑΛΙΚΟΣ. Même type. Br. 18.
5136. *Caligula*. Ῥ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΚΛΕΑΝΔΡΟ·ΦΙΛΟΚΑΙΣΑΡ. Même type. Br. 17.
5137. *Caligula*. Ῥ. ΓΑΙΟΥ ΙΟΥΛΙΟΣ ΔΙΟ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Bustes imberbes accolés, à dr. Br. 20.
5138. *Vespasien*. Ῥ. ΕΠΙΜΕΛΗΘ·ΠΟΛ...ΚΑΙ Π...ΜΙΛΙΟΥ ΦΛΑΒΙ·ΦΙΛΑΔ. Zeus Lydius debout, à g. Br. 24¹.
5139. *Domitien*. Ῥ. ΕΠΙ ΛΑΓΕΤΑ ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Déesse

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Munzen*, p. 721.

- archaïque tutulée, debout de face, étendant les bras.
Br. 19¹.
5140. *Domitia*. Ξ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ, dans une couronne. Br. 21.
5141. *Domitia*. Ξ. ΕΠΙ ΛΑΓΕΤ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩ. Grappe de raisin.
Br. 15.
5142. Autre exemplaire. Br. 15.
5143. *Plotine*. Ξ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ, dans une couronne. Br. 20.
5144. *Marc Aurèle et Lucius Vêrus*. Ξ. ΕΠΙ ΑΛΛΙ ...ΦΙΛΑΔΕΛ-
Φ[ΕΩΝ]. Hélios radié, courant à dr., entre deux colonnes,
la chlamyde flottant sur ses épaules, et tenant une
torche de la main droite. Br. 30.
5145. *Faustine, jeune*. Ξ. ΕΠΙ ΑΛΛΙ·ΣΕΒΗΡΟΥ ΑΡΧ·ΦΙΛΑΔΕΛ-
ΦΕΩΝ. Les trois Grâces. Br. 29.
5146. *Commode*. Ξ. ΕΠΙ Κ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Héraclès nu, debout.
Br. 23.
5147. *Septime Sévère*. Ξ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Tyché debout. Br. 19.
5148. *Septime Sévère*. Ξ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Aphrodite assise sur
un cygne, à dr. Br. 23.
5149. *Géta*. Ξ. ΕΠ·ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Artémis chasse-
resse. Br. 28.
5150. *Géta*. Ξ. ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ. Aigle, de face. Br. 19.
5151. *Sévère Alexandre*. Ξ. ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ.
Victoire, à dr. Br. 21.
5152. *Sévère Alexandre*. Ξ. ΕΠΙ ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ
ΝΕΩΚΟΡΩ. Aphrodite pudique debout dans un temple
distyle. Br. 30.
5153. *Sévère Alexandre*. Ξ. ΕΠΙ ΙΟΥΛ·ΑΡΙΣΤΟΝ·ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ
ΑΡΧ·Α·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Aphrodite tenant
un miroir, debout, dans un temple distyle. Br. 29.
5154. *Sévère Alexandre*. Ξ. ΕΠΙ ...ΤΙΚ·ΙΟΥΛ·ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ ΦΛ·
ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Dionysos jeune, en
chiton court, tenant le thyrsos, debout dans un temple
tétrastyle. Br. 35.
5155. *Gordien le Pieux*. Β. ΦΛ·ΦΙΛΑ·ΝΕΩΚ·Κ·ΣΜΥΡ·Γ·ΝΕΩ-

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse*, t. VI, 1897, p. 274.

ΚΟΡ·ΟΜΟΝΟΙΑ ΕΠΙ ΑΥΡ·ΜΑΡΚΟΥ ΑΡΧ·Α. Artémis chasseresse debout, entre deux Némésis. Br. 37.

5156. *Philippe, père.* Ὶ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΜΑΞΙΜΟΥ ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ ΑΡΧ·Α·ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. L'Abondance debout. Br. 31.

5157. *Philippe, père.* Ὶ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΜΑΞΙΜΟΥ ΙΟΥΛ·ΑΡΧ·Α·ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟ·ΑΔ·ΙΑ·ΑΛΕΙΑ. Couronne des jeux. Br. 31.

5158. *Philippe, père.* Ὶ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΜΑΞΙΜΟΥ ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ ΑΡΧ·Α·ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Table surmontée de deux urnes portant des inscriptions frustes; sur l'une on lit encore ΚΟΙΝΑ.... Br. 35.

5159. *Philippe, fils.* Ὶ. ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Panthère, à dr. Br. 20.

5160. *Étruscille.* Ὶ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΡΟΥΦΕΙΝΟΥ ΠΩΛ·Β·ΦΛ·ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩ. Aphrodite marine debout, dans un temple distyle. Br. 30. — Pl. IX, fig. 17.

SAITTAE ¹

5161. Tête de Zeus, à dr. Ὶ. CAITTHNΩN. Héraclès nu, debout, de face. Br. 19.

5162. Buste d'Asclépios, à dr. Ὶ. CAITTHNΩN. Héraclès nu, debout, de face. Br. 19.

5163. Tête nue imberbe d'Héraclès, à dr. Ὶ. CAITTHNΩN. Isis debout. Br. 20.

5164. Même droit. Ὶ. CAITTHNΩN. Héraclès nu, debout, de face. Br. 20.

5165. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ὶ. CAITTHNΩN. Apollon nu, debout, à g. Br. 19.

5166. CAITTAI. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ὶ. CAITTHNΩN. Asclépios debout, de face. Br. 19.

5167. [ΔΗΜΟΣ] CAITTHNΩN. Tête imberbe du Démos, à dr. Ὶ. ΕΠΙ ΑΤΤΙΚΟΥ ΑΡΧ·Α·ΤΟ Β. Cybèle assise à g. Br. 22.

1. Waddington, *Voyage*, p. 66; Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 277.

5168. ΔΗΜΟΣ. Tête imberbe du Démos, à dr. Ὶ. CAITTHNΩΝ
ΥΛΛΟΣ. L'Hyllus assis, à dr. Br. 20.
5169. ΙΕΡΑ CYNKΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ὶ.
CAITTHNΩΝ. Pallas debout, à g., s'appuyant sur son
bouclier. Br. 27.
5170. Même droit. Ὶ. CAITTHNΩΝ. Pallas debout, à g., tenant
un rameau d'olivier. Br. 21.
5171. Même droit. Ὶ. CAITTHNΩΝ ΕΡΜΟΣ. L'Hermus couché,
à g. Br. 20.
5172. *Sabine*. Ὶ. CAITTHNΩΝ. Dionysos à demi-nu, debout, à
g. Br. 17.
5173. *Commode*. Ὶ. ΕΠΙ ΟΚΤ·ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ ΦΙΛΑΔ·CAITH-
NΩΝ. Héraclès nu, debout. Br. 34.
5174. *Crispine*. Ὶ. ΕΠΙ ΟΚΤ·ΑΡΤΕΜΙ·ΑΡΧ·Α·CAITTHNΩΝ. Aphro-
dite debout, dans un temple tétrastyle. Br. 30.
5175. *Septime Sévère*. Ὶ. [ΕΠΙ ΑΤΤΙΚΟΥ ΑΡΧ]·Α·ΤΟ·Β·CAITTH-
NΩΝ. Asclépios, Hygie et Téléspnore. Br. 35¹.
5176. *Septime Sévère*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΝΔΡΟΝΕΙΚΟΥ ΑΡΧ·Α·CAITTH-
NΩΝ. Mên debout, à g. Br. 26.
5177. *Septime Sévère*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΝΔΡΟΝΕΙΚΟΥ ΑΡΧ·Α·CAITTH-
NΩΝ. Tyché debout. Br. 24.
5178. *Septime Sévère*. Ὶ. CAITTHNΩΝ. Héraclès nu, debout.
Br. 19.
5179. *Julia Domna*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΝ[ΔΡΟΝΕΙΚΟΥ ΑΡ]Χ·Α·CAITTH-
NΩΝ. Mên debout, à g. Br. 35.
5180. *Julia Domna*. Ὶ. CAITTHNΩΝ. Asclépios debout, de face.
Br. 20.
5181. *Caracalla*. Ὶ. CAITTHNΩΝ ΥΛΛΟΣ. L'Hyllus assis, à g.
Br. 20.
5182. *Caracalla*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΤΤΑΛΙΑΝΟΥ ΑΡΧ·Α·CAITTHNΩΝ.
Mên debout, entre l'Hyllus et l'Hermus couchés, à dr.
et à g. Br. 34.
5183. *Caracalla*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΤΤΑΛΙΑΝΟΥ ΑΡΧ·Α·CAITTHNΩΝ.
Zeus Lydius debout, à g. Br. 30.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 280.

5184. *Élagabale*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΟΣ·ΚΑΡΙΚΛΕΟΥΣ ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·
 CAITTHNΩΝ. Aphrodite nue debout, dans un temple
 tétrastyle. Br. 30.
5185. *Élagabale*. Ῥ. ΕΠΙ-ΣΟΣ·ΚΑΡΙΚΛΕΟΥΣ ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·CAIT-
 ΤΗΝΩΝ. Asclépios, Hygie et Téléspore, debout. Br. 34.
5186. *Élagabale*. Ῥ. ΕΠΙ ΦΑΒ·ΓΑΙΟΥ ΑΡΧ·CAITTHNΩΝ. Asclé-
 pios debout. Br. 24.
5187. *Élagabale*. Ῥ. ΕΠ·ΦΑΒ·ΓΑΙΟΥ ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·CAITTHNΩΝ.
 Asclépios et Hygie debout. Br. 26.
5188. *Élagabale*. Ῥ. CAITTHNΩΝ. Apollon daphnéphore, s'ap-
 puyant sur un cippe. Br. 15.
5189. *Cornélia Paula*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΑΤΤΙΝΑ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΡΧ·
 Α·ΤΟ Β. Tyché debout. Br. 30.
5190. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΕΠΙ ...ΗΔ·ΡΟΥΦΕΙΝΟΥ ΑΡΧ·Α·
 CAITTHNΩΝ. Tyché debout. Br. 31.
5191. *Sévère Alexandre*. Ῥ. CAITTHNΩΝ. L'Abondance debout,
 à g. Br. 24.
5192. *Gordien le Pieux*. Ῥ. CAITTHNΩΝ. Cybèle assise, à g.
 Br. 23.
5193. *Gordien le Pieux*. Ῥ. CAITTHNΩΝ. Héraclès étouffant le
 lion de Némée. Br. 22.
5194. *Tranquilline*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΙ·ΑΤΤΑΛΙΑΝΟΥ ΥΟΥ·ΙΠ·ΑC·ΑΡ·
 CAITTHNΩΝ. Aphrodite debout dans un temple tétra-
 style. Br. 30.
5195. *Tranquilline*. Ῥ. CAITTHNΩΝ ΕΡΜΟΣ. L'Hermus assis,
 à g. Br. 21.
5196. *Otacilie*. Ῥ. CAITTHNΩΝ ΥΛΛΟΣ. L'Hyllus assis, à g.
 Br. 21.

SARDES

5197. Tête jeune de Dionysos, à dr. Ῥ. ΣΑΡ. Grappe de raisin
 dans une couronne de lierre. R. 16 (2 gr. 87).
5198. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Massue et monogr.
 dans une couronne. Br. 14.
5199. Variété, avec un autre monogr. Br. 16.

5200. Tête imberbe et laurée d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Apollon nu debout, à g., tenant un corbeau et une branche de laurier; monogr. Couronne. Br. 17.
5201. Même droit. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ. Même type. Br. 15.
5202. Même droit. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΗΡΑΙΟΣ. Même type. Br. 16.
5203. Variété, avec ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΘΕΟΔΩΡΟΣ. Br. 15.
5204. Variété, avec ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΜΗΝΟΔΟΤΟΣ. Br. 18.
5205. Variété, avec ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΜΟΣΧΙΩΝ. Br. 17.
5206. Variété, avec ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΣΙΝΝΑΡΟΣ. Br. 17.
5207. ΟΠΙΝΑΣ... Tête imberbe et laurée d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Apollon nu, debout, à g., tenant un corbeau et une branche de laurier. Couronne. Br. 18.
5208. Buste tourelé et voilé de Tyché, à dr. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Zeus Lydius, debout, à g.; monogr. Br. 20.
5209. Tête jeune de Dionysos, à dr. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Protome de lion, à dr.; monogr. Br. 17.
5210. Buste d'Artémis, à dr. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΣ ΜΟΛ[...]. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 23.
5211. Variété, avec ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΤΡΟΥΘΙΩΝ ΔΙΟΓΕΝΟΥΣ. Br. 22.
5212. Tête de Dionysos, à dr. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟ[Σ] ΜΗΝΟΓΕΝΟ[ΥΣ]. Déméter debout, à g., tenant une longue torche et des épis. Br. 21.
5213. Variété, avec ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣ ΒΟΥΤΟΥ. Br. 20.
5214. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Tête de Dionysos, à g. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Silène nu, assis à dr., tenant sur ses genoux Dionysos enfant. Br. 21.
5215. ΕΠΙ ΤΙ·ΚΛΑ·ΦΙΛΙΝΟΥ ΤΡΑ. Buste de Pallas, à g. Ῥ. ΕΠΙ ΜΑΡΚΕΛΛΟΥ ΤΟ·Β·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Temple tétrastyle. Br. 20¹.
5216. ΕΠΙ ΤΙ·ΚΛΑ·[ΦΙΛΙΝ]ΟΥ ΤΡΑ·ΝΕΡΩΝ. Buste de Pallas, à dr. Ῥ. pareil au précédent. Br. 18.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 388.

5217. ΜΗΝ ΑΣΚΗΝΟΣ. Buste de Mên, à dr. Ῥ. **ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ Β· ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Gerbe d'épis. Br. 20.
5218. Même droit. Ῥ. **ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ Β ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Corne d'abondance et torche, en sautoir. Br. 21.
5219. ΔΙΟΝΥΣΟΣ ΚΟΡΑΙΟΣ. Buste imberbe de Dionysos, à dr. Ῥ. **ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ**. Caducée. Br. 17.
5220. ΘΕΑ ΡΩΜΗ. Buste de Rome casquée, à dr. Ῥ. **ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Zeus assis, à g. ; devant lui, un arbre. Br. 20.
5221. ΛΥΔΙΑ. Buste tourelé de la Lydie, à dr. Ῥ. **ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΡΜΟΣ**. L'Hermus assis, à g. Br. 26.
5222. **ΚΑΡΔΙΣ**. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ῥ. **ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΠΕΛΟΥ**. Pélops à cheval au galop, à dr. Br. 19.
5223. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. **ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ**. Déméter debout, à g. Br. 28.
5224. Même droit. Ῥ. **ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ**. Temple hexastyle. Br. 19.
5225. Même droit. Ῥ. **ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Gerbe d'épis. Br. 21.
5226. [ΙΕΡΟΝ] ΣΥΝΚΛΗΤΟΝ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. **ΕΠΙ ΤΙ·ΜΝΑΣΕΟΥ ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ**. Zeus Lydius debout, à g. Br. 19.
5227. **ΣΕΒΑΣΤΗ**. Victoire à g., tenant une couronne. Ῥ. **ΕΠΙ ΤΙ·ΜΝΑΣΕΟΥ ΚΑΡΔΙΑΝΩΝ**. Tête nue, imberbe et laurée d'Héraclès, à dr. Br. 17.
5228. *Auguste*. Ῥ. **ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΔΑΜΑΣ.**, dans une couronne. Br. 20.
5229. *Auguste*. Ῥ. **ΔΙΟΔΩΡΟΣ ΕΡΜΟΦΙΛΟΥ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ**. Zeus Lydius debout, à g. Br. 21.
5230. Autre exemplaire. Br. 19.
5231. *Tibère*. Ῥ. **ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΟΠΙΝΑΣ ΑΚΙΑΜΟΣ**, dans une couronne. Br. 20.
5232. Autre exemplaire. Br. 19.
5233. **ΣΕΒΑΣΤΗ ΙΟΥΛΙΟΣ ΚΛΕΩΝ ΚΑΙ ΜΕΜΝΩΝ**. Livie assise, à dr. Ῥ. **ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ**.

- Tibère debout, à g., recevant la Tyché de Sardes, agenouillée devant lui. Br. 20¹.
5234. *Germanicus*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΜΝΑΣΕΑΣ. Pallas debout, à g. Br. 16.
5235. Autre exemplaire. Br. 16.
5236. *Claude*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Tête barbue d'Héraclès. à g. Br. 15.
5237. *Drusus le Jeune et Germanicus*. ΔΡΟΥΣΟΣ ΚΑΙ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ ΚΑΙΣΑΡΕΣ ΝΕΟΙ ΘΕΟΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΙ. Drusus et Germanicus assis côte à côte, à g. Ῥ. ΕΠΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΚΛΕΩΝΟΣ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ, et dans une couronne, ΚΟΙΝΟΥ ΑΣΙΑΣ. Br. 28.
5238. Autre exemplaire. Br. 27.
5239. *Néron*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΠΙ ΜΙΝΔΙΟΥ. Tête imberbe d'Héraclès, à dr. Br. 15.
5240. Autre exemplaire. Br. 15.
5241. *Néron*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΠΙ ΜΙΝΔΙΟΥ ΕΤΡΑ ΤΟ Β. Dionysos drapé, debout, à g. Br. 18.
5242. *Néron*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΠΙ ΤΙ·ΜΝΑΣΕΑ. Zeus Lydius debout, à g. Br. 19².
5243. *Octavie*. ΘΕΑΝ ΟΚΤΑΟΥΙΑΝ. Tête d'Octavie. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΠΙ ΜΙΝΔΙΟΥ ΕΤΡΑ ΤΟ Β. Déméter debout, à dr. Br. 18.
5244. Autre exemplaire. Br. 18.
5245. *Octavie*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΠΙ ΜΙΝΔΙΟΥ. Déméter debout, dans un char traîné par deux dragons. Br. 19³.
5246. *Vespasien*. Ῥ. ΕΠΙ ΦΛ·ΕΙCΙΓΟΝΟΥ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Hadès enlevant Perséphone, dans un quadrigé au galop, à dr. Br. 28.
5247. *Vespasien*. Ῥ. ΦΛ·ΕΙCΙΓΟΝΟΥ ΣΑΡΔΙΑ., dans une couronne. Br. 23.
5248. *Vespasien*. Ῥ. ΕΠΙ ΦΛ·ΕΙCΙΓΟΝΟΥ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Mèn debout, à g., sacrifiant sur un autel. Br. 21.

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 287.

2. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 722.

3. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse*, t. VI, 1897, p. 289.

5249. *Domitien*. Ῥ. ΔΗΜΟΣ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΔΗΜΟΣ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ. Deux *Démoi* debout se donnant la main. Br. 27.
5250. *Domitien*. Ῥ. ΕΠΙ Τ·ΦΛ·ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ... ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Hadès enlevant Perséphone, dans un quadrigé au galop, à dr. Br. 27.
5251. *Trajan*. Ῥ. ΕΠΙ ΛΟΥΚΑΙ· ΤΟΥΛΛΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Deux captifs au pied d'un trophée. Br. 26.
5252. *Marciane*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΠΕΛΟΥΣ. Pélops à cheval, au galop, à dr. Br. 21.
5253. *Sabine*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΡΜΟΣ. L'Hermus assis, à g. Br. 22.
5254. *Faustine mère*. Ῥ. ΕΠΙ... ΝΤΩΝΟΣ ΑΣΙΑΡ... ΡΑ·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Dionysos debout, dans un temple tétrastyle. Br. 35.
5255. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΕΠΙ ΝΕΙΚΟΜΑΧΟΥ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ. Caducée. Br. 21.
5256. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΕΠΙ ΔΑΡΕΙΟΥ, dans une couronne. Br. 20.
5257. *Julia Domna*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Aigle enlevant Ganymède. Br. 22.
5258. *Caracalla*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Zeus Lydius debout, à g. Br. 26. — Pl. IX, fig. 18.
5259. Autre exemplaire. Br. 24.
5260. *Caracalla*. Ῥ. ΣΑΡΔΙΣ ΕΦΕΣΟΣ ΟΜΟΝΟΙΑ ΕΠΙ ΑΝΡΟΥΦΟΥ ΑΡΧΟΝΤ. Les deux Tychés debout, en regard. Br. 34 (fruste).
5261. *Caracalla*. Ῥ. [ΕΠΙ·Γ·ΣΑΛ]·ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ·[ΑΡΧΟΝ·ΤΟ·Β·] ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Xoanon de Déméter et Tyché, debout. Br. 35 (fruste).
5262. *Caracalla*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡΑ·ΚΟΡ·ΟΥΕΤΤΗΝΙΑΝΟΥ ΑΣΙΑΡΧ·Δ·ΧΡΥΣΑΝΘΙΝΑ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Couronne. Br. 36¹.

1. Voyez ci-après le médaillon n° 7058.

5263. *Géta*. Ῥ. **ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Éphèbe domptant un cheval qui se cabre. Br. 25.
5264. *Élagabale*. Ῥ. **ΕΠΙ ΕΡΜΟΦΙΛΟΥ ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·ΧΡΥΣΑΝΘΙΝΑ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ [ΤΡΙΣ] ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Urne des jeux. Br. 31¹.
5265. *Élagabale*. Ῥ. **ΕΠΙ Τ·ΦΛ·ΦΡΟΝΤΩΝΟΣ ΑΡ·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Triptolème dans un bige de dragons. Br. 30.
5266. *Élagabale*. Ῥ. **ΕΠΙ Γ·ΣΑΛ·ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ·ΑΡΧΟΝ·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Table surmontée de deux urnes. Br. 31.
5267. *Sévère Alexandre*. Ῥ. **[ΕΠΙ·ΣΤ]Ρ·Μ·ΑΥΡ·ΔΑΜΙΑΝΟ·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΧΡΥΣΑΝΘΙΝΑ**. Urne des jeux. Br. 31.
5268. *Julia Mamaea*. Ῥ. **ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Déméter debout, à g. Br. 22.
5269. *Julia Mamaea*. Ῥ. **ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Gouvernail et corne d'abondance. Br. 21.
5270. *Julia Mamaea*. Ῥ. **ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Mèn debout, à g. Br. 21.
5271. *Julia Maesa*. Ῥ. **ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ [Β·ΝΕΩΚΟ]ΡΩΝ**. Déméter debout, à g. Br. 20.
5272. *Maxime*. Ῥ. **ΕΠΙ ΣΕΠ·ΜΕΝΕΣΤΡΑΤΙΑΝΟΥ ΑΡΧ·Α·ΧΡΥΣΑΝΘΙΝΑ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ**. Urne. Br. 30.
5273. *Gordien le Pieux*. Ῥ. **ΕΠΙ ΑΥΡ·ΡΟΥΦΕΙΝΟΥ ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ [Β] ΝΕΩΚΟΡΩΝ·ΝΕΩ ΙΠΠΟΔΑΜΕΙΩ**. Pélops et Hippodamie dans un quadriges au galop, à dr., au-dessus duquel vole un Éros. Br. 36.
5274. *Gordien le Pieux*. Ῥ. **ΕΠΙ ΑΥΡ·ΡΟΥΦΕΙΝΟΥ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ·ΜΑΣΑΝΗΣ**. Le héros Masanès (?) ou Héraclès frappant un serpent avec sa massue. Br. 30². — Pl. IX, fig. 19.
5275. *Gordien le Pieux*. Ῥ. **ΕΠΙ ΙΟΥ·ΣΟΥΛ·ΕΡΜΟΦΙΛΟΥ ΑΡΧ·**

1. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 292.

2. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 722.

A·CΑΡΔΙΑΝΩΝ Γ·ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Xoanon drapé de Perséphone et Déméter debout. Br. 35.

5276. Gordien le Pieux. \mathcal{R} . **ΕΠΙ ΡΟΥΦΕΙΝΟΥ CΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ.** Bucrane et torche dans une couronne. Br. 24.
5277. *Philippe, fils.* \mathcal{R} . **CΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ.** Dionysos à demi-nu, debout à g., accoudé sur un cippe. Br. 24.
5278. *Philippe, fils.* \mathcal{R} . **CΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ.** Zeus Lydius debout, à g. Br. 23.
5279. *Otacilie.* \mathcal{R} . **ΕΠ·Π·ΚΟΡ·ΑΚΥΛΑ ΑΡΧ·Α·CΑΡΔΙΑΝΩΝ Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ.** Xoanon drapé de Perséphone, de face. Br. 31¹.
5280. *Gallien.* \mathcal{R} . **CΑΡΔΙΑΝΩΝ Γ·ΝΕΩΚΟΡΩΝ.** Urne des jeux. Br. 24.
5281. *Gallien.* \mathcal{R} . **CΑΡΔΙΑΝΩΝ Γ·ΝΕΚΟΡΩΝ** (*sic*). Tyché debout. Br. 22.
5282. *Salonine.* **CΑΛΩΝ·ΧΡΥCΟΓΟΝΗ C.** Buste de Salonine, à dr. \mathcal{R} . **ΕΠ·ΡΟΥΦΟΥ ΑCΙΑΡ·CΑΡΔΙΑΝΩΝ Γ·ΝΕΩΚΟΡ.** Xoanon drapé de Perséphone, de face. Br. 28.

SILANDUS

5283. **ΣΙΛΑΝΔΟΣ.** Tête tourelée de Tyché, à dr. \mathcal{R} . **ΣΙΛΑΝΔΕΩΝ.** Croissant et deux étoiles. Br. 14.
5284. **ΕΠΙ ΕΛΕΝΟΥ.** Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. \mathcal{R} . **ΣΙΛΑΝΔΕΩΝ.** Lion, à dr. Br. 19.
5285. **ΣΙΛΑΝΔΕΩΝ.** Buste de Pallas, à dr. \mathcal{R} . **ΕΠΙ ΜΑΙΟΡΟΣ.** Tyché debout. Br. 19.
5286. **ΔΗΜΟΣ ΣΙΛΑΝΔΕΩΝ.** Tête imberbe du Démos, à dr. \mathcal{R} . **ΕΠΙ CΤΡΑ·ΑΤΤΑΜΙΑΝΟΥ.** Dionysos debout, à g. Br. 27².
5287. **ΘΕΟΝ CΥΝΚΛΗΤΟΝ.** Buste imberbe du Sénat, à dr. \mathcal{R} . **ΕΠΙ ΔΗΜΟΦΙΛΟΥ CΤΡ·ΤΟ·Β·ΣΙΛΑΝΔΕΩΝ.** Zeus Lydius debout, à g. Br. 25. — Pl. IX, fig. 20.

1. Voyez ci-après un médaillon, à l'effigie de Valérien, père, sous le n° 7059.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 389; le même, *Griechische Münzen*, p. 723.

5288. *Domitien*. Ῥ. **ΣΙΛΑΝΔΕΩΝ** [ΕΠΙ ΔΗΜΟ]ΦΙΛΟΥ ΣΤΡΑ.
Pallas debout, à g. Br. 20.
5289. *Septime Sévère*. Ῥ. **ΣΙΛΑΝΔΕΩΝ**. Pallas debout, à g.
Br. 23.
5290. *Septime Sévère*. Ῥ. **ΣΙΛΑΝΔΕΩΝ**. Mên debout, à g.,
détournant la tête. Br. 16¹.

TABALA

5291. Buste de Pallas, à dr. Ῥ. **ΤΑΒΑΛΕΩΝ**. Tyché debout.
Br. 16.
5292. **ΔΗΜΟΣ**. Buste barbu du Démos, à dr. Ῥ. **ΤΑΒΑΛΕΩΝ**.
Artémis éphésienne debout, de face. Br. 19.
5293. **ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ**. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. **ΤΑΒΑ-**
ΛΕΩΝ ΕΡΜΟΣ. L'Hermus assis, à g. Br. 21.
5294. *Antonin le Pieux*. Ῥ. **ΕΠΙ ΜΗΝΟΦΑΝΤΟΥ ΙΕΡΕΩΣ ΤΑΒΑ-**
ΛΕΩΝ. Amazone debout, tenant une patère et une
bipenne. Br. 28.
5295. *Faustine jeune*. Ῥ. **ΤΑΒΑΛΕΩΝ**. Cybèle assise, à g.
Br. 24.
5296. *Faustine jeune*. Ῥ. **ΤΑΒΑΛΕΩΝ**. Artémis éphésienne
debout, de face. Br. 19.
5297. *Lucius Vérus*. Ῥ. **ΤΑΒΑΛΕΩΝ**. Cybèle assise, à g. Br. 20.
5298. *Commode*. Ῥ. **ΕΠΙ ΜΑΡΚΟΥ ΙΕΡ·ΤΑΒΑΛΕΩΝ**. Amazone à
cheval, au pas, à dr. Br. 27.
5299. *Crispine*. Ῥ. **ΕΠΙ ΜΑΡΚΟΥ ΙΕΡ·ΤΑΒΑΛΕΩΝ**. Cybèle assise,
à g. Br. 24.
5300. *Septime Sévère*. Ῥ. **ΕΠ·Α·Π·ΜΑΡΚΟΥ ΤΑΒΑΛΕΩ**. Hélios
radié dans un bige, au galop, à dr. Br. 26.
5301. *Julia Domna*. Ῥ. **ΤΑΒΑΛΕΩΝ**. Cybèle assise, à g. Br. 22.
5302. *Caracalla*. Ῥ. **ΕΠ·Π·ΜΑΡΚΟΥ·ΤΑΒΑΛΕΩΝ**. Amazone à
cheval, au pas, à dr. Br. 29.
5303. *Sévère Alexandre*. Ῥ. **ΕΠ·ΑΓΑΘΗΦΟΡΟΥ ΑΡΧ·ΤΑΒΑΛΕΩ**.
Amazone à cheval, au pas, à dr. Br. 30.

1. Voyez ci-après un médaillon de Caracalla, sous le n° 7060.

5304. Sévère Alexandre. Ῥ. ΕΠΙ·ΑΓΑΘΗΦΟΡΟΥ ΑΡΧ·ΤΑΒΑ-
ΛΕΩΝ. Hélios dans un quadrigé, au galop, à dr. Br. 30.
5305. *Julia Mamaea*. Ῥ. ΕΡΜΟΣ ΤΑΒΑΛΕΩΝ. L'Hermus assis,
à g. Br. 18.

TEMENOTHYRES ¹

5306. Tête de Dionysos, à dr. Ῥ. ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΩΝ. Hermès
nu, debout. Br. 16.
5307 Buste de Pallas, à dr. Ῥ. ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCIN. Mèn
debout, à g. Br. 18.
5308. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΞΕΝΟΦΙΛΟΣ
ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ. Pallas debout, à dr. Br. 21.
5309. Buste de Mèn, à dr. Ῥ. ΑΤΤΑΛΟΣ ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ.
Pallas debout, à dr. Br. 21.
5310. ΤΗΜΕΝΟΣ ΟΙΚΙCΤΗC. Tête imberbe de Téménos, à dr.
Ῥ. ΜΑΡΚΟΣ ΑΡΧ·Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ. Pallas debout,
à dr. Br. 23.
5311. Même droit. Ῥ. ΜΑΡΚΟΣ ΑΡΧ·Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ.
Zeus à demi-nu, assis, à g., tenant une patère. Br. 23.
5312. Même droit. Ῥ. ΞΕΝΟΦΙΛΟΣ ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·ΤΗΜΕΝΟ-
ΘΥΡΕΥCΙ. Tyché debout, à g. Br. 25.
5313. Même droit. Ῥ. ΤΙΤΙΑΝΟΣ ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCIN. Hermès
debout, à g. Br. 25.
5314. ΔΗΜΟΣ ΦΛΑΒΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Tête imberbe du Démos, à
dr. Ῥ. ΜΑΡΚΟΣ ΑΡΧ·Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ. L'Abon-
dance debout, à g., sacrifiant. Br. 33 ².
5315. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Tête voilée de la Boulé, à dr. Ῥ. ΑΤΤΑΛΙΑ-
ΝΟΣ ΑΡΧ·Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ. Zeus aétophore debout,
à g. Br. 25.
5316. Même droit. Ῥ. ΜΑΡΚΟΣ ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ. Artémis
chasseresse debout, à dr. Br. 18.
5317. Même droit. Ῥ. ΞΕΝΟΦΙΛΟΣ ΑΡΧ·Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ.
Zeus assis, à g. Br. 30.

1. Waddington, *Voyage*, p. 67.2. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 726.

5318. Même droit. Ῥ. ΞΕΝΟΦΙΛΟΣ ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·ΤΗΜΕΝΟ-
ΘΥΡΕΥΣΙ. Artémis chasseresse, debout, à dr. Br. 29.
5319. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste du Sénat, à dr. Ῥ. ΣΚΟΠΕΛΙΟΣ
ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥ[ΣΙ]. Mên debout, à g. Br. 22.
5320. Même droit. Ῥ. ΣΚΟΠΕΛΙΑΝΟΣ ΑΝΕΘΗΚΕ ΤΗΜΕΝΟ-
ΘΥΡΕΩΝ. Mên debout, à g. Br. 22.
5321. *Faustine, jeune.* Ῥ. ΣΚΟΠΕ·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥΣΙ. Pallas
debout, à dr. Br. 20.
5322. *Septime Sévère.* Ῥ. ΑΤΤΑΛΙΑΝΟΣ ΑΡΧ·Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥ-
ΡΕΥΣΙ. Tyché debout, à g. Br. 36.
5323. *Julia Domna.* Ῥ. ΣΥΜΜΑΧ·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥΣΙ. Artémis
chasseresse debout, à dr. Br. 18¹.
5324. *Caracalla.* Ῥ. ΣΥΜΜΑΧΟΣ Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥΣΙ. Pallas
debout, à dr. Br. 25.
5325. *Julia Mamaea.* Ῥ. ΜΑΡΚΟΣ ΑΡΧ·Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥΣΙ.
Zeus aétophore debout, à g. Br. 26.
5326. *Julia Mamaea.* Ῥ. ΜΑΡΚΟΣ ΑΡΧ·Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥΣΙ.
Dionysos debout, à g. Br. 26².
5327. *Tranquilline.* Ῥ. ΞΕΝΟΦΙΛΟΣ ΑΡΧ·[Α·] ΤΗΜΕΝΟ-
ΘΥΡΕΥΣΙ. Héraclès debout, à dr. Br. 32.
5328. *Philippe, fils.* Ῥ. ΝΕΙΚΟΜΑΧΟΣ ΑΡΧΙΕ·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥΣΙ.
Amazone à cheval, au pas, à dr. Br. 25.
5329. *Valérien, père.* Ῥ. ΤΙΤΙΑΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΤΗΜΕΝΟ-
ΘΥΡΕΥΣΙΝ. Héraclès au jardin des Hespérides. Br. 35.
— Pl. IX, fig. 21.
5330. *Valérien et Gallien.* Ῥ. ΚΛΕΟΒΟΥΛΟΣ ΑΡΧΩΝ·Α·ΤΗΜΕ-
ΝΟΘΥΡΕΥΣΙΝ. Mên dans un bige de zébus, au galop,
à g. Br. 38³.
5331. *Gallien.* Ῥ. ΚΛΕΟΒΟΥΛΟΣ ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥΣΙΝ. Amazone
à cheval, au pas, à dr. Br. 32⁴.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 389-390.

2. Voyez ci-après deux médaillons à l'effigie de Sévère Alexandre, sous les n^{os} 7061 et 7062.

3. Voyez ci-après deux médaillons, sous les n^{os} 7063 et 7064.

4. Voyez ci-après un médaillon, sous le n^o 7065.

5332. *Salonine*. Ῥ. ΚΛΕΟΒΟΥΛΟΣ ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCIN. Pallas nicéphore assise, à g. Br. 29.
5333. *Salonine*. Ῥ. ΤΙΤΙΑΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΥC ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCIN. Héraclès domptant le fleuve Hyllus. Br. 30.
5334. Autre exemplaire. Br. 28.
5335. *Salonine et Valérien, fils*. Ῥ. ΚΛΕΟΒΟΥΛΟΣ ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCIN. Deux personnages en regard, l'un debout, l'autre assis (fruste). Br. 37.
5336. *Salonin*. Ῥ. ΤΙΤΙΑΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΥC ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCIN. Zeus Sérapis debout étendant le bras. Br. 28.

THYATIRE

5337. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Bipenne. Br. 17.
5338. Autre exemplaire. Br. 17.
5339. Variété, avec monogr. Br. 15.
5340. Tête laurée et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Aigle, à dr. Br. 16.
5341. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Aigle, de face. Br. 14.
5342. Tête laurée et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Trépied. Br. 16.
5343. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ, dans une couronne. Br. 15.
5344. Buste de Pallas, à dr. Ῥ. ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 19.
5345. Buste de Pallas, à dr. Ῥ. ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Urne des jeux. Br. 18.
5346. ΕΠ-ΑΠΟΛΙΝΑΡΙ·ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΚΑΙ CΜΥΡΝΑΙΩΝ ΟΜΟ. Buste d'Amazone, à dr. Br. 30.
5347. Même droit. Ῥ. ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ ΚΑΙ CΜΥΡΝΑΙΩΝ ΟΜΟΝΟ. Deux mains jointes. Br. 29.
5348. ΔΗΜΟΣ ΘΥΑΤΙΡΗΝΩΝ. Tête laurée, imberbe, du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ CΤΡΑ·Μ·Ι·ΜΕΝΕΛΑΟΥ. Tyché debout. Br. 32.

5349. **ΙΕΡΑ** **ΚΥΝΚΛΗΤΟΣ**. Buste imberbe du Sénat, à dr.
 Ὶ. **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. Déméter debout, à g. Br. 20.
5350. Même droit. Ὶ. **ΤΥΡΙΜΝΟΣ ΘΥΑ**. Amazone à cheval, au pas, à dr. Br. 21.
5351. **ΘΕΑΝ** **ΚΥΝΚΛΗΤΟΝ**. Buste imberbe du Sénat, à dr.
 Ὶ. pareil au précédent. Br. 18.
5352. *Julie, fille de Titus*. Ὶ. **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. Trépied. Br. 17.
5353. *Domitien*. Ὶ. **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. Victoire debout, à g., tenant une couronne. Br. 20.
5354. *Domitia*. Ὶ. **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. Trépied. Br. 17.
5355. *Trajan*. Ὶ. **ΑΝΘΥ·ΦΟΥΣΚΩ·ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. Zeus Lydius debout, à g. Br. 31.
5356. *Trajan*. Ὶ. **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. Pallas debout, à g. Br. 26.
5357. *Plotine*. Ὶ. **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**, dans une couronne. Br. 17.
5358. *Marc Aurèle*. Ὶ. **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. Hadès assis, à g., avec Cerbère. Br. 36.
5359. *Marc Aurèle*. Ὶ. **ΕΠΙ** **ΣΤΡΑ·Μ·Ι·ΜΕΝΕΛΑΟΥ** **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. Pallas debout, à g. Br. 38.
5360. *Commode*. Ὶ. **ΕΠΙ** **ΣΤΡΑ·ΤΙΤΟΥ** **ΑΥΡΗ·ΒΑΡΒΑΡΟΥ** **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. L'empereur tenant une bipenne, à cheval, au pas, à dr. Br. 34.
5361. *Commode*. Ὶ. **ΕΠΙ** **ΣΤΡΑ·Λ·ΑΥΡΗ·[ΔΗΜΟΣ]ΤΡΑΤΟΥ** **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. L'empereur à cheval, au pas, à dr. Br. 33.
5362. *Commode*. Ὶ. **ΣΤΡΑ·Μ·ΑΥΡ·ΑΘΗΝΑ[ΙΟΥ...]** **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. L'empereur tenant une bipenne, à cheval, au pas, à dr. Br. 34¹.
5363. *Crispine*. Ὶ. **ΕΠΙ** **ΣΤΡ·ΔΗΜΟΣΤΡΑΤΟΥ** **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. Pallas debout, à g., sacrifiant sur un autel. Br. 27.
5364. *Septime Sévère*. Ὶ. **ΕΠΙ** **ΣΤΡ·ΜΟΧΟΥ** **Β·ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ**. Tyché debout, à g. Br. 30².
5365. *Julia Domna*. Ὶ. **ΕΠΙ** **ΣΤΡ·ΑΥΡ·ΓΛΥΚΩΝΟΣ** **ΛΟΥΚΙΟΥ**

1. Voyez ci-après un médaillon, sous le n° 7066.

2. Voyez ci-après un médaillon, sous le n° 7067.

ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. L'empereur sacrifiant devant Apollon debout en face de lui. Br. 34.

5366. Julia Domna. \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Artémis Phosphoros allant à dr. Br. 25.
5367. *Caracalla.* \mathfrak{R} . **ΕΠΙ ΣΤΡ·ΑΥΡ·ΓΛΥΚΩΝΟC ΛΟΥΚΙΟΥ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** L'empereur sacrifiant à Apollon. Br. 35.
5368. *Caracalla.* \mathfrak{R} . **ΕΠΙ ΣΤΡ·ΑΥΡ· ΓΛΥΚΩΝΟC ΛΟΥΚΙΟΥ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Asclépios et Apollon debout côte à côte. Br. 34.
5369. *Caracalla.* \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Pallas debout tenant une patère. Br. 20.
5370. *Caracalla.* \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Artémis Phosphoros allant à dr. Br. 26.
5371. *Caracalla.* \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Zébu allant à dr. Br. 17¹.
5372. *Sévère Alexandre.* \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Pallas debout tenant une patère. Br. 25.
5373. *Sévère Alexandre.* \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Satyre debout, à g. Br. 17.
5374. *Sévère Alexandre.* \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Urne des jeux. Br. 25.
5375. Autre exemplaire. Br. 24.
5376. *Maxime.* \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Pallas nicéphore assise, à g. Br. 19.
5377. *Maxime.* \mathfrak{R} . **ΣΤΡ·ΦΑΕΙΝΟΥ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Déméter debout, à g. Br. 30.
5378. *Gordien le Pieux.* \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Artémis Phosphoros allant à dr. Br. 24.
5379. *Gordien le Pieux.* \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤ·Κ·CΜΥΡ·ΟΜΟΝΟΙΑ.** Artémis chasserresse, à dr. Br. 25.
5380. *Philippe, fils.* \mathfrak{R} . **ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Pallas debout tenant une patère. Br. 24.
5381. *Salonine.* \mathfrak{R} . **ΕΠΙ C·ΟΚΤ·ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.** Déméter debout, de face. Br. 28.
5382. *Salonine.* \mathfrak{R} . **ΕΠΙ ΟΚΤ·ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ.**

1. Voyez ci-après un médaillon à l'effigie d'Élagabale, sous le n° 7068.

Apollon nu, debout, à dr., accoudé sur un cippe et tenant un serpent. Br. 30. — Pl. IX, fig. 22.

5383. *Salonin.* Ῥ. ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Apollon debout tenant un rameau et une bipenne. Br. 17.

TMOLUS (*Aureliopolis*)

5384. Tête de Ménade, à dr. Ῥ. ΤΜΩΛΙΤΩΝ. Grappe de raisin. Br. 15.

5385. ΑΥΡΗΛΙΟΠΟΛΙΣ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ῥ. ΤΜΩΛΙΤΩΝ. Personnage radié, debout, à dr., s'appuyant sur un bâton et tenant un enfant sur son bras gauche. Br. 20.

TOMARA

5386. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΤΟΜΑΡΗΝΩΝ. Lion, à dr. Br. 15.

TRALLES (*Caesarea*).

5387. Tête barbue, casquée, à dr. Ῥ. Lég. fruste. Pégase galopant, à dr. Br. 18.

5388. Même description; monogr. Br. 12.

5389. Tête imberbe d'Héraclès, coiffé de la peau de lion, à dr. Ῥ. Pégase galopant, à dr. Br. 11.

5390. Victoire allant à g., tenant une couronne; monogr. Ῥ. Thyse au milieu d'une couronne de lierre. Br. 15.

5391. Variété. Br. 15.

5392. Tête laurée de Zeus, à dr. Ῥ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩ[N]. Zébu, à dr., sur une ligne de méandres; dans le champ, à dr., une couronne sur un foudre. Or, 19 (8 gr. 31). — Pl. IX, fig. 23.

5393. Tête laurée de Zeus, à dr. Ῥ. ΔΙΟΣ ΛΑΡΑΣΙΟΥ. Zébu, à g. Br. 16.

5394. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Zébu cornupète, à dr. Ῥ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Zébu cornupète, à g. Br. 13.

5395. Autre exemplaire. Br. 13.

5396. Zeus nicéphore debout, à g., dans une couronne. Ῥ.
ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Zébu, à dr. Br. 15.
5397. Zeus nicéphore assis, à g., dans une couronne. Ῥ.
ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Zébu bondissant, à g. Br. 16.
5398. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. **ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ**. Aigle sur un
 foudre, à dr. Br. 21.
5399. Tête laurée d'Apollon, à dr. Ῥ. **ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΑΣΚΛΑ-
 ΠΟΣ**. Quadrige au galop, à dr. ; lyre. Br. 21.
5400. Tête radiée de Hélios, à dr. Ῥ. **ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΑΓΙΟΙ**.
 Victoire dans un bige au galop, à dr. Br. 17.
5401. Mêmes types ; en lég. au revers, **ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΑΥΚΛΑ** (?)
 (fruste). Br. 17.
5402. **ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ**. Aigle. Ῥ. **ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ**. Victoire mar-
 chant, à dr. Br. 18.
5403. **ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ**. Tête radiée, à dr. Ῥ. **ΕΠ·ΓΡ·ΕΥΑΡΕΣΤΟΥ**
 Zébu cornupète, à dr. Br. 19.
5404. **ΙΕΡΟΣ ΔΗΜΟΣ**. Buste imberbe du Démos, à dr. Ῥ.
ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Corne d'abondance. Br. 20.
5405. Même droit. Ῥ. **ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΟΛΥΜΠΙΑ**. Couronne. Br.
 21.
5406. Même droit. Ῥ. **ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΠΥΘΙΑ**. Urne des jeux.
 Br. 20.
5407. Tête laurée de Zeus, à dr. Ῥ. **ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ**. Victoire,
 à dr. Br. 15.
5408. **ΗΛΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝ**. Buste radié de Hélios, à dr. Ῥ.
ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Artémis éphésienne debout,
 de face. Br. 22.
5409. **ΗΛΙΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΣ**. Buste radié de Hélios, à dr. Ῥ.
ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Pallas debout, à dr. Br. 20.
5410. **ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ ΠΑΡΡΑΣΙΟΥ**. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ.
ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Hermès debout, à g. Br. 18.
5411. Autre exemplaire. Br. 19.
5412. **ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ**. Tête imberbe d'un proconsul (Vedius
 Pollion?), à dr. Ῥ. **ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ ΠΑΡΡΑΣΙΟΥ**. Deux
 mains jointes. Br. 17.

5413. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΟΥΗΙΔΙΟΣ. Tête imberbe de Vedius Pollion, à dr. Ῥ. ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ ΠΑΡΡΑΣΙΟΥ. Tête de Zeus, à dr. Br. 21.
5414. Autre exemplaire. Br. 22.
5415. Autre exemplaire. Br. 20.
5416. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΠΩΛΛΙΩΝ. Tête de Vedius Pollion, à dr. Ῥ. ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ ΠΑΡΡΑΣΙΟΥ. Temple à huit colonnes. Br. 24.
5417. ΚΛΑΥΔΙΑ ΒΟΥΛΗ. Buste de la Boulé, à dr. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Tyché debout. Br. 32.
5418. *Auguste*. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΛΙΒΙΑ. Livie debout, de face, avec les attributs de Déméter. Br. 20.
5419. *Caius Caesar*. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΛΕΙΒΙΑ. Livie en Déméter debout, de face. Br. 21.
5420. Autre exemplaire. Br. 19.
5421. Caius Caesar. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Colon conduisant deux bœufs, à dr. Br. 21.
5422. *Lucius Caesar*. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Capricorne et corne d'abondance. Br. 22.
5423. *Claude et Agrippine*. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΒΡΕΤΑΝΝΙΚΟΣ. Britannicus debout, à g. Br. 20.
5424. *Néron*. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Pallas Promachos debout, à dr. Br. 20.
5425. Néron. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Aigle debout, à g. Br. 14.
5426. Néron. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Gerbe d'épis. Br. 17.
5427. *Domitien*. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΛΑΡΑΚΙΟΣ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 37.
5428. Autre exemplaire. Br. 27.
5429. *Domitia*. Ῥ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Déméter debout, à g. Br. 19.
5430. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΕΠΙ ΠΟΠΛΙΟΥ ΓΡΑΜ·ΤΡΑΛΛΙΑΝ[ΩΝ] Dionysos assis, avec une figure jouant de la lyre (Ariadne?), dans un char traîné par une panthère et une chèvre; sur la chèvre est assis un Amour (pièce retouchée au burin). Br. 35.
5431. Antonin le Pieux. Ῥ. ΕΠΙ ΠΟΠΛΙΟΥ ΓΡΑΜΜΑΤΕΟΣ

- ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Déméter et Coré debout, devant un autel. Br. 32.
5432. Antonin le Pieux. Ὶ. ΗΛΙΟΣ ΣΕΛΗΝΗ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ Ε-ΓΡ·ΠΟ. Hélios et Sélééné debout, en regard. Br. 32.
5433. Autre exemplaire. Br. 33.
5434. Autre exemplaire. Br. 32.
5435. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΓΡΑ·ΑΛΥΟΣ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 32¹.
5436. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΓΡ·ΠΟ·ΤΡΑΛΛΕΥΣ ΚΤΙΣΤΗΣ. Tralleus en guerrier debout, à g. Br. 25².
5437. *Marc Aurèle*. ΕΠΙ ΓΡΑ·ΕΥΑΡΕΣΤΟΥ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Pallas et Tyché debout, en regard. Br. 36.
5438. *Lucius Verus*. Ὶ. ΕΠΙ ΓΡΑ·ΕΥΑΡΕΣΤΟΥ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Héraclès nu, assis, à g. Br. 34.
5439. *Commode*. Ὶ. ΕΠΙ ΓΡΑ·ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Zeus aétophore assis, à g., dans un temple tétrastyle. Br. 34.
5440. *Commode*. Ὶ. ΕΠΙ ΓΡΑ·ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g., ayant devant lui une femme debout qui tient un sceptre et une patère. Br. 34.
5441. *Commode*. Ὶ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 17.
5442. *Julia Domna*. Ὶ. ΕΠΙ ΓΡΑ·Γ·...ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 32.
5443. *Caracalla*. Ὶ. ΕΠΙ ΓΡ·ΙΟΥ·ΜΑΡΚΟΥ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΟΛΥΜΠΙΑ ΠΥΘΙΑ. Deux couronnes sur une table. Br. 35.
5444. Autre exemplaire (rogné). Br. 38.
5445. *Caracalla*. Ὶ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 18.
5446. *Géta*. Ὶ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 18.
5447. *Elagabale*. Ὶ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ ΣΕΒ. L'empereur debout, un captif à ses pieds. Br. 23.
5448. *Elagabale*. Ὶ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Héros nu debout, à g.,

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 391.

2. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 727.

- tenant de la main droite levée une tête de bélier.
Br. 17.
5449. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Tyché debout, à g.,
Br. 18.
5450. *Maxime*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΡ·ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ ΑΙΛΙΑΝΟΥ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ.
Pallas debout, à g. Br. 32.
5451. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ Κ·ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ
ΟΜΟΝΟΙΑ ΕΠΙ ΓΡ·Γ·Ι·ΕΥΚΑΡΠΟΥ. Deux héros nus,
debout, en regard, tenant sur leurs mains, l'un une
statuette de Zeus, l'autre deux Némésis. Br. 35.
5452. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Lion, à g. Br. 20.
5453. *Tranquilline*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΡ·ΤΩΝ ΠΕΡΙ Μ·ΚΡΙΤΙΑΝ...
ΤΡΑΛΛΙΑ·ΠΥΘΙΑ. Couronne; au centre, un trépiéd
entouré d'un serpent. Br. 30.
5454. *Philippe, père*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΡ·ΤΩΝ ΠΕΡΙ ΦΛ·ΔΙΑΔΟΥΜΕΝΟΝ
ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g.; en face de
lui, Pallas debout, à dr. Br. 36.
5455. *Valérien, père*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΡ·Μ·ΑΥΡ·ΧΑΡΕΙΤΙΔΟΥ ΤΡΑΛΛΙΑ-
ΝΩΝ. Victoire allant à g. Br. 28.
5456. *Valérien, père*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΡ·ΤΙΒ·ΚΛ·ΑΡΤΕΜΑ·ΤΡΑΛΛΙΑ-
ΝΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 27.
5457. *Valérien, père*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΡ·Μ·ΑΥΡ·ΖΩΤΙΚΟΥ ΤΡΑΛΛΙΑ-
ΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 29.
5458. *Valérien, père*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΡ·Μ·ΑΥΡ·ΖΩΤΙΚΟΥ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ.
Hélios marchant, à g. Br. 28.
5459. *Valérien, père*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΡ·Μ·ΑΥΡ·ΑΦΡΟΔΕΙΣΙΟΥ ΤΡΑΛ-
ΛΙΑΝΩΝ. Victoire allant à g. Br. 28.
5460. *Gallien*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΡ·Μ·ΑΥΡ·ΑΤ[ΕΙΜΗ]Τ[ΟΥ]·ΚΡΙΤΟΥ
ΤΡΑΛΛΙΑ[ΝΩΝ]. Dionysos debout, à g. Br. 33.
5461. *Gallien*. Ῥ. ΕΠΙ·ΓΡ·ΑΥΛ·ΤΑΝ·ΚΟΡΙΝΘΟΥ ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ.
Victoire allant à g. Br. 29.
5462. *Gallien*. Ῥ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Lion allant à dr. Br. 21.
5463. *Gallien*. Ῥ. ΤΡΑΛΛΙΑΝΩΝ. Le Méandre assis, à g. Br. 20.

PHRYGIE

PHRYGIE (*in genere*)

5464. *Néron et Agrippine*. Ῥ. ΚΟΙΝΟΝ ΦΡΥΓΙΑΣ [ΕΠΙ...]
ΚΟΡΣ. . . Aigle. Br. 30.

ACCILEUM

5465. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΑΚΚΙΛΑΕΩΝ. Mên debout, à dr.
Br. 28.
5466. *Gordien*. Ῥ. ΑΚΚΙΛΑΕΩΝ. Victoire marchant, à g. Br. 24.

ACMONIA

5467. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΙΕΡΟ-
ΚΛΕΟΥ. Asclépios debout. Br. 18.
5468. Même droit. Ῥ. ΑΚΜΟΝ·ΜΗΝΟΔΟ·ΣΙΛΛΩΝ. Asclépios
debout. Br. 17.
5469. Même droit. Ῥ. ΑΚΜΟΝΕ·ΤΙΜΟΘΕΟ·ΜΕΝΕΛ. Asclépios
debout. Br. 17.
5470. Même droit. Ῥ. ΑΚΜΟΝ·ΤΙΜΟΘΕ·ΜΗΤΡΟ. Asclépios
debout. Br. 18.
5471. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΑΚΜΟΝΕ·ΤΙΜΟΘΕ·
ΜΕΝΕΛΑΟ. Artémis avec une biche, à dr. Br. 21.
5472. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ [ΜΗΝ]ΟΔΟΤΟΣ
[ΤΙΜ]ΟΚΛΕΟΥ. Aigle sur un foudre. Br. 24.
5473. Même droit. Ῥ. ΑΚΜΟΝΕ[ΩΝ] ΜΗΝΟΔΟΤ[ΟΣ] ΣΙΛΛΩΝ.
Aigle sur un foudre. Br. 23.
5474. Même droit. Ῥ. ΑΚΜΟΝ·ΤΙΜΟΘΕ·[ΜΗΤΡ]. Aigle sur un
foudre. Br. 23.
5475. Même droit. Ῥ. [ΑΚΜΟΝ...] ΤΙΜΟΘΕ·ΜΗΤΡΟ. Aigle sur
un foudre. Br. 23.
5476. ΔΗΜΟΣ. Buste barbu du Démos, à dr. Ῥ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ.
Aigle, à dr. Br. 22.
5477. Même droit. Ῥ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Deux mains jointes. Br. 22.
— Pl. X, fig. 1.

5478. Autre exemplaire. Br. 21.
5479. **ΙΕΡΟΣ ΔΗΜΟΣ**. Tête imberbe du Démos, à dr. **Ῥ. ΑΚΜΟ-
ΝΕΩΝ**. Les Dioscures debout. Br. 32.
5480. **ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ**. Buste voilé de la Boulé, à dr. **Ῥ. ΑΚΜΟ-
ΝΕΩΝ**. Artémis chasserresse debout, à dr. Br. 24.
5481. *Auguste*. **Ῥ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ ΕΥΣΕΒΗΣ**. Victoire allant à g.
Br. 19.
5482. *Auguste*. **Ῥ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ ΚΡΑΤΗΣ ΜΗΝΟΚΡΙΤΟΥ**. Vic-
toire allant à g. Br. 19¹.
5483. Autre exemplaire. Br. 17.
5484. *Auguste*. **Ῥ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ ΚΟΡΔΟΣ**. Victoire allant à dr.
Br. 18.
5485. *Auguste*. **Ῥ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ ΚΟΡΔΟΣ**. Artémis chasserresse
allant à dr. Br. 16.
5486. *Auguste*. **Ῥ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ [ΜΕ]ΝΕΜΑΧΟΣ [ΦΙΛ]ΑΛΗΘΗΣ**.
Victoire allant à g. Br. 19.
5487. *Néron*. **Ῥ. ΕΠΙ ΛΕΥΚΙΟΥ ΣΕΡΟΥΗΝΙΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ
ΑΚΜΟΝΕΩΝ**. Zeus assis, à g. Br. 19.
5488. **ΝΕΡΩΝ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΑΚΜΟΝΕΙΣ**. Tête de Néron, à dr.
**Ῥ. ΕΠΙ ΑΡΧ·ΤΟ Γ ΣΕΡΟΥΗΝΙΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ ΚΑΙ
ΙΟΥΛΙΑΣ ΣΕΟΥΗΡΑΣ**. Zeus assis, à g. Br. 20.
5489. **ΝΕΡΩΝ ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ**.
Buste de Néron, à dr. **Ῥ. ΕΠΙ ΛΕΥΚΙΟΥ ΣΕΡΟΥΗΝΙΟΥ
ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ ΑΚΜΟΝΕΩΝ**. Zeus assis, à g. Br. 19.
5490. *Néron*. **Ῥ. ΕΠΙ ΣΕΡΟΥΗΝΙΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑΣ
ΣΕΟΥΗΡΑΣ ΑΚΜΟΝΕΩΝ**. Zeus assis, à g. Br. 17.
5491. Variété, avec le même revers. Br. 19.
5492. Autre, avec le même revers. Br. 20.
5493. *Néron*. Revers barbare; on lit : **ΑΚΜΩΝ... ΡΚΟΥ·ΚΑΠΙΤΟ
V...** Zeus assis, à g. Br. 17.
5494. *Poppée*. **Ῥ. ΕΠΙ ΣΕΡΟΥΗΝΙΟΥ ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ ΚΑΙ ΙΟΥΛΙΑΣ
ΣΕΟΥΗΡΑΣ ΑΚΜΟΝΕΩΝ**. Artémis chasserresse, à dr.;
lyre. Br. 16.
5495. Autre exemplaire. Br. 17.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 391.

5496. *Trajan*. Ὶ. ΕΠΙ ΜΕΝΕΜΑΧΟΥ ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Victoire allant à dr. Br. 17.
5497. *Hadrien*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Cybèle assise, à dr., entre deux lions. Br. 20.
5498. *Hadrien*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Artémis chasseresse; longue torche. Br. 19.
5499. *Hadrien*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Asclépios debout. Br. 22.
5500. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΕΠ·ΤΥΝΔΙΑΝΟΥ ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Asclépios debout. Br. 20.
5501. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΕΠΙ ΤΥΝΔΙΑΝΟΥ ΑΚΜΟΝΕΩΝ. L'empereur à cheval, au galop, à dr. Br. 20.
5502. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Apollon assis, à dr., entre une femme debout devant lui et un autre personnage aussi debout accoudé sur un cippe (fruste). Br. 28.
5503. *Julia Domna*. Ὶ. ΕΠ·ΦΛ·ΠΡΙΣΚΟΥ ΓΡ·ΥΟΥ·ΑΙΑΡ·ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 25. — Pl. X, fig. 2.
5504. *Caracalla*. Ὶ. ΕΠ·ΦΛ·ΠΡΙΣΚΟΥ ΥΟ·ΑΙΑ·ΓΡ·ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Asclépios et Hygie debout. Br. 24.
5505. *Caracalla*. Ὶ. ΕΠΙ ΠΡΕΙΣΚΟΥ ΝΕ·ΓΡΑΜΜΑΤ·ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Les Dioscures debout. Br. 25.
5506. *Caracalla*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Déméter debout, à g. Br. 27.
5507. *Caracalla*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 26.
5508. *Caracalla*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Zeus assis, à g. Br. 26.
5509. *Caracalla*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Artémis debout, à dr., une biche à ses pieds. Br. 25.
5510. *Caracalla*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Le Méandre couché, à g. Br. 25.
5511. *Plautille*. Ὶ. ΕΠ·ΦΛ·ΠΡΙΣΚΟΥ ΓΡΑ·ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Sérapis assis, à g. Br. 20.
5512. *Géta*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Dionysos debout, à g. Br. 20.
5513. *Elagabale*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Zeus assis, à g. Br. 27.
5514. *Sévère Alexandre*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Zeus assis, à g. Br. 25.
5515. *Sévère Alexandre*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Zeus assis, de face; à ses pieds, deux Géants anguipèdes. Br. 30.
5516. *Sévère Alexandre*. Ὶ. ΑΚΜΟΝΕΩΝ. Dionysos debout. Br. 26.

5517. Sévère Alexandre. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Asclépios et Hygie debout. Br. 27.
5518. Sévère Alexandre. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Artémis chasseresse allant à dr. Br. 25.
5519. *Julia Mamaea*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Cybèle assise, à g. Br. 24.
5520. *Maximin*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Cybèle assise, à g. Br. 24.
5521. *Maximin*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Dionysos nu, debout, à g. Br. 25.
5522. *Maximin*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Artémis chasseresse allant à dr. Br. 25.
5523. *Maxime*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Cavalier au galop, à dr. Br. 19.
5524. *Maxime*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Déméter debout, à g. Br. 18.
5525. *Gordien le Pieux*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Zeus assis, de face, avec deux géants anguipèdes à ses pieds. Br. 30¹. — Pl. X, fig. 3.
5526. *Gordien*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Héraclès debout, à dr. Br. 30.
5527. *Gordien*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Hermès nu, debout, à g. Br. 24.
5528. *Gordien*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Le Méandre couché, à g. Br. 26.
5529. Autre exemplaire. Br. 26.
5530. *Gordien*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Asclépios debout, à g. Br. 28.
5531. *Gordien*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Pallas debout, à g. Br. 20.
5532. *Trébonien Galle*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Les Dioscures debout se donnant la main au-dessus d'un autel; un aigle plane dans les airs. Br. 28. — Pl. X, fig. 4.
5533. *Trébonien Galle*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Zeus enfant et les trois Corybantes. Br. 31.
5534. *Trébonien Galle*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Héraclès debout. Br. 25.
5535. *Volusien*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Tyché debout, à g. Br. 30.
5536. *Volusien*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Cavalier au galop, à dr.; à ses pieds, le Méandre couché et deux figures debout. Br. 28.
5537. *Gallien*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Asclépios debout, à g. Br. 30.
5538. *Gallien*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Tyché debout, à g. Br. 30.
5539. *Gallien*. $\text{R}.$ AKMONEΩN. Les Dioscures debout. Br. 30.

1. Waddington, *Voyage en Asie Mineure, au point de vue numismatique* (1853), p. 7; comparez *Zeit. für Numism.*, t. XIII, pl. IV, fig. 13 et ci-dessus notre n° 5515

AEZANI

5540. Tête laurée et barbue d'Héraclès, à g. Ἡ . **EZEANITΩN**.
Hermès nu, debout, à g. Br. 16.
5541. *Auguste*. Ἡ . **EZEANITΩN**. Zeus aétophore debout, à g.
Br. 23.
5542. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ἡ . **AIZANITΩN**. Lion,
à g. Br. 16.
5543. Tête de Zeus Sérapis, à dr. Ἡ . **AIZANEITΩN**. Lion, à dr.
Br. 15.
5544. Tête d'Hermès, à dr. Ἡ . **AIZANEITΩN**. Croissant sur un
bucrane; au-dessus, deux étoiles. Br. 16.
5545. **ΔΗΜΟΣ ΑΙΖΑΝ[ΕΙΤΩΝ]**. Tête imberbe et laurée du Démos,
à dr. Ἡ . **ΕΠΙ ΓΡΑ·Μ·ΟΥΛ·ΕΥΡΥΚΛΕΟΥΣ·ΑΙ**. Asclépios
debout. Br. 29.
5546. **ΔΗΜΟΣ ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ**. Même tête du Démos. Ἡ . **ΕΠΙ ΑΥΡ·
ΖΗΝΩΝΟΣ Β·ΑΡ**. Zeus aétophore debout, à g. Br. 28.
— Pl. X, fig. 5.
5547. **ΙΕΡΟΣ ΔΗΜΟΣ**. Tête du Démos, à dr. Ἡ . **AIZANEITΩN**.
Aigle. Br. 32.
5548. **ΘΕΟΝ CYNKΛΗΤΟΝ**. Tête imberbe du Sénat, à g.
 Ἡ . **AIZANEITΩN**. Asclépios debout. Br. 19.
5549. **ΙΕΡΑ CYNKΛΗΤΟΣ**. Tête imberbe du Sénat, à dr. Ἡ . **AIZA-
NEITΩN**. Dionysos debout. Br. 30.
5550. Même droit. Ἡ . **AIZANEITΩN**. Tyché debout, à g. Br. 28.
5551. *Auguste*. **ΚΑΙΣΑΡ ΕΠΙ ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ**. Tête d'Auguste, à
dr. Ἡ . **AIZANITΩN**. Zeus debout, de face. Br. 17.
5552. **ΚΑΙΣΑΡ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ**. Tête d'Auguste, à dr. Ἡ . **ΕΠΙ
ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ**. Hermès nu, debout. Couronne au pour-
tour. Br. 17.
5553. *Livie*. **ΣΕΒΑΣΤΗ**. Tête de Livie, à dr. Ἡ . **AIZANITΩN**.
Cybèle assise, à g. Br. 18.
5554. *Germanicus et Agrippine, mère*. **[ΓΕΡΜ]ΑΝΙΚΟΣ**. Tête de
Germanicus, à dr. Ἡ . **AIZANITΩN [ΑΓΡΙΠΠΙΝΑ ΕΠΙ
ΚΛΑССИΚΟΥ]**. Tête d'Agrippine, à dr. Br. 16.

5555. *Agrippine, jeune*. ΑΓΡΙΠΠΙΝΑΝ ΣΕΒΑΣΤΗΝ. Tête d'Agrippine, jeune, à dr. Ὶ. ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Buste de Déméter, à dr. Br. 16.
5556. *Caligula*. Ὶ. ΕΠΙ ΛΟΛΛΙΟΥ ΚΛΑССИΚΟΥ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 20.
5557. Variété. Br. 20.
5558. *Caligula*. Ὶ. ΕΠΙ ΛΟΛΛΙΩΝ·ΚΛΑСС[ΙΚΟΥ] Κ·ΡΟΥΦΟΥ ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 19.
5559. *Caligula*. Ὶ. ΕΠΙ ΡΟΥΦΟΥ ΚΑΙ ΚΛΑССИΚΟΥ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 20.
5560. *Caligula*. Ὶ. ΕΠΙ ΣΤΡΑΤΩΝΟΣ ΜΗΔΗΟΥ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 19.
5561. *Caligula*. Ὶ. ΕΠΙ... ΟΚΡΑΤΟΥ ...ΥΔΟ... ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 19.
5562. *Caligula*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ ΙΕΡΑΚΟΣ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 20.
5563. *Caligula*. Ὶ. ΕΠΙ ΝΑΝΝΑ ΣΤΕΦΑΝΗΦΟΡΟΥ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 19.
5564. *Caligula et Agrippine*. Ὶ. ΑΓΡΙΠΠΙΝΑ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ ΕΠΙ ΜΗ [ΔΗΟΥ]. Tête d'Agrippine, à dr. Br. 20.
5565. *Caligula et Agrippine*. Ὶ. ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ ΕΠΙ ΠΡΑΞ... Tête d'Agrippine, à dr. Br. 16.
5566. *Caligula et Agrippine*. Ὶ. ΑΓΡΙΠΠΙΝΑ ΕΠΙ ΚΛΑССИΚΟΥ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Tête d'Agrippine, à dr. Br. 17.
5567. *Claude*. Ὶ. ΕΠΙ ΜΗΝΟΓΕΝΟΥ ΤΟΥ ΝΑΝΝΑ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 20.
5568. Variété. Br. 20.
5569. *Claude*. Ὶ. ΕΠΙ... ΛΕΟΥΣ ΕΝΔΟΞΟΥ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 19.
5570. *Claude*. Ὶ. ΕΠΙ ΣΩΚΡΑΤΟΥΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 20.
5571. *Claude*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΜΗΤΡΟΓΕΝΟΥΣ ΑΙΖΑΝΙΤΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 20.
5572. *Domitien*. Ὶ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 20.
5573. Autre exemplaire. Br. 22.

5574. *Hadrien*. Ῥ. ΕΠΙ Μ·Α·ΜΗΤΡΟΓΕΝΟΥΣ ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Le Rhyndacus assis, à g. Br. 22.
5575. Autre exemplaire. Br. 23.
5576. *Hadrien*. Ῥ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 30.
5577. *Sabine*. Ῥ. ΕΠΙ Μ·ΑΤ·ΜΗΤΡΟΓΕΝΟΥΣ ΑΙΖΑΝΕΙΤ. Asclépios debout. Br. 18.
5578. *Antonin le Pieux*. Ῥ. [ΚΛΑΥΔΙΟΥ] ΚΟΥΑΡΤΕΙΝΟΥ ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Temple octostyle. Br. 32.
5579. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Asclépios debout. Br. 20.
5580. *Commode*. Ῥ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ ΕΠΙ Κ·ΑΤΑΤΡΑΝΟΥ ΑΡΧ·Α. Cybèle assise, à g. Br. 31. — Pl. X, fig. 6.
5581. *Commode*. Ῥ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΟΥ ΔΙΟΣ. Zeus aéthophore debout, à g. Br. 32. — Pl. X, fig. 7.
5582. *Commode*. Ῥ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Aigle debout, les ailes éployées. Br. 26.
5583. *Commode*. Ῥ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Artémis chasseresse allant à dr. Br. 28.
5584. *Commode*. Ῥ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Artémis éphésienne, de face. Br. 18.
5585. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΣΕΒΗΡΟΥ ΑΣΙΑΡΧ·ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Zeus aéthophore debout, à g. Br. 35.
5586. *Gallien*. Ῥ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Dionysos nu, debout, à g. Br. 29.
5587. *Gallien*. Ῥ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Artémis éphésienne, de face. Br. 28.
5588. *Gallien*. Ῥ. ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Apollon nu, debout, à g. Br. 19.
5589. *Gallien*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΖΗΝΩΝΟC Β·ΑΡΧ·ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 29.
5590. *Gallien*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΖΗΝΩΝΟC ΑΡΧ·ΑΙΖΑΝΕΙΤΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 28¹.

ALIA

5591. ΑΓΡΕΥC·ΑΣΙΑΡΧΗC ΑΛΙΗΝΩΝ ΔΗΜΟΝ. Tête imberbe du Démos, à dr. Ῥ. Γ·ΑΣΙΝ·ΑΓΡΕ·ΦΙΛΟΠΑΠΠΟC ΑΝΕΘΗΚΕΝ. Tyché debout, à g. Br. 26.

¹. Waddington, *Voyage*, p. 9.

5592. **CYNKΛHTOC IEPA·AΛIHN**. Tête laurée, imberbe, du Sénat, à g. Ὶ . **ΑΓΡΕΥC APXIEPATE·ANETHKEN**. Mên debout, à g. Br. 22.
5593. **IEPA CYNKΛHTOC AΓP·AΛIHN**. Tête laurée, imberbe, du Sénat, à g. Ὶ . **ΑΓΡΕΥC APXIEPATE·ANETHKEN**. Asclépios debout, à g. Br. 27. — Pl. X, fig. 8.
5594. *Trajan*. Ὶ . **AITHCAMENOY ΓA·ACIN·ΦPOΓI·AΛIHNΩN**. Mên à cheval, au pas, à dr. Br. 31.
5595. *Faustine, mère*. Ὶ . **ΑΓΡΕΥC APXIEPATE·AΛIHNΩN**. Aphrodite pudique nue, debout, de face. Br. 20.
5596. *Caracalla*. Ὶ . **AΛIHNΩN**. Asclépios et Hygie debout. Br. 26.
5597. *Gordien le Pieux*. Ὶ . **AΛIHNΩN**. Mên à cheval, au pas, à dr. Br. 29.
5598. *Gordien*. Ὶ . **AΛIHNΩN**. Asclépios et Hygie debout. Br. 23.
5599. *Gordien*. Ὶ . **AΛIHNΩN**. Tyché debout, à g. Br. 22.

AMORIUM

3600. Tête laurée de Zeus, à dr. Ὶ . **AMOPIANΩN**. Aigle et caducée sur un foudre; monogr. Br. 21.
5601. Variété. Br. 20.
5602. Variété. Br. 20.
5603. Mêmes types. Au revers, ...**ΞAN...APICTE...AMOPIANΩN**. Br. 20¹.
5604. Tête de Zeus Sérapis, à dr. Ὶ . **AMOPIANΩN**. Isis debout, à g. Br. 20.
5605. Tête laurée de Zeus, à dr. Ὶ . **AMOPIANΩN ΔHMHTPI**. Aigle et caducée sur un foudre. Br. 22.
5606. **AMOPIANΩN**. Tête d'Apollon, à dr. Ὶ . **ΕΠI CEPTOPOC ANTΩNIIOY**. Déméter debout, à g. Br. 26.
5607. **IEPA BOYΛH**. Tête laurée, imberbe, de la Boulé, à dr. Ὶ . **AMOPIANΩN**. Déméter debout, à g. Br. 20.
5608. *Auguste*. Ὶ**ΚΑΛΛIΠΠOY AMOPIANΩN**. Aigle et caducée sur un foudre. Br. 20.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 392.

5609. *Caligula*. Ὶ. ΕΠΙ ΣΙΛΟΥΑΝΟΥ ΚΑΙ ΙΟΥΣΤΟΥ ΟΥΙΨΑΝΙΩΝ ΑΜ. Aigle et caducée. Br. 21 ¹.
5610. *Claude*. Ὶ. ΕΠΙ ΠΕΔΩΝΟΣ ΔΙΚΑΙΩΝΟΣ ΑΜΟΡ. Aigle et caducée. Br. 20.
5611. *Vespasien*. Ὶ. ΕΠΙ Α·ΟΥΙΨΑΝΙΟΥ ΣΙΛΟΥΑΝΟΥ. Temple tétrastyle, avec un autel. Br. 24. — Pl. X, fig. 9.
5612. *Vespasien*. Ὶ. ΕΠΙ Α·ΟΥΙΨΑΝΙΟΥ ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ. Zeus assis, à g., tenant le foudre. Br. 20.
5613. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ ΕΠΙ ΣΕΡΤΟΡΟΣ ΑΝΤΩΝΙΟΥ. Deux Némésis ailées, debout, en regard. Br. 31 ². — Pl. X, fig. 10.
5614. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΕΠΙ ΣΕΡΤΟΡΟΣ ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ. Temple tétrastyle, avec une statue de Zeus assis. Br. 29.
5615. *Faustine, jeune*. Ὶ. ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ. Victoire debout, à g. Br. 18.
5616. *Septime Sévère*. Ὶ. ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 31.
5617. *Septime Sévère*. Ὶ. ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ. Aigle entre deux enseignes. Br. 25.
5618. *Julia Domna*. Ὶ. ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ. Zeus tenant le foudre, assis, à g. Br. 26.
5619. *Julia Domna*. Ὶ. ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 25.
5620. *Caracalla*. Ὶ. ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ. Héraclès au Jardin des Hespérides. Br. 34.
5621. *Géta*. Ὶ. ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΑΡΧ. Zeus tenant le foudre assis, à g. Br. 26.
5622. Autre exemplaire. Br. 27.
5623. *Géta*. Ὶ. ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΑΡΧ. Deux Némésis debout. Br. 27. — Pl. X, fig. 11.
5624. *Géta*. Ὶ. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΙΟΥΣΤ·ΑΡΧ·ΑΜΟΡΙΑΝΩΝ. Zeus assis dans un temple tétrastyle. Br. 26.

1. Waddington, *Voyage*, p. 9.

2. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 728.

5625. Géta. \mathcal{R} . AMOPIANΩN. Pallas tenant une patère, debout, à g. Br. 24.
5626. Géta. \mathcal{R} . AMOPIANΩN. Vénus drapée, debout, à g. Br. 26.
5627. *Élagabale*. \mathcal{R} . AMOPIANΩN. Femme assise, à dr., devant un autel allumé au-dessus duquel plane un aigle; elle détourne la tête et donne la main à un enfant assis, de face, à côté d'elle. Br. 27. — Pl. X, fig. 12.

ANCYRE

5628. ΘΕΟΝ CYNKΛΗΤΟΝ. Buste imberbe du Sénat, à dr. \mathcal{R} . ANKYPANΩN, dans une couronne. Br. 27.
5629. ΘΕΟΝ CYNKΛΗΤΟΝ. Tête imberbe du Sénat, à dr. \mathcal{R} . ANKYPANΩN [ΟΥΟΛ]ΛΑCΕΝΝΑ ΒΑΣΣΙΛΑ·ΑΙΤΗΣΑ. Cippes. Br. 17.
5630. ΘΕΑ ΡΩΜΗ. Buste de Rome, à dr. \mathcal{R} . ANKYPANΩN. Dionysos drapé, debout. Br. 17.
5631. *Néron*. \mathcal{R} . ANKYPANΩN ΟΥΟΛΛΑCΕΝΝΑ..... Artémis éphésienne debout, de face. Br. 23.
5632. ΝΕΡΩΝΑ ΚΛ[ΑΥΔ]ΙΟΝ ΚΑΙCΑΡΑ ANKYPANΩN. Tête de Néron, à dr. \mathcal{R} . ΕΠΙ ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΑΡΤΕ[ΜΙΔΩΡΟΥ...]. Zeus nu, barbu, debout, à g., tenant l'ancre trouvée par Midas et un sceptre¹. Br. 19.
5633. Néron. \mathcal{R} . ΕΠΙ ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ ANKYPANΩN. Dionysos en chiton court, debout, à g. Br. 16.
5634. *Domitia*. \mathcal{R} . ΕΠΙ ΑCΚΛΗΠΙΑΔΟΥ ΔΙΟ·ΑΡ·ΤΟ·Β·ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 22.
5635. *Nerva*. \mathcal{R} . ANKYPANΩN. Tyché debout, à g. Br. 20.
5636. *Trajan*. \mathcal{R} . ANKYPANΩN. Zeus nu, barbu, debout, à g., tenant l'ancre et un sceptre. Br. 25.
5637. Autre exemplaire. Br. 24.
5638. *Plotine*. \mathcal{R} . ΕΠΙ ΛΟΥΚΙΟΥ ANKYPANΩN. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 22.
5639. *Hadrien*. \mathcal{R} . ΕΠΙ ΜΗΝΟΔΩ·ΑΡΧ·ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Zeus nu,

1. Waddington, *Voyage*, p. 10.

barbu, debout, à g., tenant l'ancre trouvée par Midas et un sceptre. Br. 25.

5640. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΕΠΙ Π·ΑΙ·ΛΟΥΠΠΟ[Υ ΑΡΧ·] ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Même type de Zeus tenant l'ancre. Br. 23¹.
5641. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΡ·ΛΟΥΠΠΟΥ ΑΡΧ·ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Même type. Br. 25.
5642. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Tête voilée de la Boulé, à dr. Br. 30.
5643. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΕΠΙ Λ·ΚΛΩ·ΔΗΜΟΣΘΕΝΟΥΣ ΑΡΧ·ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 28.
5644. *Faustine, jeune*. Ὶ. ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 18.
5645. *Lucius Vérus*. Ὶ. ΕΠΙ Λ·ΚΛ·ΔΗΜΟΣΘΕ·ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Zeus nu, barbu, debout, à g., tenant l'ancre de Midas, et un sceptre. Br. 25. — Pl. X, fig. 13.
5646. *Lucius Vérus*. Ὶ. ΕΠΙ ΜΗΝΟΔΩΡΟΥ ΝΕ·ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Même type. Br. 23.
5647. *Septime Sévère*. Ὶ. ΕΠ·Τ·ΑΥΡ·ΜΟΔΕΣΤΟΥ ΑΡΧ·Α·ΑΓΚΥΡΑΝΩΝ. Dionysos nu, debout, à g. Br. 36.
5648. *Septime Sévère*. Ὶ. ΕΠ·Τ·ΑΥΡ·ΜΟΔΕΣΤΟΥ ΑΡΧ·Α·ΑΓΚΥΡΑΝΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 27.
5649. Autre exemplaire. Br. 28.
5650. *Caracalla*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥΣ ΛΟΥ·[ΑΡΧ·Α·] ΑΓΚΥΡΑΝΩΝ. Zeus et Tyché(?) debout, en regard. Br. 33.
5651. *Caracalla*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥΣ ΛΟΥ·ΑΡΧ·Α·ΑΓΚΥΡΑΝΩΝ. Zeus nu, debout, à g. Br. 26.
5652. *Géta*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥΣ ΛΟΥ·ΑΡ·ΑΓΚΥΡΑΝΩΝ. Amazone à cheval, au pas, à dr.; autel. Br. 29².
5653. *Géta*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥΣ ΛΟΥ·ΑΡ·Α ΑΓΚΥΡΑΝΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 27.
5654. *Philippe, père*. Ὶ. ΕΠ·Π·ΑΡΥ·ΖΩΙΛΟΥ ΑΡ·Α·ΤΟ·Β·ΑΓΚΥΡΑΝΩΝ. Zeus et Tyché(?) debout en regard; à dr. et à

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 729.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 393.

gauche, un arbre; à l'exergue, deux zébus de chaque côté d'un autel. Br. 34.

5655. *Otacilie*. Ὶ. ΕΠΙ·ΝΕΙΚΑΝΔΡΟΥ ΑΓΚΥΡΑΝΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 25.
5656. *Philippe, fils*. Ὶ. ΕΠ·ΖΩΙΛΟΥ ΑΓΚΥΡΑΝΩΝ. Dionysos nu, debout, à g. Br. 24.
5657. *Philippe, fils*. Ὶ. ΑΓΚΥΡΑΝΩΝ. Poseidon assis, à dr., brandissant son trident. Br. 23.

ΑΡΑΜΕΕ (*Cibotus*)

5658. Tête laurée de Zeus, à dr. Ὶ. ΑΡΑΜ·ΑΤΤΑ·ΒΙΑΝ. Héra Pronuba debout, de face. Br. 22.
5659. Même description, avec ΑΡΑΜΕΩ[Ν] ΑΡΤΕΜ... Br. 20.
5660. Même description, avec ΑΡΑΜΕ[ΩΝ] ΑΡΤΕΜ·ΒΑΒΑ. Br. 21.
5661. Même description, avec ΑΡΑΜΕ[ΩΝ] ΗΡΑΚΛΕΙ·ΕΓΛΟ. Br. 21.
5662. Autre exemplaire. Br. 22.
5663. Même description, avec ΑΡΑΜΕ[ΩΝ] ΚΕΛΑΙΝΟ·ΛΕΟΝΤ. Br. 20.
5664. Même description, avec ΑΡΑΜΕ[ΩΝ] ΚΟΝΩΝΟ·ΕΓΛΟ. Br. 22.
5665. Même description, avec ΑΡΑΜΕ[ΩΝ] ΜΑΝΤΙ·ΔΙΟΔ. Br. 23.
5666. Même description, avec ΑΡΑΜΕΩΝ ΜΕΝΕΚΡ·ΔΙΟΔ. Br. 20.
5667. Même description, avec ΑΡΑΜΕ[ΩΝ]·ΜΗΝΟΔΟ·ΜΗΝΕΜΑ. Br. 21.
5668. Tête laurée de Zeus, à dr. Ὶ. ΑΡΑΜΕ·ΒΑΒΑ. Casque, à dr. Br. 14.
5669. Buste de Pallas, à dr. Ὶ. ΑΡΑΜΕΩΝ ΑΝΤΙΦΩΝ ΜΕΝΕΚΛΕΟΥΣ. Aigle. Br. 28.
5670. Même description, avec ΑΡΑΜΕ[ΩΝ] ΦΑΙΝΙ... Br. 23.
5671. Même description, avec ΑΡΑΜΕΩΝ ΦΙΛΟΚΡΑΤΟΥ ΑΡΙΣΤΕΟΥ. Br. 23.
5672. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ὶ. ΑΡΑΜΕΩΝ ΑΡΤΕΜΙΔΩ.

Marsyas jouant de la double flûte, debout, à dr., sur des méandres. Br. 21.

5673. Même description, avec ΑΠΑΜΕΩΝ ΜΑΧΑΩΝΟ. Br. 21.
 5674. Même description, avec ΑΠΑΜ·ΑΜΥΝ... Br. 16.
 5675. Même description, avec ΑΠΑΜΕ·ΑΡΙΣΤ·ΚΗΦΙΣ. Br. 17.
 5676. Même description, avec ΑΠΑΜΕ·ΑΣΚΛ... Br. 15.
 5677. Même description, avec ΑΠΑ·ΑΡΤΕ. Br. 15.
 5678. Même description, avec ΑΠΑΝ·ΕΓΛΟ. Br. 16.
 5679. Même description, avec ΑΠΑΜΕΩ·ΕΡΜΟΚΡΑ... ΕΡ...
 Br. 17.
 5680. Même description, avec ΑΠΑΜΕ·ΠΑΝΚΡΑ·ΖΗΝΩΝ. Br. 17.
 5681. Même description, avec ΑΠΑΜ·ΣΕΛΕ·ΗΡΑ. Br. 16.
 5682. Même description, avec ΑΠΑΜ·ΣΩΚΡΑΤΟΥ. Br. 16.
 5683. Même description, avec ΑΠΑΜΕ·ΦΙΛΟΚΡΑΤ·ΑΡΙΣΤΕΟ.
 Br. 17.
 5684. ΣΕΥΣ ΚΕΛΕΝΕΥΣ. Buste lauré de Zeus, à dr. Ὶ. ΑΠΑ-
 ΜΕΩΝ. Aigle. Br. 17.
 5685. Autre exemplaire. Br. 14.
 5686. ΑΠΑΜΕΙΑ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ὶ. ΣΩΤΕΙΡΑ. La
 triple Hécate debout. Br. 16.
 5687. ΒΟΥΛΗ. Buste voilé de la Boulé, à dr. Ὶ. ΑΠΑΜΕΩΝ.
 Aigle. Br. 19.
 5688. ΒΟΥΛΗ. Buste voilé, à dr. Ὶ. ΑΠΑΜΕΩΝ. Gerbe d'épis.
 Br. 19.
 5689. ΒΟΥΛΗ. Buste voilé, à dr. Ὶ. Π·ΣΤΡΑΤΟΝΙΚΙΑΝΟΥ
 ΠΑΝΗΓ·ΑΠΑΜΕΩΝ. Aigle. Br. 24.
 5690. Même droit. Ὶ. Π·ΠΕΛΑΓΟΝΤΟΣ ΑΠΑΜΕΙΣ ΚΟΙΝΟΝ
 ΦΡΥΓΙΑΣ. Aigle. Br. 23.
 5691. Même droit. Ὶ. Π·ΠΕΛΑΓΟΝΤΟΣ ΑΠΑΜΕΙΣ ΚΟΙΝΟΝ
 ΦΡΥΓΙΑΣ. Gerbe d'épis. Br. 22.
 5692. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Buste voilé de la Boulé, à dr. Ὶ. ΠΑ-
 ΕΡΜΟΥ ΑΠΑΜΕΩΝ. Gerbe d'épis. Br. 22.
 5693. Même droit. Ὶ. ΑΠΑΜΕΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 24.
 5694. ΒΟΥΛΗ ΑΠΑΜΕΩΝ. Buste voilé, à dr. Ὶ.ΑΙΛ·ΑΠΟΛΛΙ-
 ΝΑΡΙΟΥ. Héra Pronuba, de face, avec deux colombes
 sur ses bras. Br. 20.

5695. ΔΗΜΟΣ. Tête imberbe du Démos, à dr. Ῥ. ΑΠΑΜΕΩΝ.
Le fleuve Marsyas assis, à g. Br. 19.
5696. Même droit. Ῥ. ΑΠΑΜΕΩΝ. Aigle. Br. 20.
5697. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ.
ΑΠΑΜΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 25.
5698. *Auguste*. ΑΠΑΜΕΩΝ. Tête d'Auguste, à dr. Ῥ. ΑΤΤΑΛΟΣ
ΔΙΟΤΡΕΦΟΥ. Deux épis sur des méandres. Br. 19.
5699. *Auguste*. Ῥ. ΔΙΟΔΩΡΟΥ. Marsyas jouant de la double
flûte, debout, à dr. Br. 17.
5700. *Auguste*. Ῥ. ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΜΕΛΙΤΩΝ ΑΠΑ-
ΜΕΩΝ. Héra Pronuba voilée debout, de face. Br. 20.
5701. *Auguste*. Ῥ. ΓΑΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΓΑΙΟΣ ΜΑΣΩΝ[ΙΟΣ] ΡΟΥ-
Φ[ΟΣ] ΑΠΑΜΕΩΝ. Caius Cæsar dans un quadrige, de
face, et couronné par la Victoire. Br. 23¹.
5702. Autre exemplaire. Br. 20.
5703. *Auguste*. Ῥ. ΜΑΡΚΟΣ ΜΑ. . . . ΑΠΑΜΕΩΝ. Pallas debout,
à g. Br. 20.
5704. *Tibère*. Ῥ. ΓΑΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ ΚΑΛΛΙΚΛΗΣ ΑΠΑΜΕΩΝ.
Aigle. Br. 20.
5705. *Germanicus*. Ῥ. ΙΟΥΛΙΟΣ ΚΑΛΛΙΚΛΗΣ ΑΠΑΜΕΩΝ. Cerf,
à dr. Br. 15.
5706. *Néron*. Ῥ. ΕΠΙ ΟΥΕΤΤΙΟΥ ΝΙΓΡΟΥ ΑΠΑΜΕΩΝ. Aigle.
Br. 17.
5707. *Néron*. Ῥ. ΕΠΙ ΟΥΕΤΤΙΟΥ ΝΙΓΡΟΥ ΚΟΙΝΟΝ ΦΡΥΓΙΑΣ
ΑΠΑΜΕΙΣ. Marsyas debout, à dr., jouant de la double
flûte. Br. 18.
5708. *Néron et Agrippine*. Ῥ. ΕΠΙ ΜΑΡΙΟΥ ΚΟΡΔΟΥ ΚΟΙΝΟΝ
ΦΡΥΓΙΑΣ ΑΠΑΜΕΙΣ. Aigle. Br. 25.
5709. *Vespasien*. Ῥ. ΕΠΙ ΠΛΑΝΚΙΟΥ ΟΥΑΡΟΥ ΚΟΙΝΟΝ ΦΡΥ-
ΓΙΑΣ ΑΠΑΜΕΙΣ. Gerbe de cinq épis. Br. 26.
5710. *Hadrien*. Ῥ. ΑΠΑΜΕΩΝ. Le fleuve Marsyas assis, à g.;
derrière lui, deux maisons. Br. 21.
5711. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΑΠΑΜΕΩΝ. Tyché debout, à g.
Br. 29.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 393.

5712. Antonin le Pieux. R° . ΑΠΑΜΕΩΝ ΕΠΙ Μ·ΑΙΛ· ΑΠΟΛΛΙΝΑ·
ΡΙΟΥ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 30.
5713. Antonin le Pieux. R° . ΕΠΙ ΣΚΥΜΝΟΥ Β·ΤΟΥ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΤΑΒ·ΑΠΑΜΕΩΝ. Gerbe de quatre épis. Br. 24.
5714. Autre exemplaire. Br. 23.
5715. *Marc Aurèle*. R° . ΕΠΙ... ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ... ΑΠΑΜΕΩΝ.
Apollon nu debout, de face. Br. 23.
5716. *Marc Aurèle*. R° . ΑΠΑΜΕΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Déméter debout,
à g. Br. 25.
5717. *Commode*. R° . ΕΠΙ ΑΡΧ·Π·ΑΙΛ·ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΑΠΑΜΕΩΝ.
Tyché debout, à g. Br. 31.
5718. *Julia Domna*. R° . ΕΠΙ ΑΤΤΑΛΙΑ·ΑΠΑΜΕΩΝ. Dionysos
debout, à g. Br. 25.
5719. *Julia Domna*. R° . ΕΠΙ ΑΡΤΕΜΑ Γ·ΑΠΑΜΕΩΝ. Gerbe de
cinq épis. Br. 24.
5720. *Caracalla et Plautille*. R° . ΕΠΙ ΑΡΤΕΜΑ Γ·ΑΠΑΜΕ·ΚΟΙΝΟΝ
ΦΡΥΓΙΕΙΣ. Aigle. Br. 24.
5721. *Géta*. R° . ΕΠΙ ΑΓΩΝΟΘΕΤΟΥ ΑΡΤΕΜΑ ΑΠΑΜΕΩΝ. Pallas
debout, à g. Br. 23.
5722. *Géta*. R° . ΕΠΙ ΑΓΩΝΟΘΕΤΟΥ [ΑΡΤΕΜ]Α Γ·ΑΠΑΜΕΩΝ.
Tyché debout, à g. Br. 23.
5723. *Macrin*. R° . ΑΠΑΜΕΩΝ. Noé avec sa femme, dans l'arche
du déluge; sur l'arche, le mot ΝΩΕ; devant. Noé sort
de l'arche avec sa femme; en haut, deux oiseaux, l'un
volant et portant un rameau, l'autre perché sur le cou-
vercle de l'arche. Br. 37.
5724. *Diaduménien*. R° . ΑΠΑΜΕΩΝ. Les Dioscures debout.
Br. 27.
5725. *Diaduménien*. R° . ΑΠΑΜΕΩΝ. Poseidon nu debout, à g., le
pied sur une proue. Br. 19.
5726. *Diaduménien*. R° . ΑΠΑΜΕΩΝ. Tyché debout. Br. 25.
5727. *Élagabale*. R° . ΕΠΙ Λ·ΜΑ·ΣΕΥ·ΤΟ·Β·ΑΠΑΜΕΩΝ. Zeus assis,
à g., tenant une patère. Br. 30.
5728. *Élagabale*. R° . ΑΠΑΜΕΩΝ. Marsyas assis, à g. Br. 20.
5729. *Élagabale*. R° . ΕΠΙ Λ·ΜΑ·ΣΕΥ·ΤΟ·Β·ΑΠΑΜΕΩΝ. Pallas
debout, à g. Br. 26.

5730. *Sévère Alexandre*. ΑΠΑΜΕΩΝ. Type de l'arche de Noé comme au n° 5723 (fruste). Br. 36.
5731. *Philippe, père*. Ῥ. ΕΠ·Μ·ΑΥΡ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ·Β·ΑΡΧ·ΑΠΑ·ΜΕΩΝ. Type de l'arche de Noé. Br. 35.
5732. *Otacilie*. Ῥ. ΕΠ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ Β·ΑΡΧΙ·ΑΠΑΜΕΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 31.
5733. *Philippe, fils*. Ῥ. ΑΠΑΜΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 22.
5734. *Gallien*. Ῥ. [ΕΠΙ....] ΠΡΟΚΛΙΑΝΟΥ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΑΠΑ·ΜΕΩΝ. Lion, à dr. ; thyrses et ciste. Br. 36.
5735. *Valérien, fils*. Ῥ. ΠΑ·ΕΡΜΟΥ ΑΠΑΜΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 24.

ΑΡΡΙΑ

5736. Tête laurée et imberbe d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΑΠΠΙΑΝΩΝ. Caducée. Br. 16.
5737. ΒΟΥΛΗ. Tête voilée de la Boulé, à dr. Ῥ. ΕΠ·ΑΝΤΕΡ·ΑΡΧ·ΑΠΠΙΑΝΩΝ. Dionysos nu, debout. Br. 20.
5738. *Trajan*. ΑΙΤΗ·ΓΑΙ·ΠΛΑ·ΠΩΛΛΙΩΝΟΣ ΣΤΡ·Β·ΑΠΠΙΑΝΩΝ. Zeus aétrophore debout, à g. Br. 31.
5739. *Trajan*. Ῥ. ΑΙΤ·ΠΩΛΛΙΩΝΟΣ ΣΤ·Β·ΑΠΠΙΑΝΩΝ. Fleuve assis, à g. Br. 20.
5740. Autre exemplaire. Br. 21.
5741. *Géta*. Ῥ. ΕΠ·Λ·ΑΥΡ·ΚΥΝΤΙΑΝΟΥ ΓΡΑ·ΑΠΠΙΑΝΩΝ. Zeus assis, à g. Br. 25.
5742. *Philippe, fils*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΑΝΤΕΡΩΤΟΣ ΖΩΤΙΚ·ΑΡΧ·Α·ΑΠΠΙΑΝΩΝ. Zeus aétrophore debout, à g. Br. 26¹.

ΑΤΤΑΕΑ

5743. ΤΥΧΗ ΠΟΛΕΩΣ. Buste de Tyché, à dr. Ῥ. ΑΤΤΑΙΤΩΝ ΑΡΧ·ΑΣΚΛΗ. Pallas debout, à g. Br. 22.
5744. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. ΑΤΤΑΙΤΩΝ. Héros nu debout, à dr., le pied gauche sur une cuirasse et s'appuyant des deux mains sur son genou. Br. 18.

1. Waddington, *Voyage*, p. 13.

5745. *Trajan*. Ῥ. ΕΠ·ΑΝΘ·ΚΟΔΡΑΤ·ΑΤΤΑΕΙΤΩΝ. Zeus tenant le foudre, debout, à g. Br. 20.
5746. *Trajan*. Ῥ. ΑΤΤΑΙΤΩΝ. Buste imberbe du Démos, à dr. Br. 18.
5747. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΑΤΤΑΙΤΩΝ. Zeus tenant le foudre, debout, à g. Br. 17.
5748. *Caracalla*. Ῥ. ΣΤΡ·ΡΟΥΦΟΥ ΑΤΤΑΙΤΩΝ. Zeus tenant le foudre, debout; à côté de lui, un éphèbe nu debout, à dr., le pied gauche sur une cuirasse et s'appuyant des deux mains sur son genou. Br. 27. — Pl. X, fig. 14.
5749. *Caracalla*. Ῥ. ΣΤΡ·ΑΝΔΡΩΝΟΣ ΑΤΤΑΙΤΩΝ. Même type. Br. 26.
5750. *Plautille*. Ῥ. ΣΤΡ·Ι·ΠΟΛΥΒΙΑΝΟΥ ΑΤΤΑΙΤΩΝ. Victoire dans un bige au galop, à dr. Br. 27.

BRIA

5751. Buste de Zeus Sérapis, à dr. Ῥ. ΒΡΙΑΝΩΝ. Isis debout, à g. Br. 20. — Pl. X, fig. 15.
5752. *Julia Domna*. Ῥ. ΣΤΡΑ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ Α·ΒΡΙΑΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 29¹.

BRUZUS

5753. Buste de Dionysos, à dr. Ῥ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Aigle tenant une couronne. Br. 19.
5754. ΒΡΟΥΖΟΣ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ῥ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Hermès nu, debout. Br. 21.
5755. ΒΡΟΥΖΟΣ. Buste tourelé de Tyché, à g. Ῥ. ΡΟΥΦΙΝΟΣ ΒΡΟΥΣΗΝΩΝ ΑΝΕΘΗΚ. Tyché debout, à g. Br. 20². — Pl. X, fig. 16.
5756. ΒΟΥΛΗ. Tête voilée de la Boulé, à dr. Ῥ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Victoire allant à g. Br. 22.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 394.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 394.

5757. ΔΗΜΟC ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Tête imberbe du Démos, à dr. Ὶ. ΙΔΡΥΜΙΚΟC ΑΝΕΘΗΚΕΝ. Zeus tenant une patère, assis à g. Br. 19.
5758. *Julia Domna*. Ὶ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Poseidon debout, à dr. brandissant son trident. Br. 24.
5759. *Caracalla*. Ὶ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Zeus tenant le foudre, assis à g. Br. 24.
5760. *Géta*. Ὶ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 27.
5761. *Maximin et Maxime*. Ὶ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Asclépios et Hygie debout. Br. 30.
5762. *Gordien le Pieux*. Ὶ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Zeus assis dans un temple tétrastyle. Br. 27.
5763. Gordien. Ὶ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Déméter dans un bige de dragons, à dr. Br. 23.
5764. Gordien. Ὶ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Aigle. Br. 19.
5765. Gordien. Ὶ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 20.
5766. Gordien. Ὶ. ΒΡΟΥΖΗΝΩΝ. Asclépios, Hygie et Téléphore debout. Br. 28.

CADI

5767. Tête nue et imberbe d'Héraclès, à dr. Ὶ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Lion, à dr. Br. 15.
5768. Buste de Pallas, à dr. Ὶ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Dionysos drapé, debout à g. Br. 18.
5769. Tête de Dionysos, à dr. Ὶ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Artémis éphésienne, de face. Br. 18.
5770. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Buste voilé de la Boulé, à dr. Ὶ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 26.
5771. Même droit. Ὶ. [ΕΠΙ] ΓΑΙΟΥ ΛΟΝΓΟΥ ΑΡΧ·ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Zeus tenant le foudre, debout, à g. Br. 23.
5772. Même droit. Ὶ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Cybèle assise, à g., tenant une patère. Br. 28.
5773. ΔΗΜΟC. Tête imberbe du Démos, à dr. Ὶ ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Cybèle assise, à g., tenant une patère. Br. 20.
5774. ΙΕΡΟC ΔΗΜΟC. Buste radié du Démos, à dr. Ὶ. ΕΠΙ

ΑΥΡ·ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ ΠΑΜΦΙΛ·ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 31.

5775. ΕΙΕΡΟΣ (*sic*) ΔΗΜΟΣ. Tête jeune du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·ΚΑΔΟΗΝΩΝ, dans une couronne. Br. 27.

5776. ΙΕ ΙΑΙΡΟΣ (*sic*) ΔΗΜΟΣ. Tête jeune du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ ΑΡΧ·ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Personnage vêtu d'un chiton court serré à la taille, debout de face, détournant la tête; il étend le bras gauche et paraît brandir une pierre de la main dr. Br. 28.

5777. *Agrippine, jeune*. Ῥ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Artémis éphésienne de face. Br. 15.

5778. *Agrippine, jeune*. Ῥ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Héra Pronuba voilée, de face. Br. 17.

5779. *Hadrien*. Ῥ. ΕΠ·Μ·Ι·ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Zeus Laodiceus debout à g., drapé, tenant un foudre et un sceptre. Br. 23. — Pl. X, fig. 17.

5780. *Commode*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΙΛ·ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ ΑΡΧ·ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Asclépios et Hygie debout. Br. 30.

5781. *Crispine*. Ῥ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Artémis éphésienne, de face. Br. 19.

5782. *Septime Sévère*. Ῥ.ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. (*fruste*). Br. 37.

5783. *Julia Domna*. Ῥ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Déméter debout, de face. Br. 19.

5784. Autre exemplaire Br. 19.

5785. *Caracalla*. Ῥ. ΕΠΙ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Dionysos à demi nu, debout. Br. 26.

5786. *Caracalla*. Ῥ. ΕΠΙ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 24.

5787. *Caracalla*. Ῥ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Deux mains jointes. Br. 22.

5788. *Caracalla*. Ῥ. ΕΠΙ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ Β·ΤΟΥ ΦΙΛΟ·ΑΡΧ·ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Asclépios et Hygie debout. Br. 30.

5789. *Élagabale*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΜΗΝΙ·....ΚΑΔΟΗΝΩΝ ΣΕΒΑΣΤΑ ΟΜΟΒΩΜΙΑ. Urne sur deux cippes. Br. 38.

5790. *Julia Mamaea*. Ξ. ΕΠΙ ΑΙΑ·ΞΕΝΟΔΟΧΟΥ ΑΡΧ·ΚΑΔΟΗ-
ΝΩΝ. Hermès nu debout, à g. Br. 30.
5791. *Gordien le Pieux*. Ξ. ΕΠΙ Μ·Ι·ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ [ΟΥΜ·]ΑΡΧ·Α·
ΚΑΔΟΗΝΩΝ ΕΡΜΟΣ. L'Hermus assis, à g. Br. 36.
5792. *Gordien*. Ξ. ΕΠΙ Μ·Ι·ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΟΥΜ·ΑΡΧ·Α·ΚΑΔΟΗ-
ΝΩΝ. Zeus debout, à g., tenant une patère. Br. 38.
5793. *Gordien*. Ξ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΚΛΕΟΠΑΤΟΡΟΣ ΑΡΧ·ΤΟ·Β·
ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Dionysos à demi nu, debout, à g. Br. 37.
5794. *Trébonien Galle*. Ξ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ ΓΑΙΑΝΟΥ [ΑΡΧ·
Α·]ΤΟ·Β·ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Artémis éphésienne de face, dans
un temple tétrastyle. Br. 34.
5795. *Trébonien Galle*. Ξ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ ΓΑΙ·ΑΡΧ·Α·
ΤΟ·Β·ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Zeus aétophore debout, à g., dans
un temple tétrastyle. Br. 35.
5796. *Gallien*. Ξ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Dionysos debout, à g. Br. 29.
5797. *Gallien*. Ξ. ΚΑΔΟΗΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 31.

CERETAPA

5798. Tête imberbe d'Héraclès, coiffée de la peau de lion, à g.
Ξ. ΚΕΡΕΤΑΠΕΩΝ. Carquois, et peau de lion sur la
massue. Br. 16¹.
5799. *Antonin le Pieux*. Ξ. ΚΕΡΕΤΑΠΕΩΝ. Pallas debout, à g.
Br. 20.
5800. *Commode*. Ξ. ΔΙΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΚΕΡΕΤΑΠΕΩΝ. L'empereur
et Héraclès debout, se donnant la main. Br. 36².
5801. *Septime Sévère*. Ξ. ΚΕΡΕΤΑΠΕΩΝ (*sic*). Zeus Laodiceus
debout, à g. Br. 23.

CIBYRA

5802. Buste casqué de guerrier imberbe, à dr. Ξ. ΟΓΩΛΛΙΣ
ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Cavalier armé de la lance et du bouclier,
au galop, à dr.; étoile. R. 19 (3 gr. 07)³. — Pl. X,
fig. 18.

1. Waddington, *Voyage*, p. 16.

2. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1896, p. 97.

3. Pour cette drachme et les suivantes, voyez Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*,
p. 396; le même, *Porträtköpfe auf antiken Münzen*, p. 40.

5803. Même droit. $\text{R}.$ ΠΜ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Cavalier armé, au galop, à dr.; caducée. $\text{R}.$ 17 (2 gr. 23).
5804. Même droit. $\text{R}.$ ΙΟ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Même cavalier; mouche. $\text{R}.$ 15 (2 gr. 36).
5805. Buste casqué de guerrier imberbe, à dr. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ $\text{CM}.$ Zébu cornupète, à dr.; carré creux. Br. 12.
5806. Tête imberbe, à dr. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑ. Zébu cornupète, à dr. Br. 9.
5807. Tête imberbe, à dr. $\text{R}.$ Lég. fruste. Protome de zébu cornupète, à dr. Br. 11.
5808. Aigle sur un autel. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ, dans une couronne. Br. 15.
5809. Tête de Hélios, de face. $\text{R}.$ Protome de zébu cornupète, à dr. Br. 14.
5810. Tête de Méduse, de face. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Trépied. Br. 16.
5811. Tête voilée de femme, à dr. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Zébu cornupète, à dr. Br. 18.
5812. Buste imberbe, casqué, à dr. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΑΚ. Protome de cheval galopant, à dr. Br. 24.
5813. Têtes accolées des Dioscures, à dr. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΕΚ. Victoire érigeant un trophée. Br. 17.
5814. Tête de Zeus, à dr. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΕΚ. Apollon nu debout, à g. Br. 22.
5815. Tête imberbe, casquée, à dr. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΛΣ. Protome de zébu cornupète, à dr. Br. 16.
5816. ΔΗΜΟΣ. Tête imberbe du Démos, à dr. $\text{R}.$ ΚΑΙC·ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Hadès assis, à g., Cerbère à ses pieds. Br. 23.
5817. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟΣ. Tête imberbe du Sénat, à dr. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Mèn debout, à g. Br. 18.
5818. Buste imberbe d'un empereur (?), à dr. $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Zébu agenouillé, à dr. Br. 22.
5819. *Auguste.* $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Capricorne. Br. 17.
5820. *Auguste.* $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Zeus tenant le foudre, debout, à g. Br. 18.
5821. *Auguste.* $\text{R}.$ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ Ρ. Zeus tenant le foudre, debout, à g.; caducée. Br. 17.

5822. Auguste. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΣΕΒ... Tête de Livie, à dr Br. 18.
5823. Livie. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩ·Β. Zeus aétophore assis, à g. Br. 17.
5824. ΜΑΡΚΕΛΛΟΣ. Tête de Marcellus, à dr. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Aigle sur un cippe. Br. 19. — Pl. X, fig. 19.
5825. Autre exemplaire. Br. 18.
5826. Domitien. R̄. ΕΠΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ·ΚΛΑΥ·ΒΙΑΝΤΟΣ ΚΙΒΥ. Dionysos debout, à g. Br. 23¹.
5827. Domitien et Domitia. R̄. ΕΠΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΚΛΑΥ·ΒΙΑΝΤΟΣ ΚΙΒΥ. Zeus assis, à g., tenant une patère. Br. 23.
5828. Hadrien. R̄. [ΕΠΙ ΦΛ] Α·ΟΒΙΔΙΑΝΟΥ ΓΡΑ·ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Zeus assis, à g., tenant une patère. Br. 28².
5829. Antonin le Pieux. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Héraclès debout, à dr. Br. 36.
5830. Marc Aurèle. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 26³.
5831. Septime Sévère. R̄. ΚΑΙΣ·ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΕΠΙ ΠΟ·ΑΙΛ·ΚΑΠΙ·ΤΩΝΟΣ. Pallas debout, de face. Br. 35.
5832. Caracalla. R̄. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΕΤ·ΣΟΡ. Pallas assise, à g., ayant devant elle Tyché debout. Br. 38.
5833. Caracalla. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Corbeille d'osier. Br. 18.
5834. Géta. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Corbeille d'osier. Br. 20.
5835. Diaduménien. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 26.
5836. Diaduménien. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Corbeille d'osier. Br. 19.
5837. Élagabale. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΣΡΡ. Cybèle dans un bige de lions, de face. Br. 32. — Pl. X, fig. 20.
5838. Élagabale. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ. Fleuve assis, à g.; dans le champ, une corbeille d'osier. Br. 22.
5839. Sévère Alexandre. R̄. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ Κ·ΕΦΕΣΙΩΝ·Δ·ΝΕΩ·ΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ ΑΣ. Les deux Tychés de Cibyra et

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 731.

2. Waddington, *Voyage*, p. 17.

3. Voyez ci-après deux médaillons à l'effigie de Marc Aurèle, sous les nos 7069 et 7070.

d'Éphèse, debout de chaque côté d'un petit autel. Br. 34.
— Pl. X, fig. 21.

5840. *Julia Soemias*. Ὶ. ΚΑΙ-ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Hermès nu, assis, à g. Br. 21.
5841. *Maximin*. Ὶ. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 24.
5842. *Gordien le Pieux*. Ὶ. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Mèn debout, à g. Br. 26.
5843. *Gordien*. Ὶ. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 23.
5844. *Gordien*. Ὶ. ΚΙΒΥΡΑ[ΤΩΝ]. Aigle, les ailes éployées, de face. Br. 23.
5845. *Tranquilline*. Ὶ. ΚΙΒΥ[ΡΑΤΩΝ]. Tyché debout, à g. Br. 23.
5846. *Philippe, fils*. Ὶ. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΓΚΣ. Victoire allant à g. Br. 27.
5847. *Trajan Dèce*. Ὶ. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Corbeille dans un temple distyle à colonnes torses. Br. 25.
5848. *Etruscille*. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΕΤ·ΣΚΣ. Tyché debout, à g. Br. 30.
5849. *Gallien*. Ὶ. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Temple tétrastyle. Br. 27.

CIDYESSUS

5850. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ὶ. ΚΙΔΥΗΣΣΕΩΝ ΕΠΙ... Pallas debout, à dr. Br. 23.
5851. *Caracalla*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΡΧ·[ΠΡΩ·]ΠΕΙΣΩΝΟC Β·ΚΙΔΥΗC-ΣΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 24.
5852. *Géta*. Ὶ. ΚΙΔΥΗCΣΕΩΝ. Asclépios debout. Br. 19.
5853. *Philippe, père et fils*. Ὶ. ΕΠΙ·ΑΥΡ·ΜΑΡΚΟΥ ΑΡΧ·ΠΡΩ·ΤΟ·Β·ΚΙΔΥΗCΣΕΩΝ. Zeus assis, à g.; devant lui, Mèn debout et un petit autel. Br. 35. — Pl. X, fig. 22.

CLANNUDA

5854. Tête de Zeus, à dr. Ὶ. ΚΛΑΝΝΟΥΔΕΩΝ. Aigle sur un foudre, à dr. Br. 18¹.

¹ Waddington, *Voyage*, p. 20; Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numism.* t. VI, 1897, p. 209.

COLOSSÆ

5855. Tête de Zeus, à dr. Ὶ. ΚΟΛΟΣΣΗΝΩΝ. Foudre. Br. 18.
5856. Tête de Sérapis, à dr. Ὶ. ΚΟΛΟΣΧΗΝΩΝ. Isis debout, à g. Br. 18.
5857. ΚΟΛΟΣΧΗΝΩΝ. Tête de Sérapis, à dr. Ὶ. ΤΙ·ΚΛ·ΣΑΚΕΡΔΩΣ ΑΡΧΩΝ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 20.
5858. Variété. Br. 21.
5859. ΚΟΛΟΣΧΗΝΩΝ. Buste de Mèn, à dr. Ὶ. ΙΕΡΩ·ΑΝΕ·[ΘΗΚΕ]. Cerf, à g. Br. 16.
5860. ΦΙΛΟΠΑΠΠΟΣ. Buste de Pallas, à dr. Ὶ. ΚΟΛΟΣΧΗΝΩΝ. Loup, à dr. Br. 16.
5861. ΚΟΛΟΣΧΗΝΩΝ. Buste imberbe, radié, à dr. Ὶ. ΙΕΡΩ·ΝΥΜΟΣ ΑΝΕΘΗ. Le Lycus assis, à g. Br. 17.
5862. ΚΟΛΟΣΧΗΝΩΝ. Buste imberbe, radié, à g. Ὶ. Τ·ΑΠΟΛ·ΛΩΝΙΟΣ ΟΥΑ·ΑΝΕΘΗ. Le Lycus assis, à g. Br. 16.
5863. ΚΟΛΟΣΧΗΝΩΝ. Buste imberbe, radié, à dr. Ὶ. ΦΙΛΟ·ΠΑΠΠΟΣ ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ. Zeus aétophore debout, à g. Br. 26.
5864. Autre exemplaire (fruste). Br. 25.
5865. ΚΟΛΟΣΧΗΝΟΙΣ. Tête imberbe du Démos, à dr. Ὶ. ΦΙΛΟ·ΠΑΠΠΟΣ ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ ΚΟΛ. Déméter debout, à g. Br. 24.
5866. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Tête de la Boulé, à dr. Ὶ. ΚΟΛΟΣΧΗΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 20.
5867. ΔΗΜΟΣ ΚΟΛΟΣΧΗΝΩΝ. Tête du Démos, à dr. Ὶ. ΑΠΟΛΛΩ·ΝΙΟΣ Β·ΖΩΣΙΜΟΥ ΔΙΟΚΡΑΤΟΥΣ ΑΝΕΘΗΚΕ. Hélios dans un quadrige, de face. Br. 30. — Pl. X, fig. 23.
5868. Autre exemplaire. Br. 30.
5869. Même droit. Ὶ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ Β·ΖΩΣΙΜΟΥ ΔΙΟΚΡΑ·ΤΟΥΣ ΑΝΕΘΗΚΕ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 29.
5870. Même droit. Ὶ. Π·ΑΙΛΙΟΣ ΚΤΗΣΙΚΛΗΣ ΑΝΕΘΗΚΕΝ. Hélios radié, debout, de face (fruste). Br. 30.

5871. **ΙΕΡΑ** **ΚΥΝΚΛΗΤΟΣ**. Buste imberbe du Sénat, à dr.
Ῥ. ΚΟΛΟCCHNΩΝ. Artémis chasseresse allant à dr.
 Br. 24.
5872. *Caligula*. **Ῥ. ΚΟΛΟCCHNΩΝ**. Victoire allant à dr. Br. 23.
5873. *Antonin le Pieux*. **Ῥ. ΤΙ·ΑCΙΝΙΟC ΦΙΛΟΠΑΠΠΟC Ο**
ΓΡΑΜΜΑΤΕΥC ΚΟΛΟCCHNΩΝ. Artémis, à dr., tenant
 une branche d'olivier et accompagnée d'un cerf. Br. 35.
5874. *Sabine*. **Ῥ. ΙΕΡΩΝΥΜΟC ΑΝΕΘΗΚΕΝ ΚΟΛΟCCHNΩΝ**.
 Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 20.
5875. *Aelius Caesar*. **Ῥ. ...ΑΠΟΛΛΩΝΙΟC ΟΥΑ·ΑΝΕΘΗΚΕΝ**
ΚΟΛΟCCHNΩΝ. Artémis éphésienne, de face. Br. 32.
5876. *Marc Aurèle*. **Ῥ. CΑΚΕΡΔΩC ΑΡΧΩΝ ΚΟΛΟCCHNΩΝ**.
 Artémis chasseresse marchant, à dr. Br. 26.
5877. *Commode*. **Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΟC Β·ΤΟΥ ΖΩCΙΜΟΥ ΔΙΟΚΡΑ-**
ΤΟΥC ΑΝΕΘΗΚΕΝ ΚΟΛΟCCHNΩΝ. Artémis, à dr.,
 tenant une branche d'olivier et accompagnée d'un cerf.
 Br. 36.
5878. *Crispine*. **Ῥ. ΚΟΛΟCCHNΩΝ ΛΥΚΟC**. Le Lycus couché, à
 g. Br. 19.

COTIAEUM

5879. Tête de Zeus, à dr. **Ῥ. ΚΟ**. Lion, à g. Br. 14.
5880. Sur un flan lisse, en contremarque : **ΚΟΤΙ** et une tête
 laurée, à dr. Revers lisse. Br. 19¹.
5881. **ΔΗΜΟC**. Buste barbu du Démos, à dr. **Ῥ. ΕΠΙ ΑΠΟΛΛΩ·**
ΑΡ·ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 24.
5882. Même droit. **Ῥ. ΕΠΙΜΕΛ·ΕΡΜΟΥ·Β·ΚΟΤΙΑΕΩΝ**. Cybèle
 assise, à g. Br. 23.
5883. **ΔΗΜΟC**. Tête barbue du Démos, à dr. **Ῥ. ΚΟΤΙΑΕΩΝ**.
 Cybèle assise, à g. Br. 20.
5884. **ΔΗΜΟC**. Tête barbue du Démos, à g. **Ῥ. ΕΠΙ Γ·ΙΟΥ·**
ΠΟΝΤΙΚΟΥ ΑΡΧ·ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Cybèle assise, à g.
 Br. 21.

1. Waddington, *Voyage*, p. 21.

5885. ΔΗΜΟΣ. Tête barbue du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ Π·ΔΗΜΗΤΡΙΑΝΟΥ ΑΡΧ·ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 19.
5886. ΔΗΜΟΣ ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Tête imberbe du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ Π·ΑΙΛ·ΔΗΜΗΤΡΙΑΝΟΥ ΙΠΠ·ΑΡΧ·ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Apollon debout, à dr., appuyé sur son trépied. Br. 27.
5887. ΣΥΝΚΛΗΤΟΝ ΚΟΤΙΑΕΙΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. ΕΠΙ Κ·ΑΡΕΤΙΔΟΣ. Cybèle assise, à g. Br. 17.
5888. Même droit. Ῥ. ΕΠΙ ΚΛ·ΠΑΠΥΛΟΥ. Cybèle assise, à g. Br. 19.
5889. Même droit. Ῥ. ΕΠΙ Κ·ΣΕΚΟΥΝΔΟΥ. Même type. Br. 22.
5890. Tibère. Ῥ. ΕΠΙ ΜΑΡΚ·... ΛΕΠΙΔΟΥ [ΚΟΤΙΑ]ΕΩΝ. Zeus assis, à dr. Br. 22.
5891. Claude. ΚΛΑΥΔΙΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ ΚΟΤΙΑΕΙΣ. Tête de Claude, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ ΥΙΟΥ ΠΟΛΕΩΣ. Zeus nu, debout, à g., étendant le bras. Br. 20.
5892. Galba¹. ΓΑΛΒΑΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ. Tête de Galba, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΤΙ·ΚΛ·ΑΡΕΤΙΔΟΣ ΑΓΩΝΟΘΕΤΟΥ ΔΙΑ ΒΙΟΥ ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Même type. Br. 21.
5893. Vespasien. ΟΥΕΣΠΑΣΙΑΝΟΝ ΚΑΙΣΑ·ΚΟΤΙΑΕΙΣ. Tête de Vespasien, à dr. Ῥ. [ΕΠΙ ΤΙ·ΚΛ·ΑΡΕ]ΤΙΔΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΔ. Asclépios debout, à g. Br. 26.
5894. Vespasien. Ῥ. ΕΠΙ Κ·ΑΡΕΤΙΔΟΣ ΦΙΛΟΠΑ. Zeus nu debout, à g., étendant le bras. Br. 20.
5895. Variété. Br. 20.
5896. Vespasien. Ῥ. ΕΠΙ ΤΙ·ΚΛ·ΠΑΠΥΛΟΥ. Zeus nu debout, à g., étendant le bras. Br. 20.
5897. Domitia. Ῥ. ΕΠΙΜΕ·Τ·Φ·ΣΩΣΘΕΝΟΥΣ ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 23.
5898. Commode. Ῥ. ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Zeus assis, à dr. Br. 18.
5899. Julia Domna. ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 24.
5900. Julia Domna. Ῥ. ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Artémis chasseresse allant à g. Br. 23.
5901. Caracalla. Ῥ. ΕΠΙ Γ·ΙΟΥΛ·ΚΟΔΡΑΤΟΥ ΑΡΧ·ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 35.

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 733.

5902. Caracalla. \mathfrak{R} . $\epsilon\pi\iota$ $\Gamma\cdot\text{IOY}\Lambda\cdot\text{KO}\Delta\text{PATOY APX}\cdot\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$.
Cybèle debout, à g. Br. 30.
5903. Caracalla. \mathfrak{R} . $\epsilon\pi\iota$ $\text{M}\cdot\text{AYP}\cdot\text{M}\epsilon\text{N}\epsilon\Lambda\cdot\text{B}\cdot\text{APX}\cdot\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$.
Zeus assis, à g. Br. 25.
5904. *Macrin*. \mathfrak{R} . $\epsilon\pi\iota$ $\Delta\text{HMHTPIANOY KE}\lambda\epsilon\text{POC APX}\cdot\text{KO}$
 $\text{TIA}\epsilon\Omega\text{N}$. Zeus assis, à g. Br. 26.
5905. *Diaduménien*. \mathfrak{R} . $\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$. Deux mains jointes. Br. 20.
5906. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{R} . $\epsilon\pi\iota$ $\text{P}\cdot\text{AII}\cdot\text{EPMA}\Phi\text{ILOUY APX}\cdot$
 $\dots\text{IANOY AP}\cdot\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$. Asclépios, Hygie et Télésp
phore debout. Br. 32.
5907. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{R} . $\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$. Artémis chasseresse
allant à dr. Br. 20.
5908. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{R} . $\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$. Deux mains jointes.
Br. 17.
5909. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{R} . $\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$, dans une couronne.
Br. 17.
5910. *Julia Mamaea*. \mathfrak{R} . $\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$. Deux mains jointes.
Br. 18.
5911. *Maximin*. \mathfrak{R} . $\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$. Pallas debout, à g. Br. 23.
5912. *Maximin*. \mathfrak{R} . $\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$. Deux mains jointes. Br. 17.
5913. *Maxime*. \mathfrak{R} . $\epsilon\pi\iota$ $\text{P}\cdot\text{AI}\cdot\text{EPMA}\Phi\text{ILOUY A}\cdot\text{APX}\cdot\text{B}\cdot\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$.
Tyché debout, à g. Br. 25.
5914. *Maxime*. \mathfrak{R} . $\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$, dans une couronne. Br. 16.
5915. *Philippe, père*. \mathfrak{R} . $\epsilon\pi\iota$ $\Gamma\cdot\text{IOY}\cdot\text{PONTIKOY APXIEP}[\epsilon\Omega\text{C}]$
 $\text{KOTIA}\epsilon\Omega\text{N}$. Asclépios, Hygie et Télésp
phore debout.
Br. 28.
5916. *Philippe, père*. \mathfrak{R} . $\epsilon\pi\iota$ $\text{AYP}\cdot\text{M}\epsilon\text{NAN}\Delta\text{POY}\cdot\text{APX}\cdot\text{KOTIA}$
 $\text{E}\Omega\text{N}$. Même type. Br. 27.
5917. *Philippe, père*. \mathfrak{R} . $\epsilon\pi\iota$ $\text{AYP}\cdot\text{M}\epsilon\text{NAN}\Delta\text{POY APX}\cdot\text{KOTIA}$
 $\text{E}\Omega\text{N}$. Cybèle dans un char traîné par deux lions, à g.
Br. 26.
5918. *Otacilie*. \mathfrak{R} . $\epsilon\pi\iota$ $\text{IOY}\Lambda\cdot\text{KO}\Delta\text{PATOY YIOY IPP}\cdot\text{AP}\cdot\text{KOTIA}$
 $\text{E}\Omega\text{N}$. Tyché debout. Br. 27.
5919. Variété. Br. 25.
5920. *Otacilie*. \mathfrak{R} . $\epsilon\pi\iota$ $\Gamma\cdot\text{IOY}\Lambda\cdot\text{PONTIKOY APXIEPE}\Omega\text{C KOTIA}$
 $\text{E}\Omega\text{N}$. Héraclès terrassant un cerf, à dr. Br. 25.

5921. Otacilie. Ῥ. ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 20.
 5922. Philippe, fils. Ῥ. ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Deux mains jointes. Br. 17.
 5923. Valérien, père. Ῥ. ΕΠΙ Π·ΑΙ·ΔΗΜΗΤΡΙΑΝΟΥ ΙΠ·ΑΡΧ·
 ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Cybèle dans un char traîné par des lions.
 à g. Br. 26. — Pl. XI, fig. 4.
 5924. Autre exemplaire. Br. 24.
 5925. Valérien, père. Ῥ. Même lég. Cybèle sur un lion allant
 à dr. Br. 29.
 5926. Autre exemplaire. Br. 22.
 5927. Valérien, père. Ῥ. Même lég. Asclépios et Hygie debout.
 Br. 24.
 5928. Gallien. Ῥ. ΚΟΤΙΑΕΩΝ. Deux mains jointes. Br. 16.

DIONYSOPOLIS

5929. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΙΤΩΝ. Tête de Dionysos, à dr. Ῥ. ΧΑΡΙ-
 ΞΕΝΟΣ. Ciste. Br. 14.
 5930. Tête de Dionysos, à dr. Ῥ. ΔΙΟΝΥΣΟ... ΙΟΛΛΑΣ. Ciste.
 Br. 20.
 5931. Buste de Dionysos, à dr. Ῥ. ΔΙΟΝΥΣΟΠ·ΙΟΛΛΑΣ ΜΗ-
 ΝΟΔΩ. Dionysos à demi nu, debout, à g., avec une
 panthère. Br. 21. — Pl. XI, fig. 2.
 5932. Buste de Sérapis, à dr. Ῥ. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Hermès
 nu, debout, à g. Br. 21.
 5933. Tête de Silène, à dr. Ῥ. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Ciste.
 Br. 15.
 5934. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Buste de la Boulé, à dr. Ῥ. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟ-
 ΛΕΙΤΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 23.
 — Pl. XI, fig. 3.
 5935. ΔΗΜΟΣ. Tête imberbe du Démos, à dr. Ῥ. ΔΙΟΝΥΣΟ-
 ΠΟΛΕΙΤΩΝ ΜΑΙΑΝΔΡΟΣ. Le Méandre assis, à g. Br.
 24.
 5936. Auguste. Ῥ. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Zeus aétophore
 debout, à g. Br. 18.
 5937. Auguste. Ῥ. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΙΤΩΝ ΑΡΙΣΤΟΣ ΑΡΙΣΤΟΥ.
 Zeus aétophore debout, à g. Br. 19.

5938. *Hadrien*. Ὶ. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Dionysos assis, à g.
Br. 30.
5939. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Torche.
Br. 18.
5940. *Julia Domna*. Ὶ. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΧΑΡΗΣ Β·ΑΝΕΘΗ-
ΚΕΝ. Tyché debout, à g. Br. 29.
5941. *Caracalla*. Ὶ. ΧΑΡΗΣ Β·ΙΕΡΕΥΣ ΔΙΟΝΥΣΟΥ ΔΙΟΝΥΣΟ-
ΠΟΛΕΙΤΩΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ. Zeus à demi-nu, debout, à g.
Br. 36¹.
5942. *Annia Faustina*. Ὶ. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Déméter voilée,
debout, de face. Br. 29.
5943. *Julia Maesa*. Ὶ. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Même type.
Br. 25².

DOCIMEUM

5944. ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Buste de Pallas, à dr. Ὶ. ΑΗΓΑΠΕΝΟΝ ΣΕ (?)
Le mont Persis. Br. 16.
5945. Tête d'Hermès, à dr. Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Télésphore debout.
Br. 15.
5946. Tête de Sérapis, à dr. Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Isis debout, à g.
Br. 15.
5947. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ.
Hermès nu, debout, à g. Br. 15.
5948. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Le
mont Persis. Br. 18.
5949. ΔΟΚΙΜΟΣ. Tête nue, imberbe, de Docimos, à dr. Ὶ.
ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Hermès nu, debout, à g. Br. 20.
5950. ΔΟΚΙΜΟΣ. Tête nue, imberbe, de Docimos, à dr. Ὶ.
ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Asclépios nu, debout. Br. 22.
5951. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Tête imberbe du Sénat, à dr.
Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 24.
5952. Autre exemplaire. Br. 24.
5953. *Claude*. Ὶ. ΕΠΙ ΚΟΡΒΟΥΛΩΝΟΣ ΑΝΘΥΠ·ΔΟΚΙΜΕΩΝ.
Cybèle debout, de face, entre deux lions. Br. 19.

1. Voyez ci-après un médaillon à l'effigie d'Élagabale, sous le n° 7071.

2. Waddington, *Voyage*, p. 21.

5954. *Néron*. Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Cybèle debout, de face, entre deux lions. Br. 20.
5955. *Domitia*. Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Artémis éphésienne, debout, de face. Br. 21.
5956. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Temple hexastyle. Br. 24.
5957. Autre exemplaire. Br. 26.
5958. *Faustine, jeune*. Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Temple hexastyle. Br. 24.
5959. Même description. Br. 26.
5960. *Faustine, jeune*. κ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Hygie debout, à g. Br. 17.
5961. *Lucius Vêrus*. Ὶ. ΕΠΙ·Α·ΑΡΜΑ·ΑΛΕΞΑΝ·ΑΡΧΟΝΤΟΣ·Α·ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Pallas Promachos debout, à dr. Br. 31.
5962. *Julia Domna*. Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 23.
5963. *Gordien le Pieux*. Ὶ. ΔΟΚΙΜΕΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Asclépios, Hygie et Télésphore. Br. 30.

DORYLÉE

5964. *Titus*. Ὶ. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ ΙΤΑΛΙΚΩ ΑΝΘΥΠΑΤΩ. Zeus tenant le foudre, assis à g. Br. 19.
5965. *Domitien*. Ὶ. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ. Zeus tenant le foudre, debout, à g. Br. 17.
5966. *Trajan*. Ὶ. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ ΜΕΛΗΝΟΣ. Zeus assis, à g., un aigle derrière lui. Br. 34. — Pl. XI, fig. 4.
5967. Variété. Br. 33.
5968. *Commode*. Ὶ. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 32.
5969. *Commode*. Ὶ. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ. Asclépios debout. Br. 31.
5970. *Commode*. Ὶ. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 25.
5971. *Diaduménien*. Ὶ. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ. Artémis chasseresse, allant à dr. Br. 24.
5972. *Élagabale*. Ὶ. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ. Némésis debout, à g. Br. 25.
5973. *Julia Mamaea*. κ. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 24.
5974. *Maximin*. Ὶ. ΕΠΙ ΠΑΥΛΟΥ ΑΡΧ·ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ. Le Thymbrius assis, à g. Br. 31.

5975. *Gordien le Pieux*. ῥ. ΕΠΙ ΑΤΤΙΚΟΥ ΑΡΧ·ΤΟ·Β·ΔΟΥ-
ΛΑΕΩΝ. Deux éphèbes sacrifiant sur un autel au-dessus
duquel vole un aigle. Br. 37.
5976. *Gordien*. ῥ. ΔΟΥΥΛΑΕΩΝ. Némésis debout, à g. Br. 22.
5977. *Philippe, père*. ῥ. ΔΟΥΥΛΑΕΩΝ. Sérapis assis, à g. Br. 24.
5978. *Philippe, père*. ῥ. ΔΟΥΥΛΑΕΩΝ. Némésis debout, à g.
Br. 24.
5979. *Otacilie*. ῥ. ΔΟΥΥΛΑΕΩΝ. Dionysos nu, debout, accoudé
sur un cep de vigne. Br. 29.
5980. *Philippe, fils*. ῥ. ΕΠΙ ΤΙΜΑΙΟΥ ΑΡΧ·ΔΟΥΥΛΑΕΩΝ. Cybèle
sur un lion, à dr. Br. 30.

EPICLETUS

5981. Buste de Pallas, à dr. ῥ. ΕΠΙΚΤΗΤ. Cheval à dr. et palme;
monogr. Br. 19. — Pl. XI, fig. 5.
5982. Même droit. ῥ. ΕΠΙΚΤΗ·ΓΑΙΟΥ ΞΕ Β. Cheval à dr. et
palme. Br. 18¹.

EUCARPIA

5983. Tête de Sérapis, à dr. ῥ. [ΕΥΚΑΡ]ΠΕΩΝ. Pallas debout, à
g. Br. 20.
5984. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Tête nue d'Hermès, à dr. ῥ. ΕΠΙ Γ·ΚΛ·
ΦΛΑΚΚΟΥ. Croissant sur un bucrane; au dessus, deux
étoiles. Br. 16.
5985. Autre exemplaire. Br. 17.
5986. ΕΥΚΑΡΠΕΙΑ. Buste de Tyché tourelée, à dr. ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ.
Tyché debout, à g. Br. 21.
5987. ΒΟΥΛΗ ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Buste voilé de la Boulé, à dr. ῥ.
ΕΠΙ ΠΕΔΙΑΣ ΣΕΚΟΥΝΔΗΣ. Hermès nu, debout, à g. Br. 18.
5988. ΔΗΜΟΣ ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Buste imberbe du Démos, à dr.
ῥ. ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣ Γ·ΚΛ·ΦΛΑΚΚΟΥ. Artémis debout,
entre un cerf et une nymphe. Br. 25².
5989. Même droit. ῥ. ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΙΣΗΣ ΠΕΔΙΑΣ ΣΕΚΟΥΝΔΗΣ.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 398.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 399.

- Artémis debout entre un cerf et une nymphe. Br. 26.
— Pl. XI, fig. 6.
5990. *Auguste*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΙΤΙΚΟΥ ΛΥΚΙΔΑΣ ΕΥΞΕΝΟΥ. Némésis debout. Br. 19.
5991. Autre exemplaire. Br. 18.
5992. *Livie*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΙΤΙΚΟΥ·ΑΠΦΙΑ·ΙΕΡΗΑ, en quatre lignes. Br. 14.
5993. Autre exemplaire. Br. 13.
5994. *Sabine*. Ῥ. ΕΠΙ ΠΕΔΙΑΣ ΣΕΚΟΥΝΔΗΣ ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Cybèle debout de face, entre deux lions. Br. 22.
5995. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΕΠΙ Γ·ΚΛ·ΦΛΑΚΚΟΥ ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 20.
5996. *Géta*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Artémis debout, de face, entre un cerf et une nymphe. Br. 26.
5997. *Maximin*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Asclépios debout. Br. 25.
5998. *Maximin*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Hermès nu, debout. Br. 25.
5999. *Maximin et Maxime*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Poseidon nu, debout, à dr. Br. 29.
6000. Autre exemplaire (fruste). Br. 30.
6001. *Maximin et Maxime*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Tyché tourelée, assise à g., tenant des épis. Br. 30.
6002. *Maxime*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 20.
6003. *Maxime*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Cybèle debout, de face, entre deux lions. Br. 21.
6004. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 29.
6005. *Trébonien Galle*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Tyché tourelée assise, à g., tenant des épis. Br. 25.
6006. *Trébonien Galle*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Tyché debout dans un temple tétrastyle. Br. 24.
6007. *Volusien*. Ῥ. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ. Artémis debout, de face, entre un cerf et une nymphe. Br. 23.

EUMENIA

6008. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ, dans une couronne de chêne. Br. 15.

6009. Même droit. Ὶ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΒΑΧ. Couronne. Br. 18.
6010. Variété, avec ΔΙ. Br. 19.
6011. Buste de Pallas, à dr. Ὶ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Victoire allant à g. Br. 22.
6012. Variété. Au revers, ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΔΙΟΝΥΣ. Br. 22.
6013. Variété, avec ΔΙΟΣΚΟΥ. Br. 22.
6014. Variété, avec ΜΕΝΕ. Br. 20.
6015. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ὶ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Hermès nu debout, à g. Br. 15.
6016. Autre exemplaire. Br. 15.
6017. Buste de Dionysos, à dr. Ὶ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 18. — Pl. XI, fig. 7.
6018. Tête d'Hermès, à dr. Ὶ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 15.
6019. ΕΥΜΕΝΕΙΑ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ὶ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 21.
6020. ΔΗΜΟΣ. Tête imberbe du Démos, à dr. Ὶ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑΙΩΝ. Tyché debout dans un temple hexastyle (type barbare). Br. 37.
6021. ΔΗΜΟΣ ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Tête du Démos, à dr. Ὶ. ΓΛΑΥΚΟΣ. Le Glaucus couché, à g. Br. 19.
6022. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ὶ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Amazone à cheval au pas, à dr. Br. 23.
6023. Même droit. Ὶ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑΙΩΝ. Amazone à cheval au pas, à dr. Br. 24¹.
6024. *Auguste*. Ὶ. ΟΥΑΛΕΡΙΟΣ ΖΜΕΡΤΟΡΙΞ ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Taureau cornupète, à dr. Br. 18.
6025. Autre exemplaire. Br. 18.
6026. *Auguste*. Ὶ. ΚΛΕΩΝ ΑΓΑΠΗΤΟΣ ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Zeus debout, à g., tenant une patère. Br. 20.
6027. *Auguste*. Ὶ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΕΠΙΓΟΝΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ. Trépied. Br. 18.
6028. *Livie*. Ὶ. ΚΛΕΩΝ ΑΓΑΠΗΤΟΣ ΕΥΜΕΝΕΩΝ, dans une couronne. Br. 15.

1. Waddington, *Voyage*, p. 23.

6029. *Néron*¹. Ῥ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΙΟΥΛΙΟΣ ΚΛΕΩΝ ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ
ΑΣΙΑΣ. Apollon nu, debout, à g., tenant une bipenne
et un corbeau. Br. 19.
6030. Variété. Br. 18.
6031. Variété. Br. 19.
6032. *Agrippine, jeune*. Ῥ. ΒΑCCA ΚΛΕΩΝΟC ΑΡΧΙΕΡΗΑ
ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Tête de lion, à dr. Br. 16.
6033. *Domitien*. Ῥ. ΕΙCΑΝ[ΓΙΛΑ]ΝΤΟC Μ·ΚΛ·ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟΥ
ΑΡΧΙ·ΑCΙΑC ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Amazone à cheval au pas,
à dr. Br. 23.
6034. *Domitien*. Ῥ ΕΙCΑΝΓΙΛΑΝΤΟC Μ·ΚΛ·ΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟΥ
[ΑΡΧΙ·ΑCΙ]ΑC ΕΥΜΕΝΕΩΝ. Apollon nu, debout, à g.
tenant une bipenne et un corbeau. Br. 21.
6035. *Hadrien*. ΑΔ[ΡΙΑΝΟC ΚΑΙCΑΡ] ΟΛΥΜΠΙΟC ΠΑΝΕΛΛΗ-
ΝΙΟC. Buste d'Hadrien, à dr. Ῥ. [ΕΥ]ΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑΙΩΝ.
Artémis éphésienne dans un temple hexastyle. Br. 34.
6036. *Hadrien*. Ῥ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΗΡΑ ΑΡΓΕΙΑ. Héra argienne
assise, à g., tenant une pomme et un sceptre. Br. 30.
6037. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑΙΩΝ. Dionysos
assis dans un char conduit par un bouc et une panthère;
un Eros jouant de la double flûte est sur le bouc, et un
Bacchant, jouant de la lyre, est debout sur le char, à
côté de Dionysos. Br. 25. — Pl. XI, fig. 8.
6038. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑΙΩΝ. Victoire
immolant un taureau. Br. 26.
6039. Variété. Br. 25.
6040. *Septime Sévère*. Ῥ. ΓΛΑΥΚΟC ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑΙΩΝ. Le
Glaucus assis, à g. Br. 22.
6041. *Géta*. Ῥ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑΙΩΝ. Amazone à cheval, au pas,
à dr. Br. 26. — Pl. XI, fig. 9.
6042. *Maxime*. Ῥ. . . .ΝΕΩΝ ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΟΜΟΝΥΑ. Deux
Tychés debout, se donnant la main. Br. 29.
6043. *Philippe, père*. Ῥ. ΕΠ. . . .Υ·ΑΡΧΙ·ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧ. Tyché
debout, à g. Br. 29.

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Munzen*, p. 735.

6044. *Volusien*. Ῥ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑ·ΕΠΙ ΑΓΩΝ·ΙΟΥΛ·ΘΕΟΦΙ·
ΛΟΥ. Tyché debout, à g. Br. 31. — Pl. XI, fig. 10.
6045. *Gallien*. Ῥ. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑΙΩΝ. Artémis éphésienne
dans un temple hexastyle. Br. 40.

EUMENIA-FULVIA ¹

6046. Tête de la Victoire, avec les traits de Fulvie, femme de
Marc Antoine, à dr. Ῥ. ΦΟΥΛΟΥΙΑΝΩΝ ΣΜΕΡΤΟ·
ΡΙΓΟ[Σ] ΦΙΛΩΝΙΔΟ[Υ]. Pallas allant à g. Br. 20. —
Pl. XI, fig. 11.

GRIMENOTHYRES

6047. Tête laurée, imberbe, à dr. Ῥ. ΓΡΙΜΕΝΟΘΥΡΕΩΝ. Mên
debout, à g. Br. 17.
6048. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΓΡΙΜΕΝΟΘΥ·
ΡΕΩΝ. Hermès nu, debout, à g. Br. 17.
6049. ΕΠΙ Μ·ΤΥΛΛΙ. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ.
ΓΡΙΜΕΝΟΘΥΡΕΩΝ. Hermès nu, debout, à g. Br. 16.
6050. ΕΠΙ Λ·ΤΥΛΛΙΟΥ. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΓΡΙΜΕΝΟΘΥ·
ΡΕΩΝ. Pallas debout, à dr. Br. 19. — Pl. XI, fig. 12.
6051. ΕΠΙ ΛΟΥΚΙ·ΤΥΛ. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΓΡΙΜΕΝΟΘΥ·
ΡΕΩΝ. Pallas debout, à dr. Br. 20.
6052. ΕΠΙ·Μ·ΤΥΛΛΙ. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΓΡΙΜΕΝΟΘΥΡΕΩΝ.
Pallas debout, à dr. Br. 18.
6053. ΕΠΙ·Μ·ΤΥΛΛΙ. Tête voilée de Déméter, à g. Ῥ. ΓΡΙΜΕΝΟ·
ΘΥΡΕΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 18.
6054. ΔΗΜΟΣ. Buste barbu du Démos, à dr. Ῥ. ΓΡΙΜΕΝΟΘΥ·
ΡΕΩΝ. Zeus assis, à g. Br. 19.
6055. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ.
ΕΠΙ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥ ΑΠΟ ΓΡΙ. Héraclès nu, debout,
à g. Br. 23 ².

1. Waddington, dans la *Revue numismatique*, 1853, p. 248; cf. *Numismatic Chronicle*, 1873, p. 321.

2. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 736.

6056. Même droit. Ῥ. ΕΠΙ Λ·ΤΥΛΛΙΟΥ ΓΡΙΜΕΝΟΘΥΡΕ. Mén debout, à g. Br. 23.
6057. *Trajan*. Ῥ. ΕΠΙ Λ·ΤΥΛΛΙΟΥ ΓΡΕΙΜΕΝΟΘΥ. Asclépios et Hygie debout. Br. 25.
6058. *Sabine*. Ῥ. ΓΡΙΜΕΝΟΘΥΡΕΩΝ. Pallas debout, à dr. Br. 20.

HADRIANOPOLIS-SEBASTÉ

6059. ΒΟΥΛΗ. Buste voilé de la Boulé, à dr. Ῥ. ΣΕΒΑ·ΑΔΡΙΑ. Aigle. Br. 16.
6060. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡΑ·ΔΙΟΔ·ΦΙΛΟΞ·ΤΟΥ Κ·ΓΙΟΥ ΑΔΡΙΑΝΟΠ. L'Abondance debout, à g. Br. 27.
6061. *Septime Sévère*. Ῥ. ΑΔΡΙΑ·ΑΡΧ·ΠΟΤΕΙΤ[ΟΥ]. Tyché debout, à dr., posant le pied sur une proue, tenant une corne d'abondance et s'appuyant sur une rame. Br. 23¹. — Pl. XI, fig. 13.
6062. *Septime Sévère*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝ·ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΟΔΗΜ. Tyché debout, à g. Br. 23.
6063. *Septime Sévère*. Ῥ. ΣΕΒ·ΑΔΡΙΑΝΟ. Tyché debout, à g. Br. 22.
6064. *Septime Sévère*. Ῥ. ΣΕΒ·ΑΔΡΙΑΝΟΠΟ·ΕΠΙ ΜΝΗΣ. Tyché debout, à g. Br. 21.
6065. *Septime Sévère*. ΣΕΒ·ΑΔΡΙΑΝΟΠΟ·ΕΠΙ ΜΝΗΣ·ΙΕΡΟ. Tyché debout, à g. Br. 22.
6066. *Julia Domna*. Ῥ. ΣΕΒ·ΑΔΡΙΑΝΟΠΟ. Tyché debout, à g. Br. 23.
6067. *Julia Domna*. Ῥ. ΑΔΡΙ·ΑΡΧ·ΠΟΤΕΙΤ. Victoire debout, à dr., le pied sur un globe et tenant un bouclier Br. 21.
6068. *Caracalla*. Ῥ. ΣΕΒΑ·ΑΔΡΙΑΝΟΠΟ·ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΟΔΗΜΟΥ. Tyché debout, à g. Br. 33.
6069. *Caracalla*. Ῥ. ΑΔΡΙΑ·ΑΡΧ·ΠΟΤΕΙΤΟ[Υ]. Tyché debout, à g. Br. 21.
6070. *Caracalla*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟ·ΟΠΙΛ (*sic*) ΑΡΧ·ΚΑΛΛΙΚΡΑΤΟΥΣ·Β.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 400.

Némésis debout, à dr.; à ses pieds, un griffon et une roue. Br. 32.

6071. *Géta*. Ῥ. ΑΔΡΙΑ·ΑΡΧ·ΠΟΤΕΙΤΟΥ. Tyché debout, à g. Br. 21.
6072. *Géta*. Ῥ. ΣΕΒ·ΑΔΡΙΑΝΟΠΟ. Tyché debout, à g. Br. 21.
6073. *Élagabale*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΙ·ΣΕ. Femme debout, à g., tenant une palme et sacrifiant sur un autel. Br. 23.
6074. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΣΕΒ·ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛ·ΑΡΧ·ΑΥΡ·ΒΕΙ·ΒΙΟΥ ΔΙΟΦΑΝΤΟΥ. Victoire allant à g. Br. 33.
6075. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΠΙ ΜΗΗΣΙ·ΘΕΟΥ ΕΡΜΟ...ΣΕΒ. Tyché debout, à g. Br. 34.
6076. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΣΕΒ·ΑΔΡΙΑΝΟ·ΕΠΙ ΑΜΙΑΝΤΟΥ ΚΑΡΜΕΙΟΣ. Le Carmius assis, à g. Br. 27¹. — Pl. XI, fig. 14.
6077. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΣΕΒΑ·ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙ. Aigle. Br. 17.
6078. *Maximin*. Ῥ. ΣΕΒ·ΑΔΡΙΑΝΟΠ·ΕΠΙ ΑΡΧ·ΚΑΛΠΟΥΡΝΙΟΥ·Β·ΚΑΡΜΕΙΟΣ. Le Carmius assis, à g. Br. 24.
6079. *Maximin*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙ·ΕΠΙ ΑΡΧ·ΛΟΥΚΙΟΥ. Victoire tressant des bandelettes sur la tête d'un bœuf, à g. Br. 25.
6080. *Maximin*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛ·ΕΠΙ ΑΡΧ·ΛΟΥΚΙΟΥ ΣΒ. Personnage barbu, debout, tenant un bâton autour duquel est enroulé un dauphin; à ses pieds, une petite figure de captif agenouillé, les mains derrière le dos. Br. 32.
6081. *Balbin*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤ·ΕΠΙ ΑΡΧ·ΛΟΥΚΙΟΥ·[C]ΕΒ. Hygie debout, à g. Br. 34.
6082. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟ·ΕΠΙ ΑΡΧ·ΚΑΙΚΙΝΟΥ Β·ΣΕΒ. Tyché debout, à g. Br. 35.
6083. *Gordien*. Ῥ. ΑΔΡΙΑΝΟΠΟΛ·ΕΠΙ ΑΡΧ·ΚΑΙΚΙΝΟΥ Κ·ΣΒ. Zeus assis, à g. Br. 34.
6084. *Philippe, fils*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΡΧ·ΡΟΥΦΟΥ Σ·ΑΔΡΙΑΝΟ. Le Carmius assis, à g. Br. 25.

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 737.

HIERAPOLIS

6085. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΙΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. Apollon Musagète debout, à dr. Br. 16¹. — Pl. XI, fig. 15.
6086. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΔΟΥΡΥΚΑΝ[ΟΣ] ΙΕΡΟΠΟΛΕ. Apollon Musagète debout, à dr. Br. 18.
6087. Tête de Dionysos, à dr. Ῥ. ΙΕΡΟΠΟΛ[ΕΙΤΩΝ] ΔΟΥΡΥΚΑΝΟΣ. Pallas nicéphore assise, à g. Br. 20.
6088. ΣΕΥΣ ΒΩΣΙΟΣ. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Amazone à cheval, au pas, à dr. Br. 22². — Pl. XI, fig. 16.
6089. ΣΕΥΣ ΤΡΩΙΟΣ. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon Musagète debout, à dr. Br. 28.
6090. ΣΕΥΣ ΤΡΩΙΟΣ. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Amazone debout, à g., tenant la bipenne et une branche de laurier. Br. 27³. — Pl. XI, fig. 17.
6091. Tête de Sérapis, à dr. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΙΤΩΝ ΧΡΥΣΟΡΟΑΣ. Le Chrysoroas assis, à g. Br. 20.
6092. Buste d'Asclépios, à dr. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Némésis ailée debout, à g., soulevant sur son sein le bord de son péplos. Br. 19.
6093. Tête d'Asclépios, à dr. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟ[ΛΕΙ]ΤΩΝ. Hygie debout, à dr. Br. 17.
6094. Buste de Pallas, à g. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Hermès nu, debout, à g. Br. 20.
6095. Buste de Pallas, à dr. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Némésis debout, à g., soulevant sur son sein le bord de son péplos. Br. 17. — Pl. XI, fig. 18.
6096. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Aigle. Br. 16.

1. L'ethnique de Hiérapolis est généralement ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ, mais on trouve quelquefois ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ; dans ce dernier cas, il faut éviter de confondre les monnaies de Hiérapolis avec celles de Hiéropolis.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 401.

3. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 738.

6097. Buste d'Hermès, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Pallas Promachos debout, à dr. Br. 20.
6098. Tête de Dionysos, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Asclépios et Hygie debout. Br. 23.
6099. Buste de Sélééné, sur un croissant, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Némésis ailée debout, à g., soulevant sur son sein le bord de son péplos. Br. 20. — Pl. XI, fig. 19.
6100. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Buste d'Artémis, à g. Ϝ . ΧΡΥΣΟΡΟΑΣ . Le Chrysoroas assis, à g. Br. 27.
6101. Buste d'Apollon, avec le carquois, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Cybèle assise, à g. Br. 25.
6102. Tête d'Apollon, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Femme assise, à g., tenant une Victoire et un sceptre. Br. 20.
6103. ΑΡΗΓΕΤΗΣ . Buste d'Apollon, à dr., avec la lyre. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Artémis éphésienne debout, de face. Br. 29.
6104. Même droit. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Cybèle assise, à g. Br. 30.
6105. Buste radié de Hélios, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Némésis ailée, debout, à g. Br. 17.
6106. Même droit. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Taureau, à dr. Br. 15.
6107. ΛΑΙΡΒΗΝΟΣ . Buste radié de Hélios, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Apollon Musagète debout, à dr. Br. 25. — Pl. XI, fig. 20.
6108. Même droit. Ϝ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ}$. L'Équité debout, à g. Br. 24.
6109. Même droit. Ϝ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟ[ΡΩΝ]}$. La Louve allaitant les Jumeaux. Br. 23.
6110. Même droit. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ; dans une couronne, ΠΥΘΙΑ . Br. 22.
6111. Même droit. Ϝ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ}$; dans une couronne, ΑΚΤΙΑ . Br. 25.
6112. Même droit. Ϝ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Κ·ΕΦΕΣΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ}$. Deux mains jointes. Br. 23. — Pl. XI, fig. 21.

6113. Même droit. Ϝ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Κ·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ}$. Deux mains jointes (fruste). Br. 24.
6114. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Buste d'Apollon, à dr., avec la lyre. Ϝ . $[\text{ΜΟΥΟΣ ΤΟ}] \text{ΡΡΗΒΟΣ}$. Mopsos et Torrèbos debout en regard, tenant entre eux une statuette de Némésis. Br. 36.
6115. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Buste d'Apollon, à dr., avec la lyre. Ϝ . ΘΕΑ ΡΩΜΗ . Rome assise, à g. Br. 31.
6116. ΙΕΡΑΠΟΛΙΣ . Buste de Tyché, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Némésis ailée, debout, à dr., soulevant sur son sein le bord de son péplos. Br. 16. — Pl. XI, fig. 22.
6117. ΔΗΜΟΣ . Tête imberbe du Démos, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Amazone à cheval, au pas, à dr. Br. 31.
6118. Même droit. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Apollon Musagète debout, à dr. Br. 32.
6119. Même droit. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Tyché debout, à g. Br. 30.
6120. ΔΗΜΟΣ . Tête imberbe du Démos, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Tyché debout, à g. Br. 19.
6121. Même droit. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Amazone debout, à g. Br. 22.
6122. ΒΟΥΛΗ . Buste de la Boulé, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Victoire allant à g. Br. 29.
6123. Même droit. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Amazone à cheval, au pas, à dr. Br. 24. — Pl. XI, fig. 23.
6124. ΒΟΥΛΗ . Buste de la Boulé, à g. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Héraclès nu, debout, à dr. Br. 21.
6125. ΙΕ·ΒΟΥΛΗ . Buste de la Boulé, à g. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Apollon Musagète debout, à dr. Br. 21.
6126. ΓΕΡΟΥΣΙΑ . Buste imberbe du Sénat, à dr. Ϝ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Zeus aétrophore drapé, debout, à g. Br. 24.
6127. ΘΕΟΝ ΣΥΝΚΛΗΤΟΝ . Buste imberbe du Sénat, à dr. Ϝ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Τ·Λ·ΜΑΙΑΝΔΡΙΟ...}$. Arès nicéphore debout, à g. Br. 24.
6128. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ . Buste imberbe du Sénat, à dr. Ϝ .

- ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Déméter voilée, debout, à g., tenant une torche et un bouquet de pavots et d'épis. Br. 30.
6129. Même droit. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΑΚΤΙΑ. Couronne. Br. 24.
6130. Même droit. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Amazone debout. Br. 23.
6131. Μ·ΣΥΙΛΛΙΟΣ ΑΝΤΙΟΧΟΣ [ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ]. Tête de Dionysos, à dr. Ῥ. ΓΕΝΕΙ ΣΕΒΑΣΤΩΝ. Temple hexastyle. Br. 19. (Voyez ci-après le n° 6148.)
6132. *Auguste*. Ῥ. ΔΙΦΙΛΟΣ ΔΙΦΙΛΟΥ ΑΡΧΩΝ·ΤΟ·Β·ΙΕΡΑΠΟΛΙΤΩΝ. Apollon Musagète debout, à dr. Br. 20.
6133. *Auguste*. Ῥ. ΜΕ[ΝΙΣΚΟΣ] ΔΙΦΙΛΟΥ ΙΕΡΑΠΟΛΙΤΩΝ ΤΟ·Γ. Héros nu, debout, à g., tenant une patère et une bipenne. Br. 19.
6134. *Auguste*. Ῥ. ΔΟΥΡΥΚΑΝΟΣ ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΟΥ ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon Musagète debout, à dr. Br. 19.
6135. *Auguste*. Ῥ. ΒΡΥΩΝ ΒΡΥΩΝΟΣ ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon Musagète debout, à dr. Br. 20.
6136. *Auguste*. Ῥ. [ΘΕ]ΟΚΡΙΤΟΣ ΘΕΟΚΡΙΤΟΥ ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon Musagète debout, à dr. Br. 21.
6137. *Auguste*. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΔΡΥΑΣ ΓΡΑΜΜΑΤΕΥΣ ΔΗΜΟΥ. Même type. Br. 20.
6138. Autre exemplaire. Br. 21.
6139. *Auguste*. Ῥ. ΔΙΦΙΛΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Trépied. Br. 20.
6140. *Auguste*. Ῥ. ΜΑΤΙΩΝ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΙΕΡΑΠΟΛΙΤΩΝ. Tête humaine au-dessus d'une bipenne autour de laquelle est enroulé un serpent. Br. 20.
6141. *Auguste*. Ῥ. ΖΩΣΙΜΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΣ ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΧΑΡΑΞ. Lyre. Br. 21.
6142. *Fabius Maximus*, proconsul d'Asie (4 av. J.-C.). ΦΑΒΙΟΣ ΜΑΞΙΜΟΣ. Tête de Fabius Maximus, à dr. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΒΡΥΩΝ, en trois lignes. Br. 17¹. — Pl. XI, fig. 24.

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 2^e série (1867), p. 137 et suiv.

6143. Même droit. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΤΡΥΦΩΝ, en trois lignes. Br. 15.
6144. *Caius Caesar*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΗΡΑΣ. Palme. Br. 15.
6145. *Caius Caesar*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΚΩΚΟΣ. Palme. Br. 16.
6146. *Caius Caesar*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΔΙΦΙΛΟΣ. Palme. Br. 15.
6147. *Tibère*. Ὶ. [ΙΕΡΑ]ΠΟΛΕΙΤΩΝ ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣ. Apollon Musagète debout, à dr. Br. 16.
6148. *Claude*. Ὶ. Μ·ΣΥΛΛΙΟΣ ΑΝΤΙΟΧΟΣ ΙΕΡΑΠΟΛΙΤΩΝ. Apollon Musagète. Br. 20.
6149. *Néron*. Ὶ. ΤΙ·ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Amazone à cheval, au pas, à dr. Br. 20.
6150. *Néron*. Ὶ. ΠΕΡΕΙΤΑΣ Β·ΓΡ(?) ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Amazone à cheval, au pas, à dr. Br. 19.
6151. *Trajan*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Pallas et Hermès debout, en regard. Br. 30¹.
6152. *Hadrien*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Apollon Musagète et Zeus Laodiceus debout, en regard. Br. 35.
6153. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon Musagète debout, à dr. Br. 33.
6154. Variété. Br. 30.
6155. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 28.
6156. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Pallas et Hermès debout, en regard. Br. 35.
6157. *Faustine, jeune*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 21.
6158. *Commode*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΕΦΕΣΙΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Apollon Musagète et Artémis éphésienne debout. Br. 35. — Pl. XI, fig. 25.
6159. *Caracalla*. Ὶ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon Musagète couronné par une Victoire volant au-dessus de l'urne des jeux posée sur une table. Br. 36.

1. Cf. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1896, p. 98.

6160. Caracalla. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ}$. L'empereur debout sacrifiant devant un temple tétrastyle. Br. 36.
6161. Caracalla. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Κ·ΕΦΕΣΙΩΝ Δ·ΝΕΟΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ}$. Apollon Musagète et Artémis éphésienne debout. Br. 37.
6162. Caracalla. Ϛ . ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ . Cybèle assise à g. Br. 26.
6163. Caracalla. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕ[ΩΚΟΡ]ΩΝ}$. Déméter debout, à g. Br. 29.
6164. *Élagabale* (ou Caracalla). Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ}$. Tyché debout, à g. Br. 31.
6165. *Élagabale*. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩ}$. Serpent enroulé. Br. 18.
6166. *Annia Faustina*. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ}$. L'Abondance debout, à g., sacrifiant sur un autel. Br. 30.
6167. *Annia Faustina*. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΠΥΘΙΑ}$. Couronne. Br. 24.
6168. *Aquila Sévéra*. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ}$. Apollon Musagète et le trépied; derrière, un arbre. Br. 25.
6169. *Aquila Sévéra*. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ}$. La Louve allaitant les Jumeaux, à g. Br. 24.
6170. *Sévère Alexandre*. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΠΥΘΙΑ}$. Urne des jeux. Br. 30.
6171. *Philippe, père*. Ϛ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Apollon Musagète dans un temple hexastyle. Br. 32.
6172. *Philippe, père*. Ϛ . ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ . Déméter dans un bige de dragons, à g. Br. 35.
6173. *Philippe père*. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Κ·ΕΦΕΣΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ}$. Apollon Musagète et Artémis éphésienne debout. Br. 35.
6174. *Philippe, père*. Variété. Br. 39.
6175. *Philippe, père*. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Κ·ΕΦΕΣΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ}$. Deux Tychés debout se donnant la main. Br. 38.
6176. *Philippe, père*. Ϛ . $\text{ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Κ·ΠΕΡΓ[ΑΜΗΝΩΝ ΝΕΩ]ΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ}$. Apollon et Asclépios debout. Br. 37.

6177. *Otacilie*. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Κ·ΕΦΕΣΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Deux couronnes. Br. 25.
6178. *Otacilie*. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Κ·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ ΧΡΥΣ·ΠΥΘΙ. Deux couronnes. Br. 25.
6179. *Otacilie*. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΠΥΘΙΑ. Couronne. Br. 23.
6180. *Otacilie*. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Personnage en chiton court, debout, tenant une palme et une bipenne. Br. 24.
6181. *Philippe, fils*. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Apollon Musagète debout, à dr. Br. 29.
6182. *Philippe, fils*. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Κ·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Deux urnes. Br. 30.
6183. *Philippe, fils*. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΟΛΥΜΠΙΑ. Couronne. Br. 23.
6184. *Valérien père*. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΚΕ·ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Apollon Musagète et xoanon de Déméter, de face. Br. 31. — Pl. XII, fig. 1.
6185. *Gallien*. Ῥ. ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ Κ·ΖΜΥΡΝΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΟΜΟΝΥΑ ΠΥΘΙΑ [ΚΟΙΝ]Α ΑΣΙΑΣ. Deux urnes. Br. 24¹.

HIEROPOLIS

6186. Tête imberbe d'Héraclès coiffé de la peau de lion, à dr. Ῥ. ΕΠΙ· ΠΩΛΛΙΩΝΟΣ. Croissant sur un bucrane; au-dessus, deux étoiles. Br. 16.
6187. ΔΗΜΟΣ. Tête barbue du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ Κ· (?) ΠΩΛΙΩΝΟΣ ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Mên debout, à g. Br. 25.
6188. ΒΟΥΛΗ. Buste voilé de la Boulé, à dr. Ῥ. ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Artémis chasseresse, à dr. Br. 19. — Pl. XII, fig. 2.
6189. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΕΠΙ [ΚΛ·]ΠΩΛΙΩΝ·ΑΣΙΑΡΧΟΥ ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 28².
6190. *Julia Domna*. Ῥ. ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Hadès assis, à g. Br. 29.

1. Comparez Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 403.

2. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 740.

6191. *Caracalla*. R^{c} . ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ . Déméter debout, à g.
Br. 25.
6192. *Élagabale*. R^{c} . ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ . Cybèle assise, à g. Br.
27. — Pl. XII, fig. 3.
6193. *Élagabale*. R^{c} . ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ . Apollon nu, debout, tenant
un rameau d'olivier. Br. 24.
6194. *Élagabale*. R^{c} . ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ . Déméter debout, à g.
Br. 24.
6195. *Julia Maesa*. R^{c} . ΙΕΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ . Hadès assis, à g., et
Isis debout devant lui. Br. 28.

HYRGALEA¹

6196. Buste de Sérapis, à dr. R^{c} . $\text{ΥΡΓΑΛΕΩΝ } \overline{\text{ΤΟ}} \cdot \text{Τ} \cdot \text{Ζ}$. Hermès
debout, à g. Br. 19. — Pl. XII, fig. 4.
6197. Buste de Sérapis, à dr. R^{c} . ΥΡΓΑΛΛΕΩΝ . Isis debout,
à g. Br. 19.
6198. $\Delta\text{ΗΜΟΣ}$. Tête imberbe du Démos, à dr. R^{c} . $\text{ΥΡΓΑΛΕΩΝ } \overline{\text{ΤΟ}} \cdot \text{Τ} \cdot \text{Ζ}$. Déméter debout, à g. Br. 28.
6199. Même droit. R^{c} . $\text{ΥΡΓΑΛΕΩΝ } \text{ΤΟ} \cdot \text{Τ} \cdot \text{Ζ}$. Apollon tenant sa
lyre posée sur un trépied, et Artémis chasseresse,
debout. Br. 29.
6200. $\text{ΙΕΡΑ } \text{CYNKΛΗΤΟΣ}$. Buste imberbe du Sénat, à dr. R^{c} .
 $\text{ΥΡΓΑΛΕΩΝ } \text{ΕΤ} \cdot \text{Κ}$. Tyché debout, à g. Br. 24.
6201. *Antonin le Pieux*. R^{c} . $\text{ΥΡΓΑΛΕΩΝ } \text{ΕΠΙ } \text{ΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥ } [\text{ΑΡ}] \text{Χ}$. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 28.
6202. *Julia Domna*. R^{c} . $\text{ΕΠΙ-ΙΟΥΛΥ-ΑΔΡΑΣΤΟΥ } \text{ΑΡΧ-ΥΡΓΑΛ-ΛΕΩΝ}$. Déméter debout, à g. Br. 30.
6203. *Caracalla*. R^{c} . $\text{ΕΠΙ } \text{ΙΟΥΛΙΟΥ } \text{ΑΔΡΑΣΤΟΥ } \text{ΑΡΧ-ΥΡΓΑΛΕΩΝ}$. Zeus debout, à g. Br. 36.

JULIA

6204. *Agrippine, jeune*. R^{c} . $\text{ΣΕΡΓΙΟΣ } \text{ΗΦΑΙΣΤ[ΟΣ]} \text{ ΙΟΥΛΙΕΩΝ}$. Femme assise, à g., tenant une patère. Br. 14.

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, p. 403; Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 740.

6205. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΙΟΥΛΙΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 24.
6206. *Æmilien*. ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΙΜ·ΑΙΜΙΛΙΑΝΟΝ. Buste radié d'Æmilien, à dr. Ῥ. ΑΡΧ·ΤΟ·Β ΦΙΛΟΤΕΙΜΩ ΙΟΥΛΙΕΩΝ. Mên debout à g. dans un temple distyle. Br. 32. — Pl. XII, fig. 5.

LAODICÉE *ad Lycum*

6207. Sanglier, à g.; monogr. Ῥ. ΛΑΟΔΙ. Loup, à dr. Br. 15.
6208. Loup et bipenne, dans une couronne. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Aphrodite debout, à g.; monogr. Br. 14¹.
6209. Variété, avec un autre monogramme. Br. 15.
6210. Variété. Br. 13.
6211. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Loup assis, à g. Br. 13.
6212. Variété. Br. 11.
6213. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Trépied. Br. 14.
6214. Variété. Br. 15.
6215. Tête d'Aphrodite, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Double corne d'abondance et caducée. Br. 18.
6216. Variété. Br. 21.
6217. Variété. Br. 22.
6218. Tête d'Aphrodite, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Aphrodite assise, à dr., tenant une colombe. Br. 18.
6219. Tête d'Aphrodite, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Aphrodite assise, à g., tenant une colombe. Br. 17.
6220. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Aigle sur une corne d'abondance, et monogr. Br. 19.
6221. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Buste de Zeus, à dr. Ῥ. ΙΟΥΛΙΟΣ ΚΟΤΥΣ. Autel surmonté de la coiffure isiaque. Br. 17.
6222. Buste de Sérapis, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Corne d'abondance. Br. 20.
6223. Buste de Pallas, à g. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Victoire allant à g. Br. 15.

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 742.

6224. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Buste de Pallas, à dr. Ῥ. ΔΙΑ ΑΡΧ·ΔΙΟC·ΚΟΥΡΙΔΟΥ. Victoire allant à g. Br. 15.
6225. Même droit. Ῥ. ΔΙΑ ΑΡΧ·ΔΙΟCΚΟΥΡΙΔΟΥ. Apollon tenant sa lyre, assis à g. Br. 17.
6226. Même droit. Ῥ. ΔΙΑ ΑΡΧ·[ΔΙΟC]ΚΟΥΡΙΔΟΥ. La Louve allaitant les Jumeaux. Br. 16.
6227. Tête de Dionysos, à dr.; monogr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Ciste et bonnets des Dioscures. Br. 17.
6228. Tête de Dionysos, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Panthère posant la patte sur un canthare. Br. 16.
6229. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Tête de Dionysos, à dr. Ῥ. ΑΙΛΙΟC ΔΙΟΝΥCΙΟΥ. Déméter debout, à g. Br. 21.
6230. Buste de Mên, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Femme debout tenant un long sceptre et sacrifiant sur un autel. Br. 22.
6231. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Buste de Mên, à dr. Ῥ. ΑΡΧΟ·ΔΙΟCΚΟΥΡΙΔΗΣ. Aigle. Br. 17. — Pl. XII, fig. 6.
6232. Même droit. Ῥ. ΔΙΟΝΥCΙΟC. Aigle. Br. 19.
6233. ΛΑΟΔΙΚΕΙΑ. Buste de Tyché, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Victoire allant à g. Br. 15.
6234. Même droit. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΤΟ ΠΗ. Corne d'abondance. Br. 18.
6235. Même droit. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Deux mains jointes. Br. 19.
6236. Même description. Br. 21. — Pl. XII, fig. 7.
6237. ΣΕΥC ΑCΕΙC. Buste de Zeus, à dr. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Chèvre, à dr. Br. 18. — Pl. XII, fig. 8.
6238. Autre exemplaire. Br. 18¹.
6239. ΘΕΑΡΩΜΗ. Buste de Rome, à g. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Deux mains jointes. Br. 19.
6240. ΒΟΥΛΗ ΔΗΜΟC. Bustes en regard de la Boulé et du Démos. Ῥ. ΙΟΥΛΙΟC ΑΝΔΡΟΝΙΚΟC ΕΥΕΡΓΕΤΗΣ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 25.
6241. ΔΗΜΟC ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Tête du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΙΕ·ΣΗΝΩΝΟC·ΠΟ·ΥΙ·ΤΟ·Δ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 23.

1. Waddington, *Voyage numism.*, p. 26.

6242. Même droit. $\text{R}.$ $\text{ΕΠΙ ΙΕ} \cdot \text{ΣΗΝΩΝΟ} \text{C ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ Π} \overline{\text{Ο}} \cdot \text{ΥΙ} \cdot \text{Τ} \overline{\text{Ο}} \cdot \text{Δ}.$ Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 20.
6243. $\text{ΔΗΜΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΚΑΙ ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ}.$ Bustes en regard des deux Démos. $\text{R}.$ $\text{ΕΠΙ ΙΕΡΕΩ} \text{C ΑΝΤΩΝΙΟΥ Π} \overline{\text{Ο}} \cdot \text{ΥΙΟΥ ΖΗΝΩΝΟ} \text{C Τ} \overline{\text{Ο}} \cdot \text{Δ}.$ Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 28.
6244. $\text{ΔΗΜΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ}.$ Buste barbu du Démos, à dr. $\text{R}.$ $\text{ΑΙΛΙΟ} \text{C ΔΙΟΝΥ} \text{CΙΟ} \text{C ΣΑΒΙΝΙΑΝΟ} \text{C}.$ Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 24¹.
6245. $\text{ΔΗΜΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ}.$ Buste barbu du Démos, à dr. $\text{R}.$ $\text{Π} \cdot \text{ΚΛ} \cdot \text{ΑΤΤΑΛΟ} \text{C ΑΝΕΘΗΚΕ ΑΡΧΙΕΡΑ} \cdot \text{ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ}.$ Tyché debout, à g. Br. 36.
6246. $\text{ΔΗΜΟΣ}.$ Buste imberbe du Démos, à dr. $\text{R}.$ $\text{ΓΑΙΟ} \text{C ΙΟΥΛΙΟ} \text{C ΚΟΤΥ} \text{C ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ},$ en cinq lignes dans une couronne. Br. 24.
6247. $\text{ΔΗΜΟΣ}.$ Tête imberbe du Démos, à dr. $\text{R}.$ $\text{ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ}.$ Zeus Aseis à demi nu, debout, à dr., tenant sur son bras g. un enfant, et posant la main dr. sur les cornes d'un bouc. Br. 23. — Pl. XII, fig. 9.
6248. $\text{ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟ} \text{C}.$ Buste imberbe du Sénat, à g. $\text{R}.$ $\text{ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΑΤΤΑΛΟ} \text{C}.$ Hadès assis à g., Cerbère à ses pieds. Br. 36.
6249. Même droit. $\text{R}.$ $\text{ΑΤΤΑΛΟ} \text{C ΑΝΕΘΗ} \cdot \text{ΕΠΙΝΙΚΙΟΝ ΛΑΟΔΙΚ}.$ La triple Hécate debout. Br. 37.
6250. Même droit. $\text{R}.$ $\text{Π} \cdot \text{Κ} \cdot \text{ΑΤΤΑΛΟ} \text{C ΕΠΙΝΙΚΙΟΝ ΑΝΕΘΗ} \cdot \text{ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ}.$ Némésis ailée debout, à g. Br. 33.
6251. Même droit. $\text{R}.$ $\text{Π} \cdot \text{Κ} \cdot \text{ΑΤΤΑΛΟ} \text{C ΕΠΙΝΙΚΙΟΝ ΑΝΕΘΗΚΕΝ} \text{ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ}.$ Temple octostyle. Br. 35.
6252. $\text{ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟ} \text{C}.$ Buste imberbe du Sénat, à dr. $\text{R}.$ $\text{ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ}.$ Déesse panthée, debout, à g., ailée, la tête surmontée d'un fleuron, ayant un croissant sur les épaules, tenant de la main g. une corne d'abondance et de la dr. des épis et une roue fixée à un gouvernail. Br. 24. — Pl. XII, fig. 10.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 404.

6253. Autre exemplaire. Br. 26.
6254. Même droit. Ὶ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Loup et sanglier en regard. Br. 27.
6255. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Tête laurée d'Apollon, à dr. Ὶ. ΠΥΘΗΣ ΠΥΘΟΥ. Autel surmonté de la coiffure isiaque. Br. 15.
6256. Autre exemplaire. Br. 16.
6257. Autre exemplaire. Br. 15.
6258. Même droit. Ὶ. ΠΥΘΗΣ ΠΥΘΟΥ ΔΙΣ. Autel surmonté de la coiffure isiaque. Br. 15.
6259. ΠΥΘΗΣ. Tête imberbe de Pythès (?), à dr. Ὶ. ΔΗΜΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Buste barbu du Démos, à dr. Br. 18. — Pl. XII, fig. 11.
6260. *Auguste*. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Capricorne et corne d'abondance. Ὶ. ΣΩΣΘΕΝΗΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Trois épis. Br. 14.
6261. *Auguste*. Ὶ. ΖΕΥΞΙΣ ΦΙΛΛΗΘΗΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 21.
6262. *Auguste*. Ὶ. ΑΡΧΟ·ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΗΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 21.
6263. *Auguste*. Ὶ. ΑΡΧΟ ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΗΣ ΤΟ ΔΕΥΤΕΡΟΝ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 20. — Pl. XII, fig. 12.
6264. *Auguste*. Ὶ. ΠΥΘΗΣ ΠΥΘΟΥ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g., entre les bonnets des Dioscures. Br. 20.
6265. *Auguste*. Ὶ. ΠΥΘΗΣ ΠΥΘΟΥ ΤΟ ΔΕΥΤΕΡΟΝ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g.; devant lui, les bonnets des Dioscures. Br. 19.
6266. *Caius Caesar*. Ὶ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Aigle entre deux monogr. se décomposant en Πολέμων Φιλόπατρις. Br. 16.
6267. *Agrippine, mère*. Ὶ. ΓΑΙΟΥ ΠΟΣΤΟΜΟΥ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Aigle sur une base. Br. 17.
6268. *Néron*. Ὶ. ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΥΙΟΥ ΖΗΝΩΝΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Trépiéd surmonté d'un serpent. Br. 17.
6269. *Néron*. Ὶ. ΑΡΧΟ·ΑΙΝΕΙΑΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 22.

6270. Néron. \mathfrak{R} . ΚΡΑΤΕΡΟΣ ΝΟΜΟΘΕΤΗΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 19¹.
6271. Titus. \mathfrak{R} . ΓΑΙΟΣ ΙΟΥΛΙΟΣ ΚΟΤΥΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ, dans une couronne. Br. 24.
6272. Autre exemplaire. Br. 24.
6273. Domitien. \mathfrak{R} . ΚΛΑΥΔΙΑ ΖΗΝΩΝΙΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Femme debout, à g., sacrifiant sur un trépied. Br. 22.
6274. Domitien. \mathfrak{R} . ΔΙΑ ΑΡΧΟ·ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΟΥ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ². Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 25.
6275. Domitien. \mathfrak{R} . Même lég. Arès nicéphore debout dans un temple tétrastyle. Br. 27.
6276. Domitia. \mathfrak{R} . ΔΙΑ ΑΡΧ·ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΟΥ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 21.
6277. Domitia. \mathfrak{R} . Même lég. et même type. Br. 20.
6278. Domitia. \mathfrak{R} . Même lég. Temple hexastyle. Br. 22.
6279. Domitia. \mathfrak{R} . Même lég. Temple tétrastyle. Br. 21.
6280. Trajan. \mathfrak{R} . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 25.
6281. Plotine. \mathfrak{R} . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Aphrodite drapée, debout, à dr., tenant un sceptre et une pomme. Br. 20. — Pl. XII, fig. 13.
6282. Sabine. \mathfrak{R} . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Victoire allant à dr. Br. 20.
6283. Aelius Caesar. \mathfrak{R} . ΑΣΕΙΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Zeus Aseis, debout, à g., posant la main sur les cornes d'un bouc. Br. 25.
6284. Antonin le Pieux. \mathfrak{R} . ΛΑΟΔΙΚΕΙΑ ΛΥΚΟΣ ΚΑΠΡΟΣ. La Tyché de Laodicée assise, à g., tenant sur sa main une statuette de Zeus Laodiceus; à ses pieds, le Lycus et le Caprus couchés en regard l'un de l'autre. Br. 35.
6285. Antonin le Pieux. \mathfrak{R} . ΠΟ·ΑΙΛΙΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ, dans une couronne. Br. 28.
6286. Antonin le Pieux. \mathfrak{R} . ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Hadès assis, à g., Cerbère à ses pieds. Br. 28.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 408.

2. Imhoof-Blumer, *op. cit.*, p. 405.

6287. *Marc Aurèle*. R° . Π·ΚΛ·ΑΤΤΑΛΟΣ ΑΝΕΘΗΚΕ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ.
Cybèle debout, de face, entre deux lions. Br. 35.
6288. *Marc Aurèle*. R° . Même lég. Pallas debout, à g., tenant
une patère. Br. 37.
6289. *Marc Aurèle*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ.
Zeus Laodiceus et Asclépios debout en regard. Br. 37.
6290. *Commode*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΕΦΕΣΙΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Zeus
Laodiceus et Artémis éphésienne debout. Br. 38.
6291. *Crispine*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Pallas debout. Br. 31.
6292. *Crispine*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Hécate debout tenant une
torche de la main droite étendue et ayant un croissant
sur les épaules. Br. 31. — Pl. XII, fig. 14.
6293. *Crispine*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΚΑΙ ΝΕΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΟΜΟ-
ΝΟΙΑ. Deux Tychés debout se donnant la main. Br. 31.
6294. *Crispine*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Héra debout tenant un sceptre
et une patère. Br. 19.
6295. *Septime Sévère*. R° . ΔΕΙΑ ΚΟΜΟΔΙΑ ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Urne
sur une table. Br. 29.
6296. *Julia Domna*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΟ·Π·Η·
ΛΥΚΟΣ ΚΑΠΡΟΣ. Tyché debout, à g., tenant une patère ;
à ses pieds, un loup, symbole du Lycus, et un sanglier,
symbole de Caprus. Br. 31.
6297. *Julia Domna*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΟ·Π·Η·
Femme debout tenant une statuette ; à ses pieds, un
loup et un sanglier. Br. 30.
6298. *Julia Domna*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. La triple
Hécate. Br. 32.
6299. *Julia Domna*. R° . ΛΑΟΔΙ·ΝΕΩΚΟ·ΤΟ·Π·Η· Zeus Aseis
debout tenant un enfant sur son bras gauche et posant
la main droite sur les cornes d'un bouc. Br. 22.
6300. *Caracalla*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΑΥ·Κ·Λ·ΣΕΠ·ΣΕΟΥΗΡΟΣ ΠΕΡ.
L'empereur sur un cheval au galop, à dr., tuant des
ennemis terrassés. Br. 37.
6301. *Caracalla*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 24.
6302. *Caracalla*. R° . ΛΑΟΔΙΚΕ·ΝΕΩ[ΚΟΡΩΝ]. Zeus aétophore
debout, à g. Br. 19.

6303. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Déesse panthée, debout à g., ailée, la tête surmontée du modius, ayant un croissant sur les épaules, tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite des épis et une roue fixée à un gouvernail. Br. 26.
6304. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Cybèle assise, à g., entre deux lions. Br. 31.
6305. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΟ·Π·Η. L'empereur en toge debout, dans un temple hexastyle. Br. 35.
6306. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Énée nu debout, à g., s'élançant sur une proue de galère, le bras droit tendu en avant et détournant la tête, comme pour inviter ses compagnons à le suivre ¹. Br. 39.
6307. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Eros funèbre assis, à g. ; devant lui, une torche renversée. Br. 26. — Pl. XII, fig. 15.
6308. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΔΟΓΜΑΤΙ ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ. Deux mains jointes. Br. 29.
6309. Caracalla. R. Même légende. Deux temples. Br. 30.
6310. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΟ·Π·Η·ΚΟΜΟΔΕΙΑ. Urne des jeux sur une table. Br. 35.
6311. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΟ·Π·Η ΑΝΤΩΝΙΝΑ ΑΣΚΛΗΠΕΙΑ ΠΥΘΙΑ. Urne des jeux sur une table. Br. 35.
6312. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΤΟ·Π·Η·ΕΦΕΣΙΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Zeus aétophore et Artémis éphésienne, debout. Br. 32.
6313. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΤΟ·Π·Η·ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Zeus aétophore et Asclépios debout, se donnant la main Br. 32.
6314. Caracalla. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Zeus aétophore et Némésis debout, en regard. Br. 35 ².
6315. *Géta*. R. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ. Aigle. Br. 18.

1. Comparez des monnaies de Sidon, dans E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 255, n° 1749.

2. Ajouter le médaillon décrit ci-après sous le n° 7072.

6316. *Annia Faustina*. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΔΟΓΜΑΤΙ
CΥΝΚΛΗ[ΤΟΥ]. Pallas nicéphore assise, à g. Br. 29.
6317. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΔΟΓ-
ΜΑΤΙ CΥΝΚΛΗΤΟΥ. Deux mains jointes. Br. 30.
6318. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Tyché
debout, à g. Br. 23.
6319. *Julia Maesa*. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΔΟΓΜΑΤΙ
CΥΝΚΛΗΤΟΥ ΑCΚΛΗΠ... Urne des jeux sur une table.
Br. 28.
6320. *Julia Maesa*. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Némésis ailée,
debout, à g., soulevant sur son sein le bord de son
péplos. Br. 21.
6321. *Otacilie*. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. La triple Hécate.
Br. 31. — Pl. XII, fig. 16.
6322. *Otacilie*. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Némésis ailée,
debout à g., tenant un sceptre et des balances; à ses
pieds, une roue. Br. 24.
6323. Variété, avec un griffon aux pieds de Némésis. Br. 22.
6324. *Otacilie*. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟ. Némésis ailée, debout
à g., soulevant sur son sein le bord de son péplos.
Br. 24.
6325. *Otacilie*. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟ. Zeus Aseis à demi-nu,
debout, tenant sur son bras gauche un enfant et posant
la main droite sur les cornes d'un bouc. Br. 25.
6326. *Philippe, fils*. Ῥ. ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Loup et
sanglier, symboles du Lycus et du Caprus. Br. 25¹. —
Pl. XII, fig. 17.

LYSIAS

6327. ΒΟΥΛΗ. Buste de la Boulé, à dr. Ῥ. ΛΥCΙΑΔΕΩΝ. La
triple Hécate. Br. 17.
6328. ΔΗΜΟC. Tête imberbe du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ
ΑΤΤΑΛΟΥ ΛΥCΙΑΔΕΩΝ. Dionysos à demi-nu, debout,
à g. Br. 20. — Pl. XII, fig. 18.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 406.

6329. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΕΠΙ ΦΛΑ·ΑΤΤΑΛΟΥ ΛΥΣΙΑΔΕΩΝ.
Cybèle assise, à g. Br. 26.
6330. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΛΥΣΙΑΔΕΩΝ. Cybèle assise, à g.
Br. 27.

METROPOLIS

6331. *Ιερα Βουλή*. Buste de la Boulé, à dr. Ῥ. ΜΗΤΡΟΠΟ-
ΛΕΙΤΩΝ ΦΡΥΓ. Déesse de style archaïque, de face,
tenant une patère. Br. 23.
6332. *Septime Sévère*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΚΛΑ·ΘΑΛΛΟΥ ΜΗΤΡΟΠΟ-
ΛΕΙΤΩΝ. Septime Sévère, Caracalla et Géta debout,
s'appuyant sur leurs lances. Br. 36. — Pl. XII, fig. 19.
6333. *Philippe, père*. Ῥ. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΦΡΥΓ. Cybèle
assise, dans un temple tétrastyle. Br. 31.
6334. *Otacilie*. Ῥ. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΦΡΥΓ. Tyché debout,
à g. Br. 26.
6335. *Trajan Dèce*. Ῥ. ΠΑΡ·ΑΛΕΞ·ΤΙΕΙΟΥ ΑΡΧ·ΠΡ·ΜΗΤΡΟΠΟ-
ΛΕΙΤΩΝ ΦΡΥ. Cybèle assise, à g., dans un temple
tétrastyle. Br. 35. — Pl. XII, fig. 20.
6336. *Étruscille*. Ῥ. ΠΑΡ·ΑΛΕΞ·ΤΙΕΙΟΥ ΠΡΩ·ΑΡ·ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙ-
ΤΩΝ Φ. Tyché debout, à g. Br. 31.
6337. *Hostilien*. Ῥ. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΦΡΥ. Dionysos nu,
debout, à g. Br. 22.

E. BABELON.

(A suivre.)

LES MONNAIES AUTONOMES DE BÉRYTE

(PHÉNICIE)

I

Les monnaies autonomes de Béryte figurent rarement dans les collections particulières. On ne les trouve, en séries assez complètes, conjointement avec les autonomes des autres villes de Phénicie, que dans les médailliers plus importants de quelques musées. On les a, en outre, peu étudiées. La mauvaise conservation de ces pièces, leur frappe souvent défectueuse, s'ajoutant à leur rareté, explique le silence presque absolu des auteurs à leur sujet.

Placé dans des conditions exceptionnelles, pour la numismatique de l'ancienne Béryte, j'ai pu recueillir sur place et faire entrer dans mon médaillier 24 autonomes variées de cette ville, à légendes grecques et gréco-phéniennes. Ce chiffre est bien supérieur à celui de la collection si remarquable de la Bibliothèque nationale que j'ai pu étudier à loisir, dans le consciencieux catalogue de M. Babelon. En y joignant diverses collections particulières, existant à Beyrouth¹, qu'on a bien voulu me per-

1. Entre autres, celle de M. le D^r P. Schröder, consul général d'Allemagne, à Beyrouth, renfermant 17 autonomes de Béryte, celles de l'Université française des RR. PP. Jésuites et de l'Université protestante américaine.

mettre de consulter longuement, j'ai eu à ma disposition, pour une étude d'ensemble, des ressources bien supérieures à celles de mes savants devanciers. J'ai cru utile d'employer ces précieux documents, la plupart inédits, à de nouvelles recherches et de contribuer, dans la mesure du possible, à une répartition plus exacte des curieuses monnaies de cette antique métropole phénicienne.

II

L'époque d'émission, par Béryte, de ses monnaies autonomes, n'a jamais été bien déterminée¹.

M. Babelon² pense que ces pièces se classent « entre le « règne d'Antiochus IV Épiphane (175 à 164 avant J.-C.) « et celui de Tryphon qui, en 140, détruisit cette ville³ ».

J'ignore sur quelle base s'appuie M. Babelon pour fixer la première limite. Béryte fut de bonne heure pourvue d'un atelier monétaire, mais cependant après Tyr, Sidon et Aradus. Ses monnaies d'Alexandre-le-Grand⁴, de Ptolémée III Évergète I^{er} (247-222) et de Ptolémée V Epiphane (204-181) le témoignent suffisamment et elles ne sont pas les seules qui aient été frappées dans cette ville par les rois d'Égypte. Il est difficile d'admettre, sans preuves, la fermeture momentanée de cet atelier monétaire après la conquête définitive de la Phénicie par Antiochus III le Grand, en 198 avant J.-C., jusqu'en 175 avant notre ère.

Quant à la dernière date, elle repose sur un fait historique controversé ou mal interprété : la disparition com-

1. Eckhel, *Doctrina num. vet.*, t. III, p. 354.

2. E. Babelon, *Peises achéménides*, 1893, p. CLXIII.

3. Inutile de citer M. Barclay V. Head, qui, dans son *Historia numorum*, 1887, p. 668, ne parle pas des autonomes gréco-phéniciennes de Béryte, et classe, sans en donner le motif, à l'époque impériale, celles à légendes grecques.

4. L. Muller, *Numism. d'Alexandre*, p. 310.

plète de Béryte, en 140. Dans mon travail intitulé : *Une métropole phénicienne oubliée*¹, j'ai démontré que la destruction de cette ville par Tryphon n'est pas un fait absolument certain. Si elle eut lieu et si elle fut complète, ce fut pour peu de temps. Béryte fut reconstruite au bout de quelques mois. C'est du reste, vers cette époque, ou pour mieux dire un peu auparavant, dans le cours du 11^e siècle avant J.-C., que Béryte abandonna son nom pour quelques années, et adopta celui de Laodicée métropole de Canaan. Sous les Séleucides, comme après la transformation de la Syrie en province romaine, en 61-63 avant J.-C., Béryte fut sans contredit florissante. Cette prospérité, durant les deux derniers siècles avant notre ère, fut probablement un des motifs principaux qui la firent préférer par Auguste à ses puissantes voisines, les autres métropoles phéniciennes, pour devenir colonie romaine et le siège des 5^e et 8^e légions.

Les autonomes de Béryte ou Laodicée de Canaan présentent d'ailleurs de notables différences de style et des types fort variés. Une telle variété dans les chalques et héli-chalques d'une même ville n'est pas admissible de 175 à 140 avant J.-C., soit dans le court espace de 35 ans. Au contraire, de 198 à 14 avant J.-C., durant une période de 184 années, il s'est écoulé un laps de temps assez considérable et accompli des révolutions politiques assez nombreuses et importantes en Phénicie, pour avoir provoqué dans l'exécution, le style, les légendes et les types monétaires des modifications tranchées.

C'est ce nouveau classement que je vais essayer de justifier.

1. *Rev. num.*, 1896, pp. 265 et 377.

III

Il ne suffit pas de rapporter, en bloc, les autonomes de Béryte à la période 198-14 avant J.-C. Il faut encore les répartir en diverses émissions correspondant à des périodes bien distinctes.

Les autonomes de Béryte-Laodicée se partagent rationnellement en deux groupes principaux, divisés eux-mêmes en plusieurs catégories distinctes :

- 1° Les plus anciennes à légendes gréco-phéniciennes.
- 2° Les plus récentes à légendes grecques.

Le premier groupe comprend diverses émissions faites depuis les dernières années du règne d'Antiochus III le Grand (198-147) jusqu'à la fin du règne d'Alexandre II Zébina (123 avant J.-C.) ou les premières du règne d'Antiochus VIII Grypus (111 avant J.-C.)

Le second groupe renferme les monnaies autonomes émises à partir de l'inauguration de la deuxième ère de Béryte, en 81 avant J.-C., jusqu'à la colonisation romaine en 14 avant J.-C.

On croit généralement, et M. Babelon adopte cette opinion¹, que les ateliers monétaires des villes de Phénicie suspendirent la frappe de leurs monnaies autonomes, à l'époque où ils émirent, pour les rois de Syrie, des monnaies royales ou des semi-autonomes à leurs effigies. Ces villes n'auraient repris leur monnayage autonome qu'en inaugurant leur ère particulière. Pareille doctrine me semble trop absolue.

Ainsi, Aradus pourvue d'un atelier monétaire antérieur à Alexandre le Grand, a continué à frapper ses autonomes,

1. E. Babelon, *Rois de Syrie*, p. cxi.

en même temps que les monnaies du conquérant ou celles de ses successeurs, Séleucus I^{er} Nicator, et Antiochus I^{er} Soter. Après avoir inauguré l'ère de son autonomie, en 259 avant J.-C., elle frappa, en concurrence avec ses autonomes, des monnaies royales à l'effigie et au nom d'Alexandre I^{er} Bala, puis successivement de Tryphon, de Démétrius II Nicator, d'Antiochus VIII Évergète et d'Alexandre II Zébina ¹.

Tripolis, Sidon et Laodicée de Canaan ont aussi émis des autonomes, en même temps que des monnaies royales, et des semi-autonomes avec effigie royale.

Il est donc logique de supposer que tous les ateliers monétaires de Phénicie, y compris Béryte, ont émis simultanément, au moins sous quelques règnes, des monnaies royales et des monnaies autonomes. *Avant les règnes d'Alexandre II Zébina, ou de ses successeurs immédiats, ces monnaies autonomes NE SONT JAMAIS DATÉES, exception faite pour Aradus. Quand elles portent la tête de Tyché au droit, cette tête N'EST JAMAIS VOILÉE avant l'an 111 avant J.-C.*

Il est à remarquer que Béryte-Laodicée possède une série d'autonomes ayant ces caractères. Les unes sont aux initiales et légendes de Béryte, les autres aux légendes de Laodicée de Canaan, mais avec des types identiques sur leurs deux faces. Or, le même atelier monétaire a émis des monnaies royales en argent portant son symbole bien connu, *le trident*, sous Alexandre I^{er} Bala et Démétrius II Nicator (1^{er} règne), et d'autres monnaies semi-autonomes à effigie royale, en cuivre, aux légendes et initiales de Laodicée de Canaan, frappées par Antio-

1. Je ne cite que les noms des princes, dont les monnaies, émises à Aradus, sont incontestables. Il est à présumer que d'autres rois de Syrie ont également frappé des monnaies dans le même atelier monétaire, dont les initiales se retrouvent dans plusieurs monogrammes, d'attribution encore incertaine.

chus IV Épiphane, Alexandre I^{er} Bala, Démétrius II Nicator et Alexandre II Zébina. Les chalques et hémi-chalques autonomes de Béryte, ceux, à types identiques, de Laodicée de Canaan, remontent certainement à la même époque que les chalques et hémi-chalques semi-autonomes de Laodicée de Canaan, pourvus, au droit, de l'effigie royale. Les uns et les autres ont des légendes gréco-phéniciennes.

C'est aussi au II^e siècle avant notre ère qu'il convient de classer d'autres hémi-chalques de la même ville, non plus au type de « *Baal-Bérit, dans un quadrigé d'hippocampes* », mais au type « *d'Astarté sur une proue* », que l'on retrouve plus tard, légèrement modifié, sur les autonomes de Tyr et de Sidon. Ces hémi-chalques aux initiales et légendes, soit de Béryte, soit de Laodicée de Canaan, ont, comme les précédentes, des légendes gréco-phéniciennes.

IV

En divisant les autonomes de Béryte en deux groupes rationnels, celles à légendes gréco-phéniciennes et celles à légendes grecques, j'ai regardé les premières comme les plus anciennes. Elles appartiendraient au cours du II^e siècle avant notre ère, tandis que les secondes auraient presque toutes été émises le siècle suivant.

En effet, avant Alexandre le Grand, la langue la plus répandue en Phénicie était le phénicien. Après la conquête macédonienne, sous la domination des rois d'Égypte comme sous celle des rois de Syrie, descendants de généraux d'origine hellénique, le phénicien fut rapidement détrôné comme langue officielle et administrative par le grec. Peu à peu, avec le temps, cette langue se répandit

parmi le peuple avec les usages et les mœurs de la Grèce. A l'époque de la conquête romaine, elle avait presque définitivement remplacé le phénicien comme langue usuelle. Elle conserva cette prépondérance jusqu'à la conquête musulmane. Seules, les villes qui obtinrent le privilège insigne de colonies romaines, remplacèrent comme langue officielle, le grec par le latin.

En démontrant que les autonomes de Béryte-Laodicée de Canaan, à légendes gréco-phéniciennes, sont antérieures à celles à légendes grecques, et ont été émises dans le cours du II^e siècle avant notre ère, j'ai fixé pour époque de leur émission la période 198 à 111 avant J.-C. Ces dates extrêmes de répartition chronologique sont fournies par les remarques suivantes :

L'atelier monétaire de Béryte, — j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler, — existait au III^e siècle avant J.-C. Les monnaies qu'il a frappées, pour le compte des Ptolémées, en sont la preuve¹. Le petit nombre de ces monnaies porte à croire que son activité a été médiocre jusqu'au moment où la Syrie passa définitivement sous la domination des Séleucides, en 198 avant J.-C., après les victoires d'Antiochus III sur les armées de Ptolémée Philopator. Les rois de Syrie ayant frappé de 175 à 123, dans cet atelier, un assez grand nombre de monnaies en argent et en cuivre, il paraît, par suite, possible de regarder toutes les émissions des autonomes gréco-phéniciennes de Béryte, comme postérieures à l'année 198 avant J.-C.

La date inférieure d'émission des autonomes gréco-phéniciennes de Béryte nous est donnée par le type de leur droit : *Tyché n'est pas voilée*. Cette particularité

1. François Lenormant, *Classement des monnaies d'argent des Lagides*, *Rev. num.*, 1854, p. 244 et *passim*. — F. Feuardent, *Monnaie des rois d'Égypte* — Regin. Stuart Poole, *The Ptolemies, kings of Egypt*.

démontre une émission antérieure à 111 avant J.-C. J'ai donné, dans un autre mémoire ¹, les preuves qu'après cette date, sauf *exceptionnellement sous l'empire romain*, Tyché est toujours voilée sur les autonomes en cuivre des cités phéniciennes.

Les dates extrêmes d'émission des autonomes gréco-phéniciennes étant admises, reste à déterminer à quelle période correspond chacune des sept catégories de ces monnaies, catégories obtenues en tenant compte : 1° du type du droit ; 2° du type du revers ; 3° des légendes.

1° J'ai attaché une grande importance au sujet du droit. Il m'a permis de rapporter toutes les autonomes gréco-phéniciennes, sans exception, à une époque antérieure à l'année 111 avant J.-C. C'est toujours la tête tourelée de Tyché, à droite, sans voile, les cheveux enroulés en chignon derrière l'occiput et descendant en nattes ou en boucles sur le cou. Mais, ce type comporte diverses variétés. Sur certaines monnaies, le buste drapé existe (2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e catégories) ; sur d'autres, il est absent (1^{re} catégorie). Tyché porte parfois une palme sur l'épaule gauche (1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e catégories) ; parfois, elle n'en a pas (5^e, 6^e et 7^e catégorie).

2° Le sujet du revers varie peu. Il existe cependant deux types bien distincts : *a*. Poseidon (Baal-Bérit), debout dans un quadriges d'hippocampes, allant à gauche (1^{re}, 2^e, 3^e et 7^e catégories). — *b*. Astarté debout sur une proue de navire, à gauche (4^e et 6^e catégories).

3° Les légendes phéniciennes, quand on en reconnaît les traces, sont généralement mal conservées. Elles font mention de Béryte (1^{re}, 2^e, 5^e, 6^e et 7^e catégories), ou de Laodicée de Canaan (3^e et 4^e catégories). Elles se trouvent

1. *Une Métropole phénicienne oubliée, et Les ères de Tripolis* (*Journal asiatique*, 1898).

souvent en dehors du champ du revers, les pièces étant mal frappées, comme on l'observe souvent à cette époque. Les légendes grecques sont plus nettes, parce qu'elles sont inscrites à la partie médiane. Elles sont aussi plus abrégées : deux ou trois lettres au plus. Ce sont BH ou BHΦ (1^{re}, 2^e, 6^e et 7^e catégories); ou ΛΑΦ (3^e, 4^e et 5^e catégories).

Sur les 7 catégories d'autonomes gréco-phéniciennes, 3 portent des légendes ou des initiales de Laodicée de Canaan. Celles-ci nous seront d'un grand secours pour le classement des 4 autres catégories à légendes gréco-phéniciennes de Béryte. Il est donc très important de fixer la période pendant laquelle cette ville changea momentanément son nom.

Dans mon mémoire sur « *Laodicée, Métropole de Canaan* », j'écrivais : « Béryte put changer de nom, de « l'an 203 à l'an 175, sous Antiochus III, ou l'un de ses « fils Séleucus IV Philopator, ou Antiochus IV Épiphane. » J'ajoutais plus loin : « Plus probablement ce fut, en 198, « sous Antiochus III, fils de Laodice III, à la suite des « derniers efforts, couronnés par le succès, de ce roi, « pour reconquérir la Phénicie ». L'étude plus approfondie des autonomes gréco-phéniciennes de Béryte me porte aujourd'hui à supposer que cette ville prit le nom de Laodicée de Canaan, après la mort d'Antiochus III, sous le règne de Séleucus IV. Voici les motifs qui m'engagent à modifier un peu mon opinion :

La première effigie royale, portée au droit des chalques semi-autonomes de Béryte-Laodicée de Canaan, est celle d'Antiochus IV. Ces chalques, comme je le démontre plus loin, ont été émis après les autonomes gréco-phéniciennes de la même ville. Les monnaies autonomes au type de Poseidon (Baal-Bérit), dans le quadrigé d'hip-

pocampes, avec la légende $\Lambda\Lambda\Phi$, remontent donc au moins à la première année du règne d'Antiochus IV. Les deux premières catégories d'autonomes gréco-phéniciennes, de même type, au revers, mais avec la légende BH ou $BH\Phi$, sont incontestablement plus anciennes. Si on admettait le changement de nom de Béryte sous Antiochus III, il faudrait aussi admettre que la deuxième catégorie de ces autonomes a été frappée par ce prince, mort en 187 avant J.-C., ou, avant lui, par les rois d'Égypte. Pareille conclusion serait en contradiction avec l'observation suivante : Les autonomes de la deuxième catégorie, comme celles de la troisième, portent au droit le buste drapé de Tyché tourelée et non voilée. Ce buste apparaît pour la première fois sur les monnaies d'Aradus en 73-186 avant J.-C., soit un an après la mort d'Antiochus III. Or, son apparition sur les autonomes de Béryte ne peut être antérieure, tout au plus serait-elle contemporaine, elle est plutôt postérieure à son emploi dans le monnayage de la puissante métropole insulaire.

Ces considérations ne suffisent pas à établir, sans conteste, lequel des deux rois, Séleucus IV ou Antiochus IV, a donné à Béryte le nom de « Laodicée ». Tous deux auraient eu des motifs suffisants pour donner ce nom, en l'honneur de princesses de la famille royale. Le premier fut le fils de Laodice IV, l'époux de Laodice V, sa sœur, et le père de Laodice VI. Mais Antiochus IV était aussi fils de Laodice IV, il épousa également une Laodice, et fut le père de Laodice VII. La question resterait donc en suspens, si nous ne possédions les chalques de la deuxième catégorie, beaucoup plus rares que ceux des première et troisième catégories. Comment comprendre cette rareté dans un règne de onze années (187-176 avant J.-C.), aussi long que la période écoulée depuis la con-

quête définitive de la Syrie par Antiochus III jusqu'à la mort de ce prince (198-187)? En attribuant à Séleucus IV la nouvelle dénomination de Béryte, on peut proposer une répartition logique par règnes, qui échappe aux objections précédentes.

La première catégorie de ces autonomes, portant la tête de Tyché, tourelée et non voilée, et la légende ΒΦΗ, remonterait au règne d'Antiochus III et aurait été émise de 198 à 187 avant J.-C.

La seconde catégorie portant le buste non voilé de Tyché, et la même légende aurait été émise pendant la première période du règne de Séleucus IV, après 187 avant J.-C.

La troisième et la quatrième catégories, portant le même buste et la légende ΛΑΦ, commenceraient à la deuxième période du règne du même prince, un peu avant 176 avant J.-C., et auraient continué à être émises, sous certains de ses successeurs, jusque vers 130 avant J.-C.

Une étude plus détaillée de ces quatre catégories confirme cette répartition chronologique.

V

Première catégorie (198 à 187 avant J.-C.).

Je classe, dans cette première catégorie, comme les plus anciennes, les autonomes gréco-phéniciennes suivantes : celle décrite par M. Babelon, sous le numéro 1178, dont je retrouve un exemplaire dans chacun des médailliers des Universités des RR. PP. Jésuites et de la Mission protestante américaine de Beyrouth, deux exemplaires dans la collection du Dr P. Schröder, et deux exemplaires variés dans ma collection. Ces chalques du module de 18,

19 ou 21 millimètres, pèsent 4 gr. 45, 5 gr. 50 et 6 gr. 35.

Les types du droit et du revers sont les suivants :

Tête de Tyché, à droite, tourelée et diadémée, les cheveux enroulés en chignon derrière l'occiput et formant deux nattes sur le cou. Palme dans la partie inférieure du champ, à gauche. Grènetis au pourtour.

R. Φ BH (dans le champ, à droite). Poseidon (Baal-Bérit) debout, à gauche, dans un quadrigé d'hippocampes galopant à gauche. Le dieu est coiffé d'une tiare plate, et il a le torse à demi-nu, la chlamyde enroulée autour des jambes et rejetée sur l'épaule gauche. De la main droite étendue, il tient une patère, et de la gauche, un trident. Sur l'un des hippocampes, se tient à cheval un petit génie qui les dirige. Dans le champ, à gauche, un aplustre ; au-dessus, inscription phénicienne en cinq lettres. Grènetis au pourtour.

La tête de Tyché représentée par M. Babelon, dans ses *Perses Achéménides*, pl. XXV, fig. 1, est absolument identique à celle des autres chalques de la même catégorie que j'ai vus et étudiés dans les collections signalées ci-dessus. Tous semblent provenir du même coin. Au revers, le petit génie est généralement peu visible, ainsi que le Φ , à droite, et les cinq lettres phéniciennes au-dessus de l'aplustre, à gauche, qu'il faut lire *de Béryte*. M. Babelon les omet pour le n° 1168 de la Bibliothèque nationale. Elles sont très distinctes sur l'un de mes exemplaires.

J'attache une importance extrême au type du droit. Sa présence, dans les séries datées d'une autre cité phénicienne, Aradus, permet d'assigner une période d'émission précise à la première catégorie d'autonomes de Béryte. L'ère d'Aradus, inscrite sur les monnaies de cette métro-

pole commence en 259 avant J.-C. En choisissant, dans ma collection, les autonomes d'Aradus, dont le revers est de frappe et de conservation irréprochables, je remarque qu'avant l'année 73-186 avant J.-C., au droit, la tête de Tyché est portée sur un cou nettement limité à sa partie inférieure, exactement où il devrait être implanté sur les épaules. Le buste proprement dit n'apparaît à Aradus que cette année-là. La classification des autonomes de la première catégorie de Béryte, à une époque comprise entre 198 et 187 avant J.-C., me semble donc justifiée.

A Sidon, les héli-chalques portant au revers l'inscription entièrement phénicienne : *de Sidon, la Métropole de Cambé, d'Hippone, de Citium, de Tyr*, ont au droit le buste de Tyché, la tête tourelée, la poitrine drapée. Mais ils sont postérieurs à ceux que je viens d'étudier. Leur revers, identique à celui de plusieurs chalques d'Antiochus IV (ma collection et Babelon, *Rois de Syrie*, p. 87, n^{os} 689 et 690, pl. XV, fig. 3 et 4), permet de les rapporter aux environs de l'année 175 avant J.-C., date de l'avènement de ce prince au trône de Syrie.

Il est vrai qu'à Marathus et à Carné (bel exemplaire de ma collection), on trouve ce même buste de Tyché, dès l'an 50 et l'an 72. L'an 50 de Marathus correspond à l'an 262 avant J.-C., ou à l'an 209, suivant qu'on admet, pour Marathus, l'ère des Séleucides, ou la même ère qu'à Aradus et à Carné, ses voisines. A Carné, l'an 72-187 avant J.-C. A la rigueur, on pourrait donc reculer jusqu'à 209 avant J.-C., le début de la période pendant laquelle ont été émises les premières autonomes de Béryte. Pour les raisons déjà exposées, je ne crois pas devoir adopter cette opinion. Quoi qu'il en soit, le fait indiscutable à retenir est la disparition de la tête de Tyché (sans *le buste*), après 187 avant J.-C., sur les autonomes d'Aradus, Carné

et Marathus, seules villes phéniciennes pourvues de monnayage autonome à cette époque. Les premières autonomes de Béryte sont donc antérieures à l'année 187 avant J.-C.

VI

Deuxième catégorie (Peu après 187 avant J.-C.)

Cette catégorie comprend les chalques autonomes décrits par M. Babelon, sous les numéros 1179 et 1180 (Mionnet, t. V, p. 335, n° 6), un exemplaire de la collection du D^r P. Schræder, un second de celle de l'Université américaine de Beyrouth, et un autre de ma collection. Le module est de 18 et 20 millimètres : le poids varie de 3 gr. 98 à 4 gr. 42. Les types du droit et du revers rappellent étroitement ceux des chalques de la première catégorie, et s'en distinguent seulement par de légères variantes et par un travail plus soigné.



Buste de Tyché, tourelée, à droite, les cheveux relevés en chignon derrière l'occiput, et formant deux épaisses nattes sur le cou. Le buste est drapé et porte une palme sur l'épaule gauche. Derrière, la lettre Δ. Grènetis au pourtour.

R. Poseidon (Baal-Bérit) debout, à gauche dans un quadrigé d'hippocampes galopant à gauche. Le dieu est coiffé d'une tiare plate, et il a le torse à demi-nu, la chlamyde enroulée autour des jambes et rejetée sur l'épaule gauche. De la main droite étendue, il tient une

patère, et de la gauche, un trident. Sur l'un des hippocampes se tient à cheval un petit génie qui les dirige. Dans le champ, à gauche, un aplustre. Au-dessus, légende phénicienne indistincte, Sous le bras droit, BH ; à droite, ☉. Grènetis au pourtour.

Au droit, il convient de relever la présence d'une lettre derrière le buste de Tyché. Dans les séries des Séleucides, pareil fait se rencontre pour la première fois sur les chalques de Séleucus IV ¹. Au revers l'inscription grecque n'est plus en deux lignes, dans le champ à droite, mais sur une seule ligne partie à gauche, partie à droite de Baal-Bérit. L'inscription phénicienne est fruste sur l'exemplaire de ma collection. M. Babelon croit lire sur le n° 1180 du Cabinet de France : *de Laodicée, métropole de Canaan*. Je doute que cette version soit exacte :

1° M. Babelon nous donne le n° 1180 comme une variété du n° 1179. Celui-ci est représenté sur sa planche XXV, fig. 2. Or il est impossible de compter sur cette figure plus de 5 lettres phéniciennes au-dessus de l'aplustre, à gauche. Au-dessous de l'aplustre, pas de traces de lettres phéniciennes, mais seulement les points du grènetis en avant des hippocampes.

2° D'ailleurs, les chalques de la deuxième catégorie ont un revers identique, sauf la disposition de la légende grecque, à celui des chalques de la première. La légende grecque est la même dans les deux catégories. La légende phénicienne que traduit la légende grecque doit aussi être la même. Elle compte le même nombre de lettres (5), sur les deux catégories de monnaies. Au lieu de la version, lue par M. Babelon, je soupçonne qu'il faut lire *de Béryte*.

1. E. Babelon, *Rois de Syrie*, n° 497.

VII

Troisième catégorie (commence quelques années avant 176 avant J.-C. pour aller jusque vers 130 avant J.-C.)

Cette catégorie renferme les chalques autonomes décrits par M. Babelon sous les n^{os} 1181 et 1182, un exemplaire de chacun des médailliers des Universités française et américaine de Beyrouth, 3 exemplaires de la collection du D^r P. Schræder et 4 exemplaires de ma collection. Ceux-ci appartiennent à trois coins différents. Ils se distinguent par le style et la grandeur des types des deux faces et ont forcément été émis à quelques années d'intervalle les uns des autres. L'un d'eux, de conservation irréprochable, m'a servi à contrôler et à compléter la description de ces monnaies faites d'après de moins beaux exemplaires. Leur module est 20 ou 21 millimètres ; leur poids varie entre 5 gr. 52 et 6 gr. 90. Les types du droit et du revers sont ceux des chalques de la 2^e catégorie. Au droit, un monogramme a remplacé la lettre Δ derrière le buste de Tyché. Au revers, les légendes grecque et phénicienne sont au nom de Laodicée de Canaan, au lieu et place de Béryte.



Buste de Tyché, à droite, la tête tourelée, les cheveux relevés en chignon derrière l'occiput et tombant en nattes sur le cou. Le buste est drapé et porte une palme sur

l'épaule gauche. Derrière, un monogramme. Grènetis au pourtour.

R. Poseidon (Baal-Bérit) debout, à gauche dans un quadriges d'hippocampes galopant à gauche. Le dieu est coiffé d'une tiare plate et il a le torse à demi nu, la chlamyde enroulée autour des jambes et rejetée sur l'épaule gauche. De la main droite étendue, il tient une patère et de la gauche un trident. Sur l'un des hippocampes se tient à cheval un petit génie qui les dirige. Dans le champ, à gauche, un aplustre séparé du grènetis par l'inscription phénicienne : *de Laodicée, métropole de Canaan*. Dans le champ, à gauche, sous le bras étendu, ΛΑ; à droite, Φ. Grènetis au pourtour.

Les 4 exemplaires de ma collection ont, au droit, 3 lettres ou monogrammes variés. Ils ont par conséquent été frappés avec 3 coins différents. Sur 3 d'entre eux, distincts du n° 1181 représenté par M. Babelon dans sa pl. XV, fig. 3 dont je possède un très bel exemplaire, *les nattes de cheveux tombant sur le cou de Tyché, au lieu d'être épaisses et régulièrement tressées, paraissent dénouées*. Ce sont de longues mèches bouclées qui reposent derrière la nuque.

Ces trois coins sont d'époques différentes. Celui où Tyché porte les cheveux en nattes épaisses est le plus ancien (fig. 4). Il rappelle les autonomes d'Aradus au revers de Zeus assis sur une proue, émises de l'an 85 à l'an 128 d'Aradus, soit de 174 à 131 avant J.-C., mais surtout celles de l'an 86-173 avant J.-C. Il doit avoir été gravé vers la fin du règne de Séleucus IV ou les premières années du règne d'Antiochus IV. A Sidon et à Tripolis, les autonomes non datées, avec même buste de Tyché, remontent aussi vers 176 avant J.-C.

A partir de 129-130 avant J.-C., au droit des monnaies

d'Aradus, Tyché ne porte plus les cheveux en nattes dressées mais en boucles flottantes. Cette même modification dans la coiffure s'observe sur les premières autonomes datées de Sidon, frappées de 191 à 198 des Séleuc. 121 à 114 avant J.-C., sous Antiochus VIII. Mes trois exemplaires (fig. 5, 6 et 7), offrant cette particularité, remonteraient donc à cette époque, de 130 à 121 avant J.-C. sous Antiochus VII, Démétrius II (2^e règne), Alexandre II, Zébina ou Antiochus VIII. Il est à remarquer que les autonomes datées commencent à Tyr en 126 avant J.-C. ; à Ptolémaïs, en 123 avant J.-C. ; à Sidon, en 121 ; à Tripolis, seulement en 111 avant J.-C.

Y a-t-il eu interruption de frappe des autonomes de Béryte, entre 176 ou 173 et 130 avant J.-C. ? On est en droit de le soupçonner mais les preuves manquent pour changer cette présomption en certitude.

Il n'est pas étonnant de voir conserver le même type, au revers des autonomes de Béryte-Laodicée de Canaan après une interruption de frappe durant quelques années. Sur les chalques semi-autonomes de la même ville, on constate aussi cette persistance d'un même type au revers depuis Antiochus IV jusqu'à Alexandre II Zébina, c'est-à-dire exactement pendant la même période.

Les autonomes les plus anciennes de Béryte ou Laodicée de Canaan sont-elles antérieures aux semi-autonomes frappées par le même atelier à l'effigie d'Antiochus IV (fig. 25) ? Je n'hésite pas à donner une réponse affirmative.

En Phénicie, Antiochus IV a frappé des chalques semi-autonomes à son effigie, à Antioche de Ptolémaïde (Acé), à Laodicée de Canaan, à Gébal, à Tyr, à Sidon et à Tripolis. Ceux de Tyr, les seuls qui soient datés, ont été émis de 138 à 147 des Séleuc. Antiochus IV ayant occupé le trône de 138 à 149 de la même ère, les semi-autonomes

précitées ont donc été frappées pendant toute la durée de son règne. A Laodicée de Canaan, à Sidon et à Tripolis on connaît des chalques autonomes de la même époque. Leur existence est également probable à Gébal et à Tyr.

A Antioche de Ptolémaïde, le type du revers des semi-autonomes n'a rien de particulier à cette ville. Il se retrouve avec fort peu de différence sur les semi-autonomes, à l'effigie d'Antiochus IV, à Antioche près Callirhoé (Édesse), à Antioche près Daphné, à Hiérapolis de Cyrrestique, à Séleucie, en Piérie, à Alexandrie près d'Issus, à Ascalon, à Laodicée-sur-mer, etc.

Les villes phéniciennes, très indépendantes, ne se sont certainement pas concertées pour adopter, ainsi toutes comme d'un commun accord, au revers de leurs autonomes, les types choisis par Antiochus IV, types dont elles se servaient encore plus d'un siècle après la mort de ce prince. Ces types répondent, d'ailleurs, trop bien aux cultes spéciaux à chaque cité pour avoir été créés par d'autres que par chaque cité elle-même. Par suite, à Béryte ou Laodicée de Canaan comme à Sidon et à Tripolis, certains chalques autonomes, dont les revers se retrouvent sur les chalques semi-autonomes d'Antiochus IV, sont antérieurs à ces derniers.

Les chalques autonomes, les plus récents, de la 3^e catégorie, seraient contemporains des semi-autonomes à l'effigie de Démétrius II ou d'Alexandre II Zébina, frappées par le même atelier monétaire.

La frappe simultanée des autonomes et des semi-autonomes ou des royales dans les ateliers phéniciens a commencé ou est devenue surtout fréquente à partir du règne de ces princes. Elle s'est continuée jusque sous la domination romaine. Les Romains, en effet, autorisèrent la continuation du monnayage autonome presque partout. A Ara-

dus, à Béryte, à Tripolis, il ne tarda pas à être remplacé par les monnaies impériales. A Tyr et à Sidon il persista plus longtemps. A Aradus, à Tripolis et à Sidon surtout, la frappe des autonomes coïncida avec celle des impériales. A Béryte où la frappe des autonomes fut presque immédiatement et définitivement remplacée par celle des impériales, on voit, d'une part, des coloniales, émises avec les impériales, remplacer les anciennes autonomes ; d'autre part, celles-ci continuer à avoir cours légal quand elles sont surfrappées de l'effigie impériale (voir la 2^e catégorie). En procédant ainsi, suivant leur sage politique, les Romains n'innovèrent pas : ils imitèrent les anciennes traditions léguées par leurs prédécesseurs, les rois de Syrie.

J. ROUVIER.

ÉTUDE

SUR LES

PLOMBS ANTIQUES

(Suite¹).

Ce qui est caractéristique, c'est que sur les monuments les plus anciens — les tessères — les cultes auxquels il est fait allusion sont souvent des cultes d'antiques divinités du Latium comme celui de la *Iuno Lanuvina* à Lanuvium, de Diane à Tusculum, ou de la divinité protectrice de l'empereur comme Minerve à Bovillae² ou Hercule à Tibur³.

Le caractère quasi-officiel de nos collèges est attesté encore par la position sociale de leurs membres et leur rôle dans la vie municipale.

Tandis que dans les autres collèges, même dans ceux des *Augustales*, les membres et même les magistrats sont pour la plupart des affranchis, dans nos collèges les affranchis ne forment qu'une minorité insignifiante ; la masse est formée par des représentants de l'aristocratie municipale⁴.

1. Voyez *Rev. num.*, 1897, p. 462 ; 1898, pp. 77 et 251.

2. Tess. 19. Cf. Sueton., *Domit.*, 4. 12. Fronto, *Ad Marcum* (éd. Naber), V, 23, 24. Dio., 67, 1, 2.

3. Tessères et inscriptions citées plus haut.

4. *M. Aurelius Aug. lib. Agilius Septentrio* (C.I.L., XIV, 2113), était un protégé de l'empereur et cependant il n'est qu'*allectus inter iuvenes*. Sur un autre affranchi, *T. Tre-*

D'autre part, nous voyons souvent parmi leurs magistrats des *equites equo publico* ¹, des tribuns, des *praefecti cohortis* hors de service ².

Dans les municipales, nos collègues occupent presque toujours la première place entre les autres et ne la cèdent que rarement aux *Augustales* ou aux *seviri* avec lesquels ils sont dans une étroite relation ³.

A Nepet (*C.I.L.*, XI, 3215), les *iuvenes* sont même organisés comme les *equites* à Rome.

Donc il n'est pas douteux que les collègues de *iuvenes* ne soient des sociétés purement privées, mais protégées par l'empereur, protection d'où ils tirent leur force et qui leur fait jouer un rôle important dans la vie municipale.

Dans quel but les jeunes gens se réunissaient-ils?

La dénomination du collège l'indique, car le nom officiel était primitivement *sodales lusus iuvenalis* ou *iuvenum* de tel ou tel municipe.

C'est donc pour donner une place dans le *lusus iuvenum* aux jeunes gens de l'aristocratie municipale qu'on a créé les collègues. Le mot *lusus* ne doit pas être considéré tout à fait comme l'équivalent de *ludus*; on ne peut pas nier que tout en se rapportant aux jeux publics donnés par les

bulanus T. lib. Nepos (*C.I.L.*, XIV, 3684), nous n'avons pas de données aussi précises. La troisième inscription (*C.I.L.*, XIV, 2592), citée par Demoulin, p. 12, ne concerne pas un affranchi. L'explication de la lettre L avant *Priscus* par *l(ibertus)* est arbitraire. Je penserais plutôt à *Iul(ius)* ou quelque nom analogue.

1. Voy. par exemple *C.I.L.*, X, 1493, 5928; cf. V, 4459, *sacerdos iuvenum defensor reipublicae Brixianorum*. Sur les tessères les noms des magistrats ne sont jamais des noms d'affranchis.

2. *C.I.L.*, X, 6555; XI, 4371. Voy. ci-dessous.

3. Voy. *C.I.L.*, IX, 4691, *Fundilius Geminus* était *sevir* et *magister iuvenum*; la stèle est posée en son honneur par les *Augustales* comme à leur patron et *quinquennialis*. Cf. *C.I.L.*, IX, 4543; *C.I.L.*, V, 3450, VI *Viro Aug(ustali) sac(erdoti) iuven(um)*; XI, 3256, *pr(ator) iu(venum)* est honoré par les *Augustales* et le peuple; XI, 4371, *curator lusus iuvenalis* honoré par les *seviri Augustales*; 4579, VI *vir Augustalis procurator iuvenum*; 4580, *patronus August(alium)... editor iuven(alium)*; dans la distribution, les *iuvenes* reçoivent XII sest., les *sevirs* II. Cf. 4589.

iuvenes il n'indique en même temps une école. Cette signification apparaît clairement dans l'inscription citée de *Aquae Sextiae* où le jeune homme s'appelle *docili lusu iuvenum bene doctus*. *Docilis lusus*, c'est un *lusus* qui s'approprie facilement l'enseignement ; donc *lusus* désigne l'ensemble des jeunes gens qui y recevaient l'instruction et équivaut au *studium iuvenum* de *Beneventum* (*C.I.L.*, IX, 1681 sqq.)¹.

Il est certain toutefois que dans d'autres documents *lusus* a la signification de *ludus*, comme dans les textes qui nous parlent du *lusus Troiae* et dans l'inscription *C.I.L.*, X, 5928 : *collegius iuvenum ... ob renovatam ab eo lusus iuvenum* (à sous-entendre *consuetudinem*), *quod* (sic) *vetustate temporum fuerat oblitteratum* ; nous ne pouvons ici penser à autre chose qu'aux *iuvenalia*², jeux d'amphithéâtres donnés par nos collèges et auxquels les membres du collège eux-mêmes prenaient une part active, comme le démontre suffisamment une inscription (*C.I.L.*, XII, 533) dans laquelle le jeune *Felicissimus*, mort à 19 ans, parle de ses mérites : *harenis | pulcher et ille fui ; variis circumdatus armis | saepe feras lusi*. Le même fait est attesté par un passage d'une lettre de Fronton à Marcus (*ep.* V, 21-23) : *consul populi Romani posita praetexta manicam induit, leonem inter iuvenes quinquatribus percussit populo Romano spectante*³.

1. Comp. aussi les *pueri* et *puellae* dans l'inscription *C.I.L.*, XIV, 4014, et Varro apud Nonium, 133, Müller.

2. Voy. *C.I.L.*, XI, 4580, *editori iuven(alium) ob insignis venationis ab eo edita[e]*. Les *iuvenalia* étaient des jeux d'amphithéâtre, aux II^e et III^e siècles principalement des *venationes*. Voy. *C.I.L.*, XI, 3938 et les tessères n° 36 où l'on voit au revers un amphithéâtre avec l'inscription du constructeur : *L. Sertilius s(ua) p(ecunia) (fecit)*.

3. Cf. Suet., *Domit.*, 4, 12. *Celebrabat et in Albano quotannis quinquatria Minervae cui collegium instituit ex quo sorte ducti magisterio fungerentur redderentque eximias venationes*. Cf. Dio., 67, 1, 2. Le collège dont parle Suétone est celui des *iuvenes Augustales* de Bovillae. Tessère n° 19.

La signification « école » du mot *lusus* et la part que prenaient les *iuvenes* dans les jeux municipaux indiquent le but pour lequel furent institués les collèges de *iuvenes*. Les jeunes gens se réunissaient pour s'exercer physiquement; et les résultats de ces exercices, ils les montraient au peuple réuni dans l'amphithéâtre au jour de leur fête collégiale dans des jeux qui s'appelaient *iuvenalia*.

Ce n'était pas le seul objet de cette éducation donnée aux nobles municipaux dans leur *lusus*. Les collèges avaient aussi un caractère militaire. Souvent, en effet, à la tête du collège apparaît, au lieu d'un *magister*, un *praefectus*, et cela aussi bien en Italie qu'en province, et aussi bien au 1^{er} siècle que plus tard ¹.

Or, un *praefectus* dans des collèges n'est attesté que pour les collèges des *fabri*, *centonarii* et *dendrofori*, tous organisés militairement ².

Les fonctions de ces préfets sont indiquées clairement dans l'inscription *C.I.L.*, III, 3438 : *duxit colle(gium) s(upra) s(criptum) in ambulativis*, c'est-à-dire il présida aux manœuvres, à l'entraînement militaire du collège.

La position sociale de ces préfets dans les collèges précités est la même que dans les collèges de *iuvenes* : ce sont des nobles et presque toujours d'anciens militaires ³. Si l'on reconnaît ce caractère aux uns, l'on ne peut le refuser aux autres comme le fait Waltzing (*l. c.*). Notre hypothèse sur l'organisation militaire devient presque une certitude si nous considérons les faits suivants : non seulement les

1. Voy. *C.I.L.*, XIV, 2121; X, 1493; III, 4045; XII, 4371.

2. Voy. Maue, *Praefectus fabrum*, pp. 60-61, 72, 82. Waltzing, *Étude sur les corporations*, etc., I, p. 352 et suiv.

3. *C.I.L.*, X, 1493; III, 4045, suppl. p. 1746. Cette dernière inscription est accompagnée de la représentation en relief du préfet accompagné de deux *patres* du collège. La figure du préfet est décrite ainsi : *Vir sagatus dextra baculum sinistra scipionem tenens*. Comp. aussi *C.I.L.*, XII, 4371.

préfets, mais aussi bien les autres magistrats de nos collèges comme les *magistri* et les *curatores* sont bien souvent des tribuns et préfets des cohortes hors de service ¹.

En outre, plusieurs tessères portent des représentations de guerriers ou la figure du dieu Mars, comme par exemple la tessère de Tusculum, n° 16, et celle de Volsinii, n° 22 ; comp. n° 10.

Récapitulons ce que nous croyons avoir démontré dans les pages précédentes.

La fondation de collèges officiels de *iuvenes* date des premiers empereurs. Ils étaient formés par des jeunes gens appartenant aux plus nobles familles municipales et avaient pour but : 1° les *sacra municipalia* qu'ils devaient célébrer par des jeux et des sacrifices ; 2° l'entraînement physique de ces *iuvenes* qu'on exerçait militairement et qu'on employait peut-être comme milice municipale. En même temps cette jeunesse s'exhibait dans les jeux en honneur des divinités municipales, jeux qu'on appelait *iuvenalia* ou parfois *lusus iuvenum*, et qui souvent étaient donnés par les empereurs hauts protecteurs de nos collèges, au nom de ces derniers ² ; ils n'apparaissent jamais comme gladiateurs ; le plus souvent ils figurent comme bestiaires ; nous sommes portés à croire que leur vie n'était pas en danger dans ces *ventiones*.

Si nous cherchons à qui l'on doit attribuer la fondation de nos collèges et quelle fut l'idée qui guida le fondateur, notre pensée se reporte d'elle-même vers Auguste et les réformes qu'il apporta dans la classe des chevaliers et l'éducation physique de la noblesse.

1. *Curatores* : C.I.L., X, 6555 ; XI, 4371. Cf. 4368 ; *Magistri* : C.I.L., IX, 4753, 4885, 4888.

2. Voy. les jeux donnés par Domitien à *Bovillae* (ci-dessus) ; comp. les jeux donnés par Gordien dans les municipes de l'Italie entière (Script. hist. Aug., *Gordiani tres.*, 4, 6.

Il fit, en effet, un recensement sévère des chevaliers, il exclut tous ceux qui n'étaient pas aptes au service militaire, il divisa les chevaliers en deux classes, *iuniores* et *seniores*, imposant aux premiers une revue annuelle purement militaire ¹, en même temps qu'il assignait à la jeunesse équestre et sénatoriale une part active dans les jeux donnés au peuple romain, suivant en cela l'exemple de son père adoptif ².

Il est intéressant de noter que Suétone, après avoir signalé la part que prenait aux jeux la *nobilis iuventus*, nous entretient du *lusus Troiae*. Il n'est pas douteux que le renouvellement de ce *lusus* ³, exécuté par les enfants de la plus haute noblesse, rentrait dans l'ensemble des réformes d'Auguste tendant à relever, par des exercices physiques, l'aristocratie dégénérée, et à former une forte jeunesse pour l'armée. Mainte ode d'Horace nous témoigne expressément de ces idées d'Auguste ⁴.

A la même idée obéissait Auguste en développant dans les municipes du Latium l'institution que nous avons étudiée et dont les germes existaient peut-être antérieurement. Il prit modèle sur une institution analogue existant en Grèce, celle des collèges des *ἐφηβοί* et *νέοι*. C'était en même temps l'équivalent des *turmae iuniorum* de Rome qu'il créa dans les municipes ; et l'héritier du trône, en se

1. Voy. Mommsen, *Staatsrecht*, t. III, pp. 491-495 et 497-498.

2. Suet., *Caes.* 39 : *quadrigas bigasque et equos desultoresque agitaverunt nobilissimi iuvenes.* Aug., 43 : *In circo aurigas cursoresque et confectores ferarum et nonnunquam ex nobilissima iuventute produxit.* Cf. Dio., 53, 1 : Καὶ τὴν πανήγυριν τὴν ἐπὶ τῇ νίκῃ.... ἤγαγε μετὰ τοῦ Ἀγρίππου καὶ ἐν αὐτῇ τὴν ἵπποδραμίαν διὰ τῶν ἀνδρῶν τῶν ἐύγενῶν ἐποίησε.

3. Il faut noter que *lusus* pour *ludus* ou *ludi* n'est employé que pour le *lusus Troiae* et le *lusus iuvenum*.

4. Voy. I, 8, 3 suiv. : *cur apricum oderit campum patiens pulveris atque solis, cur neque militaris inter equalis equitat, etc.*, et les notes de Kiessling. Cf. III, 2, 6; *Carm. saec. v.* 45, *probos mores docili iuventae.*

nommant *princeps iuventutis*, entendait désigner par *iuventus* aussi bien les *sex turmae equitum* de Rome¹ que la *iuventus* municipale organisée militairement. Il est donc naturel que nous voyions un grand personnage municipal se nommer dans une inscription de Nepet (*C.I.L.*, XI, 3215) *mag(ister) iube(num) sevir [eq]uitum praetor iuventutis*. La *iuventus* de Nepet s'est organisée à la manière des *equites* de la capitale et a placé à la tête de chacune de ses *sex turmae* un *sevir*². *Praetor iuventutis*, croyons-nous, équivaut ici au *praefectus*, c'est le commandant en chef de toute la jeunesse municipale; *magister* n'est qu'une fonction inférieure.

Cette institution d'Auguste, qui se propagea dans toute l'Italie et dans les provinces, reçut un éclat tout particulier sous Néron qui établit à Rome un *lusus* à l'imitation des *lusus iuvenum* municipaux³, ce qui lui permettait, sans trop se dégrader, d'entrer en scène en compagnie de toute la noblesse de Rome. La prospérité du *lusus*, sous Néron, dans les municipes, nous est attestée par les nombreuses tessères municipales portant l'effigie et le nom de Néron. L'institution était encore en vigueur sous Domitien, qui créa un collège nouveau à *Bovillae* (voy. textes cités plus haut) et encore sous Gordien qui, marchant sur les traces d'Auguste, donna des *iuvenalia* dans les municipes de l'Italie entière. Cependant les collèges tombaient peu à peu en

1. Voy. Mommsen, *Staatsrecht*, III, p. 524 sqq.

2. Imitation analogue des institutions urbaines est à noter pour les *ludi Honoris et Virtutis* réorganisés par Auguste en même temps que la pompe des cavaliers (v. Dio., 54, 18. Mommsen, *C.I.L.*, I, p. 394). Nous les retrouvons à Tarracine (*C.I.L.*, X, 8260) et un *collegium Honoris et Virtu[tis]* probablement des *iuvenes*, comme l'a supposé Hirschfeld, à Narbo (*C.I.L.*, XII, 4371). Comp., avec Hirschfeld, le titre officiel de la colonie Cirta, en Afrique, titre datant probablement d'Auguste : *colonia Iulia Iuvenalis Honoris et Virtutis Cirta* (*C.I.L.*, VIII, 7041, 7071; cf. 6951 et p. 618) (Mommsen).

3. Tac., *Ann.*, 14, 15; 15, 33. Suet., *Nero*, 11. Dio., 61, 19. Cf. Plin., *H. n.*, 37, 19

décadence : le *lusus iuvenum* est abandonné (*C.I.L.*, X, 5928); en vain s'efforce-t-on de lui donner une vie nouvelle. Mais le même temps voit cette institution périr en Italie et croître dans les provinces. Dans l'Illyricum, sur le Rhin, aux II^e et III^e siècles, ces collèges se multiplient : c'est que les municipes y sont habités par une race encore forte et qu'ils sentent la nécessité d'organiser militairement leur jeunesse pour arrêter les razzias des barbares. D'autre part, il faut amuser le peuple qui n'avait que rarement l'occasion de voir une belle *venatio*; de là l'importance des collèges de *iuvenes* dans les provinces complètement pacifiées (*C.I.L.*, XII, 933; III, 1060). La jeunesse, il est vrai, n'est pas toujours pacifique; elle soulève parfois des tumultes précisément là où elle sait qu'elle joue un rôle particulier; mais l'autorité en est quitte pour distribuer quelques coups de bâton (*Voy. Dig.*, 48. 19. 28, 3.)

L'esquisse que nous venons de tracer de l'histoire des collèges de *iuvenes* montre assez que son développement correspond au caractère essentiellement militaire de l'institution. Les collèges fleurissent en Italie précisément pendant la période où l'Italie fournit les contingents de l'armée impériale. Le recrutement vient à se faire dans les provinces, et c'est là désormais que les collèges des *iuvenes* s'organisent.

Une question reste à examiner : à quels usages servaient nos tessères? On pourrait penser tout d'abord avec Visconti aux marques d'entrée des spectacles donnés par les *iuvenes*; une chose s'y oppose, c'est le fait que sur aucune de nos tessères l'on ne trouve de représentations relatives aux jeux. Au droit, ce sont les portraits des dignitaires du collège¹, accompagnés parfois d'une inscrip-

1. Tessères n^{os} 1, 3, *Aruntius Dignus*; 23, *Certus*; 32, *P. Petr(onius) Sabi(nus) mag(ister) iu(venum)*, peut-être le même personnage que le *T. Petronius Sabinus*,

tion indiquant le nom et la qualité des fonctionnaires ¹, ou des têtes impériales avec ou sans inscriptions ², enfin des représentations des divinités ³. Même absence de représentations se rapportant aux jeux sur les revers. Nous y voyons ou des divinités ⁴, ou un acte sacré ⁵, ou enfin des représentations insignifiantes.

Donc rien qui se rapporte aux jeux; c'est tout le contraire, comme nous le verrons au chapitre IV pour les marques d'entrée dans les jeux.

Il paraît donc plus vraisemblable de voir dans les tessères des *iuvenes* des marques de distributions. Les distributions étaient très fréquentes dans les collèges, et c'étaient naturellement les *magistri* et autres dignitaires qui les faisaient ⁶ comme en témoignent l'apparition de leur tête et leur nom sur les tessères ⁷. Mais nos collègues étant des collèges officiels, nous pouvons présumer que dans les grandes distributions impériales, congiales et donatifs, ils n'étaient pas oubliés, et que souvent aussi les empereurs et membres de la famille impériale assignaient une certaine somme aux *magistri* pour la distribuer aux collègues où ils tenaient une place d'honneur; ce qui explique la présence des portraits des empereurs et

C.I.L., IX, 4888; nous n'avons pas eu la possibilité de vérifier la lecture de la tessère (nous devons ce rapprochement au prof. Bormann de Vienne). 36, *C. Mitreius P. f. mag(ister) iuvent(utis)*. Comp. nos 1, 26. Parfois nous ne trouvons que des noms suivis de titres (v. n° 2, *Geranus curator*; 34, *Pedo et Pactus magistri*.

1. 37, *Caecilius Justus cur(ator)* ou les titres seuls : *curatores*, nos 17, 18; *magistri*, nos 31, 33, 35; *arc(arius)*, n° 38.

2. Nos 11, 12, 14, 15, 16, 18, 21, 22, 24, 30, 34, 37 (?)

3. Nos 4, 5, 7, 8, 17, 31.

4. Nos 2, 14, 16, 18, 19, 21, 22, 28, 33, 35.

5. Voy. les tessères de Lanuvium.

6. *C.I.L.*, IX, 4691, de la part du *magister*; XI, 4395, *curator lusus*; XI, 4579, *procurator iuvenum*; XI, 4580, *editor iuvenalium*.

7. Voy. aussi le n° 38 mentionnant un *arcarius*. Ce caissier présidait probablement à l'une des distributions régulières.

des membres de la famille impériale si fréquents sur nos monuments.

Les distributions se faisaient, comme il est naturel, souvent pendant la fête solennelle du collège les *iuvenalia*, d'où les souhaits de félicité aux *iuvenalia* sur les tessères de *Velitrae*.

Les tessères des collèges des *iuvenes* n'étaient pas les seules émises dans les municipes de l'empire romain. Nous en avons plusieurs qui portent des noms de villes et qui n'ont probablement rien à faire avec les collèges municipaux. En voici la liste :

ITALIE

ARICIA

1. ARIC = *Aric(iae)* ou *Aric(inorum)*. Buste de Diane, à droite, le carquois derrière l'épaule.

Ṛ. lisse. (Sestini, *Classes generales*. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 103. Cet exemplaire se trouve actuellement dans la collection Feuardent ¹.)

BOVILLAE

2. Traces de lettres que Garrucci lit VESV////////IMI = *Vesv[iiPr]imi*. Tête de femme, à droite. Au-dessus, à droite, graffito ALBA. Ṛ. CPS. (Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. V, 11 et p. 62; *Piombi scritti*, p. 120.)

OSTIA

3. OSTIA. Ṛ. COLON | FELIX = *Ostia colon(ia) felix*. D. 18 mm. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 133, actuellement dans la coll. Feuardent.)

1. Un autre exemplaire, publié par Sestini, *l. c.*, se trouve dans la collection du Cabinet des Médailles de Paris (Catalogue, n° 97), mais l'oxydation en a rendu la lecture très difficile.

ULUBRAE

4. VLV | BRIS. R. L·H | C. — D. 23-25 mill. (Coll. Feu-ardent). (Fig. 21.)

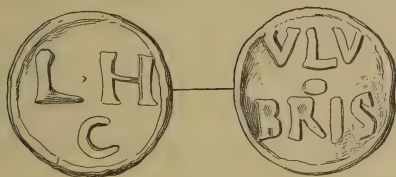


Fig. 21.

LUCERIA

5. L PLOTIVS VICINVS autour d'une feuille de lierre. R. Fortune tenant une corne d'abondance et faisant une libation, accostée des lettres LVCE | RIF = *Luceri(a) f(elix)* ou *Luceri(nis) f(eliciter)*. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 125, donne au revers la légende VV. Cf. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 917. Trois exemplaires au Cabinet des Médailles de Londres.)

L'explication de la légende du revers est confirmée par l'inscription *C.I.L.*, IX, 955, *L. Plotius Vicinai l(ibertus) Seleucus* provenant d'Arpi, ville voisine de Luceria.

GAULE

Les tessères aux noms de diverses villes de la Gaule ont été nouvellement republiées par M. Maxe-Werly¹ qui a ajouté aux plombs connus trois pièces inédites².

Ces tessères appartiennent aux villes suivantes : *Alisia*

1. Voy. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LV. Je cite d'après un tirage à part.

2. Nous renvoyons pour la description à l'article de M. Maxe-Werly.

(p. 3), *Perte(nses)* (p. 4), *Mediol(anum)*¹ (pp. 5, 6, 7; 3 exemplaires), *Lingone(s)* (pp. 7, 8; 2 exemplaires), *Nasi(um)* (p. 9)².

Parmi les plombs recueillis par M. Récamier et dont les légendes ont été en partie données par Lenormant (*La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 209, n.), les tessères aux légendes DIVIO et LVNA pourraient émaner des villes *Divio* (Dijon) et *Luna* (Saint-Jean-d'Ardières); l'attribution des autres qui ne donnent que deux ou trois lettres est tout à fait incertaine et arbitraire.

AFRIQUE

1. GENIO | TVSDRI | TANORV = *Genio Tusdritanoru(m)*.
 R. Minerve casquée, à gauche, s'appuyant de la main droite sur une lance, de la gauche sur son bouclier. (Coll. Abel Farges à Constantine. Voy. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1882, p. 272 sqq. (Héron de Villefosse.)

2. ///VND | ////\LAM | PALVS. R. AED. D. 16 mm. (Coll. Abel Farges.)

Nous avons longtemps cherché une explication plausible pour la légende de ce plomb. La première ligne contient probablement les restes du mot *f]und(us)* (il semble qu'il y ait des traces de la lettre F); la seconde et la troisième doivent donc contenir le nom du village. Ce nom est *Alampalus*. Les noms des centres habités dans la

1. Les sigles du second exemplaire du plomb de *Mediolanum* sont à expliquer comme ceux du premier plomb des *Lingones*, comme abréviations des noms des divinités représentées. C se rapporte à l'Abondance et signifie *C(opiae)*; l'autre personnage est probablement Mercure (comp. le second plomb des *Lingones*; la lettre M signifie *M(ercurius)*.

2. Les sigles R N au-dessus du cheval sont peut-être à lire *r(espublica) N(asien-sium)*.

Numidie, où ce plomb a été trouvé, commencent très souvent par la syllabe *Lam* qui doit être un nom commun dans la langue berbère, par exemple *Lam-asba*, *Lam-baesis*, *municipium Lam-sortense* (voy. *C.I.L.*, VIII, p. 1783), *Lam-igum*. Très caractéristique est le nom *La]m[b]afundenses*¹, composé certainement de *fundus* et *Lamba*. Les sigles du revers peuvent être lus *aed(iles)*².

Voilà les tessères qui portent sûrement des noms de villes ; il y en a d'autres qui peuvent être attribuées avec plus ou moins de vraisemblance à telle ou telle ville, comme les tessères à la légende **KEN** trouvées en Sicile sur l'emplacement des anciens *Centuripae*³, la tessère à la légende **ΦAN** attribuée par Hase à la ville de Phanagorie⁴, enfin celle à la légende **Κόρυκος** appartenant à une des villes du même nom⁵. Moins vraisemblable est l'attribution des nombreuses tessères à la légende **CORINT** et la représentation de la Victoire au revers⁶ à la ville de Corinthe, quoique un exemplaire paraisse avoir été trouvé en Grèce⁷. Quant à l'attribution à des villes déterminées des plombs portant des abréviations rappelant des noms de villes, elle est tout à fait arbitraire. La destination de ces plombs

1. Voy. *C.I.L.*, VIII, 2483 et 17941, [*seniores pagi*] ou [*coloni saltus La]m[b]afundensium*].

2. On sait que les *saltus*, domaines des empereurs et des particuliers, avaient comme territoires exempts une organisation quasi municipale. Nous ne connaissons comme quasi magistrats que des *magistri* (Voy. Schulten, *Grundherrschaften*, p. 47, p. 48 ; *Lex Manciana*, p. 36 ; et des *defensores* : voy. la nouvelle inscription d'Henrich Mettich, l. 31, 32 de la première face : Toutain, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XI, 1^{re} partie, p. 27 et suiv. de l'extrait. Schulten, *Lex Manciana*, p. 36. Mais l'existence d'édiles n'a rien d'étrange (comp. les magistrats des collèges), comp. les *duumviri* du *saltus Sumelocennensis* dans la Germanie inférieure : Herzog, *Bonner Jahrbücher*, 1898, p. 98.

3. Voy. *Annales de l'Institut*, 1868, n° 8 (Salinas).

4. *Annales de l'Institut*, 1839, p. 278.

5. Voy. A. Engel, *Bulletin de corresp. hell.*, 1884, p. 79, pl. III, n. 68.

6. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 110. Scholz, *Römische Bleitesserae*, n° 1361.

7. Postolacca, *Annales de l'Institut*, 1866, p. 356.

municipaux n'est pas davantage connue; On a pensé pour ceux de la Gaule à des monnaies fiduciaires ¹; ce qu'il faut retenir de cette hypothèse, c'est que les plombs gaulois ont un caractère officiel très prononcé, qu'on constate de même pour les plombs africains. Ces derniers pourraient peut-être nous fournir une solution. Le plomb de Thysdrus porte la légende *genio Tusdritanoru(m feliciter)*; nous avons signalé des inscriptions de même formule sur des tessères de distributions à Rome; le plomb d'*Alampalus* fut émis par les édiles probablement pour le même usage. Donc, en raison de l'importance des distributions dans la vie municipale, aussi bien que dans celle de la capitale, on pourrait penser que nos plombs sont tous des marques de distributions en partie officielles, en partie faites par des particuliers, comme les plombs d'*Ulubrae* et de *Luceria* et encore un plomb de la collection Martinetti qui témoigne d'une distribution faite par un Augustale :

EPRSALVT au pourtour; **AVG** au milieu = *Epr(ius) Salut(aris) Aug(ustalis)*. R. Victoire à droite avec palme et couronne. D. 17 mm.

Au groupe des tessères municipales se rattache probablement un moule publié par Mommsen, *C.I.L.*, IX, 6087.

1. Il est tout à fait analogue aux moules qui nous sont connus ² et qui servaient à produire des tessères en plomb et quoique appelé par Mommsen *forma numaria*, il servait assurément au même usage. Il est regrettable qu'une moitié seule du moule nous soit parvenue, mais on

1. Voy. Longpérier, *Revue numismatique*, 1861, p. 255. Cf. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 208 suiv.

2. Comp. les moules, Ficoroni : *Piombi antichi*, p. 166, sqq., pl. I-II (capitolo ultimo); Ruggiero, *Museo Kircheriano*, pp. 217-219 (neuf moules); Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers*, pl. LIX; Benndorf, *Beiträge*, p. 49, n. 5.

peut suppléer à l'autre moitié par l'étude des types et légendes conservés. Le moule contient 9 tessères, disposées par deux et une au-dessous au milieu. La première paire donne à gauche **IVVE | NT** = *Iuvent(as)*; à droite la figure d'un soldat casqué armé d'un bouclier et d'une lance. Par le rapprochement avec les tessères de *Tusculum* et *Volsinii*, nous sommes autorisés à supposer qu'au revers de la première, était figuré un guerrier.

2. **SECV | RIT** = *Securit(as)*; à droite, Victoire avec palme et couronne. On pourrait réunir ces deux représentations comme les précédentes.

3. **AV | ACILI**; à droite, **MVN | ICIP**. La première face contient le nom d'un *M(anus) Acilius*, quelque grand personnage municipal; la seconde légende peut être lue *municip(i)*; au revers se trouvait probablement le nom de ce municipe.

4. Bige monté par deux personnages (probablement Victoire et triomphateur); à droite, **PAX**. Les deux faces pourraient être réunies.

5. Enfin la dernière porte la légende **FELI | CIT** = *Felicit(as)*.

On peut supposer que cette série de tessères fut coulée dans un municipe à propos d'une victoire et d'un triomphe pour une distribution aux *iuvenes* et aux citoyens. Les légendes *Pax*, *Felicitas*, *Securitas* et les représentations de la Victoire, du guerrier, du bige ont trop de relations les unes avec les autres pour ne pas exiger une explication d'ensemble.

Pour finir, nous citerons les tessères relatives à diverses régions de la ville de Rome et à divers collèges sacraux urbains.

1. REG. ⅆ. VI. — *Reg(io)* VI (*sexta*). Quadrangulaire. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 138; Ruggiero, *Museo Kircheriano*, nos 2186-2187.)

2. REG. ⅆ. XIII = *Reg(io)* XIII (*tertia decima*). Quadrangulaire. Mêmes dimensions que la première. Coll. Feuardent.

Ces deux tessères témoignent probablement d'une distribution faite à Rome, par régions; à des distributions semblables se rapportent les tessères suivantes.

3. AB | ISE ET SERAP ⅆ. Harpocrate, à gauche, tenant l'index de la main droite sur ses lèvres; dans la main gauche, une corne d'abondance. (Garrucci, *Piombi Altieri*, pl. II, 1 et p. 45.)

Cette tessère mentionne le quartier bien connu appelé « *Isa et Serapidis* » (la troisième région).

4. Trois Fortunes de face tenant chacune, dans la main droite, un gouvernail; dans la gauche, une corne d'abondance. ⅆ. Main terminée en griffes; au-dessus SAD. Au-dessus de la légende et au-dessous de la main, deux bucranes? (Voy. Catalogue, n° 333.)

Aux collèges sacrés et aux fêtes données par des collèges sacerdotaux se rapportent les tessères suivantes.

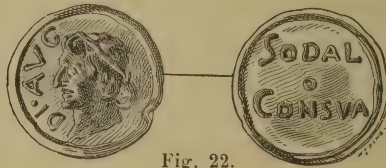


Fig. 22.

1. Tête de l'empereur Nerva, radiée, à gauche; à gauche, l'inscription DI. AVG = *di(vus) Aug(ustus)*¹.

1. Comp. les monnaies de consécration de Nerva (Eckhel, VI, p. 409).

R. SODAL | CONSYA = *soda(les) Consua(les)*. D. 21 mm.
Coll. Martinetti. (Fig. 22.)

2. Deux personnages assis sur des *sellae curules* de face. Tous les deux sont vêtus d'une longue tunique et d'une toge qui forme un sinus sur leurs genoux. Les têtes sont voilées, les pieds reposent sur des escabeaux; celui de droite, qui est certainement un homme, tient la main gauche dans le sinus de sa toge; dans la main droite, il tient un rameau d'olivier. Celui de gauche qui peut être une femme, tient dans la main droite un rouleau, la gauche dans le sinus de sa toge.

R. Deux lances entrecroisées et deux boucliers ronds. D. 22 mm. Coll. Martinetti. (Fig. 23.)

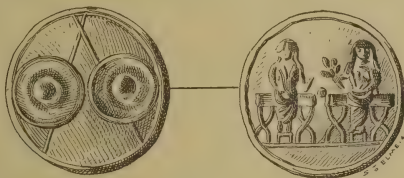


Fig. 23.

3. REG | MAR = *reg(ia) Mar(tis)* ¹. R. Mars, casqué à gauche, avec lance dans la main gauche et le bouclier dans la droite. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 138. Ruggiero, *Museo Kircheriano*, n° 169.) (Fig. 24.)



Fig. 24.

4. Vieux ξέρων de la Hera de Samos, la tête voilée,

1. Garrucci donne la légende REG | MAE; Ruggiero, REG | MAP. J'ai pu constater, sur l'original que je reproduis ici, les traces de la haste du R.

coiffée d'une tiare, les mains ouvertes; de chaque main pend une bandelette.

R. DIA. (Ficoroni, *Piombi antichi*, II, 2, 2. Garrucci, *Piombi scritti*, p. 113. Un exemplaire à Marseille.) (Fig. 25.)

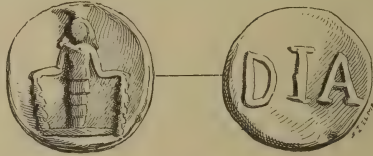


Fig. 25.

5. { DIA | MAR R. CER | MAR. (Garrucci, *Piombi scritti*, p. 107. Actuellement dans la collection Feuardenet.)

Ces tessères forment trois groupes distincts : 1. n° 1; 2. n°s 2 à 4; 3. n°s 5 et 6.

Le n° 1 fut émis par ou pour une *sodalitas* de Rome, celle dont le but était le culte de l'antique divinité italique *Consus*¹. La présence sur la tessère de cette *sodalitas*, de la tête de l'empereur divinisé atteste qu'au culte de *Consus*, les *sodales* joignaient celui de l'empereur, et que la sodalité était sous la protection impériale. C'est à l'occasion de la consécration de Nerva que notre tessère fut émise peut-être pour une distribution d'argent de la part de l'empereur ou de la *sodalitas* elle-même. La première hypothèse est plus vraisemblable : il est naturel que Trajan, consacrant la mémoire de son père adoptif, ait distribué une certaine somme aux sodalités qui pratiquaient en même temps le culte d'une divinité et celui de la famille impériale. Nous avons constaté de semblables distributions pour les sodalités municipales des *iuvenes*.

Les deux tessères suivantes ont sûrement une relation

1. Notre tessère est le seul monument mentionnant cette sodalité. Les auteurs n'en parlent pas.

avec le culte de Mars et particulièrement avec le sanctuaire de ce dieu situé dans la *regia*. Pour la première, cette relation est attestée par les caractères suivants. Au droit, paraissent deux prêtres de l'un des grands collèges sacerdotaux de Rome, comme le démontrent les sièges curules et les têtes voilées. Le personnage principal tient dans la main une branche de laurier; or le laurier était consacré à Mars¹; et dans la *regia* (probablement dans la cour, voy. le plan de la *regia C. i. L.* I ed. 2, pl. 1[^], Hülsen) se trouvaient deux lauriers². La représentation du revers fait penser aux *ancilia*, mais leur forme était tout à fait différente³. D'autre part, nous savons que dans la *regia* étaient conservées les *hastae*⁴ du dieu Mars, appelées aussi une fois $\epsilon\pi\lambda\alpha$ ⁵. Il est possible que les lances aient été réunies à deux boucliers dans le sanctuaire de la *regia*.

Si vraiment cette tessère se rapporte au culte de Mars, célébré dans la *regia*, on pourrait reconnaître dans les deux prêtres représentés les pontifes chargés de veiller sur les lances sacrées de Mars. On pourrait aussi penser au *flamen Martialis* et aux *Saliens*, mais les uns comme les autres portaient des *apices* sur la tête.

Il est difficile de déterminer le caractère de l'acte représenté : c'était sans doute un acte sacré comme le démontrent les têtes voilées, mais lequel? Nous avons affaire, probablement, à une distribution comme le

1. Voy. Roscher, *Lexicon der Mythologie*, II, p. 2428 d., art. Mars (Roscher).

2. Inl. obsequens, 19(78).

3. Pauly-Wissowa, *Real Encyclopaedie*, II, p. 2112, art. ancile (Habel). Marquardt, *Staatsverwaltung*, III, p. 429 et suiv. Il y avait aussi des *ancilia* ronds, mais : 1° ils ont une autre forme que les nôtres; 2° nos boucliers sont réunis à des lances, tandis que les *ancilia* apparaissent toujours ensemble, avec des bâtons rappelant les bâtons de tambours; 3° les prêtres représentés sur la tessère ne sont pas les saliens car ils ne portent pas d'*apices*.

4. Roscher, *Lexicon*, II, p. 2388 α , et 2422 sqq.

5. Dio. Cass., 47, 17.

semblent indiquer les mains des prêtres posées dans le *sinus* de la toge ¹.

Si l'attribution de cette tessère à la *regia* peut être adoptée, nous devons attribuer à la même *regia*, et à la même cérémonie, qui devait se répéter souvent, la tessère suivante portant le nom de l'édifice.

La tessère n° 4 présente, au droit, une déesse, au revers, le mot DIA. Il s'agit donc de la *dea Dia*, déesse du collège des *fratres Arvales*, dont on ne connaît pas de représentations, mais qui avait certainement des statues dans le sanctuaire des frères Arvales ², et dans la maison du *magister* ³; une des cérémonies principales du culte était de couronner ces statues de fleurs et de les couvrir *d'unguenta*. Le culte de la *dea Dia* était un des plus anciens; c'était une divinité purement italique, qui avec Cérès, Tellus, Mars et autres, symbolisaient la terre nourrice et les forces physiques et qui donnaient une bonne récolte au paysan italique ⁴. D'autre part, dans les actes mêmes des frères Arvales, à la *dea Dia* correspond une *Juno dea Dia* ou *Juno deae Diae* ⁵; rien de plus naturel que de prendre, pour représenter une vieille divinité italique, l'image archaïque de la Héra de Samos. Mais à qui doit-on attribuer l'introduction des statues dans le culte de la déesse? Le collège, comme on sait, fut réorganisé par Auguste, et il est bien possible que c'est après cette réforme qu'on a

1. Cette distribution pouvait avoir lieu à propos de quelques-unes des nombreuses fêtes célébrées en honneur du dieu Mars.

2. Henzen, *Acta fratrum Arvalium*, pp. 25, 26 et 32, 33.

3. *Ibid.*, p. 12, *Acta* de l'année 241 et p. 14.

4. Voy. Birt, dans Roscher, *Lexicon*, II, p. 965 sqq. Pestalozza, *I caratteri indigeni di Cerere*, Milan, 1897, p. 26 et suiv. Wissowa, *Arvales Fratres*, dans Pauly-Wissowa, *Real Encyclopaedie*, II, 1472-1473.

5. Voy. Henzen, *Acta*, p. 186, le 8 févr. de l'an 183; p. 187, le 13 mai de 202; p. 214, le 7 nov. de 224. Les abréviations du nom de la divinité sont lues par Wissowa *Iuno deae Diae*, l. c., par Pestalozza, *Iuno dea Dia*, op. c., p. 32.

créé l'image de la vieille divinité latine. M. Wissowa a tout récemment soutenu ¹ la thèse qu'aucune vieille divinité latine ne fut représentée sous les traits d'une divinité grecque, que cette identification ne date que du règne d'Auguste, et vraiment toutes les données que nous avons sur les vieilles statues existant à Rome se rapportent à des divinités transplantées de la Grèce ².

La tessère n° 5 donne probablement les noms des trois divinités agricoles réunies : *Dia*, *Cérès* et *Mars*. Il est possible qu'elle ait été émise pour une distribution faite pendant les *Ambarvalia*, fête agricole en honneur des divinités agricoles, et probablement présidée par les Arvales ³.

ROSTOVTSEW.

(A suivre.)

1. Voy. *Berliner Philol. Wochenschrift*, 1897, col. 1404. *Neue Jahrbücher für das classische Altertum*, 1898, p. 161 suiv.

2. Voy. Detlefsen, *De arte Romanorum antiquissima*, part. I, p. 10 et suiv. Wissowa, *Annales de l'Institut*, 1883, p. 156. Preller, *Römische Mythologie*, p. 273, n. 3.

3. Voy. sur la controverse qui existe à ce sujet Wissowa, dans Pauly-Wissowa, *Real Encyclopaedie*, II, 1478-1479.

ÉTUDE

SUR LES

MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES

(Suite ¹).

DEUXIÈME PARTIE

I. — LA MONNAIE ROMAINE SOUS LES PREMIERS EMPEREURS DE JULES CÉSAR A NÉRON

La révolution politique qui transforma la République romaine en un état monarchique n'amena pas de changements immédiats et considérables dans l'organisation générale du gouvernement. César se contenta de réunir en sa personne l'imperium militaire et les principales magistratures, ce qui lui conférait de fait le pouvoir absolu ; il laissa subsister presque tout le reste. Aussi l'opinion de M. Mommsen au sujet de la conservation par César des anciens règlements monétaires romains paraît-elle parfaitement fondée, et aucun indice dans les monnaies n'accuse un changement de système.

1. Voy. *Rev. Num.*, 1898, p. 231.

La numismatique des premiers Césars est la continuation de la numismatique républicaine du système semi-oncial. L'as de bronze pesant 13,61 reste l'étalon monétaire des Romains. Le denier d'argent impérial de 84 à la livre pesant 3 gr. 89 ne diffère de celui de la République que par l'effigie du maître qui apparaît pour la première fois sur le droit des monnaies de l'an 43 avant J.-C.

Le denier de César valait 40 as et son équivalent pondéral de bronze était de 20 onces de ce métal. Ce denier était une *mine romaine* de bronze. Une once d'argent ou 7 deniers valait 140 onces de bronze. Le rapport de valeur de l'argent au bronze était, par suite, de 1 à 140.

Enrichi des dépouilles de la Gaule auxquelles il joignit les trésors rapportés de l'Égypte et de l'Asie, César, non seulement n'eut jamais besoin de recourir à des expédients monétaires, mais il familiarisa les Romains avec l'emploi usuel de l'or par d'abondantes émissions de monnaies de ce métal dans l'atelier urbain.

On avait, antérieurement, au dire de Pline, frappé de l'or à Rome, mais il faut croire que ces pièces d'or urbaines furent fabriquées en très petit nombre puisque nous n'en connaissons aucun exemplaire.

Les pièces d'or républicaines, portant des marques de valeur, paraissent être toutes de fabrique campanienne.

Les pièces d'or de César sont d'un nouveau modèle. Elles pèsent 8 gr. 17 ou $1/40$ de la livre. Ces aurei sont des espèces caractéristiques du système monétaire des premiers empereurs. L'aureus de César valait 25 deniers ou 100 sesterces d'argent, et par suite *mille* as ou *dix* centussis. Le nom de *denarius* aureus, qu'on lui donne quelquefois, se trouve donc parfaitement justifié par cette valeur.

L'équivalent pondéral de bronze de l'aureus de César

est un *poids romain* remarquable. Il est égal à 500 onces ou 41 livres et $\frac{2}{3}$, et par suite à *un demi* grand talent attique de Priscien de 83 l. $\frac{1}{3}$.

« *Talentum Atheniense..... magnum minæ octoginta tres et unciaë quatuor* », nous dit cet auteur¹.

La mine de ce talent est de $16 \frac{2}{3}$ onces et la *drachme*, centième de cette mine, pèse *quatre scrupules*. Elle a le même poids que le premier denier des Romains et le *solidus* d'or de Constantin.

Le poids de l'aureus de César ne se confond nullement avec celui du statère d'or macédonien. L'aureus et le statère sont deux monnaies très distinctes, qui n'ont de commun que des analogies de valeur et de situation dans des systèmes monétaires assez semblables, mais établis sur des unités différentes.

Le rapport de valeur de l'or à l'argent du système monétaire des premiers Césars est de 1 à 11,92. La relation entre l'or et le bronze de 1 à 1666,66.

L'aureus de César vaut, avons-nous dit, 25 deniers et cet aureus pèse le quarantième de la livre. Il en résulte pour la *livre d'or* la très importante valeur de *mille deniers*, et par suite, pour le denier d'argent impérial, un caractère nouveau et très remarquable. Le *denier* de César est le *miliarense* de cette époque, et nous voyons ainsi apparaître alors, pour la première fois, le *miliarense* dans la numismatique romaine.

Le calendrier d'État de l'an 400 après J.-C. désigne sous le nom de *scrinium a miliarensibus* la section de l'argent monnayé. C'est là le plus ancien texte qui fasse mention du *miliarense*. On en avait conclu que cette espèce de monnaie remontait à l'époque de Constantin et

1. Hultsch, *Metr. Script.*, II, 83-15.

tout au plus à celle de Dioclétien. Il faut, comme on le voit, reculer de beaucoup cette date.

L'importance de ce fait est d'autant plus grande que le rôle du *milliarensis* dans la numismatique impériale romaine est en réalité beaucoup plus étendu qu'on ne l'admet aujourd'hui. Nous établirons en effet, plus tard, que l'*antoninianus* de Caracalla n'est pas autre chose que le *milliarensis* de cet empereur.

M. Mommsen a pressenti l'importance de l'*antoninianus*. Il admet, très judicieusement, que cette espèce monétaire a servi d'instrument à l'avalissement du denier, mais il ne nous explique pas le mécanisme de cette opération.

Le *milliarensis*, millième de la livre d'or, est une véritable *unité d'or*, très différente de l'unité pondérale d'or primitive des Romains, le scrupule de ce métal.

L'habitude des Romains de compter en bourses ou *follis* de 250 deniers ou 1.000 sesterces pourrait très bien remonter aussi aux règnes des premiers empereurs. La livre d'or sous César valait 4 de ces bourses. Une bourse équivalait à 10 aurei, 1.000 sesterces ou 10.000 as.

Après l'aureus, le *sesterce de bronze* est la pièce la plus intéressante du système monétaire des premiers Césars.



L'existence du sesterce de bronze est certaine. Pline men-

tionne cette monnaie et nous possédons des pièces de bronze, frappées au nom de Marc-Antoine par les généraux de sa flotte, qui portent la marque du sesterce HS. La signification de cette monnaie n'est donc pas douteuse. Elle vaut, et doit peser normalement, 2 1/2 as semi-onciaux, ou 30 scrupules de bronze, soit 34 gr. 05.

Les sesterces de bronze sont ainsi des seizièmes du denier ou des *quarts* du sesterce d'argent.

On pourrait voir dans la frappe du seizième du denier sous l'empire une manifestation du caractère traditionnel des monnaies romaines, car cette fraction, seizième du denier, avait servi, à l'époque onciale, de monnaie de bronze unitaire. Elle constituait, en effet, l'as oncial. Et d'autre part, la valeur nouvelle de cette fraction, 2 1/2 as, qui paraîtrait complexe aujourd'hui, était familière aux Romains par suite d'un long usage de sesterces d'argent de même valeur.

Ces raisons suffiraient à expliquer l'existence du sesterce de bronze impérial, et elles n'ont peut-être pas été étrangères à sa genèse. Mais on doit surtout envisager cette espèce comme une *monnaie de relation* et considérer sa valeur *en unités de bronze grecques* comme sa qualité essentielle.

Les sesterces de bronze de Marc-Antoine portent, en effet, à côté de l'indice du sesterce HS, une marque grecque Δ , dont la signification est manifeste. Cette monnaie vaut quatre unités grecques, et comme elle pèse 30 scrupules, on en déduit pour le poids unitaire de l'unité grecque dont elle est le multiple 7 1/2 scrupules ou 8 gr. 52.

On doit, sans hésitation, à notre avis, reconnaître dans l'unité grecque de ce poids le *chalque macédonien*, l'une des plus importantes monnaies de bronze grecques de

l'antiquité. Nous avons pensé jusqu'ici que le poids normal du chalque macédonien était de 8 gr. 72. C'était là peut-être son poids originaire ; mais il ressort, indubitablement, de l'étude générale de la numismatique impériale romaine que le poids de ce chalque a toujours été de 7 1/2 scrupules pour les métrologues romains.

Le *sesterce de bronze* des premiers empereurs était un *tétrachalque* macédonien. Il constituait une véritable monnaie mixte romaine par sa valeur de 2 1/2 as, grecque par son autre valeur de quatre chalques macédoniens. Ce sesterce appartient ainsi à la même famille de monnaies que les Victoriats d'argent de l'époque républicaine.

Les Romains n'ont marqué que les premières monnaies de cette espèce. Dès qu'ils eurent pris l'habitude de s'en servir, ils se contentèrent de leur donner un module plus grand qu'aux autres monnaies de bronze, ce qui suffisait pour les distinguer.

C'est donc avec toutes raisons que l'on considère aujourd'hui, comme des sesterces, les grands bronzes des premiers Césars. Mais c'est très à tort, au contraire, que l'on attribue à ces sesterces de bronze la valeur d'un quart de denier. Leur valeur réelle est quatre fois moindre.

Les rapports de valeur des monnaies impériales qui nous occupent et des monnaies grecques sont très instructifs.

La livre d'or pesait 40 aurei et en même temps 37 1/2 statères macédoniens. Il en résultait que l'aureus valait les 15/16 du statère, et ce dernier les 16/15 de l'aureus. Cette relation nous donne, pour la valeur romaine du statère, 26 2/3 deniers. En unités attiques, l'aureus de César pèse 11 1/4 oboles d'or. Sa valeur grecque en argent serait ainsi de 22 1/3 drachmes attiques, si on la calculait sur le cours de l'or à Rome.

Mais il nous semble que ce cours devait être légèrement

différent en Grèce. Il est probable, en effet, que le statère d'or à cette époque valait en Grèce 24 *drachmes* attiques ou 6 tétradrachmes d'Alexandre. Si l'on admet cette évaluation, on devra prendre les 15/16 de 24 drachmes pour obtenir la valeur de l'*aureus* en Grèce, soit 22 1/2 drachmes attiques.

Si de l'or nous passons à l'argent, la livre de ce métal valait à Rome 75 drachmes attiques normales, et en même temps 84 deniers impériaux. L'once d'argent valait à la fois 6 1/4 drachmes et 7 deniers. Ces relations rigoureuses servaient pour les gros comptes.

Dans les échanges monétaires journaliers, au lieu de la relation théorique 25/28, le denier valait effectivement 5 1/3 oboles attiques et le sesterce 4/3 d'obole. Il en résultait pour la drachme attique la remarquable valeur romaine de 4 1/2 sesterces d'argent ou 45 as, et pour l'obole 3/4 de sesterce ou 7 1/2 as.

La simplicité de ces relations rendait facile l'usage commun des deniers romains et des drachmes grecques sur tous les marchés, et l'existence des sesterces de bronze tétrachalques donnait au *chalque macédonien* le caractère d'une *monnaie divisionnaire romaine*.

Tout le numéraire grec en circulation se rattachait ainsi au système impérial romain.

Examinons maintenant les diverses espèces de monnaies romaines qui circulaient sous les premiers empereurs. Nous commencerons par le bronze.

On ne connaît pas de monnaies de bronze frappées à Rome par César. Cette absence du bronze romain, qui fut assez longue, constitue un problème numismatique difficile à expliquer. Elle doit être attribuée peut-être au cours légal trop bas de ce métal à Rome, ce qui en rendait la frappe onéreuse pour l'État.

Auguste attribua au Sénat le droit exclusif d'émettre des monnaies de cuivre et de bronze, et c'est depuis lors que la plupart des monnaies romaines de ce métal portent les lettres SC.

Pline nous apprend que de son temps le *cuivre rouge* servait à la fabrication des *as*. On trouve des monnaies romaines de ce métal dès le règne d'Auguste et ce prince en prescrivit probablement le premier l'usage. Les moyens bronzes en cuivre rouge des premiers Césars sont donc sûrement des *as*. Les monnaies de cuivre rouge d'un module inférieur sont des *semis* et celles du plus petit module des *quadrans*. Ainsi nous sommes complètement fixés sur la nature des premières monnaies impériales de cuivre rouge. La signification des grands bronzes est, nous l'avons établi plus haut, tout à fait certaine également. Ces monnaies sont des *sesterces* valant $2 \frac{1}{2}$ *as* *semi-onciaux* et leur poids normal est de 30 scrupules ou 34 gr. 05. Les poids effectifs des grands bronzes romains d'Auguste à Néron se rapprochent du reste beaucoup de leur poids théorique.

La nature des moyens bronzes impériaux en métal jaune est beaucoup moins facile à reconnaître que celle des grands bronzes. Pline parle en effet du *dupondius* de laiton et il existe des monnaies de ce métal du règne de Néron portant la marque II. L'existence du *dupondius* est donc certaine. Mais tous les moyens bronzes impériaux sont-ils nécessairement pour cela des pièces de deux *as*? Il est permis d'en douter, car le poids du plus grand nombre de ces monnaies est très inférieur à celui de deux *as*.

D'autre part, parmi les pièces de bronze frappées par Marc Antoine, on trouve le *dichalque* ou *demi-sesterce* marqué B. C'est là une *preuve positive* de l'existence du

demi-sesterce chez les Romains, malgré sa valeur romaine en apparence peu simple d'un as et quart. D'après leurs



poids, beaucoup de moyens bronzes impériaux paraissent être plutôt des demi-sesterces que des dupondii.

En étudiant de plus près ce genre de monnaies on parviendra peut-être à différencier le vrai dupondius du demi-sesterce.

M. Mommsen essaie d'expliquer la légèreté relative des dupondii de laiton, en supposant que le laiton valait à Rome deux fois autant que le cuivre rouge. Cette hypothèse doit être rejetée, car le prix de revient du laiton ne diffère pas beaucoup aujourd'hui de celui du cuivre rouge et il n'y a aucune raison sérieuse de croire qu'il en était autrement dans l'antiquité.

Les monnaies d'argent impériales ne diffèrent des deniers, quinaires et sesterces républicains que par le caractère nouveau de miliarense (millième de la livre d'or) que revêt le dernier. Le quinaire est un demi, le sesterce un quart du miliarense. Le denier est en même temps une pièce de 40 as, une mine de 20 onces. Le quinaire vaut 20 as ou 10 onces, le sesterce 10 as ou 5 onces.

Les monnaies d'or connues du système sont, outre l'aureus et le quinaire, le quadruple de l'aureus. Nous possédons en effet le *quaternio* d'or d'Auguste, et il semble par suite que la rareté du *binio* ou double aureus

l'a seule empêché d'arriver jusqu'à nous. Nous devons donc admettre l'existence de cette monnaie.

Le quaternio d'or impérial pèse normalement 32 gr. 70; il vaut 100 deniers ou une *mine d'argent* dont le denier serait la drachme. Cette monnaie vaut, en bronze, 2 grands talents attiques de Priscien. Le binio d'or vaut 50 deniers d'argent et en bronze 83 $\frac{1}{3}$ livres de bronze. Cette monnaie est un *talent* de Priscien. L'aureus vaut 25 deniers ou 100 *sesterces* d'argent et en bronze un demi talent de Priscien ou *mille as*.

Lorsqu'on rapproche ces valeurs en unités romaines des aureus, binio et quaternio impériaux de celles des statères, doubles statères et quadruples statères macédoniens en unités grecques, on est frappé des analogies qu'elles présentent. La valeur *primitive* du statère d'or¹ d'Alexandre dans le système monétaire de ce prince était de 25 *drachmes*, celle de l'aureus de César 25 *deniers*. Le *double statère* d'or grec valait en bronze un *talent* attique. Cette monnaie était un talent. Le *binio* romain valait en bronze 83 $\frac{1}{3}$ livres. Ce binio était un *talent* de Priscien. Le *quadruple statère* valait une *mine* attique d'argent. Cette monnaie était une *mine d'argent*. Le quaternio impérial valait 100 deniers. Il était également à ce titre une *mine d'argent*.

En étudiant le système monétaire de Néron, nous verrons tout à l'heure se reproduire des analogies du même genre qui ne sauraient être fortuites. Il devient donc très probable que l'ordonnance générale du système monétaire d'Alexandre a servi de modèle aux métrologues de l'empire romain.

MICHEL C. SOUTZO.

(A suivre.)

1. *Essai de restitution des systèmes monétaires macédoniens*, dans la *Revue Roumaine d'Archéologie*, 1893.

ÉVALUATION EN MONNAIE TOURNOIS
DES
REDEVANCES DES ÉGLISES DE FRANCE
A L'ÉGLISE DE ROME
SOUS PHILIPPE LE BEL

Dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome* (tome XVII), M. Paul Fabre a publié récemment la traduction annotée d'un registre manuscrit des Archives Vaticanes, qui offre au point de vue monétaire un intérêt de premier ordre. C'est un « livre de recettes » donnant le compte de la perception des cens apostoliques en France de 1290 à 1293 d'après le *Liber censuum*. Ce livre de recettes évalue, presque toujours en tournois, les redevances des églises qui, remontant pour la plupart à plus d'un siècle, avaient été stipulées dans les monnaies les plus diverses, ayant eu cours à ces époques reculées. Disons toutefois, avant de les passer en revue, que si certains renseignements ainsi obtenus nous donnent de précieuses indications, les équivalences exactes que l'on peut en tirer sont moins nombreuses que l'on ne pourrait le croire au premier abord, et qu'il ne faut pas nous attendre à y trouver les éléments d'un tableau précis des valeurs.

D'une part, en effet, nous touchons à une époque où la

livre tournois devient essentiellement une unité de compte. La livre n'étant plus absolument fixée à un poids certain de métal, et commençant à subir les effets du manque d'exactitude entre les rapports des prix des différentes espèces, il faudrait pouvoir dégager par une interprétation délicate les poids de métal des valeurs nominales, ce qui ne peut se faire qu'approximativement, comme nous le verrons.

D'un autre côté, plusieurs des espèces d'or dont il est question sont désignées par une sorte d'appellation générique, se rapportant à une époque antérieure. Il y a certainement, à plusieurs reprises, confusion entre les termes *aureus*, *besant*, *marabotinus*, etc. Aucune de ces pièces stipulées comme redevance ne faisait partie des fabrications du royaume. Ces monnaies circulaient dans l'Europe occidentale à une époque où, sauf en Espagne, aucun royaume chrétien ne frappait plus d'or depuis plus de trois siècles. Elles ont peu à peu disparu dans le courant du XIII^e siècle devant les nouvelles frappes de France et d'Italie. La valeur qui leur est attribuée ici doit être surtout une valeur de convention.

Enfin, de même que la livre tournois commençait à perdre la précieuse qualité de permanence qui lui avait valu sa réputation universelle et sa situation de seconde monnaie royale, la proportion de l'or à l'argent commençait à flotter au gré des attributions de valeur, nominales, données aux différentes pièces. Les prix qui s'étaient fixés pour les anciennes pièces à un taux généralement admis, tandis que l'or ne faisait pas partie de la monnaie proprement dite, subissaient une hausse factice, sanctionnée par les nouvelles émissions et ardemment favorisée par la spéculation. C'est à cette hausse que travaillait l'association étonnante et déjà si puissante de ces grands

marchands qu'on désignait sous le nom générique de Lombards, qui, devenant les seuls détenteurs des métaux, se trouvaient les intermédiaires indispensables des princes dans la fabrication des monnaies.

Énumération des diverses espèces citées dans le registre.

Afin de mettre quelque clarté dans l'exposition que nous nous proposons de faire des diverses monnaies employées, cherchons d'abord à en donner une idée d'ensemble. Comme espèces d'or, nous trouvons fréquemment des oboles, des besants et des *marabotinus*, quelques aureus, un *melachinus* et enfin des onces d'or. En argent, nous voyons employer des *lucenses*, des deniers de Flandre, de Théroouanne, de Melgueil, du Poitou, du Mans, d'Angers, de Rodez, de Cahors, du Puy, de Mende en Gévaudan. On mentionne aussi un livre de Châlonnais. A côté, on a aussi stipulé en marcs d'argent, demi-marcs, marcs d'esterlins, en onces d'argent et en demi-livres. Quelques redevances sont déjà exprimées en tournois ; plus souvent le tournois a évidemment pris la place d'anciennes monnaies locales. Mais c'est en tournois que sont réduites toutes les évaluations du moment, à l'exception de trois en parisis. C'est le tournois qui est réellement la seule commune mesure, la monnaie vraiment universelle qui règle toutes les autres et n'en est point réglée.

1. *Redevances en or. Besant.* — Le besant est sans contredit la pièce d'or de l'empire romain d'Orient, la continuation du *νομισμα*, le nom latin du *πέρπερον*. C'est la seule monnaie d'or qui ait une réputation universelle au moyen âge, depuis l'Égypte et les ports du Levant jusqu'aux Pays-Bas et en Angleterre. Aussi parfois le nom désigne-

t-il une pièce d'or quelconque. Elle apparaît fréquemment dans les textes des x^e et xi^e siècles. En 1282, au parlement de la Pentecôte, le besant qui était dû par le comte de Soissons fut évalué à 8 sous tournois (Le Blanc, p. 158). C'est le prix donné par la plupart des cens de notre registre, là où il n'y a pas ambiguïté sur le sens des mots, et où il ne faut pas entendre obole au lieu de besant. Notons qu'un texte de 1297 (Le Blanc, p. 164) fixe la valeur à 9 sous tournois. Voici le tableau des valeurs du besant données par le registre :

Saint-Vulmer.....	8 s. t.
Angers.....	7 s. t.
Gerberoy.....	8 s. t.
Saint-Nicolas de la Haye.....	7 s. 8 d. t.
Saint-Georges de Bohon.....	8 s. t.
Guillaume de la Guerche.....	8 s. t.
Redon.....	7 s. 8 d. t.
Cuslan.....	6 s. 8 d. t.
Aubrac (<i>Marabotinus, aureus?</i>)...	10 s.

L'expression de la valeur est souvent accompagnée d'une restriction : « parce que telle était alors l'évaluation commune dans le diocèse, » ou encore « à moins qu'il ne soit reconnu que la valeur ne fut plus grande ».

Obole. — L'obole d'or est aussi une très ancienne monnaie qu'on trouve souvent dès la fin du x^e siècle. C'est probablement la pièce d'or la plus répandue de la Gaule et de l'Italie, d'où elle semble originaire. Son grand usage dans les comptes du clergé nous porte à l'attribuer à l'église romaine, qui l'avait continuée à la suite de la Rome impériale des vii^e et viii^e siècles. Dès le milieu du xiii^e siècle, elle est évaluée régulièrement 5 sous tournois,

et c'est comme une définition (Le Blanc, pp. 162 et 163). C'est ainsi l'équivalent d'un poids d'argent fin de 20 gr. 1. Avec la proportion dixième, qui semble devoir être admise approximativement à l'égard d'une pièce étrangère pour 1255, ce serait un poids d'or de 2 grammes. Ce pourrait être la moitié de l'ancien sou d'or impérial ; mais l'ignorance où nous sommes du titre de la pièce, et par conséquent de sa forme extérieure, nous interdit d'en suivre la trace et de remonter à une origine.

Dans le *Liber censuum*, l'obole est presque toujours comptée, de 1291 à 1293, pour 6 sous et demi. A plusieurs reprises, le texte montre qu'à la période antérieure il fallait se rapporter uniquement à la définition régulière de 5 sous tournois. A Nant d'Aveyron, par exemple, la suscription de la redevance est de 10 sous ou deux *marabotini* (lisez oboles). Dans le texte qui suit, au contraire, le calcul donne 6 s. 6 d. Même double évaluation à Saint-Thomas de Paris. Pourquoi cette augmentation ¹?

PRIX DE L'OBOLE

Saint-Thomas de Paris (5 s. en 1263)....	6 s. 6 d.
Paraclet de Troyes.....	6 s. 6 d.
Saint-Urbain Troyes.....	6 s.
Avesnes.....	6 s. 8 d.
Trinité de Verneuil.....	6 s. 6 d.
Saint-Jean de Sééz.....	6 s. 6 d.
Comte de Rodez.....	6 s. 6 d.
Saint-Salvy d'Alby.....	6 s. 6 d.
Ventadour.....	7 s.
Nant d'Aveyron (byzantium, marabotinus).	6 s. 6 d.

1. Sans pouvoir répondre avec quelque certitude à cette question, nous pensons que la différence d'allure qui est à signaler entre l'obole et les deux autres pièces d'or habituelles, c'est que l'obole était encore en 1292 une pièce d'or effective, tandis que les autres ne représentaient plus guère que d'anciennes évaluations.

Marabotinus. — Le *marabotinus* est le terme qui se rencontre le plus souvent, car il se substitue facilement, comme appellation dans le texte, aux noms de besant et d'obole, même quand le prix ne peut autoriser l'équivoque. Presque partout, quand il s'agit réellement de la pièce d'or de ce nom, il est donné pour 9 s. 3 d. Une fois, c'est 9 s. 2 d., et 3 fois 9 sous seulement. Nous savons que c'est la pièce d'or d'origine arabe, que les rois de Léon, de Castille et d'Aragon ont commencé à frapper dans le dernier tiers du XII^e siècle, et qui se trouve aussi dans l'évêché de Maguelonne et le comté de Barcelone. En Espagne, elle prit rapidement le nom d'*Alfonsie*, laissant son nom de maravédi à son équivalent d'argent allié. Nous en avons fait les *Anfoux* de Gascogne et de la France méridionale. Mais, dans le commerce international, il conserva son nom originaire latinisé de *marabotinus*, de *marabeth*, la pièce pieuse, recommandable au ciel par les versets du Coran qu'elle porte. Remarquons qu'à l'exemple des peuples d'Espagne, il faut se garder de la confondre avec le *maravédi de plata*, qui s'y est substitué dans les royaumes de l'autre côté des Pyrénées, à partir du commencement du XIII^e siècle. Ce dernier n'est plus qu'un compte de deniers, qui est censé primitivement équivaloir à la pièce d'or. Pendant tout le XIII^e siècle, il faut y ajouter le nom du système qui doit en définir le rapport. En latin vulgaire on dit : *Marabotinus de octo solidis leonensium*, de *quindecim solidis pepionum*, de *bonâ monetâ, videlicet veterum burgalensium*, de *monetâ quæ dicitur de guerrâ*, etc., etc.

Le *marabotinus* semble beaucoup plus récent en France que le besant et l'obole, aux noms desquels il se substitue plus d'une fois dans le *Liber censuum*. Il n'a pas de définition d'ancienne équivalence en tournois, comme le

besant et l'obole. Cependant à Vabres, l'ancien prix ressort à 8 s., tandis que le nouveau est de 9 s. 3 d., comme la plupart des évaluations des autres lieux. Nous ne pouvons pas affirmer qu'à Vabres, comme en quelques autres endroits, il n'ait pas succédé au besant.

Le *melachinus* à 6 s. 3 d, rentre dans la catégorie de l'obole.

PRIX DES MARABOTINS

Marchiennes	9 s. 3 d.
Saint-Julien de Tours	9 s. 3 d.
Noyers	9 s. 3 d.
Loches	9 s. 3 d.
Quimperlé (aureus?)	10 s.
Lobbes (Cambrai)	9 s. 3 d.
Déols (9 s. en 1291)	9 s. 3 d. (en 1293).
Clairvaux d'Aveyron	9 s. 2 d.
Chaise Dieu (Clermont)	9 s.
Montferrand	9 s.
Brioude	9 s.
Userche	9 s. 3 d.
Leterpe	9 s. 3 d.
Le Dorat	9 s. 3 d.
Vabres (8 s. en 1246)	9 s. 3 d.

Aureus. — Nous trouvons quatre fois une pièce d'or du prix de 10 s. A Aubrac, elle s'appelle *marabotinus* dans la suscription et dans le texte *bysancium*; à Quimperlé, *marabotinus*. A Saint-Sauver de Béré et à Saint-Florent, elle s'appelle simplement *aureus*. Ce prix de dix sous est exactement celui du florin de Florence à cette époque. Y a-t-il identité?

A Rocamadour, nous trouvons un aureus superposé à un

marc d'argent ; nous verrons plus loin que la valeur à en tirer est purement hypothétique.

Once d'or.— Pour en finir avec les comptes en or, débris de la puissance impériale romaine, nous n'avons plus à étudier que l'once d'or, rencontrée neuf fois dans le *Liber censuum*. Les prix en sont assez réguliers et varient seulement de 50 à 60 sous tournois, plutôt de 52 à 55 s. A Saint-Valéry, le texte indique bien que c'est l'once *ad pondus romanum*. Il est probable qu'il en est de même dans les autres cas, vu l'origine de la dette. Malgré cette donnée, il est difficile de savoir quel est le poids d'or pur indiqué par ce mot, mais, à cette fin de siècle, ce n'est certainement plus une once d'or pur, soit que le titre de cette once soit tombé assez bas, soit que l'habitude ait été prise d'appeler once une fraction de l'ancienne once de poids fin. Nous verrons dans l'once d'argent la confirmation de cette hypothèse d'affaiblissement, survenu probablement à la suite de l'introduction de l'alliage dans la monnaie d'argent.

A une époque antérieure, l'once d'or était certainement d'or fin. Les archives de Saône-et-Loire possèdent une très ancienne copie du milieu du XII^e siècle tout au moins, d'un acte non daté qu'on a attribué à l'an 1096, parce qu'il y est question d'un Godefroy de Donzy, possesseur de la moitié du comté de Chalon, qui avait voulu vendre sa part *quo tempore Hierosolyman tendere vellet*¹. Le texte est imprimé sans erreur dans Pérard, tandis que Le Blanc l'attribue à l'église de Châlons, en l'an 1113, et y introduit une faute de chiffres. On y lit : *ducentas oncias auri purissimi, quarum singulæ pretii quadraginta solidorum*

1. Nous devons ce renseignement et la copie exacte du texte à l'extrême obligeance de M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire.

fuerant, de monetâ cujus media pars argentea erat. Nous sommes, comme époque, à la frontière de la livre et du marc, au point de vue de la généralisation de leur emploi. S'il faut se rapporter au marc, celui-ci à mi-argent représenterait 40 sous, comme le marc de Troyes les valait encore dans le testament de Philippe Auguste. Ce n'est guère pour l'once d'or qui ne vaudrait ainsi que le marc d'argent. Nous n'aurions alors que la proportion huitième ou neuvième, bien peu en rapport avec les anciennes habitudes romaines et la permanence des usages ecclésiastiques, le rapport de l'once poids au marc ne pouvant se prendre qu'à 8 ou 9, selon que le marc considéré serait celui du sud de la France, ou celui de Troyes.

Si, au contraire, la monnaie part encore de la livre-poids antérieurement à son affaiblissement, nous aurions 26 s. $\frac{2}{3}$ au marc, 40 s. à la livre de 12 onces, ce qui conserverait l'antique et officielle proportion douzième. Ce prix de 26 sous environ au marc est d'ailleurs très fréquent pendant tout le XII^e siècle. Nous ne voudrions pas décider définitivement entre les deux hypothèses, et cependant, vu la date, nous sommes plutôt portés à croire que cette monnaie, à moitié¹, est définie par rapport aux anciennes monnaies où la livre faisait 20 sous. C'est très probablement de la monnaie à 5 $\frac{1}{2}$ deniers de loi et de 160 au marc, de Troyes, à moins qu'elle ne soit à 8 ou 9

1. Ce qui nous porte le plus à croire que ce terme d'argent à moitié signifiait que la livre poids d'argent produisait deux livres de compte, c'est le titre très élevé des deniers subsistants des XI^e et XII^e siècles, de 160 au marc. M. A. de Barthélemy a eu dernièrement la complaisance de faire analyser pour nous un bon denier d'Auxerre du XI^e au XII^e siècle. Il était bien conservé et pesait exactement 28 grains. En évaluant le frai à 0,8 de grain, on voit que $160 \times 28,8 = 4608$, exactement le marc de Troyes. Le titre est de 0,900. 240 de ces deniers devaient donc donner un poids de fin égal à la livre romaine. C'est par un phénomène de transposition que le nom de denier est passé vers ce moment à des demi-deniers dans un certain nombre de frappes, et l'on a eu de la monnaie *ad medietatem argenti*.

deniers et de 210 ou 240 au même marc. Ces trois types se rencontrent à cette époque, tandis que la monnaie de 40 sous au marc eût dû être à 5 deniers de loi et de 200 au marc, comme le parisis de Philippe Auguste.

Les 55 sous tournois de 1292 ne représentent plus même un marc d'argent le roi. En 1290, ce marc produisait certainement 754 deniers tournois, soit 62 s. 10 d. Il en produisait certainement davantage en 1292, et surtout en 1293, comme nous le verrons plus loin. Comme l'once romaine de compte depuis Néron, subsistant encore de nos jours sous Pie IX comme unité de poids, était de 28 gr. $\frac{1}{3}$, nous n'aurions que le rapport de 7, 25 : 1, entre l'or et l'argent en 1290, en prenant pour prix de l'once le chiffre moyen de 55 s. Ce serait encore pis en 1293. Ces rapports ne sont pas admissibles pour la fin du XIII^e siècle, et il nous faut croire, ou bien que les prix donnés ne sont que la continuation d'anciennes évaluations, ou bien que l'once ne représente plus que les deux tiers du poids de fin de l'once romaine¹. Voici les prix du registre :

Saint-Valéry.....	55 s.
Saint-Riquier.....	55 s. 7 d.
Saint-Bertin.....	55 s.
Marmontiers.....	52 s. 3 d.
Grammont.....	50 s.
Guy, comte d'Auvergne.....	60 s.
Déols.....	51 s. 4 d.
Corbie.....	42 s. p. ou 52 s. 6 d. t.
Saint-Waast.....	id. id.

Avant d'en finir avec les redevances en or, il est bon de

1. Nous allons voir que l'once d'argent étant évaluée à 5 sous tournois, il y aurait eu 13 onces romaines au marc argent le roi en 1290. Ce ne peut être par conséquent qu'une unité de compte qui ne vaut plus même les $\frac{2}{3}$ de l'once réelle.

remarquer encore une fois combien toutes les évaluations données dans le livre sont sujettes à caution, à cause des nombreuses causes d'erreur ou de mauvaise interprétation auxquelles elles peuvent donner lieu. Non seulement ces différentes espèces n'avaient pas de circulation régulière dans le royaume, mais les estimations ont pu être généralement basses à cause des difficultés de la perception et des habitudes prises. Pour quelques espèces réelles, il fallait se résigner à un change onéreux ; pour celles dont le nom seul avait subsisté, il fallait se contenter des évaluations données à une époque antérieure. Du reste, l'affaiblissement progressif de la livre avait déjà amené des diminutions dans tous les revenus fixes, malgré les précautions prises. C'est la conséquence forcée de l'établissement d'une unité de compte, au plus grand profit des banquiers et marchands d'argent qui, de cette manière, déguisent facilement l'usure sous la hausse des espèces supérieures. Mais ce n'est pas le moment ni le lieu de nous laisser entraîner à ce genre de considération.

II. *Redevances en argent.* — Les différentes monnaies de billon et d'argent que nous allons passer en revue ne nous apprendront que peu de chose sur leur véritable valeur. Elles se rapportent à un état de choses antérieur et ne sont que les témoins subsistant d'un autre âge. En 1291, elles semblent avoir disparu presque complètement des nouveaux usages, et cette disparition naturelle montre mieux que beaucoup de discours ce qu'a été la transformation de l'autorité royale pendant toute la durée du XIII^e siècle. Il y a encore un groupe de monnayages particuliers de Flandre dont le souvenir subsiste dans les parties devenues françaises des évêchés de Thérouanne et de Cambrai. Un autre groupe en Languedoc résiste encore à l'invasion

de la monnaie royale, mais n'a plus de cours extérieur qu'en subissant un change.

Les angevins¹ sont encore nommés sans évaluation, par suite du manque de versement. Les Châlonnais sont simplement transformés en tournois, livre pour livre, sauf les droits de l'église romaine, s'ils avaient autrefois valu davantage. Le Thérouan a cessé d'être frappé, mais il est donné pour un parisis, avec la même restriction que ci-dessus. Le sou de Flamands est donné comme sou de petits tournois; de même pour les « Lucenses » du même diocèse.

Les poitevins² subissent un change qui laisse douteuse la continuation de leur frappe à cette époque. A Sainte-Marie de Loches, 11 livres et 5 sous de poitevins ne donnent que 9 livres et 12 sous tournois en monnaie de compte. Mais à Aurillac, dans l'évêché de Clermont, une somme importante est payée en poitevins sur un pied d'égalité avec la monnaie tournois, en 1274, 1292 et 1293. C'est en souvenir d'Alphonse de Poitiers, maître de la terre d'Auvergne. Dans le diocèse du Mans, dont la monnaie double passait habituellement avec les tournois, participant à leur vogue à cause de la facilité de la réduction, la redevance de 30 ans est encore en livres mançoises à Saint-Guérolé du Château du Loir, 15 livres mançoises valant 30 livres tournois. Mais il fallut en retirer 4 livres pour le change, *quia comes andegavensis fecit destrui illam monetam*³. Ceci se passe en 1292 et prouverait que Charles de Valois a abandonné l'ancienne frappe. Remarquons que, l'année

1. Dans l'ordonnance de 1315, les angevins doivent être à 3 d. 10 g. de loi, et de 19 s. 6 d. au marc, 14 angevins valent 12 tournois.

2. Même ordonnance, les poitevins doivent être de 3 d. 10 g. et de 19 s. 7 d. au marc. 14 poitevins valent 12 tournois.

3. Dans l'ordonnance de 1315, les Mançois doivent être à 6 d. de loi, de 192 au marc. 6 Mançois vaudraient 12 tournois.

suiuante, aucun change n'est exigé à Sourches pour la même monnaie.

Laissons de côté l'évaluation de Saint-Antonin dans l'évêché de Rodez. Le total de la somme manque en tournois, et il nous est impossible de vérifier le texte qui présente des contradictions, venues certainement de fautes de transcription. On y voit des deniers de Rodez et de Cahors¹, qui semblent circuler encore régulièrement avec une équivalence définie en tournois. Le « Gaballus » de Gévaudan est remplacé par le « Mimatensis », denier de Mende, dont 80 valent 79 tournois.

Dans l'évêché d'Albi, le monastère de Castres donne des Melgorois. Ceux-ci subissent un change : 210 sous de Melgorois ne donnent que 207 s. 8 d. tournois. A Lescure, le change monte à 4 sous pour 256 Melgorois². Vient enfin la monnaie du Puy, qui semble encore en plein exercice et dont nous n'avons pas la réduction en tournois.

En résumé, on voit que dans l'espace de 50 ans, dans toute l'étendue du royaume, domaine direct, apanages et grands fiefs figurant dans le *liber censuum*, — la monnaie tournois était devenue la seule qui répondit réellement à un usage général, la seule commune mesure universellement acceptée dans toutes les évaluations. Des monnaies particulières qui apparaissent encore, cinq seulement ont persisté jusqu'à l'ordonnance de 1315. Celles-ci semblent avoir perdu de leur importance, et leur valeur variable montre l'inégalité de traitement qu'on leur fait subir, ainsi que de très récents affaiblissements.

1. Même ordonnance, le denier de Cahors doit être de 2 d. 16 g. de loi et de 21 s. 10 d. Il y a 20 deniers pour 11 tournois.

2. De même, les deniers de Maguelonne doivent être de 3 d. 16 g. et de 19 s. au marc. Il faut 13 Melgorois pour 12 tournois.

En Bretagne, dans les 4 évêchés du duché, la monnaie du duc n'est pas même nommée. L'Artois, détaché de la Flandre depuis Philippe Auguste, est encore lié aux Pays-Bas par les souvenirs et les intérêts; mais on y évalue leur monnaie en parisis et en tournois. Qu'est-ce que cette monnaie de Flandre qui se prend au pair pour des tournois? Le roi serait-il arrivé à faire frapper de la monnaie tournois par le comte de Flandre? Ou plutôt n'en fait-il pas frapper à Tournay par l'évêque, son vassal immédiat, en attendant qu'après l'envahissement de la Flandre, il occupât définitivement cette ville et y installât un hôtel des monnaies ¹?

Qu'est-ce que ces « lucenses » qui valent des tournois, et ces « alecia » dont 100 valent 3 sous parisis ²?

Quant aux monnaies de Languedoc, leurs jours sont comptés depuis que le comté de Toulouse, avec la terre d'Auvergne, est rentré dans la possession du roi. Suivant la tactique inaugurée par saint Louis et continuée par son propre père, Philippe installe des hôtels royaux de monnaie dans ses nouvelles possessions, sous la surveillance de ses maîtres des monnaies. Sommières avait succédé à Carcassonne, Toulouse était en pleine activité. On a un bail d'Albi de 1278. Montferrand allait céder la place à Saint-Pourçain. Les frappes de cette région, qui sont encore entre les mains de quelques évêques ou grands vassaux, ne feront plus que végéter avant leur extinction plus ou

1. Les premiers comptes de la monnaie de Tournay pour lesquels nous possédons actuellement le témoignage d'un envoi à Paris, sont du jeudi après la saint Rémy 1297. A ce moment Philippe le Bel monnayait, ou était sur le point de monnayer, à Bruges, Termonde et autres villes de Flandre. Le Blanc parle de gros tournois, de 58 au marc, frappés à Tournay et à Sommières de la Toussaint 1291 à l'Ascension 1292. Ces comptes semblent perdus.

2. Faut-il croire que les *lucenses* sont des Lucquois et les *alecia* des harengs tout simplement? Cette redevance en nature à cette époque mériterait une vérification.

moins rapide dans le courant du XIV^e siècle. Passons aux redevances énoncées en poids d'argent.

Marc d'Estrelins. — L'évêque d'Albi devait deux marcs d'estrelins par an. Ici nous trouvons, sans aucune équivoque, l'évaluation officielle de l'estrelin équivalent à 4 petits tournois, relation établie depuis plus d'un siècle. Ce n'est qu'en 1300 que la livre de compte estrelin se sépare officiellement de la livre-poids, celle-ci devant régulièrement donner 243 deniers au lieu de 240. Mais depuis longtemps, dès le règne de Henri II, et plusieurs fois pendant le XIII^e siècle, les fabrications avaient été irrégulières et l'on se méfiait des produits mélangés. L'équivalence de commande subsiste donc facilement avec les tournois affaiblis. Ces deux marcs, ou 320 deniers, font 1280 petits tournois, ou 5 livres, 6 sous 8 deniers.

Marc d'argent. — Le marc d'argent semble uniformément évalué à 60 sous tournois. Ce n'est donc plus un poids d'argent, mais une expression de compte. Il faut probablement penser qu'à cette époque de transition, la conservation du gros tournois empêchait, dans une certaine limite, pour le grand public, l'affaiblissement de la livre de « pecunia numerata ». Officiellement, le marc argent le roi donnait 610 deniers parisis, ou 754 tournois. Du reste, le percepteur fait ses réserves sur cette valeur du marc.

A Rocamadour, nous trouvons une grosse difficulté. Le texte donne 91 livres 10 sous, pour 30 marcs d'argent et 30 aurei, pour une longue période de 30 ans. L'évaluation est faite sous toutes restrictions. D'autre part, le total de la fin inscrit 99 l. 10 s.

Si l'on acceptait ce dernier nombre comme vrai total, le

marc valant 60 sous, l'aureus en question vaudrait 6 s. 4 d., évaluation convenable à l'obole. On pourrait aussi prendre une ancienne estimation des marcs plus légers du midi à 56 s. 4 d. Dans ce cas, l'aureus serait à 10 s. comme les florins.

Mais les deux années suivantes reproduisent la somme de 6 l. 2 s. correspondant à la première énonciation donnée ci-dessus. Un marc et un aureus y valent 61 s. à eux deux. On ne peut faire descendre le prix du marc au-dessous de 53 s. 4 d. qui est l'ancien prix du marc de Tours. Resterait 7 s. 8 d. pour l'aureus, qui pourrait être le besant.

Once d'argent. — Au château de Lescure, l'once d'argent figure encore dans la suscription de la redevance, qui se rapporte au x^e siècle, sinon plus tôt. La bulle citée de Serge IV, en effet, est de 1010, et elle rappelle cette obligation comme un fait ancien. Mais dans le texte qui suit, il n'est plus question que de 10 sous pour les deux onces. Ces 10 sous eux-mêmes étaient de Raymondins, avant d'être de tournois. En acceptant l'évaluation de 60 sous pour le marc, il y aurait donc 12 onces d'argent au marc, et en laissant l'évaluation officielle ce serait 13 onces en vrai poids d'argent. Ici encore, il faut nous persuader que le mot ne représente plus l'ancienne chose, mais qu'il a une valeur de convention. L'once n'est plus qu'une unité de compte et depuis plus longtemps que le marc. Au moment de la livre carolingienne, c'était les 20/12 du sou de 12 deniers. Quand la monnaie a été prise à moitié d'argent, l'once a valu 3 s. 4 d., et 5 sous quand le marc de 8 onces a représenté 40 sous de compte. Elle a gardé cette dernière évaluation, malgré les affaiblissements à peu près définitifs du commencement du xii^e siècle, qui ont fait descendre la plupart des bonnes monnaies au quart des anciens deniers 240^e partie de la livre-poids, tels que se

sont si longtemps maintenus les estrelins, grâce à l'invariabilité de leur titre. L'once de compte ne vaut plus donc, au plus, que les $\frac{2}{3}$ de l'once-poids d'argent.

Demi-livre d'argent. — Il ne nous reste plus à étudier qu'une seule équivalence, celle de la livre-poids d'argent. Elle méritait d'être examinée en dernier lieu, car c'est la seule, nous semble-t-il, qui repose sur une évaluation précise, se rapportant à un poids exact de métal. Il s'agit de la dette de Saint-Médard de Soissons, qui était d'une demi-livre d'argent par an, ce qui, pour 40 ans, fait 20 livres entières. Or, elles sont données, sans restrictions, le 10 août 1292, pour 105 livres tournois. Quand bien même ces 20 livres-poids représenteraient chacune 12 onces du marc de Troyes argent le roi (ce qui est absolument en dehors des usages du temps), il faudrait que le même marc de 8 onces valût 70 sous tournois, ce qui nous sort des estimations habituelles. La livre-poids n'avait subsisté à cette époque que pour la livre estrelin et la livre romaine, la première pesant 350 gr. et la seconde 340 gr. ; la première, peut-être au titre estrelin de $\frac{37}{40}$, et la seconde à celui de $\frac{23}{24}$. En faisant les calculs sur les livres de fin, on compterait dans le premier cas 66 gr. 80 d'argent fin et 60 gr. 50 d'argent le roi pour la livre tournois de 1292. Avec la seconde livre, ce serait 64 gr. 76 d'argent fin et 67 gr. 60 argent le roi. Il faudrait réduire ces poids, à proportion, si la livre d'argent n'était pas comptée sur le fin.

Or, les équivalences admises pour les paiements importants en 1290, étaient de 13 petits tournois pour le gros de 58 au marc argent le roi. Les 240 deniers pèseraient 84 gr. 40 argent le roi. On trouve, dans les *Documents* de Sauley (t. I, p. 147), un texte relatif à une fabrication rapportée au lundi après Quasimodo 1293, et tiré du manu-

scrit français 5524, et du registre de Lautier. Ce texte concerne une émission de mailles blanches, de doubles parisis et tournois. Or, le marc argent le roi donnerait dans la frappe ainsi définie 68 s., ce qui équivaut à 72 gr. argent le roi pour la livre tournois de compte. On voit que pour arriver au compte de 105 livres pour 20 livres d'argent, il nous faut admettre l'idée d'affaiblissements déjà plus considérables que ceux qui n'ont été définis qu'en 1293 pour les doubles. Il faut y voir déjà pour la masse des petits deniers un abaissement d'un cinquième environ sur la monnaie de saint Louis, les parisis étant ramenés à peu près exactement aux tournois.

Il est évidemment fâcheux que nous n'ayons aucune autre donnée qui puisse contrôler ce renseignement unique, donnant sans doute une date pour les premières altérations de la monnaie. Il ne serait pas prudent d'échafauder une argumentation sur ce seul fait. On sait que les textes originaux relatifs aux monnaies manquent complètement jusqu'en 1306, et que les anciennes copies de l'époque précédente qui nous sont parvenues, ont été quelque peu faussées, surchargées ou interpolées. Une équivalence bien établie pour la date de 1292 eût été une véritable découverte pour cette période monétaire.

Même en admettant que l'on puisse fixer à un poids de 70 gr. la quantité d'argent le roi contenue dans la livre tournois, pourrions-nous en tirer les poids de métal afférents aux différentes espèces d'or énumérées dans la première partie de ce travail? Nous ne le pensons pas, car, comme nous l'avons déjà fait pressentir, il ne nous paraît pas prudent de voir dans leur expression en monnaie tournois autre chose que la continuation d'habitudes prises à une époque antérieure. L'obole a augmenté de prix dans la proportion de 10 à 13. Faut-il croire que c'était encore

une pièce effective et que l'augmentation totale ait résulté à la fois des premiers affaiblissements de la livre tournois d'argent, et de la hausse qui a réellement existé dans la proportion officielle de l'or à l'argent? Ce serait la seule manière de séparer le cas de l'obole des autres pièces qui, n'existant plus qu'à l'état de souvenir, n'avaient aucun accroissement à attendre de ces deux causes.

Répétons que tout raisonnement de cette sorte ne pourrait être que très hasardé. L'augmentation du rapport a surtout résulté des prix officiels donnés à l'émission des espèces d'or royales. Il fallait tenir compte dans cette hausse de l'augmentation de la valeur nominale des espèces d'argent et de l'affaiblissement de la livre de compte. En dehors du royaume, la proportion n'a jamais dû dépasser la douzième. Elle a dû persister, même à cette époque, aux environs de 11 à 1, qui est la vraie proportion des trois derniers siècles qui ont précédé l'ère moderne.

Espérons toutefois que cette rapide analyse pourra offrir quelque intérêt, quand bien même il faudrait le réduire à la curiosité qui s'attache aux anciens usages et aux antiques expressions habituelles à ces époques d'étonnantes relations internationales, surtout dans le monde ecclésiastique.

M. DE VIENNE.

L'ATELIER MONÉTAIRE
DU
PRINCE NOIR A LIMOGES
EN 1365

J'ai déjà signalé le document transcrit plus bas ¹, mais il m'a paru qu'il avait assez d'intérêt pour être publié intégralement avec quelques commentaires.

Les comptes de fabrication pour les monnaies provinciales sont rares, surtout au xiv^e siècle, et celui qu'on va lire est assez détaillé pour qu'on puisse en tirer quelques renseignements précis sur le fonctionnement de l'atelier de Limoges, pendant la domination anglaise ².

Bien que l'atelier de Limoges eût été abandonné au roi d'Angleterre par le traité de Brétigny, en 1360, nous n'avons retrouvé de compte de fabrication que pour les années 1365 et 1366, sans que nous puissions dire si l'officine fut en activité pendant les cinq années antérieures. Nous ne savons pas non plus si le monnayage anglais eut

1. A. Blanchet, *Nouv. manuel de numismatique du moyen âge*, t. I, p. 277. M. E. Caron a cité ce document (*Monnaies féodales françaises*, 1882, p. 120); mais n'ayant pas étudié le texte lui-même, cet auteur a cru que Limoges était un atelier royal français, en 1365.

2. Pour l'histoire de cette époque, voyez J. Moisant, *Le Prince Noir en Aquitaine (1355-1370)*, Paris, 1894, in-8°.

une durée plus longue que les deux années dont les Archives des Basses-Pyrénées ont conservé des comptes.

Ces documents font mention de trois sortes de monnaies fabriquées dans l'atelier de Limoges : le *demi-gros guienois d'argent*, le *petit esterling guienois d'argent*, le *petit guienois noir*.

Le demi-gros, à l'aloi de six deniers seize grains, c'est-à-dire au titre de 556 millièmes, était frappé à la taille de huit sous et quatre deniers au marc de Bordeaux, ce qui fait cent pièces au marc. La pièce qui répond aux indications du document est celle dont voici le dessin et la description et à laquelle on a donné jusqu'à ce jour le nom de *gros* :



✠: ED * PO * GIT * REGIS * ANGLIE * L. Buste du prince, de profil, à droite, couronné, la main gauche levée, tenant une épée dans la main droite.

R. PRI | EPS | ANQI | TARN. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants, trois par trois. En 2° légende : : GLIA · I · A | XEL DO | ET INTA | RRA PAX 1.

Les pièces de ce type, frappées dans divers ateliers, ont des poids variant entre 1 gr. 80 et 2 gr. ; le poids de la plupart des exemplaires est de 1 gr. 90. Mais les exem-

1. Il y a de nombreuses variétés de légendes. La deuxième légende du revers, *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus*, est tirée de l'Évangile de saint Luc. — Cf. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, pl. LXIV, n° 18 et pl. LXV, n° 3, 4, 6 et 7. — Il y a des pièces aux mêmes types, mais d'un module plus large (n° 2943, etc.), qui doivent être des gros.

plaires qui portent la lettre L, différent que nous pouvons considérer comme celui de la monnaie de Limoges, ont un poids plus élevé ¹. L'exemplaire du Cabinet de France (n° 1484) pèse 2 gr. 10, et six exemplaires, appartenant à MM. Rollin et Feuardent, pèsent chacun 2 gr. 15. Ce poids paraît donc être le poids moyen du demi-gros, et nous pouvons considérer le marc dont il est question ici comme étant de 215 grammes, ce qui correspond assez bien avec les pesées fournies par les poids de Bordeaux, datés de 1316 ², surtout si l'on tient compte de l'usure de ces monuments qui, généralement, ont beaucoup servi.

La fabrication des demi-gros, qui valaient dix petits guyennois dont il sera question plus loin, fut très active à Limoges. D'après les comptes conservés, on en frappa, en trois fois, 25.690 mares; c'est donc une émission de 2.569.000 demi-gros, pour l'atelier de Limoges, et pendant deux années seulement ³.

La deuxième sorte de monnaie dont il est question dans notre document est appelée *petit esterling guyennois*. Cette monnaie, au même titre que le demi-gros, devait avoir théoriquement un poids moindre de moitié (200 pièces au marc), et la valeur courante était de cinq deniers petits guyennois. C'est le denier esterlin dont voici le dessin et la description :



1. Ce fait résulte probablement de ce que le titre des demi-gros frappés dans les autres ateliers était légèrement supérieur.

2. 207 grammes. A. Blanchet, *Nouv. manuel de Num.*, t. II, p. 473.

3. Il convient de faire remarquer que le second rouleau, contenant le compte de l'année 1366, n'est pas complet.

✠°GD'°PO*GIT*RE°ARG*L. Buste du prince, comme sur le demi-gros.

R. °PRI | OPS | AQI | TARN. Croix pattée coupant la légende et cantonnée de douze besants ¹.

Les exemplaires que j'ai pesés ont donné : 0 gr. 80, trois fois 0 gr. 95 (dont un exemplaire avec le différent L) et deux fois 1 gr. 05. En prenant ce dernier chiffre comme poids moyen du « petit esterlin guyennois », nous trouvons, pour le marc, un poids inférieur de 5 grammes à celui que nous avons établi précédemment en nous basant sur le demi-gros. Mais les monnaies divisionnaires anciennes sont rarement fabriquées avec précision et nous pouvons négliger la différence constatée.

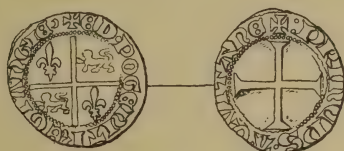
Il y a une autre monnaie en argent du Prince Noir à laquelle on a donné le nom de *Hardi*. Bien que le poids de cette monnaie soit aussi de 0 gr. 95 à 1 gr. et que des exemplaires portent le différent de Limoges, il n'y a pas lieu de la considérer comme pouvant être la monnaie dont il est question dans le document. En effet, le texte est précis : l'épithète *esterling*, appliquée à cette monnaie, éveille l'idée d'un type particulier, caractérisé par une croix cantonnée de besants. Or, c'est précisément le type du « petit esterlin guyennois », monnaie divisionnaire du demi-gros qui présente aussi le type esterlin.

L'émission des « petits esterlins guyennois » à Limoges atteint le chiffre de 10.330 marcs, soit 2.066.000 pièces, en l'année 1365.

Passons maintenant à la troisième sorte de monnaie dont le nom est, d'après le document, *petis guienois noirz*. L'épithète de « noir » et le titre de un denier douze

1. Cf. Poey d'Avant, t. II, pl. LXV, nos 8, 9 et 10.

grains (125 millièmes) guident nos recherches qui s'arrêtent sur le denier suivant :



✠ ED·POGENIT REXI ARGIA. Champ écartelé aux 1^{er} et 4^e d'un lis ; aux 2^e et 3^e d'un léopard.

R. ✠·PRINCEPS·AQUITANIE. Croix pattée ¹.

Les exemplaires, de conservation moyenne, que nous avons pesés, ont fourni un poids moyen de 0 gr. 90. La taille du « petit guyennois noir » étant de dix-huit sous et neuf deniers au marc, c'est-à-dire de 225 pièces, nous obtenons pour le poids du marc le chiffre de 202 gr. 50, sensiblement inférieur à celui que nous avons obtenu en prenant pour base le demi-gros. Mais nous devons faire observer que les exemplaires du « petit guyennois noir », pesés par nous, en nombre restreint, portent tous des traces sensibles d'usure ².

Les « petits guyennois noirs », qui avaient cours pour un denier petit guyennois, furent émis à Limoges au nombre de 62.541 (277 marcs à 225 pièces au marc, plus 216 pièces), pour l'année 1365.

Benjamin Fillon a publié une pièce du Prince Noir en billon bas, portant le châtel tournois et une croix coupant la légende. Il attribuait cette pièce aux premiers temps du

1. Cf. Poey d'Avant, t. II, pl. LXV, n^{os} 11 et 14. — Il y a quelquefois des lettres d'atelier à la fin des légendes.

2. Un exemplaire appartenant à MM. Rollin et Feuardenet pèse 0 gr. 92 ; avec cette légère différence, le poids du marc est porté à 207 grammes. On voit qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si les poids, obtenus au moyen de ces calculs, ne sont pas en parfaite concordance.

gouvernement du Prince Noir, parce que le type est copié sur celui d'une pièce d'Édouard III ¹.

J'ajouterai que cette pièce ne peut être considérée comme un *petit guyennois noir* pour la raison suivante. L'exemplaire, cité par Fillon comme unique, pesait 19 grains 1/2, c'est-à-dire 1 gr. 033 ; ce chiffre, multiplié par 225, donnerait un poids beaucoup trop fort pour le marc.

Généralement, dans les ateliers du Prince Noir, le bénéfice sur la fabrication des monnaies en or s'élevait à quatre fois les frais de fabrication ; celui des monnaies en argent égalait à peu près le triple des frais ². On verra par la lecture de notre document que le profit du prince était plus considérable dans la fabrication des monnaies de bas aloi. Au contraire, le maître de la Monnaie était payé davantage pour le marc de demi-gros d'argent, évidemment parce que la fabrication devait en être plus soignée, et aussi parce que la tolérance de poids et de titre devait être moins grande.

Le document que nous publions permet de considérer les pièces marquées de la lettre L comme des produits de l'atelier de Limoges. Jusqu'à ce jour les auteurs attribuaient ces monnaies à Limoges ou à Lectoure ³. En l'absence de textes établissant l'existence de l'atelier de Lectoure, sous la domination anglaise, on peut conclure en faveur de Limoges. Enfin, de l'étude comparée du document et des monnaies, nous avons tiré des renseignements précis sur la valeur du marc de Bordeaux.

ADRIEN BLANCHET.

1. B. Fillon, *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, 1853, p. 176, pl. IX, n° 10. Poey d'Avant a décrit cette pièce sous le n° 3077 (pl. LXIV, n° 16) et indique un poids encore supérieur : 1 gr. 06.

2. Voy. J. Moisant, *Op. laud.*, p. 115.

3. On a aussi proposé *Libourne*.

Comptes de fabrication de la Monnaie de Limoges et dépenses faites pour le service de cet atelier en 1365 et 1366.

(Archives des Basses-Pyrénées, E 628. Deux rouleaux de papier).

I

Conte [Marsial] ¹ Bize, mestre de la monnoye de Limoges [et de l'ouvrage] qu'il a fet depuis le viii^e jour de may l'an ccclxv.

Premierement fit ledit mestre des le xvi^e jour de may dudit an jusques en may ensievant demis gros guienois d'argent a vi d. et xvi g. fin de loy et de viii s...² de Bourdeux et avrent cors pour x petits guienois..... marc..... et avoit en boithe lxxiiii s. de demis gros que funt,..... livres de demiz gros et... viii^e iii xx marcز que valent a vi d. xvi gr. de loy iii mil ix c xxx iii Ω.

Enffin resta de profit au seigneur vi mile et ix^e xxxi l. vi s. viii d. Item ya plus de profit au seigneur pour xx s. pog.³ mis en boyte qui valent, rebatu l'ouvrage du metre, xxxvii s. vi d.

Somme toute que monte le profit deu seigneur de cete boythe vi mile et ix^e xxxiii l. iii s. ii d.

Payemens fes pour ledit mestre dedans ledit temps.

Premierement a sire Raimon Guitbert, general mestre des monnoyes pour vizite, pour ces despanz du chemin aler de Limoges a Figac, li payé ledit metre le xix jour de l'an lxxv, si comme puet a parestre per sa letre escroa et scelée de son scel vii l v s. petiz g.

Item paya plus le dit metre, le ii^e jour de juillet, en dit an, du commandement de la garde, au fils Coysier, le balensier, pour une balanse pour nostres granz mestres lxxv s. iii d. petiz g.⁴

1. Dans l'*Inventaire* rédigé par Paul Raymond, le prénom indiqué est *Micheli*; la lecture *Marsial* (*Marsiali* dans le second rouleau) paraît préférable. Du reste, on retrouve un Martial Bize, maître général de la Monnaie de Limoges, en 1378 (Louis Guibert, *La Monnaie de Limoges*, extrait de l'*Almanach limousin* de 1893, p. 32).

2. Lacune provenant du mauvais état du papier. — Le titre et le cours indiqués étant les mêmes que pour les demi-gros dont l'état de fabrication se trouve dans un autre paragraphe et dans le second rouleau, il est très probable que la taille est aussi de huit sous quatre deniers au marc de Bordeaux.

3. *Pogese, pougeoise*, poitevin.

4. On trouvera la mention d'achats de balances dans un article de M. A. Guesnon, *L'atelier monétaire de la comtesse Mahaut d'Artois en 1306* (*Bulletin arch. du Comité des trav. hist.*, 1895, p. 194).

Item paya plus le dit metre, le xv^e du dit moys, et en dit an, du commandement de la garde, à un messatgier qui portoit lettres à Marteux, a nostre grant mestre sire Raimont Guibert xxx s. petis g.

Item paya plus le dit mestre, le xiii^e jour de ceptembre, en dit an, pour le mandement de mons. le Prinpee, à monsieur Alein de Scolies, son trésorier, si comme appart pour ¹ l'escroa du dit trezourier

v mile et l livres petis g.

Item paya plus ledit metre, le xv^e jour de ceptembre, en dit an, à la garde sus ces gatges. l livres petis g.

Soma desditz payemanz argent blanc pour cxv s.

v mile cxii l. iii d. petiz g.

Reste est dehu ou seigneur de cete boithe xviii^e xxi l. iii s. x d. petiz g., e a cxv s marc d'argent mo[n]te² iii^e xxi marc v^e xx d. pezan d'argent fin.

Aupres fit ledit mestre des le mardi vii^e jour de Octobre² lan lxx jusques le samedi xxvii^e jour de fevrier en dit an, demis gros guienois d'argent du poys et de laloy des autres dessusdit, marc d'argent aloye a vi d. xvi gr. fin et endessus achaté vi l. et v s., et audessous de vi d. xvi gr. fin vi l. Avoit en boythe lxxvi s. i d.

(En marge :) iii^m vi^e lxxvi.

Qui sunt iii mile et iii^e iii l. iii s. iii d. que poizent vii mile ix^e xxx Ω , a vi d. xvi gr. de loy, mo[n]te² iii mile et iii^e v m[arc] iii^e et x d. xvi g. pezan³ que montent de profit ou seignour a xxv s. pour marc d'argent, v mile v^e vi l. xviii s. x d.; dunt monte lobratge deu meitre a iii s. x d. pour m² de oubra mil v^e xix l. xviii s. iii d.

Item est plus dehu ou metre pour lxxii s. iii d. de demis gros trop mis en boythe, lii s. ii d.

Enffin resta de profit ou seigneur iii mile ix^e iii^{xx} iii l. viii s. iii d.

Aupres fit ledit mestre, des le mercredi viii^e jour de octobre de dit an jusques ou mardi iii^e jour de Dezembre l'an, petis esterlings guienois d'argent a vi d. xvi g. fin de loy et de xvi s. viii d. de pois en marc de Bourdeux et ont cors pour v d. petiz g. la piece; marc d'arg. a Loys a vi d. xvi g. fin, et en dessus achatté vi l. et v s. et en dessous vi l. et avoit en boythe viii l. xii s. ii d. que font viii mile vi^e viii l. vi s. viii d. que poizent x mile et ccc xxx Ω . à vi d. xvi gr. fin, mo[n]te² v mile et vii^e xxx viii Ω . vii^e ii d. xvi gr. pezan d'argent fin

1. Lisez : par.

2. Venant du latin vulgaire, *octember*, formé par analogie à *september*.

3. Il faut suppléer : d'argent fin.

montent de profit ou seigneur a xxv s. pour marc dargent vii mile clxxxiii l. xii s. ii d. dunt mo[n]te] lofrage du mettre a iii s. x d. pour Ω de euvre mil ix^e lxxix l. xviii s. iiii d.

Enffin resta de profit ou seigneur v mile ciiii^{xx} xiii l. xiii s. x d.

Après fit ledit metre le xx^e de noembre petis guienois noizr a i d. xii gr. fin de loy et de xviii s. ix d. de pois ou marc de Bourdeux et ont cors pour i d. petit guienois la piessie; marc dargent noir a loye audessous de vi d. xvi g. fin vi l., et avoit en boithe ii s. ii d. qui font ii c. lx l. que poyzent ii^e lxxvii Ω . ii^e xvi d. pezan a i d. xii gr. fin. Mo[n]te] xxxiiii Ω . v viii d. pezan dargent fin. Mo[n]te] le profit du seignour a xxx s. pour Ω . dargent lii l., dunt mo[n]te] louvrage du mettre a ii s. vi d. pour Ω . deuvre xxxiiii l. xiii s. iiii d.

Enffin resta de profit ou seigneur de cette boythe xvii l. vi s. viii d.

Some toute que mo[n]te] le profit du seignour de cetes iii boythes ix mile ciiii^{xxv} l. viii s. x d.

Payemens fes par ledit mestre arg. oudit pres (?).

Premierement paya a nostre sire Raymon Guitbert le ix^e jour de Octembre l'an lxxv, pour viziter la monnoye, pour ces despanz du chemin aler de Limoges a Figac si comme appart per sa escroa,

viii l. iii s. i d.

Item, paya ledit mestre pour la crehuhe¹ la somme de v^e xl l., qui estoyent en la monnoye quant la crehuhe vint, et estoyent du seignour et furent baylleye a Pierre Bon Enfan, pour le commandement de nostre mestre sire Raymon [(*En marge* :) sien garenties par 1^a sedula encloza dedans le dit].

Monte la dicte crehue que doijt estre contée et paya au dit mestre monte

xlvi l. xiiii s.

Item, paya le dit mestre, le xviii^e jour de Octembre, l'an lxxv, pour le commandement de la garde, pour une balanse d'un marc, qui fut autreyeia ens granz mestres

xlv s.

Item, paya le dit mestre, le xi^e jour de Noembre, en dit an, que il envoya Engolesme pour le mandement de Mons[eignour] le prinpce, et fut payé à son trezaurier xvi^e noblez g. deu tierz coing² valent

ii mile l.

Item, paya plus ledit mestre que il pourta Engolesme pour le mandement de Mons[eignour] le prinpce, et fut payé à son trezourier le xxiiii^e jour de dezembre, en dit an

iiii mile l.

1. Le Dictionnaire de Godefroy donne : *Crehue, creue, crue*, augmentation d'impôts, enchère.

2. Cette mention est digne d'attention, mais je ne sais à quelle monnaie elle peut s'appliquer.

Item, paya plus le dit mestre, le xvi^e jour de genier, en dit an, a nostre mestre sire Bertrant pour vizite la monnoye, pour ses despanz du chemin aler de Limoges à Figac, si comme apart per sa escroe, cviii s. ix d.

Paya plus le dit mestre le ii^e jour de may l'an lxvi, à 1 valet que nostres granz mestres pour le fet du seignour l'anvayerent ou receveur de Poicto, li paya le dit mestre pour le commandement des dis nostres granz mestres xxx s.

Paya plus le dit mestre, le viii^e jour de out, l'an lxvi, à la garde sur ses gatges xii l. x s.

Paget plus le dit mestre a Thomas, messatgier, qui pourtoit lettres a nostre mestre sire Raymon, per le commandement de nostre mestre, sire Bertrant, per le propre fait de mons xx s.

Paya plus a nostre dit grant mestre sire Bertrant le viii^e jour de Out pour viziter la monnoye, pour ses despanz a son aler cviii s.

Paya plus per le commandement dudit nostre grant mestre sire Bertrant à Pierre Oudoyn, prevost des ouvriers pour anvoyer certains ouvriers à Bourdeux x l.

Paya plus pour le dit commandement à Barnabo pour les despanz des monnoyers l s.

Item, paya plus le dit mestre pour une beste que lor pourta leurs outis xxx s.

Item, paya plus du commandement du dit nostre grant mestre sire Bertrant ou dit Thomas le messatgier, pour pourter lettres à Figac pour le fet de mon seignour xxx s.

Item, paya le xvii^e jour de Octobre en dit an, a monseignour le cognestable de Bourdeux pour le mandement de monseigneur le prinpce iii mile, iii^e xl l.

Item, paya le v^e jour de Noembre en dit an, a la garde sur ses gatges xii l. x s.

Item, paya le xxviii^e jour de Noembre ensievant a monseignour le cocnestable de Bourdeux, pour le mandement de monseignour le prinpce : ii mile l, et iii^e forz¹ g. d'or; monte tot ii mile iii^e l.

Item, paya a xx de genier ensievant per lo commandement de la garde à Brocaart, messatgier, pour pourter lettres à sire Reimont Guithert, nostre grand mestre xxx s.

Some de ces darniers payemens marc d'argent blanc a vi l. v s.,
x mile viii^e liii l. viii s. x d.

1. Cette monnaie est peut-être celle que les auteurs modernes appellent *Guyennois* et qui porte le prince armé d'une épée et d'un bouclier. Voy. Poey d'Avant, n^{os} 3068 et 3069.

Enfin reste que le seigneur devroyt ou mestre, du conte de ces III darnières boythes, mil v^e lviij l. à vi l. v s. argent. Mo[n]te] II^e xlix Ω. xxiii d. pezan d'argent.

Dunt le mestre devoit ou seigneur de la première boythe de ce rolle, de cxv s. marc d'argent blanc, III^e xvi Ω. v^e xx d. pezant d'argent fin.

Enfin reste que ledit mestre devoit ou seigneur parmi ce conte de tout lofrage qu'il a fet jusques ou mardi III^e jour de Dezembre lan lxvi, conte touz les payemans qu'il a fet jusques oudit jour, deduction fete des uns contes aus autres a cause de l'argent, lxvii Ω. III^e xi d. d'argent fin.

II

Ce sont les contes de Marsiali Bize, mestre de la monnoye de Limoges pour monseigneur le Prince mestre depuis le XIII^e jour . . . de l'an que le dit mestre prit la pour. . . .¹.

Premierement fit ledit mestre des le vanredi xiv^e jour de may lan dessusdit jusques le mardy xxx^e jour de ceptambre ensievant demis gros guienois d'argent à vi d. et xvi grains fin de loy et de viii s. III d. de pois ou marc de Bourdeux et avoient cors pour x d. petis guienois la piece, marc d'argent achaté des marcheanz cxv s. petis guienois.

Avoit en boithe lxxiiii s. diceulx demiz gros que sunt III mile vii^e livres de demy gros que peizent viii mile viii^e III^{xx} marcz que funt a vi d. xvi gr. fin de loy III mile m^a II^e XIII esterling pesant et un tiers d'argent fin mo[n]te] le moneage à xxxv s. pour marc d'argent vin mile vi^e vi s. viii d. dunc monte lovrage du mestre à III s. x d. pour marc deuvre xvii^e II l. de petis g.

Reste que monte le moneage rebatu louvrage du mestre vi mile ix^e xxxi l. vi s. viii d. petiz g.

1. Ce titre est en fort mauvais état. J'ai dit plus haut que ce rouleau contenait probablement le compte de l'année 1366. En réalité, il est difficile de prendre définitivement parti pour le classement chronologique de ce second rouleau. Bien que les chiffres de la fabrication inscrite sur ce document soient sensiblement les mêmes que ceux de la première émission du premier rouleau, il y a cependant assez de différences pour qu'on ne puisse croire à l'existence d'un duplicata dont la rédaction aurait été interrompue. Du reste, les dates mensuelles des deux émissions ne concordent pas. On pourrait trouver un argument en faveur de l'antériorité du second rouleau, dans le texte même du titre, qui paraît déterminer l'entrée en fonctions du maitre de la Monnaie de Limoges; mais ce texte est trop incomplet pour fournir une base solide aux hypothèses que nous pourrions formuler.

Item monte plus le monnage de xx s. plus, mis en boythe, rebatu
 louvrage du mestre, xxxvii s. vi d. petiz g.

Item fut trovere febble (*Pas de chiffres*).

Item fut trovere eschasse ¹ de loy (*d^o*).

Despense pour œuvre (?) despensé.

Premierement pour les deniers de la boythe : (*d^o*).

Item pour le salaire de la garde : (*d^o*).

Enfin reste le profit ou seignour de ceste boythe : (*d^o*)².

1. *L'écharseté* de loi est la faiblesse du titre qui est inférieur au titre légal.

2. Ici prend fin le second rouleau dont la rédaction a été interrompue et est même restée incomplète pour les derniers articles.

LES MÉREAUX

DES

OFFICES DE L'HOTEL DU ROI

CONSIDÉRÉS SURTOUT

DANS CE QUI CONCERNE L'OFFICE DE LA FOURRIÈRE

Lorsque, en 1858, nous avons, Hucher et moi, publié ce qui a paru de notre *Histoire du jeton au moyen âge*, les renseignements connus n'étaient pas très abondants, relativement aux pièces dont nous avions à parler, et l'on n'était encore, en général, que trop disposé à confondre dans une même catégorie d'objets les jetons et les méreaux. C'est ce qui résulte de la manière la plus évidente, notamment, des différents travaux de Joseph de Fontenay¹.

Dans ce que nous avons publié, mon ami et moi, en notre première partie de l'ouvrage cité au début de ces lignes, nous avons pris à tâche de ne comprendre que des jetons proprement dits, c'est à savoir des pièces servant à compter, à calculer. Je dois pourtant déclarer ici que nous nous sommes abusés en un point à cet égard : c'est pour ce qui concerne la plupart des pièces se rapportant

1. *Fragments d'histoire métallique*, 1844 et 1845 ; *Nouvelle étude de jetons*, 1850 ; *Manuel de l'amateur de jetons*, 1854. Pour plus de détails sur ces productions, se reporter au *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, de MM. Engel et Serrure.

aux offices de l'hôtel du Roi, de celui de la Reine, ou bien encore des hôtels des enfants de la maison de France, pièces que nous avons présentées comme étant des jetons, alors qu'elles ont été, pour la plupart, je le répète, des méreaux destinés à constater ou à faciliter les opérations des offices de l'hôtel, qui, au xv^e siècle encore, étaient, on le sait, désignés sous les titres suivants : la Paneterie, l'Échansonnerie, la Cuisine, la Fruiterie, l'Écurie et la Fourrière¹. C'est surtout en songeant au service des *prises*, dont il sera dit bientôt quelques mots, que mes idées s'étaient modifiées, sans avoir d'ailleurs jamais pensé que tout méreau de l'hôtel du roi, de la reine ou de quelque enfant de France dût forcément se rapporter à ce service.

Il est constant qu'en 1864 au plus tard, et après diverses observations qui remontaient beaucoup plus haut, une opinion nouvelle que j'ai, d'ailleurs, toujours conservée, avait fini par se former en moi au sujet de ce qu'il convenait de voir dans les pièces dont il s'agit. Nous donnons, moins comme preuve que comme simple constatation, le fait suivant, qui ne laisse aucun doute là-dessus.

En 1864, Arthur Forgeais, qui était alors occupé à faire imprimer le volume comprenant la troisième série de sa *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, jugea bon de me consulter au sujet de plusieurs pièces dont il ne savait que faire, et qu'il avait, néanmoins, l'intention de publier.

Pour être en plomb ou en étain, ces pièces n'en rentraient pas moins, à mes yeux, nonobstant la différence de métal, dans la catégorie de celles que j'avais reconnu être, suivant mes idées nouvelles, des méreaux de l'hôtel du roi, ou bien encore, de l'hôtel de quelque membre de la famille

1. Voir *Histoire du jeton au moyen âge*, p. 63.

royale, reine ou prince du sang. C'est de cette manière que je fus amené à faire part à Forgeais de la modification de mes vues. Forgeais, par un sentiment de délicatesse qui lui fait assurément honneur, a tenu, dans la circonstance, à ne pas s'attribuer l'initiative de découvertes dont en réalité il n'était pas l'auteur. On jugera des faits par ce qu'il a dit à la page 140 de son volume, en parlant des pièces qui nous occupent.

« On connaît, dit-il, des jetons en cuivre de plusieurs de ces offices et d'époques diverses. Ces jetons servaient à compter¹. Mais quel était l'usage de nos méreaux de plomb, auxquels on peut bien chercher aussi quelque autre destination ?

« M. Rouyer nous fait part d'une opinion qu'il s'est formée à ce sujet. Il les considère comme ayant servi à l'exercice de ce droit exorbitant qu'avaient les gens de l'hôtel du Roi de faire main basse, dans bien des cas sans aucun dédommagement pour les propriétaires, et, d'autres fois, moyennant une estimation arbitraire, sur les objets de consommation qu'ils rencontraient à leur convenance, chez les marchands et les particuliers ; cela pour pourvoir à la subsistance du monarque et de sa maison, surtout dans les voyages de la cour. Le même droit existait pour les gens de la Reine et des Princes du sang. On comprend que des méreaux devaient être donnés, en signe d'acquit ou de *reconnaissance*, aux individus qui avaient eu à subir cette contribution forcée, ce *droit de prise*, comme on l'appelait, afin qu'ils ne fussent pas exposés à y être de

1. Il y a là une erreur en ce sens que la plupart des pièces de cuivre des Offices que l'on considérait alors et que l'on continue trop encore aujourd'hui à considérer comme étant des jetons, étaient en réalité des méreaux, ainsi qu'il est dit dans le texte même du présent Mémoire. Peu de ces pièces, par conséquent, ont servi à compter, s'il en est qu'on y a utilisées.

nouveau soumis, avant, du moins, que leur tour fût revenu.

« Le droit de prise, qui devait remonter aux premiers temps de la monarchie, était encore en pleine vigueur du temps de Charles VI; mais on exemptait, dès lors, assez souvent, certaines localités, et c'est surtout à cause de ces exemptions qu'il en est question dans les documents du temps. Par des lettres du 7 septembre 1407, qui sont reproduites dans le tome IX des *Ordonnances des Rois de France* (p. 250), Charles VI, considérant les grandes oppressions qu'avaient souffertes ses sujets, par rapport aux prises que l'on faisait sur eux, et le peu de grains et de vins que l'on avait recueilli depuis quelques années, ordonna que l'on ne ferait pas de prises dans le royaume pendant quatre ans....

« On voit par lesdites lettres que le droit de prise s'exerçait notamment sur les *blés, vins, foins, avoines, beurres, poissons de mer ou d'eau douce, beufs, vaches, bestes à laine, pors, coichons, veaulx, oisons, volailles, pijons*, et autres vivres... »

L'exemplaire desdites lettres, daté du 7 septembre 1407, d'après lequel la reproduction a été faite dans le tome IX des *Ordonnances*, était adressé au Prévôt de Paris, comme, au surplus, la plupart des autres lettres d'exemption reproduites dans le même volume; mais on conçoit qu'un exemplaire spécial devait être adressé aux officiers et autres gens au service du prince, pour la notification de sa volonté. A l'effet d'abrèger, nous devons nous borner à prendre, comme exemple, dans le tome IX encore, les lettres d'exemption accordées par Charles VI aux habitants de Reims, le 13 décembre 1406, tant pour meubles que pour denrées. L'exemplaire reproduit est celui qui avait été destiné à porter la volonté du Souverain à la connaissance des officiers et subalternes qui auraient à

l'exécuter ; c'est à savoir, disent les lettres, « *les Maitres de son hôtel, le Maitre des Garnisons de ses vins, et tous Chevaucheurs, Preneurs, Fourriers, Portechappes, Varlez et aides de Fourrière* », sans compter les remplaçants intérimaires ou commis de tout ce monde, non désignés plus distinctement dans les lettres. Voici, d'autre part, l'intéressant détail qui s'y trouve des objets de consommation soumis le plus habituellement au droit de prise, ainsi que des meubles sujets à emprunt dans les mêmes circonstances ; nous donnons le tout entremêlé comme il l'est, et dans l'ordre où nous le trouvons :

« Blez, vins, aveines ou autres grains ; foings, forrages ; lars ; beufs, vaches, moutons ou autre bestail ; poulaille ou autre volaille ; chars, charriots, charrettes ; coutes¹, coussins, couvertures, draps de lit ou autre linge. »

Les lettres du Roi ne spécifient pas davantage ; mais il est facile de voir, par l'aperçu qui précède, que le droit de prise s'étendait, pour ainsi dire, à tout ce qu'il y avait de plus habituel dans la vie.

Nous ne prolongerons pas outre mesure, en ce moment, et sauf à y revenir, nos observations sur le sujet dont nous avons tenu à parler, afin de le placer sous le jour qui lui convient le mieux en réalité. Ce que nous ajouterons encore sera pour assurer le même résultat.

Sans nul doute, et puisque c'est moi qui y ai songé tout

1. « Lits de plume ». — Le mot s'écrivait *coute* et *couste*, indifféremment. On lit dans les vers de Rutebeuf, intitulés la *Povrelei Rutebeuf* :

Je suis sans coutes et sans liz.

 Et liz de paille n'est pas liz
 Et en mon lit n'a fors la paille.

(*Œuvres de Rutebeuf, mises au jour par Achille Jubinal, nouvelle édition, t. I^{er}, 1874, p. 3.*)

d'abord, il ne peut que me paraître très admissible que beaucoup de méreaux des Offices de l'hôtel aient servi à l'exercice du droit de prise; mais il n'est jamais entré dans mes idées, nonobstant ce qu'a écrit Forgeais, de faire de cet usage quelque chose d'exclusif. Nous pensons, au contraire, que les méreaux des offices ont eu différents emplois, ce dont il est difficile de se rendre compte avec certitude par suite du manque de documents et de la taciturnité de presque toutes les pièces retrouvées, quel que soit leur métal.

A mes yeux encore, désormais, et ce sera la fin de ce que j'avais à dire sur cette question, il conviendra de considérer comme ayant été des méreaux *la plupart* des pièces se rapportant aux offices de l'hôtel, soit du roi, soit de la reine, ou encore de quelque prince ou princesse du sang, publiées et considérées dans l'*Histoire du jeton*¹ comme ayant été des jetons de compte.

Autre question sur un sujet dont la réforme appelle aussi un intérêt non douteux : nous avons pensé, mon collaborateur et moi, que presque toutes les pièces concernant un service d'hôtel princier, marquées à un type de râteau, se rapportaient à l'office de l'écurie. C'était une erreur que les découvertes et les études ultérieures ont rendue évidente. Les pièces dont il s'agit sont, du moins généralement, à restituer à l'office de la fourrière. C'est ce que l'on peut voir en toute évidence par le méreau suivant qui est en laiton, et dont le Cabinet de France a eu la chance heureuse de s'enrichir à la vente de la collection Clavière².

Sur cette pièce, qui paraît être du règne de Philippe le

1. Voir, notamment aux pages 72, 73, 74, 82, 84, 88, 100, 118, et de plus, sur les planches, les figures 37, 38, 39, 41, 57 et 63.

2. Paris, avril 1892.

Bel ou de quelqu'un de ses enfants, on voit très bien le type du râteau et de la clef, au revers de la couronne



royale. La légende, qui se poursuit d'un côté à l'autre, est celle-ci :

: IÆ SVI : DÆ : LÆ FOVR — RIÆRÆ LÆ ROI.

On connaît plusieurs autres méreaux, mais anépigraphes, au type conjugué du râteau et de la clef. Il en a été publié deux dans l'*Histoire du jeton*, page 72, nos 10 et 11, et pl. V, fig. 37 et 38. Le n° 11 (fig. 38) porte, au revers du type conjugué, des armoiries consistant en un lion sur champ semé de fleurs de lis¹. Ces armes pourraient bien être celles d'un chambellan du roi, Geoffroy de Beaumont-



au-Maine, « mort avant 1360 »². Cet autre exemplaire, en laiton et à la fleur de lis royale, fait partie de ma collection.

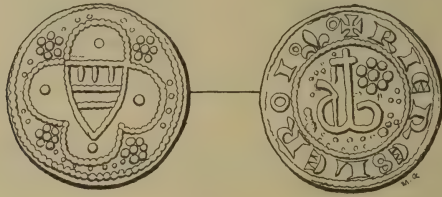
Il se rencontre de nombreux méreaux sur lesquels le type du râteau n'est pas accompagné d'une clef. Ils n'en

1. Ainsi en est-il sur l'exemplaire que possède le Cabinet de France. Sur un exemplaire qui fait partie de ma collection, le lion armorial est *contourné*. Ce ne peut être qu'une erreur de gravure.

2. Le P. Anselme, t. VI, p. 137.

sont pas moins, doit-on croire, à considérer comme ayant été fabriqués à l'usage d'opérations de fourrière pour la notion desquelles on ne peut que regretter de manquer de tous renseignements de nature à éclairer le lecteur.

Quant au méreau suivant, ce qui reste des dispositions



de la légende, calquées pour ainsi dire, ainsi que les lettres, sur le méreau acquis par le Cabinet de France à la vente de la collection Clavière, on ne peut guère voir en lui un méreau bien complet, à moins que le monogramme entouré de l'inscription RI^{ER} LE ROI ne doive être considéré comme pouvant former les quatre premières lettres du mot FOVRI^{ER}. Il est plus probable, pourtant, que l'on n'a, du méreau original, que le revers; le droit, encore inconnu, aurait été remplacé par les armoiries de quelque officier supérieur de la maison royale. On aurait, pour appuyer cette opinion, le méreau du chambellan du roi, Geoffroy de Beaumont, remontant, on l'a vu, jusque vers le milieu du XIV^e siècle.

Nous ne voulons plus parler ici que d'une seule pièce et c'est encore à titre de rectification.

Il s'agit du méreau représenté sur la planche V de l'*Histoire du jeton*, figure 41. On y lit, autour d'un cheval sellé et bridé, surmonté d'une fleur de lis, les mots + COVTES : POVR : LE : ROY. Le revers, qui n'a pas de légende, est occupé par un râteau entre deux fleurs de lis.

Le travail de la pièce, qui est fort bon, semble indiquer le temps de Philippe le Bel ou de ses trois fils.

Hucher publiait ce méreau dès 1848, dans la *Revue numismatique*¹, et il essayait de lire ou de faire lire, dans les quatre mots de la légende, sous le rapport de l'interprétation : *Comptez pour le Roi* ou *Coûtez pour le Roi*.

Cette interprétation, qui m'a toujours semblé très hasardée, n'a pas reparu dans notre œuvre commune, le moyen de nous mettre d'accord sur le point dont il s'agit ayant été de n'en point parler et de nous borner à donner de la pièce, quelle qu'elle fût, une simple description².

On sait aujourd'hui combien cette réserve était fondée ; et chacun a pu se convaincre, notamment, par la nomenclature des objets le plus ordinairement soumis à l'exercice du droit de prise, telle qu'on la trouve exprimée dans les lettres d'exemption accordées aux habitants de Reims en 1406, qu'il s'agit tout uniment, sur le méreau, dans les mots COVTES POVR LE ROY, des *coûtes* ou *lits de plume, requis ou empruntés pour le service du roi*.

J. ROUYER.

Thiaucourt, 5 novembre 1897.

1. Voir à la page 364 du volume de la même année.

2. Voir à la page 73 de l'*Histoire du jeton*.

MÉLANGES & DOCUMENTS

UNE MÉDAILLE DE CHARLES VII, DÉCOUVERTE EN 1752 A CHATFAUNEUF (SAONE-ET-LOIRE)

Parmi les monuments de la numismatique française, il en est peu d'aussi précieux que la grande médaille frappée par le roi Charles VII, en mémoire de l'expulsion des armées anglaises.

On sait qu'après avoir définitivement chassé l'étranger des provinces de Normandie et de Guyenne (1449-1453), Charles VII voulut perpétuer le souvenir de ses victoires par une médaille commémorative. Vallet de Viriville a publié dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique* de 1867¹ une monographie sur les huit variétés de cette médaille dont on ne connaît au total que vingt et un exemplaires, presque tous conservés au Cabinet de France ou à la Monnaie.

En raison de la valeur historique et de la rareté de ce monument « qui inaugure l'ère de notre vie nationale et marque en « quelque sorte le commencement de la période moderne de « notre histoire », nous croyons intéressant de faire connaître, à l'aide de documents inédits, la découverte d'un exemplaire trouvé en 1752 dans une muraille du château de Châteauneuf (Saône-et-Loire). Situé sur les confins du Mâconnais, du Brionnais et du Beaujolais, Châteauneuf était le siège d'une châtellesnie assez importante qui avait appartenu successivement depuis

1. *Médaille frappée à la Monnaie de Paris sous Charles VII en souvenir de l'expulsion des Anglais en 1451 et années suivantes*, par M. Vallet de Viriville, *Annuaire de la Société de Numismatique*, 1867, p. 210.

le XIII^e siècle, au roi de France, au sire de Beaujeu et au duc de Bourgogne. En 1477, elle avait fait retour au domaine royal pour passer au commencement du XVI^e siècle à des seigneurs engagistes. C'est à un de ces derniers que le hasard livra en 1752 un trésor oublié dans les murailles de son manoir. La trouvaille fut l'origine d'un long procès suscité par le fisc qui, en raison du caractère domanial de la terre de Châteauneuf, revendiqua au nom du roi la propriété du trésor. Les renseignements qui suivent nous sont fournis par les pièces de cette procédure, aujourd'hui déposées aux archives de Dijon¹.

Informé de la découverte, le subdélégué de l'Intendant de Mâcon adressa au bureau des finances de Dijon un rapport aussitôt transmis à M. de Mahaut, garde des sceaux. Celui-ci enjoignit au comte de Drée de consigner les espèces à la Monnaie de Lyon et prescrivit en même temps au subdélégué de l'intendant d'ouvrir une enquête. Le 2 juillet 1752, pour se conformer aux ordres ministériels, Claude Dumont se rendit à Châteauneuf et y ouvrit une première information que compléta, quelques mois après, une nouvelle enquête, dirigée par le trésorier général au bureau des finances de Bourgogne, François Bolet. De nombreux témoins comparurent devant les deux magistrats ; c'est à leurs dépositions, d'ailleurs uniformes sur les points essentiels, que nous empruntons la relation de la trouvaille.

Joseph Ferrand, masson, demeurant à Saint-Maurice-les-Châteauneuf, dépose que travaillant il y a environ deux mois avec le précédent témoin à démolir des commodités et un évier qui étoient sur la terrasse du château de Châteauneuf, ayant levé une pierre de taille qui sembloit une couverture de fenestre, il tomba du gravier et des pierres dans le mur qui firent du bruit, qu'aussitôt ayant mis la main dans un trou, il tira un pot d'argent qui étoit couvert d'un vieux linge qui tomba en poussière, qu'aussitôt Roux [son compagnon] fit appeler M. le comte de Drée qui survint et que lorsqu'il fut présent le déposant tira de ce même trou un grand bassin, un autre pot à eau, deux salières, le tout d'argent et enveloppé pareillement de vieux linges qui tombèrent en poussière qu'ensuite il trouva un petite quaise qui tomba en morceaux

1. Série C 2693.

lorsqu'il voulut la toucher et que dans cette quaise il trouva six coupes d'argent, qu'il trouva encore dans le même endroit une autre quaise qui pouvoit avoir environ un pied de longueur sur six pouces de large et quatre pouces de hauteur, qu'ayant voulu la tirer de dedans le mur elle se rompit et qu'alors il se répandit un très grand nombre de pièces d'or qui tombèrent dans la poussière, qu'il y en avait de différentes grandeurs, quelques-unes à peu près de la largeur d'un louis et d'autres un peu moins larges; qu'alors M. le Comte de Drée fit apporter une serviette par la nommée Alphonse, son domestique, qu'ensuite ils ramassèrent toutes ces pièces d'or qui pouvaient faire le volume toutes ensemble de la grosseur de la coupe d'un chapeau, qu'ensuite M. de Dré les emporta dans son cabinet, mais qu'il n'en sait point le nombre qu'il y en avoit ni à quelle somme elles pouvaient se monter; ajoute que M. de Drée luy donna 24 livres, autant à Ginét, son camarade, en leur défendant de parler de ce qu'ils avaient trouvé, qui est tout ce qu'il dit savoir. »

Les témoins suivants déclarent que le trésor se composait de « pièces d'or d'Angleterre, d'Italie, de Hongrie et de France, quelques-unes plus larges d'un louis; d'autres environ de la largeur d'un louis fort minces et d'autres enfin plus petites d'un demy louis ».

Le juge châtelain de Châteauneuf, Gabriel Ducarre, avocat au Parlement, ajoute en outre que le comte de Drée lui confia « une médaille du poids de quatorze louis d'or et demy pour faire la traduction de l'inscription, laquelle, avec trois ou quatre autres, ayant gardées et fait voir à quelques personnes, ont reconnu que la médaille avoit été frappée sous Charles VII en mémoire et à l'occasion de la sortie des Anglais du royaume et que les autres trois ou quatre pièces étoient marquées aux armes d'Angleterre et toutes lesquelles pièces il rendit quelques jours après à M. le comte de Drée, avec la traduction de la médaille qui avoit été faite par le frère du déposant. »

Le texte même de cette légende se trouve transcrit dans le procès-verbal de l'enquête du trésorier de France.

Le comte de Drée avoit déposé à la Monnaie de Lyon, le 12 juillet de la même année 1752, la totalité des pièces d'or, ne gardant par devers lui que la grande médaille qui, présentée au

magistrat enquêteur, fut reconnue « estre du poids de douze louis, sur laquelle sont les armes de France d'une part et sur la première ligne de l'exergue, on lit ces mots en lettres gothiques :

Gloria, pax tibi sit, rex Carole, laus [que] perennis : regnum Francorum tanto discrimine labens, hostili rabie victa virtute reformans XPI consilio legis et auxilio.

Et sur le revers où l'on voit une L (*sic* pour un K gothique) couronnée dans un champ semé de lys :

Gallia perdita, nunc tibi (sic) reddita, laude fruatur ! Hostes jam dubitet, cum tota tibi famuletur, cui vis inest tanta[que] eos non suscipit ultra. Militia lata clauserunt (pour clarescunt) lilia trina.

Sauf quelques légères variantes, cette légende en vers est exactement celle qui se lit sur un des exemplaires en or du Cabinet des Médailles (quatrième type du catalogue de M. Vallet de Viriville). Cet exemplaire qui pèse 53 grammes est cependant d'un poids trop faible pour qu'il soit permis de l'identifier avec celui de Châteauneuf, reconnu comme pesant douze louis. Le second exemplaire du même type, celui de la collection Fillon, ayant appartenu à Louis XIV, ne peut provenir d'une cachette découverte en 1752. Le sort de la médaille de Châteauneuf demeure donc ignoré. On remarquera que le comte de Drée l'avait gardée par devers lui, sans la déposer à la Monnaie avec les autres espèces et les onze pièces d'argenterie qui composaient le trésor.

Loin d'être un heureux évènement pour le seigneur de Châteauneuf, cette trouvaille lui créa d'interminables difficultés. Les agents du fisc, qui s'étaient d'abord contentés de réclamer la propriété des espèces, lui intentèrent dans la suite un nouveau procès.

Il existait d'ancienneté à Châteauneuf une petite seigneurie enclavée au milieu du domaine royal et connue sous le nom de château du Banchet. En 1519, Girard de la Madeleine, déjà

seigneur du Banchet, acheta du roi par engagement la châtellenie de Châteauneuf. En 1752, le comte de Drée possédait l'une et l'autre de ces deux seigneuries qu'il tenait de ses aïeux maternels. Le procès que la trouvaille avait suscité reposait donc sur une question de fait : Le lieu de la cachette appartenait-il au domaine royal ou à l'ancien fief du Banchet ? Le comte de Drée prétendait établir que le château qu'il habitait et contre lequel était adossée la petite construction contenant la cachette, quoique contigu et attenant à la terrasse du donjon de la forteresse royale, constituait néanmoins l'ancienne maison patrimoniale des seigneurs du Banchet. L'aliénation de la châtellenie royale à ces derniers remontant à l'an 1519, il était assez difficile de reconnaître la consistance des deux fiefs. De son côté, le procureur royal prétendait établir que le domaine du Roi avait été absorbé par le prétendu fief du Banchet, qu'aux renouvellements périodiques des terriers, les droits et les fonds de la châtellenie royale avaient été dénaturés et portés par les censitaires en fief et justice antérieure du Banchet, de telle sorte que la châtellenie de Châteauneuf, réduite à la place d'une ancienne tour dont on avait même enlevé les matériaux, n'était plus qu'un mot vide de sens, sans aucun droit utile ni honorifique.

Nous ne voulons pas nous engager dans les détails de ce procès. Un premier arrêt du Conseil du Roi, tout en reconnaissant que le comte de Drée avait satisfait à la loi en portant à la Monnaie les espèces déclarées par lui, enjoint au bureau des finances de faire constater les dégradations commises par l'engagiste dans la terre de Châteauneuf, afin de remettre toutes choses dans leur premier état.

« Descente sur les lieux d'un délégué du bureau, (c'était La Poix de Fréminville, feudiste célèbre) qui, à vue des titres, opère le placement des fonds, reconnaît au petit château une origine domaniale et en dresse le plan. Renvoi du tout au Conseil. Sur ces entrefaites, deux ecclésiastiques jusque là censitaires du comte de Drée, vraisemblablement à l'instigation des agents du fisc, refusent d'acquitter leurs redevances, sous prétexte que les fonds

dont elles dépendent ont été usurpés par lui sur le Roi; procès à Mâcon, aussitôt évoqué au Conseil, nonobstant l'intervention du Parlement qui en réclame la connaissance. Quelle fut l'issue de ce débat, c'est ce que le dossier ne dit point; seulement une demande d'échange de la terre de Châteauneuf, formée à quelques années de là par le comte de Dréc, semble indiquer que les ennuis suscités par le fisc lui en avaient rendu le séjour impossible¹ ».

Si nous connaissons les circonstances qui ont accompagné la découverte de la cachette, nous ne pouvons tenter que de vagues conjectures sur son origine. Une date extrême nous est donnée par la grande médaille d'or, qui fut frappée en 1454, et si l'on en juge par l'abondance des espèces anglaises, il y a apparence que le dépôt ne peut être bien postérieur au règne de Charles VII. Il faut noter que pendant la première moitié du xv^e siècle, la forteresse de Châteauneuf, assaillie à maintes reprises par les bandes armées qui dévastaient la Bourgogne, n'avait pu résister à ces assauts répétés. Sa ruine, commencée en 1420 par un parti d'Armagnacs, s'acheva en 1445, au passage des Écorcheurs². Il est donc certain qu'au moment où le trésor fut déposé dans la muraille du château, l'ancien manoir se trouvait en partie démantelé; les précautions prises contre l'éventualité d'un pillage se justifiaient pleinement.

La cachette eut-elle pour auteur un des seigneurs de ce fief du Banchet comme le prétendait le comte de Drée? Il est plus vraisemblable de l'attribuer à un des capitaines-châtelains qui commandaient alors la place de Châteauneuf, au nom du seigneur du lieu, le duc de Bourgogne. Ou trouve parmi les titulaires de cet office, de 1435 à 1459, un chevalier obscur du nom de Bertrandon de la Bocquière, auquel succède un personnage célèbre, Michel de Chaugy, chambellan du duc Philippe le Bon.

1. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or. *Rapport au Préfet*, 1874. Dans ce rapport, M. Garnier fait mention de la trouvaille de Châteauneuf, mais il ne parle pas de la médaille de Charles VII.

2. Archives départementales de Saône-et-Loire, B, B 14. Cf. *Essai historique sur Châteauneuf-en-Brionnais*, par l'abbé Pagani, Lyon, 1896, *passim*.

Mais il est fort douteux que Michel de Chaugy ait eu le commandement effectif de la châtellenie de Châteauneuf et qu'il en ait jamais fait le lieu de sa résidence. Il serait d'ailleurs téméraire de considérer la grande médaille de Charles VII trouvée à Châteauneuf, comme un monument commémoratif de quelque exploit militaire dont cette forteresse aurait été le théâtre pendant la guerre des Anglais. Placée aux confins de trois grandes circonscriptions territoriales, dans le voisinage de la ville forte de Charlieu, qui participa à la défense de l'indépendance nationale, le château de Châteauneuf eut très vraisemblablement à résister aussi aux tentatives des envahisseurs. Mais cette simple considération ne saurait, à elle seule, justifier l'hypothèse d'une récompense royale, octroyée sous forme de médaille vers 1454, en souvenir de faits de guerre déjà lointains.

Haultin nous apprend que les exemplaires d'or et d'argent furent distribués d'abord à la maison du roi, de la reine et des princes, mais qu'ensuite « il en fut forgé quantité¹ ».

JOSEPH DÉCHELETTE.

1. Haultin, *Monnoyes de France*, 1619, in-4°, cité par M. Vallet de Viriville (*loc. cit.*) auquel on peut se reporter pour la bibliographie du sujet.

CHRONIQUE

Monnaies de l'Inde ancienne. — M. E. Drouin a fait à la Société d'Ethnographie, une communication qui montre une fois de plus le secours qu'on peut trouver dans la Numismatique pour l'éclaircissement de bien des questions.

Il s'agissait, dans l'espèce, de chercher l'origine du *nimbe* qui entoure la tête du Bouddha dans l'iconographie hindoue. Il ressort des recherches de M. D. : 1° qu'il n'existe aucune représentation figurée du Bouddha dans l'Inde avant le premier siècle de notre ère ; 2° que le nimbe est inconnu à l'ancienne école artistique et religieuse de cette contrée ; 3° que c'est seulement sur les revers des monnaies de Kanishka, roi Indo-Scythe, qui régnait vers 78 de J.-C., que l'on voit la première figure de Bouddha, la tête entourée d'un cercle lumineux ; 4° que Kanishka lui-même est représenté sur ses monnaies avec le nimbe pour indiquer son origine céleste, se prétendant (dans ses inscriptions lapidaires) *devaputra* ou fils des dieux, appellation qu'il avait apportée de la Haute-Asie où les monarques se qualifiaient, depuis une haute antiquité, de « fils du ciel » (*Tengri-Koutou* ; *Tien-tzé*) ; 5° que cet emblème royal est adopté sur leurs monnaies par les successeurs de Kanishka, par les Indo-Scythes postérieurs et par les rois Gupta de l'Inde, jusqu'à la fin du v^e siècle de notre ère ; 6° que l'idée du nimbe a été empruntée par Kanishka aux rois grecs de la Bactriane qui, sur les revers de leurs monnaies, représentent certaines divinités avec la tête radiée ; 7° que pour les Hindous le nimbe et l'auréole sont donc un emprunt fait aux Grecs ; 8° enfin que la question de savoir à qui les Grecs ont eux-mêmes emprunté ces emblèmes, est encore obscure. Il est important toutefois de remarquer que, sur les cylindres assyriens antérieurs au septième siècle avant J.-C., on voit des personnages dont le corps est entouré de rayons (le ἀντήλιον πρόσωπον d'Euripide ; le *Pallas nimbo effulgens* de Virgile). C'est la plus ancienne représentation figurée de l'auréole qui est inconnue, du reste, dans l'ancienne Égypte.

*
* *

Médaille relative à la guérison de Louis XV. — M. de Boislisle vient de publier, pour la *Société de l'histoire de Paris*, les lettres de M. de Marville, lieutenant général de police, au comte de Maurepas, ministre d'État. Dans cette correspondance on remarque deux dépêches de ce dernier qui ont un certain intérêt pour les numismatistes. Elles sont relatives à la médaille destinée à célébrer la guérison du roi en 1744. La médaille en question est mentionnée dans le Catalogue du Musée monétaire, n° 100, règne de Louis XV.

Il n'est pas inutile d'attirer l'attention sur le soin avec lequel on procédait alors au choix des types et des légendes des médailles, et sur la compétence que l'on reconnaissait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en pareille matière. Les lettres de Maurepas sont d'autant plus curieuses qu'il y a une lacune dans la collection des registres de l'Académie pour l'année 1744.

A. DE B^v.

Voici le texte de ces deux lettres :

I

M. de Maurepas à M. de Boze, garde du cabinet des médailles¹.

28 août 1744.

Je renvoie aujourd'hui à M. de Cotte les desseins des médailles pour les trois villes que le roi a conquises. S. M. en me disant qu'il les approuvoit, a ajouté qu'elle désiroit qu'on en frappât une à l'occasion du rétablissement de sa santé, et je ne puis me dispenser, dans cette circonstance, de m'adresser à vous. Le sujet est trop intéressant pour qu'il ne soit pas aussi bien traité qu'il peut l'être, et d'ailleurs, l'Académie étant actuellement en vacances, il faudroit attendre sa rentrée pour lui annoncer l'intention du roi. S. M. sait que je dois vous en écrire; je ne doute pas qu'elle ne vous sache gré du soin que vous vous serez donné, dans ce moment-ci, pour la satisfaire.

Vous connaissez les sentiments, etc.

II

13 septembre 1744².

Le roi qui a lu, Monsieur, le mémoire que vous m'avez envoyé sur différentes médailles frappées dans des circonstances pareilles à celle

1. P. 189.

2. P. 195.

où il se trouve, s'est déterminé pour la seconde que vous avez imaginée et qui a pour légende : *Deo conservatori*. Il me paroît, en effet, qu'elle renferme tous les sentiments que le danger du roi et le retour merveilleux de sa santé, ont fait naître dans tous les cœurs, et qu'elle réunit toutes les idées par lesquelles on pourroit exprimer ces sentiments. Le prote aura probablement oublié le mot *Metis* qui paroît y être très nécessaire.

Vous connoissez, etc.

P. S. Je reçois dans le moment, Monsieur, votre lettre du 10. Le roi m'a paru si content de la légende qu'il a choisie, que je crois qu'il faut s'y tenir. D'ailleurs les raisons que vous donnez dans votre mémoire répondent solidement aux observations de votre lettre. Si les païens se sont servis de la légende *Deo conservatori*, nous pouvons nous en servir comme d'une expression qu'ils ont conservée et que nous restituons au vrai Dieu comme une infinité d'autres que nous avons arrachées au paganisme, et, si on la trouve sur les modernes, ils ne l'ont prise que là où nous la prenons. A l'égard de (*lacune*) je ne sais si le *Deo salutis et vitæ*, en multipliant les idées, est aussi sublime que le *Deo conservatori* qui les rassemble.

*
* *

Monnaie d'Abyssinie. — La Monnaie de Paris vient de terminer les coins du thaler d'argent, que l'empereur Ménélik avait commandé, il y a quelques mois. L'exécution du travail artistique avait été confiée à M. Chaplain, sur la demande de Ménélik.

Cette monnaie représente, d'un côté, l'effigie de Ménélik ; de l'autre, le lion d'Abyssinie. Le Négus s'était fait envoyer un dessin du projet de M. Chaplain qui est, en quelque sorte, une retouche de l'ancien thaler.

*
* *

Monnaies grecques acquises par le British Museum, en 1897. — M. Warwick Wroth vient de publier l'article qu'il consacre chaque année aux monnaies grecques acquises par le Cabinet de Londres (*Numismatic Chronicle*, 1898, p. 97 à 123, pl. IX à XI).

Le nombre des monnaies grecques acquises en 1897 s'élève au chiffre de 836, provenant surtout de la collection Bunbury et de la seconde vente Montagu. Parmi les pièces les plus intéressantes, citons une pièce en or d'Alexandre le Grand, uniface, qui passe pour avoir fait partie du Trésor de Tarse; c'est probablement un talisman. Une

pièce d'Abdère, avec le nom de magistrat Telemachos, présente un type nouveau d'Hercule debout. Vient ensuite un didrachme éginétique de Delphes avec une tête de bélier, pièce unique, de la même époque que la pièce aux deux têtes de bélier, connue par les exemplaires de Paris et de Berlin.

Citons des bronzes au nom de Julia Domna, pour les villes de Tenée (Achaïe) et de Sébastopolis-Héracléopolis (Pont); un *aureus* de Rhœmetalces, roi du Bosphore, avec la date 429; un beau statère de Cyzique avec la tête barbue coiffée du pileus lauré; un bel exemplaire de la pièce en or d'Ephèse; un bronze de Cidramus (Carie), au type d'un temple dans lequel on voit la déesse qu'on a appelée Artémis et Aphrodite (M. Wroth fait remarquer qu'elle est accompagnée d'un serpent; ce serait peut-être Déméter); un bel exemplaire du bronze frappé à Hiérapolis (Phrygie) avec la représentation de la déesse Euposia, protectrice de l'agriculture.

Parmi les pièces incertaines, mentionnons un didrachme éginétique, au type du crapaud, et deux pièces en argent avec une tête de taureau dessinée d'une manière toute particulière, qui appartiendraient peut-être à la Lycie.

J.-A. BL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

VOETTER (Otto). *Fausta und Helena; datum der Gründung Constanti-nopels* (Zusammengestellt für den Vortrag gehalten am 24. November 1897 in der Wiener numismatischen Gesellschaft). — Vienne, 1898; in-8° oblong, 8 colonnes, et 11 planches lithographiées.

L'auteur emploie avec succès la méthode des tableaux synoptiques de marques monétaires devenue si efficace pour débrouiller la numismatique compliquée des III^e et IV^e siècles, depuis que plusieurs savants collectionneurs en Autriche se sont partagé la besogne et ont eu le courage de former individuellement des séries se comptant par milliers de pièces pour chaque règne. La formation de ces tableaux est, pour ainsi dire, la mise en équation des problèmes que l'on rencontre dans l'étude des ateliers de monnayage; elle ne saurait être trop recom-

mandée, car les résultats qu'elle donne ont tous les caractères de la certitude mathématique.

Dans la question traitée par le lieutenant-colonel Voetter, on retiendra comme conclusion que la ville de Constantinople portait ce nom dès l'an 326 et qu'un atelier monétaire y était alors en activité, puisque la marque CONS se voit sur des monnaies de Crispus que l'on sait avoir été mis à mort à Pola le 15 juillet 326. Il est vraisemblable que le changement du nom d'Arles, *Arelate* en *Constantina*, et que l'origine de celui d'Hélénopolis coïncident aussi avec la naissance de Constantinople. En ce qui concerne la date elle-même, on distinguera entre la dédicace solennelle qui fut célébrée le 11 mai 330, et la fondation qui avait été matériellement commencée par Themistius le 8 novembre 324, quoique Julien s'en attribue l'honneur, mais seulement en 327; peut-être ferait-on disparaître la contradiction apparente de ces deux témoignages également véridiques, si l'on s'entendait sur le sens propre du mot fondation; par exemple, il est possible que Thémistius ait simplement fait creuser l'énorme fossé destiné à recevoir les premières assises et que Julien ait fait exécuter ces assises; telle serait la part de chacun d'eux dans cette construction.

R. MOWAT.

*
* *

GNECCHI (Francesco). *Monetazione romana*. Genève, Jarrys, 1897, in-8, 79 pages et 20 planches phototypiques. (Extr. de la *Revue suisse de Numismatique*, t. VII.)

Les ouvrages de vulgarisation numismatique, courts de texte, mais en revanche pourvus de nombreuses figures gravées, acquièrent décidément une vogue croissante, grâce aux progrès de la typographie photographique aussi bien dans le bon marché que dans l'exécution technique.

Pour ne parler, en ce moment, que de nos plus proches voisins, la *Revue* a signalé en leur temps les *Antike Münzbilder für den Schulgebrauch* de M. A. Pfeiffer, le *Manuale di Numismatica* de M. Ambrosoli, les *Monete Romane, manuale elementare*, de M. Fr. Gnecci. Il y faut maintenant ajouter la *Monetazione Romana* que le même M. Gnecci a rédigé spécialement pour les jeunes numismates suisses, à la requête du distingué directeur de la *Revue suisse*, M. Stroehlin, qui voudrait éveiller le goût des séries antiques chez ses compatriotes trop absorbés, à l'exception de quelques rares savants, dans la recherche des seules monnaies locales. L'auteur a très heureusement

élargi le cadre et remanié la matière de son premier livret qu'il avait limité à la série iconographique impériale. Son nouveau compendium se recommande par le choix judicieux des types les plus intéressants depuis l'origine (*Aes grave* ; *Aes signatum*) jusqu'en plein empire byzantin. Puissent de semblables petits traités faire surtout des adeptes parmi les professeurs d'histoire et de littérature classiques ; leurs élèves ne tarderaient pas à les suivre.

R. M.

*
* *

LA TOUR (Henri de). *Catalogue des jetons de la Bibliothèque Nationale. Rois et reines de France*. Paris, Rollin et Feuardent, 1897. In-8, XLVI et 504 pp., XXXVI pl.

Depuis quelques années les jetons sont à la mode parmi les numismatistes. On a tant écrit depuis des siècles à propos des monnaies grecques, romaines, françaises, que les études sur ces séries, sans être épuisées (le seront-elles jamais ?) sont quelque peu déflorées. Le goût des collectionneurs tend à se porter vers quelque chose de plus nouveau où il y ait chance de faire des découvertes ; or rien n'est moins banal qu'une étude sur le jeton qui n'a encore été en France l'objet d'aucun travail d'ensemble. Moins solennel que la médaille, plus original et surtout plus varié que la monnaie, le jeton offre, jusqu'au XVII^e siècle surtout, les types les plus charmants, les plus multiples, les plus intéressants à étudier. C'est au moment où l'attention se porte le plus vivement sur cette série que M. de la Tour commence la publication du catalogue des jetons du Cabinet des Médailles ; l'instant ne saurait être mieux choisi et son livre sera, par la force des choses, pendant quelques années au moins, le livre classique sur cette matière que tout le monde devra consulter. Si les volumes suivants ne tardent pas de paraître, si aux 2.334 pièces décrites par M. de la Tour dans ce premier volume, M. Feuardent joint bientôt, comme il nous le promet depuis trop longtemps, la description des quinze mille jetons de sa collection, les numismatistes auront entre les mains un ensemble considérable qui facilitera leur travail et leurs recherches. M. de la Tour a fait précéder sa description d'une substantielle préface de 46 pages en petit texte dans laquelle il étudie les caractères, la fabrication, l'usage et les types du jeton ; il y a suivi, en la complétant, l'étude dont MM. Rouyer et Hucher ont fait précéder leur *Histoire du jeton au moyen-âge* restée malheureusement inachevée. Il insiste avec raison sur les caractères qui distinguent le jeton, servant uniquement à faciliter le calcul, du méreau, pièce représentative d'une valeur à percevoir ; les

jetons de jeu rentrent dans la première catégorie, les jetons de présence dans la seconde¹. Quant au travail, aux types, aux devises des jetons, rien ne serait plus illusoire que de prétendre en fixer les règles générales, le jeton a toujours été un objet de fantaisie qui subit peu la règle; M. de la Tour n'est pas tombé dans le travers de vouloir rechercher les lois qui ont présidé à sa fabrication : elles sont trop multiples, trop complexes et comportent de trop nombreuses exceptions; il s'est contenté avec raison de montrer, au moyen d'exemples bien choisis, les modifications que le goût lui a fait subir de siècle en siècle. Les plus anciens jetons, et on n'en connaît guère (pour ne pas dire point) d'antérieurs au XIII^e siècle, sont gravés au burin en creux ou en relief.



Le jeton ci-contre d'Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis et comte de Toulouse, est l'un des plus anciens auxquels on puisse assigner une date certaine (1241-1271). Il fait partie de la collection Feuardent. Puis les fabricants de jetons ont imité les types de la monnaie courante; M. de la Tour en donne (pl. I, n^o 7) un remarquable exemple. Il eût pu ajouter qu'on s'est même parfois servi pour frapper des jetons de coins de monnaies mis au rebut en changeant seulement les légendes (exemples : Teston de François I et écus d'or au soleil).

Au xv^e siècle et surtout au commencement du xvi^e, le jeton français a acquis toutes ses qualités d'élégance et il est imité dans l'Europe entière. Dans la seconde moitié du xvi^e siècle, sous l'impulsion de graveurs tels que les Brucher, Jehan Cousin et Marc Béchet, il devient une œuvre d'art exquise et compliquée et M. de la Tour peut dire avec raison : « Il y a dans tel jeton banal un effort plus vif d'imagination, une somme d'art plus grande, une recherche d'idéal plus haute que dans bien des pièces vantées et recherchées de nos jours. L'art y est certainement aussi fin et aussi caractéristique, mais combien y est-il plus vivant que dans les œuvres d'un Bernard Palissy. »

1. M. de la Tour aurait pu dire un mot à cette occasion des jetons ou douzains de mariage donnés jadis par le fiancé à sa fiancée comme symbole de l'ordre et de l'économie qui devaient présider à l'administration de leur futur ménage.

A partir du xvii^e siècle, le jeton français subit une évolution ; jusque-là dominait la décoration ornementale, tandis qu'à partir de cette époque la figure humaine envahit presque toujours tout un côté du champ. Elle est supérieurement traitée, il est vrai, par Warin et par ses élèves Chéron, Loir et Thomas Bernard¹, mais le style lui-même, malgré la somptuosité de la composition, n'a plus la suprême élégance qu'on admire aux xv^e et xvi^e siècles. Nous sommes en présence, comme le juge avec raison M. de la Tour, d'un art un peu raide et un peu conventionnel. La forme même du jeton tend à se modifier ; à la fin du xvii^e siècle on commence à en frapper d'octogones². Au xviii^e siècle il se produit une réaction contre le style emphatique et banal qui sévit à la fin du règne de Louis XIV ; avec Duvivier et Lorthior le jeton retrouve en partie l'esprit et la souplesse du xvi^e siècle, mais sans en retrouver le style et la grande allure. Arrive la Révolution et le jeton disparaît ; il n'est plus représenté aujourd'hui que par quelques jetons de présence dont il vaut mieux ne pas parler. A ces considérations générales, M. de la Tour a joint quelques pages sur l'origine de la collection du Cabinet des Médailles ; on doit regretter que le nom de Gaston d'Orléans n'y soit pas prononcé. Ce prince, grand amateur de jetons, légua sa collection à son neveu Louis XIV et un bon nombre des plus belles pièces du Cabinet paraissent en provenir.

La deuxième partie du livre de M. de la Tour comprend la description de 2.334 jetons. On peut trouver superflue et même nuisible la description et la gravure d'un certain nombre de jetons de Nuremberg absolument sans valeur ; ces pièces faisant partie de la collection décrite, on ne pouvait évidemment les passer sous silence, mais il eût été préférable de les décrire en petit texte et sommairement à la fin de chaque règne et surtout de s'abstenir d'en faire graver aucun ; ils n'en valent ni la peine ni la dépense. Il m'a paru également qu'un certain nombre des jetons décrits avaient été publiés ailleurs sans que cette particularité soit signalée. Ce sont les seules chicanes que l'on puisse faire à cette description très claire et très exacte. Ce travail de M. de la Tour, dont l'intérêt artistique n'est pas douteux, aura en outre un grand avantage pour la collection de jetons du Cabinet des Médailles ; il fera

1. J'aurais désiré trouver, dans la préface de M. de la Tour, une étude biographique sommaire sur les graveurs de jetons et quelques notes artistiques sur les œuvres authentiques. Espérons que cela trouvera naturellement place dans l'un des volumes suivants.

2. Je dois signaler à ce propos une faute d'impression (p. IV) qui transforme XVII en XVIII. Ce n'est pas à la fin du XVIII^e siècle, mais à la fin du siècle précédent que les jetons octogones ont commencé à paraître.

connaître les vides qui y existent et il n'en manque pas, même parmi les jetons les plus communs qui ne sont souvent ni les moins beaux ni les moins intéressants. La collection de M. Rouyer qui est entrée au Cabinet des Médailles après la mort de son possesseur est venue sans doute en combler un certain nombre, surtout pour les séries du moyen-âge; d'autres subsistent et on saura lesquelles quand le catalogue de M. de la Tour sera terminé. Ce premier volume ne sera certainement pas le plus intéressant de ceux qu'il prépare; les jetons frappés par les corps administratifs par les particuliers et mêmes certains jetons banaux sont plus curieux que ceux des rois et des reines, série un peu froide et monotone, quoique supérieurement gravée. Nous ne pouvons, en terminant, que souhaiter de voir cette utile et intéressante publication menée rapidement à bonne fin.

J. ROMAN.

*
* *

LESPINASSE (René de). *Jetons et armoiries des métiers de Paris*. Nevers, G. Vallière, 1897, in-8°.

M. de Lespinasse, chargé par le Service des travaux historiques de la ville de Paris, de réunir les Statuts des métiers et corporations, a extrait des quatre volumes qui forment cette importante collection, tout ce qui a rapport aux jetons et aux armoiries; il en a formé un album intéressant exécuté avec grand soin au point de vue des dessins.

Pour la partie héraldique, l'auteur s'est reporté au Grand armorial de d'Hozier; pour les jetons, il a cherché un peu partout, dans les collections publiques et dans celles des particuliers. Je crois que M. de Lespinasse aurait singulièrement augmenté l'intérêt de son recueil, très recommandable en l'état, en y comprenant un certain nombre de plombs publiés par Forgeais et recueillis par lui dans les dragages de la Seine; parmi ceux-ci, on remarque des pièces des marchands de poisson de mer, des brasseurs, des merciers, des couteliers, des serruriers, des balanciers, des maçons, des couvreurs, des menuisiers, des tondeurs de draps, etc., dont les types, des *xiv^e* et *xv^e* siècles, ont certainement inspiré ceux des jetons en cuivre des temps postérieurs et permettent de penser qu'ils les ont précédé dans l'usage de chaque jour, soit comme méreaux, soit comme jetons.

A. DE B^v.

*
* *

ARNOULT (Camille). *Notice historique sur le monnayage national et l'atelier d'Orléans*. Orléans, 1898, in-8° de 174 p.

Le travail de M. Arnoult est le témoignage d'une louable intention, mais je ne crois pas qu'il réponde aux besoins de la science contemporaine.

Je passerai rapidement sur la première partie (85 pages) qui est une simple compilation, plus ou moins heureuse, et contient des généralités sur les monnaies françaises. La partie concernant les monnaies d'Orléans ne renferme malheureusement que peu de recherches personnelles et n'est pas toujours au courant des derniers travaux. (Sur les testons dits *morveux*, *Voy. Rev. Num.*, 1897, p. 95 = *Bull. Archéol. du Comité*, 1896, p. 302; Cf. *Procès-verbaux de la Soc. de Num.*, 1898, p. XI). La période des XVII^e et XVIII^e siècles offre, dans le travail de M. Arnoult, un intérêt réel, à cause des listes des fonctionnaires de la Monnaie. On y trouvera aussi quelques renseignements sur l'atelier de Meung-sur-Loire, d'après M. Jarry.

J'aurais aimé à voir une description des jetons d'Orléans, qui sont assez nombreux et intéressants à divers titres. Il eût été utile aussi de rechercher si les églises de la ville n'ont pas eu des méreaux comme beaucoup d'autres églises en France.

J.-A. BL.

*
* *

DANNENBERG (Hermann). *Die deutschen Münzen der Sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*. Tome III, Berlin, 1898 (p. 759-874 ; pl. 101 à 110).

L'auteur, dans cette troisième et dernière partie, a passé en revue un certain nombre de trouvailles, et donné d'importantes additions.

Il publie quelques pièces de Metz, Toul, Verdun et des Flandres ; mais, en somme, pour la France, l'intérêt est moindre dans ce troisième volume que dans les précédents. Du reste, il y a peu de pièces inédites, la plupart de celles que reproduit M. Dannenberg, ayant déjà été publiées par MM. E. Bahrfeldt et J. Ménadier, dans leurs études sur les trouvailles de Leissower Mühle et de Russie.

Il est évident que l'ouvrage de M. Dannenberg restera pendant bien longtemps une des bases solides de la Numismatique médiévale allemande, et cette certitude que possède l'auteur doit lui être plus agréable que tous les éloges dont on pourrait le couvrir.

J.-A. BL.

*
* *

HEUSER (Emil) [*Numismatik von Landau*]. *Die Münzen und Medaillen von Landau*. 1898, in-8° de 114 p. avec 8 pl. (Extrait des *Mitteilungen d. bayer. Numism. Gesellschaft in München*).

M. Heuser, revenant sur un travail antérieur que ses recherches lui ont permis de compléter, donne d'abord des renseignements précis sur les quatre sièges de Landau : En 1702, M. de Mélac assiégé par Louis Guillaume de Baden-Baden ; en 1703, le C^{te} Friesen assiégé par le maréchal de Tallard ; en 1784, le C^{te} Laubanie, assiégé par Louis-Guillaume de Baden ; en 1713, le prince Charles Alexandre de Wurtemberg, assiégé par le maréchal Bezons.

Ces événements ont laissé des souvenirs numismatiques assez nombreux, soit des monnaies obsidionales de vaisselle d'argent, soit des médailles frappées en France ou en Allemagne. M. Heuser a donné une description de tous ces monuments, avec des remarques sur les graveurs et l'explication des légendes, souvent tirées d'auteurs anciens. Rappelons que Landau a eu des monnaies obsidionales en or, ce qui est exceptionnel.

Étant donné le soin avec lequel est rédigé le travail de M. Heuser, on peut croire que la numismatique de Landau est dotée d'un *corpus* définitif.

J.-A. BL.

*
* *

— Dans un article de M. Arthur John Evans intitulé *The athenian portrait head by De.xamenos of Chios* (*Rev. Archéologique*, 1898, I, p. 337-355), on trouvera une comparaison de cette intaille précieuse avec des monnaies de l'Elide, et des remarques sur la manière de figurer les cils dans les monnaies de Syracuse.

— A la séance de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, le 5 août, M. L. Blancard a lu un mémoire sur l'altération des monnaies au temps de Philippe le Bel (*Journal des Débats* daté du 7 août 1898).

— M. Jacques Soyer, archiviste du Cher, a publié la *Description de six monnaies et médailles intéressant le Berry dont deux trouvées à La Chapelle d'Angillon et une à Saint-Florent*. In-8° de 7 p. Bourges, 1898 (Extrait des *Mémoires de la Société historique du Cher*). Signalons un jeton rare de Gilbert de Bigny, chevalier, seigneur de Bigny, d'Ainay-le-Vieil, etc., maître d'hôtel de Catherine de Médicis.

— St. Thomas, *Notes historiques sur les médailles frappées à l'occasion de l'arrivée en France de Stanislas, roi de Pologne, et du mariage de sa fille* (*Journal de la Soc. d'Archéologie lorraine*, 1898, n° 4).

— De M. G. Cumont : 1° *Quelques renseignements relatifs à la collection de Charles de Lorraine et liste des personnes auxquelles, après sa mort, fut envoyé le catalogue de sa collection.* In-8° de 13 p. (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898). — 2° *Détresse financière du gouvernement autrichien au moment de sa retraite devant l'invasion française en Belgique (1794-1795) et projet de frapper monnaie au coin de l'empereur François II, dans l'atelier monétaire électoral de Dusseldorf et ensuite à Francfort, par les officiers de la Monnaie de Bruxelles* (même revue, p. 367-375). — 3° *Deux pieters = trois moutons* (même revue, p. 480-482).

— A. de Witte, *Des monnaies d'or portugaises ayant cours aux XVI^e et XVII^e siècles dans les anciennes provinces belgiques et des poids monétaires à leurs types.* Extrait de *O Archeologo Portuguez*, Lisbonne, t. III, 1897, p. 273-279.

Pour la chronique :
Le Secrétaire de la Rédaction,
J.-ADRIEN BLANCHET.

PÉRIODIQUES

THE NUMISMATIC CHRONICLE AND JOURNAL OF THE
NUMISMATIC SOCIETY, 1897.

E. T. Selmann, *Signes indiquant probablement la valeur sur des anciennes monnaies d'Himera.* — G. F. Hill, *Oinoanda : un nouvel atelier grec.* — J.-P. Lambros, *Sur une monnaie d'Hierapytna en Crète, jusqu'ici mal attribuée.* — Feu H. Montagu, *Monnaies romaines, en or, rares et inédites de ma collection.* — Warwick Wroth, *Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1896.* — William C. Boyd, *Une trouvaille de deniers romains près de Cambridge.* — Edward Whymper, *Une découverte de monnaies romaines au sommet de la passe Théodule (Matterjoch).* — Lord Grantley, *Sur le monnayage North-Humbrien de 758 à 808 ap. J.-C.* — H. A. Grueber, *Une trouvaille de monnaies à East Worlington.* — H. A. Grueber, *Une trouvaille de monnaies à Cre-*

diton, N. Devon. — E. J. Seltmann, *Le type connu comme le « Demos » sur les monnaies de Rhegium*. — J. P. Six, *Monnaies grecques inédites et incertaines*. — L. A. Lawrence, *Sur quelques monnaies de Guillaume I et II*. — L. A. Lawrence, *Sur un trésor de deniers à la croix courte*. — C. Greenwell, *Quelques monnaies grecques rares*. — G. F. Hill, *Réforme de l'étalon attique par Solon*. — G. F. Hill, *Cartimandua*. — L. A. Lawrence, *L'atelier de Barnstaple*. — F. Parkes Weber, *Médailles de centenaires*. — F. Parkes Weber, *Attribution de médailles de Priam, Auguste et Alexandre le Grand, à un médailleur du pape Paul III, peut-être Alessandro Cesati*. — *Miscellanea; Procès-verbaux de la Société de Numismatique de Londres*.

*
* *

NUMISMATIC CIRCULAR, t. V, 1897.

A. W. Hands, *Entretiens sur les monnaies romaines. — Médaille de la visite du Tsar à la Monnaie de Paris*. — W. J. Webster, *La médaille donnée par Charles I^{er} à l'évêque Juxon*. — Mary E. Bagnall-Oakeley, *Monnaies romaines trouvées dans la forêt de Dean*. — A. C. W. Yelland, *Jetons d'Australie*. — Ch. Farcinet, *Les nouvelles monnaies françaises*. — Ch. Farcinet, *triens de Basniacum*. — Fr. W. Madden, *Monnaies des Juifs*. — Nadrowski, *Monnaies russes d'occupation*. — A. von Loehr, *Médailles anglaises pour les chemins de fer*. — Julius Meili, *Monnaies de nécessité des Hollandais à Pernambuco, en 1645 et 1654*. — Julius Meili, *Contremarques anglaises sur des écus espagnols, etc.*

*
* *

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, t. X, 1897.

Fr. Gnechi, *Numismatique romaine; les derniers dupondii ou les premières monnaies en bronze des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule*. — E. Gnechi, *Numismatique italienne; la trouvaille de Cavriana*. — Giorgio Ciani, *Monnaies de Mirandola*. — O. Vitalini, *Ducat inédit d'Albéric I Cibo, prince de Massa*. — Luigi Frati, *Sur l'attribution erronée au Francia des monnaies jetées au peuple, à l'occasion de l'entrée de Jules II à Bologne*. — O. Vitalini, *Un nouveau gros inédit de G. Antonio Falletti, comte de Benevello*. — Carlo Kunz, *Mélanges numismatiques; monnaies de Fabriano*. — Fr. Gnechi, *Sur les restitutions*. — Solone Ambrosoli, *Le sequin de Porcia*. — A. Agostini, *Le privilège monétaire accordé par l'empereur Maximilien à Fer-*

rante Gonzaga, premier marquis de Castiglione delle Stiviere. — Ser. Ricci, *Contributions à l'histoire de la trouvaille de monnaies consulaires du Palais Canavese*. — Carlo Kunz, *Le musée Bottacin réuni à la Bibliothèque et au musée de Padoue*. — Ettore Gabrici, *La chronologie des monnaies de Néron établie par de nouvelles recherches iconographiques*. — Luigi Rizzoli, *Numismatique de Padoue*. — E. Babelon, *De l'utilité scientifique des collections de monnaies anciennes*. — F. Gnecchi, *Numismatique et « Médaillistique »*. — Francesco Malaguzzi, *L'atelier de Bologne*. — G. Ciani, *Une trouvaille de monnaies du XIII^e siècle à Vigo di Cavedine dans le Trentin*. — G. Ruggero, *Notes numismatiques italiennes*, III. — Sol. Ambrosoli, *La trouvaille de San Martino del Pizzolano*. — Bibliographie; Variétés; Nécrologie; séances de la Société italienne; Mélanges.

*
* *

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE, t. VII, 1897.

F. Imhoof-Blumer, *Numismatique de l'Asie Mineure* (fin). — F. Gnecchi, *Monnayage romain*. — R. Vallentin du Cheylard, *Du florin du poids de Piémont*. — F. Haas, *Essai d'une histoire monétaire de Lucerne*. — A. Raugé Van Gennep, *Bibliographie numismatique des princes de la maison de Savoie*. — D^r Th. von Liebenau, *Réforme monétaire de 1758*. — P. Ch. Stroehlin, *Médailles suisses nouvelles*. Mélanges; Trouvailles; Société suisse de numismatique; Nécrologie.

*
* *

ZEITSCHRIFT FÜR NUMISMATIK, t. XXI, fasc. I et II, 1898.

H. Dannenberg, *Alfred von Sallet*. — U. Köhler, *Sur la monnaie d'or attique*. — O. Seeck, *Sur les monnaies commémoratives de Constantin et de sa famille*. — H. Willers, *La monnaie de Thibron*. — Joh. E. Kirchner, *Sur la date des monnaies d'Athènes en argent des deux derniers siècles avant notre ère*. — H. Dannenberg, *Monnaies commémoratives du moyen âge*. — P. J. Meier, *Sur l'histoire du moyen âge et l'histoire monétaire du Bas-Elbe*. — J. V. Kull, *Monnayage seigneurial en Bavière du XI^e au XIII^e siècle*. — A. Noss, *L'atelier de Geseke*. — W. Drexler, *Tantale sur les monnaies de Cyme*. — Bibliographie; Nécrologie; séances de la Société de numismatique de Berlin.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

LA
COLLECTION WADDINGTON
AU CABINET DES MÉDAILLES

INVENTAIRE SOMMAIRE

(Suite ¹).

Pl. XV à XVIII.

MIDAEUM

6338. *Trajan*. R. ΜΙΔΑΕΩΝ ΤΕΜΒΡΙC. Le Tembris couché, à g. Br. 24². — Pl. XII, fig. 21.
6339. *Caracalla*. R. ΕΠΙ ΚΛ·ΛΙ ...ΙΜΟΥ ΠΡ·ΑΡΧ·ΜΙΔΑΕΩΝ. Tyché assise, à g. Br. 31.
6340. *Caracalla*. R. ΜΙΔΑΕΩΝ. Héraclès nu, debout, à dr. tenant Télèphe sur son bras; à ses pieds, la chèvre. Br. 34.
6341. *Caracalla*. R. ΜΙΔΑΕΩΝ. Hygie debout, à dr. Br. 28.
6342. *Élagabale*. R. ΜΙΔΑΕΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 28.
6343. *Sévère Alexandre*. R. ΜΙΔΑΕΩΝ. Temple tétrastyle. Br. 17.
6344. *Maxime*. R. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΑΡ·ΜΙΔΑΕΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 25.

1. *Voy. Rev. Num.*, 1897, pp. 261 et 401; 1898, pp. 1, 149 et 341.

2. *Waddington, Voyage numism.*, p. 28.

6345. *Gordien le Pieux*. R^{v} . ΜΙΔΑΕΩΝ. Dionysos nu, debout, à g. Br. 23.

NACOLEA

6346. *Domitien*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. Héraclès nu, debout, à g. Br. 20.

6347. *Trajan*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. L'empereur à cheval au galop, à dr., terrassant un ennemi. Br. 32.

6348. *Trajan*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ ΠΑΡΘΕΝΙΟΣ. Le Parthenius assis, à g. Br. 27. — Pl. XII, fig. 22.

6349. *Trajan*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. Artémis chasseresse appuyée sur un épieu et tenant son arc, à dr. Br. 26.

6350. *Trajan*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. Asclépios debout, à g. Br. 22.

6351. *Trajan*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. Némésis ailée debout, à g. Br. 18.

6352. *Trajan*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. Caducée. Br. 17.

6353. *Trajan*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. Hygie debout, à dr. Br. 20.

6354. *Caracalla*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. Asclépios et Hygie debout. Br. 26.

6355. *Géta*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. Asclépios debout. Br. 21.

6356. *Géta*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. Apollon nu debout, à g., tenant un rameau. Br. 22.

6357. *Gordien le Pieux*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ. Tyché assise, à g., tenant une corne d'abondance et des épis. Br. 28.

6358. *Gordien*. R^{v} . ΝΑΚΟΛΕΩΝ ΠΑΡΘΕΝΙΟΣ. Le Parthénius assis, à g. Br. 23.

NÉOCÉSARÉE (*Philadelphie*)¹

6359. *Tibère*. R^{v} . ΝΕΟΚΥΙΣΑΡΕΙΣ (*sic*). Foudre ailé. Br. 15.

1. Ces pièces devraient être classées à Philadelphie de Lydie, après notre n° 5133. M. Imhoof-Blumer a, en effet, récemment établi que cette ville de Philadelphie s'est appelée Néocésarée et a frappé des monnaies à ce nom sous les règnes de Tibère, de Caligula et de Claude. On a généralement confondu ces monnaies avec celles de Néocésarée de Bithynie (Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, pp. 576 et 772; *Revue suisse de numism.*, t. VI, 1897, pp. 266 et 271; cf. Kubitschek, dans *l'Anzeiger der Wiener Akademie*, 1893, p. 96, et Buresch, dans les *Mittheilungen de l'Institut. arch., Athenische Abtheil.*, t. XIX, 1894, p. 102 et 118).

6360. *Claude*. Ῥ. ΝΕΟΚΑΙCΑΡΕΩΝ ΕΙΔΟΜΕΝΕΥC. Gerbe de cinq épis. Br. 20.
6361. *Claude*. Ῥ. ΝΕΟΚΑΙCΑΡΕΩΝ CΕΛΕΥΚΟC. Gerbe de cinq épis. Br. 18.

OCOCLIA

6362. *Gordien le Pieux*. Ῥ. ΟΚΟΚΛΙΕΩΝ. Zeus et Cybèle debout en regard, sacrifiant sur un autel. Br. 28.
6363. *Gordien*. Ῥ. ΟΚΟΚΛΙΕΩΝ. Zeus assis, à g. tenant une patère. Br. 29.
6364. *Gordien*. Ῥ. ΟΚΟΚΛΙΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 24.
6365. *Gordien*. Ῥ. ΟΝΟΚΛΙΕΩΝ (*sic*). Tyché debout, à g. Br. 27.

OTRUS

6366. Tête d'Asclépios, à dr. Ῥ. ΟΤΡΟΗΝΩΝ. Télesphore debout, de face. Br. 15.
6367. *Commode*. Ῥ. ΕΠΙ ΕΡΜΗΔΟΦΙΛΟΥ ΑΡΧ·ΟΤΡΟΗΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 38.
6368. *Caracalla*. Ῥ. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC ΑCΙΑΡΧΗC ΟΤΡΟΗΝΩ·ΑΝΕΘΗ. Énée portant Anchise et tenant Ascagne par la main. Br. 33.
6369. *Caracalla*. Ῥ. ΕΠΙ Γ·ΑΝ·ΝΙΓΡΕΙΝΟΥ ΑΡΧ·ΥΙΟΥ·ΑCΙΑΡΧ·ΟΤΡΟΗΝΩΝ. Énée s'élançant sur une proue, à dr.; il étend le bras droit et détourne la tête comme pour inviter des compagnons à la suivre. Br. 32. — Pl. XII, fig. 23.
6370. *Plautille*. Ῥ. ΟΤΡΟΗΝΩΝ. Déméter debout, à g. Br. 20. — Pl. XII, fig. 24.
6371. *Géta*. Ῥ. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC ΑCΙΑΡΧ·ΑΝΕΘ·ΟΤΡΟΗΝΩΝ. Énée s'élançant sur une proue, comme ci-dessus. Br. 25.

PELTAE

6372. Buste de Pallas, à dr. Ῥ. ΠΕΛΤΗΝΩΝ. Lion assis, à g. Br. 20.
6373. Tête de Zeus Peltenos, à dr. Ῥ. ΠΕΛΤΗ·ΑΝΤΙΠ. Foudre. Br. 17.

6374. Buste radié de Hélios, à dr. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ, dans une couronne. Br. 15.
6375. ΜΑΚΕΔΟΝΩ. Buste d'Asclépios, à dr. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ. Hygie debout, à dr. Br. 17. — Pl. XII, fig. 25.
6376. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩ·ΜΑΚΕΔΟΝ. Croissant posé sur un bucrane et surmonté de deux étoiles. Br. 16.
6377. ΜΑΚΕΔ. Buste de Pallas, à dr. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ. Cerf, à dr. Br. 17. — Pl. XII, fig. 26.
6378. ΠΕΛΤΗΝΩΝ. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ϝ . ΜΑΙΑΝΔΡΟΣ. Le Méandre couché, à g. Br. 22.
6379. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste du Sénat, à dr. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 22.
6380. *Antonin le Pieux*. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Pallas debout tenant ses armes et un rameau d'olivier. Br. 28.
6381. *Antonin le Pieux*. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 34.
6382. *Marc Aurèle*. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Pallas nicéphore debout; à ses pieds, un autel. Br. 29.
6383. *Septime Sévère*. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ Μ·ΣΤΡ·ΤΑΤ·ΑΡΙΩΝΟΣ. Tyché debout, à g. Br. 23¹.
6384. *Julia Domna*. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ Μ·ΣΤΡ·ΤΑΤ·ΑΡΙΩΝΟΣ. Tyché debout, à g. Br. 23.
6385. *Caracalla*. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ Μ·ΣΤΡ·ΤΑΤ·ΑΡΙΩΝΟΣ. Tyché debout, à g. Br. 21.
6386. *Caracalla*. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ ΜΑ·ΑΡΧ·ΙΟΥΝΙΟΥ ΤΟ·Β. Tyché debout, à g. Br. 24.
6387. Autre exemplaire. Br. 22.
6388. *Plautille*. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ Μ·ΣΤΡ·ΤΑΤ·ΑΡΙΩΝΟΣ. Tyché debout, à g. Br. 22.
6389. *Sévère Alexandre*. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ ΜΑΚ·ΑΡΧ·Φ[ΑΥΣ]-ΤΕΙΝΟΥ. Victoire allant à g. Br. 33.
6390. *Mamée*. Ϝ . ΠΕΛΤΗΝΩΝ. Aigle. Br. 22.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 410.

6391. *Trébonien Galle*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΥΡ·ΡΟΥΦΕΙΝΟΥ ΓΑΙΟΥ ΑΡΧ·Α·
ΠΕΛΤΗΝΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Héraclès étouffant le lion
néméen. Br. 36.
6392. *Volusien*. Ὶ. ΕΠΙ ΓΡΑΜ·ΑΥΡ·ΤΑΤΙΑΝΟΥ ΣΟΚ·ΠΕΛΤΗΝΩΝ
ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 31¹.

PHILOMELIUM

6393. Cheval galopant, à dr. Ὶ. ΦΙΛΟΜΗ. Croissant. Couronne
au pourtour. Br. 15.
6394. Buste de Mên, sur un croissant, à dr. Ὶ. ΦΙΛΟΜΗ·ΣΚΥΘΙ-
ΝΟΥ. Zeus assis, à g. Br. 21².
6395. Autre exemplaire. Br. 22.
6396. *Tibère*. Ὶ. ΤΙΤΟΣ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙ ...ΦΙΛΟΜΗ. Zeus assis, à
g., tenant une patère. Br. 18.
6397. *Tibère*. Ὶ. ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ ΤΙΤΟΣ ΦΙΛΟ. Buste de Mên
sur un croissant, à dr. Br. 16.
6398. *Julia Domna*. Ὶ. ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ ΚΛ·ΤΡΑ. L'empereur
debout, à g. Br. 24.
6399. *Caracalla*. Ὶ. ΦΙΛΟΜΗΛΕ·ΕΠΙ ΑΔΡΙΑΝΟΥ. Tyché debout,
à g. Br. 23.
6400. *Géta*. Ὶ. ΕΠΙ ΚΛ·ΤΡΑΙΑ·ΦΙΛΟΜ[ΗΛΕΩΝ]. Tyché debout,
à g. Br. 23.
6401. *Sévère Alexandre*. Ὶ. ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ ΕΠΙ ΠΑΥΛΟΥ ΑΔΡ.
S·Ρ·Q·R. Br. 32.
6402. *Sévère Alexandre*. Ὶ. ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ ΕΠΙ ΠΑΥΛΟΥ ΑΔΡΙΑ.
L'empereur à cheval au galop, à dr. Br. 34³. — Pl. XII,
fig. 27.
6403. *Sévère Alexandre*. Ὶ. ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ ΕΠΙ ΠΑΥΛΟΥ ΑΔ·
ΓΑΛΛΟΣ. Le Gallus couché, à g. Br. 25.
6404. *Sévère Alexandre*. Ὶ. ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ ΕΠΙ ΠΑΥΛΟΥ. Deux
mains jointes. Br. 21.
6405. *Sévère Alexandre*. Ὶ. ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ ΕΠΙ Μ·ΙΟΥ·ΠΑΥΛΕΙ-
ΝΟΥ S·Ρ·Q·R. Br. 32.

1. Waddington, *Voyage numism.*, p. 31.

2. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 743.

3. Waddington, *Voyage numism.*, p. 31.

6406. Sévère Alexandre. R^{v} . $\Phi\text{ΙΛΟΜΗ}\cdot\text{ΕΠΙ Μ}\cdot\text{ΙΟΥ}\cdot\text{ΠΑΥΛΕΙΝΟΥ}$. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 33. — Pl. XV, fig. 1.
6407. Sévère Alexandre. R^{v} . $\Phi\text{ΙΛΟΜΗΛΕΩΝ ΕΠΙ ΣΤΡΥΜΟΝΟΣ S}\cdot\text{P}\cdot\text{Q}\cdot\text{R}$. Br. 32.
6408. Gordien le Pieux. R^{v} . $\text{ΕΠΙ ΚΟΡ}\cdot\text{ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ}$. Le Gallus couché, à g. Br. 26.
6409. Philippe, père. R^{v} . $\text{ΕΠΙ ΜΝΕΣΤΟ}\cdot\text{ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ Β}\cdot\text{S}\cdot\text{P}\cdot\text{Q}\cdot\text{R}$. Br. 33.
6410. Otacilie. R^{v} . $\text{ΕΠΙ ΜΝΕΣΤΟ}\cdot\text{ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ}\cdot\text{Β}$. Dionysos debout dans un temple tétrastyle. Br. 31.
6411. Autre exemplaire. Br. 30.
6412. Trajan Dèce. R^{v} . $\text{ΕΠ}\cdot\text{ΕΥΤΥΧΟ}\cdot\text{Β}\cdot\text{ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ S}\cdot\text{P}\cdot\text{Q}\cdot\text{R}$. Br. 31.
6413. Trajan Dèce. R^{v} . $\text{ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ ΕΠ}\cdot\text{ΕΥΤΥΧΟ}\cdot\text{Β}$. Le Gallus couché, à g. Br. 25. — Pl. XV, fig. 2.
6414. Trébonien Galle. R^{v} . $\text{ΦΙΛΟΜΗΛΕΩΝ ΕΠ}\cdot\text{ΑΥΡ}\cdot\text{ΘΗCΕΩC ΟΝΗ}$. Le Gallus couché, à g. Br. 24.

PRYMNESUS

6415. Buste de Sérapis, à dr. R^{v} . ΠΡΥΜΝΗCCEΩΝ . Asclépios debout, à g. Br. 20.
6416. ΜΙΔΑC . Tête de Midas, à dr. R^{v} . ΠΡΥΜΝΗCCEΩΝ . Fleuve assis, à g. Br. 15. — Pl. XV, fig. 3.
6417. ΒΟΥΛΗ . Tête imberbe de la Boulé, à dr. R^{v} . ΠΡΥΜΝΗCCEΩΝ . L'Équité debout, à g. Br. 26.
6418. ΔΗΜΟC . Tête imberbe du Démos, à dr. R^{v} . ΠΡΥΜΝΗCCEΩΝ . Zeus nicéphore assis, à g. Br. 22.
6419. ΙΕΡΟC ΔΗΜΟC . Buste imberbe du Démos, à dr. R^{v} . ΠΡΥΜΝΗCCEΩΝ . Cybèle assis, à g. Br. 22.
6420. ΘΕΟΝ CΥΝΚΛΗΤΟΝ . Tête imberbe du Sénat, à dr. R^{v} . ΠΡΥΜΝΗCCEΙC . Balance. Br. 18.
6421. Auguste R^{v} . $\text{ΝΕΑΡΧΟC ΑΡΤΑ}\cdot\text{ΠΡΥΜΝΗCCEΩΝ Μ}^{\text{v}}$. L'Équité debout, à g. Br. 19.

6422. *Auguste*. Ῥ. ΙΟΥΚΟΥΝΔΑ ΙΕΡΗΑ·ΠΡΥΜΝΗΣΣΕΩΝ ΜΡ.
L'Équité debout, à g. Br. 19¹.
6423. *Néron*. ΝΕΡΩΝΑ ΚΑΙΣΑΡΑ ΠΡΥΜΝΗΣΣΕΙΣ. Tête de Néron,
à dr. Ῥ. ΕΠΙ·ΤΙ·ΙΟΥΛΙΟΥ ΠΡΟΚΛΟΥ. L'Équité debout,
à g. Br. 22.
6424. Autre exemplaire. Br. 22.
6425. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΠΡΥΜΝΗΣΣΕΩΝ. L'Équité assise, à
g. Br. 32.
6426. *Julia Domna*. Ῥ. ΠΡΥΜΝΗΣΣΕΩΝ. Cybèle assise, à g.
Br. 24.
6427. *Caracalla*. Ῥ. ΠΡΥΜΝΗΣΣΕΩΝ. L'Équité assise, à g. Br.
32.
6428. *Géta*. Ῥ. ΠΡΥΜΝΗΣΣΕΩΝ. L'Équité debout, à g. Br. 26.
— Pl. XV, fig. 4.
6429. Variété (fruste). Br. 25.
6430. *Pupien*. Ῥ. ΠΡΥΜΝΗΣΣΕΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g.
Br. 34.
6431. *Salonine*. Ῥ. ΠΡΥΜΝΗΣΣΕΩΝ. L'Équité assise, à g. Br. 28.

SALA-DOMITIANOPOLIS².

6432. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΚΑΛΗΝΩΝ.
Grappe. Br. 15.
6433. ΚΑΛΗΝΩΝ. Tête laurée et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΕΠΙ
ΑΛΞΑΝΔΡΟΥ. Grappe. Br. 17.
6434. ΚΑΛΗΝΩΝ. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΕΠΙ
ΜΕ[ΛΙΤ]ΩΝΟΣ. Grappe. Br. 17.
6435. Buste de Pallas, à dr. Ῥ. ΚΑΛΗΝΩΝ. Cybèle assise, à g.
Br. 20. — Pl. XV, fig. 5.
6436. ΚΑΛΗΝΩΝ. Buste de Pallas, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΜΕΛΙΤΩΝΟΣ
ΚΑΛ·ΑΡΧ. Cybèle assise, à g. Br. 21.
6437. ΔΗΜΟΣ ΚΑΛΗΝΩΝ. Buste barbu du Démos, à dr. Ῥ. ΕΠΙ
ΑΛΞΑΝΔΡΟΥ ΙΕΡΕ. Hermès nu, debout, à g. Br. 18.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 410.

2. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VI, 1897, p. 282.

6438. Même droit. Ὶ. ΕΠΙ ΑΝΔΡΟΝΕΙΚΟΥ. Hermès nu, debout, à g. Br. 17.
6439. ΔΗΜΟΣ ΣΑΛΗΝΩΝ. Buste barbu du Démos, à dr. Ὶ. ΕΠΙ ΜΕΛΙΤΩΝΟΣ ΑΡΧ. Zeus Laodiceus aétophore debout, à g. Br. 19.
6440. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ὶ. ΣΑΛΗΝΩΝ. Dionysos à demi-nu, appuyé sur un cippe, à dr. Br. 22. — Pl. XV, fig. 6.
6441. Même droit. Ὶ. ΕΠΙ ΜΕΛΙΤΩΝ·ΣΑΛ·ΑΡ·ΣΑΛΗΝΩΝ. Même type de Dionysos. Br. 24.
6442. Même droit. Ὶ. ΕΠΙ Γ·ΟΥΑΛ·ΑΝΔΡΟ·ΣΑΛΗΝΩΝ. Même type. Br. 23.
6443. *Domitien*. Ὶ. ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΣΑΛΗΝΩΝ. Même type. Br. 25.
6444. *Domitia*. Ὶ. ΔΟΜΙΤΙΑΝΟΠΟ·ΣΑΛΗΝΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 21.
6445. *Domitia*. Ὶ. ΣΑΛΗΝΩΝ. Grappe. Br. 16.
6446. *Trajan*. Ὶ. ΕΠΙ ΜΕΛΙΤΩΝΟΣ ΣΑΛ·ΑΡΧ·ΣΑΛΗΝΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 26.
6447. *Trajan*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΛΕΞ·ΙΕΡΕΩΣ ΣΑΛΗΝΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 28. — Pl. XV, fig. 7.
6448. *Hadrien*. Ὶ. ΣΑΛΗΝΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 24.
6449. *Sabine*. Ὶ. ΣΑΛΗΝΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 19.
6450. *Antonin*. Ὶ. ΕΠΙ Γ·ΟΥΑΛ·ΑΝΔΡΟ·ΣΑΛΗΝΩΝ. Dionysos à demi-nu, debout, appuyé sur un cippe, à dr. Br. 21. — Pl. XV, fig. 8.
6451. *Antonin*. Ὶ. ΣΑΛΗΝΩΝ. Même type. Br. 23.
6452. *Antonin le Pieux*. Ὶ. ΕΠΙ Γ·ΟΥΑΛ·ΑΝΔΡΟΝΕΙΚΟΥ ΣΑΛΗ·[ΝΩΝ]. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 23.
6453. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΕΠΙ ΑΝΔΡΟ·ΣΑΛΑΜΩΝ·ΣΑΛΗΝΩΝ. Dionysos à demi-nu, debout, appuyé sur un cippe, à dr. Br. 22.
6454. *Marc Aurèle*. Ὶ. ΕΠΙ ΔΑΜΑ·ΣΑΛΗΝΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 25.

6455. *Lucille*. Ῥ. ΚΑΛΗΝΩΝ. Hermès nu, debout, à g. Br. 17.
6456. *Julia Domna*. Ῥ. ΕΠΙ ΜΟΛΟΞΟΥ ΚΑΛΗΝΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 25. — Pl. XV, fig. 9.
6457. *Julia Domna*. Ῥ. ΚΑΛΗΝΩΝ. Dionysos à demi-nu, debout, appuyé sur un cippe, à dr. Br. 20.
6458. *Caracalla*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΥΛΛΑ ΑΡΧ·ΚΑΛΗΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 29.
6459. *Caracalla*. Ῥ. ΕΠΙ ΟΥΑΛ·ΜΟΛΟΞΟΥ ΑΡΧ·Α·ΚΑΛΗΝΩΝ. L'empereur à cheval, au galop, à dr., tuant des ennemis. Br. 35.
6460. *Géta*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΥΛΛΑ [ΑΡΧ·] ΚΑΛΗΝΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 23.
6461. *Elagabale*. Ῥ. ΕΠ·ΛΟΥΚΙΟΥ ΚΟΡΝ·ΑΡΧ·Α·ΤΟ·Β·ΚΑΛΗΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 29.
6462. *Elagabale*. Ῥ. ΕΠ·ΛΟΥΚΙΟΥ ΚΑΛΗΝΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 24.
6463. *Elagabale*. Ῥ. ΕΠΙ ΔΙΟΦΑΝΤ·ΑΡΧ·ΚΑΛΗΝΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 29.
6464. *Elagabale*. Ῥ. ΕΠΙ ΕΥΜΕΝ·ΔΑΜΟ···ΑΡΧ·Α·ΟΜΟΝΟΙΑ ΚΑΛΗΝΩΝ. Deux Tychés debout, en regard, se donnant la main. Br. 36.
6465. *Sévère, Alexandre*. Ῥ. ΕΠΙ ΔΙΟΦΑΝΤ·[ΑΡΧ·] ΚΑΛΗΝΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 24.

SEBASTE ¹

6466. Buste de Mên, à dr. Ῥ. ΣΕΒΑΚΤΗΝΩΝ. Hygie debout, à dr. Br. 18. — Pl. XV, fig. 10.
6467. Tête imberbe, laurée, d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΣΕΒΑΚΤΗΝΩΝ. Aigle. Br. 15.
6468. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ. Tête de Dionysos, à dr. Ῥ. ΤΙ·ΖΗΝΟΔΟΤΟΣ. Aigle. Br. 15.
6469. Tête de Dionysos, à dr. Ῥ. ΣΕΒΑΚΤΗΝΩΝ. Cybèle assise, à g. Br. 20.

1. Waddington, *Voyage numism.*, p. 33.

6470. Buste de Dionysos, à dr. Υ . $\text{CEBACTH}\text{N}\text{ON}$. Déméter debout, à g. Br. 20.
6471. Buste de Dionysos, à dr. Υ . $\text{CEBACTH}\text{N}\text{ON}$. Pallas debout, à g. Br. 17.
6472. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ . Buste imberbe de la Boulé, à dr. Υ . $\text{CEBACTH}\text{N}\text{ON}$. Ganymède debout, avec l'aigle de Zeus sur son dos. Br. 23.
6473. ΔΗΜΟΣ . Tête imberbe du Démos, à dr. Υ . $\text{CEBACTH}\text{N}\text{ON}$. Tyché debout, à g. Br. 22.
6474. ΙΕΡΑ CYNKΛΗΤΟΣ . Buste imberbe du Sénat, à dr. Υ . $\text{CEBACTH}\text{N}\text{ON}$. Zeus assis, à g., tenant une patère. Br. 23.
6475. Même droit. Υ . $\text{CEBACTH}\text{N}\text{ON}$. Cavalier au galop, à dr., tuant des ennemis. Br. 24.
6476. *Auguste*. Υ . $\text{ΣΕΒΑΣΤΗΝ}\text{ON ΙΟΥΛΙΟΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ}$. Zeus aétophore assis, à g. Br. 19.
6477. Variété. Br. 19.
6478. Variété. Br. 19.
6479. *Auguste*. Υ . $\text{ΣΩΣΘΕΝΗΣ ΑΤ...ΣΕΒΑΣΤΗΝ}\text{ON}$. Zeus aétophore assis, à g. Br. 19.
6480. *Auguste*. Υ . $\text{ΣΕΒΑΣΤΗΝ}\text{ON ΣΩΣΘΕΝΗΣ}$. Dionysos nu, debout, de face. Br. 15.
6481. *Néron*. Υ . $\text{ΣΕΒΑΣΤΗΝ}\text{ON ΤΙ·ΖΗΝΟΔΟΤΟΣ}$. Zeus aétophore assis, à g. Br. 20.
6482. *Hadrien*. Υ . $\text{CEBACTH}\text{N}\text{ON}$. Zeus assis, à g., tenant une patère. Br. 24.
6483. *Julia Domna*. Υ . $\text{ΕΠΙ ΛΟΥΚΙΛΛΙΟ·ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΑΡΧΟ·CEBACTH}\text{N}\text{ON}$. Cybèle assise, à g. Br. 31.
6484. *Sévère Alexandre*. Υ . $\text{CEBACTH}\text{N}\text{ON}$. Tyché debout, dans un temple tétrastyle à coupole. Br. 31.
6485. *Gordien le Pieux*. Υ . $\text{CEBACTH}\text{N}\text{ON}$. Cybèle assise, à g., sacrifiant sur un autel. Br. 28.

SIBIDUNDA

6486. *Commode*. Υ . CIBΙΔΟΥΝΔΕΩΝ . Artémis chasseresse allant à dr. Br. 19.

6487. *Julia Domna*. Ῥ. CIBIDΟΥΝΔΕΩΝ. Dionysos nu debout, à g. Br. 24.
 6488. *Gordien le Pieux*. Ῥ. CIBIDΟΥΝΔΕΩΝ. Artémis chasse-
 resse allant à dr. Br. 19.
 6489. *Tranquilline*. Ῥ. CIBIDΟΥΝΔΕΩΝ. Dionysos nu debout,
 à g. Br. 19.

SIBLIA

6490. CEIBΛΙΑ. Buste tourelé de Tyché, à dr. Ῥ. CEIBΛΙΑΝΩΝ.
 Tyché debout, à g. Br. 19.
 6491. *Géta*. Ῥ. CEIBΛΙΑΝΩΝ. Zeus nu debout, à dr., tenant le
 foudre et le sceptre. Br. 25.

SIOCHARAX

6492. *Géta*. Ῥ. ΕΠΙ ΦΙΛΙΣΚΟΥΛΙΔΟΥ ΑΡΧ·CΙΟΧΑΡΑΚΕΙΤΩΝ
 ΜΟΣΞΑ. Tyché debout, à g. Br. 26¹.

STECTORIUM

6493. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΣΤΕΚΤΟ[ΡΗΝΩΝ]. Arc et carquois.
 Br. 14.
 6494. Buste radié de Hélios, à dr. Ῥ. ΣΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Croissant
 sur un bucrane; au-dessus, deux étoiles. Br. 16.
 6495. ΕΠΙ ΦΛ·ΛΙΚΙΝΝΙΑΝΟΥ. Buste radié de Hélios, à dr. Ῥ.
 ΣΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Croissant sur un bucrane; au-dessus,
 deux étoiles. Br. 16.
 6496. ΣΤΕΚΤΟ[ΡΗΝΩΝ]. Buste radié de Hélios, à dr. Ῥ. ΑΙΤ·
 ΦΛ·CΗCΤΥΛΛΙΑΝΟΥ. Cybèle assise, à g. Br. 17.
 6497. ΣΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Tête imberbe d'Héraclès coiffé de la
 peau de lion, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΦΛ·ΛΙΚΙΝΝΙΑΝΟΥ. Asclépios
 debout. Br. 20.
 6498. ΔΗΜΟΣ ΣΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Buste barbu du Démos, à dr.
 Ῥ. ΕΠΙ ΦΛ·ΛΙΚΙΝΝΙΑΝΟΥ. Tyché debout, à g. Br. 24.
 6499. ΔΗΜΟΣ ΣΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Tête imberbe du Démos, à dr.

1. Voyez E. Babelon dans la *Revue numismatique*, 1892, p. 119; le même, *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 23.

- Ῥ. ΑΙΤ·ΦΛ·ΧΗCΤΥΛΙΑΝΟΥ. Tyché debout, à g. Br. 25.
6500. ΒΟΥΛΗ. Buste de la Boulé, à dr. Ῥ. CΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Asclépios debout, à g. Br. 20.
6501. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Buste de la Boulé, à dr. Ῥ. CΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Dionysos drapé, debout, à g. Br. 22.
6502. Autre exemplaire. Br. 21.
6503. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΑΙΤΗ·ΦΛ·ΧΗCΤΥΛΙΑΝΟΥ CΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 28.
6504. *Sévère Alexandre*. Ῥ. CΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 25.
6505. *Philippe, père*. Ῥ. ΕΠ·ΑΥ·ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ ΑCΙΑΡΧΟΥ ΤΗΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ CΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Arès dans un char au galop, à g., brandissant son javelot. Br. 36. — Pl. XV, fig. 11.
6506. Philippe, père. Ῥ. CΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 25.
6507. Philippe, père. Ῥ. CΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 25.
6508. *Otacilie*. Ῥ. CΤΕΚΤΟΡΗΝΩΝ. Dionysos à demi-nu, debout à g. Br. 22.

SINAÛS

6509. ΘΕΑ ΡΩΜΗ. Buste de Rome, à dr. Ῥ. CΥΝΑΕΙΤΩΝ. Apollon tirant de l'arc, debout, à dr. Br. 17. — Pl. XV, fig. 12.
6510. ΡΩΜΗ. Buste de Rome, à dr. Ῥ. CΥΝΑΕΙΤΩΝ. Asclépios debout. Br. 17.
6511. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. CΥΝΑΕΙΤΩΝ, dans une couronne. Br. 19.
6512. Même droit. Ῥ. CΥΝΑΕΙΤΩΝ. Deux Némésis debout, en regard. Br. 22.
6513. Même droit. Ῥ. CΥΝΑΕΙΤΩΝ ΕΠΙ Μ... Dionysos drapé, debout, à g. Br. 20.
6514. *Néron et Agrippine*. Ῥ. CΥΝΑΕΙΤΩΝ ΕΠΙ ΜΗΤΡΟΦΑ-

NOYC. Apollon nu, debout, à dr., tirant de l'arc.
Br. 19¹.

6515. *Faustine, jeune*. R̄. CΥNAΕΙΤΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 17.
6516. *Lucille*. R̄. CΥNAΕΙΤΩΝ. Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 19.
6517. *Philippe, fils*. R̄. ΕΠΙ ΧΑΡΙΔΗΜΟΥ CΥNAΕΙΤΩΝ. Dionysos nu, debout, à g. Br. 26.

SYNNADA

6518. Tête tourelée de Tyché, à dr. R̄. ΣΥΝΝ·ΙΕΡΩ. Zeus debout, à g., tenant le foudre. Br. 21.
6519. Tête tourelée de Tyché, à dr. R̄. ΣΥΝΝΑΔΕΩΝ. Pallas nicéphore debout. Br. 18.
6520. Tête tourelée de Tyché, à dr. R̄. ΣΥΝΝΑΔ·ΜΕΝΕΣ·ΤΡΑΤΟΥ. Zeus debout, à g., tenant le foudre. Br. 23.
6521. Pavot entre deux épis. R̄. CΥΝΝΑΔΕΩΝ. Chouette sur une amphore. Br. 18.
6522. CΥΝΝΑΔΕΩΝ. Tête de Pallas, à dr. R̄. ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΑΝΔΡΑΓΑΘΟΥ. Chouette sur une amphore. Br. 20.
6523. Même droit. R̄. ΑΡΤΕΜΩΝΟΣ ΤΡΟΦΕΩΣ. Chouette sur une amphore. Br. 17.
6524. Buste de Sérapis, à dr. R̄. CΥΝΝΑΔΕΩΝ. Mên debout, à g. Br. 21. — Pl. XV, fig. 13.
6525. Buste de Sérapis, à dr. R̄. CΥΝΝΑΔΕΩΝ ΙΩΝΩΝ. Monticule. Br. 20. — Pl. XV, fig. 14.
6526. ΖΕΥΣ ΠΑΝΔΗΜΟΣ. Tête de Zeus Pandémos, à dr. R̄. CΥΝΝΑΔΕΩΝ ΙΩΝΩΝ. Monticule. Br. 19.
6527. CΥΝΝΑΔΕΩΝ. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. R̄. ΙΩΝΩΝ ΑΡΚΕΛΕΟ(?) Urne des jeux. Br. 23.
6528. Autre exemplaire. Br. 24.
6529. Lég. fruste. Buste d'Héraclès barbu, à dr. R̄. CΥΝΝΑ·ΔΕΩΝ ΙΩΝΩΝ. Deux athlètes combattant; au-dessus, une palme et un autel. Br. 31.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 413.

6530. ΘΕΑ ΡΩΜΗ. Buste tourelé de Rome, à dr. Ῥ. CYNNAΔΕΩΝ. Hygie debout, à dr. Br. 24.
6531. ΒΟΥΛΗ. Buste de la Boulé, à dr. CYNNAΔΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 25.
6532. ΒΟΥΛΗ. Buste de la Boulé, à dr. Ῥ. CYNNAΔΕΩΝ ΔΩΡΙΕΩΝ (lég. fruste). Arès debout, à dr. Br. 25.
6533. Même droit. Ῥ. CYNNAΔΕΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 24.
6534. *Auguste*. Ῥ. ΣΥΝΝΑΔΕΩΝ ΣΩΜΕΝΗΣ. Zeus assis, à g. Br. 17.
6535. *Claude*. CYNNAΔΙC ΚΛΑΥΔΙΟΝ [ΚΑΙCΑΡΑ]. Tête laurée de Claude, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΑΡΤΕΜΩΝΟC ΤΡΟΦΕΩC. Déméter debout, à g. Br. 21¹.
6536. *Claude*. Ῥ. ΕΠΙ ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΑΝΔΡΑΓΑΘΟΥ. Zeus aëtophore assis, à g. Br. 21.
6537. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΕΠΙ ΤΙ·ΚΛ·ΠΕΙCΩΝΟC ΤΕΡΤΥΛΛΕΙΝΟΥ CYNNAΔΕΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 31.
6538. *Antonin le Pieux*. Ῥ. CYNNAΔΕΩΝ ΙΩΝΩΝ. Femme tutulée debout, à dr., tenant sur sa main une statuette de Pallas ; à ses pieds, une proue. Br. 28.
6539. Autre exemplaire. Br. 28.
6540. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΕΠΙ ΠΡΥΤΑΝΕΩC ΑΤΤΑΛΟΥ CYNNAΔΕΩΝ. Le Palladium, à dr. Br. 26 — Pl. XV, fig. 15.
6541. *Marc Aurèle*. Ῥ. CYNNAΔΕΩΝ. Le Palladium, à dr. Br. 21.
6542. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΕΠΙ ΠΡΥ·Κ·ΛΟΓΙC·Κ[Λ·ΑΤΤΑΛΟΥ]CYNNAΔΕΩΝ. Dionysos debout dans un temple octostyle. Br. 32.
6543. *Lucille*. Ῥ. ΕΠΙ·ΙΕΡ·ΚΛ·ΒΑCΙΛΟΥ CYNNAΔΕΩΝ. Artémis éphésienne, de face. Br. 29.
6544. *Lucille*. Ῥ. ΕΠΙ·ΙΕΡΕΩC ΙΟΥ·ΛΥΚΙΝΟΥ CYNNAΔΕΩΝ. Personnage debout, à g., vêtu d'un chiton court, tenant une patère et une haste. Br. 28.
6545. *Caracalla*. Ῥ. CYNNAΔΕΩΝ. Deux mains jointes. Br. 25.

1. Waddington, *Voyage numismatique en Asie Mineure*, p. 35.

6546. *Macrin*. Ὶ. CYNNAΔΕΩΝ ΙΩΝΩΝ ΔΩΡΙΕΩΝ. Femme tutulée debout, à dr., tenant une statuette de Pallas et ayant à ses pieds une proue; devant elle, Arès debout tenant le Palladium. Br. 29. — Pl. XV, fig. 16.
6547. *Elagabale*. Ὶ. CYNNAΔΕΩΝ ΙΩΝΩΝ. Héraclès nu debout, à dr. Br. 33.
6548. *Maxime*. Ὶ. CYNNAΔΕΩΝ. Amalthée debout, à dr., tenant sur son bras Zeus enfant; à ses pieds, une chèvre. Br. 30.
6549. *Gordien le Pieux*. Ὶ. APX·ΑΛΕΞΑΝΔΡΩ·Β·ΑΓΩΝΟΘ·ΑΡΧΙΕΡ·[B] CYNNAΔΕΩΝ. Personnage debout dans un temple octostyle. Br. 33.
6550. *Gordien*. Ὶ. APX·ΑΛΕΞΑΝ[ΔΡΩ·Β·Α]ΓΩΝ·ΑΡΧΙΕΡ·Β·CYNNAΔΕΩΝ. Urne des jeux. Br. 28.
6551. *Gordien*. Ὶ. CYNNAΔΕΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 27.
6552. *Gordien*. Ὶ. APX·ΑΛΕΞ·ΑΓΩΝ·ΑΡΧΙΕΡΙ·Β·CYNNAΔΕΩΝ. Cipse et palmes dans un temple distyle. Br. 29.
6553. *Trajan Dèce*. Ὶ. APX·ΤΛΗΠΟΛΕΜΩ·ΙΠΠΙ·CYNNAΔΕΩΝ. Personnage debout dans un temple octostyle. Br. 32.
6554. Autre exemplaire. Br. 30.
6555. *Trajan Dèce*. Ὶ. CYNNAΔΕΩΝ. L'Empereur dans un quadrige au pas, à dr. Br. 30.
6556. *Gallien*. Ὶ. CYNNAΔΕΩΝ ΙΩΝΩΝ. Héraclès nu debout, à dr. Br. 33. — Pl. XV, fig. 17.
6557. *Gallien*. Ὶ. CYNNAΔΕΩΝ. Combat du cirque: un homme retient un lévrier qui veut s'élancer sur une antilope, tandis qu'un autre athlète combat contre deux lions; au centre, un cipse. Br. 32. — Pl. XV, fig. 18.
6558. *Gallien*. Ὶ. CYNNAΔΕΩΝ. Zeus nicéphore assis, à g., dans un temple octostyle. Br. 32.
6559. *Salonine*. Ὶ. CYNNAΔΕΩΝ ΙΩΝΩΝ. Amalthée debout, à dr., tenant sur son bras Zeus enfant; à ses pieds, une chèvre. Br. 27.
6560. Autre exemplaire. Br. 27.

THEMISONIUM ¹

6561. Buste de Sérapis, à dr. Ὶ. ΘΕΜΙCΩΝΕΩΝ. Isis debout, à g. Br. 18.
6562. Buste de Sérapis, à dr. Ὶ. ΘΕΜΙCΩΝΕΩΝ. Dionysos nu debout, à g. Br. 21.
6563. Autre exemplaire. Br. 19.
6564. ΛΥΚ·CΩΖΩΝ. Buste radié d'Apollon Lycien, à dr. Ὶ. ΘΕΜΙCΩΝΕΩΝ ΚΑΖΑΝΗC. Le Cazanès couché, à g. Br. 22. — Pl. XV, fig. 19.
6565. ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ. Buste voilé de la Boulé, à dr. Ὶ. ΘΕΜΙCΩΝΕΩΝ ΚΑΖΑΝΗC. Le Cazanès couché, à g. Br. 23.
6566. ΔΗΜΟC. Buste imberbe du Démos, à dr. Ὶ. ΘΕΜΙCΩΝΕΩΝ. Pallas nicéphore debout, à dr. Br. 25.
6567. *Caracalla*. Ὶ. ΘΕΜΙCΩΝΕΩΝ. Pallas nicéphore debout, à dr. Br. 24.
6568. *Caracalla*. Ὶ. ΘΕΜΙCΩΝΕΩΝ. Asclépios et Hygie debout. Br. 25.
6569. *Mamée*. Ὶ. ΘΕΜΙCΩΝΕΩΝ. Tyché debout, à g. Br. 30.
6570. *Philippe, père*. Ὶ. ΘΕΜΙCΩΝΕΩΝ. Héraclès entre Castor et Pollux, tous trois nus et debout. Br. 36.
6571. *Philippe, fils*. Ὶ. ΘΕΜΙCΩΝΕΩΝ. Pallas debout, à g. Br. 25.

TIBERIOPOLIS

6572. Tête d'Apollon à dr., avec une branche de laurier. Ὶ. ΤΙΒΕΡΙΟΠΟΛΙΤ[ΩΝ]. Asclépios debout. Br. 17.
6573. Autre exemplaire. Br. 17.
6574. ΒΟΥΛΗ. Buste voilé de la Boulé, à dr. Ὶ. ΤΙΒΕΡΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Zeus aétaphore debout, à g. Br. 18.
6575. ΔΗΜΟC. Buste barbu du Démos, à dr. Ὶ. ΤΙΒΕΡΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Hygie debout, à dr. Br. 17. — Pl. XV, fig. 20.
6576. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ὶ.

1. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1861, p. 110.

ΤΙΒΕΡΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Artémis éphésienne debout, de face. Br. 19.

6577. *Sabine*. R . **ΤΙΒΕΡΙΟΠΟ.** Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 19.

6578. *Julia Domna*. R . **ΤΙΒΕΡΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ.** Tyché debout, à g. Br. 25.

6579. *Caracalla*. R . **ΤΙΒΕΡΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ.** Artémis éphésienne debout, de face, dans un temple tétrastyle. Br. 35.

6580. *Caracalla*. R . **ΤΙΒΕΡΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ.** Asclépios debout. Br. 19.

6581. *Gordien le Pieux*. R . **ΕΠΙ·ΑΡΧ·ΠΟΝΤΙΚΟΥ ΤΙΒΕΡΙΟΠΟΛΙΤΩΝ.** Artémis éphésienne dans un temple tétrastyle. Br. 32.

TRAJANOPOLIS

6582. Buste de Pallas. à dr. R . **ΤΡΑΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ.** Victoire allant à g. Br. 17.

6583. **ΔΗΜΟΣ.** Tête imberbe du Démos, à dr. R . **ΤΡΑΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ.** Cybèle assise, à g. Br. 20.

6584. **ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ.** Buste imberbe du Sénat, à dr. R . **ΤΡΑΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ.** Asclépios debout. Br. 24.

6585. Même droit. R . **ΤΡΑΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ.** Dionysos nu debout, à dr. Br. 20.

6586. Même droit. R . **ΤΡΑΙΑΝΟΠΟ·ΤΕΙΜΟΘΕ.** Tyché debout, à g., tenant une corne d'abondance, un gouvernail et deux épis. Br. 22.

6587. *Trajan*. R . **ΤΡΑΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ.** Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 27.

6588. *Hadrien*. R . **ΤΡΑΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ.** Pallas debout, à dr. Br. 15.

6589. *Lucius Vérus*. R . **ΤΡΑΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ.** Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 25.

6590. *Gordien le Pieux*. R . **ΑΛΕΞΑΝ·ΦΙΛΟΘ·ΓΡΑ·ΤΡΑΙΑΝΟ.** Zeus Laodiceus debout, à g. Br. 23.

GALATIE

GALATIE *in genere.*

6591. [KOINON] ΓΑΛΛ[ΤΩΝ]. Buste de Mèn sur un croissant, à g. Ῥ. ΣΕΒΑΣΤΩΝ. Temple hexastyle. Br. 19.
6592. *Claude*. Ῥ. ΕΠΙ ΑΦΡΙΝΟΥ, dans une couronne. Br. 18¹.
6593. *Néron*. Ῥ. ΤΟ ΚΟΙΝΟΝ ΓΑΛ[ΑΤΩΝ]. Temple tétrastyle. Br. 20.
6594. *Vespasien*. Ῥ. ΕΠΙ Μ·ΝΕΡΑ·ΠΑΝΣΑ ΠΡΕΣΒΕΥ·ΚΟ·ΓΑ, dans une couronne. Br. 32.
6595. *Nerva*. Ῥ. ΕΠΙ Τ·ΠΟΜΠΩΝΙΟΥ ΒΑΣΣΟΥ ΠΡ. Mèn debout, à g. Br. 26.
6596. *Trajan*. Ῥ. ΚΟΙΝΟΝ ΓΑΛΑΤΙΑΣ ΕΠΙ ΠΟΜΠΩΝΙΟΥ ΒΑΣΣΟΥ. Temple vu de trois quarts; sous le portique, Mèn debout. Br. 30.
6597. *Trajan*. Ῥ. ΚΟΙΝΟΝ ΓΑΛΑΤΙΑΣ ΕΠΙ ΠΟΜΠΩΝΙΟΥ ΒΑΣ. Temple hexastyle. Br. 32.
6598. *Trajan*. Ῥ. ΚΟΙΝΟΝ ΓΑΛΑΤΙΑΣ ΕΠΙ ΠΟΜΠΩΝΙΟΥ ΒΑΣΣΟΥ. Zeus assis, à g., tenant le foudre. Br. 31.
6599. *Trajan*. Ῥ. [ΚΟΙΝΟΝ ΓΑΛΑΤΙΑΣ] ΕΠΙ ΠΟΜΠΩΝΙΟΥ ΒΑΣΣΟΥ. Cybèle assise, à g. Br. 31.
6600. *Trajan*. Ῥ. ΚΟΙΝΟΝ ΓΑΛΑΤΙΑΣ ΕΠΙ ΒΑΣΣΟΥ. Mèn debout, à g. Br. 26. — Pl. XV, fig. 21.
6601. Variété, avec la tête de Trajan radiée. Br. 25.

GERME

6602. *Commode*. Ῥ. COL·GERMENOR. Femme debout entre deux enseignes, sous un temple distyle. Br. 28.
6603. Autre exemplaire. Br. 30.

ANCYRE (*Sebaste Tectosagum*)

6604. Buste de Mèn sur un croissant, à dr. Ῥ. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ, en quatre lignes. Br. 19.

1. Sur M. Annii Afrinus, voyez E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 58 et suiv.

6605. *Titus*. Ῥ. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ ΤΕΚΤΟΣΑΓΩΝ. Mên debout, à g. Br. 28¹.
6606. *Nerva*. Ῥ. ΕΠΙ Τ·ΠΟΜΠΩΝΙΟΥ ΒΑΣΟΥ (*sic*) ΠΡΕΣΒΕΥ·ΑΝΤΙΣΤ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Temple hexastyle. Br. 32. — Pl. XV, fig. 22.
6607. *Antonin*. ΑΝΤΙΝΟΟΣ ΘΕΟΣ. Buste d'Antonin, à dr. Ῥ. ΙΟΥΛΙΟΣ ΣΑΤΟΡΝΙΝΟΣ ΑΝΚΥΡΑΝΟΙΣ. Mên debout, à g., tenant une ancre. Br. 34. — Pl. XV, fig. 23.
6608. *Antonin le Pieux*. Ῥ. [Η] ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΤΗΣ [ΓΑΛΑΤΙΑΣ] ΑΝΚΥΡΑ. Mên debout, à g., tenant la pomme de pin. Br. 34.
6609. *Antonin le Pieux*. Ῥ. Η ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΤΗΣ ΓΑΛΑΤΙΑΣ ΑΝΚΥΡΑ. Asclépios debout. Br. 34.
6610. *Faustine, jeune*. Ῥ. ΜΗΤΡΟ·ΑΝΚΥΡΑ. Mên debout, à g. Br. 24.
6611. *Lucius Vérus*. Ῥ. ΑΝΚΥΡΑΣ ΜΗΤΡΟ. Asclépios et Hygie debout. Br. 31.
6612. *L. Vérus*. Ῥ. ΑΝΚΥΡΑΣ ΜΗΤΡΟΠ. Personnage dans un bige au pas, à dr. Br. 31.
6613. *L. Vérus*. Ῥ. ΑΝΚΥΡΑΣ ΜΗΤΡΟ. Temple octostyle. Br. 27.
6614. *L. Vérus*. Ῥ. ΕΥΤΕΚΝΙΑΝ ΑΝΚΥΡΑ. Latone debout, portant un enfant sur chaque bras. Br. 27.
6615. *Commode*. Ῥ. ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ. La Louve allaitant les Jumeaux. Br. 31.
6616. *Commode*. Ῥ. ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ ΜΗ. Buste de Sérapis, à dr. Br. 25.
6617. *Commode*. Ῥ. ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ ΜΗ. Artémis chasseresse debout, à dr. Br. 25.
6618. *Commode*. Ῥ. ΜΗΤ·ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Aphrodite debout, de face, le torse nu, les jambes drapées. Br. 27. — Pl. XV, fig. 24.
6619. *Septime Sévère*. Ῥ. ΜΗΤΡΟΠ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Zeus assis, à g. Br. 31.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 415.

6620. Septime Sévère. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟΛ·ΑΝΚΥΡΑΣ. L'empereur debout, à g., tenant une patère. Br. 32.
6621. Septime Sévère. R^{c} . ΣΕΒ·ΜΗΤ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Pallas nicéphore assise, à g. Br. 33.
6622. Caracalla. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΝΚΥΡΑΣ. Pallas debout, à g., sacrifiant sur un autel. Br. 29.
6623. Caracalla. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΝΚΥΡΑΣ. Pallas debout, de face, tenant une patère. Br. 30.
6624. Variété. Br. 29.
6625. Caracalla. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΝΚΥΡΑΣ. Pallas nicéphore debout, à dr. Br. 31.
6626. Caracalla. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Hygie debout, à g. Br. 30.
6627. Caracalla. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΝΚΥΡΑΣ. Héraclès nu, couché sur un lion et jouant avec un Eros. Br. 31.
6628. Caracalla. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟΛΕ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Triptolème dans un bige de dragons, à dr. Br. 28.
6629. Caracalla. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟΛ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Hadès assis, à g., avec Cerbère. Br. 29.
6630. Caracalla. R^{c} . ΑΣΚΛΗΠΕΙΑ ΕΩΤΗΡΕΙΑ ΙΣΟΠΥΘΙΑ ΑΝΚΥΡΑΣ ΜΗΤΡ. Urne des jeux, sur une table. Br. 30.
6631. Caracalla. R^{c} . ΜΗΤΡΟ·ΑΝΚΥΡΑΣ ΙΣΟΠΥΘΙΑ. Urne des jeux, placée sur une table sous laquelle est un autre vase. Br. 23.
6632. Caracalla. R^{c} . ΑΣΚΛΗΠΕΙΑ ΕΩΤΗΡΕΙΑ ΙΣΟΠΥΘΙΑ ΜΗΤΡΟΠΟΛ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Urne des jeux. Br. 28.
6633. Caracalla. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Temple à huit colonnes. Br. 31.
6634. Caracalla. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΝΚΥΡΑΣ. L'empereur sur un cheval au galop, à dr., tuant ses ennemis. Br. 30.
6635. Géta. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Tyché debout, à g. Br. 24.
6636. Géta. R^{c} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Femme debout, à dr., coiffée du calathos, posant le pied sur un bucrane,

s'appuyant de la main droite sur une haste et tenant sur la main gauche une petite Victoire. Br. 28. — Pl. XV, fig. 25.

6637. Géta. R. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΝΚΥΡΑΣ. Panthère, au pied d'un cep de vigne, allaitant Dionysos enfant. Br. 28.
6638. Géta. R. ΜΗΤΡΟΠΟΛ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Héraclès nu, debout, à dr. Br. 30.
6639. Géta. R. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΝΚΥΡΑΣ. Temple octostyle. Br. 29.
6640. *Élagabale*. R. ΑΝΚΥΡΑΣ. Aigle entre deux enseignes militaires et une ancre. Br. 28.
6641. *Élagabale* R. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕ·ΑΝΚΥΡΑΣ. Panthère, au pied d'un cep de vigne, allaitant Dionysos enfant. Br. 31.
6642. *Élagabale*. R. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΝΚΥΡΑΣ, dans une couronne. Br. 25.
6643. *Valérien, père*. R. ΜΗΤΡΟΠΟ·Β·Ν·ΑΝΚΥΡΑΣ. Artémis chasserresse allant à dr. Br. 28.
6644. *Valérien, père*. R. ΜΗΤΡΟΠΟ·Β·Ν·ΑΝΚΥΡΑΣ. Panthère allaitant Dionysos enfant. Br. 23.
6645. *Gallien*. R. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Β·Ν·ΑΝΚΥΡΑΝΩΝ. Trois urnes des jeux. Br. 25.
6646. *Gallien*. R. ΜΗΤΡΟ·Β·Ν·ΑΝΚΥΡΑΣ. Hermès nu, debout, à g. Br. 24.
6647. *Gallien*. R. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Β·Ν·ΑΝΚΥΡΑΣ. Cybèle assise, à g. Br. 29.
6648. *Salonine*. R. ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Β·Ν·ΑΝΚΥΡΑΣ ΑΚΤΙΑ ΠΥΘΙΑ ΜΥΣΤΙΚΟΣ. Trois urnes des jeux. Br. 29.

PESSINUS (*Sebaste Tolistoboiorum*)¹.

6649. Tête de Cybèle tourelée, à dr. R. ΜΗΤΡΟΣ ΘΕΩΝ. Lion assis, à dr. Br. 17.
6650. Autre exemplaire varié. Br. 17.
6651. Autre exemplaire. Br. 17.

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 750.

6652. Autre exemplaire. Br. 17.
6653. ΘΕΑ ΙΛΕΑ. Tête de Cybèle, à dr. Ῥ. ΠΕCCINOYC. Tête d'Atys, à dr. Br. 14.
6654. Antonin le Pieux. Ῥ. ΓΑΛ·ΤΟΛΙC·ΠΕCCINOYNTIΩΝ. Héraclès nu, debout, à dr. Br. 32.
6655. Antonin le Pieux. Ῥ. ΓΑΛ·ΤΟΛΙC·ΠΕCCINOYNTIΩΝ. L'Empereur debout, à g., sacrifiant sur un autel. Br. 26.
6656. Antonin le Pieux. Ῥ. ΓΑΛ·ΤΟ·ΠΕCCINO. Dionysos drapé, debout, à dr., portant la main droite à ses cheveux, une panthère à ses pieds. Br. 18. — Pl. XV, fig. 26.
6657. Antonin le Pieux. Ῥ. ΓΑΛ·ΤΟ·ΠΕCCIN. Le Sangarius assis, à g. Br. 20.
6658. Antonin le Pieux. Ῥ. ΓΑΛ·ΤΟ·ΠΕCCIN. Apollon nu, debout, à dr., tenant sa lyre posée sur un trépied. Br. 18.
6659. Marc Aurèle. Ῥ. CΕΒ·ΤΟΛΙCΤΟ·ΠΕCCINOY. Hermès nu, debout, à g. Br. 25.
6660. Marc Aurèle. Ῥ. ΕΠΙ ΙΟΥΕΝΤΙΟΥ ΚΕΛCΟΥ ΠΕCINO. (*sic*) Marc Aurèle et Lucius Vérus debout, se donnant la main. Br. 32.
6661. Marc Aurèle. Ῥ. ΠΕCCINOYNTIΩΝ. Asclépios debout, à g. Br. 30.
6662. Marc Aurèle. Ῥ. ΠΕCCINOYNTIΩΝ. Tyché assise, à g., tenant une patère et une corne d'abondance. Br. 30.
6663. Marc Aurèle. Ῥ. ΠΕCCINOYNTIΩΝ. Cybèle assise sur un lion, à g. Br. 32.
6664. Lucius Vérus. Ῥ. ΠΕCCINOYNTIΩΝ. Cybèle assise dans un bige de lions, à g. Br. 31.
6665. L. Vérus. Ῥ. CΕΒΑ·ΤΟΛΙCΤΟΒΟ·ΠΕCCINOYNTI. Asclépios debout. Br. 32.
6666. L. Vérus. Ῥ. ΠΕCCINOYNTI. Hadès assis, à g., avec Cerbère. Br. 32.
6667. L. Vérus. Ῥ. ΠΕCCINOYNTIΩΝ. Asclépios debout. Br. 32.
6668. L. Vérus. Ῥ. ΕΠΙ ΙΟΥΕΝΤΙ[ΟΥ ΚΕΛCΟΥ] ΠΕCCI. Tête tourelée de Tyché, à dr. Br. 30.

6669. L. Vérus. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Némésis debout, à g., tenant un bâton et un frein. Br. 24. — Pl. XV, fig. 27.
6670. L. Vérus. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Hermès nu, debout, à g. Br. 24.
6671. *Septime Sévère*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Hermès nu, debout, à g. Br. 30.
6672. *Julia Domna*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Temple hexastyle. Br. 33.
6673. *Julia Domna*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Pallas debout, à g. Br. 23.
6674. *Julia Domna*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Déméter debout, à g. Br. 23.
6675. *Caracalla*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Femme voilée, debout, à g., tenant un long sceptre et sacrifiant sur un autel. Br. 25. — Pl. XV, fig. 28.
6676. *Caracalla*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Femme debout, à g., tenant un sceptre et une patère. Br. 30.
6677. *Caracalla*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Héraclès nu, debout, de face. Br. 29.
6678. *Caracalla*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Déméter voilée, debout, tenant une torche et des épis. Br. 34.
6679. *Caracalla*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. L'Équité debout, à g. Br. 31.
6680. *Caracalla*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Cybèle assise sur un lion, à dr. Br. 34.
6681. *Caracalla*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Pallas assise, à g., tenant une patère. Br. 32.
6682. *Caracalla*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Temple hexastyle. Br. 32.
6683. *Géta*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Téléphore debout, de face. Br. 18.
6684. *Géta*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Femme assise, à g., tenant un sceptre et une patère. Br. 31.
6685. *Géta*. R . ΠΕCCINOYNTIΩN. Dédale et Icare; Dédale

ailé, vêtu d'un chiton court, s'élançe à dr., portant sur son bras étendu le jeune Icare debout, les ailes éployées. Br. 30. — Pl. XVI, fig. 1.

6686. Géta. R̄. ΠΕCCINOYNTIΩΝ. Vénus drapée, debout, à g., tenant un sceptre et une pomme. Br. 32.
6687. Géta. R̄. ΠΕCCINOYNTIΩΝ, dans une couronne. Br. 25.

TAVIUM (*Sebaste Trocmorum*).

6688. ΤΡΟΚΜΩΝ. Tête de Zeus, à g. R̄. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ. Temple hexastyle. Br. 20.
6689. ΤΡΟΚΜΩΝ. Tête de Zeus, à g. R̄. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ. Victoire allant à g. Br. 21.
6690. ΤΡΟΚΜΩΝ. Zeus assis, de face, sur un trône. R̄. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ. Taureau au repos, à g. Br. 25. — Pl. XVI, fig. 2.
6691. *Vespasien*. R̄. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ ΤΡΟΚΜΩΝ. Zeus assis, à g., sur un trône. Br. 32. — Pl. XVI, fig. 3.
6692. Variété. Br. 29.
6693. *Titus*. R̄. ΣΕΒΑΣΤΗΝΩΝ ΤΡΟΚΜΩΝ. Taureau, à g. Br. 25.
6694. Variété. Br. 26.
6695. *Antonin le Pieux*. R̄. CΕΒΑCΤΗ·ΤΡΟΚΜΩΝ·ΕΤ·ΠΕΘ. Zeus assis, à g., sur un trône. Br. 25.
6696. *Septime Sévère*. R̄. ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ. Némésis debout, de face, soulevant sur sa poitrine le bord de son péplos. Br. 28. — Pl. XVI, fig. 4.
6697. *Julia Domna*. R̄. CΕ·ΤΡΟ·ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ. Asclépios, Hygie et Télésphore debout. Br. 29¹.
6698. *Julia Domna*. R̄. CΕΒ·ΤΡΟ·ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ. Pallas debout, à dr., tenant une chouette. Br. 28.
6699. *Julia Domna*. R̄. CΕ·ΤΡΟ·ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ·ΕΤ·CΗΙ. Déméter debout, à g., tenant une torche et des épis. Br. 28.
6700. *Julia Domna*. R̄. CΕΒ·ΤΡΟ·ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ. Personnage vêtu d'un chiton court, debout, à g., tenant un sceptre et

1. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1893, p. 19.

une couronne qu'il pose sur la tête d'un taureau.
Br. 27.

6701. Julia Domna. Ῥ. ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ. Pallas debout, à g., tenant une patère. Br. 28.

6702. Julia Domna. Ῥ. ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ ΑΛΥΣ. L'Halys assis, à g., au pied d'un arbre. Br. 27.

6703. Julia Domna. Ῥ. ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ. Némésis debout, à g., soulevant sur sa poitrine le bord de son péplos. Br. 22.

6704. Julia Domna. Ῥ. CE·ΤΡΟ·ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ. Aphrodite drapée, debout, de face, tenant une pomme et arrangeant une boucle de sa chevelure. Br. 25.

6705. *Caracalla*. Ῥ. CE·ΤΡΟ·ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ ET·CIIH. L'Empereur debout, couronné par la Tyché debout à sa gauche. Br. 28.

6706. *Caracalla*. Ῥ. CE·ΤΡΟ·ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ. Hygie debout, à dr. Br. 28.

6707. *Caracalla*. Ῥ. ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ. Pallas debout, à g., tenant une patère. Br. 29.

6708. *Géta*. ΠΟ·CE·ΓΕΤΑΣ ΚΟΜ·Κ·C·P (*sic*). Buste de Géta, à dr. Ῥ. CE·ΤΡΟ·ΤΑΟΥΙΑΝΩΝ ET·CHI. Déméter debout, à g. Br. 28.

ROIS DE GALATIE

6709. *Déjotare II* (70-40 av. J.-C.). Buste ailé de la Victoire, à dr. Ῥ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΙΟΤΑΡΟΥ. Aigle sur un sceptre, entre les bonnets des Dioscures. Br. 25.

6710. *Amyntas* (36-25 av. J.-C.). Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΒΑΣΙΛΕΩ[Σ] ΑΜΥΝΤΟ[Υ]. La Victoire allant à g., tenant un sceptre avec des bandelettes. Or, 11 (1 gr. 31).
Coin moderne.

6711. Variété; la Victoire est coiffée d'une trompe d'éléphant. Or, 11 (1 gr. 41). Coin moderne ¹.

1. Les pièces d'or d'Amyntas, après avoir longtemps passé pour authentiques, sont aujourd'hui reconnues comme étant les œuvres d'un habile faussaire moderne. Voyez à ce sujet, L. Mayer dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. III, 1871, p. 435 et suiv.; Imhoof-Blumer, *Porträtköpfe*, p. 40, note 50.

6712. Tête de Pallas, à dr.; monogr. R . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΜΥΝΤΟΥ
IB. Victoire allant à g., tenant un sceptre avec des ban-
delettes. A . 30 (15 gr. 96).
6713. Variété, sans IB; la Victoire est coiffée d'une trompe
d'éléphant. A . 29 (15 gr. 97). — Pl. XVI, fig. 5.
6714. Buste d'Hermès, à dr. R . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΜΥΝΤΟΥ. Cadu-
cée. Br. 17.
6715. Tête d'Artémis, à dr. R . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΜΥΝΤΟΥ. Cerf, à
dr. Br. 18.
6716. Variété. Br. 18.
6717. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr. R . ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΑΜΥΝΤΟΥ. Lion, à dr. Br. 21.
6718. Variété. Br. 23. — Pl. XVI, fig. 6.
6719. Variété. Br. 22.
6720. Tête de Pallas, à dr. R . ΒΑΣΙΛΕΩΣ [ΑΜΥΝΤΟΥ]. Lion, à
dr. Br. 20.
6721. Tête nue et barbue d'Héraclès, à dr., avec la massue.
 R . Lion, à dr.; à l'exergue, le nom d'Amynthas en
monogr. Br. 22¹. — Pl. XVI, fig. 7.
6722. Variété. Br. 23.

CAPPADOCE

EUSEBIA-CÉSARÉE².

6723. Tête laurée d'Apollon, à dr. R . ΕΥΣΕΒΙΑΣ ΙΘ. Trépiéd.
Br. 24.
6724. Tête de Zeus, à dr. R . ΕΥΣΕΒΙΑΣ. Le mont Argée;
monogr. Br. 21.
6725. Tête nue et légèrement barbue d'Héraclès, à dr. R . ΕΥΣΕ-
ΒΙΑΣ ΚΕ. Temple tétrastyle. Br. 23.

1. Pour l'attribution à Amynthas de nos numéros 6721 et 6722, voyez Imhoof-Blumer, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. I, p. 330; on croyait auparavant reconnaître dans le monogramme les éléments du nom de Moagetes, dynaste de Cibyra.

2. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 417 à 419.

6726. Même droit. Ὶ. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ. Massue et peau de lion ; monogr. Br. 17.
6727. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ὶ. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ. Corne d'abondance et caducée. Br. 19.
6728. Même droit. Ὶ. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ. Corne d'abondance. Br. 22.
6729. Variété. Br. 17.
6730. Variété. Br. 16.
6731. Tête tourelée de Tyché, à dr. Ὶ. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ. Palme avec bandelettes. Br. 17.
6732. Variété. Br. 16.
6733. Tête de Pallas, à dr. Ὶ. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ. Aile d'aigle. Br. 15.
6734. Tête de Pallas, à dr. Ὶ. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ. Aigle, à dr. Br. 15.
6735. Buste de Pallas, à dr. Ὶ. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ. Aigle sur le mont Argée. Br. 22.
6736. Autre exemplaire. Br. 24.
6737. Tête de Méduse, de face. Ὶ. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ Τ. Le mont Argée. Br. 18.
6738. Tête imberbe d'Héraclès coiffé de la peau de lion, à dr. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ ΚΗ. Aigle sur le mont Argée. Br. 23. — Pl. XVI, fig. 8.
6739. Tête de Tyché, à dr. Ὶ. ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ·ΝΓ. Le mont Argée. Br. 21.
6740. Tête de Tyché, à dr. Ὶ. ΕΠΙ ΒΑCC[ΟΥ]·ΕΤ·Γ. Pyramide. Br. 16.
6741. Même droit. Ὶ. ΕΠΙ ΜΑΥΑC (?)·ΕΤ·Γ. Pyramide. Br. 14.
6742. ΠΟΛΕΩC ΚΑΙCΑΡ[ΕΙΑC]. Tête de Tyché, à g. Ὶ. [ΕΤ]·Η. Pyramide. Br. 16.
6743. Tête de Tyché, à dr. Ὶ. ΕΤ·Ι. Pyramide. Br. 17.
6744. *Claude* Ὶ. ΚΑΙCΑΡΕΩΝ ΕΤΟΥC ΙΕ. Tyché assise, à dr., un Fleuve nageant à ses pieds. Br. 24.
6745. Variété. Br. 24. — Pl. XVI, fig. 9.
6746. *Claude*. Ὶ. ΕΤΟΥC ΚΑ... Tête de Tyché, à dr. Br. 19.
6747. *Britannicus*. Ὶ. ΑΝΤΩΝΙΑ ΟΚΤΑΟΥΙΑ ΚΑΙCΑΡ·ΕΤ·Η. Antonia et Octavie debout, en regard, tenant des cornes d'abondance et se donnant la main. Br. 21.
6748. Variété. Br. 21.

6749. *Vespasien*. Ῥ. ΕΠΙ Μ·ΝΕΡΑΤ·ΠΑΝΣΑ Π[ΡΕΣ]ΒΕΥ·ΕΤ·Ι.
Le mont Argée. Br. 27.
6750. *Titus*. Ῥ. ΕΠΙ ΠΑΝΣΑ ΠΡΕΣΒΕΥΤΟΥ ΕΤ·Ι·, dans une couronne. Br. 22.
6751. Variété. Br. 21.
6752. *Titus*. Ῥ. ΕΠΙ ΓΑΛΛΟ·ΕΤ·Γ. Le mont Argée. Br. 19.
6753. *Domitien*. Ῥ. ΕΠΙ ΚΑΙΣΕΝΝΙΟΥ ΓΑΛΛΟΥ. Serpent sur un autel. Br. 23.
6754. Variété. Br. 23.
6755. *Domitien*. Ῥ. ΕΠΙ ΒΑССΟΥ ΠΡΕΣΒΕΥΤΟΥ ΕΤ·ΔΙ, dans une couronne. Br. 21.
6756. Variété. Br. 22.
6757. *Domitien*. Ῥ. ΕΠΙ ΒΑССΟΥ ΠΡΕΣΒΕΥΤΟΥ ΕΤ·ΙΕ, dans une couronne. Br. 21.
6758. *Nerva*. Ῥ. ΤΥΧΗ СЕΒΑΣΤΟΥ. Tyché debout, à g. Ῥ. 21 (5 gr. 97).
6759. *Nerva*. Ῥ. ΕΛΕΥΘ·ΔΗΜΟΥ. La Liberté debout, à g. Ῥ. 23 (6 gr. 62).
6760. *Trajan*. Ῥ. [Υ]ΠΑΤ·ΔΕΥΤ. Massue. Ῥ. 20 (6 gr. 77.).
6761. *Trajan*. Ῥ. ΔΗΜ·ΕΞ·ΥΠΑΤ·Β. Deux mains jointes tenant une enseigne. Ῥ. 21 (4 gr. 67).
6762. *Trajan*. Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ·ΥΠΑΤ·Γ. Aigle avec une palme, à g.; massue. Ῥ. 22 (7 gr. 16).
6763. *Trajan*. Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ·ΥΠΑΤΟ·Σ. Le mont Argée. Ῥ. 22 (6 gr. 98).
6764. *Trajan*. Ῥ. ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ·ΥΠΑΤΟ·Σ. Apollon nu, debout, de face, tenant son arc et un rameau d'olivier. Ῥ. 20 (6 gr. 50).
6765. *Trajan*. Ῥ. ΕΠΙ ΟΜΟΥΛΛΟΥ ΕΤ·ΙΣ. Le mont Argée. Br. 17.
6766. *Antonin le Pieux*. Ῥ. [ΕΠΙ·...] ΥΝΔΟ... Le mont Argée. Br. 14.
6767. *Antonin le Pieux*. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕ·ΤΩ·Π·ΑΡΓΑΙΩ. Le mont Argée. Br. 16.
6768. *Marc Aurèle*. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ Τ·Π·ΑΡΓΑΙΩ ΕΤ·Ε, dans une couronne. Br. 17.

6769. Marc Aurèle. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ ΕΤ·ΑΙ. Le mont Argée sur un autel. Br. 31.
6770. Autre exemplaire. Br. 28.
6771. Autre exemplaire. Br. 28.
6772. *Commode*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ·ΕΤ·Ι. Le mont Argée sur un autel. Br. 30.
6773. Variété, avec la date ΕΤ·ΙΑ. Br. 31.
6774. *Commode*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ ΕΤ·ΙΑ. Gerbe d'épis sur un autel. Br. 25.
6775. *Commode*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ ΚΟΜΟΔΟΥ ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΟΣ Ο ΚΟΣΜΟΣ ΕΥΤΥΧΕΙ·ΕΤ·ΓΙ. Le mont Argée sur un autel. Br. 29.
6776. Autre exemplaire. Br. 29.
6777. *Commode*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ ΕΤ·ΓΙ, en cinq lignes. Br. 25.
6778. *Septime Sévère*. \mathfrak{R} . ΣΜΥΡΝΑΙ·ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Le mont Argée entre deux urnes d'où émergent des palmes. Br. 29¹.
6779. *Septime Sévère*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟ·[ΚΑΙΣΑΡΕΙΑ] ΕΤ·Β. Le mont Argée sur un autel. Br. 27.
6780. *Septime Sévère*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΑΙΣΑΡΕ·ΕΤ·ΙΓ. Le mont Argée sur un autel. Br. 29.
6781. *Julia Domna*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠ·ΚΑΙΣΑΡΙΑ·ΕΤ·Κ. Le mont Argée sur un autel. \mathfrak{R} . 22 (4 gr. 65).
6782. *Julia Domna*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΑΙΣΑΡΙΑΣ ΚΟΙΝΟΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΙΟ·ΕΤ·ΙΔ. Le mont Argée entre deux urnes d'où émergent des palmes. Br. 29.
6783. *Julia Domna*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡ·ΚΑΙΣΑΡΙΑΣ ΝΕΩΚΟ·ΕΤ·ΙΗ. Femme assise, à g., sur des rochers, tenant de la main droite une fleur. Br. 25. — Pl. XVI, fig. 10.
6784. *Caracalla*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΑΙΣΑΡΙΑΣ ΕΤ·ΙΑ. Temple hexastyle. Br. 30.
6785. *Caracalla*. \mathfrak{R} . ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩ ΑΡΓΑΙΩ ΝΕΩΚΟΡ·ΕΤ·ΙΓ, en six lignes. Br. 24.

1. Cf. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1895, p. 99.

6786. Caracalla. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠ·ΚΑΙΣΑΡΕ·ΕΤ·ΙΓ. Le mont Argée sur un autel. Br. 28.
6787. Caracalla. \mathfrak{R} . ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ ΕΤ·ΙΔ. Némésis debout, à g., découvrant son sein; à ses pieds, une roue. Br. 28.
6788. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠ·..... ΕΤ·Γ. Le mont Argée sur un autel. Br. 24.
6789. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ ΕΤΟΥΣ Ε, en six lignes. Br. 23.
6790. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟ·ΚΑΙΣΑΡΙ·ΕΤ·Ζ. Le mont Argée surmonté d'une couronne. Br. 27.
6791. *Sévère Alexandre*. ΜΗΤΡΟ·ΚΑΙΣΑΡ·ΕΤ·Ζ. Le mont Argée dans un temple distyle. Br. 16.
6792. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠ·ΚΑΙΣΑΡΙΑ ΕΤ·Ζ. Le mont Argée. Br. 26.
6793. *Sévère Alexandre*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟ·ΚΑΙΣΑΡ·ΕΤ·Η. Gerbe d'épis. Br. 20.
6794. Autre exemplaire. Br. 21.
6795. *Diaduménien*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠ·ΚΑΙΣΑΡΙΑ... Épis sur un autel. Br. 23.
6796. *Gordien le Pieux*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡ·ΚΑΙΣ·ΕΝΤΙΧ·Β·Ν·ΕΤ·Β. Petite tête de Tyché; le tout dans une couronne. Br. 24.
6797. *Tranquilline*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡΟΠΟ·ΚΑΙΣΑΡΙΑΣ ΕΝΤΙΧΙΟΝ Β·ΝΕ·ΕΤ·Δ. Le mont Argée; le tout dans une couronne. Br. 25.
6798. *Tranquilline*. \mathfrak{R} . ΜΗΤ·ΚΑΙΣ·ΝΕ·ΕΤ·Ζ. Épis dans une corbeille. Br. 24.
6799. *Tranquilline*. \mathfrak{R} . ΜΗΤΡ·ΚΑΙΣ·ΕΤ·Ζ. Épis dans une corbeille. Br. 22.

TYANA

6800. *Ariaos*, roi (vers 280?). Tête du roi, à dr., coiffé d'un casque plat et conique, avec des fanons sur la nuque et les oreilles. \mathfrak{R} . Α[ΡΙΑΟ]? Cavalier au galop, à dr., brandissant un javelot; dessous, Σ Δ ΤΥΑΝ. Br. 19¹. — Pl. XVI, fig. 11.

1. Cf. Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1886, p. 332. L'attribution de

6801. Zébu, à dr. \mathcal{R} . ΤΥΑΝΕΩΝ. Zeus aétophore assis, à g. Br. 15.
6802. Buste de Tyché, à dr. \mathcal{R} . ΤΥΑΝΕΩΝ. Persée nu, debout, à g., tenant la harpè et la tête de Méduse. Br. 16¹.
6803. *Trajan*. \mathcal{R} . ΤΥΑΝΕΩΝ ΕΠΙ ΒΑCCOΥ ΠΡΕCΒΕΥ·ΕΤ·Α. Tyché assise, à g., tenant des épis. Br. 23.
6804. *Hadrien*. \mathcal{R} . ΤΥΑΝΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑC ΑCΥΛΟΥ·...·ΕΤ·Β. Tyché assise, à g., tenant des épis, un Fleuve nageant à ses pieds. Br. 24.
6805. *Hadrien*. \mathcal{R} . ΤΥΑΝΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡ·ΤΑ·ΙΕΡ·ΑCΥ·ΑΥΤΟ·ΕΤ·Κ. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 19.
6806. Autre exemplaire. Br. 21.
6807. Variété, avec la date ΕΤ·ΚΑ. Br. 18.
6808. *Marc Aurèle*. \mathcal{R} . ΤΥΑΝΕΩΝ [ΤΗΣ ΙΕΡ·ΑCΥ·]ΑΥΤΟ·ΕΤ... Tyché assise, à g., tenant des épis. Br. 21.
6809. *Lucius Véru*s. \mathcal{R} . [ΤΥΑΝΕΩ]Ν Τ·Π·Τ·ΙΕΡ·ΑCΥ·ΑΥΤΟ·ΕΤ·Β. Tyché assise, à g., tenant des épis. Br. 22.
6810. *Septime Sévère*. \mathcal{R} . ΤΥΑΝΕΩΝ. Les Dioscures debout, en regard, à côté de leurs chevaux; au-dessus, un croissant. Br. 29.
6811. *Septime Sévère*. \mathcal{R} . ΤΥΑΝΕΩΝ Τ·Π·Τ·ΙΕ·Κ·ΑCΥΛΟΥ·Κ·ΑΥ[ΤΟ·]. Zébu, à dr. Br. 28.
6812. *Septime Sévère*. \mathcal{R} . ΤΥΑΝΕΩΝ[Τ·Π·Τ·ΙΕ·]Κ·ΑCΥΛ[ΟΥ·Κ·ΑΥΤΟ]. Tyché assise, à g. Br. 27.
6813. *Septime Sévère*. \mathcal{R} . ΤΥΑΝΕΩ·Τ·Π·Τ·ΙΕ·Κ·ΑCΥ·ΕΤ·Δ. Persée debout, de face, tenant la harpè et la tête de Méduse. Br. 23.
6814. *Julia Domna*. \mathcal{R} . ΑΝΤ·ΚΟΛΩΝΙ·ΤΥΑΝΩΝ ΕΤ ΙC. Septime Sévère à cheval, au pas, à dr., levant la main droite. Br. 31.
6815. *Julia Domna*. \mathcal{R} . ΑΝΤ·ΚΟΛΩΝΕΙΑC ΤΥΑΝΩΝ ΕΤ·ΙC. Zébu, à dr. Br. 30.

cette pièce à un roi Ariaos n'est pas sûre; de plus, sous le cavalier, il y a bien $\Sigma \Delta$ et non $\Delta \Sigma$; par conséquent ces lettres ne peuvent s'interpréter ni $\delta\sigma\alpha\rho\iota$, ni $\delta\upsilon\nu\delta\sigma\tau\eta\varsigma$.

1. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1893, p. 19.

6822. Même droit. R. $\aleph \aleph \aleph \aleph \aleph$. Aigle tenant un dauphin. R. 21 (4 gr. 97).
6823. Variété, avec $\aleph \aleph \aleph \aleph \aleph$. R. 19 (4 g. 90). — Pl. XVI, fig. 13.

ARIARATHE I (de 351 à 331 environ)

6824. A *Sinope*. Tête de la nymphe Sinope, à g.; devant, un aplustre. R. $\aleph \aleph \aleph \aleph \aleph$ (אריורת, *Ariourat*). Aigle pêcheur tenant un dauphin dans ses serres. R. 18 (4 gr. 97). — Pl. XVI, fig. 14.
6825. $\aleph \aleph$ (עם). Tête de la nymphe Sinope, à g.; devant, un aplustre. R. $\aleph \aleph \aleph \aleph \aleph$ (אריורת, *Ariourat*). Aigle pêcheur tenant un dauphin dans ses serres. R. 19 (4 gr. 45).
6826. A *Gazioura*. $\aleph \aleph \aleph \aleph \aleph$ (בעלגזור, *Baalgazour*). Le Baal de Gazioura assis à gauche sur un trône, tenant d'une main un sceptre et de l'autre un aigle et un cep de vigne. R. $\aleph \aleph \aleph \aleph \aleph$ (אריורת, *Ariourat*). Griffon dévorant un cerf, à g. R. 19 (5 gr. 25). — Pl. XVI, fig. 15.
6827. Le satrape Ariarathe, en costume perse, debout à dr. et tirant de l'arc. R. . . $\aleph \aleph \aleph \aleph \aleph$ (לאריורת, *d'Ariarathe*). Bouquetin debout, à dr. Br. 14. — Pl. XVI, fig. 16.

ABROCOMAS OU ARIARATHE ? (*imitations barbares*).

6828. Tête de la nymphe Sinope, à g. R. . . $\aleph \aleph \aleph \aleph$. Aigle pêcheur tenant un poisson dans ses serres, à g.; dans le champ, Δ . R. 20 (5 gr. 46). — Pl. XVI, fig. 17.
6829. Variété. Au revers, $\aleph \aleph \aleph \aleph \aleph$. R. 20. (5 gr. 14). — Pl. XVI, fig. 18.

ARIARAMNES (vers 260 ?)¹

6830. Tête du roi, à dr., coiffé d'un casque plat et conique, avec des fanons sur la nuque et les oreilles. R. $\aleph \aleph$ (le nom

1. Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1886, p. 330-332.

d'Ariaramnes en monogr.) Cheval paissant, à dr., dessous, **Æ** et **I**. Br. 20. — Pl. XVI, fig. 19.

ARIARATHE III (vers 230 à 220) ¹

6831. Tête du roi, à g., coiffée d'un casque plat et conique, avec des fanons sur la nuque et les oreilles. **Ῥ**. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ**. Pallas nicéphore assise, à g. Br. 22. — Pl. XVI, fig. 20.
6832. Même droit. **Ῥ**. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ**. Pallas debout de face, s'appuyant sur sa lance et son bouclier. Br. 17. — Pl. XVI, fig. 21.
6833. Même droit. **Ῥ**. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ**. Pallas debout, à g., s'appuyant sur sa lance et son bouclier. Br. 15. — Pl. XVI, fig. 22.

ARIARATHE IV EUSÈBE (220-163) ²

6834. Tête diadémée du roi, à dr. **Ῥ**. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ**. Pallas nicéphore debout, à g.; dans le champ, les monogr. n^{os} 1, 2 et 3; à l'exergue, la date **Λ** (an 30). **Ῥ**. 33, tétradr. (16 gr. 76). — Pl. XVI, fig. 23.
6835. Tête diadémée du roi, à dr. **Ῥ**. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ**. Pallas nicéphore debout, à g.; dans le champ, le monogr. n^o 4 et la lettre **Σ**; à l'exergue, la date **Γ** (an 3). **Ῥ**. 20, drachme (4 gr.).
6836. Variété; même date et même monogr. **Ῥ**. 18 (3 gr. 94).
6837. Variété, avec la date **Ε** (an 5) et le monogr. n^o 5. **Ῥ**. 18 (4 gr. 17).
6838. Variété; même date et même monogr. **Ῥ**. 18 (4 gr. 19).
6839. Variété, avec la date **ΙΒ** (an 12) et le monogr. n^o 5. **Ῥ**. 19 (4 gr. 04).






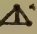































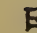










1. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 333 et suiv.

2. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 335 et suiv.; cf. *Zeit. für Numism.*, t. XVIII, 1892, p. 198.

6840. Variété, avec la date ΘK (an 29) et les monogr. n^{os} 1, 2 et 3. \mathcal{R} . 19 (4 gr. 03).
6841. Variété; même date et mêmes monogr. \mathcal{R} . 18 (3 gr. 95).
6842. Variété, avec la date Λ et les monogr. n^{os} 1, 2 et 3. \mathcal{R} . 19 (4 gr. 04).
6843. Variété, avec la même date et le monogr. n^o 4. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 42).
6844. Variété, avec la date $\Lambda\Lambda$ (an 31) et les monogr. n^{os} 1, 2 et 3. \mathcal{R} . 20 (4 gr. 10).
6845. Variété, avec la date $B\Lambda$ (an 32) et les monogr. n^{os} 1, 2 et 6. \mathcal{R} . 19 (4 gr. 07).
6846. Variété; même date et mêmes monogr. \mathcal{R} . 20 (4 gr. 07).
6847. Variété; même date, la lettre Γ et les monogr. n^{es} 2 et 3. \mathcal{R} . 20 (3 gr. 90).
6848. Variété, avec la date $\Gamma\Lambda$ (an 33), la lettre T et le monogr. n^o 2. \mathcal{R} . 19 (4 gr. 05).
6849. Variété; même date, les lettres T et Δ , et le monogr. n^o 7. \mathcal{R} . 18 (4 gr. 07).
6850. Variété; même date, le monogr. n^o 8 et la lettre T . \mathcal{R} . 18. (4 gr. 08).
6851. Variété; même date et les monogr. n^{os} 9 et 2. \mathcal{R} . 18 (4 gr. 05).
6852. Variété; même date et les monogr. n^{os} 2 et 10. \mathcal{R} . 19 (4 gr. 04).
6853. Autre exemplaire. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 63).
6854. Variété; même date, le monogr. n^o 2 et les lettres H et Δ . \mathcal{R} . 20 (4 gr. 07).
6855. Variété; même date, les monogr. n^{os} 2 et 6 et la lettre A . \mathcal{R} . 19 (3 gr. 96).
6856. Variété; même date, les monogr. n^{os} 11 et 2. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 95).
6857. Variété; même date, les monogr. n^{os} 12, 2 et 13. \mathcal{R} . 17 (4 gr. 10).
6858. Variété; même date, les monogr. n^{os} 14 et 2 et la lettre Δ . \mathcal{R} . 18 (4 gr. 10).

6859. Variété; même date, avec les monogr. n^{os} 2 et 15. R. 18
(4 gr. 22).

6860. Variété; même date, avec les monogr. n^{os} 2 et 6 et la
lettre A. R. 18 (4 gr. 15).

1	2	3	4	5	6	7	8
							
9	10	11	12	13	14	15	16
							
17	18	19	20	21	22	23	24
							
25	26	27	28	29	30	31	32
							
33	34	35	36	37	38	39	40
							
41	42	43	44	45	46	47	48
							

Monogrammes des monnaies des rois de Cappadoce.

6861. Variété; même date, avec les monogr. n^{os} 9, 2 et 16. R. 20
(4 gr. 12).

6862. Autre exemplaire. R. 18 (4 gr. 07).

ARIARATHE V EUSÈBE PHILOPATOR (163-130) ¹

6863. Tête diadémée du roi, à dr. Ϟ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ. Pallas nicéphore debout, à g.; dans le champ, le monogr. n° 5; à l'exergue, la date A (an 1). ℞ . 30, tétradr. (15 gr. 69).
6864. Même droit. Ϟ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ. Même type de Pallas nicéphore; à l'exergue, A (an 1). ℞ . 30, tétradr. (15 gr. 67).
6865. Variété, avec la date B (an 2). ℞ . 29, tétradr. (15 gr. 87).
6866. Même tête diadémée du roi, à dr. Ϟ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ. Pallas nicéphore debout, à g.; dans le champ, le monogr. n° 5 et la lettre T; à l'exergue, la date A (an 1). ℞ . 17, drachme (4 gr. 15).
6867. Variété; date B (an 2), monogr. n° 5 et lettre T. ℞ . 17 (3 gr. 87).
6868. Variété, avec la même date et les lettres T et A. ℞ . 18 (3 gr. 98).
6869. Variété; date E (an 5) et le monogr. n° 5. ℞ . 19 (4 gr. 05).
6870. Variété (date rognée), monogr. n° 17 et lettre K. ℞ . 17 (4 gr.).

OROPHERNES (158-155) ²

6871. Tête diadémée du roi, à dr. Ϟ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΡΟΦΕΡΝΟΥ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ. Victoire debout, à g., tenant une couronne; devant elle, une chouette sur un cippe et le monogr. n° 18. ℞ . 34, tétradr. (16 gr. 62).

NYSA, *reine*, et ARIARATHE VI, *son fils* ³

6872. Têtes accolées de Nysa, voilée et diadémée, et de son fils Ariarathe VI, coiffé d'une haute tiare ornée d'une étoile,

1. Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1886, p. 338.

2. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 344.

3. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 346.

à dr. Υ . ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΝΥΣΗΣ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΤΟΥ ΥΙΟΥ. Pallas nicéphore, assise à g. Æ . 20 (3 gr. 85).

ARIARATHE VI ERHIPHANE PHILOPATOR (130-112?)

6873. Tête diadémée du roi, à dr. Υ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ. Pallas nicéphore debout, à g.; à l'exergue, la date Α (an 1); dans le champ, les lettres Τ et Α . Æ . 18 (3 gr. 87).
6874. Variété, avec la même date et la lettre Τ . Æ . 19 (4 gr. 02).
6875. Variété, avec la même date et la lettre Μ . Æ . 18 (4 gr. 05).
6876. Variété; même date et monogr. n° 19. Æ . 19 (4 gr. 02).
6877. Variété, avec la date Δ (an 4), le monogr. n° 19 et la lettre Λ . Æ . 19 (3 gr. 87).
6878. Variété; même date et monogr. n° 20. Æ . 18 (3 gr. 93).
6879. Variété, avec la date Ι (an 10) et les monogr. n°s 21 et 13. Æ . 18 (4 gr. 07).
6880. Autre exemplaire. Æ . 17 (4 gr.).
6881. Variété, avec la même date et la lettre Τ . Æ . 17 (4 gr.).
6882. Variété, avec la date ΙΓ (an 13) et le monogr. n° 21. Æ . 18 (4 gr. 05).
6883. Variété, avec la date ΕΙ (an 15) et les lettres Α et Δ . Æ . 18 (4 gr. 02).
6884. Variété, avec la même date et le monogr. n° 22. Æ . 19 (3 gr. 95).
6885. Variété, sans date, avec les lettres Τ et Β . Æ . 18 (5 gr. 05).

ARIARATHE VII PHILOMETOR (117-100?)¹

6886. Tête diadémée du roi, à dr. Υ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΟΣ. Pallas nicéphore debout, à g.; à l'exergue, la date Β (an 2); dans le champ, le monogr. n° 26. Æ . 19, drachme (3 gr. 54).

1. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 349.

6887. Variété, avec la date **Z** (an 7), le monogr. n° 24 et la lettre **A**. **Æ.** 18 (3 gr. 92).
6888. Variété, avec la date **H** (an 8), le monogr. n° 24 et la lettre **A**. **Æ.** 18 (3 gr. 27).
6889. Autre exemplaire. **Æ.** 19 (3 gr. 95).
6890. Variété, avec la date **Θ** (an 9), le monogr. n° 24 et la lettre **A**. **Æ.** 18 (4 gr. 13).
6891. Autre exemplaire. **Æ.** 19 (4 gr. 12).
6892. Variété avec la date **I** (an 10) et les monogr. nos 1 et 23. **Æ.** 20 (3 gr. 97).
6893. Variété, avec la même date et le monogr. n° 24. **Æ.** 17 (3 gr. 70).
6894. Variété, avec la date **IA** (an 11) et les lettres **M** et **H**. **Æ.** 18 (3 gr. 90).
6895. Variété, avec la même date et le monogr. n° 25. **Æ.** 18 (3 gr. 95).
6896. Variété, avec la date **IB** (an 12) et les lettres **M** et **K**. **Æ.** 18 (4 gr. 02).
6897. Variété, avec une date rognée et le monogr. n° 26. **Æ.** 17 (4 gr. 05).
6898. Autre exemplaire, avec la date rognée. **Æ.** 17 (3 gr. 57).
6899. Autre exemplaire, avec la date rognée. **Æ.** 18 (3 gr. 95).

*ARIARATHE IX, fils de Mithridate le Grand*¹

6900. Tête diadémée du roi, à dr. **Κ**. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ**. Pégase passant à g.; dans le champ, un astre sur le croissant et le monogr. n° 27. Couronne de feuilles de vigne au pourtour. **Æ.** 31, tétradr. (16 gr. 62).
6901. Tête diadémée du roi, à dr. **Κ**. **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ**. Pallas nicéphore debout, à g.; à l'exergue, la date **A** (an 1); dans le champ, le monogr. n° 2. **Æ.** 19, drachme (4 gr. 07).

1. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 351.

6902. Variété, avec la date **E** (an 5) et le monogr. n° 7. **Æ.** 18
(3 gr. 95).
6903. Variété, avec la date **IB** (an 12) et le monogr. n° 19. **Æ.** 18
(3 gr. 95).
6904. Variété, avec la date **IF** (an 13) et le monogr. n° 28. **Æ.** 17
(3 gr. 72).
6905. Variété, avec la même date et le monogr. n° 4. **Æ.** 17
(3 gr. 87).
6906. Variété, avec la date **IE** (an 15) et le monogr. n° 29. **Æ.** 18
(4 gr.).

ARIOBARZANE I (96-63¹)

6907. Tête diadémée du roi, à dr. **Æ.** **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΟΒΑΡΖΑ-
ΝΟΥ ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΥ.** Pallas nicéphore debout, à g.; à
l'exergue, la date **I** (an 10); dans le champ, le monogr.
n° 30 et la lettre **E.** **Æ.** 18, drachme (4 gr. 04).
6908. Variété, avec la date **IF** (an 13), le monogr. n° 19 et la
lettre **A.** **Æ.** 17 (3 gr. 85).
6909. Variété, avec la même date, le monogr. n° 19 et la lettre **M.**
Æ. 17 (3 gr. 74).
6910. Variété, avec la même date et le monogr. n° 31. **Æ.** 18
(3 gr. 72).
6911. Variété, avec la même date, le monogr. n° 19 et la lettre **A.**
Æ. 17 (3 gr. 16).
6912. Variété, avec la même date, le monogr. n° 19 et la lettre **Θ.**
Æ. 17 (4 gr.).
6913. Variété, avec la même date, le monogr. n° 19 et la lettre **N.**
Æ. 17 (3 gr. 92).
6914. Variété, avec la même date et le monogr. n° 31. **Æ.** 19
(3 gr. 56).
6915. Variété, avec la date **IA** (an 14), le monogr. n° 19 et la
lettre **A.** **Æ.** 17 (4 gr. 08).
6916. Variété, avec la même date, le monogr. n° 19 et la lettre **M.**
Æ. 17 (3 gr. 95).

1. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 455.

6917. Variété, avec la date ΔI (an 14) et les monogr. n^{os} 25 et 32. \mathcal{R} . 18 (3 gr. 96).
6918. Variété, avec la date IE (an 15) et le monogr. n^o 31. \mathcal{R} . 18 (3 gr. 15).
6919. Variété, avec la même date et le monogr. n^o 33. \mathcal{R} . 18 (3 gr. 68).
6920. Variété, avec la même date et le monogr. n^o 34. \mathcal{R} . 19 (3 gr. 93).
6921. Variété, avec la date IS (an 16). \mathcal{R} . 17 (3 gr. 93).
6922. Variété, avec la date K (an 20) et le monogr. n^o 35. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 71).
6923. Variété, avec la date KA (an 21) et le monogr. n^o 36. \mathcal{R} . 17 (4 gr. 04).
6924. Variété, avec la date KB (an 22) et le monogr. n^o 19. \mathcal{R} . 18 (4 gr. 15).
6925. Variété, avec la date KE (an 25) et le monogr. n^o 37. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 97).
6926. Variété, avec la date KS (an 26) et le monogr. n^o 38. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 98).
6927. Variété, avec la date KZ (an 27) et le monogr. n^o 39. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 89).
6928. Variété, avec la date KH (an 28) et le monogr. n^o 40. \mathcal{R} . 17 (4 gr. 11).
6929. Variété, avec la date ΘK (an 29) et le monogr. n^o 25 (?). \mathcal{R} . 17 (3 gr. 77).
6930. Variété, avec la date Λ (an 30) et le monogr. n^o 41. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 50).
6931. Variété, avec la date $\Lambda\Lambda$ (an 31) et le monogr. n^o 41. \mathcal{R} . 19 (4 gr. 06).
6932. Variété, avec la date $B\Lambda$ (an 32) et le monogr. n^o 41. \mathcal{R} . 17 (4 gr. 09).
6933. Variété, avec le monogr. n^o 28 (la date est rognée). \mathcal{R} . 18 (4 gr.).
6934. Variété, avec le monogr. n^o 41 (la date est fruste). \mathcal{R} . 19 (4 gr. 04).

ARIOBARZANE II (63-52)¹

6935. Tête diadémée du roi, à dr. $\text{Ρ}.$ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΟΒΑΡΖΑ-
ΝΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ. Pallas nicéphore debout, à g.;
à l'exergue, la date Ζ (an 7). R. 17, drachme (3 gr. 89).
6936. Variété, avec la même date. R. 16 (3 gr. 66).
6937. Variété, avec la date Η (an 8). R. 16 (3 gr. 74).
6938. Variété, avec la même date. R. 17 (3 gr. 83).

ARIOBARZANE III (52-42)²

6939. Tête diadémée du roi, à dr. $\text{Ρ}.$ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΟΒΑΡΖΑ-
ΝΟΥ ΕΥΣΕΒΟΥΣ ΚΑΙ ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΥ. Pallas nicé-
phore debout, à g.; à l'exergue, la date Θ (an 9); dans
le champ, une étoile dans un croissant et le monogr.
n° 42. R. 18, drachme (3 gr. 82).
6940. Variété, avec la date ΙΑ (an 11) et le monogr. n° 43. R. 16
(3 gr. 92).
6941. Autre exemplaire. R. 17 (4 gr.).
6942. Variété; dans le champ, les lettres ΑΙ (an 11(?)). R. 15
(4 gr. 04).
6943. Variété, date rognée, monogr. n° 44. R. 16 (3 gr. 94).
6944. Variété, date rognée, monogr. n° 45. R. 17 (4 gr. 18).
6945. Variété, date et lég. rognées, monogr. n° 45. R. 16
(3 gr. 60).

ΑΡΙΑΡΑΤΗΣ Χ (42 à 36)³

6946. Tête diadémée du roi, à dr. $\text{Ρ}.$ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ
ΕΥΣΕΒΟΥΣ ΚΑΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ. Pallas nicéphore
debout, à g.; dans le champ, un trophée, la date € (an 5)
et le monogr. n° 46. R. 16, drachme (3 gr. 95).
6947. Variété, avec la même date et le monogr. n° 47. R. 17
(3 gr. 92).

1. Th. Reinach, dans la *Revue numismatique*, 1886, p. 457.

2. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 458.

3. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 460.

6948. Variété, avec la date ζ (an 6) et le monogr. n° 47. \mathcal{R} . 15 (3 gr. 85).
6949. Buste d'Artémis, à g. \mathcal{R} . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ. Cerf debout, à g. Billon, 18 (3 gr. 67). Attribution douteuse.
- ARCHELAUS (36 av. à 17 après J.-C.)¹
6950. Tête diadémée du roi, à dr. \mathcal{R} . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΧΕΛΑΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΔΟΣ ΤΟΥ ΚΤΙΣΤΟΥ. Massue; dans le champ, la date κ (an 20). \mathcal{R} . 18, drachme (3 gr. 77).
6951. Variété, avec la date $\Lambda\Theta$ (an 39). \mathcal{R} . 19 (3 gr. 46).
6952. Variété, avec la date \mathbf{M} (an 40). \mathcal{R} . 19 (3 gr. 45).
6953. Variété, avec la date \mathbf{MA} (an 41). \mathcal{R} . 18 (3 gr. 40).
6954. Variété, avec la date \mathbf{MB} (an 42). \mathcal{R} . 18 (3 gr. 44).

CISTOPHORES

6955. *Thyatire, au nom d'Eumène II* (197-159). Ciste dionysiaque d'où s'échappe un serpent; couronne de lierre au pourtour. \mathcal{R} . Arc et carquois entre deux serpents; dans le champ, tête de Zeus et tête de femme, ΒΑ·ΕΥ·ΑΠΟΛ. \mathcal{R} . 29 (12 gr. 44)².
6956. *Adramytium*. Types ordinaires, avec ΑΔΡΑ· et ΛΥΜΕ. \mathcal{R} . 27 (10 gr. 95).
6957. *Parium*. Types ordinaires, avec le monogr. \boxtimes et un hermès priapique sur un caducée. \mathcal{R} . 27 (12 gr. 49).
6958. *Parium*. Types ordinaires, avec le même monogr., ΜΗ et ΜΗ. \mathcal{R} . 27 (12 gr. 33).
6959. *Parium*. Types ordinaires, avec le même monogr., ΕΙ et ΔΙ. \mathcal{R} . 28 (12 gr. 30).
6960. *Pergame*. Types ordinaires, avec le monogr. Π̄Ε et une amphore. \mathcal{R} . 29. (12 gr. 45).
6961. *Pergame*. Types ordinaires, avec le même monogr. et un caducée. \mathcal{R} . 29 (12 gr. 20).

1. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 462; Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1897, p. 115.

2. Imhoof-Blumer, *Die Münzen der dynastie von Pergamon*, p. 14, n° 83.


6962. Pergame. Types ordinaires, avec le même monogr., **ΑΣ** et le bâton d'Asclépios. **℞. 28** (12 gr. 45).
6963. Pergame. La peau de lion d'Héraclès posée sur la massue; couronne d'olivier au pourtour. **℞. Grappe de raisin sur une feuille de vigne; dans le champ, Θ et le monogr. Π̄Ε.** Demi-cistophore. **℞. 22** (6 gr. 13).
6964. Pergame. La peau de lion posée sur la massue; couronne d'olivier au pourtour. **℞. Grappe de raisin sur une feuille de vigne; dans le champ, Δ et le monogr. Π̄Ε.** Quart de cistophore. **℞. 17** (2 gr. 13).
6965. Pergame. Ciste dionysiaque d'où s'échappe un serpent; couronne de lierre au pourtour. **℞. C·PVLCHER PRO COS·BIΩN.** Arc et carquois entre deux serpents; dans le champ, le monogr. Π̄Ε et le bâton d'Asclépios. **℞. 28** (12 gr.).
6966. Pergame. Variété, avec le même proconsul et **MAXAΩN.** **℞. 27** (11 gr. 96).
6967. Pergame. Variété, avec le même proconsul et **ΕΥΑΝΘΗC ΜΕ.** **℞. 29** (14 gr. 35).
6968. Pergame. Ciste dionysiaque et serpent. Couronne de lierre au pourtour. **℞. Q·METELLVS PIVS SCIPIO IMPER.** Aigle légionnaire entre deux serpents; à droite, le monogr. Π̄Ε. **℞. 27** (10 gr. 57).
6969. *Éphèse.* Ciste dionysiaque et serpent. Couronne de lierre au pourtour. **℞. Arc et carquois entre deux serpents; dans le champ, ΕΦΕ et Artémis terrassant un cerf (ἐλαφηβόλος).** **℞. 28** (12 gr. 35).
6970. *Éphèse.* Types ordinaires, avec **ΕΦΕ** et une Victoire. **℞. 31** (11 gr. 84).
6971. *Éphèse.* Types ordinaires, avec **ΕΦΕ** et une abeille dans une couronne. **℞. 29** (12 gr. 50).
6972. *Éphèse.* Types ordinaires, avec **ΕΦΕ** et la main d'Artémis d'où pend une bandelette. **℞. 30** (11 gr. 65).
6973. *Éphèse.* Types ordinaires, avec **ΕΦΕ·ΙΜ,** un bonnet de Dioscure et une torche. **℞. 28** (12 gr. 01).

6974. Éphèse. Types ordinaires, avec ΕΦΕ·ΜΖ, un trident et une torche. \mathcal{R} . 28 (12 gr. 31).
6975. Éphèse. Types ordinaires, avec ΕΦΕ·ΞϚ, deux cornes d'abondance séparées par un pavot(?), et une torche. \mathcal{R} . 28 (12 gr. 27).
6976. Types ordinaires, avec ΕΦΕ·ΝΔ, une corne d'abondance et une torche. \mathcal{R} . 24 (12 gr. 25).
6977. Éphèse. Ciste dionysiaque et serpent. Couronne de lierre au pourtour. \mathcal{R} . Acrostolium entre deux serpents; au-dessus, une figure d'Hermès nu, tenant le caducée; dans le champ, ΕΦΕ et ΝΑ. \mathcal{R} . 28 (12 gr. 02).
6978. Éphèse. La peau de lion sur la massue. Couronne au pourtour. \mathcal{R} . Grappe de raisin sur une feuille de vigne; dans le champ, ΕΦΕ, abeille et serpent dressé sur une ciste. Quart de cistophore. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 10).
6979. Éphèse. Ciste dionysiaque et serpent. Couronne de lierre au pourtour. \mathcal{R} . Τ·ΑΜΠΙ·Τ·Φ·ΠΡΟ·CΟC·ΕΦΕ·ΜΗΤΡΟ·ΔΩΡΟ[Ϛ] ΓΛΑΥΚΩ[Ν]. Trépied entre deux serpents; au-dessus, l'Artémis éphésienne; dans le champ une torche. \mathcal{R} . 27 (11 gr. 51).
6980. Éphèse. Ciste dionysiaque et serpent. Couronne de lierre au pourtour. \mathcal{R} . C·SΠΙ...ΟΗ·ΕΦΕ·ΤΑΥΡΕΑΣ. Acrostolium entre deux serpents; au-dessus, deux harpè; dans le champ, le bâton d'Esculape et une torche. \mathcal{R} . 27 (11 gr. 81).
6981. Éphèse. Ciste dionysiaque et serpent. Couronne de lierre au pourtour. \mathcal{R} . C·FAN·PONT·ΠΡ·ΠϚ ΕΦΕ·ΑΡΧΙ·ΔΗΜΟC. Édicule à coupole entre deux serpents; au-dessus, une statuette de Déméter; dans le champ, une statuette de Némésis et une torche. \mathcal{R} . 26 (11 gr. 80).
6982. *Nysa*. Ciste dionysiaque et serpent. Couronne de lierre au pourtour. \mathcal{R} . [ΝΥΣ]Α ΜΟ·Β. Arc et carquois entre deux serpents; dans le champ, deux petites têtes conjuguées. \mathcal{R} . 26 (12 gr. 15).

6983. Nysa. Types ordinaires, avec **ΝΥΣΑ ΜΟ Θ** et un Hermès.
 Ἀ. 26 (12 gr. 42).
6984. Nysa. Types ordinaires, avec **ΝΥΣΑ ΜΟ ΙΒ** et une statuette
 de Dionysos. Ἀ. 25 (12 gr. 22).
6985. Nysa. Massue et peau de lion, dans une couronne. **Υ**.
ΝΥΣΑ. Grappe de raisin sur une feuille de vigne.
 Quart de cistophore. Ἀ. 15 (3 gr. 01).
6986. Sardes. Massue et peau de lion, dans une couronne. **Υ**.
 Grappe de raisin sur une feuille de vigne; dans le champ,
 un thyrses et le monogr. $\Sigma\Delta$. Demi-cistophore. Ἀ. 22
 (6 gr. 07)¹.
6987. Tralles. Ciste dionysiaque d'où s'échappe un serpent;
 couronne de lierre au pourtour. **Υ**. **ΤΡΑΛ·ΔΙΟΓΕ**.
 Carquois entre deux serpents; au-dessus, le foudre;
 dans le champ, un aigle. Ἀ. 31 (12 gr. 02).
6988. Tralles. Types ordinaires, avec **ΤΡΑΛ·ΘΕΟΔ·**, et statuette
 de Dionysos debout. Ἀ. 27 (12 gr. 25).
6989. Tralles. Types ordinaires, avec **Β·ΤΡΑΛ·ΠΤΟΛ·** et une
 Ménade debout, tenant une longue torche et des raisins.
 Ἀ. 26. (12 gr. 25).
6990. Tralles. Types ordinaires, avec **Γ·ΤΡΑΛ·ΠΤΟΛ·** et une
 Ménade debout, tenant une longue torche et des
 raisins. Ἀ. 25 (12 gr. 34).
6991. Tralles. Massue et peau de lion. Couronne au pourtour.
ΤΡΑΛ·ΑΠΟΛ·. Grappe de raisin sur une feuille de vigne;
 dans le champ, une main. Demi-cistophore. Ἀ. 20
 (5 gr. 83).
6992. Tralles. Mêmes types, avec **ΤΡΑΛ·ΠΡΥΤ·** et une corne
 d'abondance. Demi-cistophore. Ἀ. 20 (5 gr. 50).
6993. Tralles. Mêmes types, avec **ΤΡΑΛ·ΑΠΟΛ·** et une main.
 Quart de cistophore. Ἀ. 16 (2 gr. 98).
6994. Tralles. Mêmes types, avec **ΤΡΑΛ·ΑΡΤΕ·** et une statuette
 de Déméter (?) Quart de cistophore. Ἀ. 17 (2 gr. 75).

1. Cf. Wroth, dans le *Numism. Chronicle*, 1895, p. 100.

6995. Tralles. Mêmes types, avec ΤΡΑΛ·ΠΤΟΛ· et une Ménade tenant une torche et des raisins. Quart de cistophore. \mathcal{R} . 18 (2 gr. 87).
6996. Tralles. Ciste dionysiaque d'où s'échappe un serpent. Couronne de lierre au pourtour. \mathcal{R} . ΤΡΑ·C·PVLCH[ER] PRO COS·ΑΡΙCΤΟΚΛΗC. Arc et carquois entre deux serpents; dans le champ, une main. \mathcal{R} . 25. (12 gr. 02).
6997. Tralles. Même droit. \mathcal{R} . ΤΡΑΛ·[Τ]·ΑΜΠΙ·Τ·F·PROCOS·ΔΑΜΟΝΙΚΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟ·ΙΕΡΕΥC. Trépiéd entre deux serpents; au-dessus, une chouette; dans le champ, un zébu. \mathcal{R} . 28 (11 gr. 32).
6998. Tralles. Même droit. \mathcal{R} . ΤΡΑΛ·Τ·ΑΜΠΙ·Τ·F·PROCOS·ΔΙΟΓΕΝΗC ΔΙΟΝΥCΙΟC ΠΑ. Trépiéd entre deux serpents dressés; au-dessus, un aigle; dans le champ, un zébu. \mathcal{R} . 27 (11 gr. 62).
6999. Tralles. Même droit. \mathcal{R} . ΤΡΑΛ·C·FABI·M·F·PROCOS·ΠΑΜΜΕΝΗC. Arc et carquois entre deux serpents; au-dessus, un aigle; dans le champ un zébu et Apollon nu, tenant son arc. \mathcal{R} . 28 (12 gr. 71).
7000. *Aramée*. Ciste dionysiaque d'où s'échappe un serpent. Couronne de lierre au pourtour. \mathcal{R} . ΑΠΑ·ΓΥΟΥ. Arc et carquois entre deux serpents; dans le champ deux flûtes. \mathcal{R} . 28 (12 gr. 55).
7001. *Aramée*. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·ΔΙΟΔΩΡΟΥ. \mathcal{R} . 26 (12 gr. 74).
7002. Autre exemplaire. \mathcal{R} . 24 (12 gr. 65).
7003. *Aramée*. Types ordinaires, avec [ΑΠ]Α·ΔΙΟΤΡΕΦΟΥC. \mathcal{R} . 24 (11 gr. 83).
7004. *Aramée*. Types ordinaires, avec Β·ΑΠΑ·ΚΩΚΟΥ. \mathcal{R} . 24 (12 gr. 24).
7005. *Aramée*. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·ΜΑΝΤΙ·ΔΙΟΔΟ. \mathcal{R} . 25 (12 gr. 37).
7006. *Aramée*. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·ΜΗΤΡΟ·ΚΕΛΑΙ. \mathcal{R} . 25 (11 gr. 82).
7007. *Aramée*. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·ΜΙΘΡΑ·ΜΥΩΝΙ. \mathcal{R} . 26 (12 gr. 32).

7008. Aramée. Types ordinaires, avec [Α]ΠΑ·ΜΥΤΑ. Ἄ. 25 (12 gr. 07).
7009. Aramée. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·ΣΚΥΜΝΟΥ. Ἄ. 26 (11 gr. 97).
7010. Aramée. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·ΤΙΜΩΝΟΣ. Ἄ. 24 (12 gr. 35).
7011. Aramée. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·Ρ·ΛΕΝΤΥΛΥΣ Ρ·F·IMPERATOR ΚΑΣΤΟΡΟΣ ΑΠΟΛΛΟΔ... Ἄ. 27 (11 gr. 15).
7012. Aramée. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·Ρ·ΛΕΝΤΥΛΥΣ Ρ·F·IMPERATOR ΜΥΙΣΚΟΥ. Ἄ. 26 (12 gr. 25).
7013. Aramée. Types ordinaires, avec [ΑΠ]Α·ΑΡ·ΡΥΛΧΕΡ ΑΡ·F·PRO·COS·ΜΥΙΣΚΟΥ. Ἄ. 25 (12 gr. 26).
7014. Aramée. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·ΑΡ·ΡΥΛΧΕΡ IMP·ΗΡΑ·ΤΙΜΩΝΟΣ. Ἄ. 27 (11 gr. 51).
7015. Aramée. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·ΑΡ·ΡΥΛΧΕΡ IMP·ΚΩΚΟΥ. Ἄ. 25 (11 gr. 52).
7016. Aramée. Types ordinaires, avec ΑΠΑ·C·FABI·M·F·PROCOS·ΑΝΔΡΟΝΙΚΟΥ ΞΕΝΙΟΥ. Ἄ. 29 (11 gr. 52).
7017. Aramée. Ciste dionysiaque d'où s'échappe un serpent. Couronne de lierre au pourtour. Ψ. ΑΠΑ·C·FAN·ΡΟΝΤ... ΜΑΝΤΙΘΕΟΣ ΜΑΝΤΙΘΕΟ. Édicule à coupole entre deux serpents; au-dessus, une statuette; dans le champ, les deux flûtes. Ἄ. 28 (12 gr. 10).
7018. *Laodicée*. Ciste dionysiaque d'où s'échappe un serpent. Couronne de lierre au pourtour. Ψ. ΛΑΟ. Carquois entre deux serpents; au-dessus, le monogr.  dans le champ, un caducée. Ἄ. 26 (11 gr. 86).
7019. *Laodicée*. Types ordinaires, avec ΛΑΟ·ΑΦΟΒΗΤΟΣ ΦΙΛΙΠ ΠΟΥ et caducée. Ἄ. 29 (12 gr. 22).
7020. *Laodicée*. Types ordinaires, avec ΛΑΟ·ΕΡΜΟΓΕΝΗΣ ΟΛΥΜΠΙΟΔΩΡΟΥ et caducée. Ἄ. 25 (12 gr. 03).
7021. *Laodicée*. Types ordinaires, avec ΛΑΟ·ΙΠΠΟΧΑΙΤΗΣ ΔΕΙΝΟΜΑΧΟΥ et caducée. Ἄ. 27 (12 gr. 10).
7022. *Laodicée*. Types ordinaires, avec ΛΑΟ·ΚΡΑΤΙΠΠΟΥ et caducée. Ἄ. 26 (12 gr. 55).

7023. Laodicée. Types ordinaires, avec ΛΑΟ·ΤΙΜΗΣΙΛΕΟΥ, et caducée. \mathcal{R} . 28 (12 gr. 45).
7024. Laodicée. Massue et peau de lion. Couronne au pourtour. \mathcal{R} . ΛΑΟ. Grappe de raisin sur une feuille de vigne. Demi-cistophore. \mathcal{R} . 22 (6 gr. 18).
7025. Laodicée. Types ordinaires, avec ΛΑΟ·P·LENTVLVS P·F·IMP·ARTEMIDΩΡΟΣ ΔΑΜΟΚΡΑΤΟΥ et caducée. \mathcal{R} . 26 (11 gr. 90).
7026. Laodicée. Types ordinaires, avec ΛΑΟ·AP·PVLCHER AP·[F]·PRO·COS·ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΔΑΜΟΚΡΑΤΟΥ ΙΩΣΙ·ΜΟΣ et caducée. \mathcal{R} . 27 (12 gr. 30).
7027. Laodicée. Types ordinaires, avec ΛΑΟ·AP·PVLCHER AP·F·PROCOS·ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΔΑΜΟΚΡΑΤΟΥ ΖΩΖΙΜΟΣ et caducée. \mathcal{R} . 26 (11 gr. 90).
7028. Laodicée. Types ordinaires, avec Β·ΛΑΟ·AP·PVLCHER AP·[F]·IMP·ΑΝΤΙΜΗΔΗΣ ΚΛΕΩΝΟΣ et caducée. \mathcal{R} . 28 (11 gr. 33).
7029. Laodicée. Types ordinaires, avec Δ·ΛΑΟ·AP·PVLCHER AP·F·IMP·ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ ΕΥΑΡΧΟΥ et caducée. \mathcal{R} . 28 (12 gr. 15).
7030. Laodicée. Types ordinaires, avec ΛΑΟ·C·FABI·M·F·PRO·COS·ΕΥΗΝΟΣ ΗΡΩΔΟΥ. Branche de laurier et caducée. \mathcal{R} . 26 (11 gr. 90).
7031. Laodicée. Ciste dionysiaque d'où s'échappe un serpent. Couronne de lierre au pourtour. \mathcal{R} . Β·ΑΛΟ·C·FAN·PONT. . . ΚΑΦΙΣΟΚΛΗΣ ΕΥΑΡΧΟΥ. Édicule à coupole entre deux serpents; au-dessus, une statuette; dans le champ, un caducée. \mathcal{R} . 27 (12 gr. 06).

GRANDS MÉDAILLONS DE BRONZE

NICÉE

7032. *Antonin le Pieux*. \mathcal{R} . ΥΓΕΙΑ ΚΑΙ ΑΣΚΛΕΠΙΟΣ ΝΙΚΑΙΕΙΣ. Hygie, Asclépios et Télesphore, debout, Br. 40 mill. (après le n° 401).

PRUSIAS *ad Hypium.*

7033. *Marc Aurèle.* Ῥ. ΠΡΟΥΣΙΕΩΝ ΠΡΟΣ ΥΠΙΩ. L'empereur sur un cheval au pas, à dr. ; devant le cheval, un ennemi terrassé. Br. 39 (après le n° 529).

CYZIQUE

7034. ΚΟΡΗ ΣΩΤΕΙΡΑ ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ. Buste de Faustine jeune avec les attributs de Perséphone (Coré), à dr. Ῥ. ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Deux corbeilles remplies de palmes, soutenues en l'air, chacune par un épieu posé sur un cippe et par des poutres que des ouvriers disposent en dessous ; à droite et à gauche, un personnage brandissant une torche. Au-dessus de chaque corbeille un croissant et une étoile, et le monogr. Ῥ. Br. 42 (après le n° 716 et suiv.)¹. — Pl. XVII, fig. 1.

GERME

7035. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡ·Μ·ΑΥΡ·ΡΟΥΦΕΙΝΟΥ ΓΕΡΜΗΝΩΝ. Héraclès nu debout, à dr., s'appuyant sur sa massue ; devant lui, un aigle sur un rocher et Télèphe allaité par la chèvre. Br. 39 (après le n° 796).
7036. ΙΕΡΑ ΣΥΝΚΛΗΤΟΣ. Buste imberbe du Sénat, à dr. Ῥ. ΕΠΙ [ΣΤΡ]·ΑΡΙΣΤΟΝΕΙΚΟΥ ΓΕΡΜΗΝΩΝ. Héraclès nu, debout à g., présentant une couronne à une statue de Pallas élevée sur un cippe ; à ses pieds, un autel. Br. 39 (après le n° 796).
7037. *Élagabale.* Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡ·Τ·ΙΟΥΛ·ΦΟ...ΙΟΥ²·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ

1. Pour l'explication de ce type, voyez W. Wroth, *Mysia (Catal. du British Museum)*, p. 55.

2. Il faut peut-être lire ΦΟ[ΝΤΗ]ΙΟΥ ou ΦΟ[ΝΤΙΝ]ΙΟΥ ou ΦΟ[ΥΛ·ΚΙΝ]ΙΟΥ ? Le nom ΦΩΚΕΝΑΤΟΥ donné pour un autre cistophore analogue, par Mionnet, d'après Vaillant, me paraît bien douteux ; il n'est, dans tous les cas, pas possible ici (Mionnet, *Supplément*, t. V, p. 364).

ΓΕΡΜΗΝΩΝ. Héraclès nu debout, à dr., frappant avec sa massue un lion qu'il tient par une patte de derrière et qui cherche à s'enfuir. Br. 42 (après le n° 805).

HADRIANI

7038. *Gordien le Pieux.* Ξ. **ΕΠΙ ΚΙΑΝΙΟΥ ΘΕΜΙΩΝΟΣ ΑΡ-
ΑΔΡΙΑΝΕΩΝ.** Tyché assise, à g., couronnée par la Vic-
toire; devant elle, Hermès debout. Br. 43 (après le
n° 842).

PERGAME

7039. *Lucius Véru.* Ξ. **ΕΠΙ ΣΤΡΑ·Λ·ΤΥΛ·ΚΡΑΤΙΠΠΟΥ ΠΕΡΓΑ-
ΜΗΝΩΝ ΔΙΣ ΝΕΟΚΟΡ.** Héraclès nu, assis sur un rocher,
à g., attirant Aphrodite, à demi nue, debout devant lui.
Br. 41 (après le n° 963).

7040. *Septime Sévère.* Ξ. [ΕΠΙ ...] **ΠΩΛΛΙΩΝΟΣ Β·ΝΕΟΚΟΡΩΝ
ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ.** L'empereur debout, à g., tenant une
statuette et couronné par la Victoire. Br. 42 (après le
n° 964).

7041. *Caracalla.* Ξ. **ΕΠΙ·ΣΤΡ·Μ·ΚΑΙΡΕ·Λ·ΑΤΤΑΛΟΥ ΠΕΡΓΑΜΗ-
ΝΩΝ ΠΡΩΤΩΝ Γ·ΝΕΟΚΟΡΩΝ.** L'empereur à cheval
au pas, à dr., s'avancant vers un personnage qui lui
présente une statuette d'Asclépios; plus loin, à dr., deux
autres personnages dont les attributs sont indistincts.
Br. 42 (après le n° 965).

7042. *Maximin.* Ξ. **ΕΠΙ·ΣΤΡ·ΑΥΡ·ΝΕΙΛΟΥ ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΠΡΩ-
ΤΩΝ Γ·ΝΕΟΚΟΡΩΝ.** Zeus assis, à g., tenant une patère;
devant lui, Asclépios debout. Br. 42 (après le n° 966).

AEGAE

7043. *Trajan Dèce.* Ξ. **ΕΠΙ·Σ·Μ·ΑΥΡ·ΠΑΥΛΟΥ ΑΙΓΑΕΩΝ.** Zeus
aétophore nu debout, regardant à g. Br. 40 (après le
n° 1268).

MYRINA

7044. *Gordien le Pieux et Tranquilline.* Ξ. **ΕΠ·ΣΤ·ΚΟ·ΦΟΥΡ·
ΙΟΥ·ΑΠΟΛΟΦΑΝΟΥ·ΜΥΡΕΙΝΑΙΩΝ.** Apollon Gryneus

debout dans un temple hexastyle. Br. 43 (après le n° 1344).

MYTILÈNE

7045. ΖΕΥΣ ΒΟΥΛΑΙΟΣ. Buste de Zeus, à g. Ἰ. ΘΕΟΙ ΑΚΡΑΙΟΙ-ΜΥΤΙΛΗΝΑΙΩΝ. Zeus, Poseidon et Hadès, debout. Br. 39 (après le n° 1394).

ÉPHÈSE

7046. *Gordien le Pieux*. Ἰ. ΕΦΕΣΙΩΝ ΚΑΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ. Grande galère à la voile, surmontée des statues d'Artémis éphésienne et de Sérapis; au-dessus, vue de l'enceinte semi-circulaire du port d'Ephèse, garnie de bastions. Br. 49 (après le n° 1644).

APHRODISIAS

7047. *Septime Sévère*. Ἰ. ΜΕΝΙΠΠΟΣ ΚΑΙ ΖΗΝΩΝ ... ΑΦΡΟΔΙΣΙΕΩΝ. L'empereur à cheval, au galop, à dr., lançant un javelot et foulant ses ennemis terrassés. Br. 40 (après le n° 2211).

ATTUDA

7048. *Antonin le Pieux*. Ἰ. ΜΟΥΛ·ΚΑΡΜΙΝΙΟΣ ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΣ ΥΙΟΣ ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΑΤΤΟΥΔΕΩΝ ΑΝΕΘΗΚΕ. Cybèle debout, de face, entre deux lions. Br. 37 (après le n° 2267).
7049. *Marc Aurèle et Lucius Vêrus*. Les deux empereurs debout se donnant la main. Ἰ. ΕΠΙ ΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣ ΚΑΡΜ· ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ ΑΤΤΟΥΔΕΩΝ. Cybèle debout, de face, entre deux lions. Br. 36 (après le n° 2268). — Pl. XVII, fig. 2.

IASOS

7050. *Caracalla et Géta*. Ἰ. ΙΑΣΕΩΝ.... Zeus aétophore debout et femme debout tenant une bipenne (type fruste). Br. 42 (après le n° 2446).

STRATONICÉE

7051. *Caracalla*. Ῥ. ΕΠΙ ΣΤΡ·ΑΥΡ·ΦΙΛΟΞΕΝΟΥ ΑΡΤΕΜΩ·
 ΣΤΡΑΤΟΝΕΙΚΕΩΝ. L'empereur debout, tenant une lance
 et une Victoire qui lui présente une couronne ; à ses
 pieds, une Ménade dansant et Silène jouant avec une
 panthère. Br. 42. (après le n° 2584).

TABÀ

7052. *Maximin*. Ῥ. ΟΜΟΝΟΙΑ ΤΑ[ΒΗΝ]ΩΝ ΚΑΙ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟ-
 ΝΙΩΝ ΕΠΙ Γ·ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ ΤΟΥ ΜΕΛΙΤΩΝΟΣ.
 Statue archaïsante d'Arès debout, à dr., tenant le bou-
 clier rond et brandissant un javelot ; devant, Mén debout,
 tenant une patère et un sceptre. Br. 52 (après le n° 2644).

TRIPOLIS

7053. *Sévère Alexandre*. Ῥ. ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ. Latone debout
 tenant ses enfants sur ses bras. Br. 40 (après le n° 2888).

ACRASUS

7054. *Septime Sévère*. Ῥ. [ΕΠΙ ΣΤΡ·ΦΙΛΟ]ΔΗΜΟΥ ΜΟ[ΧΙ]·Β·
 ΑΚΡΑΣΙΩΤΩΝ. Artémis éphésienne dans un bige de
 cerfs au galop, à dr. Br. 43 (après le n° 4852).

BAGIS

7055. *Caracalla*. Ῥ. ΚΑΙΣΑΡΕΩΝ ΒΑΓΗΝΩΝ. L'empereur à
 cheval au galop, à dr., foulant ses ennemis, et précédé
 de la Victoire. Br. 43 (après le n° 4895).

BLAUNDUS

7056. *Trébonien Galle*. Ῥ. ΣΤΡ·ΑΥΡ·ΠΑΠΙΑ·ΕΡΜΟ·ΒΛΑΥΝΔΕΩΝ
 ΜΑ·ΡΩΜΗ. Femme à demi nue, debout, à dr., le pied
 g. sur une éminence et s'appuyant de la main droite sur
 un sceptre. Br. 40 (après le n° 4927).

MOSTENE

7057. *Commode*. Ξ. ΕΠ· ...ΜΑΤΕΡΝΟΥ ΑΡΧ·ΜΟCΤΗΝΩΝ ΛΥ·
ΔΩΝ. Personnage nu, debout dans un quadrigé au galop, à
dr., et précédé par un autre personnage, aussi nu,
étendant la main droite dans la direction du char. Br. 40
(après le n° 5106).

SARDES

7058. *Caracalla*. Ξ. ΕΠΙ CΤΡΑ·ΑΔΜΗΤΟΥ Τ·Γ·CΑΡΔΙΑΝΩΝ
Β·ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Caracalla et Géta à cheval au galop, à
g., et foulant leurs ennemis. Br. 42 (après le n° 5262).
7059. *Valérien, père*. Ξ. ΕΠΙ ΔΟΜ·ΡΟΥΦΟΥ ΑCΙΑΡΧ·Κ·ΥΙΟΥ·
Β·ΑCΙΑΡΧ·CΑΡΔΙΑΝΩΝ ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Déméter
dans un bige de dragons, à dr. Br. 46 (après le n° 5279).
— Pl. XVII, fig. 3.

SILANDUS

7060. *Caracalla*. Ξ. ΕΠΙ ΕΛΕΝΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝ·ΑΡ·ΤΟ·Β·CΙΛΑΝ·
ΔΕΩΝ. Déméter et Tyché debout, en regard. Br. 40
(après le n° 5290).

TEMENOTHYRES

7061. *Sévère Alexandre*. Ξ. ΜΑΡΚΟC ΑΡΧ·Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ.
Héraclès nu, debout, de face, à côté de l'arbre du Jardin
des Hespérides, autour duquel est enroulé un serpent.
Br. 39 (après le n° 5326).
7062. *Sévère Alexandre*. Ξ.ΑΡ]Χ·Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCΙ. Tyché
debout, à g. Br. 39 (après le n° 5326).
7063. *Valérien et Gallien*. Ξ. ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥΩΝ ΚΕ CΕΒΑC·
ΤΗΝΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ ΚΛΕΒΟΥΛΟC ΑΡΧΩΝ. Les deux
Tychés de Téménothyres et de Sébasté debout en
regard, tenant entre elles une statuette de Mèn. Br. 41
(après le n° 5330).
7064. *Valérien et Gallien, Salonine et Salonin*. Ξ. ΚΛΕΒΟΥΛΟC

ΑΡΧΩΝ Α·ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCIN. Hélios tenant deux torches, debout dans un quadrigé au galop, à dr. Br. 42 (après le n° 5330). — Pl. XVII, fig. 4.

7065. *Gallien.* Ῥ. [ΤΙΤΙ]ΑΝΟC ΑΡΧΙΕΡΕΥC ΤΗΜΕΝΟΘΥΡΕΥCIN. Bétyle (en forme de massue ?) dans un char traîné par deux zébus, à g.; autour, plusieurs personnages portant des torches. Br. 39 (après le n° 5331).

THYATIRE ¹

7066. *Commode.* Ῥ. ΕΠΙ CΤΡΑ·ΤΙΤΟΥ ΑΥΡΗ·ΒΑΡΒΑΡΟΥ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Héphestos assis, à dr., forgeant un casque; devant lui, Pallas debout, son bouclier à terre. Br. 44 (après le n° 5362).
7067. *Septime Sévère.* Ῥ. ΕΠΙ CΤΡΑ·ΛCΑΤΙ (?)...ΕΡΜΟΓΕΝΟΥC ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. Héphestos et Pallas, comme ci-dessus. Br. 44 (après le n° 5364).
7068. *Élagabale.* Ῥ. ΕΠΙ CΤΡ·ΚΛΩ·ΑΥΡ·ΔΙΟΝΥCΙΟΥ ΙΠΠΙΚΟΥ ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΩΝ. L'empereur debout, à g., couronné par la Victoire et faisant une libation; devant lui, Tyché debout et, dans le champ, une statuette tenant une bipenne sur l'épaule. Br. 46 (après le n° 5371).

CIBYRA

7069. *Marc Aurèle.* Ῥ. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ ΚΑΙ ΙΕΡΑΠΟΛΕΙΤΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ Ε·ΚΛ·ΦΙΛΟΚΛΕ. Déméter debout, à dr., tenant d'une main la corbeille de Cibyra sur sa tête et donnant l'autre main à Apollon Musagète debout devant elle. Br. 41 (après le n° 5830).
7070. *Marc Aurèle.* Ῥ. ΚΙ[ΒΥΡΑ]ΤΩΝ·Κ·ΙΕΡΑΠΟΛ[ΕΙΤΩΝ] Ε·ΚΛ·ΦΙΛΟΚΛ·ΟΜΟΝΟΙΑ. Déméter et Apollon Musagète, comme ci-dessus. Br. 40 (après le n° 5830).

DIONYSOPOLIS

7071. *Élagabale.* Ῥ. ΔΙΟΝΥCΟ[ΠΟΛ]ΕΙΤΩΝ. Femme debout,

1. Cf. B. Pick, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. XXI, 1891, p. 80.

faisant une libation devant la statue de Zeus Laodiceus; derrière elle, Asclépios debout. Br. 48 (après le n° 5941).

LAODICÉE (*ad Lycum*).

7072. *Caracalla*. Ῥ. Λ·ΑΙΛ·ΠΙΓΡΗΣ ΑΣΙΑΡΧΗΣ·Γ·ΑΝΘΗΚΕΝ
ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Temple vu à vol d'oiseau; sur le devant, un portique à six colonnes; derrière, une enceinte carrée au fond de laquelle on voit un portique avec fronton triangulaire; dans l'enceinte, l'empereur entouré de divers personnages et accomplissant un sacrifice. Br. 44 (après le n° 6314) ¹. — Pl. XVII, fig. 5.

SUPPLÉMENT POUR L'ASIE MINEURE

7073. *Colchide*. Tête de femme, à dr., de style archaïque, les cheveux relevés, et descendant sur le cou. Ῥ. Tête de taureau, à dr. Ἀ. 12 (2 gr. 02). (avant le n° 1).
7074. Autre exemplaire. Ἀ. 12 (2 gr.).
7075. Autre exemplaire. Ἀ. 11 (1 gr. 98).
7076. Autre exemplaire. Ἀ. 12 (1 gr.).
7077. *Cabeira-Dia*. ΔΙΑ. Buste de Zeus, à dr. Ῥ. Foudre; au-dessus, ΝΑ; au-dessous, Νο. Br. 15 (n° 321 bis). — Pl. XVII, fig. 6.
7078. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΔΙΑΣ. Aigle à g. sur un foudre; ΑΣ et monogr. Br. 20 (n° 321 ter). — (Pl. XVII, fig. 7).
7079. *Pharnacia*. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΦΑΡΝΑΚΕΙΑΣ. Aigle sur un foudre et monogr. Br. 20 (n° 86 bis).
7080. *Cromna*. Tête de Zeus, à g. Ῥ. ΚΡΩΜΝΑ. Tête tourelée de Tyché, à g.; au-dessus, une triquète; devant, Ν. Ἀ. 17 (3 gr. 32) (n° 151 bis).

1. Voyez, pour ce revers, J. Friedlander et A. von Sallet, *Das Königliche Münzkabinet* (1877), p. 223.

7081. Tête tourelée de Tyché, à g. Ῥ. ΚΡΩΜ. Amphore et dauphin. Br. 16 (n° 152 *bis*).
7082. *Apamée-Myrtaea*. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΜΥΡΤΕΑΝΩΝ. Grappe de raisin. Br. 15 (avant le n° 223).
7083. Valérien, père. Ῥ. COL·IVL·CONC·APAM·AVG·D·D. Dionysos debout, à g., en chiton talaire, versant à boire à une panthère. Br. 25 (n° 232 *bis*).
7084. *Nicomédie*. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ. Tête de femme, à dr., avec un chignon. Ῥ. ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΠΑΠΙΡΙΟΥ.... Femme debout, à g., tenant une torche (?). Br. 20 (n° 456 *bis*).
7085. Germanicus. Ῥ. ΕΠΙ ΠΟΠΛΙΟΥ ΟΥΙΤΕΛΛΙΟΥ ΑΝΘΥ·ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ. Br. 30 (n° 458 *bis*). Pièce retouchée. Br. 31.
7086. Claude. Ῥ. [ΕΠΙ ΦΙΡΜΟΥ ΑΝΘΥ]ΠΑΤΟΥ ΠΑΤΡΩΝΟΣ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΝΙΚΟΜΗ. Br. 23 (n° 459 *bis*).
7087. Claude. Ῥ. ΠΑΣΙΔΙΗΝΟΣ ΦΙΡΜΟΣ ΠΑΤΡΩΝ ΑΝΘΥΠΑΤΟΣ et le monogr. de Nicomédie. Br. 21 (n° 459 *ter*).
7088. Marc Aurèle. Ῥ. ΝΙΚΟ·ΜΗΤ·ΝΕΩ. Pallas debout, à g. Br. 28 (n° 466 *bis*).
7089. Septime Sévère. Ῥ. ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Temple octostyle. Br. 33 (n° 477 *bis*).
7090. *Apollonie (ad Rhyndacum)*. Gordien le Pieux. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ Π. Asclépios debout. Br. 29 (n° 653 *bis*).
7091. Gallien. Ῥ. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ ΠΡ·ΟΡΑΚΟ (*sic*). Le Rhyndacus assis, à g. Br. 33 (n° 654 *bis*).
7092. Assus. Tête barbue, à dr. Ῥ. ΑΜ. Bucrane de face. Br. 12 (n° 660 *bis*).
7093. *Cyziqne*. Tête de Perséphone, à dr. Ῥ. ΚΥΣΙ et monogr. Couronne au pourtour. Br. 19 (n° 690 *bis*).
7094. Commode. Ῥ. ΚΥΣΙΚΗΝΩΝ ΝΕΟΚΟ. Galère. Br. 34 (n° 747 *bis*).
7095. *Gambrium*. Tête d'Apollon, à dr. Ῥ. ΓΑΜ. Trépied. Br. 18 (n° 778 *bis*).
7096. *Lampsaque*. Tête d'homme, avec une longue barbe et de longs cheveux, coiffée d'une sorte de calathos plat.

- Ῥ. Protome de Pégase galopant, à dr. Ἀ. 11 (0 gr. 69) (n° 868 bis) ¹.
7097. *Pergame*. Tête d'Asclépios, à dr. Ῥ. ΑΣΚΛΗΠΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ. Le serpent enroulé autour du bâton d'Asclépios. Br. 16 (n° 952 bis).
7098. Domitien et Domitia. Ῥ. [ΘΕΟΝ ΣΕΒΑΣΤΟΝ] ΠΕΡΓΑΜΗΝΟΙ. Auguste debout dans un temple tétrastyle. Br. 20 (n° 958 bis).
7099. *Roi de Pergame*. Tête diadémée, à dr. Ῥ. ΦΙΛΕΤΑΙΡΟΥ. Pallas assise, à g., tenant devant elle un bouclier; sur le trône, Α; dans le champ, un arc. Ἀ. 28 (16 gr. 56) (n° 971 bis).
7100. *Pitane*. ΘΕΑ ΡΩΜΗ. Buste de Rome, à dr. Ῥ. ΠΙΤΑΝΑΙΩΝ. Bouclier orné du pentalpha. Br. 15 (n° 989 bis).
7101. *Priapus*. Tête de femme, à dr., les cheveux relevés en chignon. Ῥ. Α. Écrevisse; dessous, un coquillage marin. Br. 10 (avant le n° 997).
7102. *Titacaza*. ΤΙΤΑΚΑΣΗΝΩΝ. Victoire allant à g., tenant une palme et une couronne. Ῥ. ΤΙΤΑΚΑΣΗΝΩΝ. Cheval, à g., avec une palme sur la bride. Br. 19 (1004 bis) ².
7103. *Ilium*. Marc Aurèle. Ῥ. ΙΛΙΕΩΝ. Buste de Pallas, à dr. Br. 34 (n° 1161 bis).
7104. *Ténédos*. Tête tourelée, à dr. (fruste). Ῥ. ΤΕ. Bipenne. Br. 15 (n° 1253 bis).
7105. *Aegae*. Tête de Pallas, à dr. Ῥ. ΑΙΓΑΕΩΝ. Zeus aétaphore debout, à g. Br. 19 (n° 1257 bis).
7106. *Cymé*. Protome de cheval, une jambe en avant, à dr. Ῥ. Carré creux dont les quatre compartiments sont remplis par un globule. Ἀ. 6 (0 gr. 31) (n° 1269 bis) ³.

1. Voyez E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 56, n° 378 (attribuée au satrape Oronte, à Lampsaque, en 362 av. J.-C.).

2. Sur l'emplacement probable de Titacaza, en Mysie ou en Ionie, voyez W. M. Ramsay, *The historical Geography of Asia Minor*, pp. 423 et 456; cf. *Zeitschrift für Numismatik*, t. XV, 1887, p. 13 et 49, et t. XVII, 1890, p. 285.

3. Cf. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 631.

7107. Cheval bondissant, à g. \mathfrak{R} . Carré creux en quatre compartiments. \mathfrak{R} . 11 (2 gr. 15) (n° 1269 *ter*).
7108. Aigle, à dr. (? fruste). \mathfrak{R} . Lég. fruste. Vase à une anse. Br. 17 (n° 1280 *bis*).
7109. Valérien, père. \mathfrak{R} . $\text{EP}\cdot\text{CT}\cdot\text{AY}\cdot\text{E}\Lambda\text{ΠΙΔΗΦΟΡΟΥ ΔΙC KYMAIΩN}$. Pallas Promachos, à dr. Br. 34 (n° 1311 *bis*).
7110. *Elaea*. Commode. \mathfrak{R} . $\text{E}\Lambda\text{AITΩN}$. Buste de Crispine, à dr., tenant un pavot et des épis, attributs de Déméter. Br. 19 (n° 1330 *bis*).
7111. Commode. \mathfrak{R} . $\text{E}\Lambda\text{AITΩN}$. Corbeille remplie d'épis et de pavots. Br. 15 (n° 1330 *ter*).
7112. *Myrina*. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . MYPI . Canthare et lyre. Br. 17 (n° 1336 *bis*).
7113. Tête d'Apollon, à dr. \mathfrak{R} . MYPI . Canthare. Br. 13 (n° 1336 *ter*).
7114. *Temnos*. Tête tourelée de Tyché, à dr. \mathfrak{R} . TAMNITΩN . Grappe de raisin. Br. 11 (n° 1348 *bis*).
7115. *Méthymna*. Sanglier, à dr. \mathfrak{R} . [MAΘYMNAIOZ]. Tête archaïque de Pallas, à dr., dans un carré creux. \mathfrak{R} . 21 (7 gr. 69) (avant le n° 1377).
7116. Tête de Gorgone, de face. \mathfrak{R} . Tête archaïque de Pallas, à g., dans un carré creux. \mathfrak{R} . 10 (1 gr. 33) (avant le n° 1377). — Pl. XVII, fig. 8.
7117. *Nasos*. Antonin le Pieux. \mathfrak{R} . $\text{EΠIΦANIΔOC} \dots \text{NACI}$. Buste de femme, à dr., un sceptre sur l'épaule. Br. 35. (n° 1404 *bis*).
7118. *Clazomène*. Tête de Pallas, à dr. \mathfrak{R} . $\text{XIA} \dots$ Tête de bélier, à dr. Br. 13 (n° 1462 *bis*).
7119. Tête de Pallas, à g. \mathfrak{R} . $\text{ΔA} \dots$ Tête de bélier, à dr. Br. 13 (n° 1462 *ter*).
7120. *Éphèse*. EΦ . Abeille; couronne de laurier au pourtour. \mathfrak{R} . ZΩΠYPOC . Cerf debout, à dr.; derrière, un palmier. Br. 18 (n° 1577 *bis*).
7121. Même droit. \mathfrak{R} . Nom du magistrat, fruste. Cerf debout, à dr., et palmier; dans le champ, K et monogr. Br. 19 (n° 1590 *bis*).

7122. ΕΦ. Abeille. Ξ. Cerf à demi agenouillé, à g.; osselet (lég. fruste). Br. 17 (n° 1599 *bis*).
7123. ΕΦ. Abeille; couronne de laurier au pourtour. Ξ. ΠΥΘΩΝ. Cerf, à dr. Br. 15 (n° 1604 *bis*).
7124. *Erythrée*. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Capricorne, à dr. Ξ. ΜΑΝΔΡΟΓΕΝΗΣ. Cavalier, au galop, à dr. Br. 13 (n° 1680 *bis*).
7125. *Lebedus*. Buste d'Athéna, de face. Ξ. ΛΕ·ΚΟΝΝΙΩΝ. Chouette. Br. 19 (n° 1714 *bis*).
7126. *Magnésie*. Guerrier combattant, sur un cheval au galop, à dr. Ξ. ΜΑΓΝ·ΗΡΟΣΤΡΑΤΟΣ. Zébu cornupète, à g.; méandres au pourtour. Br. 17 (n° 1724 *bis*).
7127. *Milet*. Tête de lion, la gueule béante, à dr. Ξ. Astre dans un carré creux. R. 9 (0 gr. 95). (n° 1793 *bis*).
7128. Tête d'Apollon, à dr. Ξ. ΕΠΙΝ[ΙΚΟΣ]. Lion, à dr.; au-dessus, un astre. Br. 11 (n° 1838 *bis*).
7129. Septime Sévère. Ξ. ΜΕΙΛΗΤΟΣ ΚΤΙΣΤΗΣ. Le héros Miletos debout, combattant, armé de la lance et du bouclier. Br. 24 (n° 1867 *bis*).
7130. *Smyrne*. Tête de Tyché, à dr. Ξ. ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΛΑΤΙΝΟΣ ΙΕΡΩΝΟΣ. Statue d'Aphrodite Statonikis debout, de face. Br. 18 (n° 1945 *bis*).
7131. Néron. Ξ. ΕΠΙ ΣΤΡΑ ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΟΜΗΡΟΣ. Homère debout, donnant la main à une femme aussi debout devant lui. Br. 25 (n° 1954 *bis*).
7132. *Chios*. Sphinx assis, à dr. Ξ. ΧΙΟΣ.... Amphore. Br. 15 (n° 2018 *bis*).
7133. *Samos* (?). Deux têtes de bélier accolées en sens inverse. Ξ. Griffon, à g., dans un carré creux. R. 9 (0 gr. 79)¹ (avant le n° 2025). — Pl. XVII, fig. 9.
7134. Domitia. Ξ. CAMIΩΝ. Héra samienne debout, à dr., avec ses attributs. Br. 19 (n° 2110 *bis*).
7135. *Alinda*. Tête d'Apollon, à dr. Ξ. ΑΛΙΝΔΕΩΝ. Carquois. Couronne au pourtour. Br. 13 (n° 2120 *bis*).

1. B. Head, *Catalogue. Ionia*, pl. XXXIV, fig. 22 (*Samos*); W. Wroth, *Catalogue Troas*, pl. VIII, fig. 13 (*Cebren*).

7136. Autre exemplaire. Br. 12 (n° 2120 *ter*).
7137. *Antioche*. Salonine. R . $\text{ANTIOX}\epsilon\text{O}\text{N}$. Aigle sur un cippe. Br. 26 (n° 2179 *bis*).
7138. *Aphrodisias*. $\text{I}\epsilon\text{P}\text{A BOY}\lambda\text{H}$. Buste voilé de la Boulé, à dr. R . $\text{A}\Phi\text{P}\text{P}\text{O}\Delta\epsilon\text{I}\text{C}\text{I}\epsilon\text{O}\text{N}$. L'Amour nu, debout, à g., tenant un arc et brûlant, avec une torche, un petit Amour à ses pieds. Br. 20 (n° 2185 *bis*).
7139. Même droit. R . $\text{A}\Phi\text{P}\text{P}\text{O}\Delta\epsilon\text{I}\text{C}\text{I}\epsilon\text{O}\text{N}$. Hermès nu, debout, à g. Br. 19 (n° 2189 *bis*).
7140. Caius Caesar. R . $\text{A}\Phi\text{P}\text{P}\text{O}\Delta\text{I}\text{S}\text{I}\epsilon\text{O}\text{N}$. Tête d'Aphrodite, à dr. Br. 15 (n° 2206 *bis*).
7141. *Bargylia*. Maximin. R . $\text{E}\text{P}\text{I PAY}\lambda\text{OY APX}\cdot\text{BAP}\gamma\text{Y}\lambda\text{L}\epsilon\text{O}\text{N}$. Fleuve couché, à g. Br. 29 (n° 2285 *bis*).
7142. *Caunus*. Taureau cornupète, à dr., et couronne. R . KAY . Sphinx assis, à dr. Br. 12 (n° 2291 *bis*).
7143. *Cnide*. Tête de Dionysos couronné de lierre, à dr. R . $\text{KNI}\text{-}\Delta\text{I}\text{O}\text{N IEP}\text{OK}\lambda\text{H}\Sigma$. Grappe. Br. 27 (n° 2332 *bis*).
7144. *Taba*. Géta. R . $\text{TABHN}\text{O}\text{N}$. Hermès-Apollon debout, à g. Br. 20 (n° 2643 *bis*).
7145. *Poseidion* (île de Carpathos). Deux dauphins dans un carré de lignes. R . Deux rectangles creux, côté à côté. R . 20 (14 gr. 03) (après le n° 2715)¹. — Pl. XVII, fig. 10.
7146. *Nisyros*. Tête d'Aphrodite, à dr. R . NIS . Dauphin, trident et grappe. Br. 10 (n° 2769 *bis*).
7147. *Tlos*. T . Tête d'Apollon, à dr. R . AY . Tête d'Artémis, à dr. Br. 20 (n° 3190 *bis*).
7148. *Attalia*. Deux têtes de Pallas conjuguées, à dr. R . $\text{ATTA}\text{-}\lambda\epsilon\text{O}\text{N}$. Zeus assis, à g., tenant le foudre. Br. 15 (n° 3270 *bis*).
7149. Gallien. R . $\text{ATTA}\lambda\epsilon\text{O}\text{N}$. Victoire debout, à g., sacrifiant sur un autel. Br. 31 (n° 3292 *bis*).
7150. *Perga*. Sévère Alexandre. R . $\text{P}\epsilon\text{P}\gamma\text{AI}\text{O}\text{N}$. Asclépios debout. Br. 12 (n° 3381 *bis*).

1. Imhoof-Blumer, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. I, p. 153.

7151. Gallien. R. ΠΕΡΓΑΙΩΝ . Table surmontée de trois pommes de pin. Br. 29 (n° 3416 *bis*).
7152. *Sidé*. Domitien. R. ΚΙΔΗΤΩΝ . L'empereur debout, tenant sa lance et une grenade. Br. 25 (n° 3449 *bis*).
7153. Gallien. $\text{R. ΚΙΔΗΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ}$. Buste de Tyché, à dr.; dessous, une grenade. Br. 30 (n° 3492 *bis*).
7154. *Antioche* de Pisidie. Septime Sévère. $\text{R. COL·CAES·ANTIOCH·S·R}$. Mên nicéphore debout, à dr.; à ses pieds, un coq. Br. 34 (n° 3587 *bis*).
7155. Philippe, fils. $\text{R. CAES·ANTIOCH·COL·S·R}$. Aigle légionnaire entre deux enseignes militaires. Br. 25 (n° 3611 *bis*).
7156. *Apollonia - Mordiaecum*. $\text{ΑΛΕΞΑ·ΚΤΙΣ·ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ}$. Tête d'Alexandre coiffée de la peau de lion, à dr. $\text{R. ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤ·ΚΑΙ ΛΥΚΙΩΝ ΟΜΟΝΟΙΑ}$. Deux Tychés debout se donnant la main. Br. 32 (n° 3622 *bis*).
7157. *Conana*. Gallien. R. ΚΟΝΑΝΕΩΝ . Héraclès marchant à dr. et tirant de l'arc. Br. 32 (n° 3688 *bis*).
7158. *Cremna*. Tête de Zeus, à dr. R. ΚΡΗ . Foudre ailé. Br. 16 (n° 3692 *bis*).
7159. Trébonien Galle. $\text{R. COL·IVL·AVG·F·CREM}$. Apollon Propylaeus marchant à dr. tirant de l'arc. Br. 23 (n° 3716 *bis*).
7160. *Palaeopolis*. Élagabale. R. ΠΑΛΕΟΠΟΛΕΙΤΩΝ . Dionysos nu, debout, à g. Br. 20 (n° 3773 *bis*).
7161. *Timbriada*. Julia Domna. R. ΤΙΜΒΡΙΑΔΕΩΝ . Cybèle assise, à g., entre deux lions, sous un temple distyle. Br. 35 (n° 4024 *bis*).
7162. *Adana*. Tête tourelée de Tyché, à dr. R. [ΑΔΑΝΕΩΝ] . Cheval, à g. Br. 20 (n° 4046 *bis*).
7163. *Anazarbe*. Septime Sévère. $\text{R. ΑΝΑΣΑΡΒΕΩΝ [ΕΤ·ΓΙC]}$. Buste de Zeus, à dr. Br. 27 (n° 4119 *bis*).
7164. *Mopsus*. Antonin le Pieux. $\text{R. ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΥΣΕΑΤΩΝ ΕΤ·ΗC}$. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 24 (n° 4385 *bis*).
7165. *Olba*. Philippe, père. $\text{R. ΑΔΡΙ . . . ΚΕΝΝΑΤ}$. Deux Tychés, l'une assise, l'autre debout, en regard. Br. 35 (n° 4436 *bis*).
7166. *Soli*. Caracalla. R. Λέγ. fruste . Buste du philosophe Chrysippe, à dr. Br. 32 (n° 4522 *bis*).

7167. *Tarse*. Caracalla. R̄. ΑΝΤΩΝΙΑΝΗC CΕΥΗ·ΑΔΡ·ΜΗΤΡΟ·ΤΑΡCΟΥ Α·Μ·Κ·Γ·Β. L'empereur en Triptolème, dans un bige de dragons, à dr. Br. 33 (n° 4641 bis).
7168. Sévère Alexandre. R̄. Lég. fruste. Galère. Br. 32. (n° 4656 bis).
7169. *Salamine*. Evagoras II. Lion. à g.; au-dessus, une tête de bélier. R̄. Cheval, à g.; étoile et croix ansée (fruste). Br. 18 (n° 4815 bis).
7170. *Cilbiani*. Septime Sévère. R̄. ΝΕΙΚΑ[ΕΩΝ ΤΩΝ ΕΝ ΚΙΛΒΙΑΝΩ]. Victoire allant à dr. Br. 24 (n° 4946 bis).
7171. *Saittae*. ΙΕΡΑ CΥΝΚΛΗΤΟC. Buste imberbe du Sénat, à dr. R̄. CΑΙΤΤΗΝΩΝ. Pallas nicéphore debout, à g. Br. 22 (n° 5170 bis).

INCERTAINES D'ASIE MINEURE

7172. *Milet* (?). Tête de lion, à dr., la gueule béante. R̄. Partie postérieure d'un lion, à dr., dans un carré creux. R̄. 10 (1 gr. 10). — Pl. XVII, fig. 11.
7173. *Lycie* (?). Femme ailée courant, à demi-agenouillée, à g. (comparez *Mallus*, nos 4354 à 4357). R̄. Harpye, à dr., dans un carré creux. R̄. 14 (3 gr. 04). — Pl. XVII, fig. 12.
7174. *Lycie* (?). Tête de face de Hélios, les cheveux rayonnants. R̄. Lion bondissant à g.; à l'exergue, un serpent enroulé. R̄. 11 (0 gr. 69). — Pl. XVII, fig. 13.
7175. Jambe humaine pliée, à dr. (jambe de triquète?). R̄. Carré creux. R̄. 10 (1 gr. 01)¹. — Pl. XVII, fig. 14.

MONNAIES ÉTRANGÈRES A L'ASIE MINEURE

I. — PAYS D'EUROPE

7176. ITALIE. *Etrurie*. Tête de nègre, à dr. R̄. Éléphant à dr., une clochette au cou; dessous, une lettre étrusque. Br. 18².

1. Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, p. 769, n° 803.

2. E. Babelon, dans la *Revue numismatique*, 1896, p. 1 et suiv.

7177. *Latium*. Tête tourelée de Tyché, à dr.; derrière, quatre points. R . RVB, à l'exergue. Lion assis à dr., levant une patte; dans le champ, une étoile. Br. 19¹.
7178. *Calès*. Tête de Pallas, à g. R . CAVENO. Coq, à dr.; étoile. Br. 19.
7179. *Cumes*. Tête de femme, à dr. R . KYMAION. Coquillage et grain d'orge. R . 22 (6 gr. 97).
7180. *Neapolis*. Tête de femme, à dr. R . Lég. fruste. Taureau à tête humaine couronné par la Victoire. R . 20 (7 gr. 22).
7181. Tête de femme, à dr. R . ΝΕΟΠΟΛΙΤΩΝ. Taureau à tête humaine couronné par la Victoire. R . 19 (7 gr. 36).
7182. *Métaponte*. Tête de Déméter couronnée d'épis, à dr. R . [META]. Épi; dans le champ, une charrue et ΛΑ. R . 21 (7 gr. 92).
7183. *Sybaris*. VM. Taureau à g., détournant la tête. R . le même type incus. R . 20 (2 gr. 32).
7184. *Thurium*. Tête d'Athéna, à dr. R . ΘΟΥΡΙΩΝ. Taureau cornupète, à dr.; au-dessus de sa tête, la lettre E. R . 21. (7 gr. 55).
7185. *Locres*. Tête d'Héraclès imberbe, coiffé de la peau de lion, à g. R . ΛΟΚΡΩΝ. Pégase galopant à g.; dessous, une massue. Br. 17.
7186. SICILE. *Alaesa*. KAINON. Cheval bondissant, à g. R . Griffon bondissant, à g. Br. 21.
7187. *Géla*. Cavalier nu, brandissant sa lance, au galop, à dr. R . ΓΕΛΑΣ. Protome de taureau à tête humaine, à dr. R . 23 (8 gr. 35).
7188. *Syracuse*. Personnage dans un quadriges au pas, à dr., les chevaux couronnés par la Victoire. R . ΞΥΡΑΦΟΞΙΩΝ. Tête de femme, à dr., les cheveux relevés sur la nuque; autour, quatre dauphins. R . 26 (17 gr. 10).
7189. Tête d'Aréthuse, à g., entourée de dauphins; à l'exergue, traces de la signature d'Evainète. R . ΞΥΡΑΚΟΞΙΩΝ.

1. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 13, n° 51; E. Babelon, *Monnaies de la république romaine*, t. II, p. 410; R. Garrucci, *Le Monete dell'Italia antica*, p. 59.

Personnage dans un quadrigé, au galop, à g.; au-dessus, une triquète à jambes humaines. \mathcal{R} . 24 (16 gr. 93).

7190. Tête de Poseidon, à g. \mathcal{R} . ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ (fruste). Trident entre deux dauphins. Br. 19.

7191. ΣΥΡΑ. Tête de Pallas, à g. \mathcal{R} . Hippocampe bondissant, à g. Br. 18.

7192. MÉSIE INFÉRIEURE. *Nicopolis, ad Istrum*. Septime Sévère. \mathcal{R} . ΥΠ·Α·ΟΟΥ·ΤΕΡΤΥΛΛΟΥ·ΝΙΚΟΠΟ·ΠΡΟΣ·Ι. Aigle sur un foudre. Br. 28.

7193. Macrin. \mathcal{R} . ΥΠ·ΦΟΥ·ΠΟΝΤΙΑΝΟΥ Ν[ΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ] ΠΡΟΣ... Hermès debout, à g., le coq à ses pieds. Br. 28.

7194. Diaduménien. \mathcal{R} . ΥΠ·ΣΤΑΤΙΟΥ ΛΟΝΓΙΝΟΥ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡ·ΙΣΤΡΩ. Déméter debout, à g. Br. 27.

7195. THRACE. *Byzance*. ΥΙΥ. Taureau à g. sur un dauphin, et levant une patte; devant, un monogr. \mathcal{R} . Carré creux en quatre compartiments semés de globules. \mathcal{R} . 22 (15 gr. 15).

7196. Variété. \mathcal{R} . 21 (15 gr. 15).

7197. Même droit. \mathcal{R} . Carré creux. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 60).

7198. *Perinthus*. Trajan. \mathcal{R} . ΕΠΙ ΙΟΥ·ΟΥ·ΚΕΛΣ·ΠΡΕΣ·ΠΕΡΙΝ. Tyché debout, à g. Br. 32 (22 gr. 73).

7199. *Thasos*. Tête de Dionysos, à dr. \mathcal{R} . ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ ΘΑΣΙΩΝ. Héraclès nu debout (style barbare). \mathcal{R} . 32 (16 gr. 65).

7200. MACÉDOINE. *Alexandre le Grand*, roi de Macédoine. Tête imberbe d'Héraclès, coiffée de la peau de lion, à dr. \mathcal{R} . ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Zeus aétaphore assis, à g.; sous le siège, le monogr. Η; dans le champ, bucrane et Λ. \mathcal{R} . 25, tétradr. (16 gr. 45). (Muller, n° 102).

7201. Autre tétradrachme; sous le siège, Ϡ; dans le champ, ΚΡ, un palmier et une corne d'abondance; à l'exergue, la date ΙΙΙΙΙ-ΝΨ (an 35). \mathcal{R} . 30 (15 gr. 87). (Muller, n° 1380 et suiv., à Aradus).

7202. Tête imberbe d'Héraclès, coiffée de la peau de lion, à dr. Ῥ. Massue, arc et carquois; dans le champ, Χ et le monogr. ΜΡ dans une couronne. Ἀ. 8 (0 gr. 52). (Muller, n° 709).
7203. Même tête d'Héraclès, à dr. Ῥ. ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Massue, arc et carquois. Br. 20.
7204. *Cassandre*, roi de Macédoine (316-297). Casque, à g. Ῥ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΣΣΑΝΔΡΟΥ. Fer de lance. Br. 18.
7205. *Macédoine*, sous les Romains. [ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ]. Tête d'Alexandre le Grand, avec les cornes d'Ammon et les cheveux ondulés. Ῥ. AESILAS Q. Massue, subsellium, virga et ciste, dans une couronne (insignes de la questure). Ἀ. 27 (15 gr. 24).
7206. THESSALIE. *Metropolis* (Histiaeotis). Tête de Pallas, de face. Ῥ. ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. L'Amour debout, à dr., jouant de la lyre. Ἀ. 15 (1 gr. 26).
7207. *Phacium*. Tête de nymphe, à dr. Ῥ. ΦΑΚΙΑΣΤΩΝ. Cavalier, à dr. Br. 20.
7208. *Sciathus*. Tête de Gorgone, de face. Ῥ. ΣΚ. Caducée. Br. 12.
7209. Tête de Gorgone, de face. Ῥ. ΣΚ. Caducée (style plus récent). Br. 13.
7210. Tête d'Hermès, à dr. Ῥ. ΣΚ. Caducée. Couronne au pourtour. Br.
7211. ΒΕΟΤΙΕ. *Tanagra*. Bouclier béotien. Ῥ. ΤΑ. Protome de cheval bondissant, à dr.; dessous, une grappe de raisin. Ἀ. 24. (13 gr. 95).
7212. EUBÉE. *Chalcis*. Hadrien. Ῥ. ΧΑΛΚΙΔΕΩΝ. Tête de Faustine, à dr. Br. 20.
7213. ΑCHAÏE. *Corinthe*. Pégase galopant, à g. Ῥ. Tête de Gorgone, de face; autour, ΤΡΙΗ. Carré creux. Ἀ. 10 (0 gr. 55).
7214. Pégase galopant, à g.; dessous, ♀. Ῥ. Tête de Gorgone, de face. Ἀ. 10 (0 gr. 60).

7215. *Patrae*. Tête de Zeus, à dr. Ῥ. ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣ ΜΕΝΕ-
ΚΛΕΟΣ ΠΑΤΡΑΕΩΝ. Pallas Promachos, à dr. Br. 23.
7216. ARCADIE. *Heraea*. Dauphin, à dr. Ῥ. Ε, dans un carré
creux. Ῥ. 11 (0 gr. 99).
7217. *Aegiale* (Amorgos). Julia Domna. Ῥ. ΕΓΓΙΑΛΕΩΝ. Déméter
dans un quadrigé au galop, à dr. Br. 23.

II. — PAYS ASIATIQUES

*Monnaies satrapales frappées à Babylone et en Syrie après
Alexandre (de 328 à 306) ¹.*

7218. Baaltars assis, à g., tenant un long sceptre. Ῥ. Lion
passant, à g.; au-dessus, un scorpion. Ῥ. 23 (16 gr. 74).
— Pl. XVIII, fig. 1.
7219. Baaltars assis, à g. Ῥ. Lion passant à g.; au-dessus, l'ancre
de Séleucus et Γ; à l'exergue, le monogr. ΠΠ et un
croissant. Ῥ. 24 (16 gr. 70).
7220. Baaltars assis, à g. Ῥ. Lion passant, à g.; au-dessus, ΛΥ.
Ῥ. 22 (16 gr. 32).
7221. Baaltars assis, à g. Ῥ. Lion, passant, à g. Ῥ. 22 (16 gr. 75).
7222. Baaltars assis, à g. Ῥ. Lion passant, à g.; au-dessus, une
couronne. Ῥ. 16 (3 gr. 87).

ROIS DE SYRIE

7223. *Séleucus I Nicator*. Bustes des Dioscures, de face. Ῥ.
ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Victoire debout, à g. Br. 23.
7224. Tête d'un Dioscure, à dr.; derrière, un monogr. Ῥ. ΒΑ-
ΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Protomé de cheval cornu bon-
dissant à dr. Br. 23.
7225. Variété. Br. 20.
7226. Tête laurée d'Apollon, à dr. Ῥ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ.
Bucrane orné de bandelettes et monogr. Br. 20.

¹ E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 41 et suiv.; Imhoof-Blumer, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. XXVII, 1895, p. 3.

7227. Tête de Zeus, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Arc et carquois. Br. 22.
7228. *Antiochus I Soter*. Tête laurée d'Apollon, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Athéna Alkis (Pallas Promachos) debout, à dr.; monogr. Br. 24.
7229. *Antiochus II Théos*. Tête laurée d'Apollon, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos, à g. Br. 13.
7230. *Séleucus III Ceraunus*. Tête d'Artémis, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Apollon assis sur l'omphalos, à g. Br. 16.
7231. *Achaeus*. Tête laurée d'Apollon, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΧΑΙΟΥ. Aigle, à dr., avec une palme sur l'aile. Br. 18.
7232. *Démétrius I Soter*. Tête d'Artémis, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ. Arc et carquois. Bord dentelé. Br. 20.
7233. *Alexandre I Bala*. Tête casquée d'Alexandre Bala, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Victoire debout, à g., tenant une couronne et une palme. Br. 15.
7234. Tête imberbe d'Héraclès coiffé de la peau de lion, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Apollon debout, à g., nu, s'appuyant sur son arc et tenant une flèche. Br. 20.
7235. *Antiochus VI Dionysos*. Tête diadémée et radiée du roi, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΔΙΟΝΥΣΟΥ. Canthare dionysiaque; monogr. Br. 21.
7236. *Antiochus VII Evergète*. Tête diadémée du roi, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Athéna Parthénos debout, à g., tenant une Victoire et s'appuyant sur sa lance et son bouclier. Date fruste. Ϡ . 29 (13 gr. 72).
7237. *Philippe Philadelphie* (92 à 83 av. J.-C.). Tête diadémée du roi, à dr. Ϝ . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ. Zeus nicéphore assis, à g. Date fruste. Ϡ . 26 (14 gr. 80).

ROIS D'ARMÉNIE

7238. *Tigrane III* (12 à 6 av. J.-C.)¹. Tête du roi, coiffée de

1. E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Introd., p. ccv et 216.

la tiare arménienne, à g. Ῥ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΤΙΓΡΑΝΟΥ. Victoire debout, à dr., tenant une palme et une couronne. Br. 20.

7239. Même tête de Tigraue III, à g.; en contremarque, ΑΡΧ. Ῥ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΤΙΓΡΑΝΟΥ. Palmier. Br. 18.

ROIS DE COMMAGÈNE ¹

7240. *Antiochus I Théos* (69 à 34 av. J.-C.). Tête d'Antiochus, coiffée de la tiare arménienne, à dr. Ῥ. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Lion passant à dr. Br. 21.

7241. Autre exemplaire. Br. 21. — Pl. XVIII, fig. 2.

7242. Autre exemplaire. Br. 20.

7243. *Mithridate II et Antiochus II* ². [ΒΑΣΙΛΕΩΣ] ΑΝΤΙΟΧΟΥ. Buste du roi, coiffé de la tiare arménienne, à dr. Ῥ. ΜΙΘΡΑΔΑ. . . Zébu cornupète, à dr. Br. 24. — Pl. XVIII, fig. 3.

7244. *Antiochus IV Épiphane* (38 à 72 ap. J.-C.). ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓ·ΑΝΤΙΟΧΟΣ ΕΠΙ. Tête diadémée du roi, à dr. Ῥ. ΚΟΜΜΑΓΗΝΩΝ. Scorpion. Couronne au pourtour. Br. 28.

7245. Variété. Br. 25.

7246. ΒΑΣΙ·ΜΕΓ·ΑΝΤΙΟΧΟΣ ΕΠΙ. Buste diadémé du roi, à dr. Ῥ. ΚΟΜΜΑΓΗΝΩΝ. Capricorne, à dr.; dessous, une ancre. Couronne au pourtour. Br. 23.

7247. ΒΑΣΙ·ΑΝΤΙΟΧΟΣ. Buste diadémé du roi, à dr. Ῥ. ΚΟΜΜΑΓΗΝΩΝ. Deux cornes d'abondance en sautoir. Br. 18.

7248. Lég. fruste. Tête d'Antiochus IV, à dr. Ῥ. ΛΥΚΑΟΝΩΝ. Scorpion. Couronne au pourtour. Br. 23.

7249. *Jotapé, reine*. ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΙΩΤΑΠΗ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΣ. Buste de Jotapé, à dr. Ῥ. ΚΟΜΜΑΓΗΝΩΝ. Scorpion. Couronne au pourtour. Br. 27.

7250. Variété. Br. 26.

7251. *Épiphane et Callinicus* (72 après J.-C.). ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΥΙΟΙ.

1. E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, p. 218.

2. Voyez sur ces princes, E. Babelon, *op. cit.*, *Introd.*, p. CCXIII et CCXIV.

- Les deux rois à cheval, à g. R° . KOMMAGHNQN . Capricorne à dr. ; dessous, une ancre. Couronne au pourtour. Br. 22.
7252. Variété. Br. 22.
7253. *COMMAGÈNE (in genere)*. Capricorne, à dr. ; au-dessus, une étoile. R° . KOMMAGHNQN . Tiare arménienne. Br. 17. — Pl. XVIII, fig. 4.
7254. *Doliché*. Commode. R° . ΔΟΛΙΧΑΙΩΝ . Couronne de laurier. Br. 22.
7255. *Zeugma*. Philippe, père. R° . ΖΕΥΓΜΑΤΕΩΝ . Temple tétrastyle au-dessus d'une haute montagne, avec un jardin sacré entouré d'une balustrade ; à l'exergue, le capricorne. Br. 29.
7256. Variété. Br. 28.
7257. *SÉLEUCIDE ET PIÉRIE*. *Antioche sur l'Oronte*. Tête de Zeus, à dr. R° . $\text{ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ}$. Zeus nicéphore assis, à g. Br. 20.
7258. *Néron*. R° . S·C, dans une couronne. Br. 21.
7259. *Néron*. R° . $\text{ΕΠΙ ΚΕΣΤΙΟΥ·ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΤ·ΔΙΡ}$ (an 114), dans une couronne. Br. 21.
7260. *Néron*. R° . $\text{ΕΠΙ ΛΟΥΚΙΑΝΟΥ·ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΤ·ΖΙΡ}$. (an 117). dans une couronne. Br. 28.
7261. *Trajan*. R° . ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ·ΥΠΑΤ·Ζ . La Tyché d'Antioche assise, à dr., l'Oronte nageant à ses pieds. R . 25 (14 gr. 24).
7262. *Septime Sévère*. R° . $\text{ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ·ΥΠΑΤΟΣ·ΤΟ·Γ}$. Aigle sur un foudre ; entre ses serres, une étoile. R . 29 (13 gr. 85).
7263. *Caracalla*. R° . $\text{ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞ·ΥΠΑΤΟΣ·ΤΟ·Γ}$. Aigle sur un foudre ; entre ses serres, une étoile. R . 29 (12 gr.).
7264. *Philippe, fils*. R° . $\text{ΔΗΜΑΡΧ·ΕΞΟΥΣΙΑΣ·ΥΠΑΤΟ·Γ·ΑΝΤΙΟΧΙΑ·S·C}$. Aigle. Br. 26.
7265. *Philippe, fils*. R° . $\text{ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ Δ·Ε·S·C}$. Buste de Tyché, à dr., sa couronne murale surmontée d'un bélier. Br. 29.
7266. *Séleucie* ΕΠΙ ΚΟΜΟΔΟΥ ΗΠΡ (an 188). Tête voilée de

Tyché, à g. \mathcal{R} . ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ. Foudre placé sur une table. Br. 21.

7267. Tête de Zeus, à dr. \mathcal{R} . ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΑΖ·ΕΠΙ ΣΙΛΑΝΟΥ. Foudre. Br. 16.

7268. Tête de Dionysos, à dr. \mathcal{R} . ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΕΠΙ ΣΙΛΑΝΟΥ. Trépied. Br. 13.

7269. Sévère Alexandre. \mathcal{R} . ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΙΕΡΙΑΣ Ο Θ Β. Foudre sur un autel drapé. Br. 32.

7270. PHÉNICIE. *Aradus*. Tête laurée et barbue de Melqart, à dr. \mathcal{R} . ⲀⲪ (Ⲛⲟ , *ex Arado*). Galère phénicienne. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 87).

7271. Variété. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 84).

7272. Variété. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 75).

7273. Variété. \mathcal{R} . 10 (0 gr. 75).

7274. Variété. \mathcal{R} . 9 (0 gr. 80).

7275. *Sidon*. Straton II (346 à 332 av. J.-C.)¹. Galère phénicienne; au-dessus, Ⲩ (ⲟ). \mathcal{R} . Le roi de Perse debout luttant contre un lion; dans le champ, Ⲑ (Ⲯ). Carré creux. \mathcal{R} . 10 (0 gr. 72).

7276. Tête de Darius III Codoman, coiffée de la cidaris, à dr. \mathcal{R} . Galère; au-dessus, la date Ⲓ (an 12). Br. 15. — Pl. XVIII, fig. 5.

7277. Tête de Darius III Codoman, coiffée de la tiare, à dr. \mathcal{R} . Galère phénicienne. Br. 14. — Pl. XVIII, fig. 6.

7278. SAMARIE. *Sébasté*. Trajan. \mathcal{R} . ΣΕΒ[ΑΚΤΗΝΩΝ] ΚΥΡΙΑΚ. Tête tourelée de Tyché, à dr. Br. 20.

7279. Hadrien. \mathcal{R} . ΣΕΒΑΣΤΗ. Pallas Promachos, à dr. Br. 20.

7280. JUDÉE. *Aristobule et Salomé* (70-92 ap. J.-C.). ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΥ. Buste d'Aristobule, à g. \mathcal{R} . ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΣΑΛΩΜΗΣ. Buste de Salomé, à g. Br. 20.

7281. Néron. ΝΕΡΩΝΟΣ, dans une couronne. \mathcal{R} . Λ·Ϟ·ΚΑΙΚΑΡΟΣ. Palme. Br. 16².

1. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 232.

2. Fr. Madden, *Coins of the Jews* (Londres, in-4, 1881), p. 185.

7282. *Gaza. Dynastes incertains*¹. Tête d'Athéna, à dr. (style des monnaies d'Athènes). \mathfrak{R} . Lion ailé, la gueule béante, assis, à dr., levant une patte sur un masque barbu vu de face. Carré limité par un grènetis. \mathfrak{R} . 16 (3 gr. 61). — Pl. XVIII, fig. 7.
7283. Tête imberbe laurée, à dr. \mathfrak{R} . Aegagre agenouillé, à dr., et détournant la tête; au-dessus, un oiseau volant; au-dessous, H. Carré limité par un grènetis. \mathfrak{R} . 17 (3 gr. 74). — Pl. XVIII, fig. 8.
7284. Variété. \mathfrak{R} . 14 (3 gr. 84). — Pl. XVIII, fig. 9.
7285. Masque barbu de Silène ou Bésa, de face. \mathfrak{R} . Tête barbue, à dr., l'œil de face, les cheveux indiqués par des stries parallèles et formant chignon. \mathfrak{R} . 15 (3 gr. 91). — Pl. XVIII, fig. 10.
7286. Tête radiée de Hélios, de face. \mathfrak{R} . Masque de Bésa, de face, la barbe en éventail, la tête surmontée d'un panache. \mathfrak{R} . 9 (0 gr. 65). — Pl. XVIII, fig. 11.
7287. MÉSOPOTAMIE. *Carrhæ*. Tête d'Antonin le Pieux, à dr. \mathfrak{R} . Croissant et étoile; dessous, A. Br. 13.
7288. *Édesse*. Gordien le Pieux. \mathfrak{R} . ΑΒΓΑΡΟΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ. Buste d'Abgar X Phraate, à dr.; derrière, une étoile. Br. 24².
7289. Variété. Br. 24.

ROIS PARTHES ARSACIDES

7290. *Mithridate I Arsace VI* (174 à 136 av. J.-C.). Buste de Mithridate, diadémé, à g. \mathfrak{R} . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ. Arsace I^{er} assis sur un trône, à dr., tenant un arc. \mathfrak{R} . 20 (3 gr. 72).
7291. Même buste. \mathfrak{R} . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ. Même type. \mathfrak{R} . 19 (3 gr. 72).
7292. Buste de Mithridate, à g., coiffé d'une haute tiare. \mathfrak{R} . pareil aux précédents. \mathfrak{R} . 20 (3 gr. 39).

1. E. Babelon, *Les Perses Achéménides*, Introd., p. LXI et p. 48 et suiv.

2. E. Babelon, *Numismatique d'Édesse*, dans *Mélanges numismatiques*, t. II, p. 289.

7293. Buste diadémé de Mithridate, à g. \mathfrak{R} . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ. Cheval, à dr. Br. 19.
7294. Même buste. \mathfrak{R} . Même lég. Buste de cheval, à dr. Br. 18.
7295. Même buste. \mathfrak{R} . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ. Buste de cheval, à dr. Br. 18.
7296. Même buste. \mathfrak{R} . Même légende (fruste). Pégase bondissant à dr. Br. 15.
7297. *Orode I* (?) (56 à 37 av. J.-C.). Buste du roi, à g.; derrière, un croissant avec une étoile et le signe \mathfrak{M} . \mathfrak{R} . Traces de la légende ΥΡΩΔΗΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ (?). Buste de femme, à dr. Br. 14¹.
7298. Variété. Br. 14.
7299. *Phraate IV* (37 à 2 av. J.-C.). Tête diadémée de Phraate IV, à g.; derrière, un aigle tenant une couronne dans son bec. \mathfrak{R} . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ (lég. rognée). Arsace I^{er} assis, à dr., tenant l'arc. \mathfrak{R} . 19 (3 gr. 66).
7300. *Goterzès* (40 à 50 apr. J.-C.). Buste diadémé du roi, à g. \mathfrak{R} . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ. Arsace I^{er} assis, à dr., tenant l'arc; devant, le monogr. \mathfrak{A} . \mathfrak{R} . 20 (3 gr. 68).
7301. Variété. \mathfrak{R} . 20 (3 gr. 54).
7302. Tête diadémée de Goterzès, à g. \mathfrak{R} . Lég. fruste. Victoire debout, à g.; dans le champ, le monogr. \mathfrak{A} . Br. 13.
7303. Tête diadémée de Goterzès, à g. \mathfrak{R} . Tête de cheval, à dr., dans une couronne. Br. 12.
7304. *Mithridate IV* (112 apr. J.-C.). Tête diadémée, à g. \mathfrak{R} . Lég. grecque barbare. Arsace I assis, à dr.; devant, le monogr. \mathfrak{A} . \mathfrak{R} . 19 (3 g. 50).
7305. *Vologèse IV* (147-190 apr. J.-C.). Buste de Vologèse IV, coiffé de la tiare, à g.; derrière, \mathfrak{B} . \mathfrak{R} . [ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚΟΥ ΟΛΑΓΑΣΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ] ΕΠΙΦΑ-

1. Comparez Alexis de Markoff, *Les monnaies des rois Parthes*, p. 8 et pl. n^{os} 61 et 62.

- ΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ. Vologèse IV assis, à g., recevant la Tyché debout. Date : ΔΕΥ ΑΠΕΛΛΑΙΟΥ. \mathcal{R} . 27 (13 gr. 20).
7306. *Vologèse VI* (208-227 apr. J.-C.). Buste de Vologèse VI, à g. \mathcal{R} . Lég. barbare et fruste. Arsace I assis, à dr. \mathcal{R} . 20 (3 gr. 50).
7307. Variété, avec une légende déformée. \mathcal{R} . 18 (3 gr. 52).

DYNASTES DE LA SUSIANE ¹

7308. *Bagakert I* (vers 250 av. J.-C.). Tête du roi coiffée de la tiare perse, à dr. \mathcal{R} . Lég. pehlvie. Le roi assis, à dr. \mathcal{R} . 17 (4 gr. 53). (Mordtmann, n° 1, fig. 1.)
7309. *Zaturdat I, fils de Pakrad*. Tête du roi coiffée de la tiare perse, à dr. \mathcal{R} . Lég. pehlvie. Autel du feu; à g. le roi debout; à dr. un oiseau sur un cippe. \mathcal{R} . 17 (3 gr. 20). (Mordtmann, n° 9, fig. 8.)
7310. Variété. \mathcal{R} . 16 (4 gr. 15). (Mordtmann, n° 10, fig. 9.)
7311. Variété. \mathcal{R} . 16 (3 gr. 92). (Mordtmann, n° 10, fig. 9.)
7312. Tête diadémée du roi, à dr., avec une longue barbe; au-dessus, le croissant. \mathcal{R} . Lég. pehlvie. Autel du feu; à g., le roi debout; à dr. un oiseau sur un cippe. \mathcal{R} . 18 (4 gr. 12). (Mordtmann, n° 11, fig. 10.)
7313. Tête diadémée du roi, à g. \mathcal{R} . Lég. pehlvie. Personnage debout devant un petit autel du feu. \mathcal{R} . 12 (1 gr. 65). (Mordtmann, n° 14, fig. 13.)
7314. Buste du roi, à g., avec une tiare crénelée. \mathcal{R} . Lég. pehlvie. Personnage debout devant un petit autel du feu. \mathcal{R} . 18 (5 gr. 25). (Mordtmann, n° 15, fig. 14.)
7315. Même description. \mathcal{R} . 15 (1 gr. 40).

1. Pour le classement des pièces de cette série, encore incertain aujourd'hui, aussi bien que le déchiffrement des légendes monétaires, j'ai suivi l'ordre établi par A. D. Mordtmann, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. IV, 1877, p. 152 à 186. Les références indiquées à la suite de mes descriptions très sommaires se rapportent à ce travail. On doit consulter aussi surtout : Edmond Drouin, dans la *Revue archéologique*, t. II de 1884, p. 150 et suiv., qui répartit la série des monnaies persépolitaines sur un espace de cinq siècles environ, de 250 av. J.-C. jusqu'à 225 de notre ère.

7316. Buste du roi, à g., avec une tiare crénelée. R. Lég. pehlvie. Personnage debout, à dr.; devant lui, un croissant et une étoile. R. 15 (2 gr. 55). (Mordtmann, n° 18, fig. 15.)
7317. *Nersi, fils de Zaturdat I.* Buste du roi, à g., coiffé de la tiare ronde. R. Lég. pehlvie. Autel du feu représenté sous la forme suivante ☉. R. 12 (1 gr. 27). (Mordtmann, n° 23, fig. 19.)
7318. Variété. R. 13 (1 gr. 35).
7319. Variété. R. 12 (1 gr. 50).
7320. *Tiridat I.* Buste du roi, à g., coiffé de la tiare ronde. R. Lég. pehlvie. Buste royal diadémé, à g. R. 17 (3 gr. 47). (Mordtmann, n° 40, fig. 21.)
7321. *Zaturdat II.* Buste diadémé du roi, à g. R. Lég. pehlvie. Type incertain. R. 18 (4 gr. 10). (Mordtmann, n° 43 et suiv.)
7322. *Imitation barbare.* Lég. pehlvie. Buste de femme, à g. R. Lég. pehlvie. Personnage à cheval, armé d'une massue combattant un fantassin debout devant lui. R. 27 (14 gr. 20). (Travail très barbare.)

DYNASTES DE LA CHARACÈNE ¹

7323. *Tiraeus I* (en 89 av. J.-C.). Tête barbue et diadémée du roi, à dr. R. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΙΡΑΙΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Tyché assise, à g., tenant une corne d'abondance et une Victoire qui lui présente une couronne; à l'exergue, la date ΓΚΣ (an 223). Dans le champ, deux monogr. R. 33 (16 gr. 09). — Pl. XVIII, fig. 12.
7324. *Théonnèsès I* (en 39 av. J.-C.). Tête barbue et diadémée

1. Sur la numismatique des rois de la Characène, voir : Waddington, *Mélanges de numismatique*, 1867, p. 77 à 107 (extrait de la *Revue numismatique*), et surtout le mémoire sur la numismatique et la chronologie des dynastes de la Characène, que j'ai lu devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 12 Août 1898, et reproduit dans la III^e série de mes *Mélanges numismatiques*. Les dates inscrites sur les monnaies des rois characéniens se réfèrent à l'ère des Séleucides; plusieurs changements importants ont été apportés, par moi, dans la suite chronologique des rois, par suite des pièces décrites ici, sommairement, pour la première fois.

- du roi, à dr. R . $\text{ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΘΙΟΝΗΣΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ}$. Héraclès nu, assis, à g. tenant sa massue droite sur son genou; à l'exergue, la date ΓΟΣ (an 273). R . 28 (15 gr. 42). — Pl. XVIII, fig. 13.
7325. Variété, avec la même date (revers en partie fruste). R . 27 (15 gr. 60).
7326. Variété; la date est rognée. R . 27 (14 gr. 51).
7327. *Théonnésès II* (en 51 après J.-C.). Tête barbue et diadémée du roi, à dr.; devant, une contremarque. R . ΘΕΩΝΗΣ·CΩΤΗΡ . Héraclès nu, assis, à g., tenant sa massue droite sur son genou; à l'exergue, la date ΤΕΓ (an 363). Br. 27. — Pl. XVIII, fig. 15.
7328. *Attambélus II* (de 53 à 71 après J.-C.). Tête imberbe diadémée, à dr.; deux contremarques. R . $\text{ΒΑΣΙ·ΑΤΤΑΜΒΗ·ΣΩΤΗΡ}$. Héraclès nu, assis, à g., tenant sa massue droite sur son genou; à l'exergue, la date ΤΕΕ (an 365). Br. 27¹. — Pl. XVIII, fig. 16.
7329. Variété, avec la même date (sans contremarque). Br. 27.
7330. Variété, avec la même date (une contremarque au droit). Br. 27.
7331. Variété, avec la même date (trois contremarques au droit). Br. 27.
7332. Variété, avec la même date (deux contremarques au droit). Br. 30.
7333. Tête imberbe et diadémée d'Attambélus II, à dr. R . $[\text{BACI}·[\text{A}]\text{ΤΤΑΜΒ}·[\text{Σ}]\text{ΩΤΗΡ}$. Héraclès nu, assis, à g., tenant sa massue droite sur son genou; dans le champ, les lettres Π et AC ; à l'exergue, la date ΤΕC (an 366). Br. 26. — Pl. XVIII, fig. 17.

1. Outre les dates, les variétés des monnaies d'Attambélus II sont constituées par les monogrammes et les lettres qui figurent dans le champ du revers, par la légende qui est plus ou moins rognée, enfin par les nombreuses contremarques imprimées au droit; l'une des contremarques qui revient le plus fréquemment représente le monogramme $\overline{\text{AB}}$, dans lequel il faut, vraisemblablement, reconnaître le nom d'Attambélus IV, roi de la Characène en 116 de notre ère, à l'époque de l'expédition de Trajan. Pour ne pas développer outre mesure cet inventaire sommaire nous n'avons pas relevé ces diverses particularités.

7334. Variété, avec la même date (une contremarque au droit).
Br. 26.
7335. Variété, avec la date $\text{T}\Xi\text{Z}$ (an 367). (Trois contremarques
au droit.) Br. 26.
7336. Variété, avec la même date (une contremarque au droit).
Br. 25.
7337. Variété, avec la même date (une contremarque au droit).
Br. 26.
7338. Variété, avec la même date (une contremarque au droit).
Br. 27.
7339. Variété; on lit nettement $\text{BACI}\cdot\text{ATTAMBH}\cdot$; date, $\text{T}\Xi\text{H}$
(an 368). (Une contremarque au droit.) Br. 27.
7340. Variété; on lit : $\text{BACI}\cdot\text{ATTAM}\cdot\text{C}\omega\text{THP}\cdot\text{KAI}\ \text{EY}$. Date $\text{T}\Xi\text{O}$
(an 369). (Trois contremarques au droit.) Br. 26.
7341. Variété, avec la même date (trois contremarques au droit).
Br. 26.
7342. Variété, avec la même date (trois contremarques au droit).
Br. 25.
7343. Variété, avec la même date (deux contremarques au droit).
Br. 25.
7344. Variété, avec la même date (une contremarque au droit).
Br. 25.
7345. Variété, avec la même date (une contremarque au droit).
Br. 25.
7346. Variété, avec la même date (deux contremarques au droit).
Br. 25.
7347. Variété, avec la même date (une contremarque au droit).
Br. 24.
7348. Variété, avec la même date (deux contremarques au droit).
Br. 27.
7349. Variété, avec la date TO (an 370). (Trois contremarques au
droit.) Br. 26.
7350. Variété, avec la même tête imberbe; la date est rognée
(une contremarque au droit). Br. 26.
7351. Variété. Br. 27.

7352. Variété ; date fruste (une contremarque au droit). Br. 28.
7353. Variété ; date fruste (deux contremarques au droit). Br. 25.
7354. Variété ; date fruste (deux contremarques au droit). Br. 25.
7355. Variété ; date fruste (trois contremarques au droit). Br. 25.
7356. Tête barbue et diadémée d'Attambélus II, à dr.; un monogr. et trois contremarques. R. **BACI·ATTAMBH·ΣΩΤΗΡ·ΚΑΙ·ΕΥ**. Héraclès nu, assis, à g., tenant sa massue droite sur son genou ; dans le champ, un monogr.; à l'exergue, la date **ΤΟ** (an 370). Br. 25.
7357. Variété, avec la même date (deux contremarques au droit). Br. 27.
7358. Variété (une contremarque au droit). Br. 26.
7359. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7360. Variété (trois contremarques au droit). Br. 26.
7361. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7362. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7363. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7364. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7365. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7366. Variété, avec la date **ΤΟΑ** (an 371). (Trois contremarques au droit). Br. 25.
7367. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7368. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7369. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7370. Variété (deux contremarques au droit). Br. 26.
7371. Variété, avec la date **ΤΟΒ** (an 372). (Deux contremarques au droit.) Br. 26.
7372. Variété (deux contremarques au droit). Br. 25.
7373. Variété (deux contremarques au droit). Br. 26.
7374. Variété (une contremarque au droit). Br. 27.
7375. Variété (une contremarque au droit). Br. 24.
7376. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7377. Variété (une contremarque au droit). Br. 27. — Pl. XVIII, fig. 18.
7378. Variété (deux contremarques au droit). Br. 27.

7379. Variété, avec la date **TOΓ** (an 373). (Une contremarque au droit.) Br. 27.
7380. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7381. Variété (une contremarque au droit). Br. 24.
7382. Variété, avec la même date; devant la tête, la croix ansée (une contremarque au droit). Br. 26.
7383. Variété, avec la même date, sans croix ansée (une contremarque au droit). Br. 25.
7384. Variété (une contremarque au droit). Br. 26.
7385. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7386. Variété, avec la même date; devant la tête, une couronne radiée avec ses rubans (une contremarque au droit). Br. 25.
7387. Variété, avec la même date, sans symbole (deux contremarques au droit). Br. 24.
7388. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
7389. Variété (une contremarque au droit). Br. 27.
7390. Variété (une contremarque au droit). Br. 26.
7391. Variété (trois contremarques au droit). Br. 25.
7392. Variété (une contremarque au droit). Br. 24.
7393. Variété (une contremarque au droit). Br. 26.
7394. Variété, avec la date **TOΔ** (an 374). (Trois contremarques au droit.) Br. 26¹.
7395. Variété, avec la même date; devant la tête, une palme. Br. 24.
7396. Variété (deux contremarques au droit). Br. 26.
7397. Variété, avec la même date; devant la tête, une couronne radiée, avec ses rubans (une contremarque au droit). Br. 25.
7398. Variété, avec la même date; devant la tête, un monogramme (une contremarque au droit). Br. 25.
7399. Variété (deux contremarques au droit). Br. 24.
7400. Variété (une contremarque au droit). Br. 26.
7401. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.

1. Par suite de la mauvaise conservation des pièces, on peut hésiter parfois à lire la date **TOA** (371) ou **TOΔ** (374).

7402. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
 7403. Variété (deux contremarques au droit). Br. 26.
 7404. Variété, avec la date **TOE** (an 375). (Deux contremarques au droit) Br. 24.
 7405. Variété, avec la date **TOC** (an 376). (Une contremarque au droit.) Br. 25.
 7406. Variété, avec la même date (une contremarque au droit). Br. 24.
 7407. Variété, avec la date **TPA** (an 381). Br. 26.
 7408. Variété, avec la date **TPΓ** (an 383). Br. 26. — Pl. XVIII, fig. 14.
 7409. Variété; date fruste (trois contremarques au droit). Br. 26.
 7410 à 7425. Variétés dont la date est fruste; les lettres et monogrammes, dans le champ du revers, ainsi que les contremarques au droit, différencient ces exemplaires.
 7426. *Attambélus III* (de 100 à 104 après J.-C.). Tête diadémée et barbue du roi, à dr. **Β**. [**BACIA**]-**ATTAMBH·CΩTHP·KAI EY**. Héraclès nu, assis, à g., tenant sa massue droite sur son genou; à l'exergue, la date **YIE** (an 415). Br. 25. — Pl. XVIII, fig. 19.
 7427. Variété, avec la date **YIC** (an 416). (Une contremarque au droit.) Br. 25.
 7428. Variété avec la même date, sans contremarque. Br. 25.
 7429. Variété, avec la même date (sans contremarque). Br. 24.
 7430. Variété (une contremarque au droit). Br. 26.
 7431. Variété (une contremarque au droit). Br. 26.
 7432. Variété; la date est rognée (sans contremarque). Br. 25.
 7433. *Théonnésès III* (de 109 à 111 après J.-C.). Tête diadémée et barbue de Théonnésès, à dr.; devant, une palme. **Β**. [**BACIA**]-**ΘEONNHCO CΩTHPO·KAI EY**. Héraclès nu, assis, à g., tenant sa massue droite sur son genou; dans le champ, une lettre et un monogr.; à l'exergue, la date **YKB** (an 422). Br. 27.
 7434. Variété, avec la même date (une contremarque au droit). Br. 25. — Pl. XVIII, fig. 20.
 7435. Variété (une contremarque au droit). Br. 26.

7436. Variété (une contremarque au droit). Br. 25.
 7437. Variété (une contremarque au droit). Br. 27.
 7438. Variété (une contremarque au droit). Br. 26.
 7439 à 7445. Variétés, avec la même date, parfois fruste; dans le champ du revers, des lettres et monogrammes variables; au droit, diverses contremarques.

PIÈCES DIVERSES

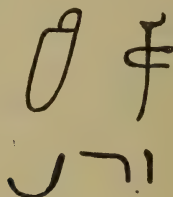
7446. *Ptolémée I Soter*. Tête de Ptolémée Soter, à dr., avec la peau de lion sur le cou. R . ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΣΩΤΗΡΟΣ. Aigle debout, à g., sur un foudre; dans le champ, les lettres ΠΤ et le monogr. W . R . 27 (14 gr. 05).
 7447. Tête barbue de Zeus Ammon, à dr., avec les cornes de bélier. R . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ. Aigle debout, à g., sur un foudre; dans le champ, une tige de lotus. Br. 26.
 7448. Même tête de Zeus Ammon. R . ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ. Aigle debout, à g., sur un foudre. Br. 17.
 7449. *M. Acilius Glabrio*, proconsul en Afrique¹ (25 av. J.-C.). IMP·CAESAR DIVI F·AVGVST·COS·IX. Tête d'Auguste, à dr., couronnée par une petite Victoire. R . M·ACILIVS GLABRIO PROCOS. Têtes en regard de Jules César et d'Octavie, sœur d'Auguste. Br. 29. — Pl. XVII, fig. 15.
 7450. *Q. Oppius Capito, praefectus classis* (46-45 av. J.-C.). Tête diadémée de Vénus, à dr.; devant, un croissant. R . Q·OPPIVS PR. Victoire allant à g. tenant une longue palme et une patère pleine de fruits. Br. 27. (Trouvée en Cilicie².)
 7451.MY.... Tête imberbe et nue d'un proconsul (?), à dr. R . ΡΗΓΛΟΣ ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ, en trois lignes, dans le champ. Br. 23. — Pl. XVII, fig. 16.
 7452. Même tête nue et imberbe, à dr. R . ΡΗΓΛΟΣ. Étoile. Br. 16. — Pl. XVII, fig. 17.

1. Sur ce personnage, voyez le *C. I. Gr.* de Boeckh, n° 2979¹; cf. Elim Klebs, *Prosopographia imperii romani*, t. I, p. 7, n° 49.

2. E. Babelon, *Descr. hist. et chron. des monnaies de la République romaine*, t. II, p. 276.

POIDS

7453. Poids en plomb d'une ville de Phénicie (Tyr?). Forme quadrangulaire. Sur la face principale, les signes suivants, en relief :

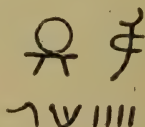


(La première ligne paraît donner les lettres phéniciennes 𐤁 𐤄 ; les signes de la seconde forment peut-être le chiffre 100 ou 101)¹.

Au pourtour, un léger rebord ; tranche en biseau, l'un des côtés muni d'une oreille.

Haut. 94 mill. ; larg. 91 mill. — Poids : 1306 grammes.

7454. Poids en plomb d'une ville de Phénicie (Tyr?). Forme quadrangulaire. Sur la face principale, les signes suivants, en relief.



(La première ligne contient la lettre 𐤄 suivie du symbole qu'on appelle ordinairement la croix ansée ; à la

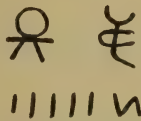
1. Cf. dans Schröder, *Die Phœnizische Sprache*, les *Zahlzeichen*, pl. à la p. 188-189. — Comparez aussi pour ce poids et les suivants, des poids qu'on attribue généralement à Tyr et qui portent des notations analogues à celles que nous décrivons ici : E. Babelon et Blanchet, *Catalogue des Bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, p. 687, n^{os} 2252 et suiv.

seconde ligne, une marque numérale dans la composition de laquelle entre la lettre Ψ).

Au pourtour, un léger rebord; tranche en biseau, l'un des côtés muni d'une oreille.

Haut. 53 mill.; larg. 54 mill. — Poids : 264 grammes.

7455. Poids en plomb d'une ville de Phénicie (Tyr?). Forme quadrangulaire. Sur la face principale, les signes suivants, en relief:



(La première ligne contient la lettre \aleph suivie de la croix ansée, comme sur le n° 7454; à la seconde ligne, le chiffre 25).

Au pourtour, un léger rebord; tranche en biseau, l'oreille a disparu.

Haut. 53 mill.; larg. 50 mill. — Poids : 235 grammes,

7456. Poids en plomb, d'une ville de Phénicie (Tyr?). Forme quadrangulaire. Sur la face principale, les signes suivants, en relief :



(La première ligne contient la lettre \aleph suivie de la croix ansée, comme sur les nos 7454 et 7455; à la seconde ligne, une marque numérale).

Tranche en biseau; l'un des côtés est muni d'une oreille.

Haut. 46 mill.; larg. 46 mill. — Poids : 114 grammes.

7457. Poids en plomb d'une ville de Phénicie (Tyr?). Forme quadrangulaire. Sur la face principale, on reconnaît, sur une première ligne, la lettre \aleph et la croix ansée, comme sur le n° 7456. La seconde ligne est fruste.

Tranche en biseau; l'un des côtés est muni d'une oreille.

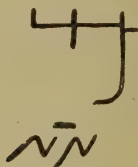
Haut. 40 mill.; larg. 38 mill. — Poids : 114 grammes.

7458. Poids en plomb d'une ville de Phénicie (Tyr?). Forme pyramidale; la pointe est percée d'un trou de suspension. Sur la base, la croix ansée en relief, sous cette forme :



Haut. de la pyramide, 57 mill.; dimensions de la base, 33×24 mill. — Poids : 203 grammes.

7459. Poids en plomb d'une ville de Phénicie (Gaza?). Forme quadrangulaire; sur la face principale, les signes suivants, en relief :

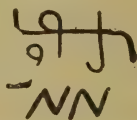


(La lettre \mathfrak{M} est probablement l'initiale du nom du dieu Marnas, qu'on rencontre; d'ordinaire, sur les monnaies de Gaza; à la seconde ligne, le chiffre 40).

Au pourtour, un épais rebord formant encadrement; tranche en biseau, l'un des côtés muni d'une oreille.

Haut. 88 mill.; larg. 80 mill. — Poids : 475 grammes.

7460. Poids en plomb d'une ville de Phénicie (Gaza?) Forme quadrangulaire; sur la face principale, les signes suivants, en relief :



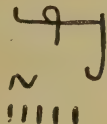
(A la première ligne, on doit, sans doute, reconnaître un \mathfrak{M} très orné, ou bien un monogramme phénicien dont l'élément essentiel est la lettre \mathfrak{M} ; la notation numé-

rale de la seconde ligne paraît devoir être lue 50 plutôt que 40).

L'un des côtés est muni d'une oreille.

Haut. 80 mill. ; larg. 80 mill. — Poids : 478 grammes.

7461. Poids en plomb d'une ville de Phénicie (Gaza?). Forme quadrangulaire; sur la face principale, les signes suivants, en relief :



(A la première ligne, la lettre 𐤌, initiale de Marnas; à la seconde, la notation numérale 25).

Haut. 58 mill. ; larg. 58 mill. — Poids : 226 grammes.

7462. Poids en plomb, d'une ville de Syrie. Forme quadrangulaire; sur la face principale, assez fruste, on distingue le symbole suivant, en relief :



(Flambeau sur une sorte de trépied?).

Au pourtour, un épais rebord formant encadrement; l'un des côtés est muni d'une oreille.

Haut. 47 mill. ; larg. 41 mill. — Poids : 77 grammes.

7463. Poids en plomb, d'une ville de Syrie (Antioche?). Forme quadrangulaire; sur la face principale, l'inscription suivante :

ΕΤΟΥΣ Γ̄Μ
ΑΓΟΡΑΝΟ
ΜΟΥΝΤΟΣ
ΑΚΑΜΑΝΤΟΣ
ΜΝΑ

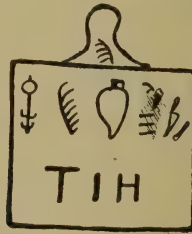
(Ἐτους 43. Ἀγορανοῦντος Ἀκάμαντος. Μνά.)

Au pourtour, une épaisse bordure formant encadrement; la tranche, en biseau, est décorée d'un treillis losangé ainsi que toute la face postérieure. L'un des côtés est muni d'une oreille.

Haut. 89 mill. ; larg. 100 mill. — Poids : 736 grammes (une mine).

Le nom d'Ἀράμας n'est pas rare dans l'onomastique grecque. Si la date an 43 se rapporte à l'ère des Séleucides, ce poids remonterait à l'an 269 avant notre ère. Comparez, pour le même treillis sur la tranche et le revers, des poids d'Antioche, dans E. Babelon et Blanchet, *Catalogue des Bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n^{os} 2245 et suiv.

7464. Poids en plomb, d'une ville de Syrie. Forme quadrangulaire. La face principale présente, en relief, l'aspect suivant :



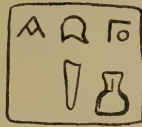
(Dans la boucle supérieure, une sorte de palme, qu'on retrouve à la première ligne au milieu d'autres symboles indéterminés et en partie frustes. A la seconde ligne, les lettres ΤΙΗ sont probablement la notation 318 qui peut être un poids ou une date).

Au pourtour, une bordure; la tranche est taillée en biseau et ornée d'une ligne de zigzags réguliers dont les ondulations sont séparées par des oves. L'un des côtés est muni d'une oreille.

Haut. 80 mill. ; larg. 78 mill. — Poids : 681 grammes.

7465. Poids en plomb d'une ville de Phénicie. Forme quadrangulaire.

gulaire; la face principale présente en relief l'aspect suivant :



(A la première ligne, on distingue nettement la lettre Δ et le monogramme Γ qui désigne habituellement l'once, $\sigma\gamma\chi\iota\alpha$; les autres symboles sont peu distincts).

Au revers, le symphole phénicien :



L'un des côtés est muni d'une oreille.

Haut. 37 mill. ; larg. 37 mill. — Poids : 116 grammes.

7466. *Exagium* de deux statères (*aurei*), en bronze. Forme quadrangulaire; les inscriptions sont gravées en creux. Sur une face,

\square E O Δ W
 C IOY TOY
 A N Δ P O
 M A X \square V

Sur la face opposée :

ΑΓΟΡΑ
 ΝΟΜΟΥΝ
 ΤΟΣ

Palme couchée

L'inscription suivante couvre les quatre tranches :

ΕΤΟΥΣ
 ΣΝΣ
 ΧΡΥΣΟΙ
 ΔΥ□

(Θεοδωσίου τοῦ Ἀνδρομάχου ἀγορανομούντος. Ἔτους 256. χρυσοὶ δύο).

Haut. 22 mill. ; larg. 22 mill. — Poids : 17 gr. 20.

Cet *exagium* de deux pièces d'or met le χρυσός à 8 gr. 60, ce qui est le poids du statère de l'étalon attique. Suivant l'ère des Séleucides, la date 256 correspond à l'an 56 avant J.-C.

Trouvé à Hillah, sur les ruines de Babylone, ce poids a appartenu à Péretié, de Beyrouth, avant d'entrer dans la collection Waddington (Albert Dumont, dans la *Revue archéologique*, n. s. t. XX, 1869, p. 191).

7467. Sceau en bronze, avec inscription araméenne. Plaque carrée munie, sur sa face postérieure, d'une forte bélière en forme d'anneau perpendiculaire à la base. Sur la base, se trouvent gravés en creux, un zébu de profil, à droite; sous le mufle de l'animal, un petit cercle, peut-être le disque solaire; sous les pattes du zébu, le croissant lunaire. Au-dessus, dans le champ, une ligne de cinq caractères araméens que M. Clermont-Ganneau a lus : **לגבסל**, mais qui n'offrent aucun sens.

Dimensions : 40 mill. de côté; épaisseur de la plaque, 5 mill. (Clermont-Ganneau, *Études d'archéologie orientale*, in-4, 1895, p. 94 à 99).

Ce monument est l'œuvre d'un faussaire moderne; comparez, pour le zébu, qu'on a voulu imiter ici, les nombreuses monnaies de Syrie et d'Asie mineure qui ont ce type, et surtout des poids d'Antioche (E. Babelon et Blanchet, *Catalogue des Bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, n° 2247).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

N° 502. M. J.-P. Six a l'obligeance de me faire observer que le type décrit comme étant un éphèbe s'appuyant sur une branche noueuse, est l'*Apollon Sauroctone* s'appuyant contre un arbre et tenant le plectrum, type créé dans l'art par Praxitèle.

N° 856. Au lieu de 16 gr. 30, lisez : 15 gr. 30.

N° 857. — 13 gr. 47, — 8 gr. 47.

N° 858. — 13 gr. 41, — 8 gr. 41.

N° 859. — 13 gr. 41, — 8 gr. 41.

N° 860. — 13 gr. 41, — 8 gr. 41.

N° 861. — 13 gr. 30, — 8 gr. 30.

N° 862. — 13 gr. 43, — 8 gr. 43.

N° 863. — 13 gr. 44, — 8 gr. 44.

N° 864. — 13 gr. 41, — 8 gr. 41.

N° 865. — 13 gr. 42, — 8 gr. 42.

N° 866. — 13 gr. 32, — 8 gr. 32.

N° 867. — 13 gr. 42, — 8 gr. 42.

N° 868. — 13 gr. 42, — 8 gr. 42.

N° 990. Au lieu de *Cius*, lisez *Caius*.

N°s 1001 à 1003. Stratonicee (Mysie). M. Imhoof-Blumer croit que les pièces décrites, ici, à Stratonicee de Mysie appartiennent plutôt à Stratonicee de Lydie, de même que le n° 2523 (voyez *Revue suisse de numismatique*, 1896, t. VI, p. 13).

- N^{os} 1015 à 1027. Les monnaies à l'ancre, classées sous ces numéros, à Abydos de Troade, ont été attribuées, par divers numismatistes, soit à cette ville, soit à Astacus, à Apollonie du Rhyndacus ou même à Arisba. D'après les découvertes toutes récentes de M. E. Tacchella, complétées par les observations de M. B. Pick, ce groupe numismatique paraît devoir être classé définitivement à Apollonie de Thrace (E. Tacchella et B. Pick, dans la *Revue numismatique*, 1898, p. 210 à 230).
- N^o 1227. Au lieu de ΔΑΡΑ, lisez ΔΑΡΔ (Δαρδανίων).
- N^o 1362. Au lieu de pl. III, fig. 2, lisez : pl. III, fig. 3.
- N^o 1363. Au lieu de pl. III, fig. 3, lisez : pl. III, fig. 2.
- N^o 1407. Au lieu de 3 gr. 65, lisez : 4 gr. 65.
- N^o 2025. M. Six me fait observer que cette pièce, classée à Samos, est, en réalité, du roi thrace Saratocus (comparez, en effet, A. von Sallet, *Beschreibung der antiken Münzen d. kön. Museum zu Berlin*, t. I, p. 337).
- N^o 2487. Au lieu de ΛΘΗΝΑΓΟΡΑΣ, lisez ΑΘΗΝΑΓΟΡΑΣ.
- N^o 2487 à 2516. *Nysa*. Nous avons laissé, avec Waddington, à la Carie, cette ville que M. B. Head rattache à la Lydie (B. Head, *Historia numorum*, p. 551); pour le complément de la numismatique de cette ville (voyez Imhoof-Blumer dans la *Revue suisse de numism.*, t. VI, 1897, p. 257 et suiv.).
- N^o 2651. M. Six me fait observer que cette pièce est classée à tort à Termera; elle est de Ténédos (cf. notre n^o 1253 qui correspond à la même description).
- N^o 2805. Cette monnaie, que nous avons classée à Ialysos, est d'attribution incertaine; son poids attique ne permet peut-être pas de la laisser à Ialysos; dans tous les cas, elle ne saurait, non plus, être placée à la Cyrénaïque où M. B. Head l'a reportée (*Numism. Chronicle*, t. XI, 1891, pl. I, fig. 8 et 9).

- N° 2806 et 2807. Ces deux pièces paraissent appartenir à la Lycie plutôt qu'à Ialysos.
- N° 2861. Au lieu de $\uparrow\text{P}\Lambda\Lambda\text{W}\text{N}\text{E}$, lisez : $\uparrow\text{P}\text{T}\Lambda\Lambda\text{W}\text{N}\text{E}$ (*Ertllëni*).
- N° 2867. Au lieu de $\downarrow\text{D}\text{I}\text{A}$, lisez : $\text{VIC}\uparrow$ (*Akë*).
- N° 2931. M. J. Imbert veut bien me faire remarquer que la légende $\downarrow\text{K}\text{B}\text{E}\uparrow$ (*Khokbihe*) est l'ethnique lycien de Candyba (cf. Sophus Bugge, *Lykische Studien*, p. 43).
- N° 4711. M. Imhoof-Blumer m'informe que cette monnaie, qui représente Protésilas sur une proue de navire, est d'Elaeus, dans la Chersonnèse de Thrace (cf. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 46; voyez aussi l'importante monographie des monnaies d'Elaeusa-Sébasté que vient de publier M. Imhoof, dans la *Revue suisse de numismatique*, t. VIII, 1898, p. 24 et suiv.).
- N° 4714. Au lieu de $\Phi\text{I}\Lambda\cdot\text{A}\text{N}\text{T}\Omega\text{N}\text{I}\text{O}\text{Y}$, lisez : $\Phi\text{I}\Lambda\text{A}\text{N}\text{T}\Omega\text{N}\text{I}\text{O}\text{Y}$ (*sans point*), rectification que me propose, avec raison, M. W. Frœhner.
- N°s 5184 et 5185. Au lieu de $\text{K}\text{A}\text{P}\text{I}\text{K}\text{L}\text{E}\text{O}\text{Y}\text{C}$, lisez : $\text{X}\text{A}\text{P}\text{I}\text{K}\text{L}\text{E}\text{O}\text{Y}\text{C}$.
- N° 6202. Au lieu de $\text{I}\text{O}\Lambda\text{Y}$, lisez : $\text{I}\text{O}\text{Y}\Lambda$.
- N° 6723 et suiv. Comparez la riche série de monnaies d'Eusébia-Césarée que vient de publier M. Imhoof-Blumer, dans la *Revue suisse*, t. VIII, 1898, p. 1 à 23.
- N° 7191. Au lieu de $\Sigma\text{Y}\text{P}\Lambda$, lisez : $\Sigma\text{Y}\text{P}\text{A}$.
- Pl. III, fig. 2, au lieu de \mathcal{R} , lisez \mathcal{A} .
- Pl. III, fig. 3, au lieu de \mathcal{A} , lisez : \mathcal{R} .

FIN DE L'INVENTAIRE ¹

1. L'inventaire sommaire de la collection Waddington, avec des tables développées, forme, en tirage à part, un fort volume gr. in-8°, en quatre fascicules et 21 planches.

LES
MONNAIES AUTONOMES DE BÉRYTE

(PHÉNICIE)

(Suite ¹).

VIII

Quatrième catégorie (vers 176 avant J.-C.).

La collection du D^r P. Schrøder renferme deux hémichalques, dont le module est 16 millimètres, le poids 2 gr. 33 et 2 gr. 84, et qui répondent à la description suivante :

Buste de Tyché, à droite, la tête tourelée, les cheveux en chignon et nattés sur le cou, et portant une palme sur l'épaule gauche. Grènetis.

R. Astarté debout, à gauche, sur une proue de navire dont l'avant est recourbé en volute. La déesse, vêtue d'une tunique talaire, tient, de la main droite, un aplustre ; du coude gauche, elle s'appuie sur la base d'un gouvernail, dont le manche repose sur la galère. AA dans le champ, à gauche ; Φ dans le champ, à droite. Traces d'une légende phénicienne circulaire à droite et à gauche. Grènetis.

Au revers de ces pièces, apparaît, pour la première fois, en

1. Voy. *Rev. Num.*, 1898, p. 437.

Phénicie, la figure d'Astarté sur une proue. La légende circulaire, dont on retrouve des traces indéniables des deux côtés, est longue, circonstance qui convient bien à la légende phénicienne des chalques de la 3^e catégorie (*de Laodicée, métropole de Canaan*).

Bref, les attributs du buste de Tyché au droit, les légendes grecques et phéniciennes au revers, l'exécution artistique de la figure d'Astarté, me portent à attribuer ces héli-chalques à une époque un peu antérieure à 175 avant J.-C.

La forme de la proue de navire, dont l'avant est arrondi en volute, existe déjà sur les tétradrachmes d'Antigone, roi d'Asie. Toutefois, les monnaies qui reproduisent le plus fidèlement ce type sont les semi-autonomes de Sidon, à l'effigie de Démétrius II ou d'Antiochus VII, frappées en 183 et 184 des Séleucides.

Le type d'Astarté debout est fréquemment traité au revers des monnaies phéniciennes. Mais il est un peu différent suivant les villes. Partout où la déesse figure avec un gouvernail, après le règne d'Alexandre I^{er} Bala, elle pose sa main droite sur la tête de ce gouvernail. Ici, le gouvernail est placé en sens inverse, et ce n'est plus la main droite, mais le bras gauche qui est en rapport avec lui.

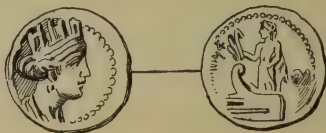
IX

Cinquième catégorie (vers 123-119 avant J.-C.).

Doivent rentrer, dans cette catégorie, 3 héli-chalques de ma collection et le n^o 1184 du catalogue de M. Babelon. Leur module est 16 millimètres ; leur poids varie entre 2 gr. 48 et 2 gr. 80. Ces types sont les suivants :

Buste de Tyché, la tête tourelée, à droite, les cheveux

enroulés en chignon et en fines nattes tombant sur le cou, la poitrine drapée. Grènetis.



R. Astarté debout, à gauche, sur une proue de navire dont l'avant est recourbé en volute ; la déesse est vêtue d'une tunique talaire et tient de la main droite étendue un aplustre. La main gauche s'appuie sur une barre de gouvernail. Dans le champ, à droite, les lettres $\Lambda \text{ A } \Phi$; à gauche, la légende phénicienne : *de Béryte*. Grènetis.

Au droit, Tyché cesse définitivement d'avoir une palme sur l'épaule. Au revers, persistance du type, légèrement modifié, de la 4^e catégorie, « Astarté sur une proue, » et coexistence d'une légende grecque, au nom de Laodicée, inscrite dans le champ, avec une légende phénicienne au nom de Béryte.

L'absence de voile au buste de Tyché nous reporte avant 111 avant J.-C. L'analogie des types du revers de ces héli-chalques avec celui des héli-chalques de la 4^e catégorie pourrait faire croire, de prime abord, que les uns et les autres sont contemporains. Mais l'infériorité d'exécution des premiers montre qu'ils ont été émis durant une époque de décadence, longtemps après les seconds. Ils rappellent des bronzes autonomes de Sidon portant la date $\text{L } \Theta$ (an 9), monnaies inédites de ma collection. Cette étroite ressemblance nous oblige à ne pas les classer plus d'un quart de siècle avant l'année 102 avant J.-C.

D'autres signes dénotent qu'ils appartiennent aux séries les plus récentes des autonomes gréco-phéniciennes de

Béryte, à celles qui ont précédé de peu les autonomes grecques de la même ville. Ce sont, au droit, la suppression de la palme ; au revers, l'existence de deux légendes distinctes en langues différentes. La légende grecque, ΑΑΦ, en l'honneur de Laodicée, prouve que la Métropole phénicienne conservait encore officiellement ce nom ; la légende phénicienne : *de Béryte* autorise à supposer une émission postérieure à la mort d'Alexandre II Zébina, dernier roi de Syrie, dont les chalques royaux de Laodicée de Canaan portent le nom.

C'est donc entre 123 et 111 avant J.-C. qu'il faut placer l'émission de cette 5^e catégorie ; je suis porté à lui assigner la période comprise entre 123 et 119.

X

Sixième catégorie (vers 119-112 avant J.-C.).

Le seul exemplaire qui existe de cette catégorie m'appartient : c'est un héli-chalque (module 16 mill., poids 2 gr. 82) reproduisant, avec la plus rigoureuse exactitude, les deux faces des héli-chalques de la 5^e catégorie. La confusion serait inévitable sans les légendes du revers. La légende phénicienne est fruste, mais elle ne peut avoir renfermé plus de cinq lettres. Elle est donc facile à réta-



blir. La légende grecque occupe toujours le champ, à droite, mais les lettres B H, initiales de Béryte, ont remplacé les lettres Α Α Φ de la 3^e catégorie.

Notre héli-chalque est sûrement antérieur à l'année 111 avant J.-C., puisque le buste de Tyché n'est pas voilé. Il faut donc les classer entre 119 et 112 avant J.-C.

XI

Septième catégorie (vers 119-112 avant J.-C.).

Cette catégorie se compose d'un héli-chalque de ma collection et probablement, à en juger par la description que n'accompagne malheureusement aucune figure, du n° 1183 de M. Babelon. Ces monnaies du module 16 et 17 mill., pèsent 3 gr. 80 et 4 gr. 20.

Tête tourelée de Tyché, à droite, les cheveux relevés en chignon et tombant en longues mèches bouclées sur le cou.

R. Poseidon (Baal-Bérit) des monnaies de la 4^e catégorie. Dans le champ, à gauche, aplustre : au-dessus du bras droit étendu, BH ; dans le champ, à droite, Φ. La légende phénicienne est en dehors du champ, trop étroit pour renfermer tout le type.

L'analogie du revers de ces héli-chalques avec celui des pièces de la 2^e catégorie pourrait les faire classer à la même époque, peu d'années avant 187 avant J.-C., mais les mèches bouclées de la tête de Tyché, au droit, nous obligent à descendre après 130 avant J.-C., et l'absence de palme et la réapparition de la légende BH / Φ après 119. Cette classification est confirmée par les rapports de la tête non voilée de Tyché, au droit des héli-chalques de cette 7^e catégorie, avec la même tête voilée, des chalques autonomes, à légendes grecques, au type de la Victoire sur une proue, de la 10^e catégorie, portant la date ΛΓΝ (an 53). Je crois donc les héli-chalques des 6^e et 7^e catégories à peu près contemporains.

XII

Je rapproche des autonomes gréco-phéniciennes de Béryte, mais en la classant avec quelque réserve, à cette ville, la monnaie suivante de ma collection.

Buste tourelé de Tyché, à droite, les cheveux enroulés en chignon.

℞. Poseidon debout, à gauche, dans un quadriges d'hippocampes galopant à gauche. La tête du dieu, coiffée d'une tiare plate, est retournée à droite ; de la main droite étendue, le dieu tient une patère (?) et de la gauche un trident. Dans le champ, à gauche, Λ Α ; au-dessus, Ρ Ω. Dans le champ, à droite, Φ.

Æ. 19 mill. Chalque, 4 gr. 45. Recueilli à Beyrouth.

Les types des deux faces sont ceux de Béryte-Laodicée de Canaan, mais l'exécution est de beaucoup inférieure aux monnaies de toutes les catégories déjà étudiées. Les lettres Λ Α Φ porteraient à classer ce chalque dans la période 176-130 avant J.-C., mais il diffère tellement pour le style des monnaies de la 3^e catégorie, que pareille attribution serait irrationnelle. D'ailleurs, comment expliquer, en ce cas, l'absence de toute légende phénicienne et la présence des lettres grecques Ρ Ω ? Ces lettres seraient-elles des initiales de villes ? C'est assez probable, puisque sur aucune autonome de Béryte-Laodicée on ne relève d'initiales de magistrats monétaires. Ρ Ω pourrait rappeler Rhosus, ville qui jouissait, au II^e siècle avant notre ère, d'une certaine importance et de privilèges au moins égaux à ceux des grandes métropoles de Phénicie. On connaît d'elle des autonomes portant, avec les dates 148 à 271 de l'ère des Séleucides (174 à 40 avant

J.-C.),¹ la légende grecque **ΡΟΣΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΑΣΥΛΟΥ ΚΑΙ ΑΥΤΟΝΟΜΟΥ**.

Une alliance monétaire entre Laodicée de Canaan et Rhosus n'aurait pas constitué une exception à cette époque où Aradus avait réalisé cette entente avec Éphèse.

XIII

D'après leurs types, les autonomes à légendes grecques de Béryte peuvent être réparties en quatre catégories bien distinctes. Elles ont néanmoins deux particularités qui se retrouvent dans chacune d'elles : 1° la même légende **ΒΗΡΥΤΙΩΝ**, 2° des dates d'une ère nationale encore mal établie.

1° L'existence de la légende grecque **ΒΗΡΥΤΙΩΝ** au revers des quatre catégories et la suppression de toute légende phénicienne montrent que, sous l'influence des rois de Syrie au 1^{er} siècle avant notre ère, les mœurs, usages et langue de la Grèce avaient définitivement triomphé à Béryte. Les autres villes phéniciennes : Tyr, Sidon, Byblos, Aradus résistèrent plus longtemps que cette ville à cet envahissement d'une civilisation étrangère. Elles conservaient encore, à cette époque, sur leurs monnaies, des légendes bilingues.

2° La présence des dates au revers des 9° et 10° catégories est reconnue par tous les numismatistes. Elles existent aussi dans les 8° et 11° catégories.

Les dates indiscutables que je relève sur les autonomes à légendes grecques sont : **L K** (an 20), **L N** (an 50), **L Γ N** (an 53). Il n'est pas impossible que, par la suite, on en

1. La ville de Rhosus a usé des deux ères : celle des Séleucides sur ses autonomes et celle d'Actium sur ses impériales.

découvre d'autres allant de l'an 1 à l'an 67, sans dépasser jamais cette dernière date. Elle correspond, en effet, à l'an 14 avant J.-C., date de la transformation de Béryte en colonie romaine.

Ces dates démontrent l'usage, à Béryte, d'une ère nationale. A quelle année faut-il en fixer le départ ?

L'ère des Séleucides a été employée, à Béryte, comme dans le reste de la Phénicie. Le poids antique que j'ai publié ¹ en est la preuve. Simultanément, Béryte semble, à l'exemple de ses voisines, avoir eu aussi une ère nationale. Allier de Hauteroche, s'appuyant sur un poids aujourd'hui au Cabinet de France ² et portant les dates L AEP (an 181) et L MZ (an 47), a regardé la première date comme appartenant à l'ère des Séleucides, la seconde à l'ère nationale, et fixé, par suite, le début de cette dernière à l'an 197 avant J.-C. L'ère nationale aurait commencé après la conquête définitive de la Phénicie par Antiochus III le Grand. Mionnet et M. Babelon ont adopté ce sentiment et rapporté à cette ère les monnaies datées de Béryte.

Il est certain que Béryte a fait usage d'une autre ère nationale qui commence en 81 avant J.-C. La monnaie suivante de Cléopâtre VII Philopator, reine d'Égypte, publiée par M. F. Feuarent ³, le prouve.

Buste diadémé de Cléopâtre, à droite. Dans le champ, à droite, L N (an 50). Grènetis.

Υ. Poseidon (Baal-Bérit) debout, à gauche, dans un quadriges d'hippocampes galopant à gauche. Le dieu est coiffé d'une tiare plate et il a le torse à demi-nu, la chla-

1. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 23 avril 1897, p. 227 et suiv.

2. E. Babelon et J.-A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n° 2250.

3. M. F. Feuarent, *Rois d'Égypte*, p. 128, n° 444.

mide enroulée autour des jambes et rejetée sur l'épaule gauche. De la main droite étendue, il tient un dauphin, et, de la gauche, un trident. Dans le champ, à gauche, au-dessous du bras étendu, BH ; à droite, $\begin{matrix} L & C \\ L & AK \end{matrix}$ (an 6—an 21). Grènetis.

Æ. 5-22 mill.

Le revers de ce chalque a tant d'analogies avec ceux des trois premières catégories, qu'on peut se demander s'il n'y a pas erreur dans la description de M. F. Feuarent, et s'il n'a pas confondu le dauphin de cette pièce avec l'aplustre des autonomes précitées, aplustre situé en face du même bras étendu. Sans m'arrêter à pareil détail, je me borne à constater que cette pièce appartient bien à Béryte, dont elle porte les initiales. Les dates du revers étant celles de Cléopâtre, les mêmes que celles des monnaies frappées, par cette reine, dans d'autres villes de Phénicie, on doit admettre, avec M. F. Feuarent, que la date du droit appartient à l'ère nationale de Béryte. D'après un calcul facile à faire, cette ère commencerait en 81 avant J.-C. Les autonomes à légendes grecques de Béryte portent des dates empruntées à cette deuxième ère nationale. C'est avec un vif étonnement que l'on constate l'époque tardive à laquelle Béryte inaugura sa deuxième ère nationale. En 81 avant J.-C., les autres grandes cités de Phénicie : Aradus, Sidon, Tripolis, avaient depuis longtemps obtenu, avec l'autonomie, le droit de monnayage. La plupart arrachèrent ce privilège aux derniers Séleucides, qui se disputèrent le trône, comme prix de services rendus dans leurs guerres incessantes. Elles en profitèrent, Tyr immédiatement, Sidon et Tripolis quelques années après, pour délaissier l'ère des Séleucides et commencer leur ère nationale. Ces privilèges furent octroyés

à Tyr en 126 avant J.-C., à la suite de la mort violente, dans ses murs, de Démétrius II Nicator. Sidon et Tripolis durent, un peu plus tard, les mêmes faveurs, l'une à Antiochus VIII, l'autre à Antiochus IX, qui y firent un long séjour et y frappèrent de nombreuses monnaies ¹.

Moins heureuse que ses voisines, Béryte dut solliciter les mêmes avantages, beaucoup plus tard, de Tigrane, roi d'Arménie, quand ce prince s'empara de la Syrie.

La fermeture de son atelier monétaire, quelque temps après la mort d'Alexandre II Zébina, alors qu'elle avait déjà émis les monnaies des 5^e, 6^e et 7^e catégorie, fut probablement le résultat de sa politique trop intéressée. Placée longtemps sur les confins des états d'Antiochus VIII et de son rival Antiochus IX, Béryte aura voulu ménager à la fois les deux prétendants à l'empire séleucide et n'aura réussi qu'à les mécontenter l'un et l'autre.

XIV

Huitième catégorie (81 à 31 avant J.-C.).

Les chalques de cette catégorie sont les moins rares de toutes les monnaies autonomes de Béryte. J'en ai recueilli cinq exemplaires variés ². Les poids oscillent entre 5 gr. 80 et 8 gr. 15. La plupart sont de 7 gr.

1. Les monnaies frappées par Antiochus VIII à Sidon portent des dates de 191 à 198 des Séleucides. L'émission, sous ce règne, d'autonomes avec la légende ΣΙΔΩΝΟΣ / ΘΕΑΣ / ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ / Α ΥΛΟΥ ΚΑΙ / ΝΑΥΑΡΧΙΔΟΣ, allant aussi de l'an 191 à l'an 198 (cf. mon mémoire sur *Les ères de Tripolis*), prouve que cette Métropole jouissait, à cette époque, de précieuses prérogatives. Sidon passa ensuite sous la domination d'Antiochus IX, qui y frappa des monnaies en 200. La suspension de la frappe des autonomes, sous le nouveau roi, laisse à penser qu'il favorisa moins les Sidoniens que son prédécesseur. Ceux-ci durent regretter Antiochus VIII et embrasser son parti, quand ce prince reprit la Syrie dans l'été de 111 avant J.-C. (202 des Séleucides).

2. Mionnet, t. VIII, suppl., nos 2, 3 et 4, pp. 238-9. E. Babelon, *Perses Achéménides*, pl. XXV, fig. 8.

Les types sont les suivants :



Buste diadémé et tourelé de Tyché, à droite, avec un voile qui lui recouvre la nuque et les épaules. Grènetis.

℞. BH / PY — TI / ΩN, en deux lignes au-dessus et au-dessous d'un dauphin enlacé autour du manche d'un trident, entre les bonnets de Dioscures.

Il existe plusieurs variétés de ces pièces. Les différences portent sur l'une des particularités suivantes :

a) Les bonnets des Dioscures sont surmontés, sur certains exemplaires, d'étoiles très apparentes; sur d'autres, elles sont à peine indiquées; enfin, sur un petit nombre, elles semblent faire totalement défaut. Mêmes remarques pour les jugulaires des coiffures.

b) Une contremarque existe parfois au droit (ma collection et Mionnet)¹. Sur les deux exemplaires, c'est une tête de bœuf, à gauche².

c) Sur l'exemplaire du Cabinet de France, Mionnet note la présence de la lettre L et de la date L K (an 20). Je relève aussi la lettre L, très nette sur un exemplaire de ma collection. La lettre numérale qui l'accompagnait a été effacée lors de la surfrappe de la contremarque. Au revers, elle correspondait exactement au point opposé à

1. Mionnet, t. VIII, suppl., n° 4, p. 239.

2. Sur les monnaies satrapales de Datame ou de Tiribaze, le taureau en entier paraît en contremarque, généralement accompagné d'initiales ou de légendes phéniciennes « Baal » ou « Issus »; le même type de contremarque est signalé par MM. Babelon, Imboof-Blumer, B. Head et Six sur les statères de Sidé, de Célandéris, de Nagidus et de Soli.

celle-ci. Un autre exemplaire de ma collection porte, non plus au même endroit, mais au-dessous de la 2^e ligne, TI / ΩN, la date L / N (an 50).

Ces dates ne peuvent exister sur 4 chalques différents de la 8^e catégorie sans entraîner la conviction que tous les autres étaient également datés. Lorsque les dates ne sont pas visibles, on doit l'attribuer à diverses causes telles que la surfrappe des contremarques, la mauvaise conservation de la pièce ou la défectuosité de la frappe.

Toutes ces particularités contribuent, ainsi que l'étude des types, à déterminer clairement l'émission des chalques de cette 8^e catégorie.

Le buste de Tyché, voilée et tourelée, oblige à regarder ces chalques comme postérieurs à l'an 111 avant J.-C. Leur exécution, inférieure de beaucoup à celle de toutes les autres autonomes, non seulement de Béryte, mais aussi des autres métropoles de la Phénicie, conduit à les classer dans une période plus tardive, troublée par des guerres continuelles. Les variétés de coins et l'existence des dates L K et L N (ans 20 et 50), démontrant leur frappe pendant un demi-siècle environ, entraînent leur répartition logique entre la conquête de la Syrie par Tigraue, roi d'Arménie, et la mort de Cléopâtre (83-31 avant J.-C.), après la réouverture de l'atelier monétaire de Béryte fermé depuis plus de 30 ans.

Cette classification chronologique est confirmée par l'étude plus approfondie des dates.

De 111 à 14 avant J.-C., on pourrait trouver à Béryte comme à Tripolis, sa voisine¹, des dates appartenant à l'une ou à plusieurs des ères suivantes : l'ère des Séleucides, une ère nationale, l'ère de Pompée et l'ère d'Actium.

1. Voir mon travail, *Les ères de Tripolis* (*Journal asiatique*, 1898).

L'ère des Séleucides, l'ère d'Actium et celle de Pompée ne figurent certainement pas sur les autonomes à légendes grecques de Béryte. Ces autonomes, à légendes identiques, remontant au même siècle, ont toutes des dates empruntées à une seule et même ère. Ces dates connues vont jusqu'à l'année 53. Ces chiffres seraient trop faibles pour appartenir à l'ère des Séleucides; ils seraient trop forts pour les deux autres ères, Béryte ayant cessé, à partir de 14 avant J.-C., la frappe de ses autonomes grecques. L'ère de Pompée ne pourrait dépasser le chiffre maximum de 49 ou 50, et l'ère d'Actium le chiffre de 17 ou 18. Reste donc la seule ère nationale comme ère possible. Cette ère ayant commencé en 81 pour se continuer jusqu'à l'an 14 avant J.-C., a duré une période de 67 ans, capable de comprendre les chiffres 20, 50 et 53, figurant sur les autonomes, à légendes grecques, de Béryte.

La limite inférieure que je propose pour l'émission des autonomes de la 8^e catégorie me paraît justifiée par trois raisons. 1^o Elles disparaissent après l'an 50. On connaît des semi-autonomes de Cléopâtre, de cette même date, qui doivent les avoir remplacées. 2^o On voit, en 53, apparaître trois nouvelles catégories d'autonomes, d'exécution plus soignée. 3^o Seules les monnaies de la 11^e catégorie portent, en contremarque, une tête d'empereur romain. Je ne serais, toutefois, pas étonné si on trouvait pareille contremarque sur d'autres autonomes des 9^e et 10^e catégories. Ces autonomes ont aussi été émises à Béryte, après la mort de Cléopâtre, et ont probablement eu cours dans les premiers temps de la colonisation romaine.

XV

Neuvième catégorie (28 avant J.-C.).

Catégorie représentée par 4 exemplaires dans ma collection, par 3 dans celle du D^r P. Schrøder, et par 2 au Cabinet de France ¹. Les modules sont 20 à 23 mill.; les poids, 6 gr. 80 à 10 gr. 65.



Tête laurée de Poseidon (Baal-Bérit), à droite, avec un trident sur l'épaule gauche. Grènetis.

℞. Poseidon lauré, nu, vu à mi-corps, les deux mains baissées, debout dans un quadrigé d'hippocampes galopant à gauche. En haut et à gauche, la date **L Γ N** (an 53); au-dessous, la légende **BHPY / TION**. Grènetis.

Ces monnaies sont moins rares que celles des catégories suivantes. Elles remontent à la même époque. Les ont-elles précédées ou suivies? ou ont-elles été émises simultanément? Je crois devoir écarter cette dernière hypothèse. Il est peu probable, en effet, que le même atelier monétaire ait émis simultanément des chalques de deux types aussi différents. Je serais assez porté à admettre que ceux de la 9^e catégorie ont précédé ceux de la 10^e, dont le type persiste jusqu'en 12 avant J.-C. à Tripolis et à Sidon (an 22 de l'ère d'Actium (jusqu'en 9 avant J.-C. ²).

1. E. Babelon, *Perses Achéménides*, n^{os} 1186 et 1187, pl. XXV, fig. 6.

2. Ma collection et E. Babelon, *loc. cit.*, p. 239, n^{os} 1640 à 1643, pl. XXXI, fig. 3.

Il est curieux de comparer le type du revers de cette catégorie avec le même sujet traité au revers des 3 premières. Le graveur du coin le plus récent s'est évidemment inspiré des types créés plus d'un siècle auparavant. Il y a introduit des modifications assez importantes : la suppression de l'aplustre dans le champ, à gauche, celle du trident et des vêtements de Poseidon, etc. L'exécution artistique laisse aussi beaucoup à désirer.

Tous les chalques de cette catégorie que j'ai vus et étudiés portent la même date, an 53.

XVI

Dixième catégorie (30-28 avant J.-C.).

Je ne connais que deux chalques à classer dans cette catégorie. Le premier fait partie du Cabinet de France ¹, le second est dans ma collection. Les modules sont Æ 19 et 23 ; les poids, 3 gr. 95 et 4 gr. 50.



Buste diadémé et tourelé de Tyché, à droite, les cheveux enroulés en chignon et ayant un voile sur la nuque. Grènetis.

Β. BHPYTIQN dans le champ, à gauche. Victoire debout, à droite, sur une proue de navire, portant, de la main droite, une couronne ; de la gauche, une palme appuyée

1. E. Babelon, *id.*, n° 1185, pl. XXX, fig. 5. Mionnet, t. V, p. 239, n° 7, et t. VIII, suppl., p. 336, n° 14.

sur son épaule. En haut, la date $\Lambda \Gamma \text{N}$ (an 53). Grènetis.

Il n'y a pas à discuter pour la répartition chronologique des chalques de cette catégorie. La présence de la date « an 53 » au revers, la rend des plus faciles. L'intérêt que son étude nous présente est dans le type qui se retrouve au revers de diverses monnaies de Tripolis et de Sidon, savoir : 1° Un chalque de Cléopâtre, frappé l'an 22 à Tripolis. L'an 22 du règne de cette reine correspond à l'an 31 avant J.-C. ; l'an 53 de Béryte à l'an 28 avant J.-C. Rien d'étonnant qu'à trois ans de distance le même type se retrouve au revers d'autonomes de villes aussi voisines que Béryte et Tripolis. 2° Diverses autonomes de Tripolis portant des dates de l'an 1 à l'an 19 empruntées à l'ère d'Actium. Elles correspondent donc à la période 31-12 avant notre ère. Ainsi s'explique logiquement l'analogie de ces pièces de Tripolis avec celles de la 10^e catégorie. 3° Des autonomes de Sidon offrant la tête laurée de Zeus. à droite, et des dates allant de $\Lambda \Theta \text{I}$ (an 19) à l'an BK (an 22). *Ces dernières sont donc datées de l'ère d'Actium dont jusqu'ici on ignorait l'emploi à Sidon comme à Tripolis et à Gébal*¹.

XVII

Onzième catégorie (de 28 à 14 avant J.-C.).

Chalque de 21 à 25 mill., poids de 6 gr. à 8 gr. 22.

Tête de Poseidon (Baal-Bérit), à droite, coiffée d'une tiare plate, entourée d'une couronne de laurier. La barbe

1. Je démontrerai, plus tard, dans un mémoire sur « les autonomes de Byblos-Gébal », que, comme Sidon, Botrys et Tripolis, entre lesquelles elle était située, cette ville a employé, non pas, comme on le croit jusqu'à présent l'ère de Pompée, mais l'ère d'Actium.

est nattée dans le style assyrien. Trident sur l'épaule gauche. Grènetis.



℞. BHRY / TIΩN en deux lignes dans le champ. Victoire ailée, marchant à droite, tenant de ses deux mains une longue palme au-dessus de sa tête. Grènetis.

Sur l'exemplaire du Cabinet de France ¹, le droit porte, en contremarque, la tête d'un empereur romain. Au revers, la légende est située mi-partie à droite, et mi-partie à gauche : BH — PY / TI — ΩN.

Le type de ce revers rappelle celui d'un chalque de ma collection portant, au droit, l'effigie de Cléopâtre, que certains auteurs ont classé à Aradus, mais que je crois plutôt de Béryte, à cause de cette ressemblance.



Cette particularité, ainsi que l'existence de la contremarque sur l'exemplaire du Cabinet de France, m'avaient fait classer cette catégorie entre 28 et 14 avant J.-C., persuadé qu'un jour on découvrirait une date sur quelque autre exemplaire. Un dernier examen de la planche XXV, figure 7, donnée par M. Babelon, m'a démontré que mes

1. E. Babelon, *id.*, n° 1188, pl. XXV, fig. 7, et Mionnet, t. V, p. 336, n° 15.

conjectures étaient fondées. Au droit, entre le grènetis et la partie supérieure de la tiare, existe la date $\Lambda \Gamma \text{N}$ (an 53) des deux catégories précédentes, qui a échappé au savant conservateur du Cabinet des Médailles ¹.

Comment interpréter cette multiplicité de types pour des chalques émis la même année? Avec nos connaissances actuelles, le champ reste ouvert à toutes les hypothèses.

Béryte n'a-t-elle plus frappé d'autonomes après l'an 53-28 avant J.-C.? L'existence d'une tête impériale en contre-marque semblerait l'indiquer. Toutefois, rien ne s'oppose, comme je l'ai dit plus haut, à ce que l'on trouve, dans quelque collection, des autonomes portant des dates jusqu'en l'année 66 ou 67 et correspondant à l'an 15 ou 14 avant l'ère chrétienne.

CONCLUSIONS

1° Les monnaies autonomes de Béryte n'ont pas été émises de l'an 175 à l'an 140 avant J.-C., mais depuis la conquête de la Syrie par Antiochus III, en 198, jusqu'à la colonisation de cette ville par les Romains, en 14 avant J.-C.

2° Béryte ayant porté, durant une période qui commence un peu avant 176 jusque vers 123 avant J.-C., le nom de Laodicée de Canaan, il faut lui restituer les monnaies aux initiales et légendes de cette dernière.

3° En tenant compte des types, des légendes et des

1. Il n'y a pas à discuter la date ΛP donnée par Pellerin (*Rec.* II, pl. LXXXI, 9, p. 215), et d'après lui par Mionnet (t. VIII, suppl., p. 239, n° 8). Cette date nous reporterait en l'an 20 après J.-C., sous le règne de Tibère. A ce moment, l'atelier de Béryte n'émettait plus que des impériales coloniales à légendes latines.

contremarques du droit et du revers des autonomes de Béryte, en les comparant aux monnaies des autres cités phéniciennes, on arrive à une répartition chronologique satisfaisante, en onze catégories distinctes.

4° Ces catégories, dont quelques-unes ont été contemporaines, appartiennent à deux groupes principaux : *a*) les autonomes à légendes gréco-phéniciennes, plus anciennes, 198 à 112 environ avant J.-C. ; *b*) les autonomes à légendes grecques, 81 à 14 avant J.-C.

5° Les deux groupes sont séparés par une période d'environ 30 ans pendant laquelle l'atelier monétaire de Béryte semble avoir été fermé. Il ne reprit une *grande* activité qu'après la colonisation romaine.

6° Les autonomes à légendes grecques doivent toutes être datées. Ces dates appartiennent à une ère nationale, la seule employée sur les autonomes de Béryte, qui commence en 81 avant J.-C. et a dû disparaître, au plus tard, en 14 avant J.-C.

D^r JULES ROUVIER.

ETUDE

SUR LES

MONNAIES IMPÉRIALES ROMAINES

(Suite ¹).

II. — LE SYSTÈME MONÉTAIRE DE NÉRON

Le système monétaire de Néron est le plus important et le plus complet des systèmes monétaires antiques que nous connaissions. Il réunit dans un vaste ensemble les monnaies romaines et les monnaies grecques qui deviennent ainsi toutes au même titre des monnaies d'empire, se rattachant aux mêmes unités.

Enfin ce système est établi sur un cours commun des métaux à Rome et dans les provinces, cours que nous rencontrons ici pour la première fois.

Par l'ensemble de ces caractères l'étude du système monétaire de Néron intéresse presque autant la numismatique grecque que la numismatique proprement romaine.

Toutes les monnaies romaines du système de Néron présentent un double caractère. Elles sont romaines lorsqu'on les regarde d'un côté ; elles deviennent grecques lorsqu'on les regarde de l'autre.

Nous étudierons d'abord leur côté romain.

Le denier d'argent du nouveau système pèse 3 scrupules, le 8^e de l'once ou le 96^e de la livre. Son poids normal est

1. Voy. *Rev. Num.*, 1898, pp. 231 et 478.

de 3 gr. 41. Ce denier vaut 40 as comme le précédent, car Vol. Mæcenius, dont les écrits nous ont servi à retrouver cette valeur du denier romain, vivait sous les Antonins à une époque où le système monétaire de Néron était encore en usage. «est autem libella sestertii decima pars », nous dit cet auteur, et plus loin «sunt enim in sestertio libellæ decem »¹. A un sesterce de 10 libelles, ou as, correspondait certainement un *denier* de *quarante as*. Le poids de l'as de Néron peut être heureusement fixé avec certitude.

On connaît un certain nombre de monnaies en bronze marquées de ce prince. Celles qui portent la marque I sont sûrement des as; celles marquées II des dupondii; le signe S indique le semis.

Au Cabinet de France les as marqués de cette espèce les plus lourds pèsent :

N° 4890.....	11 gr. 10
4895.....	10 gr. 30
4858.....	9 gr. 80
4854.....	9 gr. 45

Les autres as marqués pèsent de 7 à 9 gr.

Au Cabinet de Vienne les monnaies les plus lourdes de ce genre pèsent :

N° 5595.....	11 gr. 02
5705.....	10 gr. 80

Les autres ont des poids variant de 7 à 9 gr.

Le dupondius marqué, aussi bien à Vienne qu'à Paris, excède rarement 15 grammes.

Il résulte de ces pesées que l'as de Néron est toujours *inférieur* à une *demi-once*, valeur normale de l'as des

1. Hultsch, *Metr. Script.*, I-V, Mæc. Distrib., 64.

premiers empereurs, et toujours *supérieure* à un *quart d'once*, valeur normale de l'as romain du III^e siècle après J.-C. Le poids normal de l'as de Néron paraît ainsi, à première vue, égal au poids moyen de l'as antérieur et de l'as suivant, c'est-à-dire à 9 scrupules, et c'est bien là, en effet, sa véritable valeur.

On peut l'établir en remarquant que l'équivalent pondéral de bronze, du denier, correspondant à un as de 9 scrupules, est un poids de 360 scrupules ou 15 onces, puisque ce denier vaut 40 as. Cette valeur du denier de Néron est certaine, car nous la trouvons confirmée par des textes précis : « ἔχοντος ἐκάστου δηνάριου λιτρὰν α οὐγγίαις γ' », nous disent les gloses nomiques¹. Dans un autre texte cité par Saumaise, on lit : « Δηνάριον σταθμίζει λιτρὰν μίαν οὐγγίαις τρεῖς². »

Ainsi, le poids normal de l'as de Néron est de 9 scrupules, ou $\frac{1}{32}$ de la livre.

Cet as pèse 10 gr. 21.

Le denier d'argent qui pèse 3 scrupules vaut 360 scrupules de bronze. Le rapport de valeur entre l'argent et le bronze qui en résulte est de 1 à 120. Ce rapport est le même que celui qui existait à Rome lors de la frappe du premier denier. C'est le rapport qu'on retrouve le plus fréquemment en Grèce et en Orient. C'est lui qui sert de base aux systèmes monétaires macédoniens et à celui des Lagides³.

Tout semble donc nous indiquer que ce cours du bronze était général dans l'empire romain au moment de l'établissement du système monétaire de Néron.

La nomenclature des principales monnaies de bronze du système nous a été conservée par Pline.

1. Hultsch, *Metr. Script.*, I, 308-21.

2. Hultsch, *Metr. Script.*, I, 305-3.

3. *Essai de rest. des Syst. monét. macéd.*, etc.

L'as de Néron, comme celui d'Auguste, se fabriquait en cuivre rouge; le dupondius et le sesterce, en laiton.

Le sesterce de bronze de Néron pesait $2\frac{1}{2}$ as de 9 scrupules, ou $22\frac{1}{2}$ scrupules. Son poids normal est par suite de 25 gr. 55. Ce *sesterce de bronze*, comme le précédent, valait $1/16$ du denier et l'inscription de Cibyra nous apprend qu'il portait chez les Grecs le nom d'*Assarion*. Ce nom emprunté aux Romains s'explique par le fait de l'habitude séculaire romaine de voir d'abord dans l'as le seizième du denier et, par assimilation, le seizième de toute chose. C'est au même titre que l'once servait à désigner en général les douzièmes et la libelle, les dixièmes.

Le sesterce de bronze de Néron a une valeur très remarquable en chalques macédoniens. Il valait un trichalque exact : $8,52 \times 3 = 25,56$. Ce sesterce est donc une monnaie de relation. Mais ce n'est plus là sa qualité essentielle, car l'as romain était devenu à cette époque, nous le verrons tout à l'heure, une monnaie divisionnaire simple de la drachme attique et l'on aurait pu très bien se passer du sesterce trichalque. Le sesterce de bronze de Néron et de ses successeurs est donc surtout une *monnaie traditionnelle* dont les Romains avaient pris l'habitude de se servir et qu'ils conservèrent.

Les grands bronzes du système de Néron sont, en général, des *sesterces*; mais des pièces d'une autre espèce et plus pesantes, dont nous nous occuperons tout à l'heure, paraissent confondues avec ces monnaies¹.

Les moyens bronzes en cuivre rouge sont des as, ceux en métal jaune des dupondii; sur ces derniers la tête de l'empereur est ordinairement radiée. Il n'est pas très rare cependant de rencontrer sur les moyens bronzes en laiton

1. Les grands bronzes impériaux ne sont pas toujours en laiton; on en rencontre en cuivre rouge, surtout à partir du règne de Marc Aurèle.

des têtes laurées d'empereur. Enfin les petites monnaies en cuivre rouge sont des semis et des quadrans.



As de cuivre de neuf scrupules, marqué I.

L'aureus de Néron, au dire de Pline, pesait $\frac{1}{45}$ de la livre. Son poids normal est ainsi 7 gr. 266. Cet aureus valait 25 deniers de Néron ou 100 sesterces et, par suite, 75 scrupules d'argent. Son équivalent pondéral d'argent



Aureus décabole.

est de 85 gr. 16 et le rapport de valeur entre les deux métaux 1 à 11 gr. 725. L'aureus de Néron, comme celui qui le précède, vaut en bronze *mille as* ou *dix centussis*; c'est à ce titre un *denarius aureus*.

L'équivalent pondéral de bronze de cette monnaie d'or est de 9000 scrupules ou 31 $\frac{1}{4}$ livres romaines. Ce poids nous représente la *moitié exacte* d'un talent de 62 $\frac{1}{2}$ livres, unité pondérale romaine très connue. La mine de ce talent pèse 12 $\frac{1}{2}$ onces ou 300 scrupules. Elle est souvent désignée dans les textes sous le nom de mine attique, et le centième de cette unité n'est autre que le denier de 3 scrupules, le denier de Néron.

L'aureus de Néron vaut un quart de la mine d'argent de 12 $\frac{1}{2}$ onces. Le *binio* vaudrait la moitié d'une mine

d'argent de ce genre, et en bronze, le *talent* correspondant. Le *quaternio* est la *mine d'argent* ou le double talent de bronze; on en connaît des exemplaires.

Le rapport de valeur de l'or au bronze dans le système de Néron est de 1 à 1406,25. La livre d'or vaut en effet 45 pièces d'or ou 1125 deniers d'argent et, par suite, 45000 as de 9 scrupules de bronze. La livre d'or valait, sous Néron, 4500 sesterces d'argent ou 4 1/2 bourses de 250 deniers.

Le denier d'argent néronien a, comme on le voit, perdu la propriété que nous avons reconnue dans le denier des premiers Césars. Il ne représente plus le millième en valeur de la livre d'or et ce n'est plus un miliarensis. Cette éclipse du miliarensis dans la numismatique impériale des Romains n'est du reste qu'apparente, car nous retrouverons, tout à l'heure, le miliarensis parmi les monnaies d'argent qui circulaient sous Néron.

En résumé, au point de vue romain, et comme apparence, le système monétaire de Néron ressemble beaucoup, par son ordonnance, au système monétaire des premiers empereurs. Nous y retrouvons, aux poids près, comme espèces essentielles, un aureus valant 25 deniers, 100 sesterces ou 1000 as et un denier d'argent de 40 as.

Pour comprendre les dissemblances et la raison d'être du nouveau système, il faut étudier le côté grec des monnaies de Néron. Les anciens métrologues désignent toujours le denier de Néron sous le nom de drachme attique, et la mine pondérale, dont ce denier est le centième, est pour eux une mine attique. Le poids de 3 scrupules est cependant très différent de celui de la drachme de Solon et d'Alexandre; celui de 12 1/2 onces, très éloigné également du poids de la vraie mine attique. Ces noms ne se peuvent donc expliquer que par analogie. La première et la plus importante des ressemblances du

denier de Néron avec la drachme de Solon est sûrement sa qualité d'unité d'argent. A ce titre, le denier néronien



Drachme d'argent néo-attique.

est bien une *drachme d'argent*; la monnaie unitaire du système monétaire de Néron, au même titre que la véritable drachme attique, était l'unité du système monétaire d'Alexandre. Cette drachme de 3 scrupules, que nous désignerons désormais sous le nom de drachme néo-attique, justifie encore son nom d'*attique* par le fait de sa valeur en chalques grecs; elle vaut en effet, nous l'établirons tout à l'heure, 48 chalques. Mais, tandis que la drachme de Solon ou d'Alexandre valait 48 chalques de *poids attique*, notre drachme néo-attique vaut 48 chalques de *poids macédonien*.

Dans notre étude sur les monnaies des premiers Césars, nous avons déterminé le poids normal du chalque macédonien. Il pesait pour les Romains 7 1/2 scrupules. Si nous divisons par ce nombre l'équivalent pondéral de bronze du denier de Néron, 360 scrupules, nous obtenons pour quotient 48. Ce nombre représente en chalques la valeur du denier de Néron. Cette monnaie était donc bien une drachme néo-attique de 48 chalques macédoniens.

Volusius Mœcianus, dans son « Assis distributio », désigne sous le nom de *sicilicus* le 48^e du denier de Néron, tandis qu'il nomme *libelle* le 40^e de ce denier. La *libelle* est l'*as* de Néron, le *sicilicus* ✕ 3 est le *chalque macédonien*.

Les métrologues romains, créateurs du système de Néron, paraissent avoir fait usage, pour leurs calculs, de

deux mines attiques différentes : l'une spéciale à l'or, l'autre commune à l'argent et au bronze.

La mine attique réservée à l'or pesait 436 gr. ou 384 scrupules : C'est la mine attique de 16 onces, souvent citée dans les textes métrologiques, et dont le talent pesait 80 livres romaines.

La seconde mine attique est un peu plus légère que l'autre. Elle pèse 426 gr. ou 375 scrupules. Nous nous occuperons d'abord de cette seconde unité. Elle servait à peser le bronze, et dès les premiers empereurs, car le *chalque macédonien* normal de 7 1/2 scrupules, qui servait aussi sous Néron, était le *statère cinquantième* exact de cette mine.

Nous avons aussi des preuves certaines de l'emploi de cette unité pour la pesée de l'argent à l'époque de Néron. Elles nous sont fournies par l'inscription de Cybira (*Corp. inscr. grec.* N° 4380), si instructive à tant de titres. D'après ce texte, la drachme de Rhodes contemporaine (71 ap. J.-C.) valait 5/8 du denier de Néron $\frac{3,41 \times 5}{8} = 2$ gr. 13.

On ne peut hésiter à reconnaître dans cette drachme de Rhodes un *triobole* attique; par suite, la *drachme* attique correspondante pesait le double, ou 4 gr. 52, exactement le *centième* de la mine de 375 scrupules.

Ainsi la *drachme attique* d'argent du système de Néron pesait normalement 3 3/4 scrupules ou un *denier et quart*.

Cette drachme valait 5 *sesterces* d'argent ou 50 *as*. Le *statère* attique valait 10 *sesterces* ou 100 *as*. Enfin le *tetra-drachme* d'Alexandre était, pour les Romains de cette époque, une monnaie analogue à nos pièces de 5 *francs* et qui valait 5 *deniers* de Néron.

MICHEL C. SOUTZO.

(A suivre.)

MONNAIES ROMAINES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DES MÉDAILLES

Pl. XIX.

Le Cabinet des Médailles a acquis, dans le courant de ces dernières années, un certain nombre de monnaies romaines fort intéressantes, dont quelques-unes seulement ont déjà fait l'objet d'une étude particulière, et que nous nous proposons de passer en revue dans les courtes notices qui suivent.

AUGUSTE

(20 av. J.-C. ; de Rome, 734).

I. CAESAR AVGVSTVS. Tête laurée d'Auguste, à droite.
R. P·PETRON·TVRPILIAN·III·VIR· Lyre faite d'une carapace de tortue.

Aureus inédit. — Poids, 8 gr. 20. *Pl. XIX, 1.*

Cet aureus est une variété de la pièce qui, possédée au dernier siècle par Vaillant ¹ et aujourd'hui conservée au Cabinet de France, a été gravée par Morell ² et décrite par Cohen ³ et M. Babelon ⁴. Sur la médaille de Vail-

1. Vaillant, *Num. ant. fam. Rom.*, t. II, p. 228, et *Num. imp. Rom.*, t. II, p. 24 (éd. 1643) et p. 30 (éd. 1692).

2. Morell, *Thes. Morell.*, *fam. Petronia*, pl. II, fig. 5.

3. Cohen, *Monn. de l'emp. rom.*, *Auguste*, n° 496.

4. Babelon, *Monn. de la rép. rom.*, *gens Petronia*, n° 21.

lant, le cognomen *Turpilianus* se lit sans abréviation et n'est pas accompagné, comme ici, du prénom et du *gentilicium*. Les deniers d'argent mis à part, seul un aureus cité par Riccio ¹ présente comme le nôtre les noms et prénom de ce magistrat ; l'existence de la pièce de Riccio est douteuse, mais M. Bahrfeldt se montre disposé à l'admettre ², et la découverte de notre médaille, que d'ailleurs il n'a point connue, n'est pas pour lui donner tort.

Publius Petronius Turpilianus exerça la charge de monétaire en l'an 20 av. J.-C., avec L. Caninius Gallus, M. Durmius et L. Aquillius Florus. Les types de ses médailles rappellent, les uns, les traditions particulières des *Petronii*, les autres, les victoires d'Auguste ; la lyre qui est ici représentée serait, selon Vaillant, une allusion aux jeux institués en l'honneur d'Apollon actiaque pour la santé d'Auguste et célébrés pour la troisième fois en cette année 734.

Havercamp admet de son côté ³ que la dévotion bien connue du prince au dieu d'Actium, qui était en même temps le dieu de la musique, justifie le choix d'une lyre comme emblème monétaire, mais il fait remarquer que Dion Cassius place en 726 la première célébration des jeux actiaques à Rome ⁴, et que cette fête quinquennale ne pourrait dès lors concorder avec la magistrature que Petronius exerça huit ans après. Enfin Mommsen, dans ses commentaires au Monument d'Ancyre, a repris la question ⁵, et son argumentation minutieuse, appuyée sur les témoignages de Dion, de Suétone, des inscriptions et des monnaies, semble donner raison à Vaillant. D'après Mom-

1. Riccio, *Mon. fam. Rom.*, p. 166, pl. XXXVI, fig. 13.

2. Bahrfeldt, *Nachträge zur Münzk. der röm. Rep., gens Petronia*, 1.

3. Havercamp, *Thes. Morell.*, t. II, p. 320.

4. Dion Cass., *Hist. rom.*, l. LIII, c. 1.

5. Mommsen, *Res gestæ divi Aug.*, Lat. 2, 15 et c. IX, p. 40.

msen, en effet, les jeux auraient été célébrés tous les quatre ans à partir de 726 ; les médailles d'Antistius Vetus, qui représentent Apollon actiaque ou un prêtre sacrifiant pour la santé d'Auguste ¹, se rapportent à l'un de ces anniversaires, celui de 738 ², et le choix de la lyre, emblème d'Apollon, fait par notre monétaire pour la frappe de ses pièces en 734, lors de la troisième célébration des jeux actiaques, donne un jalon de plus à la chronologie ainsi établie.

Observons maintenant le dessin de la lyre ; elle est représentée en forme de carapace de tortue, selon la légende qui voulait que Mercure eût fabriqué un instrument à cordes avec les écailles et des fragments de la peau deséchée de cet animal ³. Plus tard, quand Auguste, vraisemblablement à son retour de l'expédition d'Orient en 735, aura fait transporter de Rhamnusium, en Attique, sur le Palatin la statue d'Apollon, chef-d'œuvre de Scopas ⁴, les graveurs de coins se mettront à imiter la lyre du nouveau dieu, et d'une façon tellement fidèle qu'on a pu, grâce à leurs compositions, reconnaître une réplique de ce monument dans l'Apollon citharède du Vatican ; mais, au temps de Turpilianus, le type de la lyre du dieu du Palatin n'était pas encore fixé. Entre les modèles que lui offrait l'antiquité grecque, l'artiste a choisi la lyre en carapace de tortue ⁵ qui est représentée par exemple à

1. Babelon, *Monn. de la rép. rom., gens Antestia.*, nos 22 et 23 ; — Cohen, *Monn. de l'emp. rom., Auguste*, nos 343 et 349.

2. Cf. Eckhel, *Doct. num.*, t. VIII, c. XIV, p. 476.

3. Lucien, *Dial. des dieux*, VII, *Apollon et Vulcain*, 4 ; Serv., *Ad. Virg. G.*, IV, 464 ; Hom., *H. in Merc.*, 24-54. — Cf. Rich., *Dict. des antiq.*, au mot *Testudo*.

4. Pline, *Nat. hist.*, XXXVI, 5. Cf. Urlichs, *Scopas Leben und Werke*, p. 67 ; Furtwaengler, *Meisterwerke*, p. 528 ; Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, II, 243. — Properce (II, 3) parle de la statue d'Apollon Palatin dans une élégie qui pourrait servir à préciser la date de l'érection, si la chronologie des œuvres de ce poète n'était elle-même des plus incertaines.

5. Les Grecs ont eu l'idée aussi de dessiner une lyre avec la tête et les cornes du bœuf. (Voy., par exemple, *Ἐρῆρα*, dans *Inv. de la coll. Waddington*, n° 5011.)

Smyrne, sur de petites monnaies de bronze (fig. 2); plus voisine encore de la nôtre est celle qui se voit sur les médailles autonomes d'Antioche de Syrie, au temps de Néron (fig. 3) : c'est le même dessin un peu lourd.

Disons à la décharge de notre artiste que l'inscription est ici gravée avec fermeté et que la tête d'Auguste est bien venue. Enfin le poids, loin d'accuser une tendance à l'affaiblissement sur celui de $1/40$ de livre (8 grammes 18), décrété par Jules César pour l'aureus, lui est au contraire un peu supérieur.

GERMANICUS

(18 ap. J.-C. ; de Rome, 771).

2. GERMANICVS·CAESAR·TI·¹·AVG·F· Tête nue de Germanicus, à droite.

R. L'imperator cuirassé, debout, vu de face et la tête tournée à gauche, s'appuie de la main gauche sur un sceptre et pose de la droite la tiare à deux pointes, ceinte du diadème royal, sur la tête d'un homme barbu, debout, vu de face. Ce personnage retient de la main droite la tiare posée sur sa tête et porte la gauche au pommeau de son épée. A côté des deux figures, les noms écrits verticalement : GERMANICVS et ARTAXIAS.

Denier (Cohen, 6). — Poids, 3 gr. 14. *Pl. XIX, 4.*

Cette pièce, trouvée sur les ruines de Césarée de Capadoce, a été communiquée autrefois au duc de Luynes, qui y consacra une notice dans la *Revue numismatique* de 1838². Elle appartenait alors à Borrell³ qui, l'année

1. C'est la lecture de Cohen. Le duc de Luynes lit TIB, mais à tort.

2. Duc de Luynes, *Médaille inédite de Germanicus*, dans la *R. num.* de 1838, p. 338 et suiv.

3. H. P. Borrell, *Coin of Artaxias*, dans le *Num. Chron.* de 1839, vol. II, p. 4.

suivante, la vendit à Sabatier, lequel à son tour la céda à lord Broukhd en 1853. Des mains de ce dernier, elle a passé dans la collection Smith, et voici enfin qu'après tant de vicissitudes elle vient d'entrer au Cabinet de France. Elle était unique il y a soixante ans, et depuis aucun autre exemplaire n'est venu en diminuer la haute valeur scientifique.

Il n'y a pas d'autre monnaie en or ou en argent qui donne la tête de Germanicus, représenté de son vivant, avec une pareille finesse d'expression ¹. De plus, ce monument nous apporte l'éclatante confirmation d'un fait raconté par Tacite ² : le couronnement par Germanicus de Zénon, fils de Polémon, roi de Pont, comme roi d'Arménie.

C'est la ville d'Artaxata, où eut lieu la cérémonie, qui aurait valu au nouveau souverain son nom d'Artaxias ; cependant, cette assertion de l'historien latin laisse un certain doute dans l'esprit, car ce nom avait déjà été porté par un fils d'Artavasde, qui dut fuir devant Antoine et se réfugier chez les Parthes, en attendant que la chute du dictateur lui permit de recouvrer son trône ³. Depuis, les Romains, mieux avisés, avaient cherché à maintenir un roi en Arménie pour s'en faire un allié contre les Parthes ; dans la lutte des deux influences, le sceptre d'Arménie changea onze fois de mains entre le règne du premier Artaxias et celui du second.

Artaxias II, couronné l'an 18 après J.-C., mourut environ 17 ans plus tard ⁴ ; quant à Germanicus, il survécut

1. On peut aussi comparer cette physionomie à celle des camées, n^{os} 249, 263, 264, 265, de Babelon, *Cat. des camées de la Bibl. nat.* On y verra que le plus grand camée que l'antiquité nous ait légué, autrefois appelé *l'Apothéose d'Auguste*, est consacré à la *Glorification de Germanicus*.

2. Tacite, *Ann.*, I, II, c. 56.

3. Tacite, *Ann.*, I, II, c. 3 ; Plutarque, *Vie d'Ant.*, c. 50.

4. Tacite, *Ann.*, I, VI, c. 31.

seulement quelques mois à la scène relatée sur notre médaille, empoisonné, dit-on, par Pison.

GALBA

(68-69 ap. J.-C. ; de Rome, 821-822).

3. **SER·SVLPIVS·GALBA·IMP·AVG.** Tête nue de Galba, à droite. A l'exergue, **SC**.

R. **HISPANIA.** Buste lauré de l'Espagne à droite, entre les lettres **SC** ; au-dessous, un bouclier, deux javelots, deux épis.

Denier. — Poids, 3 gr. 43.

Pl. XIX, 5.

Cette pièce, trouvée en Algérie, ne paraît pas de coin romain et a peut-être été frappée en Espagne. La tête de Galba est quelconque, la forme incorrecte **SVLPIVS** pour **SVLPICIVS** et la présence des lettres **SC** sur les deux faces, sont des indices de plus en faveur de la barbarie de la fabrication ; cette variété n'est pas mentionnée dans Cohen.

OTHON

(69 ap. J.-C. ; de Rome, 822).

4. **IMP·M·OTHO·C[AESA]R·AVG** (en légende rétrograde). Tête barbue d'Othon, à gauche.

R. **VICTORIA OTHONIS** (rétrograde). Victoire ailée marchant à gauche et tenant une couronne.

Petit bronze.

Pl. XIX, 6.

On ne possède pas de bronze d'Othon frappé à Rome ¹, et notre pièce est une imitation barbare d'un aureus de

1. Mommsen, *Zeitsch. für Num.*, t. I, p. 238-244 ; — R. Mowat, dans les *Mél. de num.*, 1877, p. 162 ; — Lenormant, *La Monnaie dans l'antiq.*, t. II, p. 414 et suiv.

cet empereur (fig. 7). Othon n'a remporté aucune victoire, puisque son prédécesseur Galba périt assassiné, et qu'il n'a d'ailleurs jamais quitté l'Italie pour faire la guerre aux ennemis de l'empire; mais il est probable que ses *aurei* au type de la Victoire ailée furent frappés après le succès remporté par son lieutenant Aponius sur les Sarmates. « *Postquam id Romæ compertum, dit Tacite, M. Aponius, Mæsiam obtinens, triumphali statua... donatur; læto Othone et gloriam in se trahente, tanquam et ipse felix bello et suis ducibus suisque exercitibus rempublicam auxisset* ¹. »

Si les *aurei* furent frappés à Rome à cette occasion, il ne s'ensuit pas qu'ils fussent imités plus particulièrement aux frontières de Mésie et que notre bronze en provienne. A vrai dire, on ne sait pas où il fut trouvé, et on serait tenté de le rapprocher des pièces frappées postérieurement au nom des empereurs gaulois, si on ne réfléchissait que l'inexpérience a pu enfanter des déformations analogues en des pays différents, et que Othon ne fut jamais reconnu par les légions de Gaule et de Germanie ²; en résumé, nous inclinons à croire que ce bronze, avec légende militaire, fut frappé sur les bords du Danube pour les soldats des légions de Mésie ou de Pannonie qui seuls, en Occident, avaient proclamé Othon ³.

DOMITIA, FEMME DE DOMITIEN

(vers 82 ap. J.-C.).

5. DOMITIA AVGVSTA IMP DOMIT. Buste de Domitia à droite, la poitrine drapée et portant un collier; les che-

1. Tacite, *Hist.*, l. I, c. 79.

2. Tacite, *Hist.*, l. I, c. 57.

3. Tacite, *Hist.*, l. I, c. 76. — Cohen mentionne, parmi les bronzes grecs d'Othon, une pièce qu'il attribue à la Macédoine et plusieurs incertaines. La première est

veux, relevés en boucles autour du front, descendent sur la nuque en tresses longitudinales nouées à la hauteur du cou en une seule natte.

R'. DIVVS CAESAR IMP DOMITIANI F. Le fils de l'empereur, nu, assis sur un globe de face, tient la tête et les bras levés ; au-dessus, sept étoiles rangées en demi-cercle.

Aureus. — Poids, 7 gr. 85. Pl. XIX, 8.

Un exemplaire de cet aureus existe au British Museum ; il porte dans Cohen le n° 10. Pour le Cabinet de France, il ne possédait que la pièce d'argent aux mêmes types : le présent aureus a été acquis en avril 1896, à la vente de la collection Montagu ¹.

Domitia, fille de Cneus Domitius Corbulon, le vainqueur des Parthes, était déjà mariée à L. Aelius Lamia, quand elle se fit enlever par Domitien ², fils de l'empereur Vespasien, et son lieutenant dans les Gaules. Domitien, devenu empereur, après le règne de son frère aîné Titus, donna aussitôt à sa femme, en l'an 81, le titre d'*Augusta* ³, qu'elle porte sur notre médaille.

Le revers représente un fils de Domitien et de Domitia, mais lequel ? On ne sait s'il y en eut un ou plusieurs, et si les témoignages des auteurs, qui parlent d'un héritier mort prématurément, se rapportent ou non au même prince.

Ce qui est certain, c'est que Domitia donna un fils à son

sans doute celle décrite par Mionnet (*Descript. de méd. ant.*, supp., t. III, p. 7) d'après Sestini : mais la lecture $\Omega\Theta\text{ON}$ en est fort douteuse ; quant aux incertains de langue grecque, Mionnet (*supp.*, t. VI, p. 683) parle d'un bronze à légendes rétrogrades, particularité qui lui est commune avec notre pièce.

1. *Cat. de la coll. Montagu*, 1896, *monn. rom.*, n° 246.

2. Sur Domitien, voy. S. Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, Paris, 1894, in-8°. (Extrait de la *Bibl. des éc. franç. d'Ath. et de Rome*.)

3. Elle le porte dans les *Actes des frères Arvales* dès le 1^{er} octobre 81 : *C. I. L.*, VI, 2060. Cf. *Chron. d'Eusèbe* (éd. Schœne), p. 160, 161, à l'année 2097 (1^{er} oct. 80 — 30 sept. 81).

mari en l'an 73, lors de son deuxième consulat. Nous avons là-dessus le témoignage de Suétone : *Domitiam ex qua in secundo suo consulatu filium tulerat* ¹. On objectera à l'identification de notre personnage avec cet enfant que, la pièce étant postérieure à l'an 81, le jeune César aurait eu au moins huit ans, âge excessif pour la figure représentée. Mais quoi ! Sur la médaille le prince est nu comme un dieu, **DIVVS CAESAR**, il vient d'entrer dans l'immortalité, et, comme il n'a pas atteint l'âge de la jeunesse, l'artiste a dû, en l'héroïsant, lui donner franchement le caractère d'un petit enfant.

A la vérité, Mommsen croit que Domitien eut, en 82, un second fils, avec qui il identifie notre portrait ². La phrase de Suétone, fait observer ce savant, porte dans tous les manuscrits la trace d'un remaniement, et d'ailleurs elle paraît inacceptable telle que la complètent les éditions : ... *alteroque anno consulavit Augustam*. Or, il est impossible que Domitia ait été appelée *Auguste* l'année d'après le deuxième consulat, en 74, sept ans avant l'élévation de son mari à l'empire. Mommsen propose donc la correction suivante : *Domitiam, ex qua in secundo suo consulatu filium tulerat alterumque imperii altero anno, consulavit Augustam*. Domitien aurait eu un fils l'année de son deuxième consulat et un autre la seconde année de son règne, époque où il salua sa femme *Augusta*. Mommsen, faisant l'histoire de ce titre honorifique, avait remarqué que Poppée, femme de Néron, fut ainsi nommée après la naissance de sa fille ; il voulait que Domitia eût reçu le même titre à la venue d'un héritier.

Mais cette conjecture n'est pas utile, soit que l'humeur

1. Suétone, *Vie des douze Césars, Domilien*, 3.

2. Mommsen, *Röm. Staatsrecht*, 2^e éd., t. II, p. 794, n. 5 (éd. franç., V, 90, notes).

autoritaire de Domitien lui tint lieu de raison pour accorder pareille faveur à sa femme, soit que Domitia eût encore son fils, né en 73 et promu par l'avènement de son père à la dignité d'héritier présomptif. Aussi est-il téméraire d'intercaler ce mot *alterumque*, indice de l'existence d'un second prince. Mieux vaut lire : *Domitiam, ex qua in secundo suo consulatu filium tulerat, imperii altero anno consalutavit Augustam* ¹ ; de cette façon, la phrase n'est pas brisée, le passage veut dire simplement que Domitia avait donné un fils à Domitien en 73 et qu'elle fut créée par lui *Auguste* dans la seconde année de son règne : Suétone se sera trompé sur ce dernier fait de quelques mois. Que dis-je ? On peut même sous-entendre *imperii*, en tenant compte de l'expression *inter initia principatus*, qui domine tout le paragraphe : le sens reste même.

Reste l'hypothèse d'un enfant impérial né en 90. En effet, d'après les travaux de Friedlaender ², c'est à cette date qu'il faut placer l'épigramme où Martial, célébrant les espérances de Domitia ³, atteste l'intérêt que portait l'opinion à la naissance attendue d'un héritier de l'empire. Mais de ce jeune prince il n'est parlé nulle part, et le même Martial prouve par son témoignage que Domitien avait déjà perdu en décembre 88 un fils mis au rang des dieux ⁴ ; il est probable que c'était l'enfant né en 73, dont nous avons le portrait sur la médaille ⁵.

1. C'est la lecture d'Eusèbe.

2. Edition de Martial, préface.

3. Martial, *Epigr.*, VI, 3.

4. Martial, *Epigr.*, IV, 3 (reproduite ci-dessous).

5. A citer pour mémoire les monnaies de Smyrne avec l'inscription **OYEC-ΠACIANOC ΝΕΩΤΕΡΟC** (Cohen, I, p. 539, et Mionnet, III, p. 223), qui ont été attribuées à un fils de Domitien ; ce jeune homme serait notablement plus âgé que l'enfant de notre médaille, mais qui prouve que ce soit le même ? L'opinion qui voit dans « Vespasien jeune » un cousin de Domitien ou encore Titus, qui porta aussi ce nom, n'a pas été non plus définitivement réfutée, à notre sens (Mowat, *Bull. épigr.*, V,

Quoi qu'il en soit, la scène dont il s'agit est une scène d'apothéose. Maintenant, ces étoiles, ce globe, que représentent-ils au juste? Avons-nous sous les yeux la terre ou l'univers, le groupe des planètes ou une constellation?

Les planètes ne sont au nombre de sept chez les Anciens (elles correspondent alors aux jours de la semaine), qu'à la condition d'y comprendre le soleil et la lune, et ces deux astres sont distingués par une représentation spéciale, l'un par un globe radié, l'autre par un croissant ¹; au contraire, nos sept étoiles toutes pareilles font penser à des monnaies comportant une autre explication.

Déjà à Rome, sous la république, L. Lucretius Trio, monétaire vers 74 av. J.-C., faisant allusion à son surnom, plaçait au revers d'un de ses deniers les sept étoiles qui forment la constellation de la Grande Ourse, les *septem Triones*, et cette médaille a été restituée par Trajan ². Mais c'est en Crète que la représentation de l'Ourse a fait fortune au temps de Domitien, avant et après lui. Je veux parler d'abord des monnaies d'argent frappées sous Caligula et Claude, et qui représentent l'apothéose du fondateur de l'empire avec les sept étoiles au-dessus de lui ³; sous le règne de Domitien ⁴, la communauté des

1885, p. 236, cite les passages de Eckhel, Lenormant, Cavedoni, Borghesi); en tout cas, le point d'appui est ici trop incertain pour nous aider en quoi que ce soit dans notre recherche.

1. Voy. une monnaie d'Uranopolis (*Zeit. f. Num.*, V, 1878, pl. I, 2, et Svoronos, *Bull. de corr. hell.*, XVIII, 1894, p. 106) et une pierre du Brit. Mus. représentant un astrologue, une sphère et les planètes (C.-W. King, *Antique gems*, pl. XXXVIII, 5; — Saglio, *Dict. des antiq.*, t. I, p. 491.)

2. Babelon, *Monn. de la rép. rom.*, t. II, p. 153.

3. Svoronos, *Num. de la Crète anc.*, p. 334 et 335, pl. XXXII, fig. 2-4.

4. D'après M. Babelon, *ouv. cité*, et Lenormant, *Trés. de num., gal. mythol.*, p. 22 et 23, et pl. IX, 7. — M. Svoronos assigne à ce bronze comme époque le règne de Titus (*Num. de la Crète*, p. 342, pl. XXXIII, 10 et *Bull. de corr. hell.*, t. XVIII, 1894, p. 115). La monnaie est aussi représentée dans Overbeck, *Griech. Kunstmyth.*, Zeus, Münztaf. III, 19.

Crétois a frappé un grand bronze qui porte un Jupiter debout, entouré des sept étoiles, avec la légende ΖΕΥΣ ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ, car l'Ourse était particulièrement chère au père des dieux et des hommes, et les *Arctoi* avaient été admises par lui au nombre des constellations en reconnaissance de la protection qu'elles lui avaient donnée pendant son enfance dans l'île de Minos ¹.

Puis, après Domitien, au temps de Trajan, nous trouvons un bronze beaucoup plus intéressant, à cause de sa ressemblance avec notre médaille. Celle-ci, croyons-nous, a servi de modèle à la pièce crétoise, qui représente comme elle un enfant assis sur un globe, avec sept étoiles au-dessus de sa tête; il a de plus une chèvre auprès de lui. M. Svoronos n'hésite pas à reconnaître Zeus assis sur la terre où sa mère l'avait caché, et où il resta un an exilé de l'Olympe, à l'abri de la colère de son père Kronos ². Le dieu lève les mains vers le ciel qui l'attend, et qui est ici figuré par la constellation de l'Ourse : c'est le sujet même de l'aureus romain. La vie du jeune César, appelé de si bonne heure à l'apothéose, avait été assimilée par le graveur du temps de Domitien à l'enfance légendaire du dieu, à qui un imitateur crétois devait restituer son bien vingt ans plus tard.

Et justement, dans l'intervalle, on dirait que Martial avait le même tableau sous les yeux, le même rapprochement dans l'esprit, quand il faisait l'éloge de Rome, la terre fortunée qui vit naître en Domitien un nouveau Zeus :

Hæc quæ tota patet tegiturque et marmore et auro,
 Infantis domini conscia terra fuit.
 Felix o, quantis sonuit vagitibus et quas
 Vidit reptantes sustinuitque manus !

1. Lenormant et Svoronos, *ouv. cités*.

2. Svoronos, *Numism. de la Crète*, p. 348, pl. XXXV, 1 ; — Lenormant, *ouv. cité*.

Hic steterat veneranda domus, quæ præstitit orbi
 Quod Rhodos, astrifero quod pia Creta polo.
 Curetes texere Jovem crepitantibus armis,
 Semiviri poterant qualia ferre Phryges,
 At te protexit Superûm pater, et tibi, Cæsar,
 Pro jaculo et parma fulmen et ægis erat ¹.

Si la constellation de l'Ourse était regardée de préférence aux autres comme un symbole de royauté et d'éternité, au point de passer pour la constellation de Zeus et d'être associée à l'apothéose des empereurs, c'est sans doute en raison de ce fait qu'elle reste constamment au-dessus de l'horizon, pendant que le ciel entier tourne autour d'elle ². Quant au globe, si on admet notre interprétation, il ne représente pas le monde ou l'univers, comme généralement chez les Anciens, mais bien la terre, où Zeus, où le fils de Domitien passèrent leur enfance avant de monter au ciel.

Certes, c'est le globe du monde que nous voyons dans les apothéoses, sur les pièces de Marc Aurèle, L. Verus, Sévère, Caracalla, etc..... à la légende **CONSECRATIO** ³ : il est semé d'étoiles et surmonté de l'aigle impériale, qui prend son essor pour planer sur l'ensemble des choses ; ici, au contraire, on remarquera que le groupe des étoiles est représenté distinct de la sphère, l'un et l'autre s'opposent comme les deux séjours successifs du dieu. N'était-ce pas, en effet, une théorie scientifique consacrée par les systèmes d'Aristote ⁴, d'Eratosthène ⁵, et mise en vogue par les Alexandrins ⁶, que la sphéricité de la terre, fixée par

1. Martial, *Epigr.*, IX, 21 (Lem.), 20 (Fried).

2. Manilius, *Astron.*, l. I, v. 282-91. (Cf. Tristan, *Comment. histor.* (1644), t. I, p. 349.)

3. Monnaies frappées après la mort de ces empereurs.

4. Aristote, *Phys.*, l. III, c. 7 ; *du Monde*, ch. II, § 2 ; *du Ciel*, l. II, c. 3, 4, 13, 14.

5. Eratosthène, dans Strabon, l. I, c. 3, p. 40-41 (éd. Didot).

6. Hipparque et Posidonius, frag. dans Strabon qui s'exprime en son nom dans le

sa masse au centre du monde ? Cette idée dut passer d'autant plus aisément dans le domaine des arts, que la confusion s'établissait entre les deux figures : le monde ou l'univers dessiné sous forme de globe et la terre sphérique. En bien des cas, la distinction n'est pas facile à établir ; d'autres fois, comme pour les pièces à la légende **CONSECRATIO** et pour notre monnaie présente, elle apparaît nettement. Il est possible, par exemple, que le globe, mis dans la main des empereurs, soit le monde, à cause de l'immortalité qui leur est promise ¹, mais ce globe au devant duquel un gouvernail est adapté, sur des moyens bronzes de Tibère ², ne désigne-t-il pas bien plutôt la terre, et serait-il logique qu'on supposât le ciel même, avec tout l'univers, dirigé par la main de l'empereur régnant ?

Je reviens à notre médaille. Les cercles dessinés sur le globe et se coupant à angle droit, figurent un parallèle et un méridien, comme en dessinaient les astronomes ³ et les géographes sur leurs sphères terrestres ou célestes, par exemple Strabon, contemporain d'Auguste, qui se représentait la terre divisée en quatre segments ⁴. Ces lignes, inclinées comme elles sont, donnent quelque chose de plus gracieux que n'est la pièce correspondante en argent ; il semble que l'enfant impérial fasse osciller le globe, en y prenant son point d'appui pour s'élancer dans les cieux que désignent son regard et le mouvement de

même sens, l. II, c. 5, p. 92. Cf. Cicéron, *Songe de Scipion* ; Sénèque, *Nat. quæst.*, préface. — Tous ces témoignages sont réunis et étudiés dans Vivien de Saint-Martin, *Hist. de la géog.* et le *Dict. des antiq.* de Saglio, art. *Astronomia*.

1. Cependant Suidas (*Lexicon, verbo Ιουστινιανός*) dit que le globe représente la terre dans la rotondité de sa forme.

2. Cohen, *Monn. de l'emp. rom.*, Tibère, n^{os} 12-14.

3. King, puis Saglio, ouv. et fig. cités.

4. Strabon, *Géog.*, l. II, c. 5, p. 91 et 92.

ses mains... Là-haut, il disposera des nuées ; là-haut, il pourra de son geste enfantin semer la neige sur la terre, en ayant bien soin d'épargner la tête de l'empereur son père, ainsi que le dit encore Martial, dans cette épigramme dictée par la servilité et pourtant si jolie :

Aspice quam densum tacitarum vellus aquarum
 Defluat in vultus Cæsaris inque sinus.
 Indulget tamen ille Jovi, nec vertice moto
 Concretas pigro frigore ridet aquas,
 Sidus Hyperborei solitus lassare Bootæ
 Et madidis Helicen dissimulare comis.
 Qui siccis lascivit aquis et ab æthere ludit,
 Suspisor has pueri Cæsaris esse nives ¹.

LUCIUS VERUS

(164 ap. J.-C ; de Rome, 917).

6. L VERVS AVG ARMENIACVS. Tête nue de l'empereur Lucius Verus, à droite.

R. TR P IIII IMP II COS II. Lucius Verus, assis sur une estrade (*suggestum*), à gauche ; à ses côtés, deux personnages debout, dont l'un paraît être un licteur portant une baguette, et l'autre le préfet du prétoire vêtu du manteau militaire ². Au bas de l'estrade, le roi Soème debout, se couronnant.

Aureus (Cohen, 158). — Poids, 7 gr. 24. *Pl. XIX, 14.*

Cohen, après avoir décrit l'aureus qui, dans son ouvrage, porte le n° 157, et où la tête de Lucius Verus est laurée, ajoute cette mention :

1. Martial, *Epigr.*, IV, 3.

2. C'est du moins l'explication la plus vraisemblable, mais les seuls documents que nous possédions sur le cérémonial de cette époque sont empruntés aux monnaies et aux bas-reliefs, témoins muets et d'une interprétation discutable, à défaut de renseignements fournis par les auteurs.

158. La même médaille, avec sa tête nue à droite. *Ancien catalogue.*

C'est un exemplaire de cette médaille que nous présentons aujourd'hui ; il a été trouvé en 1893 sur le Mont Aventin, lors des terrassements que faisaient les Bénédictins pour les fondations de leur église, et il se recommande, comme toutes les pièces de cette trouvaille, par son excellente conservation ¹.

L'évènement représenté est le couronnement du roi d'Arménie Soème. Ainsi qu'au temps de Germanicus, l'Arménie continuait à être disputée comme une proie entre les Romains et les Parthes ; Lucius Verus avait fait une campagne de quatre ans (160-164), d'où il rapportait le titre d'*Armeniacus* et à la suite de laquelle il donnait à l'Arménie un maître sous la suzeraineté de Rome.

Tels sont les faits qui se dégagent du commun témoignage des historiens et des médailles. Parmi les premiers, Capitolinus, en racontant la vie de notre empereur, s'exprime ainsi « *Confecto sane bello, regna regibus, provincias vero comitibus suis, regenda dedit* ². » L'Arménie n'est pas nommée, mais Photius en dit davantage dans les extraits qu'il nous a laissés des œuvres de Jamblique ³. On y apprend qu'il y eut un prince arménien, du nom de Soemus, qu'il était fils d'Achœménès et petit-fils d'Arsace, que, après avoir été chassé par ses sujets, il fut quelque temps sénateur romain, puis consul, et qu'enfin il fut de nouveau créé roi de la Haute-Arménie. C'était donc un souverain d'origine parthe, que les empereurs

1. Voy. *Riv. ital. di numism.*, t. VI, 1893, p. 261. — La coll. Hoffmann, vendue au mois de mai dernier, possédait une médaille semblable (*Cat. de la coll. Hoffmann*, n° 1607).

2. Capitolinus, dans *Hist. aug.*, t. I, p. 80 (éd. Teubner).

3. *Photii Bibliotheca*, c. xciv, p. 242. (Cité par Tristan, *Comment. hist.*, t. I, p. 687.)

complèrent de dignités et de bienfaits jusqu'au jour où, certains de l'avoir gagné à leur cause, ils lui rendirent son trône. Les médailles d'or et de bronze, qui représentent la scène du couronnement, corroborent ces témoignages ; elles confirment le titre d'*Armeniacus* donné à L. Verus, et la date de l'évènement par l'énumération de ses dignités d'accord avec les données de l'épigraphie ¹.

Quant au type monétaire, il rappelle un grand bronze du temps de Trajan, qui avait donné un roi aux Parthes eux-mêmes et frappé à cette occasion une médaille avec la légende *REX PARTHIS DATVS* ². L'empereur, assis dans une chaise curule sur le *suggestum*, tenait la main étendue sur la tête du roi occupé à se couronner. C'est le même genre de cérémonie qui est représenté ici sur l'aureus et sur plusieurs grands et moyens bronzes frappés à la même occasion, avec quelques différences ³. Tantôt le lecteur regarde en avant, et tantôt il se tourne vers l'empereur ; quelquefois, un quatrième personnage apparaît. S'il fallait en croire l'aureus à la tête laurée, le seul que le Cabinet des Médailles possédât avant celui-ci, le lecteur présenterait à Soème la baguette (ou l'épée), que celui-ci s'apprêterait à prendre en main ; mais cette particularité d'un exemplaire mal conservé n'est pas confirmée par notre pièce, qui est à fleur de coin.

Ici même toutefois, l'exécution du revers laisse à désirer au point de vue artistique, les figures sont lourdes et ramassées, avec des têtes trop grosses ; en revanche, le portrait de Lucius Verus est admirable de vie, et les boucles des cheveux sont d'un dessin très fin. C'est vraiment un fort bel exemplaire d'une tête qui compte elle-même parmi

1. R. Cagnat, *Cours d'épigr. rom.*, 2^e éd., 1889, p. 187.

2. Cohen, *Monn. de l'emp. rom.*, Trajan, n° 328.

3. Cohen, *Monn. de l'emp. rom.*, L. Verus, n°s 159-164.

les plus belles que nous ait léguées l'iconographie impériale.

ANNIA FAUSTINA, FEMME D'ÉLAGABALE

(221 ap. J.-C. ; de Rome, 974).

7. ANNIA FAVSTINA AVG. Buste drapé d'Annia Faustina, à droite.

R. CONCORDIA. Élagabale et Annia Faustina debout, se donnant la main. Étoile dans le champ.

Denier (Cohen, 1). — Poids, 3 gr. 56. *Pl. XIX, 17.*

Le Cabinet doit cette médaille, fort jolie et fort rare, à la générosité de madame A. Hartmann. C'est le second exemplaire connu ; l'autre faisait partie, au siècle dernier, de la collection de l'abbé Rothelin, d'où il est passé au musée d'Espagne. Quant à la pièce d'argent d'Annia Faustina au type de la Piété¹, la seule qu'on connaisse en dehors de celle-ci, elle a paru quelque temps suspecte à Eckhel², et Arneth, dans son catalogue du musée de Vienne³, n'a pas adhéré à l'absolution prononcée en dernière analyse par son illustre prédécesseur⁴. C'est dire l'intérêt tout particulier qui s'attache à un denier incontestablement authentique d'Annia Faustina, comme est le nôtre.

Annia Faustina ne resta que très peu de temps la femme d'Élagabale (221 ap. J.-C.) ; venue la troisième, elle fut répudiée presque aussitôt pour faire place à d'autres. Ce type à la légende CONCORDIA avait déjà été

1. Cohen, *Monn. de l'emp. rom.*, *Annia Faustina*, n° 4.

2. Eckhel, *Doct. numm.*, t. VII. p. 262.

3. Arneth (*Syn. numm. Roman. mus. Cæsar. Vindob.*, p. 143) soupçonne cette médaille d'être une Julia Mæsa refaite.

4. Mionnet (*Rar. des méd. rom.*, t. I, p. 354) parle aussi d'une pièce en or d'Annia, au revers de la tête d'Élagabale, condamnée par Eckhel.

frappé pour les deux premières femmes, Julia Paula et Aquilia Severa ¹. Enfin, l'astre qui se voit dans le champ de la pièce et qui est commun à plusieurs médailles d'Élagabale, figure probablement le Soleil, dont l'empereur syrien était prêtre.

URANIUS ANTONINUS

(vers 258 ap. J.-C.).

Voici maintenant une médaille frappée à l'effigie d'un usurpateur, dont l'histoire, restée longtemps inconnue, n'a été quelque peu éclaircie depuis une dizaine d'années que par le secours de la numismatique : c'est à savoir Sulpicius Uranius Antoninus.

8. L IVL AVR SVLP VRA ANTONINVS. Buste lauré, drapé et cuirassé de l'empereur Uranius Antoninus, à droite.

R. CONSERVATOR AVG. La pierre sacrée d'Émèse, coiffée d'une tiare à trois pointes et revêtue d'une tunique brodée et d'un manteau noué sur le devant. De chaque côté de la pierre, un parasol.

Aureus (Cohen, 1). — Poids, 6 gr. 04. *Pl. XIX, 18.*

C'est à la vente Montagu que le Cabinet de France a fait l'acquisition de cette précieuse médaille qui lui manquait encore, et dont le British Museum possède le second exemplaire connu. On le sait, grâce à l'étude pénétrante de M. W. Frœhner ² qui a corrigé par les monnaies le témoignage des auteurs, Uranius Antoninus doit avoir usurpé l'empire dans le Liban au temps des Philippe et de Valérien, entre les années 248 et 254.

1. Cohen, *Monn. de l'emp. rom.*, *Julia Paula*, n° 8 et *Aq. Severa*, n° 6.

2. W. Frœhner, *Les monnaies d'Uranius Antoninus*. (*Ann. de la soc. de num.*, t. X, 1886, p. 189.) Voy. en outre : Lenormant (*Rev. num.*, 1843, p. 255 et suiv.) et A. Blanchet (*Rev. num.*, 1893, p. 41, et 1895, p. 76).

SATURNINUS

(280 ap. J.-C. ; de Rome, 1033).

Un autre usurpateur, sur lequel nous n'avons pas à insister longuement, est le tyran Saturninus.

9. IMP C IVL SATVRNINVS AVG. Buste lauré et cuirassé de Saturnin, à droite.

R. VICTORIAE AVG. Victoire marchant à droite, tenant une couronne et une palme.

Aureus inédit. — Poids, 5 gr. 25. *Pl. XIX, 19.*

Telle est la pièce que M. Babelon ¹ présentait en 1896 aux lecteurs de la Revue, tout en exprimant le vif regret que les circonstances ne permissent pas de faire entrer ce joyau dans la collection nationale. Deux exemplaires très légèrement différents, les premiers de leur espèce, venaient d'être trouvés en Égypte : l'un avait été mis en vente par les soins de M. Serrure, expert, et il était entré dans la collection de pièces choisies de M. Joseph Durkee, qui a si malheureusement trouvé la mort dans le naufrage du transatlantique « la Bourgogne » en juillet dernier ² ; l'autre exemplaire vient enfin d'être acquis par le Cabinet des médailles.

Voilà donc deux monnaies qui font prendre place authentiquement à Saturnin dans la suite numismatique et iconographique des empereurs romains ; entre les trois

1. E. Babelon, *Rev. num.*, 3^e série, t. XIV, 1896, p. 133 et suiv.

2. Toutefois le précieux aureus n'a pas été englouti, comme on a pu le croire un instant. On en trouvera le dessin en tête de l'article de M. Babelon, et la reproduction phototypique dans le *Catalogue des monnaies romaines en or*, publié par Serrure le 29 octobre 1895, pl. , fig. 9. La seule différence qu'il présente avec celui de notre planche, c'est que la tête de Saturnin y est un peu plus ramassée, et que l'inscription du revers est coupée à la lettre précédente (A au lieu de I) par la couronne que tient la Victoire. Les deux pièces ne sont donc pas du même coin.

personnages de ce nom que Cohen mentionne, sur des témoignages en partie douteux, aux temps de Valérien, Probus et Constantin ¹, il s'agit du second, un usurpateur qui se révolta sous Probus, en 280, et se fit proclamer empereur à Alexandrie. Tandis que, pour Uranius, nous l'avons vu, les récits des historiens sont corrigés par les monnaies, ici au contraire le témoignage de Vopiscus, écrivain de l'*Histoire Auguste*, un instant battu en brèche par la critique allemande, se trouve, ainsi que M. Babelon l'a fait ressortir, confirmé d'une manière éclatante.

A. DIEUDONNÉ.

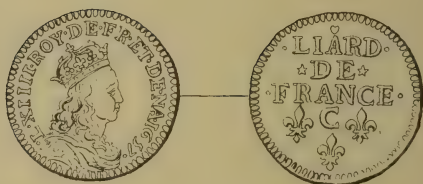
(A suivre.)

1. Cohen, *Monn. de l'emp. rom.*, vol. VI, p. 13 et 348; — vol. VII, p. 435

LES LIARDS DE FRANCE

FRAPPÉS PAR UN FERMIER GÉNÉRAL

DE 1655 A 1658



Depuis longtemps les numismatistes ont remarqué une émission de liards de Louis XIV, provenant d'un certain nombre de localités presque inconnues comme sièges d'ateliers monétaires, tels que Corbeil¹, Pont-de-l'Arche, Acquigny². M. Blanchet et M. Rondot ont ajouté à cette liste des endroits dénommés Vimy ou Neuville-sur-Saône, Meung-sur-Loire, Lusignan³. Tous ces noms excitaient la curiosité de chacun. On cherchait le motif qui avait occasionné un monnayage dans des bourgs d'aussi minime importance. Les archives de la Monnaie nous ayant fourni des renseignements nouveaux, le présent travail d'ensemble expliquera les particularités curieuses de cette fabrication.

1. *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1884, p. 1.

2. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, p. 186.

3. *Revue Numismatique*, 1890, p. 131 et 435.

Le premier point, intéressant à préciser sous le rapport historique, est que cette frappe de liards dans des petites villes n'a nullement été occasionnée par les troubles de la Fronde. A l'époque dont nous allons nous occuper, le Roi ne s'est pas trouvé dans l'impossibilité de faire forger des espèces dans ses ateliers monétaires officiels, momentanément occupés par les révoltés, ainsi que Delombardy et d'autres numismatistes l'ont énoncé à tort.

Les guerres de la Fronde étaient terminées en 1653. Il suffit d'ouvrir un livre d'histoire pour s'en convaincre, Le Lit de Justice, qui mit fin à ces difficultés intérieures, date d'octobre 1652. Louis XIV rentra définitivement dans sa capitale en février 1653. Mazarin reprit la direction des affaires et, dès ce moment, le pouvoir royal recouvra toute son autorité aussi bien à Paris que dans les diverses provinces du royaume. Il faut rendre à M. Dufour, archiviste à Corbeil, l'auteur d'un travail sur les liards de cette ville, le mérite d'avoir signalé le premier cette vérité historique.

En 1654 et 1655, le Gouvernement royal avait besoin d'argent, d'une part pour faire face aux dépenses occasionnées par le commencement des campagnes de Louis XIV et de Turenne en Flandre, par le siège de Stenay, qui était le premier auquel assista le roi, et d'autre part, comme conséquence des charges causées par l'apaisement de la révolte de la Fronde. On songea à se procurer des ressources, en cédant à un Fermier général, moyennant le paiement de redevances, le droit de fabriquer et d'émettre le bas numéraire de cuivre dénommé « liard ». Un arrêt a fait allusion à des sommes que le traitant paya directement à Turenne sur l'ordre du Roi, en vue de subvenir aux frais de la campagne de Flandre. Nous n'avons pas à rechercher si le roi de

France avait recours pour la première fois à un expédient de cette nature, ni s'il fit appel aux mêmes moyens dans les années ultérieures¹. Ce qui est certain, c'est qu'un monnayage, indépendant des ateliers officiels, fut effectué de 1655 à 1658. Nous allons en voir le début, le fonctionnement et la fin.

Les commerçants, le peuple, les établissements religieux manquaient de menues monnaies pour les aumônes, pour les affaires courantes, pour les achats de denrées de valeur minime. Le roi invoqua ces trois motifs pour confier à un nommé Isaac Blandin, bourgeois de Paris, l'entreprise générale de la fabrication des liards de France en cuivre pur pendant deux ans. Ces deux années commençaient soit deux mois après la date de l'enregistrement de l'édit, soit plutôt à dater du jour de la première délivrance du numéraire.

Isaac Blandin, qui s'obligeait à payer au Trésor Royal des redevances déterminées, avait toute liberté pour prendre des sous-traitants ou procureurs, et pour les charger de la frappe de ces liards. On avait prévu originellement l'établissement de 120 presses suivant les besoins, en divers endroits de France, sans dénommer les localités dont le choix était, dans une certaine mesure, abandonné à l'entrepreneur général et à ses préposés. C'était un fait insolite que cette fabrication d'espèces courantes par voie de Ferme Générale, séparément du monnayage officiel des ateliers et ouvriers du Serment de France. Pendant toute la durée du traité de Blandin, la plupart des ateliers monétaires royaux continuèrent de fonctionner régulièrement et de fabriquer pour le compte et

1. L'émission de la pièce de 4 sols dite des Traitants à Vimy en 1674, semble avoir été réalisée dans des conditions sensiblement identiques. *Traité de numismatique moderne et contemporaine*, par Engel et Serrure, tome I^{er}, p. 24.

profit du roi du numéraire d'or, d'argent et de billon, en plus ou moins grand nombre suivant les quantités de métal à leur disposition. On s'explique que Blandin et ses sous-traitants, qui, par la force des situations, se trouvaient en antagonisme avec les monnayeurs officiels du roi, aient eu une propension à s'établir dans des endroits où il n'existait pas de monnayeurs royaux, de façon à éviter ou à rendre plus rare les conflits.

En outre, l'étude des textes, que nous allons reproduire plus loin, nous a fait regarder cette frappe d'espèces de cuivre comme effectuée la plupart du temps à l'aide de moulins où l'eau courante servait de force motrice. Nous pouvons citer immédiatement à l'appui de cette opinion un arrêt du conseil du roi du 2 septembre 1655, rendu à l'occasion d'une contestation que le Traitant Général, prenant les fait et cause de ses sous-traitants, avait avec les habitants de Corbeil « parce que *les moulins établis sur la rivière pour la fabrication des liards* empêchaient la navigation, etc. » Ces moulins que nous allons voir fonctionner avec activité dans le pays de Touraine devaient présenter quelque analogie avec ceux qui portent encore, dans cette partie de la France, le nom de moulins à écorces. Une roue mue par une eau courante fait tourner un arbre de couche, pourvu à intervalles réguliers de taquets soulevant successivement 7 à 8 pilons placés de front. Ces pilons servent au xix^e siècle à réduire en poudre des écorces de chêne pour l'usage des tanneries. Mais il suffisait, au xvii^e siècle, d'encastrier dans chaque pilon un coin et de le laisser retomber sur un autre coin pour qu'un ouvrier quelconque glissant chaque fois une rondelle de cuivre arrivât, sans apprentissage spécial, à monnayer journallement une grande quantité de petit numéraire de cuivre. Les procureurs de Meung ont

travaillé à l'endroit où ces moulins sont d'usage constant encore aujourd'hui. Presque toutes les officines, dont nous allons avoir à nous occuper, ont été établies dans des localités où des cours d'eau assuraient une force motrice identique.

L'émission de ces nouveaux liards fut définitivement autorisée par l'édit du 1^{er} juillet 1654, répandu dans le public sous la forme de la petite plaquette :

« Déclaration du Roy pour la fabrication en ce Royaume des liards de cuivre valant 3 deniers et décry des doubles et deniers qui ont eu cours jusqu'à présent, à l'exception des deniers, qui ont été faits par ordre de Sa Majesté¹. »

Le Roi prescrivit la fabrication pendant deux ans avec 40 presses ou balanciers seulement de liards de cuivre conformes à un modèle joint, à la taille de 64 pièces au marc et 4 pièces de remède, pour être lesdits liards fabriqués par ceux qui seront préposés par le pouvoir royal, confusément ou séparément. Les poinçons seront gravés par le tailleur général des monnaies. Les liards seront ouvrés ès lieux qui seront désignés de 4 heures du matin à 8 heures du soir. Des commissaires provenant de la Cour des Monnaies seront établis par le Roi dans lesdites fabriques, et ils feront fermer à clé les lieux où seront lesdites presses, afin qu'il n'y puisse être travaillé en dehors desdites heures. Ils feront les délivrances desdits liards toutes fois et quantes ils en seront requis. On mettra une pièce en boîte par 100 marcs ouvrés.

Le Roi déclara que ceux qui seraient par lui chargés de cette fabrication avaient le droit d'établir des commis des entrées du Royaume, tant par terre que par mer, pour

1. Paris, S. Cramoisy, 1654, in-4° de 63 pages avec 2 fig.

tenir registre des cuivres entrés en France. Cette prescription avait pour but d'assurer au traitant toutes facilités pour les achats de cuivre¹.

Les nouveaux liards devaient être créés moitié en cuivre neuf, moitié en cuivre provenant des espèces décriées, suivant ce que décida un arrêt du 30 août 1654. Le cuivre était racheté sur les bases suivantes : les deniers à raison de 15 sols la livre et les liards de billon suivant leur alliage.

Défenses étaient en même temps faites d'exposer ou recevoir aucunes espèces de cuivre à la ressemblance, s'il en était fait en quelques monnaies étrangères, limitrophes ou enclavées au Royaume, ni même en celles de Dombes, Charleville, Orange, Avignon, Henrichemont, Cugnon et autres.

Un arrêt du Conseil du Roi éleva à 44 le nombre des presses à mettre aussitôt en fonctionnement et porta à deux ans et deux mois la durée du fermage.

Le 3 août 1654, la Cour des Monnaies autorisa officiellement Isaac Blandin à procéder à l'exécution de la commission qui lui avait été donnée pour la fabrication des liards de cuivre. Elle lui accorda toutes facilités pour préparer les instruments et machines nécessaires, soit par lui-même, soit par ses procureurs et commis, ainsi que pour faire procéder à la confection des presses, *moulins*, *coupoirs* et autres outils nécessaires à ladite fabrication. Il lui fut en outre permis de « préparer *les lieux que besoin sera*, et de commettre, pour raison de ce, telles personnes qu'il avisera. » Blandin prêta serment le 21 octobre suivant, et l'on peut dire que pour lui s'ouvrit l'ère des difficultés.

Le Fermier Général fut autorisé par un arrêt du Conseil

1. Archives de la Monnaie, M^s 4^o, 74 et seq.

du 10 décembre 1654 à établir : 12 presses à Corbeil, 5 à Pont-de-l'Arche, 6 à La Rochelle, 6 à Bordeaux, 4 à Vienne ou à Nîmes, 2 à Sedan, 3 à Caen, 6 à Meung-sur-Loire, soit au total 44¹.

Le 11 janvier 1655, la Cour des Monnaies décida que sur 40 presses seulement destinées à fabriquer des liards de cuivre, la distribution en serait faite comme suit :

8 à Corbeil, 5 à Pont-de-l'Arche, 5 à Meung-sur-Loire, 5 à La Rochelle, 5 à Bordeaux, 4 à Caen, 4 à Vienne, 4 à Nîmes, et ce sans préjudice des demandes faites contre Blandin par les sous-traitants des *fabriques établies ès-villes de Caen, Meung, Pont-de-l'Arche et La Rochelle*.

La Cour ordonna en même temps que *tous les procureurs* de Blandin seraient tenus, avant de s'immiscer dans leurs fabriques, *de prendre pour différent celui de la Monnaie la plus proche*, sous les pénalités portées à l'arrêt du 11 juillet 1654.

Il est probable, bien que le texte ne l'énonce pas, que cet arrêt eut pour but de régulariser au profit de Blandin l'autorisation d'établir des presses, concédée par l'arrêt du Conseil du 10 décembre précédent. La Cour des Monnaies apportait quelques modifications, notamment en réduisant de 44 à 40 la quantité de presses qui devaient fonctionner, ainsi qu'en supprimant l'officine de Sedan. Nous justifierons plus loin que la fabrique de La Rochelle, indiquée comme établie, ne l'était nullement.

En février 1655, un placard fut publié pour prévenir le public de cette émission, qui est en somme celle du 1^{er} juillet 1654. Les passages les plus importants sont les suivants :

1. Archives de la Monnaie, M^a 4^o, 167. Même origine ou volumes suivants pour les documents cités ensuite.

« Figure des liards de cuivre ordonnés par le Roi être fabriqués *en 8 endroits* de son Royaume, et pour y avoir cours suivant les lettres patentes de Sa Majesté du 12 juin 1649, arrêt de vérification d'icelles en la Cour des Monnaies du 7 août, lettres de jussion du 27 septembre, et arrêt de vérification d'icelles en ladite Cour du 1^{er} octobre audit an, autres lettres patentes du 30 avril et arrêt de ladite Cour du 3 juin 1654, autres lettres de jussion *du 1^{er} juillet suivant*, avec l'arrêt de vérification en ladite Cour du 11 dudit mois,

« Sur lesquels liards, outre l'impression de l'empreinte (mise en fin du placard) sera gravée l'année de leur fabrication *et la lettre de la plus prochaine Monnaie du lieu où ils ont été fabriqués.*

« Par ces déclarations, défenses sont faites d'exposer ni recevoir aucuns autres liards, à peine de confiscation de corps et de biens.

« Sont décriés tous autres doubles et deniers antérieurement frappés à l'exception des deniers de S. M. qui ont été fabriqués en la Monnaie des galeries du Louvre.

« Et ne seront lesdits liards exposés que pour l'achat et le paiement des menues denrées, sans que dans les grands paiements, il en puisse entrer pour plus de 100 sols, suivant les ordonnances de 1577, et autres, et l'arrêt de la Cour des Monnaies du 11 juillet 1654. »

A la fin de ce placard se trouvent :

1^o L'empreinte de la pièce portant LIARD—DE—FRANCE en trois lignes, et ayant au droit l'effigie de Louis XIV portant la couronne fermée ;

2^o L'empreinte du denier tournois ayant l'effigie enfantine du Roi et daté de 1648.

Blandin, l'entrepreneur général, eut beaucoup de peine à obtenir que son privilège fût respecté dans les diffé-

rentes provinces de France et que le peuple acceptât ces nouvelles espèces.

Ainsi, dès le 14 janvier 1655, un arrêt du Conseil cassa une ordonnance du bailli d'Orléans portant défenses d'établir des presses pour la fabrication des liards à Meung-sur-Loire.

En sens inverse, un arrêt du Parlement du Dauphiné du 6 février 1655 ordonna une information contre tous ceux qui apporteraient en Dauphiné des liards nouvellement frappés et fit défenses à toutes personnes d'en continuer le commerce sous peine de confiscation des liards et de 3000 livres d'amende.

Blandin paraît avoir abandonné par suite l'exercice de son fermage en Dauphiné.

Mais il obtint : un arrêt du 8 février 1655, ordonnant que sans avoir égard à la délibération du Conseil de Nîmes et de l'Assemblée des États, il serait procédé à l'établissement de la fabrique de liards à Nîmes ; — un arrêt du 4 août 1655, enjoignant à toutes personnes de recevoir les liards fabriqués à Nîmes ; — deux arrêts des 14 avril et 15 septembre 1655 décidant, que sans tenir compte des arrêts contraires du Parlement de Toulouse, il serait passé outre à l'établissement de la fabrique de liards de cuivre dans le département du Parlement de Toulouse et la province de Languedoc.

Un arrêt du 15 septembre 1655 prescrivit une information à l'occasion des appositions de placards, cisaillements de liards, et autres malversations, ayant pour but d'empêcher l'émission et la circulation des nouveaux liards de France en la ville de Bordeaux.

Un arrêt du 24 mai 1656, cassant un arrêt du Parlement de Rouen, ordonna de procéder au rétablissement de la fabrique des liards au bureau de Pont-de-l'Arche.

Pour bien préciser l'ensemble de cette situation, nous ne saurions mieux faire que de citer un arrêt du Conseil du 17 novembre 1655, où il est énoncé :

« Que les sous-traitants de Blandin pour la fabrique des liards ès-provinces de Poitou, La Marche, Limousin, Bretagne et Pays d'Aunis ont éprouvé beaucoup de difficultés en plusieurs provinces, tant par la mauvaise volonté des particuliers, que par suite des arrêts rendus par les Cours des Parlements contraires ;

« Qu'il a été contrevenu aux ordonnances royales dans la ville de *Nimes* ;

« Que des troubles et empêchements ont été apportés dans l'exécution des sous-traités de Blandin *ès-villes de La Rochelle et Poitiers*, au bourg de Montreuil (Montreuil-Bonnin), et encore dans la *ville de Limoges*.

« Par suite, le Roi prescrit que ses ordonnances (celles visées au placard ci-dessus) seront exécutées en leur forme et teneur. »

Un autre arrêt du Conseil fut encore rendu peu après pour ordonner une enquête sur les cabales et brigues faites à *Bordeaux, Poitiers et La Rochelle*, pour y empêcher la libre circulation des liards.

Aucune expression de la décision de justice ne nous renseigne sur le point de savoir si nous devons comprendre que *Poitiers, Montreuil-Bonnin et Limoges* sont des ateliers supplémentaires venant s'ajouter aux huit précédemment énoncés ou si ce sont seulement des bureaux d'émission.

D'autres arrêts nous montreront bientôt qu'une de ces villes, *Limoges*, a été le siège d'une officine monétaire supplémentaire accordée à un sous-traitant. Quant aux autres endroits, ils n'ont été que des bureaux de change

ou d'émission de liards. Un arrêt du Conseil du 17 mai 1657 nous montre comment on s'est contenté d'établir des bureaux de change, parce qu'il a été impossible d'y fabriquer : « Les décisions du Roi pour la frappe des liards n'ont pu encore être exécutées dans la Province de Poitou, quelques arrêts que Pierre Paignon, Sr de la Donierre, ait fait signifier, et ce à raison des empêchements faits par les Baillis, Sénéchaux, Lieutenants Généraux, Maires, Echevins, Syndics des villes. Le Roi a permis en conséquence d'établir des bureaux pour le change des deniers décriés et des liards nouvellement créés es-villes de Poitiers, Loudun, Chinon, l'Isle Bouchard, Richelieu, Millebeau, Chatellerault, Lusignan, Saint-Maixent, Cuivray et autres lieux de ladite province de Poitou qu'il jugera à propos, et sans qu'esdits lieux il puisse être établi aucune presse pour la fabrique desdits liards. »

Nous constaterons que cette dernière énonciation ne se trouve pas matériellement exacte seulement en ce qui concerne Lusignan, parce qu'une installation de presses eut lieu dans ce bourg, mais elle paraît vraie pour toutes les autres localités.

Nous pouvons encore citer comme ayant trait au même objet, un arrêt du 24 mai 1656, qui énonce que Jean Jacques Corne et Daniel Pelletier ont entrepris d'établir des bureaux pour le change à Tours et à Orléans, principales villes du sous-traitant La Chapelle, qui a ses presses à Meung.

Les sous-traitants cherchaient naturellement à s'établir dans le plus grand nombre possible de localités. Blandin, de son côté, ne songeait qu'à faire valoir son privilège dans une quantité de provinces de plus en plus considérable et à augmenter le nombre de ses sous-traités.

Il obtenait : le 10 avril 1655, de la Cour des Monnaies,

un arrêt de principe enjoignant à tous les sujets du Roi de recevoir dans le menu commerce les liards de cuivre qui se fabriquaient alors dans le Royaume ; — le 24 novembre 1655, un arrêt du Conseil ordonnant que les liards de sa fabrication auraient cours dans toutes les Provinces du Royaume.

Mais ces décisions furent, semble-t-il, loin de suffire. Il dut encore obtenir :

Le 2 décembre 1655, un arrêt décidant que les liards auraient cours dans la Province de Bourgogne ;

Le 23 juin et le 18 décembre 1655, deux arrêts identiques pour la Province de Normandie ;

Le 15 février 1656, un arrêt pour la Généralité de Tours ;

Le 28 juin 1656, un arrêt pour Limoges et le Limousin ;

Les 6 mai et 12 juillet 1656, deux arrêts pour la ville de Bordeaux et autres lieux ressortissant de la Province de Gascogne ;

Le 24 novembre 1655 et le 9 juin 1657, deux arrêts pour la ville de Troyes et la Province de Champagne.

Ce dernier arrêt constate en même temps que les ordonnances royales pour la frappe des liards n'ont pu être exécutées jusqu'alors dans la Champagne et que le sous-traitant de Blandin a été dans l'impossibilité de s'établir à Troyes. On se borna à prescrire l'établissement d'un bureau de change à Troyes.

Les nombreux arrêts rendus par la Cour des Monnaies à l'occasion de la Ferme Générale de Blandin nous révèlent une autre sorte de difficulté, qui se présenta bientôt.

Les divers procureurs de Blandin transportaient dans toutes les parties de la France la plus grande quantité possible de liards de leur fabrication pour les changer

contre des monnaies d'or et d'argent, afin d'arriver à réaliser d'importants bénéfices. Des plaintes et des saisies en résultèrent : chaque sous-traitant voulant empêcher celui de la province voisine de venir émettre dans sa région les produits d'une autre officine. Des arrêts des 13 juillet et 24 novembre 1655 décidèrent « que les liards frappés ès-fabriques établies en ce Royaume auront cours dans toutes les provinces d'iceluy pour le menu commerce suivant les déclarations et arrêts, mais firent défenses aux sous-traitants d'Isaac Blandin d'envoyer ou faire voiturer aucuns liards en balles ou barils *hors du département de chaque fabrication. ni d'anticiper sur les limites les uns des autres*, à peine de *confiscation* desdits liards et de 3000 livres d'amende ».

Certains passages de cet arrêt nous donnent des détails sur les difficultés qui se rencontraient à chaque instant : « Louis de La Chapelle, Procureur d'Isaac Blandin en la fabrique de liards établie à Meung sur Loire a représenté au Roi que plusieurs autres Procureurs de Blandin (travaillant en d'autres officines) envoient les liards hors de leur département pour les échanger contre de l'or et de l'argent, et causent ainsi un notable préjudice à beaucoup de personnes..... La Cour des Monnaies, par son arrêt du 13 juillet 1655 a déjà fait défenses à tous les sous-traitants de Blandin d'envoyer ou faire voiturer aucuns liards hors de leurs départements..... Une ordonnance rendue le 19 juin 1655 par M. Bain, Conseiller Commissaire en la fabrique de Meung, a défendu à Zacharie Du Clessé Procureur de Blandin en la fabrique de Vimy d'envoyer ou faire voiturer dans la ville d'Orléans, capitale dudit département de la fabrique de Meung, les liards frappés audit Vimy, pour les échanger, comme il entreprenait de le faire contre de l'or et de l'argent. » Et comme toutes difficultés étaient

loin d'être aplanies, la Cour avait statué dans les termes que nous venons de préciser.

Mais le Gouvernement Royal se départit bientôt de cette sévérité en faveur d'un ou deux Procureurs et s'occasionna les complications les plus funestes.

Le 19 août 1656, Huré, sous-traitant de Meung, obtint un arrêt du Conseil l'autorisant à faire voiturier et débiter à Paris jusqu'à concurrence de 30.000 livres de liards.

Le 16 août 1657, Gilles Garnot, autre sous-traitant de Meung, obtint un second arrêt l'autorisant à faire débiter à Paris les liards fabriqués à Meung, et ce jusqu'au 15 juin de l'année suivante, à raison du consentement qui lui avait été donné par le Fermier Général Blandin.

Les transports de liards hors des circonscriptions concédées eurent l'inconvénient grave de créer la plus grande confusion et d'occasionner des réclamations de la part des autres sous-traitants. Ces derniers demandèrent, soit le droit de changer leurs lieux de fabrication, soit la concession d'avantages nouveaux.

Un arrêt du 9 août 1656 accorda à René Pichenot, procureur de Pont-de-l'Arche, deux presses d'augmentation, outre les six portées par son traité pour dédommagement des préjudices par lui subis.

Un arrêt du 11 mars 1656 permit à Guillaume Brun, procureur de Nîmes, de faire transférer *de Nîmes à Vimy* les quatre presses établies à Nîmes, et d'y faire travailler à la fabrication.

Un arrêt du 11 octobre 1656 ordonna « *la translation de la fabrique de liards de la ville de Nîmes en celle de Tarascon*, plus propre à ce genre de travail, à cause des eaux qui font aller les moulins servant à presser la lame pour faire les flans desdits liards, lesquels sont à distribuer aux quatre provinces : de Languedoc, de Provence,

de Dauphiné et d'Auvergne au moyen de la rivière du Rhône, sur laquelle la ville de Tarascon est située. »

On pourrait croire qu'une fabrication de liards eut lieu à Tarascon. Mais un arrêt du 13 décembre 1656 nous apprend qu'il n'en fut rien. On y énonce qu'on avait accordé au sous-traitant de Nîmes l'autorisation de transférer ses 4 presses à Tarascon, mais que depuis cette époque il avait reconnu qu'il lui serait beaucoup plus avantageux d'obtenir le droit de joindre les 4 presses de Nîmes à celles de Vimy, où il n'y avait qu'un établissement comprenant 8 presses. Le transfert aura lieu, est-il dit, à bref délai, mais seulement après le 13 décembre 1656, *nonobstant le changement précédemment ordonné en la ville de Tarascon.*

Guillaume Brun continua néanmoins dans Nîmes même la frappe des liards en 1657, car d'une part nous avons retrouvé des pièces portant cette date, et d'autre part un arrêt rendu le 31 octobre 1657 lui permit « l'exposition et le débit *du restant des liards fabriqués à Nîmes,* » ce qui ne peut utilement s'entendre que pour du numéraire créé en cette année 1657. On lui faisait en même temps défense d'en fabriquer à l'avenir de semblables.

Un arrêt du 4 octobre 1657 autorisa le transfert des 5 presses établies en la ville de Bordeaux, pour la fabrication des liards en celle de Meung-sur-Loire. Certaines phrases contiennent de précieux renseignements :

« Comme il avait été dit par la Cour que Blandin, traitant général, pourrait établir les presses de Bordeaux *en telle ville de la province de Guyenne qu'il aviserait,*

« Comme cette faculté ne lui était d'aucune utilité, puisque lesdits liards n'avaient pu avoir cours en aucuns lieux de ladite province (à raison des difficultés soulevées par le Parlement de Guyenne),

« Comme il a été ordonné que la fabrique de Bordeaux serait *transférée à Meung, pour les six mois restants* du temps d'icelle,

« Le roi entend que les 5 presses de Bordeaux soient transférées à Meung avec 3 de celles de Pont-de-l'Arche, puisque *dans cette dernière ville, il ne sera plus travaillé à ladite fabrication,*

« Et veut que le surplus des presses dudit établissement soit installé audit Meung, à *Chatellerault*, et en autre lieu commode. »

Ainsi Blandin n'avait pu venir complètement à bout du Parlement de Guyenne, puisque ses liards n'avaient point eu cours dans toute l'étendue de son ressort. Mais dans toutes les provinces où il parvenait à installer utilement des sous-traitants, on lui laissait la plus grande latitude pour choisir un *endroit commode*, dans lequel il lui était loisible d'établir ses presses.

Il n'a pas été possible de relever d'autre mention de cette officine temporaire de Châtellerault. Il est douteux que Blandin ou son procureur y ait fait les frais d'une installation de presses, puisque le privilège de Fermier Général n'avait plus qu'une durée restreinte.

P. BORDEAUX.

(A suivre.)

MÉLANGES & DOCUMENTS

UN PROCÈS DE FAUX MONNAYAGE EN 1566

Le document transcrit plus loin présente quelque intérêt, tant à cause des inculpés qui y sont nommés que par suite de l'énumération des monnaies contrefaites.

La poursuite ordonnée par le prévôt était nettement et sérieusement formulée, et François le Coq, trente-troisième abbé de Jandures (aujourd'hui Jeand'heurs, commune de l'Isle-en-Rigault, Meuse), doit avoir expié le crime qu'on lui reprochait, car sa mort suivit d'assez près la date de notre document. Voici, en effet, son épitaphe¹ :

Cy gist noble & scientifique personne réverend père, frère François le Coq, natif de Paris, docteur ez droits, jadis abbé de ceans par l'espace de 17 ans, lequel mourut le XIX de juillet M.DLXVII. Priez Dieu pour lui.

François le Coq était un moine de l'ordre de saint Benoît; mais il avait adopté la règle des Prémontrés, en 1550, lorsqu'il devint abbé de Jandures.

Les autres personnages impliqués dans l'affaire de faux monnayage ne paraissent pas avoir laissé de traces dans l'histoire.

Quant aux monnaies énumérées dans le document, on voit qu'elles ne sont pas toutes françaises. Les faussaires avaient imité non seulement les écus d'or au soleil, les pièces de six blancs²,

1. *Gallia Christ.*, t. XIII, col. 1142.

2. C'est la pièce appelée aujourd'hui *double sol paris* (Hoffmann, Charles IX, n° 31). Voy. l'ordonnance du 23 mai 1572.

les testons, les Carolus et demi-Carolus, mais encore les « écus pistolets »¹, qui étaient des pièces d'or espagnoles et les « jocondalles »², c'est-à-dire des thalers ou écus de différents pays (Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Hongrie, etc.)

L'imitation de ces espèces étrangères était aussi répréhensible que celle des monnaies de France, puisque diverses ordonnances avaient autorisé le cours de ces monnaies dans le royaume.

ADRIEN BLANCHET.

Ordre de poursuivre des faux monnayeurs en 1566.

Claude Loste, Licencié ès Loix, seigneur de Recy et Braux, prévost général de nos seigneurs les connestables et mareschaulx de France au gouvernement de Champagne et Brye, au premier de noz archers ou aultre sergent royal sur ce requis, salut. Veu les charges et informations et advis de conseil sur icelles aux saiges faictes a l'encontre de M^e François le Coq, abbé de Jendeuvre, messire Henry de Tournebulle, curé de Bassincourt, Christoffle de la Cressonniere, prieur de Sermaizes, ung nommé M^e Simon, armurier, Gilles Lestoc, ung nommé M^e Jehan Clerc, serviteur d'ung nommé M^e Jehan du Puys, demeurant à Bar-le-Duc, et Jehan Camus, marchand, demeurant à Ligny en Barrois; par lesquelles ils se trouvent véhémentement chargez d'avoir faict et fabricqué faulce monoye, de falsifier les coings du Roy; signaument a fere des escus sol, escuz pistoletz, jocondalles, pieces de six blancz, testons de Roy, Karolus et demiz carolus, en ce faisant commectant crime de leze majesté contre l'auctorité dudit seigneur, bien, repos et tranquillité public. Nous, à ces causes, vous mandons et commectons par ces presentes que, à requeste du procureur du Roy, nostre sire, vous prenez et apprehendez au corps partout où faire se pourra iceulx Le Coq, Tournebulle, La Cressonniere, M^e Simon armurier, Lestoc, Clerc et Camus, et iceulx amener soubz bonne et seure garde es prisons de la ville de Chaalons en Champagne, ou aultres prisons royales plus prochaines. La part où se feront lesdites captures, si prins et

1. « Escuz d'Espagne ditz pistoletz » dans l'*Ordonnance du Roy pour le reiglement général de ses monnoies*, Paris, 23 mai 1572. — Dans l'ordonnance du 15 juin 1566, les « escuz pistoletz » valent 48 sols tournois la pièce, tandis que l'écu au soleil, de France, vaut 50 sols.

2. Sur le *Jocondale* (de *Joachimsthaler*), voy. A. de Longpérier, *Comptes Rendus de la Soc. franç. de Numism.*, t. V, 1874, p. 432, et *Œuvres*, t. VI, p. 64 et 195.

apprehendez peuvent estre, pour illec leur estre par nous, ou notre lieutenant, fait leur proces; et où prendre et apprehender ne les pourrez, adjournez les à estre et comparoir par devant nous ou notre dit lieutenant à trois briefs jours, à peine de bannissement et confiscation de corps et de biens, en la manière acoustumée, à certains jours, lieu et heure compettantz pour estre oyz et respondu par leurs bouches et sans conseil, sur lesdites charges et informacions contre eulx faictes ester a droit et procedder en oultre comme de raison audites saisye et annotacion de leurs biens jusques à ce qu'ils aient obéy. Au régime et gouvernement desquels commectrez hommes capables, ydoines et suffisantz, qui en puissent rendre bon compte et relicqua, quant et à qui il apartiendra. De ce faire vous donnons pouvoir, mandons à vous ce faisant estre obey en rescripvant de ce que fait aurez. Donné sous notre seing manuel avec celluy de Pierre Drouet notre greffier le premier jour du mois de juillet M. V^e soixantesix.

P. DROUET.

(*Papier. Collection Adrien Blanchet.*)

CHRONIQUE

Monnaies des rois de Characène. — Dans la séance du 12 août, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. E. Babelon a lu un mémoire sur la numismatique et la chronologie des rois de la Characène. La collection Waddington renferme une importante série de monnaies de cette région (voyez ci-dessus, p. 623), trouvées pour la plupart dans les fouilles de Tello; ces monnaies et celles que le Cabinet des Médailles a acquises dans les dernières années, ainsi que celles que divers auteurs ont publiées, ont permis à M. Babelon de rétablir les noms de ces petits rois tributaires des Parthes et de reconstituer leur dynastie, désormais sans interruption ni lacunes. Le premier roi de Characène est Hyspaosinès, fondateur de la ville de Charax (vers 124 av. J.-C.); ses monnaies sont rarissimes. Le dernier prince est Attambélos IV qui accueillit Trajan lors de l'expédition de cet empereur dans la vallée du Tigre.

*
* *

Collection Auguste Preux. — Le *Bulletin de Numismatique* annonce que M^{me} veuve Preux vient de donner à la Bibliothèque de Douai l'importante collection de monnaies du Nord de la France, de jetons et de méreaux formée par Auguste Preux, conseiller à la Cour de Douai, mort à Paris, le 28 novembre 1879.

*
* *

Prix de numismatique romaine. — La *Revue belge de numismatique* ouvre un concours dont le prix est une somme de 300 francs ou la collection complète de la *Revue belge*. Les manuscrits concernant la numismatique romaine (République, empire ou colonies) devront être adressés à M. A. de Witte (49, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles) avant le 1^{er} octobre 1899. Les articles, rédigés en français, seront soumis à un jury composé de MM. Max Bahrfeldt, Francesco Gnecchi et Adrien

Blanchet. Les manuscrits demeureront la propriété du comité de rédaction de la *Revue belge* qui se réserve le droit de les publier. En cas de publication, les auteurs recevront cinquante tirés à part de leur article.

J.-A. BL.

*
* *

Médaille de la Société académique de Châlons-sur-Marne. — Nous avons eu occasion de voir, chez M. J. Florange, une médaille en or du poids de 80 grammes, frappée au type de la pièce gravée sous Henri IV, lors de l'établissement de l'atelier monétaire de Châlons-sur-Marne. Les coins qui ont servi à cette frappe ne se trouvent cependant pas à la Monnaie, aujourd'hui. Sur la tranche, on lit : ACAD : CATAL·AM^{PRO} DE·PASTORET·1815.

Cette médaille fut décernée, le 31 janvier 1815, par la Société académique de Châlons-sur-Marne, à la suite d'un concours où avait été proposée cette question : « Sur les moyens mis en usage par Henri IV « pour réunir tous les esprits longtemps divisés par les discordes « civiles. » A la suite de ce concours, la première mention honorable fut acquise par M. Banny, alors inspecteur de l'Enregistrement; la seconde par M. Delvergue, de Paris. Le prix fut décerné à M. Amédée David de Pastoret, fils du chancelier de ce nom. Il fut maître des requêtes, sénateur sous le second empire et membre de l'Académie des Beaux-Arts.

M. Grandamy, alors secrétaire de l'Académie chalonnaise, dans son compte-rendu des travaux de la Compagnie, ne ménage pas les éloges à M. de Pastoret; cependant il reconnaît qu' « au milieu d'une foule « de beautés de premier ordre et d'un luxe presque éblouissant de « pensées, il s'est glissé de loin en loin quelques axiomes politiques « hasardées, quelques assertions historiques trop tranchantes, etc. »

En 1816, il fallait peser mûrement ses expressions; de la *sensibilité* des cinquante années précédentes, on en était arrivé à une sorte de courtoisie un peu vieillote et bourgeoise. C'est alors qu'en choisissant le type de la médaille ci-dessus rappelée « les habitans de Chalons « s'honoraient en 1814, des mêmes sentimens dont leurs ancêtres furent « animés au milieu des fureurs déplorables du xvi^e siècle¹. »

Cette belle pièce, tombée aujourd'hui dans le commerce, prouve une fois de plus ce dont je suis depuis longtemps convaincu : pour

1. Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1816. Châlons, Bonier-Lambert, in-8°.

qu'une médaille commémorative ait quelque chance de rester dans des archives familiales, il importe qu'elle ne soit pas d'un métal précieux.

A. DE B^v.

NÉCROLOGIE

C.-A. SERRURE

Constant-Antoine Serrure, né à Gand, le 10 juin 1835, et mort à Saint-Josse-Ten-Noode, près de Bruxelles, le 6 juin 1898, était fils de Constant-Philippe Serrure, professeur à l'Université de Gand, numismatiste et historien érudit.

Constant-Antoine Serrure, qui fut avocat à la Cour d'appel de Gand, ne cessa, sa vie durant, d'étudier la numismatique de son pays. Il débuta en 1851, dans la *Revue belge de numismatique*, et publia ensuite plusieurs notices sur les monnaies flamandes et un livre important sur *l'Histoire de la souveraineté de s'Heerenberg* (1859-1860).

En 1881, C.-A. Serrure qui s'était acquis une réputation de fin connaisseur et d'érudit, fonda, avec son fils, M. Raymond Serrure, le *Bulletin de numismatique et d'archéologie*.

Depuis 1885, le regretté numismatiste s'était plus spécialement consacré à l'étude de la langue et de la numismatique des Gaulois et avait publié dans le *Museon* de Louvain deux *Études sur la numismatique des Commentaires de César* et un *Essai de grammaire gauloise* qui fut très discuté.

Plus récemment, il avait donné dans l'*Annuaire de la Société de numismatique* un travail important sur les *Monnaies des Voconces*. Enfin son dernier article, relatif aux monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne, à propos d'un denier inédit, a paru dans la *Gazette numismatique française* (1898, p. 135-148).

On trouvera des renseignements biographiques et bibliographiques plus étendus dans le *Répertoire* de MM. Engel et Serrure et dans une notice nécrologique que M. J.-Th. de Raadt vient de consacrer à C.-A. Serrure (*Bulletin de numismatique*, t. V, 1898, et tirage à part, avec portrait).

J.-A. BL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ROUVIER (D^r Jules). *Les ères de Tripolis de Phénicie*. Paris, 1898, in-8° de 32 pages (Extrait du *Journal Asiatique*, n° de mars-avril).

M. Rouvier revient sur une question, traitée à maintes reprises, et croit pouvoir présenter des conclusions différentes de celles des auteurs antérieurs, car, plus favorisé qu'eux, il a eu entre les mains des monnaies dont les dates étaient parfaitement lisibles. Son article ayant paru dans une revue un peu étrangère à la numismatique nous croyons utile de reproduire ici les conclusions de l'auteur :

« 1° A l'exemple de ses métropoles, Tripolis a émis, dans le cours du II^e siècle avant l'ère chrétienne, des autonomes en cuivre non datées.

« 2° Ses autonomes, en cuivre ou en argent, datées, commencent en 111 avant J.-C. Les autonomes en argent disparaissent en 74 avant J.-C. Celles en cuivre vont jusqu'à 67 après J.-C., sous Néron.

« 3° Les autonomes en argent portent des dates de l'ère des Séleucides ou de l'ère nationale de Tripolis. Les autonomes en cuivre, outre ces deux ères, portent, sous Auguste, des dates de l'ère d'Actium. Ces dernières se rencontrent tantôt seules, tantôt elles coexistent avec des dates de l'ère des Séleucides.

« 4° L'ère de Pompée n'a jamais été employée à Tripolis.

« 5° L'ère nationale de Tripolis a été employée de 105 à 74 avant J.-C. Elle a été précédée (111 à 103 avant J.-C. et suivie (74 à 221 après J.-C.) de l'ère des Séleucides.

« 6° L'ère d'Actium a été employée, à Tripolis, de l'an 31 avant J.-C. à l'an 13 après J.-C.

« 7° Les monnaies frappées à Tripolis, aux effigies de Marc-Antoine et de Cléopâtre ou à l'effigie de cette reine seule, sont datées des années de son règne. »

J.-A. BL.

*
* *

GOSSET (D^r Pol). *Les billets de la caisse patriotique de Reims (1791-1793)*. Reims, 1897, gr. in-8° de 17 p. et une planche.

Le 22 juin 1791, les juges du tribunal de commerce de Reims offrirent au Conseil général de la Commune de cette ville d'établir une

caisse semblable à celles de Paris, de Bordeaux, de Lyon et de Nîmes.

Cette caisse devait émettre des coupures de petite valeur, et cette émission était garantie par un dépôt d'assignats nationaux, dépôt effectué par les actionnaires de la caisse.

Les billets furent imprimés par Le Batard, signés par des commissaires spéciaux, marqués d'une lettre de série et d'un numéro, puis estampillés avec un timbre humide aux initiales R S (Reims); ils étaient ensuite vérifiés par les commissaires. Ces billets, datés du 2 juillet 1791 ont les valeurs de 10, 15, 25, 50 sols, 5 et 10 livres. Sur 1.179.894 billets de cette émission, 1.139.525 furent remboursés et brûlés.

Une seconde émission, datée du 26 décembre 1791, n'a pas laissé de spécimens dans les collections actuelles, bien que le nombre des nouveaux billets fût de 560.176. C'est qu'en effet 558.450 billets furent ensuite détruits par les soins de la Caisse.

La notice de M. Gosset a le mérite de combler les lacunes des articles de MM. Lecoq et Denis et de rectifier le travail de Colson.

J.-A. BL.

*
* *

HILL (George Francis). *Catalogue of the greek coins of Lycia, Pamphylia and Pisidia*. Londres, 1897, in-8° de cxxiv et 353 pages, avec une carte et 44 planches en phototypie.

Par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, ce compte-rendu vient bien tard après tant d'autres si élogieux, et nous assumons aujourd'hui la tâche singulière de signaler un livre déjà connu de tous. Aussi, il suffira de nous arrêter sur quelques pièces dont les types sont particulièrement intéressants. Tels sont les deux bronzes représentant un taureau et un chien se désaltérant dans un ruisseau, qui est très probablement la fontaine sacrée de Limyra. Un rarissime statère en argent de Phaselis donne une représentation archaïque de la lutte d'Héraclès et d'Achéloos, ce dernier sous la forme d'un taureau à tête humaine. Dans la série d'Aspendus, nous trouvons une variété ancienne, curieuse au point de vue de l'histoire de la lutte, car l'un des lutteurs se sert de la jambe gauche et cherche à faire tomber son adversaire.

Le British Museum possède deux statères en argent, dont l'un porte une inscription encore énigmatique, attribués tous deux à Olbia de

Pamphylie. Je présenterai une observation relative, non à l'attribution que M. J.-P. Six approuve encore aujourd'hui (*Num. Chron.*, 1898, p. 218), mais à l'explication du type. M. Hill décrit ces statères comme portant au droit une figure nue, ailée, « courant » à gauche, sur une ligne de base formée de points. Le personnage porte des sandales ailées. Il s'agit certainement d'un Hermès volant à travers les airs, et la pose des jambes ployées n'a d'autre but que d'indiquer la rapidité. Il y a une grande analogie entre cet Hermès (la présence du caducée rend certaine l'identification du personnage) avec la Niké d'Archermos trouvée à Délos. Quant à la ligne de base, elle peut indiquer que le prototype du sujet représenté était une statue; et je crois, pour ma part, que bien souvent les graveurs monétaires, empruntant leurs sujets à la grande sculpture, ont indiqué l'origine du type monétaire par de menus détails qui échappent trop souvent à notre attention.

Ne pouvant signaler tout ce qu'il y a d'intéressant dans le catalogue rédigé par M. Hill, je terminerai par quelques mots au sujet de la curieuse série de contremarques relevées sur des tétradrachmes de Sidé. Ces contremarques fournissent les noms d'une douzaine de villes de l'Asie Mineure dans lesquelles les pièces de Sidé avaient cours comme les cistophores.

La numismatique de la Lycie, autrefois si négligée, offre maintenant, avec les catalogues de Paris et de Londres et l'inventaire de la collection Waddington, une base solide pour de sérieuses études, et si la langue lycienne est apparentée à l'arménien, comme le suppose M. Sophus Bugge (*Lykische Studien*, 1897), bientôt le classement des monnaies de la Lycie recevra d'importantes modifications.

J.-A. BL.

*
* *

BONNET (Émile). *Bibliothèque de la ville de Montpellier. Monnaies, médailles, jetons et sceaux, légués par le D^r C. Cavalier; Catalogue.* Montpellier, 1898, in-8° de 315 pages.

Chaque jour, des collections particulières viennent se fondre dans les musées publics et de nouvelles archives se constituent à côté des anciennes.

La collection du D^r Cavalier, bien que formée plus spécialement au point de vue local, renferme aussi une suite importante de monnaies françaises parmi lesquelles un rarissime denier d'Henri I^{er}, frappé à Mâcon (décrit autrefois, *Rev. Num.*, 1860, p. 474). Les médailles et les jetons sont bien représentés dans la collection. Signalons une médaille

unique de G. Rondelet, faite en 1556 à l'occasion de la fondation, par Rondelet, de l'amphithéâtre anatomique de l'École de médecine de Montpellier. M. Bonnet dit que cette médaille a été « frappée », mais il est bien probable que la pièce a été coulée, comme la plupart des médailles de cette époque.

Le D^r Cavalier avait réuni aussi quelques médailles religieuses, d'intéressants jetons du moyen-âge et une série spéciale de jetons et méreaux du Languedoc. Citons aussi un jeton inédit en cuivre de Fargeon, pour la foire de Beaucaire.

Le catalogue a été rédigé avec soin par M. Bonnet, et il serait à désirer que toutes les collections publiques de nos provinces fussent dotées de semblables inventaires.

J.-A. BL.

*
* *

— M. Jean N. Svoronos vient de publier dans la Βιβλιοθήκη Μαρκελλή, sous le titre *Ἱστορία τῶν Νομισμάτων*, en deux volumes in-8° avec atlas de 35 planches, une traduction de l'*Historia Numorum* de M. B. V. Head (Prix 25 drachmes). M. Svoronos se propose de publier un volume de suppléments.

— E. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'antiquité*. Paris, 1898, in-8° de 218 p. avec 29 fig. et une carte (77° fasc. de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*).

— *Musée de Troyes. Numismatique. Monnaies gauloises*. Catalogue descriptif et raisonné [par M. Louis Le Clert]. Troyes, 1897, grand in-8° de 117 p. et 3 pl.

— A. Sagnier, *La numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département de Vaucluse* (suite) (*Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1898, n° 1).

— *L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* a publié une note sur les *Médailles et monnaies de la Révolution* dans le n° du 19 juin.

— H. Laffillée, *Le nouveau sou* (projets divers et état définitif), dans la *Revue de l'Art ancien et moderne* (juillet 1898, p. 33 à 48).

— Sous la signature C. Fleurigand, une note sur *Les monnaies françaises dans le Magasin pittoresque* du 15 juin.

— Sous la signature Daniel Bellet, un article sur *Les nouvelles frappes de la Monnaie* dans *La Nature*, n° 1318, du 3 septembre 1898.

— E. Molinier, *La gravure en médailles et pierres fines* au Salon de 1898 (*Revue de l'Art ancien et moderne*, juin 1898, t. III, pp. 529-532).

— *Administration des monnaies et médailles. Rapport au Ministre des finances, 3^e année, 1898.* Paris, in-8° de xxx et 361 p., avec tableaux et 4 pl. (Imprimerie Nationale ; prix 4 francs).

— M. de Vienne, *Fin du monnayage féodal en France ; Monnaies des ducs de Bourgogne de la maison de Valois.* Nancy, 1897, in-8° de 115 p.

— Gertrude Burford Rawlings. *The Story of the British Coinage.* Londres, 1898, in-12 de 224 p.

— Friedrich Och, *Münzen bayerischer Klöster, Kirchen, Wallfahrtsorte und anderer geistlicher Institute.* Munich, 1898, in-8° de 102 p. et 2 pl. (Extrait de l'*Oberbayerisches Archiv*).

— Paul Joseph, *Der Weinheimer Halbbrakteatenfund (vergraben um 1200).* Heidelberg, 1897, in-8° de 38 p. avec 2 pl. (Extr. des *Neue Heidelberger Jahrbücher*, t. VII.)

— C.-A. Garuffi, *La monetazione di Federico II di Suevia ; gli augustali et la pubblicazione del codice di Melfi.* Turin, 1897, in-8° de 15 p. (Extr. de la *Rivista italiana per le Scienze giuridiche*, t. XXIII).

— Benjamin Betts, *Some undescribed spanish-american proclamation pieces.* 1898, s. l., in-4° de 25 p. et 6 pl. (Extrait avec additions de *The american journal of Numismatics*, 1898.)

— A. de Foville, *Les monnaies primitives de l'Afrique*, dans l'*Économiste français* du 27 août 1898 (pp. 276-278).

— Du même, *Les monnaies de l'Éthiopie sous Ménélik*, dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*, mars 1898.

— Farcinet (Ch.), *La valeur actuelle des monnaies et médailles anciennes.* In-8°, 3 p. ; s. l. n. d. [1898].

— L. Brasier et L. Brunet, *Les ordres coloniaux français.* Paris, 1898, in-4° de 39 p. avec 27 figures de décorations.

— A. et G. Ortleb, *Vademecum für Münzsammler.* Leipzig, Moritz Kuhl [1898], in-8°.

— E. A. Stückelberg, *Der Münzsammler. Ein Handbuch für Kenner und Anfänger.* Zurich, 1899, in-8° de 235 p. et 200 figures.

Pour la chronique :

Le Secrétaire de la Rédaction,

J.-ADRIEN BLANCHET.

PÉRIODIQUES

TIJDSCHRIFT VAN HET NEDERLANDSCH GENOOTSCHAP VOOR MUNT-
EN PENNINGKUNDE, t. V, 1897.

A. de Witte, *Le jeton dans les comptes des maîtres des monnaies du duché de Brabant aux XVII^e et XVIII^e siècles.* — M^{lle} de Man, *Origine des insignes [protestants] en argent [en forme de croissant].* — W. S., *Quelques remarques sur les méreaux de Bois-le-Duc.* — Th. M. Roest, *Les monnaies des seigneurs de Bronchorst-Batenbourg.* — M^{lle} de Man, *Méreaux de Sainte Lucie pour la corporation des boulangères de Zierikzee.* — A. Snoeck, *Essais sur les jetons du Brabant septentrional.* — W. K. F. Zwierzina, *Description des médailles frappées dans la fabrique d'argenterie de C. J. Begeer, à Utrecht, de 1890 à 1897.* — M^{lle} de Man, *Méreau des constructeurs de bateaux de Zierikzee.* — M. C. Nyland, *Deux médailles de magistrat de Sneek.* — V^{te} B. de Jonghe, *Les monnaies frappées à Bois-le-Duc par les archiducs Albert et Isabelle.* — G.-W. Bruinvis, *Le jeton de loterie d'Alkmaar (1703).* — Bibliographie; séances de la Société, etc.

*
* *

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, t. XXIX, 1897 (Vienne 1898).

M. Bahrfeldt, *Additions et corrections à la numismatique de la République romaine.* — Andreas Markl, *Un médaillon en or de Claude II.* — Jos. Wilh. Kubitschek, *Essais sur les monnaies byzantines de la première époque.* — Eduard Fiala, *Attributions à des monétaires et à des ateliers de Bohême.* — Robert Wuttke, *Le registre de vérification du cercle de la Haute-Saxe.* — Eduard Fiala, *Sur l'atelier de Hall.* — Johann von Belhazy, *Le marc de Vienne après 1693.* — Alex. Bauer, *Sur quelques médailles d'alchimistes.* — Édouard Fiala, *Le personnel de l'atelier de Prague de 1700 à 1784.* — Nécrologie; bibliographie; annuaire de la Société de numismatique de Vienne.

*
* *

MONATSBLETT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN, 1897.

Otto Voetter, *Commencement de l'Antoninianus.* — Karl R. von Ernst, *Médailles en métaux non usités ordinairement, ou rares.* — Fr. Kenner,

Sur l'histoire de la Médaille. — Kubitschek, *Un témoignage de basse époque pour le compte en sesterces.* — Otto Voetter, *VI et IV sur les monnaies romaines du III^e siècle.* — Moriz Markl, *Émissions et différents de monnaies en Bohême sous Ferdinand I^{er}.* — Otto Voetter, *Monnayage de Siscia.* — Jos. Scholz, *Sur les Contorniates.* — Trouvailles; bibliographie; nécrologie, etc.

*
* *

AMERICAN JOURNAL OF NUMISMATICS, t. XXXII, 1897-1898.

S. S. Crosby, *Les demi-cents de 1793.* — Benjamin Betts, *Médailles de la C^{ie} américaine de fourrures.* — B. Betts, *Quelques jetons locaux de New-York.* — J. Rouyer, *Une curieuse pièce du moyen-âge.* — B. Betts, *Dix pièces de proclamation, hispano-américaines, inédites.* — Hor. Storer, *Médailles et jetons relatifs à la médecine.* — Robert Shiells, *Monnaies de nécessité suédoises.* — *Dollars de 1804.* — William T.-R. Marvin, *Médailles maçonniques.* — Caxton, *Salzbourg et les médailles de l'émigration protestante.* — G., *Une médaille médiévale de saint Hubert.* — Notes; nécrologie, etc.

TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

REVUE NUMISMATIQUE

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME DEUXIÈME

1898

NUMISMATIQUE ANCIENNE

Monnaies des peuples, villes et rois.

- BABELON (Ernest). La collection Waddington au Cabinet des Médailles ; inventaire sommaire (*suite et fin*)..... 1-70 ; 149-206 ; 341-436 ; 549-639 ; pl. I à XII, XV à XVIII.
- KINCH (K.-F.). Le prix de l'Achéloos..... 71-76.
- PERDRIZET (Paul). Statère chypriote au nom d'Epipalos... 207-209.
- PICK (B.). Observations sur les monnaies autonomes d'Apollonia de Thrace..... 219-230.
- ROUVIER (D^r J.). Les monnaies autonomes de Béryte (Phénicie).
..... 437-456 ; 640-658.
- TACCHELLA (E.). Monnaies autonomes d'Apollonia de Thrace.
..... 210-218.

Chronique : Monnaies de Corinthe, Leucade, etc., trouvées à Mycènes, 127 ; — Inscription de Mylasa relative à la monnaie, 129 ; — Mémoire de M. Th. Wilson sur le *swastika* ou croix gammée, 147 ; — Article de M. A. Blanchet sur les monnaies antiques de la Sicile, 157 ; — Mémoire de M. E. Babelon sur les monnaies des rois de Characène, 707 ; — Livre de M. E. Ardaillon sur les mines du Laurion, 713 ; — Articles de MM. R. Weil et G. Gilbert sur le système monétaire d'Athènes, 336 ; — Notes de M. W. Drexler sur le Charoneion des monnaies de Magnésie du Méandre, et sur les monnaies alexandrines représentant Persée, 336 ;

- Relevé des monnaies d'Astakos par M. J. Toepffer, 336; — Article de M. A. J. Evans où des monnaies de l'Élide sont rapprochées des intailles de Dexamenos, 545; — Études de Numismatique sassanide par M. E. Drouin, 325; — Traduction de l'*Historia Numorum* par M. J. Svoronos, 713; — Journal international d'Archéologie numismatique dirigé par M. Svoronos, 325.
- Monnaies gauloises trouvées à Méron, 147; — Monnaies gauloises trouvées dans les ruines romaines de Saint-Maur-en-Chaussée, 131; — Mémoire de M. Alexandre Bertrand relatif aux monnaies gauloises, 147; — Catalogue des monnaies gauloises du Musée de Troyes, 713; — Travail de M. A. Sagnier, 713.
- Monnaies grecques acquises par le British Museum, en 1897, 537; — Note de M. Ch. Farcinet sur la valeur actuelle des monnaies anciennes, 714; — Guides pour les collectionneurs par MM. Ortleb et Stückelberg, 714; — M. Henri de la Tour, nommé Conservateur-adjoint, et M. Fr. de Villenoisy nommé attaché au Cabinet de France, 134.
- Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Dobrusky (*voy.* p. 334), Head (p. 145), Hill (p. 711), Klein (p. 146), Rouvier (p. 710).

Monnaies romaines.

- BLANCHET (Adrien). Un projet de monnaie de la République romaine.
..... 122-123.
- DIÉUDONNÉ (A.). Monnaies romaines récemment acquises par le Cabinet des Médailles..... 667-687; pl. XIX.
- MOWAT (Robert). Arnasi..... 287-292.
- ROSTOVTSSEW (M.). Étude sur les plombs antiques (*suite*).... 77-102;
251-286; 457-477; pl. XIII et XIV.
- SOUTZO (Michel C.). Étude sur les monnaies impériales romaines.
..... 231-250; 478-487; 659-666.
- Chronique* : Monnaies des empereurs trouvées au Mesnil-Soret, 127; — à Senan, à Bonn, dans le district de Penza, 128; — Monnaies byzantines trouvées à Sofia, 128; — Monnaies romaines à Saint-Maur-en-Chaussée et à Méron, 131; — Notice de M. de Mensignac sur une trouvaille faite à Naujac, 147; — Notice de M. H. Magaud sur le trésor de Beaumont-en-Pied-de-Bœuf, 148; — *Prosopographia* de MM. Klebs et Dessau, 148; — Biographie de D. Clodius Albinus par M. Otto Hirschfeld, 336; — Liste des *tres viri monetales* depuis Vespasien jusqu'à Alexandre Sévère, 336; — Livre de M. l'Abbé H. Thédenat sur le *Forum romain*, 337; — Article sur les *incusa signa*, 337; — Notes de M. R. Mowat sur le dragon des monnaies romaines, et sur la couronne de roseaux des monnaies de Gallien, 337; — Prix de numismatique romaine établi par la *Revue belge de Numismatique*, 707.
- Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Gneccchi (*voy.* p. 539), Schlumberger (p. 332) et Vøetter (p. 538).
-

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

Monnaies françaises.

BLANCHET (Adrien). Un procès de faux-monnayage en 1566.	704-706.
BORDEAUX (Paul). Les liards de France frappés par un fermier général, de 1655 à 1658.....	688-703.
CASTELLANE (C ^{te} de). Les monnaies d'argent du système flamand, frap- pées à Tournai au nom de Charles VII.....	103-115.
KERSERS (A. Buhot de). La Numismatique moderne.....	116-121.
VIENNE (M. de). Évaluation en monnaie tournois des redevances des Églises de France à l'Église de Rome, sous Philippe le Bel.	488-506.

Chronique : Monnaies royales trouvées à Beauvais-sous-Matha, à Nedde et au Mas-des-Pères, 128; — Note de M. M. Prou sur un tiers de sou, 337; — Note de M. M. Legrand sur des doubles tournois du xv^e siècle trouvés à Angerville, 148; — Article de M. A. Héron sur des doubles fabriqués à Rouen, 337; — Mémoire de M. L. Blancard sur l'altération des monnaies au temps de Philippe le Bel, 545; — Articles divers sur les nouvelles monnaies françaises, 713; — Rapport de l'administration des monnaies et médailles, 714; — Notice de M. F. Mazerolle sur l'Hôtel des monnaies de Paris, 337; — Article de M. J. Bertrand sur la question monétaire, 147; — Prix Duchalais décerné à MM. L. Maxe-Werly et M. Prou, 326.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Arnoult (*voy.* p. 544), A. de Barthélemy (p. 335), Bonnet (p. 712), Gosset (p. 710).

Monnaies seigneuriales françaises.

BLANCHET (Adrien). L'atelier monétaire du Prince Noir à Limoges, en 1365.....	507-518.
--	----------

Chronique : Monnaies de Blois, de Chartres et de Bretagne, trouvées à Beauvais-sous-Matha, 128; — Mention de l'atelier de Dax, 147; — Mémoire de M. de Vienne sur les monnaies des ducs de Bourgogne, 714.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Bonnet (*voy.* p. 712), Ponton d'Amécourt (p. 144) et Prou (p. 142).

Monnaies étrangères.

BLANCHET (Adrien). Le Franc d'Antonio, roi de Portugal.	321-324.
SAMBON (Arthur). Monnaies italiennes, inédites ou incertaines.....	293-312.

Chronique : Monnaies d'Espagne, de Savoie et de Genève trouvées au Mas-des-Pères, 128; — Mémoire de M. Ed. Grimm sur les monnaies de Wismar, 148; — Quatrième volume consacré aux monnaies allemandes par M. J. Menadier, 148; — Ouvrages de MM. Soubov, Oreschnikov et Retovski, sur les monnaies russes et de Kaffa, 148; — Ouvrage de MM. Forster et Schmid sur les monnaies d'Augsbourg, 148; — Numismatique du comté de Wurtemberg par M. H. Günter, 148; — Ouvrage de M^{lle} Rawlings sur le monnayage anglais, 714; — Monnaies des couvents et églises de Bavière, par M. Och, 714; — Notice de M. Paul Joseph sur la trouvaille de demi-bractéates faite à Weinheim, 714; — Article de M. Garufi sur le monnayage de Frédéric II; — Travail de M. R. Suchier sur les monnaies des comtes de Hanau, 337; — Notes de M. V. Capobianchi sur les monnaies du Sénat romain, 337; — Compte-rendu relatif aux plus anciennes médailles par le C^{te} N. Papadopoli, 337; — Monnaies d'Abyssinie, 537 et 714; — Notices de M. G. Cumont sur la collection de Charles de Lorraine et sur les ateliers autrichiens de Dusseldorf et de Francfort, 546; — Valeur du *Pieter*, 546; — Note de M. A. de Witte sur le cours des monnaies portugaises, 546.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Ambrosoli (*voy.* p. 335), Dannenberg (p. 544) et Heuser (p. 545).

Monnaies musulmanes, de l'Inde et de l'Extrême-Orient.

Chronique : Catalogue des monnaies arabes de la Bibliothèque du Khédivé par M. S. Lane-Poole, 148; — communication de M. E. Drouin relative au nimbe sur les monnaies de l'Inde ancienne, 535.

Bulletin bibliographique : Travaux de MM. Nützel (*voy.* p. 326), Rapson (p. 136 et 141) et Smith (p. 139).

MÉDAILLES ARTISTIQUES

DÉCHELETTE (Joseph). Une médaille de Charles VII, découverte en 1752, à Châteauneuf (Saône-et-Loire)..... 528-534.

Chronique : Mémoire de M. L. Dimier sur Benvenuto Cellini, 337; — Etude de M. Léon Germain sur le Chapelet du roi René, 337; — Document publié par M. de Boislisle, concernant une médaille relative à la guérison de Louis XV, 536; — Médailles de Stanislas, roi de Pologne, 545; — Médaille de la Société académique

de Châlons-sur-Marne, 708; — Médailles de la Révolution, 713; — Articles de M. E. Molinier sur la gravure en médailles au Salon, 713; — Article de M. B. Betts sur des médailles de proclamation hispano-américaines, 714; — Notice de MM. L. Brasier et L. Brunet sur les ordres coloniaux, 714.

Jetons, méreaux et poids.

- ROUYER (Jules). Jeton à retrouver de Thomas du Petit-Celier, clerc du roi Philippe le Bel..... 124-126.
- ROUYER (Jules). Les méreaux des offices de l'hôtel du Roi considérés surtout dans ce qui concerne l'office de la fourrière..... 519-527.
- Chronique* : Legs de M. Jules Rouyer, 132; — Méreau des archers de Rodez, 326; — Jeton de Gilbert de Bigny, publié par M. J. Soyer, 545; — Collection Aug. Preux léguée à la Bibliothèque de Douai, 707.
- Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Bonnet (*voy.* p. 712), de La Tour (p. 540), de Lésperinasse (p. 543) et Wallon (p. 143).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

- AMBROSOLI (Solone). L'ambrosino d'oro; ricerca storico-numismatica (A. Blanchet)..... 335.
- ARNOULT (Camille). Notice historique sur le monnayage national et l'atelier d'Orléans (A. Blanchet)..... 544.
- BARTHÉLEMY (A. de). 1° Le bonnet phrygien, le bonnet rouge, le bonnet de la liberté. — 2° La pièce de 50 centimes de 1897 (A. Blanchet)..... 335.
- BONNET (Émile). Bibliothèque de la ville de Montpellier. Monnaies, médailles, jetons et sceaux, légués par le D^r C. Cavalier; Catalogue (A. Blanchet)..... 712.
- DANNENBERG (Hermann). Die deutschen Münzen der Sächsischen und fränkischen Kaiserzeit, t. III (A. Blanchet)..... 544.
- DOBRSKY (V.). La numismatique des rois thraces au point de vue historique (A. Blanchet)..... 334.
- GOSSET (D^r Pol). Les billets de la caisse patriotique de Reims, 1791-1793 (A. Blanchet)..... 710.
- GNECCHI (Francesco). Monetazione romana (R. Mowat)..... 539.
- HEAD (Barclay V.). Catalogue of the greek coins of Caria, Cos, Rhodes, etc. (A. Blanchet)..... 145.

HEUSER (Émil). Die Münzen und Medaillen von Landau (A. Blanchet).	545.
HILL (George Francis). Catalogue of the greek coins of Lycia, Pamphylia and Pisidia (A. Blanchet).....	711.
KLEIN (Joseph). Der Marberg bei Pommern an der Mosel und seine Kultstätte (A. Blanchet).....	146.
LA TOUR (Henri de). Catalogue des jetons de la Bibliothèque Nationale. Rois et reines de France (J. Roman).....	540.
LESPINASSE (René de). Jetons et armoiries des métiers de Paris (A. de Barthélemy).....	543.
NÜTZEL (H.). Königliche Museen zu Berlin. Die Münzen der Oestlichen Chalifen (E. Drouin).....	326.
PONTON d'AMÉCOURT (B ^{on} R. de). Monnaies au type chinonais (A. de Barthélemy).....	144.
PROU (Maurice). Essai sur l'histoire monétaire de Beauvais, à propos d'un denier de l'évêque Philippe de Dreux (X.).....	142.
ROUVIER (D ^r Jules). Les ères de Tripolis de Phénicie (A. Blanchet) ...	710.
RAPSON (E. J.). Indian coins (E. Drouin).....	136 et 141.
SCHLUMBERGER (Gustave). L'épopée byzantine à la fin du x ^e siècle (E. Babelon).....	332.
SMITH (Vincent A.). Articles divers (E. Drouin).....	139.
VOETTER (Otto). Fausta und Helena; datum der Gründung Constantinopels (R. Mowat).....	538.
WALLON (H.). Jetons et médailles de la chambre de commerce à Rouen (A. de Barthélemy).....	143.

NÉCROLOGIE

Achille Dem. Postolaccas (J. N. Svoronos).....	134.
Alfred Von Sallet (A. Bl.).....	135.
C.-A. Serrure (A. Bl.).....	709.

PÉRIODIQUES

Gazette numismatique française, 1 ^{re} année, 1897.....	338.
Bulletin de Numismatique, t. IV, 1897.....	339.
Revue belge de Numismatique, 53 ^e année, 1897.....	339.
The Numismatic Chronicle and Journal of the numismatic Society, 1897.....	546.
Numismatic Circular.....	547.
Rivista italiana di numismatica, t. X, 1897.....	547.
Revue suisse de Numismatique, t. VII, 1897.....	548.
Zeitschrift für Numismatik, t. XXI (I et II), 1898.....	548.
Tijdschrift van het nederlandsch genootschap voor Munt- en Pennig- kunde, t. V, 1897.....	715.
Numismatische Zeitschrift. t. XXIX, 1897.....	715.
Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien, 1897..	715.
American journal of Numismatics, t. XXXII, 1897-1898.....	716.

ERRATA

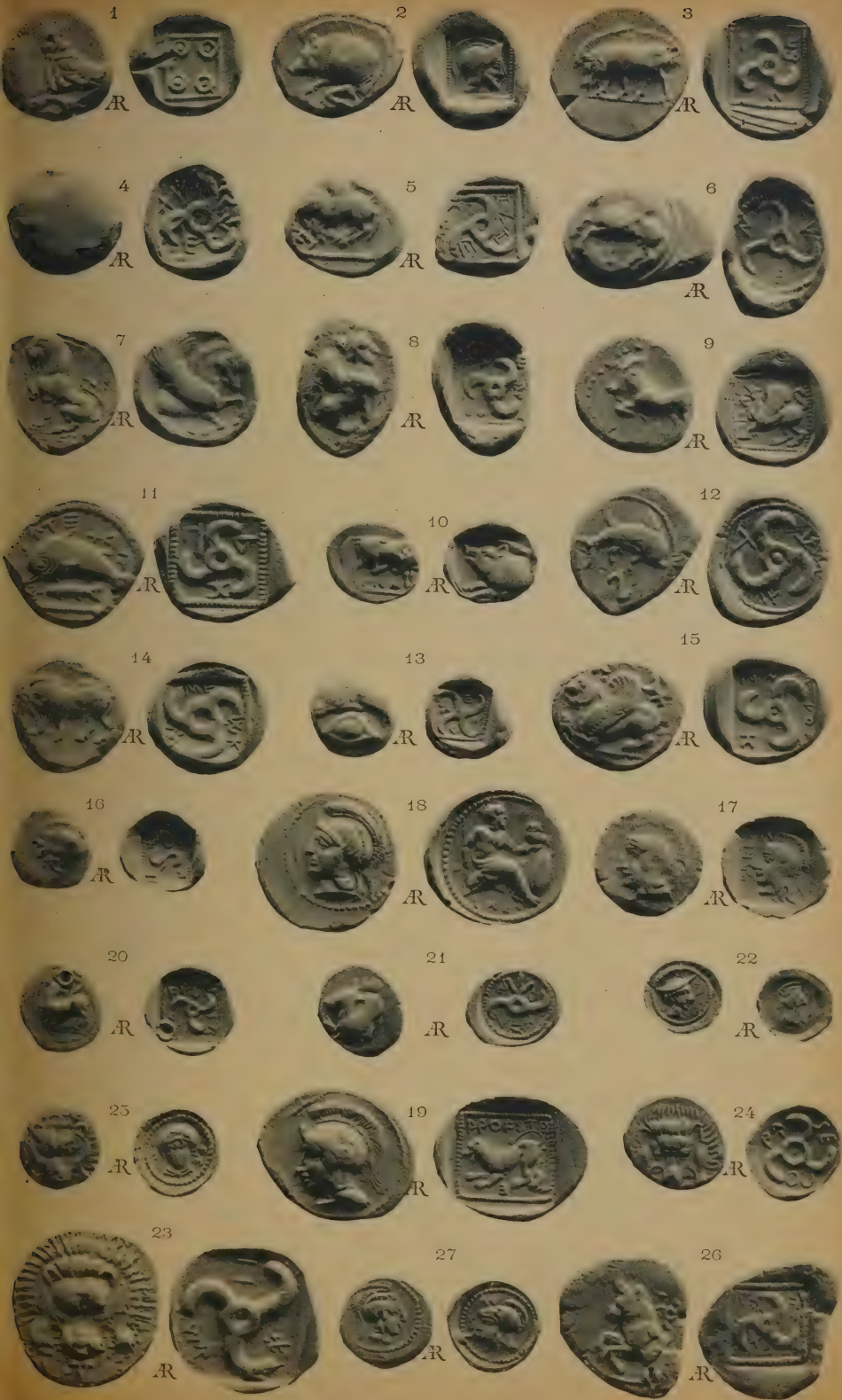
P. 222, ligne 14, à la fin, lire : et même de tétradrachmes.

P. 225, note 2, lire : qui a douté de cette attribution.

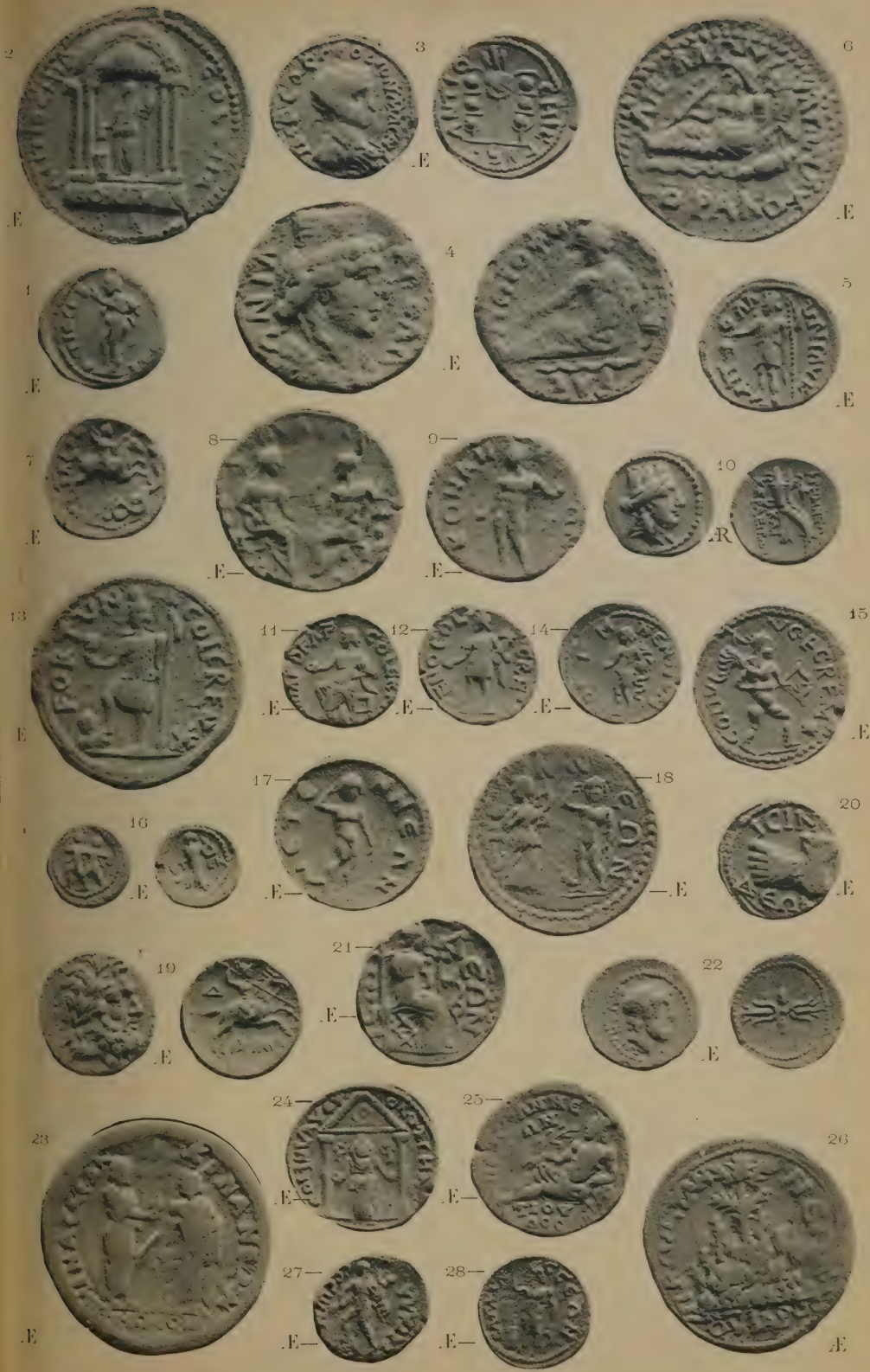
P. 336, ligne 22, au lieu de *zèbre*, lisez : zébu.

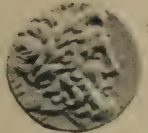
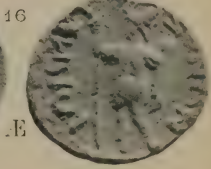
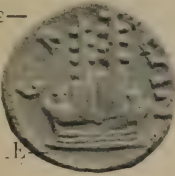
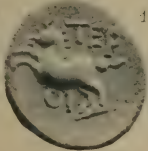
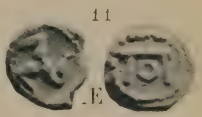
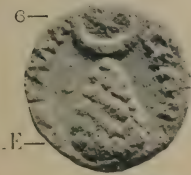
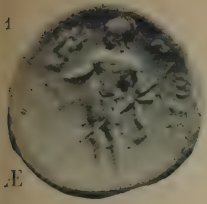
P. 339, ligne 13, au lieu de 1896, lisez : 1897.

Le Gérant, F. FEUARDENT.











E-

E-

E-

E-



E-

E-

E-

E-



R

E-

E-

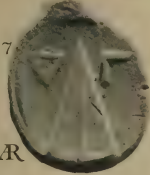
-12



E-

R

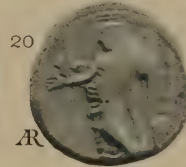
-E



R

R

R



19

20

R

R

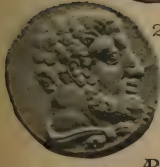


23

24

R

R



21

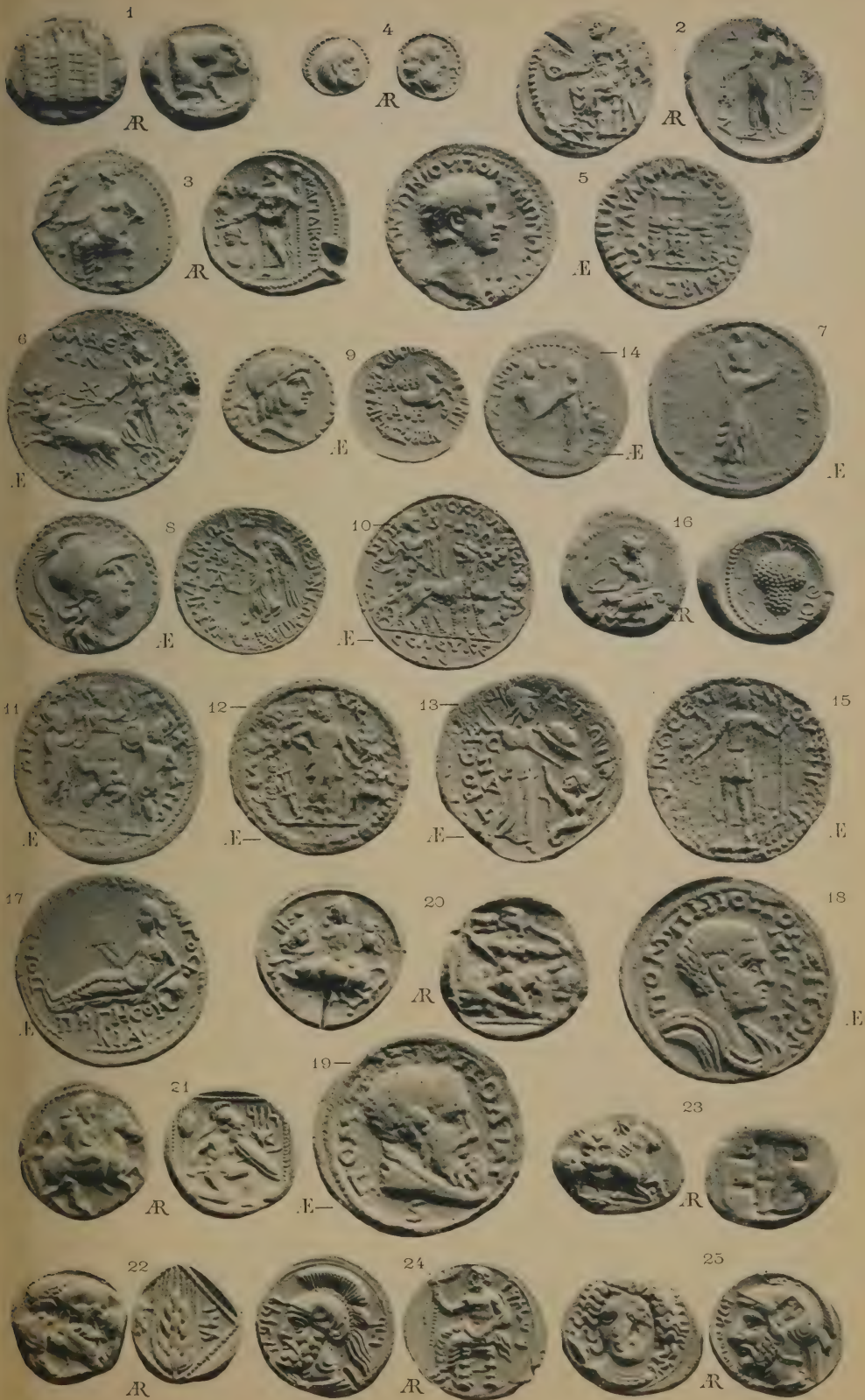
18

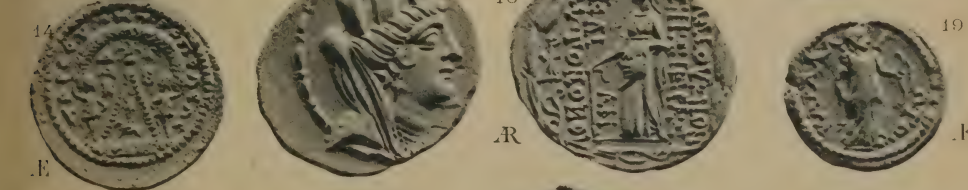
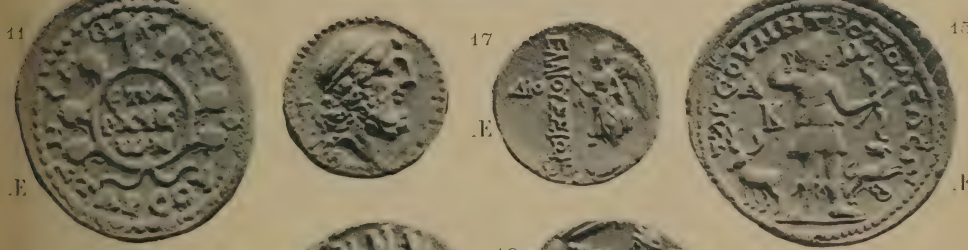
22

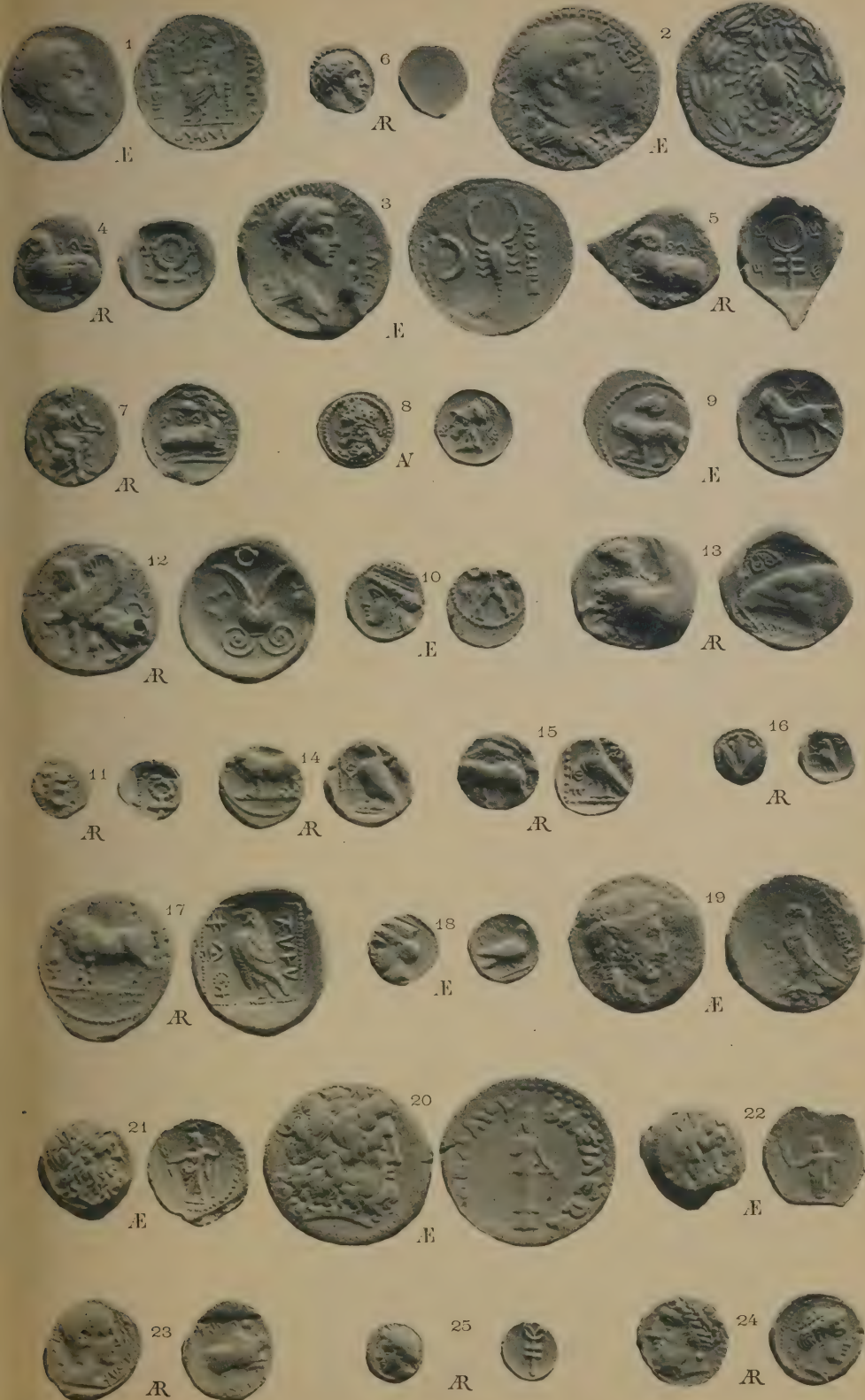
R

R

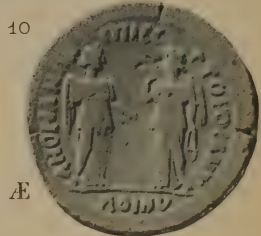
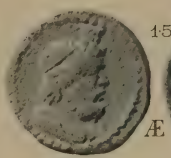
R

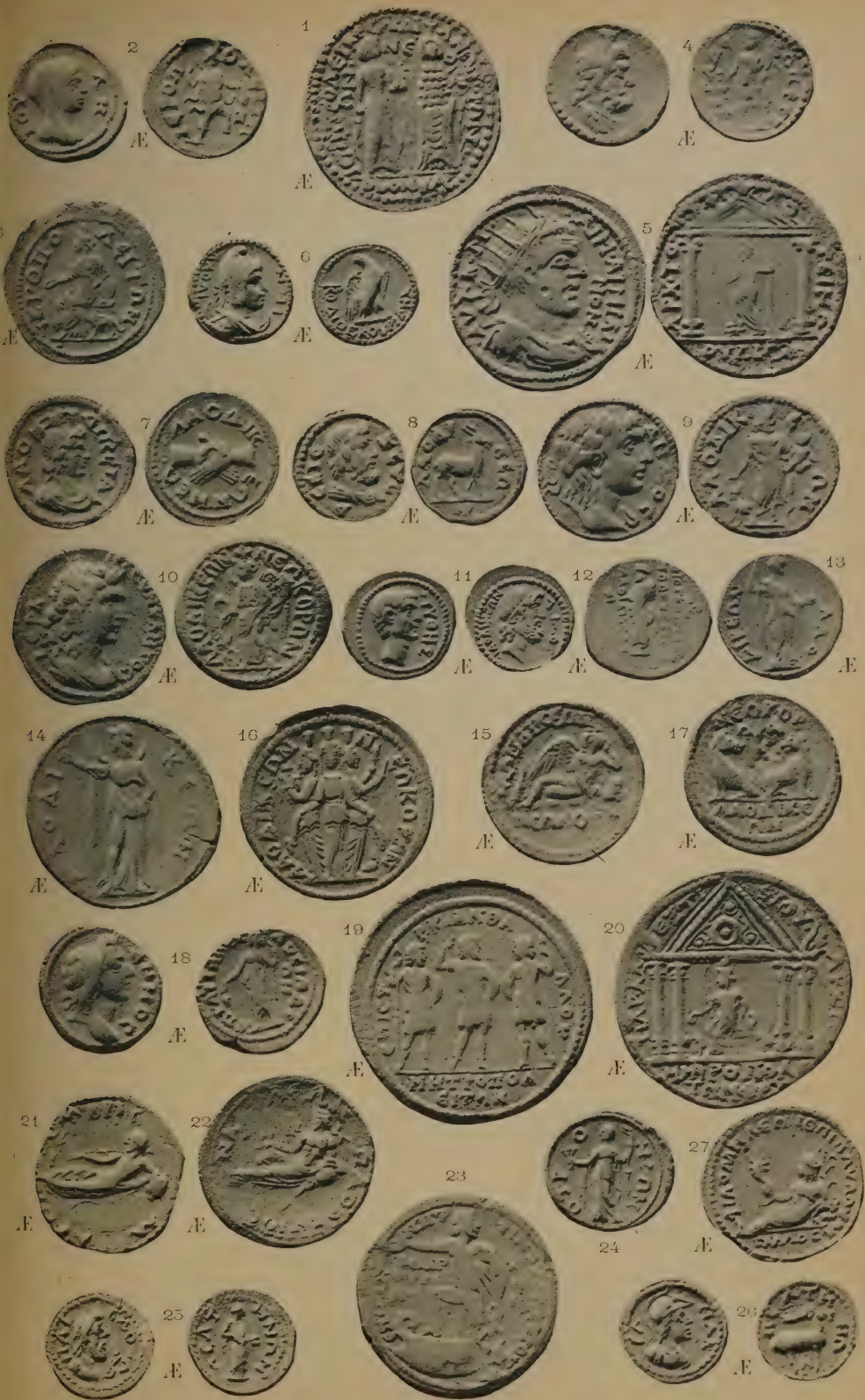


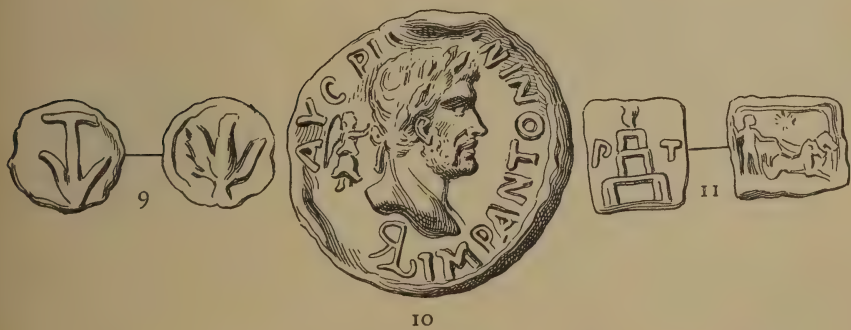
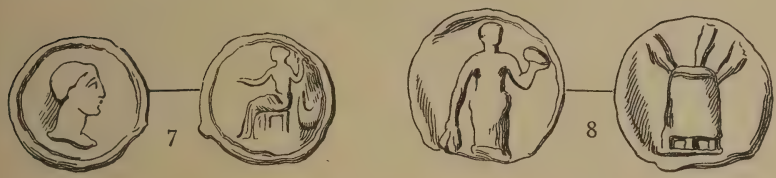
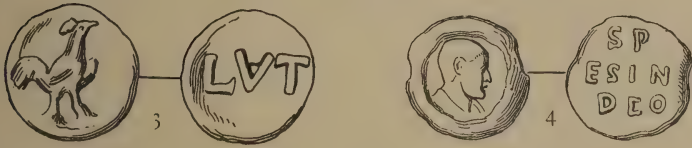




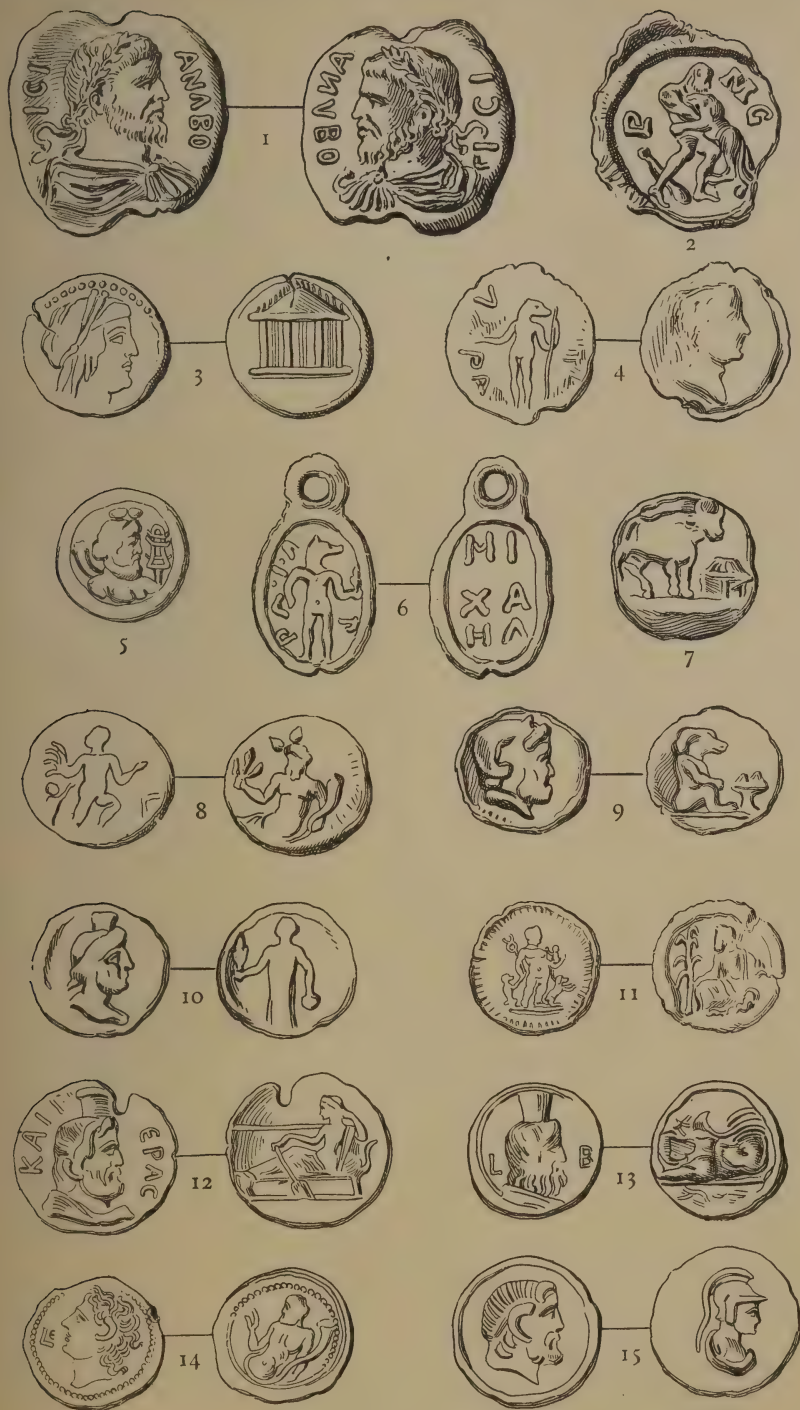






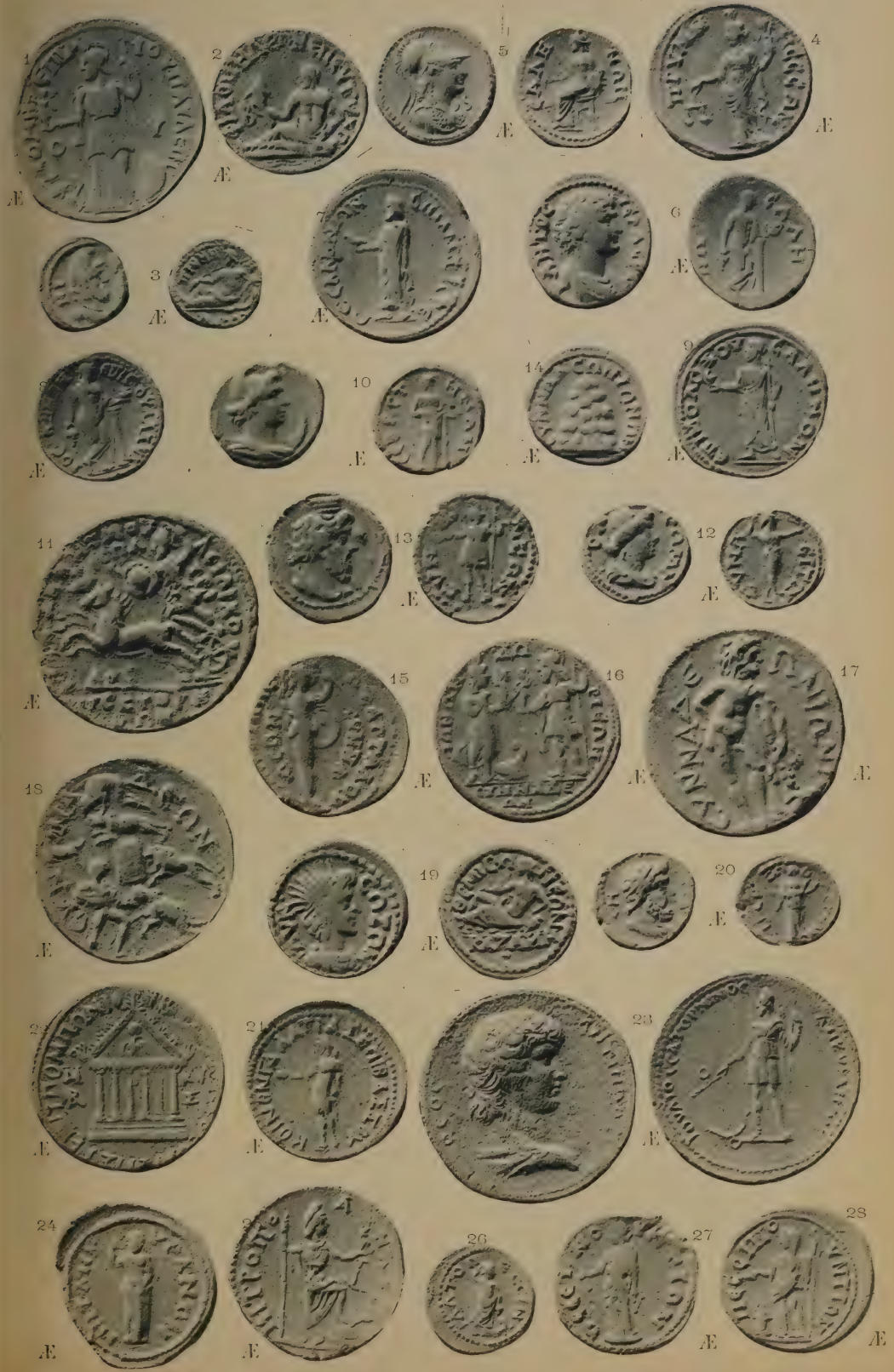


PLOMBS ANTIQUES



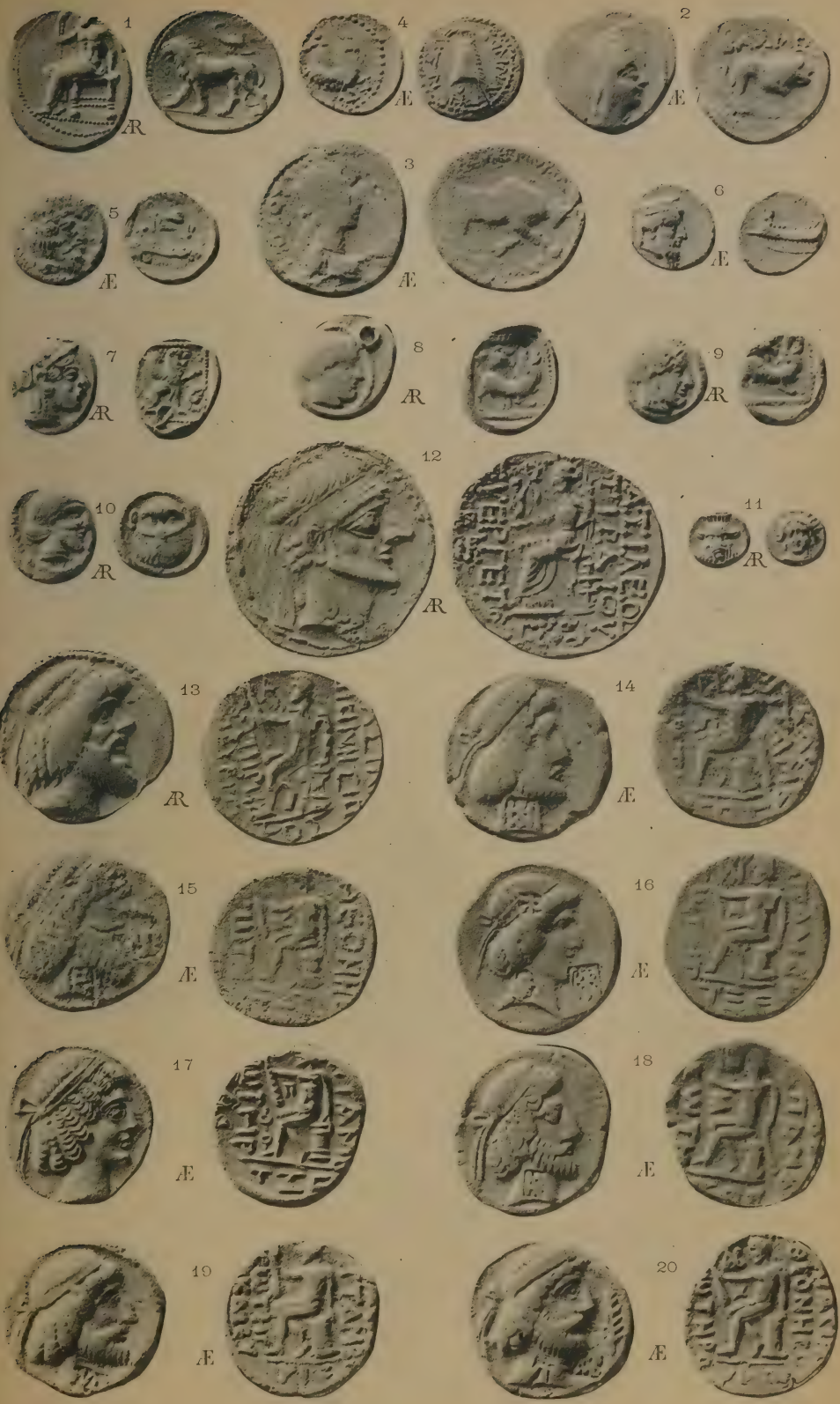
PLOMBS ANTIQUES

1893











PROCÈS-VERBAUX

DES

Séances de la Société Française de Numismatique

SÉANCE DU 8 JANVIER 1898.

Présidence de M. Paul Bordeaux.

M. le Président communique la correspondance reçue depuis la dernière séance et donne connaissance des ouvrages offerts :

Comm. Vito La Mantia, *I Privilegi di Messina* (1129-1816). Palermo, 1897.

E. D. J. Dutilh, *Monnaies, stèles et terres cuites du Musée gréco-romain d'Alexandrie*. Le Caire, 1897.

M. Fokker, *Zelandia Illustrata, Verzamling van Kaarten, Portretten, Platen enz. betreffende de Oudheid, etc.*, 1897. Middelbourg.

A. Hollestelle, *Geschiedkundige Beschrijving van Tholen en Omstreken*. Middelbourg, 1897.

Revue numismatique, 4^e tr., 1897.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, t. LVI, 1895. Paris, 1897.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1896.

Mettensia, I (Société des Antiquaires de France), 1897.

Mémoires de la Société dunkerquoise, t. XXIX, 1896.

Catalogue de la Bibliothèque de la Société suisse de numismatique. Genève, 1897.

M. P. Bordeaux présente le procès-verbal du cinquante-nième de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (par J. Molle, Beauvais, 1897) et annonce qu'il a représenté la Société de numismatique au congrès réuni pour célébrer ce cinquante-nième. L'accueil sympathique de la Société académique de l'Oise atteste les bonnes relations qui existent entre les deux Sociétés.

M. C. de Montigny, demeurant à Paris, est présenté comme membre titulaire par MM. E. Babelon et Adrien Blanchet.

M. le Président annonce à la Société que M. Ernest Babelon, conservateur du département des médailles à la Bibliothèque nationale, a été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 10 décembre 1897. Ce digne couronnement d'une vie entièrement consacrée à la science ne peut que causer une joie profonde et sincère à tous les membres de la Société à laquelle M. Babelon appartient depuis de longues années.

A propos d'une communication faite dans la précédente séance de la Société, M. de Marchéville dit qu'il connaît seulement deux pièces de Napoléon I^{er} au type habituel et à la date de 1815 : la pièce de 20 francs et celle de 5 francs qui ne sont, d'ailleurs, pas très rares. Il existe une pièce de 2 francs de 1815, dont le revers et la tranche inscrite ne diffèrent des pièces de 1814 que par la date, mais dont le poinçon de tête, signé de Tiolier, offre le profil vieilli de l'Empereur.

Cette pièce certainement frappée à la Monnaie de Paris est-elle un simple essai, quoiqu'on la trouve assez souvent? L'exemplaire de la collection de M. de Marchéville est frappé avec soin et sur flan bruni; il pèse 25 centi-

grammes de plus que le poids légal. On vient de trouver une pièce d'un franc de 1815, au type ordinaire de Napoléon; mais ce n'est en réalité qu'un franc de 1813 dont la date a été très habilement changée.

La petite barre transversale du 3 a été déplacée et mise verticalement, de façon à former un 5; il faut une bonne loupe pour apercevoir ce travail, mais il est un moyen beaucoup plus simple de constater le truquage. Dans l'alphabet de cette époque, la tête du chiffre 5 a la forme d'une virgule; mais, dans la pièce dont la date a été changée, l'*artiste* a laissé subsister la barre droite et épaisse qui forme la tête du chiffre 3.

M. de Marchéville communique à la Société le moulage du double écu d'or aux H couronnées de Henri III publié dans Hoffmann (p. 133, n° 1, pl. 75). Il a constaté que la pièce originale datée de 1589 portait au-dessous de l'écu la lettre monétaire A. Il estime que, par suite, on ne doit voir dans la lettre H, qui se trouve au centre de la croix du revers, que l'initiale du nom royal et non l'indication que la monnaie aurait été frappée à La Rochelle, comme Hoffmann l'a énoncé à tort.

Il rapproche le différent monétaire A de la date de 1589, et remarque qu'un document publié par M. Bordeaux a déjà révélé l'émission de doubles écus d'or au nom de Henri III avec ce différent A et cette date. C'est le papier de délivrances des monnaies fabriquées à Compiègne par Philippe de Fidentes relatant la « délivrance le 10 juillet 1589 de 12 marcs en doubles écus et écus sols fabriqués aux coins et armes du défunt Roi ¹ ». M. Bordeaux, dans son article, citait un passage de Dom Grenier indiquant que « le Seigneur d'Humières avait, sur ordre du Roi,

1. *Annuaire Soc. Num.*, 1895, p. 306.

du 26 avril 1589, fait battre monnaie en la ville de Compiègne à la marque propre particulière de Paris, qui est un A ».

M. de Marchéville en conclut que le double écu d'or, dont il présente le moulage, ne peut provenir que de cette émission. Il aurait été alors fabriqué 12 marcs d'espèces, soit 870 écus (taille : 72 1/2 au marc) sur lesquels il faudrait décompter ceux frappés en doubles écus. On peut remarquer que la légende du revers se termine par la lettre C, qui peut être tout à la fois l'initiale du nom de Compiègne, aussi bien que la marque particulière que le maître de la Monnaie de cette ville avait choisie.

Ce double écu peut être rapproché du double écu d'or de Henri IV, frappé également à Compiègne avec le même différent A, cité dans l'*Annuaire* de 1895, et qui fait partie de la collection de l'auteur de la communication. Un autre exemplaire de ce double écu de Henri IV figure depuis peu de temps dans les vitrines du Musée de la Monnaie, à Paris.

M. le comte de Castellane fait à la Société la communication suivante :

« Le Cabinet de France possède une pièce d'or très intéressante, dont je dois la connaissance à l'extrême amabilité de M. de la Tour. Cette pièce, du poids de 10 grammes 10, offre, d'un côté, le buste de Henri II et, de l'autre, celui de François I^{er}. En voici le dessin :



Il est facile de reconnaître, à première vue, que la face qui offre le buste de Henri II a été frappée avec le coin du droit d'un double Henri d'or et, comme elle présente, en même temps qu'un point sous la 12^e lettre, marque de l'atelier de Lyon, un A à la fin de la légende, différent d'Antoine de Luan, qui fut maître de cet atelier de 1554 à 1557, sur un double Henri d'or lyonnais de cette époque. Et il y a, en effet, identité absolue entre ce côté de la pièce et le droit des Henris d'or émis à Lyon par Antoine de Luan.

Quant à l'autre face qui présente le buste de François I^{er}, elle offre l'aspect du droit d'un teston de ce prince. Et, comme elle porte un anneau placé également sous la 12^e lettre et, à la fin de la légende, à côté du trèfle de Lyon, la lettre F, différent de François Guilhem, maître de l'atelier lyonnais de 1537 à 1553, il y a lieu de présumer qu'elle a été frappée avec le coin du droit d'un teston de Lyon, de François Guilhem. Cependant, le buste du roi, coiffé d'un chaperon couronné sur le côté duquel retombe une plume, type qui ne s'est jamais rencontré jusqu'ici sur aucun teston, étonne par son dessin insolite.

L'examen des documents relatifs à la fabrication des testons dans l'atelier de Lyon, pendant la maîtrise de François Guilhem, permet d'expliquer l'existence de ce coin particulier ainsi que l'absence de testons à ce type.

L'ordonnance du 24 février 1540 (n. s.) avait suspendu la frappe des testons dans tous les ateliers. Après une émission exécutée, en 1542, par la Monnaie de Paris seulement, la fabrication de ces espèces fut rétablie en principe en 1543. Mais, à partir de cette époque et jusqu'à la fin du règne de François I^{er}, les testons ne furent plus frappés que sur une permission royale spéciale, accordée à un maître pour un certain nombre de marcs qu'il devait

ouvrir dans un délai déterminé. De plus, les produits de ces émissions devaient porter une différence particulière.

Le 25 juillet 1543, François Guilhem fut autorisé par le roi à frapper, en l'espace d'une année, 24.000 marcs de testons et demi-testons dans les mêmes conditions que ceux émis avant l'interdiction de 1540. Le 7 août suivant, les généraux adressèrent aux gardes de la Monnaie de Lyon l'exécutoire de la permission royale, en leur prescrivant de faire mettre, par le tailleur, aux coins qui devaient servir à cette fabrication « outre la différence de lad. ville et dud. M^e part^{er}, qui est une trèfle et ung F romain à la fin de la légende et un point sous la 12^e lettre et ung D romain sous l'escu, ung point dedans le premier C de FRANCISCVS ». Peu après, un spécimen de cette nouvelle émission fut envoyé par François Guilhem à la Chambre des monnaies de Paris pour avoir son avis. Mais, les gens des monnaies, qui se préoccupaient alors de faire exécuter un portrait du roi plus satisfaisant que les précédents et en rapport avec son âge, trouvèrent le type du nouveau teston de Lyon défectueux. Le 24 septembre 1543, il fut « escript à François Guilhem, M^e part^{er} de la monnaie de Lyon, qu'il eust à changer et à faire d'autre façon, les testons ayant un bonnet et une plume, desquelz on avoit envoyé ung en la chambre des céans pour en avoir nostre advis ».

Il est évident que cette lettre ne peut faire allusion qu'au teston dont le coin du droit a servi à frapper la pièce du Cabinet de France : le chaperon à plume, qui ne se retrouve sur aucune autre monnaie¹, y est clairement

1. Le même poinçon de tête, mais uni à un autre buste, a servi à confectionner le coin de la médaille des monnayeurs de Lyon, appartenant au Cabinet de France, dont le dessin figure en tête de l'ouvrage d'Hoffmann. Il est probable que le poinçon, refusé pour le teston, fut alors utilisé pour la médaille.

indiqué. D'autre part, tous les différents, prescrits par l'exécutoire du 7 août pour le droit du teston, figurent sur notre pièce. Il est donc impossible de ne pas y reconnaître le droit du teston lyonnais refusé en 1543.

Le coin du droit du teston de Lyon fut donc modifié, conformément, sans doute, aux indications précises de la chambre des monnaies; bientôt la fabrication commença dans cet atelier au type bien connu, gravé dans Hoffmann (pl. LIX, 81), qui porte les mêmes différents que la pièce refusée, et, grâce à trois autres autorisations accordées successivement à François Guilhem, dura jusqu'à la fin du règne de François I^{er}.

Maintenant, si on observe quels étaient les testons qui se fabriquaient à Lyon avant la cessation du monnayage de ces espèces, en 1540 (Hoffmann, pl. LVI, 37), il est facile de comprendre que le coin qui nous occupe ait été gravé en 1543. Le tailleur de la Monnaie de Lyon, Didier Besançon, qui resta en fonction de 1515 à 1557, avait gravé les coins des premiers testons. Chargé, en 1543, de préparer ceux du nouveau monnayage et n'ayant reçu, sans doute, que des instructions trop vagues au sujet des modifications à apporter au buste du roi, il s'inspira du type de ses testons précédents et reproduisit la tête vieille à cheveux longs de ceux-ci, n'y mettant guère, en fait de nouveautés, que la coiffure et un peu de barbe au menton.

Il est malheureusement bien difficile de savoir pour quel motif a pu être frappée, avec ces deux coins disparates, l'intéressante pièce d'or du Cabinet de France. Bien que pesant 10 grammes 10, c'est-à-dire assez exactement le poids de trois Henris d'or, elle ne semble guère être qu'une pièce de fantaisie ou de plaisir; à moins qu'elle ne soit la pièce d'essai de quelque monnayeur nouvellement nommé à l'atelier de Lyon. »

M. Bordeaux communique à la Société, de la part de M. Meyer, trois pièces intéressantes :

« I. Un demi-teston de Louis XII frappé à Gênes au type du châtel génois dans un entourage de sept arceaux. Lég. : * LV REX · F · E C · Z · IANVED. R. Croix dans un entourage de huit arceaux. Lég. : ✠ CONRAD · REX · ROMANO · SB. Poids : 3 gr. 80 cent. L'exemplaire un peu décapé semble avoir perdu 20 à 25 centigrammes de son poids originaire.

Les initiales S B sont celles de Stephanus de Brevei, qui fut duumvir monétaire génois à partir de 1502.

Cette pièce a été émise pendant la première période du monnayage de Louis XII entre 1499 et 1507, quand les monnaies génoises de ce prince avaient encore conservé les emblèmes républicains antérieurement usités.

Les espèces de cette période se subdivisent en trois types qui ont été l'objet de trois émissions successives :

1° Châtel génois accosté de deux lis ; croix du revers non cantonnée. Poids du teston : 9 gr. 45 cent. Le demi doit peser 4 gr. 72.

2° Châtel génois accosté de deux lis ; croix du revers non cantonnée. Poids du teston : 8 gr. 18 cent.

Le demi-teston communiqué pesant 3 gr. 80 doit être le demi-teston de cette émission faite après 1502.

3° Châtel génois accosté de deux lis ; croix du revers cantonnée de deux lis. Le teston et le demi-teston ont été publiés par Hoffmann (pl. 51, n^{os} 111 et 112).

Comme type, le demi-teston communiqué constitue une légère variante de ceux publiés : 1° par M. Ruggero sous les n^{os} 876 et 877 de ses *Tavole Genovesi* ; 2° par Hoffmann (pl. 51, n^o 109). Ce ne saurait être un quart de teston, car cette dernière monnaie divisionnaire ne doit peser que 2 grammes environ.

II. Un carlin inédit de Louis XII, ayant dans le champ un petit aigle à côté du roi assis. Lég. : ✠ LVD:FRAN:REGNIQ NEAP.R.



Poids : 3 gr. 55 cent.

Cet aigle constitue le différent de l'atelier d'Aquila.

La frappe de ces carlins fut prescrite par une ordonnance d'Aubigny, lieutenant général du roi au royaume de Naples et Sicile, du 5 septembre 1502. Ils y étaient dénommés gros d'argent et étaient en argent fin sur la base de 69 au marc. Poids normal : 3 gr. 54 cent. Leur cours était fixé à 3 sous 4 deniers de France.

Ce rescrit reçut son exécution dans les deux ateliers de Naples et d'Aquila, dirigés par Giovanni Acziopacia, noble napolitain, qui avait prêté son appui à la politique de Louis XII lors de la conquête du royaume de Naples. Ce prince l'avait récompensé en lui confiant la direction lucrative du monnayage dans ces deux ateliers¹.

Acziopacia fit frapper à Naples et à Aquila des gros d'argent carlins. Il différencia ceux forgés à Aquila au moyen d'un petit aigle, qui rappelait à la fois le nom aussi bien que les armoiries de la ville.

Cette particularité devient une certitude quand on remarque que ce même édit de septembre 1502 a prévu la frappe de parpailloles ou *sestini* à 3 deniers 18 gr. de fin

1. *Rivista italiana di Numismatica*, 1891, p. 16. Article de M. Sambon sur les cavalli de Ferdinand d'Aragon. (Archives de Naples. Camera esecutoriale. Vol. 1, f° 52, et vol. 15, f° 79.)

($\frac{312}{1000}$) et à la taille de 108 au marc. Poids normal : 2 gr. 25 cent.

Acziopacia s'occupa de l'émission de ces *sestini* également dans les deux ateliers de Naples et d'Aquila. Ceux de Naples se distinguent par la croisette qui commence la légende : ✠ LVDO·FRAN·REGNIQ·NEAP·R. Ceux d'Aquila se reconnaissent au petit aigle qui commence cette légende, aussi bien qu'à un autre petit aigle qui se trouve au-dessous de l'écu royal aux trois fleurs de lis.

Un *sestino* portant le différent de Naples, du poids de 2 gr. 20, concorde avec les prescriptions de l'ordonnance. Nous ferons remarquer que les *sestini* publiés par Hoffmann (pl. 47, n° 78) et par Conbrouse (*Monnaies capétiennes*, pl. 196, n° 2) ont les aigles comme différent et proviennent de l'officine d'Aquila.

Les auteurs italiens, tels que Fusco (*Monnaies frappées par Charles VIII, roi de France, dans le royaume de Naples* p. 27) et Lazari (*Zecche e monete degli Abruzzi nei bassi tempi*, p. 57), ont établi la vérité de ce que nous venons d'énoncer pour l'attribution à l'atelier d'Aquila du *sestino* de Louis XII, avec la marque de l'aigle.

Les carlins aussi bien que les *sestini* sont ainsi connus pour Naples et pour Aquila avec leurs différents caractéristiques.

La légende du revers du carlin est : ✠ EXVL·TENT·ET·IME·LETENTVR·ONS. On peut remarquer à ce sujet que c'est par erreur que certains catalogues indiquent le dernier mot comme étant DNS, abréviation de DOMINVS. Cette phrase est tirée du psaume 69, verset 5, et elle se complète ainsi : *Exultent et lætentur in me omnes*.

En dernier lieu, il est utile de déterminer le rapport de ces différentes monnaies entre elles ainsi qu'avec le numéraire français.

D'après l'ordonnance, le *sestino* avait cours pour 8 deniers de France, le carlin pour 3 sols 4 deniers ou pour 40 deniers. Par suite 5 *sestini* équivalaient à 1 carlin.

L'écu d'or français valait alors, suivant Leblanc, 36 sols 3 deniers. Il représentait donc 11 carlins 5 deniers ou 55 *sestini* et 5 deniers.

III. Un teston *morveux* de Charles IX, avec la date de 1562, présentant la particularité de n'avoir point au-dessous du buste la marque caractéristique de l'A inscrit dans un O. Cette variété était restée inédite.

Un article de M. A. de Barthélemy ainsi qu'un travail de M. A. Blanchet¹ ont établi d'une façon indiscutable que les testons dits « morveux », portant la marque A dans O, avaient été frappés à Orléans par les Huguenots avec l'argenterie pillée dans les églises. Le teston publié comme spécimen par M. de Barthélemy porte la date de 1563, mais ceux que l'on rencontre le plus fréquemment ont la date de 1562. M. Du Lac a fait connaître l'écu d'or au soleil de cette émission portant le même différent et daté de 1563². Toutes ces pièces, y compris celle de M. Meyer, portent avant ou après la date du revers les lettres EB liées. C'est le différent d'Étienne Bergeron qui quitta l'officine des Étuves de Paris pour entrer précisément, en 1562, au service de la reine de Navarre.

Les monnaies d'argent présentent comme autre signe caractéristique « la face du roi Charles à l'envers », c'est-à-dire tournée à droite, alors que sous le règne de Charles IX toutes les espèces d'argent à effigie, véritablement officielles, ont eu la figure tournée à gauche. L'extrait du Journal d'un Curé de Paris, mentionné par M. Blanchet,

1. *Rev. Num.*, 1862, p. 376, et *Rev. Num.*, 1897, p. 95.

2. *Annuaire N.*, 1883, p. 344.

démontre que la particularité de l'effigie « à droite » est restée propre aux monnaies huguenotes émises à Orléans sous les ordres du prince de Condé.

La fabrication d'espèces, faite par les protestants à Orléans et dirigée par Étienne Bergeron, a donc commencé probablement par une émission de numéraire d'argent à effigie tournée à droite, sans avoir pour différent un A dans un O au-dessous du buste. Cette fabrication produisit ensuite des pièces identiques pourvues du différent A dans un O, non seulement dans le dernier semestre de 1562, mais encore pendant les premiers mois de 1563. Ce serait au cours de cette dernière période seulement qu'Étienne Bergeron aurait entrepris la frappe des monnaies d'or. »

Le Président,
P. BORDEAUX.

Le Secrétaire général,
ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1898

Présidence de M. Paul Bordeaux.

M. le Président donne connaissance de la correspondance et des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

De M. le V^e B. de Jonghe, *Petit gros à l'écu aux quatre lions frappé à Weert*. Bruxelles, 1898.

De M. le B^{on} R. de Ponton d'Amécourt, *Monnaies au type chinonais*, 1895.

Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre, t. XXI, 1895-1896.

Mém. de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-lettres de Caen, 1897.

Bull. de la Soc. archéologique du midi de la France,
série in-8, 1897, n° 20.

M. le Président signale dans ce dernier volume deux notices consacrées, l'une à un jeton de Louis XIII et l'autre à une monnaie de l'empereur Quietus.

MM. C. de Montigny et Marc Husson, présentés comme membres titulaires, sont admis en cette qualité.

M. Émile Koechlin-Claudon, demeurant à Versailles, est présenté comme membre correspondant, par MM. L. Sudre et P. Bordeaux.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Dans un travail récent, on lit que, pendant les troubles de la Fronde (1648-1653), l'atelier de Tours fut transféré à Meung-sur-Loire ou à Châtellerault, et celui de Poitiers à Lusignan ou à Montreuil-Bonin, en conservant leur lettre monétaire (E et G)¹. Ces indications manquent de précision et je crois qu'il faut s'arrêter de préférence au nom de Meung-sur-Loire dans le premier cas, car nous savons que cette localité eut un atelier à cette époque. Cela résulte du document suivant :

Registre des dellivrances de la Monnoye des liards establys à Meung souzb Orléans durant l'année mil six cens cinquante six.

Du quatrieme jour de janvier mil six cens cinquante six, de l'ordre de Monsieur M^o Paul Bain, conseiller du Roy en sa cour des Monnoyes et commissaire depputé par sa Majesté pour la direction de la fabrique des liards au departement de Meung souzb Orléans, avons délivré à Louis de la Chappelle, commis de Gilles Garnot, la quantité de deux mil cens marqs provenant du convertissement des deniers, lesquelz estant pezés de trois marqz

1. *État actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents* (par E. Faivre).
2^e édition. Paris, in-8, s. d. (1895-1897), p. 18.

et trois marqz, se sont trouvés dans le remede (Archives Nat., Z^{1B} 895).

Depuis le mois de janvier jusqu'au premier jour de juillet 1656, la fabrication atteignit 325,050 marcs de liards, et du premier juillet 1656 jusqu'au deux janvier 1657, elle s'éleva à 370.550 marcs.

Les Archives Nationales ne renferment pas, à ma connaissance, de documents relatifs à l'atelier supposé de Châtellerault. Pour l'officine de Montreuil-Bonin, les textes, conservés dans ce dépôt, concernent le quatorzième siècle. Quant à l'atelier de Lusignan, il a certainement existé sous Louis XIV, mais on va voir, par la lecture du document suivant, qu'il remplaçait un atelier autre que celui de Poitiers.

Papier des Délivrances quy se font en la fabricque des liards estable à Lusignan par moy Louis Aube garde de ladicte fabricque en presence de Monsieur Le Vieulx Conseiller du Roy en sa cour des monnoyes et commissaire établi par ladicte cour pour la direction d'icelle suivant et conformément aux déclarations du Roy et arrêts de ladicte cour en l'année mil six cens cinquante six.

Le premier jour de juin 1656, j'ay faict delivrance a M^{re} Preignerac, commis de Pierre Alexandre, sous-traictant de deux presses des cinq cy-devant establies a Limoges, de vingt-cinq breves¹ de liards quy ont estés monnoyés en la fabricque estable à Lusignan, en conséquence du pouvoir qu'en a reçu de nosseigneurs de la Cour, ledit Pierre Alexandre, lesquels se sont treuvés à soixante et quatre pieces au marc. (Archives Nat., Z^{1B} 887)².

D'après les termes du document, on peut conclure que l'officine de Lusignan remplaçait l'atelier de Limoges³.

1. *Breve* signifie une délivrance enregistrée et contresignée par les divers personnages qui assistent à l'opération. Voy. Boizard, *Traité des Monnoyes*, 1692, p. 144.

2. J'ai déjà signalé ce document (*Rev. Num.*, 1890, p. 131).

3. C'est la conclusion que j'ai adoptée dans mon *Manuel de Num. du moyen âge*, t. I, p. 143.

Il reste un point obscur dans la question. Comme on ne cite dans le document que deux presses sur cinq, il y a lieu de se demander si les trois autres ne fonctionnaient pas à Limoges, à la même époque.

Les Archives Nationales possèdent aussi des documents concernant les ateliers de Corbeil, en 1655 et 1656, et de Vimy (Neuville-sur-Saône)¹, en 1656 et 1657, documents relatifs à la fabrication des liards, comme les précédents. »

M. de Marchéville est d'avis qu'il serait très utile, sinon facile, de préciser le poids en grammes des divers marcs en usage au moyen âge et, en particulier, celui du marc employé dans les ateliers royaux, car ce dernier devra servir le plus souvent de terme de comparaison.

Ce sujet a été traité plusieurs fois depuis quelques années et M. de Marchéville lui-même a cherché une solution satisfaisante qu'il n'a pas trouvée.

Il souhaite qu'en donnant un peu de publicité aux difficultés qu'il a rencontrées, on puisse découvrir de nouveaux documents ou provoquer de nouvelles études, car jusqu'à présent il est bien difficile de mettre d'accord les très nombreux textes monétaires de la fin du XIII^e siècle et du commencement du XIV^e.

Quand on pèse une pièce d'or royale frappée depuis 1336, le poids trouvé correspond toujours très exactement à la taille au *marc de Paris* que lui attribuaient les textes officiels, si l'on admet que ce marc de Paris pesait, comme en 1789, 244 gr. 7529.

Ce poids est celui de la Pile de Charlemagne, c'est-à-dire de l'étalon de la Cour des Monnaies, déposé aujourd'hui au Conservatoire des Arts et Métiers; M. L. Blancard l'a décrit dans l'*Annuaire*.

1. Cf. N. Rondot, *La Monnaie de Vimy ou de Neuville dans le Lyonnais*, *Rev. Num.*, 1890, p. 435.

Il faut en conclure que, depuis 1336, le marc monétaire a été unique et immuable.

En est-il de même avant cette époque ?

D'après un texte officiel de 1266 et divers états de fabrication, le gros tournois devrait être taillé à 58 au marc, ce qui représenterait 4 gr. 219 au marc de 244 gr. 7529; or le gros tournois de saint Louis, le mieux conservé, pèse 4 gr. 12 au maximum. Dans les Tables du prix du marc d'argent, cette taille est indiquée à 59 $\frac{1}{6}$ au marc soit 4 gr. 136.

L'agnel de 1310, d'après un bail officiel, devait être taillé à 58 $\frac{1}{3}$ au marc (4.196) et, d'après les Tables, à 59 $\frac{1}{6}$.

Le poids du royal de Charles IV et de Philippe VI est indiqué tantôt à la taille de 58, tantôt à celle de 56, et celui du parisis d'or de Philippe VI, à 34 $\frac{3}{5}$ ou 33 $\frac{3}{5}$.

On pourrait citer d'autres exemples pour les diverses pièces de cette période.

Comment concilier ces textes, sinon en admettant qu'il y avait plusieurs mares en usage, soit pour la délivrance, soit pour l'achat du métal ?

On suppose généralement que le marc de Paris était le même que celui de Troyes et que ces deux mares ont toujours pesé 244.7529 comme l'étalon de la Cour des Monnaies en 1789. Est-ce bien certain ? On a des textes antérieurs à 1266, où la taille des petits tournois est indiquée au marc de Troyes; en les rapprochant d'autres textes, on conclut que ce marc était celui du roi, et celui du roi le marc de Paris; mais dans ces textes, le chiffre de la taille n'est pas toujours le même.

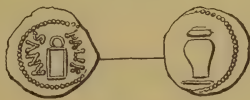
Dans certains textes, notamment dans celui de 1266 relatif aux gros tournois, il est question d'un marc du roi; dans d'autres, la taille est indiquée au marc de Paris. Ces

deux marcs n'étaient-ils pas différents? Le manuscrit des Archives Nationales, K K 953, contient une table de prix du marc d'or où se trouve le passage suivant relatif aux agnels de 1310 :

« Ils n'étaient que de LIX au marc de Paris, mais l'on rendait plus un sixième, parce que l'on achetait l'or au marc de Paris et délivrait l'or au marc le Roy qui était moindre. »

Avant de rechercher quel était le poids de ce marc du roi, il paraît indispensable de connaître exactement le poids du marc de Paris et de celui de Troyes, avant 1336, et pour cela, de trouver des textes établissant leur proportionnalité avec d'autres marcs étrangers dont le poids serait bien déterminé. On connaît déjà un certain nombre de textes de cette nature, notamment pour le marc esterlin, mais il serait bien utile d'en découvrir de nouveaux pour les confirmer et encore plus nécessaire d'être parfaitement fixé sur le poids en grammes, soit du marc esterlin, soit du marc de Cologne, pendant le XIII^e siècle et les premières années du XIV^e siècle. »

M. A. de Belfort présente à la Société quelques monnaies hybrides des familles Claudia, Naevia, Plautia et Hostilia, ainsi qu'un fort bel exemplaire du sesterce de la



famille Lollia, portant une tessère de vote, accompagnée du *cognomen* PALIKANVS, et, au revers, un vase ¹. Ces

1. Un autre exemplaire a été reproduit dans le travail de M. M. Bahrfeldt *Numism. Zeitschrift*, 1896, pl. VIII, 178).

monnaies ont été offertes au Cabinet de France par M. A. de Belfort.

Le Président,
P. BORDEAUX.

Le Secrétaire général,
ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 5 MARS 1898

Présidence de M. Paul Bordeaux, président.

M. le Président donne connaissance de la correspondance et des publications reçues depuis la dernière séance :

Westdeutsche Zeitschrift, t. XVI, f. IV, 1897.

Korrespondenzblatt, janv. 1898.

Mémoires de la Soc. littéraire, hist. et arch. de Lyon, années 1891-1895. Lyon. 1896.

M. Émile Kœchlin-Claudon, présenté comme membre correspondant, est admis en cette qualité.

L'ordre du jour appelant l'élection des membres du bureau, la Société procède au vote qui donne les résultats suivants :

Président honoraire : M. A. de Barthélemy, membre de l'Institut.

Président : M. le C^{te} H. de Castellane.

Vice-président : M. M. de Marchéville.

Secrétaire général : M. Adrien Blanchet.

Trésorier : M. L. Sudre.

Membres du Conseil d'administration, avec les membres du bureau ci-dessus dénommés, et conformément à l'article 9 des statuts : MM. E. Caron et P. Bordeaux.

M. le C^{te} de Castellane succède à M. P. Bordeaux au fauteuil présidentiel et adresse, au nom de la Société, des remerciements au président sortant.

M. L. Sudre donne lecture du rapport annuel sur la situation financière de la Société. Ce rapport est approuvé, et des remerciements sont adressés à M. Sudre.

M. Bordeaux communique à la Société des notes qu'il a recueillies aux Archives Nationales et qui concernent les délivrances d'espèces faites par la Monnaie du Moulin établie à Paris, dans la galerie du Louvre.

Il en donne le résumé suivant, qui permet de préciser les différents de divers maîtres ou commis de cette officine :

« Le 18 juin 1646, le tailleur de la Monnaie en exercice ¹ a fourni des carrés auxquels on a fait mettre comme différent : une fleur de lys au dessus de la tête, jusqu'à ce que Louis Le Bicheur, qui demande à être maître fermier dudit atelier, ait fait connaître à la Cour des Monnaies le différent qu'il a choisi et l'ait fait signifier audit Blaru. »

« Le 17 juillet 1646, Le Bicheur prend pour différent un cœur dans la légende après le millésime pour l'argent, et un cœur au dessus de la tête pour l'or. »

M. Bordeaux présente un écu d'or frappé à Paris en 1647, pourvu d'un cœur à la fin de la légende du revers après le millésime, qui ne peut provenir que de la fabrication de Le Bicheur.

« Le 10 juin 1648, Jean Rarlé, commis pour la frappe des monnaies, a pour différent une fleur de lys avec un point de chaque côté. »

« En janvier 1649, Bouin, maître particulier, a pour différent un soucy. »

M. Bordeaux présente un demi-louis d'or à la mèche longue frappé à Paris en 1652, pourvu d'une fleur de souci

1. Blaru, probablement Pierre Blaru, fut graveur particulier de la vieille monnaie, dite ordinaire, de 1637 à 1656.

au-dessus de l'effigie du Roi, qui doit provenir de la fabrication de Bouin.

Ces documents permettent d'établir la liste de différents ci-après :

Tailleur de la Monnaie antérieur au 17 juillet 1646.	‡
Le Bicheur, maître fermier depuis le 17 juillet 1646.	♡
Rarlé, commis, depuis le 10 juin 1648.	‡·
Bouin, maître particulier, depuis janvier 1649.	*

M. Bordeaux espère que des spécimens de numéraire de Louis XIV, marqués de ‡ et de ‡·, seront soumis dans une prochaine séance.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Sous le règne de Septime Sévère, alors que Caracalla était déjà associé à l'Empire, on frappa des monnaies en or, en argent et en bronze, qui ont rapport à la ville de Carthage. Au revers, ces pièces portent la légende INDVLGENTIA AVGG IN CARTH, *Indulgentia Augustorum in Carthaginem*¹.



Le type représente une déesse tenant un tympanon ou un foudre dans la main droite, et un sceptre dans la gauche ; elle est assise de côté sur un lion courant à droite. Derrière le lion, à gauche, on voit une montagne rocheuse d'où sortent des eaux qui s'écoulent vers la droite.

1. Cohen², t. IV, Sept. Sévère, n^{os} 217 à 227 ; Caracalla, n^{os} 96 à 102. Je laisse de côté le n^o 80 de Julia Domna.

Les numismatistes n'ont prêté attention qu'à l'inscription elle-même qui leur a paru avoir rapport aux privilèges octroyés à la colonie de Carthage par Septime Sévère et Caracalla¹. Nous savons en effet que Septime Sévère avait conféré le *Jus italicum* à Utique, à Leptis Magna et à Carthage; cette dernière prit sous Caracalla le nom de *Colonia Aurelia Antoniniana Carthago*², probablement par reconnaissance.

Il me paraît qu'on peut attacher un sens encore plus précis à l'inscription qui se lit sur les monnaies précitées. Le mot *indulgentia* n'a pas seulement le sens de « bienveillance », mais encore celui de « remise d'un impôt³ ». Or, nous savons que la population italienne était exempte de toute contribution foncière, et même (depuis 167 de notre ère) de la contribution de guerre des citoyens romains (*tributum*). Par suite, nous pouvons croire que le mot *indulgentia* a rapport à une remise d'impôt dont Carthage bénéficiait par le fait même que le *Jus italicum* lui avait été conféré⁴.

Quant au type même des monnaies, il me paraît faire allusion à l'aqueduc qui amenait à Carthage les eaux des monts Zeugitanus (Djebel Zaghouan) et Zuccharus (Djebel Djouggar). L'hypothèse a du reste été émise dans un travail déjà ancien, auquel j'emprunte la phrase suivante :

« Il paraît certain aussi que l'empereur Sévère, qui régna de l'année 193 à l'année 211, a mis la main à cette œuvre, car on a découvert des médailles frappées à son

1. Eckhel, *Doct. Num.*, t. VII, p. 183; cf. E. Babelon, *Carthage*, pp. 90 et 91.

2. Ulpian, *Dig.*, liv. L, tit. XV, VIII, 11; cf. Ch. Tissot, *Géographie comparée de la prov. d'Afrique*, t. I, p. 642.

3. Ammien Marcellin, XVI, 5; *Code Théod.*, XI, 28.

4. Sur le *Jus italicum*, voy. J. Marquardt, *Organisation de l'Empire romain* (trad. fr.), t. I, 1889, p. 117 à 123, et en particulier la note 1 de la page 123, spécialement relative à la colonie d'Utique.

« effigie dans l'atelier monétaire de Carthage, et dont le
« revers représente Astarté, le génie de Carthage, assise
« sur un lion courant le long d'une source sortant d'un
« rocher¹. »

Le grand aqueduc, qui transportait journellement environ trente-deux millions de litres d'eau, avant d'entrer à Carthage, passait sur des arcades, présentant un développement de douze kilomètres, et traversait des fleuves sur des ponts dont l'un, celui construit sur le fleuve Catada (auj. l'Oued-Melian), était le plus considérable.

Le type des monnaies précitées établit, à notre sentiment, un rapport étroit entre la divinité, Astarté ou Cybèle, protectrice de Carthage, et la source bienfaisante. Mais on ne peut en déduire avec certitude que Septime Sévère a fait construire ou restaurer une partie de l'aqueduc. »

M. le comte de Castellane appelle l'attention de la Société sur une ordonnance de François I^{er} qui ne paraît avoir été indiquée jusqu'ici dans aucune étude numismatique.

« C'est une déclaration, donnée par le roi, à Vauluisant, le 1^{er} avril 1541, avant Pâques (anc. style), autorisant la fabrication, en Dauphiné, de monnaies aux armes écartelées, nonobstant les prescriptions de l'ordonnance rendue à Blois le 19 mars 1540, avant Pâques (anc. style), ainsi que cela se faisait dans cette province avant cette date².

En effet, l'ordonnance du 19 mars 1540, en même temps qu'elle modifiait la fabrication du billon, changeait le type de toutes les monnaies et en prescrivait l'emploi uniforme dans tous les ateliers du royaume sans exception.

1. Ph. Caillat, *L'Aqueduc de Carthage*, dans la *Rev. archéol.*, 1873, II, p. 298.

2. Arch. de Grenoble, B 911, II, fol. 60.

Dès lors, les emblèmes propres à ces provinces disparurent de l'or et du billon, aussi bien sur les monnaies du Dauphiné que sur celles de Bretagne. L'atelier de Grenoble, le seul ouvert alors en Dauphiné¹, se mit à frapper des douzains à la croisette aux armes de France pures : du 1^{er} juin 1541 au 6 avril suivant, Louis Proust en émit 3.290 marcs et 22/73 de marc². On a, du reste, retrouvé des spécimens de cette fabrication qui offrent, avec le Z cursif sous l'écu, la rose de Grenoble et l'L, différent de Louis Proust, à la fin de la légende.

Mais les gens du Dauphiné, jaloux de voir maintenir l'ancien privilège qu'avait cette province, de monnayer aux armes delphinales, réclamèrent du roi, avec instance, le retour à la fabrication d'espèces portant les armes écartelées.

C'est pour faire droit à cette requête que, le 1^{er} avril 1541, avant Pâques (anc. style), François 1^{er} donna, à Vauluisant, la déclaration en question qui accordait l'autorisation sollicitée. Elle fut enregistrée au parlement de Grenoble le 2 mai 1542.

En vertu de cette permission, le 4 mai 1542, la Monnaie de Grenoble commença à frapper des douzains à la croisette, aux armes écartelées. Le compte de cet atelier mentionne, en effet, à cette date, la fabrication de *douzains aux armes delphinales*³. Ces douzains, dont les armes sont posées sur un champ uni, sans rosace, offrent les mêmes différens que les précédents. Mais cette dernière fabrication effectuée au nom de Louis Proust, qui se continua jusqu'au 21 novembre 1542 et qui comprit aussi

1. Fermé, avec les autres ateliers du Dauphiné et ceux de Provence, en exécution des lettres royales du 7 décembre 1538, Grenoble avait été rouvert le 7 mai 1540, en vertu des ordonnances des 24 février et 12 mars 1539 (anc. style).

2. A. N., Carton Z 1^b, 877-78.

3. *Ibid.*

des écus d'or, bien qu'exécutée avec le différent du maître, le fut par les gardes André de Lisle et Bonaventure Letisse : Louis Proust, cité à comparaître pour fautes dans l'exercice de son office, s'était enfui à Avignon. Au mois de novembre 1542, il fut remplacé par Jean Corrieul ¹. »

Le Président,

C^{TE} DE CASTELLANE.

Le Secrétaire général,

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 2 AVRIL 1898

Présidence de M. le comte de Castellane, président.

M. le Président donne connaissance de la correspondance et des publications reçues depuis la dernière séance :

Revue Numism., 1^{er} trimestre 1898.

Mémoires de l'Acad. des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1897.

Annales de la Soc. hist. et arch. de Château-Thierry, 1896.

Mémoire de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 3^e série, t. VI, 1897.

Numism. Chronicle, 1897, fasc. IV.

M. le Président annonce à la Société la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Jules Anastase Hermerel, décédé le 21 mars dernier. On sait que M. Hermerel, après la vente de son intéressante collection, s'était consacré à l'étude des monnaies lorraines. Il avait publié en 1894, dans l'*Annuaire* de notre Société, un travail important sur les monnaies des ducs héréditaires.

1. Cf. sur l'atelier de Grenoble l'excellent travail de M. R. Vallentin du Cheylard : *Les différents de la Monnaie de Grenoble de 1489 à 1553*, dans l'*Annuaire* de 1894.

La Société a également à déplorer la perte d'un autre de ses membres, qui était surtout connu comme amateur d'antiquités. Le C^{te} Michel Tyszkiewicz, décédé à Rome, le 18 novembre 1897, avait vécu surtout en Italie et y avait formé une collection de médaillons romains dont un certain nombre sont entrés depuis au Cabinet de France.

M. Bordeaux communique à la Société la médaille en bronze dont voici le dessin :



Inscription sur la tranche : DE NAAM DES HEEREN ZY GELOOFD. (Le nom du Seigneur soit loué.)

Elle fait partie de sa collection et provient des cartons de MM. Rollin et Feuardent.

« Le dessin de cette pièce ne figure ni dans l'*Histoire numismatique de la Hollande pendant sa réunion à l'Empire Français*, de M. le comte Nahuys, ni dans le catalogue de l'Hôtel des monnaies d'Utrecht, où sont décrits notamment tous les exemplaires, qui y ont été frappés de 1806 à 1814, ni dans le *Repertorium* de M. Dirks, qui comprend toutes les médailles parues en Hollande jusqu'en 1815, ni dans le *Muntboek* de MM. Verkade, ni dans le catalogue Rynbende.

On peut donc considérer cet essai comme inédit. Il serait inconnu en Hollande, si l'on s'en rapporte aux renseignements recueillis dans cette contrée.

L'inscription hollandaise de la tranche ne paraît pou-

voir s'expliquer que si la pièce a été créée en Hollande. Elle constitue la mention habituelle de la tranche pour plusieurs monnaies ou essais de monnaie du Roi Louis-Napoléon.

On trouve un revers identique sur un essai, fait sous le règne de Louis-Napoléon, et dont la tranche porte la même inscription hollandaise (planche VIII, n° 52 de l'*Histoire numismatique de Hollande* de M. de Nahuys, 1^{re} édition de 1858, ainsi qu'à la page 29 du *Munt-Kabinet Van's Rijksmunt te Utrecht*, 2^e partie, 1795-1813). Mais l'autre côté publié dans ces ouvrages ne porte pas l'effigie de Napoléon I^{er}; il renferme uniquement la mention :
SOUS LES — BALANCIERS — DESTINES — AUX
MONNAIES — DE S. M. LE ROI — DE HOLLANDE
— MDCCCVIII en 7 lignes remplissant le champ. Des exemplaires de la médaille ainsi connue, existent en argent et en bronze. Ils présentent quelques légères différences de coin, sous le rapport de la grandeur des lettres, suivant qu'ils ont la tranche lisse ou portant une inscription. Au droit, ils portent le mot DE occupant une ligne entre les mots PROCÉDÉ et SALNEUVE. Ils furent frappés à la Monnaie d'Utrecht, à l'aide de balanciers construits à Paris, et envoyés de cette ville en exécution du décret impérial du 24 Avril 1808. On les rencontre notamment sous les n^{os} 1962 et 1963 dans le *Catalogue de la Collection Rousseau* (1861).

La tranche et un des côtés de la pièce publiée ci-dessus semblent provenir dès lors de la Monnaie d'Utrecht.

Les poinçons des monnaies et médailles concernant le royaume de Hollande du roi Louis-Napoléon furent détruits en novembre 1812. Les balanciers employés par De Salneuve furent en même temps vendus. De Salneuve, qui avait été gratifié du titre de : « Mécanicien de S. M. le roi

de Hollande » avait quitté ce pays depuis 1809, après avoir reçu une indemnité de 50.000 florins pour ses essais de monnayage en virole pleine. Antérieurement au 1^{er} juillet 1810, date de l'incorporation de la Hollande à l'empire français, il ne semble avoir été fait usage qu'exceptionnellement à Utrecht de coins portant l'effigie de Napoléon I^{er}. Ce fait ressort tant du catalogue des coins employés à la Monnaie d'Utrecht, que de la situation politique de la Hollande, où l'empereur Napoléon fut détesté pendant toute la durée du gouvernement de son frère le roi Louis.

C'est seulement vers le milieu de 1812, que l'atelier d'Utrecht reçut de Paris de nouveaux poinçons et notamment ceux destinés à la frappe des monnaies portant l'effigie laurée de Napoléon I^{er}. La frappe du numéraire d'argent ne commença qu'au mois de novembre de cette dite année. Celle des espèces d'or n'eut lieu qu'à partir de 1813. Il fut frappé en cette dernière année 90.099 pièces de 20 francs.

En 1812 et 1813, il ne fut émis que le numéraire suivant : 5 francs, 2 francs, 1 franc et 1/2 franc.

Le différent est un ût et un poisson ¹.

Les faits, qui viennent d'être précisés, portent à croire que l'atelier impérial français d'Utrecht employa l'un des côtés et la virole à légende hollandaise de la pièce d'essai de 1808 de Salneuve; de plus qu'on s'en servit en 1812, entre le milieu de l'année, date de la réception des poinçons à l'effigie de Napoléon I^{er} et le mois de novembre, époque où furent détruits les anciens coins du règne du roi Louis ainsi que les balanciers de Salneuve. Dans cet intervalle,

1. Le catalogue Rousseau a commis une erreur en citant sous le n° 1182 un quart de franc frappé à Utrecht. Ce 1/4 de franc, qui a pour différent un U, émane en réalité de l'atelier de Turin.

pour montrer une dernière fois ce qu'il était possible d'obtenir avec cet instrument, on frappa sans doute à l'aide du procédé de Salneuve une nouvelle épreuve, ayant d'un côté la tête de Napoléon I^{er}, poinçon dû au burin du graveur français Brenet, expédié de Paris. Le coin de ce dernier essai n'existe plus ni au Musée monétaire de Paris, ni dans les Archives monétaires de la Hollande. Est-ce l'essai d'une pièce de 100 francs ? Il est permis d'en douter quand on remarque que l'officine d'Utrecht ne fit même pas de pièces de 40 francs. Un arrêté de l'intendant général des finances, cité par Nahuys (vol. II, p. 200) énonce seulement que l'on avait eu l'intention de fabriquer des pièces de 40 francs, sans qu'il y fut donné suite. Le directeur de la Monnaie voulut probablement faire procéder à un essai de médaille à type napoléonien avec les balanciers de Salneuve, avant de laisser effectuer leur vente en novembre 1812.

Si l'on n'admettait pas l'explication qui vient d'être proposée, et qui paraît la plus plausible, il faudrait supposer que non seulement un coin d'un des côtés de la pièce de Salneuve de 1808 aurait été transporté entre 1810 et 1812 à Paris, mais qu'encore la virole à légende hollandaise aurait eu le même sort. L'administration des Monnaies de la Capitale aurait alors fait frapper l'épreuve d'une effigie gravée par Brenet, en y joignant un revers et une virole qui arrivaient d'Utrecht. Mais, comme à Paris, on disposait de nombreuses viroles à légende française, il est invraisemblable que le principal atelier français ait jamais osé employer pour un essai parisien du graveur Brenet, une virole portant une inscription rédigée dans la langue d'un pays annexé, langage qu'à cette époque on aurait plutôt cherché à proscrire. En définitive, du moment que ces coins n'existent pas à Paris, c'est la preuve manifeste

que l'essai en question ne peut provenir que de l'atelier hollandais.

Le 2 novembre 1813, la Monnaie d'Utrecht cessa de frapper du numéraire au type français. Mais les monnayeurs venaient d'y préparer les coins de l'émission de 1814, car le Musée de l'hôtel de la Monnaie de cette ville conserve les clichés uniques des pièces de 20 francs, 5 francs, 2 francs, 1 franc et du demi-franc portant la date de 1814, et qui n'ont jamais été suivis de réalisation.

L'ouvrage cité ci-dessus (*Munt Kabinet Van 's Rijksmunt*) d'où nous avons extrait la majeure partie des renseignements fournis, contient la correspondance échangée au sujet de la fermeture de l'Officine impériale d'Utrecht entre l'administration générale des Monnaies de Paris et M. Poelman, commissaire impérial de cet atelier dont l'existence fut si éphémère. Le général comte Molitor, commandant en chef des troupes de Napoléon en Hollande, quitta Utrecht le 28 novembre 1813. Les directeur et employés renvoyèrent les coins impériaux à Paris après les avoir tous *déformés*. Ils firent briser en outre le mécanisme des 5 balanciers. En agissant ainsi, ils n'avaient fait que se conformer aux ordres qu'ils avaient reçus de l'administration centrale, en cas d'invasion du territoire ».

M. Bordeaux donne lecture de ces curieuses lettres qui sont des documents officiels français restés en Hollande, et présente le volume qui les contient. Cette correspondance permet de connaître exactement les ordres qui ont été donnés par l'administration centrale de Paris aux officines monétaires des pays envahis. Les instructions données avaient pour but d'assurer le renvoi à Paris des coins impériaux ainsi que la fermeture des ateliers au moment de l'approche des armées alliées qui envahissaient les départements français. Certains détails du fonctionne-

ment de l'atelier impérial d'Utrecht, ainsi que la date probable d'émission de la médaille communiquée, sont ainsi précisés.

Voici les documents les plus intéressants :

I

Paris, le 20 novembre 1813.

L'Administration générale des Monnaies au Commissaire Impérial près la Monnaie d'Utrecht.

Sans ajouter foi, Monsieur, aux bruits qui circulent, nous n'en devons pas moins prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que les coins au type de l'empereur ne tombent en la possession des ennemis. Nous avons la plus grande confiance en votre prudence, et nous sommes certains qu'en cas d'événements fâcheux vous feriez toutes les dispositions pour qu'ils ne lui soient d'aucune utilité. Cependant, vu l'importance, notre responsabilité exige que tous les coins généralement rentrent au dépôt de notre administration, si la plus légère crainte d'invasion se manifestait, et, dans ce cas, vous voudriez bien, au reçu de la présente, les faire difformer et nous les renvoyer. Vous seriez également obligé, le cas devenant plus pressant, de faire briser le mécanisme des balanciers, s'il ne vous était pas possible de les faire enlever et de nous les envoyer.

Nous vous saluons.

L.-B. GUYTON.

MONGEZ.

SIVARD.

II

Utrecht, le 22 novembre 1813.

Le Commissaire Impérial près la Monnaie d'Utrecht à l'Administration Générale des Monnaies.

Messieurs.

Quoique la fabrication ne me fournit point d'occasion à ma correspondance, à cause qu'il n'y a pas arrivé des matières au caissier après la dernière fabrication, dont je vous ai fait part par ma lettre du 3 du mois courant, j'ai cru de mon devoir de vous assurer que je ne cesse de prendre, de concert avec mes collègues, toutes les précautions, qui peuvent servir à la continuation de la sûreté nécessaire pour l'Hôtel de la Monnaie.

Les mesures du Général Comte de Molitor sont aussi dirigées avec tant d'énergie et prudence, que jusqu'ici je n'ai nulle crainte que le repos de cette ville sera troublé.

Agrérez, Messieurs, l'assurance du profond respect de votre très humble serviteur.

W. A. A. POELMAN.

III

Circulaire.

Paris, le 22 Novembre 1813.

L'Administration Générale des Monnaies à....

Nous vous adressons, Monsieur, copie d'une lettre de S. E. le Ministre des Finances sur les sacrifices pécuniaires que les circonstances commandent. Nous vous invitons à en donner connaissance à vos collaborateurs et à nous en accuser réception.

Nous vous saluons.

MONGEZ.

Copie de la lettre de S. E. le Ministre des Finances, Duc de Gaëte à l'Administration Générale des Monnaies.

Du 18 Novembre 1813

L'ennemi, Messieurs, a pénétré sur le sol Français à la frontière des Pyrénées, et il menace celle du Rhin. L'Empereur, dont le génie veille depuis quinze ans sur les destinées de la France, a prescrit toutes les mesures, qui doivent faire échouer d'audacieux projets; le privilège d'un grand Empire est d'écarter le fléau de la guerre de son territoire et de la reporter sur le territoire ennemi. C'est ainsi qu'il convient à une nation puissante de préparer et de ramener la paix. Les circonstances sont graves, sans doute, et les résultats ne pourront qu'en être désastreux pour la France si les moyens de résistance n'étaient pas proportionnés à ses dangers; mais tout péril disparaîtra par l'énergie de l'esprit public dont tous les Français se montreront animés. Eh! quelle considération plus puissante que celle de tous les genres de calamités qui pèsent sur un pays devenu le théâtre de la guerre, où les personnes et les propriétés sont sans garantie, où tout est à la merci des volontés arbitraires d'un vainqueur insolent.

Ce serait dans une telle situation que de tardifs et inutiles regrets viendraient ajouter à tous nos maux celui de l'impuissance d'y mettre un terme. Heureusement il dépend encore de nous de les prévenir et

nous les préviendrons. Malgré des revers qui ne sont dûs qu'à des événements au-dessus de toute prévoyance, nous sommes toujours la plus puissante nation du monde; les armées, qui nous menacent, ont été partout vaincues par nos armes, et la réunion de toutes les volontés ramènera bientôt la victoire sous les drapeaux du plus grand capitaine, dont l'histoire puisse conserver le souvenir.

Tandis qu'une jeunesse valeureuse ira opposer à l'ennemi une insurmontable barrière, ceux que leur position ou leur âge ne met pas dans le cas de se placer dans ses rangs, concourront à assurer ses succès par les sacrifices que les circonstances commandent, dont le bienfait de la paix deviendra bientôt la compensation et le prix.

Je vous invite, Messieurs, à transmettre une copie de ma lettre à toutes les personnes placées sous votre direction.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous saluer.

Le Ministre des Finances

LE DUC DE GAETE.

Pour expédition conforme.

L'Administration Générale des Monnaies
MONGEZ.

IV

Utrecht, le 25 Novembre 1813.

Le Commissaire Impérial près la Monnaie d'Utrecht à l'Administration Générale des Monnaies.

Messieurs.

Votre lettre du 20 du mois courant m'est parvenue hier au soir à six heures et demie. Le Bureau des postes n'ayant pas distribué ce jour les lettres plus tôt. Je crus devoir assembler d'abord mes trois collègues pour leur communiquer le contenu de votre lettre et prendre leur avis sur son exécution.

Nous étions unanimement d'accord, que dans notre ignorance, du moins dans notre grande incertitude sur tout ce qui se passait hors de cette ville, nous ne saurions mieux faire, que de nous adresser directement chez le Général en chef Monsieur le Comte de Molitor pour lui communiquer en confidence votre lettre. J'écrivis en conséquence un billet à M. le Comte, que je lui fis porter le même soir à 7 1/2 heures par l'ordonnance d'une patrouille pour lui demander une audience pour M. le Caissier de la Monnaie et pour moi, tandis que M. le Directeur et Contrôleur resteraient dans ces circonstances à l'Hôtel de

la Monnaie. L'ordonnance nous ayant rapporté que la lettre était remise à M. le Général, les occupations de M. le Général ne lui ont point permis apparemment de nous accorder ladite audience. Notre conduite ainsi se devant régler entièrement d'après la confiance que vous voulez bien mettre en ma prudence, j'assemblais de nouveau ce matin mes collègues qui furent tous du même avis que moi, que nous ne devons différer plus longtemps de suivre vos intentions par rapport à la difformation des coins, ce qui a été fait en notre présence, selon le procès-verbal que j'ai l'honneur de vous présenter.

Quant à vos ordres de faire briser le mécanisme des balanciers, nous n'y croyons pas une telle urgence, et vous nous paraissez vous-même supposer à ce sujet que nous n'y procéderions que dans un cas devenant plus pressant. En attendant, nous pouvons vous assurer, que, de concert avec mes collègues, nous aurons soin de suivre vos ordres; et c'est pour toutes ces mesures de précaution et de sureté, que j'ai déjà, depuis quelques jours et nuits à l'Hôtel de la Monnaie, sous mes ordres, deux à quatre des plus affidés monnayeurs, dont vous voudrez bien agréer les récompenses que je leur ai destinées pour leurs services.

Mes collègues, à qui j'ai donné la lecture de cette lettre, m'ont prié de vous renouveler l'assurance des sentiments de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble et obéissant serviteur.

W. A. A. POELMAN.

V

Utrecht le 27 novembre 1813.

Le Commissaire Impérial près la Monnaie d'Utrecht à l'Administration Générale des Monnaies.

Messieurs.

Ma lettre du 25, avec le procès-verbal de la difformation de tous les coins et coussinets, dont j'ai adressé également une expédition à S. E. le Ministre des Finances, vous sera, j'espère, bien parvenue. J'ai fait mettre lesdits coins et coussinets en trois caisses contenant un poids de 37, 32 et 26 kilog., adressées à S. E. le Ministre des Finances, pour votre administration. Ayant pris mes informations sur les moyens de vous les envoyer, le Directeur de la diligence m'a dit, qu'il n'y a pas dans ce moment des diligences qui partent d'ici pour Paris. Je me suis donc informé si le chariot de poste pour Gorinchem pouvait se charger de cet envoi pour le remettre à d'autres chariots de poste ou diligences; mais comme on n'osait pas répondre qu'une occasion sure se

présenterait, on ne voulait pas s'en charger. Il ne me resta donc que de m'adresser au Bureau des Postes aux lettres, mais d'après le poids que je lui ai indiqué, on m'a dit qu'à cause du chemin ou des ponts, qu'on ne pourrait pas passer, la poste partait d'ici depuis quelques jours à cheval qui ne pouvait pas absolument se charger d'un tel poids, mais qu'on se flattait qu'en peu de jours la poste partirait par son chariot ordinaire, et qu'alors on se chargerait si ce ne fût des trois caisses à la fois, du moins d'une ou deux consécutivement; j'ai cru devoir vous informer, Messieurs, du retard de cet envoi, du reste les choses sont ici dans la ville dans le même état.

Veillez agréer, Messieurs, etc.

VI

Ce jourd'hui 28 Novembre 1813, à 8 h. 1/2 du matin, Nous W. A. A. Poelman, Commissaire Impérial près la Monnaie d'Utrecht, ayant convoqué ce matin à 7 h., M^r M^r le Directeur, Caissier et Controleur à la demeure de M^r le Caissier, leur ai communiqué d'avoir reçu à l'instant l'information que les troupes Françaises avaient évacué la ville dans cette nuit, et que Monsieur le Général Comte de Molitor lui-même, après avoir rendu le commandement de la ville d'Utrecht à M^r De Heeckeren, Colonel de la garde Nationale, avait quitté la Ville à 4 h. ce matin. Les quatre fonctionnaires ayant en conséquence délibéré sur l'exécution de l'article de la lettre de l'Administration Générale des Monnaies du 20 de ce mois, selon laquelle on serait « obligé, le cas devenant plus pressant, de faire briser le mécanisme des balanciers, s'il n'était pas possible de les faire enlever et de les envoyer à l'Administration des Monnaies », ont jugé unanimement, que ce cas plus pressant existe actuellement, et qu'ainsi vu l'impossibilité d'enlever les balanciers et les renvoyer à Paris, il leur fallait, d'après les ordres de l'Administration Générale des Monnaies, faire briser dès ce moment le mécanisme desdits balanciers.

Ayant ensuite assemblé les monnayeurs qu'on avait eu la précaution de garder à l'Hotel de la Monnaie, le mécanisme des cinq balanciers a été brisé en présence de nous tous, excepté le Caissier qui n'a pas été en état d'y assister, à cause d'une indisposition, qui ne lui permit pas de quitter le lit.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal que les fonctionnaires sus-nommés ont signé avec nous.

W. A. A. POELMAN.

B. W. J. VISSCHER.

G. J. L. DU MARCHIE SARVAAS.

R 'T HOEN.

Le Commissaire Impérial ayant ensuite assemblé ses trois collègues au jour ci-dessus à 10 h. du matin, leur a communiqué qu'il vient d'avoir une conférence avec M^r De Heeckeren en qualité de Commandant provisoire de la ville d'Utrecht, qui l'a informé que M^r le General Comte Molitor, en lui rendant le commandement, avait dit que les troupes coalisées se trouvaient à 3/4 de lieue de cette ville.

M^r le Colonel avait ensuite informé le Commissaire qu'après le départ des troupes françaises on avait oté les aigles Impériales de devant les maisons des Notaires et autres, de même qu'il n'y avait plus de planche devant les maisons des receveurs, et qu'aussi, sur la demande du Commissaire, de vouloir aviser sur ce qu'il croyait de la planche, qui se trouvait devant l'Hotel de la Monnaie avec l'inscription : *Monnaie Impériale*, le Colonel conseillait à lui Commissaire (afin de prévenir toute sorte d'accident à l'Hotel de la Monnaie) de faire oter ladite planche.

Sur quoi, nous soussignés fonctionnaires de la Monnaie d'Utrecht, ayant délibéré et considéré que d'après les ordres de l'Administration Générale des Monnaies, par rapport aux coins et balanciers, on méconnaîtrait les intentions de ladite Administration, en ne suivant point le Conseil de M^r le Colonel, ont résolu de faire oter la planche susnommée.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que les fonctionnaires susnommés ont signé avec nous.

W. A. A. POELMAN.

B. W. J. VISSCHER.

G. J. L. DU MARCHIE SERVAAS.

R 'T HOEN¹.

M. Bordeaux fait remarquer que, dans presque tous les ateliers monétaires des pays annexés et de la France envahie, le personnel a dû se trouver obligé d'agir comme on vient de le voir pour l'officine d'Utrecht.

M. H. d'Arbois de Jubainville fait ressortir en quelques mots l'intérêt des documents dont M. P. Bordeaux a donné lecture, et, sur sa proposition, la Société décide de reproduire ces documents dans les Procès-verbaux.

Le Président,

Le Secrétaire général,

C^{TE} DE CASTELLANE.

ADRIEN BLANCHET.

1. Quelques-unes de ces pièces viennent d'être publiées dans l'ouvrage de M. Dewamin : *Cent ans de numismatique française de 1789 à 1889*, t. II.

*
* *

SÉANCE DU 7 MAI 1898

Présidence de M. de Castellane, président.

M. le Président fait connaître la correspondance reçue depuis la dernière séance, ainsi que les publications envoyées à la Société.

Vicomte B. de Jonghe, *Un millarès au seul nom de Michel III dit le Buveur*. Bruxelles, 1898.

Ed. Piette et J. de la Porterie, *Études d'ethnographie préhistorique. Fouilles à Brassemouy en 1896*. In-8°, 1897.

Catalogue de la collection Hoffmann.

Bulletin de la Société dunkerquoise, 1897, 2^e fasc.

Mémoires et Comptes-Rendus de la Soc. scient. et litt. d'Alais, 1896, t. XXVII (1898).

Catal. général des manuscrits des bibl. publiques de France, tomes XXVI et XXXII, 1897.

Mission scientifique au Mexique, 3^e partie, 1897.

Mémoires de la Soc. d'émul. de Montbéliard, t. XXVI, 1897.

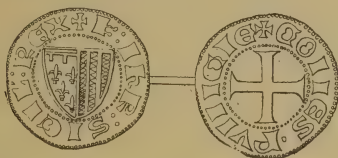
Mémoire de la Soc. d'agriculture, Sciences et Arts, du département du Nord, à Douai, t. V, 1893-1894.

M. Félix Collombier est présenté comme membre titulaire par MM. de Castellane et Paul Bordeaux.

M. Jean Fabre de Larche est présenté comme membre correspondant par MM. E. Caron et P. Bordeaux.

M. J. Florange est présenté comme membre correspondant par MM. de Castellane et P. Bordeaux.

M. E. Caron communique les dessins de deux monnaies, dont voici les reproductions :



1° ✠ K : IHR : SICIL' : REX. Écu parti.

℞. ✠ BOHES · PVINQIA. Croix.

(Sans indication de métal ni de provenance).



2° // // // // IES // // // Dans le champ TRTI en deux lignes ; lettres séparées par deux lis et deux annelets.

℞. Restes de la légende *Moneta Duplex*. Croix fleurdelisée, à long pied, entre deux annelets. Billon bas. Autrefois dans la collection Le Sergeant de Monnecove.

M. Caron, qui tient les dessins de M. L. Maxe-Werly, s'abstient de commentaires sur ces pièces et se borne à appeler l'attention des membres de la Société sur les exemplaires que l'on pourrait retrouver. La première de ces monnaies, malgré une apparence de bonne conservation, est très énigmatique. Il subsiste du reste quelque incertitude sur l'initiale du nom du prince.

M. E. Caron entretient ensuite la Société de certains méreaux qui auraient été fabriqués pour le chapitre de Notre-Dame de Paris.

« Les Archives Nationales conservent les registres capitulaires de cette église (LL 105-232 42) ainsi que le réper-

toire alphabétique qui en a été dressé par Claude Sarrasin (LL 233-354). M. Grassoreille a donné une analyse de ce répertoire dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* (1881 et 1882).

Ces registres contiennent d'intéressants renseignements dont voici un résumé.

De Notre-Dame dépendaient trois chapelles : Saint-Jean le Rond, mitoyenne de la cathédrale à gauche; Saint-Denis du Pas, à l'extrémité du chevet; et Saint-Aignan, près de la porte du cloître, ouvrant sur la rue des Marmousets et dont les maisons, qui en dépendaient, donnaient sur la rue de la Colombe. Les noms de ces patrons figuraient au dos des jetons ou méreaux.

Les bénéficiers de Saint-Denis-du-Pas jouissaient, pour les distributions, d'une situation supérieure à ceux de Saint-Jean-le-Rond. Mais, en 1404, le chapitre assimila les deux classes de ses bénéficiers pour les distributions. D'après un procès-verbal du 2 juin 1419, les jetons de présence étaient en plomb et avaient une valeur de quatre deniers.

Toute une série de règlements indique les variations apportées dans les distributions faites aux bénéficiers, qui sont souvent qualifiés « les Associés de l'Église », et qui élèvent des protestations fréquentes au sujet de la distribution des méreaux.

Le règlement de 1493 est le plus détaillé. (Séance du 10 juillet 1493.) Il établit six espèces de jetons :

- I. Les obits solennels;
- II. Les obits simples;
- III. Les *commendaces*;
- IV. *Magnæ horæ*;
- V. *Parvæ horæ*;
- VI. Matines.

Ces six désignations figuraient sur six sortes de jetons, au revers desquels on lisait les noms des patrons saint Aignan, saint Jean et saint Denis.

Le mot peu usité de *Commendaces* désignait un office spécial des morts, dès qu'on était informé du décès.

Les méreaux étaient distribués d'abord au commencement des offices, puis seulement à la fin. C'est ce qui résulte des délibérations d'une séance du chapitre, en date du 14 mai 1394, qui prouve en même temps l'existence des méreaux à cette époque.

L'usage des jetons de présence ou *méreaulx* disparut au xvii^e siècle. Ils furent d'abord supprimés pour l'office de *matines* en 1646 (séance du 26 avril), et bientôt après pour la messe et les vêpres (2 avril 1649). Les dernières décisions du chapitre sur cette question du traitement des bénéficiers furent prises en 1692 (21 avril 1692), après l'arrêt du conseil du roi du 18 avril 1692 contre les vicaires perpétuels, en 1711 (séance du 25 juin), et en 1750 (séance du 28 février), où les ressources de Notre-Dame, accrues par la réunion de la mense de Saint-Germain-l'Auxerrois, permirent une augmentation des honoraires ».

M. E. Ratier, membre correspondant de la Société à Limoges, écrit pour signaler un pied-fort en billon du gros de Henri de Lancastre, seigneur de Bergerac.

Dans la légende HER-COM-L^B-RCE, la lettre L est ornée d'un lis. Ce pied-fort pèse 22 grammes; il fait partie de la collection de M. Ratier¹.

M. le comte de Castellane communique à la Société un écu d'or de François I^{er}, pour le Dauphiné :

1. Cf. E. Caron, *Monn. féod.*, p. 94, n° 217.

« M. Meyer, avec son amabilité habituelle, a bien voulu me laisser le plaisir de vous présenter un des bijoux de son admirable collection. C'est un écu d'or de François I^{er},



pour le Dauphiné, frappé à Grenoble. Cette pièce n'est pas, à la vérité, absolument inédite : elle a été décrite par par Saulcy, dans son *Histoire numismatique du règne de François I^{er}*, sous le n^o 32, d'après une empreinte prise jadis, sur ce même exemplaire, demeuré unique jusqu'ici. Mais sa trace avait été perdue, si bien qu'elle n'a jamais été reproduite, ni dans l'ouvrage d'Hoffmann, ni dans aucune autre publication. L'état actuel des connaissances numismatiques permet d'indiquer avec la plus grande précision, les circonstances de la fabrication de cette intéressante monnaie, dont il n'a été émis, en tout, que 161 exemplaires.

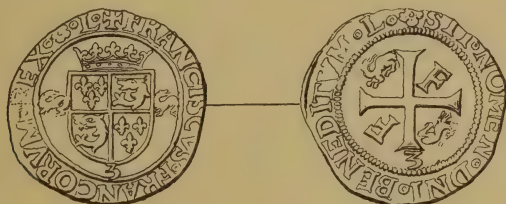
L'atelier de Grenoble, fermé, comme l'on sait, en exécution des lettres royaux du 7 décembre 1538, fut rouvert le 7 mai 1540, en vertu des ordonnances du 24 février 1539 (a. s.) et du 12 mars suivant. Louis Proust en fut nommé maître particulier. Aussitôt, il se mit à fabriquer, à Grenoble, des douzains au nouveau type des salamandres prescrits par l'ordonnance du 24 février précédent¹. Puis, du 10 juillet au 24 septembre 1540, il émit 600 écus d'or.

1. Un exemplaire de ces douzains, émis par Louis Proust à Grenoble, du 8 mai au 18 décembre 1540, faisait partie de mon ancienne collection de monnaies royales ; il

Cette fabrication d'écus, dont aucun spécimen n'a d'ailleurs été signalé jusqu'ici, introduisit une nouveauté dans le monnayage de l'or en Dauphiné : l'ancien type du droit, aux armes remplissant le champ, fut abandonné et remplacé, comme dans les autres ateliers du royaume, par un écusson surmonté d'une couronne.

A la suite de certaines fautes commises par quelques ateliers¹ et en vertu d'une ordonnance rendue à Fontainebleau au mois de juin précédent, le 25 septembre 1540, les généraux prescrivirent, sans rien changer au titre ni au poids des espèces, de mettre, dorénavant, à tout l'ouvrage qui serait fait, *une petite croix pour différence au bout du baston de la croix... et la petite croix ne servira si non pour entendre que c'est de l'ouvrage fait depuis cette dernière publication*. Cet exécutoire fut envoyé à Grenoble le 7 octobre. En vertu de cette ordonnance, du mois de décembre 1540 au mois d'avril suivant, Louis Proust, aidé de son commis Barthélemy Beget, frappa dans cet atelier, quelques douzains, à la nouvelle différence, dont aucun ne paraît avoir été retrouvé jusqu'ici. Et, le 9 avril, avant Pâques, 1540 (a. s.), il émit 161 écus

se trouve aujourd'hui dans le riche cabinet de M. de Marchéville. Je profite de cette occasion pour faire reproduire ici cette pièce intéressante que j'ai signalée jadis, mais que je n'avais pas fait dessiner : elle est demeurée unique jusqu'à ce jour.



1. Quelques ateliers, La Rochelle, Toulouse, interprétant mal l'ordonnance du 24 février 1539 (a. s.), avaient introduit aussi des salamandres dans le type des écus d'or.

d'or, *lesquels escus ont esté faicts avec une petite croix au bout de la grant croix, pour nouvelle diférance, suyvant le portraict que nous at esté envoyé par messeigneurs les conseillers du Roy et généraulx en la chambre des monnoyes de Paris.* La délivrance en fut faite par les gardes Thomas Robert et Bonaventure Letisse; les coins avaient été taillés par Jehan Farbot le vieux¹.

Le bel écu de M. Meyer, exactement conforme aux indications qui précèdent, est un des 161 écus d'or émis à Grenoble par Louis Proust, le 9 avril, avant Pâques, 1540 (a. s.).

Le 30 avril 1541, l'exécutoire de l'ordonnance du 19 mars 1540 (a. s.), qui créait des monnaies à la croisette, fut envoyé à Grenoble et, le 1^{er} juin 1541, ainsi que je l'ai indiqué ailleurs, la fabrication de ces nouvelles espèces commença dans cet atelier ».

Le Président,

C^{TE} DE CASTELLANE.

Le Secrétaire général,

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 4 JUIN 1898

Présidence de M. de Castellane, président.

M. le Président fait connaître la correspondance et les ouvrages reçus depuis la dernière séance :

Num. Chronicle, 1898, 1^{er} fascicule.

Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai, t. LI, 1897.

Bull. de la Soc. Archéol. du midi de la France, in-8°, n° 21, 1898.

1. A. N. Carton Z, 1b, 877-878.

Bull. de la Soc. archéol. et historique du Limousin,
t. XLVI, 1898.

Antiquarisk tidskrift för Sverige, de Hans Hildebrand,
XVI, 4, 1895-1898.

*Kongl. vitterhets historie och antikvitets Akademiens
Månadsblad*, 1894.

Korrespondenzblatt, XVII, avril-mai 1898.

MM. Jean Fabre de Larche et J. Florange, présentés
comme membres correspondants, sont admis en cette
qualité.

M. Félix Collombier, présenté comme membre titulaire,
est proclamé élu en cette qualité.

M. Arthur Sambon est présenté comme membre cor-
respondant par MM. P. Bordeaux et de Castellane.

La Société décide qu'elle sera représentée par son secré-
taire général, au Congrès de la Société française d'ar-
chéologie, à Bourges.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

« Le statère de Leucas d'Acarnanie, que je présente à
la Société, n'est pas inédit ¹, mais il se recommande tout
d'abord par son bel état de conservation et par la rareté



relative du symbole qui est gravé derrière la tête de Pal-
las. C'est un hermès, terme ithyphallique, au pied duquel
est un caducée.

1. Voy. le Catalogue du British Museum, *Corinth*, pl. XXXV, n° 22.

L'intérêt particulier de ce statère, qui fait partie de ma collection, résulte de la présence d'un graffite tracé sous le Pégase. L'inscription, composée de sept lettres, donne le mot ΦΙΝΤΕΡΑ. C'est le féminin de φίντερος, forme dorienne poétique de φίλτερος, comparatif de φίλος. Il s'agit par conséquent d'une inscription amoureuse, analogue à celles que François Lenormant a signalées autrefois¹. Ainsi, un didrachme de Métafonte porte ΑΑΑΑ ΦΙΛΑ; sur une monnaie de Scotussa de Thessalie, on lit ΔΕΙΝΙΣ ΚΑΑΑ; et une monnaie de Naples donne ΨΥΧΗ. Les pierres gravées fournissent des inscriptions du même genre qui sont des termes usuels de galanterie².

Je possède un statère de Corinthe qui porte aussi un graffite. Mais, il s'agit seulement de la lettre Δ, qui, étant isolée, ne prête guère à un commentaire archéologique ».

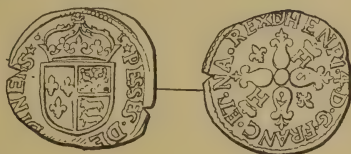
M. Bordeaux rappelle à la Société qu'il a publié dans la *Revue Numismatique* (1894, p. 91) un article sur un demi-sol tournois de Navarre ou pièce de 6 deniers de 1589, et qu'il a reproduit le dessin retrouvé dans une ordonnance de décri de Henri IV. Il a annoncé ensuite dans la même revue (1896, p. 116), qu'il avait remarqué dans une vente publique la pièce originale, qui avait été acquise par M. Hoffmann. Il communique aujourd'hui à la Société cette pièce, qu'il a pu se procurer lors de la dispersion de la collection Hoffmann, et il fait remarquer qu'elle est différente de celle dessinée en 1894.

« La pièce gravée à la fin de l'ordonnance de décri porte des armoiries, mi-partie de France, mi-partie de Navarre;

1. *Les graffiti monétaires de l'antiquité*, dans la *Rev. Numism.*, 1874, pl. XIV; voy. surtout les pages 334 à 338.

2. Edmont Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées, inédites ou peu connues*, 1896, p. 48, n^o 124 et suiv.

la pièce retrouvée porte les armes de France, Navarre et Béarn, ainsi qu'on peut le reconnaître dans le dessin reproduit ci-dessous :



HENRI · 4 · D · G · FRANC · ET · NA · REX BD liés.

L · P · ES · SE · S · DE [six] DINERS *

Cette monnaie présente les particularités suivantes, la différenciant de celle déjà publiée.

1° Elle n'est pas datée ;

2° Elle porte le monogramme B D, *Bearnii Dominus*, caractéristique de l'atelier de Morlaas ou de Pau ;

3° Elle porte au début de la légende du revers l'initiale L, différent du maître de la Monnaie ;

4° L'indication de valeur est en patois béarnais, au lieu d'être conçue en français comme sur le dessin de la pièce de Navarre : *PIECE DE SIX DENIE*.

On doit d'abord reconnaître que l'ordonnance de décri de 1590, qui s'occupe des pièces de six deniers nouvellement forgées *ès pays de Béarn et Basse-Navarre*, doit être comprise en ce sens :

A. Qu'il fut frappé une pièce de six deniers pour la Navarre aux armes de France et Navarre ;

B. Qu'il en fut frappé une autre distincte pour le Béarn aux armes de France, Béarn et Navarre ;

A ce sujet, on peut poser comme une règle générale, aussi bien pour cette époque que pour les années ultérieures :

1° Que les monnaies portant les armoiries de Navarre,

jointes ou non à celles de France proviennent de l'officine monétaire de Saint-Palais ;

2° Que les monnaies portant, soit les lettres BD liées, soit les armoiries de Béarn réunies à celles de France et de Navarre ou au différent B D, émanent soit de l'atelier de Pau, soit de celui de Morlaas.

Ainsi que M. Blanchet l'a dit dans son *Histoire monétaire du Béarn* (p. 86), il est souvent difficile de distinguer les espèces qui sortent de l'un ou de l'autre de ces deux derniers ateliers. Il faut, la plupart du temps, rechercher celle des deux officines, qui était en activité au moment de la fabrication du numéraire.

En ce qui concerne la pièce publiée ci-dessus, l'hésitation ne paraît pas possible. En effet, un document émanant des Archives des Basses-Pyrénées (B. 942) et cité dans l'ouvrage de M. Blanchet (p. 88), indique que « pendant le mois de décembre 1589 et l'année 1590, il y eut une émission de pièces de six deniers à *Morlaas*, et telles espèces sous le différent de Monsieur le Maistre Guillaume Lamy, associé de Bertrand de La Lande, seigneur de Gayon, Maître fermier de cet atelier. » L'initiale de la légende du revers est donc celle de Lamy.

Notre demi-sol tournois, qui paraît être d'un alliage très bas, provient de cette fabrication originaire, qui fut décriée. Il ne peut pas émaner de l'émission qui aurait peut-être été effectuée par Catherine de Navarre en 1591, et à l'occasion de laquelle cette princesse constata « que les mauvaises pièces antérieurement faites avaient été reprises et faites bonnes » (*op. cit.*, p. 72). M. Bordeaux émet à ce sujet l'hypothèse que l'énonciation de Catherine de Navarre lui paraît plutôt devoir être interprétée en ce sens que les anciennes pièces de six deniers auraient été retirées et remplacées par une émission de bonne mon-

naïe courante, c'est-à-dire par des douzains ou sols tournois. Il lui semble probable, en effet, qu'à la suite de l'ordonnance de Henri IV, décrivant les demi-sols tournois de 1589 et de 1590, aucune ordonnance nouvelle ne paraît avoir autorisé la création de nouvelles pièces de six deniers, et que, par suite, il n'est pas probable qu'on ait frappé ou émis des monnaies divisionnaires de cette nature.

On peut remarquer en terminant qu'il reste à retrouver :

1° Le demi-sol tournois émis pour la Navarre;

2° Le ou les demi-sols de Navarre, de Béarn, de l'émission de 1591, s'il en a été frappé à cette date, ce qui paraît assez douteux ».

M. Adrien Blanchet, rappelant la note publiée par M. Maurice Raimbault¹, au sujet de faux louis d'or émis en 1776, signale quelques documents de la même époque, relatifs à d'autres louis faux. Ces documents, conservés aux Archives des Basses-Pyrénées (C 316), renferment une description soignée des différences qui permettent de reconnaître les faux louis, qui, comme ceux de La Rochelle, contiennent une quantité appréciable de métal précieux.

Voici le texte de ces documents :

Paris, le 30 avril 1778.

Circulaire aux receveurs et trésoriers.

Je viens d'être informé, Monsieur, qu'il se distribuoit dans le Béarn et aux environs une quantité considérable de faux louis dor de 48 l. ; que trois faux monoyeurs ont été arrêtés aiant chez eux un atelier complet pour cette fausse fabrication et cinq ou six cents doubles louis au millésime de 1777. — On m'a instruit en même temps d'une autre

1. *Bull. de Numism*, 1897, p. 2.

fabrique de faux écus de 3 l. que l'on croit exister dans la même province, mais sur laquelle on n'avoit encore rien pu découvrir. Vous sentez combien il seroit intéressant de parvenir promptement à cette découverte. Je vous prie de vouloir bien donner à cet effet les ordres convenables aux maréchaussées de votre département.

J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

NECKER.

M. Douet de la Boillage, Intendant à Auch.

II

Je viens d'être informé, Monsieur, qu'il s'est distribué depuis quelques jours à Grenoble des faux louis imitant ceux de 24 l. ; ils sont marqués de la lettre A et au millésime de 1753, et qu'un nommé Durivet, garçon orfèvre, en étoit le distributeur. Il a été décrété, mais il a pris la fuite aussitôt et on croit qu'il a passé en Savoie où on soupçonne que se fabriquent ces faux louis, ou à Geneve; comme il n'est pas à présumer qu'il soit sans complices, il est à craindre que ces fausses espèces ne se répandent dans les autres parties du royaume. Je crois devoir vous faire passer l'avis qui en contient la description avec le signalement de Durivet. On ne doit rien négliger pour découvrir la source d'une fabrication aussi dangereuse et punir les coupables, et je vous prie de vouloir bien en conséquence donner les ordres convenables aux officiers de maréchaussée de votre département.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

NECKER.

M. Douet, Intendant de Auch.

Remarques sur les faux louis de 24 l. qui ont été distribués à Grenoble et aux environs en janvier 1778.

Ces Louis sont au millésime de 1753, marqués de la lettre A, ils sont très bien fabriqués et bien colorés, au point que même les gens de l'art s'y méprennent à la première inspection. Ce n'est qu'en les examinant fort attentivement et en les comparant avec des louis de bon aloy qu'on y apperçoit les différences dont on va rendre compte.

L'Éffigie est un peu plus bombée et plus saillante que dans les louis

ordinaires, la face plus forte et moins dégagée, et en général tous les traits de la figure moins bien exprimés.

La Levrette, ou autre animal figuré au dessous de l'effigie, paroît plus maigre et les jambes plus courtes. — Le Grènetis du cordon plus fin. — Les lettres de la légende et de l'exergue plus fortes et plus patentes. Celles du mot REGN. sont plus écartées.

La marque en forme de Rose, placée avant le millésime, est plus lourde et plus confuse. — La couronne est un peu plus large. Les branches plus fortes et plus matérielles.

L'on remarque encore dans ces faux louis qu'ils n'ont pas les deux points qui se trouvent dans les vrais, l'un au-dessus de la couronne et l'autre au-dessous entre les deux écussons.

Ces louis ont un son mat et sombre comme des pièces de cuivre, quoiqu'au titre de quinze karats et qu'ils soient plus alliés d'argent que de cuivre suivant le rapport des orfèvres de Grenoble qui en ont fait l'essai.

Quant au poids, il en est où il manque jusqu'à six grains et dans d'autres la différence n'est que de trois et même de deux grains.

(Suit le signalement de Durivet).

La plupart des collections doivent renfermer de nombreuses monnaies fausses anciennes. C'est une cause d'erreur pour nos études actuelles, et il est d'autant plus facile de tomber dans cette erreur que les monnaies fausses ont souvent, comme on l'a vu plus haut, un titre qui se rapproche sensiblement du titre légal.

Déjà, au moyen âge, si nous en croyons Le Dante, les faux monnayeurs fabriquaient des espèces que leur aloi relativement bon devait rendre difficiles à reconnaître. Voici ce que nous lisons dans l'*Enfer* (ch. XXX, vers 73-74 et 89-90) à propos de maître Adam qui, sur l'ordre de Guido II, comte de Romena, et de ses deux frères, avait contrefait les florins de Florence :

Ivi è Romena, là dov' io falsai
La toga suggelata del Batistà,
.....

Ei m'indussero a battere i fiorini
Che avevan tre carati di mondiglia.

Il est vraisemblable que les numismatistes seraient aujourd'hui bien embarrassés à distinguer les florins faux de Romena « qui avaient trois carats d'alliage ».

Voici encore un curieux exemple de faux-monnayage :

Les archives du Cher (B. 2452) renferment un important dossier concernant l'affaire Thomas Mosnier, maître de la Monnaie de Bourges, poursuivi pour prévarications dans ses fonctions. Le président de la Cour des Comptes qui était venu à Bourges en 1653, pour instruire le procès, en faisant une descente à l'hôtel de la Monnaie, « avoit trouvé sous presse un carré de l'année 1648 ». Par conséquent, l'inculpé se servait de coins d'une époque probablement antérieure à son entrée en fonctions, et cette opération lui facilitait l'altération des monnaies qu'il frappait. Sur d'autres pièces, il avait changé la lettre monétaire, et, au lieu de l'Y de Bourges, il avait placé le Z, différent de Grenoble¹.

Il est plus que probable qu'à des époques antérieures, des maîtres d'ateliers royaux et des graveurs n'hésitèrent pas à fabriquer des monnaies fausses en se servant du matériel de la monnaie légale. Ce fait arriva en 1457 dans l'atelier d'Angers. »

M. Adrien Blanchet, revenant sur une communication faite plus haut (p. xii), ajoute les renseignements suivants :

« Dans un travail, demeuré inconnu de la plupart des numismatistes², M. Louis Jarry a fait l'historique de l'ate-

1. *Mém. de la Soc. histor., litt. et scient. du Cher*, 2^e série, t. I^{er}, 1868, p. 98, note 1. — On sait que Jacques Cœur fut impliqué deux fois, en 1427 et en 1451, dans des affaires analogues (voy. l'article de M. P. Bordeaux, dans l'*Annuaire de la Soc. de Num.*, 1896, p. 493).

2. *Guerre des Sabotiers de Sologne et assemblées de la Noblesse (1653-1660)*, dans

lier de Meung-sur-Loire. L'officine y avait été établie, parce que la ville d'Orléans était hostile au gouvernement du cardinal Mazarin, et que, d'autre part, on préférait une petite localité pour émettre des liards, car l'opération était impopulaire.

D'après les notes recueillies par M. L. Jarry, nous connaissons les différents employés par deux officiers. Les liards frappés en 1655 portent comme différent un croissant au-dessus du mot *liard*. Pour 1656, on trouve une merlette (différent de Paul Bain) et une hermine (différent de Louis Le Clerc¹). »

Le Président,

C^{TE} DE CASTELLANE.

Le Secrétaire général,

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1898

Présidence de M. le comte de Castellane, président.

M. le Président fait part à la Société de la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de M. A. Gaston Crignon de Montigny, mort à Paris, le 10 octobre dernier. M. de Montigny, suivant l'exemple de son père, avait su réunir une remarquable série de médailles italiennes et françaises.

La Société regrettera aussi la perte de M. Frédéric Moreau, qui vient de mourir centenaire. M. Moreau s'était peu occupé de numismatique, mais il avait fait des fouilles dont le résultat avait été très remarquable.

les *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. XVII, 1880. Le chapitre premier de ce travail est intitulé : *Une fabrique de liards royaux à Meung-sur-Loire* (p. 371 et suiv.) Cf. C. Arnoult, *Notice hist. sur le monn. national et l'atelier d'Orléans*, 1898, p. 144.

1. Les liards portant ces différents sont gravés dans le travail de M. L. Jarry p. 381.

M. le Président donne lecture de la correspondance et signale les publications reçues depuis la dernière séance :

De M. E. Caron : 1° *Demi-cavalier d'or de François, duc de Bretagne*; 2° *Denier de Jean I^{er} de Bretagne, portant le titre de Comte*. (Extraits de la *Gazette Numism. française*.)

De M. le V^{te} B. de Jonghe : 1° *Un tiers de sou d'or inédit de Maëstricht*; 2° *Le noble de Gand à la bannière portant une foi*; 3° *Gros de Jean d'Arckhel*. (Tirés à part, 1898.)

De M. M. Raimbault : *La fin du monnayage des abbés de Lérins*, 1898.

De M. Giuseppe Castellani : *Notizie di Pietro da Fano, medaglista*. Rocca S. Casciano, 1898, in-8.

De M. J. P. Six : *Monnaies grecques*. Londres, 1898.

De M^{lle} de Man : *Plagerijen der Staten van Holland*, 1898.

De M. Th. de Raadt : *C. A. Serrure*, 1898.

De M. R. Serrure : *Gazette numism. française*, 1897.

Revue suisse de numismatique, t. VII et VIII. *La Société suisse de numismatique de 1879 à 1896*, 2^e fascicule.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. XVII, fasc. I et II. Trèves, 1898.

Mém. de l'Acad. d'Amiens, t. XLIV, 1897.

Société des sc. et belles-lettres de Bayeux, t. IV, 1898.

Bull. de la Soc. histor. et archéol. de Langres, t. IV, 1898.

Mém. de la Soc. hist. et arch. de Langres, n° 9, 1898.

Annales de la Soc. d'agricult. du Puy, 1889-1897, 1898.

Bull. de la Soc. dunkerquoise, 1^{er} fasc., 1898.

M. Arthur Sambon, présenté comme membre correspondant, est admis en cette qualité.

M. Nicolas Collaro, vice-consul de Russie et agent consulaire de France à Kerassonde (Turquie), est présenté

comme membre titulaire par MM. de Marchéville et de Castellane.

M. Caron croit devoir appeler de nouveau l'attention des membres de la Société sur l'attribution qui a été faite par M. Paul Bordeaux dans la *Revue numismatique* (1897, pp. 14-50) des deniers frappés par Philippe I^{er}, avec les légendes PHILIPVS REX et au revers CASTELLVM DON, et par Louis aux légendes + LVDOVICVS VIVIT et au revers DON CAS + TELLVM. M. Bordeaux estime que ces deniers ont été frappés à Dun-le-Roi, aujourd'hui Dun-sur-Auron (Cher), et que ceux à la légende LVDOVICVS VIVIT l'ont été par Louis le Vif, fils de Philippe I^{er}, et alors que son père vivait encore, mais lui avait abandonné complètement le soin des affaires. Cette attribution n'a pas été acceptée par tous les numismatistes. Elle a été énergiquement discutée et rejetée par notre confrère, M. D. Mater, au congrès de la Société française d'archéologie tenu à Bourges en juillet dernier. M. Mater a développé quatre arguments à l'appui de sa thèse :

1° Dun s'écrivait *Dunum* et non *Don*.

2° On n'a retrouvé aucune stipulation en monnaie de Dun. Dans la châtellenie même de Dun, les paiements étaient stipulés en monnaie de Bourges.

3° Aucune de ces monnaies n'a été trouvée dans le Berry.

4° Le type manceau d'Herbert n'était point usité dans le Berry et les rois de France, au fur et à mesure des annexions, ont adopté les types locaux.

M. Caron, présent au Congrès d'archéologie, s'est efforcé de répondre à ces arguments.

M. Bordeaux avait pressenti et discuté le premier. Dun a pu s'écrire *Don* comme il se prononce encore aujourd'hui

dans le parler du pays. Ce fait est reconnu par certains des membres de la Société des antiquaires du Centre.

2° Il n'est pas étonnant qu'on n'ait pas retrouvé de stipulations en monnaie dunoise. Les chartes de cette époque sont assez rares ; mais surtout la monnaie de Bourges était d'un très bon aloi et avait un cours très répandu, ce qui la faisait préférer.

3° Les monnaies de Dun sont restées assez rares. Il est vraisemblable qu'il en a été peu émis. Mais les monnaies féodales ne se retrouvent pas toujours au lieu de leur fabrication ; c'est ainsi que M. Caron signale qu'un trésor, découvert à Pontoise et analysé par lui dans l'*Annuaire* de 1892, contenait des centaines de monnaies frappées à Bourges par Louis VI et Louis VII.

4° S'il est vrai que les rois de France aient continué dans leurs annexions du Berry les types locaux, notamment à Déols et à Issoudun, il n'est pas impossible qu'ils aient adopté dans d'autres châtelainies un type aussi répandu que le type manceau.

M. Caron, à l'appui de la prononciation et de l'écriture de *Don* pour Dun, a depuis cette séance reçu la communication d'une lettre de congé délivrée au nommé Jean Mandont, grenadier au 9^e régiment de l'Orléanais, le 7 mai 1783. Cet acte, portant qu'il est né à Saint-Bonné, dans la généralité du Berry, subdélégation de *Don-le-Roy*, est revêtu de toutes les signatures requises : La Tour Dupin, lieutenant-général ; Valfort, commandant ; d'Andrezel, major. M. Caron fait passer ce diplôme sous les yeux des membres présents qui remarquent l'orthographe du nom de *Don-le-Roy*. M. le Docteur Marie, à Dun, s'est empressé d'offrir ce document à M. Bordeaux.

M. de Marchéville se rallie à l'opinion de M. Mater. Il ne peut admettre que le roi ait été chercher au loin le

type manceau pour l'importer en Berry où il en trouvait tant d'autres déjà répandus et acceptés.

Il rejette également, comme n'étant appuyée d'aucune preuve, l'attribution du denier **LVDOVICVS VIVIT** à Louis, dit le Vif, associé à la couronne par Philippe I^{er}. **VIVIT** ne peut être le surnom du jeune prince. C'est simplement l'imitation de **SIGNVM DEI VIVI**.

M. R. Serrure estime qu'avant de chercher à préciser le lieu d'origine des deniers dont il s'agit, il serait prudent de déterminer exactement la région où circulaient, au XI^e et au XII^e siècles, les deniers du Mans dont ces pièces sont imitées. Il faut remarquer qu'un denier frappé à Pontoise sous Philippe I^{er} reproduit le monogramme d'Herbert du Mans. Les pièces avec **CASTELLVMDON** ou **CASTELLVNDON** ne sont donc pas les seules monnaies royales copiées des monnaies du Maine.

Au cours de la discussion qui s'élève sur l'attribution à Dun-le-Roy des deniers de Philippe I^{er} et de son fils Louis portant **DON CASTELLVM**, M. Bordeaux fait remarquer qu'il faut considérer comme sans valeur l'objection tirée de ce que le monogramme d'Herbert occupant le centre serait un type mansois, qui n'aurait pu être copié ni en dehors des provinces de l'Ouest, ni par le roi de France. En effet, il constate, comme M. R. Serrure, que Philippe I^{er} a fait figurer le même monogramme d'Herbert sur certaines de ses monnaies de Pontoise, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'examen du denier de cette ville figurant sur la pl. V de l'ouvrage d'Hoffmann. Cette pièce démontre que le roi de France, qui faisait copier le monogramme d'Herbert dans une ville de l'Île-de-France, pouvait aussi bien l'imiter à Dun, qui était dans le bassin de la Loire, c'est-à-dire dans un périmètre encore plus rapproché du pays du Mans.

M. Bordeaux ajoute que les deniers de Don sont antérieurs à l'époque où le roi de France a marqué sa préférence pour les systèmes tournois et parisis, époque qui ne saurait être antérieure au milieu du règne de Louis VI. Sous Philippe I^{er}, ainsi que pendant la première moitié du règne de Louis VI, le roi avait des styles de monnayage excessivement variés suivant chaque cité. On comprend donc que Philippe I^{er} et son fils Louis, héritier présomptif, aient pu, vingt ou trente ans avant que les tournois et parisis aient été choisis comme type monétaire, émettre des monnaies inspirées par d'autres types, tels que celui du Mans, qui avait alors une importance commerciale incontestable.

M. Bordeaux communique à la Société un denier de Pépin le Bref, dont voici le dessin :



Poids : 1 gr. Collection de M. Stephanijk, d'Amsterdam.

« Cette pièce ne paraît pas avoir été retrouvée en nature depuis la publication faite par Le Blanc. (*Traité des monnaies de France*, p. 71.) Cet auteur la cite comme l'un des quatre deniers d'argent du roi Pépin, connus de lui. Il n'hésite pas à voir dans le monogramme de notre monnaie le nom de Pépin « y ayant un P et un V entre deux I, un N et un S sur les côtés, ce qui fait PIPINVS, le P servant pour deux, ce qui est fort ordinaire sur les monnaies et médailles anciennes. » Cette interprétation est exacte. On peut seulement s'étonner d'avoir vu s'élever à

près d'une cinquantaine le nombre des types différents de monnaies de ce roi depuis l'époque où Le Blanc a vécu, sans avoir jamais rencontré d'autre denier pourvu de ce monogramme si caractéristique. Nous continuons d'ignorer dans quel but le graveur a dispersé tous ces points entre les lettres garnissant le champ.

« Le revers ne porte pas R.P., comme l'indique le dessin du livre de Le Blanc, que Conbrouse traduisait par *Rex Patricius*. Mais ce sont les deux lettres R.F., surmontées d'un trait abrégatif pour signifier *Rex Francorum*, qui occupent le champ. L'F a une sorte de jambage supérieur ꝑ ayant quelque analogie avec un P mal formé. Il est peu croyable qu'on doive y chercher une lettre P supplémentaire, qui pourrait être celle indiquée par le graveur du xvii^e siècle au lieu de l'F. La lettre R semble plutôt devoir constituer un monogramme comprenant d'abord un P puis ensuite un R, interprétation qui serait susceptible de donner *Pipinus Rex Francorum*.

Ce denier figure encore sous le n^o 4, page 1, dans la description des monnaies de la deuxième race par Fougères et Conbrouse et est indiqué comme se trouvant dans le cabinet du Roi, en 1837, date de la publication de cet ouvrage. Il est à craindre que ces auteurs se soient bornés à copier le dessin de Le Blanc et n'aient pas vu la pièce en nature. Effectivement, le catalogue des monnaies de la deuxième race, publié par M. Prou en 1896, ne la mentionne pas comme existant dans la collection de la Bibliothèque nationale.

« Le poids de 1 gramme indique que ce denier a été frappé au commencement du règne de Pépin, entre 752 et 755, quand les espèces étaient taillées à raison de 25 sous à la livre et que chaque pièce avait un poids maximum de 1 gr. 08. Il est probablement antérieur au 11 juillet 755,

date à partir de laquelle les deniers pesèrent 1 gr. 28.

« Si cette appréciation est exacte, la pièce au type ci-dessus n'aurait été frappée que pendant trois années, ce qui en expliquerait la rareté relative.

« La monnaie retrouvée démontre enfin que les pièces citées dans *Le Blanc* ont bien existé en nature et que l'on parviendra peut-être un jour à retrouver tous les différents types énoncés dans ce livre. »

M. R. Serrure ne saurait admettre l'explication donnée par M. Bordeaux. Le denier de Pépin le Bref figuré dans *Le Blanc*, comme la pièce de la collection Stephanik, sont de simples dégénérescences des pièces du même roi portant AN—TRA—NO en trois lignes. Plusieurs de ces exemplaires dégénérés sont représentés dans Gariel (t. II, pl. I, n^{os} 2 à 4). Il suffit de retourner le dessin de *Le Blanc* pour que l'identité de ces différentes pièces apparaisse.

M. le comte de Castellane communique à la Société un ducat napolitain de Charles-Quint faisant partie de sa collection.



« Cette pièce d'or, qui n'est mentionnée par aucun des auteurs qui se sont occupés des monnaies de Naples et qui ne figure pas dans le catalogue de la collection Sambon ¹, paraît absolument inédite. La légende D.F.CL.IMP., qu'elle offre au droit, accompagnant un buste d'un aspect jeune, permet d'indiquer exactement à quelle

1. Vendue à Milan en avril 1897.

époque elle a été émise. M. Arthur Sambon, qui a étudié avec une extrême précision les monnaies frappées à Naples par Charles-Quint¹, donne, à ce sujet, tous les renseignements nécessaires.

« Quand, au mois d'avril 1516, Jeanne la Folle remit le gouvernement à son fils Charles, celui-ci fit frapper, à Naples, des ducats et des carlins avec son effigie. Ces monnaies, qui sont reproduites dans l'ouvrage de Heiss, portent le buste imberbe et couronné du prince tourné à gauche, entouré de la légende : CAROLVS ROMANORVM REX. Mais, lorsque, en 1519, Charles-Quint eut été élu empereur, il voulut proclamer, par une émission monétaire, en même temps que sa nouvelle dignité, sa reconnaissance envers la Providence qui l'y avait élevé. Il fit alors frapper des espèces de même valeur que les précédentes, offrant son buste imberbe et couronné, tourné, cette fois, à droite, et accompagné de la légende empruntée à la Chancellerie de l'Empire : CAROLVS DIVINA FAVENTE CLEMENTIA IMPERATOR.

« De cette dernière émission, le carlin seul était connu jusqu'ici ; le ducat n'avait jamais été rencontré. C'est cette lacune de la série napolitaine que vient combler la publication de notre pièce.

Ce ducat présente, dans le champ du droit, derrière la tête, la lettre G. M. Arthur Sambon nous apprend que c'est là le différent de Marcello Gazella qui dirigea la monnaie de Naples depuis l'avènement de Charles-Quint jusqu'en l'année 1528 et qui, par conséquent, a émis notre pièce d'or. Nous savons, par la même source, que le graveur des coins était, à cette époque, Agostino d'Augusto. Enfin, notre ducat pèse 3 gr. 50, c'est-à-dire le poids de tous les

1. *Les monnaies de Charles V dans l'Italie méridionale*, dans l'*Annuaire*, 1892, p. 297.

ducats frappés à Naples depuis la création de cette espèce par Ferdinand I^{er} d'Aragon, en 1465, jusqu'aux premières années du règne de Charles-Quint ; quand, en 1549, ce prince recommença la frappe de cette monnaie, son poids fut abaissé à 3 gr. 40. »

Le Président,

Le Secrétaire général,

C^{TE} DE CASTELLANE.

ADRIEN BLANCHET.

*
* *

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1898

Présidence de M. le comte de Castellane, président.

M. le Président donne connaissance des publications reçues depuis la dernière séance ainsi que de la correspondance :

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8°, n° 22.

(Cette publication contient, p. 154, une communication de M. Delorme sur *Les jetons du Pont de Toulouse*, avec une planche en phototypie.)

Mémoires de la Soc. Nationale des Antiquaires de France, 1896.

Bulletin de la Soc. Nationale des Antiquaires de France, 1897.

Registres Consulaires de la ville de Limoges, t. VI, 1898.

M. Arthur Sambon adresse des remerciements au sujet de sa nomination de membre correspondant de la Société.

M. N. Collaro, vice-consul de Russie et agent consulaire de France à Kérassonde, présenté comme membre titulaire, est admis en cette qualité.

M. Georges Seure écrit de Constantinople pour signaler à la Société une découverte faite près de Bourgas, sur la mer Noire (Bulgarie). Il s'agit de médaillons en argent de Constantin II (Cohen², n° 30) et de Constance II (n° 194), frappées dans les ateliers de Thessalonique et de Siscia.

M. E. Caron, qui a bien voulu se charger de la rédaction de l'*Index* de l'*Annuaire*, présente le manuscrit de son travail. La Société en vote l'impression et adresse ses remerciements à M. Caron.

M. Sudre dépose sur le bureau les *Statuts de la Société* et la *Carte des Séances* pour 1899, travail pour lequel la Société le remercie. L'impression a été surveillée par lui.

M. le comte de Castellane présente le moulage d'un teston de François I^{er}, frappé à Montélimar, dont voici la reproduction.



« Cette pièce intéressante, qui fait partie de la belle suite de monnaies de François I^{er} de M. W. Eichler, à l'extrême courtoisie duquel je dois cette communication, ne me paraît pas avoir encore été signalée. Voici les circonstances de sa fabrication :

« Le 8 janvier 1524 (a. s.), Giraud de la Baulme avait été nommé maître de la monnaie de Montélimar. Le 1^{er} juin 1527 seulement, ses lettres furent entérinées par le comte de Saint-Paul, gouverneur du Dauphiné, et, le 20 septembre suivant, il prit possession de son office. La diffé-

rence devait être *un G au dernier des lectres, du costé de la pille, auprès de la croys, avec la dyferance vieille en la tierce lectre*¹. Le 28 du même mois, eut lieu sa première délivrance. La fabrication de Giraud de la Baulme ne dépassa pas le 9 mai 1528 : vers cette époque, un procès, qui fut fait, sur l'ordre du Parlement de Grenoble, aux maîtres des quatre ateliers du Dauphiné, vint l'interrompre.

« En attendant qu'il fut statué sur les questions en litige, le 1^{er} septembre 1528, le Parlement commit à la maîtrise de la monnaie de Montélimar Antoine Lambert. Celui-ci, qui n'était que commis, tandis que le titulaire de la maîtrise demeurait toujours Giraud de la Baulme, conserva le différent de ce dernier². Mais, afin que les espèces fabriquées, alors, pussent être distinguées facilement de celles qui avaient été ouvrées avant le procès, l'emploi de nouveaux différents fut prescrit, à cette époque, dans tous les ateliers du Dauphiné, au fur et à mesure que le travail y était repris. Montélimar reçut l'ordre de mettre *aux testons le monde au lieu de la croix*³. C'est avec cette double différence que, du 10 décembre 1528 au 29 janvier suivant, Antoine Lambert émit 334 marcs de gros testons, dont les coins étaient l'œuvre d'Antoine Baume⁴. Comme solution au procès qui lui avait été intenté, le 30 avril 1529, Giraud de la Baulme envoya sa procuration pour donner sa démission, et, le 12 mai suivant, le comte de

1. A. N., Cart. Z 1^b, 893-897.

2. *Ibid.*

3. A. de Grenoble, *Sextus liber*, fol. 452 r^o à 453 r^o.

4. C'est seulement le 29 avril 1534 que furent apportées à la Chambre des monnaies les boîtes contenant l'ouvrage fait par Antoine Lambert. Le chiffre de 19 deniers de gros testons, qu'elles renfermaient, représenta bien, à raison de 1 d. mis en boîte par 18 marcs, ou fraction de 18 marcs, fabriqués, une émission de 334 marcs.

Saint-Paul nomma Michel Calvet titulaire de la monnaie de Montélimar.

« Le beau teston de M. Eichler, qui offre *un G au dernier des lectres, du costé de la pille, auprès de la croys, avec la dyferance vieille en la tierce lectre*, et, au revers, *le monde au lieu de la croix*, est un des 8517 gros testons émis, à Montélimar, par Antoine Lambert, du 10 décembre 1528 au 29 janvier suivant. Cette pièce est particulièrement intéressante, car elle offre une des premières apparitions¹, sur les espèces fabriquées dans cet atelier, du globe crucigère, tiré des armes de Montélimar qui, en 1546, lors de la réouverture de la monnaie de cette ville fermée depuis 1538, devait en devenir le différent régulier². »

Le Président,

C^{TE} DE CASTELLANE.

Le Secrétaire général,

ADRIEN BLANCHET.

1. Cf. Roger Vallentin, *Les dernières monnaies frappées à Montélimar*, Valence, 1894, pp. 20 et 21.

2. Les 3447 écus d'or, que fabriqua Antoine Lambert, du 29 octobre 1528 au 4 février suivant, ne portaient pas *le monde*; leur différence consistait dans *une fleur de lis et un dauphin* cantonnant la croix du revers (voy. Hoffmann, pl. LV, 18).

LISTE DES MEMBRES HONORAIRES
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

MEMBRE D'HONNEUR

S. A. R. Monseigneur le PRINCE DE NAPLES.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Anatole DE BARTHÉLEMY, membre de l'Institut.

MEMBRES HONORAIRES

M. Henri d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut.

M. Antoine HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Institut.

M. Jules OPPERT, membre de l'Institut.

M. Louis BLANCARD, correspondant de l'Institut.

M. Guillaume FRÉHNER, ancien conservateur au Musée du Louvre.

Sir John EVANS, président de la Société anglaise de numismatique.

M. Georges d'ALEXÉIEFF, maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie.

M. Antonino SALINAS, directeur du Musée de Palerme.

LISTE
DES
ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

M. LE V^{TE} DE PONTON D'AMÉCOURT.

M. LE V^{TE} J. DE ROUGÉ, 1889.

M. A. DE BELFORT, 1890.

M. E. CARON, 1892.

M. M. DE MARCHÉVILLE, 1893.

M. P. BORDEAUX, 1895.

INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-verbaux
de la *Société Française de Numismatique*, 1898.

- BELFORT (A. de). Communication de monnaies romaines offertes au Cabinet de France..... XVII.
- BLANCHET (Adrien). Note sur les ateliers de Meung-sur-Loire et de Lusignan, en 1656..... XIII et L.
- Note sur les monnaies romaines relatives à l'aqueduc de Carthage..... XX.
- Note sur un statère de Leucas portant un graffite..... XLIII.
- Note sur des faux louis d'or émis sous Louis XVI..... XLVII.
- BORDEAUX (Paul). Note sur un demi-teston de Gênes, sur un carlin de Louis XII, et sur un teston *morveux* de Charles IX..... VIII.
- Notes relatives aux monnaies frappées dans la galerie du Louvre..... XIX.
- Note sur une pièce d'essai de Napoléon I^{er}, frappée dans l'atelier d'Utrecht et documents concernant cet atelier en 1813..... XXV.
- Note sur un demi-sol tournois de Henri IV, frappé à Morlaas..... XLVI.
- Observations sur la monnaie de Dun-le-Roi..... LV.
- Note sur un denier de Pépin le Bref..... LVI.
- CARON (E.). Communication de dessins de monnaies de Provence et du Nord de la France..... XXXVII.
- Note sur les méreaux fabriqués pour le chapitre de Notre-Dame de Paris..... XXXVII.
- Observations sur la monnaie de Dun-le-Roi..... LIII.

CASTELLANE (C ^{te} de). Note sur une pièce en or aux effigies de François I ^{er} et de Henri II, frappée à Lyon	IV.
— Sur une ordonnance de François I ^{er} concernant l'atelier de Grenoble	XXII.
— Sur un écu d'or de François I ^{er} pour le Dauphiné	XXXIX.
— Sur un ducat napolitain de Charles-Quint	LVIII.
— Sur un teston de François I ^{er} frappé à Montélimar	LXI.
MARCHÉVILLE (M. de). Sur les pièces de Napoléon I ^{er} frappées en 1815	II.
— Observation sur un double écu de Henri III frappé à Compiègne	III.
— Observation sur les divers marcs employés au moyen âge	XV.
— Observation sur la monnaie de Dun-le-Roi	LIV.
RATIER (E.) Communication relative à un pied-fort du gros de Henri de Lancastre	XXXIX.
SERRURE (R.). Observation sur la monnaie de Dun-le-Roi	LV.
— Observation sur un denier de Pépin le Bref	LVIII.
Liste des ouvrages offerts	I, XII, XVIII, XLII, LII et LX.
Liste des membres honoraires de la Société	LXV.
Liste des anciens présidents de la Société	LXVI.
Nomination de membres de la Société	XIII, XLIII, LII et LX.
Election des membres du bureau	XVIII.

NÉCROLOGIE

J.-A. Hermerel	XXIV.
Comte Michel Tyszkiewicz	XXV.
A.-G. Crignon de Montigny	LI.
Frédéric Moreau	LI.

ERRATUM

P. VIII, ligne 18, *lire* : Châtel génois non accosté, etc.

GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00690 7659

